



Gc  
929.131  
D56  
v.1  
pt.2  
1769971

REYNOLDS HISTORICAL  
GENEALOGY COLLECTION



3 1833 00675 0035

BT

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
Allen County Public Library Genealogy Center

<http://www.archive.org/details/dictionnairehist12gode>

DICIONNAIREHISTORIQUE & BIOGRAPHIQUE

DE LA

SUISSE

PUBLIÉ AVEC LA RECOMMANDATION DE LA

*vol. 1. pt. 2*

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE D'HISTOIRE

ET SOUS LA DIRECTION DE

MARCEL GODET

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

HENRI TÜRLER

DIRECTEUR DES ARCHIVES FÉDÉRALES

VICTOR ATTINGER

ÉDITEUR

AVEC DE NOMBREUX COLLABORATEURS DE TOUS LES CANTONS

ILLUSTRÉ DE

CARTES ET DE NOMBREUSES REPRODUCTIONS D'ANTIENS DOCUMENTS

DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

TOME PREMIER

A - BAROCHE

NEUCHÂTEL

ADMINISTRATION DU DICIONNAIRE HISTORIQUE  
ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE

Place Pâquet, 7

1921

*240*



localités du canton de Neuchâtel où elle est encore représentée. — 1. JOSIAF, 1710-1793, fils de Josue et de Louise Boyer, émigré à Londres, donna à la Chambre de Charité de La Chaix-de-Fonds, dit de routes anglaises d'un produit annuel d'environ 12.500. — 2. ANTOIN, \*1712, officier au service de France, maréchal des camps en 1790. Hétail à Belfort à la mort de son frère aîné en 1793. — 3. J. YCOB, 1719-1812, frère des nos 1 et 2, officier au service de France, chevalier du mérite militaire, lieutenant-colonel. — 4. DANIEL, fondateur de broches pour pendules et ciseler à La Chaix-de-Fonds, cité de 1781 à 1789. — Voir *Biographie neuchâteloise*, t. II. — *La Chaix-de-Fonds, son passé et son présent*. — A. Chappuis : *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*, [L. M.]



AMFELD. Voir 131111.

AM GRUND, am GRUND, im GRUND, von GRUND. Famille éteinte de l'Unterwald (Saanen, Kerns et Alpnach) et de la ville de Lucerne; elle existait aussi au XV<sup>e</sup> siècle dans la vallée d'Engelberg et à Attinghausen (Uri).

A. Canton d'Unterwald. I. A Sarnen: 4. Vers 1220 PETER et 2. GOSMAR. — 3. GRAYS est en 1543 bailli dans le Rheintal. — II. A Kerns: 1. HILFANUS paraît en justice en 1385. En mai et décembre 1385, il est député de l'Unterwald à la Diète de Lucerne et en 1396 arbitre. — 2. JOST et sa femme Elisabeth fondent la prébende du vicar de la chapellenie de Saint-Nicolas à Kerns. — 3. SIVON est en 1529 représentant de la corporation rurale des habitants de « Nid dem Feld » à Alpnach. Vers 1540 il est juge et conseiller, en 1543 bailli dans le Freiamt. — 4. HEINRICH, juge en 1562 et membre du Conseil; capitaine dans l'expédition de Picardie, il participe à la bataille de Dreux. En 1568, il est greffier du pays. — 5. WOLFGANG, juge et conseiller en 1559. — 6. HANS-JOS, membre du Conseil est le dernier du nom; avec lui s'éteint la famille dans l'Obwald en 1736. — III. Dans la vallée d'Engelberg: Une famille du même nom, mais probablement d'une origine différente, apparaît au XV<sup>e</sup> siècle dans la vallée d'Engelberg. — Voir G. F. Kuchler: *Chronik von Kerns*. — *Obituaire et Cadastres des églises de Sarnen et d'Alpnach*.

B. Canton de Lucerne. Famille éteinte depuis très longtemps à Lucerne; une branche existe encore à Emmen. — 1. HERMANN, de Lucerne, est reçu bourgeois le 26 avril 1261. — 2. JACOB, maître d'école à Lucerne, composa en 1468 un drame: *Das jugste Gericht* et laissa un livre d'heures manuscrit orné de miniatures (voir Liebenau: *Das alte Lucern*). — 3. HAIMO (Heinmann, Heini), reçu bourgeois de Lucerne en 1439, avec son père RUDOLF IM GRUND et son frère ABRAHAM. Sa famille vient peut-être d'Engelberg. Le 2 mai 1465, il est nommé curé de Kriens et en 1481 curé de Stans. Il était l'ami et le conseiller spirituel de Nicolas de Flue et cultiva en lui la tendance au mysticisme et le désir de se retirer du monde. A la journée de Stans, le 22 décembre 1481, lorsque les députés des Confédérés ne purent s'entendre sur l'admission de Fribourg et Soleure dans la Confédération, ce fut Amgrund qui spontanément alla durant la nuit au Hanf pour solliciter du saint ermite une dernière tentative de conciliation. Au moment où les députés allaient lever la séance, il apporta le message verbal de Nicolas de Flue, obtint d'être écouté à force de prières instantes et sauva ainsi la Confédération du plus grand danger. Le Conseil de Soleure reconnut officiellement le grand mérite du curé et lui fit remettre par le secrétaire de ville une copie de la légende de Saint-Ers en témoignage de reconnaissance. On ne possède malheureusement pas les preuves de la grande influence que Haimo exerça sur l'activité politique de l'ermite; cependant, on ne saurait méconnaître l'importance de l'amitié qui unit ces deux hommes. Le 30 novembre, comme arbitre, il trancha un différend qui avait éclaté entre le curé et les paroissiens de Nelschen au sujet des offrandes pieuses sur le tombeau du bienheureux. Haimo mourut en 1493. — Voir Durrer: *Die ältesten Quellen über den sel. Nikolaus von Flue, sein Leben und seinen Einfluss*, p. 38, 105, 116, 162, 165

et 181. — 4. GIRA, frère du n° 3, intendant du grenier, avocat en 1481, membre du Conseil des Neuf en 1482, huissier du tribunal en 1487, juge en 1488. — 5. HILARI, curé à Remoos vers 1500. [P. S. W. et R. D.]

ANGRUT, ANGRUT. Voir GIRA et JACOBIM VON.

AMHERD (am HERD, de TERRA, HERDER).



Cette famille valaisanne tire son nom de son ancienne demeure au *Herd* ou *tau Herd* au-dessus de Bördi à Gondo. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, le notaire et major JONAS fonde à Rarogne une branche cadette qui s'éteint bientôt. Au XVIII<sup>e</sup> siècle des membres de cette famille s'établirent à Gllis, Naters, Mund, Brigerberg. *Armoiries*: d'azur à une flèche d'argent issant de trois monts de sinople et supportant une étoile d'argent, accompagnée de deux autres du même. — 1. ALOIS, de Gllis. De 1730 à 1795 curé de Grangols; le 10 décembre 1790 chanoine titulaire et en 1795 curé de Naters. En 1807 il entra dans le chapitre, devint curé de Sion en 1812, grand chantre le 30 janvier 1816, et doyen de Valère le 25 mai 1817. † 21 juillet 1825. Il institua un fond pour les étudiants de sa famille et légua un chapitre de Sion des propriétés importantes. — 2. LUDWIG, de Gondo, \*8 mai 1825 à Obergesteln, rédemptoriste à Fribourg en 1845, prêtre en 1851 et missionnaire en Lorraïne et au Luxembourg. En 1864 il quitta son ordre et sous le nom de P. Paulus devint capucin à Lucerne. Coopérateur à Rapperswil en 1881, chapelain à Hostenal en 1882, supérieur au Riggiklösterli en 1883, où il mourut le 9 novembre 1887.

Il est l'auteur des ouvrages suivants: *Denkwürdigkeiten von Ulrichen*. — *Thomaz in der Bändli oder Freiheitskampf vom Wallis*, drame historique. — *S. Francisus*, épique romantique en 12 chants. — Voir B.W.G. I.



P. Paulus Amherd  
D'après une photographie.

AMIEL. Famille éteinte originaire de Castres en Languedoc, genevoise par JEAN, reçu habitant le 23 mars 1764 et par SAMUEL-FRÉDÉRIC, son fils, bourgeois et 1791. — *Henri-Frédéric*, fils de Jean-Henri et de Caroline Brandt, † à Genève le 27 septembre 1821, † 11 mai 1881. Après ses études à Genève il passa une année en Italie, 1841-1842, puis cinq ans en Allemagne, 1843-1848. Rentré dans sa ville natale, il fut successivement professeur de littérature française et d'esthétique, puis de philosophie. Ses principaux ouvrages sont: *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir*. — H. F. Amiel, d'après un pastel de M<sup>lle</sup> P. Vadier.



— *Grains de mil*. — *Et l'éternel*. — *Le part du rêve*. — *Les étrangers*. — *Conférence sur Jean-Jacques Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. — *Jour à jour*. — C'est dans un de ses recueils de vers que l'on trouve les paroles de *Buttes lombardes*, composées dans un moment d'angoisse nationale, lors du conflit avec la Prusse à propos de Neuchâtel. Amiel avait commencé en 1819 un journal qui, publié après sa mort par son ami Edmond Scherer sous le titre de *Fragments d'un*



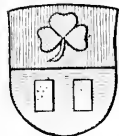


*journal intime*, ont un retentissement et une fortune inouïs. Ce professeur, que rien ne semblait devoir rappeler à la postérité, atteignit d'un coup de célébrité; il prenait rang parmi les plus subtils penseurs de son temps. — Pour la bibliographie complète des œuvres d'Amiel, voir Sorot: *Catologue des ouvrages, articles et mémoires publiés par les professeurs de l'Université de Genève*, Genève 1896. — Sources: B. VADIER: *Henri-Frédéric Amiel*, — Edmond Scherer: Etude placée en tête du *Journal intime*. — *Revue pol. et littéraire*, mai 1883 (art. Pressensé). — *Critique psychologique*, 7 avril 1883 et 20 septembre 1885 (art. Renouvier). *Journal des débats*, 20 sept. et 7 octobre 1884 (art. Renan). — *Revue des Deux Mondes*, 19 octobre 1884 (art. Brunetière). — Bourget: *Nouv. essais de psychologie contemporaine*. — A. Bouvier: *La religion d'H.-F. Amiel* (extr. des *Études chrétiennes*). — G. Frommel: *Études littéraires et morales*. — G. Montel: *La religion d'Amiel*. — Marchesi: *Il Pensiero*.

[L. S.]

**AMHET.** Nom de famille des cantons de Neuchâtel, Soleure et Vaud.

A. Canton de Neuchâtel. Famille répandue dans le Vignoble, aux Hauts-Genèves (Val-de-luz) et à Boveresse. Une branche est bourgeoise de Neuchâtel au XIV<sup>e</sup> siècle; une autre de Bondry au siècle suivant.



Cette dernière a encore des représentants. *Armoiries*: Coupé de gueules à une feuille de trèfle au naturel et d'azur à deux billettes d'or. — 1. JEAN, maire de Neuchâtel en 1366. — 2. JEAN, prêtre à Cornaux en 1526. — 3. CLAUDE, notaire à Cornaux en 1611, commissaire des recon-

naissances de Thâle 1578, de Bondry 1605, lieutenant de Bondry 1601. — 4. AYMÉ, fils du n° 3, notaire de 1600 à 1638, greffier de Bondry 1606. — 5. GUILLELME, notaire de 1626 à 1652, greffier et maître-bourgeois de Bondry. — 6. ABRAHAM, des Hauts-Genèves, fit ses études à Bâle et à Montpellier où il reçut le grade de docteur en médecine. En 1689, il publia les *Ephémérides au calendrier pour l'An de grâce 1689*; l'année suivante, convaincu de faux-monnage, il s'enfuit à Besançon où il publia en 1692 une *Description de la Principauté de Neuchâtel et Valaigue*, dédiée à la Duchesse Marie de Nemours. Cette brochure, fort rare, a été reproduite dans les *Études neuchâteloises*, t. II, 1863. Revenu au pays en 1699, Amiel passait pour y connaître des piscicultures argentifères, mais les recherches n'ont donné aucun résultat. Amiel fit encore paraître deux calendriers en 1731 et 1734 et mourut en 1734 (?). — 7. CHARLES-HEURI (1818-1888), notaire 1850, greffier de la justice de Bondry et à plusieurs reprises maître-bourgeois avant 1838, puis président du Conseil administratif de Bondry. Il fut député au Grand Conseil de 1836 à 1880. — Voir Arch. d'Etat, Neuchâtel. — *Biographie neuchâteloise*, t. — MN 1870, p. 291. — *Messenger biterve de Neuchâtel*, 1889. [L. M.]

B. Canton de Soleure. Famille très répandue dans les hautes communes du Jura (Granges, Bellach, Selzach, Bellach). Elle paraît pour la première fois à Staad près Granges: 1374, HEINZLI AMETZ, de Staad — 1387. GUENI AUYETS. — Uns Victor de Bellach, \* en 1752, † 12 mars 1817. En 1776 prêtre, 1777 à 1883 vicaire à Oensingen, 1783 chapelain à Soleure, 1786 curé à Granges; de 1807 à 1812 il dirigea la construction de la nouvelle grande église. Il écrivit sur des sujets économiques et sur la culture des abeilles. — Voir SW 1817, p. 110; 1832, p. 247. [E. N.]

Ville de Soleure. *Armoiries*: de gueules au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules et soutenu d'un pal du premier. —



*Varaote*. De gueules aux fesses de sable et à un maneton du même au manche d'or posés en sautoir, un br à cheval de sable brochant, et accompagnés d'une rose d'argent en

chef d'une étoile d'or à dextre, d'une fleur de lys du même à senestre et en pointe de trois monts de simple cloûés de trois cloûs de sable. — 1. URS, † 1582, membre du Petit Conseil en 1553, co-fondateur de la confrérie de Luc et bourgmestre en 1557, bailli de Flumental en 1561, procureur-vevier. — 2. ROMAN, de Granges, bourgeois en 1535, † 1632. — 3. FRANZ AARER, 1789-1856, notaire, membre du Grand Conseil, chancelier d'Etat en 1831. — 4. J. Jos. JOST, \* à Selzach, en 1778 prêtre, en 1782 chapelain à la cathédrale de Saint-Urs, inspecteur de l'école inférieure de Soleure en 1798, nommé du conseil d'éducation, † 29 janvier 1798. — 5. JAKOB 1817-1883, fils du n° 3, avocat en 1848, grand conseiller en 1851, procureur général de la Confédération en 1852, président du tribunal du district en 1856, président de la cour d'assises en 1857, colonel en 1873, juriste, historien, numismate, poète, auteur d'un ouvrage anonyme sur la guerre du St. Gerhard paru en 1838 à Soleure. — 6. JOS. IGNACE, 1827-1885, conseiller municipal en 1858, chancelier en 1861, membre de la commission d'éducation en 1872 historien. — 10. CUNO, peintre; \* 28 mars 1808 à Soleure; étudia d'abord avec Frank Buchser, puis à Munich et à Paris à l'Académie Julian (Houngreau et Robert Fleury). Il subit l'influence des impressionnistes, notamment celle de Gauguin à Pont-Aven en 1892-1893. Première exposition de ses œuvres au Salon des Indépendants à Paris en 1893 et 1894. Revenu en Suisse, il se fixa dans le petit village d'Oschwald près Herzogenbuchsee. Œuvres principales: *Lessivuses brétonnes* (1893), *Paradis* (1894), *Garçon nu-tôte* (1895), *Hérésie du soir* (1899), *Espoir* (1901). *Les filles jouées* (1904), *Torches de nuit* (1907), *Accorde des fruits* (1912), *Le chef d'orchestre* (1916). Peintures murales pour le musée des beaux-arts de Zurich (premier projet de 1915, second de 1918). Depuis 1918 Amiet s'occupe aussi de sculpture, a fait des bustes en bronze et en pierre. — Voir SKL I et suppl. — *The Schwyz*, 15 juillet 1904 (illustré). — *Kunst und Künstler*; février 1906 (illustré). — Mithel: *Von Stoff zu Form*. — Klein: *Hadler und die Schweizer*. — *Die Rheinländer*, août 1910 (illustré). — *L'Art décoratif*, mai 1912 (illustré). — Graber: *Schweizer Maler* (avec planches). — v. Sydow: *Cuno Amiel* 1913 (avec planches). — *Schweizerland*, novembre 1917 (illustré). [N. V.]

C. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles vandoises, originaires de Romaniemôler (1287), de Grandson et Baumes (1588), de Vevey (1487), de Saint-Prex (1714), de Mur en Vully, où une famille des Hauts-Genèves (Neuchâtel) fut admise à la bourgeoisie en 1666. Cette famille a donné depuis un siècle trois syndics à la commune de Mur: JEAN LOUIS, major, juge de paix et syndic (\* 1875). — LOUIS-AUGUSTE (1875-1915). — FRANÇOIS, syndic 1919. — *Armoiries* des Amiet de Grandson: d'azur au dextrochère de carnation soutenant une colombe d'argent avec un rayon de simple. [M. K.]

AMIGUET. Nom de plusieurs familles vandoises: à Clarens sur Yvon dès 1253, à Ollon 1297, à Aigle et à Noville 1332, à Avenches 1428, à Lutry 1460, à Mathod 1480, à Villeneuve dès avant 1718. De la famille d'Ollon paraissent être dérivés les branches de Bex et de Gryon (1541). — *Armoiries*: d'azur à la croix cramponnée d'or. — 1. GARNIER. An igne-Massard, de Gryon, \* le 8 mai 1814, député au Grand Conseil vaudois, qu'il présida en 1918-1919, fondateur d'industries électriques, président de la société des mines et salines de Bex. — 2. JULES, d'Ollon, \* à Aigle le 20 juin 1867, bachelier en théologie en 1888, consacré le 6 novembre 1888, pasteur à Chesalles sur Moudon 1889, à Pampigny 1893, rédacteur à la *Feuille d'Yvon de Lousonne* en 1901, suffragant puis pasteur à Cour (Lausanne) 1910, fondateur de l'église Saint-Jean à Cour. Auteur de *Ma jeunesse, poésies*, 1892; *C'est la vie*, 1908; *La gloire des hautes, 1911*; *Choses de chez nous*, 1912. — 3. FÉLIX-ÉTIENNE, frère du n° 2, \* le 13 janvier 1869, bachelier, historien. Auteur de *l'Histoire des Abbayes vandoises*, 1904; *Les Milices vandoises*, 1914. — 4. FÉLIX, \* le 4 juillet 1861, rédacteur, auteur de nouvelles et de *Mur et la Vierge*, d'oct. 1918. [A. E.]

AMIN. V. DAMIN.

AMIOD, nom de deux familles du canton de Neuchâtel, l'une à Hantevive et Cornaux, bourgeoise de Neuchâtel au XV<sup>e</sup> siècle, l'autre à Cornier au Val-de-Buz. *Armoiries*: parti de gueules à trois billettes d'or superposées,



mouvants du trait du parti, et une étoile du même en pointe, et d'azur à un demi-flour de lys d'or accompagné en pointe d'une étoile du même. A mentionner : — 1. JEAN, maire de Valangin en 1514 et 1518. — 2. PIERRE, châtelain de Thielle en 1561, du Conseil de Neuchâtel trois ans plus tard, et maître-bourgeois en 1568. Probablement père des deux suivants : — 3. JACQUES, notaire de 1561 à 1614, des Quatre-ministères en 1581, bourgeois en 1586, maître-bourgeois en 1595. — 4. OLIVIER, du Conseil des quarante en 1592, hospitalier en 1595. — Voir Arch. d'Etat, Neuchâtel. [L. M.]

**AMIRAL.** Titre du délégué officiel de la République de Genève auprès des Exercices de la Navigation et chef de la flottille genevoise de guerre. La fonction fut exercée dès 1536, le titre fut employé en tout cas dès 1616. Le dernier amiral fut James Fazy (1819). — Voir : Genève Arch. d'Etat; Edits I, RC 1536, 1616. — Coutan : *Archives du Noble genevois de la Navigation*. — Genève Suisse, p. 398. [C. R.]

**AMIS DE DIEU (GOTTESFREUNDE).** C'est ainsi que se nommait au XIV<sup>e</sup> s. les adhérents d'un mouvement mystique et ascétique. Durant l'époque trouble où les papes résidaient à Avignon, beaucoup de formes nouvelles s'étaient glissées dans l'exercice du culte religieux. Elles provoquèrent une réaction qui se proposa de rendre la vie religieuse plus intime par le mysticisme. Et c'est ainsi qu'en de nombreux endroits se constituèrent des associations d'ecclésiastiques et de laïques qui se proposèrent d'atteindre ce but par la parole et par la plume. Beaucoup de leurs ouvrages renfermaient au fond des idées théosophiques et panthéistes. Cependant les Amis de Dieu étaient loin d'en tirer les conséquences; ils restèrent fidèles à l'Eglise; en reste, ils n'avaient pas une organisation qui leur eût permis de s'opposer à elle. Cette vague association mystique qui comprenait des hommes et des femmes se propagea particulièrement sur les bords du Rhin, en Suisse et en Souabe, elle avait ses centres à Cologne, Strasbourg, Bâle. Parmi les chefs, on comptait Eckhart, les deux dominicains Johann Tauler et Heinrich Suso, et le prêtre Heinrich de Nordlingen. L'on comprend que les deux dominicains Tauler et Suso aient entretenu des relations étroites avec les convents de femmes de leur ordre, Tauler avec les convents de Suisse, Alsace, de Bavière et de la vallée du Rhin; Suso avait, en ces matières, la direction des convents de religieuses d'Oetenbach (Zurich), Toss près Winterthur et de Saint-Katharinenhal près Diessenhofen. Nous devons à Elisabeth Stägel, une dominicaine de Toss, la biographie de son confesseur Suso. Cette religieuse était une femme d'élite, de cœur et d'esprit; elle est le premier écrivain de Zurich. Elle nous a laissé des extraits des œuvres de maître Eckhart et particulièrement de Suso, ainsi que quelques écrits. Par ses travaux et la diffusion des ouvrages de Suso, cette savante religieuse a beaucoup contribué à l'avancement de la cause des Amis de Dieu. Parmi les Suisses, citons encore Henri de Rheinfelden, d'Argovie, et surtout Nicolas de Bâle. Mais celui-ci exerga la plus grande influence ce fut le « Grand Ami de Dieu dans l'Oberland ». Il a été impossible de l'identifier. Il semble que cet homme extraordinaire ne soit jamais de sa retraite; ses enseignements, ses ordres, ses avertissements au sujet des punitions de Dieu sur la terre, ses prophéties étaient communiqués par Hulman Merswin, un prêtre de Strasbourg qui se retira plus tard dans la commanderie de Saint-Jean in grünen Werth fondée par lui et où il mourut en 1382 sans avoir dévoilé le secret des merveilleux Amis de Dieu. On crut pendant un certain temps que Nicolas de Bâle avait été le Grand Ami de Dieu; mais c'était un regard héritique qui fut brûlé à Vienne, en 1330 en 1408 à cause de ses idées; on a cru aussi que c'était l'ermite Jean de Coire, appelé Rutherg. Cependant d'après les recherches sérieuses de Denifle, le Grand Ami de Dieu dans l'Oberland n'est qu'une invention du commerçant Merswin, de Strasbourg, lequel voulait donner par ce moyen une plus haute signification à la société des Amis de Dieu et contribuer à son expansion; il sentait bien que lui-même en qualité de laïque ne pourrait jamais jouir d'une semblable vénération. Récemment on a cherché à prouver que le Grand Ami de Dieu fut une invention de Nicolas de Lowen, chevalier de l'ordre de Saint-Jean à Strasbourg. — Voir Karl Rieder : *Der Gottesfreund im Ober-*

*land*, Innsbruck, 1905; cf. aussi Phil. Strack dans : *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. 33 (1903), p. 253-311; t. 39 (1907), p. 101-136; t. 41 (1909) p. 18-31. — *Deutsche Zeitschr. f. d. Alt.*, t. 24, 200-205 et 25, p. 101 ss. — Bibliographie sur les Amis de Dieu dans : Herzog : *Realencyclopädie für protest. Theologie und Kirche*, 3<sup>e</sup> éd. t. 17; Leipzig, 1906, p. 203-204. — *Kirchliches Handlexikon* 1747, — Franz Heinemann : *Aberglaube, Geheime Wissenschaften, Wandersucht*, t. 1, p. 204-205 (Bibliographie Nationale) Bern 1907. — Bächtold : *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz*. — *ADB* t. 23, p. 620; t. 37, p. 173. — K. Schmidt : *Nicolaus von Basel, Leben und ausgewählte Schriften*. — A. Jundt : *Les Amis de Dieu au XIV<sup>e</sup> siècle*. [W.-J. Meyer]

**AMIS DE L'INSTRUCTION (SOCIÉTÉ DES).** Voir THÉÂTRE.

**AMIS DES ARTS DE NEUCHÂTEL (SOCIÉTÉ DES).** Voir BEAUX-ARTS.

**AMIZO.** Evêque de Sion 983-985; c'est en cette qualité et comme chanoine de Saint-Maurice qu'il rabatta l'échange de pièces de terre, le 24 septembre 983, entre l'abbaye de Saint-Maurice et le chevalier Richardus, et le 19 mars 985, l'investiture d'un lieu à Nendaz, par l'empereur Conrad à un certain Esembert. — Voir *Grimaud* 1. [D. L.]

**AM LËTTEN.** Voir LËTTEN (AM).

**AM LEHN.** Voir LEHN (AM).

**AMLIKON (C. Thurgovie, D. Weinfelden.** Voir DGS). Village dont le nom apparaît pour la première fois dans une charte de Saint-Gall, en 1282 comme *Antikon* (d'*Amaline-hora*) ; près des fermes des *Amalinge* (les *Amalinge* sont les gens d'*Amalob* ou d'un homme dont le nom commence par *Amal*, voir Forstemann I, 88 ss.). Amlikon appartenait à la seigneurie de Griesenberg. — *USIG-IV*, p. 1024. [Sch.]

**AMMA.** Voir EMME.

**AMLIN.** Voir OMLIN.

**AMMANN.** Nom de famille répandu dans la plupart des cantons de la Suisse allemande et à Fribourg où l'on trouve le nom de *Mestral* traduit plus tard en *Ammann*. Il doit son origine à la fonction d'ammann qui, remontée de père en fils dans certaines familles, devint un patronymique à partir du milieu du XV<sup>e</sup> s. Indépendamment des familles de Fribourg, Schaffhouse et Zurich, qui sont traitées à part, nous donnerons ci-après les personnages marquants des autres familles. Pour celle d'Unterwald, rameau de la famille *von Wolfenschiessen*, voir ce nom. — 1. HEINRICH DER AMMANN, de Rapperswil, en 1293 et 1294 ammann de la comtesse Elisabeth de Rapperswil au château de Grinau sur la Linth; le 7 janvier 1300 il est témoin lors de la cession de la ville et du château de Greifensee aux Landenberg. Avoyer de Rapperswil en 1305, 1306 et 1310. — *UZ*, n<sup>o</sup> 2256, 2301, 2531, 2803, 2814, 3030. — [C. H.] — 2. HANS, de Hundwil, membre du Conseil de Saint-Gall en 1381, vivait encore en 1419. — [P. H.] — 3. ULI JOST, de Halkon (Schwyz), ammann de Kussnacht en 1406 et propriétaire du vaste domaine d'Arni dans la dime de Halkon. Ayant revêtu à plusieurs reprises les fonctions d'ammann jusqu'en 1430, il fut connu sous le nom de sa charge qui se transmitt à sa descendance, et mourut en février 1443. — *Annuaire* de gueules à deux croix en sautoir, la pointe en bas, les gardes d'or. — Voir *Urkunden Küssnacht* aux Arch. d'Etat, Schwyz. — *Urbur der Kirche Küssnacht*. — [AL. T.] — 4. JOHANN, de Lucerne, curé d'Entlebuch avant 1488. — [P.-X. W.] — 5. ALBERT, de Frauenfeld, survivancier en 1462 puis chanoine en 1492, de Beromünster, † 1514. Il est l'auteur de : *Institutiones de jure curato feudale*. — Voir N. Riedweg : *Minster* 435. — [P. X. W.] — 6. JOST, de Halkon, ammann de Kussnacht, en 1496. — 7. SÉBASTIEN, ammann de Kussnacht en 1610 et 1611. — 8. JOS.-LEONHARD, membre du Conseil et inspecteur des travaux publics de Kussnacht, 1788. — Au XIX<sup>e</sup> s. de nombreux membres de cette famille émigrèrent en Amérique. — Voir Mannel du Conseil de Kussnacht. — Protocole de la *Dorfballmeind* de Kussnacht. — *Gfr.* 26. — *Frier Schweizer* 1897. — [AL. T.] — 9. ULRICH, de Alt St. Johann (Toggenbourg), † 13 février 1706, † 28 avril 1842 à Nesselau, fabricant d'instruments de musique, autodidacte. Il construisit des orgues, apporta quelques



perfectionnements à la fabrication des pianos et fit spécialement des clarinettes, des flûtes, des têtes de flûtes artistiques recherchées des étrangers, ce qui le fit connaître des amateurs de toute l'Europe. De 1805 à 1808 il est à Stuttgart et Augsburg; de 1808 à 1821, de retour à Alt St. Johann, et en 1821 il se fixe à Krummenau où il fut membre du Conseil communal. — Voir SKL suppl. (où il est appelé par erreur JEAN). — K. NEF dans SMV 1901, n° 26. — [P. B.] — 10. MATTHIAS, 1773-1855, premier secrétaire de la chambre administrative helvétique du C. de Thurgovie 1798, du Petit Conseil 1804, juge d'appel 1805, juge cantonal 1815, président du tribunal cantonal 1820-1832, juge d'instruction 1833-1835. — [SCH.] — 11. JOHANN, de Madiswil, 1782-1846, médecin. Il étudia à Zurich, Berne et Wurzburg et pratiqua pendant toute sa carrière dans son village natal; fit partie du tribunal d'Arwangen 1821, et du Grand Conseil 1831. — Voir L. Ziegler: *Biographische*. — [E. B.] — 12. FRIEDRICH-FERDINAND, \* 1809, d'Ermeningen (Thurgovie) ami et homme de confiance de Napoléon III. — [SCH.] — 13. *Willelm*, 1810-1859, fils du n° 10, avocat à Frauenfeld, juge d'instruction en 1838 et membre du Grand Conseil. Il publia en 1841: *Verhandlungen des thurg. Grossen Rates über die Aargauer Angelegenheit betreff. Gewandtschaftsinstruction um die hohe Tag-satzung*. En relations étroites avec les chefs du Sonderbund, il participa à la réunion secrète avec eux le 12 septembre 1845 aux bains de Rothorn près Lucerne. Ayant démissionné dans son canton il fut appelé par les autorités lucernoises en qualité de juge d'instruction. A la chute du Sonderbund il s'enfuit en 1847 avec sa famille à Milan, d'où il se rendit à Vienne avec Bernard Meyer. Tombé dans la misère il passa à Innsbruck et se fit sujet autrichien en 1851. Devenu chef d'un bureau de la presse dans l'Allemagne du Sud, chargé de défendre les intérêts de l'Autriche, il se fixa à Stuttgart puis à Munich et obtint en 1851 le titre de conseiller impérial et royal. L'année suivante avec d'autres partisans du Sonderbund lui permit de passer ses vacances à Wil (Saint-Gall) où il mourut. — Bibliographie des nos 10, 12 et 13. — B. von Meyer: *Erlebnisse*. — Corrignon d'Ocelli: *Sozialdemokratische Kerkelchen*. — Derriauer. — Baumgartner: *Die Schweiz von 1830-1850*, III et IV. — Correspondance de W. Ammann avec sa famille. — [M. B. et SCH.] — 14. JAKOB, de Bauen, médecin de district en 1820, juge à Mur 1822, 1829-1831 du Petit Conseil, président de la Commission de l'assistance et de l'hôpital ainsi que du Conseil d'hygiène publique; 1832-1835, médecin à Aarau. — en 1846 à Lucerne. (Renseignements du secrétaire de justice Boyle, d'Aarau). — P. Weisenbach dans le *Jahresbericht* des écoles de Bremgarten, 1851-1852. — [G. W.] — 15. JOHANNES, pasteur, 1828-1904, \* à Madiswil, étudia à Berne, Berlin et Tubingue; consacré en 1853, il recut en 1854 la médaille de Haller. Diacon à Hlasi près Berthold, 1857 second pasteur de Berthold, puis directeur du progymnase et de l'école des filles, pasteur ensuite à Lotzwil de 1862 à sa mort; augmenta du baptême pendant l'occupation des frontières en 1856 et 1870, fut 1871 membre et plusieurs fois président du Conseil synodal; 1883 membre de l'assemblée constituante; 1903 D. en théologie honoraire de l'Université de Berne. Il fut aussi rédacteur du *Kirchenblatt für die reformierte Schweiz*. — Voir SRB 1. — *Kirchliches Jahrbuch der reformierten Schweiz*, 1896. — TRG 1905. — *Kirchenblatt f. die reformierten Schweiz* 1904, p. 21. — *Reformblätter* 1901, p. 35. — ASG 10, p. 177. — [E. B.] — 16. JEAN-JULES, expert chimiste analyste, de Wengi (Thurgovie), \* le 8 mars 1859. Diplôme suisse de pharmacien 1883, D. es-sciences de l'Université de Lausanne 1900, pharmacien à Lausanne 1883-1900. Privat-docent; bryologue distingué à Lausanne 1895. Ancien président de la Société vaudoise des sciences naturelles, il a publié de nombreux ouvrages sur la chimie, la microscopie, les mathématiques et la botanique. A citer: *Flore des mousses de la Suisse*, 3 vol. [A. B.]

A. Canton de Fribourg. — AMMANN. Cette famille a porté primitivement les noms de *Gaudin*, *Gudin*, *Mestault* (en latin *Mistraults*), dérivés de la charge de mestral exercée à Nevez où on trouve la famille établie au XIV<sup>e</sup> s. Un rameau se fixa à Fribourg où il obtint la bourgeoisie

en 1433, en la personne de Mermest Mestral. *Armoiries*: coupé d'azur à deux fleurs de lys d'or et palé d'or et de gueules de six pièces. — 1. NICOLAS MESTRAL, habitait Fribourg dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s.; il assigna en 1442 son droit de bourgeoisie sur une maison dans la hamière des Hétoüx.



— 2. JEAN MESTRAL, fils du n° 1, maître d'artillerie, châtelain de Montagny, se signala dans les guerres de Bourgogne, à la prise du château d'Illens, 1475, et à la bataille de Morat, dans laquelle il était conseiller de guerre du contingent de Fribourg, † 1486. — 3. JEAN MESTRAL, fils du n° 2, germanisa son nom en AMMANN, qui se rencontre pour la première fois en 1508. Il participa à la guerre de Souabe, et à la campagne de Marignan, mais sans assister à cette bataille, blessé à la Bicoque 1522. † 1521. — 4. PIERRE ou PETERMAN, recut le 26 août 1541, de l'empereur Charles-Quint, une lettre d'armoiries. Avoyer de Fribourg 1540; seigneur de Vuissens et coseigneur de Démoret; envoyé deux fois auprès du roi de France Henri II pour défendre les prétentions financières de Michel, dernier comte de Gruyère. † 1567. — 5. JEAN, 1607-1682, acheta en 1654 la seigneurie de Saint-Barthélemy et château de Goummons (Vaud) que ses descendants vendirent dans le XVIII<sup>e</sup> s. à la famille d'Alt. — 6. NICOLAS, 1624-1708, acheta en 1673 la seigneurie de Macconnens (Fribourg), laquelle resta dans la famille jusqu'en 1829, à l'extinction des droits seigneuriaux. — 7. BEAT-NICOLAS-LEGNACE, 1701-1770, prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg, de 1736 à 1770. — 8. FRANÇOIS-NICOLAS-ALOYS-JEAN, 1781-1853, maître de la monnaie de Fribourg de 1808 à 1817. — 9. NICOLAS-ALOYS-VINCENT-ALPHONSE, 1800-1853, préfet des districts de la Gruyère et de la Sarine, membre de la dernière Diète fédérale. Il joua un rôle marquant dans son canton lors du Sonderbund et fut exilé par le gouvernement radical. — Une branche de la famille quitta Fribourg vers 1830 en la personne de Jean, frère du n° 8, et s'établit en Pologne où ses descendants existaient encore il y a peu d'années. — Voir LL et Holzball. — *Armoiries* du *maréchal de Fleuranges et de Louise de Savoie*. — HÉL. Remy de Bertigny: *Chronique fribourgeoise*, p. 126-127, 132-133. — H. FRIES: *Chronik*. — P. von Molsheim: *Chronik*. — *L'Emulation* n° 20, 1842. — H. HSELY: *Hist. de comté de Gruyère* III, p. 418-435. — HSELY et GROMANT: *Monuments de l'hist. du comté de Gruyère*. — ROTT: *Insensaire*. — ASI 1524. — *Gesch. der Familie Ammann von Zurich*. — AHS 1908. — ASG IV, p. 362. — SGB. — *Genealogisches Taschenbuch der Ritter u. Adels-geschlecht*. — STEPHAN. Sculpteur, originaire d'Ulm, admis à la petite bourgeoisie de Fribourg le 11 septembre 1586. En 1591 et 1592, il restaura le porche de l'église de Saint-Nicolas à Fribourg. On lui attribue la confection des fontaines de Saint-Pierre et du Sauvage; en 1600, il sculpta la statue de la Fidélité ou du Lameret placée sur la fontaine de la place des Forgerons. Après 1612, son nom disparaît, soit qu'il mourut alors, soit qu'il quitta Fribourg. — SKL. [A. d'AMMANN.]



B. N. J. d'Ammann, d'après un portrait d'un artiste inconnu. (Propriété de M. Alt, d'Ammann).

— 11. ROMY de Bertigny: *Chronique fribourgeoise*, p. 126-127, 132-133. — H. FRIES: *Chronik*. — P. von Molsheim: *Chronik*. — *L'Emulation* n° 20, 1842. — H. HSELY: *Hist. de comté de Gruyère* III, p. 418-435. — HSELY et GROMANT: *Monuments de l'hist. du comté de Gruyère*. — ROTT: *Insensaire*. — ASI 1524. — *Gesch. der Familie Ammann von Zurich*. — AHS 1908. — ASG IV, p. 362. — SGB. — *Genealogisches Taschenbuch der Ritter u. Adels-geschlecht*. — STEPHAN. Sculpteur, originaire d'Ulm, admis à la petite bourgeoisie de Fribourg le 11 septembre 1586. En 1591 et 1592, il restaura le porche de l'église de Saint-Nicolas à Fribourg. On lui attribue la confection des fontaines de Saint-Pierre et du Sauvage; en 1600, il sculpta la statue de la Fidélité ou du Lameret placée sur la fontaine de la place des Forgerons. Après 1612, son nom disparaît, soit qu'il mourut alors, soit qu'il quitta Fribourg. — SKL. [A. d'AMMANN.]

B. Canton de Schaffhouse. I. AMMANN von MUEBLACH. Ancienne famille bourgeoise anoblie de la ville de Schaffhouse des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.; elle fit son nom de la ferme de Mollen près Ulhwiesen (Zurich). Voir détails sur les différents membres de la famille dans RUIER: *Chronik*, p. 631. — [WEBER.] — II. Ancienne famille bourgeoise



de Schaffhouse, issue de Hans qui se maria en 1512. — 1. HANS, graveur en taille douce 1577-1637. — 2. SAMUEL, graveur de sceaux, se fixa à Bâzel où il reçut en 1614 du bourgmestre de cette ville des armoiries qui devinrent celles de la famille. — 3. HANS-HEINRICH, 1607-1669, graveur de sceaux, maître de la monnaie, prévôt de corporation, bailli de Neunkirch; traduit du has-allomann, en 1657, les *Kinderspiele* de Konrad Meyer. — 4. HANS-HEINRICH, \* 1637, peintre-verrier, ainsi que son frère. — 5. CHRISTOPH, 1646-1712. — 6. JEREMIAS, frère des nos 4 et 5, graveur en taille douce. — 7. JOHANN, 1640-1702, médecin de la ville, professeur de grec et de physique, publia quelques travaux scientifiques. — 8. JOHANN-KONRAD, 1669-1724, fils du no 7, médecin, vécut en Hollande où il instruisait les sourds-muets; auteur d'un intéressant manuel sur l'éducation des sons. — 9. JOHANN, 1707-1760, méd. cin, botaniste; 1730 à Londres, 1733 professeur de botanique et d'histoire naturelle à Pétersbourg. Son grand herbier fut déposé au Musée impérial. — 10. JOHANN-KONRAD, 1721-1811, médecin, connu par sa riche collection de gravures sur cuivre, de coupillages et de pétrifications. — 11. JOHANN-HEINRICH, 1722-1794, banquier, fut anobli en 1778 par l'empereur Joseph II sous le nom de von AMMANN von HOBLENBAUM. — 12. JOHANN-HEINRICH, 1820-1897, fut membre du Conseil d'Etat et plus tard maire de la ville. — 13. PAUL-ALBERT, fils du no 12, \* 1850, député au Conseil des Etats. — 14. RUDOLF-ERICH, \* 1882, artiste peintre à Bâle. Au XVIII<sup>e</sup>, une branche de la famille exploita l'hôtellerie *zum Raben* à Schaffhouse; une autre, de 1780 à 1870, celle de la *Couronne*, qui passait pour la première de la ville. A plusieurs reprises les Ammann firent partie du Petit Conseil comme représentants de la corporation *zum Räden*. — Voir Bächtold: *Gesch. der Schweiz. Literatur*, appendice p. 143. — Schenkel: *Schaffhauser Beiträge* livr. 8. — *ADB* I, 401. — *Biog. univ.* II, 51. — Schaleh: *Erinnerungen* II, 127. — *SKL*. — C. Magis: *Schaffhauser Schriftsteller* — J.-J. Vogler: *Schaffhauser Künstler*, dans la *Festschrift der Stadt Schaffhausen* IV, 16. — *LL*. [J.-J. B.]

4. Canton de Zurich. Le nom de famille Ammann était très répandu dans les villages riverains du lac de Zurich et dans la campagne zuricoise. Plusieurs de ces familles furent reçues, du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s., dans la bourgeoisie de Zurich; nous les avons groupées ci-après suivant le lieu de leur origine. En outre, il faut citer quelques personnes isolées. — 1. JAKOB VON S, pasteur de St. Margrethen. — 2. JAHN, 1646, trésorier de Fluntern, portait, d'après un vitrail au musée de Nuremberg, les armes des Ammann de Brugg. — 4. JOHANN-CASPAR, de l'Unterstrass (et Aussersihl), fils du juge de district Caspar (1765-1830). \* 12 novembre 1801, † 6 novembre 1870, juge de district 1831, grand conseiller 1832-1865, juge cantonal 1833-1852; en 1848-1849 Conseiller aux Etats. — 5. ERNST, \* à Toss 1877, d'Aawangen (Thurgovie) et Winterthour, Dr jur. 1800 à Leipzig, 1802 greffier, 1807 juge et 1809 président du tribunal de district de Winterthour; avocat en 1911. Membre du Conseil de ville dès 1806 et du Grand Conseil dès 1808. — Voir Nuscheler: *Heimatnoten von Riffersweil*, p. 14. — *NZZ*, no 579 du 9 novembre 1870.

1. Ammann ou Kehler von 14 Allishellen, primitivement seulement von Allishellen; famille bourgeoise de Zurich dès 1331, élevée dans la branche masculine en 1474. — *Armoiries*: d'argent ou d'or au bras d'azur (ou de sable) vêtue de fer, tenant une clef. — 1. KONRAD, 1331-1357, celtier d'Ennsfelden et aussi ammann du couvent et de l'abbaye de Zurich sous les abbesses Elisabeth von Matzingen et Fides von Klingenberg. Cette charge, importante et lucrative, décida de son nom. — 2. HEINRICH, 1331-1381, frère du no 1, sous-bailli et juge dans le comté de Kibourg en 1377. — 3. JOHANNES, 1349-1402, frère des nos 1 et 2, ammann de l'abbaye de Zurich, celtier et plus tard bailli ou sous-bailli de la prévôté de Zurich, trésorier de la ville dès 1380, juge 1379, sous-bailli de Zurich 1382, capitaine du contingent envoyé à Berthoud contre les comtes de Kibourg, 1385. — 4. HEINRICH, 1368-1417, orfèvre, de même que — 5. HANS, son fils, 1408-1453. — Voir *Zürcher Steuerbücher* I.

## II. Ammann, de Brugg. Armoiries: d'argent au



chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'un pal du second. Le 7 avril 1487, le roi Maximilien accorda une lettre d'armoirie à Ludwig, Hans et Ulrich Ammann frères.

A. Branche de Zurich. — 1. HEINRICH, albergeste à Brugg vers 1450, bourgeois externe de Zurich en 1461. — 2. HANS, fils du no 1, conseiller de Brugg 1446, s'établit vers 1490 à Zurich 1446, s'établit à la guerre de Waldshut en 1468, † 1501 en 1502. — 3. JOHANNES, dit aussi *Trunkler*, neveu du no 2, et beau-frère de l'abbé Ulrich Trunkler de Cappel, licencé en droit; 1491, curé de Uster, dès 1508 de Rifferswil. Ami zélé de la Réformation il fut plusieurs fois poursuivi; chapelain de Kibberg dès 1528, † 10 juillet 1548. — 4. Ludwig, fils du no 2, fit des études classiques. En 1474 employé à la chancellerie zuricoise et de 1479 à 1484 à celle de Berne; en 1484 secrétaire d'Etat de Zurich, il commenta les *Moroels* du Conseil. A plusieurs reprises délégué à la Diète; il trancha, entre autres, le différend entre l'évêque de Sion et le Valais; d'une part, et le duc de Milan, de l'autre, en 1485-1486. Il fut impliqué dans le procès Waldmann pour avoir participé à de loches négociations avec Milan et avoir falsifié un accord conclu entre la ville et la campagne de Zurich. Il fut relâché provisoirement et suspendu de ses fonctions jusqu'à la Saint-Jean 1489; mais le nouveau gouvernement ne pouvant se passer de sa grande connaissance des affaires, il fut réélu au renouvellement des autorités. En 1490 il rédigea la sentence qui mit fin aux troubles de Rorschach; en 1500 il est député à Hunsrück pour la signature du traité de paix. Il est peut-être l'auteur d'une chronique sur la guerre de Souabe (*DSG, Chroniken* II, p. 646). † 7 mars 1501, Hans-Ludwig, dit le fondateur de la branche helvétique. — 5. Ulrich, dit *Tapfervogt*, frère du no 4, mercenaire. Il combattit probablement déjà sous Maximilien dans les Pays-Bas, fit en 1495 la campagne de Milan et de Naples avec les Français, acquit la bourgeoisie d'Uri pour la levée de mercenaires. Le 10 avril 1500 il chercha vainement à sauver le duc de Milan, Ludovic Sforza, de la trahison de Novare; † peu après 1503. — 6. JOHANN-JAKOB (1504-1573), neveu du no 4, étudia de 1517 à 1519 sous (Léonard à Paris, en 1519 avec Rhomans à Bâle, et jusqu'en 1521 à Milan; chanoine à Zurich depuis 1524. Il latinisa son nom en *Ammannus*. En 1526 professeur de logique et de rhétorique et de Langues latine et grecque; 1533 directeur d'école. — 7. HANS-BARTHOLOMEUS, frère du no 6, probablement drapier. Dès 1531, du Grand Conseil représentatif de la corporation *Zur Saffan*; à Noël de la même année membre du tribunal libre de la ville et de la cour matrimoniale; 1537 premier administrateur de l'assistance; 1550 administrateur du couvent de Bittli; † 1569. — 8. Jost, fils du no 6, \* 13 juin 1539 à Zurich, † 17 mars 1591 à Nuremberg, dessinateur, graveur, peintre et peintre-verrier. Il apprit la peinture sur verre à Zurich probablement et se perfectionna à Bâle; après son mariage, il s'établit à Nuremberg à fin 1574. En 1577 il rejoignit à la bourgeoisie de Zurich et reçut, le 14 juillet de cette année, celle de Nuremberg. Ammann fut un artiste des plus variés et des plus féconds; il avait un grand don d'observation et rendit le vie de son temps dans



Ludwig Ammann, Dessin à la plume de 1600, de J.-H. Goltzius, tiré de la *Geschichte der Cantone Ammann von Zurich*.





de nombreux tableaux avec une connaissance approfondie. Mais ses types d'hommes du peuple et d'artisans ne sont pas exempts de maniérisme. Ses premiers essais de gravure à la pointe datent de 1564 ; des planches pour le *Kriegsbuch* de Frundsberg. Mais c'est dans la gravure sur bois qu'il déploya la plus grande activité ; il fut véritablement le créateur de la gravure illustrée allemande. Mentions dans la Bible de Francfort de 1564 et de 1579, et particulièrement son *Eygentliche Beschreibung aller Stände auf Erden*, Francfort 1568, qui contient en 132 planches la représentation de tous les métiers. Il est aussi l'auteur de recueils de costumes d'ecclésiastiques catholiques, de costumes féminins, d'un armorial, etc. — Voir Becker : *Jobst Amman*, 1854, et SKL (avec bibliographie).



Jobst Ammann.

Dessiné d'après un bois de 1750, de Erhard Dürsteler, tiré de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

**B. Branche bernoise.** — 1. HANS-LUDWIG, fils du secrétaire d'Etat Ludwig à Zurich, étudia à Paris 1501-1502, à Fribourg en Brisgau 1507 ; 1529 membre du Grand Conseil de Berne, 1537 gouverneur de Bonmont, puis membre du Petit Conseil jusqu'à sa mort survenue avant Pâques 1542. De 1537 à 1538 il représenta souvent Berne dans des négociations avec Fribourg et Genève, particulièrement pour l'introduction de la réforme dans la Suisse occidentale. — 2. HANS-HARTMANN OELS, fils du n° 1, 1559-1570 grand conseiller ; 1562-1563 bailli de Locarno où sa position comme réformé fut très difficile. Il posséda avec son frère Anton la seigneurie d'Illiswil et porta le titre de noble, † 1587. — 3. ANTON, 1531-1596, frère du n° 2 ; 1558 grand conseiller, 1571 bailli de Munchenbuchsee, 1582 capitaine dans la campagne de Yverdun, 1590 du Petit Conseil. Conseiller d'Illiswil et seigneur de Wordenfen. — 4. DAVID, fils du n° 3 ; 1604 du Grand Conseil, 1614 du Petit Conseil ; envoyé en 1620 à l'archiduc Léopold d'Autriche à Ensisheim et en août 1622 à Lindau, après des succès autrichiens, pour obtenir l'observation de la neutralité suisse. † en février 1632.

**III. Ammann de Thalwil.** Cette famille qui apparaît à Rüschlikon dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> s. est peut-être issue de celle de Brugg, dont elle porte les armes, par Ulrich dit *Tupfervogt*.



Hans Jakob Ammann.

le chirurgien de Thalwil. Gravure sur cuivre de G. Meyer, tirée de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

et publia en 1618 une description de ses voyages. Il acquit la bourgeoisie de Zurich en 1614, mais entra en conflit pour cause de religion avec l'autorité ecclésiastique. — 2. HANS-BALTHASAR, fils du n° 1, 1650-1723, orfèvre. En 1672 maître et en 1692 *Zweifler* de la

corporation des bateliers ; 1696-1711 grand bailli à Pâques. — 3. HANS-KASPAR, 1784-1861, premier chirurgien au service du grand duc de Hesse en 1810, fit la campagne de Russie comme médecin du prince Emile de Hesse, puis s'établit ensuite à Darmstadt. — 4. ANTOINE-NICOLAS, 1829-1899, missionnaire chartroux dès 1852, fit partie des missionnaires diocésains de Lyon, et fut successivement directeur de séminaire, professeur de théologie et aumônier des sœurs de Saint-Joseph de Cluj. Il réside, en outre, pendant un certain temps, la *Semaine catholique* du diocèse. — 5. AUGUSTE-JULIEN-FERDINAND, \* 1860 à Londres, auteur et éditeur de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*, négociant dans l'Extrême-Orient et dans l'Inde. En 1919 il a fait don de sa précieuse collection d'ex-libris au Musée national et de sa bibliothèque au même musée et à la bibliothèque centrale de Zurich. — 6. HENRI, 1855-1902, frère du n° 5, négociant à Bordeaux, depuis 1889 domicilié à Kreuzlingen où il fit l'essai des découvertes de Röntgen et de Roemer et les adapta à des buts pratiques.

**IV. Ammann de Küssnacht**, de Zurich, famille éteinte en 1792. — 1. HANS-HUBERT, cordonnier, bourgeois de Zurich en 1587. — 2. HANS-LUDWIG, 1606-1660, fils du n° 1, 1629, pasteur à Teufen (Appenzel), 1634 à Hedingen, 1638 pasteur puis doyen à Glaris. Sa correspondance, très importante pour l'histoire des luttes confessionnelles de cette époque, est en grande partie conservée.

**V. Ammann de Greifensee**, famille bourgeoise de Greifensee et de Zurich, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., probablement apparentée avec les seigneurs de Greifensee à Flums et avec l'avoier de Greifensee. — 1. BERNHARD, 1380-1386, † av. 1414, curé de Steinmurr et bénéficiaire de l'autel de la reine à Uster. — 2. ULRICH, frère du n° 1, bailli du comte Donat de Toggenbourg à Greifensee 1400-1401, vivait encore en 1422.

**VI. Ammann de Grüningen.** — 1. JOS, recut en fief en 1361 le jour de l'assemblée des vassaux de Rodolphe IV d'Autriche, à Zolingen, un demi-marc d'argent et les hommes de la vallée d'Erseron. Son sceau, de 1377, porte Jos. Ammann et son fils Fägswil. Avec l'assentiment de son suzerain, le chevalier Hermann de Hinwil, il vendit la dime de Fägswil à Hermann Brändli, le 3 octobre 1407. — 2. HENRICH, bourgeois de Coire, chancelier de l'évêque de Coire, beau-frère des seigneurs de Greifensee. En 1494, il acheta la résidence de ces derniers, la baronnie de Haldenstein, avec le château et le village ainsi que les ruines du château de Liechtenstein. A sa mort en 1504, ses héritiers vendirent Haldenstein à Konradin von Marmels, seigneur de Käms. Capitaine de l'évêque de Coire au château de Fürstberg, près Mals. Fils de la Vintschgau, il fut remplacé en 1499 par Bénédict Fontana. Dès que la guerre de Souabe éclata, il recut le commandement des troupes de Coire et tint la campagne de janvier à mai 1499. Il dirigea le siège du château de Gutenberg et défendit le manoir et la ville de Mayenfeld. — Pour l'histoire de ces familles Ammann, voir surtout *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*, Zurich 1904 et 1913.

**VII. Ammann de Regensberg**, famille d'avoiers de Neu-Regensberg. Les barons de Regensberg, comme les barons de Wart et d'autres, avaient un manoir particulier, en latin *manster*, dans leurs places fortes. — 1. WALTER, 1306-1316 ammann et bourgeois de Regensberg. Il a quatre enfants qui, en 1316, sont au service de l'Autriche, des seigneurs de Regensberg ou dans les chevaliers de Saint-Jean. De 1323 à 1336 il agit comme avoyer et président du tribunal de Regensberg. — 2. LUTOLF ou LÜTI, fils du n° 1, mentionné de 1316 à 1337 ; recut en fief les biens de Neu-Regensberg que son père avait vendus au couvent de Wettingen. — Voir UZ I-XI. — Arch. d'Etat Zurich, *Wettinger Urbar*. [F. HEDL.]

**VIII. Ammann de Winterthur**, famille éteinte de conseillers. — 1. KONRAD, l'ammann, membre du Petit Conseil le 15 octobre 1381. — 2. RUDOLF, prit part en 1344 à l'affaire Gruber. — K. Hauser : *Winterthur z. Zeit der Appenzeller Kriege*, p. 119. — ASG. I 1860, p. 134. — Arch. d'Etat Zurich, *Urk. Stadt u. Land* 1330. [K. HEDL.]

AMMANN-VOG AMF.

AMMANNSEGG (C. Soleure, D. Kriegstetten, paroisse



de libérist. V. DGS). *Anatzeih* en 1261, c'est-à-dire probablement *Anatoltes* — ou *Anatoltes-êch* — c'est-à-dire d'*Amantol*. La juridiction et le ban appartenaitent autrefois au chapitre de Saint-Ours. En 1434, c'est le chanoine Henmann Leberlin qui est bailli. En 1478, Kunz Werner von *Anatschrich* vend pour 113 lb. le quart de la juridiction et du ban au conseiller Konrad (lignard de Soloure. La famille Schwaller de Soloure y possédait des biens au XVII<sup>e</sup> s. et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup>. Le bailli J. Schwaller y habitait en une maison de maîtres, l'hôtel des bains actuels, à côté de laquelle il construisit le bâtiment des bains proprement dit; plus tard, après avoir transformé la première en auberge, il remit le tout en fief. De Schwaller les bains passerent à la famille Hirt de Soloure qui en fut propriétaire jusqu'en 1830. Déjà en 1723 une chambre de la maison de maîtres servait de chapelle; un prêtre de Soloure venait souvent y dire la messe. Les bains, sauteurs et ferrugineux, sont encore en exploitation. [F. E.]

**AMMENHAUSEN** (C. Thurgovie, D. Steckborn, Com. Herdern. V. DGS). *Armoiries*: Coupé d'or et d'azur. Ce nom signifie près des maisons d'*Amo* (abréviation inexplicitée; v. Förstemann I<sup>er</sup> p. 87). Ancienne résidence des nobles d'Ammenhausen. Au contraire de ce qu'on a prétendu, on n'y trouve pas de ruines d'un édifice seigneurial. Ammenhausen est actuellement habité par deux familles de paysans. [Sca.]

**AMMENHAUSEN, Konrad von**, poète thurgovien, \* entre 1280 et 1290, † dans les années 1360. *Armoiries*: Coupé d'or et d'azur. Il était originaire d'Ammenhausen et a peut-être été chanoine du couvent de Stein, où il fut plus tard moine bénédictin. Très cultivé, il avait beaucoup voyagé (en Provence, dans les Grisons); il fut cure et poète au cou-



Le poète du *Schachzablbuch* ou Livre de l'Échiquier. D'après la miniature du code de Stuttgart datant de 1457. (Titre de l'ouvrage: *Deutsch-Nachschreibebuch* XII 1. p. 50.)

vent de Saint-Georges à Stein s Rhin en 1337. Auteur du *Schachzablbuch*, imitation d'un livre latin de Jacobus de Cessole. — Voir Ferd. Vetter: *Das Schachz-*

*belbuch* Kunrats von Ammenhausen (Bibl. alt. Schriftwerke der Schweiz, Suppl.). — *Schachspielkundige im Mittelalter*. — ADB I. — Jak. Bachold: *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*. — Singer: *Literaturgesch. der deutschen Schweiz im M.A.* [H. S. W.]

**AMMERSWIL** (C. Argovie, D. Lenzburg, Com. Villmergen. V. DGS). Village et paroisse. *Armoiries*: D'argent à un cerf de grandes jambes de trois monts de sinople. Anciennes formes du nom: 895 *Onnpraiswile*; 1303-1308 Habs. Urbar: *Onnbrechtwile*, ferme d'*Onnbrecht* (non intitulable). En 1275, église paroissiale avec un sacristain; les comtes de Habsbourg en avaient la juridiction. Vers 1390, les ducs d'Autriche réclamèrent de l'église

d'Ammerswil un impôt extraordinaire de 6 florins. En 1480, les nobles de Balms avaient la basse juridiction qui, dès 1487, passa aux Ellinger. Selon la tradition, le presbytère aurait été pillé par les catholiques en 1531, lors de la guerre de Cappel, et le village tout entier lors de la première guerre de Villmergen. Marc Spengler, qui fut prisonnier Thierri au der Halden, fut à la fois le dernier curé et le premier pasteur réformé d'Ammerswil. Les soldats bernois qui avaient été tués dans les guerres de Villmergen furent ensevelis au cimetière d'Ammerswil. Lorsque le canton d'Argovie se constitua, le droit de collature fut transféré de l'empire au gouvernement du canton. Les registres de baptêmes et de mariage datent de 1738. Les registres de décès de 1752. — Voir ASG, 14. — Nüschteler: *Die aargauischen Gotteshäuser*, dans *Argovia*, 26. — W. Merz: *Das Gotteshaus zu Sankt Peter und zwölf Botten zu Ammerswil*. — Le même: *Die Gemeindegewappene des Kantons Aargau*. — *Liber Decanorum*, etc. Ms aux Arch. de Lenzburg. [E. W.]

**AMMIANUS**. Voir AMMANN.

**AMMIANUS MARCELLINUS**. Historien romain, né dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, † vers 400 après J.-C. Son ouvrage, *Itterum gestarum libri XXXI*, dont les livres XIV-XXXI, comprenant les années 353-378, nous sont seuls parvenus, constitue une source pour l'histoire ancienne de la Suisse à l'époque des guerres des Alamannes du IV<sup>e</sup> s.; il connaissait ces régions pour les avoir visitées, durant son séjour en Gaule avec Valentinien, de 355 à 357; il avait vu Augusta Raurica et Aventicum déjà à moitié détruit. — Voir Otto Seegh dans *Pauli-Wissowa, Realencyclopädie des klass. Altertums* I, Col. 1845-1852. — Teuffel: *Gesch. der röm. Literatur* III, 6<sup>e</sup> éd., p. 297-302. — Claude Chifflet: *De Ammianio Marcelينو vita et libris rerum gestarum*, Louvain 1627. — J. Gimazarre: *Ammianus Marcellinus*. — Hugo Michæl: *Leben des Ammianus Marcellinus*. [Bres.]

**AMMON**, JAKOB. Premier imprimeur de Zoug 1671-1673. Il venait de Nuremberg, fut imprimeur à Lucerne, 1664-1668 au couvent d'Ensedeln, 1669 à Baden, et en 1671 le Conseil de Zoug l'accueillit comme un « artiste imprimeur » et lui fit des avances d'argent. En 1673, il dut s'en aller obéré de dettes et le Conseil reprit ses presses. — Voir la liste des ouvrages imprimés à Zoug dans B. Staub: *Die Buchdruckkunst*, dans le rapport de l'école industrielle cantonale de Zoug pour 1869-1870, p. 40. — J.-Karl Benziger: *Gesch. des Buchdruckgewerbes in Einsiedeln*, 1912, p. 156-157. [A. W.]

**AMMON**. Voir AMBEX.

**AMNISTIA (L')**. Journal politique tessinois, qui parut en 1841 chez un imprimeur inconnu, probablement à Lugano. Il était rédigé par Bianchi-Giovini, qui du camp radical avait passé au camp des modérés. Le journal attaqua violemment le gouvernement radical issu de la révolution de 1839; il demandait aussi l'amnistie des condamnés politiques de la contre-révolution de 1841. — *La Presse suisse*. — Tartini: *Storia Politica*. — Catalogue des journaux au Musée historique de Lugano. [L. T.]

**AMONO, d'**. Voir DAMOND.

**AMONTOT, Seigneur d'**. *Raoul*. Le seigneur de Réville, conseiller du roi en ses conseils, fut chargé par Louis XIII d'une mission extraordinaire à Coire auprès de l'ambassadeur de ce prince en Rhétie. Il lui apporta les sommes nécessaires à l'achèvement des ouvrages fortifiés



commencés dès le lendemain du départ des Impériaux de ce pays, en exécution du traité de paix de Clerasco. Ses instructions à cet effet sont datées de Fleury, le 19 mai 1633. Sa mission dura de juin à août de cette année. Le s<sup>r</sup> d'Amontot devint dans la suite résident-pour le roi à Bruxelles (1634-1635) et fut chargé comme tel, d'exiger du cardinal-archevêque de Trèves, plus tard, chargé d'une mission à Rome (avril-novembre 1636), résident à La Haye (1639-1640) puis à Gènes (1642-1646), il avait été nommé en 1639 l'un des intendants et contrôleurs généraux des finances. Il se distingua au siège de Tortona (1642). — Sources: Du Mont: *Corps diplomatique* VI; 179, 180. — V. Siri: *Mémoires Recueillies* VIII, 230. — M<sup>rs</sup> de Granges de Surcoure: *Répertoire de la Gazette de France*. — A. Boppe: *Correspondance du Comte d'Anvers*, etc. — E. Rott: *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. IV. Voir ce dernier ouvrage pour l'indication des sources manuscrites. [Ed. Rott.]

**AMORT, am ORT, im ORT, ORTE, ORTE.** Famille, partiellement éteinte, des cantons de Lucerne et de Schwyz. Sont à mentionner dans le canton de Lucerne: Famille du district de Weggis, éteinte après 1500. — 1. et 2. WELT AM ORTE et HEINI son fils, sont recrus bourgeois de Lucerne en 1380. — 3. HANS AMMANN AM ORT fait on en 1471 d'un vitrail pour l'église paroissiale. — 4. JAKOB, bourgeois de Lucerne 1514, membre du Grand Conseil et du Petit Conseil, bailli de Habsbourg 1517, de Büron 1527, 1531, 1535, 1539, de Willisau 1531, 1536, 1537, 1540, 1541; premier capitaine de l'abbé de St-Gall à Wil 1533 et 1534, député à la Diète 1533, avoué du couvent d'Engelberg 1538, † 1546. — Voir *Ratsprotokolle*. — AS I WERNERS v. Meggen *Heiratsgeschichte*. — 5. KASPAR, tient l'auberge de la Gigogne à Lucerne 1530, député à la Diète impériale d'Ansbourg 1531. — Voir: *Gfr. Répertoire*. — *ZfB*, Weggis. [P.-N. W. et A. T.]

**AMORS**, famille originaire de Lucerne. Elle passa dans l'Unterwald à la fin du XVI<sup>e</sup> s., puis en Valais vers 1730. A citer JEAN-MICHEL, curé d'Éros de 1733 à 1735, † vicaire de Viege le 4 août 1765. La famille se répandit ensuite à Ganches et dans la contrée de Sierre, où elle se trouve encore fortement représentée à Venthône et dans la paroisse de St-Maurice de Laques. — *BWG* let IV. [P.]

**AMOURS, François d<sup>r</sup>.** Seigneur de la Galazière, maître d'hôtel du duc d'Anjou, gentilhomme ordinaire de la duchesse de Longueville et son ambassadeur ordinaire au comté de Neuchâtel (nov. 1572-janvier 1585). Cette fonction était indépendante de celle de gouverneur de ce petit pays, exercée le plus souvent par un patricien solenois ou fribourgeois. Elle conférait à celui qui en était investi un droit de contrôle, à dire vrai plus illusoire qu'effectif, sur l'administration intérieure de Neuchâtel, et devait lui permettre d'y défendre les prérogatives du prince, au cas où elles eussent été mises en péril par ses sujets, « les plus indisciplinés qui fussent ». Dépêché, dès la fin de 1570, dans le Palatinat par les princes français rebelles à l'autorité royale, François d'Amours appartenait à la Diète de Ratisbonne en 1576. Il appartenait à la confession réformée et fut accusé auprès des cantons catholiques, sans aucun fondement d'ailleurs, par le cardinal Borromée « d'abolir la feste de Noël et d'envoyer placards par tous les bailliages du diocèse comté de Neuchâtel pour diffendre de la plus festoyer ». (*Fleury à Villeroy*, Solure, 5-15 janvier 1584. Bibl. nat. fonds français, 16026 f. 169.) Le S<sup>r</sup> d'Amours vivait encore en 1600. Son nom est cité dans l'acte de partage des biens de Gabriel d'Amours, S<sup>r</sup> de Seran en Anjou, conseiller au Grand Conseil et de Magdeleine Bidault, ses père et mère, intervenu le 7 septembre de cette année-là. Ses rapports de parenté avec d'autres personnages de son nom ont donné lieu à de fréquentes et singulières confusions. Une lettre de lui à Bazel, datée à Strasbourg, le dimanche 31 décembre 1570, conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris (fonds français 2757 f. 42), porte en marge cette annotation d'une main étrangère: « Je crois que cette lettre est du ministre d'Amours ». Le S<sup>r</sup> Pierre d'Amours, conseiller au Parlement de Paris, lequel ministre lit les pièces à la bataille de Coutras, »

La nouvelle édition de *La France protestante* des frères Haag (t. I, p. 177), ne fournissant que des rensei-

gnements peu précis sur la maison d'Amours, contribue pour sa part à augmenter la confusion qu'elle s'était donnée à tâche de dissiper. Il y est dit, en effet, que « le ministre Gabriel d'Amours, étudiant en théologie à Genève, de 1539 à 1562, puis pasteur à Paris, se retira après la Saint-Barthélemy à Neuchâtel, où son frère François le fit être pasteur à Courbilly. J'ai pu vérifier sur place l'exactitude de ce renseignement. L'élection eut lieu le 25 avril 1573. Il est certain d'autre part, que le ministre d'Amours, rappelé en France en 1584, fut attaché à la maison de Henri de Navarre, suivit ce prince à Coutras, à la prise de Chartres, à Arques et à Ivry. Par malheur, à dater de là, le biographe fait fausse route. Aussi bien, affirme-t-il que, rentré à Paris en 1591, Gabriel d'Amours rallia au parti de Navarre son frère La Galazière « conseiller au parlement, qui s'était jeté dans le parti de la Ligue ». L'erreur est manifeste. En fait, il s'agit non pas de François, mais de son aîné Pierre, S<sup>r</sup> de Seran, lequel était en effet conseiller au parlement dès 1568 et avait fait acte d'adhésion au gouvernement des Guises. Le ministre Gabriel, S<sup>r</sup> de Malbert, était marié à Germaine de La Porte, fille d'Estache, président au parlement de Rennes. Le pasteur à Châtelleraut, il y mourut avant 1600. Pierre, le conseiller au Parlement de Paris, eut pour femme Jeanne Le Prevost. Le S<sup>r</sup> de La Galazière épousa, en 1581, Marthe Martin, fille de Jean, conseiller du roi et de François Perron. — *Bibliographie*: Bibl. Nationale à Paris, coll. 500 Colbert CCGC13A, 173-19 Dos. — *Bleus* XVII, Doc. 420. — Haag: *La France protestante*. — Boyve: *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin*, t. III, 266, 269. — Rott: *Inventaire sommaire. — Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. II. — *Mémoires de Michel de la Moignonière* (éd. de la Soc. de l'hist. de France) 1361. — *Le Nobiliaire de l'Anjou*. — A. du Bresson de Courson: *Recherches nobiliaires sur la Normandie* (Caen 1876), p. 504. — *Grand Encyclopédie*, t. II, 809. — Arch. Etat Neuchâtel: *Manuels du Conseil d'Etat* I, 68-309; III, 457. [Ed. Rott.]

**AMPELANDER.** Voir HEIMANN.

**AMPORT.** Famille bourgeoise de Berne depuis 1566, originaire de Wiedlisbach. *Armuriers*: de gueules à une hoccoe d'argent armée d'or. — 1. CHRISTIAN, étudia la théologie à Berne, Zurich, Marburg, 1555 maître d'école à Zolingen, 1566 directeur du gymnase de Berne, 1573 professeur de grec, 1579 de théologie, † 8 mars 1590. — 2. ABRAHAM, 1569-1618, fils du n<sup>o</sup> 1, 1593 membre du Grand Conseil, 1598 bailli de Schenkenberg, 1610 d'Echallens, 1616 du Petit Conseil. — 3. JAKOB, 1580-1636, fils du n<sup>o</sup> 1, étudia la théologie à Berne et en Hollande, occupa un poste de lecteur à Francker, 1608 professeur de philosophie et 1610 de théologie à l'Académie de Lausanne dont il fut le recteur à plusieurs reprises. Son tombeau se voit à la cathédrale, son portrait dans la salle du sénat de l'Université. — 4. ABRAHAM, 1595-1660, fils du n<sup>o</sup> 2, 1627 grand conseiller, 1631 Rathausmann, 1634 bailli de Brandis, 1648 du Petit Conseil. — 5. DANIEL, 1668-1727, 1710 grand conseiller et secrétaire du Conseil, 1717 bailli de Landslut, 1725 du Petit Conseil.

Le dernier de la famille fut G. CHARLES-LOUIS, théologien (1796-1828). — Ms. généalogiques à la Bibl. de Berne. [B. B.]

**AMPTZ, AMPTZO, AMZO, AMS, AMBS, AMPS, AMTS.** Nom de famille répandu à Zurich,



Jakob Amport. Portrait à l'huile sur bois de 1622, probablement de Schürch. (Sénat de l'Université de Lausanne.)



Rapperswil, Baar (Zoug) et Lucerne. Il dérive probablement de *ampt* = Amt (fonction). A Zurich, cette famille est citée déjà en 1253 et 1283, en la personne de vigneron de Flantern et Flun. Une famille de Hirslanden a été reçue à la bourgeoisie de Zurich au XIV<sup>e</sup> s.; elle fut suivie en 1401 de Hans, de Rapperswil, et en 1440, de Hans, de Høgg. — *Armoiries*: d'argent à une feuille de trèfle de sinople issant d'un cœur du même (Armorial d'Edlhubach 1488). *Le Geschlechterbuch* de Grebel, 1628, donne les feuilles de gentes sur argent. — 1. KOSTAN, 1369-1403. En



1369 il payait encore l'impôt à Hirslanden; en 1370 il est à Zurich (Aut Dorff, où il achète une maison; prévôt de la corporation des cordonniers au Natabat 1396-1403, juge au Tribunal royal de Zurich 1399. — 2. JOHANNES, 1415-52, préposé à la police du feu et à la surveillance des récoltes d'avoine 1418, bailli impérial 1421, du *Baptistale* 1427-43, du *Natabat* 1445-57. Comme bailli de Neu-Regensberg, 1425-27 et 1431, il porta le titre de noble qu'il conserva par la suite. En 1441, il fonda avec sa femme Regula von Oetis, un autel à la Wasserkirche en l'honneur de la Sainte-Croix. Il est possible qu'il s'agisse là de deux personnages parce qu'en 1415 apparaissent un vieux et un jeune Johannes Amptz. — 3. RUDOLF, 1429-1460, neveu du n° 2, membre du *Fasterret*, 1460. — 4. Høgg la famille existait encore au XVI<sup>e</sup> s. — Voir Socin : *Mittelhochd. Namenbuch*, p. 131. — *UZ* II, n° 857, V, n° 1885. — Arch. d'Etat Zurich. *Urk. Spital* 335, *Propstei* 447, 611-612, *Geschunkte Urk. Gemächtsbücher, Urbar Wettlingen*, Urk. Oetenbach 748. — *Stadtbücher* II, p. 110. — *Nbl. Stadtbüch.* 2, 1812, en 1022. (P. Hoy et A. Baum.)

**AMREIN, am REIN.** Famille très répandue dans les cantons de Lucerne et d'Obwald dont le nom est la forme germanisée de *Am Rhyen*.

A. Canton de Lucerne. Famille éteinte de la ville de Lucerne. — WILHELM, originaire d'Emmen, y acquiert le droit de bourgeoisie en 1385. *Armoiries*: d'azur à un croissant d'or renversé et figuré accompagné d'une étoile d'or en chef, en pointe de trois motifs de sinople. — 1. JOHANN, grand conseiller en 1423, du Petit Conseil en 1443. — 2. JOH. FLEISCH, † en 1629, chanoine survivancier à Munster en 1533, recteur à Neudorf 1600, chanoine de Beromunster 1602, curé à



Gross-Dietwil 1602, membre du Synode à Constance en 1614, canérier de Willisau 1612. [V. V.] — 1. JO-ET, ammann de Munster en 1532 et 1557. — 2. HANS, de Willisau, avoyer, 1575-1577, 1580-1585, 1587-1589, 1591-1593, banneret 1585. — 3. ADAM, ammann de Munster en 1586. — 4. FRANZ-LUDWIG, orfèvre, \* 19 avril 1614 à Munster. — *SKL* I, p. 32. — 5. SIBIRIUS, fils du n° 2, \* 18 juillet 1647, † en 1689, orfèvre. — *SKL* I, 33. — 6. JOSEF (1738-1878), curé à Ullgenswil en 1827, chanoine à Munster. — Voir *Gfr.* 35. — 7. JOSEF, de Gunzwil (1825-1877), professeur à Lucerne en 1852, chanoine à Lucerne en 1864. — 8. JOHANN, de Gunzwil, président de commune en 1831, capitaine en 1835, membre de la Constituante et grand conseiller en 1841. — 9. KASPAR-CONSTANTIN, de Neudorf, \* 24 septembre 1815 à Lucerne, † 15 septembre 1898 à Saint-Gall, études à Bâle et Neuchâtel. En 1870 maître au séminaire de Hiltkirch, en 1873 professeur à l'école cantonale de Saint-Gall, délégué de la Suisse aux congrès géographiques de Bruxelles, de Venise, de Gènes et de Londres, vice-président du jury pour la cartographie à l'exposition de Paris en 1889. Pendant de longues années conservateur du musée ethnographique de Saint-Gall. Il rédigea l'article *Geographie der Schweiz* dans *Meyers's Konversationslexikon*. — Voir Rüdweg : *Geschichte d. Kollegialstiftes Beromunster*. — v. Liebenau : *Willisau*. — *Besatzungs- und Bürgerbücher* aux Arch. d'Etat de Lucerne. [Bl. et P.-X. W.]

**B. Canton d'Obwald.** — Ancienne famille à Engelberg, venant vers 1491 d'Etiswil dans le canton de Lu-

cerne. Des membres de cette famille ont, à plusieurs reprises, fait partie des autorités locales. [DUBREIL.]

**AM RHYN** ou **AMRHYN.** Famille patricienne de la ville de Lucerne. Le nom est plutôt dérivé de *Rin*, nom d'une partie du cours de la Wyna près de Beromunster dans le canton de Lucerne (groupe de maison *Im Rin*), que de *Rin* = Rhein. — MICHEL



AM RHN, tanneur, d'origine inconnue, venant probablement du district de Beromunster-Michelsamt C. Lucerne), renouvelée en 1518 avec ses enfants son droit de bourgeoisie. Le premier d'ast, est question dans les Conseils, c'est Jost, grand conseiller en 1553 et membre du Petit Conseil en 1544. *Armoiries*: d'azur à un croissant d'or accompagné de trois étoiles du même, 2 et 1. A. Citer : — 1. WALTER, \* vers 1569, † en 1635, fils de Joseph, du Petit Conseil 1586, bailli de Munster 1591, lieutenant-colonel en Savoie 1598, anobli en 1599 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, chevalier de l'Éprou d'or en 1602, comte palatin 1603, bailli du Freiamt 1607, colonel en Savoie 1608, capitaine des Cent-Suisses en Savoie 1609, banneret en 1610, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare en 1616, avoyer en 1624, 1626, 1628 et 1631, colonel en France en 1625. — 2. JOSEF, \* 1589, † 1645, fils du n° 1, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chambellan et échevin en Savoie 1608, grand conseiller 1609, capitaine en Savoie 1610, bailli de Baden 1619, de Weggis 1625, de Buren 1633, commandant des troupes catholiques à Baden en 1634, du Petit Conseil 1635, colonel en Savoie en 1638 et en 1639 à la capitulation de Turin. — 3. LEUVIN, \* 1531, † 1665, frère du n° 2; chevalier du Saint-Sépulchre et du Mont-Saint-Catherine en 1632; grand conseiller 1635, lieutenant-colonel dans le régiment de son frère 1638, du Petit Conseil 1646, bailli dans l'Entlebuch 1647 et 1651, capitaine des Cent-Suisses en Savoie en 1648. — 4. JOSEF, \* 1625, † 1692, fils du n° 2, grand conseiller 1643, bailli de Meters 1649, du Petit Conseil 1652, bailli de Ruswil 1653, de Thurgovie 1660, préposé aux bâties 1666, capitaine à Rome 1666, bailli de Rotenberg en 1669, banneret de la ville et avoyer 1673, Pannerherr 1674, chevalier de St-Maurice et Lazare. — 5. P. JOST, S. J., \* 1630, † 1697 à Augsburg, frère du n° 4, confesseur de l'évêque de Bâle et recteur du collège de Porrentruy. — 6. P. BLAT, S. J., \* 1632, † 1673 dans le cours d'un voyage en Chine, frère du n° 4, missionnaire. — 7. KARL-ANTON, \* 1660, † 1714, grand conseiller 1680, bailli à Wil 1686, capitaine en Espagne 1690, du Petit Conseil 1693, bailli en Thurgovie 1702, colonel en Espagne 1703, Pannerherr et avoyer 1713. — 8. HENZ, 1662-1746, survivancier à Munster en 1677, chanoine en 1686; *Bauley*, en 1689, prévôt en 1707, fondateur du fidei-commis de la famille en 1722. — 9. WALTER-LUDWIG-LEONZ, \* 1716, † 1793, grand conseiller 1736, du Petit Conseil 1744, avoyer en 1773, banneret de la ville 1775. — 10. JOSEF-MARTIN-LEONDEGAL, \* 1752, † 1824, lieutenant en France, grand conseiller 1772, bailli de Weggis 1779, de Kriens 1783, de Knutwil 1787, du Petit Conseil 1788, bailli de Munster 1789, de Lugano 1794. — 11. JOSEF-KARL-VAUER-LEONOLD-LEONHARD (1777-1848), études à Saint-Étienne et Turin, grand conseiller et secrétaire du conseil de guerre 1793, secrétaire d'Etat sous l'acte de médiation; du Petit Conseil 1814, avoyer de 1817 à 1840, président du Vorort en 1819, 1825, 1831, 1837, président de la Diète, — 12. JOSEF-FRANZ VON SALUS-JOHNAN-BALT.-KARL-NIKLAUS von Fläe (1800-1819), fils du n° 11, études à Göttingue,



Josef-Karl Amrhyn, président de la Diète en 1837. Lithographie de G. Balder.

1779, de Kriens 1783, de Knutwil 1787, du Petit Conseil 1788, bailli de Munster 1789, de Lugano 1794. — 11. JOSEF-KARL-VAUER-LEONOLD-LEONHARD (1777-1848), études à Saint-Étienne et Turin, grand conseiller et secrétaire du conseil de guerre 1793, secrétaire d'Etat sous l'acte de médiation; du Petit Conseil 1814, avoyer de 1817 à 1840, président du Vorort en 1819, 1825, 1831, 1837, président de la Diète, — 12. JOSEF-FRANZ VON SALUS-JOHNAN-BALT.-KARL-NIKLAUS von Fläe (1800-1819), fils du n° 11, études à Göttingue,





Fribourg en Brisgau et Paris, juge d'instruction extraordinaire dans le procès Schullheiss-Keller en 1824, secrétaire, puis chancelier de la Confédération 1830; démissionna en 1837 pour ne pas signer la déclaration de guerre au canton de Lucerne lors du Sonderbund. — 13. WALTER (1832-1904), fils du n° 12, lieutenant dans le régiment suisse au service des Deux-Siciles, colonel fédéral et brigadier 1869, commissaire-priseur au Tessin pour les expropriations relatives au chemin de fer du Saint-Gothard. — Voir *LL I*, 207. — *Holzhalb I*, 51. — v. *Vivis*: *Wappen der lebenden Geschlechter Lucerner* (dans *AHS* 1909, p. 28). — *KSB* 1888. — v. *Liebenau*: *Oberst zur Armee und der Fall von Turin*. — *Riedweg*: *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromünster*. — *ADB*. — Girard: *Nobilitaire milit. suisse*, 1787 I, p. 99. — May: *Hist. milit. de la Suisse*, 1788 VI, p. 50. VII, p. 186, 321, 304. — Girard: *Hist. abrégée des officiers suisses* 1781, I, p. 21. — *Ursatznachbuch*. — *Papiers de famille*. — Pour le nom voir *St. VI*, 996-7. [v. V.]

## AM RIED. Voir OBERHEIM.

## AMRISWIL (C. Thurgovie, D. Bischofzell, V. DGS).



Paroisse et village. *Armories*: d'argent à un arbre au naturel fruité d'or. Etablissement alsacien des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> s. 799 *Analogywulare*, 1408 *Amergaswile*; établissement d'*Anal-gér*. Par suite de donations successives, le couvent de Saint-Gall possédait une partie de ce village; une chapelle y est mentionnée en 1408 et 1455 une prébende de chapelain y fut fondée par Burkhard von Helmstorf d'Epishausen. Le village

dépendait de la paroisse de Sommer dont la collation appartenait au chapitre de Constance. En 1529 la localité embrassa la réforme, ce qui engagea en 1531 le seigneur Heinrich von Helmstorf, à Buhwil, à déclarer le remboursement du capital de dotation. Un arrangement intervint, selon lequel le cultivateur se déclarait satisfait avec la ferme de la chapellenie et une vigne. En 1712 le pasteur d'Amriswil, qui jusqu'alors demandait à Schafnau, obtint une cure près de l'église qui avait été agrandie en 1687. L'église actuelle date de 1892; l'école primaire de 1854, l'école secondaire de 1892. Registres de paroisse depuis 1621. Ce village insignifiant prit un essor inespéré durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à sa situation à un nord de routes, et à l'introduction de nouvelles industries. Il ne comptait encore en 1850 que 492 hab., en 1880, 1554; en 1910, 3331, sans compter les communes voisines dont la population a augmenté dans de plus faibles proportions. — Voir *Sulzberger*: *Stiftungsbrief der Kaplanvikaründe*, dans *TB*, p. 111. — Häberlin-Schaltegger: *Gesch. der Kirchengeh. Amriswil-Sommer*. [Scn.]

**AMSCHWAND**. Famille de l'Unterwald, probablement originaire de Schwanden, groupe de propriétés au-dessus de Büren. — 1. et 2. ANDRÉ et ARNOLD, de Wolfenschiessen, reçoivent un fief en 1335 du couvent de Lucerne. Ce même Arnold paraît en 1348 comme représentant du Nidwald dans une rectification de frontières entre Uri et Schwyz. — 3. CÉSAR Schwander reçoit en fief en 1372 la pêche dans le lac de Stansstad. Au début du XV<sup>e</sup> s., la famille est établie aussi à Kerns. — 4. ULAN SWANDEN, de Kerns, est reçu bourgeois de Lucerne en 1404. — 5. HEINI posséda le moulin de l'Aa, à Sarnen; en 1475, il entra en procès avec les ayants droit au cours d'eau et leur vendit son moulin en 1503. Il épousa la baronne Ursula de Geroldseck, veuve du dernier baron Rudolf von Ramstein, et avec l'aide de ses gens, revendiqua les droits de la douzière sur le château et la seigneurie de Zwingen. Ursula de Geroldseck mourut au début de 1474. Amschwand paraît encore comme député de l'Obwald à la Diète de Lucerne, le 15 mai 1476, mais ne joua dès lors plus aucun rôle dans les affaires publiques et mourut après le 18 mai 1503. Au milieu du XVI<sup>e</sup> s., un certain — 6. HEINI Ab on Am Schwanden retourne dans le Nidwald; à la ländsengemeinde de 1564 ses droits de bourgeois sont reconnus et les 25 florins qu'il avait payés comme taxe lui furent rendus. Toutefois la famille s'est perpétuée dans la branche de Kerns. — 7. BALZ, 1638, député aux Diètes de 1651, 1657, 1660; en 1656, il était lieutenant dans la première guerre de Villmergen.

— 8. FLIAN IGNAZ, \* à Kerns en 1713, reçut en 1736 une bourse à Milan, devint prêtre et en 1741 chapelain de Saint-Nicolas. — Kuehler: *Gannik von Kerns*. Collection du chapelain Odermatt. — Liebenau: *Kathol. Schwyzblätter* XVI (1900) 480. — Merz: *Burggen des Saigars*. — Matériaux originaux des archives cantonales et communales. [D. HUG.]

**AMSELLER**, JOHANN. De 1441 à 60 prédicateur du dôme à Coire, l'un des trois chanoines qui destituèrent l'évêque Henri de Hohen à l'occasion des démêlés de Schams et voulurent en 1453 procéder à une nouvelle élection. Pour cet acte de violence le pape excommunia tous les adversaires de l'évêque, y compris Amsteller, qui se soumit au verdict du Saint-Siège et se démit de ses fonctions de prédicateur du dôme. Il obtint une pension viagère de 50 florins du Rhin par an. — Voir M. Tuor: *Reihenfolge der residierenden Domherren in Chur* (ABG 1901) p. 17. [R. P.]

**AMSLER**. Familles des cantons d'Argovie, de Schaffhouse, de Berne et de Zurich.

**A. Cantons d'Argovie et de Schaffhouse**. Famille de Schinznach, originaire

peut-être d'Aarau, dont un rameau s'établit à Schaffhouse. *Armories*: d'argent à deux merles de sable sur deux pointes du même.

— 1. SAMUEL, meunier et sous-bailly à Schinznach, † 1699. — 2. JAKOB, \* 1751, † 1838, médecin et chirurgien, fut élève de l'école latine de Lenzbourg, et suivit dès 1772 les cours de l'Université de Strasbourg; pendant six ans il pratiqua à Berne et finit par se fixer à Schinznach. Sous l'ancien régime il prit part à la vie politique comme membre du tribunal et plus tard comme conseiller de santé et grand conseiller. — 3. JAKOB, docteur en méd.



Jakob Amstler. Portrait à l'huile par Rich. Amstler, 1911.

(1783-1862), fils du n° 2, étudia la médecine à Berne; médecin des bains de Schinznach, médecin de district, conseiller de santé et grand conseiller. Il fut le fondateur de la Société de viticulture argovienne. — 4. SAMUEL, \* en 1791, † le 18 mai 1849, graveur, fils du n° 2, élève en 1818 de G.-Ch. Oberkogler et de Heinrich Lips, à Zurich, en 1813 à Munich, en 1816 à Rome, en 1819 à Pérouse, en 1822 de nouveau à Rome, puis à Schinznach et en 1823 à Munich comme professeur de gravure et membre de l'Académie. Il y mourut chevalier de l'ordre de St-Michel. Ses œuvres principales consistent en gravures d'après Thorwaldsen (le Corège d'Alexandre) et d'après Raphaël (le Denier, la Mise au Tombeau); en outre il reproduisit à Munich les œuvres de ses amis : Cornelius, Schroder de Carolsfeld, Hess, Knubach, Overbeck. — 5. KARL (1802-1856), fils du n° 2, fit ses études à Berne, Bonn et Berlin, médecin des bains à Baden, médecin de l'hôpital à Königsecken; il fonda dans son lieu d'origine une petite maison d'aliénés. — 6. EMILE, \* 1811, fils du n° 5, avocat, président du tribunal, juge cantonal à Aarau. — *Korrespondenzblatt für Schweizerräte*, II. — *Nbl. d. Künstlergesellschaft. Zurich 1850*. — *SKL I*, 33. — [F. W.] — 7. JAKOB, à Stalden, près Brugg (Argovie), \* le 16 novembre 1823, † le 13 janvier 1912, professeur, mathématicien, physicien, inventeur, fabricant d'instruments de précision, étudia à Léna et à Königsberg les mathématiques, l'astronomie et la physique, travailla en 1849 avec Plantamour à l'observatoire de Genève et fut privat-docent de 1850 à 1852 à l'Université de Zurich; de 1852 à 1859 professeur de mathématiques au gymnase de Schaffhouse. En 1857, il fonda à Schaffhouse, pour la fabrication d'instruments de précision, un atelier de mécanique qui s'est acquis une réputation universelle et dont ses fils ont pris la succession; en 1852 à 1853, il inventa le planimètre polaire et publia des écrits scientifiques fondamentaux sur les intégrations mécaniques en général (*Vertel-*



*jahrchrift der NG Zurich*). — 8. **Alfred**, fabricant d'instruments de précision, \* le 3 juillet 1857 à Schallhouse, fils aîné du n° 7; il fit ses études à Hâle, Berlin et Dresde et travailla ensuite en France et en Angleterre



Alfred Amsler.  
D'après une photographie.

comme ingénieur-mécanicien et constructeur de vaisseaux. En 1888 il entra à titre d'associé dans la fabrique de son père et perfectionna la construction des instruments pour l'intégration mécanique; il s'occupait surtout de la construction de machines et joua bientôt un rôle prépondérant dans la construction d'appareils et de machines pour l'essai des matériaux. En 1919, *D' honoreis causa* du Polytechnicum. — 9. **ALBERT**, \* 1863 à Schallhouse, frère du n° 8, colonel, membre du conseil d'instruction publique, propriétaire de la fabrique d'instruments de précision de Schallhouse. — Voir *Karl Amsler : Stammbaum der Familie*. — 1. *von Schallhouse*. — *Nbl. fur Jung u. Alt*, hgg. von der Lehrerkonferenz d. Bez. Brugg. — Voir nécrologie avec biographie dans *Verh. d. SNF* 1912. — *SB* 1902. — *Schweiz. Geometerzeitung* 1912. [Wu-Bs.]

**B. Canton de Berne.** Famille bourgeoise de Biemme. — 1. **HANS**, 1547 grand et 1552 petit conseiller, 1566 trésorier, 1575 bourgmestre. — 2. **JOSÉ**, 1709 grand et 1723 petit conseiller à Biemme. — 3. **NICOLAS**, prédicateur de cour à Nassau, 1711 pasteur de Biemme, † 1739. — 4. **JOSUE**, 1737 grand conseiller, † 1795, le dernier de cette famille à laquelle ne se rattache pas la famille Amsler, actuellement bourgeoise de Biemme. [E. B.]

**C. Canton de Zurich.** — 1. **JOHANN-JAKOB**, \* le 11 octobre 1818 à Meilen, † le 12 février 1909 à Tunis. Premier procureur-général de Zurich en 1875; puis avocat en 1878, grand conseiller de 1882 à 1902. Il occupa une position influente dans la commune d'Aussersihl et travailla activement aux préliminaires de la réunion de la commune avec la ville. Membre du Conseil national de 1896 à 1908. — 2. **JOHANN-ERHARD**, conseiller national de Meilen, \* le 8 novembre 1853, † le 30 octobre 1917. Président de la commune de Meilen de 1883 à 1901; dès 1896 membre du Grand Conseil qu'il présida en 1908; conseiller national en 1899. — *NZZ* 1909, n° 53, 72. — *ZP*, n° 38. — Voir *ZVCh*. 1899, p. 4; 1905, p. 381; 1908, p. 97 et 233 et 1909, n° 11. — *Zürchersee-Zeitung* 1917, n° 258, 259 et *NZZ* 1917, n° 2043. [E. Sruvua.]

**AMSOLDINGEN** (C. Berne, D. Thonue, V. DGS). Paroisse et commune. Trouvailles préhistoriques. Les pierres avec inscriptions romaines découvertes dans la crypte de l'église, conservées en partie au musée de Thonue proviennent d'Aventicum. L'm dans la première syllabe n'est pas motivée du point de vue historique; dans les documents on trouve *Amsoldingen*, en païis *Amseldinge*: ce nom signifie près des gons (parenté d'*Aus-olt* (forme allemande du nom anglais *Oswald*, *Ans* « Dieu », *olt* = *walt* « celui qui gouverne »). Au Moyen Âge, siège d'un chapitre de chanoines dévasté en 1390 lors de la guerre dite des barons selon un témoignage de 1366. Dans le cartulaire de Lausanne (1228), la localité est appelée *Amsoldingen*, *parochiura* et *capitulum romanorum amsoldingenium*. L'auvernie qui avait passé des mains d'Unspunnen aux Wädswil, fut vendue en 1271 par Walther de Wädswil à son fils Heinrich, comme prévôt d'Amsoldingen, et au convent lui-même. D'après un document de 1310, le chapitre entretenait une école. En 1396, Amsoldingen entra dans la combourgeoisie de Berne. En 1457, une enquête de l'évêque s'ouvrit au sujet de la décadence matérielle du chapitre qui fut incorporé en 1484 à celui nouvellement fondé de Saint-Vincent à Berne. La prévôté possédait les droits de haute et de basse justice sur Amsoldingen, ceux de basse justice sur

Hilteringen, Stocken et Mülchi, ainsi que des biens, des cens et des dîmes à Amsoldingen, Allendingen, Brenzikofen, Oberhofen, Ringoldswil, Stocken, Strättlingen, Scherzlingen, Vielbringen, Wimmis et Zaziwil. Le prévôt et les chanoines, au temps de la prospérité, sortaient presque sans exception des rangs de la noblesse du voisinage. Après la Réformation, Amsoldingen demeura le centre de la paroisse du même nom du chapitre de Thonue, à laquelle appartenaient les communes d'Amsoldingen, Hofen, Zwieselsberg, Langenbühl, Forst; puis, les communes auf dem Berg et Utendorf qui furent incorporées à Thierachern en 1578; ensuite les hameaux de Hodenzingen et Tannenbühl réunis à Blumenstein en 1676, et enfin Kienerstrüt réunis à Kirehdorf en 1703. En 1802 Antoine Lénig, chef de la secte des Antoniens, y vécut. L'église collégiale, dédiée à saint Maurice, basilique à trois nefs, à plafonds plats, au chœur voûté, à trois absides et une crypte remarquable; fonts



L'église d'Amsoldingen.  
Photographie du pasteur S. Lutz en 1929.

baptismaux de style gothique primaire et fresques du XIV<sup>e</sup> siècle; endommagée par un incendie en 1578 et restaurée en 1908, elle compte parmi les églises romanes les plus remarquables de la Suisse. Le corps principal de la prévôté et ses dépendances passèrent avec de vastes terrains en 1496 à Bartlome May et furent entièrement reconstruits et transformés en maison de campagne au XI<sup>e</sup> s. (actuellement propriété du colonel Louis de Tscharner). Dans le village, on vit de tout temps des maisons d'habitation intéressantes dont la plus remarquable, située au bord de la route d'Uebeschi, doit avoir appartenu au chapitre des chanoines. Dans le cimetière, remarquons la chapelle de l'ossuaire reliée par une galerie de bois à la cure située plus bas. Le château contient une remarquable collection privée de vitraux et dans le pare deux pierres tombales romaines. Dans les archives de la cure se trouve une chronique manuscrite d'Amsoldingen, due à l'historien Karl Schramli, pasteur de cette paroisse, 1829-1841. Amsoldingen, rattaché politiquement et militairement au *Landgericht* de Seftigen, dépendait au point de vue juridique du district de Thonue. De 1798 à 1893, il fut le chef-lieu du district d'Ober-Seftigen, puis d'initiative incorporé au district de Thonue. — Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1662 et ceux de décès de 1728. — Voir *Die Schwabte, ein Uechtändisch Tagebuch* 1830. — Fr. Stettler: *liegsten des Chorherrenstiftes*. — A. Jahn: *Chronik*. — H. Hagen: *Die Amsoldinger Inschriften*,



dans *Alpenrosen* 1874. — II. Haggen : *Die röm. Inschriften in Amsoldingen* (1854 1875). — Lohner : *Kirchen, — Kirchh., Jahrbuch der reformirten Schweiz* V, 1899. — *Brenner Kunstdenkmäler* II, pl. 4 et 5. [E. U.]

**AMSOLDINGEN, von.** Famille hernoise. *Armoriales* : d'azur à la boucle d'argent. Le fondateur de la famille est le prévôt Heinrich de Wadiswil, à Amsoldingen, qui affranchit le 25 mai 1273 tous les fils qu'il eut de Lucardis von Uebeschi ; avec ses quatre frères il reconnaît ces enfants *municipi a jure nostre servitutis* et les déclare libres. L'union du prévôt était une mésalliance ; ses enfants suivirent donc le « mauvais main », soit la condition de leur mère ; ils n'étaient pas illégitimes, mais simplement libres et ne portèrent jamais le titre de nobles. Ils sont devenus bourgeois de Thonon, Spiez, Berne et Fribourg, et aussi chevaliers et seigneurs de Stocken. — 1. LUDWIG, probablement petit-fils du prévôt Heinrich, 1290 bourgeois, 1294 membre du Grand Conseil et 1295 du Petit Conseil de Berne, peut-être bourgeois de Thonon 1308, † 1324. — 2. BERCHOLD, peut-être frère du n° 1, 1309 reçu bourgeois de Fribourg, 1323 chevalier, † après 1331. — 3. HEINRICH, arrière-petit-fils du prévôt, reçut en 1360 le château de Stocken « comme son père et son grand-père », † après 1409. — 4. WILHELM, frère du n° 3, 1362 bourgeois de Thonon, 1367 châtelain des nobles de Weissenbourg à Blankenburg, 1371, des sires de Thurn à Frutigen, 1378 membre du Conseil de Thonon, hérite en 1390 de ses oncles de Barogne, † 1395. — 5. RUDOLF, peut-être petit-fils du n° 4, bourgeois de Berne et de Thonon, achète Blumenstein en 1466, 1480 trésorier et membre du Conseil de Thonon, † vers 1500, dernier du nom. — Voir M. von Stürler : *Genealogien*. — AGS I, table XXVII, p. 301 ss. [E. U.]

**AM STAD** (en lat. *in Litore*) : subdivision du quartier Aufhof de l'ancienne ville de Zurich au Sud-Est de la Wasserkirche. Elle fut appelée plus tard *Finkenstad* d'après la famille Vinko, et depuis 1581 *Schiffwände*. C'est là que se trouvaient des maisons de l'aristocratie. En 1200-1241, une famille de chevaliers s'appelait *in ou de Litore*, c'est-à-dire au Stad ; une branche collatérale des chevaliers Manesse portait également le surnom de *am Stad*. — UZ I. — Vogelín : *Altes Zurich* I, p. 234. — *Nbl. Stadtbibl. Zurich* 1850, p. 35. — P. Schweizer : *Erklärung zum Plan der Stadt Zurich* (UZ VI). [E. U.]

**AMSTAD, AMSTAAD, am STAD, ab STAD, STADMANN** (lat. *in litore*), nom de famille des cantons de Schaffhouse, Unterwald et Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse.** Ancienne famille de chevaliers de Schaffhouse, branche de la famille noble des Brumsi, qui portait à l'origine le nom de BRUMSI AM STAD d'après sa résidence sur les bords du Rhin. En 1332 on trouve une *armoriale* particulière aux *am Stad* : d'azur à un croissant d'argent surmonté d'un étoile blanc. — 1. HENRI dit BRUMSI AM STAD, reçoit en 1257, en chef de l'abbé Hugues d'Allerheiligen, le *Schiffwändli*, c'est-à-dire le droit de péage sur les bateaux qui abordent à Schaffhouse. — 2.

HERMANN I AM STAD, fait don en 1318, au convent de Paradis, de la maison familiale des Brumsi am Stad et d'autres biens. — 3. GÖTZ I, 1294-1335, bailli de Therau. Ses fils, Conrad, Hermann II et Wilhelm achètent des Truchsess von Diessenhofen l'avouerie du village de Marthalen. — 4. CONRAD II est délégué des villes de Baden et de Säckingen, en 1367 et 1370, dans les litiges en matière d'impôts ; en 1370 il prend part à l'expédition d'Evatigen. — 5. GÖTZ II, élevé des prétentions à la charge de bailli impérial de Schaffhouse, mais un édit royal du 21 déc. 1429 le somme de renoncer à la juridiction criminelle. — 6. WILHELM IV, 1441-1460 ; avec son beau-frère, Henri Brandenburg, ils vendent tous les biens de leurs femmes, Judith et l'usufruit de Bamlegg, à l'exception de la forteresse de Hohenstein. En 1457, il est banni par le tribunal de Rotweil pour avoir assassiné son parent Wilhelm Inthurnen. — 7. HANS II, mentionné comme mineur déjà en 1438, fils du n° 5, gouverneur à plusieurs reprises de 1458 à 1468, membre du Petit Conseil et de 1477 à 1481 du tribunal des Cinq, qu'il préside en 1478 ; à plusieurs reprises délégué aux Diètes fédérales. En



1461, il scelle avec Heinrich Harter, au nom de la ville de Schaffhouse, le traité de paix entre les Confédérés et l'Autriche. Pour se venger de la signature de cette paix et assouvir d'anciennes rancunes contre Schaffhouse, Bilgeri de Hedorf s'empare de lui par surprise près de Engen et ne le libère que contre une rançon de 1800 l. L'ar convention du 27 août 1468, le duc Sigismond prend à son compte, en plus de l'indemnité de guerre de 10000 florins, le remboursement de la rançon d'Amstad. — 8. HANS III (1491-1551), seigneur de Gottmadingen, Itandegg, Gaillingen et Möhringen. — Voir Rüeger : *Schaffh. Chron.* — Imthurn et Harler : *Schaffh. Chron.* — Holzhalb. — *Festschrift f. Stadt u. Kl. Schaffh.* — Werner : *Verf. gesch. d. Stadt Schaffh.* — AGS. — Kirchhofer : *Schaffh. Neujahrs-geschenke*. — Pfaff : *Staatsroll d. alten Eidgen.* — FS. [WASSERKIRCH.]

B. **Canton d'Unterwald.** Ancienne famille de paysans du Nidwald, originaire de Beckenried, dont plusieurs membres ont siégé au conseil et au tribunal. — 1. ANDRÉAS LITTORE, est nommé en 1315 dans le registre du chapitre de Lucerne comme propriétaire d'un droit de pêche à Stansstad. — 2. DIETSCHALD STAD est au nombre des pêcheurs de Stansstad qui en 1372 traitent avec le couvent d'Engelberg au sujet de la redevance concernant la pêche. — 3. HEINRICH STAD, de Beckenried, achète en 1423 de Walter Buren deux tiers des droits de pêche dans la partie du lac située à Buochs. — 4. WELTI, fils du n° 3, devient, en 1438, acquéreur du dernier tiers. — 5. JOH. BALISTE, prêtre à Sion en 1777, professeur de philosophie. — 6. JOSEF, \* 1816, hanneret en 1871, conseiller d'Etat de 1877 à 1883, conseiller aux Etats de 1884 à 1893. — Voir *Gfr.* (répertoire). — Durrer : *Handschriftliches Urkundenbuch von Nidwalden*. — Collections du chapelain Odermatt : *Beiträge zur Geschichte Nidwaldens* X, p. 71. [DUBERGER.]

C. **Canton de Zurich.** AM STAD OU STAD, famille répandue à Zurich et dans les villages des bords du lac, principalement à Meilen et Richterswil. Elle est connue depuis 1301 et fut reçue à la bourgeoisie de Zurich avant 1351 et jusqu'en 1516. — 1. MATTHIAS, 1301-1306, cellier de l'abbaye de Zurich à Stadelhofen. — 2. BURKHARD, de Bendikon, curé d'Affoltern am Albis 1430-1431. — UZ VII-XI. — *Bürger- u. Steuerbuch* I. — *Gemeinschaftsbuch* (VI) 304 et 305. [E. U.]

**AM STALDEN, am STALDEN, AMSTALDEN, STALDER.**

A. **Canton de Lucerne.** Famille de l'Entlebuch. PETER AMSTALDEN, aubergiste à Schlupfheim, Landeshauptmann de l'Entlebuch lors des guerres de Bourgogne. Le 24 février 1478, il fut exécuté pour faux serment et haute trahison. — Voir Liebenau : *Der Hochverratsprozess des P. Amstalden* dans *Gfr.* 37. [E. X. W.]

B. **Canton d'Unterwald.** Ancienne famille d'Obwald au XIV<sup>e</sup> siècle, bourgeoise de Ramersberg, au XV<sup>e</sup>, et de Kägiswil au XVI<sup>e</sup> s. — 1. WELTI est tué en 1386 à Sempach. — 2. JOERZ, † en 1422 à Arbedo. — 3. HENRI, † en 1519 à Novare. — 4. NICOLAUS, \* 1482 de Schwand, vicier à Sarnen. Ses rendit en 1876 dans l'Etat de St-Paul au Brésil où il mourut dans la colonie helvétique le 12 oct. 1919 en odeur de sainteté. — 5. WALTER, \* 1883 ; pendant de longues années rédacteur de l'*Obwaldener Volksfreund*, dès 1911 procureur général d'Obwald, dès 1917 capitaine à l'état-major judiciaire et grand conseiller. — Voir Kuchler : *Chronik von Sarnen*. — R. Durrer : *Einheit Unterwaldens*. — Arch. d'Etat, Obwald. [AL. TRUTTMANN.]

**AMSTEG** (C. Uri. V. DGS). Com. et vge, autrefois *am Stäg*, *in Stege*, *ce Stege*, 1297 *in Stege*, 1300 *ce Stege* und *Steg*. Pâroisse depuis 1903 ; comprise auparavant dans celle de Silenon. On ne connaît point de trouvailles préhistoriques ; l'histoire d'Amsteg commence avec l'ouverture de la route du Gothard. En 1357, on mentionne déjà l'hôtel Stege ; 1555, un rentier énumère les objets de culte et parements de la chapelle de la Sainte-Croix, qui était encore en 1621 le seul édifice religieux de la commune ; par le mauvais temps et l'hiver, le curé de Silenon deva y lire la messe moyennant une rétribution spéciale. Le 18 juin 1636, le pape Innocent XII lui accorda une indulgence et le 1<sup>er</sup> avril 1728 une *authentica* pour la relique de la Sainte-Croix ; en 1729 la chapelle possédait une fortune de 160 l. En 1762, le village fut gravement éprouvé par les eaux du Kerstelenbach ; les



16 et 17 mai 1788, par un folin violent, la chapelle et presque tout le village brûlèrent; mais la reconstruction se fit aussitôt. Amsteg souffrit aussi particulièrement durant les guerres de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; les pertes du 11 octobre 1798 au 11 novembre 1800 sont évaluées officiellement à 306010 fr. L'érection en chapellenie autonome se fit le 12 décembre 1807 par la remise d'une des deux prébendes de chanoine de Silenen à Amsteg; en même temps la commune prit l'engagement de réédifier aussi le curé comme instituteur; mais c'est en 1860 seulement qu'une nouvelle église fut construite et le 28 juillet 1903 la communauté fut élevée, par décret de l'évêque de Coire, au rang de paroisse indépendante. En 1831, 1874 et 1898, Amsteg eut à subir de terribles inondations; outre les dommages causés par le Kerstelenbach voisin, il eut à supporter de grands frais d'endiguement dont l'Etat a déjà assumé le quart depuis 1625. L'ouverture de la ligne du Gothard (1882) a causé la décadence d'Amsteg qui a été délaissé par le trafic. Cependant les deux usines électriques d'Altdorf (1910) et des C. F. F. (1918) lui ont donné un nouvel essor. — Voir *Gfr.* 47. — ZSK 1910, p. 161; 1911, p. 313; 1917, p. 144. — SB du 22 juillet 1916. — *Hist. NB d'Uri* 1897 et 1900. — *Das Bürgerhaus in Uri*, Bâle 1910. [J. FEHRER.]

**AM STEG.** Voir STEG.

**AMSTEIN.** Nom de famille des cantons de Lucerne, Unterwald, Thurgovie et Zurich.

**A. Canton de Lucerne.** Famille bourgeoise de Willisau depuis 1350. — 1. ULRICH, 1558-1628, étudia de 1581 à 1584 à Paris; grand cellérier de Saint-Urbain 1587, abbé 1598-1627, restaura le couvent. — 2. HUGO, connu comme chanoine de 1607 à 1635 vers 1614. — 3. KASPAR, peintre-verrier à Saint-Urbain de 1694 à 1611. — 4. JOHANNES, prieur de Saint-Urbain 1627 et 1640. — Voir v. Liechtenau: *Willisau* II, 119. — *SKL* I, 34. [P.-X. W.]

**B. Canton de Thurgovie.** Famille celtique de Bischofszell. — 1. UAUON, administrateur de l'hôpital, fut investi des dîmes de Zihlschlaet et Hobentannen par l'évêque de Constance en 1515, membre du Conseil de ville en 1520. — 2. PELAGIUS, curé de Goldach, fut favorable à la Réformation. — 3. CHRISTOPF, ammann de Bischofszell de 1648 à 1667, membre du Conseil encore en 1671. Peu après la famille paraît s'être éteinte. — [Sca.] — Au début du XVIII<sup>e</sup> s. une famille Am Stein, originaire de



Wila (Zurich), s'établit dans le canton de Thurgovie. — 1. *Joh. Georg*, médecin, \* le 19 novembre 1714 à Hauptwil, fils de Hans-Jakob, chirurgien. Sans avoir fait d'études, il remplit les fonctions de médecin au service de la fabrique de Hauptwil, puis fit un apprentissage de chirurgien à Zurich de 1758 à 1761 et étudia à Tübingue de 1765 à 1768.

En 1771, il est médecin du séminaire de l'aldenstein où il épousa Hortense de Salis, la sœur de son directeur, Myssen, en 1775. En 1777 il s'établit à Zizers où il fonda la *Gesellschaft landwirthschaftlicher Freunde*, qui publia un journal hebdomadaire le *Sammler*. Am Stein, devenu Grison en 1783, introduisit la vaccine dans son canton. Il devint, en 1787, médecin ordinaire des bains et du couvent de Pfäfers et mourut le 18 février 1794. *Armoiries*: coupé de gueules et d'argent à un bouquetin de sable brochant. — Voir Z.-W. von Salis-Seewis: *Ges. Schriften*, éd. Th. von Mohr, — 2. *Joh. Rudolf*, fils du n° 1, \* le 4<sup>er</sup> mai 1777, lieutenant au service de Sardaigne 1795, au service de France 1799, passa peu après au service d'Angleterre, régiment de Salis-Marschlins, et y resta jusqu'en 1800. Après son



Johann Georg Am Stein,  
Lithographie de 1830 gravée  
de J. Brodtmann.

retour il se voua à l'agriculture, et se rendit plusieurs fois à Hofwil où il fit la connaissance de Fellenberg. Il s'occupa de perfectionner la culture des arbres fruitiers, de collectionner des cartes de géographie, des ouvrages illustrés, et entreprit une vaste correspondance. De 1814 à 1818 il reprit du service en Hollande, puis s'établit définitivement à Malans. Il parvint au grade de major de milice et organisa la *Landwehr* en 1838. Des lors il s'occupa avec prédilection d'histoire naturelle et de collections et fut un des fondateurs de la société des sciences naturelles des Grisons. Il a laissé une très riche collection d'insectes des Grisons, enrichie d'une quantité de dessins, de descriptions et d'annotations. Au Stein fut un membre zélé de la société scolaire des Grisons; après la dissolution de celle-ci il s'intéressa à l'école normale évangélique de Schiers, et mourut le 19 décembre 1862. Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés dans le *Jahrb. Naturf. Gesell. Graub.*, il faut mentionner ses études sur les mollusques des Grisons: *Verzeichnis der Land- u. Wassermollusken* (3<sup>e</sup> année). — *Nachtrag zu den Mollusken Graub.* (7<sup>e</sup> année). — *Die Mollusken Graub.* (2<sup>te</sup> et 2<sup>ne</sup> années) avec suppléments dans les années 37 et 35. — *Voir Jahrb. Naturf. Ges. Graub.* NS 7, p. 178. — 3. JOHANN-GEORG, fils du n° 2, \* 20 novembre 1819, étudia à Vurzburg de 1843 à 1847, fut médecin à Jenaz, Davos et Zizers, et s'occupa de zoologie et de minéralogie. Il laissa une grande collection de mollusques et publia trois études sur les diptères: *Dauer Dipteren*. — *Amsteina puncturipennis*. — *Dipterologische Beiträge*. Il travailla à la fondation de l'école secondaire de Zizers et fut président du Conseil de cette école. + le 25 juillet 1892. — *Voir Jahrb. Nat. Ges. Graub.* NS 36. — [M. S.] — 4. GOTTLIEB, de Wila (Zurich), \* 1853 + 1895, fut vicaire à Laufen et en 1875 pasteur à Wigoltingen où il mourut. Il s'occupa beaucoup de politique et rédigea de 1877 à 1880 la *Thurgauer Volkszeitung*, collabora souvent à des journaux démocratiques zuricois et fut longtemps inspecteur des écoles primaires de Thurgovie. Auteur d'une histoire de Wigoltingen. [Sca.]

**C. Canton d'Unterwald.** Famille éteinte du Nidwald, branche des nobles von Wolfenschiessen (voir art.). Une autre famille Amstein, éteinte aussi, probablement d'une tout autre origine, florissait à Alpnach dans l'Obwald. — 1. ULRICH (1367-1376) membre du Conseil. En 1368 il représenta avec Arnold von Onisried les paroissiens d'Alpnach lors du rachat des droits féodaux de la comtesse Margarete de Strassburg-Wollens. — 2. HANS, trésorier 1526, landammann 1526, 1530, 1534, 1536, 1541, 1544; il est le dernier de sa famille. — Voir registre du *Gfr.* — Kuehler: *Chronik von Alpnach*. [R. BURER.]

**D. Canton de Zurich.** I. Famille de la ville de Zurich en 1385, originaire d'Ottobrien (Bade). — II. Ancienne famille de Wila. — 1. HERMANN, professeur, mathématicien. Originaire de Wila (Zurich), \* à Wila le 27 août 1810. Diplômé de l'École Polytechnique. Docteur de l'université de Zurich, professeur ordinaire de mathématiques supérieures à l'université et à l'École d'ingénieurs de Lausanne dès 1875. Auteur d'une vingtaine de travaux (voir *Index bibliographique de la Faculté des sciences*, à Lausanne, 1896, p. 46 et 47, nos 1-14, et 1915, nos 15 à 20). — 2. GOTTLIEB, voir le n° 4. Amstein, de Thurgovie. — 3. JOHANN-JAKOB, \* 1853 à Wila, maître secondaire en 1878 et membre du conseil de ville de Winterthur jusqu'en 1919, membre de la commission du gymnase cantonal de Zurich depuis 1899. [X. B. et P. H.]

**AMSTUTZ, AM STUTZ, STUTZER.** Familles de l'Unterwald et du canton de Schwyz. Ce nom vient d'un nom d'endroit très fréquent *Stutz*, qui signifie pente abrupte.

**A. Canton d'Unterwald.** Ancienne famille d'Engelberg, fixée aussi à Emmets et à Sarnen. *Armoiries*: d'azur à une croix d'argent sur trois monts de sinople, cantonnée de deux étoiles d'or, ou une croix renversée surmontée de trois étoiles d'or. L'armorial du Nidwald donne encore d'autres variantes, ainsi: d'or à une croix latine de sable sur trois monts de sinople cantonnée de deux aigles de sable. — 1. WALTHER, fils de Peter am Stutze, conventuel à Engelberg et 1309 administrateur des possessions du monastère de Buochs. La tradition





du couvent d'Engelberg l'identifie à tort avec l'abbé Walther III (1317-1331) qui, avant d'être abbé en 1317, avait été moine à Murbach et démoine à Lucerne (voir Durrer : *Die Familiennamen der alten Aelte von Engelberg*, dans *ASG* 1911, p. 141). — 2. H. STUTZER, d'Engelberg, devient en 1413, ainsi que — 3. Josr d'Engelberg en 1410 bourgeois de Lucerne. Ce dernier, commerçant, paraît en 1426 dans un conflit avec la ville de Constance et barague en 1452 le duc de Milan. — 4. HANS, ancien ammann d'Engelberg, acquiert en 1459 la bourgeoisie du Nidwald. — 5. Josr, vice-landammann du Nidwald, 1529. — 6. BALDASSAR, enseigne, fils du directeur des travaux publics Arnold, fut directeur des travaux publics, est, en 1608, le premier intendant de l'arsenal du canton. De cette branche établie à Emmenmoss, sont encore issus : — 7. LOEBER, administrateur de l'église à Stans, † 1667 dont le fils — 8. JAKOB, est membre du Conseil, délégué dans les bailliages tessinois, administrateur de l'église 1697, † 1709. — En 1662 HANS AN STUTZ, vice-landammann à Engelberg, avait aussi acheté la bourgeoisie ; cette branche est éteinte. — Vers 1447, un certain HEINI d'Engelberg, s'était fixé à Sarnen et était devenu membre de la corporation de cette localité ; ses descendants occupèrent durant deux générations une situation officielle en vue, puis la famille s'éteignit. — Voir Durrer : *Urk- u. Buch von Unterwalden* (M.S.). — *Registre du Cfr.* — Collection du chapelain Odermatt. — *Album Engelbergense*. [R. DENISE.]

II. **Canton de Schwyz.** Cette famille paraît dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s. à Küssnacht où le couvent d'Engelberg possédait le droit de patronage de l'église et de nombreuses propriétés. Elle se divisa très tôt en deux branches, dont l'une recut l'appellation corante de « Stutzer » et l'autre conserva le nom original. — 1. HANS STUTZER, possesseur de la propriété actuelle dite « Stutzerhüsi », est en procès, en 1448, avec le prévôt Schwiiger, de Lucerne, au sujet du droit de pêche. — 2. KAU-LEONZ, \* 1675 † 1710, était chapelain à Küssnacht et écrivit une chronique sur la construction de l'église. — 3. OSWALD, trois fois ammann, de 1787 à 1797, de même que — 4. JOHANN-JOS, ammann de 1803 à 1805. — 5. JOS. ALOIS, fils du n° 4, médecin, ammann, 1822-1824 et 1826-1828. — 6. ALOIS, fils du n° 5, médecin, \* 1810, † 1871, membre du Conseil 1830, vice-landammann 1831, et landammann 1832-1834 et 1836-1837. En 1831, il assista comme délégué de Küssnacht aux conférences des districts extérieurs au sujet de la séparation du canton, fut membre du Conseil provisoire des districts extérieurs et en 1833 du Conseil de l'instruction publique du canton de Schwyz. Lors de l'attaque des Schwyzois, le 31 juillet 1833, il fut arrêté et conduit à Schwyz. Après le Sonderbund, il entra au Conseil d'Etat et représenta son canton au Diète. — 7. Son fils VITAL, \* 1841, † 1909, journaliste, fut pendant de longues années rédacteur du *Lucerner Tagblatt* et correspondant de la *NZZ*; de 1883-1888, membre du Grand Conseil du canton de Lucerne et du Conseil de ville. — Voir *Jahrbuch Küssnacht*. — *Ratsprotokoll Küssnacht* et renseignements de M. Türlin, archiviste fédéral. — *Album Engelbergense* 1882. [AL. THURMANN.]

Une autre famille est originaire de Sigriswil (Berne). **AMT** (ahd. *Ambahl*, mhd. \* *Amht*.) **AMTMANN.** Amt désigne soit une fonction avec attributions bien déterminées, soit la circonscription administrative dans laquelle le titulaire exerce ses fonctions. Il provient du gaulois *Amburos*, c'est-à-dire le serviteur, le client, qui agit au nom de son maître. Le Moyen Age connaissait les fonctions de cour (*Höfmeister*), soit celles de maréchal, d'échanson, d'écuyer-tranchant, de camérier, ou celles plus importantes de comte ou de margrave, et les fonctions administratives inférieures, temporaires ou à vie. Les premières étaient données au chef héréditaire à la noblesse ; les secondes étaient remplies par des bourgeois qui, à titre de bailli, d'ammann ou de maire administraient leurs villes ou leurs contrées. Le landammann avait une situation à part ; à l'origine c'était un simple ammann du seigneur qui devint par la suite le premier magistrat et le représentant de son canton.

Au fur et à mesure que l'organisation administrative

du pays se consolidait, *Amt*, de fonction en vint à désigner la circonscription dans laquelle l'*Ammann* exerçait ses fonctions. Ce sens dérivé se rencontre dans presque toute la Suisse ; Berne marque la différence entre *Aemter* et *Dienste*, c'est-à-dire entre les fonctions d'un bailli ou des principaux employés d'une ville ; avoyer, membres du Petit et du Grand Conseil, ou greffier, et celles des fonctionnaires subalternes tels que cuisinier, messager, receveur. Pour désigner le bailliage ou le district, on s'a employé l'expression *Landvogtei* jusqu'en 1815 ; de cette date à 1846, *Oberamt*, et encore aujourd'hui *Amtsbezirk*. Zurich donna à ses baillis le nom de *Landvogt* ou *Obervogt* ; ce canton a conservé depuis la domination autrichienne les termes de *Freiant* de Knonau, de *Kelleramt* (Lunkhofen et Oberwil), et de *Neuamt* pour les quatre paroisses au Nord-Est du district actuel de Dielsdorf.

De tout temps à Zoug la ville se séparait du bailliage extérieur (*Aussersers Amt*) comprenant les paroisses d'Ageri, Baar et Menziken. A Bâle, le district de Liestal porta jusqu'en 1798 le nom d'*Amt*. L'abbé de Saint-Gall divisait son Alte Landschaft ainsi que la Toggenbourg en bailliages supérieur et inférieur (*Oberamt* et *Unteram*). Dans l'*Oberamt* de l'Alte Landschaft, le district autour de la ville de Saint-Gall s'appelait *Laudeshofmeisteramt*. L'évêque de Bâle possédait huit bailliages (*Oberämter*) dans le Jura bernois et bâlois actuel et dans le Brigau (Schillingen avec Astein).

Dans les bailliages communs au Bas- et au Haut-Rhin on se servait de *Amte* et de *Amtes*. Le bailliage de Labres (*Prévôt* ou plus exactement *Prév. Enten*) était composé de treize *Ämter*, quatre supérieurs et neuf inférieurs. Lucerne et Soleure ne connaissaient avant la Révolution que le terme de *Landvogtei* ; depuis lors leurs districts s'appellent *Amt* ou *Amtei*. [L. M. et AZ.]

**AMT (AUSSERSERS).** Voir Zoug.

**AMTSBAUMEISTER.** Voir BAUMEISTER.

**AMUAT, XAVIER,** \* 26 novembre 1813 à Porrentruy, † 28 juin 1884, brigadier, puis, en 1857, inspecteur des forêts du district de Porrentruy, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Auteur de plusieurs travaux et mémoires sur les forêts et la sylviculture. [E. K.]

**AM WASEN.** Voir AU DEM WASEN.

**AMWEG.** Famille originaire du bailliage de Bipp. Citée dans les actes du bailliage en 1406 à Wiedlisbach, en 1522 à Oberbipp, en 1570 à Niederbipp (disparue de cette localité). Un de ses membres : — THOMAS (les émigrés dans l'Evêché de Bâle au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. Sa famille devint bourgeoise de Vendincourt en 1747. — ANTOINE, médecin, membre du Directoire du Département du Mont-Terrible. V. BALE. EYECHÉ DE. — P. FÉLÉNIÈRE, \* à Vendincourt le 14 sept. 1756, profès à Bellelay en 1778. Expulsé en 1797, il se retira dans son village natal, fut administrateur de la paroisse de 1800 à 1816 et curé jusqu'en 1830. † le 25 déc. 1841. Auteur d'une *Histoire de la Hautevex*, restée manuscrite. [G. A.]

**AMWERD.** Famille éteinte de Lucerne et Sempach. — MATTHEUS, de Sempach, moine à Hof, 1389-1415. — ULI, avoyer de Sempach, 1401-1423. — HANS, de Lucerne, mercenaire, † 1422 à Arbedo. — JOHANN Böldeli, prévôt de Lucerne 1413-1429, abbé d'Engelberg 1429-1431. [V. X. W.]

**AMYRAUT, Moïse,** 1596-1664, théologien protestant français, professeur à Saumur, chercha à apporter un tempérament à la doctrine calviniste de la prédestination. Sa théorie de l'universalisme hypothétique souleva la plus vive opposition dans les églises calvinistes orthodoxes de Hollande et de Suisse. En 1647, ces dernières firent parvenir aux protestants de France une mise en garde contre cette théologie, et en 1648, Schaffhouse fit à la Bible évangélique la proposition de prendre les mesures contre la fréquentation des Académies de France à cause de leurs « opinions subtiles et dangereuses ». En 1662 parut le *Syllabus controversiarum*, rédigé par les chefs de l'église bâloise, et qui fut aussi accusé d'universalisme. En 1663, les Eglises de Suisse adressèrent également un avertissement à Genève qui paraissait entachée de cette hérésie. Pour sauver l'unité religieuse menacée, on rédigea en 1675 la *formula consensus* et la fréquentation de l'Académie de Saumur fut interdite. Cependant ces mesures ne purent empêcher l'extension de l'universalisme



dans les églises de Suisse ; il s'imposa enlin avec le concours des théologiens Alphonse Turretini, Frédéric Osterwald et Samuel Werenfels. — Voir E. Blösch : *Gesch. der schweiz. reform. Kirchen* I, p. 485-500. — *La France protestante*.

**ANABAPTISTES** (HEMPTISTES). Secte issue de la Réformation, répandue dans toute l'Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Moravie et en Suisse. Le nom d'anabaptistes a été donné à ses adeptes parce qu'ils rejettent le baptême des enfants et n'admettaient que le baptême de l'Esprit appliqué aux adultes. Ils formaient une communauté de saints inspirés directement de Dieu et séparés du monde ; ils rejettent l'enseignement de l'église et la soumission à son autorité et à celle de l'Etat. En s'opposant ainsi à la réception des enfants dans l'église, à la publication et à la bénédiction des mariages, en refusant le serment aux autorités et le service militaire, les anabaptistes se plaçaient hors de la société civile, ce qui provoquait l'intervention sévère des autorités. Leur fanatisme religieux et politique les poussa parfois dans le communisme et le terrorisme. En Suisse le mouvement prit naissance à Zurich en 1523 sous l'influence de Conrad Grebel, Félix Manz et Simon Stumpf. L'intervention de Zwingli, n'empêcha pas le mouvement de gagner la ville et la campagne et de s'étendre dans l'Allemagne du Sud. Dès 1525 on le trouve à Berne, surtout dans la campagne (Emmental, Oberland, Haute-Argovie, Argovie) et à Soleure. Balthazar Hubmaier, curé de Waldshut, se joint à Grebel et Manz ; il prêche en 1525 et 1526 à Schaffhouse, à Bâle, à Waldshut, à Saint-Gall et à Appenzell, et gagne beaucoup d'adeptes. Bâle et Saint-Gall devinrent des centres anabaptistes. Un colloque eut lieu dans la première de ces villes entre les représentants des églises réformées et des anabaptistes, à la suite duquel le Sénat se prononça contre les anabaptistes. Ceux-ci se crurent assez forts et tentèrent contre l'Hôtel de Ville un coup de main qui échoua. Ils furent alors bannis de la ville, en juin 1527. D'autres colloques eurent lieu à Zurich en 1525 et à Zofingue en 1532. En août 1527, un concordat fut conclu entre les villes de Zurich, Berne et Saint-Gall ; les anabaptistes furent contraints de se convertir, punis d'amendes en cas de refus et de la peine de mort en cas de récidive. Des exécutions commencèrent. Dans cette année 1527, douze d'entre eux furent exécutés, dont Félix Manz à Zurich. De nombreux mandements furent émis contre les anabaptistes jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. C'est à Berne que la lutte contre la secte coûta le plus d'efforts ; de 1528 à 1571, plus de 40 anabaptistes furent suppliciés. A Zurich, la dernière exécution eut lieu en 1614. Peu à peu la peine de mort fut remplacée par le bannissement et la déportation. Les exilés trouvèrent un asile en Alsace, dans le Palatinat, en Hollande, et déjà au XVI<sup>e</sup>, mais surtout au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., dans les terres du Prince-évêque de Bâle. Avec les amendes et les biens confisqués, on forma des fonds dit « anabaptistes ». La constitution helvétique abrogea les lois d'exception contre les anabaptistes en avril 1798. Lorsque l'évêché de Bâle fut réuni au canton de Berne, on introduisit l'état civil pour ceux-ci. La libération du service militaire qui leur avait été accordée fut supprimée par l'Assemblée fédérale en 1850 ; cependant, on adoucit la mesure en versant dans les troupes sanitaires ceux qui étaient astreints au service. On rencontre encore aujourd'hui de grandes communautés anabaptistes dans l'Emmental (Langnau), à Bâle et surtout dans le Jura bernais où ils sont exclusivement agriculteurs dans les fermes isolées des montagnes des districts de Courtenary, Franches-Montagnes, Moutier et Delémont ; ils sont environ 800 et ont conservé fidèlement la langue allemande et les coutumes de l'Emmental. La simplicité de leurs vêtements (point de boutons, seulement des crochets) a presque disparu ; cependant les hommes portent toujours la barbe longue. Leurs prédicateurs laïques ont été remplacés ces derniers temps par des évangélistes formés dans des écoles de prédication. — Voir E. Egli : *Die Zürcher Wiedertäufer zur Reformationzeit*. — Hege et Neff : *Mennonitisches Lexikon* I. — E. Müller : *Gesch. der bernischen Täufer* (avec bibliographie). — C. Bergmann : *Die Täuferbewegung im Kl. Zürich bis 1600*. — P. Burckhardt : *Die Basler Täufer*. — R. Nitsche : *Gesch. der Wiedertäufer in der Schweiz zur Reformationzeit*. [E. B.]

**ANÆLEIN**. Voir BÜLACH.

**ANÆHEIM** ou **ANNAHEIM**, VICTOR. \* le 7 septembre 1797, † vers 1850. bourgeois de Lostorf et Balm, fils de Charles, étudia à l'École supérieure de Soleure, devint notaire et se fixa de 1835 à 1845 à Durach. Il collabora au *Schweiz. Unterwaldensblatt* et a publié : *Die Königin Bertha oder heroische Darstellung der Gründung der Stadt Solothurn. — Gedichte*. — [E. TAMMONE] : *Urs-Joseph*, \* 14 avril 1805 à Balm, † 6 mars 1883 à Wolfwil, étudia à Soleure. En 1831 vicaire à Eggerkingen, 1832 vicaire et maître supérieur à Therwil, curé d'Oberwil (Bâle-Campagne) en 1835. Soupçonné de libéralisme, il avait soulevé contre lui une forte opposition, de sorte que son installation officielle fut empêchée par les habitants Afin de rétablir l'ordre, le préfet Kummeler envoya six gendarmes dans le village. Lorsque ceux-ci voulurent procéder à des arrestations, un combat eut lieu dans la rue, dans lequel deux gendarmes furent tués. Une mise sur pied de 700 hommes rétablit l'ordre. Anæheim fut encore curé de Rodersdorf 1841, de Wolfwil 1852, curé du chapitre de Buchsgau 1862. — Gutzwiller : *Gesch. des Baslersee*, 1915, p. 48.

**ANÆLECTA REFORMATORIA**, deux volumes publiés à Zurich en 1899 et 1901 par Emil Egli. Cette collection consacrée à l'histoire de la Réformation, complète les *Zwingliana* de E. Egli ; elle contient des documents et des études sur Zwingli et son temps, ainsi que des biographies des réformateurs. [E. B.]

**ANÆLEKTEN (ST. GALLISCHE)**, édités et dédiés à ses amis par Johannes Dierauer († mars 1920) à Saint-Gall, imprimerie Zollikofer, 1889-1893, 1896-1900, 1902-1907, 1910-1911, en tout dix-huit livraisons. Elles comprennent surtout des lettres se rapportant à l'histoire contemporaine, accompagnées d'une introduction et d'un commentaire par l'éditeur. [E. B.]

**ANARCHISME**. Comme théorie de politique sociale l'anarchisme a pris naissance vers 1840, mais comme mouvement social dans les années 1860-1870. C'est le Français P.-J. Proudhon (1800-1865), qui, le premier, s'est servi du mot *anarché* pour désigner un état social particulier. *La propriété est le vol*, a-t-il dit. C'était, en effet, la propriété privée qu'il accusait d'être un obstacle au bonheur des hommes, et mettait en contact d'entre eux d'accaparer le produit du travail d'autrui sans en donner l'équivalent. Le seul remède, c'est de libérer l'individu de toute espèce de contrainte. S'il est entièrement libre d'agir à sa guise, il réglera bientôt ses relations économiques avec ses semblables de façon à n'être pas lésé dans ses intérêts par qui que ce soit. C'est pourquoi il est nécessaire, dans l'intérêt général, d'abolir toute forme de gouvernement et d'instituer une ère sans gouvernement aucun. En réalité, l'anarchie est l'harmonie naturelle et constitue le plus sûr fondement des relations entre hommes, que rien ne pourra ébranler. Les idées de Proudhon, en particulier l'autonomie absolue de l'individu et la négation de toute espèce de gouvernement ont constitué les éléments fondamentaux du système anarchiste. Elles ont été développées et complétées dans la suite par d'autres théoriciens, entre autres par Michel Bakounine (1814-1876), et Pierre Kropotkine.

Bakounine a surtout critiqué l'Etat, qu'il ne faut pas confondre avec la société. Tandis que cette dernière est une nécessité dictée par la nature et que l'homme est soumis à ses lois comme aux lois de la nature, l'Etat n'est qu'une chose historique et passagère, inexorablement vouée à l'annéantissement aussitôt que l'homme a conscience de son caractère hostile à la liberté. Le développement de la liberté comprend deux phases : l'une positive et l'autre négative. Dans la première il y a épanouissement complet de toutes les facultés et des forces de l'individu, favorisé par une évolution correspondante des conditions intellectuelles et matérielles de la vie sociale ; dans la seconde, l'individu se révolte contre toute autorité, qu'elle soit d'origine divine, collective ou individuelle. L'autorité est la négation de la liberté. De même qu'il faut abandonner la fiction d'un Dieu, il faut aussi abolir la tyrannie, dont l'Etat est la principale incarnation, ainsi que tout



domination légale d'une partie de l'humanité sur l'autre. Il faut donc considérer la destruction de l'État et des entraves mises par les lois à la volonté individuelle comme une action des plus favorables à la liberté et à la moralité.

Kropotkine voit avant tout dans l'anarchisme une façon de développer le développement de la société. Dans les sciences naturelles on est arrivé à expliquer les différents phénomènes, non par l'étude des généralités, mais plutôt par celle plus approfondie des individualités. De même en histoire, on a cessé de s'intéresser en première ligne au sort des souverains ; on commence l'étude des peuples et on en arrive toujours plus à celle des individus. L'anarchisme tient tout entier dans cette nouvelle orientation de la science. D'après Kropotkine cette dernière conception de la vie sociale permet de constater que dans la société, la masse des individus s'est toujours trouvée sous la domination de minorités. Dans les moments de révolte, l'on fait fonctionner le terrible mécanisme des lois ; lois protectrices de la propriété, du gouvernement et des personnes, des lois dans le but d'opprimer les masses à perpétuité. Kropotkine répudie toutes ces lois parce que la propriété n'est protégée que pour dépouiller le producteur d'une partie de son travail ; en outre, parce que les gouvernements, qu'ils soient monarchiques, constitutionnels ou républicains, ont pour but de sauvegarder et de maintenir par la force les privilèges des classes possédantes, et parce qu'en fin de compte la plus grande partie des crimes commis contre les individus dérive du désir de s'emparer des richesses appartenant à autrui ; ces crimes disparaîtront du moment où la propriété privée aura été abolie. Bakounine était partisan de la propriété collective ; Kropotkine, par contre, proclame le communisme anarchique en vertu duquel tout mode quelconque de salaire devait être aboli et la fortune existante aussi bien que les produits du travail partagés entre les individus en proportion de leurs besoins.

En 1864 fut constituée l'*Association internationale des travailleurs*, sous les auspices de Karl Marx. Elle ne tarda pas à exercer son influence sur la masse des ouvriers en leur faisant entrevoir, comme but du mouvement ouvrier, le remplacement de l'ordre social actuel, basé sur le capital, par un ordre socialiste reposant sur la propriété commune des moyens de production et sur une organisation commune du travail. A cette organisation sociale Bakounine opposa une organisation à base anarchiste. Celle-ci prit corps en Suisse, dans la partie romande, où le terrain était plus ou moins bien préparé. Tandis que les *Blätter der Gegenwart für soziales Leben* (1844) faisaient de la propagande anarchiste sous le pègide de Wilhelm Marr, Standau et Dölleke dans les cercles de la « Jeune Allemagne » certains journaux de langue française tels que *L'Égalité*, à Genève, le *Propriétaire du Locle*, et d'autres s'employèrent pendant quelque temps à répandre les idées de Proudhon.

Bakounine arriva en Suisse en 1867 et se fixa à Genève au moment où la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, association à but pacifique, était sur le point de se constituer. Au congrès convoqué à cet effet il développa les principes suivants, sans lesquels la paix et l'équité ne pourraient exister : 1° La suppression de tout ce qu'on nomme nécessité historique et politique de l'État, au nom des populations, grandes ou petites, faibles ou fortes, de même qu'au nom des individus, qui doivent pouvoir disposer d'eux-mêmes en toute liberté, indépendamment de l'État ; cette liberté étant toutefois limitée par celle d'autrui ; 2° Abolition des contrats perpétuels existant entre l'individu et la collectivité, les associations, les territoires, les nations ; 3° Tout individu ainsi que toute association, province ou nation doit avoir le droit de rompre une union quelconque, à la condition formelle de ne pas menacer par une nouvelle alliance la liberté et l'indépendance de son ancien allié. Bakounine obtint l'assentiment d'une grande partie des assistants et fut nommé membre permanent du comité de la Ligue de la paix et de la liberté. En 1868, le Congrès de la Ligue, tenu à Berne, n'ayant pas voulu adhérer à ses principes et à son programme d'action, Bakounine sortit de la Ligue avec un

certain nombre de ses partisans, parmi lesquels les frères Reclus, Albert Richard, Joukovsky, et fonda à Genève, dans la même année, *L'Alliance de la démocratie socialiste*, la première organisation purement anarchiste. Celle-ci chercha à entrer en rapport avec l'Association internationale des travailleurs, dans laquelle ses sections furent admises, à la condition de se dissoudre et de renoncer à son organisation secrète. Mais les points de vue des socialistes et des partisans de Bakounine étaient trop divergents pour leur permettre de travailler ensemble d'une manière profitable. Les premiers poussaient à la centralisation et préconisaient le suffrage universel, tandis que les seconds réclamaient l'indépendance des sections et la totale participation à la vie politique. Une scission eut lieu en 1871. Le 12 novembre, les sections jurassiennes de l'Internationale, en majeure partie sous l'influence de Bakounine, décidèrent de dissoudre la « Fédération romande » comprenant les sections de la Suisse occidentale de l'Internationale, et de fonder une *Fédération du Jura* indépendante de celle-ci. Lorsqu'en 1872 Bakounine fut exclu de l'Internationale, toutes les sections anarchistes s'en séparèrent et dans un *Congrès international des Travailleurs*, à Saint-Amier, on élaborà un programme contenant les points suivants : 1° L'abandonnement de toute puissance politique est le premier devoir du prolétariat ; 2° Toute organisation de pouvoir politique, même provisoire et révolutionnaire, n'est qu'illusoire et tout aussi dangereuse pour le prolétariat que tous les gouvernements actuels. C'est dans la Fédération du Jura que l'emploi de la violence a été préconisé pour la première fois, sous l'influence du réfugié russe Serge Netschajeff. Bakounine se retira bientôt de la vie politique pour cause de santé et mourut à Berne en 1876.

Kropotkine vint en Suisse en 1871 et s'affilia à la section zuricoise de l'Internationale, puis il se rendit à Genève et passa à Neuchâtel où il entra en relations avec James Guillaume, l'un des dirigeants de la Fédération du Jura. Après un court séjour à Sonvilier, il se décida à devenir anarchiste au moment de quitter la Suisse. Il revient dans notre pays en 1879, se fait recevoir de la Fédération du Jura et se vout avec zèle à la propagande anarchiste sous le pseudonyme de *Levaschoff*. Au début de 1879 il entreprend à Genève la publication du journal *Le Révolté* pour lequel il écrivit la plupart des articles. Il recommande l'insurrection comme moyen de propagande et remplace le collectivisme de Bakounine par le communisme comme but de l'association anarchiste. Kropotkine ayant glorifié l'assassinat du tsar Alexandre II fut expulsé de la Suisse le 23 août 1881 par décision du Conseil fédéral.

*Le Révolté*, publié par Kropotkine, avait succédé à *L'Avant-garde*, qui avait paru dès le mois de juin 1877 à Berne par la La Chaux-de-Fonds ; cette feuille fut interdite le 12 décembre 1878. Un des plus zélés collaborateurs de *L'Avant-garde*, Paul Brousse, réfugié français, fut de 1875 à 1877 préparateur de chimie à l'Université de Berne. Il rédigea de 1876 à 1877 l'*Arbeiterzeitung*, paraissant à Berne, le premier organe anarchiste de langue allemande publié en Suisse. Brousse recommandait la propagande par le fait. Il fut traduit devant les Assises fédérales, tenues à Neuchâtel les 15 et 16 avril 1879, pour une série d'articles de *L'Avant-garde* dans lesquels il excitait publiquement à l'assassinat des monarches et hommes d'État. Il fut condamné à deux mois de prison et à 10 ans de bannissement.

Johann Most, d'abord socialiste, devint anarchiste sous l'influence d'Auguste Reinsdorf et des écrits de Kropotkine. Il arriva en Suisse en 1867, comme ouvrier relieur au Locle et se fit recevoir de l'Union ouvrière socialiste. Son séjour dans le Jura neuchâtois fut décisif pour ses opinions. D'athée et républicain qu'il était, il devint socialiste, et se rendit encore dans ses convictions à Zurich où il séjourna plus tard quelque temps. A Vienne, en 1870, il est condamné pour haute trahison, passe en Allemagne l'année suivante, est cloué au Reichstag, puis expulsé de Berlin. Il se rend à Londres, y publie la *Freiheit*, et est condamné pour avoir



fait l'apologie de l'assassinat d'Alexandre II. Sa peine finie, il passe en Amérique, revient en Suisse en 1877 et prononce un discours à Zurich le 17 mars. En 1880 il fait un court séjour dans notre pays, pendant lequel il donne des conférences dans plusieurs villes, attaquant le parti socialiste allemand et recommandant les méthodes de combat des anarchistes. Deux ans plus tard, la *Freiheit* s'imprimait à Schaffhouse, et Karl Schroder, démasqué en 1888 comme agent provocateur de la police prussienne, l'éditait à Zurich. Il n'en parut, cependant, que quelques numéros, Most s'étant fixé à New-York où son journal parut dès lors.

La propagande par le fait est justifiée par Most de la manière suivante : d'une part, elle est le meilleur moyen de réveiller les masses de leur léthargie ; d'autre part, elle inspire aux classes dirigeantes mille fois plus de crainte qu'une théorie quelle qu'elle soit. Elle favorise ainsi la révolution sociale. Le but de cette dernière est l'organisation d'une vie commune où l'État n'aurait point de part, et où les différents buts de l'existence seraient atteints par le moyen d'associations libres. Celles-ci ne doivent pas être centralisées et leur fédération n'aura lieu qu'autant que la solution des problèmes l'exigera. Au lieu de faire des lois on prendra des décisions au fur et à mesure des cas qui se présenteront. La *Freiheit* de Most devint avec le temps l'organe des anarchistes qui considéraient le meurtre et la brigandage commis sur l'individu comme un expédient révolutionnaire utile et même indispensable. Dans plusieurs villes de Suisse se formèrent, au début des années 1880, des associations acquiescentes aux idées de Most. Après l'arrestation à Vienne des anarchistes Hermann Stellmacher et Anton Kammerer, en janvier 1884, le Conseil fédéral, considérant que ceux-ci avaient séjourné en Suisse et y avaient en partie promulgué leurs actes, adressa le 23 mars suivant une circulaire aux gouvernements cantonaux dans laquelle il déclarait les délits des prénommés de caractère non politique. Le Conseil fédéral ajoutait qu'il était temps pour la Confédération de prendre des mesures contre les anarchistes pour le maintien de la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. Le jour suivant, il avait décrété l'expulsion d'un certain nombre d'anarchistes liés avec Stellmacher et Kammerer.

Dans les premiers mois de 1885, certains membres du Conseil fédéral reçurent des lettres anonymes, les informant que l'on avait décidé, dans les cercles anarchistes, de faire sauter le palais fédéral une session des Chambres. Une enquête fut ouverte, sous la direction d'Edouard Muller, plus tard conseiller fédéral. Des arrestations et des perquisitions domiciliaires eurent lieu, mais aucune charge suffisante ne fut relevée permettant de traduire en justice les anarchistes que l'on avait reconnus comme tels. L'attentat projeté contre le palais fédéral n'était qu'une fausse alarme.

À la suite du rapport d'Edouard Muller, le Conseil fédéral se contenta d'expulser, le 3 juin 1885, les anarchistes les plus compromis, en tout vingt personnes, parmi lesquelles l'écrivain anarchiste bien connu Jean Grave, du Puy-de-Dôme (France).

Le 18 juillet 1889, un manifeste signé « les Anarchistes suisses de Bâle, Fribourg, Aarau, Le Locle, Birschwil, Neuchâtel, Saint-Gall, Berne, La Chaux-de-Fonds, Zurich, Lausanne, Vallon de Saint-Inver, Genève, Lugano, Winterthur, Brème, Glaris et Lucerne » fut répandu dans plusieurs villes suisses. Ce manifeste regorgeait d'injures contre les autorités suisses et cherchait à convaincre le public qu'en Suisse il y avait aussi de « des légions de malheureux, d'affamés et de mécontents » prêts à renforcer l'anarchie révolutionnaire sans qu'il fut besoin d'avoir des chefs étrangers pour les stimuler ; il s'adressait, enfin, au Conseil fédéral et lui imputait personnellement la responsabilité des poursuites et des expulsions qui avaient eu lieu contre les anarchistes, la proclamation finissant par ces mots : « Oeil pour oeil, dent pour dent. Vive l'anarchie. » Le Conseil fédéral chargea de l'enquête, ouverte à propos de cette affaire, le conseiller d'État Stockmar, alors directeur de police du canton

de Berne. En vertu des art. 46 et 48 du Code pénal fédéral de 1853, trois anarchistes, savoir Albert Nicolet, de La Ferrière (Berne), Félix Darbellay, de Lausanne, et Ferdinand Houzi, de Gutenberg (Soleure), le premier comme auteur du manifeste et tous trois pour l'avoir répandu, furent traduits devant les Assises fédérales qui siégèrent le 20 décembre 1889 à Neuchâtel. Les jurés rendirent un verdict de non-culpabilité pour les trois accusés ; le président des Assises fédérales, le juge fédéral Morel, chercha à l'expliquer en disant que l'acquiescement n'avait eu lieu qu'à parce que l'art. 46 du Code pénal fédéral n'était, dans sa forme, pas applicable au cas en question.

Le 18 décembre 1893, à la suite des réclamations qu'avait suscitées l'acquiescement de 1889, le Conseil fédéral soumettait aux Chambres un projet de loi complétant le Code pénal fédéral, concernant « les crimes commis contre la sécurité publique sur le territoire de la Confédération ». Cette loi fut adoptée le 12 avril 1894.

À partir de 1890, des éléments italiens commencèrent à jouer un rôle toujours plus en vue parmi les anarchistes de Suisse. Les nombreuses expulsions créées dès 1890 contre les anarchistes concernaient pour la plupart des Italiens, et au début de juin 1898 une feuille anarchiste *L'Agitatore, periodico-comunisto-anarchico* commença de paraître à Neuchâtel. Au mois de septembre il était déjà supprimé à la suite des mesures prises par le Conseil fédéral, à l'occasion de l'assassinat de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, tuée à Genève, le 10 septembre 1898, par l'Italien Luigi Lucheni. Le 23 septembre, l'imprimeur *L'Agitatore*, F. Girmani, et l'éditeur Giuseppe Ciancabilla, qui s'occupaient, en outre, de la propagande anarchiste parmi les ouvriers italiens en Suisse, furent expulsés avec 33 de leurs compatriotes. Deux ans après, un Tessinois, Luigi Bertoni, fondait un nouveau journal *Il Risveglio socialista-anarchico*, avec un supplément français, indépendant du journal, et portant le titre *Le Réveil*.

Vers la fin de 1899 Carlo Frigerio publia à Berne un *Almanacco socialista-anarchico per l'anno 1900*, qui devait inaugurer une série périodique de publications anarchistes destinées à la propagande parmi les ouvriers italiens en Suisse. Cette brochure contenait parmi des extraits des publications d'écrivains anarchistes de renom, un article contre la monarchie italienne engageant la population ouvrière à se révolter et à résister aux troupes ; on conseillait d'opposer aux mitrailleuses et aux canons des bombes, des mines et l'incendie. Une enquête fut ouverte par le procureur général de la Confédération en vertu de l'art. 4 de la loi du 12 avril 1894, contre l'éditeur et les colporteurs de l'almanach, Luigi Bertoni à Genève, Carlo Frigerio à Berne et Emilio Held à Genève, furent cités devant le Tribunal fédéral ; dans la session du 29 mai 1900 les trois accusés furent absous à l'unanimité, l'art. 4 de la loi précitée n'étant pas applicable aux actes incriminés.

Un conflit diplomatique se produisit au printemps de 1902 entre la Suisse et l'Italie au sujet du journal *Il Risveglio*. En 1901, ce journal et le *Réveil* publièrent à plusieurs reprises des articles glorifiant l'assassinat du roi Humbert 1<sup>er</sup>, commis à Monza le 19 juillet 1900 par Gaetano Bresci, et célébrant le meurtrier comme « martyr du peuple ». Le ministre d'Italie s'en plaignit au Président de la Confédération, exprimant le désir que des poursuites fussent intentées au *Risveglio* en vertu de l'art. 4 de la loi de 1894. Après examen des faits, et en considération de la sentence du Tribunal fédéral du 29 mai 1900, le Conseil fédéral reconnut que des poursuites seraient sans effet. Lorsque, l'année suivante, la légation italienne demanda le nouveau projet d'articles parus dans l'intervalle dans le *Risveglio*, le Conseil fédéral lui fit remarquer que l'affront public fait au roi d'Italie dans les articles mentionnés ne pouvait être puni qu'en vertu de l'art. 42 du Code pénal fédéral de 1853, et seulement à condition que le gouvernement italien exigeât en toute forme des poursuites et garantît à la Confédération des droits équivalents. Par une note du 25 février 1902, le Conseil fédéral communiqua son point de vue à la légation





d'Italie; celle-ci donna le 8 mars une réponse contre laquelle le Conseil fédéral protesta énergiquement, parce qu'offenseuse, dans la forme et dans le fond. Après une nouvelle note, peu convenable de la légation d'Italie, le Conseil fédéral décida de rompre les relations diplomatiques avec le ministre Silvestrelli et d'exiger son rappel. La manière de procéder du Conseil fédéral dans cette affaire obtint l'approbation de l'Assemblée fédérale. Le conflit entre la Suisse et l'Italie se termina, grâce à l'entremise du gouvernement allemand, le 22 juillet 1902, par le remplacement des ministres respectifs de Suisse et d'Italie.

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 1902 des matières explosives furent lancées dans l'église de Saint-Pierre de Genève, causant des dégâts peu importants. Une enquête du procureur général de la Confédération découvrit le coupable, Carlo Machetto, qui, à la suite d'un examen mental, fut livré aux autorités italiennes pour être placé dans une maison de santé.

À la suite de réclamations des gouvernements étrangers, provoquées par l'apologie de crimes anarchistes, le Conseil fédéral se vit obligé, vers la fin de 1902, de préparer un projet de loi en supplément au Code pénal fédéral pour la répression de l'apologie du crime. Ce projet, amendé et adopté par les Chambres fédérales, le 30 mars 1906, a la teneur suivante: « Celui qui, publiquement, incite à commettre des crimes anarchistes ou donne des instructions pour les commettre ou fait publiquement l'apologie de crimes de ce genre, dans l'intention d'inciter autrui à commettre de tels actes, sera puni de l'emprisonnement. »

Dans le siècle actuel le mouvement anarchiste a vu diminuer son intensité à mesure que, parmi les ouvriers, le mouvement socialiste gagnait du terrain, et à fini par perdre complètement son importance. De temps à autre on expulse quelques personnes accusées de faire de la propagande anarchiste, mais ces cas n'attirent que fort peu l'attention du public. L'époque de l'anarchisme et surtout celle de l'anarchisme usant de violence peut être considérée comme passée. — *Bibliographie*: P. Elzabacher: *Der Anarchismus*. — G. Langhard: *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz*. — N. Reichesberg: *Anarchismus und Sozialismus*. — E. v. Zentker: *Der Anarchismus*. — H. Zoecoli: *Die Anarchie, ihre Verkünder, ihre Ideen, ihre Taten*. [N. Recensions.]

**ANASTASE ou ANASTASIE**. Famille originaire d'Oulx (Piémont), venue à Genève au XVI<sup>e</sup> s. — 1. JEAN, fils d'Etienne, reçu bourgeois de Genève le 20 décembre 1558 avec ses trois fils. — 2. GASPARD, notaire des 1562. — 3. JEAN, époux en premières noces de Jeanne, fille de Robert Estienne. — 4. ETIENNE, époux de Catherine, fille du même Robert Estienne. Etienne fut libraire et imprimeur. Son nom orthographié Anastase, se retrouve sur une douzaine de volumes; sa marque typographique, un laboureur conduisant deux bœufs attelés à une charrue, figure sous le n<sup>o</sup> 2 dans les *Genex Buchdrucker- und Verlegerzeichen*, de Heitz. — 5. JEAN, imprimeur, de Sauzet d'Ours, en Dauphiné, vivant 1591. — D'après les notes manuscrites communiquées par M. Th. Dufour. [C. H.]

**ANASTASI ou ANASTASIO**, anciennement *Anastoi*, famille de Lugano, qui vint s'y établir vers 1520 et dont elle devint bourgeoise en 1773. Elle venait de Palerme, mais tirait en réalité son origine de Ravenne, d'où elle avait dû fuir en Sicile pour se soustraire aux persécutions et aux vengeances des familles rivales. — Les armes des Anastasi de Itavigne, de Palerme et de Lugano sont les mêmes: d'azur à la croise d'or en pal. — 1. *Giussepp*, \* à Lugano en 1819, † en 1883, fit ses études chez les Pères Somasques du couvent de Saint-Antoine de Lugano. Pendant la période troublée de 1852-1855 il se jeta avec ardeur dans le mouvement politique, fonda une imprimerie à Faido et y publia le *Patriota del Ticino*, journal d'opposition au gouvernement radical. Lorsque le fameux *pronunciamento* éclata (février 1855), un groupe de révolutionnaires fut envoyé dans la Léventine pour arrêter Anastasi. On raconte que celui-ci étant boiteux à la suite d'une maladie qu'il avait eue pendant ses études, sa femme, le prit dans une hotte et le porta sur les montagnes. La bande arriva

à Faido et, n'y trouvant plus le journaliste, elle incendia l'imprimerie et la rédaction du *Patriota* Dégoûté de la politique, appauvri par la destruction de son imprimerie, Anastasi revint à Lugano et y fonda une fabrique de cigares, qui prit bientôt un heureux développement. — 2. *Pietro*, peintre tessinois, fils du n<sup>o</sup> 1, \* à Lugano le 30 juillet 1853, † dans sa villa Vedo à Morcote le 11 nov. 1913. A seize ans il suivit sa secrète vocation et s'adonna complètement au dessin. Il étudia à Riviera avec Pellossi, puis à la Brera de Milan et à l'Académie de Saint-Luc de Rome. En 1893, professeur aux écoles cantonales de dessin de Lugano; membre du Conseil communal (1900-1906) et de la municipalité de Lugano (1904-1908), président de la Commission scolaire. Il travailla beaucoup à l'organisation du « Museo Civico » des Beaux-Arts de Lugano, qui possède onze de ses tableaux. Frappé de congestion cérébrale le 7 juin 1909, il ne guérit qu'imparfaitement et sa carrière d'artiste fut brisée. Anastasi fut un peintre d'histoire. Il exposa la première fois à Zurich en 1883. — Anastasi: *La Vita e le opere di Pietro Anastasio pittore*. — SKL. — ALLIX. — 3. JEAN, neveu du n<sup>o</sup> 1, professeur et publiciste, \* à Lugano le 10 nov. 1861, obtint en 1881 le diplôme de l'école d'architecture, mais ne fut jamais architecte. En 1888 professeur et vice-recteur de l'école normale des garçons à Locarno, où il enseigna les mathématiques. En 1891 il revint à Lugano et de 1892 à 1907 dirigea le *Corriere del Ticino*, et depuis 1918 le *Messaggero ticinese*. On a de lui un grand nombre de manuels scolaires fort appréciés, puis le *Manuale comune* dans la *Schweizerische Rundschau* 1891 (traduit en allemand pour le supplément littéraire du *Bund*); *Vita ticinese*; *Per le vacanze*; *Cognomi ticinesi*; *Il bravo presidente*, traduit en français ainsi que le *Manuale comune*, par Eugène Moudon sous le titre de *Le rouge et le bleu*; *Lago di Lugano*. [C. T.]

**ANASTASIA**, Teodoro, de Breno, ingénieur, \* 13 déc. 1843, étudia à la Brera de Milan, et à l'école polytechnique de Zurich, et obtint en 1866 son diplôme d'ingénieur après un travail sur « Le pont de la Limmat ». Ce pont fut construit d'après son projet. En 1866 il s'engagea avec

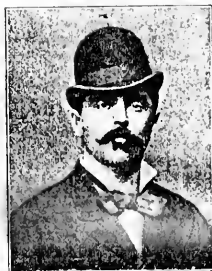


Pietro Anastasi.  
Photographie de 1910.

à la municipalité de Lugano (1904-1906), président de la Commission scolaire. Il travailla beaucoup à l'organisation du « Museo Civico » des Beaux-Arts de Lugano, qui possède onze de ses tableaux. Frappé de congestion cérébrale le 7 juin 1909, il ne guérit qu'imparfaitement et sa carrière d'artiste fut brisée. Anastasi fut un peintre d'histoire. Il exposa la première fois à Zurich en 1883. — Anastasi: *La Vita e le opere di Pietro Anastasio pittore*. — SKL. — ALLIX. — 3. JEAN, neveu du n<sup>o</sup> 1, professeur et publiciste, \* à Lugano le 10 nov. 1861, obtint en 1881 le diplôme de l'école d'architecture, mais ne fut jamais architecte. En 1888 professeur et vice-recteur de l'école normale des garçons à Locarno, où il enseigna les mathématiques. En 1891 il revint à Lugano et de 1892 à 1907 dirigea le *Corriere del Ticino*, et depuis 1918 le *Messaggero ticinese*. On a de lui un grand nombre de manuels scolaires fort appréciés, puis le *Manuale comune* dans la *Schweizerische Rundschau* 1891 (traduit en allemand pour le supplément littéraire du *Bund*); *Vita ticinese*; *Per le vacanze*; *Cognomi ticinesi*; *Il bravo presidente*, traduit en français ainsi que le *Manuale comune*, par Eugène Moudon sous le titre de *Le rouge et le bleu*; *Lago di Lugano*. [C. T.]



Jean Anastasi.  
D'après une photographie.]



Teodoro Anastasia.  
Photographie de 1860 environ.



cinq autres Tessinois à la Société des travaux du canal de Suez. Au Caire, il construisit avec Lepori les palais de la poste et du ministère et dirige la construction des aqueducs de la ville. Il fut inspecteur du cadastre égyptien, directeur de la Société des travaux publics d'Égypte, entrepreneur du grand canal de Nubarli. Il se suicida le 2 juillet 1892 à Port-Saïd. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — SKL. — *BStor*. 1894. — Renseignements d'une des sœurs de l'artiste. [C. T.]

**ANASTASIO**. Voir ANASTASI.

**ANCEHDINA**. Voir ENGADINE.

**ANCEL**. Famille vaudoise originaire d'Yverdon. — *Armories*: d'azur à un croissant d'argent, accompagné de trois étoiles de même. — 1. En 1588, le commissaire GEORGES ANCEL joua un rôle politique assez important à Lausanne, lors de la conjuration d'Isbrand Daux. — 2. En 1680 ABRAHAM, châtelain de Vuarrens, épousa Anne de Praroman qui lui apporta la seigneurie de Cheyres; il la revendit en 1704 au gouvernement de Fribourg. — 3. ANCEL est qualifié en 1725 de seigneur d'Yvonand. [M. R.]

**ANCHETTES** (C. Valais, D. Sierre, Com. Ven-



Le village d'Anchettes d'après une photographie d'environ 1890.

thône, V. DGS). Anciennes formes : *Anset*, *Ansee*, *Ansch*, *Danssch*. Sous ce nom existaient deux hamlets, dont l'un *Anset-Allant* paraît dès le XII<sup>e</sup> siècle et s'élevait à l'Est de la ligne du chemin de fer Sierre-Montana; l'autre, *Anset-Bernard*, appelé aujourd'hui Anchettes, est cité depuis 1400 et subsiste encore avec le château de Plateau-de-Preux. Pierre de la Tour ayant vendu, en 1218, ses biens au chapitre de Sion, celui-ci obtint entre autres des droits de juridiction sur Anchettes qui durèrent jusqu'en 1798. En 1350 un différend surgit entre Guichard Tavelli et les chanoines à propos d'Anchettes; les sujets du chapitre lui payaient 30 sous de service et 30 sous de plaïd. Les chanoines faisaient exercer leurs droits par un vidomme; cette charge devint héréditaire dans une famille qui prit le nom d'Anset et demeura, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, à Anchettes-Bernard. Le château d'Anchettes passa en 1439 aux de Plateau, puis par alliance en 1560 aux de Preux qui l'ont restauré vers 1896.

Anchettes posséda un collège de Jésuites, de 1609 à 1665, époque où cet établissement fut transféré à Brigue. La chapelle a été bâtie en 1649. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle le chapitre de Sion vendit à des particuliers ses propriétés d'Anchettes. — Voir Grenaud. — Rameau : *Les châteaux du Valais*, 76. — Furrer :

*Urkunden*, 312. — *Bl'G* I et 1917. — Grenat : *Histoire du Valais*. [E. F.]

**ANCIENS**. Le terme d'anciens ou de presbytres remonte à l'Église primitive. Quand une communauté avait été fondée par un apôtre ou un autre missionnaire itinérant, le soin de continuer leur œuvre et de veiller à l'édification de l'Église était remis à quelques hommes particulièrement distingués par leur piété ou leurs dons spirituels, qu'on appelait *presbytres* (anciens) ou *évêques* (surveillants).

Le terme d'anciens reparut avec la Réformation, spécialement dans les Églises calvinistes, pour désigner les laïques associés à la direction des communautés, mais il n'a pas été partout employé et les fonctions des anciens ont varié suivant les temps et les lieux. Calvin, qui admit quatre ministères dans l'Église et distinguait les anciens comme spécialement chargés de la discipline ecclésiastique. C'est à ce titre qu'ils figuraient, avec les ministres de la Ville, dans le Consistoire établi à Genève par les Ordonnances ecclésiastiques de 1541. Mais le Consistoire a pris avec le temps des compétences plus étendues, tout en perdant son caractère premier; il est devenu l'autorité supérieure de l'Église de Genève, et les laïques qui en font partie ne sont plus appelés anciens. Le nom était étranger aux autres constitutions ecclésiastiques de la Suisse, sauf à Neuchâtel où les membres des consistoires adonnés, qui dépendaient de l'Église, et étaient distincts des consistoires seigneuriaux, sont constamment appelés anciens et qualifiés de « conditeurs des pasteurs et ministres au fait de la discipline ecclésiastique ».

L'exercice de la discipline par le moyen des consistoires a été partout aboli dans le courant du XIX<sup>e</sup> s. Les consistoires locaux sont devenus les Conseils de paroisse qui ont un tout autre caractère. Les membres des Conseils de paroisse représentent les anciens et les diacres des premières communautés chrétiennes, mais ils ne sont jamais appelés diacres, terme qui dans les Églises protestantes est réservé à d'autres fonctions, et on ne les appelle anciens que dans l'Église libre du canton de Vaud et dans le canton de Neuchâtel. Et encore, ici, l'Église indépendante distingue-t-elle entre le Conseil d'Église qui dirige la paroisse et le Collège des anciens qui s'occupe spécialement du soin des pauvres et des malades. L'Église nationale neuchâteloise ne connaît que les Collèges d'anciens. Partout les Conseils de paroisse ou les Collèges d'anciens sont soumis à des rélections périodiques. L'œuvre spirituelle que leur réservent la plupart des constitutions ecclésiastiques est dans nos divers cantons plutôt à l'état de devenir. Ils ont été jusqu'ici essentiellement des corps administratifs. [L. A.]

**ANCIENNON**, David, \* à Metz en 1670, † à Berlin en 1723, étudia d'abord la théologie à Genève, mais au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes, suivit son père qui s'était réfugié à Berlin. Il succéda à ce dernier en 1692 comme pasteur de l'Église française de Berlin et, en 1707, devint ministre de la Cour. Le roi de Prusse, Frédéric I<sup>er</sup>, confia à Anciennon plusieurs missions importantes. En 1700, il l'envoya en Hollande et en Angleterre et l'année suivante en Suisse. Peu après, il le chargea d'entretenir une correspondance suivie



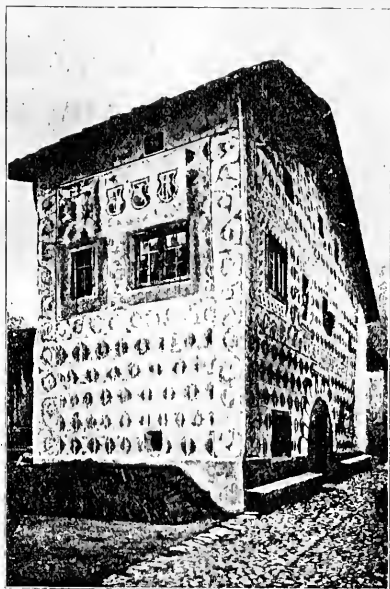
avec des Neuchâtois au sujet de la succession prochaine de la duchesse de Nemours. Lorsque s'ouvrit cette succession, en 1707, Auillon vint avec Metternich à Neuchâtel. Il y prononça des sermons qui portèrent ombrage aux prétendants, et parcourut aussi le pays pour soutenir la candidature de son maître. Auillon fut reçu bourgeois de Neuchâtel en 1707. — Voir : *ADB*, 1, p. 420. — *La France protestante*, 2<sup>me</sup> éd., 1, p. 230. — *Biographie neuchâtoise* 1. — 2. *Jacques-Pierre-Frédéric*, 1767-1837, fils de Louis-Frédéric. Il étudia la théologie à Genève, devint pasteur français de Berlin en 1790, professeur d'histoire en 1792 à l'Académie royale militaire et depuis 1803 membre de l'Académie des sciences et historiographe de la Cour, en 1810 précepteur du prince royal (plus tard Frédéric-Guillaume IV). Il fut ensuite successivement conseiller de légation, conseiller d'Etat, directeur de la section politique au ministère des affaires étrangères, et en 1831 chef du département de Neuchâtel, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. En cette qualité il s'occupa des événements de ce canton, en particulier de la révolution de 1831. Il a publié : *Tableau des révolutions du système polit. de l'Europe depuis le XV<sup>e</sup> s.* (1803). — *Nouveaux essais de politique et de philosophie* (1824). — Voir *ADB*. — *La France protestante*, 2<sup>e</sup> éd. 1. — Arthur Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâtoise*, II et III. [L. M.]

**ANCORA (L.)** Journal politique tessinois paraissant deux fois par semaine de 1830 à 1832, rédigé par l'abbé Georges Bernasconi et édité par l'imprimerie Elvetica, de Capolago. Il travailla à faire connaître les idées pédagogiques du P. Girard et fut un chaud partisan de la réforme cantonale de 1830. Il eut pour successeur le *Pungolo*, de Mendrisio. — *La Presse suisse* — Tartini : *Storia politica*. — Gubler : *Cesch. des Kts Tesin von 1830-1841*. [C. T.]

**ANDACHER**, aussi **ENENTACKER**, **ENENDACHERS**, **ENNETACHERS**, **ENDACHERS**, **ADACHER**, **ADACKER**. Ancienne famille du Nidwald, qui tire son nom de la propriété d'Emmetacher, dans le Blätzelrüri, paroisse de Wolfenschiessen. *Armoiries* : de gueules à un cheval d'argent passant ou sautant et une étoile d'or au canton dextre du chef. Cimier cheval d'argent issant. Ces armoiries sont déjà employées dès le début du XV<sup>e</sup> s. et sont confirmées par le diplôme de noblesse de 1500. — 1. ANDIE ZE ENENT AKKERS, tombé à la bataille de Sempach. — 2. ENGELKERS, ENENTACHERS est en 1426, et peut être en 1429 et 1431, landammann en charge. En 1454, il paraît encore comme ancien landammann. — 3. PAUL, fils du n° 2, landammann en 1467, 1469, 1471 (?), (1476) (?), 1479, 1482, 1489, 1491, 1493 (et 1499 ?). Il vivait encore le 16 mars 1501. — 4. MELCHIOR, fils du n° 3, lui succède dans la charge de landammann où il est encore en 1504 et 1507. Pendant la guerre de Souabe, 1498-1499, il est bailli de la Thurgovie. Après la conclusion de la paix, Maximilien lui octroya une lettre de noblesse, pour lui et ses descendants, à Augsburg le 23 mai 1500. — 5. ANTOINE, fils du n° 4, commande en 1521 le contingent d'Unterwald se rendant auprès du pape ; il fut bailli de Baden durant la période critique 1529-1530, et après une longue opposition de Berne. Avec lui s'éteint la branche aînée. — 6. ULRICH, frère du n° 4, landammann en 1510, 1515, 1517 et 1518. C'était un mercenaire célèbre acquis à la France. Il fut parmi ceux qui étaient expressément accusés d'avoir, pendant les expéditions de Novare et Dijon, trahi la politique des Confédérés, d'avoir enrôlé des mercenaires pour le roi et de s'être laissé corrompre à Dijon. Il mourut en 1519 et employa sa grande fortune à faire des dons à l'Eglise. Il fonda entre autres le 1<sup>er</sup> mai 1519 la deuxième chapellenie, dite prébende Andacher, dans l'église de Stans. — La famille n'existe plus actuellement qu'à Stansstad où elle avait obtenu en 1642, 1659 et 1668 le droit de bourgeoisie. — Voir Deschwanden : *Verzeichniss der Landammanner von Nidwalden*, dans *Gf.* 26. [R. DURRER.]

**ANDECHT**, NORBERT. Voir HOHENWART, N.  
**ANDEER** (C. Grisons, D. Hünterehn. V. DGS). Chef-lieu de la vallée de Schams. En 1208 *Anders*,

1321 *Andaere*, 1325 *Andair*, 1354 *Andayr*, 1377 *Anden*. Le nom dérive d'*Agnedair*, a/*Unectarium*, localité près d'un bouquet d'aubues. Heideri et Oechsli ont cherché dans la région la station romaine de *Lapidaria*. L'évêque et le chapitre de Coire possédaient à Andeer un grand domaine, appartenant probablement à l'origine aux dépendances de l'église de Saint-Martin de Zillis. En 1540 la communauté (Nachbarschaft) racheta la grande dime ; la dernière, dite du chapitre, fut rachetée en 1745. L'église actuelle fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, et restaurée en 1827, 1843 et 1864. La chapelle, dédiée à Saint-Michel, est citée pour la première fois en 1411. En 1601 la séparation de l'église d'Andeer de l'église-mère de Zillis nécessite un arbi-



Maison de 1501 avec peintures murales au sgraffito, à Andeer.

trage. En 1708 les deux Ferrera et en 1790 Pigneu se séparent d'Andeer. Avant la Réformation, existait près du Rhin le couvent des béguines de Sainte-Marguerite, dont la contrée porte encore le nom. Derrière Bärenburg existait la chapelle de Saint-Etienne disparue depuis longtemps. La paroisse catholique (avec son église date de 1883. Les registres paroissiaux datent de 1734. — A la tête de la communauté divisée en quatre *squadas da casann* (Cercles administratifs) était autrefois le maire (*cauvig*) nommé pour deux ans et assermenté. En matière judiciaire, Andeer formait avec Pigneu et Ferrera un des quatre tribunaux inférieurs (*dertiras pintgas*) soumis au tribunal supérieur (*Hoehgericht*) de Schams. En 1811 un fonds des pauvres et en 1812 un fonds scolaire furent créés. C'est à Andeer que fut fondée en 1831 la première assurance cantonale sur le détail. En 1834 les hautes eaux du Rhin menacèrent tout le village ; une scierie, une tannerie, deux ponts et la petite île de « Pluschin » furent emportés. La crue de 1868 emporta le pont du « Bad » qui ne fut pas reconstruit. Actuellement seul le gros pont de bois de 1856 relie le village à la rive occidentale du Rhin.



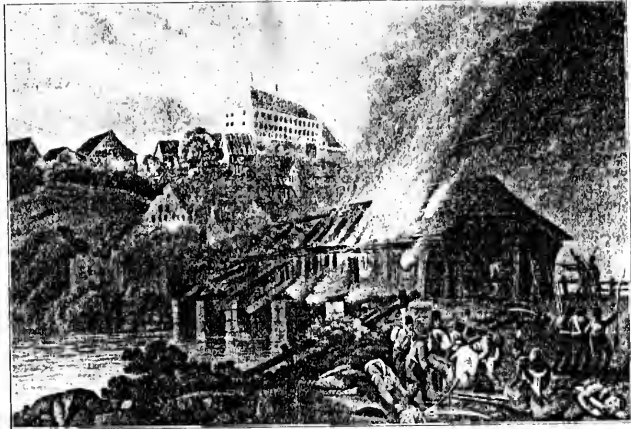
— Le trafic a pris un certain essor depuis l'ouverture de la Via Mala (1473). En 1593 la douane de Port Schrams à Zillis fut transférée à Andeer. La source mi-

— *Le trafic a pris un certain essor depuis l'ouverture de la Via Mala (1473). En 1593 la douane de Port Schrams à Zillis fut transférée à Andeer. La source mi-*  
*— QSG 10. — Moor: Die Urbarien des Domkapitels. — Kellenberger: Die Mineralquelle von Pignera (Jahresber. der nat. Gesell. f. Graubünden 1867). — Goll: Das Mineralbad Pignera. Andeer. — Nagel: Andeer in Graubünden. — Christoffel: Las Societats de mnts e tur dertgiras nanscheis (Annuaire della Soc. retorum. 12). — G.-U. von Salis: Gesch. des Bergbaus in Graub. (dans Neuer Sammler 2). [J. CONRAD.]*

**ANDEER, Petrus-Justus.** Pasteur, philologue et naturaliste, \* 13 mars 1815 à Felan, † 29 mars 1882 à Schleins, études à Halle, Leipzig, Berlin et Tubingue, et fut successivement pasteur à Santa Maria en 1840; Bergam en 1848; Andeer en 1867; Schleins en 1872. Il s'occupa d'histoire naturelle, de la flore du Rhin en particulier, et de l'étude du romanche. Il a publié des travaux dans les rapports de la Société des Sciences naturelles des Grisons, et en outre: *Ueber Ursprung und Geschichte der rhoto-romanischen Sprache et Elementargrammatik der rhoto-romanischen Sprache. — Jahrbuch der naturforschenden Gesellschaft Graubündens* 26, p. 13. — *JSG IV* 94. — *Trug: Die Bänder-Prädikanten*, p. 42. [L. J.]

**ANDELFINGEN** (G. Zurich. V. DGS). District comprenant 24 communes politiques qui, jusqu'à 1917, étaient divisées en cinq cercles d'élections au Grand Conseil. Ce sont: Andelfingen, Marthalen-Trullikon, Benken-Laufen, Stammheim et Flaach. Il comprend 15

et se nomme souvent simplement *Ausserant* ou *W'einland*. Les armoiries de l'ancienne seigneurie d'Andelfingen étaient celles des comtes de Kibourg avec une



Les Impériaux brûlent le pont de la Thur près d'Andelfingen, le 25 mai 1799. Aquarelle de J.-L. Billwiler (Bibliothèque Centrale, Zurich).

étoilé devant la tête du lion inférieure, comme brisure. *Archéologie.* L'on a découvert des stations néolithiques à Andelfingen et à Guntalingen; un tombeau de l'âge du bronze près du Blitbuck à Unterstammheim; de nombreux établissements sur l'Ebersberg am Irchel et des tombeaux. En 1911 on découvrit sur le Hochlaufen près d'Andelfingen un cimetiére gallo-helvétique datant de 350-225 environ av. J.-C. Du temps des Romains deux routes traversaient le district: l'une venant de *Tasgathum* (Eschenz près Stein), conduisant à Oberwinterthur par Thalheim; l'autre route allait de Schaffhouse à Oberwinterthur. Des tours et vigies romaines s'élevaient au-dessus de Berg am Irchel, sur la Schützenhalde près de Fenerthalen et près d'Ellikon sur le Rhin. Des trouvailles faites en plusieurs en-

droits témoignent de nombreux établissements allemands et francs. Les comtes de Kibourg qui avaient, dès les anciens temps, des propriétés dans la contrée et de nombreux vassaux, acquiescèrent peu à peu la souveraineté de tout le territoire, du Rhin à la Glatt. Les localités d'Andelfingen, Hausen, Ossingen, Waltalingen et Guntalingen furent d'abord incorporées au district de Dissenthofen, puis vers 1400 elles en furent détachées et érigées en district d'Andelfingen. Sous Rodolphe de Habsbourg, Andelfingen devint sujet autrichien. En 1320 les ducs Albert et Léopold se virent dans la nécessité d'engager le district d'Andelfingen à Johann Truchsess von Bissenhofen; en 1377 il échut avec haute et basse justice aux chevaliers von Hohen-Landenberg. Beringer von Hohen-Landenberg



Gross- et Klein-Andelfingen vers 1640. Gravure sur cuivre tirée de la *Topographie* de Merian.

paroisses (dont Rheinau seul est catholique) et 19 communes civiles. Le district compte un grand nombre de vieux châteaux, dont la plupart sont encore habités,

Andelfingen à Johann Truchsess von Bissenhofen; en 1377 il échut avec haute et basse justice aux chevaliers von Hohen-Landenberg. Beringer von Hohen-Landenberg

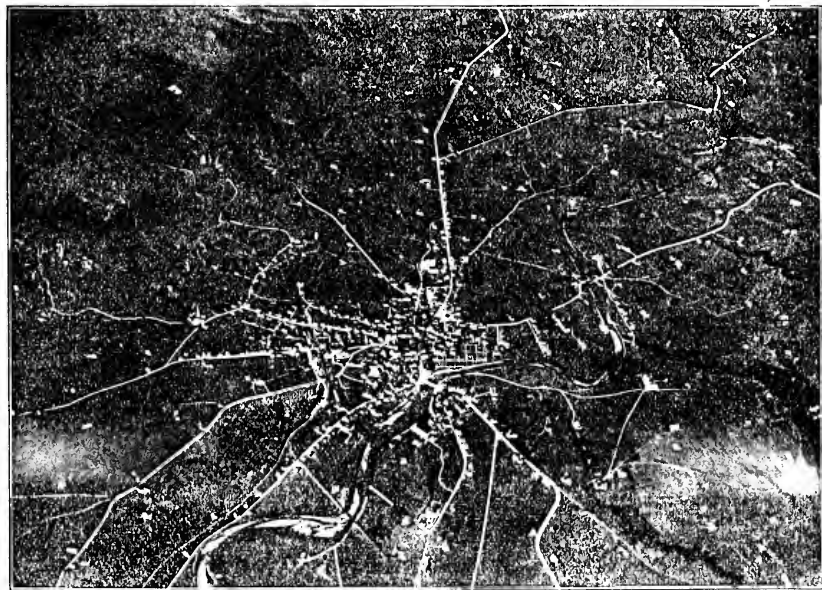






Gross- et Klein-Andelfingen.

Photographie prise en avion à l'altitude de 300 mètres au-dessus du sol par l'Aéro-Zürich, Comte, Mittelholzer & C<sup>o</sup>, en août 1919.

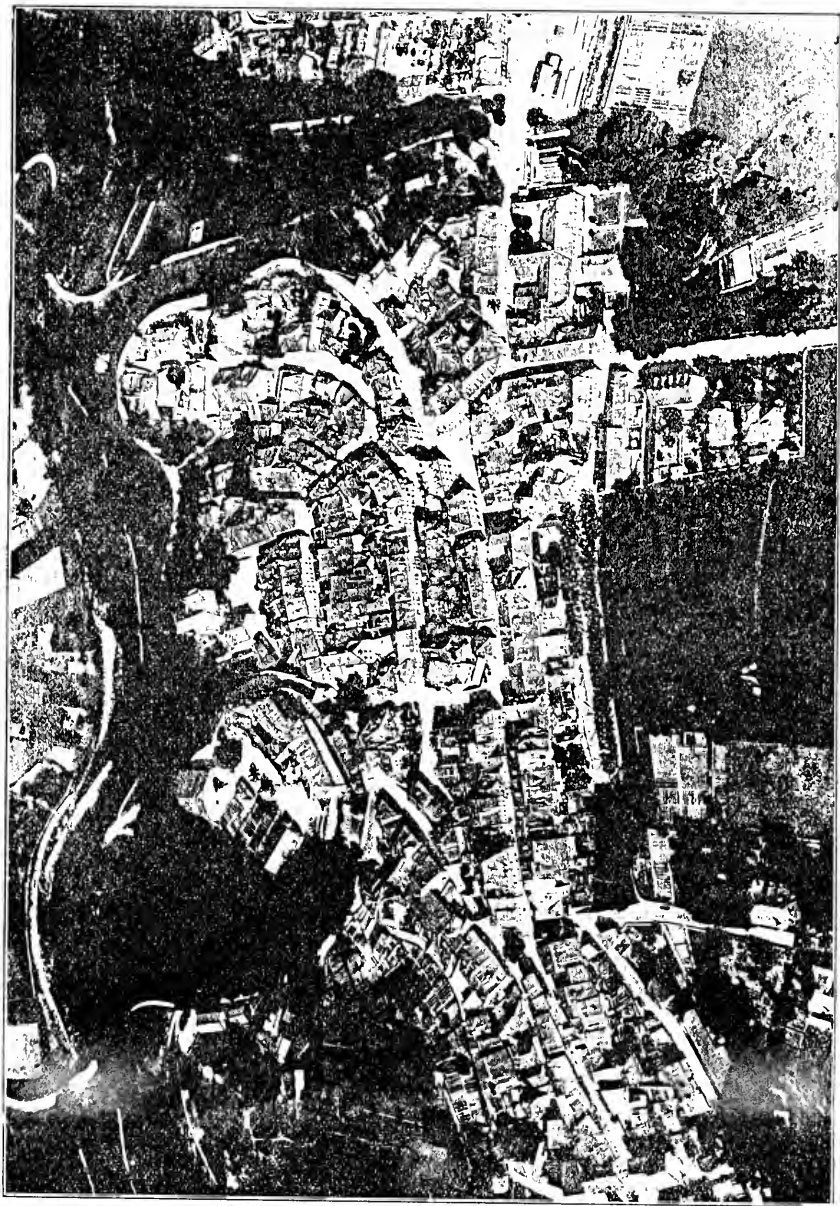


Appenzell.

Photographie prise en avion à l'altitude absolue de 1500 mètres par l'Aéro-Zürich, Comte, Mittelholzer & C<sup>o</sup>, en juillet 1919.



AUBONNE



Aubonne.

Photographie prise en avion à l'altitude de 400 mètres au-dessus du sol par l'Aéro-Zürich, Comte, Mittelholzer & Co. en juillet 1919.



fut contraint en 1434 de céder ses droits sur Andelfingen pour la somme de 2300 fl. à la ville de Zurich qui en fit un grand bailliage, indépendant de Kilbourg, et en 1482 un bailliage général. Vers 1500, cinq juridictions se partageaient le district. 1. Le bailli de Kilbourg avait des droits sur la moitié « des villages du comté », Henggart et Flaach, sur Berg, Ellikon, Marthalen, Oerlingen, Rudolingen, Trullikon, Truttikon, Wildensbuch, Benken, Uhwiesen, Bachsen, Nol, Laufen, Ehrhingen, Fehrthalen et Laupwiesen (ce territoire formait l'*Fresseres*, l'un des six districts de Kilbourg). 2. Zurich revendiquait, par l'intermédiaire du bailli, résident au château d'Andelfingen, dans les « Villages seigneuriaux » de Henggart et de Flaach, pour la moitié à Volken, Dorf, Humlikon, Adlikon, Niederwil, Dätwil, Gross- et Kleinandelfingen, Alten, Dorlikon, Gutighausen (district inférieur), Guntalingen, Waltalingen, Gisenhard, Ossingen, avec Hansen et Burghof (district supérieur). 3. Rheinau avait sa juridiction particulière. 4. Le bailli de Thurgovie avait droit de haute justice à Stammheim. 5. Le baron de Wüllingen avait la juridiction sur Buch am Irchel.

La Réformation fut propagée par l'intervention personnelle de Zwingli qui, dans l'automne de 1523, parcourut le district en prêchant de lieu en lieu. Le mouvement atteignit son apogée le 18 et le 19 juillet 1524 au couvent d'Htingen qui fut pillé et incendié par une bande venant du *Weinland* et des communes thurgoviennes voisines à l'instigation du bailli catholique de Thurgovie. Ce mouvement eut une fin tragique, car les promoteurs, Wirth et Ruttmann, furent exécutés à Baden, quoique innocents. En 1526, les paysans du district d'Andelfingen et d'autres présentèrent à Zurich des sous-articles réclamant des réformes sociales. Des anabaptistes existèrent jusqu'en 1535 dans la plupart des communes. En 1531 Rheinau repoussa la Réformation. Stammheim, Ossingen, Trullikon, Marthalen et Laufen furent partie dès 1532 du chapitre de Stein, Benken dès 1555, Fehrthalen dès 1675 et Andelfingen dès 1710.

Le gouvernement helvétique organisa de 1798 à 1803 les deux districts de Benken (comprenant les communes situées entre la Thour et le Rhin) et d'Andelfingen (comprenant à côté des autres Borbas, Dötlikon, Neftenbach, Hettlingen, Seuzach, Dägerlen, Dynhard et Altkon). Pendant les hivers de 1798 à 1799 et de 1799 à 1800, le *Weinland* eut à supporter le cantonnement de soldats français et, en mai 1799, il fut le théâtre de combats. En 1801, soulevement des partisans du gouvernement helvétique à Dachsen, Benken et Andelfingen. De 1803 à 1815 Andelfingen fit partie du district de Winterthour. Pendant la Restauration, les communes du district actuel, plus Degerlen, formèrent le haut district d'Andelfingen. Le 2<sup>e</sup> mai 1836 fut fondée à Benken, sur l'initiative du préfet Schenk d'Uhwiesen, une société d'utilité publique. En 1853 celle-ci créa une caisse d'épargne qui fusionna en 1875 avec la Banque Cantonale de Zurich.

Population: En 1634: 7170 hab.; 1671: 41 788; 1792: 12 292; 1812: 12 574; 1830: 15 716; 1850: 17 018; 1888: 16 793; 1910: 18 010; 1915: 21 268. — *Journal* du district: 1. *Andelfinger Zeitung*. — 2. *Volksblatt aus dem Bezirk Andelfingen* avec supplément gratuit: *Der Hausfreund*, fondé en 1877. — 3. *Der Anzeiger vom Kohlfrist* (1911).

BIBLIOGRAPHIE: Heierli: *Arch.-olug. Karte des Kts. Zurich*. — D. Völlner: *Die cinehete gullo-belote d'Andelfingen* (AS:1 14). — A. Färner: *Gesch. der Kirchengewände Stammheim und Umgebung*. — A. Waldburger: *Der Bezirk Andelfingen zur Zeit der Reformation*, ZF 1908-1912). — A. Waldburger: *Ishenn u. die Reformation*, ASG XXV (1909). — A. Färner: *Die Ortsnamen des Bezirkes Andelfingen* (*Hausfreund* 1906, n° 2-6). — A. Färner: *Die Gräblichen der Gemeinden des Bezirkes Andelfingen seit der Reformation* (*Hausfreund* 1906, n° 3-17). — A. Färner: *Vor hundert Jahren* (*Hausfreund* 1899, n° 49; 1900 n° 2). — J. H. Müller et A. Meyer: *Gesch. der gemeinnützigen Gesellschaft des Bezirkes Andelfingen 1836-1911*. (O. Färner.)

**ANDELFINGEN (GROSS)** (C. Zurich, V. D.G.S.). Dès 1831 chef-lieu du district de ce nom, commune

politique et avec Klein-Andelfingen, Adlikon, Alten, Dätwil, Humlikon, Niederwil et Oerlingen, la plus grande paroisse de *Weinland*. *Armoiries*: celles de l'ancien bailliage d'Andelfingen. Voir ANDELFINGEN-DISTRICT, où il est aussi fait mention des trouvailles archéologiques du *Hakenlaufen*. Anciennes formes: 1246 *Andolfingen*; 1261 *Andolfingen*; 1399 *Andolfingen*, ce qui signifie: chez les descendants d'*Andolf*. En vertu d'un contrat du 18 juin 1263, les propriétés situées à Andelfingen, Gillingen et Dörflingen, cédées en fiefs par l'évêque de Constance au comte Hartmann l'Ancien de Kilbourg, lequel les avait transmises à son neveu, le comte Rodolphe de Habsbourg, devaient rester propriété de ce dernier avec l'assentiment de l'évêque. L'église d'Andelfingen est mentionnée pour la première fois en 1260; précédemment église de montagne, dédiée aux deux saints Phéride et Sigisbert, elle était une annexe de Rheinau. En 1275 le curé déclara un revenu de 87 livres et 10 schillings. En outre, le seigneur retirait 40 marcs de cette prébende. Le 26 novembre 1404 le comte Frédéric d'Autriche échangea, avec le couvent d'Alberhelgen à Schaffhouse, le droit de patronage d'Andelfingen contre la paroisse de Griesingen (Wurtemberg). En 1407 le château d'Andelfingen fut pris par les Appenzellois et en 1440 par les troupes de l'abbé de Saint-Gall, qui se retirèrent bientôt après. En 1476 Andelfingen devint la proie d'un violent incendie qui dévora 29 maisons. Lors de la bataille de Morat, il fournit 32 hommes, et pour la prise des villes de Plaisance et de Parme, en 1521, 28 mercenaires pour l'armée du pape. En 1521 Andelfingen fit partie du petit nombre de communes qui encourageaient les Zurichois à participer aussi à l'alliance française, pour ne pas les laisser se partager le reste des confédérés. Lors de la Réformation, la paroisse d'Andelfingen comprenait, outre la paroisse actuelle, le territoire de Benken, Berg am Irchel, Dägerlen-Rutschwyl, Dorf, Dorlikon (aujourd'hui Thalheim), Volken. En 1608 Volken en fut séparé et Dägerlen en 1642. Le premier pasteur d'Andelfingen fut Conrad Pfister, de Schaffhouse; le droit de patronage fut transféré après la Réformation au canton de Schaffhouse, puis à Zurich le 27 juillet 1864. Pendant la guerre de Trente ans, Andelfingen eut au printemps de 1628 de la cavalerie impériale en cantonnement. En 1672 l'église fut considérablement agrandie; en 1784 on reconstruisit le presbytère. En 1799 Andelfingen eut beaucoup à souffrir des combats entre les Français et les Autrichiens; le 25 mai plusieurs maisons furent pillées, entre autres le presbytère et le château; 15 furent incendiées, entre autres la *Haldenmühle*, la maison du péage et d'autres; plusieurs personnes y perdirent la vie. Le 7 octobre, nouveaux combats entre les Français et les Russes; à la fin de 1800 l'armée française passa de nouveau par Andelfingen en se livrant au pillage. En 1832 le château, où mourut Salomon Landolt en 1818, fut vendu pour le prix de 18000 fl. au baron de Sulzer-Wart, de Winterthour; il est encore propriété de la famille. Lors, de la fête de chant du district à Andelfingen, en 1839, 4 1/2 chanteurs tombèrent malades pour avoir consommé de la viande gâtée; dix en moururent (Dr J. J. Suter: *Die Fleischvergiftungen in Andelfingen und Klüten*). En 1860 on fut obligé de démolir la nouvelle tour de l'église presque achevée, parce qu'elle s'était penchée en suite de l'affaissement des fondements. Une école existait déjà dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s. En 1877, on érigea le nouveau bâtiment de l'école secondaire. En 1905, Hans-Conrad Stauber fit à la commune un legs de fr. 25000. Usines électriques fondées par la commune en 1908. — *Population*: 1634: 1206 habitants; 1836: 2514 (y compris Klein-Andelfingen); 1850: 730; 1870: 804; 1888: 822; 1910: 892. Les registres de baptêmes datent de 1625, ceux de mariages et de décès de 1730, celui des familles de 1832 et des catéchumènes de 1861. — Bourgeois marquants d'Andelfingen: Konrad Fierz (1828-1904), peintre de mérite; Ed. Arbenz-Groß (1835-1901), directeur de la Banque Cantonale de Zurich; Joh. Kasp. Arbenz-Zollkofer (1837-1910), directeur du chemin de fer National Suisse; Konrad



Meisterhaus (1858-1894) Dr phil., professeur à Solothurn, historien marquant. — *Bibliographie* : Voir district d'Andelfingen. — Chronique de la commune en manuscrit à la bibliothèque centrale de Zurich. Concernant le château, voir *M.G.Z. N.N. 111*, 6. [O. FARNER.]

**ANDELFINGEN (KLEIN-)** (G. Zurich, D. Andelfingen, V. D.G.S.). Vge et Com. politique comprenant les trois communes civiles et scolaires de Alten, Klein-Andelfingen et Oerlingen. Sur le territoire d'Alten se trouvent les ruines du château de Wespertühli; sur celui de Klein-Andelfingen celles de Schilerberg; et les bains d'Andelfingen. La maison de commune, de 1866, contient les armoiries des familles bourgeoises peintes sur verre. (F. H. et R. K.)

**ANDELFINGEN, von.** Famille de ministériaux des Kibourg n'ayant pas le titre de chevaliers. Elle ne faut pas la confondre avec la famille württembergoise du même nom, qui avait des fiefs à Schlatt près Dissenhofen et fut reçue à la bourgeoisie de la ville de Dissenhofen en 1375. — 1. BERCHTOLD, témoin dans un acte du baron Guno von Tüfen en 1272. — 2. BERCHTOLD, 1330-1340, bénéficiaire de l'autel de Saint-Jean à Beromünster. Un Heinrich von Andelfingen était également à Beromünster en 1330 — 3. EBERHART, avait en 1331 un bien à Volken en fief masculin du chevalier Johannes von Hettlingen. — *U.Z. IV, VIII, XI. — Glf. 2, 23, 22. — U. Buch Beromünster. — Zürcher Steuerbücher I. — F. Pupkofer-Strickler: Gesch. des Thurgaus.*



**ANDELFINGER ZEITUNG.** Organe démocratique libéral du district d'Andelfingen, fondé en 1857 par un nommé Mähler sous le nom de *Andelfinger Anzeiger*, qu'il porta jusqu'en 1870. — Voir *Zehn 50-jährigen Jubeljahr der Andelfinger Zeitung* dans le numéro 115 de 1906 du journal. (F. H. K.)

**ANDEMATTEN.** FRANZ, JOSEPH, de Saas, \* le 14 novembre 1692, chapelain de Zernatt de 1740 à 1741, de Sierre, 1741-1749, recteur de la cathédrale de Sion en 1749, chanoine le 6 novembre 1750, théologal et seigneur de Maregnone le 28 février 1755. Procureur général du chapitre en 1759, 1760, 1762, Doyen de Valère le 6 novembre 1767. — Voir : *B.W.G. I.* — *Arch. de Valère.* [D. L.]

**AN DER ALLMEND, ANDERALLMEND, ou ALLMENDER.** Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne, qui apparaît dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. En 1495, Hans renouvela son droit de bourgeoisie. La famille s'éteint avec Franz-Jos.-Melch.-Georg, 1748-1829, grand conseiller en 1765. La famille posséda les châteaux de Schanensee de 1620 à 1736, et de Baldegg de 1725 à 1806. *Armoiries* : de gueules à un arbre de sapin feuillé et arraché d'or. Plus tard on ajouta une bordure d'or. — A citer : 1. MARTIN, † en 1557, nommé aussi *Baldwin*, survivancier à Munster en 1549, chanoine de 1524, custode en 1537. — 2. MAXIMILIAN, 1572-1634, grand conseiller en 1590, bailli de Eblikon en 1593, de Habsbourg en 1599, du Petit Conseil en 1606, bailli de Munster en 1609 et 1615, banneret en 1627, avoyer en 1630, capitaine et chevalier. — 3. JOHANN, † en 1647, grand conseiller en 1609, du Petit Conseil en 1617, bailli de Munster en 1621, de Rotenburg en 1627, de Thurgovie en 1632, directeur des constructions (*Bauherr*) en 1635. — 4. MAURIZ, 1614-1688, étudia chez les Jésuites à Lucerne et à Porrentruy; de 1636 à 1642 à l'Université de Dillingen, Dr en théologie, chanoine de Munster en 1643, secrétaire de 1647 à 1662. A l'élection de la béatification de Nicolas de Flue il fut envoyé à Rome. En 1662 custode, en 1674 prévôt, doyen en 1675; il fit construire la sacristie actuelle des chanoines. — 5. JOHANN-RODOLPH, 1621-1663, étudia à Dillingen, où il fit revêtir avec le doctorat en théologie et en droit; en 1646 chapelain de Saint-Jean à Munster, chanoine en 1647, protonotaire en 1649. — 6. MAURIZ, 1642-1717, survivancier à Munster en 1663, curé de Malters de 1670 à 1677, chanoine de Munster en 1675, secrétaire; il renoua un canonicat et devint curé de Lucerne en 1685, puis résigna ses fonctions en 1698 et

s'en alla à Rome où il devint protonotaire et chevalier. En 1707 il retourna à Lucerne et y fut nommé chanoine en 1709. — 7. JOHANN-KASPAR, 1663-1731, lieutenant 1698, puis capitaine de la garde en Lorraine en 1716, grand conseiller en 1719. En 1725 le duc Léopold 1<sup>er</sup> de Lorraine lui fit don du château de Baldegg. En 1727 il se démit de son grade de capitaine et devint résident du duc en Suisse. — 8. JAKOB-JOSEF-MAURIZ, 1655-1735, curé d'Höngg, chanoine de Munster en 1681, chevalier de Jérusalem amirauté du duc de Lorraine. — Voir : *L.L. I, 133. — LH I, 30. — H.S. 1905.* — G. von Vixen : *Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, 79. — Mathias Ruedweg : *Gesch. des Kollegienstiftes Beromünster. — Kathol. Schweizerblätter.* — Th. v. Löhmann : *Lothringen und die Schweiz.* — Girard : *Nobilität württembergische I, 73. — Gfr. — Besatzungsblätter. — Papiers de famille.* [A. V.]

**ANDER RUGG.** Voir THURG.

**ANDERREGG.** Familles des cantons de Berne, Saint-Gall et Glaris.

A. **Canton de Berne.** — 1. JAKOB, à Meiringen, 1826-1878, connu depuis 1864 comme garde héri de la chaîne du Mont-Blanc. — 2. MELCHIOR, 1827-1914, de Zaun près Meiringen, d'abord paysan et sculpteur, puis teneur de l'hospice du Grimsel, dès lors guide des alpinistes anglais les plus réputés et surnommé par eux « *redes guides* ». — 3. FELIX, 1834-1911, de Hunisberg, à Rotenbach, succéda à son père comme instituteur à Rotenbach, et en 1866 à l'école de la fabrique de Wanzwil; il fonda une société pour le développement de l'agriculture et devint maître itinérant : 1874-1883 maître d'agriculture à Goire, 1883-1886 secrétaire de la société suisse d'agriculture à Zurich, puis publiste à Berne. Auteur de la partie : *Agriculture dans BSL.* — Voir Gmingenham et Almay : *The pioneers of the Alps.* — *J.S. 10*, p. 211. — *Der Bund*, 1911, no 24. [A. B.]

B. **Canton de Saint-Gall.** — 1. THOMAS, \* 14 novembre 1751 à Emmethal (Toggenbourg), † 1<sup>er</sup> novembre 1826 à Wattwil, est le fondateur de l'industrie du coton à Wattwil. Ses deux fils continuèrent son œuvre. — 2. JOHANN-GEORG, 8 juillet 1792-21 mai 1856, se fixa à Saint-Gall et dirigea une blanchisserie, une fabrique d'apprêtage et de blanc; il exportait ses tissus en couleurs au Brésil. A la fin de sa vie, par la fabrication des tricots, il introduisit l'industrie à domicile dans le Toggenbourg. Membre du Grand Conseil de Saint-Gall, du Conseil National, 1848-1856. — 3. FRIEDRICH, 12 novembre 1797-28 août 1864, dirigea la fabrique de son père à Wattwil. Parmi ses cinq enfants, citons : — 4. GEORG-FRIEDRICH, 16 août 1823-16 janvier 1883, fabricant, membre du Conseil de Commune, du Grand Conseil depuis 1851, du Conseil National en 1867 et du tribunal de district. Il fit des dons importants à des œuvres de bienfaisance de diverses communes et mourut sans postérité. — 5. WILHELM, frère du précédent, 9 juillet 1825-8 mai 1876, fut le dernier représentant mâle de la famille qui s'éteignit avec lui. — Voir : *1911*, p. 428. — *Schweizer Ehrenhalle I*, p. 273-280. [A. B.]

**ANDERGAND.** Voir INBERGAND.

**ANDERHALDEN, an der HALTEN ou HALTI-MANN.** Famille autochtone de Fobwald, dont le berceau est Sarseln; plus tard (1569 et 1593) de Sarnen et (1614-1704) de Gswil; cette dernière branche est éteinte. *Armoiries* : d'azur à un croissant figuré d'or sur trois monts de simple surmonté de deux étoiles du même supportant une crocette d'argent. Une tradition du XVIII<sup>e</sup> siècle attribue à cette famille le héros national Arnold de Melchtal (v. art. Melch et Melchtal). — 1. ARNOLD (ERN) AN DER HALDEN, vers 1413, aïeul d'Emme de Nicolas de Flue. Fut témoin en 1388, à 75 ans, au procès de béatification de l'ermite. D'après le rôle des relevances de l'église de Saint-Oswald à Zoog, c'était un frère du landamann Hans Heinrich, donc un fils de Rechenze Swabs qui épousa en secondes nocces Walter Henzli. En 1442 il représentait sa



s'en alla à Rome où il devint protonotaire et chevalier. En 1707 il retourna à Lucerne et y fut nommé chanoine en 1709. — 7. JOHANN-KASPAR, 1663-1731, lieutenant 1698, puis capitaine de la garde en Lorraine en 1716, grand conseiller en 1719. En 1725 le duc Léopold 1<sup>er</sup> de Lorraine lui fit don du château de Baldegg. En 1727 il se démit de son grade de capitaine et devint résident du duc en Suisse. — 8. JAKOB-JOSEF-MAURIZ, 1655-1735, curé d'Höngg, chanoine de Munster en 1681, chevalier de Jérusalem amirauté du duc de Lorraine. — Voir : *L.L. I, 133. — LH I, 30. — H.S. 1905.* — G. von Vixen : *Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, 79. — Mathias Ruedweg : *Gesch. des Kollegienstiftes Beromünster. — Kathol. Schweizerblätter.* — Th. v. Löhmann : *Lothringen und die Schweiz.* — Girard : *Nobilität württembergische I, 73. — Gfr. — Besatzungsblätter. — Papiers de famille.* [A. V.]





commune d'origine devant le tribunal et depuis lors, il fut toujours un des premiers représentants de sa commune dans les autorités du pays. Député à la Diète de 1472 à 1481; trésorier de 1477 à 1478, bailli en Thurgovie de 1470 à 1471. Il fut un des chefs du pays durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, et pendant les troubles politiques de cette époque il était à la tête du parti fédéral de l'Ordre. — 2. Son fils EXLERIA (André) était dit capitaine et revendiqua l'honneur d'avoir blessé moralement Zwimgli d'un coup de feu à Cappel. — [R. De MEIER.] — 3. JAKOB est en 1550 bailli de Mendrisio et plus tard de Sargans. En 1554 il est délégué à Coire pour le conflit des sept cantons avec les Gisons au sujet de la seigneurie de Haldenstein. — 4. FRANZ était huissier en 1609, membre du Conseil en 1671, enseigne en 1673, trésorier du pays en 1688, bailli du Rhodant en 1689 où il mourut en 1691. — 5. Son fils JAKOB administra, après la mort de son père, le bailliage jusqu'à l'expiration de ses fonctions. — 6. JOHANN-FRANZ était huissier en 1685, trésorier en 1693, bailli du Freiamt en 1696, landammann en 1705, 1709, 1713, 1718, 1720 et 1726. Il représenta quarante fois l'Unterwald à la Diète de 1686 à 1726. — 7. JOHANN-ANDRÉAS, 1696-1768, maître d'école, vicaire de 1728 à 1746, puis curé de Sachseln. — 8. JOHANN-MEHRAD, \* 1734, † 1816, de 1769 à 1779 chapelain de Fludli; il s'essaya aussi dans les lettres, et c'est lui qui fit de l'idylle Fludli un lieu de séjour. — A Sarnen, les Anderhalden sont mentionnés dès 1485. Citons : — 1. JOHANN-BENEDIKT, \* le 7 février 1628, devint prêtre en 1661, chapelain à Sarnen; en 1654 vicaire et en 1663 curé; † le 10 mai 1704. — 2. R. FRANZ-MEHRAD, \* 1707, prêtre en 1730, vicaire à Kerns, puis chapelain à Stalden, en 1731 curé de Kerns, † 1788. — 3. JOHANN-MARQUARD, \* en 1727, prêtre en 1758, vicaire à Luobikon, puis lard professeur au collège de Sarnen, chapelain à Saint-Nicolas, vicaire à Sachseln de 1766 à 1802. Il est l'auteur des généalogies des familles de Sachseln qui sont considérées encore aujourd'hui comme des modèles. Il lui fut alloué pour ce travail en 1799, 24 florins. — 4. Le PÈRE KARL, \* en 1842, entra au couvent d'Engelberg en 1860, fut ordonné prêtre en 1865, professeur de 1865 à 1868, devint grand-collègue, curé à Engelberg de 1875 à 1879, confesseur à Sarnen en 1879, à Bickenbach en 1891. C'était un calligraphe excellent, un architecte et un compositeur d'art distingué. — 5. JOS.-FRANZ, frère du n° 4, \* 1823, † 1876, prêtre en 1846, vicaire à Alpnach et Seelisberg de 1850 à 1859; 1859 curé de Lungern; de 1869 à 1871, inspecteur des écoles de l'Obwald; il fut aussi historien. — 6. Le PÈRE BÉNA, bénédictin; \* en 1871, † 1913, nom de baptême Guillaume, entra au couvent de Muri-Görs, fut ordonné prêtre en 1896, D<sup>r</sup> phil. nat. de Fribourg. En automne 1900, professeur de mathématiques et de physique à l'École cantonale de Sarnen, fit des conférences et des articles sur l'électricité et l'aviation. — Voir 2. [R. De MEIER.] *Schreibgen von Sachseln und Sarnen.* — *Burser, Großer Klaus*, p. 445. — Répertoire du *Gff.* — *Arch. d'Etat Obwald* et *arch. com. Sachseln.* — *Gff.* IX, 54. — [R. De MEIER et AL. THOMANN.]

**ANDERHIRSERN, an der HIRSERNEN** ou **HIRSIMM.** Ancienne famille de l'Obwald. Primitivement à Alpnach ob dem Feld (1433), actuellement de Sarnen (dès 1621). Le berceau de la famille est le domaine de Hirsren à Alpnach. Au milieu du XV<sup>e</sup> s. — 1. KLAUS AN DER HIRSERN paye le cens au chapitre de Lucerne pour le domaine de Felsmatt à Alpnach. — 2. HEINRICH, opéra en 1534, sous le nom de Hirsimm, la division de la communauté d'Alpnach en deux parties; *ob dem Feld* et *nid dem Feld*; dans la même année, il devint landammann et occupa cette charge en 1536, 1542, 1547, 1556, 1561 et 1565. Il se fixa au chef-lieu Sarnen et ne laissa pas de descendance masculine. — 3. En 1435 un KLAUS AN DER HIRSERN, d'Obwald, devint avec ses fils, Conrad et Hans, bourgeois de Lucerne. — 4. JOHANN AN DER HIRSERN, en 1615 curé de Sarnen. En 1605 il avait reçu de la landsgemeinde la bourse de Aldan, et de 1612 à 1615 avait été vicaire à Sarnen. Il mourut en mars 1619. [R. De MEIER et AL. THOMANN.]

**ANDERLEDY, Antonius-Maria,** de Brigine, \* à Bèrsal le 3 juin 1819, † à Friesole le 18 janvier 1892. Il entra le 5 octobre 1838 dans l'Ordre des Jésuites et étudia à Rome, à Fribourg et à Chambréry de 1844 à 1848. En 1848 il eut la prétrise à Saint-Louis (Etats-Unis) et fut missionnaire à Greenbay au nord du lac Michigan. En 1850 il retourna en Europe dans le couvent de Trouloumnes, près de Gand, et dès 1851



s'occupa des missions populaires dans l'Allemagne du sud. Pour des raisons de santé, il prit la direction des collèges de l'Ordre. De 1853 à 1856, il fut recteur du collège de Cologne et de 1856 à 1859 de celui de Paderborn. De 1859 à 1865 il dirigea comme provincial la province allemande de l'Ordre, professa la morale à Maria-Laach (1856-1868), devint recteur du collège de ce nom en 1869 et, en 1870, fut appelé à Rome comme assistant de l'Ordre pour l'Allemagne. Le 21 septembre 1883 la Congrégation Générale l'éleva vicaire général de l'Ordre et le 4 mars 1887 il devint général après la mort du P. Beckx, son prédécesseur. Il a rédigé le *Nevoconfessorius* du P. Bentler et rassemblé les brochures qui, sous le titre de *Stimmen aus Maria-Laach*, ont plus tard donné naissance au célèbre journal du même nom. Voir: *BWG I. — Stimmen aus Maria-Laach.* [D. L.]

**AN DER LINTH.** Voir BECKER, BERNHART.

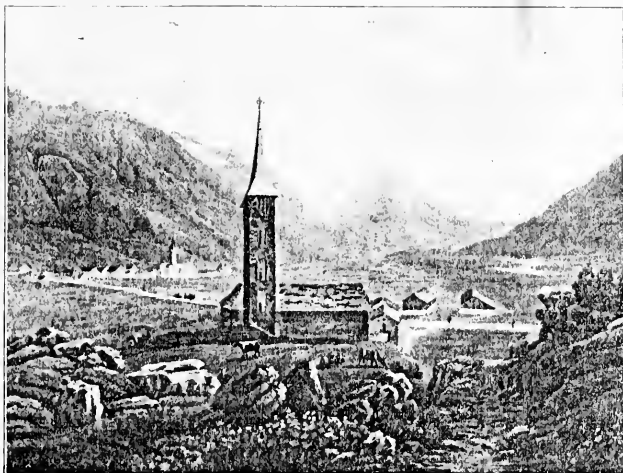
**ANDERMATT,** district du G. des *Wahlstätten*; pendant la République Helvétique, il comprenait la vallée d'Userson, ainsi que Wassen et Göschenen avec la vallée de Meien et l'Alpe de Göschenen. En 1799 il comptait 2149 hab. Andermatt était le chef-lieu, la résidence du sous-préfet et le siège du tribunal du district. Voir aussi l'art. USERSEN. — *Hoppeler, Siegel und Wappen von Userson.* *MHS XXV*, 143 et fig. 102. — *Schönbach, 1818*, p. 81. — *Hoppeler, Der Canton des alten Flecken.* *Mitt. Nbr. A*, 1. — *Hoppeler, Userson im Kreisjahr 1799.* *Nbr. U*, VI. — [Rudolf Honrat.]

**ANDERMATT** (G. U. V. 1668). Chef-lieu de la vallée d'Userson, connu d'abord sous ce nom. En romanche *And*, *Andariets*; celles de la vallée d'Userson, A. est mentionné pour la première fois en 1309 sous le nom *And der Matle* et dont son origine à une colonie des *Walser*, mélange d'éléments allemandiques venus de la vallée inférieure de la Reuss après que les gorges de Schöllenen eurent été rendues accessibles. L'histoire d'Andermatt est en général la même que celle de la vallée d'Userson (voir cet article). Le 9 septembre 1766 un violent incendie réduisit 108 boyers en cendres. Le 12 septembre 1779 on prêta pour la dernière fois serment aux lois d'Uri. Vingt ans plus tard Andermatt était érigé en district du canton des *Wahlstätten* (voir art. ANDERMATT, district). En 1799 le village fut successivement occupé par des troupes françaises, autrichiennes et russes. Après l'arrivée des Autrichiens on constata à la fin de juin un conseil provisoire de cinq membres, qui fut dissous le 16 août à l'approbation du général Gudin. Le 21 septembre il y eut une assemblée électorale qui se passa dans le plus grand calme; trois jours plus tard l'avant-garde des troupes russes de l'armée de Souvoroff était dans le village, qui fut de nouveau occupé par les Français le 4 octobre. En 1803, sous l'acte de Médiation, Andermatt redevint le siège des autorités du district d'Userson et continua à l'être sous la Constitution cantonale du 5 mai 1850; en 1888 la nouvelle Constitution supprima les districts. Actuellement, il n'y a plus que le tribunal de l'arrondissement qui siège à Andermatt. L'utilisation des alpages et surtout le transport de marchandises par le Saint-Gothard ont contribué à assurer l'aisance à la population. Après l'ouverture du chemin de fer du Saint-Gothard (en 1882) le transport de marchandises cessa en grande partie; en revanche, Andermatt prit un nouvel essor comme lieu de cures d'air et séjour d'hiver. Depuis 1890 Andermatt est la place d'armes principale pour les fortifications du Saint-Gothard. Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle une chapelle dédiée à saint Colomban existait sur le Kirchberg; dans la suite elle devint église paroissiale. De tout temps le couvent



des Bénédictins de Disentis eut le droit de patronage tandis que le droit d'élection revenait à la vallée. Jusqu'en 1688 l'église fut desservie par des ce-

sur 3 monts de sinople, la bannière de gueules chargée d'une croix d'argent. — 1. JOST, cité en 1373, doit être la souche de



Andermatt sur la route du Saint-Gothard vers 1850. Dessin de G. Straub, Aquarelle de L. Weber. (Bürgerbibliothek Luzern).

cléricaux séculiers, dès lors par des capucins. L'hospice des capucins à Andermatt était dirigé par un Père Supérieur. L'église paroissiale fut construite en 1602, au pied du Gurschen et dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Selon la tradition on y conservait les reliques de saint Félix et de sainte Régule qui y avaient été transférées de Zurich à l'époque de la Réformation. On fait mention de la chapelle de Saint-Pierre pour la première fois en 1448. Une autre chapelle, dédiée à saint Antoine, se trouvait dans les Schöllenen. La chapelle de Mariahlif, au-dessus du village, est de date plus récente. En 1882 Realp se sépara de la paroisse d'Andermatt et l'Hospital en 1886. Les protestants ont depuis 1915 une petite église à leur disposition. — Registres de paroisse de puis 1650. *Population*: 1799, 605 hab.; 1850, 677; 1900, 818; 1910, 923. [Robert HOFFELER.]

**ANDERMATT.** Familles de Lucerne, Unterwald et Zoug.

**A. Canton de Lucerne.** Famille de Lucerne, de Matters, de Rotenbourg et de Willisau. — RUTSCHMANN, le sautier de Willisau, fut juge dans cette localité en 1463, avoyer en 1461, 1488 et 1493. † après 1505. [P.-X.W.]

**B. Canton d'Unterwald.** ANDERMATT, ANDER MATT, AB DER MATT, A DER MATT, IN DER MATT, IN PRATO, famille de l'Obwald et du Nidwald, originaire de Barmersberg, mentionnée en 1257. — FRANZ-JAKOB, † le 13 mai 1678, médecin à Stans, publiâ entre autres une biographie de *Hunder Conrad Schuber, gewesener Landammann zu Unterwalden*. — Voir *Opf.*, 29 et 511. — Durrer : *Eindeil. Unterwaldens*. — Kitchler : *Chron. von Sarren*. — *Obwaldner Gesch. Blätter*, 1904. — Obituaires de Sarren. [M. F.]



**C. Canton de Zoug.** Famille de Baar où elle fut reçue à la bourgeoisie au XV<sup>e</sup> siècle. Suivant Stadlin elle serait venue du Valais. — *Armoiries*: d'azur à un agneau pascal

en 1685, † en 1690. Son fils — 5. FIVAZ mourut en France comme capitaine-commandant dans la compagnie Zurloeben. — 6. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 3, administrateur de l'église et secrétaire de la commune en 1690, trésorier de Baar en 1700. — 7. CHRISTOPH, fils du n° 3, † le 4 novembre 1715. Il fut successivement administrateur de l'église (1663), trésorier (1685), secrétaire de commune (1688), conseiller (1690), et ammann en 1693, 1702 et 1711. En sa qualité d'ammann, il se prononça en 1712, à la landsgemeinde de la Birst près de Baar, contre la guerre; motif pour lequel le peuple irrité le destitua de ses fonctions. Son portrait se trouve dans les archives paroissiales de Baar. — 8. *Christoph*, fils du n° 7, † le 7 avril 1735, conseiller en 1714, trésorier en 1715 et ammann en 1720. Dans le cours des luttes orageuses entre les *Bades* et les *Dans Hartz und Linder* à Zoug, de 1728 à 1736, il fut avec les deux ammann Zurloeben et Weber un des chefs du parti français, dit parti des *Dans*. Les *Bades* leur reprochaient de n'avoir pas distribué équitablement l'argent français et d'avoir tenu secrets certains articles du traité d'alliance conclu avec la France en 1715. Andermatt fut emprisonné à la fin de mars 1731 et soumis à une surveillance sévère. En vertu d'un premier jugement, du 19 sept. 1731, il eut à payer 300 thalers d'amende; toutfois on continua à instruire son procès et à le surveiller de près



Jakob Andermatt. Portrait à l'huile d'environ 1670 dans la salle du Grand Conseil à Zoug. (D'après 10 *Zuger Nbl.*, 1930).

en 1685, † en 1690. Son fils — 5. FIVAZ mourut en France comme capitaine-commandant dans la compagnie Zurloeben. — 6. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 3, administrateur de l'église et secrétaire de la commune en 1690, trésorier de Baar en 1700. — 7. CHRISTOPH, fils du n° 3, † le 4 novembre 1715. Il fut successivement administrateur de l'église (1663), trésorier (1685), secrétaire de commune (1688), conseiller (1690), et ammann en 1693, 1702 et 1711. En sa qualité d'ammann, il se prononça en 1712, à la landsgemeinde de la Birst près de Baar, contre la guerre; motif pour lequel le peuple irrité le destitua de ses fonctions. Son portrait se trouve dans les archives paroissiales de Baar. — 8. *Christoph*, fils du n° 7, † le 7 avril 1735, conseiller en 1714, trésorier en 1715 et ammann en 1720. Dans le cours des luttes orageuses entre les *Bades* et les *Dans Hartz und Linder* à Zoug, de 1728 à 1736, il fut avec les deux ammann Zurloeben et Weber un des chefs du parti français, dit parti des *Dans*. Les *Bades* leur reprochaient de n'avoir pas distribué équitablement l'argent français et d'avoir tenu secrets certains articles du traité d'alliance conclu avec la France en 1715. Andermatt fut emprisonné à la fin de mars 1731 et soumis à une surveillance sévère. En vertu d'un premier jugement, du 19 sept. 1731, il eut à payer 300 thalers d'amende; toutfois on continua à instruire son procès et à le surveiller de près



THE TEMPLE OF  
JUPITER AT CAPUA

près dans sa prison ; mais il réussit à s'évader, aidé par des amis, le 25 décembre 1793. Il fut bien accueilli à Lucerne et surtout par l'ambassadeur français à Soleure, où il resta jusqu'à sa mort, survenue avant que le régime des *Rudes* fut arrivé à son terme. — 9. GIBBSTONEN, fils du n° 8, D<sup>r</sup> en Théologie, curé à Steusslingen (Wurtemberg), † en 1742. Sa correspondance contenant des détails intéressants sur l'état des *Duetsch* a été publiée par Kd. Lutolf dans le *Gf.*, III — 10. JOSEPH-LEONZ, † en 1770, fils du n° 8, capitaine au service des Deux-Siciles jusqu'en 1755, fut ensuite membre du conseil de Zoug, trois fois bailli de Lugano, huit fois à Frauenfeld et ammann en 1747 et 1756. Après la chute du parti des *Rudes* à Zoug, son père fut déclaré innocent, et la commune de Baar adjoignit à ses héritiers 2000 R. en compensation des souffrances et dommages qu'il avait subis. En 1765 de violents tumultes éclatèrent de nouveau dans le canton de Zoug à propos des pensions payées par la France et à cause du sel. Après des scènes orageuses dans les assemblées de commune, l'ammann Jos.-Leonz Andermatt fut contraint de restituer avec intérêt la somme reçue, en tout 8150 R. — 11. FRANZ-BAPTISTENWEIS, fils du n° 8, fut en 1738 membre du Conseil et ammann, puis bailli de Thurgovie en 1738, 1739, 1742, à Lugano en 1739 et 1742 il entra comme capitaine au service de l'Espagne dans le régiment de Saury † le 20 novembre 1743 — 12. ANTON-LEONZ, \* 1708, conseiller en 1729, trésorier en 1731, capitaine dans l'armée impériale en 1734, bailli de Sargans en 1761, conseiller et président de commune de Baar en 1764, trois fois ammann, en 1765, 1774 et 1783, bailli de Bellinzone en 1730, 1766, 1775, dix fois bailli à Frauenfeld dans les années de 1748 à 1782 ; en 1785 il se démit de ses fonctions. — 13. *Christian-Leonz*, † 1757, curé de l'Église-ville (Lucerne). Il fut cause de l'affaire d'Uldiszwil. Le bailli du district de Habsbourg, dont ressortissait Uldiszwil, avait permis la danse pour la fête patronale, le 26 août 1725 ; en revanche, le curé Andermatt l'avait interdite et refusé les serments à deux personnes qui avaient enfreint la défense. Le gouvernement de Lucerne maintint la décision de son bailli et cita le curé à l'effet de se justifier. D'accord avec le commissaire de l'évêque, Riser, Andermatt se refusa à comparaître, alléguant qu'il n'était justiciable que des tribunaux ecclésiastiques. L'affaire alla jusqu'au pape qui, après la congrégation des cardinaux, prit parti contre le Conseil de Lucerne. Les cantons catholiques et la Diète tentèrent en vain de s'interposer. Enfin l'ambassadeur français, de Podigne, réussit à faire accepter aux deux parties un arrangement : l'évêque de Constance était tenu d'instruire l'affaire du curé Andermatt, mais celui-ci ne devait plus retourner à Uldiszwil. Après avoir longtemps différé sa réponse, l'évêque de Constance déclara que le curé Andermatt était sans reproche, mais que, pour maintenir la paix, il avait à renoncer à son poste de curé ; une prébende de chanoine lui fut conférée au chapitre de Saint-Jean à Constance et il devint protonotaire apostolique. Les rapports entre Lucerne et le pape ne se défirent qu'à la mort de Benoît XIII, le 21 février 1730. Le conseil annula, le 27 octobre 1731, le décret de bannissement rendu contre Andermatt. — 14. *Joseph-Leonz*, \* le 5 mai 1740, † le 2 novembre 1817, général, fils du n° 10, entra au service de France à 18 ans et prit part aux campagnes de 1753-1754 dans le Hanovre. En 1763 il fut lieutenant au régiment d'infanterie de Heding, puis restant au service de France en 1769, capitaine de l'ancienne compagnie Tschudi du régiment Jenner. En 1780 il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis à Nancy. Son régiment ayant été licencié à Bitch, il entra, en 1793, au service de Victor-Amédée de Sardaigne, lieutenant-colonel le 29 juin 1793 et colonel en 1796. Andermatt était en congé dans son pays, lorsque fut proclamée la République Helvétique le 12 avril 1798. Il prit le commandement des milices de Zoug contre les troupes françaises, entra dans le Fribourg et engagea le 26 avril, à Heggingen, un combat dans lequel il dut reculer devant les forces ennemies supérieures. Les Fran-

çais étant entrés à Zoug, Andermatt se rangea de leur côté et exigea de la commune de Baar la somme de 8150 R. qu'avait dû payer son père 34 ans auparavant. Cette somme, qui s'élevait avec les intérêts à 21 205 florins, lui fut remise le 3 mai 1798, puis Andermatt retourna à son régiment dans le Piémont. Après l'abdication de Charles-Emmanuel II, le 9 décembre 1798, les régiments suisses furent incorporés à l'armée française. Andermatt fut nommé général de brigade en 1799 et prit part aux batailles de Legnano, Ronco et Naples ; à Vérone il fut blessé et à Mantoue, fait prisonnier et transféré à Augsburg, où il revint en juin 1800.



Jos.-Leonz Andermatt Général de la République Helvétique. Miniature à l'aquarelle à la cure de Baar.

En 1801 il fut à la tête des fédéralistes qui venaient de dissoudre la Diète, mais bientôt après il fut cause commune avec le gouverneur militaire et fut envoyé contre les cantons primitifs soulevés. Il conclut avec eux un armistice le 7 septembre 1802, puis assiégea vainement Zurich qui s'était aussi révolté. Quelque temps après il fut battu à Paoug par le général Bachmann et se retira dans le canton de Vaud où il fut destiné de son commandement. L'Acte de Médiation mit fin à la carrière militaire d'Andermatt. Il fut encore délégué de Zoug à la Consulta en 1802 ou il s'efforça de faire adjoindre le Fribourg à son canton. — 15. FRANZ-JOSEPH, \* le 28 octobre 1771, † le 16 mai 1829, capitaine au service du Piémont ; à son retour au pays, il devint lieutenant-colonel (1804-1825) ; de 1825 à 1829 *Kantons-hauptmann*, landammann de 1816 à 1817, 1820-1821, 1824-1825, 1827-1828. — 16. KAU-ANTON, \* le 13 mai 1775, † le 11 janvier 1832, secrétaire d'Etat 1803-1829 ; en 1818 il recut la bourgeoisie d'honneur de la ville de Zoug. — 17. KAU-ANTON, \* en 1789, † le 20 avril 1891. En 1807 sous-lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment suisse en France, lieutenant-colonel en 1815, fit en 1810 la campagne d'Espagne et retourna en 1815 au pays avec les régiments suisses. Dès lors, il s'occupa de l'organisation militaire de son canton et fut promu au grade de major. Dans la guerre du Sonderbund, il commandait un bataillon de landwehr, et était en même temps membre du conseil de guerre comme grand-juge. — 18. ALOIS-JOSEPH, vicaire, \* le 22 septembre 1806, † le 8 juillet 1883, étudia à Einsiedeln, Fribourg et Strasbourg. Le 8 novembre 1828 il fut nommé professeur à l'école latine de Baar ; il s'occupait de recherches historiques et publia dans le *Gf.* 24 (1869) : *Die Pfarhkirche in Baar und deren Patronatsrecht.* — 19. ALBERT, \* le 26 janvier 1823, fils de Constantin Andermatt. Son père, fils naturel du général Jos. Leonz, fut légitimé le 31 mai 1816. Il fut directeur de police à Zoug (1850-1862) et se vit contraint, à cause de son caractère indéfini, de résigner ses fonctions. Il se rendit à Paris, où il gagna sa vie comme journaliste et écrivain. Il a publié : *Die politische Entwicklung der Schweiz 1840-1849*, *Evangelische Aussprache und öffentliche evangelische Gesetze* (Aussprache) ; *Einige Staats- und Volksbedürfnisse der Schweiz* ; — 20. JOSEPH, conseiller aux États, \* le 25 décembre 1871 à Baar ; il étudia le droit à Fribourg, à Bâle et à Zurich ; de 1869 à 1902, secrétaire de la Caisse hypothécaire, de 1902 à 1913 directeur de la police cantonale, grand conseiller et procureur général depuis 1898 ; dès 1913 conseiller aux États.

*Bibliographie*. — Derauer IV. — *Gf.* 12 p. 99 ; 14 p. 153, 163 ; 63 p. 51. — *ADB* I. — *LL* XI. — *LLH* IV. — K. Schumacher : *Das geistliche Baar.* — W.-J. Meyer : *Zuger Biographien und Nekrolog.* (W.-J. MEYER.)  
**ANDERWERT**. Famille d'Emmishofen (Thurgovie).  
*Armoiries* : d'azur à deux fleurs de lys d'or, à une



pointe du même chargée d'une ancre d'azur. — 1. **Joseph**, fils de **Georges**, avoué du couvent de Münsterlingen et secrétaire du tribunal de Thurgovie, \* le 26 février 1767, † le 10 février 1841. Il étudia le droit à Fribourg-en-Brisgau, et à Besançon. A la mort de son père il devint son successeur à Münsterlingen. Lorsqu'éclata la Révolution française, il rédigea la proclamation : *Anfang ein neues Leben Mittheilung, von einem Landmann im Thurgau*, dans laquelle il exhortait à rester fidèle aux autorités existantes. Toutefois, il devint membre du Comité qui, en 1798, fit de la Thurgovie un État indépendant, et commença sa carrière politique. Il fut



membre du Grand Conseil, sénateur, en 1803 membre du Petit Conseil de Thurgovie et, alternativement avec Morell, Landammann, chef du parti catholique auquel il rendit de grands services par sa prudence et sa modération. Il représente le canton à la Diète où il joua bientôt un rôle important. Il fut l'auteur de la Constitution thurgovienne de 1813. En 1830, il présida l'Assemblée constitutionnelle de Thurgovie. — 2. **JULIUS**, né le 20 juin 1807, † le 25 décembre 1880, étudia le droit à Lausanne, Heidelberg et Berlin. Après avoir pratiqué quelque temps comme avocat, il fut élu au Grand Conseil et y joua bientôt un rôle prépondérant, en même temps que Labhardt de Steckborn et Deucher, par exemple lors de la révision de la Constitution de 1868, qui eut lieu sous sa présidence. Dès 1863 fut élu président national qu'il présida en 1870; il fut un des chefs de la gauche radicale lors de la révision de la Constitution fédérale, en 1870 et en 1873. En 1869, il devint membre du gouvernement thurgovien où il se chargea du Département de l'Instruction publique. En 1874, il est membre du tribunal fédéral et à la fin 1875, élu conseiller fédéral (ce fut le premier



Joseph Anderwert.

Thurgovien faisant partie du Conseil fédéral); il dirigea le département de Justice et Police et rendit de grands services lors de l'élaboration du Code fédéral des obligations. Comme conseiller fédéral, il fut vivement attaqué par ses anciens partisans du parti démocratique du canton de Zurich; cette opposition systématique l'affecta à un tel point qu'après avoir été élu Président de la Confédération pour 1881, il mit hâtivement fin à sa vie, avant d'entrer en fonctions. — Voir J. C. Mörkrofer : *Landammann Anderwert (Thurgauer Zeitung, n° 21 du 18 février 1841)*. — [Sc.] — WILHELM, libraire à Zoug, \* en 1841, † le 21 mars



Joseph-Fridrich Anderwert. Dessin au crayon noir de 1880, d'après une photographie.

1911 à Emmishofen; il se fixa en 1863 à Zoug comme représentant de la maison Fr. Schullhess de Zurich et ouvrit en 1881 une librairie pour son compte. — Voir Meyer : *Zuger Biographien*, n° 23. [Andr.-Jos. Meyer.]

1911 à Emmishofen; il se fixa en 1863 à Zoug comme représentant de la maison Fr. Schullhess de Zurich et ouvrit en 1881 une librairie pour son compte. — Voir Meyer : *Zuger Biographien*, n° 23. [Andr.-Jos. Meyer.]

**ANDEST** (rhéto-romanche ANDIAS) (C. Grisons, D. Glenner, Cercle Ruis, V. DGS). Paroisse catholique de population romanche. En 766 et vers 825. *Andeste*, 1290. *Andest*. En 1297 un *Libertus de Andest* est mentionné avec d'autres seigneurs; on peut inférer de ce fait l'existence d'une tour près d'Andest, peut-être aussi près de Grünenfels. Andest appartenait certainement au château de Gruenenfels qui en 1357 fut cédé avec Schlans par Heinrich von Montall à un beau-frère, Ulrich Walthor von Belmont, et repris de lui en chef l'année suivante. En 1378 la fille de Simon von Montall vendit les deux manoirs au baron Ulrich Brun von Rüzüns. Les anciens seigneurs de Friburg et Georgenberg ayant été vendus en 1343 par Rudolf von Werdenberg-Sargans et sa femme Ursula von Valtz aux Rüzüns, ces derniers réunirent alors les quatre châteaux avec leurs dépendances à la seigneurie de Georgenberg ou Jürgenberg qui comprenait les villages de Waltensburg, Andest, Ruis, Seth et Schlans. En 1429, Andest devint une commune autonome comprise dans la paroisse de Waltensburg. Très tôt au Moyen Âge il y eut une chapelle, située probablement sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle dont la tour paraît être fort ancienne. En 1461 déjà l'église était dédiée aux saints Julitta et Quirinus. Lorsque Waltensburg embrassa la Réforme, Andest faillit en faire autant. Le maire aurait alors conseillé de ne pas perdre de décision dans l'assemblée de commune, mais d'aller à la maison consulter aussi les femmes. L'un des habitants à demeurer fidèles à l'ancienne loi, ce qui fut fait. En 1526 Andest obtint du tribunal de la Ligue grise d'être séparé de Waltensburg en matière ecclésiastique, à la condition de payer à l'église de Waltensburg la cense annuelle ou de se racheter pour 20 florins; en 1544 la commune prit ce dernier parti. Lorsqu'en 1548 la lignée mâle des Rüzüns s'éteignit avec Georg, les seigneuries de cette famille revinrent en partie au comte Josef Niklaus von Zollern qui, le 6 juin 1472, vendit pour 1800 florins la seigneurie de Jürgenberg à l'abbé et couvent de Disentis, à l'exception des minerais, métaux et mines. En 1734 Waltensburg se racheta de la juridiction de l'abbé et la juridiction civile, dont la moitié était restée à l'abbé, tint de temps à autre ses assises à Andest. Registres de baptêmes depuis 1628. — Voir Th. Mohr : *Cod. dipl. Pat.* 1, n° 9, 73, 136; 11, n° 76, 160. — J. Jac. Simonet : *Die Weltgeschichtlichen Graubündens (MS)*. — Nüscherer : *Gotteshauser*, p. 71. — P. C. Planta : *Die ecclesiastischen Herrschaften*, 418, 422, 425. — Th. Mohr : *Regesten von Disentis*, n° 208 et 352. — *Willische Chronik*, p. 1307. — *Regesten von Andest*. [L.]

**ANDHAUSEN** (C. Thurgovie, D. Weinfelden, Com. Berg). Dans ce village, 13 tumuli algonaux furent explorés en 1907 et on y trouva une épée, un couteau et l'umbo d'un bouclier, qui sont déposés au Musée National. Le nom vient de *Anwin-lasnu* = près des fermes de Anno (voir ANDWIL). — Voir : *Jahresbericht der schweiz. Gesellschaft für Urgesch.* 1. [Sc.]

**ANDIRAN**, d'\*, ou **DANDIRAN**. Famille de Genève venue de Casteljaloux en Guyenne (Lot-et-Garonne). — 1. **JOEL**, marchand, bourgeois de Genève en 1714. — 2. **JEAN**, fils du n° 1, banquier à Paris, avait été chargé par le libraire Rey, de payer à J.-J. Rousseau une rente annuelle de trois cents francs en faveur de Thérèse Le Vasseur. — 3. **FÉLIX-ÉTIENNE-FRANÇOIS**, 1802-1876, petit-fils du n° 2, dessinateur, aquafortiste, et peintre de talent, dont l'œuvre considérable est en partie presque inconnue en Suisse. Après avoir séjourné à Paris et à Nantes, il se fixa à Lausanne et y ouvrit une classe de dessin et de peinture. — 4. **ÉUGÈNE**, 1825-1912, frère paternel du n° 3, pasteur à Jussy, puis professeur de théologie à l'Université de Lausanne. — Voir Andrieu : *Bibliographie générale de l'Yvonçais*. — Meyer : *L'église de Genève*. — Le SKL





donne des renseignements inexacts sur les études du n° 3. [E. R. et C. R.]

**ANDLAU, d'**. Famille de ministériaux originaire de l'Alsace, propriétaire de domaines dans le Sissgau et dans l'évêché de Bâle, alliée par de fréquents mariages à la noblesse de ces contrées. *Armoiries* : d'or à une croix de gueules. Dès 1550 chevaliers héréditaires; dès 1676 et 1680 les branches autrichiennes ont le titre de barons de l'empire; le titre de comte est conféré en 1750 à la branche française et en 1817 à la branche autrichienne. Dans le territoire de l'ancien évêché et dans le canton actuel de Bâle-Campagne les Andlau portaient le nom de leurs domaines de Homburg et dès 1808 celui du château de Birseck (voir cet art.). Par rapport à la Suisse, nous citons : 1. **GEORG**, \* vers 1390, chanoine à Bâle en 1416, puis-prévôt; le 4 avril 1460 premier recteur de la nouvelle université de Bâle jusqu'au 18 novembre 1460, † le 7 mars 1466 et enseveli dans la cathédrale. — 2. **PETER**, premier professeur de droit canon en 1460 et vice-chancelier, recteur de l'université de Bâle en 1471. Il travailla beaucoup à ramener le clergé aux principes de l'église catholique. On ne sait s'il appartenait à la famille noble d'Andlau ou s'il n'était qu'originaire du village de ce nom. — 3. **HARTMANN**, \* vers 1450, bourgeois de Bâle de 1488 à 1489, puis chevalier au service de l'évêque, † vers 1515. — 4. **Johann-Ludwig**, connu comme ecclésiastique sous le nom de *Calmbach*, \* le 27 mai 1627 à Ensisheim, fit sa profession le 3 mai 1649 à Saint-Gall; en 1654 il devint instituteur à Borschach, puis curé à Nesselau et à Hemberg. Le 18 décembre 1662 il fut élu abbé de Murbach, mais contraint de céder la place à la suite des intrigues de l'évêque de Strasbourg, Egon von Fürstenberg. Elu une seconde fois le 6 juin 1686, il n'accepta pas son élection, et vint à Helsing (Wurttemberg), se livrant à ses penchants ascétiques. Il fit don au couvent de Saint-Gall de 5000 florins pour acheter des domaines protestants dans le Toggenbourg, et les remettre en mains de catholiques; les revenus devaient servir à l'éducation de jeunes convertis. En 1700, il se fixa à Borschach et y mourut le 7 février 1707. — 5. **PHILIPP-ALEXANDER-LEO**, chanoine de la cathédrale de Bâle en 1703, chanoine en 1720, prévôt en 1737, † en 1758. — 6. **JOHANN-BAPTIST-Georg**, bailli de Birseck de 1714 à 1746. — 7. **JOHANN-KONRAD-IGNAZ**, chanoine en 1729, doyen en 1759, † en 1761. — 8. **BENEDEKT-FRANZ-JAKOB-HEINRICH**, chanoine en 1741, cellérier du chapitre en 1760, † le 30 mai 1768. — 9. **FRANZ-KARL**, \* vers 1730; comme dernier bailli de l'évêché à Birseck (1762-1792), il acheta du dernier *Münch von Münchenstein* l'ancien hôtel des *Flachsland* à Arlesheim, et en fit l'hôtel d'Andlau, destiné à être la future résidence du bailli. En 1789, il céda l'«*bibliothèque du jardin anglais*» ou «*Ermitage*», célèbre parmi les contemporains. Il est le père du membre le plus éminent de la famille, soit : — 10. **Konrad-Karl-Friedrich**, \* en 1763, sous-lieutenant au service de la France en 1779, capitaine en 1786; il quitta le régiment en 1791, parce qu'il ne voulait pas prêter serment à la

nouvelle Constitution de la République et se retira probablement dans ses domaines. Le 18 avr. 1808, il acheta le château de Birseck et semble s'être lié avec les réactionnaires du Sud de l'Allemagne. Lors du passage du Rhin par les Alliés il parut au quartier-général autrichien et devint en 1814 gouverneur pour les Alliés de la Franche-Comté, du département des Vosges et de la principauté de Porrentruy, soit de trois territoires que les Français avaient été obligés d'évacuer. Après la première paix de Paris, du 30 mai 1814, qui assignait à la France ses anciennes frontières de 1792, Andlau alla se fixer au comté de Jülich à Arlesheim, où il s'engagea dans une partie fort ingrate contre Metternich et l'empereur Alexandre, s'efforçant de former de l'ancien évêché de Bâle, de Porrentruy à Bienne, un canton séparé dont il aurait été le gouverneur. Quoique détesté dans tout le pays, à cause des réquisitions imposées par les Alliés, il tenta en vain de se faire reconnaître dans le Sud, soit dans le Val de Moutiers, dans l'Arguel, à la Neuveville et à Bienne. Il finit par avoir le dessous, à la suite des habiles manœuvres diplomatiques de Berne, qui réclama avec succès le Jura comme dédommagement pour l'Argovie et le pays de Vaud; Berne avait de son côté les sympathies de la population du Val de Moutiers et du Val de Saint-Imier. Le 23 août 1815, il fut contraint de remettre l'administration de l'ancien évêché au commissaire fédéral Johann-Conrad Escher et de renoncer ainsi à ses projets ambitieux. Il entra comme ministre d'État au service du Grand-Duché de Bade et recut en 1819 l'enregistrement à la noblesse de Bologne. Toutefois il resta en possession de Birseck jusqu'à sa mort; ce n'est qu'en 1835 que ses descendants vendirent le château et quittèrent définitivement le pays. De nos jours, la famille existe encore en Autriche et dans le Grand-duché de Bade. Voir *Kiindler v. Knobloch: Oberbadisches Geschlechterbuch*. — *LL.* — *MERZ*: *Burg des Sissgau*. — *Süßlerlin*: *Heimatkunde von Arlesheim*. — *Bouchat*: *L'évêché de Bâle 1814-1815*. — *Gatry*: *Abtei Murbach*. — *Dierauer*. [P. BUCHER et AL.]

**ANDLAU, HOTELS d'**. A BALE. Deux maisons de Bâle portent le nom de la famille d'Andlau. L'une,



La Grotte d'Apollon dans le jardin de l'Hôtel Andlau à Arlesheim. (Aquarelle de W. F. Gmelin d'après de 1786, parue chez Chr. v. Mechel à Bâle). Bibl. centrale, Zurich.

propriété actuelle de l'État, située place de la cathédrale n° 14, était une des maisons des chanoines de la cathédrale de Bâle. Elle conserva le nom du plus ancien

propriété actuelle de l'État, située place de la cathédrale n° 14, était une des maisons des chanoines de la cathédrale de Bâle. Elle conserva le nom du plus ancien



de ses propriétaires, le chanoine Jakob von Andlau, fils du bourgmestre de Bâle Hartmann ou Hartung (von Andlau) qui était devenu chanoine en 1488, mais avait dû quitter la ville en 1499 à cause de sa conduite équivoque. Quoiqu'il fût reparti avec le chapitre en 1529, il disposa de sa maison en 1531 au profit d'un collègue; mais la Réformation fit de cette propriété du chapitre une propriété publique. L'argent était rare dans l'époque qui suivit la République Hédoïque; on se vit contraint de vendre la maison en 1805; mais en 1918 elle fut rachetée. Autrefois l'Hôtel d'Andlau servit successivement de demeure à six hémimestres; aujourd'hui, il est un bâtiment administratif.

L'autre Hôtel d'Andlau se trouve à la Petersgasse, n° 36 28, et à appartenu à la famille von Andlau jusque vers 1640. Quoique d'autres personnes en fussent devenues propriétaires, elle a conservé le nom de la famille jusqu'à nos jours.

A ARLSHEIM. Ce bâtiment, ancien Hôtel des Flachsland, fut acheté en 1763 du dernier des Münch von Münchenstein par Karl-Franz von Andlau, et devint le siège du bailli épiscopal au Birsack. En 1780, de concert avec le chanoine Heinrich von Ligerz et les peintres Jacob Louthenberg et Stutz, son épouse, Balbina-Konradine née von Staal, y installa un jardin anglais au remblai qui fut déjà dévasté en 1792, lors de l'occupation de l'évêché par les Français. Toutefois les fils du dernier bailli, Konrad-Karl-Friedrich von Andlau, acheta pendant la période française les ruines de Birsack et le domaine y attaché, soit l'Hôtel Andlau, et fit restaurer le jardin. Du mois de juillet 1814 jusqu'au 23 août 1815, il y résida comme gouverneur de l'évêché, occupé par les Alliés, et rêva la fondation d'un canton de Porrentruy. Quoiqu'il eût plus tard transféré son domicile dans le Grand Duché de Bade, il conserva cette propriété, qui trouva encore de vifs admirateurs en 1837; en 1845 ses héritiers la vendirent à la famille Alloth, à qui elle appartient encore de nos jours. — Voir Metz: *Burgen des Sissens*. — Gutzwiller: *Gesch. des Birsacks*. — Sittlerin: *Heimathunde von Arlesheim*. [A.]

**ANDOIN, ANTOINE d'**. Serait vénéral de Gascogne d'après une tradition qui n'a pas été confirmée. — PIERRE, probablement son fils, évêque, est mort entre 1512 et 1516; il avait épousé Catherine du Torreaux et en avait eu Claude et Hénnette qui portèrent le nom de leur mère. *Armoiries*: d'argent au pal d'or chargé de trois bandes de sable. — Voir Boyce: *Annal.* — AHS 1837, p. 17. — Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]

**ANDRÉ**. Nom de familles vaudoises diverses, les unes autochtones, à Morges dès 1544, à Moudon dès 1566, les autres venues de différentes parties de la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes et plus tard. — 1. EUSTACHE, dit Fortunatus, originaire du Midi de la France, peut-être de Marseille, fut demandé en 1531 par Farel pour prêcher la Réforme au Pays de Vaud, mais n'y vint qu'en 1537. Il fut pasteur de Gully et de Vilette. — 2. AUGUSTE-ANDRÉ, de la Tremblade (Charente-Inférieure), \* 17 février 1861 à Villeurban (Vaud). Pasteur en France de 1884 à 1888, rédacteur à l'*Estafette*, à Lausanne, 1888, lecteur à l'Université de Lausanne dès 1891, officier d'académie 1910. Auteur d'ouvrages sur la diction et la prononciation, et de *Causeries françaises*; *Théâtre français contemporain*, 1901; *Annuaire de la Suisse pittoresque*, 1889-1902, etc. [A. B. et M. R.]

**ANDREA, SILVIA**. Voir GARBALD, JOHANNA.

**ANDREA**. Voir GAMBRIA, DE; MENDISIO, DE; LUGANO, DR.

**ANDREA, GIROLAMO d'**. Archevêque de Macchia, nonce du pape en Suisse (20 août 1843-31 octobre 1845); il résida d'abord à Schwyz, puis à Lucerne dès le 22 janvier 1843, où il se prononça en faveur de l'entrée des Jésuites dans le pays. — Voir Steiner. [P.-X. W.]

**ANDREA, JOHANN-GERHARD-HEINRICH**, chimiste, \* 1724 à Hanovre, † 1793 dans cette ville comme pharmacien de la cour. En 1763 il fit un voyage en Suisse, et visita Gessner à Zurich et Haller à Ruche. En 1769 la Société Economique de Berne le nomma membre honoraire. Il publia des *Briefve aus*

*der Schweiz*, 1776, Zurich et Winterthur. — Voir *Nekrolog auf das Jahr 1793 (Schlichtegrols Nekrologe, 4<sup>me</sup> année, 1, p. 164)*. — J.-G. Meusel: *Lexikon der vom Jahr 1750 bis 1800 verstorbenen Teutschen Schriftsteller*, 1, Leipzig 1802. — ADB 1, p. 447. — Konr. Baschlin: *Die Blätter der Oekonomischen Gesellschaft in Bern*, 1759-1769. [L. M.]

**ANDREA, HEINRICH-VOLKMAR**, \* 6 juin 1817 à Le 19 mars 1900. Il fut reçu pharmacien en 1839 et s'établit alors à Mâtiers, puis, à Fleurier où il resta jusqu'en 1896. Andrea fut un des plus fervents amis du Jura qu'il parcourut dans tous les sens à la recherche de plantes médicinales. Il était membre fondateur du Club Jurassien et de son organe, le *Tamcan de Sapiu*, auxquels il vana une sollicitude constante. Il fut naturalisé Neuchâtelois en 1843. — BS 1900 — *Messenger boitoux de Neuchâtel*, 1901. — [L. M.] — *Volkmar*,



Volkmar Andrea.  
(Photographie de 1915.)

petit-fils du précédent, \* le 5 juillet 1879 à Berne. Après avoir étudié la musique à Berne sous Karl Munzinger, il fréquenta le conservatoire de Cologne de 1897 à 1900. Après avoir été quelque temps répétiteur de solo à l'opéra de Munich, il revint en 1902 au paysan où il confia successivement la direction du *Stadtoperverein* de Winterthur (1902), du chœur mixte de Zurich (1902), du *Männerchor* de Zurich (1904) et, en 1906, il succéda à F. Hegar comme directeur des concerts de la Tonhalle. Il est directeur du conservatoire de musique de Zurich depuis 1914. Lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de l'université, en avril 1914, la faculté de philosophie lui conféra le grade de docteur honoraire. Parmi ses compositions il faut citer: *Petite suite* et *Nocturne et scherzo* qui furent aussi appréciés à l'étranger, de même que *Hutcliffe* (d'après Heine), dont la première eut lieu à Essen (1915). Autres les chœurs avec accompagnement: *la Barque de Caron*; *das Götter*, et *le Chant de Magenta*. Musique de chambre: 2 trios pour piano, op. 1 et 4, une sonate pour violon, op. 4, des quatuors, op. 9 et 33, un trio, op. 29. En outre, il fut aussi invité à diriger des concerts à Paris, à Barcelone, à Leipzig, à Francfort et dans plusieurs villes de la Suisse. [E. L.]

**ANDREAZZI**. Nom de deux familles du Tessin, originaires des districts de Blenio et de Mendrisio et qui n'ont aucun lien de parenté entre elles. *Armoiries*. Les Andreazzi de Blenio portent un ours tenant une massue brochant sur une fasce (émaux inconnus), au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée. 1. LUIGI, de Bellinzona, fut accusé en 1797 par le commandant français de la Lombardie, d'être espion et commissaire autrichien. En 1799 les Français l'accusaient de nouveau d'être un des principaux agents du mouvement réactionnaire à la tête duquel se trouvait l'avoier Steiger, de Berne, et le baron Hats, de Zurich. C'est sans doute lui qui fut député au Grand Conseil de 1808 à 1814 et impliqué, cette dernière année, avec d'autres personnes dans un procès politique. Le 16 décembre le tribunal d'appel condamnait les accusés à une grosse amende. — 2. GIOVANNI, fut nommé, à l'Assemblée séditionne de Gubiasco, lors des troubles constitutionnels de 1814, membre de la Commission des Trois, avec Francesco Airoldi et le Dr Masa. Cette Commission devait surveiller le Petit Conseil ou Conseil d'Etat (26 août 1814). Il est probablement identique au député de 1803 à 1808 au Grand Conseil tessinois qui, le 5 mai 1808 remplaça Pietro Maria Nesi et resta au parlement jusqu'en 1813. En 1811, lors des tentatives d'annexion d'une partie du territoire tessinois par le royaume d'Italie, Andreazzi



vota pour l'abandon à Napoléon du territoire au sud du lac de Lugano. — *Dotta* : 1. *Ticinesi*. — Barollio : *Storia del C. Ticino dal 1803 al 1830*. — *Atti del Gran Consiglio*. [C. T.]

**ANDREOLETTI, PIETRO**, sculpteur, fit le monument de Louis Favre à Göschenen. Suivant le SKL, cet artiste serait originaire de Morcote, mais il est natif de Porto Ceresio, village italien sur le lac de Lugano. [C. T.]

**ANDREOLI ou ANDREOLO**. Familles originaires de Vico-Morcote, Lugano et Carona dans le Tessin, et de Disentis dans les Grisons. La branche de Lugano est éteinte. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, il y avait aussi des Andreoli à Locarno et au Val Maggia. *Armoiries* : Andreoli de Vico-Morcote et Lugano : portent un chevron accompagné de deux étoiles, d'un lion en pointe, le chef chargé d'une aigle (émaux inconnus). — 1. **ANDREOLO**, de Campione, tailleur de pierres. Le 4 octobre 1387 il travaillait avec 22 autres artistes de la région du lac de Lugano à la construction du dôme de Milan. — 2. **ANDREOLO**, de Giornico, cité en 1415 et 1422, grand vicaire de la Léventine; il gouvernait au spirituel la vallée au nom des quatre Ordinaires du Dôme de Milan. — 3. **ANDREOLI**, de Carona, \* le 4 novembre 1788, † le 26 janvier 1874 à Carona. Il émigra en Algérie, où il construisit plusieurs palais. Il fut député au Grand Conseil. — 4. **FILIPPO**, du Val Maggia, un des sept réviseurs nommés par le Conseil général du Val Maggia le 12 sept. 1534 pour la révision des statuts de la vallée. — *Lienard-Riva* : *Contribution à un armorial du Tessin dans l'Als*. — *Pomella* : *Como il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — *Histor*, 1898. — *Anastasi* : *Cognomi ticinesi*. — [C. T.] — 5. **JAK-ANTON**, de Disentis, \* le 21 juin 1819, † 13 novembre 1878, profès 1839, consacré 1842, chapelain à Ittersas, bénéficiaire à Bumein (Com. Igels) en 1856. En 1860 il fut élu supérieur du couvent grâce à la bienveillance que lui accordait le chargé d'affaires pontifical, Mgr. Bovieri, et fut un administrateur très indépendant. Mais l'année suivante, il fut sécularisé par Rome à la suite de différends et devint curé de Dardin jusqu'en 1872, à Heukirch de 1872 à 1875 et à Oberkastel jusqu'en 1878, où il est mort. — Voir A. Schumacher : *Album Descriptive*, n. 113. [L. J.]

**ANDREONI, CARLO**, ingénieur, \* à Mendrisio en 1892. Pendant cinq ans il travailla à Riga à la « Société générale électrique de Russie », et ensuite à Arkangel; en octobre 1918, il fut nommé directeur général de la même société, qui se constitua à Arkangel en section autonome et indépendante et embrasse le Nord de la Russie, savoir les anciens gouvernements d'Arkangel, Wologda et Onga. — *Popolo e Libertà*, 10 octobre 1918. [C. T.]

**ANDRI, NIKOLAUS**, \* à Münster (Grisons), † 16 juillet 1889, d'abord aubergiste à Varsovie, entra ensuite dans les Grisons, fit partie du Grand Conseil, devint landammann et construisit le grand hôtel de Münster (Kurlhaus) qu'il exploita. — Voir : *Monatsschrift* 1889, p. 591-592. — *Bündner Tagblatt* 1889, n. 168 et 174. [L. J.]

**ANDRIÉ ou ANDRÉ**. Famille des Hauts-Genevres (Neuchâtel), de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, encore représentée aujourd'hui. Elle a pour ancêtre Perroud Andrié dont un petit-fils alla faire souche à Couvet dans le courant du XVI<sup>e</sup> s. Un autre rameau s'établit aussi plus tard à Valangin. *Armes* : d'argent au cerf passant au naturel. — 1. **HENRI**, notaire en 1689, † après 1721. Il s'établit à Valangin, y remplit les fonctions de grand-sauveur, justicier et maître bourgeois. Il épousa Jeanne-Marie Montandon dont il eut entre autres, Henri et Jean-Jacques, qui furent seigneurs de Gorgier (voir d'ANHÉ). — 2. **JEAN-FRANÇOIS-DANIEL** (1792-1866). Consecré en 1813, il fut d'abord diacre à Métiers (1813-1814), puis pasteur aux Ponts (1816-1830) et ensuite au Locle (1830-1843). Des circonstances de famille l'appelant à s'établir à Berlin, il ne tarda pas à être nommé pasteur de l'église française du Refuge de cette ville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il a publié quelques sermons et le 3<sup>me</sup> Jubilé de la Réformation du pays de Neuchâtel, Lausanne, 1830. — 3. **LOUCIEN** (1819-1897),

rédacteur au *Neuchâtelois*, puis, de 1852 à 1886, juge de paix de Neuchâtel, avec une interruption de 1856 à 1861. Il fit aussi partie du Grand Conseil à partir de 1858 et du Conseil général de Neuchâtel, qu'il présida à deux reprises. — *Biographie neuchâteloise*, 1. — *Alexander boîteux de Neuchâtel*, 1867 et 1899. [L. M.]

**ANDRIÉ, d'**. — 1. **JEAN-HENRI** (1693-1762), fils du notaire Henri, et notaire lui-même de 1714 à 1725. Nommé greffier de Valangin en 1716, il passa quelques mois après au service de François-Marie Spinnola, duc de Saint-Brieux et viceroi de Valence, en qualité de secrétaire français. Entré au pays en 1719, Andrié reprit ses fonctions de notaire et greffier qu'il abandonna encore en 1724 et 1725 pour suivre le baron de Strunckede à Berlin. A la Cour, il fit une brillante carrière et parvint au poste de ministre de Prusse à Londres. Il était de retour à Berlin, en qualité de Conseiller de la Justice supérieure française, lorsque, en 1749, à la mort de la marquise de Clelyaz-Grammont, Frédéric II lui accorda l'investiture de la Seigneurie de Gorgier, avec droit de substitution en faveur de son frère Jean-Jacques, lui-même étant mort célibataire. — 2. **JEAN-JACQUES** fut baron de Gorgier de 1762 à sa mort, en 1765; Il naquit à Valangin en 1697, et fut successivement notaire, greffier de Valangin, intendant des bâtiments et forêts, maître bourgeois et receveur. — 3. **JEAN-HENRI** (1729-1788), fils du précédent, fut d'abord précepteur du prince Frédéric-Henri, neveu de Frédéric II, puis revint au pays, en 1765, à la mort de son père pour recevoir l'investiture de Gorgier. Il reçut en même temps le titre de Conseiller d'État. A l'avènement de Frédéric-Guillaume II le retourna à Berlin et devint chambellan du roi. Il mourut en 1788 après avoir été fait vicomte de Gorgier en décembre 1787. — 4. Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC, lui succéda comme vicomte de Gorgier. Il était alors élève de l'Académie royale militaire de Berlin, et pendant sa minorité, Jean-Simon-Pierre, son oncle, géra la seigneurie de Gorgier. D'abord officier au service de la Prusse, Charles-Frédéric passa ensuite sous les ordres de Berthier; il devint son aide de camp et chef du Bataillon Neuchâtelois des Cantons, fit la campagne de Russie en 1812 et fut tué deux ans après à Brienne. Il avait vendu Gorgier en 1813 au comte James-Alexandre de Pourtalès. — 5. **JEAN-SIMON-PIERRE**, † 1792, fils de Jean-Jacques, notaire de 1764 à sa mort, Conseiller d'État en 1788, intendant des bâtiments et Haut-Gruyer, reçut en 1789 le titre de baron de Gorgier.

*Armoiries* : Les diplômes de vicomte et de baron de Gorgier accordés en 1787 et 1789 donnent les armes suivantes : coupé, au premier de gueules à trois chevrons alaisés d'argent; au second, d'argent au cerf passant au naturel. Cependant, les d'Andrié ont fait usage de sceaux portant des armes un peu différentes : coupé au premier de gueules au pal d'argent chargé de trois chevrons de sable; au second d'argent au cerf passant au naturel. — Voir AHS, 1891, p. 413. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, 2<sup>e</sup> série, p. 781. — *Biographie neuchâteloise* I. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

**ANDRIEN**. Famille originaire de Gavorn en Piémont, genevoise dès 1513, qui joua un rôle important dans l'histoire politique et religieuse de Genève de 1523 au XVII<sup>e</sup> siècle. *Armoiries* : d'argent à trois cours de gueules, à la molette d'épéron de sable en abîme. — **JACQUES**, fils de Nicolas, 1608-1682, capitaine en France, fut syndic en 1666 et 1670. — 2. **JACQUES**, frère du n. 1, fut capitaine de cavalerie en France et y fit, ainsi qu'en Suède, une belle carrière militaire. Ils furent tous deux anoblis, ainsi que leur descendance, par Louis XIV. — Voir : 1. H. Deonna : *Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises dans l'HS* 1917.





— Gallife : *Not. gen.* II, 23. — Gautier : *Médecine*. — Arch. d'État Genève, B. G. [M.-L. G.]

**ANDRYANE**. — PHILIPPE ALEXANDRE, 1797-1863. Poète et écrivain français, auteur des *Amoires d'un Prisonnier d'État* (Paris, 1837), et des *Souvenirs de Genève* (Paris, 1839) ; il vint de 1820 à 1822 à Genève et y fut en relation avec Buonarrotti et le général Chastel. Parti pour l'Italie, il fut aussitôt arrêté et condamné à mort par le gouvernement autrichien pour faits politiques et rapports avec des patriotes italiens à Genève. Sa peine fut commuée et celle de détention perpétuelle ; il fut ensuite gracié. On trouve dans ses *Souvenirs* des renseignements sur l'époque de la Restauration genevoise. — Voir Ed. Chapuisat : *Propos du temps passé* dans *BIG* XLIII, p. 262-270.

**ANDWIL** (C. Saint-Gall, D. Gossau. Voir DGS). Commune et seigneurie, paroisse. En 846, *Antwiler* (établissement d'Anno), en 1176 *Anuelle, Etnuelle, Anuelle*. Le château d'Andwil, qui n'était probablement pas en possession des nobles de ce nom (voir cet art.), fut pris en 1405 par les Appenzellois et peut-être démolit ; une partie de la propriété passa à un certain Ulrich Hef, surnommé *Weller*, auquel l'abbé de Saint-Gall, Henri IV, renouvela en 1419 le fief d'Andwil. Ce bailliage passa par héritage entre les mains d'étrangers. En 1470 l'hôpital de Saint-Gall l'acheta de la veuve de Rill avec les droits de justice, les dîmes et censés, pour la somme de 950 fl. L'abbé Ulrich Rösch chercha à annuler cette transaction en refusant l'investiture du fief ; en 1480 les députés des VIII cantons se prononcèrent en sa faveur, toutefois en 1482 on en vint à un arrangement à l'amiable : la ville paya à l'abbé 400 fl. et reçut l'investiture. En 1490 Saint-Gall fut obligé, à cause de l'affaire du couvent de Rorschach, de céder Andwil, avec dépendances aux confédérés qui le vendirent à l'abbaye ; celle-ci l'eut en sa possession jusqu'en 1798 ; il ressortissait au district d'Oberberg. C'est probablement de 1490 que date le rôle cadastriel qui fut renouvelé en 1510. En 1528 Andwil était devenu protestant, mais fut obligé de reprendre son ancienne confession en 1531. Il fut rattaché à la paroisse de Gossau jusqu'en 1729, époque où il fut érigé en paroisse autonome. L'acte de cession et de ratification est du 29 novembre 1731, la dédicace de l'église paroissiale eut lieu en 1737. En 1803 Andwil devint commune politique du canton de Saint-Gall, D. Gossau. En 1806 Ober-Arnegg (toutefois sans Rekenbuch et Ruti) fut incorporé à Andwil. Population : 1837 : 569 hab. ; 1860 : 687 ; 1910 : 878. La commune entière, avec Ober-Arnegg, compte 987 hab. Registres de baptêmes et de décès depuis 1731, de mariage depuis 1732. — Voir : *USG*. — *Konstanzer Regesten*. — *Gmur* : *Rechtsgeschichte des Kts St. Gallen*. — *Naeff* : *Chronik oder Denkwürdigkeiten*, etc. [Pl. B.]

**ANDWIL, von** Famille de ministériaux de l'évêque de Constance, tirant son nom du village, connue au XII<sup>e</sup> s. déjà. —



*Armories* : d'argent à une tête de cerf de gueules. Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les von Andwil sont au service de l'abbaye de Saint-Gall et jouent un rôle important. À leur bailliage d'Andwil ils ajoutent peu à peu des fiefs du couvent : le château et la mairie d'Oberberg, vers 1380 ; le château d'Etisberg, dont Conrad von Andwil est propriétaire en 1385 ; et enfin Bollmonten. Pendant la guerre d'Appenzel les von Andwil combattent dans les deux camps. Par le mariage de Konrad von Andwil avec Elisabeth von Mistätten la famille acquit des propriétés étendues et florissantes dans le Rheintal ; dans l'Alte Landschaft elle détenait aussi le bailliage d'Ober-Arnegg. Le personnage le plus important fut le chevalier *Fritz-Jakob*, haut bailli épiscopal de Constance à Bischofszell. Il fut l'intime de l'empereur Maximilien et du duc de Wurtemberg, et l'ami de Zwingli et de Vadian. En janvier 1523, il se rendit à la tête de la députation de l'évêque à la dispute de Zurich. Peu après, il embrassa la Réforme,

et dans une lettre à Vadian, du 14 août 1526, donna libre cours à son indignation sur la conduite de l'empereur, des princes allemands, du pape et des évêques. Il aida à propager la Réforme à Bischofszell. Il résidait ordinairement dans son château de Beckenhub ou Neu-Andwil qu'il avait construit ; il mourut en 1533 ou au début de 1534. Andwil a écrit quelques cantiques ainsi qu'une *Beschreibung des Volks in der Landschaft Thurgau* (publ. dans *TB* 26, p. 130). Il est probablement aussi l'auteur du poème *So neulich ein Thurgauer Bauer Doktor Martin Luther zu Loh gemacht*, une variante de la satire bien connue : *Die göttliche Mühle*, de 1521. Selon Bullinger, il aurait aussi composé une chronique suisse. La famille s'éteignit en 1700 avec Wolfgang Eberhard, chambellan du duc de Wurtemberg. — Voir *USG*. — *Konstanzer Regesten*. — *Kindler* v. Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 15 — *Büttler* : *Atlas der Vergangenheit von Gossau und Andwil* (St. Gallen *Tagblatt* n° 22, 1920). — E. Egli : *Ritter F.-J. von Andwil* (*Zwingliana* 11, 44). — *Bächtold*. [Pl. B.]

**ANEAU**. Voir NYON.

**ANENSTETER**. Voir ANKENSTETER.

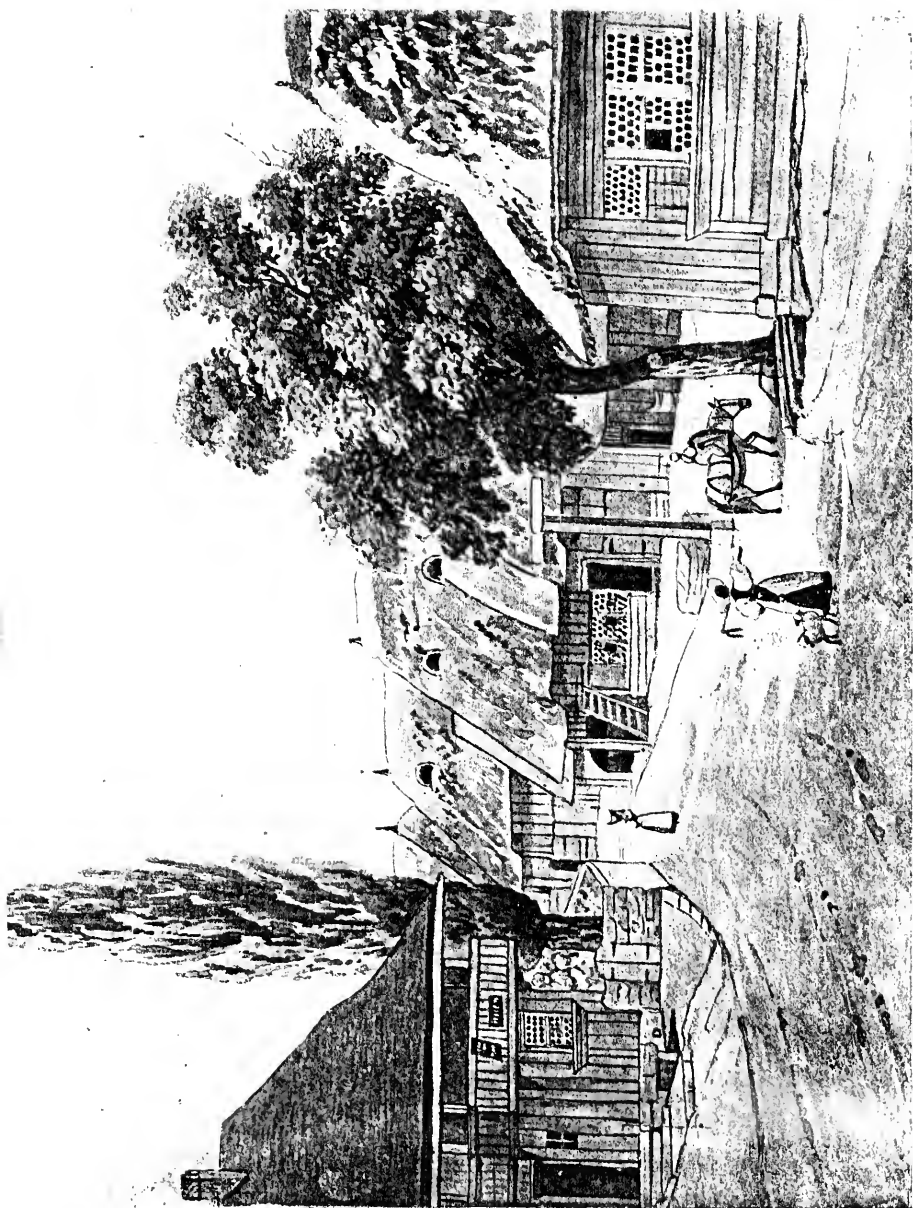
**ANET** en all. *ISS* (L. Berne, D. Gerlier, v. DGS). Commune et paroisse. *Armoires* : d'or à un os de charrie d'azur penché à dextre et à une serpe du même, le manche au naturel, penchée à sénestre accompagnés en chef d'une étoile de gueules et de trois monts de sinople en pointe. En 1848 G. de Bonstetten et le colonel Schwab, de Bienne, ont mis au jour 15 tombeaux de la période de Hallstatt dans la forêt d'Anet et au Schallentrain. Anciennes formes du nom : 1009 *Anestec*, 1179

*Anes*, 1181 *Ins*, 1182-1187 *Hpus*, 1185 *Ancsi*. La première mention d'Anet est de 851 ; cette année-là, nous apprend le cartulaire de Lausanne rédigé en 1228, David, évêque de Lausanne, y fut assommé par un seigneur de Tegerfelden. En 1009, un certain Hupald donna à l'abbaye de Saint-Maurice une maison et une vigne sises à *Anestec*. Anet fut partie du comté de Bâren et plus tard de celui de Gerlier, soit du plus ancien domaine connu de la maison de Neuchâtel, dont il suivra les destinées. Le château de Hassenburg ou de Fenis, hèreau de la famille de Neuchâtel, est précisément situé sur le territoire d'Anet. Dans le partage des terres de la maison de Neuchâtel vers 1222 Gerlier fut adjugé à la branche cadette, et rattaché peu après aux terres du comte de Nidau, Rodolphe. Le 27 mai 1265, Rodolphe II, de Nidau, « comte de Gerlier », remet au comte Pierre de Savoie Gerlier et son alléu d'Anet, et reprend le tout en fief de lui. Cette suzeraineté de la Savoie sur Gerlier devait durer jusqu'aux guerres de Bourgogne. A l'extinction de la maison de Nidau (1375) Gerlier revint à la veuve de Rodolphe IV, Isabelle, comtesse de Neuchâtel, qui en presta hommage à Amélie de Savoie en 1377. Isabelle mourut en 1395, dernière des Neuchâtel, et Gerlier fut retourn au suzerain. Mais en 1407, à la suite d'une prononciation de la comtesse veuve, Jean de Chalon-Arlay recut en fief le château, la châtellenie et le manoir de Gerlier. La fille de Jean de Chalon, Marie, épouse Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, en 1416, et lui apporta en dot Gerlier. L'investiture de cette seigneurie fut accordée par Louis duc de Savoie à Jean de Fribourg lui-même, en 1456. Enfin, lors des guerres de Bourgogne, Gerlier fut occupé en 1474 par Berne, comme terre ennemie, et lui fut adjugé définitivement en 1484. La dime d'Anet appartenait à la branche aînée de Neuchâtel, qui, avant 1276, l'avait inféodée aux seigneurs de Perle. En 1285, Amélie de Neuchâtel en faisait don à ses frères Jean et Richard. Au XII<sup>e</sup> s. l'abbaye de Saint-Jean a succédé à celle de Saint-Maurice dans les possessions que cette dernière avait à Anet et environs ; en outre, les maisons de Gottshall, Hantèrive, Fontaine-André et Bellelay y avaient aussi des biens.

Après la conquête bernoise, Gerlier fut érigé en bailliage avec deux trinquets à Gerlier et à Anet. La colline du







Anet. — Vue prise de la route de Monsmier à Anet avant 1848.

Aquarelle de J.-H. Baumann.

Propriété de M<sup>me</sup> Anker-Prélat à Anet.





1.



2.



3.



4.

Les quatre principaux uniformes d'ordonnance de l'Armée suisse :

1 : 1847 2 : 1861 3 : 1898 4 : 1912



gibet est encore nommée Galgenhubel. Dans la nuit de Noël 1375, des paysans d'Anet et des localités voisines surprisent un détachement des Gugler à Anet (Ins), et non pas à Jéms comme on l'a dit quelquefois, et lui tuèrent 300 hommes. Encore aujourd'hui, des champs près de la route de Monsieur s'appellent Gugleracker. Le 3 juin 1476, les troupes du comte de Homont, venues pour piller, furent battues à Anet; en 1535, les Neuchâtelois se joignirent aux Neuchâtelois sous les ordres de Wildermuth pour marcher sur Genève, et défilèrent les Savoyards à Givry. Lors de la guerre des paysans, la population du hameau de Gêher fut une des rares de la partie allemande du canton qui restèrent fidèles au gouvernement. Le 29 déc. 1844 une grande assemblée populaire demanda l'expulsion des Jésuites. Anet fut éprouvé par de nombreux incendies: en 1562, 1701, le village; 1655 (26 maisons); 1677; (70 mai sons); 1848 (71 maisons); 1880 et 1901.

La paroisse déjà mentionnée en 1185 appartenait au décanat de Soleure dans l'évêché de Lausanne, en 1228; quelques années plus tard, au décanat de Saint-Imier. Elle comprend actuellement, outre Anet, Brétigny, Gäserz, Monsieur et Treiten. L'église, dédiée à la Vierge, descendit au rang de chapelle et devint une annexe de Champion, mais vers la fin du XVIII<sup>e</sup>, elle se releva et celle de Champion lui fut subordonnée. Lors de la visite de 1453, l'église était en très mauvais état. La collature appartenait aux comtes de Neuchâtel-Nidau puis aux différents seigneurs de Cerlier. Le 17 juillet 1485, la paroisse d'Anet fut réunie au chapitre de Saint-Vincent de Berne; après la Réforme elle dépendit d'abord de Berne. Lors de la création des paroisses bernoises en 1695, Anet vint en tête des 240 paroisses avec un revenu moyen de 1286 couronnes (environ 30 000 fr.). La prébende était en général donnée à des professeurs émérites de l'Académie de Berne ou à des pasteurs de la cathédrale. Le clocher date de 1541; la cure a été reconstruite en 1592 et 1728. Au Nord du village, sur la route de Cerlier, existait une chapelle dédiée à Saint-Théodore, évêque de Sion. Nombre de familles patriciennes de Berne possédaient des maisons de campagne à Anet; les von Werdt, Knecht, Wagner, Fischer, Tscharner, Ellinger, von Grafenried; la plupart de ces propriétés passèrent au XIX<sup>e</sup> s. à des familles neuchâteloises: Pourtalès, Reyner, Pury. La campagne de Pury a été transformée en 1920 en hôpital de district. La correction des eaux du Jura (1874-1887) a transformé les marais du Secland en plaine fertile; sur le territoire d'Anet se trouve la colonie agricole et pénitentiaire de Witwil, le plus grand domaine rural de la Suisse.

Une famille noble d'ANET existait aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. Ses membres, dont plusieurs étaient qualifiés chevaliers, furent des ministériels des comtes de Neuchâtel.

Parmi les notoriétés d'Anet, il faut citer: Jacques Probst (1769-1844), le professeur Matthieu Anker (1788-1863) et le peintre Albert Anker (1831-1910). — Voir G. de Bonstetten: *Les Tombelles d'Anet (Recueil d'antiquités suisses, carte archéologique du canton de Berne, p. 3-4)*. — *FHB*. — *Jahrb. Chronik*. — *Lerher: La cue d'Anet (Journal helvétique 1755)*. — v. Müllinen: *Heimatkunde* (avec corrections). — Frügeli: *Das (Bäurlichschads Spiegel bernischen Volkstums)*. — Matile. — *Chambrier: Hist. de Neuchâtel*. — *ASHP* 1909. — *JSG* 1910. — *BT* II 1901, p. 1; 1913, p. 223. — *Arch. d'État Neuchâtel*, actes concernant *Cerlier et la Savoie*. [E. R. et L. M.]

**ANET.** Familles valdoises à Bex, le Châtelard et Nyon (1648). Un Anet fut ministre à Olion en 1648. Un autre a publié en 1762 une étude sur la *culture des vignes*. — CLAUDE ANET est le pseudonyme que prend dans les journaux de Paris un écrivain vaudois d'origine. M. Jean Schöpfer de Morges, qui fut correspondant de guerre à Sébastopol pendant la guerre mondiale, et publia en 1918 l'histoire des débuts de la révolution russe (voir SCHÖPFER). [M. R.]

**ANETHAN, P. Boniface** pr<sup>o</sup>, Bénédictin d'Einsiedeln, fils de Johann-Adolf premier conseiller aulique du prince de Schwarzenberg et grand-bailli de Thiengen, \* le 28 avril 1714. Franz-Joseph-Anton fréquenta le collège des Jésuites de Baden-Baden et fit ses vœux le

31 juillet 1735 à Einsiedeln sous le nom de P. Boniface. De 1740 à 1749 il enseigna la musique et le chant à l'école du couvent et, pour quelque temps, au gymnase de Bellinzona dont les pères avaient la direction. En 1751 le margrave Louis de Baden le fit venir pour aider à son oncle, le prieur du couvent de Rottenberg, à rédiger une histoire de la maison des margraves. De retour à Einsiedeln le 14 sept. 1752, le P. Boniface fut encore professeur au couvent de Fehr; puis resta à Rastatt de 1762 à 1765; à Biegel de 1765 à 1768, chez la princesse Elisabeth de Baden. Le 24 août 1765 l'imprimpatrie Marie-Thérèse le nomma chapelain de la cour. Le P. Boniface mourut à l'âge de 84 ans le 28 août 1797 à Pfäfers où il s'était retiré au mois d'octobre 1788. [R. C.]

**ANETSWIL** (G. Thurgovie, D. Münchwilten, Com. Wängi, V. DGS). Ce nom peut très probablement être dérivé de *Agnoltes*, plus tard *Einolteswiler* = établissement d'*Agnolt*. Avec la Thurgovie Anetswil fut incorporé en 1460 aux VIII cantons par droit de conquête et fut soumis à la haute et basse justice du bailli des confédérés. En 1473 l'empereur Frédéric III fit don d'Anetswil et d'autres juridictions, antreforts autrichiennes, aux frères Heinrich et Hans von Wengi en reconnaissance de services rendus contre les confédérés; mais cette donation resta un vœu pieu. Avec Weiern, Ober- et Unter Tütwil, Holzmannshaus, Wilhof, Helterschen et Eggetsbühl, Anetswil formait la juridiction du « Tüttscherberg ». Primitivement il fit partie de la paroisse d'Aadorf, plus tard de celle de Wängi sur Frauenfeld. En 1727 Anetswil ouvrit, de concert avec Eggetsbühl, Lachen, Hänsli, Rengelswiler, Berg et Schwarzwald, une école qui fut plus tard transférée à Eggetsbühl. La nouvelle maison d'école fut construite en 1909. Anetswil forme aujourd'hui avec 19 hameaux et fermes une commune civile et avec Knallberg, Tütwil et Wängi la commune politique de Wängi. — Voir *Nater: Gesch. em Audoif*. — *Papikofler: Gesch. der Kirchgaug, Wängi*. [S. C.]

**ANEXTIOMARUS, ANEXTIOMARUS, ANEXTIOMARA.** Nom d'une divinité celtique, con-



Inscription romaine d'Avenches avec le nom Anextiomar.

me connue: grand protecteurs, qui parait être un surnom d'Apollon. Ce nom, que l'on rencontre rarement, a aussi été le nom de personne d'après des trouvailles à l'embarcure de la Tyne (Angleterre), à Langres, et des pièces du musée du Mans. En 1914, on a découvert à Avenches, au champ Bacon, au Nord de la route Avenches-Morat, une inscription dédicatoire ainsi conçue: *Anextiomarus et Augusto Publicius Annus*, ce qui signifie: à Anextiomara et à Auguste, Publicius Annus (celui est le père). — Voir *Bulletin de la Société Pro Aventino* 12 (1917). — Des débris d'*Inventus* existent aussi, tel le nom du potter *Anethatus* à Windisch. [TALBOT.]

**ANGAL.** Impôt spécial établi, dans l'ancien Evêché de Bâle, sur les vignes à l'entree des villes, appelé aussi le *naurais draver*, ou *Pfenning* ou encore *Obwald*. Le produit des angaux devait être réservé exclusivement à l'entretien des édifices publics situés dans l'enceinte des villes, des ponts, des murs de ville, des tours, des fortresses, des fortifications et pour les munitions. Ce droit fut concédé à Porrentruy par l'évêque Jean II Sem de Munsingen par acte du 1<sup>er</sup> février 1337 et confirmé par Christophe de Blarer le 6 mars 1598; à Delé-



mont en 1338. Voir *Fart*, OHRGELD. — Quinqueres : *Institutions*. — Arch. de l'Évêché de Bâle, à Berne : *Liasse* non numérotée. [G.N.]

**ANGE.** Voir *EXCEL*.

**ANGE (L').** Voir *L'ANGE*.

**ANGEHRN.** Famille des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall. *Armaries* : le sceau du juge Hans Jakob, de 1747, à trois épis sur trois copeaux ; celui de l'annuaire Johann-Conrad, en 1743, un chien ravissant sur trois copeaux, tenant une croix dans la patte droite. Les armoiries suivantes : d'azur à une pointe d'argent chargée d'un sapin sur trois copeaux de simple, à deux demi-vols d'or adossés, mouvants des flancs de la pointe, et à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or paraissent avoir été introduites par l'abbé Benedikt-Maria, puis admises par toute la famille. Cette famille, dont quelques membres se nommaient encore en 1659 AM GEREN, existe actuellement dans le village thurgovien de Hagenwil et dans les villages saint-gallois de Molen et Haggenswil. Pour l'explication du nom, voir l'article GEREN. — 1. HANS AM GEREN, surnommé *Rinoldi*, est cité en 1391. Ses fils, MARTIN et HANS, obtinrent en 1520 de l'abbé Franz Geisberg, en fief du couvent, le *Waldschaf* de Hagenwil, lequel était encore en possession de la famille en 1769. — 2. JOHANNES, fut investi en 1720 des biens du château de Hagenwil, après que les droits seigneuriaux sur ce village eurent passé au couvent de Saint-Gall (1684). Le château fut acquis en 1806 par l'annuaire Benedikt Angehrn ; il est encore en possession de ses descendants. Au XVIII<sup>e</sup> s. déjà les Angehrn sont annuaire du tribunal de Hagenwil ; au XVIII<sup>e</sup> s. cette charge importante est héréditaire dans la famille. — 3. *Benedikt-Maria* ou *Franz-Joseph*, fils de Jakob, \* à Hagenwil le 15 décembre 1721, † le 25 juillet 1787. Après des études à Saint-Gall et à Dillingen il entra sous le nom de Benedikt-Maria au couvent des Bénédictins de Neresheim en Wurtemberg dont il fut nommé abbé le 3 juin 1755. Dans cette position il s'occupa surtout des écoles, de telle sorte que sous lui Neresheim devint le centre intellectuel de la Basse-Souabe. L'abbé Benedikt, homme habile en affaires,



L'abbé Benedikt-Maria Angehrn de Neresheim. Portrait contemporain à l'huile conservé à Neresheim.

était très bien vu à la cour du duc Charles-Eugène de Wurtemberg ; comme président et inspecteur de la congrégation bénédictine de la Basse-Souabe, il fut chargé par elle, en 1773, de l'administration du couvent de Euhlebach. En 1778 le Conseil impérial de la cour, à Vienne, le nomma administrateur-assistant du couvent de Saint-Urich et d'Alra à Augsburg. Benedikt-Maria resta toujours en relations avec sa patrie et fit visite à son cousin Beda, devenu abbé de Saint-Gall, en 1777 et en 1783. — Voir *Freiburger Diözesanarchie* XVIII, 273.

— 4. *Beda* ou *Johann-Konrad*, fils de l'annuaire Johann-Konrad, \* à Hagenwil le 7 décembre 1725, † à Saint-Gall le 19 mai 1796. Après avoir fait des études classiques au gymnase des Jésuites à Constance, Johann-Konrad entra en 1743 au couvent de Saint-Gall et prononça ses vœux en 1744 sous le nom de Beda. En 1749 il fut ordonné prêtre et enseigna pendant douze ans à l'école du couvent la philosophie, la théologie et le droit canon ; il avait en outre la charge de vice-official et fut nommé en 1761

prieur et administrateur du couvent de Non-St.-Johann dans le Toggenbourg. L'abbé Célestin II étant décédé le 25 février

1767, Beda lui succéda ; il fut élu le 11 mars, au second tour de scrutin. Son prédécesseur lui avait laissé une principauté ecclésiastique bien administrée et tranquille, et malgré les grosses dépenses de construction, pourvue d'un trésor bien rempli. Beda fit aussi de grosses dépenses. Il compléta le chœur et l'ornementation de l'église du couvent, construisit un nouveau palais, bâti-



Sceau abbatial de Bada Angehrn.

ment actuel du gouvernement, dont les frais s'élevèrent à 173 313 fl. ; il fit bâtir la maison du sel à Rorschach. Pour faciliter les communications avec le port de Rorschach, il fit faire les routes de Rorschach à Wil (1778), de Wil à Bicken (1786-1787), de Saint-Gall au Spöcher (1789), en tout pour plus de 200 000 fl. Il favorisait par des subsides l'érection de paroisses ou la reconstruction d'églises ; sous son administration sept nouvelles paroisses et six chapellenies furent érigées ; 19 églises et chapelles reconstruites, entre autres, de 1756 à 1778. L'église de Bernhardzell, remarquable par sa forme circulaire, il pourvut d'une manière très large aux frais de culte du couvent ; trois ornements pontificaux coûtèrent de 40 000 à 50 000 fl. Il acquit pour la bibliothèque du couvent une grande partie des manuscrits réunis par Aegidius Tschudi, entre autres les célèbres manuscrits des Nibelungen et de Parsifal. Pendant la disette de 1770-1771, il fit venir du blé d'Italie, que les gens du couvent transportèrent par le Splügen, vu le manque de bêtes de somme. La caisse du couvent participa pour une somme de 95 512 fl. à cet achat qui revint à 240 000 fl.

À la suite de ces énormes dépenses des quelles intestines éclatèrent bientôt, provoquées par la manière déraisonnable dont Beda agissait en matière de finances ; les sommes empruntées pour l'achat du blé et la construction des routes ne furent pas remboursées, mais de nouvelles dettes contractées pour en payer les intérêts. En outre plus de 100 000 fl. furent perdus à cautionner des nobles. Beda s'étant refusé à laisser une commission faire une enquête, il en résulta de sérieux différends. Plusieurs des conventuels, les plus capables, réclamèrent d'abord un inspecteur de la congrégation des Bénédictins suisses, puis du nonce, et demandèrent enfin au pape Pie VI de bien vouloir intervenir. Par bref du 11 juillet 1788 l'ordre de démission de Beda fut refusé et le 16 août on intima aux conventuels plaignants l'ordre de garder le silence. Von Arx, qui faisait partie de l'opposition, de même que le successeur de Beda, estimait que la fortune du couvent avait diminué de deux millions de florins sous l'administration de cet abbé, et que le fardeau des dettes accumulées fut une des causes de la suppression du couvent. Vers la fin de son administration, Beda vit encore les tourments de la révolution et fut contraint, à son corps défendant, d'y jouer un rôle important. Des plaintes, portées par la commune de Gossau, en furent le point de départ. À l'instigation de Johann Kuenzle et de ses amis, Karl-Justin Cottamin et Anton Bossart, les cinq juridictions du district d'Oberberg présentèrent à Beda le 10 octobre 1793 six requêtes tendant à la suppression de divers impôts, au retrait du règlement de Muller-Friedberg pour les milices et à la répartition des pensions étrangères. Beda hésitant à y acquiescer, une assemblée, tenue le 7 dé-



Sceau privé de Bada Angehrn.

couvent pendant douze ans à l'école du couvent la philosophie, la théologie et le droit canon ; il avait en outre la charge de vice-official et fut nommé en 1761





cembre 1794, élu, en dehors des organes légaux, une commission de 17 membres, chargée de porter plainte auprès des quatre cantons protecteurs : Zurich, Lu-

sième landsgemeinde, la plus importante, tenue le 23 novembre 1795 à Gossau, reconnaissant ainsi la nouvelle constitution, ce qui fit dire à Muller-Friedberg que Beda avait détruit l'œuvre de mille ans et donné au pays une constitution irrédécible, qui serait la source de nouvelles prétentions. Sur ces entrefaites l'effervescence ayant aussi gagné le Toggenbourg, les cantons protecteurs de Zurich et Berne lancèrent le 30 août 1795 une proclamation qui tranquillisa le pays jusqu'à un certain point, mais qui ne réussit pas à arrêter le mouvement. Comme dernière concession, l'abbé Beda proposa, le 31 mars 1796, aux Toggenbourgeois, le rachat du « Todfall » pour la somme de 55 000 fl., tout en leur promettant que les autres prestations pourraient être réglées avec le temps. Il était en proie à des embarras toujours croissants, lorsque, le 19 mai, la mort le délivra. Jusqu'à nos jours, il est toujours resté pour le peuple « l'aimable Beda » : un historien impartial ne saurait contester qu'il fut un homme sans tache, mais ne pourra pas lui épargner le reproche d'avoir échoué dans son activité d'homme public, à cause de son caractère débonnaire jusqu'à la faiblesse. — Voir : von Arx : *Gesch. des Kant. St. Gallen* III, 614-616. — Le même : *Die Ursachen der Aufhebung des Stiftes St. Gallen*. — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen*, I, 105-156. — Weidmann : *Gesch. des Stiftes St. Gallen*, p. 1-70. — Naef : *Chronik*, 266-280. — Fähr : *P. Leo Walser*. — Dierauer : *Muller-Friedberg*, p. 20, 57-74. — Le même : *Johannes Kuenzle (St. Galler Blätter, 1902)*. — Oesch : *Peter Aloys Falk*, p. 15-21. — Arch. du chapitre. — 5. JOSEPH-LUDWIG-ANTON, D<sup>r</sup> méd., neveu de l'abbé Beda, \* à Hagenwil le 6 avril 1748, † à Wil le 15 mai 1821, étudia à Neresheim, en 1776 à l'Université de Strasbourg et en 1780 à celle de Besançon. Il fut conseiller palatin à Wil, en 1798 membre du gouvernement provisoire, employé du canton du Saïntis, en 1802 médecin du district et conseiller municipal à Wil. — 6. JOHANN-BAPTIST, frère du précédent, \* à Hagenwil le 13 octobre 1760, † à Wil le 13 juillet 1832, étudia à Neresheim, de 1778 à 1780 à Besançon, puis à Fribourg-en-Brisgau. En 1784 il devint gentilhomme de la cour de Saint-Gall, de 1789 à 1792 commissaire des liefs, de 1792 à 1798 grand bailli à Gossau ; destitué par la révolution, il alla se fixer à Hagenwil, fut grand conseiller, président de district à Bischofszell et élu le 23 décembre 1812 membre du Petit Conseil du canton de Thurgovie ; chaque fois que le protestant Morell fonctionnait comme landammaun, il était son lieutenant catholique. Après la révision de la constitution, en 1831, il ne fut pas confirmé dans sa charge lors des nouvelles élections et se retira à Wil où il mourut. — Renseignements de A. Oberholzer, à Arbon, et des Archives de Thurgovie. — 7. JOSEPH-ANTON-THÉODORE, \* le 8 nov. 1828, † le 10 nov. 1889, fut ordonné prêtre le 8 août 1853 au séminaire de Saint-Denis, près de Fribourg-en-Brisgau, puis devint curé à Sirmach, de 1854 à 1861, à Rickenbach de 1861 à 1863, à Wittenbach de 1863 à 1869, à Waldkirch de 1869 à 1889, où il mourut. Il s'occupa beaucoup des écoles, et fut président du conseil scolaire du district de Tablat, et en 1870 de celui de Gossau, poste qu'il remplit jusqu'à sa mort. — Voir *Ostschweiz* 1889. — *St. Galler Nbl.* 1890, p. 57, qui donne une date de décès inexacte.

[J. MULLER, St-GALL.]

**ANGELE, Benedikt,** \* le 16 août 1816 à Berkhelm (Waldenbourg), † 7 octobre 1893 à Altdorf, directeur de musique dans cette ville dès le mois de mai 1860. Altdorf reconnut ses services rendus au développement de la vie musicale du chef-lieu et



Abbé Beda Angehrn avec le collier de l'Annonciade. Gravure sur cuivre de P. Y. Valenti, d'après le portrait de J. E. Roth (Bibliothèque de l'Évêché de Saint-Gall).

cerne, Schwyz et Glaris. Une proclamation de l'abbé, du 13 décembre, proposant un arrangement à l'amiable ou une sentence juridique, n'eut pas de succès. Kuenzle, encouragé par Glaris, ne tint pas compte des prescriptions de l'abbé au sujet des assemblées de commune et convoqua à Gossau, le 24 février 1795, la première assemblée générale du bailliage d'Oberberg ; le nombre des requêtes fut porté à 15 et le comité, de 37 membres, fut chargé de recruter de nouveaux griefs. Une proclamation de Beda, du 19 mars, promettait que les plaintes dont il avait connaissance seraient consciencieusement prises en considération, passa complètement inaperçue dans le trouble, de telle sorte que l'abbé accorda le 16 avril une amnistie générale, tout en concédant l'élection du comité et en faisant la promesse de résoudre la question des griefs, soit à l'amiable, soit juridiquement. Après une seconde landsgemeinde à Gossau, à la fin de mai, on remit à l'abbé le 3 juin 1795 les griefs, se montant en tout à 61 points différents, dont quelques-uns portaient sur la forme du gouvernement. Ce n'est qu'alors que le couvent fit des efforts pour être en son faveur l'opinion publique, mais il était trop tard. Les chefs du mouvement insistèrent auprès de Beda pour lui faire prendre une décision ; ce dernier nomma une commission de trois membres, choisis dans le chapitre du couvent, lesquels, après diverses négociations, firent part aux communes, le 7 octobre, de leurs décisions, comprenant 17 points, tout en proposant de les soumettre aux quatre cantons protecteurs, si elles ne paraissaient pas acceptables. En réponse, les communes firent des préparatifs pour convoquer une landsgemeinde de toute la Landschaft. Beda prit pour et conféra de son chef avec eux ; par une « convention à l'amiable », conclue le 28 octobre, il donna suite à toutes leurs réclamations. Malgré l'opposition du chapitre, il se laissa persuader de prendre part à la troi-



Benedikt Angele. (D'après une photographie.)



lui accorda la bourgeoisie d'honneur, la landsgemeine lui décerna la bourgeoisie du canton. Angele de l'église paroissiale et dirigeait la société de musique de l'église et du chœur d'hommes d'Altdorf. Souvent il fut appelé pour l'expertise de récluses neuves et comme membre de jurys. Il laissa de nombreuses compositions, inédites, mais qui sont toutes beaucoup chantées dans la Suisse primitive. — Voir: *Bote der Ursehweiz*, n° 82 — *Gallhardpost*, n° 42. — *Urner Wochenblatt*, n° 42. — *SM* n° 29. — Karl Gisler: *Geschichte des Männerchors Altdorf*. [E. WYSS.]

**ANGELICO (FRA)**.  
 Voir CATRUSO.

**ANGELINO**, DE BELINZONE, nom d'un des troupes du duc de Milan à la bataille de Giornico. Suivant un document non daté, mais certainement de 1479, aux archives de Milan, Angelino fut fait prisonnier et perdit dans la bataille son calice d'argent, le missel, le bréviaire et les ornements sacrés. — *BSR*, 1879. [C. T.]

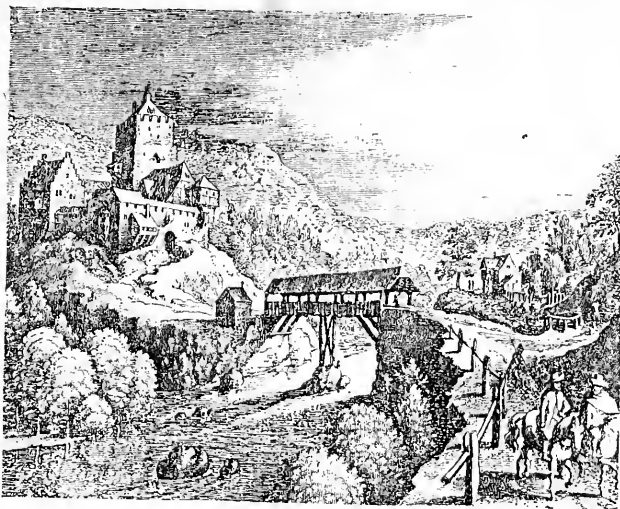
**ANGELIS, FILIPPO DE**, archevêque de Carthage, nommé pontifical en Suisse du 27 avril 1830 au 13 avril 1839. Il s'occupa spécialement des affaires de l'évêché de Saint-Gall, et, à la suite de difficultés soulevées par les articles de Bade, il transporta son siège à Schwyz en 1835; pendant ce temps le grand Conseil de Lucerne déclara en mars 1836 que l'exercice de toute la juridiction de la part du nonce en Suisse en matière ecclésiastique serait un abus. En 1838, Angelis déposa une protestation contre la suppression des couvents de Franciscains de Lucerne et Weitenstein. — Voir B. Steiner: *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz*. — Slayzer: *Die päpstliche Nuntia in der Schweiz*. [P.-XAV.]

**ANGELO**. Voir ARGOZO, DE; LUGAZO, DE; MERIDE DE.

**ANGELOCH, von**. Famille éteinte, bourgeoise des villes de Bade et de Lucerne. Armoiries: d'azur à un hameçon d'argent. — 1. BRUNHARD, chevalier de l'Ordre de St. Jean, prieur du Danemark, commandeur d'Ueberlingen et Leuzerna, plus tard Grand-Maitre des pays allemands. — 2. JUNG, fils du n° 1, reçu bourgeois de Lucerne, avec ses fils, en 1589, † 1625, acheta à Bötstein, qu'il revendit déjà en 1606 aux frères von Boll, d'Uri; il fut aussi commissaire de l'archiduc Léopold d'Autriche dans le Predigtan en 1623. — 3. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 2, évêque de Chrysopolis, évêque suffragant de Bâle en 1626, † 1629. — 4. GEORG, † 1647, survivancier de Bernmunster en 1614, chanoine en 1625, chanoine de Bade 1626, Senior à Bernmunster. — Voir: *LL*, 1. — Metz: *Bergstadtgen des Kts. Argau*, I, 136. — Fricker: *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden*, 254. — Vautrey: *Hist. des évêques de Bâle* II, 187, 192. — Holt: *Hist. de la Représentation diplomatique* III, 812. — *Bürgerbuch Lucerne*. [XV.]

**ANGELORUM MONS**. Voir ENGELBERG.  
**ANGELROT**: Famille d'officiers, de Tann (Alsace), domiciliée à Bâle. — 1. WOLFGANG, mentionnée à Bâle en 1479 et en 1509; il est sûrement parent des trois

suyvants, mais il n'est pas possible de le prouver. — 2. NIKLAUS, \* vers 1460, † vers 1530, bourgeois de Bâle dès 1513, père des deux suivants; — 3. BALTHA-



Le château d'Angenstein avant 1624. (Gravure sur cuivre de Mathias Merian le Vieux. Image retournée d'après l'original qui est renversé.)

SAB, \* vers 1480, † le 5 décembre 1544, orfèvre jouissant d'une haute considération, bourgeois de Bâle dès 1507; vers 1520 il chargea Hans Holbein de décorer de peintures la façade de sa maison « zum Tanz »; en 1527 membre du Conseil comme prévôt de corporation. — 4. KASPAR, \* vers 1485; disparait dès 1535. Il était aussi orfèvre, mais continuellement en fuite, ce qui l'obligea à prendre la fuite. — Voir *SKL*, I et IV. [XV.]

**ANGELUS DOMINI**, Prière, nommée parfois *Satellio angelica*, rappelant le mystère de l'Annonciation et la visite de l'archange Gabriel à Marie. Elle est dite trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, accompagnée d'une sonnerie de cloches. Dans certaines régions des Alpes, la sonnerie du soir est à peine convenue par un appel à la prière. Cet appel, fait à grands coups par des pâtres, au moyen d'un filtre à lait, convie les vachers à la prière et à se recommander à la protection de Dieu avec leur bétail et leurs biens. Cette prière (*Betsen*) date certainement du XIII<sup>e</sup> s. Elle se disait déjà au XVI<sup>e</sup> siècle sur l'alpe de Frohstall dans l'Eigentäl (Pilate). Cet usage vénérable tend aujourd'hui à disparaître. On le rencontre cependant encore dans de nombreuses régions alpines de notre pays, ainsi dans le Haut-Valais, l'Oberland saint-gallois, les cantons des Grisons, l'Uri, Unterwald (sur la Mosenalp) et dans l'Entlibuch (alpe de Fankhus sur le Schimberg). — Voir Thalhofer-Eisenhofer: *Handbuch der Liturgik*, 2<sup>e</sup> éd., 1912, I, p. 306. — P.-N. Weber: *Der Pilatus und Hirten* — S. 116 contient une bibliographie par E. Buss. [J. MULLER, Saint-Gall.]

**ANGELUS**. JOHANNES. Voir L'ANGE, JEAN.  
**ANGEN, ZEM**. Famille bourgeoise de Bâle. Armoiries: de sable à la bande d'argent, à la bordure d'or. — Ulrich, mentionné pour la première fois en 1280, est en 1309 membre du Conseil. La personnalité



la plus marquante est PETER, \* vers 1375, † en 1409; des 1403 premier prévôt de corporation. L'aîné de ses filles, AGNES, mourut en 1451, dans le couvent de Steinen, dernier rejeton de la famille. — Voir Merz: *Die Burgen des Sigisgus 111*, tabl. gen. 15. [A.B.]



**ANGENSTEIN** (C. Berne, D. Laufon, Com. Duggingen, V. DGS). Château bâti au XIII<sup>e</sup> siècle. Placé à l'entrée du défilé qui relie la vallée de Laufon avec celle de Birslecl,

le château d'Angenstein avait autrefois une grande importance à cause du passage qu'il défendait, et sa possession fut longtemps disputée; de là le nom, le château fut près du défilé, il appartenait sans doute d'abord aux comtes de Ferrette, parce que situé dans l'évêché de Bâle. En 1324, il passe à la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrette avec le duc Albert d'Autriche. Cependant ce dernier en partagea la propriété avec l'évêque de Bâle. Angenstein devint en 1338 un fief des comtes de Thierstein, qui en remirent la garde à l'évêque Henne-man Schaler. Détruit en partie lors du tremblement de terre du 18 octobre 1356, le château fut reconstruit et passa successivement des 1338 aux mains des Münch von Landskron, du chevalier Valentin von Neuenstein, de la famille Kälchmann et des Lichtenfels. La famille Thierstein étant sur le point de s'éteindre, les villes de Bâle et de Soloure, l'Autriche et l'évêque de Bâle se disputèrent la possession d'Angenstein. En 1519, après bien des vicissitudes, il fut acquis définitivement aux évêques de Bâle. L'un de ceux-ci, Melchior von Lichtenfels, donna Angenstein en fief au docteur Wendelin Zipper moyennant une redevance annuelle de 400 florins. Zipper devint, en outre, restaurateur dans l'espace de huit ans le manoir, détruit par un incendie en 1517. Les Solouzois s'opposèrent vainement à la reconstruction du château. Angenstein resta à la famille Zipper, allié plus tard à celle des Grandvillers, de Dülémont, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pendant la guerre de Trente ans Bernard de Saxe-Weimar s'empara du château et y établit son quartier général. Le fief d'Angenstein subit le sort de l'évêché de Bâle; il fut supprimé en 1792, incorporé en 1793 au Département du Mont-Terrible, et, en 1800, à celui du Haut-Rhin; en 1815 il fut attribué au canton de Berne. Le château fut acheté en 1798 par l'ingénieur Kastner, de Strasbourg, qui y fit d'importantes réparations; il est actuellement propriété de la famille Bertschi. La chapelle existe encore; elle occupe une tourelle adossée à la paroi extérieure du donjon et contient trois vitraux de 1562, représentant la Nativité, le Crucifiement et la descente du Saint-Esprit. — Voir A. Quiquerez: *Topographie d'une partie du Jura oriental*. — A. Baumont: *Le hist. des paroisses du Jura bernois*. — W. Merz: *Die Burgen des Sigisgus I*. — L. Maître: *Nobles aux le château d'Angenstein* (dans *ANJ* 1916). [G.A.]



G. Angerer, d'après une photographie de 1910.

**ANGERER, Gottfried**, directeur de sociétés chorales, \* le 3 février 1851, à Waldsee, près de Friedrichshafen, † le 19 août 1910 à Zurich. Après avoir été instituteur pendant six ans, il étudia la musique et le chant. En janvier 1887, il fut choisi parmi 55 concurrents comme directeur de la société de chant *Harmonie*, de Zurich; ce n'est la même année, il devint professeur de chant à l'école de musique, et directeur de la conservatoire de Zurich. Il y resta jusqu'en 1898 et prit ensuite en 1901 la direction de l'Académie de musique de Zurich qu'il conserva jus-

qu'à sa mort. Angerer a beaucoup travaillé au développement du chant pour voix d'hommes. C'est à lui et à Attenhofer qu'on doit le haut degré de perfection atteint en Suisse dans ce domaine. Comme compositeur, son succès fut d'assez courte durée. On peut citer parmi ses œuvres: *Sonnenblick* et *Schallbelle*, pour voix de Femmes et d'enfants avec accompagnement de piano; *Der letzte Skalde*; *Sigurd's Brautfahrt*; *Königsfelden*; *Des Geigers Heintcheke*; *Germanenzug*; *Gottesdienst des Waldes*; *Colentreue*; *Der Königsbote*. La ville de Zurich, en récompense de ses services, lui conféra la bourgeoisie d'honneur. — Voir A. Negli: *Gottfr. Angerer*. — *Biographisches Jahrbuch* 1910. — Ernst Isler: *Gottfr. Angerer*. — *Schweizer Musikzeitung*, 1910, n° 33. [E. L.]

**ANGERIO** (C. Tessin, D. Blenio). Hameau aujourd'hui disparu, appartenant à la commune et paroisse d'Aquila. Un document de 1281 dit qu'à la *ciencia* ou assemblée des bourgeois d'Aquila étaient représentés quatre familles d'Angerio. — Meyer: *Blenio und Leventina*. [C.T.]

**ANGEVILLE, d'**. Famille venue du Bassigny (Champagne) en Savoie ou Robert (ou Rolet) d'Angeville s'établit dans le XV<sup>e</sup> siècle. *Leanoiris*: Destin simple 3 (ou 2) fasces ondées d'argent. Elle a donné à Genève: — 1. AMÉ, officier de l'évêché vers 1440. — 2. AMÉDÉE, D<sup>e</sup> es-lois, vice-official en 1513. — 3. JEAN, venu de La Roche et secrétaire de l'évêque, fut reçu bourgeois de Genève, le 1<sup>er</sup> février 1485. — 4. HENRIETTE d'A., † à Lausanne en 1871 à 77 ans, fut, après Marie Paradis, la première femme qui ait fait l'ascension du Mont-Blanc (1838). — Voir: Guichenon: *Histoire de la Bresse et du Bugey*, suite de la 3<sup>e</sup> partie, p. 7. — Grillet: *Histoire de la Ville de La Roche* 1700, 1867. — *JG* 28 janvier 1871. — Diction: *Le Mont-Blanc*, p. 201. — de Foras: *Armorial et Nobiliaire de Savoie I*. — Gaffier: *Armorial*. — Covelle: *LH*. [C.R.]

**ANGIO**. Village, Voir DANGIO.

**ANGLAIS**. Voir GUGLIER.

**ANGLEIS**. Ancienne famille noble, d'origine française, qui vint s'établir à Estavayer-le-Lac dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, probablement à la suite d'Humbert, bâtard de Savoie, dont elle était parente; elle s'éteignit vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. — 1. PREMIER, conseiller d'Estavayer 1443, capitaine dans le contingent d'Estavayer 1454, gouverneur en 1450, 1457, 1462, 1464, 1467. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, hérita d'Humbert, bâtard de Savoie († 1443). Ses terres de Saint-Aubin en Vully et de Dompière, il posséda également des droits sur la seigneurie de la Mollière; par contre il céda, le 21 janvier 1457, pour le prix de 150 florins de Savoie, sa seigneurie de Saint-Aubin à Pierre Angleis, bâtard, son frère. — 3. PIERRE, fils naturel du n° 1, capitaine de la 111<sup>e</sup> compagnie du contingent d'Estavayer, 1471-1474, château de Chauxaux pour l'Hôpital et la Grande Confrérie de Erlibourg 1477-1479. Il testa en 1485. — 4. HUMBERT, fils du n° 1, prêtre, docteur en droit, prieur de Saint-Ours d'Aoste 1447. — 5. CLAUDE, fils du n° 3, gouverneur d'Estavayer en 1492. — 6. JEAN, fils du n° 3, prêtre, recteur de l'Hôpital 1479, vicaire 1484, curé d'Estavayer 1487, puis de Font 1488-1489. — Voir Dom Gangier: *Annales d'Estavayer*. — Dellion: *Dictionnaire*. [H.V.]

**ANGLETERRE**. Voir GRANDE-BRETAGNE.

**ANGLIKON** (C. Neuchâtel, D. Bruggarten, Com. Wohlen, V. DGS). En 1263, *Anglikon* = près des fermes des *Anglinge* = gens d'Anglo ou semblables; v. Fürstmann I, p. 107 ss. D'après le rentier des Halsburg, il appartenait, vers 1305, aux district et paroisse de Villmergen, et en 1315 il passa avec le Freiamt aux Confédérés. Anglikon doit avoir été la résidence patrimoniale de Kuno von Anglikon. Le rentier des Halsburg y mentionne un domaine *Jusen* dont la seigneurie avait la haute justice. Le curé Jacobus, à Sarnenbuch, fit don en 1279 de la moitié d'un bien sis à Anglikon au couvent de Fraumünster. Plus tard (vers 1380) Anglikon passa, gens et biens, aux



seigneurs de Hallwil. Walther von Hallwil se donne en 1407 le titre de seigneur justicier d'Anglikon. Beat Jakob Zurflinden, de Zoug, greffier du Freiamt acheta en 1478 les seigneuries d'Anglikon et de Hemmbrunn. Anglikon eut de bonne heure une chapelle (Saint-Antoine, plus tard François Xavier, actuellement Saint-Wendolin). Le 8 juillet 1748 l'abbé Gerold de Muri consacra la nouvelle chapelle construite par la commune. Anglikon avait un sceau portant un hexagone avec une étoile au centre. Cette localité ressort depuis 1914 de la com. politique et, depuis 1917, de la paroisse de Wädlen. — Voir: *Urbach von Urban* — *Argovia* VI, p. 160; VIII, 130. — W. Merz: *Die Barga und Wehranlagen* I, 2. — *Orban Bernhämster*. — UZ 111, 306. — *Näscheler: Die aarg. Gotteshäuser*. [G.W.]

**ANGLOSAXONS (LES SAINTS).** Voir SARMENTS-TORE.

**ANGOULÈME, CHARLES-ANTOINE-LOUIS DE VA-LOIS,** chevalier d'Angoulême et chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, premier gentilhomme de la Chambre du prince de Conti. Il fut enlevé par ce dernier pour soutenir ses prétentions à la souveraineté de Neuchâtel, en 1694 et 1699, contre la duchesse de Nemours. — Rott: *Inventaire IV*. — Boyve: *Annales IV*, années 1694 et 1699. [J. G.]

**ANGREVILLE, JACQUES-ÉTIENNE d',** \* 1808 à Saint-Maurice, † 1867, héraldiste, numismate et naturaliste. Avec le concours de A. de Mandrot, il édita en 1868 l'*Armorial historique du canton du Valais* et collabora aux *M.G.* Il a laissé un riche médaillier ainsi qu'un herbier des plantes du son canton. On a encore de lui: *Nomenclature vulgaire. Époque néo-romantique* et une *Flora valaisanne*. — Bertrand: *Le Valais*, p. 112-142. [T.A.]

**ANGST.** Famille bourgeoise d'Eglisau et de Regensberg, bourgeoise de Zurich dès 1819; elle est répandue dans les communes du Raizerfeld et de la partie inférieure de la vallée de la Töss. *Armoiries*: de gueules à un bélier d'argent. Le nom de la famille existe dès la fin du XV<sup>e</sup> s. à Eglisau et dans le Raizerfeld. — 1. HANS-HEINRICH, 1665-1746, d'Eglisau, bourgeois de Regensberg en 1687, sous-bailli du district de Regensberg de 1704 à 1746, fondateur de la branche de Regensberg. — 2. HANS-CASPAR, 1687-1752, fils du n° 1, chirurgien et avoyer de 1730 à 1750. — 3. HEINRICH, 1696-1777, frère du n° 2, sous-bailli du district de Regensberg, capitaine en 1746 et aubergiste de la Couronne. — 4. JOHANNES, \* en 1728, fils du n° 3, trésorier en 1756 et 1766, puis avoyer, † en 1773. — 5. HAYMANN, docteur en médecine, avoyer de Regensberg et représentant de cette localité en 1798 dans la commission du canton de Zurich, commissaire du district de Regensberg de 1799 à 1802, préfet de district et suppléant au tribunal cantonal sous la République Helvétique, de 1801 à 1802, membre de la nouvelle diète du canton et grand conseiller en 1803. — 6. *Joh. Heinrich*, \* en 1847, de Regensberg, d'abord négociant, consul général anglais à Zurich de 1886 à 1916; il fut le premier directeur du Musée national suisse à Zurich de 1892 à 1903 et très habile collectionneur, docteur honoraire des universités de Zurich et de Harvard, bourgeois d'honneur de Zurich en 1892. — [E. Bona et A. HOFMEIER.] — 7. *Charles-Albert dit Carl*, \* le 19 juillet 1875 à Genève, fils de Daniel, venu de Wil (Zurich) à Genève en 1860. Il étudia



à l'École des Arts industriels, puis en 1896 entra dans les ateliers Jean Dampé à Paris, où il resta huit ans. De retour en Suisse, Angst se voua spécialement à l'art de l'exposition au Salon de Paris, à l'Exposition internationale de Rome, et obtint quatre médailles d'argent à Genève en 1896 et une médaille d'or à Munich, 1910. De 1910 à 1912, il fut professeur à l'École des Arts et Métiers de Genève. Parmi ses œuvres récentes, citons: *La Fontaine Manoir-Valette*, à Genève (1912); le *Monument Edouard Rod*, à Nyon (1915). [L. C.]

**ANGSTER.** Monnaie de billon de la valeur de deux deniers. *Étymologie.* Il est inexact de faire dériver ce mot de *denarii Augustorum* comme David Hottinger-dans

ses *Nummi bractati tigurini*, 1702, ou de l'expliquer par les *Angesichter* (visages) empreints sur les pièces. C'est dans le *S.I.*, col. 339-340, sous II et III, qu'on trouve la meilleure étymologie: *mhd, angster*, provenant du latin *angustreum*, employé pour désigner le col étroit d'un vase; Konrad von Meigenberg s'en sert en 1349 dans ce sens; quatre sixièmes de vin, ce sont « vier gar gross angster », ce qui signifiait déjà alors la sixième partie d'une unité. Angster apparaît d'abord comme nom de la monnaie biléone; dans les *Basler Chroniken* on lit: en l'an 1354 parut la première monnaie d'angster. Dès le début des ordonnances monétaires décrétées que la valeur de l'angster devait être de deux deniers, soit la sixième partie d'un schilling. Cette valeur se conserva jusqu'à la disparition de cette monnaie, à Lucerne, en 1843, à Schwyz, en 1846. L'empreinte n'eut jamais, en réalité, une relation avec le nom de la monnaie et les coïncidences relevées à Bâle, Zurich et Lucerne étaient purement fortuites.

**Monnayage.** Les angster furent frappés d'abord par l'évêque de Bâle; ils portaient une tête d'évêque entre une croix et la lettre B; dès 1373 par la ville de Bâle pour le compte de l'évêque puis pour son propre compte (avec la croix seulement). L'après la convention monétaire de Schaffhouse du 7 mars 1377 on en frappa à Schaffhouse, Brisach, Fribourg, Zolingen, Laufenburg, Berthoud, Neuchâtel, Thiengen, Zurich, Berne et Soleure; le nom n'avait alors plus rien de commun avec l'empreinte de la pièce; plus tard, l'abbaye du Fraumünster de Zurich et la ville de Zurich, qui lui succéda dans ses droits, en frappa aussi. En 1424 les villes de Zurich, Saint-Gall et Schaffhouse éurent des angster d'un type commun, mais avec des empreintes diverses, dès 1526 avec un *écu*; à l'époque moderne, cette monnaie fut surtout employée par Lucerne (1773-1853), par Schwyz (1773-1846) et par Zug (1746-1804). A Neuchâtel, la comtesse Isabelle fit frapper en 1375-1377 des *Angsters*. Ce nom est sans doute la forme française de Angster. — Voir: J. Gahn: *Der Rappenmünzen*. — B. Harms: *Die Münz- und Geldpolitik der Stadt Basel im Mittelalter*. — H. Meyer: *Die Denare und Bractea der Schweiz* (MAGZ 1845 et 1858). — Gorragnoni: *Münzgesch. der Schweiz*. — JS I. — Ed. Jenner: *Die Münzen der Schweiz*. [E. H.]

**ANGSTERBRIEF.** Les *Angsterbriefe* sont les lettres que Berne adressa à ses sujets à la suite de la décision du 12 mars 1449, de prélever un impôt extraordinaire (*Hauptangster*) pour couvrir les frais de la guerre de Zurich et de celle de Fribourg. Cet impôt de capitation, du montant d'un angster par semaine, devait être payé par tout bourgeois âgé de plus de douze ans. Dans les contrées, où Berne jouissait du droit d'imposition, cette contribution fut levée sans difficulté; par contre, dans les localités où les franchises s'opposaient à cette perception, Berne dut envoyer des *Angsterbriefe*. Ces lettres ne sont autre chose qu'une déclaration écrite de Berne qui est impôt n'était pas dû, qu'il était accepté à bien plaisir, sans engagement pour l'avenir, et avec l'assurance qu'il ne durerait que jusqu'à l'extinction de la dette. Des *Angsterbriefe* existent en original à Aarau, Zolingen et Nidau. — Voir *Rechtquellen des Kts. Aargau* I, II. — *Argovia* XI. — Tiliher II, p. 132. [M.V.]

**ANGUILLA.** Voir AAL, Jou.

**ANHORN.** Famille des Grisons, établie primitive-



Angster de l'évêché de Bâle (1302).



Angster de la ville de Zurich (1424).



Angster de Schwyz (1846).







ment à Fläsch, aujourd'hui à Maienfeld seulement. Armoiries des Anhorn de Fläsch : d'argent à un érable accompagné de deux étoiles d'or. Le nom signifie érable, dans le dialecte du Prättigau on dit *Anhorn* pour *Ahorn* (voir *S.F.*, col. 161), c'était donc probablement à 1500 à Fläsch dont il était trésorier; adhérent et propagateur de la Réforme; il cacha dans sa cave Jacob Bärli, de Zurich, qui, venu prêcher la nouvelle foi à Fläsch, était poursuivi par les catholiques. — 2. BARTHOLOMAÛS, \* le 1<sup>er</sup> juillet 1566 à Fläsch, fils d'Ulrich († 1589), d'abord pasteur à Fläsch, puis de 1596 à 1621 à Maienfeld, prêcha le premier l'évangile à Zizers le 4 octobre 1612 et à Traminis le 2 juin 1614; il contribua aussi à l'introduction de la Réforme à Untervaz. En 1621, après l'invasion des Autrichiens, il s'enfuit dans les Rhodes-Extérieures; mais en 1622, il fut appelé par les gens victorieux du Prättigau comme aumônier à Maienfeld; il dut s'enfuir de nouveau en septembre et arriva à Buchs d'où il fut appelé comme pasteur à Speicher

en janvier 1623; enfin en 1626 il fut nommé à Gais où il mourut probablement en 1634. Ses ouvrages les plus connus sont: *Gravo-Pünter Krieg* 1603-1629, récit sous forme de journal, et l'*Appenzeller Chronik* (mss de 1625, Bibl. cantonale, Trogen). — Voir *BAI* 1881. — *ISC* VII et VIII. — *J.S.A.C.* 1910-1911, p. 46. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — 3. BARTHOLOMAÛS, fils de Henri, \* à Fläsch en 1616, pasteur à Grüsch et Seewis 1634, à Hundwil 1635 et à Saint-Gall 1637. En 1649, il reçut du prince-électeur du Palatinat, Charles-Louis, un appel comme pasteur et



Bartholomäus Anhorn. Lithographie de 1894 par E. Schindler d'après le portrait de 1683 dans une réimpression d'un livre d'Anhorn.

inspecteur à Mosbach. Il consacra vingt-neuf églises réformées dans le Palatinat. Entré à Paris en 1661, il devint pasteur à Bischofszell, et en 1676 doyen du chapitre de la Haute-Thurgovie; mais déjà en 1678 il dut céder sa place étant poursuivi par le colporteur (le chapitre de la cathédrale de Constance) et se rendit à Elsau (Zurich) où il mourut en 1700. Il est l'auteur de toute une série de petits écrits et d'un ouvrage sur le folklore: *Magiologia. Christliche Warnung für den Iberglauben und Zauberei*, Bâle 1674. — Voir *LL.* — *Wirz: Kirchenrat* 1890. — 4. BARTHOLOMAÛS, fils du n° 3, \* en 1644, consacré en 1669; de 1674 à 1710 pasteur à Amriswil-Sommeri, époque durant laquelle eut lieu la restauration de l'église (1678). Il mourut en 1710 camérier du chapitre de la Haute-Thurgovie. — Voir G. Sulzberger: *Verzeichnis der thurgauischen evangelischen Geistlichen*, p. 193. — 5. MARX, frère du n° 4, d'abord pasteur à Fläsch, puis en 1657 à Wollhalden. En 1659 il recut la bourgeoisie de la commune et le 24 avril 1659 la haute-seigneurie fut donna celle des Rhodes-Extérieures. De ses descendants existent actuellement dans le Vorderland, à Wahl, Wollhalden et dans le Rheintal. — 6. SYLVESTER-SAMUEL, médecin de la ville de Saint-Gall en 1680, 1709 membre du Conseil, 1719 premier médecin de la ville. — 7. SYLVESTER-SAMUEL et — 8. SEBASTIAN entrèrent au service de la Russie et furent promus colonels le même jour, puis nommés lieutenants-généraux et créés barons. Les fils de l'un vivaient encore en Russie au XIX<sup>e</sup> s. Les Anhorn de Hartwis ne sont plus bourgeois de Saint-Gall. — 9. JAKOB-CHRISTOPH, libraire, s'enfuit de Saint-Gall en 1692 et mourut à La Haye. — 10. JOHANN-KASPAR, orfèvre, 1686 maître de la Monnaie à Saint-Gall, † 1736. — Les deux branches de la famille établies à Saint-Gall s'éteignirent au XVIII<sup>e</sup> s avec — 11. BARTHOLOMÉ et — 12. SYLVESTER, orfèvre. — Voir W. Hartmann: *Stadt St. Gallische*

*Bürgergeschlechter* (mss à la Bibl. de la ville). — *Beiträge zur Lebensgeschichte der evangel. St. Gall. Geistlichen* (mss à la Bibl. de la ville). — [M. SCH. BL., L. J. et A. M.]

**ANHUSER**, JOHANNES, probablement originaire de Constance; de 1379 à 1403 il est custode ou trésorier du chapitre des chanoines à Embrach (Zurich), chapelain en 1403. Il postula aussi une prébende de chanoine à Coire. — J. Huber: *Regesten von Klingnau und Wiltikofen*, p. 45. — Arch. d'État Zurich, *Urk. Embrach*. — *Repertorium Germanicum* V, p. 69. — [F. II.]

**ANIÈRES** (C. Genève, V. D.G.S). Première mention en 1261. Pendant tout le moyen âge, Anières forma une paroisse indépendante. Son église de Notre-Dame fut démolie vers 1835. La présentation du curé relevait, avant 1536, du prieur de Saint-Victor. En 1471, la paroisse comptait sept feux et huit en 1482. Bien que son église existât déjà, elle n'est pas mentionnée dans le pouillé du diocèse au XIV<sup>e</sup> s.; par contre, nous possédons l'inventaire des biens de 1540. Dans la suite, Anières fut rattaché à Gersier au point de vue ecclésiastique et communal. En 1816, avec toute la région d'Herrnau, cette terre devint genevoise. Par la loi du 10 novembre 1858, Anières se sépara de Gersier et redevint une commune indépendante. Au point de vue paroissial, la population relève toujours de la cure de Gersier. Depuis 1890, les protestants ont construit un temple à Anières. — Voir Arch. d'État Genève, *T. D.* [L. R.]

**ANIÈRES**. Parmi les familles qui ont porté ce nom, soit aux environs de Genève, soit en Savoie, il faut distinguer deux branches. La plus connue, vassale de la maison de Faucigny, tenait ses possessions sur la rive droite du lac, avec une maison forte à Pregny et des biens dans le pays de Gex. Elle semble s'être éteinte vers 1361 et ses biens passèrent, pour une part, aux de Genéthod. La deuxième branche était établie à Anières même. — HUMBERT est chanoine de l'Abbaye de Filly vers 1345 et en 1408, PIERRE, donzel, possède encore des terrains près du village; il meurt avant 1426, et les biens de cette famille ont dû passer à la famille noble des de Vilette. — Voir *Hegeste*: n° 613, 628, 934, 1243, 1244, 1249. — Arch. d'État Genève, *TP, Fiefs du Chapitre, Peuce, de Saint-Michel, Visites épiscopales*, vol. 2 et 3. — Fontaine-Dorgel: *Journal historique des communes genevoises, Herveaux, Anières...* Académie chablaisienne, L. XN, p. 77-78. — [L. R.]

**ANJORRANT**. Famille noble, originaire du Berry, venue à Genève au milieu du XVI<sup>e</sup> s. Armes: d'azur à trois ifs au naturel, tigés et feuillés de sinople. — 1. RENAUD, seigneur de Souilly, qui était protestant, vint à Genève où il fut reçu habitant le 10 décembre 1554, et bourgeois, le 30 janvier 1556; il devint membre du conseil des CC dès 1570; † le 25 août 1572. — 2. JACOB, fils du n° 1, 1566-1648, fréquemment appelé M<sup>r</sup> de SOULLY. Docteur en droit, membre du Conseil des CC en 1593,



il joua à Genève un rôle considérable. Il fut auditeur de justice en 1595, secrétaire d'État de 1598 à 1603, membre du Petit Conseil dès 1603, syndic six fois tous les quatre ans, depuis 1607, de la même manière premier syndic quatre fois de 1634 à 1635, lieutenant de la Justice à huit reprises, de 1606 à 1640. Il déploya aussi une intense activité diplomatique. En mars 1593, il recut la mission d'aller solliciter l'appui financier des Provinces-Unies, en faveur de l'Académie et de la République. Il rapporta, en avril 1594, une somme importante (environ 90 000 florins de Genève) en partie don, en partie prêt. Des mars 1598, il fit une seconde députation auprès de l'Électeur Palatin et des États de Hollande pour obtenir la situation financière lamentable de la République. En mars 1601, Anjorrant rejoignit François Chapeaurouge (Dauphin) à la Cour de France, pour demander à Henri VI l'abandon du Pays de Gex.

À la fin de l'automne 1601, il était à Turin, où, en compagnie de Lect, il tint tête à Charles-Emmanuel et refusa d'admettre, fit-ce au prix d'une guerre, la soumission déguisée que le duc voulait imposer à Genève. En



février suivant, Anjorant accompagna Chapeaurouge à Paris pour y discuter l'exemption des tailles et péages dans le pays de Gex en faveur des Genevois, la cession à Genève de quelques villages situés sur la rive gauche du Rhône. En 1663, après avoir pris part le 21 mars à la première entrevue de Saint-Julien, il se rendit en France, puis passa en Angleterre. Il enleva à Jacques I<sup>er</sup> l'idée fautive, que les prétentions de Charles-Emmanuel sur Genève étaient légitimes et obtint son appui pour l'organisation d'une collecte dans l'église anglaise en faveur de Genève et de son Académie.

Devenu négociateur officiel de Genève avec la France dès janvier 1610, il sut établir de bonnes relations avec la régente, ses ministres et Louis XIII. Lorsqu'en 1611, Charles-Emmanuel fit mine de reprendre les hostilités contre Genève, Anjorant persuada Marie de Médicis de fournir des secours et d'envoyer le sieur de la Noue pour mettre la ville en état de résister.

De sa mission de 1619-1621, pendant laquelle il suivit Louis XIII dans sa répression des protestants du Midi, il rapporta, malgré la situation délicate que lui avait créée ces circonstances, une somme de 50 000 cets. Après 1629, Anjorant renoua à ses voyages diplomatiques, mais continua, à Genève, une vie de politique active, jusqu'à sa fin. — Voir Galliffe; *Nol. gen.* — Galliffe et Gautier; *Annuaire.* — France protestante. — Borgeaud; *Histoire de l'Académie de Calvin.* — Francis de Crue; *Henry IV et les députés Genevois et Chapeaurouge* (MDG XXV). — Arch. d'État Genève; Galliffe mss; Sorlet mss; Roget mss. [A. MESSARD.]

**ANKER**, Famille de Loeraz (Lüscherz) et d'Anet (Ins). — 1. *Mathias*, 1788-1863, professeur et vétérinaire à Anet, fils du vétérinaire Rudolf († en 1817). Après avoir étudié avec son père puis chez le vétérinaire J. Keyser, à Leuzingen, il fréquenta en 1810 l'Académie à Berne; en 1811 il obtint le diplôme de vétérinaire et fit, de 1812 à 1815, des séjours aux universités de Berlin et de Vienne. En 1816, il fut adjoint au professeur F. Emmert, directeur de l'École de vétérinaire bernoise, et devint professeur en 1832. En 1835, il fut reçu membre honoraire de la Société vaudoise des sciences médicales, en 1858 de la Société des vétérinaires praticiens de Saint-Pétersbourg, en 1859 de l'École vétérinaire de Dorpat. En 1829, il obtint une médaille d'or pour la solution d'une question, mise au concours, concernant la maladie des poulains. Anker a publié un grand nombre d'expertises, de rapports et de mémoires. Il fut membre du conseil de santé et de la Société économique, qui lui décerna, en 1862, la grande médaille du mérite. — Voir Th. O. Rubeli; *Die Tierärzt. Lehranstalt Bern.* — 2. **SAMUEL**, 1790-1860, frère du n° 1, agriculteur et vétérinaire à Anet, membre du tribunal du district en 1831, vétérinaire cantonal à Neuchâtel de 1835 à 1852. En 1824, il publia: *Praktische Anleitung zur Heilung des Ueberwurfs oder Bauchfellbruchs des Ochsen.* — 3. **JOHANN-RUDOLF**, 1804-1879, frère des nos 1 et 2, né et élevé à Anet; il étudia la médecine à Berne, pratiqua comme médecin à Cerlier, où on lui conféra la bourgeoisie d'honneur en récompense de ses services; en 1857, il se fixa à Saint-Blaise. Pour honorer ses nombreux mérites, cette commune lui érigea un monument au cimetière. — Voir E. Friedli; *Bündtsch IV*, p. 361. — 4. **SAMUEL-ALBERT**, 1831-1910, peintre de genre et d'histoire, \* à Anet, fils du n° 2. A partir de 1835 il passa sa jeunesse à Neuchâtel, dont il suivit les écoles, puis le gymnase à Berne, où il fit sa maturité en 1851; il étudia ensuite la théologie aux universités de Berne et de Halle. Peu de temps avant de

terminer ses études, il se vena à la peinture sous la direction de Gleyre à Paris, où il fréquenta l'École des Beaux-Arts. En 1859 il exposa au Salon et vécut pendant l'hiver à Paris, pendant l'été à Anet, où il se fixa définitivement en 1860. De 1862 à 1863, il séjourna en Italie, où il fit de nombreux voyages en 1887 et 1891. En 1865 il obtint la médaille d'or du Salon à Paris et en 1878 la croix de la Légion d'Honneur. En 1878 il devint membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts et fut, de 1891 à 1902, membre de la fondation Gottfried Keller. En 1896 il fonctionna comme membre du jury à l'exposition des Beaux-Arts de Berlin. En 1901 il fut reçu docteur honoraire de l'université de Berne. Dans sa commune d'Anet il occupa diverses charges et fut, de 1871 à 1872, membre du Grand Conseil. En 1864 il épousa Anna Rueli († en 1917). La plupart de ses tableaux de genre représentent des scènes de la vie des paysans bernois avec tant de vérité qu'on peut le comparer à Jérôme's Gottlieb, dont il a illustré plusieurs récits dans l'édition Zahn. Toutefois, surtout dans sa première période, il cultiva aussi le genre classique, le genre historique et le portrait. Après l'attaque d'apoplexie qui le frappa en 1901, il peignit surtout des paysages. On trouve ses œuvres, très nombreuses, dans toutes les galeries d'art de la Suisse, ainsi que chez les particuliers. Parmi ses chefs-d'œuvre, nous citons: *Le vicar Inguenot* (propriété particulière); *Le contrat de mariage* (à Zurich); *Francis internes* (à Neuchâtel); *L'Anie morte* (à Berne). — Voir A. Bütz; *Der Berner Maler Anker.* — *SKL* avec bibliographie. [E. B.]

**ANNAHEIM**. Voir ANNHEIM.

**ANNALAS**. Organe de la Société *Reto-Romanoscha* dans les Grisons, paraît depuis 1886. Elles contiennent des spécimens en prose et en vers des divers dialectes romanches des Grisons, de toutes les époques, soit anciennes, soit plus récentes. Les meilleurs écrivains romanches y publient leurs travaux littéraires. [E. B.]

**ANNALES**. Parmi les annales du moyen âge qui intéressent notre pays, il faut citer entre autres: *Annales Alamanni*, 763-926; *A. Bernenses*, 1191-1344; *A. S. Basiliensis Engelbergenses*, 932-1175; *A. Basilienses*, 1266-1277; *A. Einsidenses*, 746-1280. — *A. Lausannenses*, 850-985; *A. Marburgenses*, 631-1100; *A. Sauphaldenses*, 1031-814; *A. Scythenses*, 1090-1212; *A. S. A. ubani*, 1383-1415. — G. von Wyss; *Gesch. der Historiographie in der Schweiz*. — J.-L. Brander; *Repertorium*. — Ang. Potthast donne dans la *Bibliotheca Helvetica mediæ ævi* 1, 2<sup>e</sup> éd., p. 48-100, une liste des annales du moyen âge. [W.-A. MAYER.]

**ANNÉE, d<sup>r</sup>**. Famille féodale du diocèse de Genève qui a donné à l'église catholique divers dignitaires et plus spécialement des chanoines au Chapitre de Genève. L'un de ces derniers, EMON, fut doyen de Vuillonex de 1285 à 1303. Un autre, LAMBEIT, fut amiable compositeur de l'accord de saint Sigismond entre Amédée comte de Genevois et l'Évêque de Genève. — Voir *Requête*. — *Califfe* mss. — Arch. d'État Genève. [E. B.]

Une autre famille de ce nom donna PIERRE d'Anney, chanoine de Lausanne et de Genève, † 1417. [M. R.]

**ANNÉE DE L'ÉGALITÉ GÉNEVOISE**. Mode de comptation imaginé par les Révolutionnaires genevois en imitation des années républicaines françaises. On en rencontre déjà des exemples le 12 décembre 1792 et même un peu avant, mais elle n'entra véritablement en usage que le 28 et le 29 du même mois, lorsque le gouvernement aristocratique eut été remplacé par deux comités provisoires. Elle commençait le 1<sup>er</sup> janvier et se terminait le 31 décembre comme l'année vulgaire à laquelle elle fut simplement superposée. Le 1<sup>er</sup> janvier 1793 compta pour le premier jour de la seconde année.

L'année de l'Égalité accompagnait dans les dates l'année vulgaire et il est très rare de la rencontrer seule. Elle n'eut, jusqu'en 1796, aucun caractère officiel. La Constitution du 6 octobre 1796 (titre IX, art. 503), ordonna qu'elle fut réunie à l'année vulgaire dans tous les actes qui émanent des corps constitués et qui concernaient l'intérieur de la République; mais cette prescription ne fut pas suivie à la lettre. L'année de l'Égalité a été en usage cinq ans et demi. Elle cessa d'être employée au milieu du mois de juin 1798, au moment où Genève



Albert Anker. D'après un portrait à l'aquarelle peint par lui-même. (Musée des Beaux-Arts, Berne.)

Peu de temps avant de



fut incorporée à la France, et fit place, comme l'année de l'ère chrétienne elle-même, au calendrier révolutionnaire français. — Voir E.-L. Burnet : *L'année de l'Égalité à Genève, 1793-1798*, 1846, 1911. [L. B.]

**ANNELER.** Nom d'une famille bourgeoise de Thoune, répandue aussi à Därstetten, Guggisberg, Lötschental, Wählern; elle avait obtenu la bourgeoisie en 1638 par : — 1. JAKOB, fils de Pierre, du Grand Conseil en 1639, secrétaire de ville en 1640, 1651. — 2. RUDOLF, fils du n° 1, 1642-1678, notaire et membre du Grand Conseil en 1668, arbitre en 1669, administrateur des fonds d'église en 1671, greffier du tribunal d'Uetendorf en 1674, se voya dans la Linth en rentrant des bains de Pfäfers. — 3. RUDOLF, fils du n° 2, 1677-1746, notaire, membre du Grand Conseil et secrétaire de ville en 1707, greffier en 1712, du Petit Conseil en 1717, trésorier 1724-1746. — 4. JOHANN-FRIEDRICH, fils du n° 3, \* 1716, notaire, greffier en 1741, du Grand Conseil en 1742, du Petit Conseil en 1746; en 1771, il est nommé à perpétuité pour faux; il s'arrête d'abord à Neuchâtel, puis se fixe à Londres où il doit s'être suicidé à la suite de nombreuses escroqueries. — 5. CHRISTIAN-FRIEDRICH, fils du n° 4, 1741-1811, du Petit Conseil en 1789, hospitalier en 1794, juge au tribunal du district en 1798, sous-préfet du canton d'Oberland et préfet du district de Thoune en 1801, lieutenant bailliaval et juge en 1803, membre du Petit Conseil en 1803, banneret jusqu'à sa mort. — 6. NIKLAUS-FRIEDRICH, fils du n° 5, 1771-1846, architecte, sous-lieutenant d'artillerie en 1793, capitaine en 1799, membre du Grand Conseil en 1803, hospitalier. — 7. JOHANN-KARL-RUDOLF, fils du n° 6, 1804-1877, étudia d'abord le droit, puis la théologie à Berne, devint instituteur à l'orphelinat des garçons et entra en 1828 au service de l'église hermoise. Après un voyage d'études en Allemagne, il fut suffragant à Kirchberg, Rorschach et Thoune. Son journal (publié par le pasteur G. Dammernath) *Heilige 26 des Emmaenthaler Nachrichten* (1885) donne beaucoup de renseignements sur la lutte entreprise contre le paupérisme et ses conséquences dans le district de Schwarzenbourg. En 1837, il était pasteur à Wädleren, en 1839 à Oberdietschach jusqu'à sa mort. — 8. MARIE ANNELER, née Beck, belle-fille du n° 7, naquit en 1854 à Schaffhausen; elle revint sous le pseudonyme de HANS ECK; elle est la mère de — 9. KARL, \* 1886; il fit des 1902 un apprentissage de peintre-décorateur, fréquenta l'école des arts et métiers de Berne, travailla au château d'Altenstein, à Gorboune, Munich et se fixa en 1909 dans le Lötschental. Avec sa sœur — 10. HEDWIG, \* 1888 à Berne où elle obtint le grade de D<sup>r</sup> phil. à l'Université, Karl publia en 1917 : *Landes- und Volkskunde des Lötschentals*. Karl fit l'illustration et sa sœur le texte; cette dernière publia en outre : *Geschichte des Lötschentals in neun Bildern*. [L. B.]

**ANNEN.** Ancienne famille de paysans, domiciliée principalement dans les communes d'Arth et de Steinen (Schwyz); elle n'a jamais joué un grand rôle dans la vie publique. Noms : fils d'Anno (comp. art. ELLEN), ou d'Anna, ahld, nom de personne. Au XV<sup>e</sup> s., cette famille était établie à Schwyz où l'on célébrait pour elle un anniversaire. Suivant Fassbind, les Annen ont pour armoiries : écartelé, au 1 et 4 de gueules à une lettre A, au 2 et 3 d'azur à une fleur de lys d'or. Quelques membres de la famille occupèrent des postes dans les communes d'Arth et de Steinen. — LORENZ fut bailli à Uznach de 1574 à 1576. — JOSEF-BALTHASAR, JOHANN-LEONARD, d'Ingenbold, et J.-MELCHIOR, de Lorzere, furent tués dans la guerre de Villmergen en 1712; JOHANN-SEBASTIAN, de Steinen, † en 1798 dans les combats contre les Français. Plusieurs de ses membres firent partie du clergé, séculier et régulier, ainsi GUSTAV, de Steinen, curé à Ilgau en 1794 et ensuite chapelain à Botenried, † en 1799; le P. ROSEVAL, de Steinen, religieux du couvent de Pfäfers, \* en 1733, † en 1791; JOSEPH, de Steinerberg, curé de ce village en 1846. Nous citons parmi les Capucins : P. ADELRICH, d'Arth, \* en 1678. Il débuta en Alsace puis passa en Suisse; † en 1733 à Andermatt. — Guillaume, JOSEF-DOMINIK, \* en 1829, d'Arth, mérité d'être cité. Il était clerc de Paul Deschwarden et séjourna assez longtemps

à Munich pour se perfectionner dans son art. Il peignait surtout des portraits. [L. B.]

Une ancienne famille du pays de Gessenay, domiciliée à Gessenay et à Laurens, porte aussi ce nom.

**ANNEVELLE.** Famille originaire de Landau (Alsace) dont le nom Anweiler a pris la forme française Anxel puis Annevelle, genevoise par Jean-Frédère, reçu habitant le 17 mars 1784. — 1. DAVID, 1820-1874, conseiller municipal à Lanry, contribua beaucoup à la création de la ligne de chemin de fer Valland-Annemasse; il fut le principal artisan de la construction des chemins de fer à voie étroite du canton. Sa sœur JULIE est connue par quelques publications littéraires. — 2. ALBERT, 1838-1898, siégea à plusieurs reprises au Grand Conseil et fut un des premiers et des plus chauds partisans de la représentation proportionnelle au Grand Conseil. — Voir JG 12 mai 1891 et 2 juillet 1898. [L. B.]

**ANNEXIA, ANEXIA, de NEXIA,** riche famille qui habitait un château à Madrano (Airolo), au-dessus des gorges du Stalvedro. Elle aurait reconstruit ce château après 1282, car on sait que de 1270 à 1282, il n'était qu'une ruine. Les Annexia prétendaient, paraît-il, n'être pas sujets des chanoines de Milan, seigneurs de la Léventine; il est probable qu'ils appartenaient à la même famille qu'Alberto Gero (voir ce nom). — 1. GIACOMO, † avant 1329, joua un rôle politique important et fut impliqué dans le procès engagé contre Henri VII de Luxembourg et les chanoines de Milan au sujet de la possession de la Léventine. Pour des raisons inconnues, Guido Orselli, podestat de Idemio, le fit prisonnier en 1309 dans son château de Madrano et le menaça d'un procès. Il est probable qu'Annexia fit alors appel à l'empereur qui, la même année, s'empara de la Léventine et l'inféoda, avec Uri, Schwyz et Unterwald au comte Werner de Honberg. En 1311, Annexia était encore en prison, et parmi les personnes appelées à témoigner au sujet de la souveraineté de la Léventine, il fut le seul à déposer en faveur de l'empereur. — 2. ROBERTO, neveu du n° 1, notaire. Pendant la guerre de 1331, il fut fait prisonnier par les gens d'Orseron. — Voir Meyer : *Blawan und Leventina*. — Pometta : *Moti di libertà nelle terre ticinesi*. [C. TRUZZI.]

**ANNIVERSARIUM.** VOIR OBTAVALE.

**ANNIVIERS (SIES D').** Les chanoines de Sion prirent l'évêque, possesseurs du Val d'Anniviers, l'inféodèrent à une famille qui en prit peu à peu le nom. Les d'Anniviers tirent d'abord de l'évêché la charge de major en fief dès le début du XIII<sup>e</sup> s., puis celle de vidomane. Suivant une reconnaissance de 1339, ils possédaient outre le vidomnat, la majorie, le hief des Favres et le monopole de la chancellerie de la vallée, monopole souvent affirmé à des clercs. Ils avaient encore les deux châteaux de Vissoye et de Beauregard, appelé aussi Pèrigard. Cette famille, à la suite d'alliances avec la noblesse du voisinage, prit rang parmi les dynastes les plus puissants de la vallée du Rhône. Armoiries : parti de gueules et d'or à deux bouquets levés en pied, affrontés de l'un en l'autre. — 1. GUILLEME, fils du vidomane Louis, reçut le premier le vidomnat en fief en 1255, de l'évêque Landri. — 2. JACQUES, obtint en 1269 la jouissance viagère du vidomnat de la part de Henri, évêque de Sion. Il épousa Guigone de Châtillon d'Aoste qui, devenue veuve, acheta de l'évêque Boniface de Challant le vidomnat pour 29 ans. Il testa le 4 novembre 1287. — 3. JEAN, fils du n° 2, disputa au chapitre de Sion dans un procès retentissant (1320-1323) le monopole du droit de chancellerie dans le Val d'Anniviers. Il prit part à la fondation de la chartreuse de Gérone, qu'il dota en 1331. — 4. JEAN II, fils du n° 3, chanoine de Sion et curé d'Anniviers. — A l'extinction des mâles de la famille, la vallée passa aux de Barogne, dont une branche désormais prit le nom d'Anniviers vers 1380. — Voir : Gremaud I. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Furrer : *Gesch. über Wallis*, II, 115. — AHS 1896, p. 10. [L. B.]

**ANNIVIERS (VAL D')** (all. EINSEFCHAL) (C. Valais, D. Siere, V. DGS). Vallée sur la rive gauche du Rhône





comprenant les villages d'Ayer, Grimentz, Saint-Jean, Saint-Luc, Chandolin et Vissoye. Anciennes formes à partir de 1188: *Anniviers, Annives, Annivesina, de, Anvrista, Anveer, Anveigs, Einpfs et Eiofjs* au XV<sup>e</sup> s., *Armoiries*: rel-

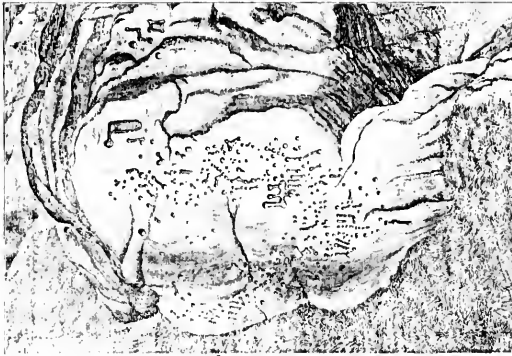
Les droits de l'évêque de Sion étaient exercés à Anniviers, majorie et vidonnat, par des vassaux qui, peu à peu, prirent le nom de la vallée (voir l'art. ANNIVIERS, SINES D'). A Jacques II d'Anniviers succéda, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., Pierre de Harogne, son gendre, qui prit une part active à l'insurrection des Valaisans contre leur évêque Edouard de Savoie. Pour se venger, Amédée VII de Savoie, dit le comte Rouge, s'empara de son château de Beauregard et saccagea la vallée (1388). A la fin de cette fatale campagne, Anniviers dut payer pour sa part 232 écus d'indemnité. Guichard, fils de Pierre, ne fut pas plus heureux. Devenu bailli du pays, il excita par ses mesures haitaines le mécontentement des patriotes qui lui envoyèrent la motte. Fugé, il eut à s'exiler avec sa famille à Berne, dont il était bourgeois, et détruisit Beauregard en 1416. Après le traité d'Évian, Guichard reentra, en 1421, en possession du vidonnat d'Anniviers. Ses deux fils, Hillebrand et Petermann, prêtèrent hommage au prélat administrateur, André de Gualdo, acceptèrent un arrangement avec l'évêque au sujet de leurs droits sur la vallée (1460), et affranchirent leurs sujets d'anciens usages moyennant le paiement de 2000 écus. Cependant, à la mort de l'aîné des deux frères, l'évêque Walter de Supersaxo s'adjugea sans autre cette seigneurie, usurpée autrefois, prétendait-il, à la messe épiscopale. A cet effet, il se rendit dans la vallée accompagné du bailli du Valais et prit possession du château de Vissoye, où son château remplaça désormais celui des vidonnés (1466). Ce château exerça la justice et percuta les redevances; il habitait le château actuel, sur une crête au Nord de l'église. En 1531, la vallée obtint de désigner elle-même cet officier. Les concessions, les diminutions de fiefs et de redevances de la part de l'évêque, attestent la jouissance effective, pendant plus de trois siècles, de ses droits seigneuriaux et la bonne intelligence qui régnait entre lui et ses sujets. En 1537 une convention fut passée entre les communes du dizain à propos des conseillers généraux et de la charge de grand châtelain, dont l'élection, à la suite de difficultés entre les intéressés, fut réglée en 1733 par un arrêté de la Diète.

les des sites d'Anniviers. — [H. Mu.] — *Préhistoire*: La toponymie, les fouilles de l'Hôtel Bella Tola à Saint-Luc, en 1883, les pierres à gravures préhistoriques qui existent à Vissoye et celles de la rive droite de la Navissance, à Saint-Luc et à Ayer, et sur la rive gauche à Grimentz, à Grumèze et à Saint-Jean, fournissent la preuve d'établissements préhistoriques. Ferdinand Keller signale déjà en 1870 la célèbre pierre à gravure des *Servagios* (Servants) au-dessus de Saint-Luc, un bloc erratique géant, à 1700 m. d'altitude, partagé en trois fragments. Celui du centre présente à sa surface plus de 350 bassins ronds, la plupart reliés entre eux par des rainures formant les lignes les plus variées. Un autre bloc couvert de gravures semblables a été constaté au village, et détruit. On a aussi trouvé dans le val d'Anniviers des tombes celtiques et des tombes du deuxième âge de la pierre, une hache de bronze. Autour et à peu de distance, se trouvaient des tombeaux carrés contenant du charbon et des ossements brûlés; d'autres tombes contenaient de la poterie, des bracelets, des agrafes, etc. en bronze, ainsi que deux bracelets en argent massif. Une autre pierre intéressante est la *Pierre Martera* (pierre des martyrs) au-dessus de Grimentz. Le bloc est presque à ras du sol; on y voit profondément gravée une paire d'empreintes de pieds, droit et gauche, entourées de dix bassins ronds, de l'exécution la plus soignée et très bien conservés. On admet généralement que ces pierres sculptées sont des monuments religieux. Voir l'art. PRÉHISTOIRE. — Voir B. Reber: *Die vorhist. Denkmaier im Einspshal*, dans *Archiv f. Anthropologie* XXI, 1892. — Keller: *Zweihundert Zehntausend der Schweiz*, — B. Reber: *Excursion archéol. dans le Valais*, Genève 1891. — B. Reber: *Les gravures pédiiformes sur les monuments préhist. et les pierres à glissades*, Paris 1912. — B. Reber: *Quelques séries de gravures préhist. dans Compt-rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archeologie préhistorique de Genève*, 1912. — A. Sehmk: *La Suisse préhistorique*, [B. Brana.]

Les de Granges avaient au XI<sup>e</sup> s. des droits sur le val d'Anniviers, qui passèrent, probablement par alliance, au comte Ulrich de Lenzbourg, puis à l'évêque Aymon de Savoie, son oncle maternel. Ce dernier les céda, le 12 juin 1052, à son chapitre cathédral qui, à son tour, les donna en échange, en 1193, à l'évêque Guillaume d'Embrun contre les églises de Nendaz, de Bex et de Grimentz, et ne conserva que quelques fiefs rachetés peu à peu de 1388 à 1588. Aujourd'hui, il ne reste au chapitre que la collation à la cure de Vissoye.

Anniviers se rattachait au dizain de Sierre, qui était divisé en trois parties: la contrée de Granges, celle de Sierre et le val d'Anniviers. A partir de 1466 ce dernier devint une châtellenie épiscopale. Les villages, sous les vidonnés d'at, formaient des bourgeoisies séparées, avec leurs territoires, leurs juridictions, leurs droits de pâturages et de forêts. Au XV<sup>e</sup> s. le val d'Anniviers formait quatre quartiers: Ayer, Grimentz, Saint-Jean et Saint-Luc, duquel, vers 1490, se détacha Chandolin. A cause des habitudes nomades de ses habitants, la vallée entretenait de tout temps des relations assez étroites avec la plaine. C'est ainsi qu'elle s'engagea à contribuer à l'édification du Rhône et à la construction de la cure de Sierre. En 1461 les Anniviers rachetèrent les redevances de Lorché et de Salquenen, et en 1568 les droits des de Chevron, vidonnés de Sierre, ainsi que les dîmes dues à l'église de Saint-Maurice de Laques en 1759. Les prérogatives seigneuriales ayant été supprimées en 1798, le prince-évêque de Sion perdit ses droits sur la vallée. Celle-ci racheta les fiefs de la messe épiscopale et continua de faire partie du district de Sierre. Pendant la période française, toute bourgeoisie ayant à livrer un nombre déterminé de soldats, elles se groupèrent pour n'en former plus que trois. La séparation récente de Vissoye, Ayer et Grimentz en porta de nouveau le nombre à six.

Anniviers ne forma autrefois qu'une seule paroisse, dédiée à Sainte-Euphémie, avec siège à Vissoye; elle est mentionnée dès le XI<sup>e</sup> s. Dans les villages existaient des chapelles. L'église primitive subsista de

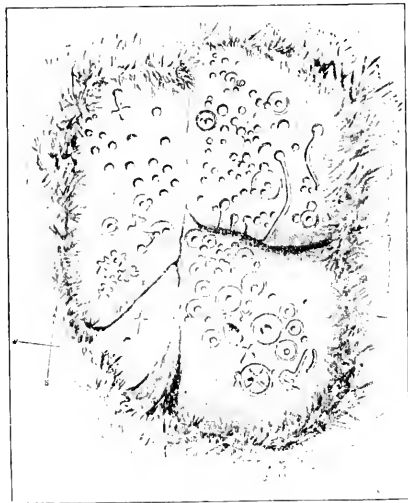


Gravures préhistoriques: La Pierre des Servagios à Saint-Luc.





1200 à 1700 environ. Celle qui la remplaça vers cette date ne fut pas consacrée parce qu'insalubre et provisoire. Son clocher brûla complètement en 1784 ; on le rebâtit et il reçut un nouveau beffroi et de nouvelles



Gravures préhistoriques sur la roche (Col de Torren) à côté de la Pierre aux Fées.

cloches ; c'est le clocher actuel. En 1808 enfin, le curé Gillet flécha sur l'emplacement de l'ancienne construction et de l'ancienne chapelle de Saint-Jacques, le sanctuaire actuel. Aux Morasses, entre Saint-Jean et Grimentz, existait, dit-on, une paroisse au XV<sup>e</sup> s. C'est sans doute quand elle disparut que le curé Egide Massy créa le vicariat de la vallée en 1678. Le 25 mai 1804, Saint-Luc et Chandolin se séparèrent de l'église-mère pour former une paroisse sous le vocable de Saint-Luc, évangéliste. Le 9 mai 1825, Grimentz institua un rectorat, sans se détacher complètement de Vevoyse. Chandolin se détacha de Saint-Luc en 1884 et fut érigé en paroisse. Enfin, en 1916, Ayez agrandit sa chapelle pour y instituer un rectorat. — Voir L. Meyer : *Untersuchungen über die Sprache von Elpfsch im 13. Jahrh.* (avec bibliographie). — Le même : *Saint-Luc, Val d'Aarriers*, Sierre, p. 29 ss. — Mullin : *Les Langobards* (dans *Histo. Porschen*). — JSCQ 1912, p. 223. — A. K. Fischer : *Die Hattara im schweiz. Kanton Graubünden* (jeu exact). — Gigg dans MSQ 1886 — Arch. de la vallée. — Grimentz. [P. B.]

**ANNO.** Moine du couvent de Saint-Gall. Le duc Lindolf de Souabe, qui s'était révolté contre son père, l'empereur Othon I<sup>er</sup>, l'installa comme abbé du couvent à la place de l'abbé Graloh, qui s'était enfui auprès de l'empereur. Gégéfit un homme digne et actif, qui se hâta de fortifier par des murailles et de tous le village qui s'était formé autour du couvent ; il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 954 avant que cet ouvrage fût achevé. — Voir Ekkehart IV : *Casus sancti Galli* (dans les *MVG XV-NVI*, p. 252 ss.). [P. B.]

**ANNONCIATION (STYLE DE L').** Voir GALLÉRIER.

**ANNONE.** Famille opulente originaire d'Annone près Milan. — CHRISTOPH, 1531-1598, fils de Gian Angelo, acquit en 1564 la bourgeoisie de Bâle ; cependant son père était déjà mentionné dans cette ville de 1535 à

1552, où tous deux étaient expéditeurs, *Gulfertiger*. A citer : le conseiller CHRISTOPH, † 1639. — L'orfèvre JOH. JAKOB \* 1684, † 4 avril 1744, dont beaucoup d'ouvrages existent encore dans les collections publiques et privées. — HEINRICH MÜLLER, \* en 1770, pasteur à Mülligen, connu pour avoir été à la tête de la communauté périste de Bâle. — Le conseiller LEONHARD, † 1781, ainsi que JOH. JAKOB, \* 1728, † 1804, L. V. D., professeur d'éloquence et membre du Conseil de ville, cerivain très fécond. Il possédait une grande collection de monnaies et médailles suisses, qui a été utilisée par G. E. de Haller pour son *Schweiz. Münz- und Medaillencabinet*. — NIKLAUS enfin, † 1703, était un horloger habile qui vendit à Louis XIV, lors de son passage à Ensisheim, en 1681, un automate remarquable. La famille s'est éteinte vers 1820. — Voir Lutz : *Bürgerbuch*, — LL. — SKL. IV. [A. B.]

**ANNOT.** Voir MUNOT.

**ANONYMUS FRIBURGENSIS.** Chroniqueurs fribourgeois du XV<sup>e</sup> s. Voir FRIBOURG (CHRONIQUEURS).  
**ANSALDI,** *Antonio-Joseph* dit *Nivolo*, \* 25 janvier 1838 à Porto-Maurizio (Liguria), † à Genève le 16 février 1917, chansonnier et chanteur public. Après avoir pratiqué différents métiers, il débuta sur la scène du théâtre de Toulon. C'est au cours de ses tournées à Nice, Marseille, Bordeaux et Genève, qu'il fit la rencontre de sa compagne et collaboratrice, Pierrette ALBERTINE née Philippe (1832-1918). Le succès que connurent ses époux était dû à des chansons et à des pièces antirépublicaines qui eurent une certaine vogue durant la période des conflits confessionnels de 1873 à 1883. Ansaldo fut le « barde » du radicalisme genevois. Il organisa aussi de petites tournées parmi les cercles radicaux de la Suisse romande, notamment à Fribourg et à Neuchâtel. Sous son nom seul ou en collaboration avec sa femme, Ansaldo a beaucoup publié de 1890 à 1914, dont nous citerons : *Chansons humaines*, avec *Au vœu lovis* ; *Histoires vécues* et *Souvenirs de deux vieux Genevois*. [L. COHENEN.]

**ANSEGISUS.** Evêque de Genève, assista en 877 au concile de Pavane, La Bible de saint Pierre \* dit qu'il fut évêque 32 ans et 10 mois, ce qui est sûrement faux. Une partie de son épitaphe, provenant de Saint-Victor, a été retrouvée, Boulevard la tranche fidèlement dans ses chroniques, puis s'entêta à nommer cet évêque *Ausegians*. La pierre portant cette inscription est conservée au Musée archéologique de Genève, n<sup>o</sup> 33, ainsi que les fragments d'une autre pierre tombale, de la même époque, semble-t-il, où l'on peut lire la fin d'un nom *...gistes*. — Voir Bonivard : *Chroniques*, li. Devilliod I, p. 47. [M. R.]

**ANSEL.** Familles vaudoises à Payerne 1487, à Château-d'ŒZ 1558, à Treytorrens 1562, à Mollodun 1689, à L'Isle et Perroy 1698, à Yvonand 1711 et à Yverdon. *Annuaire* de la famille d'Yverdon : d'azur chargé d'un croissant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une étole de même. A la première apparence GENÈVOIS, notaire à Lausanne, procureur fiscal de Berne en 1580-1600, personnage politique important, parent et adversaire du bourgeois-Island Daub. [M. R.]

**ANSELME.** Nom d'origine germanique : aus = dieu, helbe = rasoir, l'anneau. Nom de plusieurs personnages de la cour du roi de Bourgogne au X<sup>e</sup> s. et d'écclésiastiques au moyen-âge. — ANSELME, comte des Equestres en 926 et 943, avoué de l'évêque de Lausanne en 961. — Voir Raymond : *Les origines de la maison de Savoie*, p. 97. — [M. R.] — ANSELME, chanoine de Genève en 1099. — Voir Mullin : *Helvetia sacra*. — [C. R.] — ANSELME, de Mondon, chanoine et prévôt du chapitre de Neuchâtel des 1327, fondateur de l'autel Saint-Etienne à la Collégiale de Neuchâtel, † 7 juillet 1352. — Voir Matile I. — Matile : *Musée historique de Neuchâtel III*, p. 61. [L. M.]

**ANSELMIER.** Famille naturalisée genevoise en 1861 en la personne de Claude-Marie-JULIEN, ingénieur, † 1895. — I. Claude-Henri-JULIEN, fils du précédent, \* le 10 mai 1839 à Genève, † le 7 octobre 1895 à Lyon, ingénieur. Il fonda à Munich et dès 1871 travailla avec chemins de fer de Vitznau-Biez et du Götzberg. Dès 1876, il



— fut employé pendant 12 ans en qualité d'ingénieur par le Département des Travaux publics du canton de Saint-Gall pour la correction de torrents et de ruisseaux. Pour l'exposition de Zurich en 1883, il fit les reliefs du Drulbachobel, des Waldenberg Riffli et du Simmatobel. En 1888 il s'établit comme ingénieur civil à Saint-Gall. Son dernier travail fut de dresser les plans du chemin de Jordu Comergal. — 2. GASTON, ingénieur, à Genève en 1840, † 1909. Il fréquenta l'école du couvent d'Éinsiedeln et le lycée puis s'initia dans les Alpes bernoises, aux côtés de son père, à la triangulation, à l'arpentage et à la cartographie. Après avoir travaillé entre autres comme adjoint de l'ingénieur Diethelm, aux routes militaires du canton d'Uri (routes de l'Axen, de l'Oberalp et de la Furka), il ouvrit un bureau technique à Berne en 1866. Anselmer dressa de nombreux projets de routes, de chemins de fer et de correction de rivières; il construisit le tramway Berne-Birmgarten-Friedhof, et le fit activer par l'air comprimé. Anselmer fut président de la Société d'embellissement de la ville de Berne. — SKL. [E. B.]

**ANSELMO**, DE L'AMONE, architecte et sculpteur. Suivant un document du 30 novembre 1244, Anselme, qui était mort depuis longtemps, aurait été un contrat avec l'administration de la fabrique du dôme de Modène, d'après lequel lui et ses descendants auraient dû être occupés à perpétuité, avec un salaire fixe, aux travaux de la cathédrale. Anselme travailla au dôme vers 1160; il est possible qu'il ait collaboré avec Alberto 1<sup>er</sup>, de Campione, aux huit reliefs de la Passion, qui ornent la chapelle à droite du chœur. Son fils fut *magister Otacius*; son petit-fils, Amigo 1<sup>er</sup>, le contrat susnommé était en vigueur pour lui. — SKL. — ALBK. [C. T.]

**ANSERMET**, famille d'Estavayer. — 1. PILIBRE, du contingent d'Estavayer en 1474. — 2. AYMON, du clergé d'Estavayer en 1524. — 3. LAURENT, gouverneur d'Estavayer en 1534. — 4. CLAUDE, gouverneur en 1573. — 5. PIERRE ANS, gouverneur en 1582 et 1592. — 6. LOUIS, maître 1589, chanoine de l'autel de l'Assomption, en l'église d'Estavayer, curé de Buevres de 1593 à 1596, du clergé d'Estavayer dès 1593, † 1616. — 7. PHILIPPE, gouverneur en 1607. — 8. ETIENNE, gouverneur en 1625. — 9. JACQUES, gouverneur en 1655. — 10. FRANÇOIS, l'aîné, prêtre, du clergé d'Estavayer de 1659 à 1690. — 11. FRANÇOIS, le jeune, membre du clergé d'Estavayer de 1662 à sa mort en 1708. — 12. CHRISTOPHE, gouverneur en 1662. — Voir Dom Grangier: *Annales d'Estavayer*. — Diction: *Dictionnaire*. [B. V.]

**ANSERMET**, ERNEST, chef d'orchestre et compositeur, originaire de La Tour de Peilz. \* à Vevey le 11 novembre 1883. Il fut professeur de mathématiques au collège de Lausanne dès 1906. Il organisa et dirigea l'Orchestre romand (1918). Critique musical, auteur d'œuvres pour piano, orchestre, chant: *Fraises en printemps*, *Cheche fêlée*, *Catavercie*, *Chaussons sur des paroles de Ramin* (1918). [A. B.]

**ANSERMET**, Famille. Voir BERNE.

**ANSERMET**, Familles vaudoises des Prévôtesses (1385), de Morges (1573), d'Yveroy (venue du Val d'Aoste, avant 1603), de Tolochenaz (1603), de Charmans (1608), d'Anglé (venue de Bagnes en 1618), d'Ormont-dessus (avant 1718). — *Libre d'or vaudois*. [M. B.]

**ANSHLOM**, Valerius (de son nom Valerius RUD), chroniqueur, de Rottweil en Souabe; \* en 1475, il étudia à Cracovie de 1493 à 1495 et devint bachelier-ès-lettres et de 1496 à 1499 à Tubingue, et se rendit à Lyon en 1501. Le 22 août 1505 il fut nommé maître d'école à Berne, le 17 novembre 1508 médecin de la ville. Il adhéra un des premiers à la Réformation, à Berne, et sa femme ayant tenu des propos inconsidérés sur le culte de la Vierge, il fut inquiété et alla se fixer à Rottweil. En janvier 1529 on l'appela comme chroniqueur à Berne, où il travailla à la chronique de la ville jusqu'à sa mort, survenue à la fin de 1546 ou au commencement de 1547. En 1510, Anshlom rédigea un latin abrégé d'histoire universelle, que fut d'abord répandu en plusieurs copies, puis imprimé en 1540 chez Apianus à Berne. Son

ouvrage principal, l'histoire de la ville de Berne, comprend l'époque des guerres de Bourgogne jusqu'en 1536. Son manuscrit se compose de 3 volumes in-folio et va jusqu'en 1526; sur les dix années suivantes, il ne laissa que des ébauches qui furent rassemblées en un volume par Michael Stettler. La chronique de Valerius Anshlom a été publiée la première fois de 1825 à 1833, par E. Stierlin, en 6 volumes. Elle s'arrête à 1526. La seconde édition, critique, a été publiée par E. Hübner, d'après le manuscrit original, pour la Société d'histoire du canton de Berne. Elle a paru de 1884 à 1901, en 6 volumes, sous le titre: *Die Berner Chronik des Valerius Anshlom*. Th. de Quervain a retrouvé le texte de huit fragments de l'an 1528 et l'a publié dans: *Kirchliche und soziale Zustände in Bern 1528-1530*. La chronique d'Anshlom, écrite dans l'esprit de la Réformation, se distingue par son exactitude, par un langage plein de force et la grandeur des descriptions. Suivant le jugement de Ranke, elle est une des meilleures chroniques de son époque. Voir l'introduction de la seconde édition et *ADB*. — Voir Fluri: *Azt.*, t. III, 1896. — Tobler, *ib.* 1899, 1908. — *ASG* 1896, n° 5; 1908 n° 2. [E. B.]

**ANSORG**, Famille. Voir ONSORG.

**ANSPACH**, Famille genevoise venue de Sauer-schwabenheim (Electoral de Mayence) en 1741. — 1. Isaac-Salomon, baptisé le 12 juin 1706 à Genève, veuve habitant en 1777 et bourgeois en 1779. Après des études en lettres et en théologie, il fut consacré ministre en 1774 et nommé régent l'année suivante. La révolution de 1782 le priva de cette place et le força à s'expatrier à Bruxelles où il fut

nommé pasteur en 1783. Reinté à Genève en 1789, il devint l'année suivante pasteur du Petit-Saconnex. Avec plusieurs de ses collègues, il se rangea du côté des novateurs dans la lutte qui aboutit à la chute de l'ancien régime genevois. En décembre 1792, il fit partie du Comité des Quarante, et le 28 du même mois, jour de la victoire, fut nommé membre du Comité provisoire d'administration. Le 11 février suivant, il entra à l'Assemblée nationale et y prenait immédiatement une place prépondérante. L'on peut dire que la Constitution de 1795 est son œuvre. Le 18 février 1794, il fut élu procureur général, la plus haute charge de l'État après celle de syndic, et rempli ses fonctions avec conscience et dignité. On lui a fait un grief de ne pas s'être opposé plus résolument à l'insurrection de 1794 reproche qu'il mérite peut-être moins que ses collègues du gouvernement. Lorsqu'elle eut éclaté, il s'efforça d'en empêcher les excès, et dans la funeste journée du 25 juillet, aux Bastions, il vota ostensiblement pour la vie des sept victimes afin de donner l'exemple. Anspach était un révolutionnaire convaincu, de tendances assez avancées, ce qui le fit tomber dans un certain discrédit pendant la période de réaction qui suivit l'insurrection. Aussi jugea-t-il à propos de postuler la place vacante de pasteur de Cartigny et Axvilly. Il y fut nommé le 11 décembre 1795 après avoir résigné ses fonctions de procureur général. En janvier 1796, il fut candidat au poste de syndic, mais échoua. Cet échec mit fin à sa carrière politique. Anspach resta pasteur de Cartigny et Axvilly jusqu'en 1815 et, l'année suivante, fut nommé principal du collège, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue le 19 janvier 1825. Anspach était un théoricien plutôt qu'un homme



L.-S. Anspach. Caricature contemporaine de N.-A. Töpfer. (Bibliothèque publique, Genève.)



d'action et il n'avait peut-être pas l'énergie suffisante pour faire face aux circonstances critiques dans lesquelles il se trouva placé. On a de lui des brochures politiques, des rapports, des discours, et un *Cours d'études de la religion chrétienne* en sept volumes, 1818-1819. — 2. **François-Louis-Jean-Jacques**, \* à Bruxelles le 8 octobre 1781, † 1858, fils du n° 1, fut un des directeurs de la Banque de Belgique et chevalier de l'Ordre Léopold. En 1850, la ville de Bruxelles l'avait envoyé siéger à la Chambre des représentants. Il eut trois fils : Jules-Victor, qui fut bourgmestre de Bruxelles ; Edouard, ministre plénipotentiaire de Belgique au Brésil, en Suède et en Espagne ; Eugène-Guillaume, directeur de banque. — Voir Sordet : *Diction. des familles genevoises*. — Heyer : *L'Église de Genève*. — *Biographie*. — Arch. d'État Genève. [L.-E. BERNET.]

**ANTAGNE** (C. Vaud, D. Nigle, Com. Ollon, V. DGS). Hameau dominant Ollon, à 2 km. à l'Est. On y a trouvé des sépultures de l'époque de la Tène, des débris de constructions romaines. Le nom paraît être d'origine germanique. Anciennes formes : 1499 : *Antagne*; 1532 : *Antagny*; 1589 : *Antagne*; 1680 : *Antagnies*. Au moyen âge, ce hameau dépendait de l'abbaye de Saint-Maurice qui percut des censés jusqu'en 1805. Un chevalier d'Antagne, Falco, donna en 1199 au couvent la moitié de la dime du lieu. Antagne eut une école dès 1696; le bâtiment actuel date de 1901. — *CH. V.*

**ANTELM**, ANTONIO, secrétaire de la République de Venise, résidant à Milan 1614-1616, chargé d'une mission extraordinaire à Zurich en mai 1618, résidant à Mantoue 1642-1643, à Milan 1643-1644. — Rott : *Hist. de la représentation diplomatique*.

**ANTEREN** (C. Berne, D. Wangen, Com. Niederbipp et Oberbipp). La petite vallée d'Anteren recèle dans sa partie postérieure, ressortissant d'Oberbipp, des objets fort intéressants au point de vue archéologique. Sur la pente Est de *Hohenstuden* s'élève un édifice romain diocésain ou joutil d'une vue toute particulière sur le Burgsgau. Il semble, d'après les revêtements en marbre retrouvés, que c'était une villa. L'eau était fournie par un réservoir découvert qui existe encore sur la pente. Le plateau dominant Anteren au Sud-Ouest (Neubann, Slierenweld et Hohenstuden) contient de nombreux tumuli en pierre. — Voir Widmer-Stern : *Archäologische aus dem Oberraucaun* (dans le *HAJVB*, 17, 1904, 342). — [O. KAMRIS.]

**ANTHOINE**, NICOLAS, 1603 (?)-1632. \* M. de Brier (Lorraine). Catholique d'origine, il se convertit au protestantisme vers l'âge de vingt ans, puis adhéra secrètement au judaïsme. Il fut pasteur à Divonne, mais ayant trahi son secret, il fut placé, le 11 février 1632, dans l'asile des aliénés de Genève. Incité par la Compagnie des pasteurs, le Conseil de Genève lui fit un procès en hérésie. Antoine fut condamné à mort le 19 avril 1632, et le lendemain, étranglé et brûlé. — Voir Arch. d'État Genève : *Procès criminels*, s. II 1632. — Spon : *Histoire de Genève* I, p. 495-501. — Gaberet : *Histoire de l'Église de Genève* II, p. 291-300. — Gaulier : *Histoire de Genève* VII, p. 198-230. — France protestante. — [S. Balitzer] : *Nicolas Anthoine, un pasteur... brûlé à Genève en 1632...* (Revue des études juives 1898, n° 72). [O. KAMRIS.]

**ANTHOINE**, famille de notaires et de conseillers d'Estavayer, étendue au XVI<sup>e</sup> s. — 1. ANTOINE, notaire 1307-1451, conseiller 1443. — 2. PIERRE, notaire 1420-1434. — 3. JACQUES, capitaine de la VIII<sup>e</sup> compagnie du Contingent d'Estavayer 1471. — 4. ANTOINE, gouverneur d'Estavayer en 1507. — Donr Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellon : *Dictionnaire*. — Archives de la famille de Vevey. [H. V.]

**ANTHROPOLOGIE**. *Sommaire* : 1. État actuel de l'anthropologie suisse. 2. Histoire de l'anthropologie suisse jusqu'en 1895. 3. L'anthropologie suisse depuis 1895. (Voir DGS L. V, p. 195 et Part. AGE du *DHBS*.)

1. *État actuel de l'anthropologie suisse*. L'âge de la pierre taillée se subdivise en une série de périodes, qui sont, en commençant par la plus ancienne : les périodes cheléenne, acheuléenne, moustérienne, aurignacienne, solutréenne, magdalénienne, et, entre cette dernière

et l'âge de la pierre polie, s'intercale la période azilienne. Jusqu'à présent les plus primitifs débris de civilisation rencontrés en Suisse datent de l'époque moustérienne. Il y a quelques années l'on ne pensait même pas remonter si haut, dominé que l'on était par l'idée que les glaciations ayant recouvert complètement ou presque complètement notre pays, il était inutile de chercher au delà du post-glaciaire des traces humaines sur le territoire suisse.

Puis est venue la découverte du Wildkirchli, dans le massif du Säntis. Dans cette grotte, un outillage du type moustérien a été rencontré avec les restes d'une faune caractéristique pour cette période. Ensuite, les fouilles de la grotte de Cotencher dans le Jura mènchétois ont mis au jour un outillage moustérien très rapproché de celui du Wildkirchli et des débris abondants d'une faune de la même époque dont la liste est, pour les spécialistes, extrêmement instructive. En outre, cette découverte de Cotencher apporte des précisions particulièrement précieuses au sujet de la place que doit occuper le moustérien dans la chronologie des glaciations. L'on peut donc faire remonter à la période moustérienne les premiers établissements de l'homme sur le territoire de la Suisse ; mais il s'agit là d'apparitions sporadiques, et il faut arriver à la période magdalénienne pour constater la présence plus étendue et plus durable de l'homme. Quel était le type physique des Helvètes de l'âge de la pierre taillée ? Les stations suisses ne peuvent malheureusement apporter aucune indication précise à cet égard. Les stations paléolithiques n'ont fourni aucun squelette humain suffisamment complet pour que nous puissions en déduire quelques conclusions sérieuses. Quelques-uns des fragments recueillis ont cependant été l'objet de recherches anthropologiques. Parmi ces dernières on peut citer la récente publication de Schläpfer : *Die menschlichen Knochen aus der Höhle Freudenthal im Schaffhauser Jura* (Arch. suisses d'anthrop. génér. Genève 1920). Devant une telle pénurie de renseignements, il nous faut donc procéder par hypothèses et nous imaginer que les Suisses de ces époques reculées appartenaient à la même population, au même type ethnique que l'habitant, aux mêmes périodes, des territoires voisins de notre pays.

Les découvertes faites jusqu'à ce jour nous permettent de constater la présence en Europe, durant les périodes paléolithiques, d'un moins quatre types humains. C'est d'abord l'*Homo Heidelbergensis*, de la période cheléenne, encore hypothétique quant aux détails de sa morphologie générale, comme seulement par la découverte de la mâchoire de Mauer près Heidelberg. Il devait être d'une construction autrement plus brutale que les types actuels.

De cette même période on a découvert en Angleterre, à Pittlow (Sussex) un crâne dont la morphologie appartient aussi à un type évolutif inférieur, moins cependant que le précédent, et qui a été dénommé *Eoanthropus Dawseni*.

Grâce aux squelettes de la Chapelle-aux-Saints (France), de Spy, (Belgique) de Neanderthal (Allemagne), de la Ferrassie, du Moustier, etc. on a pu reconstituer le type humain du moustérien. Il est d'une telle infériorité évolutive qu'on a pu dire qu'aucune race humaine actuelle, quelque basse que soit sa position dans la hiérarchie morphologique, ne peut lui être comparée. Cet *Homo Neanderthalensis*, comme on l'a appelé, ne devait pas pouvoir se tenir franchement debout. Une taille peu élevée, un corps massif, des jambes courtes, des extrémités très développées, un grand crâne avec une face énorme, tels sont les signalements principaux de cette race humaine. Jusqu'à plus ample information, nous pouvons admettre que ce sont de tels hommes qui parcourent notre pays pendant la période moustérienne et qui ont abandonné, soit au Wildkirchli soit à Cotencher leurs instruments de pierre.

Deux squelettes rencontrés dans les grottes des Baoussé-Roussé sur le littoral méditerranéen de l'Italie, à deux pas de la frontière française, et des représentations sculpturales datant de la même époque trouvées en divers endroits de la France, en Autriche (à



Willendorff), et aussi aux Baoussé-Roussé, semblent indiquer l'existence pendant la période aurignacienne d'une race négroïde à caractères stéatopygnes.

Dans le paléolithique supérieur (ce sont les stations magdaléniennes qui sont les plus nombreuses en Suisse)



Crâne du début de la période néolithique trouvé à Chamblaudes. Type dolichocephale dit de Cro-Magnon. (Musée de Lausanne.)

la race dite de *Cro-Magnon* (station de la Dordogne) apparaît comme représentant vraisemblablement le type de *Homo sapiens* actuel. Le squelette de cette race est d'une morphologie autrement plus noble que celle des races précédentes.

Toutes ces races humaines sont du type crânien dit dolichocephale. Sans doute la forme crânienne de *Homo Neanderthalensis* n'est pas la même que celle des hommes du type *Cro-Magnon*, mais il n'en existe pas moins par ce caractère de dolichocephalie un air de parenté morphologique entre ces types.

Dans les temps néolithiques apparaissent des individus dont le type crânien est brachycephale. On a pensé que c'était à cette race nouvelle qu'était due la construction des habitations lacustres. Mais une race dolichocephale coexiste avec elle sur notre sol et l'on ne sait quelle parenté peut la relier aux dolichocephales paléolithiques (le type de *Homo Neanderthalensis* semble s'être éteint dès les temps aurignaciens). Quant, en Suisse, l'âge du bronze va succéder à l'âge de la pierre, les dolichocephales semblent être devenus plus nombreux; pendant l'âge du fer, ils paraissent être en certains endroits prépondérants, au moins dans la région du Plateau. Quelques grands cimetières de cette région, comme celui de Musingen par exemple, renferment presque exclusivement ce type humain ainsi que des individus mésaticephales. Le massif alpin cependant présente une image de brachycephalie sinon compacte du moins très accusée.

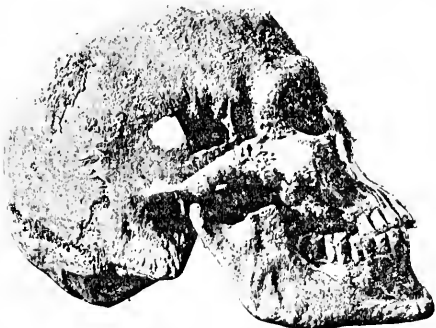
Dès les périodes protohistoriques la Suisse apparaît donc comme habitée par une population mixte. Le massif alpin principalement, et une grande partie du reste du pays, renferment une population brachycephale, appelée communément celtique, celle-alpine, etc., descendante vraisemblable des brachycephales venus en Suisse dès les premiers temps néolithiques. Ces constructeurs des palafittes sont, au point de vue strictement ethnique, et dans l'état actuel de nos connaissances, les fondateurs de notre race. A côté d'eux vivent les dolichocephales dont nous venons de parler et dont les premiers types apparaissent en Suisse dans les sépultures comme celles de Chamblaudes. Les périodes historiques apporteront les invasions qui tout le monde connaît et qui, venues du Nord et du Nord-Est, abandonneront sur le territoire de la Suisse des alluvions humaines à caractères principalement dolichocephaliques.

Avant de clore cette introduction rapide, il ne faut pas oublier de signaler un groupe humain dont la présence en Suisse a pu également modifier, dans

une certaine mesure, la physionomie ethnique de diverses parties de notre pays. Nous voulons parler des populations de petite taille, des pygmées, que nous rencontrons dès les temps néolithiques. Il ne s'agit pas ici d'individus ayant subi des dégénérescences fortuites. Ce sont des individus normaux représentant une « race ». On a rencontré de tels pygmées en divers lieux de la Suisse, dans le Valais, dans les cantons de Berne et de Schaffhouse, etc.

**2. Histoire de l'anthropologie suisse jusqu'en 1895.** Les premiers travaux relatifs à l'ethnologie suisse, dont nous ayons à nous occuper dans cette notice, datent du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> s. Les squelettes que l'on découvre à ce moment-là dans diverses parties de la Suisse, on tente de les appartenir aux populations voisines avec lesquelles nous supposons avoir eu des liens historiques ou linguistiques. On essaye d'établir des filiations entre les anciens habitants des Grisons et les Etrusques. Avant que ne paraissent les premiers ouvrages généraux traitant de la population suisse dans son ensemble, quelques revues scientifiques, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, publient des dissertations au sujet des Rhètes (Steub: *Zur Rhetischen Ethnologie*, Stuttgart, 1854. — Freund: *Ethnologische Observations on a journey through the Rhaetian Alps*, *Journ. of the ethnological Society of London*, 1856). Il faut reconnaître sans parti pris que les savants suisses ont été longs à comprendre l'intérêt de l'anthropologie physique pour la classification des races. Pourtant les essais de Blumenbach ne leur étaient pas inconnus, non plus que les débuts de la craniométrie comparée de Daubenton ou ceux de la craniométrie ethnique de Gamper et de Stæmmering. Les études de morphologie ethnique semblent se déclencher vers le moment où se crée à Paris la première société d'anthropologie. C'est encore une étude sur la population grisonne qui fait les frais d'une communication de von Bar à l'une des premières séances de la Société d'Anthropologie de Paris (*Sur la forme du crâne des Romains Rhétiques*, 1850). L'auteur discute la parenté, qu'il conteste, des Grisons et des Etrusques. Et c'est la forme brachycephale des crânes grisons tandis que les Etrusques sont, selon lui, dolichocephales, qui le conduit à cette conclusion négative.

Cinq années avant la fondation de la Société d'Anthropologie de Paris, Ferdinand Keller publiait ce livre fameux qui ouvre un horizon tout nouveau sur la civilisation primitive de la Suisse: *Die Keltischen Pfahl-*



Crâne à caractères négroïdes du début de la période néolithique (trouvé à Chamblaudes. (Musée de Lausanne.)

*bauten in den Schweizerseen.* C'est une page aussi importante pour l'histoire des hommes que celle publiée jadis par Bourcier de Perthes sur les antiquités celtiques et antédiluviennes. Devant cette apparition d'une civilisation aussi nouvelle et aussi considérable, il semble qu'on cherchera à connaître, aussi-tôt que possible, les





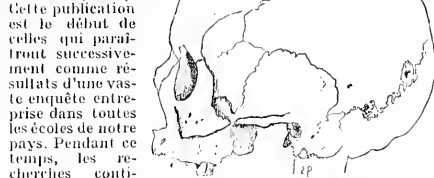
caractères physiques du civilisateur. Mais les premiers documents importants permettant de discuter la race des lacustres n'apparaîtront que beaucoup plus tard. Cependant, en 1822, His publie la première description d'un crâne humain extrait des palafittes. (*Ueber den menschlichen Schädel aus den Pfahlbau von Meilen in Neue Denkschr. der allg. Schweiz. Gesellschaft der Naturwissenschaften* 1822.)

En 1864, paraît un ouvrage capital, qui pendant bien des années sera comme le bréviaire des anthropologistes suisses : His et Büttner : *Crania helvetica, Sammlung schweizerischer Schädelformen*, Bâle et Genève 1864. Ces auteurs, après avoir étudié 100 crânes des « temps historiques » et environ 150 crânes modernes, constatent quatre formes crâniennes-types en Suisse : le type de Sion (des temps préromains) ; le type de Hochberg (des temps romains au V<sup>e</sup> s. après J.-C.) ; le type de Bel-Air (de l'époque bourgonde et allemande du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> s.) ; le type de Disentis (du moyen âge et des temps actuels). Le premier de ces types crâniens est mésacéphale (indice moyen 77.2) ; le second et le troisième sont des types dolichocephales (indices respectifs : 70.7 et 73.8) ; le quatrième type est nettement brachycéphale (indice 86.5). Cette classification qui a pu avoir une valeur momentanée n'est plus admise par les anthropologistes actuels qu'à titre historique. Depuis le moment où His et Büttner publiaient leur volume, de nombreuses découvertes sont venues modifier nos conceptions. Le type de Disentis pourrait cependant caractériser le type crânien de la plupart des Grisons et d'une grande partie des brachycéphales suisses.

Jusqu'à vers 1867 on ne s'est guère occupé, dans les recherches relatives à la morphologie humaine, que des caractères crâniens. Mais on se rend bien compte cependant que la forme du crâne, tout importante qu'elle soit, n'est qu'un des éléments devant servir aux classifications des groupes humains. D'autres caractères doivent être envisagés, notamment la stature. Et c'est, sans erreur, P.-L. Dumant, de Genève, qui commence en Suisse les enquêtes relatives à la taille des habitants de notre pays. Succèsivement il publie : *Recherches sur la taille moyenne en Suisse* (*Ann. de statist. suisse*, 1867) ; — *Taille moyenne des habitants de Genève*, 1867 ; — *De la taille moyenne des habitants du canton de Fribourg* (*J. de statist. suisse*, 1868 et *Bull. Soc. d'Anthrop.*, Paris 1869).

En même temps que le passé de la plus lointaine Helvétie est l'objet de la préoccupation des anthropologistes, l'étude de la population vivante sollicite leur attention, car celle-là peut être l'image de celle-ci. A quels groupes humains de la primitive Europe rattacher les populations actuelles de la Suisse ? Ces dernières

publications relatives aux caractères descriptifs des Suisses contemporains : L. Guillaume : *Observations faites sur la couleur des yeux et des cheveux dans le canton de Neuchâtel* (*Bull. Soc. nat. de Neuchâtel*, 1876, et *Journ. de statist. suisse*, 1878). Cette publication est le début de celles qui paraîtront successivement comme résultats d'une vaste enquête entreprise dans toutes les écoles de notre pays. Pendant ce temps, les recherches contiennent dans les stations lacustres de toute la Suisse. Les rares débris humains que l'on y découvre sont aussitôt décrits par les heureux fouilleurs. L'étude des crânes provenant des habitations lacustres a certainement, pour la connaissance de l'ethnologie suisse, une très grande importance. En effet, ces stations semblent avoir été créées par des brachycéphales venus de l'Est ; dès lors, il importe de savoir si la civilisation de l'âge du bronze a été apportée par une autre race humaine ou si elle est la civilisation nouvelle de la race déjà fixée dans l'antique Helvétie. Aujourd'hui encore le problème n'est pas résolu. Il semble — nous n'osons pas aller plus loin que ce terme dubitatif — qu'avec l'âge du bronze apparaissent en Suisse — venus aussi de l'Est par les cols des Alpes ? — des individus plus nettement brachycéphales (néobrachycéphales) que leurs devanciers. Mais la difficulté des recherches, le manque en particulier de découvertes stratigraphiques dans les stations lacustres, nous obligent à beaucoup de prudence.



Crâne lacustre brachycéphale (néolithique) de la station de Pont (Miseuse de Neuchâtel).

En 1894, Studer et Bannwarth, rassemblant toutes les trouvailles des stations palafittiques, publient le somptueux ouvrage où sont représentés, par la photographie, tous les crânes des lacustres suisses connus à cette époque : *Crania helvetica antiqua*, Leipzig, 1894. Cette publication magistrale permet à G. Hervé d'essayer une synthèse du peuplement de la Suisse à la période néolithique (*Les populations lacustres, Hevea mens*, de l'École d'Anthrop. de Paris, 1895) à laquelle on peut encore avoir recours.

3. **L'anthropologie suisse depuis 1895.** Jusqu'en 1895, les études régionales d'anthropologie ethnogénique n'avaient guère abordé que le canton des Grisons. Nous en avons vu la raison : le désir de rattacher les Etrusques à la race des Alpes rhétiques. Désormais les autres cantons auront leur tour. Mais les premiers travaux ne touchent encore qu'à une ou deux régions. C'est ainsi que M. Hecht commence l'étude anthropologique des terres valaisannes. *Notes anthropologiques sur le Valais*, *Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1895, suivies, trois ans plus tard, d'une seconde partie, portant le même titre et publiée dans le même recueil. Quelques temps après, Eugène Pittard examine, dans le détail, les nombreux ossements du même canton. A ces publications, de caractère préliminaire, en succèdent de nombreuses autres jusqu'au moment où le même auteur rassemblera toutes ses études sur les séries examinées dans la vallée du Rhône. Dans le canton de Vaud, Schenk aborde, de son côté, l'étude anthropologique de ses concitoyens et Schurre expose ce que nous savons, à ce moment-là, de la forme crânienne des habitants du Plateau suisse. La série de Schurre comprend l'examen de 455 crânes provenant soit du Musée anatomique de Berne soit des ossements de Hasle (Lucerne), Buetsch et Stams (Unterwald), Allendorf et Schattdorf (Uri). Elle montre une forte prédominance du type brachycéphale. Celui-ci compose le 86.6 % des individus étudiés. Les dolichocephales ne



Crâne de pygmée comparé à un crâne normal. (Les deux crânes ont été trouvés hors de Suisse.)

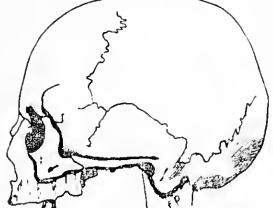
ont-elles des ascendants dans tous les stades des successives apparitions humaines sur notre sol ? Ou seulement dans quelques-uns d'entre eux ? Et dans lesquels ? Aussi dès 1876, voit-on apparaître les premières



sont représentés que par le 1,6 %, les sous-dolichocephales et mésocephales par le 11,8 %. En 1902, E. Weltstein étudie les caractères craniologiques de la région de Disentis : *Zur Anthropologie und Ethnographie des Kreises Disentis*. Quelques années plus tard, F. Schweizer publie : *Ursach einer anthropologischen Monographie der Kys, Schaffhausen, speziell des Klettgau*. (*Deutsche der Schweiz, naturforschenden Gesellschaft* 1910.) Le même auteur étudie également le type physique des Alamans qui semblent avoir joué un certain rôle dans la physionomie ethnique de la Suisse.

La période des progrès anthropologiques que nous considérons dans cet historique ne voit pas seulement surgir des travaux concernant la connaissance morphologique de la strate humaine moderne. Tous les squelettes qui sont mis au jour par des fouilles, — autrement plus précises et plus soignées qu'antérieurement, — sont soumis à l'examen des spécialistes. La bibliographie de l'anthropologie suisse, des 1896, renferme un grand nombre de travaux décrivant les restes humains rencontrés au cours des fouilles, sur la terre ferme et dans les lacs. Les trouvailles de Nuesch, au Schweizerbild, conduisent Kollmann à la publication d'un mémoire important : *Das Schweizerbild. Der Mensch in Neue Denkschrift der allg. Schweiz. Gesell. der Naturwissensch.* Zurich 1896), et la description des débris de squelettes rencontrés dans les stations paléolithiques de la période de la pierre polie et du bronze continuant.

Elles permettent bientôt, espérons-le, d'éclaircir certains points controversés au sujet des plus anciens peuplements de la Suisse. Les invasions des périodes historiques ont été capables de modifier le type ethnique de la Suisse. Dans quelle mesure ces modifications possibles sont-elles intervenues? Il est impossible, à l'heure actuelle,



Type de crâne suisse modérément allongé (sous-dolichocephale).

de le savoir exactement, faute de documents ostéologiques en nombre suffisant provenant des périodes antérieures aux invasions. Lors de ces périodes, la Suisse est de plus en plus peuplée. La quantité de documents nécessaires pour avoir une vue un peu nette de la physionomie ethnique de notre pays à ce moment-là doit donc absolument devenir plus considérable. En outre, les enquêtes sur la population vivante ne sont pas encore assez complètes pour que les comparaisons deviennent très profitables. En ce qui concerne les peuples des invasions, plusieurs travaux ont déjà paru qui ont donné le portrait ethnique — peut-être n'est-il pas définitif ? — de deux groupes importants de ces migrants : les Burgondes et les Alamans.

On a fait grand bruit, en Suisse, à un certain moment, à propos de l'influence ethnique qu'auraient pu donner les Huns et les Sarrasins à la population de notre pays. Il a paru, à cet égard, quelques travaux historiques, linguistiques et ethnographiques. Mais il faut reconnaître franchement l'impossibilité dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui d'apporter à ces problèmes aucune précision basée sur les recherches d'anthropologie proprement dites.

La presque totalité des études d'anthropologie en Suisse ont été jusqu'à présent presque exclusivement descriptives. Cependant, quelques essais ont été tentés dans le sens d'une anthropologie explicative. Il a semblé à quelques anthropologistes, que certaines caractéristiques relevées sur les crânes et sur les autres parties de squelette ne devaient pas demeurer à l'état d'analyse ; qu'elles pouvaient donner matière à des examens nouveaux. Le poids exceptionnel de certains crânes des Grisons, ceux que j'ai appelés les macrobrachycephales (Pittard et Kappeyne : *Contribution à*

*l'étude anthrop. des Grisons : 19 crânes d'Enns* (Bull. Soc. d'Anthrop., Lyon 1902), doit pouvoir trouver son explication. La courbe postéro-antérieure des bords antérieurs de la plupart des montagnards alpins ; certains détails spéciaux dans la construction générale de ces os longs ainsi que des tibiaux ; certains caractères de prognathisme, associés à la dolichocephalie, dans des régions en très grande majorité brachycephale sont des caractères qui attirent justement l'attention. Il est une autre recherche qu'il paraît nécessaire, non pas d'entreprendre, car elle est entreprise, mais d'intensifier : c'est l'étude de la croissance du corps dans les diverses parties de la Suisse, en fonction des divers milieux.

Nous ne savons pas exactement, pour l'ensemble de la Suisse, quelle est la stature moyenne, par cantons et par districts, des habitants. Il s'agirait pourtant là de documents élémentaires. Puis à côté de ce premier enregistrement de connaissances relatives à la stature, qui représente incomplètement, il faut le reconnaître, le développement général du corps, les anthropologistes émettent le désir de savoir si la croissance de la taille en Suisse, influencée par les divers milieux physiques et sociaux et, en cas d'affirmation, dans quelle mesure elle l'est. Sous le terme de « milieu », on peut entendre beaucoup de choses. Pour simplifier, nous ramenons le milieu physique à la nature du sol, l'altitude, la direction des versants. Réduite à ces facteurs généraux, il n'en reste pas moins que la recherche de l'influence de ces milieux sur le développement de la stature est un des problèmes les plus délicats. Et c'est pourquoi beaucoup de conclusions exprimées à ce sujet sont vraiment trop simplistes. Certains systèmes sociaux sont édités sur des rapports de statistiques dont on n'a jamais cherché l'interprétation véritable. On ne saurait trop s'entourer de précautions scientifiques ; on ne saurait assez veiller aux divers facteurs autres que les milieux, qui peuvent influencer des variations qu'on pourrait être trop facilement tenté d'attribuer uniquement à ces milieux. Ici, en particulier, il ne faut jamais perdre de vue le facteur ethnique que la plupart des statistiques ont négligé — parce qu'elles ne supposent pas son existence. Et l'importance des divers milieux des interprétations sociales est tellement grande qu'elle devrait nous inciter à mieux connaître les caractères anthropologiques de notre pays. Les connaissant mieux, nous en discuterions plus sagement.

Nous ne savons pas non plus quelle est la différence de taille existant entre les hommes et les femmes pour l'ensemble de notre pays. Quelques timides essais ont été tentés en ce qui concerne les écoliers des deux sexes. Mais la différence dans le développement ne devrait pas être étudiée seulement de cette façon générale ; il faudrait tâcher de la saisir dans les détails : croissance des divers segments du corps, des membres inférieurs et supérieurs, du crâne et de ses parties, etc.

Tout ce qui a été dit ci-dessus montre que les études d'anthropologie suisse sont encore en pleine jeunesse. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'un tel état n'est guère favorable à la publication de travaux d'ensemble. Les *Crania helvetica*, de His et Rüttimeyer, ne pouvaient représenter qu'une image restreinte et momentanée des recherches anthropologiques en Suisse. Le beau volume de Studer et Bannwart : *Crania helvetica antiqua*, donnant le catalogue des crânes lacustres suisses, ne pouvait pas non plus fixer définitivement la physionomie ethnique de nos ancêtres pour ces périodes lointaines. Pour offrir une œuvre définitive, il faudrait limiter ces recherches à une petite région et l'étudier à fond. C'est ce qui a été fait pour la vallée valaisanne du Rhône ; Eugène Pittard : *Crania Helvetica. I. Les crânes culvains de la vallée du Rhône* (M.G. XX). Cette œuvre d'ailleurs n'a pas abordé l'étude, par suite de manque de matériaux, de l'anthropologie préhistorique. Une vue générale de l'anthropologie physique de la Suisse a été tentée dernièrement par Schweizer : *Die Völkerschaften der Schweiz von der Urzeit bis zur Gegenwart*, Stuttgart, 1915. Avant cet ouvrage, Schenk avait donné une image générale de l'anthropologie préhistorique de la Suisse dans un



volume intitulé : *La Suisse préhistorique*, Lausanne, 1912.

Il faut reconnaître toutefois, que dans l'état actuel de nos connaissances, encore trop fragmentaires, tout essai de synthèse anthropologique concernant la Suisse entière — dans le passé et dans le présent — ne peut avoir qu'une valeur momentanée.

Si maintenant, nous essayons de récapituler les étapes principales par lesquelles l'histoire de l'anthropologie en Suisse est jalonnée, nous constatons les faits suivants :

Tout d'abord dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> s quelques essais à caractères plutôt historiques et littéraires. Ils ont principalement pour but de tenter des rapprochements ethnologiques avec des groupes historiques dont l'étude est alors en vogue (des Grisons rapprochés des Etrusques par exemple). Dès 1860 environ, l'anthropologie devient plus nettement scientifique. Mais pendant un grand nombre d'années elle restera descriptive et elle s'attachera presque exclusivement à étudier les populations du passé. A cette époque l'étude de la population vivante n'est l'objet que de très timides essais. Mais l'extension des familles dans les stations lacustres, la réunion de congrès internationaux, la découverte dans des conditions indésirables des premiers squelettes paléolithiques dans les pays voisins, l'immense mouvement anthropologique qui se déclenche un peu partout dans le monde, entraînent les savants suisses dans l'activité générale ; des publications nombreuses et variées paraissent dans tous les coins de notre pays. Les anthropologistes suisses participent bientôt à l'étude des problèmes qui passionnent l'anthropologie universelle. De plus en plus quelques-uns spécialisent leur effort dans ce domaine (Garl Vogt, J. Kollmann, Studer, Fritz et Paul Sarasin). La dernière étape consiste dans la spécialisation définitive de quelques savants suisses dont on peut dire qu'ils se sont portés exclusivement sur les recherches anthropologiques. On peut citer, en plus des noms ci-dessus et dans l'ordre chronologique : R. Martin (Zürich), Eugène Pittard (Genève), Alex. Schenk (Lausanne), J. Schlaginhaufen (Zürich), Schwyz (Berne), qui ont donné la plus grande partie de leur effort intellectuel en faveur de l'anthropologie physique de la Suisse.

Bibliographie : J. Kollmann : *Das Schweizerbild bei Schaffhausen und Pygmaiden in Europa* (Zeitschrift für Ethnol. 1894). — F. Schwyz : *Die neolithische Bevölkerung der Schweiz* (Arch. für Hassen und Ges. suppl. 1914-1915). — J. Kollmann : *Die Schweizer Jugend nach der Farbe der Augen, der Haare und der Haut* (Correspondenzblatt der deutschen Ges. für Anthropologie, 1880). — Beck : *Ueber die anthropologische Untersuchung der Schullinder (Mitt. der naturforschenden Ges. in Bern, 1879)*. — J. Kollmann : *Die statistischen Erhebungen über die Farbe der Augen, der Haare und der Haut* (Beckerschrift der Schweiz. Ges. für Naturwissenschaften, 1881). — H. Dor : *Nachricht über drei Schädel aus dem schweizer Pfahlbau* (Abh. der naturforschenden Ges. in Bern, 1874). — Ch. Aebly : *Ein neolithischer Fund* (Correspondenzblatt der deutschen Ges. für Anthropologie, 1874). — R. Virchow : *Schädel und Geräte aus den Pfahlbauten von Auerinc, Sutz und Moringen* (Verhandl. der Berliner Ges. für Anthropologie, 1877). — Quatrefage et Hamy : *Crania ethnica, les crânes des races humaines*. — J. Beddoe : *The Germanic and Celtic Elements in Switzerland* (Repository of the British association for the advance of sciences, 1883). — R. Andree : *Ethnograph. Karte von Graubünden* (Mitteilungen für Erdkunde, Leipzig 1885). — A. Scholl : *Ueber rätische und einige andere alpine Schädelformen*. — Hovelacque : *Crânes des Grisons* (Revue de l'Ecole d'Anthropologie, 1892). — Kollmann : *Craniologische Mittel. Menschliche Schädel aus Pfahlbaustation im Zürichsee gefunden*. — Kollmann : *Ein Schädel von der Pfahlbau bei Beratz a. die Ausgrabungen in Herznau*. — Th. Studer : *Nachtrag zu dem Aufsatz über die Tierwelt in den Pfahlbauten der Bibersee*. *Menschliche Reste. Mitt. der Naturf. Ges. in Bern, 1884*. — Idem : *Menschliche Reste. Pfahlbaubevölkerung* (Verhandl. der Berl. Ges. für Anthropol., 1885). — R. Virchow : (ibidem 1885). — Pfahlbauschilder des Museums in Bern. — Hietli : *Der Pfahlbau*

*Wallishofen* (M. IGZ 1886-1890). — Kollmann : *Zwei Schädel aus den Pfahlbauten a. die Bedeutung derjenigen von Auerinc für die Hassenanatomie* (Verhandl. der anat. Ges. Basel, 1886). — Studer : *Ueber menschl. Knochen aus dem Pfahlbau bei Sutz am Bibersee* (Mitt. der naturforschenden Ges. Bern, 1886). — R. Weber : *Tier- und Menschenreste aus Pfahlbauten des Kts. Thurgau*. — Pittard : *Etude de 113 crânes de la vallée du Rhône (Haute-Vallée)* (Rev. Ecole d'Anthrop., 1898). — Le même : *Etude de 50 crânes rôtis dans la vallée du Rhône* (ibidem 1898). — Le même : *Les populations du Valais* (Rev. scient. 1898). — Le même : *Etude de 77 crânes d'altéochévaliens et mésochévaliens de la vallée du Rhône* (Bull. Soc. neuchâteloise de Géographie, 1899). — Schenk : *Etude préliminaire sur la Craniologie rudoise* (Bull. soc. nat., 1899). — O. Schurig : *La forme du crâne chez les populations du Plateau suisse* (Compte rendu Soc. helvétique sc. nat., Genève 1898). — Le même : *Neue Beiträge zur Anthropologie der Schweiz*. — R. Verneau : *Un nouveau crâne humain d'une cité lacustre* (L'Anthropologie, 1894). — V. Gross : *Schädel aus dem Ufergebiet des Bibersees* (Verhandl. der Berl. Ges. für Anthropologie, 1898). — Schenk : *Etude sur les ossements humains des sépultures néolithiques de Chamblandes, etc.* (Arch. des sc. phys. et nat., Genève 1898). — Pittard : *Sur des restes humains provenant de diverses stations lacustres de l'âge du bronze en Suisse* (ibidem 1899). — Le même : *Sur de nouveaux crânes... de diverses stations... de l'époque néolithique et de l'âge du bronze en Suisse* (L'Anthropologie, 1899). — Le même : *Un nouveau crâne humain d'une station lacustre du Lac de Neuchâtel* (Bull. Soc. de Bucarest, 1900). — Schenk : *Squelette d'Anth. (Bull. Soc. vaudoise des sc. nat., 1905)*. — Pittard : *Deux nouveaux crânes humains de cités lacustres en Suisse* (L'Anthropologie 1906). — Otto Schlaginhaufen : *Mitt. über das neolith. Pfahlbauskelett von Egolzwil* (Verhandl. schweiz. nat. Ges., 1915). — Le même : *Ueber die menschl. Skelettreste aus dem Pfahlbau am Uppenau in Zürich* (Vierteljahrsschrift der nat. Ges. Zürich, 1917). — Schwyz : *Untersuchung von Untergeschlechtsknochen der Schweiz aus dem 5-10. Jahrh.* (Zeitschrift für Anthrop. 1914). — Lagouta : *Quelques crânes burgonds des environs de Genève* (Arch. suisses d'Anthrop., 1915). — Schwyz : *Die Mannen in der Schweiz* (Zeitsch. f. Morph. u. Anthrop. 14). — Le même : *Anthrop. Untersuchung der Schädel aus dem alman. Gräberfelde von Augst* (Arch. f. Anthrop. Braunschweig). — Pittard : *Squelette humain découvert dans la station de la Tène* (L'Homme préhistorique, 1912). — Le même : *Crânes de l'âge du fer provenant du Valais* (Arch. suisses d'Anthrop., 1915). — O. Schlaginhaufen : *Die menschl. Knochen des La Tène-Fundes von Darcula* (ASA 1916). — Le même : *Anthrop. Mitt. über das La Tène-Skelett von Frauenfeld* (TB 1916). — Pittard : *Influence du milieu géographique sur le développement de la taille humaine* (C. R. Académie des Sc. Paris, et Assoc. franç. pour l'avancement des sc., 1906). — Pittard et Karmm : *La taille humaine en Suisse, I Le canton du Valais* (Journa. Stat. suisse, 1907). — Pittard et Kappeneu : *La taille humaine en Suisse, II Le canton de Vaud* (Journa. Stat. suisse, 1908). — Pittard et Vallat : *Préliminaire sur la taille humaine dans le canton de Neuchâtel* (Arch. suisse d'anthrop. génér., 1915). — Pittard et Sergeant : *Contribution à l'étude anthrop. des habitants du canton de Vaud* (ibidem 1919). — Pittard : *Comparaisons successives de crânes anciens du Valais* (L'Anthrop., 1900). — Le même : *Les segments crâniens chez l'homme et chez la femme* (Arch. des sc. phys. et nat., 1900). — Le même : *Comparaisons sexuelles dans une série de 795 crânes de Bruchyépiphales alpines* (Bull. Soc. d'Anthrop., 1909). [Eug. Pittard.]

**ANTIALCOOLISME.** C'est au XIX<sup>e</sup> s. seulement que les particuliers eurent l'idée de s'associer pour lutter contre l'alcoolisme. Sous l'influence des sociétés de tempérance qui s'étaient fondées au début de ce siècle, aux Etats-Unis d'abord, puis en Angleterre, on songea en Suisse à créer quelque chose d'analogue. En 1830, une Société de tempérance était fondée à Plainpalais ; en 1835, une organisation analogue surgissait dans le canton de Neuchâtel ; en 1836, dans le Jura bernois et dans le canton de Fribourg ; en 1837 se constituait la Société vaudoise de tempérance, dont la naissance avait été précédée d'une enquête fort intéres-



sante sur l'alcoolisme dans le canton, organisée par la Société vaudoise d'utilité publique. La Société genevoise d'utilité publique publia, en 1841, un rapport sur l'ivrognerie dans le canton de Genève; le rapporteur était Ernest Naville. Des sociétés analogues se fondèrent en Suisse allemande, où l'écrivain populaire Zschokke, en particulier, s'éleva à plus d'une reprise contre l'habitude de boire à tout propos. Aucune de ces sociétés ne déploya une activité véritable; elles ont toutes végété un ou deux ans, puis se sont dissoutes.

Le mouvement antialcoolique organisé ne commença donc, à vrai dire, en Suisse que dès 1877, date de la fondation de la première société suisse d'abstinence totale, due à l'initiative du pasteur Louis-Lucien Rochat. Ayant eu l'occasion, au cours d'un séjour d'études en Angleterre, de voir que les buveurs, jugés chez nous inoffensifs, pouvaient se relever par le moyen de l'abstinence totale combinée avec une influence religieuse, Rochat eut l'idée de fonder une œuvre analogue en Suisse. La Croix-Bleue est donc avant tout une société de relèvement pour buveurs. En même temps, c'est une société à base religieuse; elle exige de ses membres l'abstinence totale de toute boisson enivrante, fermentée ou distillée, sauf usage religieux ou prescriptions médicales. Au 1<sup>er</sup> sept. 1919, la Croix-Bleue comptait 31 143 membres, répartis en 541 sections.

En 1888 se fonde l'AVANTUR, société d'abstinence de l'Eglise nationale vaudoise, dont l'activité est restée limitée à son canton d'origine. Elle comptait en 1918 286 membres. En 1889, le professeur Auguste Ford fonda à Zurich la Société internationale contre l'usage des boissons alcooliques, devenue bientôt la LIGUE ANTIALCOOLIQUE. La société professe une neutralité confessionnelle et politique absolue. Elle s'est répandue, au début au moins, surtout dans les villes, et dans les milieux intellectuels. Maintenant encore, c'est elle sans doute qui compte la plus forte proportion de médecins et d'instituteurs parmi ses membres. Ceux-ci sont au nombre de 1148 en 39 sections, d'après le recensement de 1919. En 1892, le professeur Ford encore introduisit en Suisse l'ORDRE INTERVALENTAL DES BONS-TEMPLEIERS. Cette société a eu surtout à la France-maronnerie quelques-uns de ses usagers (loge, mot de passe, rituel, etc.). Au point de vue antialcoolique, elle exige de ses membres un engagement beaucoup plus strict que la plupart des autres sociétés antialcooliques. Elle ne leur demande pas seulement l'abstinence totale à vie, après un certain stage dans la société, mais aussi de s'engager à ne pas acheter, vendre ou offrir des boissons distillées ou fermentées. En 1905, la plupart des loges suisses de l'Ordre quittèrent la Société internationale pour fonder un nouvel ordre, international également, l'ORDRE NATUREL INDEPENDANT DES BONS-TEMPLEIERS. Actuellement, ce dernier compte 3881 membres.

En 1895 fut fondée la LIGUE CATHOLIQUE SUISSE D'ABSTINENCE, sous les auspices de l'évêque de Saint-Gall, Monseigneur Egger, et du landammann d'Olthald, M. le Dr Ming. Elle compte actuellement 10 356 membres dans 158 sections.

Avec le temps, on a trouvé le besoin de spécialiser, en quelque sorte, le mouvement antialcoolique en fondant des sociétés dont l'entrée est réservée exclusivement à certaines catégories de personnes. C'est ainsi qu'en 1898, nous avons la SOCIÉTÉ SUISSE DES MATHRES ABSTINENTS, qui comprend actuellement 1067 membres dans 15 sections; en 1900, la LIGUE SUISSE DES SOCIALISTES ABSTINENTS, avec actuellement 1165 membres dans 33 sections; en 1902, la LIGUE SUISSE DES FEMMES ABSTINENTES, dont l'effectif atteignait, en 1919, 2550 membres dans 50 sections; à la même année, la SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER ABSTINENTS (723 membres dans 18 sections en 1919); en 1906, l'ASSOCIATION DES PASTEURS ABSTINENTS (500 membres); en 1911, la SOCIÉTÉ DES MÉDECINS ABSTINENTS (149 membres). En 1900, les membres de l'Eglise méthodiste fondent une société spéciale, l'ALLIANCE D'ABSTINENCE (*Alkoholabstinentenbund*), qui comptait en 1919, 1645 membres dans 45 sections.

En 1891, le pasteur Charles Byse fonda à Lausanne la Société d'abstinence pour la jeunesse, l'ESPOIR, qui se

développa rapidement dans les cantons romands protestants; elle compte actuellement 7352 membres. L'Espoir est indépendant de la Croix-Bleue, mais il en a le même caractère religieux. En 1900, la Croix-Bleue de la Suisse allemande fonda une œuvre pour enfants, le *Hoffnungsbund*, qui comprend actuellement 17524 membres dans 434 sections et qui s'est complété par la fondation d'une ligue pour adolescents, le *Junglingsbund*, avec 1189 membres en 43 sections. Les Bons-Templeiers se sont préoccupés aussi d'exercer une action parmi la jeunesse et ont organisé des sections d'enfants et d'adolescents. Leur effectif s'élevait, en 1918, à 3965 membres. L'œuvre parmi les jeunes a pris également un grand développement dans la Ligue catholique d'abstinence; elle y compte 31 037 adeptes répartis en 222 groupes. L'Alliance méthodiste et la Ligue antialcoolique ont aussi leur œuvre parmi la jeunesse.

La jeunesse des écoles, des gymnases, des écoles normales, des universités a vu depuis longtemps plusieurs de ses membres s'intéresser à la question de l'alcool; ils se sont groupés en sociétés spéciales: l'HELVETIA catholique et l'ALCOOLICISME, fondés en 1899; la LIGUE DES JEUNES FILLES ABSTINENTES (écoles supérieures, etc.); la LIBERTAS, fondée en 1893, société d'étudiants abstinents, et deux sections d'étudiants portant couleurs, la RHEMANIA et la JURASSIA, à Bâle et à Zurich.

Le développement très rapide du mouvement abstinence en Suisse se marque par la statistique des abstinents, depuis la fondation de la Croix-Bleue en 1877 jusqu'en 1919. Nous avons, en 1881, 369 abstinents organisés, en 1919: 117 485.

Il existe en outre quelques sociétés antialcooliques qui n'exigent pas de leurs membres l'abstinence des boissons alcooliques mais qui, dans des domaines précis, patronage des buveurs, asiles pour buveurs et propagande éducative, exercent une activité très utile. Ce sont: la *Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme*, fondée en 1892, avec trois sections, Genève, Neuchâtel et Jura-bernois; la *Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme*, à Genève, fondée en 1899; la *Société suisse des buveurs de l'absinthe*, fondée en 1899, et qui travaille à intéresser à la question de l'alcool les sociétés catholiques du canton de Saint-Gall.

La plupart des sociétés précitées, sauf la Croix-Bleue, se sont groupées en une *Fédération abstinence suisse*, dirigée par un comité d'action. En outre, le vrai centre de la lutte antialcoolique en Suisse, le trait d'union entre le public, les autorités et les organisations antialcooliques les plus diverses, c'est le SECRETARIAT ANTIALCOOLIQUE SUISSE, fondé en 1901, et qui, dès 1902, a son siège à Lausanne. Il publie 4 journaux en trois langues différentes, organise des cours scientifiques sur l'alcoolisme, etc. C'est lui qui, en particulier, a organisé en 1906 l'initiative fédérale contre l'absinthe qui aboutit, le 5 juillet 1908, au vote de la prohibition. La Fédération abstinence suisse organise, tous les deux ou trois ans, des congrès d'abstinents, auxquels les membres de toutes les sociétés sont invités. Les questions actuelles y sont mises à l'ordre du jour et traitées, soit dans les assemblées de délégués, soit en assemblée plénière. Le premier Congrès des abstinents suisses a eu lieu en 1898, à Olten; le dernier en date s'est tenu le 14 septembre 1919, à Bâle. Citons, parmi les principaux journaux antialcooliques paraissant en Suisse, la *Revue mensuelle internationale contre le alcoolisme* publiée en langue allemande, à Bâle; *Die Freiheit*; *Der Schweizer Abstinenz*; *Das Blaue Kreuz*; *Das Volkswohl*; *L'Abstinence*; *la Croix-Bleue*, etc.

Les asiles pour buveurs jouent un rôle modeste, mais extrêmement utile dans le mouvement antialcoolique. L'expérience, en effet, a montré que beaucoup d'alcooliques sont incapables de se relever par eux-mêmes; il faut les arracher à leur milieu et leur imposer une cure d'abstinence de durée suffisamment longue, un an au moins, dans un établissement spécial. Dans plusieurs cantons, une loi sur l'internement des buveurs est venue renforcer l'action de l'initiative privée, en internant d'office les alcooliques déclarés. Nous avons en Suisse, actuellement, 12 asiles populaires pour buveurs, dont 5 pour les femmes. Il existe en outre plusieurs maisons de santé privées qui





reçoivent des malades nerveux, et spécialement des alcooliques, appartenant à des milieux cultivés. Une œuvre récente est celle des patronages pour buveurs, analogues aux dispensaires antituberculeux. Il y en a à Zurich, Itâle, Winterthour, Gôtre, Ararai, Montreux.

Un dernier auxiliaire de la lutte antialcoolique est à mentionner: les restaurants sans alcool dont les premiers furent ouverts en 1880 environ. Ils étaient au début d'humbles cafés-chocolat, destinés avant tout à offrir un lieu de réunion aux anciens buveurs auxquels le séjour des enfes ordinales avait été fatale. Petit à petit, le caractère de l'institution s'est modifié, ces restaurants se sont ouverts à toute la population.

Il faut mentionner dans ce domaine la Société féminine de Zurich pour restaurants sans alcool qui a ouvert, en 1894, son premier établissement, et qui actuellement possède à Zurich 13 restaurants, et un hôtel sans alcool au Zurichberg. Actuellement l'œuvre des restaurants sans alcool se transforme encore et étend son influence. Elle tend à créer, non plus seulement des locaux destinés avant tout à fournir à leurs clients le vivre et le liquide, mais des salles ou maisons de commune. Dans ce but a été constitué, sous le patronage de la Société suisse d'utilité publique et de la Société féminine de Zurich pour les restaurants sans alcool, une fondation pour le développement des salles et maisons de commune sans alcool. (R. HENCO.)

**ANTIGORIO.** Vallée. Voir OSSOLA (D.M.O. D').

**ANTIMILITARISME.** Voir MILITAIRE.

**ANTIOICHE.** La famille d'Antioche semble être issue de la famille noble de marchands de Chypre. Elle vint s'établir en Savoie et à Genève avec Anne de Chypre, épouse du duc Louis de Savoie. Armoiries (de gueules à une fasce d'or surmontée de trois fleurs de lys du même. — L. PERRIN, écuyer du duc Louis dès 1447, et vicaire de la ville de Turin, recut, le 7 décembre 1455, l'inféodation du château de Duingt en Genevois. Il devint bourgeois de Genève en 1456.

— 2. GEORGES, fils du n° 1, acquit des hoirs de noble François Crochon, en 1488, des droits seigneuriaux, à Genève, Chambésy, Pregny, Frontenex, Compesières. Ce fief passa dans la suite aux nobles Pertempes, pour être acquis en 1600 par la seigneurie de Genève. Il possédait dans la ville de Genève une maison à l'olive, et acheta encore, en 1591, la seigneurie, le château, la ville et manoir de Yvoire en Chablais. Son frère Amiable ou Annibale eut un fils, PERRIN, dernier du nom d'Antioche qui testa en 1521 en faveur de noble François de Saint-Joire. Les de Saint-Joire, ainsi que les de Brotty, leurs cohéritiers dont les descendants existent encore, ont pris le nom d'Antioche, par leur Foras : *Annuaire*. — Govellet : *LB.* — Arch. d'Etat, Genève : Titres et Droits, fiefs d'Antioche et Pertempes. (L. BLOCH.)

**ANTIQUARISCHE GESELLSCHAFT IN ZÜRICH.** Voir HISTOIRE, Sociétés P.

**ANTISEMITISME.** Voir JUIFS.

**ANTISTÈS** (du grec : préposé), titre du premier pasteur dans quelques églises protestantes de la Suisse. Déjà mentionnée dans les plus anciennes histoires de l'Eglise (c'est ainsi que le Christ est appelé le *legitimus dei antistes*, et le pape *antistes sedis apostolicæ*), cette fonction a été remise en usage au temps de la Réformation.

Dans sa correspondance privée, Zwingli est appelé antistes en 1525, 1528, 1530 et 1531; (Célestinade en 1530 et Bullinger dès 1531. Il assiste en titre s'est implanté peu à peu, mais c'est dans l'ordonnance ecclésiastique zuricoise de 1679 qu'il est devenu officiel.

Zurich. L'antistes, jusqu'en 1833, était toujours le premier pasteur du Grossmünster, nommé à vie par le Grand Conseil dès cette date, il le fut pour quatre ans, sur triple présentation du synode. En vertu de sa charge, il présidait le synode et la commission des examinateurs et fut, jusqu'en 1798, l'intermédiaire entre le gouvernement et le clergé. D'après la constitution ecclésiastique de 1803, il était président du petit et du grand Conseil

d'église et en vertu de celle de 1833, du Conseil d'église et du synode; la loi du 3 novembre 1895 supprima la charge d'antistes et la remplaça par celle de président du Conseil d'église. Les antistes de Zurich ont été : U. Zwingli (1519-1531); Heinrich Bullinger (1531-1575); Rudolf Gwalter (1575-1585); Ludwig Lavater (1585-1586); Rudolf Stumpf (1586-1592); Burkhard Leemann (1592-1613); Hans-Jakob Bretinger (1613-1635); Hans-Jakob Friminger (1635-1639); Hans-Jakob Ulrich (1639-1668); Hans-Kaspar Waser (1668-1677); Hans-Jakob Müller (1677-1680); Hans-Heinrich Emli (1680-1688); Anton Khinger (1688-1713); Peter Zeller (1713-1718); Ludwig Nüscherer (1718-1737); Hans-Konrad Wirz (1737-1769); Rudolf Wirz (1769-1795); Johann-Jakob Hess (1795-1828); Hans-Georg Gessner (1828-1837); Johann-Jakob Füssli (1837-1849); Hans-Jakob Brunner (1850-1860); Diethelm-Georg Finster (1866-1895). Le graveur Konrad Meyer a publié une collection de portraits des « premiers pasteurs de Zurich », de 1519 à 1679. En 1919, lors de la fête de la Réformation, une gravure en taille-douce de Joh. Ammann, de Schaffhouse, représentant en buste les 15 antistes, parut en deux formats. Les archives des antistes furent déposées en 1837 aux Archives de l'Etat, auxquelles on remit aussi en 1890 des pièces de caractère scientifique et privé qui avaient été attribuées à la bibliothèque cantonale. Elles contiennent entre autres la collection des lettres de Zwingli, Bullinger et des antistes qui leur ont succédé, en tout 400 volumes. — Voir *Thesaurus Linguae Latinae*, II, 185. — *Zie.* III, 194, 284, 350. — G. Finster : *Kirchliche Statistik*, p. 45. — W. Baltischweiler : *Institutionen*, p. 87. — G. R. Zimmermann : *Die Zürcher Kirche nach der Reihenfolge der Zürcherischen A.* — *ZT* 1882, p. 154. — *SKL* I, p. 52. (W. L. W., F. H. et E. B.)

**Bâle.** L'antistes, aussi archidoyen, présidait le synode de la ville et de la campagne, ainsi que le synode provincial, composé des ecclésiastiques de la campagne, et, dès 1847, la commission des examinateurs ou Conseil d'église. Jusqu'à 1737, il était professeur de théologie à l'Université, et, comme tel, recteur à tour de rôle, et tous les trois ans doyen et censeur des publications théologiques. L'antistes était élu par le Grand Conseil, qui avait le droit de conférer cette charge à l'un des principaux pasteurs de la ville. De fait, le pasteur de la cathédrale était toujours antistes; depuis 1875 l'élection a lieu par le synode. A la suite des modifications apportées à la loi du 12 novembre 1892 et du 2 janvier 1897 sur l'organisation de l'Eglise nationale, les titres d'antistes, d'archidiaire et de diacre furent supprimés officiellement. On mit à la tête du Conseil d'église un président élu par le synode, lequel peut être aussi un laïque. Ont été antistes de Bâle : Johannes Okelompe (1529-1531); Oswald Myconius (1532-1552); Simon Sulzer (1552-1585); Johann-Jakob Gryndus (1586-1617); Johann Wölleb (1618-1630); Theodor Zwingler (1630-1656); Lukas Gehring (1656-1675); Peter Werensfels (1675-1703); Johann-Rudolf Zwingler (1703-1708); Hieronymus Burckhardt (1709-1737); Johann-Rudolf Merian (1737-1766); Emanuel Merian (1766-1816); Hieronymus Falkener (1816-1828); Jakob Burckhardt (1838-1858); Samuel Preiswerk (1859-1871); Emanuel Stockmeyer (1871-1891); Arnold von Salis (1891-1920). — Voir P. Ochs : *Gesch. der Stadt und Landschaft Basel* VI, 447 et VII, 326. — *BYG. Bas.* XV, p. 31. — K. H. Hagenbach : *Versus memoriales*. *Bistler NB.* 1875. Supplém. du dimanche des *Bistler Nachrichten* 1916. p. 164. (W. L. W., F. H. et E. B.)

**Schaffhouse.** L'antistes était nommé par le Conseil et fonctionnait comme président permanent du clergé; on désignait toujours pour cette charge le pasteur de Saint-Jean. L'antistes servait d'intermédiaire entre le gouvernement et le clergé et, à peu d'exceptions près, il remplissait les fonctions de doyen, soit de président du synode qui, dès 1536, s'assemblait annuellement. La Constitution ecclésiastique de 1852 déclara le libre choix de l'antistes par le Grand Conseil. L'antistes était le premier membre ecclésiastique du Conseil d'église et avait son siège à la suite des deux présidents du Conseil d'Etat, il était le premier assesseur du syn-



nade et du Convent et, le plus souvent, président de ces deux autorités, ainsi que de la commission d'examen des candidats. Il avait en outre l'inspection du clergé et représentait l'église au dehors. L'organisation ecclésiastique du 11 avril 1915 supprima la charge d'antistes. Ont rempli les fonctions d'antistes : Heinrich Linggi (1536-1551) ; Sinnerch Vogt (1551-1561) ; Sebastian Grubel (1561-1569) ; Johann-Henri Vogt (1569-1600) ; Ludwig Kolnar (1600-1614) ; Johann Jeler (1614-1622) ; Johann-Konrad Kool (1622-1643) ; Melchior Hurter I (1643-1655) ; Johann-Georg Seideli (1655-1686) ; Balthasar Pfister (1686-1696) ; Johann-Jakob Veith (1696-1706) ; Melchior Hurter II (1706-1713) ; Johannes Oit (1713-1724) ; Eberhard Kochlin (1724-1749) ; Johann-Balthasar Pfister (1749-1756) ; Johann-Wilhelm Meyer (1756-1767) ; Johann-Heinrich Oeschwald (1767-1803) ; Melchior Habicht (1803-1812) ; Johannes Kirchhofer I (1812-1824) ; Johann-Wilhelm Veith (1824-1833) ; Friedrich-Emanuel Hurter (1833-1841) ; David Speiss (1841-1854) ; Johannes Kirchhofer II (1854-1861) ; Johann-Jakob Mezger (1861-1893) ; Theodor Enderis (1893-1915) Voir G. Finster : *Kirchliche Statistik*, p. 213. — Joh. Büchold : *300 Jahre Gesch. der Schaffhauser Kirche*. (Mus. en possession privée). [Werner et E.B.]

Lorsque Saint-Gall et Thurgovie, qui furent jusqu'en 1798 sous l'influence de Zurich, devinrent des cantons autonomes, ils créèrent aussi des charges d'antistes, qui furent supprimées en 1830. Dans les Grisons, les pasteurs de Saint-Martin à Coire et d'Hauz et celui de Davos-Platz portaient le titre d'antistes. Celui de Hauz tenait les registres paroissiaux de toutes les communes du district et était chargé de prêcher dans chacune d'elles, à tour de rôle, le jeudi. — Voir G. Finster : *Kirchliche Statistik*, p. 286. 660 Ann. — M. Valer : *Die evangelischen Christen in der Martinskirche in Chur vom Beginn der Reformation bis zur Gegenwart*. [W.-L.W.]

**ANTITRINITAIRES.** Parmi les courants issus de la Réformation, nous rencontrons les adversaires de la trinité, les antitrinitaires chez lesquels la critique rationaliste du dogme s'allie à une piété panthéiste et qui, en opposition avec l'église, représentent l'individualisme religieux. Ils apparaissent aussi en Suisse, mais ne s'y sont jamais constitués en communautés comme en Pologne. A ce courant appartenait LUDWIG HETZER, de Bischofszell, curé vers 1520 à Wädenswil et à Zurich ; en 1534 partit également à Berne CLAUDE D'ALOD. L'antitrinitaire le plus célèbre fut l'Espagnol MICHEL SERVEY, à Genève. L'antitrinitaire et antimémor hollandais David Joris, de Belfort, vécut incognito sous un faux nom à Bâle de 1544 à 1556. Parmi les fugitifs italiens, il faut mentionner le savant juriste MATTHEU GHIRALDI et GEORGE BLANDRATI, tous deux membres de la communauté italo-évangélique de Genève ; VALENTIN GENTILIS, de Naples, à Genève en 1558. Les deux SOGINI, de Sienna, LELIUS l'aîné et son neveu, le célèbre AUGUSTUS, se sont établis à Zurich et à Bâle. Le courant antitrinitaire comptait aussi des adhérents parmi le clergé évangélique des vallées italiennes des Grisons. [E. B.]

**ANTLIT.** HEINTZ, de Radolfzell, armurier, fut reçu bourgeois de Zurich le 11 février 1449, à cause de ses services. — *Mürgerbuch* I, p. 168. [E. H.]

**ANTLITZGESELLSCHAFT.** Voir SAINT-GALL (VILLE).

**ANTOGNINI ou ANTONINI.** 1. Famille de Soazza et de Roveredo (Grisons) au XVI<sup>e</sup> s. — I. GIOVANNI PIETRO, cité en 1579, était médecin et dut jouer un certain rôle dans la vallée de Mesocco lors de la Réformation. Il fut en relation épistolaire avec Charles Borromeo, évêque de l'avoir appelé dans la Mesocina, il fut condamné devant le tribunal de la Ligue Grise à Hauz et fut condamné à une amende de 50 écus. Il parait qu'il passa ensuite à la Réforme. — 2. CATHERINE SOVINON ou SOVINO, femme du n<sup>o</sup> 1, avait participé à la Réforme et y resta malgré les exhortations de saint Charles Borromeo en 1583. — 3. HODOLFO, fils du n<sup>o</sup> 1, médecin ; il figura dans une vente le 26 janvier 1629 ; en 1647 il acheta le vicariat de la Vallée et en reçut la confirmation des Trois Lignes grisonnes le 10 mars de la même

année. — II. Famille de Vairano (Fossio), originaire de Milan, venue à Vairano en 1730, où elle acquit la bourgeoisie. Elle est répandue actuellement à Magadino, Bellzone, Lugano, etc. *Armaires* : d'azur à une croix d'argent chargée de cinq étoiles d'or. — 1.

**DOMENICO**, du Combarnog, fut un des quatre délégués nommés le 8 juin 1798 à l'assemblée de Locarno et Val Maggia pour aller défendre Locarno à Berne, auprès du Directoire helvétique et du Commissaire français Rapinat, les intérêts de leurs régions. La délégation demandait entre autres le droit pour le peuple d'être ses autorités judiciaires et civiles. Dans la

réunion du corps électoral du canton de Lugano, tenue dans cette ville le 11 juillet 1798, Domenico fut élu membre de la Chambre administrative. Il doit être identique à l'avocat et notaire Domenico, de Vairano, député au Grand Conseil de 1813 à 1821. En 1805, il était président de la Cour d'appel et en 1809 membre du Petit Conseil. Le 30 juillet 1811, il fut un de ceux qui votèrent contre la cession de la partie méridionale du Tessin à Napoléon. — 2. BENEDETTO, \* en 1803, à Bellinzone. Avocat en 1861, notaire en 1867, † 1902 à Bellinzone. — 3. GIOVANNI, \* en 1837, † 1867 à 1871 et de 1877 à 1881, député au Grand Conseil et président de ce corps en 1877 ; de 1878 à 1884 membre et président du Conseil d'Etat ; dès 1884 juge à la Cour d'appel et en 1891 membre de la première constituante tessinoise. De 1861 à 1867, il collabora à *La Gazzetta del Popolo Ticinese* et à la *Costituzione*. — 4. GIOVANNI, \* 1858 à 1893 et à la première constituante de 1891. Promoteur et grand défenseur du projet de correction de la rivière du Tessin. — 5. GIUSEPPE, \* à Bellinzone le 25 août 1862, étudia à Gênes et à Milan, ordonné prêtre en 1885. De 1885 à 1889 professeur au collège pontifical d'Ascona ; de 1891 à 1892 au grand séminaire de Lugano ; secrétaire puis provicario général sous Mgr. Molo. Dès 1897 prélat domestique de Léon XIII, Pie X et Benoît XV ; chanoine honoraire de Lugano en 1897, chanoine effectif en 1906. — 6. FRANCESCO, avocat, \* à Bellinzone en 1863, député au Grand Conseil, conseiller national dès 1919, président de la Société cantonale d'agriculture et de la section tessinoise de l'Union populaire catholique suisse. — Dotta : *I Ticinesi*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Barolotto : *Storia dell'invasione francese*. — BStor 1895, 1901. — Pometta : *Come il Ticino francese in potere degli Svizzeri*. [C. TOLLINI.]

**ANTOINE.** JACQUES-DENIS, architecte, \* le 6 août 1733 à Paris, † le 24 août 1801. De 1785 à 1795 il habita Berne et construisit en 1787 la bibliothèque de la ville, en 1790 la Monnaie et la porte du Muzli ; ces deux dernières bâtisses furent démolies en 1912 pour faire place au Palace-hôtel Bellevue. En 1793, il fit le plan d'un nouvel Hôtel de ville, lequel ne fut pas mis à exécution. — Voir SKL. [E. B.]

**ANTONIENS**, secte antinomique, fondée par ANTON UTNERHEIMER \* en 1759, † en 1824. Dès 1800 il fit une propagande exaltée, incitant à la dissidence, dans les districts de Thoune, de Seftigen et de Schwarzenburg. Il résida à Amsoldingen, d'où il exerça, comme chef de la communauté qui porte son nom, une grande influence sur ses adhérents. En 1802, à la suite de sa propagande antinomique et communiste et d'un attroupement de ses adhérents devant la collégiale de Berne, il fut arrêté et incarcéré à la maison de correction. En 1803 il fut mis en liberté et banni à perpétuité du canton de Berne comme inbu de principes immoraux et immoraux. Il résida à Schupfheim, sa commune d'origine, brouillé par la police et des 1820 détenu à Lucerne, où il mourut en 1824. Il a publié une série d'écrits sur ses doctrines ; *Das Gerichtsbüchlein*, *Buch der Erfüllung*, *Gehimmis der*





*Liebe; Schlüssel der ganzen Heiligen Schrift* (réimprimé à Berne en 1872 et 1916). Suivant celles-ci, basées sur des passages de la Bible, Dieu a créé le monde bon, et partant l'homme naturel avec ses instincts, et lui a dit : Soyez féconds et multipliez. Par Satan la loi est entrée dans le monde, établissant une distinction entre le bien et le mal.

L'œuvre de rédemption de Jésus-Christ a été accomplie par Untermecher, leoux, et Christl. Pour les riches, tout ce qui repose sur une base légale et morale (le mariage, la famille, la propriété, l'état, les lois, l'église, l'école) est répréhensible. Untermecher reviendra pour juger le monde et récompensera par des réjouissances célestes ceux qui croient en lui. En 1805 et en 1821, la police fut obligée d'intervenir contre ses adhérents à Aussoldingen, en 1830 à Wohlen, en 1840 dans le district d'Interlaken. Cette communauté, qui a perdu avec le temps son caractère antinomique, a aussi des adhérents dans les cantons d'Argovie et de Zurich; toutefois elle est sans organisation aucune. Cependant elle existe encore, comme le prouve la publication : *Antoni Untermecher, Hier ist der Herr...* éd. par Anton Grissen, 1917. — Voir J. Ziegler: *Altenmässiger Nachrichten über die sog. Antonianer* (dans Fr. Trechsel: *Beiträge zur Gesch. der schweiz. reformierten Kirche*, 11). — G. Joos: *Das Sektenwesen des Ails Bern.* — W. Hadorn: *Gesch. des Pietismus in den schweiz. reformierten Kirchen*. [E. B.]

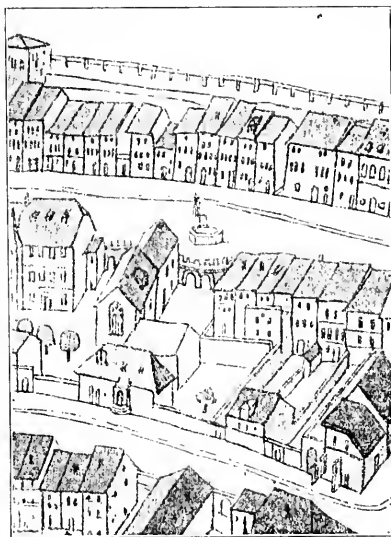
**ANTONIETTI.** Vieille famille bourgeoise d'Astano. — 1. GIUSEPPE ANTONIO. Les frères 1798, à la tête des gens de Caslano, Ponte Tresa et du reste du Malcantone, il chassa, avec les frères Bellamini, une bande de Cisalpins de notre territoire et la retoula au delà de la Tresa; il abattit l'arbre que les Cisalpins avaient planté sur le pont et jeta le bonnet phrygien avec les emblèmes et le drapeau cisalpin dans la rivière. — 2. ROCCO, \* à Calprino en 1845. Avocat et notaire, en 1872 président du tribunal du district de Lugano, et de 1885 à 1889, membre de la Cour d'appel. [C. T.]

**ANTONINI.** Nom de famille répandu dans le Val Maggia, à Manno et à Lugaggia. — *Armoiries* des Antonini de Manno : de gueules à une échelle d'argent posée en bande, au chef d'azur chargé d'une aigle de sable. — 1. ANTONIO-PIETRO, de Campo, est chef d'une escouade de 62 hommes en 1844 à la défense du col de Gravairola, lors de la descente des troupes de l'évêque de Sion dans le Val d'Ossola contre le comte d'Arona et le duc de Milan. — 2. ANTONIA, † vers 1700, fut juge au tribunal de Vienne et fit bâtir l'autel de Saint-Charles dans l'église de Gravesano. — 3. MARIA, grand vicaria de l'archevêque de Milan en 1819. — 4. TRANQUILLO, \* à Lugaggia le 31 juillet 1846, † à Lugano le 6 mars 1919. Il fut successivement directeur spirituel du collège Saint-Joseph à Lugano 1871; curé de Bidogno 1874; de Tessera 1888; de Ponto-Valentino 1889; directeur spirituel du grand séminaire de Lugano 1898-1904 et finalement chanoine de la cathédrale de Lugano 1902, doyen du décanat de Brionico 1906. — 5. SEVERINO, \* le 31 octobre 1860 à Lugaggia, frère du n° 3, avocat, étudia à Turin et à Naples. Membre du Grand Conseil dès 1890 et de la deuxième constituante en 1892. — Voir Dotta : *I Ticinesi*. — Lienhard Biva : *Contribuzioni à un annuario del Tessin* (AHS 1914). — Vegezzi : *Esposizione Storica*. — Pometta : *Come il Ticino...* — BStor. 1880. [C. T.]

**ANTONINS** (ORDRE DES HÔPITAUX DE SAINTS-ANTOINE). Le couvent de Saint-Antoine de Vienne sortit d'un hôpital fondé vers 1074, par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, pour soigner les malheureux atteints d'une maladie dont on ne connaît pas exactement la nature, appelée alors : *mal des urdents, feu infernal, feu de Dieu, feu de la Vierge ou feu de Saint-Antoine*. Quoique placé sous le vocable du saint ermite, il n'en suivait point la règle; c'était à l'origine une simple fraternité laïque. Boniface VIII, par bulle du 10 juin 1297, transforma les antonins en chanoines réguliers et leur

prescrivit la règle de Saint-Augustin. En 1777, cet ordre fut uni, corps et biens, à celui de Malte. Quand le *feu infernal* devint plus rare, les pèlerins et les passants furent admis dans les hôpitaux de Saint-Antoine. Conformément à leur règle, les antonins sollicitaient l'assistance publique en parcourant les rues, faisant sonner une petite cloche. Souvent les dons qu'ils recevaient consistaient en porcs. Sur leur habit de couleur noire, ils portaient en application un T (tau) bleu.

L'abbaye de Saint-Antoine, la maison-mère, située dans le diocèse de Vienne, avait sous sa dépendance

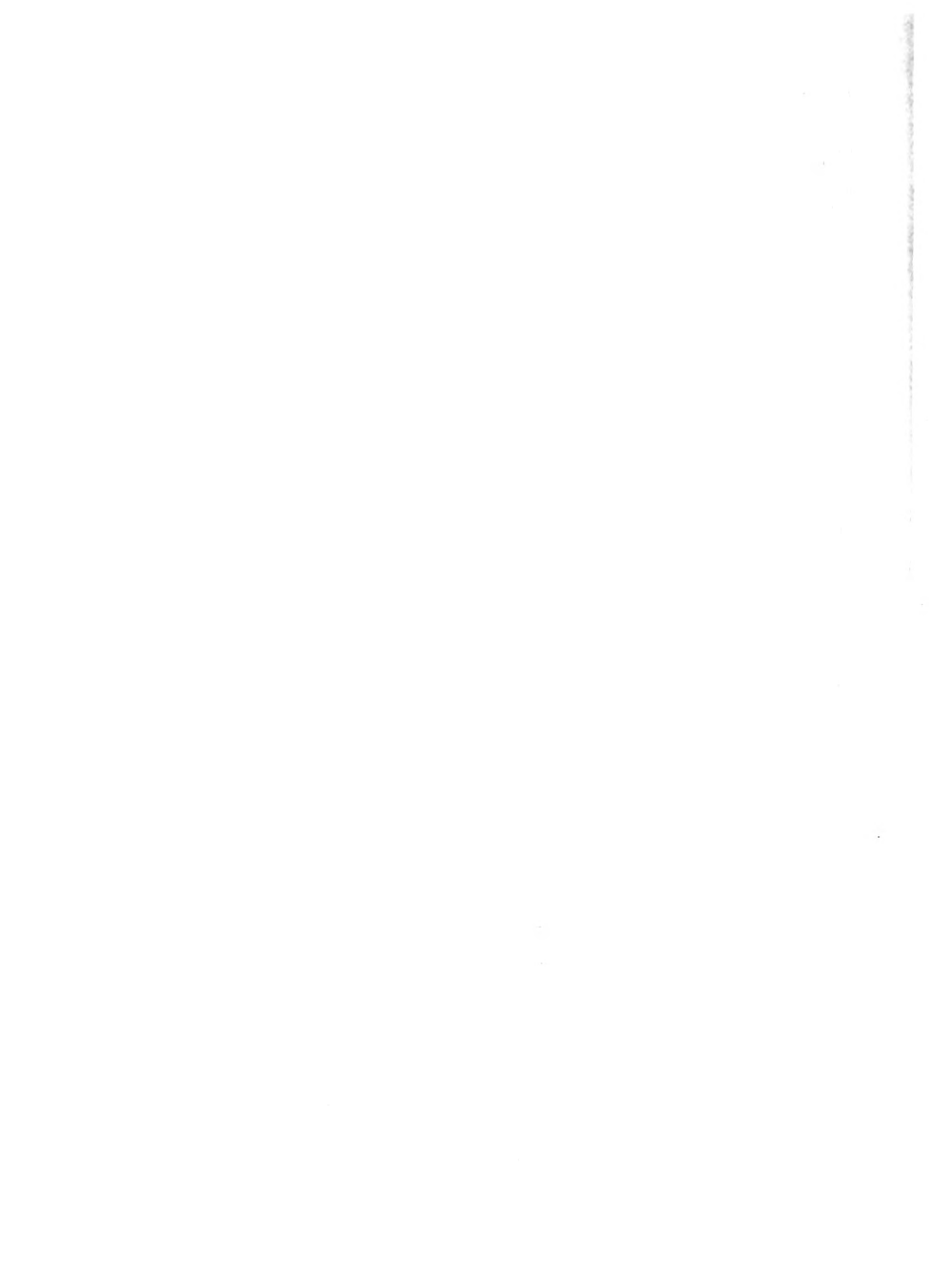


Couvent des antonins à Bale d'après le plan de Meriau de 1615.

en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, de nombreuses maisons à la tête desquelles étaient placés des commandeurs (*preceptores* ou *magistri*); mais le lien hiérarchique qui unissait ces différentes maisons était assez lâche et chacune d'elles jouissait d'une grande autonomie. Le chapitre général de l'ordre se tenait à Vienne, tous les trois ans. C'est vraisemblablement d'Alsace où, dès la fin du XII<sup>e</sup> s., ils possédaient plusieurs maisons, que les antonins vinrent s'établir à Bale, au cours du XIII<sup>e</sup> s. En 1304, ils étaient fixés dans le faubourg de la ville appelé *zu Krenz*. Leur chapelle dépendait de Saint-Pierre, leur hôpital recueillait également des pèlerins. Au cours du XIV<sup>e</sup> s., on constate l'existence d'un second groupe d'antonins, logés au Petit-Bâle, à la Rheingasse, dans une maison appartenant aux von Hiltzingen. Après avoir passé en mains de différents propriétaires, cette maison fut vendue en 1462 à l'ordre de Saint-Antoine pour 300 fl. Des contestations s'élevèrent et celui-ci n'entra en sa possession définitive qu'en 1470. Ces deux établissements qui disparurent à la Réforme, étaient soumis à celui de Fribourg-en-Brisgau.

L'hôpital de Berne était rattaché à la *preceptorie* de Chambléry. Il apparut pour la première fois dans un acte de 1284; mais il n'est pas sûr que ce fût déjà alors une commanderie. On ne constate la présence certaine d'antonins à Berne qu'au début du XV<sup>e</sup> s. Leur maison était sise à la Hermannsgasse (actuelle-





ment Postgasse 62); il n'y avait d'ailleurs qu'un frère. En 1468, le gouvernement bernois obtint, non sans peine, l'union de la maison de Berthoud dépendant de Constance, à celle des bords de l'Aar. Dès lors, l'histoire de la maison de Berne n'est que le récit des difficultés du conseil de la ville au sujet de la nomination des récepteurs. D'après Anshelm, les Antonins construisirent leur chapelle en 1494. Ils avaient reçu de nombreux dons, notamment de l'avoyer Rudolf de Ringoltingen. Leur maison fut vendue en 1529 à Johann-Bartholomé Haech. La chapelle, sur les murs de laquelle il y avait des peintures intéressantes, subsiste encore, mais dans un état déplorable.

Sur la maison de Berthoud, nous n'avons que très peu de renseignements. Elle ne semble pas avoir été créée avant le XV<sup>e</sup> s.

L'ordre possédait encore une maison à Uznach, fondée en 1373 par les comtes Donat et Diethelm de Toggenbourg, à la requête de frères venus de Constance. La fondation était pour 6 frères; mais, à raison des



Saigneur Antonin. D'après une gravure sur bois de Sebald Beham (AHS 1914, p. 34).

d'Uznach. Enfin il faut mentionner parmi les personnages sortis de cet ordre, Benoît de Montferrand, abbé de Saint-Antoine de Viennois, évêque de Lausanne de 1476 à 1491.

Il faut se garder de ranger parmi les précepteurs tous les établissements placés sous le vocable de Saint-Antoine. Un grand nombre d'hôpitaux portant ce nom n'ont été dirigés par les Antonins que longtemps après leur fondation ou ne l'ont même pas été du tout. C'est le cas des hôpitaux de Saint-Antoine de Lucens (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.), de Gossouay, fondé vers 1385, de Neyruz (Vaul) et de Coire (début du XVI<sup>e</sup> s.) qui n'apparaissent pas avoir appartenu à l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. — Voir sur l'ordre en général : A. Advielle : *Hist. de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois* (première partie seule publiée). — L. Lallemand : *Hist. de la charité*, IV, 1. — A. BALE : R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel*, I. — AHS 1914, p. 33. — W. L. Sählin : *Die beiden Antonienkapellen (Basler Kirchen)*, p. 101. — A. BERNE : *BP* 1876, p. 261. — *Mémorial de Fribourg*, II, p. 206-207 (à propos de cet article, *RHE* VIII, p. 223). — *Kathol. Schweizer Blätter*, 1893, p. 1. — H. Türlér : *Das alte Bern*, p. 37. — A. UZNACH : *Gfr.* XXXIV, p. 87. — *DHV*. — Nuscheler : *Gotteshaus*. — On peut consulter aussi, mais avec beaucoup de prudence, M. Benzler : *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*. [L. K.]

**ANTONIO.** De nombreux artistes et ecclésiastiques

tessinois de la fin du moyen âge, ne sont connus que sous leur prénom Antonio. A citer parmi les plus importants : — 1. ANTONIO, de Lugano, peintre. On lui attribue les tableaux de la nef de l'église du collège d'Assona, faits vers 1400 en collaboration avec Nicola, de Lugano. — 2. ANTONIO, de Bellinzona, fut professeur des Beaux-Arts à l'université de Pavie, dont il était vice-recteur en 1463. — *BStor.* 1881, 1901. — 3. ANTONIO, de Morcote, architecte à Venise. On a de lui la façade de l'église de S. Zaccaria, qui remonte à 1477. Suivant Vegezzi, il aurait été l'architecte de toute l'Église. — 4. ANTONIO, de Gnosca, ingénieur militaire du duc de Milan. On le trouve à Bellinzona presque sans interruption de 1470 à 1510. En 1447, il travaillait à la consolidation d'une partie des murs de la ville, de la *Porta Nuova*, ou de Locarno, jusqu'à la tour *del Sasso*; en 1492, il consolidait la tour ronde de la *Marata*, la grande muraille qui allait d'une montagne à l'autre et fermait complètement la vallée, près de la rivière. En 1499, il répara la *Marata* et fit creuser le fossé le long de la grande muraille; au mois de février 1507, Bellinzona le chargea des réparations au pont de la *Mossa*. Antonio appartenait probablement à la famille des Marata.

— 5. ANTONIO, de Sala, † en 1498. En 1483, il était archiprêtre de l'église Saint-Laurent à Lugano, et grand vicaire de l'évêque de Côme, Branda. — 6. ANTONIO, de Carona, sculpteur, fils de Dominique. En 1517, il travaillait avec Pietro Aprile au monument d'Eleonora Malaspina, à Massa. Il aida encore Pietro dans l'exécution de la grande fontaine pour le château de Calahorra dans la Sierra Nevada. — 7. ANTONIO, de Ponte, architecte de renom. Il construisit, avec Guglielmo Bergamasco, la façade intérieure du palais des doges à Venise, et, avec Paolo d'Antonio Paleari, de Morcote, le pont fameux de Rialto. On a de lui encore la salle des *Provveditori della giustizia* à Venise. Il mourut dans cette ville le 20 mars 1597 à 88 ans. — 8. ANTONIO DEL POZZO, de Coldrerio, fils de Philippe, architecte. Le 25 août 1593, il signe un contrat avec la Chambre apostolique pour l'achèvement du palais commencé par Sixte-Quint, à Rome. Pour ce travail, il s'associa avec Antonio Bolino, l'architecte Lucien et Tommaso del Pozzo, ses collègues à Milan. ANTONIO DEL CASTELLO (Castel S. Pietro), sculpteur et stucateur. Avec son frère Pietro et un certain Marziano, de Lugano, il fit plusieurs travaux en stuc pour une chapelle de l'église de l'abbaye de Wettingen. Suivant un contrat de 1606, les travaux suivants pour cette église furent confiés aux trois artistes : une statue de la Vierge avec deux anges, à placer au-dessus de la porte d'entrée du milieu; la salutation angléque pour le maître-autel et les arcs du chœur; les statues des apôtres et des prophètes, des quatre évangélistes, etc., pour différentes chapelles et pour le cloître. — *BStor.* 1885, 1891, 1903 et 1904. — ALBK. — SKL. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Simona : *Note di arte antica del Canton Ticino*. — Brentani : *La storia artistica della collegiata di Bellinzona*. [C. TURAZANI.]

**ANTROBIO** (C. Tessin, D. Valle Maggia). Ancienne localité de la commune de Maggia, qui possède une petite chapelle dont les fresques détériorées par les voyageurs remontent à l'époque gothique tardive. Suivant Simona cette chapelle serait antérieure à celle de la Madonna di Campagna de Maggia, qui pourtant est considérée comme la plus ancienne de toute la Valle Maggia. — Simona : *Note di arte antica del Canton Ticino*. [C. T.]

**ANTRONA (COL D')** nommé aussi **SAASER-BERG, SAASER FURKA, PASSO DI SAAS**, même de Saas à Antronapiana. Il est mentionné pour la première fois dans un document de Sion de l'an 1217. Il ne faisait point partie des rois dépendant de la munse épiscopale, mais appartenait aux gens de Saas qui conclurent en 1415 avec ceux d'Antrona un arrangement concernant son entretien. C'est pendant le XVI<sup>e</sup> s. qu'il fut le plus fréquenté, comme le prouvent les données de Stumpf, Tschudi et Simler. La route pavée, dont on trouve encore les traces dans les contours au-dessus du glacier de Fürggen, date probablement de cette époque. Au sommet du col les restes de l'entrepôt, construit en 1792, sont une preuve du





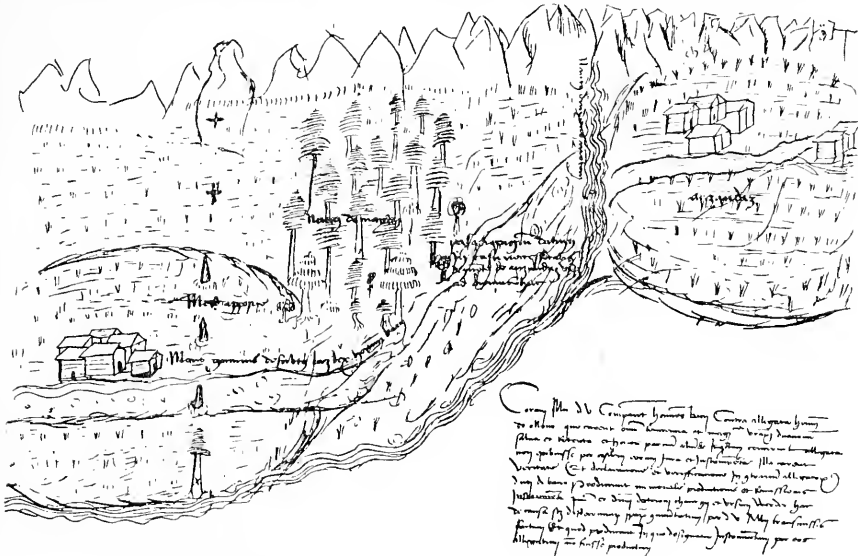
commerce du sel qui florissait au XVIII<sup>e</sup>s. La révolution et l'ouverture de la route du Simplon mirent un terme au trafic du col d'Antrona, qui n'a d'importance que pour les touristes. — Voir Ruppen en *Chronik des Talles Saas*, p. 81, 152. — Dullé en *Saas-Fee*, p. 143-129. — *Arch.*, 87, 111, 157.

**ANTUATES.** Tribu helvète. Voir **NANTUATES**.  
**ANTWART** ou **ANTWARTH**, deuxième abbé de Rheinau, cité le 21 septembre 850 (?). Il apparaît aussi dans le livre de la Conférie de Saint-Gall. — Voir van der Meer en *Gesch. von Rheinau*, p. 22-26. — *MGG* 1884, p. 51 — *Mouvement Germanica historica, libri contractuati*, p. 47. — *QSG* III (Cartulaire de Rheinau), p. 9 et 69. — *UZ* 1, n° 61. [F. H.]

**ANWIL.** Village. Voir **ANDWIL**.  
**ANZEINDAZ** (C. Vaud, D. Aigle, Gom. Bex, V. DGS). Grand alpage des Alpes vaudoises, au pied des

1289. La plus ancienne qui soit conservée est du 17 juin 1298; c'est le premier document existant qui mentionne Anzeindaz. Les communiens de Bex sont reconnus seuls usagers de l'alpage, à la réserve des droits des descendants des hommes d'Ollon, suiets de Pierre de La Tour, sur le terrain dit du Forrenreux (vallées Gueb), qui se trouvait d'abord sous le mont d'Anzeindaz. Des lors, des sentences se multiplient, qui maintiennent le principe des prononciations précédentes, mais étendent peu à peu les avantages des hommes d'Ollon. L'une de ces sentences est du 6 juin 1457. C'est à cette occasion que dut être fait le plan d'Anzeindaz que nous reproduisons ici, et dont les originaux se trouvent en double aux archives de Bex et d'Ollon. Une sentence, du 15 juin 1517, fixa de nouvelles délimitations, mais deux ans après déjà les parties revenaient à la charge.

Les communiens d'Ollon avaient obtenu le 20 juin 1413



Plan d'Anzeindaz en 1517. (Parchemin conservé en double aux archives de Bex et d'Ollon.)

Diablerets. C'est le point de départ de nombreuses courses de montagne « une fête populaire, la « mi-été d'Anzeindaz » s'y célèbre le second dimanche d'août. Voir **ALPESTRES, FÊTES**.

L'origine du nom est inconnue. Les anciennes formes donnent *Anzenda* en 1298, *Anzenda* en 1300, *Anzenda* en 1457, *Anzeindaz* en 1517. Le montagné d'Anzeindaz relevait en 1301 directement du comte de Savoie, auquel les compartitionnaires devaient 10 fromages et un séré de rente. En 1329, le comte de Savoie l'inféoda aux nobles Tavelli, coseigneurs de Bex. Des Tavelli, l'alpage passa par héritage aux Greyrier, aux La Tour-Châtillon, aux Blonay, aux Duin, coseigneurs du château de Bex. En 1568, les propriétaires en étaient Jean de Duin, Pierre de Roverca, ainsi que les heirs de Hippolyte de Juliginge et des Novasselle d'Aigle. La commune de Bex en devint propriétaire au XVIII<sup>e</sup>s. Le droit d'alpage à Anzeindaz appartenait aux communiens de Bex. Mais au XIII<sup>e</sup>s., les suiets qu'un coseigneur de Bex, Pierre de La Tour, avait à Ollon, en bénéficiaient aussi. Ce fut l'origine de procès qui durèrent des siècles. La première sentence connue sur ce sujet est du 6 août 1289 — 23

une lettre de sauvegarde du comte de Savoie pour leurs droits à Anzeindaz, moyennant paiement de deux livres de cire. Après la conquête bernoise, les seigneurs de Bex y prétendirent. Mais les gens d'Ollon déclarèrent que cette redevance était due au souverain et non à eux, et qu'ils n'étaient pas même astreints à la cense du fromage de brebis réclamée aux communiens de Bex par les gentils-hommes du lieu. Des sentences des autorités bernoises en 1568 et 1573, les astreignirent cependant au paiement de cette rente. À la même époque, de 1539 à 1550, la communauté de Bex eut des conflits analogues avec les habitants de la châtellenie de Conthey. Finalement, elle dut céder une partie de ses droits, mais racheta en 1820 la part d'Ollon, et en 1874 d'autres droits qu'avaient les communiens de Gryon. Des onze chalets du pâturage, celui du Mont-tex date de 1624; la plupart des autres sont du XVIII<sup>e</sup>s.

Lors du Sonderbund, en 1847, Anzeindaz eut un poste militaire pour la surveillance du Pas de Chevillon. — A. Milliod en *Histoire de Ber, I.* — *Arch. d'Etat*, Lausanne, doss. Anzeindaz. [M. B. MOSEL]

**ANZONICO** (G. Tessin, D. Léventine, V. DGS). Petite

Juillet 1920



commune et paroisse au-dessus des gorges de la Biaschina. Anciennes formes du nom: *Anzonico am.*, *Anzonigo*, *Anzòni*, *Anzònic*. À l'origine, Anzonico dépendait au spirituel de Giorno et bien qu'il eût une église, celle-ci était desservie par l'un des curés de l'église-mère de Giorno. Il constitua une paroisse autonome en 1620, tout en conservant jusqu'à 1830 l'obligation d'aller en procession à l'église-mère de Saint-Michel et de lui offrir un cerge. L'ancienne église ne devait pas remonter très haut; du moins le *Liber notitiæ Sanctorum Mediolani* de Guglielmo da Busseno (vers 1220-1290) n'en dit pas un mot. — Au point de vue politique, Anzonico suivit le sort de toute la Léventine. Il faisait partie de la *ricinanza* de Giorno. Cependant, en 1329, il y avait déjà un consul de la *deguana* de Anzonico et même en 1227, lors du partage des alpages de la Léventine, Anzonico devait jouir d'une certaine autonomie, puisqu'il envoya un représentant au conseil général de la Léventine, à Faedo. En 1802, Anzonico fut une des dix communes de la Léventine qui demandèrent la réunion de la vallée non pas au nouveau canton du Tessin, mais à celui d'Uri. En 1606, une grosse avalanche porta l'église, le clocher, tout nombre de maisons et d'écuries avec tout le bétail. Il y eut à déplorer plusieurs victimes. L'église fut rebâtie en 1670; en 1677 on montait la première cloche sur le clocher. En 1567, lors de la visite pastorale de Charles Borromée, archevêque de Milan, Anzonico comptait 58 ménages. En 1870, on comptait 56 ménages et 244 habitants; en 1910, 229 habitants. — Meyer: *Italien und Leventina*. — D'Alessandri: *Atti di S. Carlo*. — Francini-Peri: *Storia della Svizzera Italiana*. — Magistretti: *Liber notitiæ Sanctorum Mediolani*. [C. TREZZINI.]

**AOSTALLI** ou **OSTALLI**. Famille à Pambio et à Savosa au XVI<sup>e</sup> s., et dès le XVII<sup>e</sup> s. à Castagnola, où elle subsiste encore. — *Agostino, nostro da utro*, fils de maître Gio-Maria, était en 1593 au service du duc de Mantoue. Suivant acte du 20 mars de cette année, il aurait été chargé, avec des collègues du Luganais, de construire les fortifications de Casale Monferrato. — *Hist.* 1902. — Monti: *Atti*. [C. T.]

**AOÛT (FÊTE NATIONALE DU PREMIER)**. Fête nationale en souvenir de l'alliance populaire conclue par les Helvètes à la fin du premier août 1291 et qui fut le noyau de la Confédération suisse. Cette fête fut célébrée pour la première fois le premier août 189. Ce jour-là, les cloches de toutes les églises de la Suisse sonnerent à huit heures du soir. En 1899, sur la proposition du gouvernement de Berne et avec l'assentiment du Conseil fédéral, on décida de sonner les cloches chaque année, le 1<sup>er</sup> août, au soir. Ainsi cette fête nationale prit de fortes racines dans toute la Suisse. Les feux allumés le soir sur les hauteurs sont, avec la sonnerie des cloches, la principale caractéristique de cette fête. — Voir aussi l'art. FEUX COMMÉMORATIFS. [AZ.]

**AOÛT 1792 (DIX)**. La prise des Tuileries à Paris concerne l'histoire suisse en ce sens que cette fameuse résidence du roi Louis XVI fut défendue presque exclusivement à la dernière heure par le régiment des Gardes Suisses. Après que le régiment des Gardes Françaises eut abandonné ses postes de garde et fait fuir le peuple en révolte il ne restait à leurs côtés qu'environ 200 gentilshommes Français, voulant défendre leur roi contre ses propres sujets. En vertu de la capitulation, les Suisses devaient être au nom-

bre de 2400 hommes, divisés en 4 bataillons; à ce moment, ils n'étaient que 1500 hommes, dont un détachement de 300 hommes avait dû être envoyé en Bretagne le 7 août. Déduction faite des sentinelles et des hommes en congé, environ 900 hommes

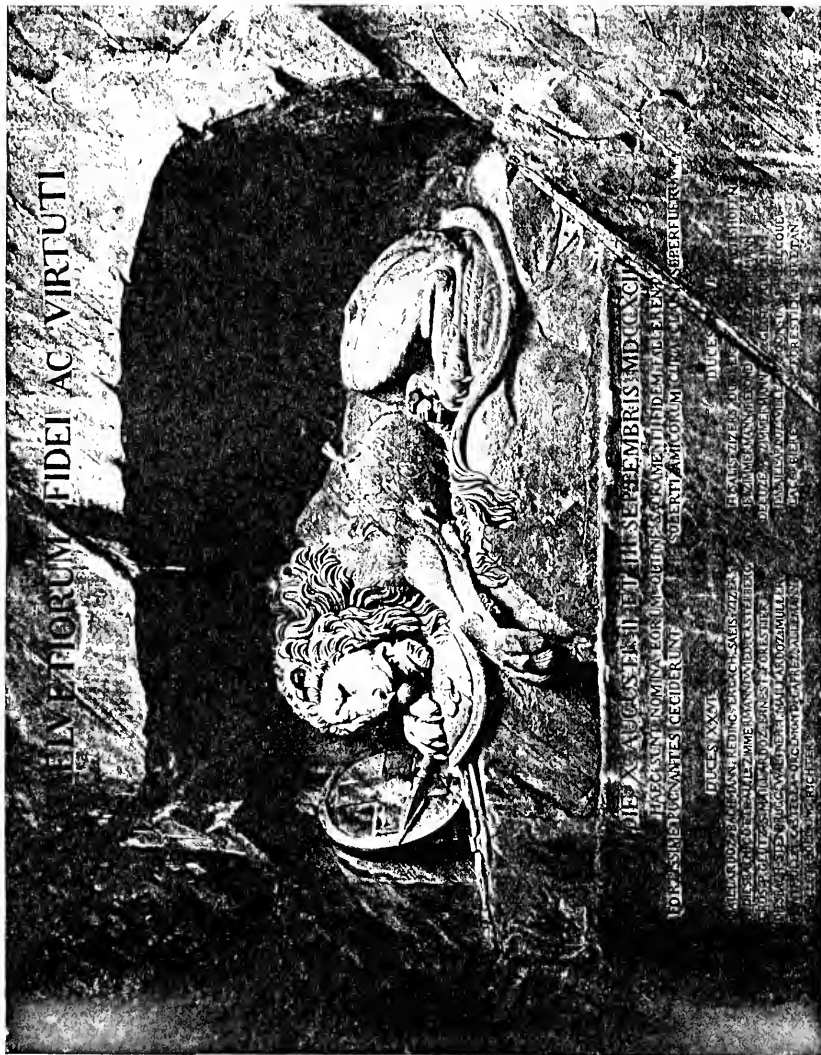
Fac-similé de l'ordre du roi Louis XVI, le 10 août 1792.

occupaient les Tuileries et faisaient le fatigant service de garde en commun avec les Gardes Françaises et les gardemaries à cheval. Mais lorsque, le 10 août, le tocsin retentit, les Français, qui ne voulaient point tirer sur leurs compatriotes, se retirèrent, bientôt la Garde Suisse forma le dernier rempart entre le roi en péril et le peuple en révolte, qui voulait venger en ce jour l'injustice de bien des siècles. Peu après 9 heures du matin, le combat s'engagea entre la garnison du palais (des Suisses, et environ 200 gentilshommes Français susmentionnés) et un nombre d'assaillants de beaucoup supérieur, bien pourvus d'artillerie et surtout principalement des faubourgs de Paris et de la province, surtout de Marseille. Les Suisses eurent d'abord le dessus, mais au bout de deux heures environ le manque de munitions les força à se défendre à l'arme blanche. La masse des assaillants ne cessa de se ruir sur ce rempart rouge et finit par l'enfoncer. Les uns après les autres, les Suisses tombèrent pour la défense de leur honneur et par fidélité à leur consigne. Ceux d'entre eux qui avaient été chargés d'accompagner le roi à 9 heures à l'Assemblée nationale furent désarmés et lâchement massacrés. D'autres, auxquels le roi avait ordonné de mettre bas les armes, sortirent du palais et voulurent se rendre aux casernes par les jardins; de tous côtés, on fit feu sur eux, et on les attaqua avec de la cavalerie; ils furent tués jusqu'au dernier sur la place Louis XV et leurs cadavres amoncelés autour de monuments démolis. D'autres, qui avaient d'abord été plus heureux en se constituant prisonniers, furent massacrés le 2 septembre, et le commandant du palais, le major Barthelemy, dut monter sur l'échafaud le jour suivant pour « crime contre la majesté du peuple ». Environ 600 hommes perdirent la vie, en majeure partie des Frébourgeois; 300 à peu près échappèrent à la mort. Comme on le sait, l'Assemblée nationale se constitua en Convention nationale ce même jour, 10 août, en se confiant l'autorité suprême et en prononçant la « suspension du roi ». La fin du régiment des Gardes Suisses signifiait aussi pour Louis XVI la fin ou du moins le commencement de la fin de son règne.

Cette sanglante journée décida la Convention à licencier, déjà le 20 août 1792, toutes les troupes étrangères. Cette mesure atteignit d'abord les dix régiments suisses de ligne encore stationnés en France, la compagnie des Cent-Suisses et enfin les derniers survivants de la Garde. La prise des Tuileries ne fit pas son mal; tant seulement de la mort de nombreux Suisses, mais aussi du fait qu'elle marque, comme la prise de la Bastille, le commencement d'une ère nouvelle.

L'héroïsme glorieux des Suisses en cette journée fait oublier les côtés peu honorables du service mercenaire à





Le Lion de Lucerne.

Vignette de A. Thruwärdin, exécutée en 1821 par L. Ahorn. Monument en mémoire du Régiment des Gardes suisses à la corne de 10 août 1792 aux Tuileries

100

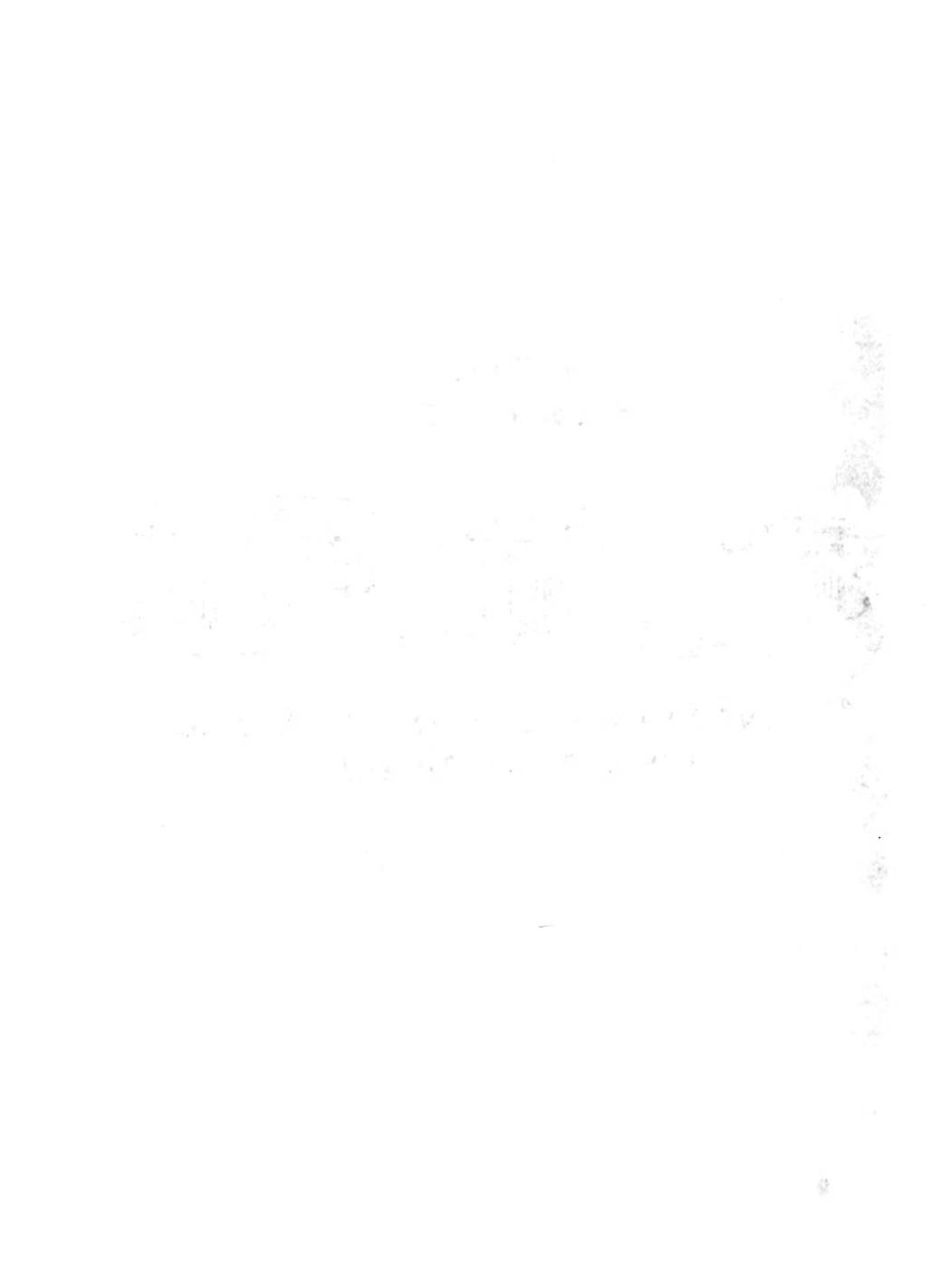
100

100

100



L'enseigne Montmollin à la journée des Tuileries le 10 août 1792.  
Peinture à l'huile d'Auguste Bachelin de 1860 environ. (Musée de Neuchâtel).





l'étranger. Le 10 août 1821 eut lieu à Lucerne l'inauguration du monument érigé « à la loyauté et à la vaillance des Suisses », le lion de Thorwaldsen, dont l'as-



Médaille commémorative avec ruban, donnée en 1817 aux 100 survivants du Régiment des Gardes Suisses (Museum historique de Neuchâtel).

pect saisissant conserve le souvenir de cette mémorable journée d'août. C'est aussi la prise des Tuileries qui a provoqué la création de notre unique ordre militaire, savoir la médaille de fer « honneur et fidélité », que la Diète fit distribuer en 1817 à tous les survivants. On n'oubia pas naturellement l'officier français Coquet qui, commandant un détachement de la garde nationale, avait sauvé 238 Gardes Suisses en les incorporant dans ses troupes à lui et en les laissant retourner dans son pays sans être inquiétés. Encore un quart de siècle après cette sanglante journée, Napoléon Bonaparte parlait avec horreur du massacre dont il avait été témoin devant le monument de Louis XV. Aucun champ de bataille ne lui avait fait une aussi affreuse impression que les cadavres amoncelés des Suisses devant les Tuileries. — Voir Dienerer. — 1876. 1903. — *Revue des Etudes historiques*, 1909. — *Hist. militaire de la Suisse* VI. — W.-F. von Mühlner : *Dus franz. Schweiz-Gaudevortrag am 10. Aug. 1792*.

**APIARIUS** (Bioner). Famille d'imprimeurs qui les premiers introduisirent l'imprimerie à Berne et à Soleure. — 1. *Matthias*, originaire de Berchingen (Bavière), se fixa comme relieur à Bâle en 1525. Il assista à la dispute de Berne en 1528; en 1535, il était imprimeur à Strasbourg où il édita, avec Pierre Schöffer II, des œuvres musicales. Le 19 janvier 1537 le gouvernement de Berne lui accorda la franchise de droits et un sauf-conduit pour son établissement à Berne, où il exerça sa profession d'imprimeur et de relieur, souvent au milieu de difficultés financières, jusqu'à sa mort en 1554. Ses meilleurs travaux d'imprimeur à Berne sont : le calendrier de 1539; *De claris mulieribus* (1539), un ouvrage de Boccace illustré; le *Catalogus aunorum*, ouvrage historique de Valerius Anselm (1<sup>re</sup> éd. 1540; 2<sup>e</sup> 1550), et les trois éditions de *Schimpf und Ernst* de Pauli (1542, 1543, 1546). — 2. *Sammuel*, fils du n° 1, reprit l'imprimerie après la mort de son père, et édita une quantité de chants populaires, de chants de guerre et d'autres opuscules. Il imprima des ouvrages plus importants pour Oporinus à Bâle, Froschauer à Zurich, Zäpfel à Francfort. Des circonsstances de famille malheureuses, auxquelles s'ajoutaient périodiquement des ac-

cès de folie, lui attirèrent toutes sortes d'ennemis. En 1559 il dut quitter Berne pour quatre ans. Aussitôt rentré, il fut accusé d'avoir imprimé une poésie injurieuse pour le Conseil de Lucerne, qui demanda son exil. Il se rendit à Soleure où, le 12 septembre 1565, il obtint l'autorisation d'installer une imprimerie, la première de Soleure. Déjà l'année suivante, il se rendit à Bâle où nous le trouvons tantôt compagnon, tantôt maître imprimeur. Il mourut en 1590. — 3. *SIEGFRIED*, son frère, était relieur. Pendant les quatre ans d'absence de Samuel, il imprima quantité d'opuscules. De 1553 à 1565,



Marque de Matthias Apiarius sur l'édition de 1539 de la Chronique de Sebastian Franck. (Bibliothèque de la ville de Berne).

année de sa mort, il était un des frères de la ville. — Voir *BT II* 1897, p. 196-253; 1898, p. 168-233. — *SKL IV*, p. 41. *ADB*. [A. FROST.]

**APICULTURE.** On peut affirmer que l'apiculture était déjà pratiquée par les premiers habitants du pays. Cette industrie était née de la nécessité de se procurer le miel, la seule matière sucrée qui fut longtemps à la disposition des hommes. Dans l'Helvétie romaine, l'abeille, depuis longtemps élevée en Italie, fut considérée comme faisant partie du cheptel, et la ruche grecque, cylindrique, en terre cuite, introduite par les colons, fut bientôt remplacée par la ruche de bois ou de paille, dont l'usage a subsisté jusqu'à nos jours. Durant le moyen âge, l'apiculture reste stationnaire, elle est surtout pratiquée dans les couvents. Le miel, toujours apprécié comme aliment, entraîna aussi dans la confection d'une foule de remèdes et de drogues, ainsi que dans la fabrication des hydromels et autres boissons. La cire, utilisée pour l'éclairage des demeures seigneuriales et les besoins du culte, était aussi couramment employée dans diverses pratiques de sorcellerie; elle constituait, avec le miel, une des revêances froides. La seule abeille connue et cultivée était l'abeille indigène ou abeille noire que nous connaissons encore; active, rustique, douce et prolifique. Ce n'est que vers 1850 qu'on opéra les



premiers croisements par l'introduction des abeilles liguriennes ou italiennes, puis un peu plus tard avec les abeilles caroliennes.

Une foule de savants s'intéressèrent aux abeilles. Chez nous les Huber, les de Gélien, les Duchet, laissèrent d'intéressants ouvrages sur la matière. En 1861, l'apiculteur zuricois P. Jacob fonda la Société suisse des amis des abeilles, dont le développement fut rapide. Cette association réunit les apiculteurs suisses de langue allemande. Afin de répandre les idées nouvelles, Jacob créa la *Schweizerische Bienenzeitung* qui, de personnelle, devint, à partir de 1878, la propriété et l'organe de la société. Sous la direction de Ritter, Burkly, Jeker, et avec la collaboration de Blatt, Gills, Theiler, Kramer, etc., ce journal devint une autorité en apiculture. La Suisse romande ne tarda pas à suivre le mouvement. Le 16 avril 1876, grâce à l'initiative du pasteur de Ribeaucourt, la *Société d'apiculture de la Suisse romande* fut fondée à Nyon. En 1874, déjà, s'était constituée à Hauteville, sur Vevey, la *Société vaudoise d'apiculture*. Cette société fusionna en 1879 avec la Société romande. Cette même année 1879 vit apparaître le *Bulletin d'apiculture de la Suisse romande*, dirigé par E. Bertrand, à Nyon, un des fondateurs de la Société romande. La publication, qui prit en 1885 le titre de *Revue internationale d'apiculture*, eut un succès croissant durant les 25 années de son existence, car Bertrand s'attacha dès le début à répandre les méthodes américaines. En 1903, la *Revue internationale d'apiculture*, qui cessait de paraître, fut remplacée par le *Bulletin de la Société romande d'apiculture*, propriété de l'Association. Depuis l'introduction des méthodes nouvelles, l'apiculture a pris un essor inespéré, prouvé en soit les données des recensements fédéraux. En 1876: 57 237 apiculteurs possédaient 177 120 ruches.

» 1886: 41 136	»	207 384
» 1896: 44 583	»	259 109
» 1901: 42 257	»	242 544
» 1911: 34 351	»	225 030
» 1918: 29 377	»	205 934

[L. FORESTIER.]

**APOTHÉLOZ, LOUIS-HENRI-AUGUSTIN**, 3 septembre 1866, de Omens (Vaud), agrégé à la commune de Colombier (Neuchâtel) en 1917. Il commença des études de médecine, puis devint instructeur d'enfance. Colonel en 1917, il remplit *ad interim* les fonctions d'instructeur d'arrondissement de la 11<sup>e</sup> division. Député depuis 1916 au Grand Conseil neuchâtelois. — Voir aussi APPENTHEL. — P.S. 1918.

[L. M.]

**APOTHEKER, APPEHTHEKER ou APPENTEGGER**. Famille originaire de Constance, mentionnée déjà en 1263. —



1. WERNHEIM S, pharmacien, est cité dès 1274 dans les listes des conseillers de la ville. Son sceau représente un mortier à deux anses, avec deux hiboux croisés. Plus tard la famille porte une tête d'écrivain ou de cerf-volant sur champ d'or. — 2. JAKOB, architecte, du Conseil de Constance, de 1414 à 1443, quitta la ville en 1428

avec toute la famille et établit bourgeois de Schaffhouse en 1429, en même temps que Konrad et Félix Appentegger. Membre de la *Katzenzunft* en 1424. Lorsque l'empereur fit son entrée dans la ville, en 1442, il était parmi les porteurs du dais. — 3. Noble LUDWIG APPEHTER fut alternativement bailli impérial et bourgeois de Constance, de 1481 à 1493. — Voir Beyerle: *Konstanzer Ratslisten*. — Kindler von Knobloch: *Oberbairisches Geschlechterbuch et Wappenrolle der Gesellschaft zur Katzze*. [S. M. et H. W.-K.]

**APPALTO**. C'est le nom italien de la ferme des péages. En 1512, les trois Liges grisonnes comparurent la Vallette, Chiavenna et Bormio et administrèrent dès lors, en coteries, comme des pays suzerains. Les Grisons percevaient pour les marchandes impatriées dans ces possessions italiennes des droits de péage qui furent affermés très tôt déjà. Pendant longtemps la famille Massner défit la ferme des péages qui passa, par mariage, à la famille Salis. Cette dernière payait aux trois Liges un fermage

annuel de 14000 florins. En 1788, la famille Bavier obtint les péages moyennant une redevance annuelle de 96 000 fr. à payer aux trois Liges. [B. P.]

**APPELLINUS ou ABELLENUS**. Evêque de Genève qui assista en 627 au troisième concile de Mâcon. La Bible de Saint-Pierre l'ignore. — Voir: *Regeste Genevois*, n° 75. [M. R.]

**APPEHTEGGER, JEAN**. Voir ALLEMAN (Beine) n° 2; voir aussi APPOTHEKER.

**APPENTHEL, d', ou APOSTELLO, APPELTEL, APPEL, APPELHEL**. Famille bourgeoise de Fribourg depuis le 13 janvier 1551 en



la personne de Pierre Apostello, d'Ornues, *Armoiries*: de gueules à une croix d'or dont le pied fendu en chevron repose sur trois copeaux de sapin; le sommet de la croix en forme de fer de flèche, l'extrémité des bras épanouie, le tout cantonné de quatre étoiles d'or. — J. GUILLAUME, reconnu son droit à la bourgeoisie secrète et privilégiée le 12 mai 1627; du Conseil des Deux-Gents en 1616, des Soixante en 1631,

bailli de Bellegarde de 1627 à 1632, † le 2 septembre 1643. — 2. GASPARD, du Conseil des Deux-Gents en 1600, avoyer de Murat de 1605 à 1610, directeur de la Fabrique de Saint-Nicolas en 1613, † 1620. — 3. JOSSE, docteur en théologie, curé de Favel de 1676 à 1708. — 4. JEAN-PIERRE-JOSEPH, membre des Deux-Gents en 1757, des Soixante en 1775, bailli de Romont de 1764 à 1769, secrétaire en 1777, directeur de Bourgillon en 1784, † le 7 mars 1785. — 5. PIERRE-JOSEPH, recteur de Notre-Dame de 1754 à 1807, membre de la cour épiscopale. F. le 5 décembre 1807. — 6. JEAN-PIERRE-JOSEPH-JUSTIN, baptisé le 14 avril 1767, du Conseil des Deux-Gents de 1787 à 1798, puis de 1814 à 1831, archiprêtre en 1788, bailli du Val Maggia de 1792 à 1794, secrétaire du préfet national 1798, chancelier 1814-1825, conseiller et juge d'appel 1827, président du tribunal d'appel en 1831, † le 1<sup>er</sup> novembre 1848. — 7. JOSEPH-PIERRE-TIMOTHÉE, frère du 6, bapt. le 2 juillet 1768, s'engagea en 1784 au service de France, dans le régiment de Sonnenberg, passa avec celui-ci au service d'Angleterre en 1792, capitaine au régiment Royal Etranger en 1796, † le 4 septembre de cette année dans un naufrage sur les côtes de la Corse. Il est connu sous le nom de chevalier d'Appenthel quoiqu'il ne paraisse pas avoir été réellement chef de chevalier. — 8. ANTOINE-JOSEPH-JUSTIN, fils du n° 6, \* le 4 août 1799; lieutenant-colonel en 1839, fit partie de l'expédition de Bâle-Campagne; archiviste d'Etat de 1828 à 1830, juge de paix de Fribourg 1837, juge près le tribunal de la Singine 1857, refusa la place de préfet du Lac en 1864, † le 21 décembre 1878. — 9. ANTOINE, fils du n° 8, \* 1852, † à Colorado (Mexique) le 27 février 1903. Avec lui s'éteignit la lignée masculine des Appenthel. — Voir Gh. de Remy dans *RII* 1903. — *Nouvelles Epreuves fibrogriseuses* 1880, p. 12. — *ASHF* IV, p. 150. — *Journal de Fribourg* 1879, n° 25 à 44. — Gh. de Remy: *Le chevalier d'Appenthel*. — Hét. Remy ds. Bertigny: *Chronique fibrogriseuse*, p. 323. — Delfion: *Dictionnaire VI*, p. 420, XI, p. 195. — *LH I*. — M. F. Weitzel: *Répertoire des familles*, p. 517. [R. M.]

**APPENWILER, ERHARD von**. Originaire de Colmar, il paraît déjà en 1429 à Bâle où de 1439 jusqu'à sa mort en 1472, il est chapelain de la cathédrale et en même temps camérier de la confrérie de Saint-Jean. Il est connu comme auteur de la chronique latine des années 1444 à 1471, qui sont de la plus grande importance pour l'histoire de Bâle. — Voir Aug. Bernoulli, dans *Bis. G. IV*. [A. B.]

**APPENZEL**. Canton et troisième État de l'Ancienne Confédération suisse en 1507, il est, depuis cette époque, partagé en deux demi-cantons, Appenzel Rhodes-Intérieures et Appenzel Rhodes-Extérieures, *Armoiries*: d'argent à un ours levé en pied de sable armé et hampé de gueules. Le plus ancien sceau, du 10 octobre 1403, porte

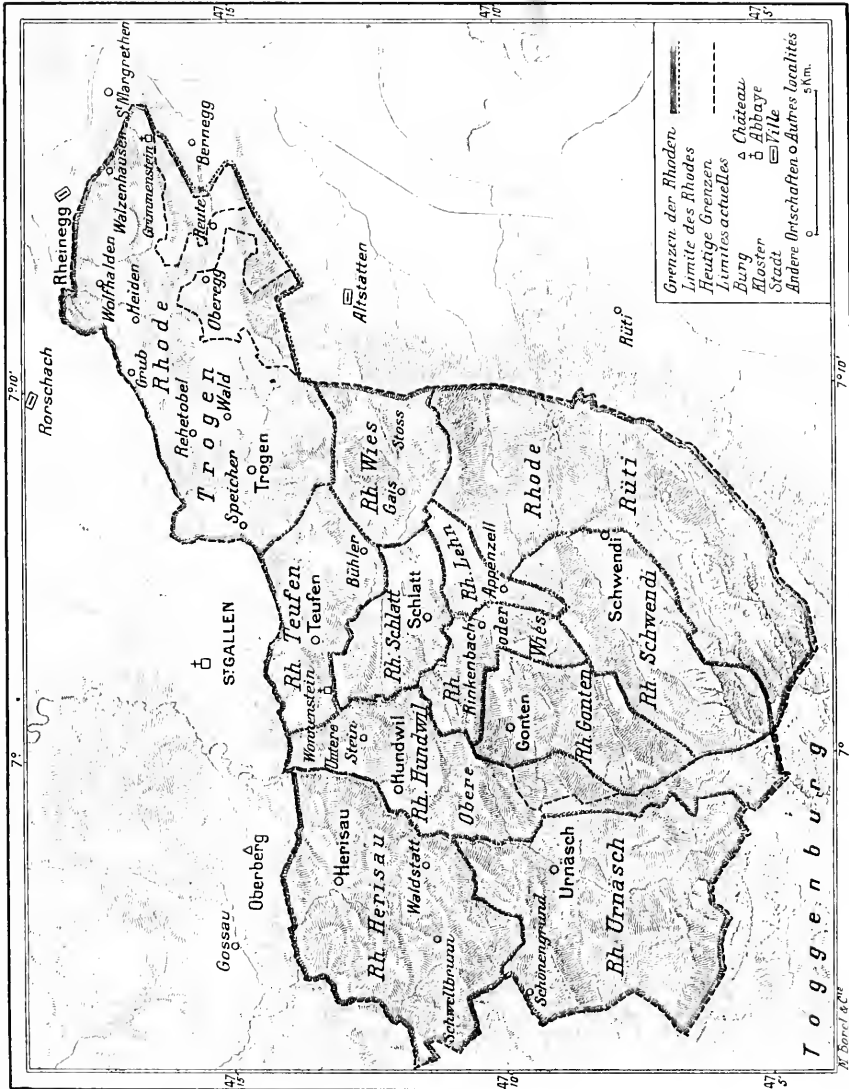
\* A cet article appartiennent les deux cartes historiques et les deux planches en couleurs (costumes et drapeaux) publiées dans le fascicule II du *DMHS*.







CANTON D'APPENZELL



Appenzell au XVI<sup>e</sup> siècle.





L'inscription : *Sigillum universitatis terre de Abbatiscella*. Un document, de 1450 environ, porte un sceau d'exécution soignée avec l'inscription : *Sigillum Universitatis Appenzell*.



**Préhistoire.** Près du Wildkirchli, le Dr Bächtler de Saint-Gall a trouvé des traces d'un établissement préhistorique. Cette station, la seule en Europe située dans la région alpestre et à cette altitude (1577 m.), fut habitée par l'homme du monstérien. Quoique jusqu'ici on n'ait trouvé aucun reste humain dans les couches de terrain des deux grottes du Wildkirchli, les autres trouvailles préhistoriques et paléontologiques constituent une preuve indéniable de l'existence de l'homme préhistorique dans ces demeures spacieuses et favorables à un établissement durable. Lors des premières fouilles, on rencontra des instruments en pierre dont la matière première ne fut certainement pas attachée aux parois des grottes, mais importée d'une manière ou d'une autre. On peut inférer des restes d'animaux découverts que l'homme de cette époque était un contemporain de l'ours des cavernes ; on mit encore au jour des restes de lion et de panthère des cavernes, de loup des Alpes, de loup, de blaireau, de bouquetin, de chamois, de cerf, de marmotte et de corneille. Quelques fragments d'os montrent aussi des traces de travail humain ; Bächtler présume l'existence d'une civilisation monstérienne de l'époque quaternaire. Des fouilles ultérieures donneront peut-être encore des renseignements plus complets.

**Moyen âge.** Nous manquons de témoignages historiques jusqu'au premier siècle av. J.-C. Les Helvètes et les Rhètes se partageaient alors le territoire du canton actuel, et ces derniers profitèrent du mouvement d'émigration manqué des premiers pour s'emparer de tout le pays (58 av. J.-C.) ; mais ils durent bientôt eux-mêmes se soumettre aux Romains et se trouverent compris dans la province de Rhétie (15 av. J.-C.). Après quarante ans de domination des Ostrogoths, Appenzell fut englobé avec la Rhétie dans le royaume des Francs (558) dont il partagea dès lors les destinées. Appenzell fut compris dans la Thurgovie dont il constitua au VIII<sup>e</sup> s. la frontière Sud-Est, avec le Comté de Santsis au Melleberg (Alon-tein) ; jusqu'en 1798, les deux évêchés de Goire et de Constance étaient encore séparés par les anciennes frontières du comté. Dès la fondation de l'abbaye de Saint-Gall en 614, Appenzell entre dans l'histoire comme alleu du convent. La première grande localité, mentionnée déjà à l'époque franque, est Hérisau en 837, puis viennent Hundwil en 920, et l'église d'Appenzell en 1071, la plus ancienne du pays. Les Appenzellois vécurent ainsi pendant quatre siècles en qualité de gens du convent ; mais, durant les luttes des abbés contre les comtes de Toggenbourg et de Werdenberg et les ducs d'Autriche, ils acquirent par leurs qualités militaires divers droits importants, en particulier l'élection d'un conseil du pays, 1377. L'énergique abbé Cuno de Stäfelin (1379-1411) chercha vainement à étendre ce foyer de liberté qui s'enflamma à la suite des victoires de Sempach et Näfels. Le 17 janvier 1401 les huit communes d'Appenzell, Hundwil, Unäsch, Gais, Teufen, Progen, Sprecher et Hérisau conclurent, sur le modèle des Confédérés, une alliance avec la ville de Saint-Gall et quatre communes abbatiates de la région de Gossau contre l'abbé, l'ennemi commun. Lorsqu'à la suite du verdict de Constance (1402), Saint-Gall et les communes de l'intérieur se retirèrent de l'alliance, les Appenzellois scellèrent, au début de 1403, une bourgeoise avec Schwyz ; et, dans les deux rencontres de Vogelsgägg (15 mai 1403) et du Stoss (17 juin 1405), ils remportèrent une victoire complète sur leurs ennemis rangés sous les bannières de l'abbé et de l'Autriche. Alors, avec la violence d'un torrent alpestre, les Appenzellois sortirent de leurs montagnes et fondèrent la ligue autour du lac (*Bund ob dem See*) qui comprit, outre Appenzell, une partie de la Thurgovie, tout le Rhéintal avec le Liechtenstein, le Vorarlberg et le Bregenzerwald ; mais après trois ans d'existence, la

Ligue fut dissoute (1408). Alors, pour la seconde fois, les Appenzellois cherchèrent et trouvèrent alliance en Suisse ; le 24 novembre 1411, ils conclurent une bourgeoise perpétuelle avec les sept cantons orientaux (Hérisau n'y fut pas compris).

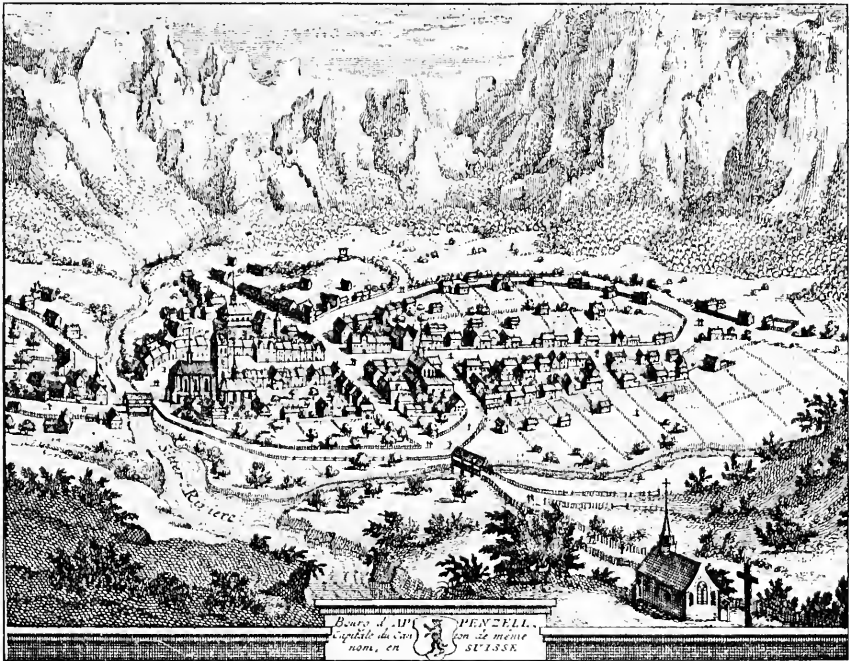
**Rattachement à la Suisse.** Quoique dans le traité de 1411 les parties ne jouissent pas des mêmes droits — les Appenzellois étaient les « protégés », c'est-à-dire presque les sujets des Confédérés — cet accord, grâce à la politique habile des premiers, marque bien le début de l'entrée d'Appenzell dans la Suisse comme Etat confédéré. La sentence de Baden du 31 mai 1429, par laquelle les Confédérés cassèrent la bourgeoise d'Appenzell avec le Rhéintal, à la demande du comte du Toggenbourg, et contraignirent les montagnards à des réparations envers l'abbé, nous montre pour la dernière fois Appenzell pupille des sept cantons, lesquels, pour veiller à l'exécution des clauses du verdict, envoyèrent pendant un certain temps un bailli dans le pays. Appenzell obtint les droits d'allié des Confédérés par sa participation à l'ancienne guerre de Zurich, lorsqu'il entra en 1444 dans la ligue antizürichoise, et par la défense victorieuse de sa liberté à Wolfhalden, l'année suivante. Le 15 novembre 1452, les Appenzellois reçurent la lettre de confirmation qui contenait encore quelques réserves pour les cas de guerre et d'alliance. Ils firent un nouveau pas en acquérant un droit de gage sur le Rhéintal, et, dès lors, il n'y eut plus qu'une nuance juridique entre la situation que leur faisait l'acte de 1452, et leur situation effective comme membre de la Confédération et co-détenteurs d'un bailliage commun. A la vérité, Appenzell perdit sa situation par son attaque insensée contre le convent de Rorschach, le 28 juillet 1489, et le traité du 10 février 1490 ; mais il la reconquit après la guerre de Souabe, le 16 mai 1500. Ainsi, c'était une évolution naturelle qui, le 17 décembre 1513, faisait d'Appenzell un membre définitif et indiscutable de la Confédération des XIII Cantons. A la première Diète, le 9 janvier 1514, le député d'Appenzell se plaça délibérément devant le représentant de l'abbé de Saint-Gall, son ancien suzerain, tirant ainsi toutes les conséquences de son admission dans la Confédération. Il conserva son rang, malgré les protestations indignées du vénérable abbé de Saint-Gall, Franz Geissbregger.

**Réformation et contre-Réformation.** La nouvelle foi prit pied très tôt dans le pays ; déjà en 1523 la landsgemeinde décidait que chaque prêtre baserait sa prédication uniquement sur la Bible, et en 1524 il fut reconnu que les communes décideraient de l'acceptation de la nouvelle foi. Sous l'influence exercée ouvertement par les Saint-Gallois Vadian et Kessler, la Réforme s'implanta dans toutes les paroisses extérieures ; seule celle du chef-lieu résista quelque temps, mais pendant l'été 1531, elle commença à fléchir et à tolérer la nouvelle foi. La bataille de Cappel et la seconde paix générale (*Landfriede*) n'apportèrent d'abord aucun changement ; mais il existait toutefois une tension entre les deux partis, ainsi que le montra, de 1535 à 1539, le *Pantherhandel*, dans lequel l'incursion inconsidérée de la vente d'une bannière conquise faillit provoquer une guerre avec la ville de Saint-Gall. Néanmoins les deux partis vécurent côte à côte dans une tolérance mutuelle relative jusqu'au moment où les vagues de la contre-réformation vinrent déferler sur le pays. Après une visite du nonce en 1573 commençaient les premières persécutions au chef-lieu ; puis l'introduction du calendrier grégorien (1584) et surtout l'exécution du médecin Antoine Leu pour avoir offensé un prêtre, la même année, causèrent toutes sortes de troubles qui s'aggravèrent lors de l'établissement des capucins en 1587 (inauguration du convent 25 juillet 1590). En 1588, il fut interdit aux protestants d'Appenzell d'aller à l'église au dehors de la commune et en 1590 ils furent contraints d'émigrer. Ils se vengèrent en 1594 en s'opposant à l'entrée du canton dans l'alliance espagnole. Deux ans après, les « gros bourgeois » (grosse Hansen) réussirent cependant, à l'assemblée de la paroisse d'Appenzell, à faire accepter l'alliance, ils furent appuyés par la Diète de Baden du 11 mai 1597 ; cette dernière savait bien que sa dé-



cision n'obtiendrait pas l'assentiment des Rhodes-Extérieures protestantes et elle proposa en même temps aux deux partis la séparation du pays. Le 2 juin 1597, la *landsgemeinde* de Hundwil rejeta en effet l'alliance espagnole et vota la séparation des Rhodes-Extérieures, qui fut admise cinq jours après par l'assemblée paroissiale d'Appenzell, laquelle demeura fidèle à l'alliance espagnole. Ainsi le sort en était jeté et l'acte de séparation du 8 septembre 1597 consumma la rupture. Aux Rhodes-Extérieures de Hirsau, Hundwil, Teufen, Trogen et Urnäsch s'ajouta la localité protestante de Gais comme sixième Rhode; la paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes: Schwende, Rüte, Lehu, Schfaff, Gonten

ment par les deux demi-cantons. L'antique bannière et l'ancien seau restèrent aux Rhodes-Intérieures qui durent payer aux Rhodes-Extérieures une nouvelle bannière et un nouveau seau, mais « un peu différents des anciens ». Les bannières conquises restèrent arborées dans l'église d'Appenzell, mais comme propriété de tout le pays; les archives aussi restaient propriété commune. — L'acte de séparation a aujourd'hui encore force de loi en ce qui concerne la situation intérieure des deux demi-cantons; seules les conditions embrouillées de la partie orientale du canton ont été réglées par décret de la Confédération en 1870, lequel supprima les biens dits « exemptés » et consacra aussi la séparation ter-



Le village d'Appenzell vers 1600 (d'après une gravure sur cuivre de Matthäus Merian).

et Rinkenbach ou Wip, prit le nom de Rhodes-Intérieures; toutefois la séparation ne se fit pas dans la partie orientale de la Rhode de Trogen, appelée « Obererze » et « am obern Hirschberg »; là, les protestants furent attribués aux Rhodes-Extérieures et les catholiques aux Rhodes-Intérieures. La fortune du pays, avec la maison du conseil, l'hôpital, l'arsenal, la tuilerie et la boucherie, fut attribuée aux Rhodes-Intérieures qui payèrent aux Rhodes-Extérieures, à titre de rachat, 18 000 florins : le contenu de l'arsenal fut partagé à parts égales entre les deux demi-cantons qui devaient dès lors envoyer à la Diète leur députation séparément, celle des Rhodes-Intérieures ayant la préférence. Toutefois le pays tout entier, comme autrefois, n'avait droit qu'à une voix, qui ne pouvait être prise en considération que du moment où les deux délégations étaient tombées d'accord. Le bailliage du Rhodental était occupé alternative-

ment par les deux demi-cantons. L'acte tout entier fut complètement en faveur des catholiques. Le partage des biens en parts égales ne correspondait nullement au chiffre de la population qui encore en 1850, était dans la proportion de 4 à 1. Le qui était aussi incontestablement en faveur de la partie catholique, c'était la séparation des voix à la Diète où celle des protestants, numériquement de beaucoup plus nombreux, était toujours paralysée; jusqu'à la constitution fédérale de 1848, les deux frères ennemis n'ont jamais pu se mettre d'accord dans les questions importantes. De 1597 à cette date, les deux demi-cantons ont suivi chacun des destinées différentes. — Voir APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES et APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. — Dierauer, — LL. — Zellweger: *Der Kt. Appenzell*. — Schiess et Marti: *Appenzeller Urkundenbuch I* (jusqu'en 1513). [A.M. et A.]



**APPENZEL RHODES-EXTÉRIÈRES.** Demi-canton dès le 8 septembre 1597; il forme avec les Rhodes-Intérieures le XIII<sup>e</sup> canton de la Confédération. *Armoiries*: d'argent, à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules, acrosté des deux lettres de sable V et R (*Usseve Rhodes* = Rhodes-Extérieures). Le demi-canton ne comptait d'abord que les six Rhodes extérieures d'Urnäsch,



Hérisau, Ober-Hundwil, Unter-Hundwil, Teufen et Trogen, et comme septième la paroisse de Gais, détachée de la Rhode intérieure de Rinkebach.

Les quatre premières sont « au delà de la Sitter » (aujourd'hui: *Hinterland*), les trois dernières « en-deçà de la Sitter » (*Vittel- et Vorderland*). Les protestants de la pointe Est de la Rhode de Trogen, du Ober-Hirsberg et d'Oberegg, quoique en minorité et très mélangés de catholiques, furent rattachés aux Rhodes-Extérieures, mais leurs biens, dénommés *biens exempts*, devaient rester entre les mains de protestants, qu'il s'agit d'héritages, de ventes ou d'échanges; ils étaient en revanche exempts d'impôts. La frontière fut dans cette région celle des biens particuliers et forma un enchevêtrement compliqué, témoignage de l'intolérance confessionnelle. Par l'érection de nouvelles paroisses se formèrent de 1614 à 1749 treize nouvelles Rhodes, Speicher, Walzenhausen, Schwefelbrunn, Heiden, Lutzenberg, Wolfthalen, Rebetobel, Wald, Reute, Schönmgrund, Waldstatt, Bühler et Stain, qui forment telles qu'elles, avec les sept anciennes Rhodes, les vingt communes actuelles du demi-canton. Dans l'ancien canton d'Appenzel, les Rhodes-Extérieures ne formaient pas aux Rhodes-Intérieures; mais le vote du canton dans son ensemble exigeait l'accord des deux parties.

Le gouvernement du demi-canton d'Appenzel Rhodes-Extérieures appartenait nominativement à la landsgemeinde, assemblée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ayant le droit de vote, et qui se tenait chaque année alternativement à Trogen ou à Hundwil. En fait, ici aussi, les compétences passèrent complètement au double Landrat, qui peu à peu, non sans luttes, restreignit toujours davantage les droits de la landsgemeinde. D'après le Landbuch de 1632, le droit de faire des propositions à la landsgemeinde était lié à l'autorisation du double Landrat; mais il resta aux pétitionnaires, dans les Rhodes-Extérieures, le droit de nommer eux-mêmes sur l'estrade, c'est-à-dire de présenter eux-mêmes leur requête à la landsgemeinde de façon déférée. A partir de 1747, le double Landrat formé des Noveaux et Ancien-Conseils, se composa de 84 membres du Petit Conseil, de 167 du Grand Conseil, et des 10 grands fonctionnaires (soit 2 landammans, vice-landammans, trésoriers, capitaines et enseignes); la landsgemeinde choisissant les premiers selon une proportion déterminée dans les Rhodes en-deçà et au delà de la Sitter, et les derniers en parts égales dans les deux moitiés du canton. Le double Landrat siégeait à Hérisau et à Trogen; en ce dernier lieu étaient aussi depuis 1597 l'hôtel de ville et l'arsenal, la caisse du pays et le gibet, signe du droit de haute justice. Les deux Petits Conseils siégeaient séparément comme autorités purement judiciaires, divisés par districts, au delà de la Sitter à Urnäsch, Hérisau ou Hundwil, en-deçà de la Sitter à Trogen. Pour les affaires matrimoniales uniquement, il existait deux tribunaux matrimoniaux à Hérisau et Trogen, depuis qu'en 1600 les Rhodes-Extérieures s'étaient rendues indépendantes de Zurich et de Constantine en cette matière.

Les deux Appenzel possédaient en commun les arches du pays et les bannières conquises, placées dans l'église de l'Ancien chef-lieu; l'administration de l'unique bailliage du Rheintal était également commune. En 1600, lorsqu'il fallut nommer le premier bailli depuis la séparation du canton, le sort favorisa les Rhodes-Intérieures et le tour des Rhodes-Extérieures ne vint qu'en 1616; jusqu'en 1798, il n'y eut à Rheineck que

six baillis venus des Rhodes-Extérieures, chacun pendant deux ans.

La suite de l'histoire des Rhodes-Extérieures ne répond pas à l'idée que l'on se fait communément d'un État démocratique; elle est avant tout remplie par une ardente rivalité de partis et, comme dans toute la Suisse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, par la lutte des familles aristocratiques pour le pouvoir. Au delà de la Sitter ce sont les Tanner, les Wettler et les Schüss, de Hérisau; en-deçà de la Sitter, en particulier les Zellweger, de Teufen et Trogen, et les Schläpfer, de Trogen, qui tiennent presque exclusivement les principales fonctions; six Zellweger, quatre Tanner, trois Wettler, deux Schüss, deux Gruber et deux Schläpfer ont occupé le siège de landammann; les neuf autres landammans furent pris dans neuf familles différentes. Ces grandes familles, très considérées, jouissaient d'une grande influence dans les conseils; dans la landsgemeinde, par contre, elles rencontraient nécessairement des adversaires, l'histoire en fournit la preuve.

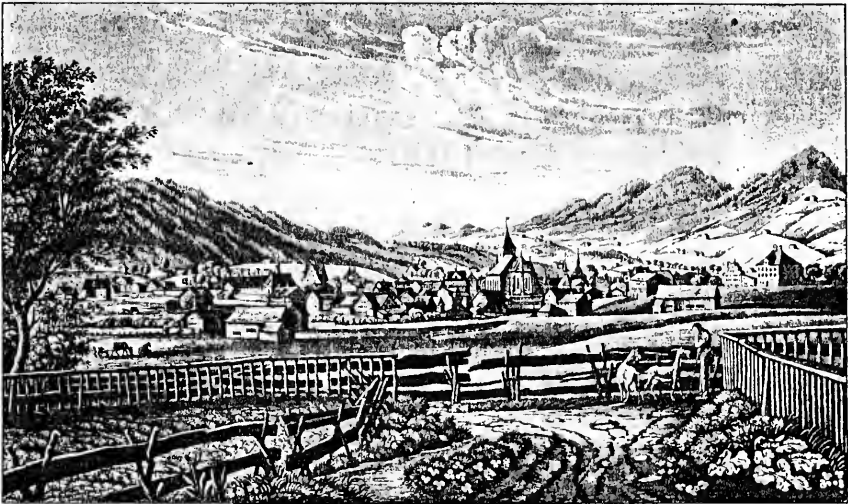
En 1644, la landsgemeinde déposa le landammann Johann Zellweger (de Gälleren par Teufen), élu seulement deux ans auparavant, parce que, sur sa proposition, le Landrat avait voté, sans consulter la landsgemeinde, une loi sur les successions de personnes sans héritiers naturels. Ce n'est pas par hasard qu'un Tanner, puis un Schläpfer le remplacèrent; la preuve de la haine profonde qu'on lui vouait, c'est que pendant le reste de sa vie il ne put obtenir une charge importante. Cette affaire fut probablement le prétexte de la division du demi-canton, si grosse de conséquences, *levée en au delà de la Sitter et levée en en-deçà de la Sitter*, qui veta la landsgemeinde de 1677. Sur la demande des quatre Rhodes alors au delà de la Sitter (Urnäsch, Hérisau, Ober et Unter-Hundwil), les six Rhodes en-deçà de la Sitter (Teufen, Trogen, Speicher, Grub, Walzenhausen et Gais) acceptèrent, grâce à la médiation d'une mission zuricoise, le traité suivant: toutes les hautes fonctions (landammann, vice-landammann, trésorier, landshauptmann et enseigne) seraient occupées à double par des titulaires de l'un et l'autre côté de la Sitter, de telle façon qu'à un landammann d'en-deçà de la Sitter serait adjoint un vice-landammann d'au delà. La landsgemeinde, le Grand Conseil et le double Landrat demeureraient communs et indivis, ils devaient siéger en-deçà de la Sitter à Trogen, au delà à Hundwil ou à Hérisau. Les Petits Conseils étaient par contre divisés et siégeaient d'une part à Trogen et d'autre part à Hérisau, Hundwil ou Urnäsch. Dès 1648, par gain de paix, le bailli du Rheintal fut aussi pris tour à tour dans les deux moitiés du demi-canton, et dès 1671, le doyen et le curier de l'église du pays furent aussi séparés par la Sitter. La décision de 1677, en apparence heureuse, était en réalité une seconde division du pays et rendit les Rhodes d'autant plus étrangères les unes aux autres que des démagogues sans conscience se servirent de ces rivalités pour satisfaire leurs propres ambitions. Le danger n'apparut que lors du *Landthut* de 1732-1733, provoqué par le landammann Lorenz Wettler, qui n'avait manifestement d'abord voulu atteindre que son ennemi héréditaire et collègue Konrad Zellweger. Le prétexte, préparé de longue main, fut l'assertion que les délégués à la paix de Borsebach, signés aussi par les Rhodes-Extérieures en 1714, auraient transgressés les lois du pays en ne requérant pas le consentement de la landsgemeinde. Ces délégués avaient certainement agi d'une manière préméditée car leur consentement ne concernait que l'art. 83 du traité de paix, qui prévoyait en termes généraux le règlement définitif des difficultés depuis longtemps pendantes entre l'abbé de Saint-Gall et les Rhodes-Extérieures. Le double Landrat avait renvoyé aux calendes grecques la ratification formelle prévue. Vaincu et fatigué d'un des envoyés, Konrad Zellweger, le bon commissaire de toute l'affaire et chercha à l'atteindre en la personne de son fils, du même nom, ancien landammann en 1732. Il y parvint après de longues luttes, au cours desquelles les « Durs », ou démocrates, partisans de Wettler, battirent les « Doux », c'est-à-dire le parti aristocratique de Zellweger. Les deux landsgemeinde orageuses de Teufen et de Hundwil, la menace de séparation des communes



de Speicher, Trogen, Rehetobel, Grub, Heiden, Wolfhalden, Lutzenberg, Walzenhausen et Reute (toutes dans le Vorderland), la prise d'armes générale du 5/16 mars 1731, et les insultes faites aux députés des Confédérés à Hergisau, toutes ces manifestations violentes et passionnées, avaient fait grand bruit en Suisse. Après la victoire des « Durs » et l'expulsion des « Doux », le Landrat prononça l'interdiction des noms des partis, et s'en contenta, car, au mal initial, à l'épineuse question de la division du pays par la Sitter, personne en cette terre de pure démocratie ne se hasarda à toucher, de peur de subir le sort de Zellweger de la part d'un ami de l'autre côté de la Sitter.

Il ne serait pas juste de ne présenter que les mauvais côtés de l'histoire des Rhodes-Extérieures. Un des faits les plus intéressants à constater, c'est combien l'union avec les Rhodes-Intérieures demeura encore un certain temps vivante. Ainsi en 1603, six ans après la séparation,

Les Rhodes-Extérieures firent aussi preuve de sens démocratique dans l'organisation de leurs communes. Partout la paroisse se confondait avec la commune politique, d'une façon si complète que le Landbuch de 1757 (une simple réédition de celui de 1632) employait le nom de paroisses pour les réunions politiques où l'on élitait les conseils et les capitaines, et que finalement dans la langue officielle appenzelloise cette appellation ne signifiait plus qu'assemblée politique de commune et remplaça l'ancien nom de Rhode. Sitôt qu'une paroisse devenait autonome et se séparait de l'église-mère, elle constituait sans autre une commune politique avec ses capitaines, Grands et Petits Conseils, et était ainsi représentée dans les autorités d'après la décision de la landsgemeinde. Ainsi, les sept Rhodes originaires s'accrurent plus tard jusqu'à 20 sans que depuis 1637 il y ait eu de difficultés à ce sujet. La meilleure preuve de l'excellence de cette manière de



Vue du village d'Appenzell vers 1805, d'après dessin et aquarelle de J. B. Isenring. (Bibliothèque cantonale de Trogen).

les deux demi-cantons offraient ensemble leurs bons offices pour empêcher la guerre qui faillit éclater entre Berne et Genève et la Savoie à la suite de l'insuccès de l'Escalade. Les deux Appenzell employèrent jusqu'en 1632 le code des lois de 1585 ; à cette date seulement, les Rhodes-Extérieures en firent faire une copie et la modifièrent selon leurs besoins. En 1653, les deux moitiés du pays furent unies lorsqu'il s'agit d'aider à protéger les autorités d'institution divine contre les paysans révoltés. De même, ils prirent soin de ne pas se mêler aux luttes confessionnelles ; en 1656 et en 1712 nous trouvons Appenzell entier parmi les neutres qui réclament la paix et travaillent à la rétablir. En 1712, la situation fut particulièrement délicate pour le pays, car les Rhodes-Extérieures eurent à faire en automne le bailli du Rheintal. Par modération réciproque on évita un conflit, jusqu'à ce que les gens du Rheintal eussent prêté serment au corps zuricois opérant en Thurgovie. La méfiance envers l'abbé empêcha alors les Rhodes-Intérieures d'intervenir en sa faveur ; elles laissèrent les Rhodes-Extérieures occuper tranquillement la frontière du Rheintal, soi-disant contre l'Autriche, sans se décider à intervenir ni pour l'ambitieux abbé ni pour les gens du Rheintal.

faire est qu'elle a été adoptée par le régime actuel.

Depuis la séparation religieuse, les protestants d'Appenzell s'étaient rattachés au synode saint-gallois (1541). En 1602, suivant la coutume de l'époque, ils avaient fondé une église nationale, et en 1618 ils se plièrent encore aux nouveaux usages en réintroduisant le chant dans les cultes, d'où les premiers réformateurs l'avaient banni. En 1645, ils l'emportèrent sur l'abbé de Saint-Gall en l'obligeant à renoncer à ses prétentions à la collature. En 1643, ils adhérèrent à la Confession helvétique et en 1675 à la *Formula Consensus*, les plus importantes tentatives d'unification religieuse en Suisse. En 1757, les pasteurs des Rhodes-Extérieures rompirent leur ancienne alliance avec Saint-Gall et formèrent une corporation indépendante avec son propre synode.

La situation spéciale des catholiques dans la Rhode de Reute ne pouvait durer indéfiniment. Mais ici encore il faut reconnaître qu'on n'agit jamais envers eux comme dans les bailliages communs ou dans le Toggenbourg où régnait le prince-abbé. L'acte de séparation de 1597 fixait le tracé de la frontière de telle manière que les habitants pouvaient vivre en paix avec de la bonne volonté. L'autorité maintenait le principe du droit et s'en tenait au traité. Son point de vue dans la ques-







1 Drapeaux conquis par Appenzell. (D'après la Chronik von Allstatten und Umgebung.)





Ignatius Kregel et sa fille, de Schwende.  
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Lucerne.



Demoiselles Josepha Segner et Josepha Huber à Schwende.  
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.



Bartholome Ramsauer, conseiller, et sa fille, d'Hérisau.  
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.



Jean-Jacques Meyer et sa fille, d'Hérisau.  
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.



le Dr Meyer réussit à mettre leur pays, au moyen de l'*Appenzeller Zeitung*, à la tête des cantons avancés et à entraîner leurs compatriotes dans la voie du progrès. Lors des tentatives de révision du Pacte fédéral en 1832-1833, l'enthousiasme lui fit défaut, tandis que lors du Sonderbund les Rhodes-Extérieures mirent leurs troupes en campagne : 2 bataillons d'infanterie de 1600 et un de la réserve, 4 compagnies de carabiniers et le corps de volontaires du landsturm ; 5 hommes furent tués et 25 blessés. Appenzel Rh.-E. participa aussi à l'occupation des frontières en 1856-1857 et en 1870-1871. Mais dans les Rhodes-Extérieures goûtèrent à peu les nouvelles prescriptions de la Constitution fédérale de 1874, votées par elles cependant, que leur constitution ne put être mise en harmonie avec la première qu'à la deuxième tentative. Depuis plusieurs années, le tissage des cotons s'est largement répandu dans le canton et il a fait prospérer. Les chiffres suivants font voir quelle a été l'influence de l'industrie sur la population : 1837 : 41 080, 1850 : 43 621, 1860 : 48 431, 1870 : 48 734, 1880 : 51 958, 1888 : 54 109, 1900 : 55 281, 1910 : 57 994. — Voir : *LL* et *LLII*. — Zellweger : *Appenzel*. — *Feuille fédérale*, 1869, n° 49 et 1870 n° 40. — Constitution du Canton. — *AJ*.

**APPENZEL RHODES-INTÉRIEURES.** Dès le 8 septembre 1597 demi-canton et, avec les Rhodes-Extérieures, XIII<sup>e</sup> canton de la Confédération. Les Rhodes-Intérieures avaient la présence à la Diète sur leur collègue des Rhodes-Extérieures. *Armoiries* : celles du canton avant le partage, soit d'argent à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules. Ce nouveau territoire se composait principalement de l'ancienne paroisse d'Appenzel, divisée en six Rhodes : Schwende, Biite, Lohr, Schlatt, Gonten et Rinkenbach ou Wies ; le territoire de Stecklenegg, de la Rhode extérieure de Hundwil, formait la 7<sup>me</sup> Rhode ; et les catholiques d'Ober-Hirschenberg et d'Oberegg dans la Rhode extérieure de Trogen les 8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> Rhodes ; ces deux dernières étant mélangées de protestants, ne devaient point faire entièrement partie des Rhodes-Intérieures, mais chaque domaine était rattaché aux Rhodes-Intérieures ou Extérieures suivant la confession du propriétaire et ne pouvait être transmis qu'à des gens de la même confession (domaines dits exemptés). Au sein de la Confédération les deux demi-cantons ne comptaient que pour un, et n'avaient à la Diète qu'une voix, valable seulement lorsque Appenzel d'une part, et Trogen, Hundwil ou Hérisan d'autre part, étaient entièrement d'accord. Les Rhodes-Intérieures et les Extérieures possédaient en commun, au village d'Appenzel, les archives du pays et les bannières conquises, déposées à l'église. Elles administraient conjointement leur seul bailliage du Rheintal, alternativement avec les VIII anciens cantons. En 1600, pour la première fois depuis la séparation, le canton d'Appenzel eut, à son tour, à nommer le bailli à Rheineck, un tirageau sort décida en faveur des Rhodes-Intérieures qui, jusqu'en 1798, pourvurent sept fois la charge de bailli.

Le pouvoir suprême au gouvernement était constitué par la landsgemeinde composée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ; elle avait lieu ordinairement le dernier dimanche d'avril sur l'ancienne place d'Appenzel ou dans l'église de la localité. La landsgemeinde nommait les principaux magistrats, soit le landammann, le banneret, le vice-landammann, le trésorier, le Landeshauptmann, l'intendant des bâtiments, l'administrateur des biens de l'église, l'enseigne du canton et se prononçait sur toutes les questions qui lui étaient soumises. Ses compétences n'allaient pas plus loin, car l'autorité législative et judiciaire était exercée par le Grand Conseil qui s'assemblait deux fois par an. Il se composait de 74 députés des neuf Rhodes, soit de 18 capitaines, de 44 petits et de 22 grands conseillers et de 8 magistrats. Dès 1723 chaque Rhode députa uniformément 4 grands conseillers, 4 petits conseillers et 4 capitaines, de sorte que le Landrat (réunion des députés des Rhodes et des magistrats) compta 80 membres. Le gouvernement proprement dit était le Petit Conseil ou Conseil hebdomadaire, composé des 8 magistrats, des 18 capitaines et de quelques petits conseillers qui étaient

adjoints à tour de rôle. Lorsqu'il s'agissait d'affaires très importantes, le conseil était réuni par l'huissier qui se rendait chez chaque conseiller pour lui lire la convocation (*Zusammenverlesener Rat*) ; il délibérait sur la politique extérieure de la République et se composait du Conseil hebdomadaire auquel on adjoignait tous les petits conseillers, soit de 42 membres en tout. Toutes ces assemblées siégeaient dans la maison de commune d'Appenzel qui fut rebâtie après l'incendie de 1560.

L'histoire ultérieure des Rhodes-Intérieures diffère entièrement de celle des Rhodes-Extérieures ; sur un seul point il y a ressemblance parfaite entre les deux demi-cantons : dans les querelles passionnées des partis au sein de la landsgemeinde et dans les luttes contre la suprématie de certaines familles ; ces luttes dominent toute l'histoire intérieure du pays. Dans ce pays de démocratie pure, tout comme dans les aristocraties, quelques familles dominaient dans les Conseils ; leurs adversaires trouvaient alors le moyen de se venger dans les landsgemeinde. A Appenzel les Suter étaient tout puissants, puis les Geiger, les Näf, les Fässler, les Schiess et les Wieser. De 1597 à 1798, sur 23 élections de landammann, ces six familles ne sont pas arrivées moins de dix-sept fois au pouvoir ; les Suter 6 fois, les Geiger 3 fois et les 4 autres chacune 2 fois. Parmi les sept baillis du Rheintal, il y eut trois Schiess, le grand-père, le père et le fils. On est obligé de chercher des indications dans ce dénombrement, parce que, dans les Conseils, tout se passait dans les coulisses et que les actes eux-mêmes ne fournissent pas toujours les renseignements désirés.

Après la landsgemeinde de 1600, qui fut très orageuse, le Landrat décréta en 1607 qu'un citoyen ne pourrait à l'avenir prendre la parole à la landsgemeinde sans y avoir été autorisé par lui. Malgré cette mesure restrictive, il y eut, déjà en 1679, à propos de la sortie du Défensional, des scènes violentes, puis de nouveau en 1706 lors du renouvellement de l'alliance avec l'Espagne ; enfin en 1723 à propos des élections ; mais les scènes les plus regrettables eurent lieu lors de l'affaire Suter, de 1775 à 1784. Il s'agissait ici de l'antagonisme entre les familles Suter et Geiger, représentées par les landammans Josef-Anton Suter et Johann-Jakob Geiger. Suter, d'abord le favori du peuple et son homme de confiance, avait commis des fautes graves dans l'exercice de sa charge, de sorte que Geiger put en tirer parti pour le faire enfin destituer et bannir. Lorsque neuf ans plus tard Suter se hasarda à rentrer au pays, Geiger, qui était de nouveau au pouvoir, le fit emprisonner et condamner à mort, sous la pression de son parti, celui des aristocrates ; Suter fut exécuté le 19 mars 1784. Ce meurtre judiciaire fut expié en 1829 par une réhabilitation de la famille.

L'entrée dans l'alliance espagnole, qui fut la cause de la séparation du pays, porta les Rhodes-Intérieures du côté des catholiques militants. Le 28 janvier 1598, leur représentant opposa solennellement le sceau du canton au traité des VI cantons avec l'Espagne, qui fut renouvelé trois fois, en 1604, en 1634 et en 1706. Conformément aux articles du traité, les Rhodes-Intérieures envoyèrent cinq fois une compagnie au service de l'Espagne ; toutefois leurs rapports avec l'Espagne ne les empêchèrent pas d'autoriser à deux reprises des enrôlements pour la France. En 1600 le pays accéda à la Ligue d'Or des VII cantons et en 1668 au Défensional, soit à l'organisation militaire commune de tous les cantons, mais ils'en retirèrent déjà en 1679 de concert avec les autres petits cantons catholiques. Les Rhodes-Intérieures n'ont pour cela jamais pris part à une occupation des frontières ; tout fois, en 1792, elles ont participé à la défense de Bâle, non en vertu du Défensional, ainsi qu'elles eurent soin de le déclarer, mais bien à cause des anciennes alliances. En 1715, elles se joignirent à l'alliance séparée des cantons catholiques avec la France, et des dissensions intérieures, relatives au motif de la distribution des pensions payées par la France. On croyait évidemment avoir assez fait pour le militaire en envoyant des soldats à l'étranger, car au XVIII<sup>e</sup> s. on cessa de faire les revues en usage jusqu'alors et l'on se contenta des harriers recueillis par les ancêtres au Stoss et à la Vögelsegg.



En 1647, en 1654 et en 1668 les filiales de Gonten, d'Obereg et de Haslen se séparèrent de l'ancienne paroisse d'Appenzell; par contre, les filiales de Brülisau et d'Esgerstanden, fondées au XV<sup>e</sup> s., continuèrent jusqu'à nos jours à dépendre de l'église-mère.

Il y avait à Appenzell un couvent de Capucins dès 1590, un couvent de nonnes, Sainte-Marie-aux-Anges dès 1613; puis deux couvents de nonnes, de date beaucoup plus ancienne, à Wommenstein et à Grimmstein (1228 et 1400). Il est intéressant de noter que ce dernier était situé sur le territoire des Rhodes-Extérieures, commune de Walzenhausen, tandis que les Rhodes-Intérieures en avaient l'avouerie. Le couvent de Wommenstein, en re-

qu'un canton, tout en disant que les deux parties sont « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». En fait les deux moitiés se sont définitivement séparées en 1803. Les Rhodes-Intérieures ne jouirent d'une véritable constitution qu'après la conclusion du Pacte fédéral entre les cantons suisses après la première chute de Napoléon. Le Grand Conseil d'Appenzell Rh.-I. décréta cette constitution le 30 juin 1814 et n'institua que sept Rhodes parce que celles de Bünkenbach et de Stecklenegg, de même que Hirschberg et Obereg furent réunies. Les huit magistrats d'avant 1798 furent réintroduits et augmentés d'un trésorier et d'un administrateur de l'assistance publique.



Costumes des paysans des Rhodes-Intérieures vers 1820. D'après un dessin de S. Vogel (lithographie de J. Brodtmann).

vanche, appartenait au territoire des Rhodes-Intérieures, et formait une enclave des Rhodes-Extérieures, de la commune de Teufen. Cet enchevêtrement territorial, très compliqué, existe encore de nos jours; aux recensements les habitants de ces deux couvents sont comptés avec la commune d'Appenzell, ce qui, du moins pour Grimmstein, n'est pas correct. Lors de la séparation, les Rhodes-Intérieures avaient 2782 hommes de 16 ans révolus et ayant droit de vote à la landsgemeinde, ce qui correspondrait à peu près à une population de 10 000 âmes. En 1837 le recensement ne fournit qu'un chiffre de 9796 hab. et en 1850 de 11 272, de sorte qu'on ne peut pas estimer la population avant 1798 à plus de 8000 âmes. Encore en 1850 elle ne comptait pas tout à fait un pour cent de protestants.

Après la réunion forcée sous la République Helvétique, qui fut de courte durée et subit une interruption en 1799, Appenzell recut sa première constitution par l'Acte de Médiation du 19 février 1803. Il est curieux de constater que cette loi fondamentale, importée de l'étranger, entretenit la fiction de l'unité d'Appenzell (de même que celle d'Unterwalden) et ne mentionne

Ils étaient tous élus par la landsgemeinde, qui n'avait d'ailleurs qu'un contrôle général sur les comptes de l'État et le droit de naturalisation. Le Grand Conseil, véritable gouvernement, se composait, comme autrefois, des magistrats et des deux fonctionnaires du Conseil (l'intendant de l'arsenal et le bailli impérial) et de 8 petits et 8 grands conseillers pour chacune des 7 Rhodes, en tout de 124 membres. Le Petit Conseil comptait les 8 magistrats et les 56 petits conseillers, toutefois il n'était jamais au complet, mais se rassemblait par groupes (comptant chaque fois un quart des membres) qu'on nommait Conseil hebdomadaire, alternant tous les 8 jours ou au bout de six séances. C'était une autorité purement judiciaire. Conformément à l'esprit de l'époque, on se garda de fournir à la landsgemeinde l'occasion d'émettre son opinion sur le gouvernement; au contraire, on restringit encore ses attributions en réduisant son rôle à celui d'une assemblée chargée d'élire les magistrats. C'est ce qui explique que, déjà le 26 avril 1829, une nouvelle constitution fût introduite, sur l'initiative des démocrates. Elle conservait les formes de l'ancienne constitution aristocratique de 1814, mais





apportait des réformes notables relativement à la landsgemeinde, qui relevait le pouvoir législatif, tandis qu'on confiait à chaque citoyen le droit de faire des propositions. Et lorsque le Grand Conseil eut enfin décidé que l'ancien landammann Suter, exécuté en 1784, aurait une sépulture honorable et que sa condamnation à mort serait annulée, les Rhodes-Intérieures se trouvèrent monnaie d'échange à la fête des cantons progressistes. Cette constitution se maintint pendant près de 60 ans dans les Rhodes-Intérieures, jusqu'au jour, le 24 novembre 1872, où une landsgemeinde extraordinaire en vota une nouvelle, qui, sauf quelques modifications, est encore en vigueur aujourd'hui. Cette landsgemeinde n'a pas apporté d'ailleurs de profonds changements. Elle s'est contentée, dans plusieurs cas, de renouveler les formes. Ainsi les anciens magistrats se nomment Commission d'Etat (correspondant au Conseil d'Etat d'autres cantons); le Petit Conseil reçoit le titre plus moderne de Tribunal cantonal et de tribunal de district; la landsgemeinde et le Grand Conseil n'ont pas subi de changements, de même que les capitaines et conseillers qui, déjà auparavant, exerçaient l'autorité communale. Le principe essentiellement nouveau consiste en ce que dans le Grand Conseil et au tribunal de district les Rhodes sont sur un pied d'égalité, étant représentées proportionnellement à leur population. Une seule exception est faite en faveur d'Oberegg-Hirschberg, dont le nombre de voix domine droit à un siège n'est fixé qu'à 500 pour le Grand Conseil et à 150 pour le tribunal de district au lieu des 800 et 300 voix réglementaires. L'histoire des Rhodes-Intérieures a été généralement paisible au XIX<sup>e</sup> siècle, même aux époques dangereuses de 1830 et 1847. Il est vrai que les troubles qui précédèrent, en 1827, la seconde constitution nécessitèrent une intervention fédérale, et qu'en 1847 les Rhodes-Intérieures furent contraintes à payer une amende de 15 000 fr. pour être restées au-dessous lors du Sonderbund; mais il n'y eut plus de sang versé. Il faut attribuer au développement de l'instruction et à la situation économique difficile du pays; celle-ci commença à s'améliorer ces dernières années, grâce aux progrès de l'industrie de la broderie, mais la guerre mondiale l'a de nouveau compromise.

En matière ecclésiastique, les Rhodes-Intérieures ont partagé le sort du canton de Saint-Gall; après la suppression de l'évêché de Constance, en 1821, et du double évêché de Coire et de Saint-Gall (1823-1846), elles firent provisoirement partie du nouvel évêché de Saint-Gall et furent dès lors administrées par un vicaire de l'évêque. L'une des deux annexes de l'ancienne paroisse d'Appenzel, Brülisau, s'est constituée en paroisse en 1879, de sorte que dès lors les Rhodes-Intérieures comptent 5 paroisses. Population en 1837: 9796 hab.; 1850: 11272; 1910: 14585.

Voix: LL et LLLI. — Zellweger: Appenzel. — *Petite féderale*, 1863, n° 49 et 1870, n° 40.

**APPENZEL** (Com. et paroisse, chef-lieu du demicanton d'Appenzel Rhodes-Intérieures. V. DGS). En 1061-1071 : *Abbatis cella*. *Armiries*; celles d'Appenzel Rhodes-Intérieures. Le village se forma certainement longtemps après la colonisation du pays par les Rhètes et les Allemands. En 1061-1071, le couvent de Saint-Gall y édifia la première église consacrée à saint Maurice, et en même temps le château de Glanz, la première devant assurer la domination spirituelle du couvent, le second sa domination temporelle. Appenzel grandit bientôt et, quoique n'étant plus la seule paroisse (Hérisau eut une église en 1250, Hundwil en 1315), elle demeura la principale et donna tout naturellement son nom au pays en 1379. Tout aussi naturelles furent les aspirations de la commune grandissante à l'indépendance, surtout lorsqu'en 1253 l'église eut été incorporée au couvent de Saint-Gall. En 1270 déjà, les Appenzellois entrèrent dans l'alliance des Saint-Gallois contre leur propre seigneur, l'abbé Berchtold, alliance que sa mort rendit sans objet. La situation devint plus difficile pour Appenzel quand en 1345, l'abbé Hermann von Bonstetten acquit l'avouerie impériale sur les quatre districts d'Appenzel, Hundwil,

Teufen et Urnäsch, et avec celle-ci le droit d'impôt et la haute justice. Vers 1360 Appenzel conclut avec Hundwil une alliance contre leur seigneur, que seule l'intervention de la ville de Saint-Gall put rompre en 1367. Ce même abbé Georg autorisa, à son corps défendant, les cinq communes d'Appenzel, Glanz, Hundwil, Teufen et Urnäsch à entrer dans la Ligue des villes souabes, le 26 septembre 1377. Dans la suite, cette alliance fut de la plus haute importance pour Appenzel, lorsque grâce aux villes de Saint-Gall et de Constance les cinq communes obtinrent leur première administration autonome et leur premier Landrat, et se réunirent alors peut-être pour la première fois en une landsgemeinde. Celle-ci fut naturellement tenue à Appenzel qui devint ainsi d'emblée chef-lieu du nouvel État en voie de formation. La lutte qui s'engagea contre l'abbé Kuno von



Appenzel. Le chateau. Bâti en 1466 par Anton Leu.

Stoffeln plaça Appenzel au centre des événements. En 1401, Appenzel entra, la première des cinq communes, dans l'alliance avec la ville de Saint-Gall et les gens du couvent et conclut deux ans plus tard une bourgeoiserie avec Schwyz; c'est pour ainsi dire à ses portes que les Appenzellois battirent les Autrichiens au Stoss. Malgré la défaite de Bregenz, qui mit fin à l'éphémère « Ligue autour du lac », l'abbé ne put relever sa domination spirituelle et temporelle; Appenzel se trouva par là délivré de la juridiction de l'abbé, recouvrit son indépendance religieuse, perdue par l'incorporation de son église, et forma de nouveau une paroisse autonome.

Appenzel devint dès lors le centre politique du pays auquel il avait déjà donné son nom. C'est là que les landsgemeinde eurent dorénavant lieu, que les conseils siègèrent, et que se trouvait l'arsenal érigé pratiquement déjà avant 1500. Par suite de la séparation religieuse Appenzel perdit, il est vrai, une partie de son avantageuse situation, du fait que les Rhodes-Extérieures firent leurs assemblées à Hérisau ou à Hundwil et ne se rendirent plus qu'à contre-cœur, jusqu'à la rupture définitive de 1597, aux réunions du chef-lieu, maintenu dans son ancienne foi par le curé Theobald Inter. C'est en ces années agitées qu'eut lieu le grand incendie, qui, le 18 mars 1560, ne détruisit pas moins de 160 maisons, dont l'église et la maison de ville. Malgré les frais élevés de la reconstruction, le double Conseil de la paroisse prit sur lui de bâtir encore un couvent de Capucins qui, commencé le 22 février 1587, fut terminé en trois ans. Par la séparation d'avec les Rhodes-Extérieures, Appenzel devint chef-lieu des



Rhodes-Intérieures et en fut l'unique paroisse, d'où Gonten se sépara en 1647. Obereggen en 1654, Lachen en 1668. Toutes quatre faisaient partie du chapitre rural de Saint-Gall et conservèrent ainsi, au moins dans le domaine religieux, l'ancienne dépendance de l'église-mère. Il n'y eut jamais de Rhode d'Appenzell, car cette grande paroisse de 2782 âmes (1597) se divisait en six Rhodes, (voir l'article APPENZEL-RHODES INTÉRIEURES), et le village même était dans la Rhode de Lehn. Appenzell est resté depuis le 19 octobre 1886 à l'émisch et par là Saint-Gall par le chemin de fer à voie étroite Appenzellerbahn, avec Gais-Saint-Gall par le tramway Appenzeller Strassenbahn. — *L.* — *Zellweger: Kl. Appenzell*, — ZSK 1916, p. 248. [A.]

**APPENZEL (DISTRICT D').** Ce fut la constitution du 24 novembre 1872 qui créa le district d'Appenzell comprenant les anciennes Rhodes de Lehn et de Rinkenbach, et qui auparavant s'était quelque temps appelé simplement le Village. Cette année-là, la division en sept Rhodes (Schwegne, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten, Rinkenbach, Obereggen avec Hirschberg), établie par la constitution de 1828, fut supprimée, et les districts introduits. Celui d'Appenzell comprend, outre la plus grande portion du village du même nom, 35 hameaux et 133 fermes isolées qui appartenaient autrefois à la Rhode de Lehn. Population en 1880: 4300 hab.; 1910: 5443. — Voir A. OIT: *Die Städtungsverhältnisse bei der Appenzell*. [A.M.]

**APPENZELLER.** Nom de famille répandu dans les cantons de Berne, Saint-Gall, Schwyz, Uri, Unterwald et Zurich. Dans les cantons de Schwyz et Uri les familles sont devenues dans l'Unterwald, les Appenzeller sont paroissiens de Lungern, mais une famille du même nom existait aussi à Stans dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> s. Voir à ce sujet les art. ALZELLEN et BAUMGARTNER. A citer: B. NIDERTS, musicien du XVI<sup>e</sup> siècle, \* en Hollande, de nationalité suisse, élève du compositeur Josquin Desprez. Il succéda à Jean Gossius en 1531 et de 1549 à juillet 1551 fut maître des enfants de chœur des chapelles Marie de Hongrie et Sainte-Catherine des Pays-Bas à Bruxelles. — Voir W. Baurle: *Who was Benedictus?* — P.-A. Schuberger: *Die Pflege des Kirchengesangs in der deutschen katholischen Schweiz*, p. 37.

**A. Canton de Berne.** — 1. *Johann Konrad*, \* 1775 à Berne, † 1850, fit des études en théologie et devint en 1801 maître de calligraphie et d'arithmétique à l'école de Winterthur. Il fut consacré à Schaffhouse et nommé en 1809 pasteur de Brütten. Appelé en 1817 au rectorat du nouveau gymnase de Bième, il fut le premier pasteur de cette ville en 1818. Le comte Gobmayer, Alexandre Schweizer et Agassiz furent ses élèves. Après la révolution de 1830, il abandonna la direction du gymnase, mais conserva son poste de pasteur jusqu'à sa mort. Appenzeller collabora aux *Opernrosen*, et publia plusieurs ouvrages, entre autres *Thomas Wittenbach über die Befruchtung zu Basel*. Son portrait à l'huile est conservé au musée Schwab à Bième. — *SBH* 1, 3-15. — 2. *KONSTANTIN*, \* 1814, † 1899, fils du n° 1. Il fit des études en théologie et entra en 1837 dans l'église bernoise. Après un stage à Berlin et un vicariat à Bième, il devint en 1842 pasteur à Gsteig, en 1851 à Neuenegg, et 1860 second et en 1863 premier pasteur de l'église du Saint-Esprit à Berne. Il se retira en 1885. En 1868, il fonda l'institut pour orphelins du Weissenhof près de Berne; il fut le promoteur de la société de secours des églises protestantes, membre du Petit Conseil et président de la direction des deux orphelins de la ville. — *TRG*, 1910. [E. B.]

**B. Canton de Saint-Gall.** Ancienne famille de Saint-Gall, riche et florissante surtout aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. — 1. *GILBERTUS DE APPENZELLA* est mentionné en 1223, avec d'autres bourgeois, comme témoin à la fondation d'une messe anniversaire de Heilwig, épouse du magistrat Goldacht, de Gonten près Saint-Gall. — 2. *REPERTUS DE ARBAGELA* est nommé en 1268. — 3. *HANS*, et — 4. *WELT* devinrent en 1376 bourgeois de la ville. — 5. *JOHANNES*, 1387, était recteur de la léproserie du Linschüld près de Ländlisbrunnen. —

6. *CRISTAN* occupa le même poste après 1451. — 7. *LAURENT*, des 1423 chapelain de la chapelle des lépreux, fondée en 1390 au Linschüld en faveur de ses administrés: il mourut en 1440, chapelain (*Mittelwieser*) de St-Maugen. — 8. *OTMAR*, et — 9. *KONRAD* étaient en 1476 membres du *Notenstein*, société de bourgeois aisés, qui n'ont ni métier ni boutique même s'ils sont commerçants. — 10. *RUDOLF*, prévôt des bourgeois de 1468 à 1487. — 11. *LEHNBACH*, fut député du Grand Conseil lors de la conclusion de la paix avec les Confédérés, le 7 mars 1490, à Einsiedeln. — 12. *KONRAD*, secrétaire de ville de 1502 à 1512; — il fut envoyé en 1507 à Rome pour déterminer les droits de la paroisse de Saint-Laurent, et en 1521 à la cour impériale pour obtenir la confirmation des franchises de la ville. — 13. *OTMAR*, bourgeois de 1523 à 1526. — 14. *SEBASTIAN-ARIEL*, servit sous Franz v. Sickingen, devint maître d'hôtel du comte palatin Ludwig, et seigneur de Lurburg. — 15. *OTMAR*, bourgeois de 1664 à 1687. — 16. *HEIKRICH*, 1789-1861, conseiller de commune en 1835, et secrétaire de la chambre de charité de Saint-Gall. — Voir *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*, 1910. — *Walt. Hartmann: Stadt St. Gall. Bürger-Geschlechter* mis de la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. [B.]

**C. Canton de Zurich.** Famille connue à Hongg et à Wipkingen dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, s'est répandue ensuite dans les communes voisines et acquit la bourgeoisie de Zurich dès 1430. — 1. *JAKOB*, d'AMSTOTTEN, 1795 sous-baili, 1803 membre du tribunal de district à Horgen, † 1808. — 2. *JOHANNES*, de Hängg, juré, 1798 représentant du haut bailliage de Hongg dans la Convention nationale zuricoise. — 3. *HANS-JAKOB*, de Hängg, \* 1761, représentant de la corporation de Hängg au Grand Conseil zuricois dès 1803, président du tribunal de district du Rogensdorf sous la République Helvétique. — 4. *KONRAD*, de Hongg, président de commune et président du tribunal de la corporation, nommé en 1813 membre du tribunal de district de Bubach. — [E. H.] — 5. *KASPAR*, \* le 6 juillet 1820, † le 10 février 1901, marchand à Zurich en 1849, ouvrit en 1854 à Albsrieden une retorderie de soie qui eut une grande prospérité vers 1860, collabora en 1871 à la fondation d'une filature de soie mécanique à Winterthur. Il fut en outre un grand bienfaiteur; il fonda en 1856, à Wangen, un institut pour jeunes filles et un autre à Tagelswangen en 1869. En 1864 il créa et dota de 50 000 fr. un fonds pour permettre aux ouvriers de fabrique pauvres d'apprendre un métier; en 1873 il ouvrit à Brüttsellen un institut de garçons rattaché à une fabrique de souliers. Près de 2000 garçons et filles furent entretenus et élevés dans ses institutions. Il créa encore en 1881 un institut pour jeunes filles catholiques à Richterswil, et fut aussi un fidèle protecteur de la fondation Pestalozzi à Schönenberg de la maison de relèvement de Flumort. Grand administrateur de Pestalozzi, il prit à l'âge de 75 ans la présidence du comité pour l'érection d'un monument à sa mémoire, à Zurich, dont l'inauguration eut lieu en 1899. — *Nbl. der Wohlthätigkeitsgesellschaft in Zürich*, 1903. — *Gartenlaube*, 1901, n° 9, suppl. 2 (avec portrait). — *Jahrbuch für Gemeinnützigkeit*, 1900-1901. — A. Tappolet: *Nachruf an C. A.*. [E. SCHUBERGER.]

**APPENZELERBAHN.** Chemin de fer à voie étroite d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections de Winkeln à Unäsch 1875 et d'Unäsch à Appenzell 1886; la troisième section Hérisan-Gossau dut être construite en 1913 à la suite de l'ouverture de la Bodensee-Toggenburgbahn, qui relia Hérisan à Saint-Gall par une ligne à voie normale et fit de ce fait un grand dommage à l'Appenzellerbahn; depuis lors la section Winkeln-Hérisan n'est plus exploitée. Cette ligne n'a jusqu'à ce jour pas pu payer d'intérêt. Depuis la guerre mondiale elle est soutenue par l'Etat et les communes. [E. A.]

**APPENZELER KALENDER.** Il fut fondé en 1722 par JOHANNES FÜRBLI, sous le titre de *Der neue Schreib-Calendar* et imprimé jusqu'en 1730 à Lindau, puis à Saint-Gall. En septembre 1736, en-



suite des querelles politiques du pays, Tobler dut émigrer dans la Caroline du Sud sans toutefois cesser de s'occuper de son calendrier. Pour 1767 il existe un exemplaire de l'*Appenzeller Schreib-Calendar* portant le nom de Pöbler; à partir de 1736 Gabriel Walsler de Speicher reprit la publication de l'Almanach pour lequel Tobler lui avait laissé des matériaux pour quinze années; il le continua sans se nommer, jusqu'à son départ du canton (en 1745). De 1745 à 1782 Ulrich Starzenegger, de Trogen, fils de paysan et autodidacte comme Tobler, reprit la rédaction et l'édition. Sous sa direction, l'Almanach qui, dès 1755, parut sous le nom de *Alter und neuer grosser Staats-, Kriegs- und Friedens Appenzeller Calendar*, et se répandit tellement que le tirage annuel atteignit 50 000 exemplaires. En 1782, le fils d'Ulrich, Matthias, reprit la rédaction. Pendant la République Helvétique, l'Almanach s'appela *Neuer grosser historischer helvetischer Kalender*; il parut dès 1803 en deux éditions: *Grosser und Kleiner historischer Appenzeller Kalender*. Johann Ulrich, fils de Matthias, reprit de 1808 à 1840 l'impression, l'édition et la rédaction; il ajouta beaucoup d'Almanach en 1830, au point de vue typographique, et Furna de bonnes gravures sur bois dues à Merz, de Hérissau. Son fils Johann vendit en 1847 l'impression et l'édition à Johannes Schläpfer, mais il garda la rédaction jusqu'à sa mort. Quand Schläpfer mourut à son tour, en 1872, l'impression et l'édition passèrent par vente à Konrad Bächinger, de Frauenfeld, et Ulrich Kübler, de Langdorf près Frauenfeld. Celui-ci continua seul après le décès de son associé en 1882 et gèda en 1908 l'entreprise à son fils aimé, l'éditeur actuel. Le tirage atteint 80 000 exemplaires. — *Dierauer; Gabriel Walsler*. — J. K. Schäfer: *Materialien zu einer Vaterländischen Chronik*, 1810. — G. Rüschi: *Fortsetzung der Walsler Chronik*. — *Appenzellisches Monatsblatt*, 1828, n° 9. [A. M.]

**APPENZELLER SONNTAGSBLATT.** Journal fondé par Johann-Ulrich Zellweger, qui le maintint dans un esprit sincèrement orthodoxe. A la mort de Zellweger la rédaction fut assurée par divers ecclésiastiques d'idées orthodoxes. En 1881, Otto Zellweger, fils du fondateur, passa à la Reute, et plus tard à Heiden, reprit la rédaction et l'édition du journal qui avait peu à peu atteint 20 000 abonnés, mais lui conserva jusqu'à aujourd'hui son ancien nom. — Voir *Die Schweizer Presse*. [A. M.]

**APPENZELLER STRASSENBAHN.** Tramway d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections du Saint-Gall à Gais 1889 et de Gais à Appenzell 1904. La ligne exploitée a une longueur de 20 kilomètres. [O. A.]

**APPENZELLER ZEITUNG.** Elle fut créée par le médecin Johannes Meyer de Trogen qui d'abord fonda en 1825 l'*Appenzellisches Monatsblatt*; au printemps 1828, il commença à publier l'*Appenzeller Zeitung*. D'abord hebdomadaire, le journal parut dès 1831 quatre fois par semaine, de 1832-1852 deux fois, ensuite six fois. Sous la rédaction de Meyer, le journal fit sensation par la hardiesse de son langage; il devint, comme l'avait voulu son fondateur, l'organe de combat du parti radical et l'un des plus lus, mais aussi des plus détestés. Les collaborateurs de Meyer les plus connus sont Kasimir Pfylfer de Locerne, l'avocat Karl-Judolf Tanner d'Arar, le médecin L.-P.-V. Troxler de Beromünster, alors professeur à Bâle, le thurgovien Thomas Bornhauser, pasteur d'Arbon, et le chancelier Gallus-Jakob Baumgartner de Saint-Gall. Après la mort prématurée de Meyer, en automne 1853, la feuille passa de 1854 à 1852 à Johannes Schläpfer, de Rebetobel près de Trogen, de 1852 à 1862 son parent Johann-Michael Schläpfer en fut rédacteur et transféra le siège social à Hérissau; il passa ensuite la rédaction à Johann Martin Müller, de Stein (Appenzell) qui s'en chargea de 1862 à 1889. Lorsqu'il se retira en 1889, l'édition passa à un consortium. En 1916 un nouveau consortium reprit le journal, et établit un comité de rédaction de trois membres pour répondre aux exigences d'un tirage journalier de plus de 7000 exemplaires. — *Appenzeller Zeitung*, 1828-1919 Trogen et Hérissau. — *AJ*, cahier 42; 1891, 1892. — *Appenzellisches Monatsblatt*,

1833, n° 9. — *Die Schweizer Presse*. — Zellweger; Kt. Appenzell, p. 612. [A. M.]

**APPENZELLISCHE JAHRBÜCHER.** Fondés en 1854 par la *Gemeinnützige Gesellschaft* d'Appenzell et contenant chaque année des articles d'histoire du pays. — Voir Barth, n° 9799.

**APPERT, Joseph-Métraud**, 1818-1898, originaire de Lachen (Schwyz), étudia à Einsiedeln et Milan, fut ordonné prêtre le 6 juin 1846 et nommé par l'évêque Kaspar von Carl, chancelier de l'évêché de Gôre en 1858; il devint chanoine en 1861, chantre de la cathédrale en 1878, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il remit en 1878 la chancellerie au futur évêque Rampa pour travailler à une histoire de l'église. En 1886 une grave maladie l'arrêta. Théologien distingué, Appert était aussi très au courant du droit canon. Il mourut le 25 mars 1898. — M. Tüor: *Wienfolge der residierenden Domherren in Chur*. — *JHG* 1904, p. 55. — *Bündner Tagblatt*, 1898, n° 74. [P. P.]

**APPJA.** Famille des cantons de Vaud et de Genève. Dans le premier de ces cantons, la famille Appja était bourgeoise de Lausanne au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. *Armoiries*: celles des Appja de Genève. A élire: JAQUËS (1267) dont le testament fut annulé par l'Église à cause de ses actes d'usure; les exécuteurs durent rembourser une longue liste de sommes extorquées par lui à de nombreux débiteurs, couvents, seigneurs et bourgeois. [M. R.]

A Genève, la famille est venue des vallées vaudoises du Piémont au XVIII<sup>e</sup> s. *Armoiries*: d'azur à trois comptes mal ordonnés, accompagnés en pointe de deux haaches d'argent passées en sautoir. — 1. *Lothiis-Paul Anérier*, \* le 13 octobre 1818 à Hanau, † à Genève le 1<sup>er</sup> mars 1898, docteur en médecine des universités de Heidelberg (1843) et de Paris (1877), membre du Comité fondateur de la Croix-Rouge. Il vint en 1849 s'établir à Genève, s'y fit naturaliser en 1860 et devint l'année suivante président de la Société médicale de Genève. Atiré par les problèmes de la chirurgie de guerre, il prit, dans la guerre d'Italie de 1859, une grande part aux efforts faits pour secourir les blessés, inventa



L.-P.-A. Appja, Photographie de 1871. (Collection Maillard).

un appareil pour le transport de ces derniers et publia, en 1859, un guide pratique: *Le chirurgien à l'ambulance*. Il collabora avec Henry Duuant à la fondation de la Croix-Rouge en créant avec lui et G. Moynier le Comité genevois de secours aux blessés militaires, 1863, qui se transforma bientôt en Comité international de la Croix-Rouge. Appja fut membre de ce comité jusqu'à sa mort et y remplisit les fonctions de secrétaire de 1867 à 1870. Il accompagna l'armée austro-prussienne dans la guerre du Schleswig (mars-avril 1864), prit part au congrès international où fut élaboré la Convention de Genève, publia avec Moynier en 1867: *La charité et la guerre*. Pendant la guerre de 1866, il se rendit à l'armée de Gerhaldti et passa, en 1870, cinq mois dans les ambulances de l'armée allemande. Appja assista à de nombreux congrès internationaux et fut reçu membre de trente-cinq sociétés scientifiques. — Voir *Bull. international des soc. de la Croix-Rouge*, 1898. — *Revue médicale de la Suisse romande*, 1898, avec la liste de ses publications. — *Allgem. schweiz. Militär-Zeitung*, 1898. — A. François: *Le bureau de la Croix-Rouge*. — 2. PAUL, fils du n° 1, \* en 1856, directeur de la banque de commerce de Genève de 1898 à 1918, et dès lors directeur de la banque de dépôts et de crédit à Genève. — 3. ADOLPHE, fils du n° 1, \* en 1862, auteur de travaux sur l'art scénique et la musique. Il étudia à Genève, Leipzig, Dresde, Bayreuth, Vienne, et collabora dès 1906 avec



Jacques-Dalcroze, entre autres pour les représentations de l'*Œdipe* de Gluck, à Hellerau, en 1913, et pour celle de la Fête de Juin à Genève en 1914. Il a exposé ses théories dans *Die Musik und die Anschauung* (1899), et dans quelques articles de la *Vie musicale*. — Voir Gombe : *L'art de la mise en scène* (H.L. 1914). — Bonifas : *La Révolution sévénique et les travaux d'Adolphe Appia*. — 3. PAUL-HENRY, néveu du n° 1, \* à Palerme le 15 août 1861, † à Genève le 28 juin 1901, fils du pasteur Georges. Il étudia à Berlin, Neuchâtel et Erlangen, et se fit agrégé neuchâtelois en 1884, commune de La Coudre. Après divers ministères en Belgique, en France et à Turin, il fut appelé en 1897 à Genève et devint l'année suivante professeur de théologie pratique à l'École de théologie de la Société évangélique. Il a publié : *Le christianisme social*, et de nombreux articles de revue. — Voir *Henry Appia, sa jeunesse, son activité*. [D. L.]

**APPIANI, de APPLANIS, de APLANO, APIANO ou APPIANUS.** Très vieille et noble famille gibeline de Lucarno. —



1. GIOVANNI-BATTISTA, † 1540, beau-fils du comte Ludovico Borromeo, d'Arona, qui le fit d'abord son chancelier en 1512, modeste et vertueux (Halle); en 1520 il est podestat à Domodossola, puis trésorier royal et ducal à Milan. Suivant Oldelli, lorsqu'en 1521 les Français furent chassés de Gênes, Appiano fut envoyé par le gouverneur

de Milan aux Gomasques pour les persuader de revenir à la domination française. Il reçut du roi de France, pour services rendus, une rente viagère de 50 écus d'or. Un Battista Appiano, sans doute le même personnage, avait été chargé en 1505 par le duc d'Amboise, gouverneur de Milan, d'encaisser la taille de 1000 écus d'or au soleil imposée au Val Maggia en punition de sa révolte de 1503. A la Diète de Baden, du 22 juillet 1533, il fut accusé de s'être approprié des objets d'argenterie et d'avoir exigé une seconde fois le paiement d'une dette déjà payée. Il ne fut pas arrêté pour la raison qu'« une révolte pouvait éclater à cause de son grand prestige et de sa puissante parenté ». — 2. FRANCESCO, probablement fils du n° 1, percepteur d'impôts du bailliage de Lucarno le 7 juillet 1547, n'est probablement lui qui, ayant été payé de son brevet d'avocat, demanda à la conférence du syndicat, le 8 juillet 1546, d'être réintégré dans sa charge. — 3. TIBERTO, beau-fils du bailli Sidler, de Larnerie; fut lieutenant bailliaval de Lucarno de 1563 à 1564. — 4. CATERINA, une des plus ferventes adeptes de la réforme à Lucarno, épousa vers le milieu du XVI<sup>e</sup> s. un Italien, français d'origine, Leonardo Bodelto ou Boletto. Son mari ayant ouvert une école littéraire à Lucarno, elle donna l'enseignement élémentaire aux enfants. Devenue veuve, elle fut classée en 1555 lors de l'expulsion des réformés du bailliage de Lucarno. — 5. RAFFAELE, † 1590, médecin renommé; il aurait laissé, dit-on, plusieurs travaux manuscrits de médecine. — 6. CARLO, bienfaiteur de Lucarno; en 1685, il fit transférer l'hôpital de Lucarno, de Santa Maria in Selva dans les bâtiments où il est aujourd'hui. Il donna cette maison avec un vignoble et 860000 livres impériales. — 7. LUIGI, fondateur de l'école littéraire de Lucarno, transformée plus tard en gymnase et, ces dernières années, en école technique. Par son testament, du 28 mai 1695, il légua à Lucarno 2000 écus (à peu près 20000 fr.). Avec les revenus du capital il voulait que l'on payât deux chanoines, appelés plus tard *scolaristi*, qui devaient se charger de l'éducation gratuite de la jeunesse masculine de la ville et des villages voisins. L'un d'eux tenait l'école élémentaire; le second enseignait la grammaire, les humanités et la rhétorique. — En 1555 un rameau s'établit à Zurich. FRANCESCO-MICHELE, FILIPPO et PARGO introduisirent le tissage du velours et la teinture de la soie à Zurich et à Bâle. — Voir .AS I. — *Histor.* 1880, 1881. — Oldelli : *Historario*. — Meyer : *Die Capitani von Lucarno*. — Pometta : *Gene di Ticino...* — Monti : *Atti...* — *Die tessinischen Landeigenen*. — Franchini : *La Svizzera italiana*. — Barolffo : *Memorie storiche*. —

Nessi : *Memorie storiche di Lucarno*. — F. Meyer : *Die evangelische Gemeinde in Lucarno*. [C. Tazzari.]

**APPLES** (G. Vaud, D. Aubonne, V. DGS). Anciennes formes : *Apples* 1011 ; *Aples* 1222 ; *Apples* 1328. On y a trouvé des ruines romaines et un cimetière longé. Le village est mentionné pour la première fois dans un diplôme du roi Gontran de Bourgogne au monastère franc-comtois de Saint-Seine, daté de l'an 600, mais ce diplôme est faux ou falsifié. La première mention certaine du village est l'acte de 1099 par lequel le roi Rodolphe III donne au couvent de Rommémotier le village d'Apples, avec l'église, ses dépendances et les droits de justice. Dès lors, et jusqu'à la Réforme, cette localité dépendit de Rommémotier. L'avouerie d'Apples passa bientôt aux sires de Vullens-le-Châtel, puis aux sires de Montricher. Le couvent la racheta à ces derniers en 1265. Les moines accordèrent aux habitants un plaid général en 1327. D'après ce plaid général, les hommes du couvent sont libres, mais leurs biens soumis à la mainmorte; et quelques hommes francs jouissent de privilèges spéciaux héréditaires : le mayor ou *villains*, les deux *famuli*, les quatre forestiers du bois de Saint-Pierre et les douze *colongiers*. A noter que les femmes paraissent avoir été admises dans l'assemblée générale du plaid. Sous la domination française, Apples fut partie du bailliage de Rommémotier. Il était administré par un conseil de 12 membres et formait une châtellenie avec une cour de justice. Le moulin d'Apples sur la Morges existait déjà en 1328. Apples était une paroisse en 1228. L'église, dédiée à Saint-Pierre, est un édifice ancien complètement restauré en 1905. Registres de baptêmes depuis 1627, de mariages depuis 1630 et des décès depuis 1729. — Voir *DIV.* — Martin : *Études sur la Suisse à l'époque néo-généraline*, p. 163. [M. U.]

**APPLES, d' ou DAPPLES.** Famille originaire sans doute d'Apples, mais fixée à Bremblins sur Morges dès le XV<sup>e</sup> s. *Armoiries anciennes* : d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sinople et accompagnée de deux oiseaux d'argent ; *modernes* : de gueules à la bande d'azur chargée de trois besants d'argent. — 1. JEAN-PIERRE, 1656-1733, fut docteur en médecine, professeur de grec et recteur de l'Académie de Lausanne. De ses fils l'un fut pasteur, un autre professeur, deux médecins. — 2. CHRISTIAN, 1740-1802, fils du précédent, Jean-Baptiste, fut professeur de droit à l'Académie de Lausanne et joua un certain rôle au moment de la Révolution, de même que — 3. le notaire LOUIS. Au siècle dernier. — 4. EDOUARD DAPPLES, 1807-1887, fut syndic de Lausanne et président du Conseil national. — Dumont : *Call. géral.* [M. U.]

**APPOLLINAIRE, Père.** Voir DALLON.

**APRELL, APREL ou ABRELL.** Familles bourgeoises de Cerlier et de Bienne. A Cerlier elle apparaît en 1326. — 1. HANS, membre du Conseil 1554. — 2. IMBERT, bourgmestre vers 1600. — La famille s'est éteinte peu avant 1798. — A Bienne : — 1. JEAN, † 1620, peintre verrier, fit son apprentissage à Nuremberg et obtint de sa ville natale un certificat de honneurs le 7 février 1582. A différentes reprises, il reçut de la ville de Bienne des paiements pour vitraux livrés (en 1585, 1589, 1590, 1596) Il était membre du Conseil secret en 1595, et en devint caissier en 1602. En 1606, il fut nommé bourgmestre et représenta la ville dans les négociations concernant le traité d'échange et le traité de Baden de 1610. — 2. BENOÎT, fils du n° 1, commandant des troupes de l'Érguel en 1636. — Voir G. A. Blosch : *Gesch. der Stadt Biel II*, p. 185. — SKL IV. — Ed. Kleinert : *Der Bieler Tauschhandel*. [E. B. et G. A.]

**APRILE, de APRILIS, de APRILE, DAPRILE, ou de APRIL.** Très ancienne famille de Garona qui a compté toute une série d'artistes de grande valeur. On trouve aussi une branche de cette famille à Fignoz de 1500. — *Armoiries* : d'argent à cinq roses de gueules, 3 et 2, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. — 1 CARLO sculpteur, appelé ordinairement *maestro Carlo*, père d'Antonio et d'Andrea. Il est connu pour







des travaux exécutés vers 1488 et devait travailler à Rome et à Gênes. — 2. **ANDREA**, fils du n° 1, sculpteur et architecte à Gênes, où il avait un atelier dès 1470 avec son frère Antonio. Ils travaillèrent ensemble, de 1490 à 1514, au Palazzo delle Compere, à Gênes. Il est difficile d'établir si cet Andrea est identique avec le maître Andrea, sculpteur à Carrare. — 3. **ANTONIO**, fils du n° 1 et frère du n° 2, sculpteur et architecte à Gênes. Il est aussi connu sous le nom d'ANTONIO SARTO DI CARONA. — 4. **PIETRO**, fils de Giovanni, et frère des n° 5 et 6, sculpteur et architecte. Il est mentionné à Gênes déjà à la fin du XV<sup>e</sup> s.; de 1504 à 1558, il travailla dans cette ville et surtout à Carrare où il exécuta des travaux artistiques importants; en 1516, une statue en marbre de la Vierge pour la cathédrale de Pise, qui serait celle que l'on admire aujourd'hui sur le bénitier; dans la même année, le monument d'Eleanora Malaspina, marquise de Massa Carrara. A partir de 1512, il entra en relations avec l'Espagne. Avec Marco de Rossi, il termina les monuments, commencés par Ordoñez Barlotomé, du cardinal Nimes, du roi Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille. Aprile fut un brasseur d'affaires, un entrepreneur aux relations très étendues; il fut entre autres en relations d'affaires avec Michel-Ange. Il est mentionné pour la dernière fois le 17 octobre 1558. — 5. **GIOVANNI-ANTONIO**, frère des n° 4 et 6, sculpteur, vicaire et travailla à Gênes, à Savone et à Carrare. En 1521, en l'absence de son frère Antonio-Maria, on lui confia, avec Pietro Angello della Scala, parachevement du monument de l'évêque d'Avila Francesco Ruiz, laissé inachevé par Ordoñez. Ce monument fut terminé en 1526. — 6. **ANTONIO-MARIA**, frère des n° 4 et 5, sculpteur et architecte à Gênes et à Carrare, dont l'activité est connue dès 1514. Ses principales œuvres sont: le monument de Don Pedro Henriquez de Ribera, de 1520 à 1525, avec plusieurs collaborateurs; la chaire et la balustrade du dôme de Savone, en 1522, avec Angelo Molinari. En 1526, il est chargé, à Séville, avec son frère Giovanni-Antonio et d'autres artistes, de faire six monuments. Le seul qui ait été conservé est celui de Don Francesco de Zuñiga et de sa femme Eleanora Maurique de Castro; il a été achevé en 1532 et se trouve dans l'église de Saint-François de Séville, après avoir été retrouvé bien loin de cette ville. Le 10 septembre 1529, il se charge de la construction d'un grand mausolée de famille pour le marquis de Tarifa, dans la chartreuse de Séville. Dix monuments qui existent encore dans cette église sortent de son atelier l'année précédente, 1528, il travailla avec son frère Pietro et Bernardino Gagnati au palais de famille des Ribera. Le 10 septembre 1529, il fut encore chargé de faire, avec Antonio de Novo de Lanzin, un grand portail et quatre fontaines pour la bibliothèque de Fernand Colomb à Séville. Les trois frères Aprile, firent, dit-on, le magnifique autel de l'église de S. Fedele près Vicu-Morote. — 7. **BATTISTA**, fils du n° 4, sculpteur à Carrare où il travailla en 1525 avec Pietro, Andrea, Giovanni-Antonio Aprile et Pier Angello della Scala. En 1524, il avait fait un crucifix pour Lucrèce Malaspina. — 8. **LEONARDO**, architecte, sculpteur et ingénieur. En 1504, il obtenait la charge d'architecte et de statuaire général du dôme de Côme; en 1509, il dirigeait encore les travaux de construction. Il vivait encore en 1573. Suivant Galli, un Leonardo de Carona, sculpteur et ingénieur, travailla en 1504 au dôme de Côme où il avait succédé à Rodari dans la direction des travaux. Il est peu probable qu'il soit identique à Leonardo Aprile. — 9. **MARTINO**, sculpteur sur bois. En 1541, il prépara le modèle sur bois de la grande porte du dôme de Milan. Il aurait, encore, dit-on, sculpté toutes les portes du monument milanais. — 10. **BATTISTO**, fils d'Andrea. De 1579 à 1580, il fit, avec Giorgio, fils de Bernardino Scala Corona, une décoration en marbre de Carrare pour la chapelle de famille des Baralardi dans l'église de Saint-Augustin de la Spozza. — 11. **GASPARI**, architecte et entrepreneur, construisit la nouvelle collégiale de Bormio de 1628 à 1650. — 12. **CARLO**, sculpteur renommé à Palerme, où il laissa de nombreux travaux; des statues de saints sur la place du dôme; les

statues de Charles V, de Philippe II, Philippe III et Philippe IV sur la place Vigliona. — 13. **FRANCESCO**, sculpteur de grande valeur à Rome, où il travailla déjà en 1612. On a de lui le tombeau en marbre de la famille Boignetti dans l'église de Gesù e Maria al Corso. Sa dernière œuvre fut la statue en marbre de Sainte-Anastasia dans l'église de San Giovanni dei Fiorentini. Il mourut pendant l'exécution de ce travail, qui fut achevé, suivant Tili, par Ercole Ferrara. — 14. **CALTA-ALESSANDRO**, maître-constructeur du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, travailla pour les ducs de Savoie à la chapelle du Saint-Suaire à Turin. Le 2 avril 1609, il reçut du duc Charles-Emmanuel, une lettre d'armoire. — 15. **FRANCESCO**, sculpteur. De 1731 à 1750, il travailla pour la cour de Charles-Emmanuel III de Savoie et fit les travaux en marbre de la chapelle d'Amédée de Savoie dans le dôme de Verceil. — Voir *JS I*. — *HSor*, 1885, 1903, 1909. — *SKL*. — *ALBK*. — Bianchi: *Gli artisti ticinesi*. — *Vegezi*: *Esposizioni storica*. — Monti: *Arti*. — *Pometta*: *Come il Ticino*. — *Cassola*: *Carona, Murate, Vico-Morote, Medioevo-Rinascimento*. [C. Tozzani.]

**A PRO**. Famille. Voir *PRO* (A).

**AQUAE**. Voir *BADEN* en Argovie.

**AQUAE BONAE**. Voir *BONN* près de Guim.

**AQUAE DURAE**. Voir *ZURIGAU*.

**AQUAE SEPTIMA** (BAINS DE SEXTIUS), citadelle romaine, aujourd'hui Aix-en-Provence. Le consul romain C. Marius battit non loin de là, en l'an 102 avant J.-C., les tribus germano-celtiques des Teutons, qui avaient pénétré en Gaule déjà en l'an 112 avant J.-C.; les Teutons s'étaient séparés des Gimbres pour descendre du Nord-Ouest en Italie. Voir *ART*, *VERCELLAE*. Les Tigurins avaient entraîné à leur suite les tribus helvètes des Touguens, qui subirent la catastrophe commune. Dans ces combats périrent aussi beaucoup de femmes. La tradition étant pleine de lacunes et de contradictions, il est difficile d'établir la participation réelle des Helvètes à cette bataille. Voir les articles *AGEN* et *ARABISTO* — *Gisi*: *Quellenbuch*, 215. — *Mommsen*: *Germanische Gesch.*, 2, 183. [E. T.]

**AQUA RUBEA**. Près d'Obervaz (Grisons) se trouve une région champêtre nommée *fontanna cotschna*, fontaine rouge. On y voit encore les traces d'un château. Le nécrologe du chapitre de Gôme mentionne à la fin du XII<sup>e</sup> s., à la date du 17 décembre, un *GOMARDUS* d'AQUA RUBEA; une famille noble de ce nom a donc existé, et ses membres étaient peut-être ministériaux des barons de Vaz. — *RODOLF* aurait, selon la légende, entrepris au commencement du XII<sup>e</sup> s., un pèlerinage en Terre-Sainte, puis fondé le couvent de Charwalden (1167), où il serait enterré. On ne sait jusqu'à quel point cette légende est fondée; la tradition du couvent a probablement conservé le nom du fondateur, et sur ce point la légende peut être exacte. Était-il un baron de Vaz ou leur ministériel, il est impossible de le dire. Il ne faut pas le confondre avec le chevalier Rudolf von Rottenbrun dans le Donlesleg, car ce nom ne date que du milieu du XVI<sup>e</sup> s., époque où l'on découvrit dans ce territoire des « eaux rouges ». — Voir J.-G. Mayer: *Gesch. des Bistums Chur I*, 295. — J.-J. Simonet: *Die Freiherren von Vaz*, IV et 24. — W. v. Juvall: *Necrologium curiense*, 140. — *DGS*. [E. P.]

**AQUASANA** (C. Grisons, Ober Landquart, Com. Saas. V. *DGS*, suppl.). Prairie à une demi-heure en amont de Saas; les indigènes et l'historien Sprecher la nomment *Larissan*. Aquasana est une traduction, peut-être exacte, du romanche *Larissan*, en latin *Larissana*, car il existe réellement là deux sources minérales abondantes. Sur cette prairie se déroula, le 5 septembre 1622, une partie de la sanglante bataille entre les gens de Prätigau et les Autrichiens, où les premiers furent battus. Le 31 octobre 1915 eut lieu à Saas l'inauguration solennelle du monument d'Aquasana. — Voir P. Sprecher: *Gesch. der händlerischen Kriege und Ueberleben* (éd. Mohr) I, 418. — D.-A. Ludwig: *Der Prätigauer Freiheitskampf*, p. 131. — *BM* 1915, p. 459, IV E.

**AQUAVIVA**, RODOLOFO, COMTE DE, Pérouse, archevêque de Laodicee, nommé pape en Suisse le 28 janvier 1668 au 14 juillet 1670. Il fut mêlé à la défense des intérêts catholiques lors des affaires de Genève et de



Pays de Vaud et au règlement des démêlés avec l'abbé de Pfäfers. — R. Steiner: *Die politischen Grundriss in der Schweiz*. — 18 V. 1. [P.-X. W.]

**AQUIDURUM.** Voir ZUNZACH.

**AQUILA** (G. Tessin, D. Blenio, V. DGS). Com. et paroisse. Anciennes formes du nom: *Aquila, Aquilli, Aquilino, Deheri, Degran, Aquener*. Aquila est mentionné pour la première fois en 1196; outre les faneaux de Danigo, Grumarone, Pinaderio et Ponte, il comprenait encore, vers 1200, la *circinza* de Ghirone. Ghirone fit partie de la commune politique d'Aquila jusqu'en 1853; à cette date cette dernière, ainsi que l'ancienne bourgeoisie, furent partagées en deux, mais la séparation définitive de la bourgeoisie n'eut lieu qu'en 1914. Sous la domination des chanoines de Milan, il formait une des six *rodariv* de la vallée de Blenio; il était en outre le chef-lieu de la *fajia* de medio, composée des *circinze* d'Aquila, de Consiglio (les communes actuelles de Ponte Valentino, Castro et Marolla), Torre, Grumo et Lodrigna, une des trois circinscriptions administratives du Val Blenio. Au début du XIV<sup>e</sup> s., les habitants d'Olivone et d'Aquila, qui se croyaient menacés dans leur autonomie par l'assujettissement des vallées ambrosiennes à Rodolphe Orsini de Locarno, se ligèrent et se révoltèrent. La lutte fut acharnée et se termina par les sentences arbitrales des barons Albert et Henri de Belmont, le 1<sup>er</sup> novembre 1213. Les gens d'Aquila et d'Olivone étaient condamnés à une amende de 300 florins et à reconnaître la juridiction des nobles locarnais. Quelques années plus tard en 1219, Aquila,

déjà mentionnée le 1<sup>er</sup> novembre 1213. L'édifice actuel date de 1730 et fut consacré le 18 mai 1895; le clocher, de style roman tardif, qui est encore celui de l'ancienne église, fut rehaussé d'un étage en 1600. L'église possède un tableau de la Trinité, qui doit être une copie allemande, faite en 1579, du tableau de Durcr, de 1511. Les registres des baptêmes datent de 1685, ceux de mariages de 1779 et ceux de décès de 1726. Population: en 1258, 68 ménages; en 1567, 92 ménages; en 1870: 1225 hab.; en 1900, 719 hab.; en 1910, 677 hab. — Voir Meyer: *Blenio und Laventina*. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — *Ustoz*. 1880, 1881. — D'Alessandri: *Atti di S. Carlo riguardanti la Svizzera*. — Balm: *Monumenti*. — Pomietta: *Moti di Libertà nelle terre ticinesi...* — Magistretti: *Liber notizie sanctorum Mediolani*. — *Ninora raccolta delle leggi del G. Ticino*. [C. Tolzani.]

**AQUILA.** Voir AIGLE.

**AQUILESCO** (C. Tessin, D. Blenio, Com. Ghirone). Hameau de la paroisse de Ghirone, appartenant autrefois à la Com. d'Aquila, dont il fut détaché une première fois en 1836; le 17 juin 1853, le gouvernement le réunissant définitivement à la Com. de Ghirone. — *Atti del Gran Consiglio ticinese*. [C. T.]

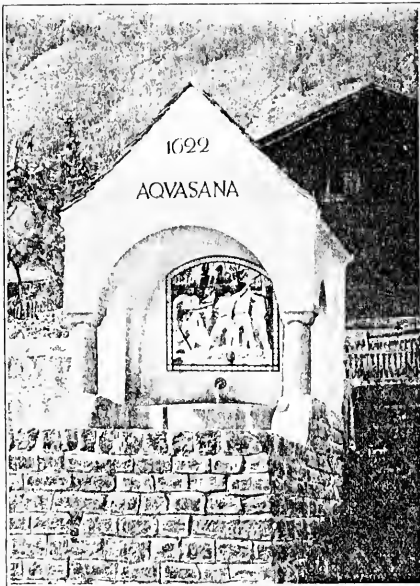
**AQUINÉE, ACQUINEAZ, ACQUENÉE.** Famille noble, d'origine italienne sans doute, devenue bourgeoise de Genève avec Mathieu, banquier-changeur, en 1450. — LEONARD fut plusieurs fois syndic dès 1488. — GUILLEAUME, membre du Conseil des Cinquante en 1512, puis conseiller, fut syndic en 1521. Il se distingua comme un des principaux Mamelus (partisans du duc de Savoie), et fut, après 1526, au nombre des condamnés; il se retira à Versoix où il vivait encore en 1540. De sa femme, fille de Perceval Peyrolier, syndic, il eut trois fils: LOUIS, MICHEL et LEONARD qui portèrent le titre d'Acquinée dit Peyrolier et furent les derniers du nom. La succession des familles Aquinée et Peyrolier, dont les biens avaient été confisqués comme biens de Mamelus, fut longue et difficile. Elle nécessita l'intervention des Confédérés, du prince-évêque de Genève, du duc de Nemours et même du roi de France, François I<sup>er</sup>. Tous les droits de la succession furent acquis par la Seigneurie de Genève en 1558. Le fief d'Acquinée s'étendait non seulement à des maisons et terres à Genève, dans les franchises de cette ville, à Plainpalais et sur le Pré l'Évêque, mais aussi à Vandœuvres, Cologny, Pressy et dans le canton de Vaud, à Saint-Cergues et Tannay. — Voir Galiffe: *Not. gen.* II, p. 35. — Arch. d'Etat Genève: *P. II*, n° 1054; *T.*, et *D.*: *fief Aquinée*.

**AQUINO, LADISLAS, COMTE D'**, évêque de Venafro, nonce papal en Suisse du 23 juin 1608 au 27 octobre 1613. Il résida à Lucerne, plus tard à Locarno et Lugano. Le Conseil lucernois attesta à l'occasion de son départ de la ville, qu'il avait été un administrateur doux et capable, d'une conduite exemplaire, et qu'il ne s'était mêlé à aucune affaire séculière, comme enrôlement de soldats. Le pape Paul V le nomma cardinal en 1616. Un rapport de sa main sur la nouveté en Suisse se trouve en ms. à la Bibliothèque Nationale à Paris. † 1621. — Archives d'Etat, Lucerne: *Actes de annuatare*. — Balhasar. — Steimer. [P.-X. W.]

**AR, ARA.** Voir AAR.

**ARACNON, ARAGNUM.** Voir ERNEST.

**ARAGO, François-Victor-Ernest-Marcel.** Ambassadeur de France en Suisse, \* à Paris le 6 juin 1812, † 26 nov. 1896. Il était fils du célèbre astronome François Arago. Il fut successivement avocat, député au Corps législatif, deux fois ministre dans le gouvernement de la Défense nationale, et sénateur. Le 11 juin 1880, il était nommé ambassadeur de France en Suisse, en remplacement de Challemel-Lacour; le 9 juillet suivant, il présentait ses lettres de créances au Conseil fédéral. Pendant les quatorze années qu'il demeura en fonctions, Arago représenta la France à toutes les conférences diplomatiques qui eurent lieu à Borne. En 1886 notamment, il prit une part considérable à la conférence d'où sortit la convention internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique. Chargé, en 1891, de négocier le *modus vivendi* commercial entre la France et la Suisse,



Monument érigé à Aquasana en mémoire des combats des gens du Prallin contre les Autrichiens envahisseurs sous les ordres du comte von Sulz et du capitaine Balhorn.

avec la plupart des *circinze* de Blenio, est impliqué dans un procès contre les nobles de Locarno. Au point de vue ecclésiastique, Aquila forme une paroisse de rite ambrosien. L'église de Saint-Victor est



il fit tous ses efforts pour provoquer la conclusion d'un accord entre les deux pays. Sa tentative fut vaine. Au mois d'avril 1894, il fut mis en disponibilité, à raison de son grand âge et de mutations dans le personnel diplomatique. [L. K.]

**ARALEs.** Fief qui portait aussi le nom de Ducommun. Il comprenait une partie de l'ancienne châtellenie genevoise de Jussy, près des hameaux des Etoles et de Moniaz. En 1645, le Conseil de Genève proposa, en échange d'une dette de 24 000 florins avec l'intérêt, due aux frères Ducommun, des Etoles, de leur abriter, en fief noble, avec juridiction, cinq cents poses de bois près de Jussy. Cette offre acceptée, l'inféodation eut lieu le 16 novembre 1646. Les frères Ducommun, Joseph et Manassés, étaient originaires de Sion. En 1728, ce fief passa à Théodore Ferrier, dont la fille, héritière de ses biens, épousa Jean-Louis de Loys. La seigneurie de Genève racheta les droits de ce fief le 15 novembre 1760 à Sophie de Loys. Par le traité de Turin, une partie de ce territoire, avec les Etoles et Grange-Vergey, furent cédés à la Savoie contre Crête et Bessinge. — Voir Arch. d'Etat Genève: T. et D, fief d'Aralles. — A. Corbaz: *Un coin de terre genevoise, Jussy l'Évesque*, p. 165. [L. B.]

**ARAN** (C. Vaud, D. Lavaux. V. DGS). Ce village est peut-être l'*Aranus* d'un diplôme de Rodolphe III relatif à l'abbaye de Saint-Maurice, d'environ 903. Sa première mention certaine est de 1182. A cette date, le sire Humbert de Cossonay tenait du même convent des vignes à *Aranus*, qui passeront plus tard à la maison de Savoie. Mais l'évêque de Lausanne était à *Aranus* le seigneur dominant, et les hommes de ce village marchaient dans son armée sous la bannière de la paroisse de Yillette. Aran et quelques autres hameaux étaient autrefois l'un des « quarts » de cette paroisse. C'est aujourd'hui le chef-lieu de la commune de Yillette. On y remarque quelques maisons anciennes, l'une de 1595. — DITV. [M. R.]

**ARANNO** (C. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Com. et paroisse dans le haut Malcantone. Anciennes formes du



Fragments d'une pierre tombale trouvée à Aranno (la dernière pièce à droite est renversée).

nom : *Ranno, Aranum, Arano*. En 1842 on y découvrit une pierre tombale avec inscription nord-étrusque, qui fut malheureusement brisée en quatre fragments par les ouvriers. Elle est aujourd'hui scellée dans le mur de la maison d'Antonio Pelli à Aranno; un relevé existe au musée historique de Lugano. Suivant la tradition, il existait à Aranno un château romain, sur les ruines duquel, dit-on, Lavizzari, fut bâti plus tard l'église de Saint-Victor. Au spirituel, Aranno dépendait autrefois de la collégiale d'Agno, et devait payer au prévôt et au chapitre une dime qui, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., était de 20 mesures de céréales. Un chapelain exerçait le ministère au nom du prévôt d'Agno, qui était chargé de son entretien. Il avait aussi la pastoration de Vernate, Iso et Cimo. En 1445 fut fondé un bénéfice laïque pour le chapelain. Aranno a été érigé en paroisse le 21 avril 1651 avec droit de présentation du curé par les habitants. L'église de Saint-Victor, mentionnée pour la première fois en 1352, a été restaurée et agrandie après 1651, en 1777 et en 1815. Elle fut consacrée le 6 mai 1888. Population : en 1591: environ 400 hab., 1900: 261 ; 1910: 244. — Voir Lavizzari : *Escursioni nel cantone Ticino*. — Monti : *Atti della visita di Mgr. Ninguarda*. — Pometta : *Santo di storia ticinese*. — Maspoli : *La Pieve d'Agno*. — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*.

— Brentani : *Lugano e il Ceresio*. — BStor. 1885 et 1890. [C. TREZZINI.]

**ARANTHON.** Famille. Voir ARENTION.

**ARARE** (C. Genève, Rive gauche, Com. Plain-les-Ouates. V. DGS). *Armarioris* gravées sur la tour du château : une lisse accompagnée de deux étoiles en chef et une en pointe (émaux inconnus). En 1374, le Chapitre de Genève acquit par échange, de la comtesse du Genevois, des cens entre Arare et Perly. Les terres d'Arare relevaient également du prieuré de Saint-Jean hors-les-murs de Genève et de la commanderie de Compièges. Le château d'Arare est une simple maison forte sans droits seigneuriaux. Il semble remonter au XV<sup>e</sup> s. Dès le commencement du XVI<sup>e</sup> s., le château était propriété de la famille noble des de la Croix. En 1628 il passa aux de Veillet, puis aux de Launay 1695. De 1813 à 1919 il resta en possession de la famille de la Grave à Avusy. Non loin du château, sur le chemin de Compièges, se trouve le domaine rural dit à *Louche* en 1810, ou *Levaux* en 1830; ce fut la propriété du général comte Michel-Marie Pachot. — Voir Arch. d'Etat Genève : Cadastre-Notaires-Fiels. — Foras : *Armorial de Savoie*, t. III, p. 143 et 240, t. IV, p. 326-327. — *Iconographie* : Fallo et Fréd. Boissnans : *La campagne genevoise*, p. 21, 42, 46. — Du Bois-Melly : *Châteaux, manoirs et seigneuries des environs de Genève*. — Camille Martini : *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, p. 74-75.

**ARAU, ARAUGIA.** Voir AARAU.

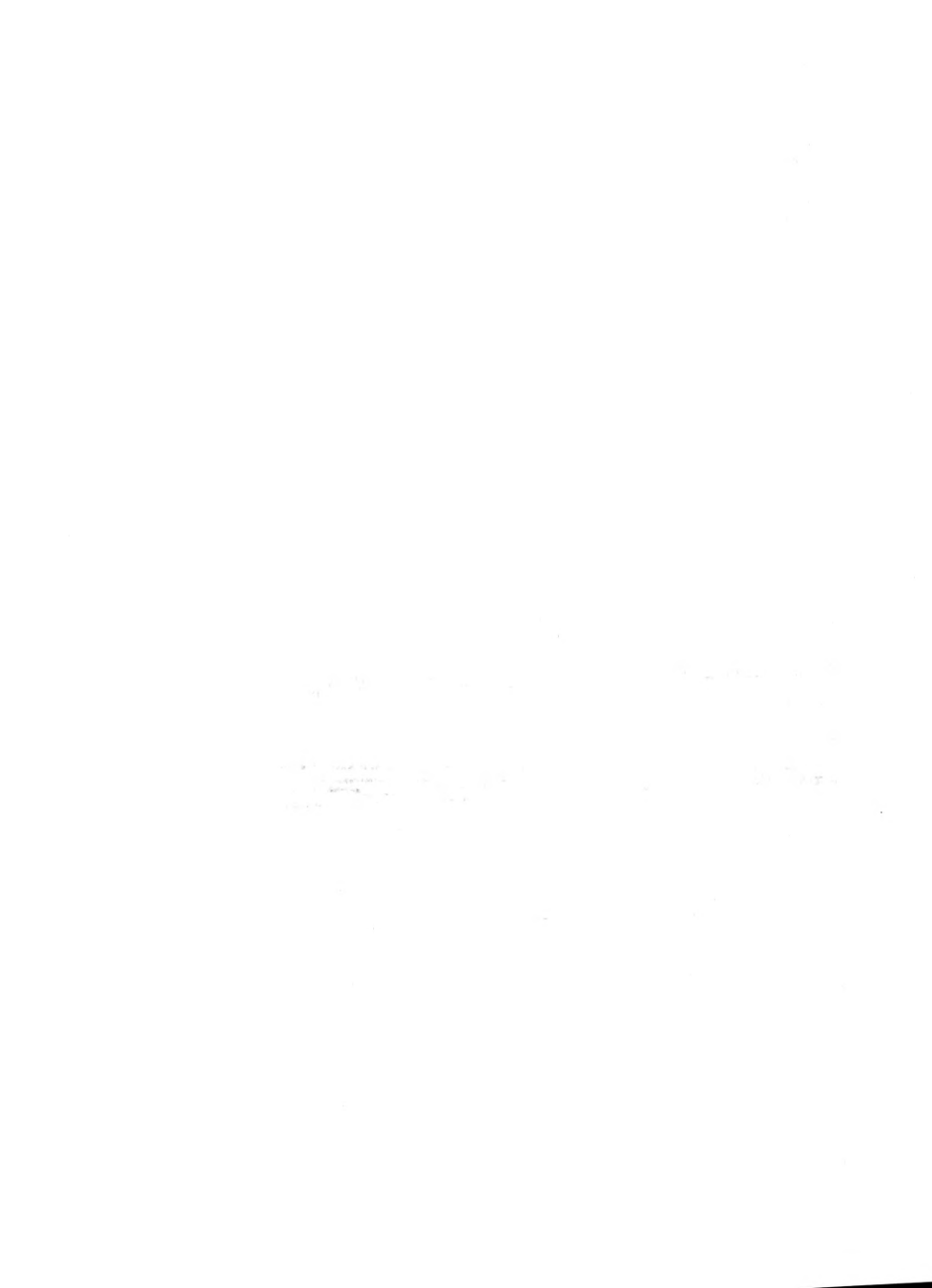
**ARAUSSIO**, aujourd'hui **ORANGE** (France, Département Vaucluse). Lieu pris duquel les Gindres, sous la conduite de leur chef Boiorix, anéantirent l'armée du consul romain Cn. Mallus Maximus et de son légat M. Emilius Scaurus; 80000 Romains doivent être tombés là. Selon Eutrope et Orose, la tribu helvète des Tigurins, entrée en Gaule en même temps que les Gindres, doit avoir pris part à la bataille. Salluste, de *bello Jugurthino* 114, dit que tout l'Italie trembla de peur après cette défaite. — Voir les articles : AGEN, AQUAE SEXTIAE, VERCELLAE. — Gisi : *Quellenbuch* 212. — Mommsen :

*Römische Gesch.* 2, 176. [E. F.]

**ARBALESTRIER.** Voir ARMBRUSTER et ARBALESTIER.

**ARBALETE.** V. ARMES. **ARBALÉTRIER, ARBALESTIER, ARBALESTERII, BALISTIER** ou **BALISTERII.** Famille originaire du Pays de Gex mentionnée pour la première fois à Genève dans la personne de Pierre Balistier en 1258. Elle a fourni de nombreux bourgeois, fonctionnaires publics et dignitaires de l'église. *Armarioris* : une arbalète accompagnée en chef de deux étioles (émaux inconnus). — Voir Gautier, Borel, Covel. — *Armoriaux genevois*. — Sordet mss. — Galiffe mss. — Arch. d'Etat Genève. [Th. F.]

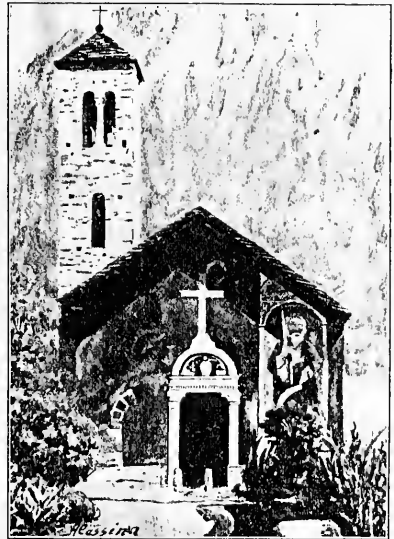
**ARBAZ** (C. Valais, D. Sion. V. DGS). Anciennes formes du nom : *Alba, Arba*. Arbaz est des seigneurs très tôt déjà : les comtes de Granges y possédaient un domaine au X<sup>e</sup> s. Il passa par alliance en partie aux comtes de Lenzbourg et à Humbert aux Blanches mains, premier comte de Savoie au XI<sup>e</sup> s. Le fils de ce dernier, l'évêque Amon I de Sion, donna à son chapitre de la cathédrale, par testament de 1052, ses possessions d'Ayent-Arbaz, qui tenait de la comtesse de Lenzbourg, sa mère, et d'Ulrich V, de Lenzbourg, son oncle. Ces propriétés revinrent à la Savoie, on ne sait dans quelles circonstances. Vers la fin du XII<sup>e</sup> s. la seigneurie d'Ayent-Arbaz paraît divisée en deux parties : l'une, propriété des sires d'Ayent, dynastes riches et considérés, cédés vers 1350; elle revint vers 1291 à l'évêché de Sion; l'autre, inféodée aux nobles de Bex par la Savoie, passa ensuite, par les femmes, aux de La Tour, d'az majors de Sion. Désormais, à l'exception de quelques terres relevant de la messe épiscopale-Arbaz reconnaîtra pendant près de deux siècles la juridiction des de La Tour, qui l'administreront par le mé-



tral, dit de Bex, habitant le château d'Ayent, depuis 1260. A la suite du meurtre de l'évêque Guichard Tavelli, en 1375, les dizains, vainqueurs à Saint-Léonard, rattachèrent le Hasenbourg, le château d'Ayent, et repoussèrent à Arbaz Thuring de Brandis. Arbaz ayant été revenu à l'évêque Edouard de Sion, la messe épiscopale renouvela à diverses reprises ses franchises et accorda de nouveaux privilèges en 1537. En 1566, elle concéda l'exercice de la justice, et en 1707 ménagea une entente entre Arbaz et le reste du dizain au sujet de la baninière. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, qui supprima les droits de l'évêque. Pourlant, un arrangement intervint entre Arbaz et la messe épiscopale, en 1806, pour le rachat des fiels et des dîmes. A la suite de ces événements, Arbaz restait rattaché à Ayent. L'évêque Jean-Joseph Blatter avait, en 1747, ordonné le partage des biens communaux avec Ayent, mais cette division ne satisfait personne et le prêtre Hildebrand Hoteu crut faire œuvre de pacification en décrétant, en 1753, le retour au *status quo ante*. Enfin, vers 1840, trois arbitres procédèrent à un nouveau partage définitif, que le Grand Conseil sanctionna en 1877. Si Arbaz dépendit d'Ayent au spirituel jusque dans la seconde moitié du siècle dernier, il eut dès 1667 une chapelle sous le vocable de la Visitation de la Vierge. En 1821, une église la remplaça, desservie pendant l'hiver par le vicaire d'Ayent. Un recteur à demeure fixe fut, depuis 1860, attaché à son service. Enfin, 1880 vit se consommer la séparation. Aujourd'hui, Arbaz forme une commune et une paroisse de plus de 500 âmes, avec une église construite en 1911. Registres de paroisses depuis 1860 (?). — Voir Grenand IV, 305. — *Gesch. des Tessin* V, 20. — *Chartes séculaires*, 340. — Van Berchem : *Jean de la Tour*, p. 50-60. — Charrière : *Sires de la Tour*. — Boccard : *Histoire du Valais*, p. 87. — Muller : *Histoire des Suisses II*, 345. — Notes du chanoine Fardel. Archives d'Arbaz. [T.A.]

**ARBEDO, ARBEDUM** (C. Tessin, D. Hellinzone. Voir DCS). Com. et paroisse, célèbre surtout par la bataille du 30 juin 1422 entre les Confédérés et Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. On a trouvé à Arbedo des tombes du premier et du second âge du fer. Au moyen âge, le chapitre de Bellinzone, dont Arbedo dépendait, possédait dans ce village des immeubles et des redevances. Le 30 juin 1422, Arbedo fut incendié pendant la bataille ; en 1483, il fut dévasté par la peste. En 1798, à partir du 24 octobre, il dut subir l'occupation des troupes françaises qui avaient occupé le Tessin. En 1285, une chapelle de Saint-Christophe est signalée à Arbedo. Suivant Borroni, elle ne serait autre que l'église de SS. Garpoforo et Maurizio, qui existe encore aujourd'hui entre Gorduno et Gnosa. Dans ce cas, il est peu probable que les gens d'Arbedo aient utilisé cette chapelle éloignée et placée au delà de la rivière du Tessin, d'autant plus que l'église de San Paolo existait déjà alors dans le voisinage. Nous croyons plutôt que Saint-Christophe d'Arbedo était dans le village même. En 1255, première mention de l'église de San Paolo, aujourd'hui appelée couramment *Chiesa rossa* à cause de sa couleur extérieure ; elle devint célèbre à la suite de la bataille parce que les morts furent ensevelis dans l'ossuaire quadrangulaire au Sud de l'église. Les travaux de restauration de ces dernières années ont démontré que cette église date de différentes époques. Au début, c'était une chapelle avec atrium étrusque (?) entourée de tombes païennes. La seconde construction, de style médiéval, renfermait la première ; c'était l'église du temps de la bataille avec le clocher encore existant. La troisième, l'actuelle, est un agrandissement de la seconde ; elle remonte probablement au XVI<sup>e</sup> s. et contient des peintures intéressantes du XVI<sup>e</sup> et une église probablement du XV<sup>e</sup> s. Des deux clochers, l'une remonte à 1581 et l'autre à 1774. Dans et devant l'église on découvrit une grande fosse remplie de squelettes, ceux des guerriers tombés à la bataille. L'ossuaire, aujourd'hui disparu, était de beaucoup postérieur. La séparation ecclésiastique d'Arbedo et de Bellinzone fut décrétée par saint Charles Borromée, au mois de décembre 1583. Le premier curé fut un Antonio

Cusa, de Bellinzone, qui, en 1591, officiait déjà depuis plusieurs années à Arbedo. A partir de cette époque, l'église de San Paolo fut délaissée parce que trop éloignée



L'Église rouge à Arbedo, sur le champ de bataille. (D'après une aquarelle d'Abassiana.)

du centre du village et le culte eut lieu dans l'église actuelle de Santa Maria Assunta. Celle-ci a été bâtie en 1625 sur l'emplacement d'une ancienne église, qui, suivant Borroni, remontait au XIII<sup>e</sup> s. La paroisse jouit, dès juillet 1791, du titre d'église prébôtale. Registres paroissiaux depuis 1871. Habitants : 1591 : environ 350 ; 1900 : 1082 ; 1910 : 1200. — Voir Borroni : *Bellinzone, la sua chiesa e i suoi arcipreti*. — *1880r*. 1880, 1884, 1885, 1896, 1907, 1909. — Monti : *Atti della visita pastorale di Mgr. Ninguarda*. — Baroffio : *Dell' invasione francese nella Svizzera*. — *Atti del Gr. Consiglio del C. Ticino*. — [C. : *Municipi*. — [C. : *THEZZANI*.]

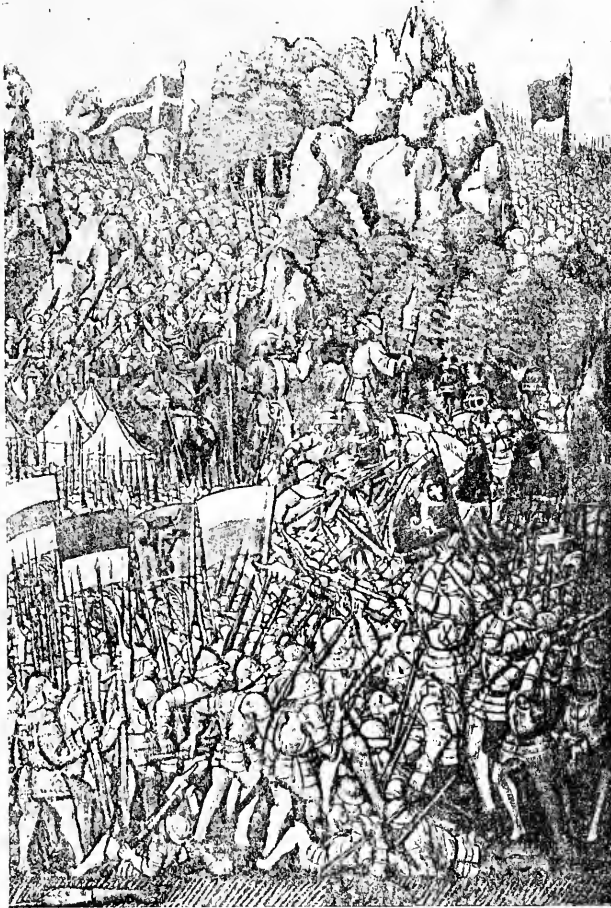
**ARBEDO (BATAILLE D')** appelée aussi bataille de Bellinzone, ou quelquefois bataille de San Paolo. La bataille du 30 juin 1422 n'est qu'un épisode sanglant de la politique transalpine, qui pendant plus d'un siècle inspira les hommes d'État de la Suisse centrale. Les comtes de Sax avaient signé en 1417, avec Uri et Obwald, un traité de combourgeoisie qui reconnaissait à ces derniers le droit de tenir une garnison à Bellinzone. Des conflits soulevés entre combourgeois fournirent aux petits cantons l'occasion de faire une descente à Bellinzone à la fin de février 1419. Pour conserver au moins le val Blenio, Misox et le Monte Dongo, les Sax cédèrent à Uri et à Obwald la ville et le comté de Bellinzone pour la somme de 2400 florins (1<sup>er</sup> sept. 1419). Mais le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, n'entendait point perdre Bellinzone. Uri et Obwald ayant refusé de lui vendre cette ville, Philippe supprima les privilèges donniers en faveur des Suisses et envoya vers le Nord le célèbre condottiere Francesco Bussone, comte de Garnagnola, qui prit Bellinzone (avril 1422) et s'empara de toutes les possessions des Suisses au Sud des Alpes jusqu'au Monte Piottino. A cette nouvelle les Urnais et les Obwalds franchirent le Gothard et des-





endirent jusqu'à la Moesa; ils firent courir des bruits alarmants pour engager les autres Confédérés à prendre part à la campagne. Mais Zurich refusa son assistance alléguant que Bellinzona était en dehors de la zone d'influence des Confédérés. Après avoir inutilement des-

rich, Gefut une faute grave que l'on devait payer cher, que de marcher en formation aussi dispersée contre un ennemi très supérieur en nombre. Les gens d'Uri et de la Léventine, un corps de volontaires, ceux d'Unterwald et de Lucerne, en tout, 2500 hommes environ, le contingent de Zoug compris, qui arriva plus tard, avancèrent sous les ordres d'Ulrich Walker, avoyer de Lucerne, jusque sous les murs de Bellinzona, qu'ils essayèrent de prendre d'assaut.



La bataille d'Arbedo d'après une miniature de la chronique lucernoise de Schilling (vers 1520).

mandé à Carmagnola de restituer la forteresse et de s'arrêter, Uri réussit à obtenir l'aide des cantons en réclamant la nouvelle que l'ennemi était arrivé au Monte Pottino et qu'il voulait dévaster le val d'Useren; à l'exception de Berne, tous les cantons accoururent alors leur secours. Vers la fin de juin les troupes franchirent le Gothard dans l'ordre suivant: Uri, auquel s'ajoutèrent les hommes de la Léventine; Unterwald et Lucerne; ensuite Zoug et finalement Schwyz, Glaris et Zu-

rich, qui croyaient toujours avoir à faire avec la garnison seule, furent déconcertés à l'apparition de l'armée de Carmagnola. Ils se rangèrent en ordre de bataille et s'élancèrent contre les cavaliers milanais et semant le désordre et la mort. La rencontre eut lieu près de l'église de San Paolo; elle coûta la vie à 400 cavaliers. Mais la bataille commençait seulement. Tandis que della Pergola faisait mettre pied à terre à ses cavaliers, les masses de l'infanterie milanaise sortirent de la ville pour lever

le reste des Suisses. Ils négligèrent le service de renseignements, surtout dans la région au delà de la forteresse vers le Monte Genéri et la plaine de Magadino. Chose encore plus grave, l'indiscipline s'infiltra parmi eux, si bien que 600 à 800 hommes, la plupart Lucernois, quittèrent le gros de la troupe pour faire, contre la volonté des chefs, une expédition dans la Mesolcina. A la nouvelle de la descente des Suisses, Carmagnola transporta de la Lombardie à Bellinzona son armée qui comptait 16 000 hommes, dont 4 à 5 000 cavaliers sous les ordres d'Angelo della Pergola. Les gens de Carmagnola arrivèrent dans les environs de Bellinzona le 29 juin au plus tard, tandis que les contingents de Zoug, Schwyz, Glaris et Zurich étaient encore en marche. Wantant attaquer par surprise les Confédérés avant que tous leurs contingents ne se fussent réunis, Carmagnola cacha son armée sur les pentes du Monte Genéri et principalement dans les environs de Magadino. Dans la nuit du 29 au 30 juin, il porta ses troupes de Magadino à Bellinzona. Il les avait divisées en quatre corps, dont il commandait lui-même le premier. Le deuxième était commandé par Angelo della Pergola, le troisième par Zenone d'Istria et le dernier par Piacentino de Brescia. Le 30, à la pointe du jour, les escadrons d'Angelo della Pergola sortirent des portes de la ville et se lancèrent à l'assaut. Les



bataille. L'arrivée du contingent de Zoug ne pouvait changer grand'chose : il était impossible que 2000 Suisses pussent rejeter plus de 15 000 Milanais. D'autre part, il n'était plus possible aux Confédérés, assaillis de front et sur les flancs, d'interrompre le combat. Les Suisses se retirèrent donc avec de graves pertes dans le village d'Arbedo. Ils avaient l'intention de passer sur la rive droite de la Moesa, mais un corps milanais avait pris les devants et coupé le passage. Ils durent continuer la bataille, harcelés dans le village qui, par malheur, fut incendié par les Lucernois ; les Suisses se retirèrent alors sur l'arête où vient finir le Monte Arbedo, au Sud-Est d'Arbedo, renversant ainsi le front de bataille. Protégés par la montagne, ils faisaient face au Nord contre les Milanais qui les harcelaient d'en bas et leur coupaient toute retraite, et se défendaient désespérément dans l'attente de secours qui n'arrivaient pas ; leur situation devint intenable. Ils demandèrent une trêve et pendant que l'on négociait, ils se réorganisaient. La trêve ne fut pas accordée et la bataille reprit. Vers le soir, les assiégés virent arriver les secours ; c'étaient les soldats rentrant de leur équipée dans la Mesolcina. Les combattants s'élançèrent alors de leur arête sur les troupes milanaises ; ils réussirent à s'ouvrir un passage, passèrent sur la rive droite de la Moesa et commencèrent leur retraite. Contrairement à la légende, Carnaroglio ne le poussa point pas ; il trouva prudent de les laisser partir. A Claro, les vains rencontrèrent les Schwyzois et un peu plus loin les Zurichois. Bien que les pertes des Milanais fussent plus importantes (de 900 à 1000 morts), celles des Confédérés étaient très sensibles. Outre tout le train avec 1200 chevaux et mulets et quelques douzaines de prisonniers, parmi lesquels le chef de l'expédition, Walker, de Lucerne, l'ancien landammann d'Uri, Pierre d'Utzingen, Henri von Moos, Germain Seiler et Hartmann Golder de Lucerne, les Suisses avaient laissé sur le champ de bataille au moins 500 des leurs sans compter 18 Léventinais et des mercenaires étrangers. Le Bürgerbuch de Lucerne, de 1422, parle de 358 morts ; la chronique de Zimmermann, de 1427, d'environ 500 morts ; la chronique de Saint-Gall, de 1473, de 400 ; la chronique de Thurgovie, de 1472, de 1100. Suivant Morone, on compta 1100 cadavres de Suisses sur le champ de bataille. Uri avait perdu son landammann, le capitaine Hot et le banneret Püntiner ; Zoug le landammann Kollin et son fils, Nidwald les landammanns Bartholomäus Zudisler, Thomas et Heinrich Zuber ; Obwald le banneret Zorn Haffen ; Lucerne perdit 40 membres du Grand Conseil. Mais les Confédérés avaient sauvé leurs quatre bannières ainsi que l'honneur des armes ; ils avaient même conquis une hamme ennemie, qu'ils suspendirent aux parois de l'église de Saint-François à Lucerne. — Voir Meyer : *Politique et campagnes des Confédérés au delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, dans *Histoire militaire de la Suisse III*. — Pomella : *Come il Ticino II*. — Dierker H. — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino*. — v. Liebenau : *La battaglia di Arbedo* dans *Stor.*, 1886 et 1905. — Ed. Wynmann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*. [C. TROSTEL.]

**ARBEN.** Voir ARBON

**ARBENZ,** JOHANN-JAKOB, d'Andelfingen, \* 14 novembre 1835, † 9 mai 1904. Vécut à Rheinegg où son père Joh.-Jakob enseigna depuis la fondation de l'école secondaire (1829) jusqu'à sa mort (1852). Il fut aussi maître secondaire dès 1858 pendant 46 ans et fonctionnaire de la Com. de Rheinegg qui lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Chroniqueur de la commune, il entreprit une biographie de J.-L. Guster et une description de la station climatique de Walzenhausen. — EMME, d'Andelfingen, \* le 22 janvier 1848 à Rheinegg, † le 27 avril 1917. Il étudia à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Berlin, professeur de langues grecque et latine au gymnase de Saint-Gall, de 1872 à 1913. Il fut recteur de cet établissement de 1891 à 1899. Avec la collaboration de Wartmann et de Schüss, il publia la correspondance du réformateur saint-gallois Vadian, ce qui lui valut en 1909 le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Zurich. Il donna une étude populaire sur Vadian dans *St.-Gall. Nbl.* — *Tagblatt der Stadt St. Gallen*, 1904,

40. — *Theorie und Praxis*, 15. — *Europäische Wanderbilder*, 254. — [P. BL.] — PAUL, de Gross-Andelfingen (Zurich), \* le 23 septembre 1880 à Zurich, étudia à Zurich et Berlin, obtint son doctorat à Zurich 1905, et fut successivement privat docent, entre autres de géologie à l'université de Zurich et à l'École polytechnique fédérale des 1908, professeur extraordinaire de géologie en 1913 et professeur ordinaire à l'université de Berne en 1916. Il a publié : *Geologische Untersuchung des Erdnuldstockgebets (Matériau pour la Carte géologique de la Suisse, 1907)*. [E. BL.]

**ARBÉRIER.** Voir ARBERG.

**ARBETIO** ou **ARBITIO.** Général romain, *novissimus epitulum*. En 355 (d'après quelques auteurs en 356), il fut envoyé en Rhétie par l'empereur Constantin II pour y combattre les Lenticenses alémaniques qui faisaient souvent de lointaines incursions dans le territoire de l'empire. Il subit d'abord quelques défaites, puis les battit à plate couture. Le lieu de la bataille n'est pas connu, il se trouve dans la région du lac de Constance. — J. Krapf : *Ueber Ammianus Marcellinus XV 4*. — G. Reinwald : *Ueber den Ort der Lenticenserschlacht*, 355. — *SVB IV*, p. 61. — *Archiv für österreichische Gesch.*, 30, 1, 175. — Pauly-Wissowa : *Realencyclopädie des klassischen Altertums II*, 411. [C. BL.]

**ARBIGNON.** Les nobles d'Arbignon tiraient leur nom du lac de Barmen (Arbignon, près de Gollonges (Valais), dénommé aujourd'hui sous le nom de Haut de Gollonges. Mentionnés vers 1200, ils avaient des possessions à Arbignon, Gollonges, Morcles, etc. Des rameaux s'établirent dans le canton de Vaud, à Aigle, Yevey, Lutry. *Armoiries* : d'azur au sautoir d'or chargé de cinq tourteaux de gueules. — I. PIERRE, hypothéqua une part des biens dans en 1233 à son cousin

RODOLPHE pour pouvoir prendre part à une croisade. — 2. GUILLAUME, fut créé chevalier en 1323 par Edouard de Savoie sur le champ de bataille de Varey. — 3. GUILLAUME, prieur commanditaire d'Aigle, † à Rome en 1466. — 4. BERTHOUD, châtelain de Saint-Maurice en 1492. — 5. BARTHÉLEMY, châtelain de Saint-Maurice de 1500 à 1512. — 6. JEAN, châtelain de Monthey en 1526. — 7. MARCEL, coseigneur du val d'Illeiez et de Saint-Paul, gouverneur de Montmélian en 1574. — Au XVI<sup>e</sup> s., les d'Arbignon s'établirent à Combehey où ils possédèrent un château fort sur les ruines d'un quel fut bâti en 1643 le cloître des Bernardines. En 1573, ils vendirent au Valais leurs droits de fief dans le bailliage de Monthey et dans le Val d'Illeiez. La famille s'éteignit au commencement du XVII<sup>e</sup> s. — Bameau : *Le Valais historique*. — Grenaud. [J. B. et D. L.]

**ARBON** (C. Thurgovie, D. Arbon, V. DGS), Ville et château au bord du lac de Constance ; à l'époque néolithique, la contrée était déjà habitée. Près du Hornli et à la Blejche, on découvrit en 1882 et en 1885, sur une surface de 50 ares des restes d'habitations lacustres et des objets qui sont déposés au musée d'Arbon. On présume avec raison qu'avant les Romains, il y avait une colonie celtique. Le nom latin d'*Arbor*

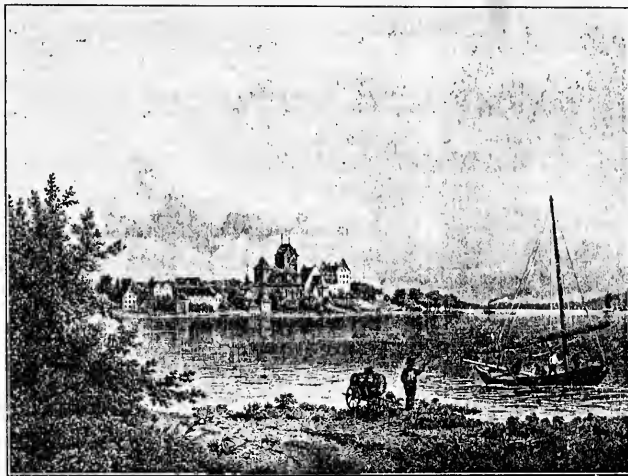
se rencontre pour la première fois dans *l'Historiarum Antiquarum*, du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., comme désignation d'un poste fortifié sur la route de *Vindonava*, *Brigantium* et de *Constantia* à *Caria Eboracum*. Arbon figure comme château à deux tours dans la *tabula Peutingeriana* (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Des fouilles, exécutées en 1892 et 1902, ont permis de déterminer l'emplacement du château. On y trouva des monnaies romaines datant de 80 av. J.-C. à 375 ap. J.-C. On peut en conclure que le château fut détruit du temps de Valentinien I, probablement par les Mémanes. Toutefois, il resta poste militaire, car la *Notitia dignitatum*, sorte d'annuaire officiel byzantin, rédigé vers 400, fait mention, en même temps que de *Bravantia* et de *Viminia*, d'un *tribunus cohortis Heracleae Pannoniorum Arbonae*. *Arbor Felix* faisait partie de la





province *Rætia prima*. Ammien Marcellin (XXXI, 40), le mentionne encore comme château vers 378. En 1891, on découvrit aussi à Arbon des tombeaux alémaniques contenant des scramasaxes, des fibules, des boucles

Confédérés occupèrent le château et la ville, parce qu'ils doutaient de la neutralité de l'évêque Hugo von Breitenlandenberg. Sous cet évêque, le château fut rebâti ; la boiserie de la grande salle se trouve maintenant au Musée National de Zurich. En 1525, la Réformation fut introduite à Arbon, et pour un temps le service religieux catholique entièrement suspendu. Les réformés furent cependant obligés, en 1537, de rendre l'église principale aux catholiques et de se contenter, pour leur culte, de la chapelle d'Erdhausen, quoiqu'ils fussent beaucoup plus nombreux que ces derniers, soit 180 contre 15. Cet état de choses dura jusqu'à la fin des dissensions confessionnelles, soit près de deux siècles. Les deux parties finirent par s'entendre ; les charges et les places de conseillers furent pourvues à double ; l'ammann de la ville devait toujours être catholique. Lors de la quatrième paix générale (*Landfriede*) conclue en 1712, la parité des deux confessions fut garantie pour l'avenir par les cantons de Berne et de Zurich.



Vue d'Arbon, d'après un dessin de L. Rohbock, gravé sur acier par J. Unbach vers 1870.

d'oreilles, des bracelets en bronze et des boucles de ceintures incrustées.

Quand l'évêché de Windisch fut transféré à Constance (550-583) la contrée d'Arbon lui fut annexée et lorsque Gall et Gulomban arrivèrent au bord du lac de Constance, vers l'an 600, ils trouvèrent à *Arbona* une petite communauté chrétienne, formée de Romains et d'Alémanes, sous la direction du prêtre Willimar. Saint-Gall y mourut en 627. Pendant les luttes entre l'évêché de Constance et le couvent de Saint-Gall, Arbon servit de point d'appui aux troupes de l'évêque. Au moyen âge, la famille des ministériaux d'Arbon est en possession de la localité ; l'évêque l'a certainement chargée de la garde du château. En 1255, le village recut le droit de marché, et peu après celui de cité. Il avait alors pour baillis les nobles de Kennat et de Bodman, héritiers des derniers d'Arbon. De 1263 à 1265, Conradin, le dernier des Hohenstaufen, résida au château d'Arbon et conféra à la ville le droit de justice et de ban, en souvenir de ce séjour. En 1282, Rudolf I, évêque de Constance, racheta la ville pour la somme de 3000 florins. Cependant, elle fut de nouveau donnée en gage, en 1379, aux Peyer de Hagenwil, et, en 1422, aux Mätteli de Rappenstein. En 1441, l'évêque Henri IV rattacha la ville à l'évêché ; dès lors, jusqu'en 1798, elle fut administrée par un bailli au nom de l'évêque. Lorsqu'en 1460 les Confédérés s'emparèrent de la Thurgovie, l'évêque de Constance fit valoir ses droits d'immunité ; toutefois, il dut convenir que le château et la ville d'Arbon seraient toujours à la disposition des Confédérés. Cependant, de nombreux conflits de compétence s'élevèrent dans la suite entre les deux parties.

A cette époque, les communes, actuellement indépendantes, de Steinhach, Mörschwil, Horn, Goldach, Eggenach, Roggwil et Steinebrunn faisaient partie depuis l'an 900 déjà de la paroisse d'Arbon. En 1457 on construisit le tour d'église, mais l'évêque Henri IV n'y donna son autorisation que sous certaines réserves concernant la sûreté du château. En 1484 la ville fut détruite par un incendie. Pendant la guerre de Souabe, en 1499, les

qui en dérive apportèrent de la toile et de l'industrie dans Arbon. Les maisons Eberz, Püngerlin, Fürtlenbach, Alberti et Marx blanchissaient et teignaient par semaine 3 à 400 ballots de toile de 150 livres, qu'elles expédiaient jusqu'en Espagne. Le gouvernement épiscopal, voulant prélever un droit sur cette exportation, occasionna de nouvelles dissensions qui se terminèrent en 1728 par le traité arbitral de Diessenhofen. Le commerce de la toile fut plus tard cédé la place à l'industrie cotonnière qui prit son essor au milieu du XIX<sup>e</sup> s. pour disparaître à la fin du siècle et faire place à son tour à la fabrication des machines. Cette dernière est de nos jours encore en pleine prospérité ; elle a donné à la ville un essor inattendu et a fait d'elle la localité la plus

populeuse et la plus industrielle du canton de Thurgovie. Adolf Saurer († 1920), dont le père était venu de Sigmaringen (Allemagne), occupa plus de 5000 ouvriers à la construction de machines à broder et d'automobiles. La ville qui, en 1844, ne comptait que 660 habitants, a dépassé actuellement le chiffre de 10000 âmes. En 1895, la vieille tour de l'église, datant de 1457, fut remplacée par une nouvelle, et l'on restaura l'église ; les frais se montèrent à 120000 francs. En 1920, les deux confessions, qui avaient eu jusqu'alors une église commune, prirent la décision de se séparer à l'amiable. L'ancienne église fut définitivement cédée aux catholiques, et les protestants résolurent de construire une église pour leur propre compte. Cette dé-



Premier sceau de la ville d'Arbon (9 juillet 1884).



cision fut facilitée par des dons, en particulier par Adolf Saurer. Les écoles suivirent le développement de la ville. Pendant des siècles, deux écoles confessionnelles avaient subsisté avec peine; actuellement Arbon possède un enseignement primaire, secondaire et professionnel complémentaire. Depuis quelques années, la ville a aussi un musée historique. Les registres de baptêmes et de mariages datent pour les protestants de 1598 et ceux de décès de 1639, pour les catholiques de 1636. — Voir *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und Umgebung*, vol. 10, 32 et 34. — Oberholzer: *Gesch. der Stadt Arbon*. [Soc.]

**ARBON**, von. Nom d'une famille de ministériaux de l'évêché de Constance et de plusieurs prélats qui tirent sans doute leur nom de la ville d'Arbon. *Armoiries*: d'argent à une aigle de gueules bequée d'or. Le premier représentant du nom est l'évêque HERMANN I de Constance (1139-1165). Les chroniqueurs de l'évêché en font un baron. Des historiens modernes, tels que Roth von Schreckenstein et, après lui, G. Meyer von Knonau, ont contesté à tort, qu'il fut membre de cette famille. Il est vrai que les barons d'Arbon ne sont mentionnés nulle part, mais, dans les documents relatifs à cet évêché, les von Arbon occupent un rang si exceptionnel parmi les nombreux représentants de la noblesse féodale, qu'on ne peut expliquer ce fait qu'en admettant un degré de parenté entre l'évêché et ses ministériaux. — HEINRICH VON ARBON, élu évêque de Coire en 1180, avait été auparavant chanoine de Salzbourg et de Coire. On a voulu identifier avec lui HEINRICH I, abbé de Pfäfers de 1155 à 1158; mais à tort. Ni le catalogue des abbés de ce couvent du XV<sup>e</sup> s., ni Stöcklin dans ses *Antiquitates Fabarienses* ne donnent le nom de famille du dit abbé. — WERNER, en 1201, est probablement identique au *plebanus*, archidiacre et doyen Wernerus, dont il est question de 1199 à 1236 parmi les chanoines de Constance. — RUDOLF, était maire d'Arbon en 1255. — HERMANN abbé de Pfäfers, 1330 f 12 juin 1361. *Armoiries*: trois milans. D'après Tschudi, *Gallia Comata*, p. 124, il aurait porté plus tard d'argent à l'aigle de gueules. Hermann fut d'abord conventuel d'Einsiedeln; il est mentionné pour la première fois abbé de Pfäfers le 1<sup>er</sup> juin 1330 et obtint de Charles IV en 1347, les droits régaliens. Avant son élection, Pfäfers avait beaucoup souffert des démêlés de Donaz von Vatz, avec le chapitre de Coire; Hermann travailla activement et avec succès au relèvement du couvent. Il reçut en 1342 des avoués du couvent, Hartmann III et Rudolf IV von Montfort-Werdenberg et Sargans, la promesse qu'ils n'enlèveraient jamais le château de Wartenstein au couvent. En 1351, il prit en gage pour 350 florins la part de Rudolf IV à l'avouerie. Il édifica en 1343, de concert avec son chapitre, une ordonnance sur l'emploi du sceau du couvent. De 1336 à 1442, il fit adapter aux livres liturgiques une nouvelle notation musicale. — Wegelin: *Pfäferser Hegehen*, 143-233. — *Non. Germ.* V, 71. — Ringholz; *Gesch. Einsiedelns* I, 190-193. — *Gfr.* 43, 314. — Eichhorn: *Episc. Carientis*, 285. — Les von Kirchhof (*de Cimeteris*) sont probablement une branche cadette des ministériaux; ils avaient leur château dans l'enceinte du cimetière. — Voir *TU II* et III. — *USIG*. — Kindler von Knobloch: *Oberbad. Geschlechterbuch*. — Mohr: *Cod. diplom.* et les sources citées ci-dessus. [Soc. et J. M.]

**ARBONGAU**. Partie du duché d'Alémanique ayant l'an 1000. Dans une cinquantaine de documents de Saint-Gall des années 744 à 872 la situation du couvent est indiquée in *pago Turgavensi vel in pago Arbonensi*, ou in *situ Arbonensi*. En outre seraient situés dans le *pagus Arbonensis*: Steinaeh, Goldach, Mürschwil, Berg, Wilen, Buchlen et Gommerswil Par conséquent le comté d'Arbon comprenait une partie de la Thurgovie et s'étendait au *forestium Arbonense* et au district du Wildbaum qui appartenait à l'évêché de Constance et dont les frontières sont indiquées dans un acte de Frédéric Barberousse, du 27 novembre 1155. Il n'est ni attesté ni même probable que le comté d'Arbon

ait été administré par un comte. Après 872, il n'en est plus question nulle part. — Voir *TU II*, 149. [Soc.]

**ARBONNIER**, d'. Famille noble vaudoise. *Armes*: Ennanché en fasce de deux pointes et deux demi-pointes d'azur et d'or. Le 27 août 1427, le duc de Savoie reconnut que CLAUDE d'Arbonnier, clerc, de Method, bourgeois d'Orbe, était le petit-fils de noble Guillaume Darzan, seigneur de Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, reçu bourgeois d'Orbe en 1382. Le petit-fils de Claude, GEORGES II, devint co-seigneur de Dézy. Chaque génération fournit à Orbe des châtellains et des gouverneurs ou syndics. LOUIS-FRÉDÉRIC d'Arbonnier de Dézy (1698-1780) s'engagea au service de France, et parvint en 1761 au grade de maréchal des camps. Son neveu VICTOR, capitaine au service de France, mourut syndic d'Orbe et avec lui s'éteignit la principale branche de la famille. Une autre branche subsiste encore dans l'Etat de New-York. — Dumont: *Coll. généal.* [M. R.]

**ARBOR FELIX**. Voir ARBON.

**ARBORICULTURE**. C'est aux Romains que nous devons l'origine de notre arboriculture: les premiers vergers et vignobles ont été plantés par des colons romains. L'invasion alémanique et burgonde fut néfaste à l'arboriculture comme du reste à toute l'agriculture. L'arrivée des moines irlandais lui donna un nouvel essor. Colomban († 615) a planté des arbres fruitiers à Bregenz; dans son testament, Tello, évêque de Coire, mentionne, en 766, des vergers à Seranio (Sargans), Maile (Mels), Campellos (Campiun). L'abbé du couvent de Reichenau, Wallfried Strabo (843-850) créa un jardin potager et un verger. — L'arboriculture fut protégée très tôt par la loi. En 630 déjà, la *Lex Bajuvariorum* interdit, sous des peines sévères, d'arracher des arbres fruitiers; l'arrachement d'un simple framboisier était puni d'un sol d'amende. La Loi salique protégeait la greffe; celui qui endommageait un greffon était puni de 3 à 15 sols d'amende.

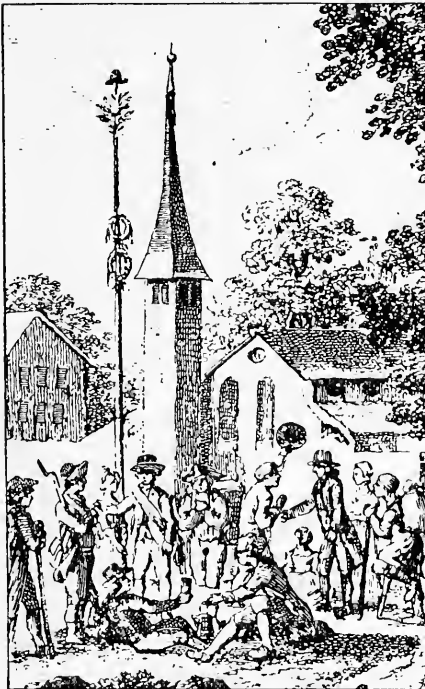
— Les Croisés eurent une certaine influence sur la propagation des espèces; les pèlerins et les Croisés rapportèrent d'Orient maintes espèces de fruits: bergamotes, prunes de Damas et de Jérusalem. Le moine saint-gallo Ekkehard († vers 1036) énumère, dans ses *Benedictiones ad mensas*, les mets servis dans les couvents de l'époque; et on y trouve à peu près tous les fruits connus de nos jours. Aux XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. l'arboriculture était soumise à la dime; c'est ainsi qu'on trouve, en 1225, la dime des coings près de Lausanne; celle des noix en 1237 à Romainmôtier, en 1326 à Sarnen et à Giswil, en 1428 à Meggen. Parmi les Suisses qui écrivent des ouvrages d'arboriculture, mentionnons: le naturaliste Conrad Gessner, de Zurich († 1565), Jean Bruhin, de Bâle, qui cultiva et dessina quelques fruits (1650) et surtout le Bernois Daniel Rhagor qui publia, en 1639, der *Pflanzgart*, un excellent traité d'arboriculture, de culture des légumes et de la vigne. Avant la Révolution française, les progrès furent lents; jusque là, l'arboriculture n'était pratiquée que pour satisfaire les besoins personnels. Les progrès du XIX<sup>e</sup> s. elle devint une branche importante de l'économie agricole. L'exemple fut donné par la Société économique de Berne. Il faut mentionner les noms de Emanuel-Friedrich Zehender, de Guttstadt (1791-1870), à qui l'on doit plusieurs écrits sur l'arboriculture, et de son père, le doyen Samuel Zehender, dont les vergers étaient célèbres. La première exposition d'arboriculture eut lieu à Zurich en 1843. En 1864 fut fondé le *Schweiz Obst- und Weinbauverein*; en 1863 parut le *Pomologische Bilderwerk*, et, depuis 1865, la *Monatsschrift für Obst- und Weinbau*. Les sociétés et les associations se proposant le développement de l'arboriculture sont aujourd'hui en grand nombre, et la littérature sur ce sujet est considérable. Les progrès de l'arboriculture ont provoqué la création de fabriques de conserves de fruits, et permis une exportation de plus en plus importante. D'après le secrétaire suisse des paysans, la Suisse possédait en 1919: 6 000 000 pommiers, 4 000 000 poiriers, 2 000 000 pruniers, 500 000 noyers. En 1915, la récolte de fruits a été estimée à 110 millions de francs. — Voir O. Heer: *Die Pflanzen der Pfahlbauten*. — *Der Obstgarten*





années 1879 et 1881 — *Monatschrift für Obst- und Weinbau*, 1870. — Daniel Rhazor: *Der Pfanzgart.* — K.-F. Zehender: *Schweiz, Obstbauer.* — Voir aussi AGRICULTURE. [E. JACKY.]

**ARBRES DE LIBERTÉ.** La seconde année de la Révolution française vit surgir de toutes parts en France des arbres plantés sur les places publiques pour célébrer l'abolition de la féodalité. Cet usage s'est répandu avec rapidité dans d'autres pays. En Suisse, les arbres de liberté ne sont pas connus avant 1792. Lors de la fête de Rolle et du Banquet des Jordils, 14 et 15



Arbre de liberté à Zurich en 1792. D'après une gravure contemporaine sur cuivre. (Fragment du titre du *Nbl. der Zürcher Missetgeleschafft.*)

juillet 1791, furent érigées des perches surmontées du chapeau de Guillaume Tell, orné de rubans tricolores ; mais il n'est pas encore question d'arbres de liberté. C'est dans la principauté de Neuchâtel et dans l'évêché de Bâle qu'apparaîtront les premiers arbres de liberté ; le 5 septembre 1792, on apprend qu'un arbre de liberté a été planté à La Chaux-de-Fonds, devant la maison du maire, et un autre aux Epallures. Le 21 octobre suivant, un troisième est élevé devant l'hôtel de ville de Porrentruy et un quatrième au Locle le 17 décembre. Dans le vignoble neuchâtelois, on en signale un à Peseux le 18 décembre 1792, et à Colombier le 4 février 1793. Genève n'a pas dû connaître les arbres de liberté ; dans la révolution du 4 au 5 décembre 1792, on planta des perches surmontées de bonnets rouges. Le premier arbre de la Suisse allemande paraît avoir été planté à Stäfa en 1795. En 1797, les arbres de liberté apparaissent au delà des Alpes ; fin avril à Campione et fin mai à Sun-

drio dans la Valteline. En 1798, au moment de la chute de l'ancienne Confédération, ils se multiplient ; un arbre aurait été élevé à Montreux au début de janvier, le premier du pays de Vaud, mais cette affirmation repose sur une erreur. Le 8 janvier 1798, le bailli de Vevey, Emmanuel-Rud. Tscharnner, annonce au Conseil secret de Berne qu'« on voudrait planter un arbre de la liberté à Montreux-mais que l'idée ne rencontre pas l'approbation populaire ». La première mention certaine d'un arbre de liberté en 1798 est du 9 janvier ; ce jour-là, on en planta un à Bienna sur l'ordre de la commission militaire française. Voici, simplement énumérées, les autres mentions que nous avons trouvées : 11 janvier à La Neuveville, 17 janvier 1798 à Liestal ; 19 janvier à Bâle devant l'hôtel de ville ; 24 janvier dans tout le canton de Vaud ; 28 janvier à St. Johann (Toggenbourg), devant la maison du grand bailli ; 30 janvier à Mendrisio ; 1<sup>er</sup> février à Aarau après la dissolution de la Diète. Le 4 mars le conseil de Fribourg détermine les places de la ville où l'on plantera les cinq arbres « que l'on vient d'amener ». Le 9 mars les amis de l'ordre nouveau plantent devant l'hôtel de ville de Berne un arbre de la liberté. Dans le Bas-Valais, des arbres de liberté furent plantés à Saint-Maurice, 28 janvier, puis à Martigny, Monthey, dans l'Entremont, etc. et même à Sion, 1<sup>er</sup> mars. En janvier 1802, révolution à Pehraltorf (Zurich) et érection d'un arbre. Vers la fin d'octobre 1802, on en signale un à Langenthal qui fut coupé.

Pendant les révolutions de 1830 et 1831, quelques localités plantèrent également des arbres de liberté : mai-juillet 1830 au Val-de-Travers ; 18 décembre sur Montbenon à Lausanne ; 28 décembre à Vernéaz près Vauxmarcus ; 1<sup>er</sup> janvier 1831 aux Ponts-de-Martel ; 7 janvier et jours suivants, dans le demi-canton de Bâle-Campagne. Le 15 février, un arbre est planté dans la Léventine (probablement à Faido), surmonté d'un chapeau de Tell noir avec des plumes rouges et blanches. Au mois de mai et à la mi-août 1831, d'autres sont mentionnés dans le Valais et à Liestal, Sissach, Waldenburg. Depuis cette année on n'a plus planté d'arbres de liberté. — Voir C. Burnier: *La vie vaudoise et la Révolution.* — Gauthier: *La Révolution française dans l'Anc. Evêché de Bâle I.* — H. Pazy: *Général de 1788 à 1792.* — A. Piaget: *Hist. de la Révolution neuchâteloise III.* — T. Curti: *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* — A. Gobat: *Histoire de la Suisse...* — P. Seppel: *La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle.* — ASH. — *L'arbre de la Liberté en Valais.* — Arch. d'Etat Neuchâtel; *Manuels du Conseil d'Etat.* [H.-D. F.]

**ARBURG** près de Lucerne. Voir ALLENWINDEN.

**ARBURG.** Voir AARBORG.

**ARCEGNO** (C. Tessin, D. Locarno, Com. Losone, V. DGS). Anciennes formes du nom : *Arcenium, Arcenio, Arzenio, Arzepio*. Sous-pairie autonome du décanat d'Ascona, Arcegnio fut séparé de la paroisse de Losone le 3 septembre 1801. En 1696 un chapelain y est mentionné. L'église actuelle remonte au XVI<sup>e</sup> s.; auparavant existait une chapelle, dédiée à Saint-Antoine, construite de 1347 à 1357. L'évêque de Côme lui accorda, le 13 juin 1452, des fonts baptismaux. Primitivement, les évêques de Côme possédaient à Arcegnio des droits régaliens qu'ils inféodèrent aux nobles Muralli de Locarno et Duni d'Ascona en 1257 et 1264. On ne sait au juste quand ces droits prirent fin; probablement par voie de cession et de rachat. Ainsi, le 27 avril 1525, cet lieu la cession du cinquième de la dime à la commune, et en 1526, l'évêque investissait une personne d'Arcegnio d'un autre cinquième. Arcegnio fournit beaucoup de participants à l'émigration tessinoise en Italie. En 1832, la *Compagnia di Roma*, constituée en 1815 par ses émigrés, donna, selon l'usage de toutes les *compagnie* de contribuer à l'ornementation des églises de leurs villages, la grosse cloche, fit décorer la chapelle du crucifix et offrit le chemin de Croix qui longe la route conduisant à l'église. La *Compagnia di Firenze* donna un tableau de la Vierge, qui est placé derrière le maître-autel. — Habitants : 1591 (environ 200 ; 1900, 92. Registres de baptêmes et de mariages depuis 1683, de décès depuis 1705. — Voir Meyer: *Dic*



*Capitanei von Locarno.* — Monti: *Atti...* — *HStor.* 1894. — Buetti: *Note storiche religiose.* (C. Trozzani.)

**ARCH** (C. Berne, D. Büren, V. DGS). Vég, com. et paroisse (comprenant Leuzigen). Anciennes fornes : *Arche* en 1236 ; *Archeon* en 1275. Ce lieu était déjà habité aux temps préhistoriques ; des trouvailles romaines ont été faites près de Bisselet, et aussi au-dessus de l'église. Dans le *Vannorenshlag* se trouvent deux grands tumuli. Arch était situé sur la route romaine reliant Pettena à Salodurum. Il appartenait à la seigneurie de Büren-Strassberg et passa avec elle à Berne en 1393 comme commune du bailliage et plus tard district de Büren ; en 1318, lors du siège de Soleure, les Autrichiens y commirent de grands dégâts. L'église, située dans l'évêché de Constance, décanat de Wengi, est peut-être une fondation des seigneurs de Strassberg ; elle est nommée pour la première fois en 1275. En 1308, la collation était en mains d'Otto von Strassberg ; elle passa en 1364, par héritage d'Imer von Strassberg, au comte Rodolphe de Neuchâtel, qui la vendit en 1378 au couvent de Prémontreux de Gottstait ; en 1528, la suppression de ce couvent la fit passer à la ville de Berne. Dans l'église, de style gothique, se trouvent trois vitraux armoriés, de Bienne 1534, Berne 1538 et Soleure 1539 ; le premier est probablement l'œuvre du verrier Jakob Widemut, les autres peuvent être attribués avec certitude à Niklaus Schuler. Les registres de baptêmes datent de 1549, de mariages de 1627 et ceux de décès de 1649. La cure fut rebâtie en 1740. Un grand incendie détruisit six maisons en 1880. — Voir *ASA* 1888, p. 75 et 1916, p. 140. (E. B.)

**ARCHEGG.** Hameau. Voir *Arçs* (OHE).

**ARCHÉOLOGIE.** Le mouvement des études archéologiques en Suisse. — Les premiers renseignements relatifs aux antiquités nationales suisses remontent, sauf erreur, au milieu du XV<sup>e</sup> s. ; la chronique de Königsfelden, de 1442 environ, mentionne des découvertes de monnaies d'or et d'argent, de constructions, de canalisations, sur l'emplacement du *Vindonissa* romain. Un siècle plus tard, vers 1530, la chronique de Brugg parle d'une façon plus précise des trouvailles faites à Windisch, cet emplacement qui, depuis quelques années, grâce aux travaux de la société *Pro Vindonissa*, prend une importance scientifique de plus en plus considérable. Au XVI<sup>e</sup> s. encore, Tschudi rassemble des inscriptions romaines. Dans la chronique de Stumpf, qui étudia entre autres l'Avenches romain, on trouve des indications relatives à des sépultures romaines et même préromaines ; à des inscriptions ; la chronique de Sébastien Munster parle de nombreuses antiquités de l'Helvétie, tandis qu'en 1597, André Ryff donne déjà une description assez détaillée de l'établissement romain d'*Augusta Tauracorum* (Aust).

A partir du XVII<sup>e</sup> s. les trouvailles se multiplient. C'est, par exemple, le bas-relief romain représentant un prêtre et un taureau, transporté à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne ; en 1633, le trésor de Wettingen, huit vases romains en argent richement décorés. On assiste ensuite à la création de nos premiers musées archéologiques à Bâle, Zurich et Berne. Il est vrai que ces musées étaient essentiellement destinés aux œuvres d'art et que leurs sections archéologiques présentaient les associations les plus extraordinaires de raretés de toute espèce. Mérian publiait sa grande topographie et à la fin du XVII<sup>e</sup> s. Wagner, dans son *Mercurius Helveticus* (1688) essayait de présenter l'ensemble des recherches archéologiques en Suisse. Au XVIII<sup>e</sup> s. les trouvailles d'antiquités sont si nombreuses, d'un bout à l'autre de la Suisse, qu'il ne saurait être question de les énumérer. On s'occupe très activement de l'étude de notre archéologie nationale, les savants commencent peu à peu à s'intéresser aux œuvres du moyen âge ; ainsi à Zurich, le chanoine Jean-Jacques Breitinger prend très énergiquement en mains la cause de la conservation du Grossmunster et Emmanuel Buchel décrit avec son les antiquités de la ville de Bâle. Néanmoins, l'époque romaine tient toujours le premier rang, et, dans ce domaine, la science archéologique offre des travaux de véritable intérêt. On pourrait

citer, entre autres, la célèbre controverse relative à Avenicum, que le jésuite français voulait placer à Antre, tandis que Marquard Wild (1710) désignait Avenches comme emplacement de la ville romaine ; les discussions qui se greffèrent sur les trouvailles faites à Baden, la lecture des inscriptions romaines, telle celle du Lindenberg à Zurich qui, dès 1747, permit à Hagmabuch de fixer le nom romain de sa ville natale, *Turicum* ; en 1763, le travail d'ensemble de Daniel Bruckner sur les antiquités de la ville et de la campagne de Bâle, spécialement important grâce à sa bonne description des trouvailles de Basel-Augst ; en 1773, celui de l'ingénieur Jean Müller, de Zurich, qui publie une collection de reproductions d'antiquités suisses ; en 1788, à Berne, le *Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse*, d'Erasme Ritter. Si l'ouvrage de Bruckner s'occupe surtout des antiquités romaines, il renferme aussi plusieurs représentations d'objets chrétiens primitifs, et Jean Müller reproduit nombre de documents du moyen âge. D'autre part, à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. apparaissent les deux premières études relatives à nos cathédrales ; celle de

DEAE AVENTIAE  
ET GENI INCOLAR.  
T · IANARIVS  
FLORIANVS  
ET P · DOMITIVS  
DIDYMVVS  
CVRATORES COL·  
EX STIPE ANNVA·

Pierre tombale d'Avenches. Reproduite par Stumpf en 1568.

Schinz en 1789, sur l'église de Zurich, ouvrage tout à fait remarquable pour l'époque, et celle de Léonard Baulacre et Jean Senebier sur la cathédrale de Genève.

Le début du XIX<sup>e</sup> s. est marqué, en 1811, par la très importante publication de Louis de Haller : *Helvetien unter den Römern* et par sa *Topographie de l'Helvétie*. L'œuvre de Haller a été l'objet de critiques très vives mais assez injustes ; la meilleure preuve de sa valeur est que les auteurs modernes sont souvent amenés à s'y reporter. Il faut aussi citer le *Dictionnaire du canton de Fribourg*, de Kuenlin, 1832, et celui que le Docteur Levada, de Vevey, avait publié peu avant (1824), et dans lequel se trouvent beaucoup de documents importants relatifs au canton de Vaud. Parmi les travaux intéressant le moyen âge il faut signaler la description du Vieux-Zurich de Salomon Vögelin, leutal, dans sa préface, lance le premier appel à ceux qui veulent s'unir pour la conservation et l'étude des monuments de l'art ancien ; les dessins de Martin Usterli, les gravures de François Hegi, et d'autres. A ce moment, si l'on excepte encore les périodes préromaines, les bases de l'étude de nos antiquités nationales sont solidement assises et l'on assiste soudain à l'éclosion d'un mouvement absolument remarquable.

1832 est une date qui restera gravée dans les annales de l'archéologie suisse ; la découverte fortuite de deux tumuli près de Zurich amena Ferdinand Keller à fonder la Société des antiquaires de Zurich (Antiquarische Gesellschaft in Zurich). Dès sa création, cette associa-



tion se donna pour tâche de scruter toutes les époques, tous les restes de notre archéologie nationale, les diverses périodes préromaines aussi bien que l'époque romaine, celles des invasions barbares et du moyen âge. Aux *Mémoires* publiés par l'*Antiquarische Gesellschaft* de Zurich vint s'ajouter l'*Anzeiger für Schweiz. Geschichte und Altertumskunde*, qui en 1868, prit le titre d'*Anzeiger für Schweiz. Altertumskunde* (*Indicateur d'antiquités suisses*) et dont la publication est aujourd'hui confiée à la direction du Musée National.

L'impulsion partie de Zurich ne tarda pas à se faire sentir ailleurs; un peu partout les sociétés d'histoire vont surgir; en 1837, la *Société d'histoire de la Suisse romande*; en 1838, la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*; en 1840, la *Société d'histoire de Fribourg*; en 1841, l'*Allgemeine Geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz*; 1842, l'*Antiquarische Gesellschaft Basel*; 1846 le *Historischer Verein* à Berne. C'est alors que G. de Bonstetten entre-



Diptychon romain en ivoire. (Trouvaille du XVII<sup>e</sup> siècle.)

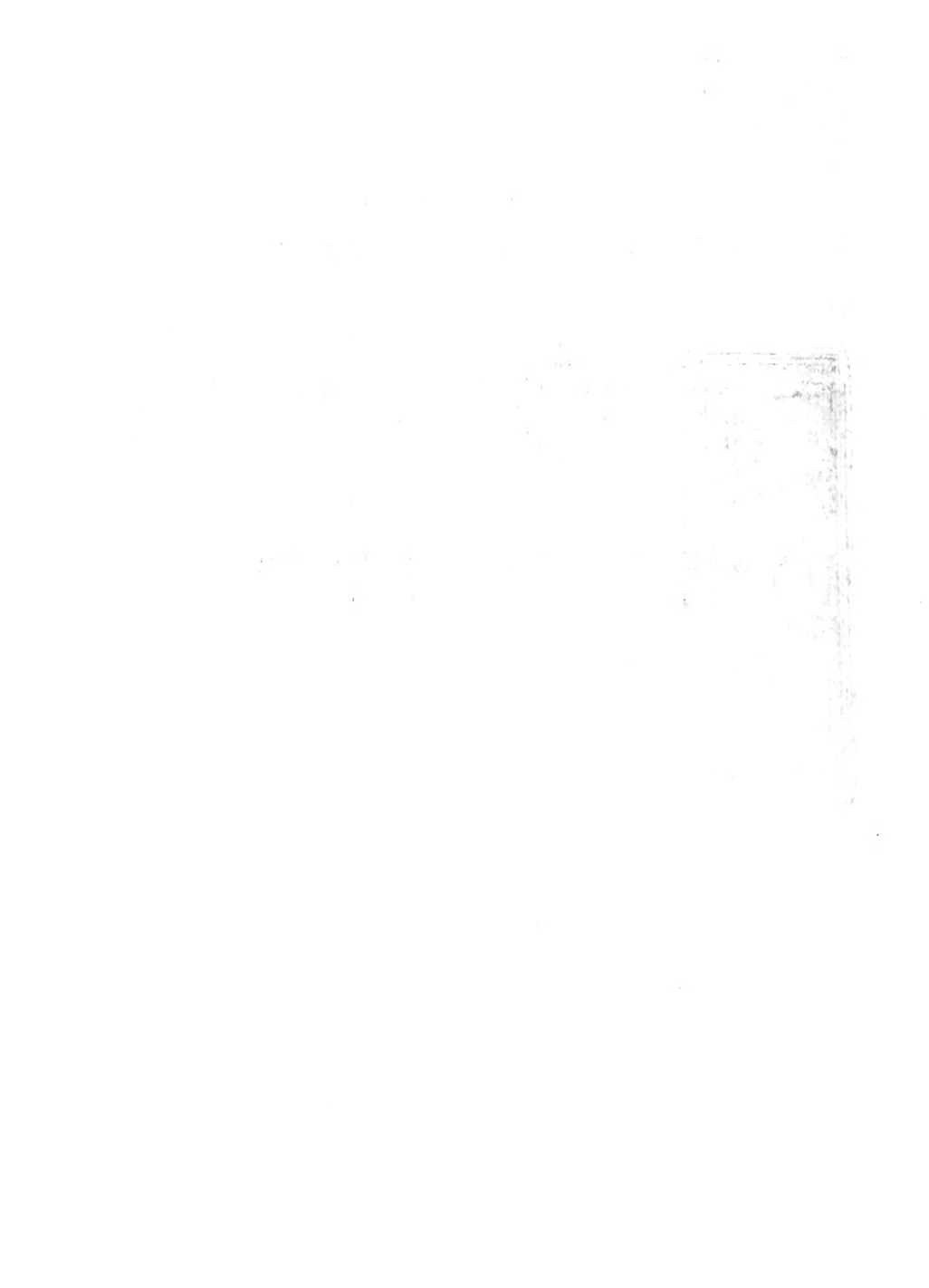
prend ses fouilles; elle ont formé la base du musée archéologique de Berne, et, à partir de 1855, il publie les résultats de ses recherches dans un grand *Recueil d'antiquités suisses*, accompagné de deux suppléments, auxquels s'ajoutèrent plus tard (1874) ses cartes archéologiques. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir apparaître de divers côtés des ouvrages de réelle valeur, tels en 1857 la *Chronik* de Albert Jahn sur le canton de Berne, et cinq ans avant les *Antiquités de Neuchâtel* par F. Dubois de Montpéroux. En 1847, Matile avait déjà donné des relevés et une description de la collégiale de cette ville. Dans le canton de Vaud, la plus haute personnalité de cette époque, au point de vue archéologique, est Frédéric Troyon; il fut le premier en Suisse à fouiller systématiquement une nécropole barbare, celle de Bel-Air près de Cheseaux et à en publier les résultats (1841). Son activité s'étendit au canton entier; nous le retrouvons spécialement occupé de l'étude des palafittes, et sa collection forma une des bases du musée archéologique de Lausanne. Qu'il suffise de citer encore les recherches de Quinquerez dans le Jura Bernois, sa publication des *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*; les travaux de Vischer de Bâle, en 1838, les *Remarques sur les cathédrales suisses*, de Jakob Bärchard, enfin, en 1853, l'ouvrage de l'architecte genevois Blavignac, intitulé *Histoire de l'architecture sacrée du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. C'est un des premiers essais d'archéologie monumentale et médiévale qui embrassa une région d'une certaine étendue; si les conclusions chronologiques sont inexactes, sa valeur documentaire n'en subsiste pas moins, grâce aux observations, aux planches et aux dessins très soignés qui accompagnent le texte. La découverte, en 1854, des premiers palafittes à Meilen au bord du lac de Zurich fut une révélation; elle ouvrit une ère toute nouvelle à l'étude de notre archéologie préhistorique et fit sensation d'un bout de l'Europe à l'autre. Ce fut Ferdinand Keller qui prit la tête du mouvement et qui publia toute une série de rapports de haute valeur scientifique. Tandis qu'avec Messikomer, Schenk et Leiner, il étudiait les lacs de la Suisse

orientale, ceux de Neuchâtel, de Morat, de Bienne, étaient explorés par Desor, Graugier, Schwab, Vouga, Gross, de Fellenberg, Jenner; le lac Léman par Troyon, Morlot, Monod, Portal, Gosse et d'autres.

Le résultat essentiel des recherches sur les palafittes fut de trancher définitivement le problème de la succession des périodes préhistoriques, problème si souvent controversé entre les savants allemands et ceux du Nord de l'Europe, de donner raison à ces derniers en démontrant que l'époque de la pierre avait précédé celles du cuivre, du bronze, puis du fer, et de fixer les transitions graduelles de ces différentes phases. Un des revers de la médaille fut que les trouvailles se succédèrent et s'accumulèrent avec une telle rapidité que leur étude approfondie ne put souvent être menée de front avec les fouilles. L'exploration de nos palafittes absorba pendant longtemps la majeure partie de l'activité des archéologues. On n'oubliait cependant pas l'antiquité romaine; de 1853 à 1870, Meyer-Ochsner, Mommsen, Keller, Jahn, Rochat d'Yverdon, Bursian et d'autres publièrent sur ce sujet des études remarquables, mais l'archéologie médiévale n'était pas encore très en faveur; néanmoins, en 1856, Wilhelm Wackernagel avait fondé à Bâle une collection du moyen âge qui est devenue le beau musée historique de la *Bâleffortschere*. A Zurich, Nischeler fit paraître, dès 1864, *die Gotteshäuser der Schweiz*. Mais si les monographies descriptives de nos monuments du moyen âge sont encore rares à cette époque, il serait injuste de ne pas faire ressortir l'importance et l'utilité majeure d'autres travaux, sans lesquels la science archéologique n'arriverait jamais à la précision indispensable, sans lesquels elle resterait toujours dans le vague; ce sont les recherches historiques et la publication de documents d'archives. Dans ce domaine il faut se borner à citer quelques publications, celles des Sociétés d'histoire de la Suisse romande, de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais, etc., les registes, tel en 1856, le *Regeste genevois*; les *Monuments de Neuchâtel* par G.-A. Matile, les *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, de Trouillat, les *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Berne*, de Zeetler, le *Mémorial de Fribourg*, les *Regestes des archives de la Confédération suisse*, et le *Schweiz. Urkundenregister*, de Hübner.

Les trente dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle présentent, en matière archéologique, certaines tendances nouvelles, qui s'accroissent de plus en plus pour aboutir insensiblement aux conceptions actuelles. Ces tendances nouvelles se manifestent de diverses manières; il faudra se borner à essayer d'en fixer certains faits caractéristiques. C'est, par exemple, le besoin de fouilles plus systématiques, plus scientifiques, dans lesquelles les observations précises remplacent de plus en plus l'imagination, les déductions hasardées, les théories, les hypothèses un peu poétiques. Il en est exactement de même dans l'étude de notre archéologie monumentale, où l'on abandonne le romantisme pour approfondir les questions, en se basant de plus en plus sur l'étude simultanée et indispensable des archives, des textes ou des documents originaux qu'on publie. Cette façon plus sérieuse, plus scientifique, de traiter les questions amène à des conclusions plus sûres et fait de l'archéologie la sœur de l'histoire nationale.

S'il est impossible de parler de la pléiade d'archéologues et d'historiens de mérite qui, de 1870 à nos jours, ont enrichi la science de travaux très nombreux, très variés, et auxquels nous devons nos conceptions actuelles en ces matières, il semble cependant indispensable de citer quelques-uns des noms et des travaux les plus marquants. Le véritable initiateur du mouvement moderne en faveur de notre archéologie monumentale et médiévale fut le professeur J.-R. Rahn, de Zurich. L'œuvre que ce savant a accomplie dans la Suisse entière est considérable. Dès 1872, il commença, canton par canton, une statistique de nos monuments du moyen âge, qu'il publia dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*. En 1876 parut sa *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*. Il n'est presque pas un de nos édifices les plus importants du moyen âge, grands ou petits, dont il n'ait donné une monographie détaillée ou une étude. Rahn fut un des créateurs du Musée national suisse et de la



Société suisse des monuments historiques, fondée en 1879. A ses côtés il faut encore citer les Zeller-Werdmüller, von Rodt, les différents Burckhardt, Hüggenbach, Sarasin, Alfred Godet et tant d'autres dans la Suisse entière, ainsi que des savants étrangers tels que Wilhelm Lubke, auquel revient l'honneur d'avoir écrit les premières études sur nos vitraux, et Viollet-le-Duc.

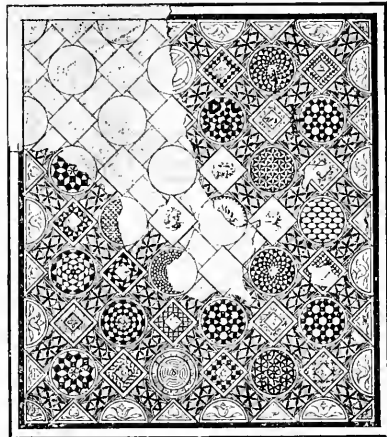
Les périodes préhistoriques et romaines n'étaient cependant pas négligées. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les publications des sociétés de Zurich, de Bâle, de Genève, de Neuchâtel, de l'association *Pro Aevico*, de l'*Indicatore d'antiquitàs suisses*, les travaux de Vouga, Wavre, Carrard, Morel-Fatio, Gross, Ritz, Mommsen, Burckhardt, Meyer, Mandrot, Moré, Eugène Secrétan, W. Cart, Alois de Molin, Hoerli. Ce dernier a conquis une place très spéciale dans l'archéologie préhistorique par son livre *Urgeschichte der Schweiz*. Il fut l'un des fondateurs de l'importante Société suisse de Préhistoire, à laquelle se rattachent aussi les noms de Tatarinoff, Wiedmer-Steru et d'autres.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> s. l'ensemble de ces tendances diverses et de tous ces efforts aboutit à une conception absolument nouvelle en Suisse et d'une importance dont on ne saurait assez souligner la portée, la conservation de nos monuments historiques. Si cette notion avait tardé à s'imposer, si, sous ce rapport, nous étions en retard sur tel pays voisin, il est permis de dire que le mouvement fut peut-être plus solidement ancré qu'ailleurs, plus populaire. Il se traduisit très rapidement par la réorganisation complète et par l'agrandissement de nos musées archéologiques, par la création de nouvelles collections avec, comme couronnement, la construction de Musée national inauguré le 25 juin 1898. La réorganisation et l'agrandissement de nos musées cantonaux, la création du Musée national répondaient au besoin de conserver au pays les monuments transportables. Mais il y eut une autre impulsion, tout aussi importante, ce fut le besoin de sauver, de protéger, de restaurer nos anciens édifices encore debout sur tout le territoire suisse. C'était là, on peut le dire, un principe tout à fait nouveau et qui nous vint de France.

Actuellement la tendance qui s'impose de plus en plus est celle de l'étude sur place, étude menée de front avec celle des documents et des textes originaux : inscriptions lapidaires, chartes, comptes de construction, etc. Les fouilles sont envisagées autrement qu'on ne le faisait jadis. En général. Aujourd'hui, celui qui entreprend une fouille archéologique doit se rendre compte qu'il lit et qu'il détruit une page de l'histoire que personne ne pourra lire après lui, qu'il assume donc de ce fait une grande responsabilité scientifique. Il ne s'agit plus comme autrefois (il y eut heureusement des exceptions) de recueillir et d'exposer le plus d'objets possible, quelque intéressants et utiles qu'ils puissent être, mais avant tout d'observer et de noter les moindres détails, car aucun détail n'est superflu. De nos jours on exige que toute fouille digne de ce nom soit accompagnée d'un journal, illustré de plans, de croquis, de photographies, que les observations soient faites non seulement dans le cabinet de travail mais avant tout sur place. Pareil besoin d'approfondir les questions se manifeste aussi dans l'étude de notre archéologie médiévale et monumentale. L'exploration archéologique des édifices, de la base au sommet, est chose toute moderne et montre bien notre façon actuelle d'envisager la question. Il est encore un fait absolument moderne, absolument nouveau chez nous, c'est l'intervention et la coopération financière des pouvoirs publics. Nous avons vu que cette coopération s'est manifestée tout d'abord par la création de musées cantonaux; ce furent ensuite des fouilles pratiquées par les cantons en faveur de ces musées, puis intervinrent des ordonnances diverses pour la conservation de nos antiquités nationales et de lois spéciales pour la conservation de nos palais-fortes. Le 10 septembre 1898, le canton de Vaud fut le premier en Suisse à adopter une *Loi sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* dont les dispositions essentielles furent empruntées à la loi française de 1887. Les can-

tons de Berne, Neuchâtel et Valais possèdent aujourd'hui des lois très semblables à la loi vaudoise: le Tessin s'est inspiré de la loi italienne, plus rigoureuse et peut-être moins facilement applicable à cause de ses atteintes à la propriété particulière; d'autres cantons étudient présentement la question.

S'il n'existe pas de loi fédérale relative à nos monuments, la Confédération fait beaucoup pour l'étude, pour l'acquisition et la conservation de nos antiquités nationales. Depuis l'arrêt du 30 juin 1886, les Chambres votent chaque année des crédits considérables, soit en faveur du Musée national et des collections cantonales, soit pour subventionner des restaurations, des fouilles et des études archéologiques entreprises dans un but purement scientifique par des États, des communes, des sociétés ou des particuliers. En échange de ses subventions, la Confédération exige des engagements de conservation future, très précis, engagements qui doivent



Mosaïque romaine trouvée à Avenches (d'après un dessin d'Erasmus Ritter de l'an 1760 approximativement).

être ratifiés par les gouvernements cantonaux et qui constituent un véritable « classement ».

[L'article *Archéologie*, de notre collaborateur M. A. Naf, a dû être sensiblement restreint en raison des nécessités imposées par les circonstances économiques actuelles.]

**ARCHER.** Famille bourgeoise de la ville de Berne.

*Armoiries* : d'or à deux fragments d'arche de pont de sable surmontés d'une étoile du même. — 1. WERNER, 1306, valet de Johann von Bubenberg; achète en 1306 une terre des chevaliers de Saint-Jean, de Münchenbuchsee. — 2. SIMON (petit-fils de Rudolf von HINDELWANGEN), du Grand Conseil en 1414, du Petit Conseil en 1427, 1435 et 1436, puis administrateur de l'Hôpital du Bas. — 3. ANTON, fils du n° 2, entra au Grand Conseil en 1448, du Petit Conseil en 1462; bailli de Bipp 1465, banneret des Boulangers en 1467 et en 1474; administrateur de l'Hôpital du Bas de 1470 à 1472; trésorier du même établissement de 1477 à 1503, bailli de Leuzbourg en 1472, trésorier de la ville de Berne en 1480; capitaine et conseiller dans les guerres contre Waldshut 1468, à la bataille et à la prise d'Estavayer, à Héricourt 1474, 1475; en 1495, il reçut en fief de l'évêque de Sion la montagne d'Engstligen et mourut en 1505. — 4. LUDWIG, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1460, receveur (*Bispenfänger*) en 1480, bailli de







Frutigen en 1483, de Laupen en 1495, † 1512. — 5. SCLEPITIUS, du Grand Conseil en 1503, devint bailli de Laupen en 1508, du Petit Conseil en 1518 et en 1528, fut député à Nouchâtel en novembre 1530, destitué en 1535. Il vivait encore en 1540.

A. *Branche aînée*. Elle descend de — 6. LEUWIG, fils d'un Vincent, du Grand Conseil en 1523, châtelain de Zwiesimmen en 1526, du Petit Conseil et bailli de Schenkenberg en 1531, † 1536. — 7. HANS-RUDOLF, du Conseil en 1534, succéda à son frère aîné Ludwig en 1535, † 1538. — 8. LEUWIG, bailli de Schenkenberg en 1535, † 1538. — 9. LEUWIG, fils du n° 6, tannier, du Grand Conseil en 1550, bailli de Thorberg en 1550, grand sautier 1558, bailli de Bipp en 1560, de Payerne en 1564, † 1566. — 10. SIMON, fils du n° 7, du Grand Conseil en 1580, bailli de Büren 1581, de Bipp en 1593, d'Arbourog en 1603, d'Arwangen 1612, † 1624 en 1625. — 11. BENEDEKT, \* 1537, † 1587, entra au Grand Conseil en 1559, devint grand sautier en 1561, receveur de la maison d'Interlaken. — 12. BENEDEKT, fils posthume du n° 9, \* le 12 juin 1587, fen 1667 ou en 1668, verrier, du Grand Conseil en 1617, bailli de Frutigen en 1625, resteur de la léproserie en 1642, fut déposé pour négligence dans ses comptes en 1657, surveillant des caves de la ville en 1664. — 13. DANIEL, fils du n° 10, \* vers 1640, du Grand Conseil en 1664, surveillant des caves du pays alléand en 1668, membre des Seize en 1688, † 1691. — 14. BENEDEKT, fils du n° 11, \* 1651, † le 1<sup>er</sup> mars 1712, fut directeur de l'Hôpital du Haut en 1704.

B. *Branche cadette*. — 14. BARTHOLE, \* le 10 septembre 1533, du Grand Conseil en 1554, petit conseiller en 1563, 1568 et 1577, fut bailli d'Unseren en 1556, de Thonon en 1563, de Morges en 1568, hameret destannens en 1583, directeur de l'arsenal en 1586, † 1589. Il fut capitaine de 495 hommes de Lungenhal et Arwangen dans l'expédition de 1582. — 15. ANTON, fils du n° 14, \* 1581, conseiller en 1606, étalonneur en 1607 et percepteur en 1609, bailli du chapitre (*Stiftschaffner*) en 1611, † de la peste la même année. — 16. ANTON, fils du n° 15, 1603-1655, du Grand Conseil en 1627, étalonneur en 1629, bailli de Landshut 1636, du Petit Conseil en 1651. — 17. ANTON, fils du n° 16, 1632-1674, du Grand Conseil en 1657 fut en 1664 Rathausmann et bailli de Thorberg en 1667. — 18. ALBRECHT, fils du n° 17, \* 1642, doit avoir tué Vincent Stürler dans une bagarre ; en 1673 du Grand Conseil, gouverneur de Payerne en 1687, fut déposé pour dettes en 1696 et rayé du Conseil. — 19. ANTON, fils du n° 18, \* le 24 janvier 1681, pasteur à Fraunkapellen en 1713, il se retira en 1725 et mourut en 1729. — 20. HANS-JAKOB, commis au grenier en 1722, renvoyé pour sa conduite en 1736 et interné à Interlaken où il mourut, dernier de la famille. — M. von Stürler : *Genealogie bernischer Geschlechter* à la Bibl. de la ville de Berne. [E.W.]

#### ARCHÈVÊCHÉ. Voir ÈVÊCHÉ.

**ARCHIMBAUD.** Famille originaire de Montélimar, venue à Genève au XVI<sup>e</sup> s. — ÉTIENNE fut reçu habitant en 1572. — JEAN, ingénieur, proposa au Conseil, en 1652, de construire une machine élevant l'eau du lac pour alimenter les fontaines publiques. Malgré l'intérêt que prit la population à ce projet et les demandes de particuliers désirant recevoir l'eau à domicile, le Conseil le rejeta définitivement en 1658 après six ans de tergiversations. Ce ne fut qu'au siècle suivant que l'ingénieur Abeille dota la ville de Genève d'un système hydraulique approprié à ses besoins. — PHILIPPE fut pasteur de 1733 à 1775. — THÉODORE et OLYMPE, convertis au catholicisme sous l'influence du curé Pontverre, publièrent des ouvrages de polémique religieuse. — Voir Arch. d'État Genève. — Goyelle : *LB*. — *SKL*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [Th. Fœx.]

**ARCHINARD.** Nom de famille répandu dans les cantons de Genève et de Vaud.

A. *Canton de Genève.* Plusieurs familles de ce nom, venant du Dauphiné, se sont établies à Genève de 1559 à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. — 1. ANDRÉ, fut admis à la bourgeoisie en 1702. — 2. DANIEL, fils du n° 1, \* 1698, fut successivement pasteur de plusieurs églises françaises en Allemagne. Il mourut à Brunswick en 1755. — 3. JEAN-ANDRÉ, 1807-1809, pasteur à Chancy puis à Genève,

auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et de théologie, entre autres : *La Chronologie sacrée basée sur les découvertes de Champollion*. — *Les origines de l'Église romaine*. — *Les édifices religieux de l'ancien Genève*. — 4. JEAN-GRAVILES, 1829-1906, député de 1878 à 1880, chancelier en 1880. — Voir de Montet : *Biographie des Genevois et des Valdois*. — Galiffe mss. — *France protestante*. — Sorlet mss. — J.G. — *Passe-partout*. [Th. F.]

B. *Canton de Vaud.* Famille du Crêt près Montélimar (France), réfugiée en 1768 à Lausanne pour cause de religion. *Armoriaires* : d'azur à cinq cotices d'or, au-dessus de l'écu le vêtu d'argent, tenant un arc tendu avec sa flèche du même. — 1. CHARLES-VERDIERE, \* à Montpreveyres le 10 juin 1811, pasteur. Il fut successivement directeur du collège de Moudon de 1840 à 1845, maître de français à Berthoud 1845-1848 ; pasteur à Payerne 1848-1856, à Saint-Cierges 1856-1864, premier président du Comité de secours en faveur des protestants dissimulés 1854-1862 ; secrétaire en chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud de 1864 à 1873 ; pasteur à Corsier 1873-1891, † à Vevey le 2 janvier 1898. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'église du canton de Vaud*, qui a eu deux éditions, d'une *Histoire de l'Instruction publique dans le pays de Vaud*, et d'autres opuscules. Il avait concouru en 1838 pour la chaire d'économie politique à l'Académie de Lausanne par une dissertation sur la Population. — 2. CHARLES, \* à Wesslering (Alsace) en 1819, consacré en 1844, pasteur en Alsace et de 1854 à 1857 à Bulet, puis de 1864 à 1872 directeur du collège cantonal à Lausanne et professeur au dit collège jusqu'en 1886. † à Chailly sur Leysin le 19 décembre 1905. Il a publié une notice historique sur le collège cantonal. — 3. AUGUSTE, fils du n° 1, † en 1917, juge au tribunal de district de Lausanne, s'est consacré à diverses œuvres de bienfaisance et fut pendant plus de vingt ans secrétaire de la société de patronage des défunts libérés. [G.-A. R. et H. V.]

**ARCHIPRÊTRE**, titre de dignitaire ecclésiastique, qui remonte au IV<sup>e</sup> s. et était donné au premier des prêtres (par l'âge ou par ses qualités) de l'église épiscopale. Il devait remplacer l'évêque, malade ou empêché, dans les cérémonies du culte et parfois il avait aussi une part dans l'administration des biens de l'Église.

En Suisse il n'y a d'archiprêtres qu'à Tessin et à Genève. Au Tessin les chefs des chapitres de Lugano, Balerna, Bellinzona et Locarno et les curés d'Ascona et de Riva San Vitale portent ce titre. En 1910 il fut conféré aussi au prévôt de Biasca. Dans le canton du Tessin, chaque archiprêtre est à la tête d'une *pieve*. — A Genève il y a quatre archiprêtres : ceux de Saint-Pierre aux Liens, de l'Immaculée Conception, de Sainte-Croix et de Saint-François de Sales.

Wetzer et Welte : *Dict. encycl. de théologie catholique*. — Thomassin : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*. [C. Tarasac.]

**ARCHITECTURE CIVILE.** Voir MAISONS, GÉNIE CIVIL.

**ARCHITECTURE MILITAIRE.** Voir CHÂTEAUX, FORTIFICATIONS.

**ARCHITECTURE RELIGIEUSE.** Les premiers édifices chrétiens de notre pays se rencontrent à partir du IV<sup>e</sup> s. entre autres à Genève, à Saint-Maurice, à Romandmôtier. Il n'est demeuré de ces constructions que quelques vestiges de murs, enfouis sous le sol d'édifices postérieurs et retrouvés au cours de fouilles systématiques. Ce sont généralement de modestes chapelles à une nef, accompagnées d'une abside. A Romandmôtier, deux annexes dessinant une sorte de transept donnent au plan la forme de croix ; le sanctuaire est déjà orienté. Au petit nombre de bâtiments conservés, il n'est guère possible de tirer des conclusions générales sur l'architecture de cette époque ou les traditions romaines, bien que décolorées, étaient encore très vivantes.

Les vestiges de monuments élevés durant la période intermédiaire qui sépare la fin de l'époque romaine de l'avènement de la dynastie carolingienne se trouvent







L'église de Münster (Grisons), de l'an 700 environ.



L'église abbatiale de Payerne, de l'an 1000 environ.



La cathédrale de Zurich, de 1100-1300.



L'église de Valère à Sion, de l'an 1200 environ.

1

2

3

4

5

6

7

8

tout d'abord dans les localités où le christianisme avait fait sa première apparition : à Genève, les églises de Saint-Pierre et Saint-Victor furent construites ou reconstruites à cette époque ; à Saint-Maurice régna également une grande activité ; la deuxième église de Romaniinôtier, semblable à la première, date peut-être du XII<sup>e</sup> s. Nous ne savons rien de précis sur les petits édifices construits un mémoire des premiers missionnaires ; ils devaient en tout cas être de très petites dimensions. La transformation de la *cella* de Saint-Gall en un couvent de bénédictins n'est connue que par des textes, tous les restes architecturaux ont disparu au cours de reconstructions postérieures. A Coire, la crypte de Saint-Lucius, avec couloirs circulaires, est probablement un reste de la cathédrale construite en 540. Le principal intérêt de ces vestiges réside dans le fait qu'ils attestent la continuité du développement de l'architecture religieuse pendant les premiers siècles du moyen âge. L'ancienne Gaule néo-romaine reprit et développa les traditions antiques et devint, bien plus que l'Italie en décadence, le centre d'où rayonnèrent les idées nouvelles. La civilisation carolingienne n'aura plus qu'à faire fructifier ses semences.

Les monuments élevés au IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s. ont laissé sur le sol de notre pays des traces un peu plus visibles que ceux des périodes précédentes. La Suisse orientale occupa dès lors une place importante dans l'histoire de l'architecture, avec ses grandes abbayes qui constituèrent les principaux centres de culture. L'église du couvent de Munster (Grisons), édifiée à une nef, pourvu de trois absides en fer à cheval, a conservé des peintures murales de l'an 800. A Disentis et à Mustail, il y a encore des vestiges d'églises de cette époque. L'abbaye carolingienne de Saint-Gall nous est connue seulement par son plan conservé à la bibliothèque du couvent, plan qui ne fut pas exécuté tel quel, mais qui nous renseigne sur les conceptions architecturales de l'époque : double chœur, crypte, nef à colonnes, tours rondes isolées à l'Ouest, cloître au Sud. A Zurich, la crypte du Fraumunster présente un type assez développé, avec couloirs couverts sur plan rectangulaire. Dans la Suisse romande, à côté de Saint-Maurice, où les fouilles ont mis à jour quelques vestiges carolingiens, les abbayes de Romaniinôtier et de Payerne sont les principaux témoins de l'influence de Cluny en Suisse. A Romaniinôtier le plan de cette époque peut être reconstitué malgré les transformations plus tardives. A Payerne, la région de la tour occidentale peut remonter au X<sup>e</sup> s. A Genève, il y avait, en 926, à Saint-Gervais, une église dont les fondations existent encore au-dessous du sol.

Notre connaissance de l'architecture préromane en Suisse est, on le voit, très fragmentaire ; nous sommes, par contre, mieux renseignés sur le développement de l'architecture après l'an mille, car les édifices sont plus nombreux et ont été mieux conservés. L'architecture romane en Suisse ne présente aucun caractère d'unité. Au Nord et à l'Est se font sentir les influences de l'Allemagne méridionale ; dans les cantons romands, les relations avec la Bourgogne et la vallée du Rhône sont nettement affirmées. Au Tessin, on respire l'atmosphère de l'Italie. Dans la Suisse allemande, si l'on excepte quelques édifices importants, l'architecture est très rudimentaire ; la basilique non voûtée est la règle. L'extérieur est pauvre, le portail peu développé. Les monuments les plus caractéristiques du genre sont le Munster de Schaffhouse, consacré en 1064 et reconstruit au commencement du XII<sup>e</sup> s., et l'église de Stein/Rhin. Les églises de Moutier-Grandval et de Saint-Imier, dans le Jura, celles de Beromunster et de Schönenwerd, présentent certains caractères communs : elles possèdent toutes à l'Est trois absides semi-circulaires et ont été transformées par des réfections postérieures. Dans la Suisse centrale et les Grisons, le style roman s'est maintenu plus longtemps, principalement dans les clochers. C'est seulement dans les édifices des grands centres que se manifestent les innovations caractéristiques de l'architecture romane. Le Grossmunster de Zurich fut reconstruit au début du XII<sup>e</sup> s., mais l'entreprise ne fut achevée qu'au XIII<sup>e</sup> s. L'église n'est donc pas homogène, mais présente, dans ses dispositions essentielles

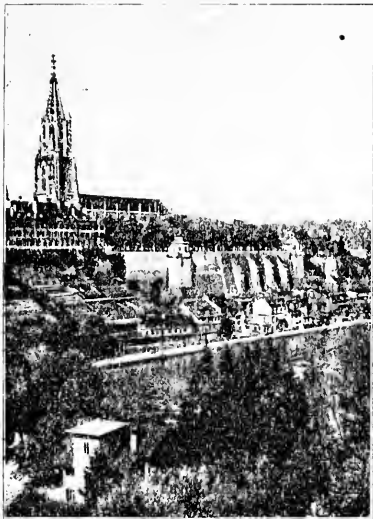
un type bien caractérisé. A une travée de la nef correspondent deux travées de bas côtés ; de ce fait le rôle des piliers n'est pas chaque fois le même et l'alternance des supports crée à l'intérieur de la nef un rythme nouveau. La cathédrale de Bâle, dont la nef est construite d'après un système analogue, présente une architecture de style plus avancé et moins lourd. Les églises de Neuchâtel et de Saint-Ursanne forment un quelque sorte la transition entre l'architecture de la Suisse allemande et celle de la Suisse française. A Neuchâtel, le chœur et ses deux annexes avec absides semi-circulaires datent de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. A l'extérieur, la corniche et les frises présentent une décoration romane très intéressante. L'église de Saint-Ursanne appartient déjà à l'époque de transition, mais elle possède un chevet dont les détails rappellent le style de la cathédrale de Bâle ; le portail, avec des restes de polychromie, est l'un des plus beaux spécimens du genre en Suisse.

Dans la Suisse romande, l'influence de la France se fait sentir principalement dans les dispositions des voûtes. Le berceau se rencontre fréquemment, même dans de grands édifices. Les abbayes de Cluny jouent à cette époque un rôle prépondérant dans le pays. L'église de Romaniinôtier a conservé en grande partie sa structure romane, elle est précédée d'un narthex à deux étages ; la croisée est surmontée d'une tour carrée. L'église de Payerne, d'un style moins primitif et de proportions grandioses, est malheureusement déformée à l'intérieur par des installations ultérieures. La tour élevée sur les croisées ne fut achevée qu'à l'époque gothique, mais avait dû être déjà projetée à l'origine. Parmi les autres édifices de cette époque il faut citer les églises de Grandson, basilique à colonnes avec voûtes en berceau dans la nef, et demi-berceau dans les bas côtés, et Saint-Pierre de Clages, au Valais, dont la croisée est surmontée d'une charpente tour octogonale. Les clochers de Sion et de Saint-Maurice sont de puissantes constructions qui appellent certaines tours de la vallée d'Aoste. Dans le Tessin, l'art roman n'a pas laissé de monuments bien considérables. Partout la basilique simplement recouverte d'une charpente est la règle. Les plans sont également très peu développés, les chœurs de forme carrée, les bas côtés font le plus souvent défaut. L'église de Biasca est un des rares exemples d'églises à trois nefs ; elle a été passablement reniée au XVII<sup>e</sup> s. Celle de Giornico a un chœur et une crypte voûtée, mais sa nef unique est recouverte d'un plafond.

En Suisse, comme ailleurs, l'architecture gothique eut un caractère plus universel que celle de la période précédente. Sans disparaître complètement, les différences locales s'atténuent ; mais entre le XII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> s. le style subit des variations résultant de l'application progressive de nouveaux systèmes constructifs. La cathédrale de Genève est l'un des premiers édifices où l'on ait employé de façon conséquente la voûte sur croisées d'ogives. Commencée vers le milieu du XII<sup>e</sup> s., la construction ne fut achevée qu'un siècle plus tard. Plusieurs catastrophes en ont modifié assez profondément l'état primitif. Le plan de l'édifice a encore le caractère roman ; les parties orientales présentent certaines analogies avec les dispositions des églises cisterciennes. La cathédrale de Lausanne marque un progrès véritable dans le développement du style. Elle fut édifée à une époque plus récente et achevée, seulement dans ses parties principales, au XIV<sup>e</sup> s. Le chœur, avec déambulatoire, a beaucoup plus d'ampleur qu'à Genève. Le plan de la nef semble avoir été conçu dans l'idée de construire des voûtes séparées ; mais il n'a été appliqué que dans une travée ; partout ailleurs la croisée d'ogives sur plan barlong a été adoptée. Parmi les autres particularités de l'église, il faut citer le narthex, avec un porche ajouté au XV<sup>e</sup> s., le portail des apôtres au midi, et la tour plantée sur la croisée. Dans la même ville, l'ancienne église des Franciscains, Saint-François, est également un spécimen de style gothique dans la première phase de son évolution.

Dans le Valais, Notre-Dame de Valère à Sion a encore dans certaines parties un caractère assez archaïque. Les traupts ont des voûtes en berceau et le chœur présente des détails romans ; la nef a dû être construite





La cathédrale de Berne, de 1421-1633.



L'église San Lorenzo de Lugano, de 1507.



L'église du convent de Saint-Urbain, de 1715.



Le Temple national de La Chaux-de-Fonds, de 1795.





à la fin du XIII<sup>e</sup> s. Par suite des relations avec la vallée du Rhône et la Bourgogne, le style gothique s'est manifesté en Suisse romande plus tôt que dans les régions septentrionale et orientale de notre pays. La cathédrale de Coire, commencée sur une base romane, est l'édifice le plus irrégulier et le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. La nef, avec ses travées carrées, accompagnées de bas-côtés très étroits, trahit des influences italiennes. Dans les autres localités des Grisons, le style resté encore très archaïque. Le chœur de l'église des dominicains de Bâle est le seul reste de l'église construite en 1269. De proportions hardies et élancées, très sobre de détails, cet édifice est l'expression la plus parfaite d'une architecture qui recherche avant tout les effets d'ensemble. L'église des cordeliers de Bâle, une des plus grandes de la Suisse, dénote les mêmes tendances.

Si, pendant le XIII<sup>e</sup> s., les manifestations de style gothique restent isolées et n'exercent point une influence générale sur le développement de l'architecture, il n'en est pas de même à partir du XIV<sup>e</sup> s. A cette époque, l'avènement de la bourgeoisie et la prospérité du commerce favorisèrent l'esprit d'entreprise dans toutes les villes. Les cités épiscopales étant déjà, pour la plupart, pourvues de grandes cathédrales, le zèle des constructeurs s'applique avant tout à l'édification d'églises paroissiales. La collégiale de Fribourg, commencée au XIV<sup>e</sup> s., est l'un des exemples les plus typiques des monuments élevés à cette époque. Dans le Jura, les églises de Porrentruy et de Bienna présentent les caractéristiques habituelles du style gothique tardif. Les églises de campagne élevées aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., ont, par contre, encore des allures très archaïques. Elles n'ont qu'une nef, accompagnée de chapelles; le chœur est généralement carré, une tour s'élève devant la face occidentale ou sur la croisée. Aux bords du Léman et dans la vallée du Rhône, on ne rencontre pas davantage de monuments remarquables. Cette contrée n'a pas, pour ainsi dire, connu la belle floraison décorative de l'art gothique à son déclin. L'architecture demeure extrêmement sobre et se confine dans la recherche d'heureuses proportions dans les intérieurs. Les églises paroissiales de Genève sont très caractéristiques à cet égard; le chœur, à peine séparé de la nef, a la même hauteur que celle-ci.

Dans la Suisse allemande, c'est à Bâle que règne la plus grande activité à la fin du moyen âge. A la suite du tremblement de terre de 1356, les principaux édifices durent être restaurés. A la cathédrale, la partie supérieure du chœur fut reconstruite, ainsi que la nef et le cloître; les tours occidentales furent achevées. A Berne, la collégiale est l'édifice le plus représentatif de la fin de la période gothique. La nef, accompagnée de bas côtés et de chapelles, est précédée d'une puissante tour avec un triple porche. L'effet de l'intérieur est grandiose; la lumière est répandue à profusion par de larges fenêtres. Dans les formes, on sent le désir de faire à tout prix du nouveau et de couvrir toutes les surfaces par des lignes compliquées. Le chœur a servi de modèle à celui de Berthoud, achevé en 1487. En Argovie, à côté du couvent de Königsfelden fondé en 1310, qui a conservé son église édifiée dans le style simple des franciscains, il faut mentionner les églises de Zurzach et de Zolingen.

Le Fraumünster de Zurich, dont le chœur appartient encore au XIII<sup>e</sup> s., fut achevé avec des ressources toujours décroissantes. La Wasserkirche, édifiée à une seule nef, est un exemple brillant de la science des constructeurs de voûtes de la fin de l'époque gothique. Dans la Suisse orientale, le plus bel édifice de ce temps est le couvent de Marienberg, près de Horschach, avec son cloître autour duquel se groupent les différents bâtiments et l'église aujourd'hui désaffectée. A Schaffhouse, le Münster fut achevé en 1170. Dans les Grisons, le type roman de l'église à une nef, couverte d'un plafond et pourvue d'une ou plusieurs absides, se perpétue jusqu'à une époque assez tardive, puis subitement, dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> s., le style gothique se développe avec une intensité et un éclat remarquables, et prolonge sa floraison jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. De nombreux maîtres d'œuvre déployèrent leur activité dans les vallées les

plus reculées et répandirent ainsi dans toute la région la connaissance du style nouveau. Tous ces édifices, généralement à une seule nef, présentent les systèmes de voûtes les plus compliqués. L'extérieur est par contre très simple, les fenêtres étant même souvent supprimées au Nord par suite de la rigueur du climat. Le plus grand édifice religieux des Grisons est Saint-Martin à Coire. L'église romane, en grande partie incendiée en 1664, fut reconstruite après cette date. Dans la Suisse italienne, comme dans la plupart des pays méridionaux, le style gothique ne fut jamais accueilli avec faveur et ne fut pas appliqué d'une façon très conséquente.

Si, pendant le moyen âge le Tessin occupa un rang modeste dans l'histoire de l'architecture, il prend sa revanche à partir du XVI<sup>e</sup> s. C'est dans la Suisse italienne, en effet, que paraissent les premières manifestations du style Renaissance. On ne construisit pas tout d'abord des édifices complets dans le goût nouveau, mais l'on acheva des églises commencées en style gothique. La façade de San Lorenzo, à Lugano, édifiée en 1517 est conçue à la manière des églises de l'Italie du Nord; belle composition développée en largeur, où, malgré l'importance des pilastres, le parti horizontal domine, décoration riche et élégante, faisant preuve d'une imagination toujours renouvelée. La façade de la collégiale de Bellinzona, commencée au XVI<sup>e</sup> mais achevée seulement au XVII<sup>e</sup> s., présente une ordonnance à peu près analogue dans sa partie inférieure, mais est surmontée d'un étage de plus couronné d'un fronton.

Au Nord des Alpes, dans la Suisse allemande aussi bien que dans la Suisse française, la Renaissance a laissé peu de monuments d'architecture religieuse. Dans les cantons protestants, l'activité est nulle à cette époque. Ailleurs, le style gothique persiste longtemps, même après le XVI<sup>e</sup> s. Des édifices importants élevés dans le style nouveau ne paraissent pas avant le XVII<sup>e</sup> s. L'église de Saint-Léger à Lucerne (1633-1644) a un intérieur correct de tendance classique tandis que son portail montre des formes plus opulentes et plus compliquées. Les arcades du cloître et le grand porche forment un bel ensemble, unique en son genre en Suisse. Dans la Suisse occidentale, on sent l'influence de l'art français. Les églises des Visitandines et des Jésuites à Fribourg datent également du XVII<sup>e</sup> s. L'église de Glis, en Valais, plus récente, présente un mélange de formes gothiques et Renaissance.

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., les Tessinois ont laissé beaucoup de traces de leur activité dans différentes régions de la Suisse. C'est à eux que l'on doit la reconstruction de l'église de Muri (1695-1697), le plan de l'église du couvent de Saint-Gall, modifié dans la suite, et surtout l'édification de l'église Saint-Ours à Soleure. Les Pisoni ont créé là une œuvre de grande envergure, admirablement complétée par l'aménagement des abords.

Une influence d'une toute autre nature se fait sentir par l'intermédiaire de l'école dite du Vorarlberg. Des familles d'artistes originaires de cette région travaillèrent en Suisse et dotèrent notre pays d'édifices importants. De grandes chapelles furent reconstruites grâce à l'initiative de prêtres amis du faste. Le chœur de l'église d'Einsiedeln fut édifié de 1674 à 1676 par H.-C. Koenig; l'église elle-même et le couvent sont l'œuvre de K. Moosbrugger et de ses collaborateurs. Le plan est très largement conçu; les bâtiments se groupent autour de grandes cours rectangulaires et symétriques. L'église, occupant une position dominante, est précédée d'un grand porche avec arcades en hémicycle. Par sa riche décoration de stucs et de peintures, et par ses vastes proportions, cet édifice est bien caractéristique de son époque. Parmi les nombreux monuments de la même école, aux dispositions toujours variées, il faut citer: l'église de Rhodau, celles de Saint-Urbain (Lucerne), de Münsterlingen et de Sainte-Catherine près de Diessenhofen, celle de F. Bœr. Le couvent d'Engelberg, d'un style assez lourd, fut reconstruit après l'incendie de 1730. L'église albatrifiée de Saint-Gall présente extérieurement des caractères assez divers. La nef, avec le transept se terminant en hémicycle, est très simple et l'une des plus belles créations de l'époque. La décoration, bien que très abondante, ne compromet pas l'effet de l'architecture.



Dans les cantons protestants, le réveil de l'architecture religieuse fut beaucoup plus tardif. Les édifices construits spécialement pour le culte protestant ne sont pas antérieurs au XVIII<sup>e</sup> s. Il faut citer l'église du Saint-Esprit à Berne et les temples de Morges, Yverdon et Genève (Pusterie) qui lui sont quelque peu postérieurs. L'église d'Ollon, du commencement du XIX<sup>e</sup> s., consacrée au culte vieux-catholique, a la simplicité et la correction des édifices classiques.

L'époque moderne a vu se succéder les tendances les plus variées dans le domaine de l'architecture. Les édifices religieux, comme les édifices civils, sont le témoignage de la multiplicité des recherches faites dans un siècle où l'histoire était en grand honneur. Tour à tour les styles des différentes périodes antérieures ont fourni des sources d'inspiration aux architectes. L'église de Neumünster à Zurich (1839) est encore l'écho de réminiscences classiques; à partir du milieu du siècle, les modèles du moyen âge furent plus en faveur; l'église Sainte-Elisabeth à Bâle est de style gothique, celle de Notre-Dame à Zurich rappelle les premières basiliques chrétiennes. Dans la forme des édifices, on passa alternativement du plan central au plan de forme allongée. Au cours de ces dernières années, on ne peut relever une tendance bien marquée de l'architecture religieuse. L'esprit moderne s'est manifesté davantage dans d'autres domaines.

**ARCHIV FÜR DIE GESCHICHTE DER REPUBLIK GRAUBÜNDEN**, publié par Theodor von Mohr, en corrélation avec le *Codez diplomatiques*. Deux volumes d'*Archiv* et deux volumes du *Codez* parurent de 1818 à 1853, sous la direction de Th. von Mohr. Après sa mort, son fils et collaborateur Conradin von Moor (comme le nom s'écrit aujourd'hui) continua ces deux publications. L'*Archiv* compte 6 volumes, le *Codez* 4. — *ADB* 22, p. 23. [F. P.]

**ARCHIV FÜR SCHWEIZER GESCHICHTE**, publié par la Société générale suisse d'histoire. Voir HISTOIRE, SOCIÉTÉS p<sup>o</sup>.

**ARCHIV FÜR SCHWEIZERISCHE REFORMATIONSGESCHICHTE**, publié de 1868-1876 par le SCHWEIZERISCHER PUSVEREIN (voir cet article). Sous ce même titre la *Gesellschaft für Wissenschaft und Kunst* a publié en supplément aux *Katholische Schweizerblätter* (voir cet article).

**ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES**. Revue fondée, en 1887, par Maurice Tripet, archiviste à Neuchâtel. Les premiers numéros, mensuels, portèrent le titre : *Archives héraldiques et sigillographiques suisses*, puis, dès 1895, la revue prit le nom définitif de *Archives héraldiques suisses*. Le 1<sup>er</sup> janvier 1892, les *Archives héraldiques* devinrent l'organe de la Société suisse d'héraldique et M. Tripet en continua la rédaction jusqu'à sa mort, le 16 juillet 1894. La publication de la revue fut dès lors confiée à un comité de rédaction. A partir de 1897, les *Archives héraldiques* devinrent trimestrielles. [Fred.-Th. Dubois.]

**ARCHIVES SUISSES DE TRADITIONS POPULAIRES**. Revue fondée en 1897. Voir FOLKLORE.

**ARCHIVES**. Les historiens ont en Suisse à leur disposition de nombreuses collections de documents publiques ou privés, ce sont :

1. **Les Archives fédérales à Berne**. La Confédération d'avant 1798 ne possédait pas d'archives spéciales; les traités internationaux importants étaient conservés dans les archives cantonales tantôt dans les unes, tantôt dans les autres; ainsi plusieurs accords avec la France étaient à Soleure; quand Zurich correspondait comme Vorort avec les puissances étrangères, il classait les pièces dans ses archives d'État et en communiquait des copies aux cantons. Comme les huit anciens cantons tenaient leur Diète à Baden pour les comptes annuels, et que la plupart et les plus importantes de leurs assemblées avaient lieu dans la même ville, il s'y forma un commencement d'archives fédérales qui n'étaient pas seulement une collection d'*Abschiede*, mais qui contenaient aussi des comptes de bailliages, des rentiers, des traités d'alliance, des procès-verbaux de Diètes (dès 1533), etc. L'exclusion des cantons catholiques au gouvernement commun de Baden, en 1712,

fit transférer les Diètes à Frauenfeld où se formèrent de nouvelles archives. Il se constitua de même des archives communes dans les autres bailliages communs. Lors de l'effondrement de la Confédération, ces actes restèrent où ils étaient et furent incorporés aux archives du chef-lieu du canton. La République helvétique ne parvint pas à réunir ces documents, et la Diète se contenta, le 16 juin 1804, de souligner le caractère fédéral de ces archives, déposées en partie à Soleure, Aarau (autrefois Baden), Frauenfeld et Zurich, et d'en assurer la libre utilisation. L'État unitaire qu'était la République helvétique créa les premières archives centrales en décidant, le 18 décembre 1798, l'aménagement d'archives nationales pour la nouvelle administration. Les anciennes archives furent placées le 25 juillet 1798 sous la garde des chambres administratives; en 1799 un inspecteur d'archives (Beat Steinauer) devait visiter les archives des couvents de la Suisse orientale, mais les événements militaires en empêchèrent l'exécution. Des affaires plus importantes firent bientôt passer le soin des archives à l'arrière-plan. En septembre 1800, les archives de l'abbaye d'Insiedeln, transportées à Zoug en 1798, furent rendues au prince-abbé. La chambre administrative de Berne livra en 1798 à celle de Vaud les actes qui lui revenaient, et à celle de Fribourg les pièces concernant Morat. — Lorsqu'après la République helvétique, en 1803, les archives centrales durent être remises à Fribourg, premier Vorort sous l'Acte de Médiation, on s'effraya d'avoir à transporter chaque année au nouveau Vorort l'immense collection d'actes qui s'étaient accumulés pendant les cinq dernières années; la majeure partie resta à Berne, et l'année suivante la Diète décida que les archives helvétiques y demeureraient définitivement et que les nouvelles archives fédérales y devaient aussi être installées. Un archiviste fédéral, Karl Wild, de Berne, prit la direction des archives helvétiques, et classa les actes de la chancellerie fédérale, dont le siège changeait avec le Vorort. Wild conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 5 juin 1848. Le changement de constitution en 1848 provoqua la création de nouvelles archives fédérales, où l'on versa tous les actes du Conseil fédéral et des différents départements. D'abord rattachées à la chancellerie fédérale, ces archives en furent séparées en 1861 et attribuées au Département de l'Intérieur. Elles quittèrent en 1899 le sous-sol du Palais fédéral pour occuper l'aile Sud, très bien aménagée dans ce but, du nouveau bâtiment des Archives et de la Bibliothèque, au Kirchenfeld.

Les archives fédérales comprennent les trois divisions indiquées ci-dessous : A. LES ARCHIVES HELVÉTIQUES, allant du 12 avril 1798 au 8 mars 1803 et comprenant, en 375 volumes, les actes de l'administration centrale pour cette période, classés par autorités; B. LES ARCHIVES DE LA DIÈTE, allant de 1803 à 1848, divisées en : période de la Médiation, 1803-1813, avec 672 volumes, et période de la Restauration et de la régénération, 1813-1848, en 2330 volumes. Elles contiennent les actes de la Diète, des Vororts et des autorités fédérales; C. LES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE CENTRALE depuis 1848, dont les actes sont classés en fascicules d'après la matière; elles s'augmentent tous les trois ans du dépôt des actes de 7 à 9 ans en arrière (ainsi en 1921 seront déposés les actes de 1912-1914). Le tout est classé suivant le plan annexé au règlement des archives de 1864. — Il faut mentionner enfin les collections de copies de documents ayant trait à l'histoire suisse faites pour les archives fédérales à Venise de 1876 à 1890, à Londres de 1894 à 1909, à Paris depuis 1882 et aux archives italiennes depuis 1891. — *Generalrepertorium des eidg. Archivs von 1803-1832*. — *Generalrepertorium der Acten des helvet. Centralarchivs in Bern*, 1878. — *Reglement und Plan für das eidg. Archiv nebst dazu gehörender Instruction*, 1864. — *DIGS* V 337. — *La Suisse*, p. 409. — *SB*, vol. 37. — *AS* 1, 1839-1886. — *ASIR* 1886-1905. — *AS* 11, 1803-1818, 3 vol. 1874-1886. — V. Cérsole: *Notes des manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux 111 Lignes Grises*. — Ed. Rott: *Inventaire sommaire des documents Suisses à l'histoire de Suisse conservés dans les*



archives et bibliothèques de Paris, 1411-1700. — Le même : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés*. — II. Reinhardt : *Schweizergeschichtliche Forschungen in spanischen Archiven und Bibliotheken*. — C. Wirz : *Begeben zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1111-1500*. — A. Pless : *Mitteilungen über das Archivwesen der Schweiz* dans les *Deutschen Geschichtsblätter* N 1909, p. 163.

11. **Les archives cantonales** sont indépendantes entre elles aussi bien que les archives fédérales; elles ont chacune leur organisation particulière. A une exception près, toutes les archives d'États ou de cantons sont aujourd'hui classées et inventoriées. Elles sont administrées par des archivistes d'État particuliers qui dirigent en même temps, dans quelques cantons, la bibliothèque cantonale (Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Valais) ou sont chanceliers (Zoug, Liestal, Sarnen, Uri, Appenzell-Ext. Int.). Jusqu'en 1798, dans les anciens cantons-villes, les archives d'État se confondaient avec celles de la ville. La séparation se fit au début du XIX<sup>e</sup>s. Toutefois les archives d'État conservèrent certains documents d'ordre général relatifs aux villes. Les anciens registrateurs des chancelleries furent remplacés par des archivistes en titre à Zurich 1837, à Lausanne en 1829, à Bâle en 1877, à Berne en 1891, à Auldorf en 1906, à Soleure en 1919. Quelques archivistes d'États se trouvent aujourd'hui dans des bâtiments neufs ou nouvellement aménagés (Bâle, Zurich, Fribourg, Neuchâtel, Schaffhouse, Frauenfeld).

Les archives cantonales se composent de fonds d'origine différente. — 1. **Zurich**. Les plus anciens actes concernant la ville datent de 1262. Les archives de diverses autorités furent centralisées de 1837 à 1848. En 1864 s'ajoutèrent aux archives des couvents séculaires au temps de la Réformation, celles de Rheinau, dont le plus ancien document date de 1252. A l'exception de ce qui concerne la République Helvétique, tout le contenu des archives d'État est classé d'après les matières. — Voir P. Schweizer : *Gesch. des Staatsarchivs Zurich* (*Neujahrsblatt des Waisenhauses*, 1890). — Le même : *Inventar des Staatsarchivs des Kts Zurich*, dans *Inventar Schweiz, Archive*, II. — J. Stricker : *Das Abt-St. Gallische Archiv in Zurich* (bâtiment de 1712) dans *Archiv. SG*, 17, 44-57. — E. Egl : *Altensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation, 1519-1533*. — J. Escher und P. Schweizer : *U. Z.*, volumes I-XI, jusqu'en 1536. — *Die Z. Städtebücher des 14. und 15. Jahrh.*, 1314-1525, 3 volumes. — *Steuerbücher* 1, 1357-1376. — *Rechtsquellen des Kantons Zurich* 1, 1. — 2. **Berne**. Il faut distinguer : A. Les archives de l'ancien canton, et B. celles du Jura. — A. Les archives des couvents sécularisés sont plus riches que celles de la ville, dont la principale pièce est l'alliance avec Fribourg en 1243. Les recueils de sentences s'ouvrent en 1411, les livres de missives en 1442, les manuels du Conseil en 1465. Les actes sont reliés, ceux des 70 dernières années sont encadrés dans les partitions respectives. — Voir H. Türlér : *Uebersicht über den Inhalt des Stadt-Archivs des Kts Bern*. — Le même : *Inventar* dans *Inventar Schweiz, Archive* 1. — *F.H.H.*, I-IX, jusqu'à 1378. — F.-E. Welti : *Stadtrechtungen*, 1375-1385, 1430-1452, 2 volumes. — B. Haller : *Bern in seinen Staatsmündeln*, 1465-1565. — M. v. Stürler : *Alten zur bernischen Kirchenform*. — Stek und Tobler : *Altensammlung zur Geschichte der Berner Reformation*, 1521-1532. — M. v. Stürler und Schnell : *Uebersicht der alten Rechtsquellen*. — F.-E. Welti : *Rechtsquellen*, *Stadtrecht von Bern* I (jusqu'en 1535). — L.-S. von Tscherner : *Statutarrecht des Oberämterbunds*. — B. Les archives du Jura, transportées en 1898 de Porrentruy à Berne dans la tour des prisons, se divisent aussi en deux parties : a) Les anciennes archives du prince-évêque de Bâle avec leurs deux sections, les *Spiritalia* (concernant tout l'évêché jusqu'en 1792), et les *Temporalia* (concernant le pouvoir temporel de l'évêque), toutes deux classées d'après la matière. En 1732, l'évêque les avait transportées avec lui à Constance, puis à Aarau; le gouvernement bernois en obtint la restitution en 1818; elles furent conservées à Berne jusqu'en 1832, année où elles furent envoyées à

Porrentruy. — Voir Trouillat : *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, jusqu'en 1500. — B. Arch. de la Rép. zuricoise, 1792-1793, et de la période française, Dép. du Mont Terrible, 1793-1800, et Dép. du Haut-Rhin, arrond. de Porrentruy et de Delémont, 1800-1814. — G. Gauthrot : *Arch. de la Tour des Prisons à Berne* (inventaire), extrait du *Bibliographie moderne*, 1908. — G. Polletéte : *Les origines du Jura bernois 1815-1815*. — 3. **Lucerne**. Les plus anciennes archives, au nombre desquelles il faut compter plusieurs archives de couvents dont les plus importantes sont celles de Saint-Urbain, contiennent des documents depuis 1196. Les manuels du Conseil commencent en 1381. — Voir A.-Ph. von Segesser : *Rechtsgeschichte*, I, N.-XVII. — Th. von Liehena : *Gatterers Lehrapparat in Luzern* (aux archives de l'État). *Archival. Ztschr.*, II, 1877, 204-226. — P.-X. Weber : *Der älteste Steuertafel Luzerns 1352*, *Gfr.*, 62. — *Luzerns älteste Hausbücher*, 1360-1402, *Gfr.*, 65. — *Das Weissbuch der Stadt Luzern*, 1421-1488, *Gfr.*, 71. — *Das älteste Luzerner Bürgerbuch* 1355-1429, *Gfr.*, 74 et 75. — 4. **Uri**. Les anciennes archives d'État, à Auldorf, furent la proie des flammes le 5 avril 1799; de nouvelles se sont formées depuis lors. Les documents de 1196 à 1590 ont été publiés par le curé A. Demer dans *Gfr.* 41 et suivants. — 5. **Schwyz**. Les archives subirent de grandes pertes dans l'incendie du village en 1642; elles furent soigneusement classées par l'archiviste H.-F.-M. Ahyberg de 1771 à 1790; elles durent être remises en 1798 à la Chambre administrative de Zoug et revinrent à Schwyz en 1801 et 1803. — Voir J.-G. Beuziger : *Das Schwyzer. Archiv*, dans *M.H.V.*, 16. — 6. **Obwald**. Les archives d'État, à Sarnen, ne sont pas encore entièrement inventoriées. — 7. **Nidwald**. Les principaux documents sont exposés avec les baillieries dans les vitrines de l'Hôtel de ville de Stans. Les archives furent réorganisées en 1857. — Voir A. Vockinger : *Inventar*, dans *Inventar Schweiz, Archive*, I, 153. — 8. **Glaris**. Les archives d'État comprennent les anciennes archives communes, celles des protestants et celles des catholiques, les archives helvétiques et, depuis 1837, les archives modernes. — Voir J.-J. Blomer : *U.S.*, 2 vol. — 9. **Zoug**. Les anciens documents des villes archives de Zoug passent en grande partie aux archives bourgeoises de cette ville. Aux archives cantonales se trouvent aussi celles des Waldstätten pour l'époque de la République Helvétique. — B. H. S. : *Das Waldstätterarchiv in Zug*, dans *NZZ*, 1894, n° 345 ss. — 10. **Fribourg**. Les riches archives d'État occupent depuis 1918 de nouveaux locaux dans l'ancien couvent des Augustins. Le plus ancien document de la ville date de 1191, les comptes des trésoriers de 1376, les manuels du Conseil de 1428, les livres de missives de 1449. Elles possèdent aussi les archives des couvents d'Hauterive, Valsainte, Humilimont, des augustins et des chevaliers de Saint-Jean. — *Recueil diplomatique du C. de Fribourg*, 1177-1444. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeois*, 515-1335. — J. Schenewly : *Traité des notaires...* — 11. **Soleure**. Les manuels du Conseil datent de 1465, les livres des missives de 1530, les *Denkwürdige Sachachen* de 1278-1816, 1813-1816. (*Genealogische von F. Fiala, Urkunden*, II). — 12. **Bâle-Ville**. Les archives sont conservées au grand complet depuis le tremblement de terre de 1356; elles sont en général systématiquement classées. — R. Waekernagel : *Das Staatsarchiv des Kts Basel-Stadt*. — Le même : *Inventar*, dans *Inventar Schweiz, Archive*, I. — Le même : *Repertorium des Staatsarchivs zu Basel - U.B.*, jusqu'en 1797. — B. Harms : *Der Stadthausalt Basels*, I. *Jahresrechnungen*, 1360-1535. — A. Huber : *Das neue Archivalgebäude in Basel* (*Archival. Ztschr.*, nouv. série XI, 1904). — 13. **Bâle-Campagne**. Les plus anciens fonds des archives d'État, à Liestal, ont été tirés en 1834 des archives d'État à Bâle. Ils se rapportent à l'administration et aux localités de ce demi-canton. On y a joint les archives des couvents de Schöndorf et d'Olsberg. — *U.B.*, jusqu'en 1512. — 14. **Schaffhouse**. Les manuels du Conseil datent de 1467. Documents importants provenant de couvents. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*, I, 987-1330. — Id., jusqu'en 1530. — F.-L. Baumann : *Die ältesten Urkunden von Altrheingau in Schaffhausen* (*USG* III). — 15. **Appenzell Rh.-Ext.** Les archi-



ves d'Etat, comprenant les actes depuis la séparation du canton en 1597, se trouvent à Grison, les pièces judiciaires sont aux archives judiciaires à Truson, — 1. I, jusqu'en 1513. — *Urkundenbuch* suppl. à 1. 4. c. Zolliker; *Geschichte des Appenzeler Völkers*, — 16. **Appenzell Rh.-Int.** Les anciennes archives d'Appenzell, jusqu'en 1597, sont restées propriété commune des deux demicantons et conservées à Appenzell où se sont constituées depuis lors les archives concernant les Rh.-Int. — 17. **Saint-Gall.** A. Archives d'Etat : Elles sont nées avec le canton en 1803 et contiennent les actes de l'administration dès cette date. Il faut y ajouter une partie des archives des cantons de la Lunth et du Säntis et quelques archives de bailliages. — D. Henne au Blyaz : *Inventar*, dans *Inventare schweiz. Archive*, I, 88. — B. Archives du chapitre. Elles comprennent les archives de l'abbaye de Saint-Gall, extrêmement riches en documents du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> s., ainsi que les actes de l'administration des terres abbatiales jusqu'en 1798. Les archives des couvents de St. Johann et de Pfäfers, supprimés en 1805 et 1838, s'y trouvent aussi. Les archives du chapitre furent en partie transportées en Tyrol et en Bavière, de 1798 à 1804. D'après un arrangement de 1825, elles sont propriété commune du gouvernement et du Conseil d'administration catholique et doivent être dirigées par un archiviste particulier. — K. Wegelin : *Historische Denkschrift über das Stiffts-Archiv*, dans *Verhandlungen der St. Gall.-Appenzell. gemeintl. Gesellschaft*, — J. Haue : *Inventar*, dans *Inventare schweiz. Archive*, II, 118. — Wartmann : *J. S. G.*, jusqu'en 1553. — Regeste de Pfäfers, dans *Mohrs Regesten*, — 18. **Grisons.** Les archives d'Etat, à Coire, contiennent les procès-verbaux des Ligues depuis 1567, les actes communs aux III Ligues, de 1600 à 1680, les documents de 1661 à 1799 et ceux du XIX<sup>e</sup> siècle. — J. Robbi : *Urkundenregister*, 1801-1797, dans *HJG*, 19 et ss. — Th. von Mohr : *Coire diplom. ad historiam Brevium* (jusqu'à 1900). Voir Arch. de la ville de Coire. — 19. **Argovie.** Dans les archives argoviennes à Aarau se trouvent les actes des anciens bailliages bernois, ceux du bailliage de Baden, les archives des couvents de Muri et Wettingen et de la commune de Lenggen, ainsi que les actes du canton dès 1803. — *Friedhof der Stadtarchiv*. — Arg. — 20. **Thurgovie.** A Frauenfeld sont rassemblées les archives des couvents d'Hünenberg, Fischingen, Kreuzlingen, Münsterlingen, Feldbach, Katharienthal, Käferrain, Tänikon, de la commanderie de Tobel, les actes thurgoviens de l'évêché et chapitre cathédral de Constance (Meersburger Akten), une partie des archives du bailliage thurgovien, des archives de la Confédération (jusqu'en 1798), des archives helvétiques. I. Meyer : *Reperitorium der Verordnungsbücher aus den Archiven der cantons thurg. Herrschaften*. — TU, jusqu'en 1270. — 21. **Tessin.** Les archives cantonales à Bellinzona contiennent les actes de l'administration cantonale depuis 1798, les archives des tribunaux de district et celles des couvents supprimés. — *Scorza negli archivi ticinesi*, BStor. 1, 2, 3. — Meyer : *Blenio und Leventina*, p. 4. — 22. **Vaud.** Les parties constitutives des archives cantonales à Lausanne sont : a) les archives, faites en 1798 et plus tard, de Berne, concernant l'administration bernoise de 1536 à 1798, celles de l'évêché et du chapitre cathédral, des couvents (500 000 parchemins) et les archives des fiefs; b) les archives de la période helvétique et celles de l'administration à partir de 1803; c) les archives d'état-civil jusqu'en 1821 et les registres de notaires. A côté des archives cantonales, il existe celles du Grand Conseil, des tribunaux, des synodes, etc. — *DIV* 1, 79. — *Cartulaire de Lausanne*, MDR VI. — *Cartulaire de Bomainvillier*, MDR III. — *Hidber: Diplomata helvetica varia*, — 23. **Valais.** Les archives cantonales sont modernes; elles contiennent les actes de la période helvétique et ceux depuis 1803. Les anciens documents valaisans proviennent des archives bourgeoises de Sion, du chapitre de la cathédrale, etc. Ils ont été publiés par Grenaud, jusqu'en 1577, dans *MDR*, 29-33 et 37-39. — 24. **Neuchâtel.** Les riches archives d'Etat du château de Neuchâtel contiennent celles des diverses maisons souveraines et de l'administration du pays jusqu'à nos jours. — G.-A.

Matile : *Mouvements de l'histoire de Neuchâtel*, jusqu'en 1395. — *Inventaires et documents publiés par les archives de l'Etat*, 1. 1. vol. — 25. **Genève.** Les archives d'Etat comptent en 1897 au moins 13 à 15 000 volumes, et 400 000 pièces isolées. Toutes les anciennes archives sont réunies, aussi celles de l'évêché, du chapitre cathédral et des couvents. — L. Dufour : *Les archives d'Etat de Genève*, 1814-1896, BSHG II, 19. — E. Mallet : *Chartes inédites dans ABG XIV*, suppl. II, XV. — Lullin et Le Fort : *Brevet de franchises et lois municipales* 1234-1566, MDR XIII. — *Regeste Genevois* (jusqu'en 1312). — *Registres du Conseil*, 1409-1514. — Turbellini et Grivel : *Les Archives de Genève*, 1520-1541.

111. **Archives de villes.** Plusieurs parmi elles sont remarquables par leur importance et leur richesse; ainsi celles de Coire, malgré leur destruction dans l'incendie de la ville en 1465, ont conservé pour la période postérieure, un grand nombre d'actes. — Voir F. v. Jerkin : *Materialien zur Stauden- und Landesgeschichte gen. III Bände*, 1361-1803. Il faut citer ensuite les archives de la ville de Saint-Gall (qui contiennent les documents de la ville (1350-1797), ses livres (protocoles de 1477), les archives de districts et celles de l'hôpital). — *Inventar*, dans *Inventare I*, 105. La ville de Lausanne conserve dans ses archives de l'hôtel de ville des annuels depuis 1383 et des comptes depuis 1377, les archives de l'abbaye de Monthéron, des prieurés de Saut-Sulpice et de Blonay et de divers anciens couvents de la ville. — E. Chavannes : *Extraits des manuscrits*, 1283-1564, MDR, 35, 36, II, p. 1. — Le même : *Comptes de la ville inférieure*, 1476-1476, MDR, 28. — A Neuchâtel, un incendie détruisit la ville et ses archives, ainsi que les lettres de franchises, le 20 octobre 1450, et une inondation, en 1579, causa beaucoup de dégâts. Les comptes de la ville ont été conservés depuis 1359, avec plusieurs lacunes. W. Wäry en a publié des extraits jusqu'en 1672 dans *AN*, 1906-1909. — W. Merz a publié l'inventaire des archives d'Arroy, Aarbourg, Baden, Bréngarten, Leuzbourg, Mellingen et Zolingen dans le 3<sup>e</sup> volume des *Inventare schweiz. Archive*; il les a classées en partie lui-même. Pour les archives d'Arroy, voir H. Boos : *Urkundenbuch*, dans *Arg.*, XI. — W. Merz : *Bienlenberg*, dans *Arg.*, XVIII. — *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Baden, P. E. Welti : *Urkunden*, 1286-1490. — *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Leuzbourg, W. Merz : *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Mellingen, Th. von Lichtenau, dans *Arg.*, XIV et W. Merz : *Stadtrecht* dans *SSR*; pour Zolingen, dont les archives furent anéanties par l'incendie de 1396 : W. Merz : *Urkunden* (jusqu'en 1600) ; *Stadtrecht*, dans *SSR*. Une partie des documents des archives de Kaserstuhl et de Klingnau furent publiés par F. E. Welti : *Stadtrecht* de ces deux villes, dans *SSR*; celles de Brugg, par W. Merz : *Stadtrecht* de cette ville, dans *SSR*. Dans les *Inventare schweiz. Archive* ont été encore publiés ceux des villes de Berne, Bienne, Altstätten, Lichtensteig, Rapperswil (Archives des bourgeois), Rheingerg, Sarzans, Vézach, Walenstadt, Wesslen, Wil et Zurich. Parmi les plus importantes des archives, il faut encore citer : Winterthour, Stein s. Rhin, Lucerne, dont ces documents ont été publiés dans *Gff.* (elles ont été versées aux archives de l'Etat en 1919), Zoug, Willisau, Sursée, Olten, Berthoud, Thonon, Porrentruy, Saint-Ursanne, Delémont, La Neuveville, Grolley, Morat, Estavayer, Yveroy, Villeneuve, Nigle, Orbès, Moudon, Yverdon, Grandson, Cossonay, Nyon, Payerne, et surtout Sion, dont les riches archives bourgeoises comptent beaucoup de lacunes des archives d'Etat.

IV. **Archives de villages.** Les archives de villages sont en général moins riches et remontent moins haut que les archives des villes. L. 5. où existent encore les communes bourgeoises, ce sont habituellement elles qui sont restées en possession des vieilles archives et les communes politiques récentes ont créé de nouvelles archives. Dans peu de cantons seulement le gouvernement a fait inventorer ces archives communes et a pris des mesures pour leur conservation. Depuis 1895, des inventaires en ont été établis dans les Grisons. Dans le canton de Vaud, où elles dépendent des archives d'Etat, quelques-unes ont aussi déjà été sou-





généusement décrites. — F.-R. Campiche : *Les archives de Ligerolle*, dans *RH*, 1916. A. Milloud a publié en 1910 les documents de Bex. Dans le canton de Neuchâtel, les archives communales sont également placées sous la surveillance des Archives de l'Etat. Plusieurs localités ont fait procéder au classement de leurs archives. La loi bernoise du 16 mars 1902, sur la conservation des antiquités artistiques et des documents, accorde la même importance aux documents historiques des communes et des corporations (de droit public) qu'aux actes d'Etat et ordonne leur inscription dans le registre cantonal. Ce travail n'est pas commencé. Des subdivisions communales comme les *patriats* et les communes bourgeoises du Tessin et quelques corporations de paysans de l'Oberland bernois ont conservé d'importants documents. K. Meyer a ainsi fait une riche récolte dans les parchemins des archives des communes, paroisses et *patriats* de Blenio et de la Léventine, des XII-XIV<sup>e</sup> s. Il fait encore mentionner les *Urkunden und Akten der Gemeinde Hagutz*, imprimés en 1872, les inventaires des communes civile et politique et de la paroisse catholique de Horschach, dans les *Inventare*... II, 184 ss. Enfin, il y a lieu de rappeler les nombreuses monographies de localités qui ont été publiées et pour lesquelles les archives de ces endroits ont été utilisées.

V. **Archives d'évêchés, de chapitres, de couvents et de paroisses.** Les arch. épiscopales eurent pour la plupart un malheur, soit toutes, celles de qui sont servent des documents remontant à 773, mais beaucoup d'autres, des siècles suivants, sont perdus. Les arch. du chap. de la cathédrale sont à Coire. Les archives de l'évêché, à Sion, furent brûlées le 24 mai 1788; celles du chap. de la cathédrale, à Valère, forment une riche collection. Les arch. épiscopales à Soleure possèdent un certain nombre de documents du moyen âge provenant des anciennes arch. de Constance et qui leur ont été remises par les arch. de l'archevêché de Fribourg-en-Brigau. Les arch. épiscopales, à Fribourg et à St-Gall, datent de 1663 et 1845. Les arch. du chap. de St-Nicolas de Fribourg contiennent quelques actes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. — Des couvents existants, c'est l'abbaye d'Einsiedeln qui possède le plus de documents ; ils remontent jusqu'à 946. Les plus anciennes pièces ont été publiées dans les *Documenta archiepiscopatus Einsiedlensis*, 1665-1695. Voir aussi les *Regesten* de P.-G. Morell (jusqu'en 1526), dans Mohr : *Regesten*, I. Les documents de l'abbaye d'Engelberg, 1120-1428, ont été publiés par P.-A. Vogel, dans *Gf.*, 49-57. L'abbaye de Disentis, celle de qui restait de ses archives dans l'incendie du 6 mai 1799. Mohr publia le registre du chapitre d'après des copies, dans le second volume de ses *Regesten*. Th. von Liebenau a publié les documents du chapitre de Heromunster jusqu'en 1362, dans *Gf.*, 1906-1913. L'abbaye de St-Maurice a certainement perdu une fois ses plus anciennes pièces, elle possède des originaux depuis 1135. (Voir *Mon. Hist. Patriæ chart.*) Les plus vieux parchemins du chap. des chanoines du Gr.-St-Bernard auraient été égarés au Piémont, le plus ancien qui soit conservé aux arch. date de 1159. Borroni a donné un registre des riches arch. du chapitre de Bellinzona, dans *BStor*, 1909. L'*archivio arcipretale* de Locarno (autresfois archives du chapitre de Muralt) est aussi riche et important. L'inventaire de l'abbaye des cisterciennes de Wurmsbach près de Happerswil est donné dans *Inventare* I.

Tous les autres couvents non mentionnés ici conservent leurs archives chez eux, alors que celles des couvents sécularisés doivent presque toutes être cherchées dans les archives d'Etat des cantons respectifs. Un grand nombre d'archives paroissiales possèdent, aussi de précieux documents, ce sont : Alpnach, Baar, Bischofszell, Freienbach, Kerns, Menzingen, Neuheim, Oberägeri, Hirsch, Sachseln, Sarnen, Steinen, Walchwil, etc., ainsi que d'autres en Suisse occidentale et méridionale.

VI. **Archives de corporations.** Celles des corporations de métiers remontent dans certaines villes jusqu'au XIV<sup>e</sup> s., ainsi à Bâle, où elles sont réunies aux arch. d'Etat. Les arch. des anciennes corporations de tireurs datent d'une époque un peu plus récente, mais les confréries ont souvent conservé encore d'anciens documents. Les hôpitaux possèdent l'ordinaire d'im-

portantes arch. qui appartiennent souvent aux communes. Les documents des arch. d'anciennes corporations de copartageants de montagnes ou d'alpages sont moins bien conservés. Les propriétaires des moulins et les usiniers au Sulgenbach à Berne possèdent des documents remontant à 1363 (*FHB* 8, 514). Les nombreuses sociétés modernes, sociétés d'utilité publique, économiques ou autres, cherchent à faire classer leurs papiers par un archiviste.

VII. **Archives de familles et de personnes.** Un certain nombre de familles nobles et patriciennes possèdent des documents relatifs à leur famille, quelques-uns déjà depuis le XIII<sup>e</sup> s., et les conservent dans leurs propres archives. Les familles d'Orelli et de Muralt à Zurich et à Berne ont tiré en partie les leurs de celles de la *Corporazione nobile* à Locarno, dont les plus anciennes pièces, concernant précisément ces familles et quelques autres, sont des privilèges accordés par Frédéric Barberousse. Parmi les archives de famille on peut mentionner celles des d'Erlich, de Mulinen, de Wattenwyl, de Tschärner, de Bonstetten, de Segesser von Brunegg, de Boll, de Sals à Zizers et de Sals à Boudo, de Sprecher à Maienfeld, de Diesbach à Villars-les-Joncs (publiées dans le *Chartrier de la maison de D.*, 1891), de Mestral à Vuillerens, de Chambrier, de Merveilleux, de Sausseure, de Torrent, Turiani à Mendrisio (*BStor*, 22), etc., etc. Les archives de la famille d'Estavayer ont été acquises par les Archives d'Etat de Neuchâtel en 1918. Cellas du château de Spiez sont conservées aux archives d'Etat bernoises, ainsi que celles de Worh, tandis que celles de la famille von Ellinger von Wildegg appartiennent avec le château au Musée National. Des personnes qui occupaient des positions importantes ont aussi constitué et laissé des archives, tels sont le bourgeois H.-R. Wettstein, dont les papiers sont aux archives d'Etat de Bâle, le général Charles d'Affry, dont les papiers militaires passèrent en 1888 aux archives de la Confédération, le général Niklaus-Franz Bachmann, etc.

VIII. **Registres paroissiaux et notariaux.** D'après la loi fédérale du 24 décembre 1874, les anciens registres paroissiaux devaient être conservés en original ou en copie par les officiers de l'état civil. Les cantons de Fribourg et Valais les laissent dans les cures, tandis que Genève, Vaud (jusqu'en 1821), Neuchâtel (jusqu'en 1800) et Bâle-Ville les réunirent aux archives d'Etat. Voir la liste des registres déposés de Lausanne dans *DH* V 696. Les anciens registres notariaux se trouvent dans la plupart des cantons aux archives d'Etat. — Voir en général : G.-A.-H. Burkhardt : *Hand- und Adressbuch der deutschen Archive* (pour la Suisse allemande, p. 459-474). — Heider : *Schweiz. Urkundenregister* II — Langlois et Stein : *Les archives de l'histoire de France* (chapitre XI, Suisse). — A. Hettler : *Archivalischer Almanach*, I-V, 1903-1914. — [H. TARDY.]

**ARCIONI**, ancienne famille de Corzono (Tessin). — *Antonio*, \* à Corzono en 1810. De 1855 à 1859, il représenta le cercle de Malvaglia au Grand Conseil. Dans la campagne du Sonderbund, il était capitaine d'une compagnie de chasseurs du bataillon 3. Antonio prit très jeune du service en Espagne et au Portugal, où il fut promu lieutenant et reçut la croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Lors de la révolution de Milan, de 1848, contre Radetzky, il fut des nombreux Tessinois qui allèrent combattre pour l'unité italienne. A Côme, il est fait commandant d'une légion de volontaires tessinois et comasques et court, à la tête de ses volontaires, aider à la libération de Milan. Envoyé dans le Tyrol italien, il y soutient des combats contre les Autrichiens. Après Custozza et la retraite des Piémontais, Arcioni se porta dans l'Italie centrale. En 1849, à la défense de la République romaine, il fut élu général et réorganisa la légion des émigrés. Le 30 avril 1849, il se distingua sur les murs de Rome dans un assaut à la bayonnette contre la brigade française de Morris. Pendant la courte trêve, Arcioni fut chargé d'organiser un autre corps de volontaires pour défendre la ville de Bologne menacée par les Autrichiens. Aux premiers jours de juin, il était rappelé à Rome, où il se distingua dans les combats des 13, 14 et 15 juin sur les monts Parioli contre les Français, surtout à l'assaut du pont Milvius. A la chute de la Répub-



blique romaine, Arconi entra au pays, où il mourut en 1859. — Voir Dotta : *I Ticinesi nei Consigli della Confederazione e del Canton*. — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino*. — Lavazzari : *Excursioni nel Canton Ticino*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — *Venezia* : *Esposizione storica*. [C. Tazzari.]

**ARCONCIEL** (St. Fribourg, D. Sarine, V. DGS). Anciennes formes du nom : *Arconciacum*, *Arconiacum*, *Arconciac*, *Arconcie*, dérivant d'*Archantiacum*, domaine d'*Archantus*, gentileur romain. Armoiries : d'azur la tour d'argent crénelée; l'écus surmonté d'une couronne murée. Cet endroit, habité dès les temps préhistoriques, est mentionné pour la première fois dans le *Libro donatio-num* d'Hauteville, où est transcrit un acte daté de 1082 par lequel l'empereur

Henri IV donne au comte Conon (vraisemblablement de la famille d'Ollingen) le château et le village d'Arconciel. Au début du XII<sup>e</sup> s., il semble appartenir aux sire de Glâne. En tout cas, il passa quelques années plus tard à la famille de Neuchâtel et, en 1225, devint la propriété de la branche Neuchâtel-Aarberg. À ce moment, Arconciel est le centre d'une seigneurie dont les limites sont nettement déterminées. Elle comprend, avec le château d'Ilens et les Grauges, les villages de Treyvaux, Ecuivillers, Magnedens et Corpataux. En 1251, Ulrich d'Arberg dut, pour cette terre, prêter hommage à Pierre de Savoie. Vingt ans plus tard, le 1<sup>er</sup> juin 1271, il essaya de transformer le village d'Arconciel en une petite ville; à cette fin, il lui accorda une charte de franchises analogue à celle de Fribourg. Cette tentative n'eut pas grand succès et en 1292, Guillaume d'Arberg vendit cette seigneurie à Nicolas d'Englisberg, bourgeois de Fribourg. En 1342, Guillaume d'Englisberg la légua à son cousin Guillaume d'Oron qui mourut peu après, et dont la veuve, Luquette de Gruyère, se remaria en 1350 avec Pierre d'Arberg. Vers 1380, à la suite de la disparition de son mari, dame Luquette vendit Arconciel à Antoine de la Tour-Châillon, dont la fille épousa Jean de la Baume-Montrevél. Ainsi arriva cette terre fribourgeoise dans les mains de la famille de la Baume, chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur de Besançon. Au milieu du XV<sup>e</sup> s., le château et le bourg d'Arconciel étaient complètement ruinés; ses habitants s'étaient établis en dehors de la presqu'île formée par la Sarine, à l'endroit où se trouve le village actuel. Survivrent les guerres de Bourgogne. En janvier 1475, la seigneurie d'Arconciel-Ilens tomba au pouvoir des Fribourgeois et des Bernois. En 1484, Fribourg en devint seule propriétaire et la transforma en bailliage. Du château et du bourg d'A., il reste quelques ruines qui en marquent l'emplacement.

En 1448, on trouve la mention d'un curé d'Arconciel, ce qui permet de croire à l'existence d'une église; mais sur ce premier édifice, on ne sait rien de précis. D'après le rapport des visiteurs de l'année 1453, l'église d'Arconciel, placée sous le vocable de Saint-Jacques, était un petit bâtiment pauvre. En 1538, elle fut détruite par un incendie. L'église actuelle date de 1786. Des réparations y furent faites en 1881. Au milieu du XIV<sup>e</sup> s., il existait également à Arconciel une chapelle dédiée à Saint-Nicolas. Voir aussi le mot ILLENS. — La bibliographie sur Arconciel est donnée par M. de Diesbach. A dans son article : *La seigneurie d'Arconciel-Ilens*. — D. — Un pent y ajouta F. Th Dubois : *Les Armoiries d'Arconciel*, Ibid. — Delion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Benzertar : *Die Kirchenpatrone...* — Jaccard : *Essai de toponymie romande*. — *Pages d'histoire des sociétés d'histoire du canton de Fribourg*, 1918. [L. K.]

**ARCONCIEL**, PHILIPPE. Voir ÉBISCHER, PH.

**ARCTOPOLIS**. Nom de Berne grecisé.

**ARDEZ** ou **ARDEZT**, **ARDETUM** (all. STEINSBERG) (C. Grisons, D. Inn, Cercle Ob-Tasna, V. DGS). Com. et paroisse de la Haute-Engadine, comprend les hameaux de Boschia et de Surem. *Étymologie*: le nom d'Ardez vient de *Arzia*. *Art* est la forme romanche de *art* (pierre), *etia* est la forme latinisée de *Firlandais* etc (montagne), *artelia* est devenu *Arzia* et *Ardez*. Steinsberg en est la traduction allemande. Armoiries:

L'ancien sceau du village porte une croix pattée surmontée d'un bouquetin naissant (dépendance de l'évêché), avec l'inscription *Sigillum Communis Ardetensis*; aujourd'hui les armoiries ne portent que le bouquetin sur champ d'or.



L'évêque de Gorizia et Ardez, château et habitants, en 1208 des seigneurs von Frickingen. En 1357, l'évêque Peter I l'Hyothoqua au margrave Ludwig von Brandenberg, prince du Tyrol, mais le dégagea des 1358. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., Ardez fut inféodé aux seigneurs de Matsch.

Un long différend avec l'évêque s'ensuivit, auquel l'arbitrage du duc Ernest d'Autriche mit fin en 1421 en obligeant les seigneurs de Matsch à restituer Ardez. En mars 1499, les Tyroliens brûlèrent le village et emmenèrent des otages à Meran. Ardez adopta la Réforme en 1538. Il se trouvait en 1619 parmi les communes condamnées par le tribunal de Thüsis pour avoir protégé le capitaine Rudolf von Planta. Pendant la guerre de 30 ans, en septembre 1622, le général Johann von Salis y établit son quartier général; les Autrichiens et les Glaronais s'y firent y faire tour à tour. En 1639, Ardez fut le théâtre de la dispute entre Rudolf von Planta-Ardez et Rudolf von Planta-Zornes qui aspiraient tous deux à la charge de landammann d'Obtassa (v. art. PLANTA-ARDEZ). En 1655, Ardez et Gardia se libérèrent de leurs obligations envers le Montafou pour 200 florins; le droit de passage vers Fernut fut acquis en 1644, 1718 et 1762. Il y eut d'innombrables disputes de frontière dans le Val Tasna entre Ardez et Fetan, 1325, 1510, 1613 et 1745. A la Noël 1799, les Français prirent le village. Lorsqu'il fut question de l'entrée des Grisons dans la Confédération, Ardez s'abstint comme la plupart des communes de la Basse-Engadine. L'église principale d'Ardez est SANTA MARIA de l'Assomption, mentionnée la première fois en 1161. D'après l'architecture, elle est très ancienne; la tour fut rebâtie en 1445. Selon Campell, les murailles étaient ornées des armoiries des familles. Ces peintures disparurent en 1576. Les églises dépendant d'Ardez étaient : — 1. l'église de GUARDA.

2. ST. LUZIAS à Ardez, en 1525 encore chapelle, aujourd'hui à l'état de ruine. — 3. ST. BOCURS, bâtie du temps de Campell par les bourgeois d'Ardez, aujourd'hui en ruine. — 4. ST. STEPHAN à Boschia, en 1525 encore chapelle, en 1576 partiellement détruite et transformée en habitation privée. — 5. CHANONA, chapelle à Surem, à l'entrée du Val Tasna, également disparue. — 6. COLTURA (Galtür) dans le comté de Tyrol, en 1536 chapelle d'Ardez. C'est là qu'un enterra les gens de Galtür jusqu'à la Réforme. Parmi les bourgeois d'Ardez, il faut citer les réformateurs Johann Gallizius (Saluz) et Luzi Sdratsch (Huda); le pasteur patriote Heinrich Bausi, ainsi qu'une branche des Planta-Wildenberg. Les principales familles sont les Vonzun, Campell, Bonorand, Glabuna, Cortes, Fratschöl, Sdratsch. Les Schäck (peut-être Sechj), vassaux de l'évêché, étaient aussi devenus bourgeois. — Population : 1095 hab. Registres paroissiaux depuis 1803. — Voir G. Mohr : *Gesch. von Crabbunden*, I, II, III. — J.-G. Muth : *Die Fendzeit in Crabbunden*. — P.-G. Planta : *Gesch. von Crabbunden*. — P.-G. Planta : *Chronik der Pfarrei Planta*. — Campell : *Rätische Gesch.* — J.-G. Muth : *Die Anstaltlicher des Bistums Chur*. — G. Mohr : *Nuscheler : Gotteshäuser der Schweiz*. — G. Mohr : *Coder diplomatiques*. — Robbi : *Bündnerisches Almanach* VIII, 247. — Paliotti : *Dictionari rumanostschulaisch*. — Regeste d'Ardez. [H. DELSUN.]

**ARDIEU**, Famille de Bulle, connue déjà au XIV<sup>e</sup> s. En 1338, Conon Ardioz, charpentier, passa une reconnaissance en faveur de l'évêque de Lausanne. La famille s'est éteinte en la personne de Jacques-Narcisse (1812-1887). — PIERRE, \* à Bulle le 30 mars 1649, † le 19 octobre 1745, sculpteur sur bois. Il sculpta le maître-autel de la chapelle de N.-D. de Compassion à Bulle, de 1690 à 1692; il aurait également sculpté la porte de cette chapelle. On lui attribue encore la magnifique statue de N.-D. des Sept-Douleurs qui se trouve dans l'église des augustins à Fribourg. — Voir ANHE III, p. 91. —



P. Athanase Cottier: *La chapelle de Notre-Dame de Compassion...*, de Bullier, p. 45 et 50. — SKL I. — PZ 1836, et XI. 1857, pl. XXI.

**ARDIN.** Famille vaudoise possédée à Gignins des le XVI<sup>e</sup> s., d'où elle essaima dans différentes localités de la région. *Armoiries*: de gueules à une tour d'argent enflammée d'or. — VINGENY, seigneur de Clavelière, devint seigneur de Begnins par son mariage en 1674 avec la petite-fille d'Éléonore de Nassau, princesse de Portugal, mais le domaine du Martheyy, qui était son lot, fut déjà vendu en 1681. On voit cependant ses descendants en porter encore le titre en

1717. — Le premier pasteur de Longirod, J. ARDIN, † 1676, appartenait à la même famille. — Olivier: *Généalogie*.

[M. R.]  
**ARDISÆUS, VITUS.** Originaire des Grisons, il se rendit en 1536 à Bâle où il fut professeur de mathématiques de 1542 à 1556. Il a fort probablement traduit son nom allemand ARDISÆUS (voir ce nom) en Ardisæus; cependant, on n'a pas pu établir jusqu'ici de relations de parenté avec cette famille. — Voir LL. — *Athene Raucour*.

[A. B. et L. J.]  
**ARDON** (G. Valais, D. Gonthey, V. DGS). Localité où l'on découvrit des vestiges de la domination romaine et peut-être les ruines d'un temple en l'honneur de la déesse Isis et en outre des sépultures du moyen âge sans mobilier funéraire. Anciennes formes: *Arduu, Ardunus, Ardunum, Arduno*. Ardou formait autrefois avec Chamouzon, Saint-Pierre et Magnou une seule seigneurie appartenant à l'évêché de Sion, et s'en trouva, à deux reprises, isolé par la châtellenie savoyarde de Gonthey-Hérens. Après la guerre entre le comte Pierre de Savoie, et l'évêque de Sion, Henri de Barogne, il passa à la Savoie victorienne en 1260, mais revint à ce même prélat en 1263 par un arrangement avec le comte Philippe, frère et successeur du précédent. Cependant, Amélie VI, le Comte rouge, vainqueur de l'évêque, exigea, comme son prédécesseur, que la Morgé de Gonthey servit de limite entre le Valais épiscopal et le Valais savoyard.

Au moyen âge, un major et un vidomne administraient au nom de l'évêque la baronnie d'Ardon-Chamouzon, qui tenait son plaid sur la place de Saint-André, dans ce dernier village. Le vidomne exerçait la justice aux mois de mai et d'octobre; le major le reste de l'année probablement. La majorie appartenait aux nobles de Chamouzon, puis aux de Pont de Saint-Martin, originaires du val d'Aoste; elle passa ensuite aux de Chevron, en 1431, qui l'administraient au nom de la Savoie. Lors de la conquête de 1475, Walter Supersaxo l'adjugea au siège de Sion, duquel releva désormais le major attitré. Le vidomnat fut successivement aux mains des nobles d'Ardon, des de Chamouzon, enfin des de Chevron-Villet de depuis 1340. Le dernier de cette famille, Nicolas, remit, le 9 janvier 1571, pour 50 écus d'or à Jean et François de Monthéolo, ses héritiers, ses droits sur le vidomnat d'Ardon-Chamouzon, qui resta à leurs descendants jusqu'en 1798. Après la conquête du Bas-Valais, lors de laquelle le château du Crest près d'Ardon fut détruit, Ardon continua à former une majorie avec Chamouzon, Saint-Pierre de Clages et Magnou, reconnaissant les droits de l'évêque et des sept diocèses. En retour, il obtint la confirmation de ses anciens privilèges et même de nouvelles concessions. Au militaire, ce territoire dépendait du gouvernement de Saint-Maurice, dont le titulaire passait en revue la milice de la majorie. Ardon demeura réuni à Chamouzon jusqu'en 1798; d'après un arrangement de 1386, il comptait pour un tiers, et Chamouzon pour deux tiers. Cependant, chaque village avait ses procureurs et jouissait d'une certaine autonomie administrative. Quand la Révolution de 1798 supprima les droits seigneuriaux, Ardon sut tirer parti des événements et racheta les fiefs de la messe épiscopale en 1806, les dîmes du chapitre et de la cure de l'endroit en 1808. Devenu partie intégrante du canton du Valais, il se vit incorporer au district de Gonthey, dont il partagea les destinées.



Au point de vue ecclésiastique, cette paroisse remontait au XI<sup>e</sup> s. Son église, consacrée aux saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste, relevait du chapitre de Sion; le chanoine-sacristain en avait la collation. L'église primitive desservait la localité jusqu'en 1688, et fut reconstruite quelques années plus tard. Son clocher, élevé en 1525, fut conservé quand on procéda vers 1890 à la bâtisse du troisième édifice. Il existait aussi à Ardon une chapelle dédiée à Saint-Antoine fondée le 7 juin 1541 par les nobles de Monthéolo, chapelle restaurée vers 1780. Ses fonds furent employés d'entretenir un prêtre, qui rempli l'office de vicaire pendant plus de deux siècles. Depuis 1832, Chamouzon, qui relevait d'Ardon, au moins depuis cinq siècles, s'en sépara pour former une paroisse. Liste des majors d'Ardon: Maurice Waldin 1565; Hillbrand de Riedmatten 1608; François Yost 1614; Pierre-Maurice de Riedmatten 1672; Philippe de Torrenzé 1701; Paul Kunschén 1720; Jean-Arnold Blatten 1733; Jean-Christien Roten 1752; François-Saviez de Courten 1762; Marie-Antoine Augustin 1781; Nicolas Roten 1798. Registres de paroisse depuis 1853 (?). — Voir P. Boccard: *Hist. du Valais*. — Gremaud, — Furrer: *Geschichte... über Wallis*. — Rameau: *Le Valais historique*. — Gay du Borgel: *Hist. du Valais*. — Anne de Rivaz: *Nitice historique sur l'Église paroissiale d'Ardon*. — Biltz: *Découvert d'Ardon*. — Archives locales.

[T. V.]  
**ARDON, d'.** Famille de vidomnes du village de ce nom, éteinte au XIV<sup>e</sup> s. *Armoiries*: de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir. — BOCCARD, figure parmi les barons épiscopaux au traité de la Morgé en 1179. — Sont encore connus, les vidomnes: BOUSON, 1202-1204; le chevalier ANSELME, 1209-1228, et ses fils, JACQUES, ULRICH, PIERRE, et GUILLAUME. Cette famille possédait des biens à Ergiseth et à Mœrel dans le Haut Valais.

[T. V.]  
**ARDÜSER.** Famille des Grisons (v. aussi Part. ARDISÆUS). — 1. HANS, landammann, † 1580 à Davos. Il fut juge matrimonial, architecte, greffier, premier fourrier dans la compagnie de Calais, bailli à Maidenfeld, landammann à Davos, commissaire des comptes en Vallée, député en Autriche et à la Diète. — 2. HANS, fils du n° 1, † 1557 à Davos, devint maître d'école à Maidenfeld en 1577. Il se rendit à Feldkirch chez un peintre nommé Moriz et son fils Jürg. Dès 1580 il exerça son métier de peintre décorateur de maisons et d'églises à Mvaschein, Flums, et tint l'école pendant l'hiver à Lenz puis à Thusis. Il devint bourgeois de ce dernier lieu en 1583. Connu surtout par une chronique et son autobiographie. Cette dernière va jusqu'en 1605, la première de 1572 à 1614. — 3. JOHANNES, † 1584, † 1665, est peut-être fils du n° 2. Hadler parle d'une carte en deux feuilles: *Vallstetina cum vicinis Regionibus Bormio, Clavenna, Martibus, Uluclia, à Johanne Ardiserio... Baslarum* 1625. Il devint bourgeois de Zurich en 1620, et, comme ingénieur, dirigea les travaux de fortification de la ville en 1642; il publia la *Geometria-Theoretica et Practica*. Ses manuscrits sont à la bibliothèque de la ville de Zurich. — 4. CHRISTIAN, von Hohendachs, de Schmitten, fut de 1602-1674 curé de Obersaxen, puis de 1674 à sa mort, curé de Mals. En 1677, il fut anobli par l'évêque Ulrich Demott et ajouta à son nom von Hohendachs. — 5. CHRISTIAN, de Mvaschen-Lenz, fut successivement curé de Salsun 1661-1670, de Bonaduz 1670-1674, de St.



Le capitaine Joh. Ardsuser, ingénieur de la ville de Zurich. (Gravure sur cuivre de Joh. Schwenger, datée de 1651.)



Maria dans la vallée de Münster 1679-1682, de Samnaun 1682, de Tinzén 1691, de Mons 1701-1703. Il mourut le 14 septembre 1718. — Voir H. Ardsüser : *Chronik*. — *ADB*. — R. Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz*, IV. — Trug : *Die Bänder Prädikanten*. — J.-J. Simonet : *Weltgeistliche in Graubünden*. [M. S. et L. J.]

**ARDUNUM**. Voir ARDON.

**ARDUTIUS**. Famille. Voir FAUGIGNY, DE.

**AREGGER**. Famille. Voir ARBERGER et AREG, OBER-AREGGER. Domaine et château dans la commune thurgovienne de Salesteln. Son nom était d'abord *Ahrenshalden*, puis *Narrenberg*. A l'origine c'était une vigne où, vers 1400, des patriciens de Constance bâtirent un pavillon d'été, puis, en 1540, le bourgmestre de Constance Sebastian Gaisberg y fit édifier un petit château. En 1585, le propriétaire, Hans-Konrad von Schwarzach de Constance y ajouta une tourelle. Le domaine fut reconnu propriété libre par les Confédérés. En 1731, le baron C. Anton von Kuppilin zu Keffikon und Wittenwil l'acheta pour son beau-fils, Anton



Le château d'Areuenberg tel qu'il était à l'époque de la reine Hortense. (Photographie de 1840 environ.)

Prosper von Streng, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1817. L'ex-reine de Hollande, Hortense, l'acheta alors pour 30 000 florins. Elle fit abattre le mur d'enceinte et transforma le château en villa en l'agrandissant beaucoup ; elle y tint sa cour pendant les mois d'été de 1825 à 1837. Après sa mort, Napoléon, prisonnier à Ham, le vendit (1843) à un particulier, mais l'impératrice Eugénie le fit racheter en 1855. En 1906, elle en fit don au canton de Thurgovie à la condition de maintenir le Musée Napoléon installé dans le château. Les autres bâtiments, transformés, abritent depuis lors une école d'agriculture. — Meyer : *Die früheren Besitzer von Areuenberg*. — *Führer durch das Napoleonsmuseum*. [Scu.]

**ARENTHON, d'**. Maison de chevalerie savoyarde, éteinte. *Armoriaux* : bande de gueules et d'argent de six pièces. Elle donna à Genève et à Lausanne plusieurs chanoines et chanoines des le XIV<sup>e</sup> s. La plupart des d'Arenthon, mêlés à l'histoire de Genève, portent le second nom d'ALEX à cause d'une de leurs seigneuries. — JEAN, évêque d'Ancecy, eut quelques difficultés avec le magistrat de Genève pour avoir pris le titre, dans une procuration, d'Evêque et Prince de Genève en 1664. — Voir Arch. d'Etat Genève : P. II., n° 3442 ; *Analyses des actes notariés*, 1<sup>re</sup> série, T et D. [C. R.]

**ARESE, JEAN-FRANÇOIS, comte d'**, \* 15 mars 1642 d'une famille milanaise. Il fut successivement colonel en Espagne et en Sicile, puis Charles II d'Espagne le chargea *ad interim* du poste d'ambassadeur auprès des Confédérés et des Grisons, en 1681. L'année suivante, il devint gouverneur de Mortara, puis il fut ensuite trésorier général, général d'artillerie à Milan, gouverneur

de Final'et, en 1696, de Novare. Il mourut le 10 avril 1721. — Rott : *Inventaire*. — LL. [J. G.]

**ARETIUS** (forme grecque de MARTI), *Benedictus*.

† 22 mars 1574, fils du pasteur de Bâttlerkinden (Berne), était en 1539 étudiant au collège des Cordeliers ; il étudia à Strasbourg et Marbourg. Il était maître de logique dans cette dernière université, lorsque, le 6 août 1549, il fut appelé comme directeur au gymnase de Berne ; il devint en 1553 recteur et professeur des langues grecque et hébraïque, et, des 1564, de théologie. Il fut un des meilleurs pédagogues de l'ancienne Berne. Son portrait à l'huile se trouve dans l'auditoire de théologie de l'université de Berne. Il publia beaucoup, entre autres à Bâle : *Partitiones methodicæ grammaticæ Hebrææ*. Bouteiniste et grand ami de la nature, Aretius gravit le Stockhorn et le Niesen (1557), visita le Hasli, la région de l'Engstlenalp, le Kiental et les sources de la Simme. En 1567, il fut chargé par le Conseil de légitimer l'exécution de l'antitrinitaire Valentin Gentilis. Il le fit dans : *Valentinus Gentilis justo capitis supplicio affecti brevis historia*. En 1573 parut à Berne son œuvre principale : *Theologie problemata*, compilation de théologie et de toutes les connaissances naturelles et médicales de l'époque. L'ouvrage eut plusieurs éditions : Genève 1579, Morges 1583 et Lausanne 1617. — Voir A. Haller : *Benedicti Marti*. — J.-H. Graf : *Gesch. der Mathematik und Naturwissenschaften* I, 25-29. — W.-A.-B. Gooldie : *Justus Sinder et ses origines de Palpatinsme jusqu'en 1600*. [E. B.]



Benedict Aretius. (Portrait à l'huile sur bois à l'auditoire de théologie de l'université de Berne.)

**AREUE (COL D')**. C. Grisons, D. Hinterthal (V. DGS). Etymologie : *Areue*, *Arenen-Alp*, du romanche *raeuca* gorge à pente dénudée. La route d'Areue, dont on voit encore des vestiges de pavé, partait d'Isola et conduisait au Rheinwald ; à Nufenen, elle se contournait avec le passage du Vogelberg et aboutissait à Pitaseh et Hanz. Ce trajet très direct de Chiavenna à Hanz, demandait 16 heures et demie ; il a été peu à peu abandonné depuis l'ouverture de la Via Mala en 1473. Dans le val d'Areue devait exister au XIII<sup>e</sup> s. un hospice qui fut peu à peu recouvert par le glacier ; la cloche, retirée de la glace, est dans le clocher d'Isola. — Voir R. Reinhard : *Pässe und Strassen*, p. 142. — J. U. von Salis-Seewis : *Gesammelte Schriften*, p. 259-260. — E. Lechner : *Thesis und die Hinterheintäler*, p. 22. — Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kts. Graubünden* I, p. 85. [L. J.]

**AREUSE ou REUSE** (G. Neuchâtel, D. Val-de-Travers et Boudry, V. DGS). Rivière prenant sa source à Saint-Sulpice et se jetant dans le lac de Neuchâtel près de Grandchamp. L'Areuse bornait, sur une partie de son cours, la limite entre les terres de Gorgier, vassales d'Estavayer, et celles du comté de Neuchâtel. Cette démarcation dura jusqu'en 1357, époque où la seigneurie de Gorgier fut réunie à Neuchâtel. A sa sortie du Val-de-Travers et jusque près de Boudry, l'Areuse passe dans des gorges très resserrées, qui, pendant longtemps, furent à peu près inaccessibles. C'est en 1874 que se constitua une société pour y établir un sentier et des passerelles et ouvrir ainsi cette région aux promeneurs. En ce faisant, on facilita l'accès à cinq grottes qui se trouvent dans les parois de rochers sur la rive gauche de l'Areuse, à savoir : la Baume du Four, la Grotte de Vert, la Grotte de Boudry, la Grotte de Cotencher et la Grotte des Chanmes. Celle de Cotencher a été explorée à fond dans les années 1916-1918





Les recherches, dirigées par M<sup>e</sup>. Auguste Dubois, de Neuchâtel, et D<sup>r</sup> Stélinin, de Bâle, ont donné des résultats des plus intéressants au triple point de vue paléontologique, anthropologique et glaciologique. (Voir art. GŒTENCHEM) — *Matile* 1. — A. Dulois: *Les gorges de l'Areuse et le Grate du Van*. — Le même: *L'Areuse ou La Reuse* (Bull. Soc. neuch. de Géographie, t. XX). — Le même: *Notes sur les fouilles exécutées en 1916 dans la Grate de Götencem* (MN 1916). [L. M.]

**AREUSE** (C. Neuchâtel, D. Boudry, V. DGS). Localité entre Colombier et Boudry, tire son nom de la rivière Areuse qui coule à 500 m. plus au Sud. *Armoiries*: de gueules au lion couronné d'or, une barre d'azur chargée de trois étoiles d'argent brochant sur le tout. En 1903 on a découvert à Bel-Air, près Areuse, un cimetière burgonde. Areuse est mentionnée pour la première fois en 1178. En 1311, Pierre, co-seigneur d'Estavayer, reconnaît tenir en fief de Rodolphe de Neuchâtel, l'avouerie de ce village. Areuse, érigé très tôt en commune, dépendait de la juridiction et de la paroisse de Colombier; il possédait une chapelle — disparue aujourd'hui — consacrée à Notre-Dame. Au début du XIX<sup>e</sup> s., Areuse se trouvait dans la situation anormale d'être une commune sans territoire, sans école, et de n'habiter aucun de ses ressortissants. Il se composait alors de treize maisons, dont 10 étaient sur le territoire de Colombier et 3 sur celui de Boudry. La juridiction de Colombier ayant été supprimée en 1832, Areuse fut incorporé à celle de Boudry. Cette situation prit fin en 1870. Au premier janvier de cette année, la commune d'Areuse fusionnait avec celle de Boudry, suivant décret du Grand Conseil du 20 novembre précédent. Tous ses ressortissants, environ 200, devenaient originaires de Boudry, et sa fortune, 30 000 francs environ, était versée dans les Fonds de la Chambre de Charité de cette ville. — *Matile*: *Monuments* 1. — Trouillat 1. — *Bulletin du Grand Conseil*, t. 29. — MN 1904, p. 191. — *Revue Charlemagne* 1910. — Arch. d'Etat Neuchâtel, doss. Areuse.

[L. M.]

**AREZZO**, P. BERNHARDIN d. Général de l'ordre des capucins, célèbre par sa sainteté. Il visita en 1695 la province suisse des capucins et tint le 20 juin à Dornach un chapitre de province, à l'occasion duquel une grande foule s'assembla pour recevoir sa miraculeuse bénédiction. — Meyer: *Chronica Capucinarum*, p. 426.

[E. W.]

**ARGAND**. Famille originaire de Bonne (Haute-Savoie), venue à Genève dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. La plupart des membres de cette famille se vouèrent à l'orfèvrerie, à la joaillerie et à l'horlogerie. *Armoiries*: d'azur au lion léopardé d'or accompagné en pointe de trois croissants du même. — 1. JACOB, \* le 16 août 1729, du Conseil des Deux-Cents de 1770 à 1792, auditeur 1778-1781, membre de la Chambre des comptes, de celle des appellations, etc. — 2. JACQUES, 16 janvier 1733-10 septembre 1782, était doué d'un génie très inventif et perfectionna beaucoup la bijouterie à Genève. — 3. *François-Pierre-Antoine*, célèbre physicien et chimiste, \* à Genève le 5 juillet 1750, † dans cette ville le 14 octobre 1803. Il fut collaborateur de Montgolfier dans la construction des aérostats et trouva une nouvelle méthode pour la distillation des vins, mais il est surtout connu par l'invention des lampes à double courant d'air et à cylindre de verre, dite lampe Argand, qui fit une révolution dans l'éclairage. Elle fut brevetée en Angleterre en 1784 et en France en 1785 et 1787. Argand eut beaucoup à lutter pour protéger ses droits contre un certain Lange, avec lequel il finit par s'associer, et contre le pharmacien Quinquet. Il eut même le chagrin de voir ses lampes prendre à Paris le nom de lampes à la Quinquet, bien que ce dernier n'ait eu, en réalité, aucune part à leur invention mais tout au plus à leur perfectionnement. — 4. JACQUES-ANTOINE, \* le 25



août 1755, † à Paris le 10 février 1796, se rattacha au parti révolutionnaire à Genève. Il fut nommé juge au tribunal provisoire de recours, en 1793, et en 1795 à la grande Cour de justice criminelle. Pendant l'insurrection de la même année, il fit partie du Comité du 19 juillet et du premier tribunal, dont il démissionna le sixième jour. — 5. ANDRÉ, 1<sup>er</sup> septembre 1762-18 août 1829, avocat, fils du n° 1, membre de l'Assemblée nationale en 1793, juge de paix et membre du Conseil législatif en novembre 1796. Sous le régime français, il fit partie de l'Administration municipale de Genève (13 juin 1798-29 janvier 1799) et fut conseiller de préfecture. (Collection Maillard, Genève.)



F.-P.-A. Argand.  
(Collection Maillard, Genève.)

En 1814 il entra au Conseil représentatif où il siégea jusqu'à sa mort, avec une interruption de 1822 à 1823. Dufour-Vernes, dans sa généalogie de la famille Argand, fait d'André un membre de la Chambre des Appellations et un procureur de l'Hôpital en 1792; c'est une erreur, il fut élu à ces deux charges au mois de janvier de l'année suivante seulement, et il refusa la seconde. — 6. *Jean-Robert*, \* le 18 juillet 1768, † le 13 août 1822, à Paris où il était allé se fixer après l'insurrection de 1794. Son père, fanatique de Rousseau, l'avait élevé selon les principes de ce philosophe, d'où les noms d'EMILE ARGAND ou d'ANGAND-ROUSSEAU qui lui sont fréquemment donnés. Il se jeta avec fougue dans le mouvement révolutionnaire et fut secrétaire, en décembre 1792, du comité des Quarante qui dirigeait les Egaliseurs. Après la victoire, le 28 décembre, il fut nommé, malgré sa jeunesse, membre du Comité provisoire d'administration, et, lors de l'établissement du gouvernement constitutionnel, en 1794, il entra au comité législatif. Pendant l'insurrection de 1794, dont il fut un des chefs, il fit partie du Comité du 19 juillet, du premier tribunal révolutionnaire, de la Commission révolutionnaire et du second tribunal. Argand, très versé dans les mathématiques, est l'auteur de: *Essai sur une manière de représenter les quantités imaginaires dans les constructions géométriques*, Paris 1806, réédité par Houel en 1874. — Une autre famille de Corsier, Genève, a donné — 1. JEAN-SIMON, \* à Corsier le 21 avril 1805, maire de Corsier, député au Grand Conseil de 1854 à 1862. — 2. EMILE, \* 6 janvier 1879 à Genève, fit des études de médecine d'abord, puis de sciences naturelles à Paris, Lausanne et Berlin. Doctorat à Lausanne, en 1909, avec dissertation sur *L'exploration géologique des Alpes Pennines Centrales*. Professeur ordinaire de géologie à l'Université de Neuchâtel dès 1911, et directeur de l'Institut de Géologie de cette ville. Ses travaux lui ont valu en 1909 le prix William Huber de la Société de Géographie de Paris, et, en 1913, le prix Spendiario décerné par le Congrès géologique international réuni à Ottawa. Argand est, en outre, depuis 1917, vice-président de la Société géologique de France. Ses principales publications sont: *Carte géologique du massif de la Dent Blanche*, 1 : 50000. — *Les nappes de recouvrement des Alpes Pennines*. — *Les nappes de recouvrement des Alpes occidentales*. — *Sur l'arc des Alpes occidentales*. — *Voir Rec. gen. suisse* 1. — *Sordet*: *Dictionnaire des familles genevoises*, mss. — SKL. — Heyer: *Notice sur Ami Argand*. — *Bull. de la Classe d'Industrie et de Commerce de la Soc. des Arts de Genève*, n° 73, 1861. — *Montet*: *Biographies des Genevois et des Valdois*. — *Les biographes*. Didot et Michaud renferment des erreurs. — P. Dorveaux dans *Soc. d'histoire de la pharmacie*. [E.-L. BURNET.]

**ARGENGAU**. Partie du duché d'Alémanie vers l'an 1000. Formes du nom: *Aranguweue*, *Argungewe*, *Argungeue*, *Argungewe*, *Argungowe*, en latin:



*Arconessa pagus, Argoninsis pagus, Argunensis pagus.* Le pays tire son nom de l'Argen, affluent du lac de Constance. Il était limité au Sud par ce lac et le Rheingau, à l'Est par l'Allgau (*Alpegowe*) et l'Illergau, au Nord par la Folcholtespara, à l'Ouest par le Linzgau, et comprenait ainsi une partie du Wurtemberg et de la Bavière. — Meyer von Knonau : *St. Galler Mitteilungen*, 13, 196-201. — *USG* 1-11. [Scu.]

**ARGENT.** Voir ARSEN.

**ARGENTINA**, de. Famille bâloise de chevaliers, originaire de Strasbourg, dont la souche est : — 1. Le chevalier HEINRICH, mentionné de 1187 à 1202. Son fils — 2. ALBERT était également chevalier et bailli à Bâle (1226-1255). Ses fils sont — 3. BURKHART, chevalier, membre du Conseil et bourgmestre (1255-1287). — 4. HEINRICH, chevalier, membre du Conseil (1250-1291) et — 5. WERNER, chevalier et bourgmestre, fut tué en 1271 par des paysans du village de Riehen. La famille s'éteignit vers 1300 avec le chevalier ALBERT, petit-fils du n° 2. — Voir *UB*. [A.B.]

**ARGENTINA**, JOHANNES, dit de, moine et prieur du couvent de cisterciens de Wettingen ; il reçut le 10 août 1248 pour le compte de son couvent la cession de tous les droits que les von Grünenberg avaient dans le canton d'Uri ; le 27 novembre 1248, Konrad von Otellingen lui remit de même la dime d'un manse à Würenlos, qu'il tenait en fief héréditaire du couvent. Cette donation fut confirmée le lendemain à Mellingen. — *Gfr.* 41, 12. — *UZ* 227 ; 324. [F. W.]

**ARGENTINE (REPUBLIQUE).** Cet État, affranchi du joug espagnol en 1811, atrah les colons européens sitôt que les difficultés d'émigration commencèrent avec l'Amérique du Nord. Cependant, il ne sembla pas que les Suisses y soient allés nombreux avant la deuxième moitié du siècle. En 1858 un consulat suisse fut créé à Buenos-Ayres. Dès lors, le flot des Suisses à destination de la République Argentine ne fit que croître, malgré les avis réitérés des autorités, des consuls ou des compatriotes déjà établis dans ce pays. En 1891, le consul de Buenos-Ayres était élevé au rang de Ministre résident et en 1910 il devenait Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Les nombreuses colonies suisses établies dans l'intérieur du pays ont nécessité la création de consulats à Tucuman, Cordoba, Mendoza, Concepcion de l'Uruguay, Paraná, Rosario, Esperanza, Corrientes, Santa Fé et Babia Blanca. En 1906, un traité d'extradition a été conclu entre la République Argentine et la Suisse. La colonie suisse en Argentine était d'environ 10000 personnes en 1872 ; en 1919 elle était d'environ 20000 âmes — *Ministres résidents* : Emile Rodé, 1891-1898 ; Joseph Choffat, 1899-1910 ; Alphonse Dunant, 1910. *Ministres plénipotentiaires* : Alphonse Dunant 1910-1915 ; Paul Dimierch, 1915-1917 ; Arthur de Fury dès 1917. — Voir Karrer : *L'émigration suisse*. [L. M.]

**ARGENTINENSIS.** Voir ALBERT DE STRASBOURG.

**ARGOVIA.** Revue annuelle de la Société d'histoire du canton d'Argovie paraissant depuis 1860. Les premiers rédacteurs furent E.-L. Rochholz et le pasteur Karl Schröter. En 1889, la rédaction passa à l'archiviste Hans Herzog et en 1896 à Walter Merz, pour faire retour au premier en 1911. [F. W.]

**ARGOVIA.** Société d'élèves de l'école cantonale argovienne. *Couleurs* : bleu, blanc, noir. Devise : *litteris et amicis*. Fondée en 1867, elle succéda à l'ancienne section argovienne de l'Helvetia. — *Argovia*, 1867-1917. *Pfingstiges Stiftungsfest*. [F. W.]

**ARGOVIE** (en all. AARGAU). Canton suisse depuis le 19 février 1803. (V. DGS.)

**Sommaire** : 1. Armoiries ; 2. Périodes préhistorique et romaine ; 3. Colonisation allemande. Époque féodale ; 4. Conquête de 1115 ; 5. Époque de sujétion 1415-1798 ; 6. Sous la République Helvétique ; 7. Le canton d'Argovie de 1803 à 1848 ; 8. Le canton d'Argovie depuis 1848 ; 9. Développement de la civilisation : a) Agriculture, chasse, pêche ; b) Commerce et métiers ; c) Industrie ; d) Moyens de communication ; e) Organisation judiciaire ; f) Assistance publique ; g) Ecoles ; h) Eglise ; i) Les Israélites en Argovie ; k) Arts et arts industriels ; 10. Bibliographie.

1. **Armoiries.** D'après la décision de la Commission du gouvernement du 20 avril 1803, parti de sable à une fasce ondulée d'argent, et d'azur à trois étoiles d'argent.



2. **Périodes préhistorique et romaine.** Dans l'Untersigental on a découvert une station néolithique qui subsistait encore à l'âge du bronze ; d'autres doivent exister également près d'Obererlinsbach. Sur les hauteurs du Jura et sur les collines molassiques, les châteaux de terre avec enceinte pullulent et, bien que jusqu'à présent ces constructions n'aient pas été étudiées systématiquement, plus d'une remonte sans doute à l'époque néolithique. Dans le lac de Hallwil, on a retrouvé des palafittes de la période néolithique. Les vallées de la Bünz, de la Winen et de la Wigger, aujourd'hui en partie envahies par la tourbe, ont déjà fourni tant d'objets de caractère néolithique que l'on peut y admettre l'existence de stations lacustres, comme on en a signalé dans le Subenthal. Tandis que l'âge du bronze n'est représenté que par des trouvailles isolées, la période de Hallstatt, par contre, ou premier âge du fer, est d'autant plus riche. Le cimetière de Unterlunkhofen, avec plus de 60 tumuli, a été exploré depuis 1865. Les traces du second âge du fer sont moins nombreuses ; par contre, les tombes de cette époque sont répandues dans tout



Pierre tombale du soldat Quintus Lucilius de Vindonissa.

le pays, ce qui permet d'admettre que l'Argovie était peuplée dans toutes ses parties pendant la période pré-romaine. Sans nul doute, Windisch était habité avant l'occupation romaine par une peuplade de l'âge de la Tène ; peut-être existait-il là, au moment de l'établissement des Romains, un refuge celtique. Les Romains établirent leur premier camp de Vindonissa dans les années 15 et 27 ap. J.-C. Faisant partie de la ligne de défense du Rhin, ce camp dut être relié aux routes qui menaient vers ce lieu

Elles allaient, d'une part à Augst (*Augusta Raurica*) par-dessus le Betsberg, d'autre part par Dättigen à Zurzach (*Tenedo*). La ville d'eaux romaine *Aquae Helvetiarum* (Baden), où se trouvait un hôpital militaire et une importante industrie métallurgique, était également en rapport avec Vindonissa, ainsi que les très nombreuses villas de la contrée appartenant aux paysans qui s'étaient enrichis dans l'approvisionnement de Vindonissa, et plus tard aussi de l'Italie. Lorsque vers la fin du premier siècle ap. J.-C. les Romains reculèrent la frontière au-delà du Rhin, l'occupation militaire de Windisch prit fin. Dans tout le pays le nombre des villas et des villages s'accrut considérablement, généralement là où ces derniers se trouvent encore aujourd'hui. Quelques villas, par exemple celles de Birrwil, Gontenswil, Gränichen, etc., sont de vraies constructions de luxe qui ont été dans toute leur splendeur au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> s. Sur le Rhin aussi on a construit de ces édifices (à Zurzach), preuve que l'on se sentait à l'abri d'incursions ennemies. Lorsque vers le milieu du III<sup>e</sup> s. les Romains durent abandonner les frontières de la Germanie supérieure, évitant aux attaques des Alamannes, et retirer leur ligne de défense derrière le Rhin, ils installèrent sur le territoire de l'Argovie une chaîne ininterrompue de castels et de magasins d'approvisionnement, ligne de défense qui fut achevée en gros sous l'empereur Valentinien I (364-375). A la fin de la période romaine, on



a dû construire également, derrière la ligne de l'Aar, pour la défense des passages, une série de têtes de pont et de castels, ainsi Altenbourg en amont de Brugg. Mais peu à peu les Alamannes et leurs alliés traversèrent cette ligne et occupèrent certaines parties du pays ; au des plus anciens et des plus importants lieux de sépulture (environ 1200 tombes) d'origine franque-allemande est celui de Kaiseraugst, qui fut utrisé probablement durant les années 500-900 et témoigne de l'existence d'une population plutôt pauvre et pacifique. Partout dans le pays, et surtout dans le voisinage d'installations romaines, s'établirent des colons germaniques. Leurs sépultures diffèrent de celles de Kaiseraugst par l'existence d'armes et se trouvent généralement dans actuels Altwil, Birwil, Fahrwangen, Fislisbach, Gontenswil, Hägglingen, etc.). [E. TATAMONOFF.]



Tour d'observation romaine (Turris) avec signal de feu, d'après la colonne Trajane. (W. Merz : Bilderaltas.)

le voisinage de villages germaniques, Fahrwangen, Fislisbach, Gontenswil, Hägglingen, etc.). [E. TATAMONOFF.]

3. Colonisation allemande. — Époque féodale. — Après la mort du général romain Aëtius (454) eut lieu



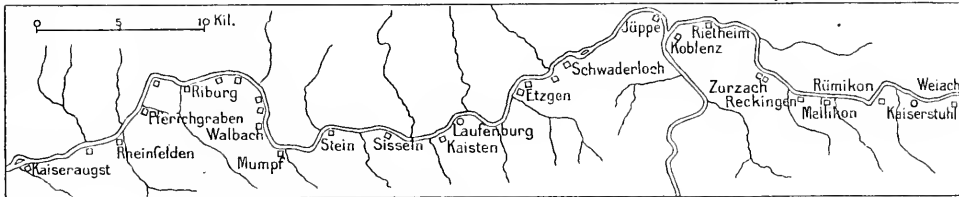
Brique de la XI<sup>e</sup> Légion de Vindonissa. Légion XI Claudia Pia Fidelis. (W. Merz : Bilderaltas.)

une nouvelle et puissante invasion d'Alamannes. Cette fois, ils s'installèrent définitivement dans le pays ouvert, mais dévasté, entre le Rhin et les Alpes et y trouvaient les terres arables désirées. Les faibles restes de la population gallo-romaine prirent ou furent absorbés. Des établissements allemands, à nous allemands, surgirent peu à peu de l'obscurité ; sur quelques points seulement les nouveaux habitants maintinrent les anciennes dénominations, en les modifiant selon leur langue et leur compréhension (Augst, Koblenz, Windisch, Baden). Les deux allemands tombèrent en 496 sous la domination du roi franc Clovis, mais seulement d'abord pour leurs domaines de la rive droite du Rhin, tandis que la plus

cèses furent définitivement organisés : l'évêque de Vindonissa, connu seulement depuis 511, semble s'être retiré à Aventicum et avoir abandonné la partie orientale de son diocèse à l'évêque de Constance, dont le domaine s'étendait déjà au VII<sup>e</sup> s. à l'Ouest jusqu'à l'Aar. Peu à peu la division franque du pays en Gau (comtés) se précise. Elle était fondée, sans nul doute, sur une division du pays plus ancienne, due aux Alamannes. Mais ce n'est qu'en 763 qu'apparaît pour la première fois le nom d'Argau. Ce comté ne répondait du reste nullement au canton actuel, le terme géographique Argovie ayant subi dans le cours des siècles les changements les plus variés. L'Argovie allemande embrassait tout le territoire de la rive droite de l'Aar et s'étendait à l'Est jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare aujourd'hui les cantons d'Unterwald et de Lucerne et jusqu'au cours inférieur de la Reuss. La partie supérieure de ce comté se sépara vers 861, sous le nom d'Argovie supérieure, de la partie inférieure. La frontière était formée par la rivière Rot-Murg qui sépare encore aujourd'hui l'Argovie de Berne. La partie orientale du canton actuel d'Argovie sur la rive droite de la Reuss et de l'Aar inférieur appartenait à la Thurgovie, tandis que le Fricktal était compris dans l'Argovie. La région située sur la rive gauche de l'Aar répondait assez exactement au Frickgau, sauf que Kienberg et Rotenlüh étaient également situés dans le Frickgau, tandis que Rheinfelden et la plus grande partie des terres qui en dépendaient étaient situés dans le Sissgau. Dans le traité de partage de Verdun (843), les territoires allemands qui s'étendaient à l'Ouest jusqu'à l'Aar furent attribués au royaume franc-oriental. Mais lorsque, peu de temps après, à la mort de Lothaire, son royaume se désagrégea, un comte Rodolphe, de la famille des Guelles, fonda sur les deux versants du Jura le royaume de Bourgogne supérieure et en recula les frontières à l'Est jusqu'à la Reuss ou même jusqu'au lac de Zurich. Au début du X<sup>e</sup> s., le premier duc du nouveau duché d'Alamannie, appelé la Souabe, absorba au royaume de Bourgogne l'Argovie jusqu'à la frontière orientale du canton actuel de Berne. A partir de ce moment, les deux parties de l'ancienne Argovie eurent des destinées politiques séparées. L'Argovie supérieure resta pour le moment soumise à l'influence bourguignonne et se divisa plus tard en plusieurs domaines qui finalement tombèrent tous aux mains de l'envahissante Berne. L'Argovie inférieure, ou Argovie proprement dite, partagea pendant près de deux siècles des destinées du duché de Souabe. Mais sous l'influence de la puissante famille de Zähringen, les territoires allemands de la rive



Brique de la XXI<sup>e</sup> Légion de Vindonissa. (W. Merz : Bilderaltas.)



□ Castels et tours d'observation. ○ Localités actuelles. Fortifications romaines sur le Rhin, d'après W. Merz : Bilderaltas.

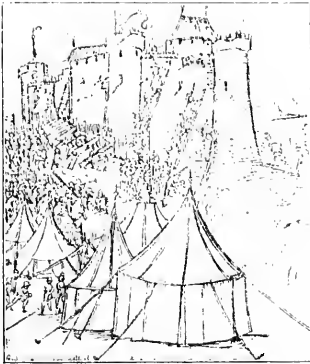
grande partie des pays de la rive gauche dépendait du royaume de Bourgogne, qui bientôt après fut conquis par les fils de Clovis. Sous l'influence des chrétiens francs, le christianisme se répandit dans le cours du VI<sup>e</sup> s. dans les pays allemands. Dans la période suivante, les ducs

gauche du Rhin se séparèrent peu à peu du duché de Souabe et, lorsqu'en 1218 la dynastie des Zähringen s'éteignit, les pays suisses passèrent sous la dépendance directe de l'Empire. Des 1100, chez nous comme en Allemagne, l'ancienne division en comtés fonda en



désuétude. Les principales causes en furent le développement de la féodalité et l'immunité des domaines ecclésiastiques. Une noblesse guerrière, des familles de grands propriétaires fonciers s'emparèrent des droits des comtes et ne se désistèrent plus d'après les comtes, mais d'après leurs châteaux. En Argovie ce furent surtout les comtes de Leuzbourg, qui souvent s'intitulaient comtes d'Argovie. Pendant la querelle des investitures, ils devinrent comtes du Zurichgau, qui jusqu'alors avait appartenu aux Nellenbourg. La famille se divisa en deux branches : la branche cadette, dans laquelle passa le Zurichgau, hérita de Baden, élevé par là au rang de comté. En 1172-1173, les deux branches de cette puissante famille s'éloignèrent. Les terres allodiales des comtes de Leuzbourg-Baden échurent à la maison de Kibourg qui acquit bientôt aussi le comté du Zurichgau sur la rive droite de la Limmat et le réunit au landgraviat de Thurgovie. L'empereur Frédéric 1<sup>er</sup> donna une partie des fiefs échus à l'Empire ainsi que des terres allodiales de la branche aînée au comte Albert de Habsbourg, c'est-à-dire le bailliage de Säckingen, le landgraviat d'Argovie et le landgraviat du Zurichgau sur la rive gauche de la Limmat (sauf Baden et ses dépendances) et du lac de Zurich, et les propriétés des Leuzbourg à Lucerne et dans l'Unterswald. Le château de Leuzbourg lui-même avec ses dépendances fut donné en 1274 au comte Hartmann-le-jeune de Kibourg. Dans le Fricktal, nous trouvons les comtes de Rheinfelden, les comtes de Alt-Holmburg et de Alt-Tierstein. Laufenbourg appartenait au comte de Säckingen. Rheinfelden passa par voie d'héritage aux Zähringen (1090), devint immédiat de l'empire en 1218, puis fut donné par le pape en 1252 à l'évêque de Bâle, redevint terre immédiate en 1275 et échut en 1330 à la maison de Habsbourg (Autriche). Les possessions et les droits des autres familles nobles du Fricktal passèrent également peu à peu par voie d'héritage à la maison de Habsbourg, ainsi que l'avouerie de Säckingen et le château de Laufenbourg qui en dépendait.

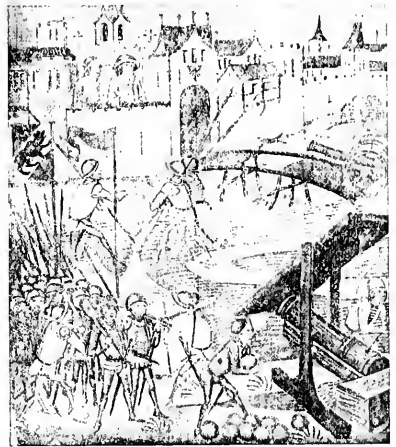
Les Habsbourg sont probablement originaires du Haut-Rhin. Ils avaient acquis en allen le pays près de Brugg, y construisirent au commencement du XI<sup>e</sup> s. le château de Habsbourg et fondèrent en 1027 le couvent de Muri. Mais ils ne prennent le titre de comtes de Habsbourg qu'au commencement du XII<sup>e</sup> s. Dans les parta-



Assaut d'un château fort, d'après la chronique de Schödeler.

ges de 1232 et 1238-1239, la terre des Habsbourg, le landgraviat d'Argovie, Säckingen, l'avouerie de Muri, les villes de Meienberg, Brémgarten et Brugg passèrent au frère aîné Albert, tandis que Rodolphe reçut la part des Habsbourg au landgraviat du Zurichgau, Laufen-

bourg, Sempach, Willisau et les propriétés de la famille dans les Waldstätten. Le fils d'Albert, Rodolphe III, fit en quelques dizaines d'années, de sa maison une des



Révolution de la ville d'Arar, d'après la chronique héroïque de Dehlost Scilling.

plus puissantes de l'empire. Après l'extinction de la famille de Kibourg (1265), il acquit sous forme d'héritage ou par achat la plus grande partie de la succession, Baden, Mellingen, Leuzbourg, Ararat, Sursac, Zoug, Arth, Willisau, Sempach. En 1273, il fut élu roi d'Allemagne, et profita de toute occasion pour arrondir son domaine dans le territoire suisse, de sorte que celui-ci s'étendit presque sur toute la Suisse moyenne et du Nord-Est. Ses héritiers agirent dans le même esprit. Vers 1280 les comtes de Frobourg furent forcés de vendre à Albert, fils de Rodolphe, la ville de Zolliugne. Lorsqu'en 1338 la ville de Rheinfelden passa elle aussi aux mains du petit-fils de Rodolphe, tout le territoire du canton actuel d'Argovie était réellement sous la domination de la maison des Habsbourg d'Autriche, sauf Laufenbourg qui ne dut être cédé qu'en 1386 par les Habsbourg-Laufenbourg à la branche aînée, et Zurichch, Kaiserstuhl et Klingnau (environ le district actuel de Zurzach), appartenant à l'évêque de Constance et qui ne furent soumis à la souveraineté de l'Autriche que peu de temps avant la conquête de l'Argovie par les Confédérés.

Lorsque le roi Albert fut assassiné en 1308 à Windisch, la vengeance de sa mort pesa lourdement sur la noblesse d'Argovie. La noblesse et la bourgeoisie répandirent leur sang pour les seigneurs autrichiens dans la guerre de Morgarten, ensuite dans la longue lutte du duc Albert II contre les Zurichois vers le milieu du siècle, mais surtout dans la guerre de Sempach. La maison d'Autriche perdit alors de vastes territoires qui avaient appartenu à l'Argovie, surtout l'Entlebuch et Sempach, qui passèrent à Lucerne, tandis que les Bernois s'emparèrent du reste des possessions autrichiennes dans l'ancienne Argovie supérieure. Peu à peu le terme Argovie prit une signification nouvelle au point de vue géographique et politique. Vers 1350, le bailliage autrichien de Baden, entre la Limmat et la Reuss, fut incorporé au Landgraviat d'Argovie. Les bailliages dans le Moqenthal — il en furent quatre — qui à partir du commencement du XVI<sup>e</sup> s. du nom de bailliages libres, *Freiamt*, terme encore aujourd'hui en usage — avaient de tout temps été considérés comme faisant partie de l'Argovie.





L'Argovie autrichienne comprenait donc dorénavant le canton actuel d'Argovie, sauf le Fricktal et le district de Zurzach, mais en plus la partie septentrionale du canton actuel de Lucerne, d'où le comté de Willisau avait été détaché au XIV<sup>e</sup> s. par hypothèque. La frontière orientale était assez mal définie, le landgraviat d'Argovie dépassant la Reuss et la frontière cantonale actuelle et englobant depuis le XIII<sup>e</sup> s. un fragment de l'ancien Zurichgau, c'est-à-dire le Freiamt sur la rive droite de la Reuss, avec le Kelleramt Lunzkhofen.

4. **Conquête de l'Argovie 1415.** Lorsque le duc Frédéric IV d'Autriche eut aidé le pape Jean XXIII à s'enfuir du concile de Constance, le roi Sigismond le mit au ban de l'empire, le 30 mars 1415, et ordonna à tous ses voisins de s'emparer des possessions du duc, qui lui aussi avait pris la fuite. Les Confédérés avaient déjà été poussés à pénétrer dans l'Argovie. Le roi réussit à gagner les hésitants et à apaiser leurs scrupules. Après s'être soigneusement garantis de tous côtés, ils pénétrèrent en Argovie le 15 avril 1415. Ils n'avaient pas à craindre de



Pillage des environs de Bremgarten par les Zurichois, d'après la chronique de Schodoler.

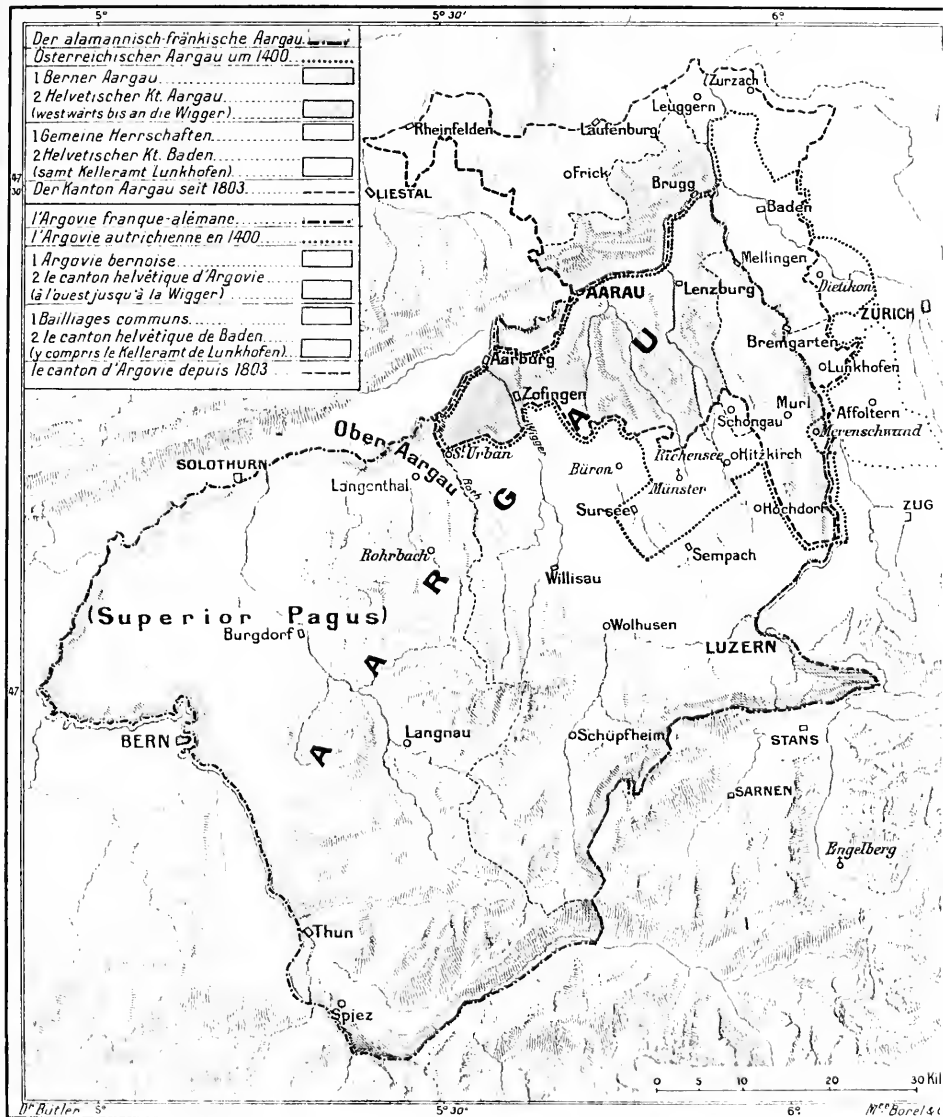
résistance sérieuse. Les Bernois se mirent les premiers en marche, renforcés par des troupes de Soloure et de Bienne, et s'emparèrent facilement des villes de Zolingen, Aarbourg, Aarau, Lenzbourg et Brugg, ainsi que des nombreux châteaux de la contrée. Le 17 avril, les Lucernois aussi entrèrent en campagne et s'emparèrent de la petite ville de Sursee, puis du bailliage de Saint-Michel. Ils avancèrent vers le Nord à travers les bailliages de Reichensee et de Meienberg vers Yllmorgen et Mellingen. Les Zurichois suivirent un jour plus tard. Ils prirent d'abord le village de Dietikon et le Freiamt (Affoltern) sur la rive droite de la Reuss; puis ils marchèrent sur Mellingen qui se rendit le 21 avril. L'armée réunie remonta alors vers Bremgarten, où les autres troupes des cantons confédérés, sauf Berne et Uri, se joignirent à elle. Sans résistance sérieuse, cette ville se rendit à des conditions favorables. L'armée entretint alors ensuite la forteresse de Baden, et l'obligea à capituler le 17 mai, après que les Bernois eurent tiré sur le « Stein » avec leurs bombardes. Les vainqueurs emportèrent les archives de l'Autriche antérieure, qui étaient conservées dans cette ville, démolirent les murs et mirent le feu aux constructions de bois. Ainsi finit la domination autrichienne en Argovie. Entre temps, le duc Frédéric IV s'était humilié devant le roi et avait obtenu de lui qu'il ordonnerait aux Confédérés de rendre le pays conquis. Mais les Confédérés tinrent tête à la colère du roi, ayant bien vite compris qu'il avait plus à cœur de se procurer de l'argent que d'aider au duc à recouvrer ses possessions. Signifiant cela, en effet, aux Bernois leurs conquêtes contre une hypothèque de 5000 fl. et le 22 juillet 1415, le reste du pays conquis à Zurich, contre une

autre de 4500 fl.; il autorisa également les autres cantons à participer à cette opération financière. Annaparavant déjà, il avait confirmé les droits et privilèges traditionnels de quelques-unes des villes conquises d'Argovie. Ainsi ce pays n'était au point de vue juridique qu'un gage de l'empire; mais comme les circonstances ne permettaient pas de songer à une restitution, ce pays passait définitivement aux mains des Confédérés.

5. **Période de sujétion, 1415-1798.** Tandis que le territoire occupé par les Bernois resta dès le début leur propriété incontestée, dans les autres contrées la situation ne fut définitivement réglée qu'après de longues négociations. Zurich proposa d'abord que toutes les conquêtes fussent la propriété commune des cantons. Mais finalement le principe opposé prévalut, chacun ne devant garder que ce qu'il avait conquis seul, sans l'aide des autres, sauf quelques exceptions. Le 18 décembre 1415 Zurich accepta de partager avec les cantons de Lucerne, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris le gouvernement du territoire qu'il tenait en hypothèque, et partagea avec Berne celui de Baden. Ainsi avait été créé le premier bailliage commun. Mais il y eut bientôt toutes sortes de difficultés qui ne furent réglées définitivement que dix ans plus tard. Zurich garda seul le Freiamt d'Affoltern avec le Kelleramt Lunzkhofen; Lucerne le bailliage de Saint-Michel avec Sursee; par contre Zurich, Schwyz, Unterwald et Glaris prétendirent à une part du gouvernement des bailliages de Meienberg, Richensee et Yllmorgen, également conquis par Lucerne seul et qui furent incorporés dans le bailliage commun des six cantons, à la suite d'une sentence arbitrale de Berne. La situation dans les bailliages communs d'Argovie était la suivante à partir de 1450: a) La ville et le comté de Baden appartenaient aux VII cantons, et étaient administrés par un bailli nommé alternativement tous les deux ans par les cantons souverains; b) Les villes de Mellingen et de Bremgarten dépendaient également depuis 1443 des VIII cantons et du bailli de Baden; c) Le bailliage du Wagental, appelé aussi bailliages en Argovie (*Aemter im Argau*) et depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> s. *Freiamt* ou bailliages libres, fut soumis jusqu'en 1532 à six cantons. Le bailli n'y résidait pas, mais se rendait dans son bailliage deux fois dans l'année et lorsque les circonstances l'exigeaient. Les Bernois n'avaient pas passé sur la rive gauche de l'Aar en 1415, sauf que le seigneur de Wildenstein avait été contraint à leur prêter hommage. Ils divisèrent le pays conquis en bailliages d'Aarbourg et de Lenzbourg. Mais les 4 « villes libres » Zolingen, Aarau, Lenzbourg et Brugg gardèrent leur autonomie communale et ne furent pas soumises aux baillis. On avait accordé aussi des privilèges spéciaux à beaucoup de domaines seigneuriaux. A l'époque de la Réformation (1528), lorsque les convents bernois furent sécularisés, Berne fit du chapitre (*Stiftschaff*) deux bailliages spéciaux et attribua à ce dernier, appelé *Hofmeisteramt*, en outre le *but im Eigen*. Du pays de la rive gauche de l'Aar inférieur, les Confédérés n'avaient occupé qu'une petite partie qui fut attribuée au comté de Baden, comme bailliage de Leuggern. Le reste, maintenu sous la souveraineté des ducs d'Autriche souffrit cruellement pendant l'ancienne guerre de Zurich, parce que les Confédérés ravagèrent le pays. Plus tard, une série de seigneuries de la rive gauche de l'Aar, qui étaient hiefs des ducs, passèrent aux mains des Bernois. Ils occupèrent en 1460 Schenkenberg et en firent un bailliage propre, auquel ils ajoutèrent (1502-1503) la seigneurie récemment acquise d'Urgiz. En 1535, la maison de Birstein avec la seigneurie de Künzstein et en 1732 Kasteln avec Auenstein furent également acquis par Berne, qui en fit des bailliages. La maison d'Autriche n'eut finalement plus que le pays désigné aujourd'hui généralement sous le nom de Fricktal, administré depuis Einsiedeln.

La Réforme fut d'abord bien accueillie en Argovie, surtout à Zolingen, et lorsque Berne adopta les idées nouvelles, l'introduction de la Réforme ne rencontra en Argovie qu'une résistance insignifiante. Dans le Freiamt et dans le comté de Baden, les cantons primitifs réussirent





L'Argovie à travers les âges.









L'Argovie au Moyen Age.









rent d'abord à entraver tout mouvement de réforme, mais après la première paix publique de 1529, elle s'imposa dans ces contrées et prit pied surtout à Bremgarten. Après la deuxième paix publique de 1531, la situation changea complètement. Le Freiamt, ainsi que Mellingen et Bremgarten, en furent exclus et livrés aux cinq cantons pour être jugés et punis (*in Reich und Strafe*). Les deux villes perdirent le droit d'être leurs avocats; de fortes amendes furent imposées partout et l'ancienne foi rétablie. En outre, les cantons admirèrent aussi Uri dans le gouvernement commun du Freiamt et renforcèrent ainsi la majorité catholique des cantons cosséigneurs. L'Argovie bernoise maintint par contre la nouvelle foi, tandis qu'elle ne put prendre pied dans le Fricktal. La guerre des paysans de 1653 ébranla profondément les pays d'Argovie. Le mouvement s'étendait surtout dans la partie bernoise et dans le Freiamt. Le 28 mars, 500 hommes de Bâle et de Mulhouse, sous les ordres du colonel bâlois Zornlin, entrèrent en Argovie, à la demande de Berne; mais ils se retirèrent le lendemain devant l'attitude menaçante de la population. A l'assemblée des paysans de Sumiswald, du 23 avril, l'Argovie était représentée par Hans-Jacob Wägler, de Fret; Hans Schürmann, d'Unterfelden; Rudolf Frei, de Gontenswil; Peter Fallmann, de Wiltwil; Hans-Jakob Dübler, de Birming; Hans Hess, de Brittnau. Les paysans adressèrent à la ville d'Aarau un appel dans lequel ils urdoignent de se déclarer pour ou contre le mouvement. La réponse ne les satisfaisant pas, les paysans, sur l'avis de leur chef Nicolas Leutenberger, cernèrent les villes d'Argovie et occupèrent le gué de Windisch et les ponts de Mellingen. Alors des troupes confédérées, sous les ordres du général Werdmüller, de Zurich, pénétrèrent en Argovie et occupèrent le 31 mai la ville de Mellingen. Les paysans lucernois et bernois accourus au secours furent vaincus dans le combat sanglant de Wohlensvil et contraints à la paix de Mellingen, qui ne fut pas ratifiée par les gouvernements parce que trop douce. Un échâtiment terrible frappa partout les vaincus, en Argovie comme dans les autres cantons. Les gouvernements et les tribunaux militaires fédéraux de Zofingue et de Mellingen prononcèrent un grand nombre d'exécutions, de lourdes amendes, de peines d'emprisonnement et corporelles. Tandis que plusieurs chefs purent se réfugier dans l'Argovie inférieure, ceux que l'on appelaient les trois de l'Argovie, Jacob Hartmann, de Sarmentorf, Andreas Meier et Ulrich Koch, de Villmatten, furent décapités. On imposa les frais de guerre aux bailliages rebelles; le Freiamt dut payer à lui seul la somme relativement très considérable de 24 000 florins.

Les deux guerres de Villmergen, 1656 et 1712, eurent aussi en grande partie le Freiamt pour théâtre; la première fortifia la situation prépondérante des cantons catholiques dans la Confédération, la seconde fit au contraire triompher le principe de l'égalité des deux confessions. La paix d'Aarau du 11 août 1712 changea aussi la situation politique dans les bailliages communs d'Argovie. Le comté de Baden et la partie Nord du Freiamt jusqu'à une ligne allant de Lunckhofen à Fahrwangen, avec Mellingen et Bremgarten furent être cédés à Berne, Zurich et Glaris. Berne reçut également une part au gouvernement du Freiamt supérieur.

On comprend que les idées de la Révolution française aient été bien reçues d'abord dans les pays sujets de la Suisse, ainsi en Argovie. A peine la dernière Diète de l'ancienne Confédération eut-elle été dissoute à Aarau et les députés eurent-ils quitté la ville (le 1<sup>er</sup> février 1798), que la révolte éclata dans l'Argovie bernoise. On refusa la mobilisation des troupes ordonnée par Berne. Alors le colonel de Buren attaqua Aarau avec des troupes bernoises; la ville se rendit et fut occupée militairement. Après la chute de Berne, les Français victorieux marchèrent vers l'Est et occupèrent Aarburg, Zofingue, Aarau et les autres parties de l'Argovie. On saluait les « libérateurs » avec enthousiasme, avec des arbres de liberté et des cocardes françaises. Mais bien vite l'enthousiasme se refroidit lorsque l'on reconnut que des maîtres sévères avaient été remplacés par d'autres encore pires. Le général en chef français Bonaparte et le Directeur de Paris déclaraient que devant la Suisse

de la Suisse et l'affranchissement du Freiamt et du comté de Baden, par les cantons, le 19 et le 28 mars, n'eût au fond qu'une valeur formelle.

6. **Sous la République Helvétique, 1798-1803.** — Tous les privilèges et sujétions disparurent dans l'Etat unitaire qui était la République Helvétique; l'égalité de droits et un code civil suisse furent introduits. Parmi les 19 cantons, nous trouvons aussi le canton d'Argovie. Il n'embrassait que l'Argovie bernoise jusqu'à la Wigger à l'Ouest. Le Freiamt et le comté de Baden furent d'abord réunis en un canton avec Zoug, mais lorsque ce dernier se fut joint à l'opposition de la Suisse centrale contre le nouvel état de choses, ils formèrent un canton spécial de Baden avec Baden comme capitale. Le canton d'Argovie était divisé en districts d'Aarau, Brugg, Lenzbourg, Kulm et Zofingue. Les citoyens ayant droit de vote élurent aussitôt une « assemblée nationale provisoire » qui se réunit le 22 mars à Aarau, mais se sépara cinq jours après, pour faire place aux autorités helvétiques. Aarau fut désigné pour capitale de la République Helvétique une et indivisible et les députés des cantons (provisoirement 10 seulement, parmi lesquels Argovie) se réunirent dans cette ville. Le gouvernement fut constitué définitivement le 12 avril et dès le mois de septembre le siège fut transporté d'Aarau à Lucerne. En 1799, le canton d'Argovie et surtout celui de Baden eurent à souffrir beaucoup à souffrir. Pendant plusieurs mois, les Français faisaient front aux Autrichiens d'abord, puis aux Russes sur l'Aar inférieur et sur la Limmat. Lorsque l'invasion étrangère se fut retirée, les luttes constitutionnelles intestines commencèrent. Lorsqu'en août 1802 le premier Consul retira les troupes françaises de la Suisse, la révolte éclata partout, mais c'est en Argovie qu'elle sévit avec le plus de violence (*Stechdtkrieg*). Dans beaucoup d'endroits du canton un mouvement en faveur de la réunion avec Berne se manifesta de nouveau. Bonaparte intervint encore une fois; des troupes françaises occupèrent de nouveau la Suisse, tandis que la Consulta helvétique se réunissait à Paris, pour élaborer une nouvelle constitution. Le canton d'Argovie y était représenté par Gottlieb Krauss, de Lenzbourg; Gottlieb Hünziker, d'Aarau; l'ancien sénateur Melchior Lüscher, d'Entfelden; Peter Suter, de Zofingue; et Johann-Heinrich Rothpletz, d'Aarau; on y comptait de plus de Zurzach, l'ancien lieutenant bailli Abraham Welti, de Bremgarten, l'ancien lieutenant du gouvernement de Bâle; de Muri, le commandant Emanuel Jauch. Stapfer était délégué du gouvernement helvétique, de l'Argovie et de la Thurgovie. Johann-Rudolf Meyer, d'Aarau, se rendit spontanément à Paris, tandis que le Fricktal déléguait Baptist Jehle, d'Olberg, et Josef Friedrich, de Laufenbourg. La nouvelle constitution de la Suisse, connue sous le nom d'Acte de Médiation, créa une Confédération d'Etats composés de 19 cantons avec égalité de droits, parmi lesquels le canton d'Argovie. La République Helvétique prit fin le 10 mars 1803.

[§ 3-6: PL. BURLEN.]

7. **Le canton d'Argovie de 1803 à 1848.** — Une proclamation adressée au peuple d'Argovie déterminait les frontières du nouvel Etat. Lucerne céda le district de Merenschwand qui lui appartenait depuis le XIV<sup>e</sup> s., et reçut en retour le district de Hiltz-Kirch, appelé autrefois Richens-Loch; Zurich perdit le Kelleramt, Lunckhofen et reçut Dietikon, Schlieren, Gütwil et Hutlikon. La frontière occidentale, au Sud de l'Aar, fut portée ce avant de la Wigger jusqu'à la Murg et la Roth. La première constitution du canton d'Argovie, divisait celui-ci en 11 districts: Zofingue, Kulm, Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zurzach, Bremgarten, Muri, Baden Laufenbourg et Rheinfelden. Ces districts étaient subdivisés en 48 cercles.

Aarau devint capitale. La constitution établissait comme pouvoir législatif un Grand Conseil de 150 membres, mais le droit de vote du peuple était considérable-



Scion du Petit Conseil d'Argovie, 1803.



ment restreint par un système électoral compliqué et par l'introduction du cens électoral. Le Grand Conseil faisait dans son sein le pouvoir exécutif, un Petit Conseil de 9 membres qui était investi de droits étendus, nommait tous les fonctionnaires, disposait de l'armée et possédait seul le droit d'imitation en matière de législation. Le pouvoir judiciaire était confié à des tribunaux spéciaux.



Johann Rudolf Dolder, Landammann d'Argovie.

Felzer, président de la Chambre administrative du Fricktal à Rheinfelden; Peter Suter, de Zoltingue, pré-

de troupes pour la défense de l'indépendance. L'imitation ne se calma que lorsqu'une décision de la Diète, du 29 décembre, abrogea l'Acte de Médiation, mais conserva les six nouveaux cantons et parmi eux l'Argovie. Tandis que l'on discutait à Vienne et à Zurich l'organisation nouvelle de la Suisse, le canton d'Argovie se donna, le 4 juillet 1814, une seconde constitution. Le point principal qui la distinguait de la première était la restriction des droits populaires. Le Pouvoir était dorénavant entièrement dans les mains du Petit Conseil dont la durée des fonctions, comme celles de la plupart des autres administrations, était prolongée à 12 ans. De plus, le cens électoral, actif et passif, fut très sensiblement élevé. L'introduction de la parité des droits des deux confessions était une innovation importante; le Petit et le Grand Conseil et la Cour d'appel devaient être composés par moitié de réformés et de catholiques.

Le Congrès de Vienne confirma finalement la décision de la Diète de maintenir les nouveaux cantons. L'existence du canton d'Argovie avait été sauvee et défendue contre les intrigues des Bernois, surtout grâce aux efforts de Rengger à Vienne et de Stapfer à Paris.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe occasionna un nouveau passage des Alliés qui cette fois pesa lourdement sur Rheinfelden et le Fricktal. Les troupes argo-

**1830 Präsident, Klein und Große Räte des eidgenössischen Standes Argau,**

erklären eine solche erste und angeordnete Wahl, indem wir und Ihnen, auch unsere lieben, theuren Mitbürger, durch diese öffentliche Ankündigung anzeigen, daß wir nach unsern Räten durch die in Folge und Contracte der Vereinigung eingetragene der Kantone Zürich für seine Schatzkammer erweise habe, um die Wahl des eidgenössischen Bundes zu tun.

Daß wir mit den ersten Wahlen, die wir an euch wählen, auch diesen auch die Constitutionen annehmen könnten, von denen die Mehrheit in dem eidgenössischen Bundesrat beschließen lassen, wo wir die gegen das Bestehen übernommenen letzten Veränderungen mit einem förmlichen Acte beschließen, und das alles unter dem Vorbehalt aller Rechte und Cantone bleiben, wie wir und das alle nicht anders stattfinden

liche durch ihre Wahl dieser Wähler von verschiedenen Cantonen und Städten, Pflanzungen und Städten mit einander verbunden haben, und wir werden mit uns an die Wahlrechte glauben, daß sie die aufzunehmenden Angelegenheiten verbindliche Quellen neuer Steuern für uns werden können.

Den dieser Angelegenheiten durchdringen, werden wir unsern mit gewissen Anforderungen unsere Systeme die übernommenen neuen Rechte zu erfüllen werden, unsern Räten die Mehrheit und das Vorhaben zu beschließen, die er nach seiner Lage und seinen Fähigkeiten sich zu verbessern berechtigt ist.

Empfange, liebe theure Mitbürger, heute die erste heilige Befehlsweise den Wählungen, die alle unsere Verbindung und Wohlgeraten

Sie empfinden in einem solchen Umfang, wie wir Mithat erfordern werden, um durch eine solche Verbindung der Interessen alle diese Angelegenheiten annehmen, wie wir die Wahl, um durch diese öffentlichen Ankündigung, welche eine solche angeordnete Wahl, um durch einen förmlich zu beschließen die Wahl zu tun einen gemeinsamen Zweck zu verbinden.

Den diese Angelegenheiten folgen wie nicht können, ist in der Geschichte unserer Väter, wie eine und glücklich Entschlossen und Väterland.

Wäre endlich doch der Fall, wo wir in die durch unsere mangelnde Vermittler erhaltene und geschickliche Verhältnisse zuvertrauen. Die öffentliche Fall unsere aufrechten Verbindungen, und die Wahl unsere Cantone unterhalb, wie wir die vielen Cantone haben 12 zu bestat, dann diese unsere Wahl auf eigner gegen sein.

Sie in unserer großen Vaterlandsliebe in Rom den 24. April 1830.

**Sigfried des Kantons Argau**

Première proclamation des autorités législatives et exécutives du canton d'Argovie, le 28 avril 1830.

sident de la Chambre administrative d'Argau; le régisseur Attenholer, de Zurich; Joh.-Friedrich, de Laufenbourg; Ludwig Max, de Schollthal; Phaedr Weissenbach, président du tribunal de district de Brengarten; le colonel Gotthelb Humervald, de Lenzburg. Dolder fut nommé Landammann. C'est alors aussi que Henri Zschokke occupa les fonctions publiques d'inspecteur des forêts et des mines.

Après la bataille de Leipzig, les Alliés préparant l'invasion de la France, violèrent la neutralité suisse. Du 21 décembre 1813 à fin janvier 1814 ils passèrent le Rhin; environ 70 000 hommes, des Autrichiens surtout, traversèrent l'Argovie où des ambulances furent installées à Klingnau, Lenggen, Bernau et à Rheinfelden. Sous la protection des bataillons autrichiens, Berné éleva des prétentions à la domination du Pays de Vaud et de l'Argovie. Mais dans les deux pays, le peuple repoussa avec indignation cette tentative, car en Argovie aussi l'idée d'un Etat indépendant avait fait des progrès et personne ne souhaitait plus le retour à la domination bernoise. Le 26 décembre 1813, le Grand Conseil d'Argovie repoussa avec dignité les prétentions de Berné et ordonna des levées

viennes prirent également part à la campagne peu glorieuse de l'armée suisse en Bourgogne, et au siège de Huningue. Le Pacte fédéral, juré le 7 août 1815 dans le Grossmunster de Zurich par les 22 cantons suisses, inaugura la période de la Restauration; celle-ci, qui dura jusqu'en 1830, fut en Argovie aussi une époque de misère sous l'ételle du peuple, mais moins dure que dans d'autres cantons parce qu'il n'existait pas de vieille aristocratie. Le gouvernement était donc assez absolu mais sans dureté. L'homme le plus remarquable du gouvernement à côté de Rengger, qui se retira bientôt dans la vie privée, était Johann Herzog, d'Ellingen (1773-1840), premier bourgmestre dès 1819 et représentant permanent de l'Argovie à la Diète. Le nouveau gouvernement fit tous ses efforts pour relever et affermir le commerce et l'industrie et le bien-être du pays. En 1816, organisation d'une milice cantonale; 1817, ordonnance concernant l'école cantonale; 1823, loi organisant les écoles primaires; création d'une Chambre de commerce; 1825, concordat concluant entre les Etats de Berné, Fribourg, Soleure, Bâle, Argovie et Vaud; 1830, transformation du système postal. Sous la pression de la Diète influencée par les grandes puissances



ces, l'Argovie édicta le 10 mai 1823 une loi sur la censure. Mais il y eut aussi des hommes qui protestèrent contre cette tutelle, ainsi Henri Zschokke, le poète Abraham-Emmanuel Fröhlich, de Brugg (1796-1865), l'avocat Karl-Rud. Tanner, d'Ararau (1794-1849), etc.

Une assemblée d'hommes de confiance, réunie à Leuzbourg le 12 septembre 1830, et plus tard, l'Assemblée populaire de Wohlenstül (7 novembre), à laquelle assistèrent 4000 citoyens d'Argovie, demandèrent une nouvelle constitution. Le 2 décembre, le Grand Conseil approuva un décret du Petit Conseil ordonnant la convocation immédiate d'une Constituante, en ajoutant, il est vrai, que toute modification de la constitution devait être approuvée par lui. Cette restriction des droits de la Constituante provoqua une grande indignation parmi le peuple. Le 6 décembre, 6 à 8000 hommes armés se rassemblèrent à Wohlen. Le soir, les rebelles commandés par Heinrich Fischer, membre du Grand Conseil et propriétaire de l'hôtel du Cygne à Merenschwand, entrèrent à Ararau qu'ils occupèrent. Cette armée populaire obtint le 10 décembre une décision du Grand Conseil ordonnant l'élection immédiate de la Constituante, dont les résolutions devaient être soumises sans modifications quelconques à la votation populaire. La Commission se réunit à Ararau le 3 janvier 1831 et désigna Hein-



Écu argovien de 1831.

rich Fischer comme président. La votation populaire eut lieu le 6 mai 1831 et confirma à une grande majorité le projet de constitution qui lui fut soumis. Le Grand Conseil était dorénavant prépondérant. Un nombre important de droits populaires étaient introduits; liberté de conscience et de la presse, liberté de commerce et d'industrie, égalité devant la loi, droit de pétitionnement et de remontrance, liberté personnelle, admission du public aux délibérations des autorités, réduction de la durée des fonctions, service militaire obligatoire pour tous. La parité confessionnelle fut maintenue et enfin on décida que la constitution devait être révisée par le Grand Conseil dans les 10 années suivantes et soumise à une votation populaire.

Au lieu d'assurer à l'Argovie une période de tranquillité et de progrès, les nouveaux droits du peuple provoquèrent des luttes acharnées, politiques et religieuses, qui, se représentant au-delà des frontières cantonales, devaient bientôt diviser la Suisse entière en deux camps. Le 17 mars 1832, l'Argovie entra dans le concordat dit des Sept (*Siebner Konkordat*), en vue de résoudre les questions religieuses. Dans les cantons libéraux, le mot d'ordre était de soumettre l'Église à l'État. Dans ce but, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall établirent entre eux les 14 articles dits de Baden en vertu desquels l'Argovie introduisit aussi la confirmation des décrets officiels de l'Église par l'État, retira l'autonomie aux couvents de Muri, Wettingen, Fahr, Hermetstül, Gnadental et Baden, et les plaça sous l'administration de l'État. Enfin le Grand Conseil exigna de tous les prêtres catholiques le serment de fidélité. L'agitation commença et se répandit, lorsque l'évêque de Bâle et le pape Grégoire XVI condamnèrent tous deux les Articles de Baden. Le gouvernement mit les troupes de piquet et les plaça sous les ordres du colonel David Zimmerli. Finalement le Grand Conseil menaça de mettre la main sur les revenus de l'évêque ou même de déclarer la séparation du clergé du diocèse de Bâle. Le serment de fidélité du clergé

dut être obtenu de force en novembre 1835 par l'occupation des districts de Muri et de Bremgarten.

Cependant le terme prescrite pour la révision de la Constitution approchait.

La grande assemblée populaire catholique du 2 février 1840 à Mellingen fut suivie de plusieurs autres, tant réformées que catholiques, jusqu'à ce que le peuple rejetât dans la votation du 5 octobre, la Constitution révisée qui lui fut proposée par le Grand Conseil, compromis entre les exigences des deux partis. De nouvelles assemblées populaires, entre autres la plus importante celle de Baden du 29 novembre 1840, accrurent encore l'agitation. La votation au sujet du nouveau projet de constitution établit entre temps et qui ne tenait plus compte de la parité confessionnelle pour le Grand Conseil, eut lieu le 5 janvier 1841. La 4<sup>e</sup> constitution du canton d'Argovie ayant été adoptée par 16 000 voix contre 11 500, un soulèvement violent se produisit dans le Freiamt et une rencontre eut lieu près de Villmergen avec les troupes gouvernementales; les insurgés eurent 7 tués et 13 blessés; les troupes gouvernementales, 2 gravement blessés; finalement, les insurgés furent dispersés. Les coupables furent rendus moralement responsables des troubles et supprimés par le Grand Conseil, le 13 janvier 1841, sur la proposition du directeur de séminaire, Augustin Keller. Lorsque l'Argovie eut annulé la suppression des couvents de femmes de Baden, Fahr et Gnadental, le 19 juillet 1841, et celle du couvent d'Hermetstül, le 29 août 1843, il se trouva en Diète une petite majorité de 13 voix pour déclarer, le 31 août 1843, que l'affaire des couvents d'Argovie était terminée.

Mais la Suisse resta divisée en deux camps qui se séparèrent encore plus sur la question des Jésuites. Le 29 mai 1844, Augustin Keller proposa au Grand Conseil que le canton d'Argovie se retirât de la Diète l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Le Grand Conseil approuva cette proposition, qui fut repoussée par la Diète le 20 août. Les libéraux lucernois firent appel à la force et cherchèrent à renverser leur gouvernement en deux expéditions de corps francs auxquelles des gens armés d'Argovie prirent une part importante; mais elles échouèrent.

Le 4 novembre 1847 éclata la guerre du Sonderbund, pour laquelle l'Argovie mit toutes ses troupes sur pied. L'attaque du Freiamt argovien, entreprise le 12 novembre par le général en chef du Sonderbund, Salls-Sozlo, échoua sur tous les points. Avec la prise de Lutetum, le 24 novembre, la cause fédérale triompha.

8. Le canton d'Argovie depuis 1848. — Après l'introduction de l'État fédératif par la Constitution fédérale de 1848, les constitutions cantonales durent être mises en harmonie avec la nouvelle confédération. En Argovie, un premier projet fut rejeté le 13 octobre 1850, un second le 18 mai 1851 et un troisième le 20 juillet 1851, enfin le quatrième fut adopté dans la votation populaire du 22 février 1852 par 22 753



Philippe-Albert Stapfer.



Portrait d'Augustin Keller. D'après une photographie.





voix contre 4064. Par cette constitution, la durée des fonctions publiques fut abaissée de 6 à 4 ans, et le cens électoral supprimé; le peuple obtint le droit de



Le général Hans Herzog, d'après une photographie de 1870.

dissolution du Grand Conseil; le droit d'initiative pour la modification des lois et l'introduction de cours d'assises. La parité confessionnelle fut maintenue dans le gouvernement et le tribunal cantonal; mais le nombre des membres de ces deux magistratures furent réduit de deux. Les années suivantes furent calmes, sauf l'affaire de Neuchâtel qui occasionna au début de 1857 la mobilisation des troupes fédérales, sous les ordres du général Dufour. Par suite du déploiement de l'armée fédérale le long du

Rhin, de grandes masses de troupes entrèrent dans l'Argovie; la 4<sup>e</sup> division sous les ordres du colonel Kurz, de Berne, était campée de Rheinfelden à l'embouchure de l'Aar avec son quartier général à Frick; la 1<sup>re</sup> division, sous les ordres du colonel Veillon, de Lausanne, avait son aile gauche dans le district de Zurzach.

En vertu de la Constitution de 1852, la question d'une révision éventuelle de la Constitution devait être soumise en 1862 au peuple. Les propositions du Grand Conseil furent adoptées le 6 avril 1863. Les principales innovations étaient les suivantes: l'élection directe des pasteurs par les paroisses; l'Etat contribue pour une part aux frais d'assistance publique des communes; le Grand Conseil ou 6000 citoyens peuvent en tout temps exiger une révision totale ou partielle de la Constitution. Une seconde votation, le 15 décembre 1863, étendit encore les droits du peuple en lui accordant le droit de veto contre des décisions légales du Grand Conseil ou des décisions dont les conséquences financières dépassaient un million (referendum financier facultatif). De plus, les prescriptions en matière d'impôt étaient modifiées et la représentation dans le Grand Conseil fixée à un député pour 1100 habitants ou fraction de plus de 550. Parmi les hommes remarquables de l'époque, nous citerons outre Augustin Keller, membre du gouvernement de 1856 à 1881, surtout le conseiller d'Etat et colonel Sam. Schwarz (1814-1868), de Mulligen; Emile Welti (1825-1899), de Zurzach, conseiller d'Etat de 1856 à 1866, puis conseiller fédéral, successeur de Frey-Hérosé; et le conseiller national Feer-Herzog (1820-1880), d'Aarau, et le poète Jak. Frey (1824-1875), de Gontenswil.

Les droits populaires furent progressivement étendus: en 1869 élection des ammanns et des juges de districts par le peuple et en 1870 introduction du referendum obligatoire pour la promulgation de lois et de l'initiative législative. Lorsqu'éclata la guerre franco-allemande en juillet 1870, l'Argovie fournit 5 bataillons de fusiliers, 3 compagnies de chasseurs, 2 compagnies de cavalerie, une batterie de campagne, 4 compagnies de sapeurs et du génie et un train de parc. L'Assemblée fédérale nomina commandant en chef de l'armée fédérale le colonel d'artillerie Hans Herzog (1819-1894), d'Aarau, petits-fils du bourgeoisme Job. Herzog, d'Effingen. Lors de l'internement des Français sur le territoire suisse, l'Argovie eut à hospitaliser 8612 internés. A partir de ce moment, les troupes d'Argovie n'ont plus fait de service actif jusqu'au moment où la mobilisation générale de toute l'armée fédérale, le 1<sup>er</sup> août 1914, les appela, elles aussi, sous les drapeaux.

Le Kulturkampf des années 1870 provoqua des luttes graves dans le domaine religieux. Lorsque l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, se déclara partisan du dogme de l'infailibilité du pape, les gouvernements de Berne, Soleure, Bâle-Campagne, d'Argovie et de Thurgovie défendirent la publication du nouveau dogme et soutinrent

les prêtres catholiques qui ne voulaient pas admettre l'infailibilité. L'évêque résista et ne fut plus reconnu par les autorités cantonales. En mars 1874, l'Argovie se retira du diocèse. Le 1<sup>er</sup> septembre 1884, le Conseil fédéral obtint du pape la nomination d'un évêque connu par le gouvernement de notre pays. Les décisions du Concile du Vatican de juillet 1870 eurent comme conséquences la création de l'église chrétienne catholique ou vieille catholique. En 1876, un évêché de cette église fut institué pour la Suisse; le premier évêque, Ed. Herzog, prêta serment à Rheinfelden le 8 septembre.

En 1883, la révision totale de la Constitution fut déclinée et le projet élaboré par la Constituante approuvé par le peuple. Le 7 juin 1886, par 20 038 voix contre 13 766. Les points principaux de cette sixième constitution sont les suivants: vote obligatoire; facilités introduites dans l'exercice du droit d'initiative qui n'exige plus que 5000 citoyens au lieu de 6000; le Grand Conseil est autorisé à percevoir un demi-impôt d'Etat; réduction du nombre des membres du Conseil d'Etat à 5 membres; suppression définitive de la parité dans l'idée qu'une représentation au gouvernement primaire est assurée à la minorité politique, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. Les affaires ecclésiastiques sont abandonnées aux synodes des différentes confessions, mais sous le contrôle de l'Etat. Le 7 juin 1903, l'élection des conseillers d'Etat et aux Etats par le peuple fut introduite, et en 1905 les communes dites de referendum (c'est-à-dire des assemblées communales, dans lesquelles avant une votation cantonale les citoyens devaient être éclairés sur la question) supprimées. En 1903, le canton d'Argovie célébra par des fêtes brillantes le souvenir de ses cent ans d'existence.

Les hommes remarquables de la dernière période sont, outre le général Hans Herzog, le colonel Emile Rothpletz (1824-1897), d'Aarau, le conseiller aux Etats et colonel Olivier Zschokke (1826-1898), d'Aarau, le conseiller aux Etats Joh. Haberstich (1823-1890), d'Entfelden, le colonel Aug. Rudolf (1834-1899), de Kiehlheim, le colonel Arn. Künzli (1834-1899), de Riken, le conseiller national Erwin Kurz (1846-1904), d'Aarau, le peintre Ad. Stäbli (1842-1901), de Brugg; le conseiller fédéral Edm. Schulthess (\* en 1868), de Villnachern, le juge fédéral Alb. Ursprung (\* 1865), d'Ueken et Zurzach.

### 9. Développement de la civilisation.

a) Agriculture, chasse, pêche. L'agriculture est aujourd'hui encore avec l'industrie une des principales ressources du canton. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. on a obtenu, grâce à de grands défrichements de forêts, du terrain pour la culture. La pomme de terre ne fut introduite qu'au XVIII<sup>e</sup> s. Des les temps les plus anciens la culture des arbres fruitiers était florissante. Le vignoble n'a pris de l'extension qu'à partir des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., mais dans les derniers temps, l'étendue en a sensiblement diminué. Les sections d'Aarau et d'autres localités de la société économique fondée en 1759 à Berne ont fait faire de grands progrès à l'agriculture. L'activité de la société d'agriculture d'Argovie a été bienfaisante. L'école d'hiver (Winter Schule), fondée en 1887 à Brugg, et des cours organisés par l'Etat forment les agronomes. La législation agricole est constituée principalement par la loi rurale du 24 novembre 1875 et la loi complémentaire du 28 mai 1894. La chasse est réglée actuellement par la loi du 23 février 1897 d'après le système des districts de chasse. Avant cette loi, la chasse était encore affermée par districts. La pêche est réglée par la loi fédérale du 21 décembre 1888 et l'ordonnance d'exécution cantonale du 14 novembre 1889. — Voir S. Henberger: Die Bedeutung des Getreidebaues in der argauischen Geschichte. — Die Landwirtschaft im Kt. Aargau.

b) Commerce et métiers, système monétaire; forces hydrauliques. En dépit du développement des métiers dans les villes, les corporations n'ont pas acquis en Argovie la puissance politique qu'elles ont eue dans d'autres villes de Suisse (Bâle, Zurich, Schaffhouse, etc.). Le commerce fut d'abord limité aux villes qui avaient obtenu de leurs fondateurs le droit de tenir marché. Le marché le plus important d'Argovie était Zurzach avec





Dessins et peints par Brühlard, 1841, par Birnbaum et Huber (Hèle).



Dessins et peints par Joseph Bernhard 1791. Musée hist., Berne.

**Costumes du Fricktal, Canton d'Argovie.** — Jusque vers 1840, les femmes du Fricktal portaient un bonnet dont le fond était en métal ou forme d'une broderie de soie bigarrée ; il était orné au-dessus du front d'un nœud noir. Le col blanc recouvert, après 1830, deux ou trois fraises droites. Le corsage, de laine empire, était court.

**Costumes du Freiamt** (Henri Lundy Barkart et sa fille). Le costume de Lunzid, Leonz Barkart, de Merschwand dans le vieux Freiamt, présente un genre de veste tout à fait spécial. Pendant que, sur le devant, elle descendait sur les culottes portées bas, la veste s'arrêtait, derrière, immédiatement au-dessus des omoplates. Elle était faite de grosse toile ou de futaine de coton teinte. Les points de couture devaient orner le vêtement et se faisaient souvent en couleur. Sur le pan droit, on voyait la date de la confection du costume, marquée avec du fil rouge, ainsi que les initiales brodées du propriétaire. La veste n'avait pas de boutons ; les deux pans étaient retenus, le dimanche, par un long ruban de soie de couleur. On ne rencontre ce costume que dans le Freiamt et les contrées limitrophes, les cantons d'Argovie, Lucerne, Zoug et dans les régions frontalières de Zurich. Les culottes de lin plissées et les gilets rouges étaient portés par la plupart des paysans en Suisse. Les femmes du Freiamt se distinguaient des autres paysannes suisses par leur corsage tout particulièrement orné et leur ceinture du dimanche, spéciale à cette contrée et ne se rencontrant nulle part ailleurs ; elle était faite de fils de cuivre tressés et des pierres de couleur y étaient enchâssées.



Infanterie argovienne en 1803



Cavalerie argovienne, Hussards, 1805





Vival de Koningfelden

Collection L. d'orgues d'après le carton n. 10. A. Siebold. De Witt. (Le voir au musée de la cathédrale de Bâle.)

Vival de grande du baptême, rappelant la naissance du Christ dans le chœur de l'église de Koningfelden (Argovie) (Canton de la même). — L'inscription latine est tirée de saint Luc II, 10 : « Et factus est ille verbum et factus est homo » (dernier mot se trouve dans le vival de la cathédrale de Bâle).



ses foires célèbres, qui avaient lieu le 1<sup>er</sup> septembre (jour de Sainte-Vérene) et à la Pentecôte. On y vendait surtout du cuir, du drap et des chevaux. Les moyens de communication modernes s'y firent à Zurzach de son importance et en 1854 le cuir fut transporté à Zurich. Zolingue et Laufenbourg avaient le droit de battre monnaie, la première de ces villes depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> s., la seconde depuis 1363. Sous la République Helvétique, le monnayage était un monopole de l'Etat centralisé; en 1803, ce monopole passa aux cantons. Mais la Diète du 11 août 1803 décida que tous les cantons suisses devaient introduire le même titre dans leurs monnaies. Dans le Pacte fédéral de 1815 toute restriction du droit des cantons de battre monnaie fut supprimée. Une confusion incroyable se produisit, à laquelle la majorité des cantons chercha à mettre fin à partir de 1819 par des conventions dites concordats. Le canton d'Argovie institua en 1805 un atelier monétaire à Aarau, mais il ne se maintint que jusqu'en 1825. L'Argovie se rattacha ensuite au concordat monétaire et fit frapper ses monnaies à Berne en 1826, 1829 et 1831. En 1848, le droit de battre monnaie passa à la Confédération. — Voir B. Reber: *Fragmente numismatisches zur Geschichte der Argovie*. — Corragioni: *Münzgeschichte der Schweiz*.

c) Industrie. Les commencements de l'industrie textile (soie et coton), qui aujourd'hui encore est importante, remontent aux premières années du XVIII<sup>e</sup> s., où le tissage du coton au métier à main se développa dans le Winental, le Seetal et le Wiggertal. En 1810, Job. Herzog, d'Ellingen, fonda à Aarau le premier tissage mécanique de coton. Le tissage de rubans de soie, qui existait déjà au XVII<sup>e</sup> s., est aujourd'hui un métier exercé à domicile surtout dans le Fricktal. Le siège principal de la broderie est Zurzach, où elle a été introduite vers 1870. Le tissage de la paille est une vieille industrie locale du Freiamt. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> s., Jakob Isler, de Wohlten, réussit à trouver des débouchés importants aux tressages de paille et aux chapeaux de paille. Dans la suite, le tissage de la paille et plus tard encore l'emploi du chanvre indien, de la soie, du coton et des crins de chevaux se répandit dans cette branche de l'industrie. Elle fut introduite vers 1840 à Meisterschwanden et Wildegg et plus tard à Aarau. La fabrication du ciment à Aarau date de 1830 et fut de là à Wildegg et dans d'autres endroits. Au XVIII<sup>e</sup> s., on découvrit les mines de sel près du Rhin, mais on n'a commencé à les exploiter sérieusement qu'à partir de 1840 environ; la saline de Kaiseraugst fonctionne depuis 1843, celle de Ribourg depuis 1844 et 1846; une seconde saline est installée à Kaiseraugst depuis 1863. L'industrie chimique fut introduite dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. Apparaurent au utilisaient déjà l'oolithe de fer (Fricktal, Erlinsbach) et le fer en grains coëcène au Hungerberg près d'Aarau, pour la production du fer. La fonderie de cloches d'Aarau est une des plus anciennes industries métallurgiques du canton. En 1803, P. Alsaacien Egger introduisit à Aarau la fabrication des étuis de mathématiques et des instruments géodésiques. La plus importante parmi les fabriques de machines électriques est la fabrique de Brown, Boveri & Cie, à Baden. La fabrication des chaussures fut introduite à Schönenwerd (Solothure) par Karl-Franz Bally vers 1850; bientôt après elle passa en Argovie. L'industrie du tabac dans le Winental supérieur date des années 1840 (Reinach, Menziken) et se répandit de là dans le Seetal (Beinwil) et à Rheinfelden. L'industrie des conserves à Lenzbourg depuis 1886. Exposition industrielle cantonale d'Aarau en 1880. Le commerce et l'industrie furent soutenus au XIX<sup>e</sup> s. surtout par les banques qui apparurent en Argovie au milieu du siècle. En 1854, la banque de crédit d'Argovie fut fondée sous la direction de Peer-Herzog. La plus ancienne des nombreuses caisses d'épargne est celle d'Aarau (1812).

Les forces hydrauliques sont de plus en plus mises au service de l'industrie. La première loi sur les installations hydrauliques date de 1856. — Voir DGS VI, 739.

d) Moyens de communication. La construction des routes a été très négligée pendant des siècles. Encore en

1569, on se plaignait à la Diète de Baden de ce que les routes et les chemins des bailliages communs fussent en si mauvais état que l'on ne pouvait en bien des endroits ni y marcher, ni aller à cheval ou en voiture. La navigation sur l'Aar, le Limmat et la Reuss devint florissante à cette époque et s'est maintenue pour le transport des personnes et des marchandises jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. Les foires de Zurzach devaient une bonne partie de leur importance au trafic des marchandises par voie d'eau. Depuis 1850 à nos jours, le trafic des bateaux a presque entièrement disparu. (Navigation fluviale de Rheinfelden à Bâle.) Au XVIII<sup>e</sup> s., on recommença à construire des grandes routes et les Bernois ont bien mérité du pays à cet égard; ainsi furent créées les routes de Zurich à Berne et celle de Zurzach. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> s., on commença à construire la route du Bözberg et de 1803 à 1811, on fit la route qui traverse la Staffellegg. Les constructions de routes ultérieures appartenant presque toutes à la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. Les ponts, en partie très anciens, ont joué un grand rôle dans le mouvement commercial; ceux de Kaiserstuhl, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden sur le Rhin; à Aarau et de Brugg sur l'Aar; de Baden de depuis 1765 de Wetzlingen sur le Limmat; de Sins, Bremgarten, Mellingen et de Wildegg sur la Reuss. Windisch reçut en 1835 un nouveau pont sur la Reuss; le pont suspendu d'Aarau a été construit en 1850; le pont de la Fridau à Murgental en 1863; le pont sur la Reuss à Ottenbach en 1864; le grand pont sur l'Aar à Wildegg en 1869-1870; le pont sur l'Aar à Düttingen en 1891; le pont sur l'Aar au-dessous de Turgi en 1893.

Les chemins de fer amenèrent le changement le plus complet. Dès 1841, le Grand Conseil eut à s'occuper de cette question. La première ligne de Suisse fut celle de Baden-Zurich (dite *Spantschbrötblibahn*), inaugurée le 7 août 1847. Elle fut suivie des lignes Baden-Brugg en 1856, Brugg-Aarau 1858. D'Olten la voie ferrée avait été prolongée en 1856 jusqu'à Aarau et la liaison avec Lucerne par Zolingue avait été constituée. En 1858 Aarau fut relié à Berne et par le Huttenstein à Bâle. En 1877 la ligne Baden-Lenzbourg-Zolingue de la Nationalbahn fut ouverte à l'exploitation. Les communes des bords de l'Aar jusqu'à Wetzlingen furent reliées par Winterthur, après que déjà en 1859 la ligne Koblenz-Turgi eût été rattachée à la ligne Aarau-Zurich. En 1875 la voie ferrée de Brugg à Bâle par le Bözberg fut construite, en 1883 et en 1887, celle du Seetal; en 1892, la dernière voie ferrée normale Stein-Koblenz fut inaugurée. Depuis le commencement du XX<sup>e</sup> s., on a ajouté des tramways électriques: Bremgarten-Dietikon 1900, Aarau-Schöftland 1901, Aarau-Heinach-Menziken 1903, etc.

e) Organisation judiciaire. Les tribunaux régionaux étaient les tribunaux de première instance pendant l'époque de sujétion avec un sous-bailli comme président. Le bailli représentait l'instance suivante, tandis que des délits graves pouvaient être traduits jusque devant le Conseil de Berne ou devant la Diète. Beaucoup de basses justices étaient en outre dans les mains de seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Les villes aussi avaient leurs propres tribunaux. La République Helvétique a posé les bases du système juridique moderne: tribunaux de district et un tribunal cantonal. La Constitution de 1803 institua un jury de paix par cercle, des tribunaux de districts et une Cour d'appel. Les juges de paix et les juges de district étaient nommés par le Petit Conseil (des juges de district sur proposition de trois candidats désignés par la Cour d'appel), les 13 juges de la Cour d'appel par le Grand Conseil. La Constitution de 1814 maintint en général ces dispositions, celle de 1831 introduisit la séparation nette des pouvoirs et établit que le tribunal cantonal devait se composer de 9 membres; le Grand Conseil nommant aussi les juges de district sur la proposition du tribunal cantonal, tandis que les juges de paix étaient nommés par le tribunal cantonal sur la proposition des communes du cercle. La Constitution de 1852 introduisit les Cours d'assises dans la juridiction civile et militaire. D'après la Constitution de 1885, le Grand Conseil élit le tribunal cantonal (9 membres), la Cour d'assises, la Chambre de mises en accus-





sation et les procureurs ; mais les membres des tribunaux de districts et les juges de paix de chaque cercle sont élus par le peuple.

La torture fut appliquée pour la dernière fois à Aarau en 1779 ; la dernière exécution capitale eut lieu en 1863. En été 1864, la maison de correction moderne de Leuzberg fut inaugurée. Depuis 1893, il existe dans le château d'Aarbourg une maison d'éducation pour jeunes criminels.

1) *Assistance publique.* Le Grand Conseil vota des lois d'assistance publique en 1805 et en 1825. Aujourd'hui l'assistance publique est confiée aux communes sous la surveillance de l'Etat. Chaque district possédait une société d'éducation des indigents, presque toutes fondées de 1855 à 1865. Les établissements privés pour indigents sont ceux de Friedberg près de Seengen (1852), de Kasteln (1855), l'établissement du Gouvernement de la Vierge à Baden (1869), de Saint-Jean à Klingnau (1894). Les hospitaliers ont définitivement le droit de bourgeoisie en 1877. La société argovienne d'utilité publique (*Argovische gemeinnützige Gesellschaft*), qui a pu fêter en 1911 le centième anniversaire de sa fondation, a joué un rôle important dans les questions sociales.

2) *Écoles.* L'Argovie est redevable de ses premières écoles aux moines de Muri et de Wettingen, aux chanoines de Rheinfelden, de Zofingue et de Zurzach. Les premiers textes relatifs à l'organisation de l'enseignement dans ces fondations pénales remontent généralement aux premiers temps de leur existence. Lorsque dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. le bien-être et l'importance des petites villes grandirent, les autorités laïques s'occupèrent aussi de l'enseignement ; c'est ainsi qu'alors déjà Mellingen, Aarau, Klingnau, Laufenbourg, probablement aussi Bremgarten eurent leurs écoles latines ; Brugg et Kaiserstuhl les imitèrent plus tard. La Réforme provoqua la création d'écoles publiques ; les catholiques suivirent cet exemple dans les villes (à côté des écoles latines) et dans les villages les plus importants, se fondèrent des écoles communales où les enfants apprenaient à lire, à écrire, à calculer et le catéchisme. La fin du XVIII<sup>e</sup> s. et la République Helvétique leur donnèrent une nouvelle impulsion. En 1802 l'école cantonale fut inaugurée, depuis 1896 elle est installée dans un bâtiment magnifique. En 1822, l'école normale cantonale d'Aarau, dirigée par le directeur Nabolz, fut inaugurée et transportée en 1836 à Leuzbourg sous la direction d'Augustin Keller et en 1846 dans les bâtiments du couvent sécularisé de Wettingen. On relia avec le collège municipal de jeunes filles d'Aarau une école normale de jeunes filles pour laquelle l'Etat fournit des fonds. Zofingue fonda la première école de district en 1815, combinaison de l'école secondaire et du progymnase ; Aarau suivit cet exemple en 1816 ; et en 1845, il existait déjà 13 de ces écoles et aujourd'hui il y en a 33. Les lois scolaires de 1805, 1822, 1835 et 1865 sont des dates importantes dans l'histoire de l'enseignement. Le nombre des écoles s'éleva de 256 au commencement du XIX<sup>e</sup> s. à 882 en 1845. Aujourd'hui, il n'y a pas moins de 631 écoles communales ; en outre, les écoles de district, de nombreuses écoles professionnelles, écoles ménagères pour jeunes filles, des maisons d'éducation et de relèvement, une école d'agriculture ouverte l'hiver (Brugg), etc. La riche bibliothèque cantonale, le musée des arts et métiers (1896), etc., contribuent à répandre la culture intellectuelle. — Voir O. Hunziker : *Gesch. der schweiz. Volksschule*, III, p. 338. — Hans Müller : *Die argov. Fortbildungsgesch.*, 1865-1915.

3) *L'Église.* — 1) *Église catholique.* Les deux diocèses de Vindonissa et d'Augst remontent sans doute à l'époque romaine. Vindonissa n'est toutefois désigné comme siège d'un évêque qu'en 511. Le diocèse de Vindonissa fut ensuite rattaché à celui de Constance, connu depuis la dixième moitié du V<sup>e</sup> s.

Dans le courant du moyen âge s'est formée la division ecclésiastique du territoire du canton d'Argovie faisant partie de l'évêché de Constance.

L'archidiaconat d'Argovie se divisait en décanats de : Aarau, Altshofen (plus tard Willisau), Esch (plus tard Pfäffikon, puis Sins et Hoehdorf) (les paroisses catho-

liques furent détachées en 1805 du chapitre de Hoehdorf et réunies au chapitre de Bremgarten) ; Wohlenwil (plus tard, 1324, Windsch et 1360 Staufen ou Ammerswil, puis Mellingen et Leuzbourg). A l'occasion de la Réforme, les églises réformées de Holderbach, Stauffberg, Ammerswil, Brugg et Windsch se séparèrent et formèrent avec Birr et (1873) Olthausingen le chapitre Brugg-Leuzbourg. De l'archidiaconat de Bourgogne, décanat de Bol (plus tard Winau), dépendait Biken ; de l'archidiaconat de Zurichgau dépendaient les décanats de Rapperswil et de Klotten (plus tard Regensberg). Enfin de l'archidiaconat de Klotzgau, décanat de Teuggen (plus tard Neunkirch, Egglisau), dépendait l'église de Kaiserstuhl.

L'évêché d'Augst fut transféré à Bâle lors des invasions. Peut-être les deux évêchés ont-ils existé simultanément pendant un temps, rar Ragnachar, au commencement du VIII<sup>e</sup> s., avait le titre d'évêque de Bâle et d'Augst. Ensuite l'évêché d'Augst disparaît et l'on s'est plus question que de Bâle.

Les territoires argoviens de la rive gauche de l'Aar, qui firent par conséquent de tout temps partie de l'évêché de Bâle, formaient à la fin du moyen âge les deux décanats de Frickgau et de Siggau. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., on réunit le Siggau et le Frickgau dans le chapitre rural de Siggau et Frickgau.

En 1814 un vicaire apostolique fut institué pour les parties suisses du diocèse de Constance et plus tard (1819) l'administration en fut confiée à l'évêque de Coire. En 1827 enfin un traité, auquel l'Argovie aussi se rallia en 1828, fut conclu par plusieurs cantons avec le Saint-Siège, par lequel les territoires argoviens sur la rive droite de l'Aar furent également rattachés au diocèse de Bâle. A diverses reprises, les évêques de Bâle entrèrent en conflit avec les cantons de leur diocèse, et aussi avec l'Argovie. A l'époque du Kulturkampf, il y eut, en particulier, rupture avec l'évêque Eugène Lachat (voir Kulturkampf). En mars 1874, l'Argovie sortit du diocèse. En 1883 seulement, après la retraite de Lachat et grâce à l'intervention du Conseil fédéral, un arrangement eut lieu entre les sept cantons du diocèse et la Curie romaine. Par la Constitution cantonale de 1885, l'église d'Argovie recut un organe officiellement reconnu, le Synode. En 1906 et 1907 enfin, les biens ecclésiastiques furent séparés des biens de l'Etat, ce qui était déjà prévu par la Constitution, et furent attribués aux paroisses.

La division ecclésiastique a été sensiblement modifiée par suite du passage de la Basse-Argovie bernoise à la Réforme. Depuis 1828, l'Argovie catholique se divise en 4 chapitres : Siggau et Frickgau, avec 28 paroisses ; Mellingen, avec 20 ; Bremgarten, avec 15, et Regensberg, avec 23 paroisses. (V. DGS V, 301.) Il n'existe plus qu'un seul des 22 couvents : le couvent des bénédictines de Fahr sur la Limmat, enclavé dans le canton de Zurich. Les autres ont été sécularisés à l'époque de la Réforme, par l'empereur Joseph II (Fricktal), dans la période de médiation, à la suite de l'affaire des couvents d'Argovie (1841) et depuis, par des décisions du Grand Conseil.

2. *Église protestante.* L'introduction de la Réforme dans la Basse-Argovie bernoise se fit sans difficulté. Les 5 (plus tard 6) bailliages formaient les 3 chapitres d'Aarau (Biberstein entièrement, Leuzbourg en grande partie), de Brugg-Leuzbourg (Schenkenberg, Königsfelden, Kasteln entièrement et l'extrémité Est de Leuzbourg) et de Langenthal dans la Haute-Argovie (seulement Zofingue et Aarbourg). Aarau comptait 19 paroisses, Brugg-Leuzbourg 17 (et les deux communes de Gebistorf et Baden dans le Frioiant), Langenthal trois communes dans la Basse-Argovie ; en tout, la Basse-Argovie bernoise comptait donc 39 paroisses. Chaque chapitre avait à sa tête un doyen ; sa chancellerie était tenue par le canoier. Les écoles latines d'Aarau, Brugg, Leuzbourg et Zofingue dépendaient d'eux. Les 3 chapitres se réunissaient une fois à Aarau et une fois à Langenthal, et dans l'espace de trois ans, deux fois à Brugg et une fois à Leuzbourg, pour discuter des affaires du Corps ecclésiastique. Le Grand Conseil de Berne, par contre, prenait toutes les dispositions légales, après avoir con-



sulté le *Ministerium*, c'est-à-dire l'ensemble du Corps ecclésiastique.

Le nouveau canton d'Argovie chargea un Conseil d'Église de la direction de l'Église évangélique. Plus tard, cette dernière s'est aussi développée dans le sens démocratique et l'Église d'Argovie est aujourd'hui un mélange d'église d'État et d'église populaire. Un synode ayant un comité synodal à sa tête a la direction de l'église évangélique. Les pasteurs sont élus par les paroisses pour une durée de 6 ans et soumis à réélection ; ils sont rétribués par l'État. L'Argovie a adhéré au concordat intercantonal concernant l'admission à partir de 1862 de pasteurs évangéliques réformés dans le service de l'église. [F. W.]

3. *Nœux catholisme et église chrétienne catholique (christlich-Katholische Kirche)*. Le dogme de l'infaillibilité du pape, proclamé le 18 juillet 1870, se heurta en Argovie à la résistance de l'État, qui interdit la publication de ce dogme, en se fondant sur la loi du placet de 1834 et sur la décision du Grand Conseil du 18 février 1867. Dans beaucoup de paroisses aussi, en particulier dans le Fricktal aux tendances libérales, les décisions du Concile du Vatican ne furent pas approuvées. A Olsberg, Rheinfelden, Möhlin, Magden, Kaiseraugst, Obermumpf, Wallbach, Wagenstetten, Helliikon, Zuzgen, Aarau, Lenzburg et Laufenbourg, des paroisses et des associations vieilles-catholiques se formèrent, qui se rattachèrent à l'évêché chrétien-catholique suisse fondé en 1875. Le 18 septembre 1876 eut lieu à Aarau la consécration d'un évêque que les gouvernements cantonaux assermentèrent. Certaines paroisses, comme Rheinfelden et Aarau, avaient déclaré presque à l'unanimité leur réunion à l'église nationale chrétienne-catholique ; d'autres se divisèrent en paroisse catholique romaine et paroisse chrétienne-catholique. Dans ces dernières, les biens de l'église et les prébendes furent partagés, par vote de décret, d'après le nombre des paroissiens ayant droit de vote et les églises furent abandonnées, par un partage purement idéal, aux deux partis qui devaient s'en servir indifféremment. On maintint ainsi au point de vue juridique le principe de l'utilisation simultanée des églises, établi par la quatrième paix publique. Les catholiques romains par contre en appèrent au Tribunal fédéral en se fondant sur l'article 50, 111, de la Constitution fédérale. Celui-ci rejeta le recours et déclara les mesures prises par les autorités d'Argovie justifiées.

La Constitution du 23 avril 1885 régla à nouveau les affaires ecclésiastiques et des synodes spéciaux composés d'ecclésiastiques et de laïques furent institués pour les confessions chrétiennes reconnues par l'État et pour les associations libres qui s'y rattachent. Le synode chrétien-catholique, duquel dépendent les paroisses chrétiennes-catholiques d'Aarau, de Kaiseraugst, Magden, Möhlin, Olsberg, Rheinfelden, Obermumpf, Wallbach, Wagenstetten, Helliikon, Zuzgen et l'association de Lenzburg, s'est organisé le 15 septembre 1880 avec l'approbation de l'État. [Sch. Bacher.]

1) *Les Israélites en Argovie*. Les Israélites ont leurs lieux de résidence primitifs à Endingen et à Lengnau, dans l'ancien comté de Baden, seuls endroits où il leur fut accordé de s'installer librement dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. sans avoir, il est vrai, le droit d'y posséder des maisons et des terres. Là, il leur était permis d'exercer leur culte et ils y avaient leur cimetière. Pendant la République Helvétique, la question des droits de bourgeoisie des Israélites fut débattue, mais ne put être résolue ; toutefois, ils jouissaient de la liberté du culte. Le canton nouvellement fondé régla leur situation par une loi en 1809, mais ne leur accorda pas le droit de bourgeoisie. Ils en demeurèrent exclus même alors que peu à peu d'autres droits leur étaient accordés.

La loi de 1862, motivée par un arrêté fédéral de 1856, voulut leur accorder ce droit aussi, mais le Grand Conseil fut révoqué par le peuple, qui à une grande majorité exigea la modification de cette loi. La nouvelle loi de 1863, qui annula l'ancienne, n'eut pas l'approbation des Autorités fédérales ; une troisième loi (1863) rétablit en fait les droits politiques des Israélites. Mais ce ne fut qu'en 1877 que

les corporations juives de Lengnau et d'Endingen devinrent communes bourgeoises et furent réunies aux communes bourgeoises chrétiennes pour former des communes politiques. L'émancipation des Juifs était réalisée. Entre temps la loi sur les paroisses de 1818 avait créé pour les Juifs aussi des paroisses et des consistoires dans lesquels siégeait le rabbin ou un administrateur et des membres laïques. Il existait des prescriptions particulières au sujet de la circoncision et de l'abatage selon le rite juif (qui fut interdit en 1893 par la Constitution fédérale révisée). Outre les deux paroisses juives il existe des associations culturelles à Baden et Bremgarten. (DGS VI, 744.)

k) *Arts et Arts industriels*. — 1. *Architecture*. La plupart des anciennes églises ont été souvent remaniées. Parmi des édifices conventuels encore existants, on remarquera particulièrement Muri, consacré en 1064, Wettingen (église construite de 1227 à 1250), Königsfelden (1309-1320), Zurzach (de la fin du X<sup>e</sup> s.), église reconstruite en 1294 et consacrée en 1347, Zolingue (église incendiée en 1396, presqu'entièrement reconstruite en 1515 et consacrée en 1520). Les autres églises du canton n'ont pas de grande valeur artistique. Les églises paroissiales d'Aarau, Baden, Bremgarten, Brugg, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden et Zurzach (ne pas confondre avec l'église du couvent) sont entièrement ou en partie gothiques.

En fait d'édifices profanes, l'Argovie se distingue surtout par ses nombreux châteaux. A citer : Aarbourg, Brunegg, Birstein, Habsbourg, Kastelen, Lenzburg, Liebegg, Trostberg, Wildegg, Wildenstein. Nombre de petites villes étaient importantes pour la défense des passages de rivières, par exemple Aarau, Brugg, Bremgarten, Mellingen, Baden, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden.

La simplicité de l'architecture ne favorisait guère le développement de la sculpture. On ne peut citer que quelques sculptures sur pierre, surtout celles qui ornent des fontaines publiques, et ainsi la fontaine de la Justice à Aarau 1643 et les 7 fontaines de Bremgarten érigées de 1650 à 1700. Rares sont aussi les monuments funéraires anciens ayant une valeur artistique : Zurzach (église du couvent) ; Wettingen (chapelle de Marie et nef principale) ; Königsfelden (tombeaux des chevaliers morts à Sempach) ; église de Rheinfelden (pierre tombale) ; Lenzburg (tombeaux de Villmergen).

Les sculptures sur bois sont plus importantes : A Bremgarten un beau crucifix de jûbe, de 1600 environ ; à Muri, une mise au tombeau de 1500, les « Monts des Oliviers », de Baden et de Bremgarten. Un volet d'autel gothique provenant de Herzach se trouve au musée historique d'Aarau ; des fragments d'un autre autel de Baden au musée historique de Bâle. Muri possède plusieurs autels, décorés avec un luxe particulier et dorés, en style rococo. Les stalles de chœur et les bancs d'églises sont de remarquables travaux de sculpture sur bois, particulièrement ceux de Zolingue, Aarau, Beinwil près de Muri, Frick, Wettingen et Muri. Une chaire gothique se trouve à Königsfelden, six belles chaires plus récentes à Zolingue, Bremgarten, Wettingen et Muri. Les églises de Königsfelden, Rupperswil, Rheinfelden et le château de Habsbourg ont des plafonds de bois gothiques. La salle du Conseil de Mellingen (aujourd'hui au Musée national) est également gothique ; deux salles de l'hôtel de ville d'Aarau sont dans le style de la première Renaissance.

En fait de céramique, on trouve les briques de Saint-Urbain et des poêles à Zolingue.

*Travaux en métal* : grilles du chœur à Muri, Wettingen, Zurzach, Laufenbourg et Rheinfelden. 83 cloches datent d'avant la Réformation ; la plus ancienne, datée de 1397, se trouve à Bremgarten. L'orfèvrerie est richement représentée à Königsfelden, Muri, Bade et Bremgarten. Parmi les orfèvres, il faut mentionner ceux de Baden, Klingnau, Laufenbourg, Rheinfelden. Parmi les reliquaires, ceux de Zurzach (Sainte-Véronique), Muri, Baden.

Dans la peinture, il faut citer les églises de Königsfelden, de Zurzach, Kulm, Gerbenstorf, Birnmendorf, Windisch, Bremgarten, Zolingue et Fahr. Des façades



points existent à Aarau (halle des marchands et hôtel de ville), à l'hôtel de ville de Zolingen, à une maison d'école construite à Brugg en 1515, à la maison du Saumon de Hertenfelden.

Le canton d'Argovie possède de tous les cantons le plus précieux trésor en fait de vitraux, à Königsfelden, Stauffberg, Wettingen, Gelsenstorf, Ammenstein, Kirchlehen, Zolingen, Uerkheim, Brittain, Weitenau, etc. On connaît environ 25 peintres-verriers de l'Argovie, dont les plus importants sont Hans (U. Fisch I (1583-1657), Hans Balthasar Fisch (1608-1656) et Hans (U. Fisch II (1613-1686).

L'art de la miniature occupe une place modeste. Des ouvrages d'église nous sont parvenus de Wettingen et de Muri. Clément Specker (1479-1480), Werner Schodoler (1490-1541), Frère Jakob Koch, de Muri († 1613), et Jakob Hofmann, de Baden (1576) ont composé des chroniques illustrées d'Argovie. Le père Winterlin, de Muri, Samuel Amstler, de Schioznach (1791-1849), Willh. Suter, de Zolingen (1806-1882), et Johann Burger, de Burg (1829-1912) se sont distingués comme graveurs en taille douce. [J. G.]

**Bibliographie.** — *Historische Festschrift für die Zentener-Feyer des Kantons Aargau 1893.* — Franz Xaver Bronner: *Der Kanton Aargau.* — Emil Zschokke: *Geschichte der Entstehung des Kantons Aargau.* — Joh. Müller: *Der Aargau.* — Alois Windl: *Geschichte des Kantons Aargau.* — Walter Merz: *Wie der Aargau an die Eidgenossen kam.* — Hans Schmid: *Bundesrat Freyherrlied.* — Placid Weissenbach: *Placid Weissenbach.* — Erwin Haller: *Burgermeister Joh. Herzog von Effingen.* — Ad. Maurer: *Der Freienterstaum und die liberale Umwälzung im Aargau 1830 u. 1831.* — Walter Merz: *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wohnbauten des Kantons Aargau.* — Walter Merz: *Bildatlas zur aarg. Geschichte.* — Walter Merz: *Die Burgen des Sisgau.* 4 vol. — *Argovia*, 1 et ss. — *Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau.* — *Festschrift, hgg. von der aarg. naturforschenden Gesellschaft.* — Ernst Zschokke: *Geschichte des Kadettenkorps der aargauischen Kantonschule.* — Emil Zschokke: *Geschichte der Gesellschaft für argovianische Kultur im Aargau.* — Rud. Wernly: *Geschichte der argovianischen Gemeinnützigen Gesellschaft 1811-1911.* — *Die Landwirtschaft im Kanton Aargau: Festschrift zur Feier des 100jährigen Bestehens der aarg. Landwirtschafts-Gesellschaft.* — Emil Schulz: *Reformation u. Gegenreformation in den Freien Ämtern.* — *Argovisches Dichterbuch.* — *Festschrift zur aarg. Zentenerfeier 1903.* — Jak. Stammler: *Die Pflege der Kunst im Kant. Aargau (Argovia 30).* — Hans Heuberger: *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aarg. Geschichte.* — Clara Müller: *Gesch. des argovianischen Schulwesens vor der Glaubensrennung.* — Karl Heuberger: *Die argovianischen Pfrundgüter u. ihre Herausgabe an die Kirchgemeinden.* — E. Haller: *Die rechtliche Stellung der Juden im K. Aargau.* — *Die-rauer.* [H. Br.]

**ARGUEL**, d'. Famille noble. Voir ERGUEL, d'.  
**ARGUN**, PETER von. \* 1413 ou 1414, de la famille augsbourgeoise DE N EGEN; en 1432, il prit, en même temps que d'autres armées, le nom de VON ANGEN. Il était bourgeois de Nuremberg lorsqu'il fut appelé comme surarbitre du tribunal de Kaisersstuhl qui n'avait pu arriver à un accommodement entre Zurich et les Confédérés; il trancha à Lindau le 28 février 1447 dans le sens des arbitres des Confédérés après être intervenu le 12 décembre 1446 entre les Confédérés et Hans Wilhelm von Fridingen sur Krayen. — *Chronik des Burkhard Zink*, dans *Die Chroniken der deutschen Städte* V, p. 196 et suppl.; VI, p. 395-420. — *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 1918, n° 1 et 2, col. 26-31. — AS 1, 2. [C. Brun.]

**ARIANA**. Musée de Genève. Voir MUSÉES.  
**ARIANISME**. L'arianisme, condamné au concile de Nicée en 325, parce qu'il fut du Christ non la deuxième personne de la divinité, mais une créature de Dieu, quoique la première et la plus importante, se répandit chez les Wisigoths, les Lombards et les Burgondes et ainsi dans le territoire de la Suisse actuelle, sans

cependant pouvoir y supplanter le culte orthodoxe, appuyé sur l'épiscopat et les convents. Quoique le roi burgonde Gondebaud (vers 480-516) se fut converti à l'arianisme, l'orthodoxe remporta la victoire grâce à l'activité de l'archevêque Avitus de Vienne, de l'évêque Maxime de Genève et du convent d'Againe. Le fils de Gondebaud, Sigismund, qui entreprit la reconstruction d'Againe en 515, embrassa la religion orthodoxe avant son couronnement. Avitus de Vienne célébra la dédicace de l'arianisme dans un prêche tenu le 22 septembre 515 à Namascue (Amnemasse). — Voir E. Kahl: *Kirchengesch. der Schweiz.* — Marius Besson: *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion.* [E. B.]

**ARIG (OBER)** (autrefois ARHEGG). (C. Lucerne, Com. Ruswil), Ham. A la fin du XI<sup>e</sup> s., il est comté parmi les revenus du convent d'Engelberg, et fut vendu le 6 octobre 1296, comme allen de Diethelm von Wolhusen. Dès lors, Arhegg est divisé en Ober, Mittler et Unter Arig. Ces deux derniers hameaux sont sur le territoire de la commune de Büttschwil. — Arhegg donna son nom, jusqu'au XV<sup>e</sup> s., à la famille très honorante des VON ARHEGG ou ARHEGGER. A partir du XV<sup>e</sup> s. elle se nomme tantôt ARTEIN, bourgeoise de Ruswil, Rotenburg, Malters, Littau, Rickenbach, etc., et tantôt AREGGER, AREKER et ARREGER. Sous ce dernier nom, le plus employé, elle est établie en partie depuis des siècles à Ruswil, Wertenstein, Geiss, Willisau, Hergiswil, Ulhusen, Romoos, Hasle, Schüpfheim, Escholzmatt, Kriens, Wimikon, etc. [P.-X. W.]

**ARIGERDORF**. Voir AMIG.  
**ARISTORF** (C. Bâle-Campagne, D. Liestal, V. DGS). En 1154 *Arnoldstorf* (c'est-à-dire *Arnoldsdorf*), en 1265 *Arlistorf*, en 1266 *Arnstorf*, en 1269 *Arnesdorf*. Dans le voisinage se trouve une pierre à écueils appelée le Kindlistein. Au XIII<sup>e</sup> s. Aristorf appartenait aux comtes de Froburg et de Tierstein qui y avaient chacun leur maire. Vers 1300, Tierstein et la comté Ulrich de Tierstein le quart des droits de justice d'Aristorf; après 1352 la famille de Hertenberg acheta un second quart et, plus tard, celle de Bärenfels la huitième de l'ancienne propriété des comtes de Tierstein. Après diverses mutations, les Bärenfels deviennent en 1446 seigneurs d'Aristorf. Le dernier de la famille, Adelberg von Bärenfels, vendit en 1532 le village avec tous ses droits à la ville de Bâle pour 2000 florins. Il n'est pas possible de déterminer si Aristorf a vraiment joué un rôle dans la marche d'Aldringen en 1633 (voir DGS). Les registres de baptêmes datent de 1558, ceux de mariages de 1566 et ceux de décès de 1585 (avec quelques lacunes). — Voir Merz: *Burgen des Sisgau.* — DJ, 1890. [A. B.]

**ARISTAU** (C. Argovie, D. Muri, V. DGS). Com. et village. En 153 *Arnestowe*, 1285 *Arnstowe*, 1538 *Aristau* — près d'*Arnst.* Le rontier des Habsbourg indique ce village dans le bailliage de Muri, Freiamt supérieur, paroisse de Muri *Armoiries*: d'azur à une colonne d'or entourée d'une corde. En 1027, peu après la fondation du convent de Muri, sous le prévôt Gottfried, des colons slaves appelés Wendes s'établirent dans la région des villages actuels d'Aristau, Althäusern, Birri et Rütli (Grüte); protégés par les comtes de Habsbourg, ils défrichèrent les marais et les forêts. Une famille de ministériaux des Lenzbourg prit le nom d'Aristau; le premier nommé est HENRI (1153). Cette famille s'éteignit très tôt. Les chevaliers von Barre (Baar, C. Zoug) avaient dès 1285 des possessions à Aristau. Les frères Rudolf et Arnold von Barre s'en dessaisirent en 1304, mais conservèrent le château et ses alentours. Un arbitrage du duc Rodolphe d'Autriche confirma en 1358 les possessions du convent de Muri et attribua le château en fief à Hartmann von Heidegg qui revendit en 1387 une partie de ses biens d'Aristau au convent de Muri. Lors de la guerre de Sempach, les Lucernois détruisirent





le château; il ne fut pas rebâti. Dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, il existait une chapelle à Aristau, rebâtie en 1621 et agrandie en 1735 par l'adjonction d'un chœur. Le village forme une commune politique avec Allhârens et Birri, et une commune bourgeoise depuis 1912. — *Atlas Marussia* 27, a et b. — *Argovia* 18, p. 141. — Kurz et Weissbach: *Heitrag* 1, p. 438. — P.-M. Kien: *Gesch. des Klosters Mari*, 1, p. 119. — F.-X. Brunner: *Der Aargau* 1, p. 57. [G. WIESENKLOPP.]

**ARISTE.** Voir GUEFFIER.

**ARISTOCRATIE.** L'aristocratie, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798, peut se définir ainsi : une classe sociale dont les membres jouissent de certains privilèges héréditaires, à raison de leurs richesses, de leur rôle politique ou de l'illustration de leurs ancêtres ; mais ce ne sont que des privilèges moraux ou, tout au moins, que des privilèges de fait.

La communauté politique, telle qu'elle nous apparaît dans les chartes urbaines, s'étend à toute la bourgeoisie. Il en a dû être ainsi à l'origine ; mais par la force même des choses, par suite du mouvement économique, le pouvoir passa aux mains des plus riches. Ces riches ne sont, pour la plupart, autre chose que des marchands enrichis ; ce sont aussi des propriétaires fonciers. Ils détiennent les droits politiques, gâtés diffus dans l'ensemble de la population. Ce mouvement de concentration des pouvoirs, qui exista toujours à des degrés divers, prit une forme définitive au cours du XVI<sup>e</sup> s. L'accèsion à la bourgeoisie fut rendue plus difficile et souvent impossible. Les revenus, les emplois communaux, civils et militaires, appartenant à un certain nombre de familles déterminées. La naissance l'emportait sur la condition sociale.

Cette classe dominante régna dans tous les cantons de l'ancienne Confédération, avec des pouvoirs plus ou moins étendus. Elle prit dans les villes, au cours du XVII<sup>e</sup> s., le nom de *patriciat* et ses membres s'intitulèrent *patriciens*. Dans les cantons campagnards, le même mouvement aristocratique se manifesta parmi les propriétaires fonciers. Des luttes et des troubles éclatèrent naturellement entre le peuple et les aristocrates.

Ce régime sombra en 1798 et prit fin définitivement en 1848. — Voir NOBLESSE et PATRICIAT, où est donnée toute la bibliographie.

**ARLAC.** Voir ENLACI.

**ARLAC.** — Famille genevoise originaire de Marignas en Auvergne. — ASTONNE vint à Genève et acquit la bourgeoisie le 26 décembre 1617. Son petit-fils — *Jacquess-Infante* est le premier et le plus connu des peintres sortis de cette famille qui en a produit plusieurs. Il naquit à Genève le 18 mai 1668 et fit ses études au Collège. Il renouça à la théologie ou voulait l'engager ses parents, pour suivre ses goûts artistiques. Agé de vingt ans, il partit pour Paris ; ses miniatures y furent vite célèbres. Le Récipit prit de lui des leçons de dessin et le logea à Saint-Cloud. Le duc de La Force lui offrit 12 000 livres de sa *Léda*, grande miniature conçue d'après un bas-relief de Michel-Ange. Il dut à ces honneurs et à son mérite personnel, un succès très rapide et très grand. Comme Genevois, il eut à remplir un petit rôle diplomatique : le Conseil de Genève le chargea de rechercher pourquoi la Cour de France n'avait point répondu aux lettres de condoléance sur la mort de Louis XIV. Il fit en 1721 un voyage en Angleterre et resta dix semaines en retour au pays, où il s'établit définitivement. En 1736, le duc de Mérois lui demanda son portrait pour la « Galerie des peintres célèbres » à Florence. Il mourut à Genève en 1746. — ANDRÉ, médecin, 1692-1762, agrégé le 23 août 1716 et visiteur des morts, laissa un ms., contenant ses recherches sur l'histoire de Genève ; l'excellence en est sujette à caution. — FRANÇOIS, cousin de Jacques-Antoine, est connu comme inventeur d'un instrument à engrenages dont la description se trouve dans les Mémoires de la Société des Arts Ses deux fils, LOUIS-AMI (1751-1829) et JÉRÉMIE (1758-1827), furent peintres à leur tour. — LOUIS-AMI Arlaud-Jurme fut élève de Liotard et de Vivien, à Paris. Il fit du pastel, de l'aquarelle, de la peinture sur émail,

mais il est connu surtout par ses miniatures sur ivoire. Il voyagea en Italie et en Angleterre et habita à Genève dès 1802. Jérémie accompagna Saint-Ours à Rome. Dessinateur honorable, il fut maître sur-munière des écoles de dessin. — MARC-LOUIS, d'une autre branche, établie à Orbe, \* à Orbe en 1772, † à Lausanne en 1845, étudia à Paris avec David ; il fut directeur de l'école de dessin de Lausanne et dota le canton de Vaud d'un musée de peinture (Musée Arlaud). — Voir Arch. d'État Genève ; Galleff mms ; *PH* 4241. — B. Bodmer: *Louis Ami Arlaud dans Nos Anciens et leurs œuvres*, 1901. — de Montet: *Biographie des Genevois et des Valaisans — Écrivains protestants*. — A. Massé: *Les artistes illustrés des rives de Genève* — MDG V. — D. S. — J.-J. Rigaud: *Recueil de renseignements sur la culture des Beaux-Arts à Genève*. — L. Gautier: *Médecine*. — Sordet: Mss. — E. Bonjour: *Le Musée Arlaud*. [H. REINLEND.]



L.-A. Arlaud-Jurme. D'après une miniature sur ivoire.

**ARLENS** (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Blesseus, V DGS). Groupe de maisons du village de Blesseus. Anciennes formes : *Arleus, Arleus, Erlin, Aux Grottes* (*craptor*) on a découvert des tombes anciennes près du ruisseau dit Rio d'Arges. Au X<sup>e</sup> s. un nommé Engerzon échange des biens à Arlens avec l'abbé de Saint-Maurice. La dime de froment et d'avoine appartenait au XI<sup>e</sup> s. à Richard de Prez. En 1403, Antoine Champion et Jean de Prez possédait la dime d'Arlens en fief du comte Amédée de Savoie ; en 1516, Georges Mailardot, de Rue, était coseigneur d'Arlens. Le 21 octobre 1781, le fief d'Arlens et la dime de Vaud (Invaud) sont inféodés à Julie-Catherine May d'Huningue, cet acte donne l'histoire de la dime d'Arles, Mossel et Corbeyrier avant et après la Réforme. À la fin du XVIII<sup>e</sup> s., le fief d'Arle appartenait à la famille Cazeneuve d'Arlens. — Voir *MDH* 29, 35. — *ASHF* V 17<sup>me</sup>, 96 ; *VH* 300 ; X 2, A, 83. — Kuenlin: *Dictionnaire, — Cartulaire de Pronassus* (ms. aux Arch. d'État Fribourg). — Voir aussi *Hist. patr. mon.* H 62. [E. D.]

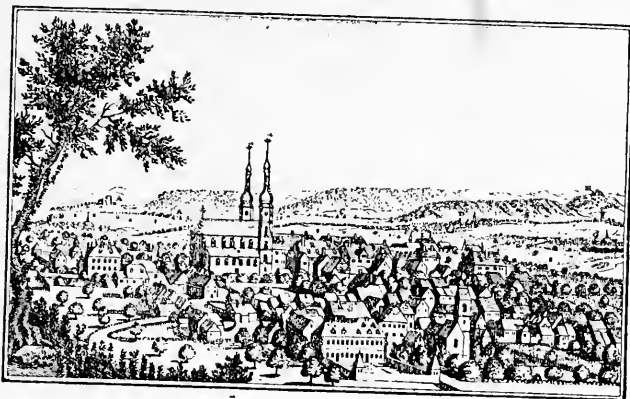
**ARLESHEIM** (G. Bâle-Campagne, D. Arlesheim, V. DGS). 1233 *Arlesheim*; 1245 *Arlesheim*; 1267 *Arlesheim*; 1285 *Arlesheim*; 1292 *Arlesheim*; 1332 *Arlesheim*; 1478 *Arlesheim*; 1500 *Arlesheim*; demeure de *Arnoff* ou *Arnoff*. Les galtes d'Arlesheim ont servi de demeure à l'homme dans la période néolithique et à l'âge du fer. À l'origine, Arlesheim était une possession du duc d'Alsace, Élieo Cathicus ou Adalricus. Vers 708 sa fille Odila, abbesse du couvent de Hohenbourg, fit don d'Arlesheim avec dépendances à son couvent, qui l'eut en sa possession jusqu'en 1239. Quoique situé dans le Siggau, Arlesheim ne ressortissait pas au landgraviat du même nom. La haute justice était au contraire exercée par les avoués du couvent de Hohenbourg, soit les Habsbourg et plus tard Ludwig de Hohenbourg, soit les Évoques de Gernode de Habsbourg. L'abbesse Willebirgis de Hohenbourg vendit en 1239 le domaine et en même temps les droits de souveraineté à l'évêque Lutold de Bâle. Le 21 octobre 1245 le comte Ludwig von Froburg renouça à tous ses droits sur Arlesheim et les deux citadelles de Birsack, et son fils Hermann vendit à l'évêque son allen d'Arlesheim. L'évêque fit don du château et des domaines arletés du couvent de Hohenbourg à Rudolf Reich qui nomma le château Weichenstein. Arlesheim et Birsack furent mis en gage aux frères Hauneman et Ulrich de Ramstein du 15 mars 1473 au 23 mai 1486. À l'occasion de l'investiture du fief l'évêque s'était réservé le droit de collation de l'église de Sainte-Odile qu'il conserva jusqu'en 1792.

Lors de la guerre des paysans, en 1525, la pauvre





commune d'Arlassen », de même que les villages du Birseck, présentèrent à l'évêque leurs griefs et réclamèrent pour la commune entre autres le droit de parti-



Arlesheim vers 1750. (Dessin de E. Buchel dans la *Topographie de Herrliberg*.)

ciper à l'élection du prêtre. Après l'établissement de la Réformation à Bâle, quelques paysans d'Arlesheim brisèrent l'image placée au-dessus de la porte de l'église et la tuèrent; le prêtre fut obligé de céder la place. Pendant longtemps, Arlesheim n'ayant pas de pasteur en propre, fut desservi par celui de Pfeffingen. Le 22 septembre 1553, les Soleurois attaquèrent les trois villages d'Arlesheim, d'Erlingen et de Therwil pour s'en emparer et les ramener à la confession catholique; quelques jours plus tard, les Bâlois arrivèrent et mirent en liberté les habitants prisonniers. En 1569 un pasteur réformé, Paul Scherb, vint à Arlesheim, toutefois le 29 octobre 1581 l'évêque Jacob Christophe Blarer de Warensee introduisit de nouveau la religion catholique dans le village parce que quelques habitants d'Arlesheim étaient allés au printemps à la messe à Dornach. En 1678, le chapitre de Bâle, qui s'était enfui en 1529 à Fribourg-en-Brisgau, obtint de Louis XIV de pouvoir rentrer dans l'évêché. Il alla se fixer à Arlesheim comme à l'endroit le plus approprié, parce que situé dans le voisinage des localités d'où le chapitre percevait ses revenus; en outre, ce village était soumis aux tribunaux ecclésiastiques et faisait de l'évêque et distant seulement d'une heure de Bâle et de l'église-mère, où l'on espérait toujours que, avec le temps, le catholicisme serait rétabli et le chapitre réinstallé. Le 25 mars 1680, on posa la première pierre d'une nouvelle église, qui fut consacrée le 26 octobre 1681; peu après on bâtit aussi les maisons pour les chanoines. A l'exception de la tour, l'église du village, dédiée à Sainte-Odile, fut reconstruite de 1625 à 1629 et exhauscée de trois pieds en 1682; lorsque la commune eut acheté l'église cathédrale en 1814, Sainte-Odile fut démolie. En 1792, Arlesheim adhéra à la République rauracienne et fut réuni en 1793 à la France; en 1815, le congrès de Vienne l'adjugea au canton de Bâle, après que d'Andlau, gouverneur de l'ancien évêché de Bâle pour les alliés, y eut résidé pendant un an. En 1833, après la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Arlesheim devint chef-lieu de district; les anciennes maisons du chapitre furent occupées par le secrétariat et le tribunal du district ainsi que par la préfecture. Ce fut en quelque sorte une compensation pour la vie et l'animation qui avaient pris fin en 1792, lors de la destitution du prince-évêque et du départ du chapitre. La chapelle réformée, construite en 1856 par la famille Alloth, fut mise hors

de service en 1912, et remplacée par une église plus spacieuse, construite avec le produit d'une collecte faite en Suisse lors de la fête de la Réformation. Registres de baptêmes depuis 1596, de mariages depuis 1696 et de décès depuis 1659. — Voir Trouillat.

Fritz Sarasin: *Die steinzeitlichen Stationen des Birsecks zwischen Basel und Delsberg*. — H. Boos: *Ortsnamenbuch von Basel-Stadt*. — Walter Merz: *Die Burgen des Sisgau*. — Jakob Buechhard: *Die Gegenreformation in den ehemaligen Vogteien von Zuzingen, Pfeffingen und Birseck*. — Markus Lutz: *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*. — G. Sütterlin: *Heimatkunde des Dorfes und der Pfarrei Arlesheim*. — Karl Gutzwiller: *Geschichte des Birsecks*. — Archives de Bâle et de Liestal. [K. GASS.]

**ARLESHEIM, ERMITAGE D'**. Voir ANDLAU, HOTELS D'.

**ARLOD, d'**, **ARLO, ARLOZ** ou **DARLO**.

Nom de famille noble et

de lieu très anciennement répandu en Savoie, en Bresse, en Bourgogne, à Saint-Claude et dans le pays de Vaud. Sur la rive droite du Rhône, à une demi-lieue de Helleraud, existe un village du nom d'Arlo (Arlandus) avec un château dont les ruines subsistent encore. L'on trouve à Genève, Raymond d'Arlo chanoine en 1188, et Guillaume, en 1264, mais il n'est pas possible de faire remonter les d'Arlo de Genève au-delà de maître Pierre, alias de Arlo, dont l'origine est inconnue, mais qui venait peut-être du village d'Arlo précité. *Armories*: d'azur à la rose d'or surmontée en chef de trois étoiles du même. — 1. MAÎTRE PIERRE, alias de Arlo, reçu bourgeois de Genève en 1464, couturier. — 2. JEAN, fils du n° 1, du Conseil des CC en 1545. Il épousa en 1537 Françoise Bergier. Prisonnier à Chillon, il fut délivré en même temps que Bonivard. — 4. DOMAINE (Dominique), fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535, lieutenant de justice et capitaine de Cartigny en 1536, syndic en 1540, 1541, 1543, 1548 et 1553; il fut l'un des deux juges envoyés par Genève à la marche de Lausanne (30 mai 1540) à la suite de l'Affaire des Articulateurs. Le 14 mai 1553, il fut arrêté à l'occasion du meurtre du chanoine Werly, puis relâché; ami de Calvin, il fit partie, en 1558, du Conseil qui condamna Servet. — 5. PIERRE, fils du n° 4, du Conseil des CC en 1555, testa en 1568. Il acheta en 1568 de Charles-Jacques-Claude et Louis d'Arrex, seigneurs de la Tour, la moitié du fief de Vège, Arrex, Conignon et Vallet, dont l'autre partie fut vendue en 1598 par Louise de Venan, veuve d'Abram Dentand, à Michel, fils de Pierre d'Arlo, d'où la dénomination de fief d'Arlo. Ce fief n'a rien de commun avec celui de Bursins dit d'Arlo (région Herrens-Conignon). — 6. MICHEL, précité, fils du n° 5, † 29 juillet 1613, du Conseil des CC en 1590. — 7. PAUL, fils du n° 5, possédait en indivis avec son frère les fiefs de son père. Par contrat, entre vifs du 9 mai 1623, il céda à Pierre de Langin tous ses biens situés en Savoie; ces derniers furent rétrogradés le 30 septembre 1642 à son fils Pierre par Claude de Langin. La famille d'Arlo s'éteignit au début du XVIII<sup>e</sup> s. — Voir Arch. d'État Genève, T et D; *Fief d'Arlo*, reg. 1 — Benoît, *Hist. Abb. de Saint-Claude*. — Couvelle: *LB*. — *Repert. des familles vaudoises qualifiées*. — Foras: *Armorial de*





Savoie. — *Regeste genevois*. — Gallie: Mns et Armoiral. — Gallie: *Notices géologiques*. — Piccard: *Noms propres de la Suisse romande* (Mas. aux Arch. d'État Lausanne). [U<sup>r</sup> d'Éricsson.]

**ARMAGNACS.** Bandes de mercenaires, ainsi nommés d'après leur premier chef, le comte BERNARD d'ARMAGNAC, de Gascogne, qui les recruta dans les années 1420 pour la maison d'Orléans en lutte contre la Bourgogne. Appelés aussi ÉCORCHEURS au siècle qui vit leurs exploits. En 1439 déjà, forts de 12 000 hommes, ils avaient dévasté l'Alsace, mais cependant sans paraître aux frontières des VII cantons, ni à celles des postes avancés de Bâle et de Colentre. Ce ne fut que lorsqu'en août 1443 l'ancien ennemi des Suisses, le roi Frédéric III, sollicita le secours de la France contre les Confédérés pendant la guerre de Zurich, que le roi de France, Charles VII, saisit l'occasion de se débarrasser une bonne fois de ces redoutables bandes tout en cherchant à réaliser ses plans d'occupation de l'Alsace et si possible de Bâle. Après l'armistice de Tours, le 28 mai 1444, avec les Anglais, il concentra les Armagnacs sur le plateau de Langres en Champagne et les dirigea contre les frontières suisses. Quarante mille hommes à pied et à cheval, et non pas 5 000 comme le roi d'Allemagne l'avait demandé, se mirent en marche sous le commandement du Dauphin Louis (le futur roi Louis XI) et de son banneret, Jean de Breuil; ils remontèrent l'Alsace et leurs avant-postes furent en vue des tours bâloises le 21 août; les premières nouvelles de l'approche de l'immense armée étaient déjà parvenues à Berne le 27 juillet.

Les Armagnacs venaient ouvertement dans le but de détruire les armées des Confédérés assiégeant la Farnsburg et Zurich, mais le danger le plus pressant menaçait d'abord Bâle. Le 23 août, les cavaliers du comte Antoine de Daumartin passèrent la Birse et occupèrent le Birseck et les villages entre Bâle et Pratteln, tandis que des Autrichiens se rassemblaient près de Säckingen et se disposaient à marcher au secours de la Farnsburg assiégée par 2 700 Confédérés. A la nouvelle de l'approche des Armagnacs, les chefs confédérés devant la Farnsburg envoyèrent 1 300 hommes en reconnaissance contre le nouvel ennemi et leur ordonnèrent de s'arrêter à la Birse. Accompagnés de 200 Bâlois de la campagne, ces 1 500 hommes partirent le 26 août 1444 de Liestal et se heurtèrent les uns après les autres près de Pratteln et de Muttenz à un ennemi beaucoup plus considérable, qui les anéantit finalement vers la léproserie de Saint-Jacques sur la Birse. La nouvelle de la bataille poussa les Confédérés à lever le siège de la Farnsburg encore le jour même, et, quelques jours après, celui de Zurich. Les Armagnacs occupèrent immédiatement la rive droite du Rhin jusqu'à Schaffhouse et ravagèrent le pays comme des barbares, pendant que leur chef, l'héritier du trône de France, investissait Bâle toujours plus étroitement. La sanglante résistance que les 1 500 soldats lui avaient opposée à Saint-Jacques lui conseilla cependant la prudence, et le poussa, le 20 septembre, à conclure un armistice avec les Confédérés, puis à faire la paix le 21 octobre à Zolingue, paix qu'il signa le 28 à Ensisheim et étendit le 25 novembre à Bâle.

Par la paix d'Ensisheim et de Bâle, le dauphin renouça à son attaque contre la Suisse, et retirait son armée des frontières suisses. Les Armagnacs saccagèrent encore pendant plusieurs mois l'Alsace et le Sundgau, jusqu'à ce que le roi Charles VII et son fils, en vertu du traité du 13 février 1445, les rappelaient, délivrant ainsi le pays de cette plaie. Les Armagnacs sont avant tout importants pour l'histoire suisse parce que ce sont eux qui mirent en relation les Confédérés avec Louis XI et furent ainsi l'origine des alliances qui régèrent pendant trois siècles les rapports réciproques entre la France et la Suisse. — *Dierauer II.* [A.Z.]

**ARMAILLI.** Ce mot, usité dans le canton de Fribourg, dérive du patois *Armaillé*, pièce de gros bétail, qui provient lui-même du pluriel latin *Armadilla*. Primitivement, Armailli désignait le gardien de bovidés sur les pâturages alpestres; aujourd'hui, ce mot au pluriel s'applique à tout le personnel de l'alpe, tandis que le singulier armailli est pris plutôt dans le sens

de fromager. Les plus connus des armaillis sont les Armaillis des Colombettes que célèbre le Ranz des Vaches.

**ARMAN.** Prieur du Grand Saint-Bernard. Son portrait au prieuré de Saint-Jacques à Aoste porte la date de 1192. Il fut en fonctions probablement jusqu'en 1199; cette année-là, un Petrus est mentionné comme prieur. Sous son administration, l'hospière acquit par dons ou achats diverses terres à Aoste, Saint-Oyen et Jablo. — Duc: *La maison du Grand Saint-Bernard.* [D. I.]

**ARMAND, Eugène-Alphonse,** avocat, \* à Marseille le 6 septembre 1802, † à Marseille le 9 février 1875. Professeur de droit commercial dans sa ville natale, il fut destitué en 1829 pour ses opinions libérales et vint à Neuchâtel briguer la chaire de belles-lettres nouvellement créée. Il ne fut pas nommé, mais resta à Neuchâtel où il fit des cours libres de droit naturel et de littérature française. Il étudia avec intérêt la constitution et les lois de la Principauté et proposa de grandes réformes; l'élaboration d'un code civil, la liberté de la presse, la fusion des deux tribunaux souverains de Neuchâtel et de Valangin, etc. L'avocat marseillais, qui était monarchiste constitutionnel, passa dès lors pour un émissaire dangereux à la solde de la France. Rédacteur du *Messenger neuchâtois*, il devint l'un des chefs des libéraux neuchâtois de la première moitié de 1831. Il fut expulsé au mois de juin 1831. — Voir A. Piaget: *Hist. de la Révolution neuchâtoise II*, p. 310. — *MN* 1920, p. 81. [A. I.]

**ARMBRESTER, ARMBROSTER.** Famille bourgeoise de Lucerne. VOF RATZENDORFER.

**ARMBRUSTER** ou **ARMBROSTER** (ARBALESTRIER). Famille noble de Berne, faisant partie de l'Abbaye du Mittelteufen (abbaye de Lion Rouge). *Armoiries:* de gueules à un hèvre d'or terminé en queue de poisson d'azur. — 1. NIKLAUS, du Grand Conseil en 1407. — 2.

NIKLAUS, fils du n° 1, du Grand Conseil en 1457. — 3. *Julianus (Hilfstricker)*, fils du n° 2, du conseil en 1476, comte de Châlex jusqu'à 1479, de Naters de 1479 à 1480, puis doyen du chapitre de Sion

1479-1500, vicaire général de Lausanne en 1483 et chanoine en 1484, dernier prévôt du prieuré clunisien de Rueggisberg en 1484. Il se rendit à Rome en automne 1484 par ordre du gouvernement bernois, et conduisit habilement avec la Curie les négociations qui aboutirent le 14 décembre 1484 à la fondation du chapitre de Saint-Vincent à Berne, dont il fut le premier prévôt. Il devint prévôt titulaire d'Amoldingen en 1485, abbé de Payerne de 1490 à 1492 et 1491 administrateur de l'évêché de Lausanne et candidat au siège épiscopal au mois de mai 1491. Titulaire d'une quarantaine de prébendes, il fut accusé de cumul par Valerius Anshelm. En 1503 il édifia une chapelle dans l'angle inférieur de la plate-forme de l'église, mais dut la transférer en 1506 au-dessus du cimetière, sur le Münsterplatz; il mourut le 30 juillet 1508 et fut enterré dans le chœur de la collégiale. — 4. BERNHARD, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1488, bailli de Grandson 1495-1496, d'Échallens 1496-1498, il asséna son droit de bourgeoisie sur la maison de son frère au Münsterplatz, et recut en 1490 celle que ce dernier possédait à la Gerechtigkeitsgasse c'est-à-dire l'hôtel de la Couronne; il fut membre du tribunal de la ville en 1510 et mourut en 1527. — 5. FRANZ, fils du n° 4, prit du service à l'étranger, fut puni en 1519 comme agent recruteur du duc Ulrich de Wurtemberg, devint néanmoins membre du Grand Conseil en 1520, capitaine à la solde du pape en 1521 et 1526, fut fait prisonnier à Pavie en 1525, et tomba devant Alexandrie en 1527. Son portrait figure, avec celui de son père, dans la Danse des morts, de Mannel. Peter Parbaldétrier et sa descendance s'appellent Schöndschneider et n'appartiennent pas à la famille noble des Armbuster. — Reynold: *Dignitaires de l'église de Lausanne*. — Zsigler: *Mittelteufen*, p. 125. — Anshelm: *Berner Chronik*, t. II, p. 11. — *BT* II 1893, 1894, 1900, 1901. — *BEF*





1. 199. — Wirz: *Reg. zur Schweizer Geschichte IV.* — [E. B.]

La famille Armbruster, établie aujourd'hui à Berne, est originaire de Gaden et de Berne, et vint dans cette ville avec — 1. REINHART, \* 1842, † 1915. Celui-ci fonda et dirigea une lithographie et un établissement artistique sous la raison sociale H. A. de 1884 à 1897, puis H. A. und Sohn de 1897 à 1906, A. Solme 1906 à 1917, depuis lors A. *Graphische Anstalt*. Depuis sa mort, le propriétaire en est — 2. KNIST, \* 1871, lieutenant-colonel en 1913, conseiller général de 1913 à 1920, grand-conseiller de 1916 à 1918. — *Armoiries*: d'azur à un livre d'or terminé en queue de poisson d'argent. — [A. G.]

**ARMÉE.** SOMMAIRE: 1. Période héroïque (1291-1515); 2. Période patricienne 1515-1798; 3. Période démocratique 1798 à nos jours.

**1. Période héroïque, 1291-1515.** L'armée est la plus ancienne et la plus originale des institutions de la Suisse, le fondement de l'union fédérale. Le principe du service obligatoire a toujours été à la base de notre organisation militaire. Tout habitant libre des cantons suisses, de leurs alliés et sujets, paysan libre, bourgeois ou noble, était tenu de servir de 16 à 60 ans. Les infirmes payaient un impôt. Les réfractaires étaient déclarés infâmes et parjures. Leur maison était rasée. Il était rare cependant que les forces entières du pays fussent appelées sous les armes; les effectifs étaient déterminés par le but de la campagne. A côté des hommes désignés régulièrement, il se présentait, surtout pour les guerres à l'étranger, une foule de volontaires dont le nombre suffisait souvent à lui seul. Dans les guerres de Bourgogne, les Confédérés ne mirent en ligne que les tiers de leurs forces, les guerres d'Italie se firent presque entièrement avec des volontaires. Les cantons fixaient les détails de leur organisation militaire; cependant, des principes généraux furent énoncés dans une série de décisions et de règlements adoptés par la Diète. Le *Conventum de Sempach*, 1393, a posé les premiers principes du droit de la guerre et de l'instruction tactique. Il exprime d'une façon péremptoire la nécessité d'une discipline stricte dans l'armée, punit sévèrement le pillage, l'abandon du drapeau, les outrages aux églises, aux femmes et aux vieillards. L'esprit d'humanité qui anime ce *Conventum* honore les Suisses à une époque où, partout ailleurs, on ne songeait aucunement à adoucir les maux de la guerre. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1798. Il fut complété par le *Concordat de Stans*, de 1481, qui insistait sur la nécessité de l'action militaire commune, et par une série d'ordonnances ultérieures de 1499 à 1521, qui fixaient les détails de l'armement, de l'équipement et de la préparation à la guerre. Les cantons développèrent ces codes par des ordonnances militaires, ainsi Berne en 1410, Lucerne en 1481.

**Instruction militaire.** La période d'instruction militaire était précédée, chez les garçons de 8 à 16 ans, d'exercices de tir à l'arbalète, de manèges de la pique et de l'épée, sous le contrôle des magistrats. L'enthousiasme guerrier était si grand qu'on dut souvent interdire aux enfants de se joindre aux troupes qui partaient. En 1477 plus de mille enfants qui avaient suivi l'armée en route pour Nancy, durent être ramené de force dans leurs familles. Les jeunes gens en âge de servir étaient instruits par les vieux soldats. Des concours de tir, de course, de saut, de natation, d'équitation entretenaient l'adresse et la vigueur corporelles. L'entraînement s'acquerrait par des expéditions continuelles sur les terres ennemies; ainsi de 1307 à 1311, les Schwyzois ne firent pas moins de 30 incursions dans les domaines des Habsbourg.

Les cantons nommaient leurs officiers. Un Conseil de guerre exerçait le commandement suprême. En 1512, pour la première fois, la Diète confia le commandement à un chef unique, le baron Ulrich de Hohensax, qui fit la campagne du duché de Milan. La solde était de 120 florins par mois pour le serviteur hors des frontières; dans le pays chaque soldat avait à ses frais, mais les communes devaient avoir une réserve de numéraire équivalente à 3 mois de solde, soit 15 à 18 couronnes par homme et par mois. Seuls les porteurs d'armes à feu recevaient de leurs gouvernements une solde qui

constituait plutôt une sorte de prime pour l'acquisition d'armes coûteuses.

**Armement et équipement.** Les Suisses étaient mieux armés et équipés que leurs adversaires. L'infanterie comprenait des piquiers et des halberdiers. La lourde pique de frêne avait 10 à 18 pieds de long; son manègement était difficile et exigeait du l'apprentissage. La halberde était longue de 8 à 9 pieds; elle servait à frapper d'estoc et de taille. Le fantassin portait, en outre, la hache d'armes, l'épée suisse et le poignard. L'épée à deux mains, l'espadañ, disparut après les guerres de Bourgogne. Le «*morgenstern*» est une arme improvisée, qui apparut déjà dans les premiers temps, mais surtout plus tard, en 1623, lors de la révolte du Prätigan et des guerres des paysans et de Villmergen, en 1653 et 1656. Comme arme de jet, on peut citer l'arbalète et, dès 1500, l'arquebuse. Les piquiers et les sous-officiers (*Rottmeister*) portaient la demi cuirasse, les officiers souvent l'armure complète. Les soldats fournissaient eux-mêmes leur équipement; cependant les cantons entretenaient des réserves d'armes et de cuirasses dans les arsenaux. Des inspecteurs s'assuraient du bon entretien des armes, à intervalles réguliers. La cavalerie, peu nombreuse, se composait surtout d'archers à cheval, de gens d'armes (*Reisigge*) et d'estafettes pour le service de liaison. Elle était fournie par Zurich, Berne et Soleure, ainsi que par les couvents et les seigneurs alliés et bourgois (prince-abbé de Saint Gall, comtes de Neuchâtel, de Gruyère, etc.). L'artillerie, introduite à la fin du XIV<sup>e</sup> s. (Bâle 1371, Saint-Gall 1377) s'accrut ensuite du butin des guerres de Bourgogne et de Souabe. Vers 1500, les Confédérés possédaient un millier de pièces: bombardes, coulouvains et fauconneaux.

La rapidité de la mobilisation assurait aux Confédérés un avantage décisif sur leurs adversaires. Un système de sentiers optiques très ingénieux, placés sur les collines, faisait communiquer en quelques heures les parties les plus éloignées du pays. En cas d'alarme, on sonnait le tocsin, on hissait la hampe sur les églises et on allumait les feux. Les contingents se rassemblaient sur les places prescrites, chacun ayant pour trois jours de vivres. Le serment prêt en grande solennité, les hommes partaient pour le lieu prévu et le soir du deuxième jour, l'armée confédérée était concentrée pour entrer en campagne. Tous partaient, depuis Laupen, par ordre de la Diète, une croix blanche cousue sur leurs pourpoints ou loupée sur leurs harnais. C'était l'insigne commun à toute l'armée.

**Tactique.** En marche, on formait une avant-garde, un corps principal et une arrière-garde. Une fois les chefs renseignés sur la position de l'ennemi, on établissait l'ordre de bataille. Les corps de troupes étaient disposés, les uns par rapport aux autres, de front ou en profondeur. Dans le premier cas, on formait un centre et deux ailes, dans le second plusieurs échelons placés les uns derrière les autres, débordants, avec des intervalles et des distances proportionnées aux effectifs. Le dernier échelon servait de réserve. Dans chaque corps de bataille ou carré (*Gewehrbanen*), les piquiers, sur trois rangs encadraient les halberdiers, les arbalétriers et arquebusiers se tenaient sur les flancs. L'artillerie dans les intervalles, la cavalerie aux ailes. Les bandières des cantons et alliés étaient réunies au centre des carrés. On cherchait à agir sur les flancs de l'adversaire tout en l'attaquant de front, contre les charges de cavalerie on employait la formation «*en herisson*».

La tactique des Suisses fit école. Leur infanterie avait détrôné la chevalerie et restauré la discipline du rang et les évolutions en ordre serré, perdues depuis les Romains. Les Suisses furent successivement les premiers maîtres et les instructeurs de l'infanterie de France (1480 camp de Pont de l'Arche), des lanceros espagnols de Ferdinand le Catholique (1483-1487) et des lansquenets allemands. Le roi de Hongrie, le duc de Savoie, le duc de Venise et les États italiens leur confièrent l'instruction de leurs armées et adoptèrent leurs méthodes de combat. A Marignan, 1515, la tactique suisse sembla cependant devant la formidable artillerie de François I<sup>er</sup> — Bibliographie: Häne: *Zum W'chr-*



und Kriegswesen in der Blüthezeit der alten Eidgenossenschaft. — G. de Reynold: *L'armée suisse, origines, évolution, méthodes.* — Feldmann: *Institutions militaires de la Suisse jusqu'en 1907.* — Carl von Elgger: *Kriegswesen und Kriegskunst der alten Eidgenossen.* — Vallière: *Les Suisses en Italie (1331-1515).* — Feiss: *L'armée suisse.* — Escher: *Das Schweiz. Fussvolk im 15. und im Anfang des 16. Jahrh.* — Ed. von Rolt: *Gesch. der Kriege Karls des Kühnen.* — E. Frey: *Die Kriegskunst der Schweizer.* — *Histoire militaire de la Suisse*, publiée par l'Etat-major.

2. **Période nationale, 1515-1798.** Les alliances, les influences étrangères, le service capitulé, les guerres civiles, l'absence de pouvoir central désorganisaient les milices cantonales. Elles vécurent sur le passé, leur instruction devint routinière, tandis que sur tous les champs de bataille de l'Europe, les régiments suisses au service étranger se couvraient de gloire. Ils furent une excellente école de guerre pour nos officiers rentrés au pays : les généraux Johann-Ludwig von Erlach, Jean de Saconay, Robert-Scipio Lentulus, Alois de Reding mirent leur expérience au service de leur canton. Dans son ensemble, l'organisation de l'ancienne armée subsistait : service de 16 à 60 ans, mobilisation extrêmement rapide, préparation de la jeunesse. Dès 1615, date de la première ordonnance imprimée à Berne, nous trouvons les traces d'une instruction régulière en temps de paix, appelée plus tard le *Trüb*, et qui n'est pas autre chose que l'apprentissage de la discipline du rang. Déjà auparavant on avait commencé à instituer des exercices de tir, d'abord dans les villes, puis dans la campagne ; on construisit des stands et on dévota des prix aux bons tireurs.

La frontière ayant été violée et les Grisons dévastés pendant la guerre de Trente ans, la Diète adopta, en 1647, sous l'impulsion du général J.-L. von Erlach-Kastelen, le *Défensivum de Wül*, qui fixait les contingents de chaque canton, pays allié ou sujet, en proportion de la population. L'armée fut répartie en 3 classes de 12000 hommes chacune. Un conseil de guerre exerça le haut commandement. Une compagnie de 200 hommes se composait alors de 120 mousquetaires, 60 piquiers et 20 hallebardiers. On imposait aux cantons l'obligation de fournir 3 cavaliers par 100 hommes de leur contingent et les cantons-villes de Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg et Soleure fournissaient l'artillerie lourde avec les chariots de munitions, les grenades à mains, d'autres les convois de subsistances.

Cette organisation trouva une application immédiate : de Brezenz, les Suédois menaçaient les frontières Est. Une mobilisation partielle suffit à empêcher une nouvelle violation du territoire.

En 1668, la loi de 1647 fut transformée en *Défensivum fédéral* à la nouvelle de l'attaque de Louis XIV contre la Franche-Comté, province placée sous le protectorat du Corps helvétique. On forma 3 divisions de 13400 fantassins, 402 cavaliers et 16 canons, correspondant à peu près à nos classes actuelles de l'éfite, de la landwehr et du landsturm. Les cantons fournissaient aussi, à tour de rôle, le haut état-major général du colonel-général au waguement. Le Défensivum a contribué à unifier l'organisation et l'instruction de l'infanterie et de la cavalerie. Les cantons-villes, surtout, se conformèrent aux décisions de la Diète de Baden. Ils adoptèrent le calibre normal des mousquets d'une once. Les ordonnances de 1647 et 1674 créèrent la cavalerie bernoise et zuricoise. Par contre, ces efforts d'unification échouèrent pour l'artillerie. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, Berne n'admit que les calibres de 2, 4, 6, 8, 12 et 24 pour les pièces de campagne (système français de Vallière), tandis que les canons de Zurich étaient construits d'après le système prussien. Les drapeaux étaient aux couleurs cantonales, avec un croix blanche traversante. En 1673, 1674 et 1678, la Diète adopta des articles additionnels sur la justice militaire et l'administration ; mais les petits cantons négligèrent leur état militaire, de sorte que, depuis 1700, seuls les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris protestant, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell-Rh. E. faisaient encore

partie du Défensivum. Ceux-ci, malgré ses imperfections, protégea la Suisse pendant les guerres de Louis XIV ainsi qu'en 1707 (succession de Neuchâtel) et en 1709. Puis il tomba peu à peu en désuétude, certains cantons, par indifférence ou égoïsme, refusant de se soumettre à leurs obligations. En 1743, on rassembla avec peine 2000 hommes, alors qu'à la même date plus de 60000 Suisses servaient à l'étranger. En 1792, 2 bataillons occupèrent Bâle, troupe bigarrée, mégalement instruite et armée, formée de 40 contingents différents. En même temps, Berne seule pouvait mettre sur pied une armée de 14 bataillons, 4 escadrons et 6 batteries, sous le général de Muralat, pour couvrir Genève et sa frontière du Jura.

Les ressources des cantons en hommes restaient considérables, grâce à une très forte natalité : lors de la deuxième guerre de Villmergen, en 1712, 100000 hommes firent campagne plusieurs mois, et tout autant en 1798.

Zurich et Berne, surtout, maintinrent leurs milices sur un pied satisfaisant. Le territoire de Zurich, depuis 1713, était divisé en 20 arrondissements de régiment qui, avec 8 escadrons de dragons, 8 compagnies d'artillerie et 4 de chasseurs, formaient une armée de 30000 hommes. L'infanterie portait l'habit gris à revers bleus, les bas bleus et le tricorne bordé de blanc. Le « piquet » de 1500 hommes était toujours prêt à partir, conformément au Défensivum.

L'armée bernoise réorganisée en 1760-1768 fournissait 63497 enrôlés, dont 27218 destinés à l'armée de première ligne (28 régiments d'infanterie dont 7 du pays de Vaud, 18 escadrons de dragons, 3 compagnies de cuirassiers vassaux, 24 compagnies d'artillerie, 14 compagnies de chasseurs, 8 de carabiniers et 600 matelots de la flotte du Léman). L'arsenal de Berne contenait 30000 fusils et 500 canons de 6, 8, 12 et 24 livres, obusiers de 16 et 25 livres et mortiers de 50 à 300 livres.

Le fusil à pierre avait remplacé le mousquet depuis 1690. Les soldats emportaient leur équipement chez eux et devaient se présenter en uniforme devant le pasteur pour se marier.

Le général, subordonné au Conseil des Deux-Cents, ne pouvait rien entreprendre sans consentement préalable ; ingérence du pouvoir civil qui paralysa l'action d'Erlach sur ses troupes, en 1708, et précipita la ruine finale de la République. L'uniforme était gris, à parements rouges. En 1757, on adopta l'habit bleu de roi qui s'introduisit, de plus en plus, dans la plupart des cantons. Les dragons seuls portaient l'habit rouge à Zurich et à Berne ; les chasseurs avaient la casaque verte à Zurich, bleue à Berne.

**Instruction.** Dans la plupart des cantons le régiment était considéré comme un dépôt où l'on puisait suivant les besoins. Les compagnies de grenadiers et de mousquetaires, formées des plus jeunes classes, marchaient au premier appel, les fusiliers restaient « de piquet ». L'instruction se donnait dans chaque arrondissement de recrutement par un major de département assisté d'aides-instructeurs. On exerçait 12 à 15 jours par an, un mois pour l'artillerie. Des revues générales se tenaient au printemps et en automne, des « camps » d'instruction de 8 à 15 jours en été, où des troupes de toutes armes manœuvraient ensemble. Les premiers règlements d'exercice imprimés ont paru à Genève 1603 et 1609, Berne 1615 et 1619, Zurich 1651 et 1656, Bâle 1666, Zurich 1667 et 1673, Lucerne 1682, Bâle 1683, Genève 1686, Berne 1689 et 1695. Dès 1703 les règlements suisses s'inspirèrent de l'exercice de toute l'infanterie de France, à partir de 1770, les instructions du Grand Frédéric. Bientôt réglés. Certains camps étaient réputés : l'artillerie zuricoise et bernoise, les chasseurs-carabiniers bernois, le régiment fribourgeois de Gruyère. Mais, en général, l'instruction était trop formelle, le service en campagne insuffisant, la discipline bannait à désirer, la cavalerie manquant de souplesse. La Société militaire helvétique, fondée en 1779, proposa des réformes, mais elles n'eurent aucun résultat pratique. Pourtant le système militaire des cantons était proposé en exemple à l'étranger. Cette armée avait belle apparence. Le comte de Luc, ambassadeur de France, vit passer à Soleure, en 1712, une





vent entouré d'un cercle en laiton, recouvert fréquemment d'ornements et d'inscriptions (de provenance orientale ou de Nuremberg).

Les chevaliers portaient la cotte de mailles sur un vêtement de cuir (*gambison*). Le cou et la tête étaient protégés par une sorte de capulion appelé canail. Avec l'emploi du heaume, le canail disparaît, et le cou est garanti par le gorgerin suspendu au casque lui-même; au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., on plaçait sur les épaules des ailettes. Au XIII<sup>e</sup> s., on vise déjà à mieux garantir certaines parties du corps en adaptant des renforcements sous forme de plaques de fer ou de corne (coquilles aux coudes et aux genoux, rondelles mobiles aux aisselles, plaques de renfort sur la poitrine et le dos). Dans le cours du XIV<sup>e</sup> s., ces essais aboutirent à l'armure de plates, dont la composition s'acheva vers 1420. Les pourpoints cousus, sans manches, se composaient de plusieurs couches de toile superposées de façon à former une texture impénétrable. Ils étaient renforcés soit par des anneaux de métal cousus, soit par des lamelles de fer placées l'une sur l'autre comme les tuiles d'un toit (*corazza* lorsque les lamelles sont en dedans, *brigantine* lorsqu'elles sont en dehors).

C'est à Milan que furent fabriquées les premières armures de plates. L'atelier des Negrolis (Missaglia) était surtout célèbre dans ce genre; le Musée historique de Berne en possède une armure complète datant de 1450-1460 (d'autres pièces d'armures se trouvent à Zurich et à Arau). Plus tard, Augsbourg et Nuremberg devinrent des centres de fabrication. Les premières armures étaient lourdes et manquaient de souplesse (le poids de l'armure Missaglia à Berne 27,78 kilos). En lombant la poitrine et en cannelant la surface plane (armures de Maximilien) on obtint une diminution sensible de poids sans altérer la solidité. Au XVI<sup>e</sup> s., le costume influença la forme des armures. L'armure du fantassin est de beaucoup plus simple que celle des chevaliers. On laisse de côté les jambières et les brassards sont fort simplifiés. C'est ainsi qu'on est arrivé à la demi-cuirasse qui se trouve encore dans les arsenaux suisses et dans les musées en plusieurs centaines d'exemplaires (la plus belle collection est à Soleure). On a réussi à réduire le poids d'une armure pour fantassins jusqu'à 8,1 kilos. Pour les sièges de forteresses, on se servait d'armures de tranchées, d'une construction spécialement solide. L'armure perdit son importance avec l'apparition des armes à feu dont le tir était beaucoup plus juste. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours comme cuirasse. Les armures de nos collections proviennent presque toutes de l'étranger (Allemagne et Italie). Toutes les villes importantes avaient un ou plusieurs employés chargés de l'entretien des armures. Vers la fin du XVI<sup>e</sup> s., il existait à Frauenfeld un atelier d'armurier (Hofmann); on ne trouve en Suisse qu'un seul autre armurier : H. M. à Bâle; ses initiales sont données par une armure datant du milieu du XVI<sup>e</sup> s.

3. *Casque*. Le casque est de date plus ancienne que l'armure. Ceux dont on se servait lors des invasions et dans le haut moyen-âge sont coniques, d'abord formés de côtes garnies de plaques (casque à côtes), plus tard emboutis d'une seule pièce (casque normand des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s.). Pendant les croisades, on construisit un heaume lourd, en forme de pot, que l'on posa d'abord sur le sommet de la tête, puis sur les épaules (le seul exemplaire trouvé en Suisse est au Musée National). Au XIV<sup>e</sup> s., le casque conique fut transformé en bacinnet; les parois furent sensiblement allongées, le tissu de mailles du colletin se fixa au casque par du fil de fer. Plus tard on ferma l'ouverture ménagée pour le visage par une visière proéminente. Avec l'introduction de l'armure de plates, le casque devint une pièce de l'armure, et se modifia avec l'emploi du bacinnet. La forme du timbre devint hémisphérique, garnie d'une crête plus ou moins haute. La nuque est renforcée et garantie par des cercles de métal. Dans le casque bourguignon le gorgerin et le casque sont réunis par un bottrelet et ne font qu'un. La visière, en deux ou trois pièces, est mobile. Au XV<sup>e</sup> s., le fantassin porte le chapeau d'armes, hémisphérique, à ailes plates ou fermement rabattues (chapeau d'armes de Zwingle au Mu-

sée National). Le chapeau d'armes se transforma au XV<sup>e</sup> et début du XVI<sup>e</sup> s. en salade portée aussi par les chevaliers, avec un large couvre-nuque, et en armet au XVI<sup>e</sup> s. Le timbre de ce dernier est pourvu d'une crête très haute ou d'une pointe; sur le devant se trouve la visière, fixe ou mobile, et derrière un couvre-nuque. Les oreilles sont garanties par des oreillères tournant dans des charnières ou fixées par des courroies de cuir. Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> s., on introduisit d'Espagne le morion, qui se rapproche également du chapeau d'armes, mais dont les parois sont droites; il est pourvu d'une crête très élevée et d'un rebord étroit, se terminant en pointe devant et derrière. Le cabasset, piriforme, pointu à la partie supérieure, se rapproche du morion. Dans le cours du XVII<sup>e</sup> s., on vit apparaître le casque hongrois, de type oriental, ou Bourguignote à nasal mobile.

B. *Armes offensives*. 1. *Épées, dagues, poignards*. Les armes d'estoc et de taille sont les épées et les poignards. L'épée des chevaliers du moyen âge dérive de la spatha de la période des invasions, et celle-ci procède de l'épée celtique. Les trouvailles faites dans des tombeaux allemands et bourgonds fournissent des données sur la forme de l'épée à deux tranchants en usage lors des invasions. C'était une épée à large lame, creusée d'une rainure. On remarque déjà à la poignée un essai de protection de la main consistant en une mince plaque de fer adaptée entre celle-ci et la lame; on voit aussi un commencement de pommeau. Dans l'épée carolingienne, ce genre de poignée est parvenu à un entier développement. La main se place entre deux fortes barres; l'une, antérieure, un peu plus longue, mais ne dépassant guère la lame; l'autre, postérieure, surmontée d'un renflement, le pommeau. Au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> s., la forme de la poignée subit une modification décisive. La barre antérieure, plus mince et plus longue, se transforme en garde. On donne au pommeau, forgé d'une seule pièce, la forme d'un chapeau, d'un diamant, d'une lentille. Dès le XI<sup>e</sup> s., la poignée s'allonge. Vers 1300 la garde et la poignée sont de longueur égale, dans la suite la proportion change au détriment de la garde. Au XV<sup>e</sup> s., la poignée s'est tellement allongée que la main droite ne suffit plus à manier l'épée et qu'on est obligé de saisir de la main gauche. On obtient alors les épées « à une main et demie »; puis vient l'épée à deux mains qui a déjà atteint son entier développement vers 1480. Lors de l'apparition de l'armure de plates, on forge la lame de façon à pouvoir frapper d'estoc. Les épées des chevaliers tués à Sempach sont de véritables types d'épées d'estoc. Dès le XV<sup>e</sup> s., la poignée se complique. On munit la garde d'anneaux latéraux avec ou sans feuilles d'arrêt. On y adjoint des sous-gardes recourbées le long des tranchants, de sorte que l'épée du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> s., a tout un système de branches et d'anneaux artistement construits. Dans l'épée d'estoc, l'appareil destiné à protéger la main, ordinairement en forme de cloche, est placé en avant de la garde. Dès le XV<sup>e</sup> s., on voit apparaître l'épée à lame recourbée, soit le sabre. Les épées des époques précarolingienne et carolingienne sont pourvues d'ornements dansés. Les épées carolingiennes ont déjà des inscriptions, qui deviennent plus fréquentes dans la suite, et qui sont incrustées dans la lame en différents métaux. On trouve déjà des marques de fabrication sur les épées celtiques et, çà et là, sur des lames carolingiennes. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle les cas se multiplient.

Le sermassas des invasions a donné l'arme domestique du moyen âge (*Hauswehr*), qui fut portée par les bourgeois et les paysans jusque dans le courant du XVII<sup>e</sup> s. Cette arme n'a qu'un tranchant et le pommeau manque. La poignée en bois n'est pas, comme c'est la règle pour l'épée à deux tranchants, enfoncée sur la soie, mais fixée sur celle-ci en deux plaques retenues par des chevilles. — Une épée courte, à deux tranchants, permettant de frapper d'estoc et de taille, était en usage au XV<sup>e</sup> siècle.

Les formes d'épées caractéristiques pour la Suisse sont la dague, l'épée et le sabre suisses.

La dague suisse dérive du poignard, dont la lame



a été allongée. La forme de la poignée est caractéristique en ce sens qu'au lieu de la garde et du bouton, elle a des broches saillantes, recourbées l'une contre l'autre. Dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> s., on portait fréquemment la dague. Vers la fin du XVI<sup>e</sup> s., elle tomba en désuétude. Rare dans les collections suisses, elle est représentée à Berne en cinq exemplaires.

L'épée suisse se distingue de la dague par la forme de la lame qui est, ou bien large et à un tranchant (cette forme peut être considérée comme spécifiquement suisse), ou aussi à deux tranchants. Cette arme est actuellement très rare.

Le sabre suisse était l'arme des gens de qualité et souvent, vers la fin du XVI<sup>e</sup> s., orné de gravures ou d'incrustations en argent : jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> s. sa forme primitive est caractérisée par la lame légèrement recourbée et à un tranchant, et le dos, affilé sur un quart de sa longueur, à partir de la pointe; la poignée est terminée par un pommeau en forme de nœud. Au milieu du XVI<sup>e</sup> s. la lame a une courbure plus forte, le dos est muni de plusieurs rainures; le pommeau présente la forme d'une tête de lion ou de braque.

Le poignard est une arme spécialement faite pour frapper de la pointe et pour cette raison on en a fait usage en tout temps. Lors des invasions il n'en existait pas de forme spéciale dans le pays. Dès lors, et jusqu'au XI<sup>e</sup> s., c'est le couteau (*sax*) qui sert de poignard et l'on use indifféremment de cet instrument comme ustensile et comme arme. Ce n'est qu'au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> s. que le couteau-poignard, à un tranchant et à dos très fort, et au XIII<sup>e</sup> s. que le poignard à double tranchant font leur apparition. Dès lors les deux formes se rencontrent simultanément, puis le poignard à un tranchant devient plus rare et finit par disparaître presque entièrement. Comme pièce de l'armement d'un chevalier, le poignard se porte au XIII<sup>e</sup> s. au moyen d'une chaînette sur la poitrine ou plus bas à la ceinture.

Les illustrations des chroniques font une différence rigoureuse entre le poignard suisse et le poignard à disque. Le premier se distingue par la poignée, qui est munie en avant et en arrière de saillies latérales, enchâssées dans du métal et plus ou moins recourbées l'une contre l'autre. Primitivement cette arme n'est pas exclusivement d'origine suisse, toutefois ce n'est que sur le territoire suisse qu'elle s'est transformée en dague suisse, par l'allongement de la lame; les fourreaux artistement ornés, dont on fit d'abord usage au commencement du XVI<sup>e</sup> s., ne se trouvent que chez nous. Des artistes comme Hans Holbein ont fait pour ces fourreaux des dessins qui sont très importants en matière d'art industriel. On en voit des exemplaires remarquables dans les musées de Zurich, de Berne et de Bâle.

Dans les illustrations des chroniques le poignard à disque est porté par les Savoyards et les Bourguignons; au lieu de la garde et du bouton, il est muni de disques en fer. On trouve au Musée historique de Berne un certain nombre de ces poignards qui sont du reste assez rares.

Les poignards du XVI<sup>e</sup> s. sont souvent aussi munis de gardes fort saillantes, çà et là d'un anneau, et les pommeaux sont semblables à ceux des épées. On nomme *niséricordes* et par erreur aussi *perceurs de cuirasses*, des poignards à lame très pointue, ordinairement quadrangulaire. La *languette de bras* est un poignard à longue lame très large. On en faisait usage en Italie et elle n'a jamais servi chez nous. La *main gauche* est un poignard dont la garde est pour l'ordinaire pourvue de riches ornements; dans le combat à l'épée on s'en servait pour parer. Dans ce but on faisait aussi usage du poignard à ressort dont la lame était divisée en trois; les deux lames latérales s'écartaient au moyen d'un ressort.

2. *Armes d'hast*: a) à longue hampe. Les armes qui rendent l'infanterie suisse si redoutable et avec lesquelles elle obtint des succès si étonnants, furent la pique et la halberdard. La maîtrise avec laquelle ils maniaient ces armes devint cependant inutile lorsque les progrès réalisés dans l'emploi des armes à feu eurent

révolutionné la tactique. Toutefois, encore en 1646, les Bernois attribuèrent leur succès dans la bataille de Villmergen à la supériorité de leurs adversaires dans le maniement des armes à hampe.

La pique est pourvue d'une courte pointe en fer fixée à la hampe au moyen de deux brides plus ou moins longues; cette pointe était ordinairement en forme de feuille ou plus tard quadrangulaire. La hampe, arrondie, en bois de frêne, avait une longueur de 15 à 18 pieds (4,5 à 5,5 mètres).

Les chroniques illustrées, des dessins et des vitraux, nous renseignent sur la manière dont on se servait de la pique. En marche, le soldat portait son armure sur l'épaule, au combat, il la tenait en arrêt des deux mains, qu'il changeait de place suivant la hauteur du but qu'il voulait atteindre. Pour accroître l'effet du choc et peut-être aussi pour mieux s'assurer contre un recul dans un assaut, il plaçait l'avant-bras gauche sous la hampe, lorsque la pique était abaissée. Les fers de piques se fabriquaient dans le pays; quant aux hampes, on était obligé de les importer.

La pique du cavalier est beaucoup plus courte et plus forte que celle du fantassin. La main était protégée par une rondelle de garde auquel on donna peu à peu la forme d'un entonnoir.

L'épée, arme courte des fantassins, était déjà en usage à l'époque des carolingiens comme pique à ailerons. Ces deux sortes de piques sont caractérisées par une douille portant latéralement deux proéminences en forme d'ailes.

L'emploi de la halberdard (de *Halm*, hampe, et de *Barte*, hache) est plus varié; elle permet de frapper d'estoc et de taille. Le chroniqueur Jean de Winterthur atteste qu'on en fit déjà usage lors de la bataille de Morgarten: « Les Suisses avaient certains instruments meurtriers, nommés dans leur langage *Helmbarten* (halberdards), au moyen desquels ils mettaient en pièces les adversaires les mieux courusés. »

Dans les commencements, la halberdard s'emboîte surtout pour porter des corps. La hache aplatie à sa partie supérieure a un long tranchant, parallèle au dos, auquel on a forgé deux anneaux servant à fixer la hampe. Telle est l'arme que l'on désigne comme halberdard de Morgarten et que l'on nomme habituellement *voage* dans la science des armes. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., les deux anneaux disparaissent et on enfonce la hampe dans une douille de moitié aussi longue que le fer. Une pointe adaptée au dos, le crochet, rend cette arme encore plus redoutable.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> s., l'extrémité du fer, qui était aplatie, se transforme peu à peu en une pointe quadrangulaire et la halberdard devient ainsi une arme d'estoc. Le tranchant subit aussi des modifications de forme et de position. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> s., il était recourbé en dehors ou incliné (dans la suite connue de Tschachtlan déjà en 1470) et dans la suite même plus ou moins rentré, ce qui est un signe de décadence. Au milieu du siècle, il en est résulté la hache en forme de croissant, ordinairement ornée de dessins à jour; le tranchant était fortement rentré et la pointe démesurément longue. De la sorte, la halberdard est devenue plus ou moins impropre à servir d'arme de guerre. Au XVII<sup>e</sup> s., le fer est orné de jolis dessins à jour et on fait usage de la halberdard comme d'une arme de luxe ou d'insigne distinctif: au XVIII<sup>e</sup> s., ce développement rétrograde finit par l'esponton. Il est difficile de dater les halberdards, parce que certaines formes ont été en usage à deux reprises. La hampe était ordinairement en bois de frêne à pans coupés, fixé au moyen de deux longues brides adaptées à la douille. Deux contre-brides fixées devant étaient destinées à renforcer les deux autres. Comme autres formes de halberdard, il faut encore citer: la halberdard de Senepati, déjà mentionnée sous ce nom dans l'inventaire de l'arsenal de Zurich en 1651, une arme à large fer (portant souvent une croix à jour); le tranchant est passablement raccourci et légèrement recourbé, la pointe quadrangulaire est forte. On en trouve de nombreux exemplaires dans tous les arsenaux, qui ont probablement été exécutés après coup au XVII<sup>e</sup> s. La halberdard de Berne appartient par sa



des tourillons, vers 1460, on arriva à construire des affûts à parois ou à cadre; c'est ainsi que le canon devint une arme vraiment propre à la guerre. Les deux parois, réunies par des traverses, ont sur le devant le palier des tourillons au moyen duquel elles subissent le recul et facilitent beaucoup le pointage de la pièce.

Au commencement du XV<sup>e</sup> s., on était obligé d'importer les gros calibres (de Strasbourg, de Nuremberg); plus tard, on fut à même de se pourvoir dans le pays.

Les canons étaient des servirs par le maître-canonnier et ses aides; dans les commencements, il devait aussi s'entendre au métier de fondeur. De même que les bombardiers, les premiers canons lançaient non seulement des pierres, mais aussi de grosses flèches. Les gros canons ne lançaient que des boulets en pierre, ceux de calibre plus faible des boulets en plomb ou en fer. Vers la fin du XV<sup>e</sup> s., on se servit de boulets en fonte. Le tir de plusieurs boulets à la fois au moyen d'un seul canon, ou tir à mitraille, était déjà connu au milieu du XV<sup>e</sup> s. Déjà cent ans auparavant, on employait des boulets incendiaires creux et remplis d'une masse incendiaire. Des bombes en pierre ou en bois sont mentionnées à Francfort s/M. en 1400. On peut admettre qu'au milieu du XV<sup>e</sup> s., la portée d'une grosse pièce de siège était à l'ordinaire de 1000 mètres. Les canons de campagne de gros calibre avaient la même portée.

b) *Armes à feu portatives.* En 1364, la ville de Pérouse fit construire 500 *haquebuses* ou traits à poudre, avec lesquels on pouvait transpercer toutes les cuirasses. Cette indication historique sur les armes à feu portatives est en parfait accord avec les deux arquebuses les plus anciennes du Musée historique de Berne. Elles sont fondues deux en fer forgé et finies à la culasse par un coin en fer solidement fixé. L'haquebuse de Berne est montée sur un fût en chêne dans lequel est fixé sous le canon un gros crochet destiné à recevoir le recul. D'autres canons d'haquebuses de la même époque sont en bronze.

Déjà à la fin du XIV<sup>e</sup> s., on allongea le canon et l'on donna à la culasse la forme d'une douille dans laquelle on enfonçait une hampe. Ces haquebuses emmanchées furent en usage jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> s. Dans la seconde moitié du siècle, on inventa la culasse vissée et une autre sorte de fût que l'on perfectionna toujours davantage pour en arriver à la crosse du fusil moderne.

Ces armes portatives fonctionnaient au moyen d'une mèche; il était presque impossible de viser, attendu que le tireur était obligé de tenir l'arquebuse d'une main et d'avoir l'œil plutôt fixé sur le bassin que sur le but. Ce n'est qu'après l'invention de la platine, qui produisait le feu mécaniquement et qui contenait sur une plaque de fer tout l'appareil à feu, qu'il put être question de tirer juste. Au commencement la platine à mèche était construite de telle façon que la mèche se pincait dans un crochet recourbé, ou chien, que le tireur abaissait avec la main sur le bassin. En allongeant la base du chien, on put s'en servir comme de détente. Un ressort maintenait le chien en place avant que le coup partit et au moyen d'un second ressort le chien s'abaissait d'un seul coup. Les arquebuses à mèche furent en usage jusqu'à la guerre de Trente Ans.

En partant du briquet, qui donne des étincelles lorsqu'on le bat sur une pierre à feu, on arriva à inventer la platine à rouet et celle à silex. La platine à rouet, inventée probablement à Nuremberg en 1515, se compose d'une roue en acier, pourvue à la circonférence d'encoches et tournant très vite, en frottant un morceau de pyrite; des étincelles sont ainsi projetées sur le bassin. Cette nouvelle invention avait sur la platine à mèche l'avantage de rendre l'arme indépendante du temps, mais elle avait un inconvénient: la roue s'entraînait rapidement des résidus de poudre, et cela déjà même au bout de quelques coups. On voit aussi assez souvent pour cette raison des arquebuses du XVI<sup>e</sup> s. munies d'une combinaison de platines à rouet et à mèches. L'infanterie ne fit pas bon accueil à la platine à rouet, mais bien la cavalerie. Cette dernière avait déjà au XV<sup>e</sup> s. une arme à feu portative spéciale, l'escopette. Le cavalier portait l'arme à une courroie autour du cou et la plaçait

sur une fourche pour tirer. L'arquebuse courte à roue (carabine, pistolet) fut généralement admise dans la cavalerie dès la moitié du XVI<sup>e</sup> s.

A peu près en même temps que l'invention de la platine à rouet en Allemagne, une nouvelle construction, venant d'Espagne, se propagea, en passant par la France et les Pays-Bas, savoir la platine à détente. Elle se distingue de la platine à mèche surtout par l'emploi de la pierre à fusil. En face du chien est adaptée une surface raboteuse sur laquelle s'abat le chien portant la pierre à feu. En combinant cette surface avec le couvercle mobile du bassin, on inventa la batterie (vers 1580). Un nouveau perfectionnement fut encore réalisé par l'adaptation d'un second cran d'arrêt pour le chien.

La batterie à silex (batterie de fusil) dérive de la platine à chepan; c'est une invention française du milieu du XVII<sup>e</sup> s.; à Zurich, Félix Werler fabriqua en 1652 des batteries de fusil. La partie caractéristique de cette batterie, c'est la noix avec deux cran d'arrêt qui fait agir le ressort sur le chien. La batterie de fusil supplanta tous les autres systèmes et resta en usage jusqu'au XIX<sup>e</sup> s., où eut lieu l'introduction de l'arme à percussion (des capsules furent inventées en 1818 par Jos. Egg).

On fixe la date de l'invention de la double détente à l'an 1543. Il est déjà fait mention de canons de fusil rayés en 1498; il s'agit vraisemblablement de rayures droites. On dit que les rayures en hélice ont été inventées en 1500 à Nuremberg. Il est probable que l'usage de munir d'ailes les carreaux d'arbalète a été le point de départ de cette invention.

Les *arquebuses* à hampe du XV<sup>e</sup> s. étaient déjà munies de petits crochets fondus ou soudés, qui servaient à suspendre l'arme au parapet du mur et à recevoir le recul. Dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. les dimensions du canon subirent une augmentation et on le nomma arquebuse, de l'allemand *Hackenbüchse*, canon à crochet. L'arquebuse, d'une longueur d'un mètre et plus, avait un poids d'environ 15 kilos et lançait des balles de 40 grammes à peu près. La double arquebuse avait presque 2 mètres de longueur. En campagne, on la plaçait sur une fourche, qui, depuis Maximilien, était susceptible d'être démontée. Le poids de la double arquebuse était d'environ 30 kilos, les balles pesaient 110-120 grammes.

Vers 1520, on voit apparaître en Espagne le *mousquet*, dont le canon était un peu plus long, mais les parois moins fortes et sans crochet; il était facile à transporter et on le plaçait sur une fourche (fourquaine) pour tirer. Il fut introduit en 1585 dans la milice bernoise. Dans la suite, on distingua deux sortes de mousquets: les mousquets de campagne, dont le canon était fixe, et les mousquets de cible, dont le canon était rayé. Dans les premières années de leur apparition à Berne (1563), les mousquets ne furent pas admis dans les tir, parce qu'ils différaient trop des autres armes.

Le *fusil* du XVIII<sup>e</sup> s. a un canon à parois encore moins fortes que le mousquet. Sa légèreté permit de l'employer comme arme d'assaut en le munissant d'une baïonnette qu'on enfonçait primitivement dans le canon. La baïonnette à douille fut inventée en 1698.

Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> s., on inventa en Espagne le *tromblon*, dont le canon est court et a un orifice évasé en entonnoir, rond ou ovale.

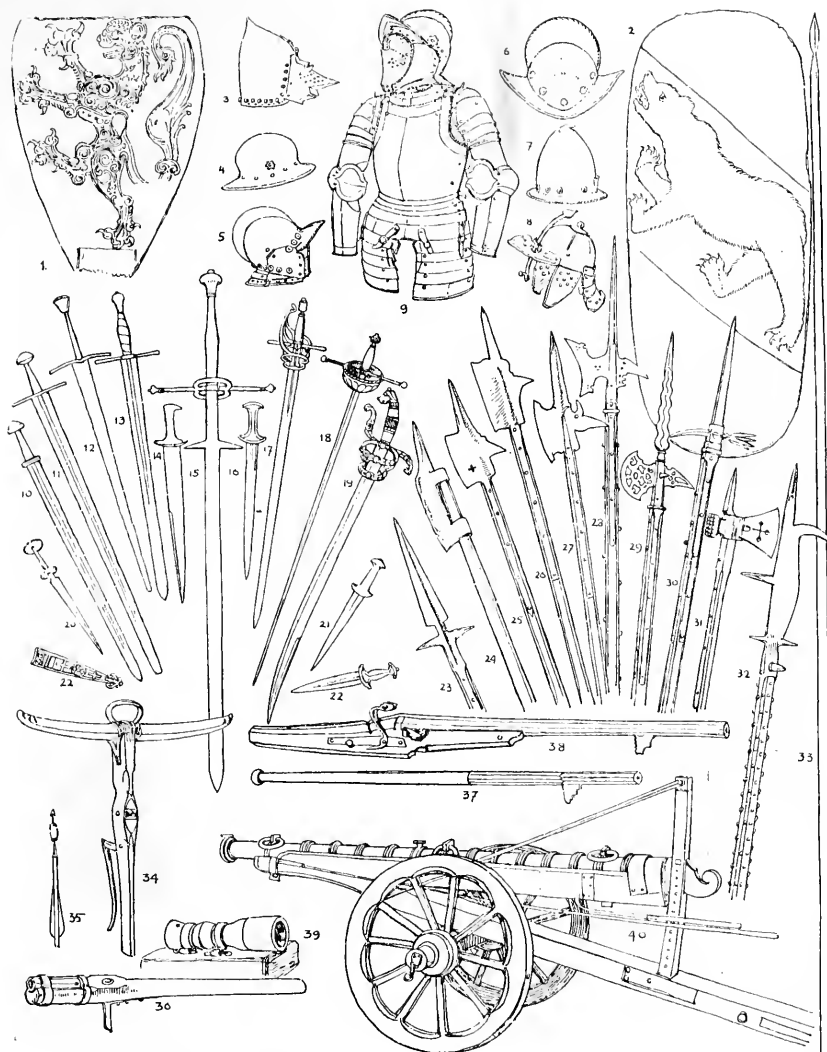
De bonne heure, on a combiné les armes à feu avec d'autres armes. Comme exemple on peut citer l'arquebuse de Zwingli qui est combinée avec une courte hache d'armes. Souvent, on adaptait des lames d'épée ou de sabre à des armes à feu.

[R. WEBER.]

Voir W. Böheim: *Handbuch der Waffenkunde.* — M. Jähns: *Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen.* — E. Haenel: *Alte Waffen.* — *Zeitschrift für historische Waffenkunde.* — *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich* (1911, 1920). — M. Thierbach: *Die geschichtliche Entwicklung der Handfeuerwaffen.* — *Jahresberichte des bern. histor. Museums.*

c) *Armes d'ordonnance.* Les armes fabriquées sur commande en grandes quantités d'après un modèle uniforme, sont appelées armes d'ordonnance. Le premier pays qui en fit faire est la France avec son fusil modèle





ARMES ET CUIRASSES ( $\frac{1}{20}$  DE LA GRANDEUR NATURELLE, N° 40 LE  $\frac{1}{40}$ ).

1. Bouclier d'un chevalier de Brienz, XIII<sup>e</sup> s. — 2. Pavois bernois, XIV<sup>e</sup> s. — 3 à 8 Cuirasses: 3. Baccnet, XIV<sup>e</sup> s. — 4. Chapeau d'armes de Zwingli ou 1531. — 5. Bourguignote, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. — 6. Morion XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. — 7. Cabasset, fin du XVI<sup>e</sup> s. — 8. Bourguignote à nasal mobile, XVII<sup>e</sup> s. — 9. Demi-armure du Frauenfeld, fin du XVI<sup>e</sup> s. — 10 à 22 Epées et poignards: 10. Carolingien. — 11. Fin du XII<sup>e</sup> s. — 12. XIV<sup>e</sup> s. — 13. Vers 1500. — 14 et 16. Epées suisses, XV<sup>e</sup> s. — 15. Epée à deux mains, XVI<sup>e</sup> s. — 17. Epée vers 1600. — 18. Rapier, XVI<sup>e</sup> s. — 19. Sabre suisse, XVI<sup>e</sup> s. — 20. Misericorde, XIV<sup>e</sup> s. — 21 et 22. Poignards suisses, XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. — 23 à 29 Hallebardes: 23. Pertuisane, XVI<sup>e</sup> s. — 24. Type du XIV<sup>e</sup> s. (Vougey). — 25. Hallebarde dite de Seupach. — 26. Hallebarde bernoise. — 27. Hallebarde solenoise. — 28. Mûcheu du XVI<sup>e</sup> s. — 29. XVI<sup>e</sup> s. — 30. Marteau d'armes lucernois, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. — 31. Hache d'armes, XVI<sup>e</sup> s. — 32. Gnisarneau, XV<sup>e</sup> s. — 33. Lance, XVI<sup>e</sup> s. — 34. Arbalète, XV<sup>e</sup> s. — 35. Carreau incendiaire, XV<sup>e</sup> s. — 36 et 40 Armes d'inf. — 36. Canon à main suisse, XIV<sup>e</sup> s. — 37. Haquebute emmanchée, XV<sup>e</sup> s. — 38. Arquebuse à croc, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. — 39. Obusier, XIV<sup>e</sup> s. — 40. Canon bourguignon, milieu du XV<sup>e</sup> s.

Les nos 1 et 3 sont tirés du Musée national à Zurich, les nos 2 et 5 à 39 du Musée historique de Berne, le n° 40 de celui de La Neuveville.





1717: son second modèle de 1778 fut adopté ou imité par le monde entier. En Suisse, les armes d'ordonnance ne sont connues que d'une façon assez restreinte, car les moyens financiers réduits dont on disposait ne permettaient de se les procurer qu'en petit nombre, et la prescription partout en vigueur obligeait le soldat à fournir son arme les rendant en grande partie superflues. Les grands cantons comme Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, et la ville de Genève avaient à la vérité un certain stock d'armes dans leurs arsenaux, mais ils s'en tenaient aux modèles étrangers, dont ils possédaient une véritable collection et qu'ils vendaient aussi sans réflexion à ceux qui étaient astreints au service militaire. Cet état de choses dura même encore après 1803 et ne prit fin que le 13 avril 1842 lorsque la Diète introduisit le fusil à percussion pour l'infanterie et le fusil de chasseurs modèle 1842, auxquels succéda en 1851 la carabine (Stutzer) de campagne, en 1856 le nouveau fusil de chasseurs et en 1859 le fusil d'infanterie système Pélcz-Burnand, se chargeant tous par la bouche et à amorce. En 1863 et 1864, la Suisse introduisit les premiers fusils et carabines se chargeant par la culasse, et fut le premier pays qui adopta le petit calibre (Milbank-Amser). De 1717 jusqu'à cette année-là tous les fusils avaient eu le calibre usuel d'une once ou de 18 mm.; on les diminua alors à 10,4 mm. Les carabiniers reçurent en même temps les carabines américaines Peabody dont le système est encore en usage pour certains carabines de stand et armes privées. En 1868, la Suisse fut de nouveau la première à adopter pour son armée un fusil à répétition, le Vetterli, muni d'un magasin à 8 cartouches et culasse mobile; il fut construit jusqu'en 1881 en quatre modèles divers chaque fois améliorés, et constitua jusqu'en 1889 (sous les quatre formes du fusil, du mousqueton, et de la carabine pour les carabiniers et pour la cavalerie) le fusil uniforme de l'armée. Lors du nouvel armement de 1889, l'arme des carabiniers disparut et le modèle ne fut plus établi que comme fusil, mousqueton et carabine de cavalerie; il possède un magasin à 12 cartouches, réduit un peu en 1896, une culasse droite, et son calibre n'est plus que de 7,5 mm. En 1911 vint enfin le dernier modèle, d'une manière générale un perfectionnement du modèle 1889-1896, avec culasse et magasin réduit à 8 cartouches, fabriqué en deux types: le fusil et la carabine ou mousqueton.



Pendant la guerre européenne on introduisit dans l'armée suisse le casque d'acier qui rappelle dans son ensemble le casque d'autrefois. Les premiers essais remontent à 1911; le modèle définitif est de 1917, et en 1920 il a été adopté pour toute l'armée d'une façon définitive, entre autres parce qu'il coûte moins que le képi de feutre et de cuir. Cependant il doit rester au matériel de corps. Les soldats porteront pour sortir une casquette de drap à côté du bonnet de police au cantonnement. [A.]

**ARMES-REUNIES.** Nom d'une société de tir et d'une société de musique de La Chaux-de-Fonds. La première fut fondée le 12 juin 1820 par 56 patriotes montagnards; elle était composée d'éléments républicains, en opposition à la Société des Mousquetaires, plus ancienne, formée de partisans du roi de Prusse. Les Armes-Réunies, par leur participation aux tirs fédéraux, notamment à Soleure en 1840, contribuèrent à fortifier les sentiments républicains des Chaux-de-Fonds. A la suite d'une manifestation patriotique, la société fut dissoute le 15 août 1840, mais ce ne fut pas pour bien longtemps; reconstituée en 1845, les Armes-Réunies purent reprendre leur nom en 1848 avec l'avènement de la république.

La société de musique s'appela d'abord Musique des carabiniers. Fondée vers 1828, elle partageait les idées politiques des Armes-Réunies et accompagna celle-ci au tir de Soleure où elle joua la marche désormais connue sous le nom de *Marche de Soleure*. La sentence de dissolution de 1840 frappa aussi la musique des carabiniers. Ayant été reçue membre honoraire des Armes-

Réunies, en 1840, la musique des Carabiniers porta ce nom quelquefois, puis d'une façon continue à partir de 1848. — A. Robert : *Souvenirs historiques* (MN 1906). — *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, p. 140. — Lucien Landry : *Trois causeries sur La Chaux-de-Fonds d'autrefois*. — M. Laracine : *Souvenirs de la Fête fédérale de gymnastique et du tir des Armes-Réunies, son passé son présent*. [A. R.]

**ARMIN** (ARMINIA), SIXT VON, Secrétaire de légation du ministre de Prusse en Suisse, Justus von Groner 1816-1819, et chargé d'affaires depuis la mort de ce dernier, l'1<sup>er</sup> septembre 1819, jusqu'à la nomination du comte de Meuron, le 8 février 1820. Le 3 décembre 1820 il se présenta avec le ministre d'Autriche devant le Vorort de Lucerne pour réclamer des mesures contre un club de réfugiés allemands à Coire. De 1824 à 1831, pendant la mission du baron d'Otterstedt, il dirigea la légation de Prusse en Suisse à titre de conseiller, car Otterstedt étant également ministre prussien dans le grand-duché de Bade, habitait d'ordinaire Karlsruhe. — Dierauer. — Eöhsli : *Schweizerische Gesch.* im XIX. Jahrh. — Pieth : *Die Mission Justus von Groners in der Schweiz*. — Pieth : *Zur Pfählingssetze in der Restaurationszeit*. — ISN 1070. [F. P.]

**ARMORIAL.** Les recueils d'armoiries, manuscrits ou imprimés, sont nombreux en Suisse, de composition et de valeur très diverses. Les plus anciens sont la *Appenzeller* ou *Armorial de Zurich*, du XIV<sup>e</sup> s., connue autrefois sous le nom de *Membrana heraldica*, publiée en 1860 par la Société des Antiquaires de Zurich; l'*Armorial de l'Abbaye des bénédictins de Lucerne*, de la première moitié du XI<sup>e</sup> s., et le *Livre des fiefs des évêques de Bâle*, de 1441.

Les armoriaux sont de deux sortes : ou bien ils ont été dressés par des amateurs curieux d'héraldique, d'après des sceaux, des fresques, des pierres tombales ou des vitraux ; ou bien ils sont dus à une décision des Autorités et sont destinés à compléter des rôles de noblesse ou de bourgeoisie. Consacrés d'abord aux seules familles nobles ou patriciennes, ils ont englobé aussi la simple bourgeoisie à partir des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. Mais à ce moment-là, la méconnaissance des graveurs et dessinateurs en matière de blason enleva beaucoup de valeur héraldique et artistique aux armoriaux. Trop souvent, jouant sur les noms de famille, on s'est plu à faire des « armoiries parlantes ».

L'essor pris par les études héraldiques dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s. a permis la publication de nombreux armoriaux, soit partiellement, soit complètement. Il a favorisé aussi l'élaboration de nouvelles collections d'armoiries d'après les documents, sceaux et cachets, entre autres, que les recherches d'archives ont mis au jour. Ces publications conservent, en raison même des nombreuses particularités de notre pays, un caractère local ou régional. Seuls les quelques ouvrages consacrés aux armoiries des Etats et communes suisses ont un caractère national.

Indépendamment des armoriaux proprement dits, quelques publications historiques ou généalogiques, par l'abondance de l'illustration, peuvent prendre rang parmi les recueils d'armoiries : ainsi la *Chronique de Stumpf*, qui donne les armes des nombreuses familles, villes ou Etats dont le texte fait mention ; ainsi encore, les deux tableaux que Jean Grellat a consacrés à la généalogie des familles régnantes sur Neuchâtel, etc. Nous donnons ci-après la liste des principaux armoriaux suisses manuscrits classés d'après le lieu de leur dépôt :

BÂLE. A la Bibliothèque universitaire : *Wappenbuch*, de 1680 environ. (O I 13) ; *Kochisches Wappenbuch*, 1490 env. (O I 13) ; *Wappensteinisches Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> s. (O I 14) ; *Blitz von Betsensteinisches Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> s. (O II 46) ; *Jörg Bendlers Wappenbuch*, copie ms. de la fin du XVI<sup>e</sup> s. (O I 17) ; *Johann Ulrich Fisch : Berner Wappenbuch*, de 1621 (II 15) ; *Isignia Facultatis medicæ Basiliensis*, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. (A V 10).

Aux Archives de l'Etat : *Konrad Schmitz : Wappenbuch*, 1530-1539 (F 4) ; *Christian Wurstein : Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> s. (F 14) ; *Hiero-*



nymus Vischer: *Wappenbuch*, de la fin du XVI<sup>e</sup> s. (F 3); *Wappenbuch des Direktors der Kaufmannschaft*, 1716-1832 (F 5); *Wappenbuch der Schlüsselzunft*, 1514 environ.

BERNE. A la Bibliothèque de la ville: Jakob Bucher: *Regimentsbuch* «*Theatrum Republicae Bernensis*», 2 vol. 1223-1661 (Mss. Hist. Helv. XI, 10 et 11); Niklaus Gatschet: *Wappenbuch des Alten und neuen Adels*, 2 vol. 1799 (Mss. Hist. Helv. XIV, 58 et 59); Joh. Rud. Gruner: *Wappenbuch*, 2 vol. vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XI, 63 et 64); J.-H. Gruner: *Wappenbuch der ausgestorbenen Berner Geschlechter*, vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XI, 93); *Thesaurus topographicus historicus Bernensis*, 4 vol. 1729-1730 (Mss. Hist. Helv. XIV, 13-16); Heinrich Hess: *Wappenbuch der Stadt Zürich*, 3 vol. 1734 (Mss. Hist. Helv. VI, 1-5); Jakob Kull: *Wappenbuch der löblichen Bürgerschaft in Zürich*, 1844 (Kp. V 121); Dietrich Meyer: *Wappenbuch der wohlgebornen Geschlechter von Zürich* 1605 (Kp. IV 72); G. K. Stauffer: *Wappenbuch gesammter Bürgerschaft der Stadt Bern auf das Jahr 1336* (Kp. VI, 170); Benedikt Rufer: *Wappenbücher*, vers 1800 (Mss. Hist. Helv. XV, 61-66); Joh.-Jak. Sinner: *Reinliches Regiments- und Regimentenbuch*, 2 vol., vers 1750 (Mss. Hist. Helv. IV, 81 et 82); Wilhelm Stettler: *Wappenbuch der Regimentsfähigen Bürgern der Stadt Bern*, 1700 (Mss. Hist. Helv. XVI, 135); B. A. Dunker: *Wappenbuch der Stadt Bern*, 1795 (Kp. VI, 170); Matthias Walther: *Geneimte Chronik von Bern*, 1650-1650 (Mss. Hist. Helv. 79); Thüring Walther: *Wappenbuch* 1612 (Rar. 37); *Wappenbuch der Berner Geschlechter*, XVII<sup>e</sup> s. (Mss. Hist. Helv. I, 119); Joan Caspar Winterlin: *Wappenbuch* «*Arma Gentilitia*», 1633 (Mss. Hist. Helv. XIV, 11); (Em. Wyss): *Wappenbuch sämtlicher in der Stadt Bern verbürgerten Geschlechter*, 1829 (Kp. IV, 126).

BIENNE. Archives de la ville. 75 armoiries des familles biennoises dans la chronique de Verresius.

GENÈVE. AUX Archives de l'État: J.-A. Gahffe: *Armorial national* (Genève, Savoie, Suisse).

A la Bibliothèque publique et universitaire: Ch. Ph. Du Mont: *Armorial genevois*.

A la Bibliothèque de la Soc. d'histoire: *Nobiliaire des familles genevoises*, 1788; *Blasons de familles genevoises*.

LAUSANNE. Les Archives cantonales vaudoises ont en dépôt la bibliothèque de la Soc. vaudoise de généalogie, qui possède plusieurs armoriaux:

J.-E. d'Angreville: *Armorial historique du Vallais*, copie ms. de 1868 par Chs.-Ph. Du Mont; *Armorial fribourgeois*: Jean Pasche: *Armorial du Pays de Vaud*, 1654; copie par Chs.-Ph. Du Mont; Jean Pasche: *Armorial du Pays de Vaud*, original (?); *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Samuel Olivier; *Armorial des Nobles Fusilliers, Abbaye de Lausanne*, 1654-1838; *Armorial suisse*, par Chs. Ph. Du Mont; Christoph Silberysen: *Wappenbuch der Schweiz*, 2 vol., XVI<sup>e</sup> s.; *Regiment Buch der Stadt Zürich*, XVII<sup>e</sup> s., complété jusqu'à 1798; E. de Mellet: *Bailliage de Chillon en 1660*, avec armorial, 1861; Chs. Ph. Du Mont: *Armorial de la Suisse romande*; *Recueil des armes des familles estintes du Pays de Vaud*; *Recueil de blasons des familles des cantons de Berne et Fribourg*, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1698; Sterky: *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Chs.-Ph. Du Mont; Clavet de Bourraz: *Recueil de Blason des armes des bonnes familles du Pays de Vaud*.

A la Bibliothèque cantonale: *Armorial de familles vaudoises et fribourgeoises* (F 737); *Armorial vaudois*, par Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855 (F 985); Aurelian zur Gilgen: *Armorial des familles de Lucerne* (F 637); Fr. de Gingins: *Armorial des familles nobles ... du Pays de Vaud* (F 1094).

NEUCHÂTEL. J. Huguenin: *Abregé d'armoiries et principe héraldique de plusieurs familles tant de noblesse que de bourgeois...* XVII<sup>e</sup> s. (Arch. de l'État).

*Livres des familles bourgeoises de la ville de Neuchâtel, dit Rolle Bailloz* (Arch. de la ville de Neuchâtel); J.-J. Berthoud: *Recueil d'armoiries de diverses familles de la principauté de Neuchâtel...* 1779 (propriété privée); Louis Benoit, fils: *Armoiries de familles neuchâtelaises*,

1791 (Propriété de MM. Mauler à Môtiers); *Rollé général et alphabétique de Bourgeois de Neuchâtel, des 1630 à 1830*, par A. S. Wavre, 1830 (Arch. de la ville de Neuchâtel); *Armoiries des familles neuchâtelaises* (Bibl. de la ville); *Armorial neuchâtois. Galerie historique du château de Neuchâtel*, par Félix Boyet, 1857.

ZÜRICH. AUX Archives de l'État: *Wappenbuch der Spital-Pfleger-Meister und Scheiber*, 1260-1847, établi jusqu'en 1701 par Johann Jakob Bodmer (II 1 410); Fischer vom Luchs: *Familien- und Wappenbuch*, XVII<sup>e</sup> s., jusqu'en 1696 (Dépôt de la Soc. des antiquaires de Zurich).

A la Bibliothèque centrale: Aeg. Tschudi (?): *Wappenbuch*, copie d'après un original d'Engelberg; XVII<sup>e</sup> s. (M. A 53); Joh. Stumpf: *Wappenbuch schweiz. und ausländischer Geschlechter*, XVI<sup>e</sup> s. (Ms. A. 4); *Wappenbuch* du XVI<sup>e</sup> s., attribué autrefois par erreur à J. Stumpf (Ms. A. 42); Joh. Leu: *Sammlung sehr vieler Adel- und Bürgerlicher Wappen*, 5 vol. 1770 (Ms. Leu, 116-120); Joh. Fried. Meuss: *Lectione ygro. ... arbis et aprî Tigrurini*, 15 vol. XVII<sup>e</sup> s. (Ms. B. 53-67); Erhart Dürstler: *Stemmatalogie Tigrurini*, 7 vol. (Ms. 10-29); Heinrich Schweizer: *Zürcherisches Geschlechterbuch* (Ms. P. 137-140); *Armorial des familles nobles tant anciennes que nouvelles de la Suisse*, première moitié du XIX<sup>e</sup> s., 2 vol. (Ms. K. 1-2); *Underschiedliche Adelige genealogische Familien der Stadt Schaffhausen*, env. 1735 (Ms. T 552); *Regimentbuch der Stadt Zürich*, 1716 (Ms. T 601).

Bibliographie: AHS, 1913, 1915, 1918. — *Deutsche Herald.* 1891, n<sup>os</sup> 11 et 12.

LUCERNE. A la Bibliothèque bourgeoise: *Wappenbuch österreichischer Ritterschaft...* par F. N. 1722 (Ms. 136); *Wappenbuch des alten ... Helvetisch- oder Schweizerischen Adels* (Ms. J2); *Wappenbuch. Mit ausgemalten Wappen und Notizen* (Ms. 138); *Wappenbuch, enthaltend die Emter und Stände und Vogtei-Wappen von Basel, Zürich, Bern...* (copie d'après un original du XVIII<sup>e</sup> s.) (Ms. 339); *Stammbuch des Argans*, par Hans Ulrich Fisch, 1634 (Ms. 234); *das Luzernerische Wappenbuch*, 2 vol. (Ms. 37); Fr. Kar. Rusconi: *Wappenbuch*, 1730, 2 vol. et 1 vol. épigraphe (Ms. 7); Wilhelm Höfflinger: *Abschreibung und Abschrift aller Figuren, Wappen und Gemälden... welche in der Schlachtkapelle bei Sempach zu sehen* (Ms. 28); *Sempacher-schlacht*. A la fin se trouve un recueil d'armoiries par Cysat, avec répertoire (Ms. 124); *Viridarium Nobilitatis Lucernensis*, doit avoir été dressé par Joh. Baptist Rusconi, et les armoiries peintes par son fils; *Wappenbuch*, de familles suisses, en grande partie lucernoises (Ms. 127); Joseph de Fleckenstein: *Namen, Geschlechter und Wappen aller Herren Schultheissen von Luzern, nachdem das Regiment von ... Marbach an die Stadt gekommen* 1315. 1793 (Ms. 3039); *Wappenbuch enthaltend illuminierte Wappen von bei Sempach erschlagenen Eidgenossen* (Ms. 88); *Wappenbuch von Luzern* (Ms. 102); *Wappenbuch enthaltend d. gem. Wappen der Familien Cloos von Luzern* (Ms. 190); *Wappenbuch der Schultheissen von Luzern* (Ms. 102); *Wappen von Adel und Geschlechtern von Luzern, Bern, Zürich und Thurgau* (Ms. 111); *Wappen*; «*Aller Adel in Kt. Luzern*» (Ms. 304); *Wappen der Schultheissen von Luzern* (Ms. 303); Hans Jakob Krüsi: *Wappen etlicher Fürsten, Grafen, Freiherren und Adel so Luzern und seine Landtschaft bewohnt*, 1647 (Ms. 302); *Wappenbuch von Luzern*, 1865 (Ms. 43); *Zürcher Wappenbuch* (Ms. 303).

FRIBOURG. A la Bibliothèque cantonale: 1. *Armorial Techttermann*, du début du XVII<sup>e</sup> s., par Wilhelm Techttermann; 2. *Armorial Pithon*, 1685. Copie faite en 1763 par François de Diesbach; 3. *Armorial anonyme*, XVIII<sup>e</sup> s.; 4. *Armorial Combaz*, n<sup>o</sup> 1; début du XIX<sup>e</sup> s., par le notaire Jean-Joseph Combaz; 5. P. Appolinaire Delion: *Armorial historique du canton de Fribourg* (minute de son armorial publié en 1865). Une copie faite en 1875, par L. G. se trouve à la Bibliothèque du Musée industriel à Fribourg; 6. *Armorial Ammann*, 1760 (propriété de M. Alfred d'Amman à Fribourg); 7. *Armorial anonyme* (variante du n<sup>o</sup> 3) (propriété du capitaine de Muller à Belfaux); 8. *Armorial Combaz*, n<sup>o</sup> 2, copie du n<sup>o</sup> 4 (propriété de M<sup>me</sup> Ch. Joye, à la Tête Noire, Fri-



bourg); 9. *Armorial Graugier*, commencé par Louis Graugier († 1891) et continué par sa fille, M<sup>me</sup> Louise Ellgass-Graugier, à Estavayer-le-Lac.

[L. S.]

**ARMOURIN**, jadis *Armarin*, *Armeria*, au XV<sup>e</sup> s., 1580 *Armourin*, 1682 *Ermerin*. Ce nom, qui semble particulier à Neuchâtel, se rencontre dans les acceptations suivantes : 1<sup>o</sup> Armurier ; 2<sup>o</sup> Bourgeois revêtu d'une armure (cuirasse et casque) et armé d'une hallebarde et d'un écu, faisant fonction de garde dans les foires, et, avant la Révolution, dans les fêtes d'origine ecclésiastique (la plus ancienne mention au Landeron en 1463). La présence d'armourins aux quatre foires de Neuchâtel est bien établie dès le XV<sup>e</sup> s. Ils marquaient leur entrée en fonction par un cortège de la ville au château, la veille de chaque foire, et par la suite la veille de la foire de novembre seulement. Dès le XVII<sup>e</sup> s., ils furent remplacés par de simples gardes de police. Le cortège de la veille de la foire de novembre s'est toutefois maintenu avec une certaine ampleur et a pris le nom de Fête des Armourins. On le célébrait le soir du premier mardi de novembre.

Au nombre d'une vingtaine, les Armourins, accompagnés chacun de deux *éclaireurs* ou pages portant des flambeaux et de *noivies* portant une écharpe blanche et les fleurs à leur casque, déambulaient par les rues, de l'Hôtel de Ville au Château, aux sons des fifres jouant la *Marche des Armourins*, et s'arrêtaient pour le « salut de la hallebarde » à certaines places déterminées. Arrivés dans la cour du Château, leur capitaine, un membre du Petit Conseil, complétait le Gouverneur ou le Président du Conseil d'État ; après sa réponse on présentait à boire et des sautés étaient portés devant le redescendu, on enlevait les cuirasses — provient du butin de Grandson, dit la tradition — et la fête se terminait par un souper et par un bal. La présence des pages avec leur flambeau, leur écharpe et leur toque à trois plumes, a été expliquée par une légende : au XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> s., des Savoyards cachés dans des tonneaux seraient parvenus à s'introduire dans la cour du Château, mais des enfants qui y jouaient ayant remarqué des bruits insolites, seraient venus donner à temps l'alarme en ville. En fait, on ne sait rien de précis sur l'origine de cette fête, qui fut supprimée après les événements de 1848.

*Période moderne.* De 1863 à 1871, dans diverses occasions, des reconstitutions de la fête des Armourins eurent lieu, grâce surtout au peintre Bachelin. En 1898, lors du Cinquantenaire de la République et du Tir fédéral, la pièce historique *Neuchâtel suisse* ayant remis en faveur la marche des Armourins, une société de jeunes musiciens fut constituée sous le nom d'Armourins. Ce n'est qu'en 1902 toutefois que fut définitivement fondée, sous la tutelle de la Corporation des tireurs de la ville de Neuchâtel, la société appelée *Musique des Armourins*. Elle est formée d'une cinquantaine de garçons de 10 à 13 ans. Les instruments sont le fife et le tambour ; le costume et le bérêt sont aux couleurs de la Ville. — Voir *Etreennes historiques concernant le Comté de Neuchâtel*, 1796. — *Alpenrosen* 1820 (avec estampe de Ch. Girardet). — S. de Chambrier : *Description de la Mairie de Neuchâtel. — Le Neuchâtelois*, novembre 1835. — *Rapports du Conseil de Bourgossie*, 1850. — *MN*, 1866 (article Alph. Vavre) ; 1868 (Aug. Bachelin) ; 1917 et 1918 (W. Pierrelimbert). — *Almanach de la République*, 1872. — Ph. Godet : *La Marche des Armourins*. — *Quartier-la-Teute : Le Canton de Neuchâtel I. — Statuts de la Musique des Armourins. — Pages illustrées*, février 1911. [W. PIERRELOMBERT.]

**ARMOY**. Village de la Haute-Savoie, canton Thonon, où Genève a eu, ainsi qu'à Trarilant, des droits de dîmes et de patronat. En 1494, le pape Alexandre VI unit l'église d'Armoay au Chapitre de Genève. Par contre, qui possédait un prieuré rural de bénédictins, dépendait du Saint-Victor, près Genève. Tous ces droits furent recueillis par la seigneurie de Genève, qui y percevait des dîmes, des novales et avait un droit de patronat des cures, mais dont la souveraineté absolue a toujours été difficile à prouver. Au moment de la prise du Chablais par les Bernois, il y eut de grandes difficultés au sujet des cures d'Armoay et Drailliant, car les Ge-

nevois les avaient pourvus de pasteurs. De 1541 à 1589, les ministres y exercèrent leur charge et les dîmes furent perçues régulièrement. Le traité de Saint-Julien, en 1603, rendit aux Gruyevs les dîmes, sans l'exercice de la religion dont ils avaient été spolies en 1589. Pendant tout le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> s., de multiples difficultés surgirent au sujet des dîmes. Les revenus diminuaient peu à peu et l'on avait de la peine à trouver quelqu'un pour les percevoir. Enfin, le traité de Turin, en 1754, priva définitivement les Genevois des droits qu'ils avaient sur cette région. Mentionnons, parmi ceux-ci, le cens dû par les Dames de la Visitation de Thonon à la Seigneurie de Genève. — Voir Arch. d'Etat Genève *PII* n<sup>os</sup> 84, 788, 1553, 2287, etc. ; *Reg. des dîmes* n<sup>os</sup> 63, Savoie, n<sup>o</sup> 28. — Dubois-Melly : *La Seigneurie de Genève*. — Galiñe : *Genève II et A.*, supp. [Louis BUNDEL.]

**ARMS**. Famille. Voir DARMS.

**ARMOHLI**. Voir AARMHLE.

**ARN**. Famille bourgeoise de Buettigen (Berne) ; du ahd. *Arna(o)*, nom de personne très répandu (abréviation de noms en *Arn* = aigle). — 1. JOHANN (1740-1779), fut administrateur de l'église et juge. — 2. JOHANN, 1825-1899, fondateur de l'Institution Arn pour enfants pauvres. — 3. NIKLAUS, \* 1833 à Otiswil, † 1905, étudia la théologie à Berne, devint pasteur d'Habkern en 1859, de Signau en 1864, et se retira en 1888. [E. B.]

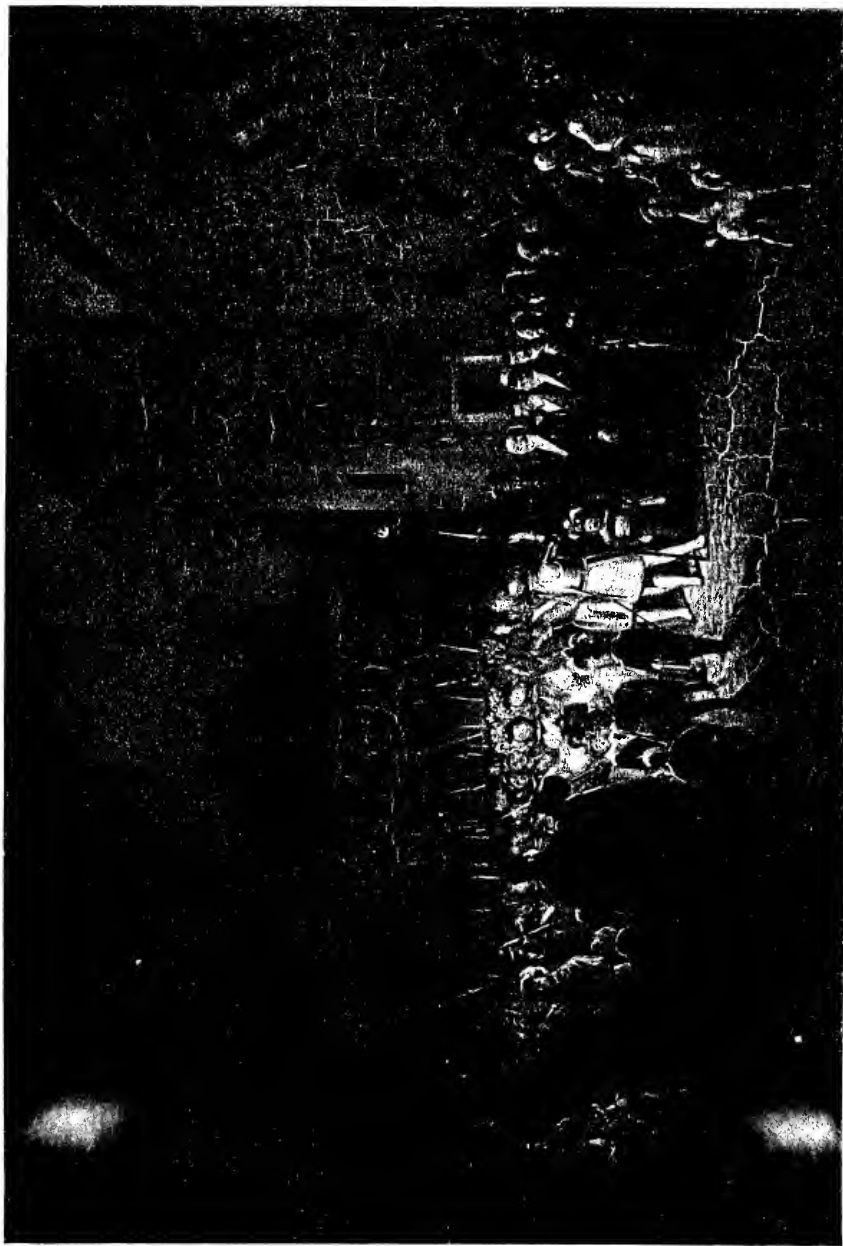
**ARNAUD, ARNAUDI, ARNAULD**. Différentes familles de ce nom, d'origine suisse ou française (Dauphiné, Languedoc, etc.) apparaissent dès le XV<sup>e</sup> s. à Genève. — 1. ROLET Arnaud, de Strabor (Strasbourg ?), bourgeois le 15 janvier 1443, trésorier de la ville en 1466 pour les contributions d'un emprunt destiné à obtenir le retour des foires, prieur de la confrérie de l'Eucharistie, recteur de l'Hôpital des pauvres honteux, conseiller dès 1473. Il fut un des fondateurs de la Chapelle de la Trinité à Saint-Gervais et de la confrérie de l'Assomption. — Voir Sordet mss. — Galiñe mss. — *HC*. — Cuvellat : *LB*. [H. D.]

**ARNAUD, Henri**, \* 1641 à Embrun (Hautes-Alpes), d'une famille protestante, † le 8 septembre 1721 à Dürrenz, pasteur et conducteur des vaudois du Piémont. Sa famille émigra très tôt dans les vallées vaudoises. Il fréquenta en 1664 la faculté de théologie de l'Université de Bâle, devint dès 1670 pasteur dans les vallées vaudoises. Il participa à l'émigration de ses compatriotes, vint le 31 janvier 1686 par le duc de Savoie. Déportés vers la plaine du Pô à proximité des places fortes piémontaises, pendant l'hiver 1686-1687, un certain nombre d'entre eux, 3224 personnes, se rendirent en Suisse avec l'autorisation du duc. Au lieu de s'en aller en Brandebourg comme il avait été prévu, les exilés entreprirent en août 1687 et juillet 1688 deux tentatives inutiles pour rejoindre leurs vallées. Arnaud, qui joua un certain rôle dans ces pérégrinations, était en avril 1687 à Neuchâtel avec sa famille, et se rendit en Hollande où il intéressa Guillaume d'Orange au projet de retour des Vaudois dans leurs vallées. Il prit le 26 août 1689 le commandement de l'expédition qui partit de Prangins (Nyon), et la ramena après de durs combats dans ses vallées. Le 3 avril 1692, il prit part à un synode comme pasteur de Vignes-Pora, fut appelé par la commune de Saint-Jean quand l'édit du 1<sup>er</sup> juillet 1698 exilait des vallées tous les protestants qui n'en étaient pas originaires, le chassa du Piémont. Il se rendit à Genève, Zurich, Francfort et Londres, aida aux colonies vaudoises établies dans le Wurtemberg et devint en 1699 pasteur de la communauté de Dürrenz-Schönenberg près de Pforzheim. — E. Combe : *Henri Arnaud ; E. Arnaud, pasteur et ducce dei Valdesi*. [E. B.]

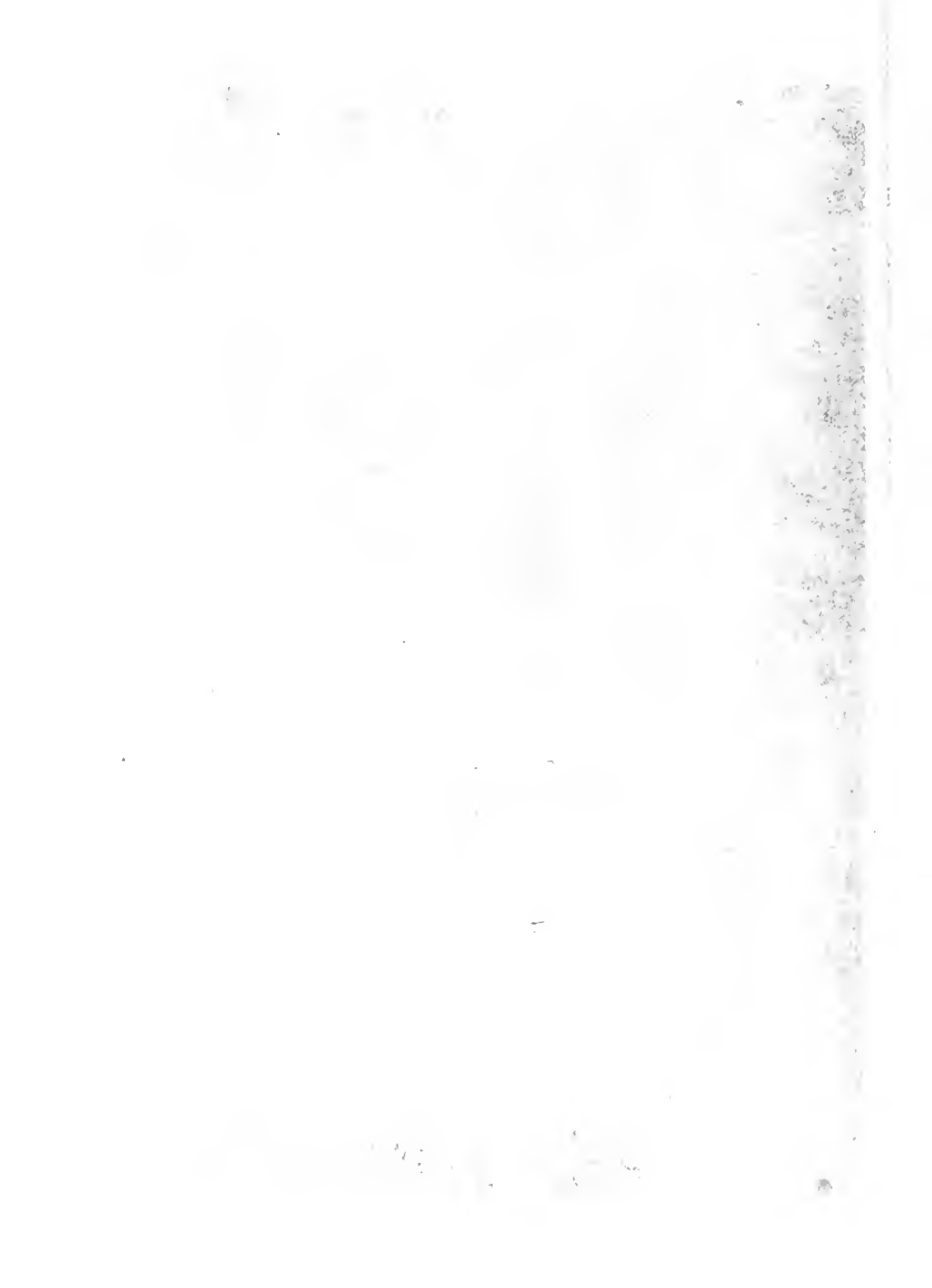
**ARNEGG (OBER et NIEDER)** (C. Saint-Gall, D. Gossau, V. D.G.S). Ober-Arnegg est un hameau de la commune d'Andwil ; Nieder-Arnegg appartient à la commune de Gossau. Anciennes formes du nom : en 730 *Ahorningsgane* (Ahornwiese = prairie de l'étable) ; en 887 *Aharneag* ; 904 et 926 *Arnaach* ; 1395 *Arnanq* ; cette forme donna *Arneg*, puis *Arnegg*. — A l'origine, l'abbaye de Saint-Gall paraît comme propriétaire foncier à Arnegg. En 1396, la dime de Nieder-Arnegg était



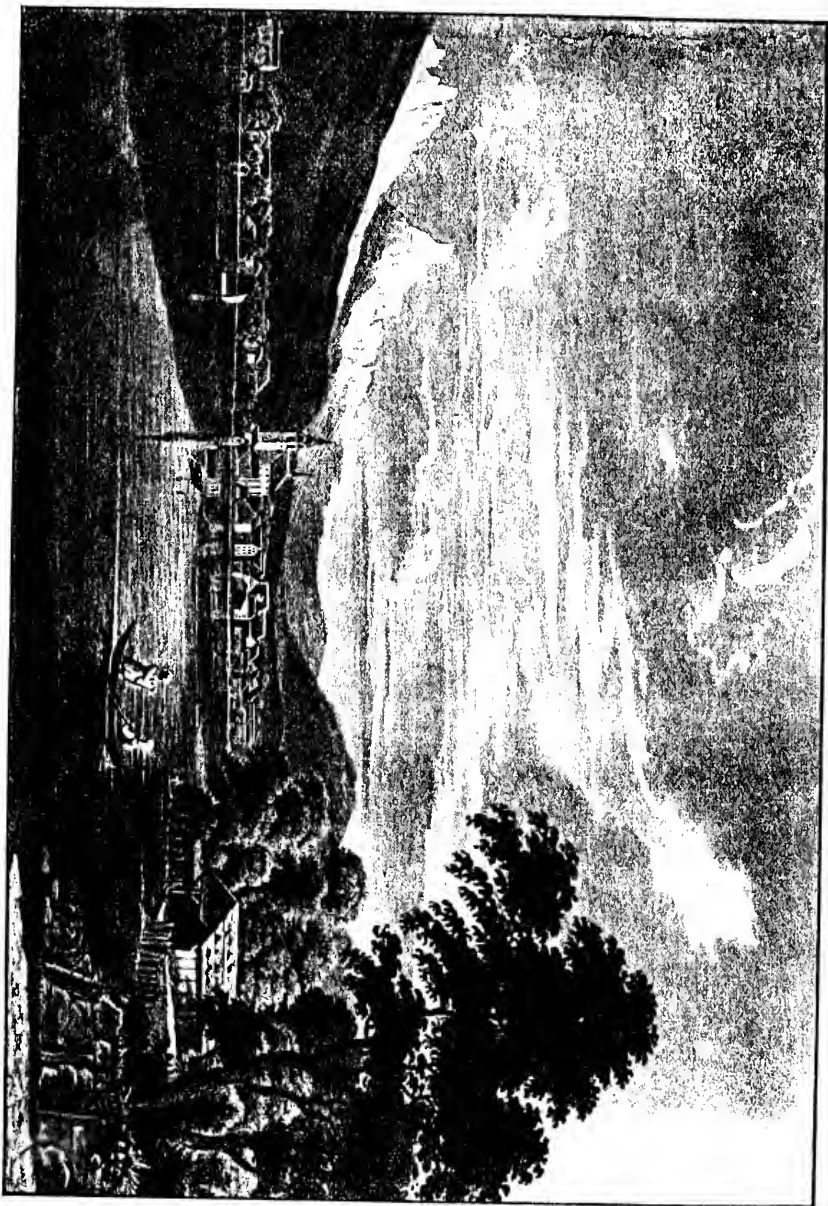
# ARMOURINS



L'entrée des Armourins au château de Neuchâtel en 1836.  
Peinture à l'huile de W. Moritz fils au Musée de Neuchâtel







Vue d'Arth vers 1840.  
Aquatint e colorié de Joh. Hurlimann d'après un dessin de K. Corrad.



un fief de Saint-Gall, qui fut rattaché dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. par l'abbé Ulrich Rösch. En 1510, Nieder-Arnegg appartenait à la juridiction de Gossau, et devint une commune autonome au XVIII<sup>e</sup> s. — Ober-Arnegg, mentionné pour la première fois en 1417, était un bailliage des seigneurs d'Andwil et portait ordinairement le nom de Neu-Andwil; c'était un fief de l'abbaye de Saint-Gall. Le petit château de Neu-Andwil paraît être identique à Reckenhubl et doit avoir été bâti en 1508 par Fritz-Jakob von Andwil. En 1669, les droits de justice sur Ober-Arnegg furent vendus par les enfants de Barbara von Andwil au capitaine Franz Meili et à son frère Marx pour 11 800 florins. A leur mort, en 1701, ces droits passèrent au chapitre de Saint-Gall pour 10 800 florins. La même année, le prince-abbé Leodegard confirma à la juridiction les coutumes que Hans-Kaspar von Andwil lui avait accordées en 1536. Le bailliage de Ober-Arnegg appartenait à l'abbaye de Saint-Gall jusqu'en 1798, puis, en 1806, ce hameau fut rattaché à la commune politique et civile d'Andwil, dont il dépendait aussi pour l'école et l'église. Nieder-Arnegg, par contre, fut érigé en commune et rattaché à Gossau, mais dépendit aussi d'Andwil pour l'école et l'église. — Gmür: *Rechtswörter des Kts. St. Gallen* I, 458. [PL. BOLLER.]

**ARNEN.** Village. Voir EBNEN.

**ARNET.** Famille répandue dans le canton de Lucerne à Ebikon, Gettnau, Hellbühl, Krions, Menzberg, Root, Ruswil, Schlierbach, etc. dont le nom dérive du ahd. *Arn-olt* (ou *Arn-rait* nom qui est cependant rare). Un des Arnet de Ruswil, maître Fridli, s'établit dans le canton d'Uri et y obtint la bourgeoisie en 1645 pour 600 florins et un baril de vin. — 1. JOST, chapelain de St. Peter à Lucerne 1612, curé de Winikon 1621, mort 1669. — 2. UBALD, d'Ebikon, capucin, mort en 1701 à Schüpfen 1710, p. 4732. — 3. SIGISMUND, de Root, provincial des franciscains en 1674. — 4. HEINRICH, de Root, ammann, maître l'annet en 1686. — 5. NIKOLAUS, de Root, \* 1763, chapelain en ce lieu en 1789. — 6. JAKOB, maître des eaux à Lucerne en 1765. — 7. XAVIER, de Gettnau, \* 1844, † 1906, professeur de physique à l'école supérieure de Lucerne de 1870 à 1906; directeur de la station météorologique 1880-1906, publia des travaux de physique, de météorologie et des études sur les lacs. — 8. THADDEUS, de Root, \* 1850, vicaire à Altsihofen, chapelain de Meierskappel 1879, inspecteur scolaire de district 1880, curé à Egolzwil 1883, à Buron 1888, inspecteur cantonal des écoles 1889, chanoine de Munster 1890, prévôt 1911.

**ARNEX** (C. Vaud, D. Nyon, V. DGS). Cette localité avait dès le XII<sup>e</sup> siècle des seigneurs particuliers vassaux des seigneurs de Prangins. Ils s'éteignirent au XIV<sup>e</sup> siècle, et les comtes de Savoie exercèrent les droits de justice à Arnex, où l'abbaye de Bonmont et les seigneurs de Gingins avaient des biens. Les princes de Savoie réunirent Arnex à la seigneurie de Coppet, mais en 1532 Mainfroy, marquis de Saluces et seigneur de Coppet, échangea cette localité avec le prieur de Ripaille contre des cens à Coppet. A la Réforme, Berne confisqua les biens du prieur, et inféoda (1642) le village d'Arnex à J.-J. Quisard, seigneur de Grans; les descendants de ce dernier vendirent à leur tour en 1763 la seigneurie d'Arnex à Antoine Saladin, de Genève, qui la possédait en 1798. Arnex est le lieu d'origine de l'historien de la Réformation, Merle d'Aubigné. — *Armoiries* des nobles d'Arnex sur Nyon: d'azur semé de petits triangles de sable, au lion du même. — Voir *DIV.* [M.R.]

**ARNEX** (C. Vaud, D. Orbe, V. DGS). Ce village était habité à l'époque romaine, et l'on y a trouvée en 1898 dix-huit sépultures de l'époque burgonde. En 1049, le seigneur Adalbert de Grandson donna au couvent de Romaniémont tout ce qu'il possédait à Arnex. Ce fut sans doute l'origine des biens du couvent dans ce lieu, qu'il fit administrer dès le XI<sup>e</sup> s. par un mayeur, office héréditaire dont la famille prit le nom d'Arnex. Au XIII<sup>e</sup> s., Gonon d'Arnex abrenoua de la main-morte tous les tenanciers. Après la Réforme, Arnex fut un bailliage de Romaniémont, tandis que l'office de la mayorie passa plus tard à différentes

familles, entre autres aux Mayor de Romaniémont, aux Chaillet d'Arnex, et à Maurice Gleyre, le futur directeur de la République helvétique. C'est ainsi que la demeure des mayors, remaniée au XVII<sup>e</sup> s., et appelée dès lors le château d'Arnex, devint la propriété de Gleyre et par sa fille des de Lerber qui l'ont vendue en 1913. L'église d'Arnex, dédiée à Saint-Martin, a un clocher que l'on date du XI<sup>e</sup> s. — Voir *DIV.* [M.R.]

**ARNEX, ARNAV, d.** Famille noble vaudoise

Elle remonte à Wibert, chevalier, vivant en 1109, son fils de la XI<sup>e</sup> s. à Orbe où elle exerça différentes charges. — CLAUDE d'Arnex était écuyer d'Hugues de Châlons, prince d'Orange et seigneur d'Orbe en 1476 au moment des guerres de Bourgogne. — Son fils, CLAUDE, châtelain d'Orbe en 1533, fut mété à la Réformation. — Un fils de Claude, PIERRE, fut co-seigneur de Lussy et de Disy; un autre, FRANÇOIS,

co-seigneur de Montagny-le-Corbiz et de Mollondin. Cette famille vint finalement se fixer à Lausanne, et donna dès lors des officiers, des professeurs, des ministres. Le plus connu est JEAN-RODOLPHE, 1710-1765, professeur d'éloquence à l'Académie de Lausanne. Cette famille s'est éteinte au XIX<sup>e</sup> s. — *Armoiries*: d'argent à la croix de sable. — Voir Dumont: *Collection gén.* — *Répertoire des familles qualifiées.* [M.R.]

**ARNEX, MARIE d.** Voir GLÉRESSE.

**ARNI** (C. Argovie, D. Bremgarten, Com. Arni-Isisberg, V. DGS). En 1246: *Arne*, comme les suivants, dérive probablement de *Ahorn-ahé* = forêt d'arables. Ce village faisait partie du Zurichgau, et appartenait dès 1415 à l'Oberröthen (Zürich), paroisse de Lunkhofen. Il y avait un château, aujourd'hui disparu, entièrement la propriété d'une famille de ministériaux des Kibourg et des Habsbourg. — GUINARDUS DE ARNI, chevalier à Wildegg, est mentionné comme témoin près du comte Rodolphe de Habsbourg, le 23 avril 1242. Parmi les chevaliers opposés à un accommodement à l'amiable entre Rodolphe de Habsbourg et les Zurichois d'une part et les seigneurs de Regensberg d'autre part, en 1246, on trouve RUDOLPHUS VON ARNE. En 1320, le couvent de Frauental acquit deux fermes à Arni, qui s'ajoutèrent à ce qu'il possédait déjà; en 1409 et 1430, il y acquit la dime de divers biens. Un différend entre les couvents de Frauental et Muri et leurs tenanciers, au sujet d'une dime, fut tranché le 5 mai 1686 à Frauental par le gouvernement zuricois en faveur des couvents. Le différend au sujet de la dime sur les pommes de terre fut terminé dans le même sens en 1767. La dime d'Arni fut rachetée en 1807 pour 1033 fr. Arni forme avec Isisberg une commune politique; elle n'a pas d'armoiries, et celles des ministériaux de Kibourg sont inconnues. — W. Merz: *Bürgen und Habsburgener* I, p. 75. — LZ. — P. Weisbacher: *Schlossricht* der *Schotten* von Bremgarten, 1849-1850, 1851-1852. — F. Suter: *Das Kloster Frauental*, p. 2-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri II*, p. 171. [W. WEISBACHER.]

**ARNI** (C. Berne, D. Konolfingen, V. DGS). Commune avec de nombreux hameaux et fermes de la paroisse de Biglen. C'est probablement là qu'était la ferme d'ARNE que le père de l'abbé Egloff, de Saint-Jean près Cerlier, donna à ce couvent, selon la bulle du pape Lucius III, du 2 octobre 1185. Des démolés éclatèrent en 1359 entre les paysans d'Arni et le diaire de Biglen. Le droit de justice d'Arni passa en 1424 de Petermann von Krauchtal aux Englishers, puis aux Hetzel et en 1449 aux Schöni. La dime appartenait à l'hôpital du bas à Berne. Jusqu'en 1798, Arni faisait partie avec Biglen de la seigneurie de Signau. Une école fut construite près de la scierie d'Arni en 1734. [E.B.]

**ARNI.** Ferme près de Küssnach (Schwyz) à environ 1 km. au Nord de la station du chemin de fer. Elle appartenait à la juridiction de Küssnach et fut donnée par *Hacho* au couvent de Murbach. Elle se trouvait parmi les biens que l'abbé de Murbach céda en 1291 à la maison des Habsbourg. En 1303, elle est mentionnée dans le rentier dressé par Burkhardt von Frick, puis redevenu propriété du couvent de Lucerne. — Voir: *Habsburg.*



Urbar. — Gr. 50, 69. — *Kammeramtsrodol Luzern.* — *Hofrecht Küssnach.* — Arch. de Schwyz, doc. concernant Küssnach, n° 14. — *Urbar der Kirche Küssnach.* — *Grundbuch Küssnach.* [A.L.T.]

**ARNOLD.** Nom porté par plusieurs familles des cantons d'Uri, Saint-Gall, Lucerne, Soleure, Valais, Zoug et Zurich et par plusieurs ecclésiastiques au moyen âge.



**A. Canton d'Uri.** Famille issue de HANS, de Springen, mentionné la première fois le 24 avril 1365. Elle est signataire de Springen, Atdorf, Aitinghausen, Bürglen, Erstfeld, Fluellen, etc., et des rameaux s'établirent aussi dans les cantons de Lucerne, Schwyz et Nidwald. *Armairies:* de gueules à un cavalier tenant une hallebarde. — 1. HEINRICH de Springen, membre de la confrérie des Lazaristes; le 22 mai 1402, il est arbitre à Urseren et, le 26 avril 1408, membre du tribunal arbitral appelé à trancher entre le couvent d'Engelberg et les praisiens de Küssnach. — 2. HEINRICH, probablement fils du n° 1, député à la Diète 1430-1464, fut sept fois landamann et l'un des arbitres qui tranchèrent, en 1427, entre Zurich et la comtesse de Toggenbourg d'une part, et Schwyz et Glaris de l'autre; second plénipotentiaire à Lucerne le 4 août 1441 à la conclusion de la paix avec le duc de Milan, chef des Uranais dans la guerre de Zurich de 1444. — 3. JAKOB, fils du n° 2, représenta le canton d'Uri à la Diète de 1468 à 1494, landamann 1474-1476 et 1490-1492, premier capitaine de la garnison de Sornico 1479. — 4. HEINRICH, d'Atdorf, membre du Conseil, bailli de la Riviera 1552, de Bellinzona 1554, administrateur de l'église 1556-1558, député d'Uri en Bourgogne, le 2 mai 1557, pour la ratification de l'alliance avec le roi de France, capitaine de 248 hommes à la solde du pape sous les ordres de Melchior Luszy 1557, assista le 27 juillet 1557 à la défaite de Palliano, vivait encore le 18 février 1563. — 5. JAKOB, d'Atdorf, frère du n° 4, grellier en 1536, bailli du Freiamt 1540, député à la Diète 1544-1573, vice-landamann 1544-1549, landamann en 1549-1551, 1559-1561 et 1569-1571, des 1554 membre du Conseil secret ou Conseil de guerre, des 1564 membre du Conseil de l'hôpital à Atdorf, arbitre à la conférence de Neuchâtel, les 11-19 février 1561, entre Berne et la Savoie; le 10 août 1565, unique député uranais à l'alliance des V cantons catholiques avec le pape Pie IV, mentionné la dernière fois le 16 décembre 1578. — 6. KATHARINA, † 1626, la première conventuelle uranaise du couvent de bénédictines de Seedorf et abbesse de ce couvent. — 7. JAKOB, d'Atdorf, des 1591 capitaine de la garde papale à Bologne, donna à l'église du couvent de Seedorf un tableau de DENIS CALVAERT, pour le maître-autel, † 1634. — 8. JOHANN-KASPAR, d'Atdorf, \* 1590, † 29 décembre 1637; chevalier, d'abord grellier, des 1618 député à la Diète, 1624 bailli de la Riviera, 1626 commissaire de Bellinzona, 1631-1633 vice-landamann, 1633-1635 landamann, puis landesauptmann, premier député d'Uri, le 20 septembre 1634, à Milan pour la conclusion de l'alliance avec Philippe IV d'Espagne. — 9. ARNOLD, d'Atdorf, fils du n° 7, succéda à son père comme capitaine à Bologne, décédé en 1653. — 10. JOHANN-ANTON, d'Atdorf, capitaine, administrateur de l'église de 1638 à 1640, député à la Diète 1639-1662, bailli de Thurgovie 1648, vice-landamann 1651-1653, landamann 1653-1655, puis banneret; † le 11 avril 1663. — 11. JOHANN-FRANZ, d'Atdorf, frère du n° 10, lieutenant-colonel au service de l'Espagne, député à la Diète 1651-1671, des 1656 banneret, 1659-1661 trésorier, 1662-1664 bailli de Thurgovie, † 7 novembre 1673. — 12. JOHANN-KASPAR, d'Unterschächen, membre du Conseil, tomba à Vitznau de Seedorf. — 13. MARTIN-HELEONYOUS, d'Atdorf, \* 1612, † 24 décembre 1719, chapelain d'Unterschächen 1675-1681, principal promoteur de la construction de l'église et de la séparation d'avec Springen, devint en 1681 curé de Schattdorf et sextar du chapitre des quatre Waldstätten. — 14. KARL-

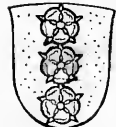
JOSEPH, \* 14 mars 1657 à Atdorf, chapelain d'Unterschächen de 1681 à 1687, et curé de 1687 à 1716, des 1712 fut secrétaire du chapitre d'Uri; 1716-1721, curé d'Amden (Saint-Gall); 1721-1733 de Schänis, camérier de son chapitre et commissaire épiscopal, protonotaire apostolique, finalement obligé de se retirer en 1733, puis chapelain d'Atdorf jusqu'à sa mort, 8 novembre 1736. — 15. JAKOB-JOSEF, d'Atdorf, des 1697 capitaine de la garde à Bologne, membre du Conseil d'Uri 1717, et baron, † 1728. — 16. JOSEF-LEONZ, d'Atdorf, 1700-1760, en 1728 capitaine-lieutenant au service d'Espagne, puis capitaine de la garde royale à Naples, bailli de Sargans 1753-1755, fut membre du Conseil. — 17. JOSEF-ANTON, d'Atdorf, \* 1712, † à Atdorf le 17 janvier 1780, grellier, bailli de la Riviera 1756, commissaire de Bellinzona 1758, membre du Conseil, 1763 lieutenant de la garde à Bologne et 1766 capitaine de la garde papale à Flavanne. — 18. MARTIN-ANTON, d'Atdorf, \* 1714, † 6 août 1761, capitaine au service espagnol, membre du Conseil, major, directeur au del. Les archives d'Uri conservent de lui un rôle de guerre de 1755. — 19. FIDEL-AUGUSTIN, d'Atdorf, fils du bailli Johann-Josef, servit au régiment Bessler, fit la guerre d'Italie, devint lieutenant-colonel et capitaine des grenadiers en Sicile, † 1793. — 20. KARL-MARTIN, d'Atdorf, \* 1731, † 31 janvier 1812, étudia à Atdorf, Lucerne et Milan, devint vicaire à Springen en 1755, curé de ce lieu en 1766, chapelain d'Atdorf, un certain temps professeur de rhétorique et secrétaire du chapitre d'Uri, commissaire épiscopal 1803. — 21. JOSEF, d'Atdorf, \* 10 février 1738, † 13 mai 1819, profes au couvent de Pfäfers en 1755, doyen en 1768 et 1786, abbé dès le 10 décembre 1805; comme tel, il ne put empêcher la disparition du couvent de Disentis. Ses lettres à son frère Karl-Martin, la plupart en latin, de 1799 à 1812, sont presque toutes conservées aux archives d'Uri. — 22. HEINRICH, de Bürglen, en 1796 † 28 novembre 1819, 1785 curé de Bürglen, en 1796 prévôt de Bischofszell, et membre de la Commission scolaire centrale. Son portrait est à la sacristie de Bürglen. — 23. FRANZ-MARIA-JOSEF, d'Atdorf, aubergiste du Lion noir, \* 1751, † 8 juin 1811, fils de Josef qui était venu en 1750 de Bürglen à Atdorf, fut vice-landamann 1792-1796, puis banneret et député à la Diète 1784-1807. — 24. ALOIS, de Springen, \* 1761, † 21 décembre 1831, curé de Springen; il laissa un Registre manuscrit des familles du Schächenthal 1000-1830, et un *Urbarium* de l'église de Springen. — 25. JOSEF-MARIA, de Springen, \* 21 mai 1768, † 10 février 1849, chapelain de 1792 à 1805 à Selva, Somvix et Curaglia, dès juillet 1805 à sa mort chapelain et maître d'école à la Gächschental. — 26. JOSEF-ANTON, d'Atdorf, \* 1769, † 18 novembre 1821, banneret, 1808-1814 député à la Diète, 1809-1811 vice-landamann, 1811-1813 landamann, 1815 commissaire des Confédérés dans l'Unterwald; il fut comme son père un des chefs du parti anti-français. Lorsque les Uranais formèrent un bataillon avec les Obwaldens et se rendirent en 1815 à la frontière française, il leur donna un drapeau de sa couleur qui est encore aujourd'hui celui de la landsgemeinde. — 27. FRANZ-XAVER, d'Atdorf, 1774-1841, frère du n° 26, membre du Conseil 1821, vice-landamann 1820-1832, landamann 1832-1834. — 28. KARL-FRANZ-MARIA, d'Atdorf, \* 30 septembre 1778, † 28 janvier 1868, hâtelier du Lion noir, membre du Conseil secret, banneret dès 1820, et vice-landamann de 1833 à 1835. — 29. KASPAR, de Bürglen \* 25 juin 1788 à Atdorf, † 21 octobre 1847, fils du lieutenant Franz-Josef, servit au rég. espagnol Reding, puis sous Joseph Bonaparte et en France sous les Bourbons où il devint capitaine au 4<sup>e</sup> rég. suisse. Il reçut la médaille « Honneur et Fidélité », devint capitaine de la garde et fut tué dans un duel à Paris. — 30. FRANZ-MARIA, de Bürglen, \* 27 novembre 1797, † à Maddaloni le 2 décembre 1855, adjudant-major à Naples, fit la campagne contre la république romaine et reçut l'ordre de Saint-Georges. — 31. HANS, de Bürglen, 1801-1866, 1832 membre du Conseil secret, devint le 3 octobre 1847 membre du gouvernement provisoire et le 19 décembre de la même année fut confirmé conseiller d'Etat par la landsgemeinde extraordinaire.



— 32. **JOST-ANTON**, de Bürglen, \* 22 février 1814, † à Altdorf le 3 avril 1875, prêtre et professeur de philosophie à Lucerne de 1841 à 1847, à Londres en 1848 et dans divers diocèses de l'Amérique du Nord de 1849 à 1866. — 33. **JOSEF**, \* Altdorf le 18 mars 1825, † le 10 avril 1891, participa au combat de Gislikon, 1847, comme adjudant du colonel Schmid, et à la campagne du Rhin de 1856 comme capitaine des troupes uranaises; il fut commandant de place à Genève 1864, colonel 1868, conseiller d'Etat 1850, conseiller national 1865-1890, dès 1858 landeshauptmann et en 1866-1870, 1878-1880 landammann. Il fonda et soutint de 1884 à 1884 l'*Urner Zeitung*, de 1884 à 1885 l'*Urner Volksfreund* et l'*Urnerblatt*. Il fut aussi juge-suppléant au Tribunal fédéral. — [E. WYMAN.] — 34. **GUSTAV**, d'Altdorf, \* 1<sup>er</sup> septembre 1831, † 28 septembre 1900, débuta en 1850 comme pianiste, fut organiste et directeur de chœur à Lancaster 1850-1854, puis à Manchester; de 1865 à 1883 directeur de la musique de la ville de Lucerne, et professeur de musique à l'école supérieure de cette ville 1870-1878, composa la cantate de Winklerried 1886, la cantate du Râth 1891. La ville de Lucerne lui décerna la bourgeoisie d'honneur en 1883; il devint inspecteur des écoles de Lucerne, président du Conseil de bourgeoisie 1888-1891, et membre du conseil de ville. — [E. WYMAN et P.-X. W.] — 35. **JAKOB-ANTON**, de Spiringen, \* 1839, † le 7 juillet 1898, curé d'Unterschächen, publia dans l'*Historisches Neujahrsblatt von Uri*, 1897, des notices historiques sur la paroisse d'Unterschächen. — 36. **FRAZ**, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, \* 18 octobre 1849, † 1912, conseiller de corporation, grand conseiller, président de commune d'Altdorf, lieutenant-colonel. — 37. **KARL**, d'Altdorf, professeur à l'Université de Washington, prêtre depuis 1912. — Voir Archives d'Etat Uri; *JZB* de Spiringen, Altdorf, Bürglen; arbres généalogiques de V. Schmid et J.-A.-V. Imhof. — *Hist. Nbl. Uri* III, XVI, XXI. — *Cfr.* XLII, XV, XX — *Obituaire* du couvent de Seedorf. — *SCB* II, IV — *LL*. — Girard: *Nobilitaire militaire suisse*. — *Oeschli: Origines de la Confédération suisse*. — *ZSK*. — *ASMZ* 1891. — *Urner Wochenblatt* 1916, 1918. — *KSB* 1900. — *SM* 1900. [J. MULLER.]

**B. Canton de Saint-Gall.** Famille mentionnée à Saint-Gall au début du XIV<sup>e</sup> s. *Armoiries*: parti d'azur et de gueules à un quartelocue d'argent. — 1. **KONRAD**, était bourgeois de Saint-Gall en 1313. — 2. **WERNER**, peut-être celui qui fut décapité en 1350 à Zurich pour avoir pris part au massacre du 23 février, était bourgeois de Saint-Gall en 1349. — 3. **JOHANN**, était bourgeois de Saint-Gall en 1361; l'abbé Georg lui remit en fief le château de Falkenstein qu'il racheta en 1380 de ses fils Johann et Laurenz, avec tous les droits afférents. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., la famille Arnold était très riche et considérée à Saint-Gall, mais au début du siècle suivant, elle était installée dans l'Allemagne du Sud. [P. BL.]

**C. Canton de Lucerne.** Familles de Buron, Dagner-sellen, Grosswangen, Gunzwil, Kulmerau, Langnau, Lucerne, Munster, etc. — 1. **HEINRICH**, fut ammann de Root 1564. — 2. **URBAN**, de Reiden, \* 1785, vétérinaire en 1807, grand conseiller 1824-1845 et membre du Petit Conseil 1831. — 3. **MARTIN**, de Mehlseken, \* 1794, grand conseiller 1832, conseiller d'Etat 1847, et juge au tribunal cantonal 1849. — 4. **Le père AUGUSTIN**, de Mehlseken, 1798-1880, fut moine à Saint-Urbain 1822, président d'un district scolaire 1835, curé de Saint-Urbain 1849-1874. — 5. **EXCELSIOR**, de Schlierbach, 1836-1911, étudia à l'École polytechnique de Zurich 1874-1878, fut assistant à celle de Riga, puis professeur à Karlsruhe. — *Cfr.* 1901, XIX. — *NZZ* 1901, 337. [P.-X. W.]



**D. Canton de Soleure.** Les **ARNOLD-ORRIST** sont une vieille famille bourgeoise de la ville de Soleure, descendante d'un **JOHANN** venu d'Ararai, qui acquit la bourgeoisie en 1546. *Armoiries*: d'or à trois roses de gueules posées en pal. — 1. **JOHANN**, † avant 1562, du Grand Conseil 1547, Jungrat 1557. — 2.

**JOHANN**, † 1608, fils du n<sup>o</sup> 1, membre du Grand Conseil, Jungrat 1579, Altrat 1583, bailli de Plumental 1585, de Lebern 1589, de Kriegstetten 1597 — 3. **HIERONIMUS**, 1630-1700, curé à Seewen 1655, Buren et Saint-Pantaléon 1656, Buren 1682. — 4. **JOSEF-FRIBOURG**, \* à Fribourg 1700, † à Soleure 1754, chapelain à Dornel 1726, puis à Soleure, curé à Zuchwil 1728, à Bettlach 1731, à Birschwil 1744; se retira en 1753. — 5. **FRAZ-JOSEF**, 1783-1856, vicaire à Obergsagen, chapelain de Schöne-werd 1806, curé de Gretzenbach 1809, de Trimbach 1811. — 6. **Karl**, 1796-1862, vicaire de Gappol, curé de Hägendorf 1820, chanoine à Soleure 1828, prédicateur à la collégiale 1831. Malgré les difficultés soulevées par le diocèse, il fut nommé évêque de Bâle par le chapitre, le 4 août 1854 et confirmé par Rome le 16 septembre. Il introduisit un nouveau catéchisme en 1859 et fonda un séminaire de prêtres qui s'ouvrit en 1860. Il fut aussi écrivain. — *Leu* I, 345 — *Holzsch* I, 83. — F. A. Hafner: *Geschlechterbuch*. — P. Wirz: *Bürgergeschlechter*. — P. Schmid et L. Schmidlin: *Kirchen-sätze*. 1859, 1908. — *KKZ* 1854, 1855, 1862, 1863. — *Leipziger Illustrierte Zeitung*, 1855. [v. V.]



Karl Arnold-Orrist, évêque de Bâle. D'après une aquarelle de 1854 de J. F. Dieler.

**E. Canton du Valais.** Famille encore existante à Simpton, dont sortirent beaucoup de prêtres. — **ALOÏS**, \* à Brigue le 27 août 1803, † 19 mai 1865, fils du médecin Josef, étudia à Brigue, entra là dans l'ordre des Jésuites le 26 septembre 1823. A cette occasion, il légua une partie de sa fortune considérable à l'école primaire et à l'église de Brigue. Jusqu'à l'expulsion des Jésuites, en 1847, il fut professeur au collège de Schwyz, et retourna en 1848 à Brigue, dont il reprit l'école primaire en 1857; il mourut confesseur des Ursulines. — *BLW* I. [v. V.]

**F. Canton de Zoug.** La famille Arnold est éteinte dans la ville de Zoug. **FRIDOLPH** et **HANS** tombèrent à Novare 1513. — **KONRAD** (Goom) renouva 1514 son droit de bourgeoisie à Zoug. [W.-J. M.]

**G. Divers.** **ARNOLD, FRIEDRICH**, \* le 8 janvier 1803 à Edenkoben (Palatinat), † le 5 juillet 1890, prof. et directeur de l'Institut anatomique de l'Université de Zurich de 1835 à 1840. Il fut ensuite professeur à Fribourg en Brigaud, à Tubingue et à Heidelberg. Pendant son séjour à Zurich, il a publié: *Lehrbuch der Physiologie des Menschen*; *Tabulae anatomicae*, et plusieurs travaux sur l'anatomie du cerveau et de la moelle épinière. Son frère, **JOHANN-WILHELM**, fut professeur de pharmacologie et d'histoire de la médecine à Zurich de 1835 à 1841. — Voir J. Pagel: *Biographisches Lexikon*. — E. Gurli et A. Hirsch: *Biographisches Lexikon*. — [G. W.] — **ARNOLD, DANIEL-WILHELM**, fut d'abord maître à l'Institut de sourds-muets de Plorzheim, puis dès le 17 mai 1839, à celui que Christian F. Spittler avait fondé à Bichen près de Bâle. Dans la suite, il en devint directeur, et fit de Bichen un lieu de pèlerinage pour tous les spécialistes dans l'éducation des sourds-muets. La ville de Bâle lui accorda la bourgeoisie d'honneur; il mourut le 16 septembre 1839. — *Voir Zur 75. Jahresfeier der Taubstummen-Anstalt Bichen, 1839-1914* (avec portrait).

**ARNOLD I**, évêque de Coire, succéda à Heinrich II von Arbon en 1193 ou 1194. En mai 1198, il reconnut le roi Philippe pour successeur de Henri VI, mais son nom de famille n'est pas indiqué. Le 7 mai 1200, son successeur Reinher est mentionné pour la première fois. — J.-G. Mayer: *Gesch. des Bistums Chur I*, 222-223. — [L. J.] — **ARNOLD**, abbé de Muri 1222-1240 ? paraît souvent





comme témoin dans des affaires importantes, entre autres dans le conflit entre les comtes de Kibourg et le chapitre de Beromünster. — P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 94-98. — *Gfr.* 28, 315. — [G. W.] — Arnold, doyen de Fischel. Le 7 mai 1255, il décida, au nom de l'évêque de Constance, Elshard II, que Schetron (Orrean) et Rattshusen (aujourd'hui Bruder Albis) dépendraient de la paroisse de Baar et non de celle de Cappel. Le 27 novembre 1257, il trancha un différend au sujet de la dime sur les fruits due par quelques paroissiens de Baar au couvent de Cappel, en faveur de ce dernier. — *Gfr.* 24, p. 3-4, 183-184. [W.-J. M.]

**ARNOLD VON BRESCIA.** Voir BRESCIA, DE.

**ARNOLDI, Henri**, de Alfeld (Saxe), neuvième prieur des chartreux de Bâle. Il naquit vers la fin de 1407, se rendit très jeune à Rome où il vécut à la Cour pontificale et obtint la charge de notaire. A l'occasion du Concile, il se rendit à Bâle et fut notaire de cette assemblée. En 1437, il se retira au couvent des chartreux de Bâle, dont il devint prieur en 1449, et mourut le 5 juin 1487. Arnoldi est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont deux seuls ont été imprimés de son vivant : *Tractatus de modo proveniendi ad verum et perfectum dei et proximi dilectionem, habens fundamentum ex theologia mistica*, et une prière contre les Turcs : *Contra Turcos specialis letania et precurs flexus genibus dicende*. Il a en outre écrit une chronique du couvent des Chartreux du Petit-Bâle, depuis la fondation, 1401, jusqu'en 1480, qui a été publiée en 1872, dans les *Basler Chroniken* I, p. 248-305, sous le titre : *Chronica fundationis Carthusiae in Basilea minori*. — *Voir* Bas C.1, p. 239. [A. B.]

**ARNOLLET** ou **ARNOLLETT**, famille d'imprimeurs Lyonnais. C'est par erreur que les biographes, depuis La Caille jusqu'à Gaullieur et N. Rondot, ont cru que JACQUES Arnollet, établi à Lyon, à la fin du XV<sup>e</sup> et au commencement du XVI<sup>e</sup> s., avait imprimé aussi à Genève. L'erreur a été expliquée et rectifiée par Baudrier, dans sa *Bibliographie lyonnaise* (10<sup>e</sup> série, p. 1 ss). Le petit-fils de Jacques, BALTHAZAR, également imprimeur à Lyon, fut en relation avec Calvin et d'autres Genevois. Il fut poursuivi à Lyon, en 1553, pour avoir fait imprimer, à Vienne, en Dauphiné, la *Christianismi restitutio* de Michel Servet. Son rôle, dans cette affaire, est exposé en détail par Baudrier (op. cit., p. 91 ss.). Au dossier du procès intenté, à Genève, contre Michel Servet, figure une lettre de Balthazar à Jacques Berthet, dans laquelle il cherche à se disculper et demande la destruction des exemplaires envoyés à Francfort ; il charge Berthet de le défendre dans le procès en règlement de comptes que lui avait intenté, à Genève, son beau-frère et collaborateur, Guillaume Giroudot. Cette lettre a été publiée par Rilliet de Candolle dans *MDG* III, p. 142 ss. — *Voir* Gantier : *Hist. de Genève* III, 476, n° 3. [F. G.]

**ARNOULD.** Famille originaire des Pommerats (Jura bernois), venue de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Une branche s'est établie aux États-Unis vers le milieu du XIX<sup>e</sup> s. et une autre à Lausanne. — HENRI, ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, a publié un ouvrage : *Christianisme républicain*. [G. A.]

**ARNOUX, CHARLES**, d'origine française, fondeur de cloches à Estavayer-le-lac depuis 1872. Il a livré de nombreuses cloches dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel. — *Voir* MN 1915, p. 186. [L. M.]

**ARNULF II**, archevêque de Milan de 996 à 1018. Quelques historiens lui attribuent la donation des vallées ambrosiennes tessinoises de la Léventine, Blenio et Riviera au chapitre des chanoines du dôme de Milan ; d'autres, par contre, l'attribuent à Atto, évêque de Verceil. Le calendrier de Beroldus, du début du XII<sup>e</sup> s., publié par Magistretti, contient sous la date du 25 février : *obit Arnulphus archiepiscopus, qui dedit valles presbiteris dreunantibus et cardinatibus*. L'on ne connaît pas la nature de cette donation ; était-ce une concession de territoires appartenant à Arnulf, hors du domaine de l'évêque Atto, ou bien était-ce la remise des droits de juridiction sur les trois vallées ? — *Voir* Meyer : *Blenio und Leventina*. — *BStor.* 1910 (avec bibliographie). — *Voir* aussi Part. ATTO. [C. TUEZZANI.]

**ARROGO** (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et

paroisse. Anciennes formes : *Rognium, Aronium, Rogno, Auragno, Arognio*. En 810, l'église de Saint-Nicolas est déjà mentionnée ; en 870, celle de Saint-Vital. L'église de Saint-Michel, et non pas de Sainte-Croix comme l'affirme à tort Bahu, remonte, au moins pour certaines parties de style roman, au XII<sup>e</sup> et même au XI<sup>e</sup> s. Vers la fin de 1797, un conflit territorial s'éleva entre Arongo et l'Enclave italienne de Campione, et, après de longues négociations entre les autorités suisses, lombardes et italiennes, ne prit fin que par la convention du 5 octobre 1861. En 1798, le 24 février, Arongo adhéra à la république de la « Pieve de Riva San Vitale » qui venait d'être proclamée. Au point de vue ecclésiastique, Arongo fit partie de la paroisse de Riva San Vitale jusqu'au 11 mars 1581, époque où il en fut détaché et constitué en paroisse indépendante. L'église paroissiale de San Stefano n'est que l'agrandissement, fait de 1581 à 1630, d'une très vieille chapelle que l'on voudrait faire remonter au XI<sup>e</sup> s. Suivant la relation de la visite pastorale de Mgr. Ninguarda, Saint-Nicolas aurait été la première église paroissiale. Cette chapelle, qui n'existe plus, s'élevait peut-être sur l'emplacement où, au XVII<sup>e</sup> s., on bâtit l'église de Saint-Roch. Les registres paroissiaux datent de 1592. Pendant quelque temps, on a exploité à Arongo une mine de plomb aujourd'hui abandonnée. L'industrie horlogère y a été introduite en 1873 par Alexandre Manzoni et son fils Romeo.

Arongo est la patrie de plusieurs artistes : ADAMO d'Arongo, ses fils et ses petits-fils, ANAMOLO, ARASMINO, etc. ; parmi les bienfaiteurs du village, il faut citer Andrea Colombo qui y fonda et dota une école élémentaire pour 10 enfants pauvres. *Population* : 1591, environ 380 hab. : 1900, 1075 ; 1910, 1009. — *Voir* BStor. 1881 et 1890. — Monti : *Atti...* — Bahu : *I monumenti artistici nel C. Ticino*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Lavizzari : *Escursioni nel C. Ticino*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [C. TUEZZANI.]

**AROLA.** Voir AAR.

**ARONA (PAIX D').** Le traité de paix d'Arona (Italie) signé le 11 avril 1503 entre les délégués de la France et des Confédérés, assura définitivement à ces derniers la possession du comté de Bellinzone. Il fut l'exécution d'une promesse faite aux Suisses par Louis XII, encore dauphin, le 13 juin 1495, et leur donna Bellinzone, Locarno et Lugano, au même titre que Milan, le comté d'Arona, s'ils l'aidaient à prendre Milan. Cette ville ayant été prise avec le secours des cantons, le roi de France ne tint pas sa promesse. Le canton d'Uri s'empara alors, le 14 avril 1500, de Bellinzone au nom des Confédérés. Louis XII déclare en mai 1501, qu'il cède aux Suisses leur conquête de Bellinzone, mais à la condition d'évacuer le duché de Milan. Les préliminaires d'une trêve de deux ans sont acceptés par la Diète de Schwyz le 30 septembre 1501 ; ils assurent à Bellinzone le commerce et l'exemption des douanes. Mais le roi de France affirme cette ville dont il revendique la propriété ; la trêve est rompue et de côté et d'autre on se prépare énergiquement à la guerre, janvier et février 1503. Le 26 février, les Français sont en campagne, suivis le 10 mars par les contingents des autres cantons et des pays alliés (Saint-Gall, Rotweil, Appenzel, Constance, Valais et Grisons), en tout au moins douze à quatorze mille hommes. Ils dépassent les défenses de Gordola, grâce à l'aide des habitants du Val Maggia révoltés contre la domination française, et occupent tout le pays de Bellinzone à Arona, à l'exception des châteaux et de ses villes fortifiées.

A ce moment, Louis XII pensa à traiter sérieusement avec les Confédérés. Les négociations commencèrent pendant le siège de Locarno, à Ascona ; c'est pourquoi la paix d'Arona est appelée aussi dans les AS I paix de Locarno. Le 9 ou le 10 avril 1503, les négociateurs suisses Ulrich de Saxe et Mathieu Schinner partirent pour Arona afin d'y rencontrer Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, gouverneur de Milan, chargé par le roi de négocier. Le traité fut conclu le 10 et signé le 11 avril ; les signataires étaient : du côté suisse, Matthieu Schinner, évêque de Sion, et Ulrich, baron de Hohensax, chef du contingent gion ; du côté français,



Charles d'Amboise et Antoine de Bessey, Louis XII le rallia à Lyon le 16 juin de la même année.

Par le traité d'Arona, Louis XII, comme duc de Milan, céda, sous réserve de l'investiture impériale, la ville et le comté de Bellinzone avec Isone et Medeglia aux trois cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald. En outre, les privilèges commerciaux dont les Confédérés jouissaient dans le Milanais étaient confirmés et étendus à Bellinzone. — Voir 181. — Dienerer II. — Pometta :

*Comitatus Ticino vobis in potere degli Svizzeri* [C. Trazzani.] **AROSA** (autrefois **EROSA** ou **EROSSEN**) (G. Crisinos, D. Plessur, Gerold, Schanfigg, V. DGS). Arosa vient du bas latin *arrogian* (cours d'eau). Le comté fut colonisée au commencement du XIV<sup>e</sup> s., probablement par des Walsers de Davos. En 1384, les gens *in Sappune, in Venden und in Arosen* résolurent de bâtir ensemble une chapelle à Langwies. En 1492, Arosa et les gens de Prätisch construisirent à Inner-Arosa la petite église de non-

quaient. Lorsqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> s. Arosa s'endetta et qu'il fallut lui accorder en 1571 un délai de paiement à cause des temps chers et difficiles, les habitants de la commune extérieure, la plus pauvre des deux, prirent la résolution d'émigrer ; le 7 novembre 1575, les gens du Sattel vendirent leur avoir à la ville de Coire pour 12400 florins. L'alpe de Schönboden passa aussi morceau par morceau à Coire et Malenfeld. En 1596, Coire y possédait 273 *Stoss* (droits de pacage), Malenfeld 139 et Arosa seulement 47<sup>3</sup>. En 1625 Coire acquit les propriétés de Malenfeld, 152<sup>1</sup> *Stoss* pour 2968 florins par la acquisition de leurs pâturages, les habitants de la commune intérieure auraient été aussi obligés de s'expatrier, si la ville de Coire ne s'était engagée contre une faible redevance à laisser paître dans le Schönboden tout le bétail qu'ils pourraient entretenir l'hiver durant par le produit de leurs propres prairies (droits d'hivernage).

Les bonnes relations qu'entretenaient Coire et Arosa au début du XVII<sup>e</sup> s. se gâtèrent et firent place à de l'animosité au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. Alors que le conflit était à l'état aigu, Arosa put racheter pour 3806 florins, à la suite d'un arbitrage, en 1780, les 152<sup>1</sup> *Stoss* que possédait autrefois Malenfeld. Les bourgeois de Coire réunirent à l'alpe de Sattel ce qui leur restait de l'alpe de Schönboden, dont l'autre partie, propriété des habitants d'Arosa, prit le nom d'alpe d'Arosa. La sentence de 1780 sépara les ayants droit à l'alpe, mais la lutte continua entre les bourgeois de Coire et les habitants d'Arosa, les premiers ne reconnaissant plus aux seconds le droit d'hivernage. En 1791, le tribunal de Davos décida que tout habitant avait le droit de faire estiver sur l'alpe d'Arosa, pour 1<sup>2</sup> florins, le bétail qu'il pouvait hiverner avec le foin de sa propre récolte. Le droit d'hivernage fut encore confirmé par l'accord de 1809 d'après les principes suivants : A chaque bourgeois et habitant devait être attribué un pâturage qui serait définitivement et inséparablement joint à son domaine ; les bourgeois recurent chacun gratuitement la part qui leur était nécessaire, et les habitants durent acheter la leur au prix de 38 florins le paquier. Cette détermination du droit d'hivernage qui relia inséparablement un droit d'alpage à la possession d'une terre de prairies s'est parfaitement conservée jusqu'à nos jours.

La concession du chemin de fer électrique à voie étroite Coire-Arosa date de 1905, la ligne fut ouverte le 11 décembre 1914. En 1907, inauguration de la chapelle catholique, pose de la première pierre de la nouvelle église évangélique sur le Piz Erika, adoption des plans de l'église anglaise. 1907-1909, construction de l'hôpital. La population d'Arosa avait fortement diminué au commencement du XIX<sup>e</sup> s., quoiqu'il y eût bien assez de prairies et de pâturages pour le nombre d'habitants. En 1806, il restait 98 âmes, en 1831 encore 51. Le pasteur de 1837 craignait que par suite d'une dépopulation complète, le nom même d'Arosa disparaît. Le tourisme, la cure d'altitude et l'extension prise par les sports d'hiver ont sauvé le village de l'oubli. Il est devenu l'une des stations climatiques les plus connues de l'Europe et sa population comptait 3700 âmes en 1918. — *Arosa, Europäische Wanderbilder*, 225 et 226. — G. Fischer: *Land und Leute im Tale Schanfigg*. — P. Met-



Église d'Inner Arosa, d'après une photographie.

tagne qui existe encore et au-dessus de laquelle se trouvaient alors beaucoup d'habitants. La toiture voûtée en bois en est très remarquable, on y voit les armes d'Autriche et d'Heinrich IV, évêque de Coire. En 1649, la juridiction de Davos se racheta de la dépendance autrichienne, avec Arosa, et en 1669 céda, pour 800 florins, Arosa, Obersee et Untersee à la ville de Coire pour amortir en partie un emprunt contracté pour son rachat. Les tentatives de séparation religieuse de Langwies à la fin du XV<sup>e</sup> s. réussirent, mais les essais d'émancipation politique échouèrent (1542). Arosa forma jusqu'à la division du canton en districts (1851) une communauté de la région de Davos ; à ce moment, il fut incorporé au district de Schanfigg. Il est établi qu'une mine fut exploitée autrefois à Arosa ; la tradition lui fait jouer un grand rôle, mais en réalité, elle est peu importante. Arosa ne vécut, jusqu'à l'introduction de l'industrie des étrangers, que de l'élevage du bétail et d'un peu de tonnelerie. Au XVI<sup>e</sup> s., une grande partie des forêts qui s'étendaient jusqu'au Schwelisee furent transformées en pâturages. La fin du XV<sup>e</sup> s. et le commencement du XVI<sup>e</sup> firent le beau temps d'Arosa ; 60 familles environ y habitaient. Le village se divisait en commune intérieure et en commune extérieure, et si les habitants de la première (ayants droit à l'alpe de Schönboden) avaient en 1508 plus de pâturages qu'ils n'en pouvaient utiliser, ceux de la seconde (ayants droit à l'alpe de Sattel) se plaignaient dès cette époque qu'ils en man-



tier : *Geschichtliches über Arosio*, dans *Fremdenliste von Arosio* VIII, 20 et 21. — R. Jost, *Die Gemeinde Arosio*. — A. Jenny : *Arosio Wanderbilder*, 372-374. — A. Hold et R. Jost : *Vom alten Arosio*. [Dr R. Jost.]

**AROSIO** (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS), Com. et paroisse. On a découvert récemment à Arosio une quantité de monnaies romaines; d'après la tradition, une voie romaine du mont de Ponte Tresa et Novaggio à Arosio d'où elle descendait au col du Monte Cenerio. Anciennes formes du nom : *Arustio*, *Alorio*, *Aracio*, *Hoseo*, *Hosio*. La première mention du village est de 1180. En 1217, l'église Sainte-Marie de Côme possédait des immeubles à Arosio, de même que le monastère de Saint-Abondio de Côme. L'évêque de Côme avait la dime sur les châtaignes, qui fut rachetée au commencement du XIX<sup>e</sup> s. Sous les ducs de Milan, Arosio devait fournir aux armées duciales, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s., 30 hommes d'armes. Arosio appartenait anciennement à la paroisse d'Agno, mais on ne sait pas quand il en a été séparé. En 1571, il formait déjà une sous-paroisse; cependant, le 30 septembre 1599, Arosio demandait encore à être séparé d'Agno. Jusqu'en 1910, Arosio fit partie du décanat d'Agno; depuis 1910, du nouveau décanat de Breno. L'église de Saint-Michel est citée pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 1217. L'édifice actuel comprend des adjonctions postérieures; les deux chapelles latérales datent de la fin du XVI<sup>e</sup> s. et du commencement du XVII<sup>e</sup> s. Une restauration générale eut lieu de 1640 à 1647. Sur la route d'Arosio à Gravesano s'élève la chapelle très ancienne de Ronco, aujourd'hui de Gimarone, qui est un lieu de pèlerinage fréquenté. A l'origine, ce n'était qu'une petite chapelle ouverte et la partie ancienne — le maître-autel actuel — a encore une fresque, qui remonte probablement au XV<sup>e</sup> s. Les registres de baptêmes datent de 1760, ceux de mariages de 1697 et ceux de décès de 1824. Arosio a été dévasté par un incendie en 1584. *Population* : 1501, environ 300 hab.; 1801, 221; 1910, 189. — *BStor*, 1885, 1890, 1904 et 1915. — Brentani : *Lugano et le Ceresio*. — Maspoli : *La piece d'Agno*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*: AS 1. — Monti : *Uti...* — Borrani : *Ticino Sacro*. — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone*. — Veggeza : *Esposizione storica* [C. Tazzari].

**AROUW, AROUWER, AROVIA**. Anciennes formes d'AROGNA.

**ARPAUGAS**. Ancienne famille bourgeoise de Cumbels (GRISONS). — 1. CHRISTIAN, \* 1613 à Cumbels, curé à Ruscchen, doyen du chapitre de l'Oberland, vicaire épiscopal, † à Lambren le 15 octobre 1681. — 2. CHRISTIAN, de Tersnaus, 1650-1664, curé à Cavis, 1664-1666 à Neukirch (Lugnez), 1675 chapelain à Vals, 1677-1681 curé du même lieu, 1682 de Lathrein, 1684 chanoine, dut se rendre à Wyl (C. Saint-Jakob) où il devint curé et doyen; † 25 novembre 1706. Il avait obtenu à Dillingen son doctorat en philosophie en 1671 et celui en théologie en 1679. Il publia deux volumes de sermons. — 3. MARTZ, landammann à Lugnez, importante personnalité politique. Il signa à Hanz avec Anton Salis et Anton Orsi du côté catholique, avec Paul Beeli, de Belfort, du côté protestant, le 12 juillet 1704, au nom des trois Liges, une ordonnance qui mit fin à l'affaire de Sargens. Il participa aussi à l'affaire Massner. — 4. JOHANN BARTHOLOME, \* le 3 octobre 1810 à Cumbels où il mourut le 3 février 1882. Il étudia la médecine à Paris et Heidelberg, s'établit à Hanz, devint préfet en 1848, remplaça l'année suivante Carlo à Marca au Petit Conseil, devint conseiller national de 1851 à 1854, puis membre du Petit Conseil en 1866-1867 et 1870-1871. Il a rendu de grands services à la langue romanche par ses publications et comme rédacteur de la *Liga Grischina*. — F. Robbi : *Unterhaudensdälder zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 36. — *Quarta Romansch*, 1882, n° 7. — *Bündner Tagblatt*, 1882, n° 36. — J.-J. Simonet : *Die Weltgeschlichen Graubündens (nuns)*. — A. Sprecher : *Gesch. der Republik der 3 Bunde* 1, 31 et 62. [L. A.]

**ARPEAU**. Famille noble vaudoise, originaire d'Anancy. *Armories*: de gueules à trois rencontres de cerf d'argent, au chef du même chargé de trois tourteaux d'azur (variante chef de gueules à trois besants d'or).

JEAN, marchand à Lyon, acheta en 1550 la sei-

gneurie de Troches en Savoie, qu'il revendit ensuite. Il se fixa à Genève. — Son fils, SAUPEL, 1580-1610, s'établit à Rolle, fut coseigneur du Rosey du chef de sa mère, avec Senarclens, châtelain de Bursins et de Perroy. Ses descendants occupèrent de nombreuses charges locales. — EMMANUEL joua un rôle politique en vue dans la région en 1798-1815; il avait épousé une Gallatin. — Son fils CHARLES-BENJAMIN prit du service au Wurtemberg où il fut créé comte Arpeau de Gallatin. — Dumont : *Coll. Gén.* [M. R.]



**ARQUEBUSE, ARRAÇON**. Famille vaudoise fixée à Corsier sur Vevey, dès le XVI<sup>e</sup> s. [M. R.]

**ARRAGOSIUS, WILHELM**, \* 1513 à Toulouse, médecin particulier du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, vint à Bâle vers 1585 comme réfugié religieux et habita jusqu'à sa mort, survenue en 1610, dans la maison Zwinger. Il était disciple de Paracelse et s'occupa beaucoup d'expériences chimiques. Il désigna Jakob Zwinger comme héritier de sa bibliothèque et de ses instruments. — A. Burekhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel*. [A. B.]

**ARREGGER VON WILDENSTEG**. Famille bourgeoise éteinte, de la ville de Solera, venue probablement du bailliage de Busswil par Martin et son frère Niklaus Arregger reçus bourgeois en 1495. *Armories*: coupé d'azur, plus tard d'argent, à une aigle issante de sable et échiqueté de sable et d'or — 1. LORENZ, † 1616, grand conseiller 1553, bailli de Gosgen 1569, porte bannière 1567 et capitaine 1576 au régiment Mythen, bailli de Flumental 1581, de



Kriegstetten 1585, Altrat et trésorier 1585, banneret 1586, colonel au service de France 1589, chevalier français 1591, bailli de Buehlegg 1593, bayou 1594; il fut seigneur de Wartenfels en 1591, terre qu'il eut en 1600 à Jost Greder. — 2. JOHANN-JAKOB, \* 1607, † 1675, grand conseiller 1633, capitaine au régiment de Stabay-Mollondin en 1635, au régiment de Roll en 1641, Jungtr 1638, bourgmestre 1647, bailli du Lebern 1649, gentilhomme de la chambre du roi de France, propriétaire d'une demi-compagnie du régiment suisse de la garde 1653, chevalier de Saint-Michel 1655, Altrat 1663, bailli de Kriegstetten 1665. — 3. JOHANN-MARTIN, \* 1658, † 1689 en Negroponte, fils du n° 2, lieutenant en France 1678, capitaine au service de Venise 1687, lieutenant-colonel. — 4. FRIEDRICH-ANTON-JOSEF, \* 1689, † 1764, du Grand Conseil 1715, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1719, chevalier de Saint-Louis 1727, capitaine-commandant 1733, brigadier 1744, sous-officier 1746. — 5. PETER, \* 1691, † 1737, frère du n° 1, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1733. — 6. JOHANN-VIKTOR-LORENZ, \* 1699, † 1770, frère du n° 5, grand conseiller 1725, capitaine en Espagne 1728, fut prisonnier à Alger de 1732 à 1738, colonel du régiment Arregger 1736, Jungtr 1743, Altrat en 1764, trésorier et banneret en 1765, bailli du Buehlegg en 1766. De 1749 à 1750, il recut le titre de baron autrichien sous le nom de Arregger von Wildensteg. — 7. VIKTOR-JOSEF-AUGUSTIN-HERMENGILD, \* 1746, † 1834, fils du n° 6, enseigne en Espagne, grand conseiller 1767, capitaine de 1768 à 1769, Jungtr 1771, bailli de Flumental 1783, Altrat 1797, du Petit Conseil et avoyer 1814. Dernier de sa famille et dernier avoyer du canton de Solera. — Une famille Arregger existait aussi dans le canton de Lucerne, à Schüpfheim, Ruswil etc. — Voir LL. — LLI. — Girard : *Nobilitaire militaire suisse* 1, 136. — May de Romandunier : *Histoire militaire de la Suisse* VI, VII. — SOB II, 22. — A. Haller : *Geschlechterbuch*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. [V. Y.]

**ARRICUS**. Evêque de Lausanne, figura au concile de Chalon le 24 oct 630. — Mousen : *Concilia* I, 208. [M. R.]



**ARRIGO I**, DE CAMPIONE, architecte et sculpteur, fils d'Otacio et petit-fils d'Anselmo. Le 30 novembre 1244, il renouvela la convention faite par son grand-père, suivant laquelle celui-ci et ses héritiers devaient être employés à la construction du dôme de Modène, moyennant un traitement fixe. Petroschi voudrait identifier Arrigo I avec le *magister Henricus*, qui était directeur des travaux pendant la première période de construction de la cathédrale de Massa Maritima (1228-1267). — *ALBK. — SKL.* — Petroschi : *Massa Maritima*. — Arunco II, petit-fils du précédent, architecte et sculpteur à Modène. En 1319, il achevait le couronnement octogonal de la tour Ghirlandina; en 1332, il sculptait la chaire en bois, ornée de nombreuses statues de la cathédrale. — *ALBK. — SKL.* [C. T.]

**ARRIGONI** (autrefois NARGONUS). Famille bourgeoise de Vezia. — 1. EMILIO, fut gouverneur de la vallée de Lugano pour le duc de Milan vers le milieu du XV<sup>e</sup> s. — 2. PIERRO, capitaine dès 1822, adjudant-major en 1828 ; en 1836 membre de l'état-major fédéral. — *BStor.* 1879. — *Annuario del C. Ticino*, 1824 et 1836. — *Dotta : I Ticinesi.* [C. T.]

**ARRISSOULES** (G. Vaud, D. Yverdon, V. DGS). Anciennes formes : *Aresoules 1146*; *Aresoules, Aresotes, Arisoles* au XII<sup>e</sup> s. L'abbaye d'Hauteville possédait à Arrissoules, dès sa fondation, un domaine important qui lui venait peut-être des seigneurs de Pont ou des sires de Glâne et qui fut confirmé par l'évêque Gui de Merlen en 1142. Le chapitre de Lausanne y possédait aussi des biens. Mais le village lui-même paraît avoir fait partie jusqu'à la Réforme de la grande seigneurie de Saint-Martin du Glâne. Les gens d'Arrissoules étaient et sont encore paroissiens de Hoyray. — Voir *DHV*. [M. J.]

**ARRUFFENS** (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Romont, V. DGS). Ce hameau formait à la fin du moyen âge une seigneurie relevant du château de Romont et du comte de Savoie et appartenant aux seigneurs de Billens. Le premier d'entre eux fut le chevalier Humbert de Billens, seigneur de Palézieux. En 1341 et 1342, il accensa ses terres d'Arruffens à des bourgeois de Romont ; le 3 janvier 1346, il vendit en franc alleu à Jacques de Billens, son parent, une partie de ses possessions d'Arruffens pour 1201 florins de Florence. Arruffens semble avoir appartenu aux de Billens jusque vers la fin du XIV<sup>e</sup> s., puis aux seigneurs d'Illes. Par mariage, cette seigneurie passa ensuite à Jacques Mestral, donzel de Mont, vers la fin du XV<sup>e</sup> s., et resta dans cette famille jusqu'en 1798, époque où les droits féodaux furent supprimés. Arruffens fut d'abord partie de la commune et paroisse de Billens, puis fut réunie à celle de Romont par décret du 20 mai 1868. — Voir *Arch. d'Etat Fribourg*. — *Arch. de la Filie Dieu*. — *Kuonlin; Dict. hist. du canton de Fribourg*, p. 13. — *DHV*, p. 948. [G. COPETAUX.]

**ARSENAL**. Les arsenaux des villes n'apparaissent qu'avec l'introduction de l'artillerie, qui appartenait seule à la collectivité, tandis que chaque bourgeois conservait son armement complet chez lui et le produisait seulement à l'inspection annuelle. Le plus ancien arsenal est mentionné à Berne en 1383, d'abord appelé *Werkhaus*, reconstruit en 1526 dans l'Aarberggasse, et transféré en 1598 à la rue qui encore aujourd'hui porte le nom de Zeughausgasse; il ne fut démoli qu'en 1880 et transféré dans les nouvelles installations militaires sur le Beundenfeld; le plus ancien inventaire ne date que de 1687. Le deuxième arsenal semble être celui de Fribourg, qui fut installé dans la Mauvaise Tour en 1403; deux autres suivirent en 1443 et en 1500 au Belluard et à l'Hôtel de ville; celui de la Mauvaise Tour fut démoli en 1848. Les deux autres transférés en 1896 à Pérolles; les rôles commencent déjà en 1465 et comptent, jusqu'en 1892 dix remaniements. A Bâle le premier arsenal fut construit en 1438, mais l'on possède l'inventaire d'une collection d'armes daté de 1415. Après l'incendie de 1775, l'arsenal, détruit lui aussi, fut reconstruit l'année suivante. De 1912 à 1914, un nouvel arsenal fut érigé près de la gare aux marchandises des CFF. L'arsenal de Schaffhouse est mentionné pour la première fois en 1484; le bâtiment fut transféré en 1515 en atelier monétaire. Un autre arsenal

avait été édifié à la fin du XV<sup>e</sup> s.; il fut utilisé jusqu'en 1854. L'arsenal actuel date de 1871-1873. Genève est son premier dépôt d'armes dans la maison de ville au XV<sup>e</sup> s., en 1507 à la grande « grutte ». En 1557, la maison de Saint-Aspre, dans la rue actuelle des Granges, fut acquise pour y servir d'artillerie. Une salle d'armes installée au-dessus de la halle en face de l'Hôtel de ville devint en 1783 le principal dépôt d'armes de Genève et le resta jusqu'au transfert de l'arsenal aux casernes de Plainpalais. La « salle des armures et collections historiques » fut installée en 1910 au Musée d'Art et d'Histoire. Zurich bâtit son plus ancien arsenal en 1487 seulement près du Katzentor, Lucerne enfin vit son arsenal érigé au XV<sup>e</sup> s. et rebâti en 1547, s'écrouler dans la Reuss en 1568 — Soleure rebâtit le sien en 1610. Lausanne a eu un arsenal dans l'ancien hôtel de ville du Pont au XV<sup>e</sup> s. et l'on en a un inventaire de 1450; au XVI<sup>e</sup> s. l'arsenal de la ville fut transféré dans l'ancienne église de Saint-Etienne, tandis que le bailli en avait un autre au château. En 1836, le canton de Vaud établit son arsenal au château de Ghillon, d'où trente ans plus tard il fut transféré au château de Morges où il est encore.

Tous ces arsenaux, petits ou grands, ont formé le noyau de nos collections historiques actuelles, car leurs directeurs commencent à être rassemblés dans des musées, de sorte qu'ils les transfèrent peu à peu en musées. Les arsenaux jouent dans l'étude des antiquités suisses un rôle appréciable; ils ont en particulier contribué à doter nos musées historiques d'armes et d'objets militaires authentiques, la plupart très anciens.

Il faut mettre à part les arsenaux des fonderies, où l'on fondait les pièces d'artillerie. Ce n'étaient sans doute à l'origine que de simples hangars avec un four utilisé seulement pour la fonte de l'artillerie ou d'autres objets. De telles fonderies sont mentionnées à Berne en 1445. A Zurich, la famille de fondeurs Füssli, fournit jusqu'en 1830 l'artillerie nécessaire à la ville; à Berne et à Genève, ce furent les Maritz, de Berthoud, ainsi que des bourgeois. Les petits cantons remirent leurs commandes aux possesseurs de fonderies existantes, jusqu'à ce que la Confédération prit la place des fournisseurs privés de l'armée et exploitât en régie la fabrique d'armes, installée dès 1875 par le canton de Berne, et acquise par elle en 1889.

Depuis 1917 cette fabrique a été considérablement agrandie et transférée sur le Wydenfeld. Toutes les places d'armes un peu importantes possèdent aujourd'hui leurs arsenaux fédéraux, dont les directeurs ont assez fréquemment constitué de petites collections d'armes privées, qui ont formé à l'occasion la base de plus grandes ou qui ont été réunies à la grande collection fédérale de modèles à Thoune. — Voir *Fürter in Bern, Bilder aus Vergangenheit und Gegenwart. — Zürcher Feuerwerkerblätter* 1850 ss. — *SKL. — Aushelm Chronik.* — *Arch. d'Etat Genève; RC. — MDG in 4°* 111, p. 36 et 118. — *BJG XXXI*, p. 60. — *BSG* 1, p. 128-133. — A. Cartier: *Le Musée d'Art et d'Histoire.* [A. Z.]

**ARSENT**. Ancienne famille éteinte de Fribourg. *Armoiries*: parti d'argent et de gueules à deux roses de l'un en l'autre. La famille existait déjà à Fribourg au début du XIV<sup>e</sup> s. avec Hugo, bourgeois de cette ville en 1301. A citer : 1. MARBRET, reçu bourgeois de Fribourg le 4 avril 1400, le 12 octobre 1444. Il était probablement fabricant de drap et fut banneret du quartier des Hôpitaux de 1425 à 1427, puis conseiller. — 2. JACOBET, fils du n° 1, banneret des Hôpitaux de 1436 à 1439, trésorier 1440-1443, puis conseiller. Emprisonné sur l'ordre du duc Albert d'Autriche au octobre 1449, il fit partie du nouveau Conseil établi par ce dernier. — 3. JACOB, fils du n° 2, apothicaire. Il fit partie du Conseil des Deux-Cents de 1465 à 1468, du Conseil des Soixante 1468-1481; maître de la fabrique de la collégiale de Saint-Nicolas de Fribourg. C'est à ce titre que ses armoiries sculptées figurent dans l'escahier qui conduit au sommet de la tour, avec la date de 1481 qui est l'année de sa mort. — 4. FRANCOIS, fils du n° 3, \* vers 1457, Du Conseil des Deux-Cents de 1483 à 1485, du Conseil des Soixante 1485 à 1491, banneret du bourg 1491-1494, conseiller dès 1491, bougnier en 1502 et





avoyer de 1507 à 1509. En 1506, il avait fait le voyage de Terre-Sainte et avait été créé chevalier. Arsent était le chef du parti français à Fribourg et recevait en cette



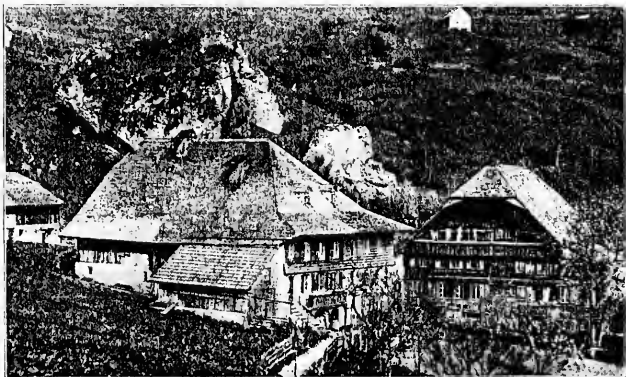
Vitrail aux armes de François d'Arsent donné vers 1500 dans l'église de Barbereche.

qualité une pension importante de la France. Lorsqu'en sept. 1510, Georges Supersaxo fut arrêté et jeté en prison à Fribourg, à l'instigation du cardinal Schinner, Arsent fut désigné à son corps défendant et sous la pression de ses ennemis politiques pour être son avocat. Convaincu de l'innocence de son client, Arsent n'eut pas le courage de tenir tête à la passion populaire. Il chercha à gagner du temps pour permettre à diverses influences de se faire sentir, puis, sentant le chef valaisan perdu, il consentit à fermer les yeux

lorsqu'on lui révéla la tentative d'évasion organisée par le doyen Loubill, curé de Fribourg, et la femme de Supersaxo. Partagé entre son désir de sauver un innocent et celui de ménager ses intérêts, il bassa faire. Supersaxo s'étant évadé dans la nuit du 10 au 11 janvier 1511, la fureur populaire se tourna contre Arsent qui réfugia d'abord à Saint-Nicolas, puis au couvent des Cordeliers, fut incarcéré à la Mauvaise Tour, lorsque le portier de la maison de ville, mis à la question, eut révélé la complicité de l'ancien avoyer. Rien ne pouvait plus le sauver, et les démarches entreprises par ses parents et amis, ainsi que par divers Etats confédérés, restèrent vaines. Le 17 fév. il reconnut ouvertement la part passivée qu'il avait prise à l'évasion; le 18 mars 1511, il comparut devant le tribunal et fut condamné, ainsi que son complice Pierre Jänny, portier de la maison de ville, à avoir la tête tranchée. La sentence fut exécutée le même jour. L'histoire a voulu

faire porter à Pierre Falk le poids de cette injuste condamnation, mais il semble que c'est à tort. Falk rempli dans cette affaire le rôle principal d'accusateur d'Arsent en sa qualité de banneret du Bourg. — 5. PIERRE, fils du n° 3, du Conseil des Deux-Cents 1495-1506, du Conseil des Soixante 1506-1511, conseiller, † après 1533. On lui a attribué, à tort, la traduction en vers français des distiques latins de Dyonisius Gatton. Il ne fut que le copiste ou le propriétaire du manuscrit qui possédait les Archives d'Etat de Fribourg. — 6. THÉOPHILE, † 1525-1526, fils du n° 4, protonotaire apostolique et chanoine de Neuchâtel des 1518, fut nommé doyen de Fribourg pour les paroisses de la campagne en 1509, puis curé de Môtier et prieur commanditaire de Grandson. En 1510, le cardinal Schinner offrit de lui faire obtenir des bénéfices pour une valeur de 1000 ducats de revenus si son père voulait abandonner la cause de Supersaxo, mais Arsent refusa. Il devint chanoine de Saint-Nicolas en 1515, mais ne revint pas à Fribourg après la mort de son père. — 7. GUILLAUME, fils du n° 4, du Conseil des Deux-Cents 1518-1519, du Conseil des Soixante 1519-1520, conseiller 1520-1524 et bourgmestre 1520-1523. Mis à l'amende et exilé pour son attachement à la Réforme, il entra comme capitaine au service de France et eut d'interminables démêlés avec le roi au sujet de sa solde qui ne lui était pas payée. Pour se venger, il attaqua de jeunes Français étudiants à Bâle, et l'un d'eux fut tué. La Diète eut à s'occuper à maintes reprises de cette affaire. Rélogé en Lorraine, et traité par son domestique, il fut saisi par les emissaires de François I<sup>er</sup> et eut la tête tranchée. La famille Arsent s'éteignit avec lui. — 8. PIERRE, frère du n° 7, du Conseil des Deux-Cents 1519-1520, du Conseil des Soixante et bailli de Grandson 1520-1525, conseiller 1525-1533 † 1533. Les n° 7 et 8 firent en 1519 le voyage en Terre-Sainte avec Pierre Falk, l'auteur soi-disant responsable de la mort de leur père. — Voir *MHS* 1897. 1905. — *AF* 1913. 1918. — *ASIF* IV, V, VI. — *FG* 1900. — *MF* IV. — Berchtold: *Hist. du canton de Fribourg*. — *Benevise diplomatique de Fribourg* II. — *All: Hist. des Helvétiques* VI. — *Geschichts-forscher* 1812. — *Arch. SG* I — *Arch. d'Etat Fribourg*. [Pierre de Zvucq.]

**ARSES (LES)** (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Charney, V. DGS). Étymologie: arses vient de l'ancien français *arere* (latin: *ardere*), brûler, et désigne des



Les Arses près de Charney d'après une photographie.

terrains défrichés par le feu. Les Arses sont un petit hameau de la commune de Charney, qui ne compte que 4 maisons. Au-dessus du hameau, on voit une masse de rochers dite *Pierre de la Banne*, parce

qu'elle est une masse de rochers dite *Pierre de la Banne*, parce



qu'elle supportait un château qui appartenait aux sires de la Baume, originaires de la Savoie. Selon Kuenlin, on voyait encore les vestiges de ce château à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. En 1319, le donzel Pierre de Gruyère, co-seigneur de Corbières, affranchit les hommes de Charney et des Arses (46 chefs de famille, dont 3 femmes) et leurs héritiers de toute taille moyennant paiement de 80 livres de Lausanne. A une époque indéterminée, les sires de la Baume vendirent leur château à une famille Remy de Charney, qui s'appela dès lors Remy de la Baume et dont le dernier rejeton, Louis Remy, dit « le Pia », mourut en 1864. On voit au hameau des Arses une chapelle dédiée à N. D. de Lorette et fondée en 1645, probablement par Georges et François Remy de la Baume. — Voir Kuenlin : *Dict. géographique du canton de Fribourg*. — Hissly : *Hist. du comté de Gruyère* (MDLX, 177). — Jaccard : *Essai de toponymie*. [G. C.]

**ARSINA, de.** Famille de notaires d'Estavayer-le-Lac, éteinte dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> s. — 1. ANDRÉ, notaire de 1479 à 1540, secrétaire du Conseil d'Estavayer en 1482. — 2. PIERRE, membre du Conseil d'Estavayer de 1509 à 1515, notaire de 1508 à 1528. — Voir Graugier : *Annales d'Estavayer*. — Arch. de la famille de Vevey. [H. V.]

**ARSINAC.** Voir RAVRÉE.

**ART.** Village. Voir ARTIH.

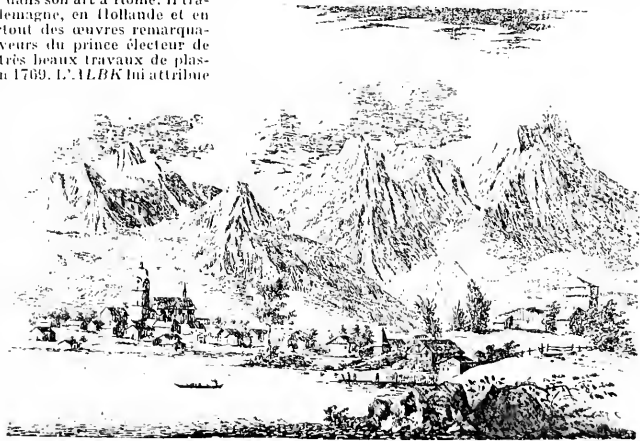
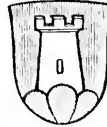
**ARTARI, ARTARIA, ARTARIO.** Vieille famille bourgeoise d'Argno, que l'on rencontre aussi à Blevio (Italie) et à Lugano. — 1. GIAN-BATTISTA, \* à Argno en 1660, architecte et stucateur. Il lui donna à ses travaux en stuc l'apparence de la solidité du marbre de Carrare, de sorte qu'ils conservent encore à notre époque une merveilleuse fraîcheur. Avec son compatriote Genone, il construisit de 1704 à 1712 la cathédrale de Fulda, fit d'autres travaux dans cette ville et plusieurs grands édifices à Bastadt. Plus tard, il voyagea en Hollande, dans l'Allemagne du Nord et en Angleterre et laissa dans ces pays ses œuvres les meilleures. Il travailla aussi dans son village natal, où il mourut dans la force de l'âge. — 2. GIUSEPPE, fils aîné du n<sup>o</sup> 1, \* à Argno en 1697, comme son père stucateur et architecte. Il étudia d'abord sous la direction de son père et alla ensuite se perfectionner dans son art à Rome. Il travailla avec son père en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, où il laissa partout des œuvres remarquables. Ayant conquis les faveurs du prince électeur de Cologne, il fit pour lui de très beaux travaux de plastique et mourut à Cologne en 1769. L'ALBK lui attribue la construction du château de Falkenlust, de 1729 à 1737, et celle de la cage d'escalier du château de Brühl, de 1743 à 1748. — 3. GIOVANNI-BATTISTA, d'Argno, \* dans ce village le 13 février 1796, † à Moscou en 1874. Peintre et stucateur de renom, il travailla dans les palais impériaux de Moscou, où il fut aussi professeur de dessin à l'école impériale. A Argno, il laissa un tableau de l'Annonciation suivant les symboles orientaux, que l'on admire dans l'église paroissiale. Il représenta le cercle du Ceresio au Grand Conseil tessinois de 1835 à 1859 et de 1863 à 1867.

— 4. ALBERTO, topographe et professeur, \* à Argno le 21 juillet 1814, fit ses études d'architecture à Milan. En 1844, il fut nommé professeur de dessin à Bellinzone, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1845 il fut chargé par le général Dufour de

dresser le plan de Bellinzone avec ses fortifications. C'est le seul plan connu du vieux Bellinzone — dont une copie se trouve à la maison de ville. On a encore d'Artari le palais des postes, qui va être transformé en maison d'école, et la réduction du grand escalier de la collégiale de Bellinzone. — Voir SKL. — ALBK. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — Weiss : *Die tessinischen Landvergifter*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — *Hist.*, 1885, 1889, 1907. — Dotto : *I Ticinesi*. — Oldelli : *Dizionario*. [C. TAZZANI.]

**ARTER, Paul-Julius.** Peintre et graveur en taille-douce, \* à Zurich en 1797, † à Munich en 1839. On ne sait rien de sa personne, de ses études ni des œuvres de ses dernières années ; il semble cependant s'être formé par lui-même. Son travail principal, publié en 1853, une *Sammlung zürcherischer Altertümer in Baukunst und Freskmalerei*, est une illustration de *Das alte Zürich historisch und topographisch dargestellt*, par Sal. Vögeli. Son œuvre se compose en outre de perspectives architecturales peintes à l'aquarelle, de paysages qu'il a lui-même gravés sur cuivre, et de dessins, reproduits en lithographie par J. Rodtmann. — Voir SKL.

**ARTH** (G. et H. Schwyz, V. DGS). *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent sur trois monts de sautope. Ce nom vient du alid, et du nhd. *art*, prix, labourage (du ahd. *erien* = labourer, lat. *arare*) puis terrain cultivé (SI I, 473). L'endroit doit avoir été colonisé très anciennement ; il est possible qu'il y ait eu des lacustres et une colonie romaine, il est certain que les Allemands s'y établirent en nombre comme le témoignent beaucoup de noms de lieux. Le christianisme y fut introduit de bonne heure, l'église paroissiale est une des plus anciennes du pays. Arth fut une terre royale ; sous l'empereur Frédéric II, probablement, le bailliage en fut cédé aux seigneurs de Sax et Misox, qui le renfirent en fief aux seigneurs de Grünenfels. Le chapitre de Beromünster possédait aussi de grands biens à Arth, dont les comtes de Lenzbourg et plus tard les Kybourg furent avoués. Rodolphe de



Vue d'Arth en 1755. D'après une gravure sur cuivre de Daniel Düringer

Habsbourg réussit à acquérir le bailliage et l'avouerie, dans le but principalement d'enfermer les cantons primitifs, surtout Schwyz. Ils virent le danger et construisirent leurs fortifications sur le propre sol de l'ennemi ;



ce furent les *lets*. L'un allaat du lac au Rüfifberg, tandis que l'autre s'étendant du lac au Rigi, formait la vallée. Toutes deux étaient munies d'une tour et d'une porte; elles étaient reliées le long de la rive par une solide muraille et dans le lac par une double palissade. Une muraille de même nature fut aussi édifiée à Oberarth. Ces travaux paraissent avoir été terminés avant la bataille du Morgarten. Les Schwyzois durent à leurs bonnes relations avec les habitants d'Arth et avec les seigneurs de Hünenberg, vassaux de l'Autriche à Arth, de pouvoir les édifier sans difficulté. Heinrich von Hünenberg aurait, dit-on, averti, par une flèche, les Schwyzois de l'entrée des Autrichiens par le Morgarten. La conséquence immédiate du Morgarten fut que Arth tomba entre les mains des Schwyzois; l'Autriche n'y garda que le droit de collature, qui passa à Schwyz en 1438. Arth fut d'abord une sorte de pays suzerain de Schwyz, mais devint bientôt partie intégrante du canton avec sa propre représentation au Conseil, et prit une part active aux guerres des Schwyzois. La Réformation trouva un facile accès, grâce au curé d'alors, Balthasar Trachsel. Elle s'y maintint après sa fuite. Les prêtres employés à l'égard des réformés provoquèrent en 1655 l'affaire d'Arth.

C'étaient surtout des membres de l'ancienne famille von Hostenthal qui s'étaient tournés vers la nouvelle foi. Ils tenaient leurs réunions la nuit en secret, de sorte qu'on les appela *Nicodémistes*, et à cause du nom de la ferme où ils se retrouvaient, l'affaire s'appela *Hummelhandel*. En janvier 1655, le Conseil de Schwyz décida d'agir énergiquement contre eux: Mais ils furent avertis et s'enfuirent, d'abord les cinq chefs de la famille Hostenthal, puis dans la nuit du 23 septembre, leurs familles elles-mêmes, en tout quatre ménages et environ 40 personnes. Ils se rendirent par Zoug à Cappel, puis à Zurich où ils furent très bien recrus et soignés. Schwyz agit avec la plus grande sévérité envers les suspects et ceux qui ne s'étaient pas enquis; quatre qui ne voulurent point abjurer leur foi furent mis à mort, les autres privés de leurs biens. Les argutifs, prolongés par le Conseil de Zurich, s'adressèrent à Schwyz pour rentrer en possession de leurs biens. Schwyz n'en voulut pas entendre parler, et accusa Zurich de n'être pas resté fidèle à l'alliance en accueillant les fuyards. L'affaire s'envenima rapidement et mit en opposition les cantons catholiques et les cantons protestants. Les tentatives de conciliation ne manquèrent pas, mais toutes échouèrent. Les exécutions du 13 novembre 1655 à Schwyz furent le coup décisif; au début de l'année suivante éclatait la guerre de Villmergen.

Le danger couru par l'ancienne foi provoqua l'érection d'un couvent de capucins à Arth, 1656, près de la chapelle de Saint-Zenon. L'inauguration de l'église de ce couvent eut lieu en 1667. Johan-Sebastian Zay bâtit en 1689 sur le Rigi la chapelle de *Maria zum Schnee*, à côté de laquelle fut édiflée une maison pour les capucins qui tiennent encore aujourd'hui un hospice au sommet (voir RIGI-KLOSTER). Au cours des années 1694 à 1696, fut bâtie l'église paroissiale actuelle. La tour est encore celle de l'ancienne église Saint-Georges qui datait de 1312. L'église nouvelle fut inaugurée le 13 octobre 1697, par le nonce Michael-Angelo Conti qui devint en 1721 le pape Innocent XIII. Vers 1800, elle fut complètement restaurée. A part l'église paroissiale, il y a encore plusieurs anciennes chapelles: — 1. Saint-Georges, église paroissiale d'Arth jusqu'en 1312, reconstruite en 1654. — 2. Saint-Zenon mentionnée déjà en 1290, aujourd'hui chapelle des capucins. — 3. Saint-Adrian am Rüfifbach, bâtie en 1480, réédifiée en 1889. — 4. La chapelle d'Oberdorf, de 1466, rebâtie en 1753.

Arth formait autrefois un des six districts du canton de Schwyz, l'*Arther Viertel*; il avait à sa tête un *Siebner* et était représentée au Conseil par 10 conseillers. Les registres de paroisse datent de 1635.

Arth subit plusieurs catastrophes; les plus terribles furent l'incendie de 1719 qui détruisit 77 maisons, celui de 1750 qui anéantit le village presque entier, et l'éboulement de Collaud du 2 septembre 1806.

Arth est la patrie des Reding d'Arth, des Hostenthal, Zay, Mettler, Rickenbach. *Population*: 1910, 5145 hab.

— Voir A. Blum: *Alter Klang aus alten Gassen*. — *Schweiz*. *Merkur St. Gallen*, 1832, 1833. — *Zeitschrift für historische Theologie*, 1873. — A. Döner: *Die Nikodemiten von Arth oder der Hummelhandel*, Gfr. 36. [R.-r.]

**ARTH-RIGIBAHN.** Voir RIGI, CHEMINS DE FER DU.  
**ARTHUS, Jharrie.** \* à Angers le 9 janvier 1862. Il fut assistant de physiologie, puis chargé de conférences à la Sorbonne (1887-1896), professeur de physiologie à la faculté des Sciences de Fribourg (1896-1900), chef de service à l'Institut Pasteur de Lille (1900-1903), professeur à l'École de médecine de Marseille (1903-1907) et professeur de physiologie et directeur du laboratoire de physiologie de l'Université de Lausanne depuis 1907. Il a publié deux ouvrages classiques: *Précis de chimie physiologique* (9 éd.), traduit en allemand, russe et espagnol; et un *Précis de physiologie* (6 éd.). Ses travaux, publiés dans environ 200 notes et mémoires, se rapportent à la coagulation du sang, caufication du sang, aux venins, sérums antitoxiques, etc. Titulaire du grand prix de l'Académie des Sciences de Paris, il est membre et correspondant de nombreuses sociétés et académies. [L. K.]

**ARTHÜSER.** Voir ARBÜSER.  
**ARTICLES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS.**

A la mort de la Duchesse de Nemours, l'Association des corps et communautés de la principauté de Neuchâtel soumit à l'approbation des prétendants à la souveraineté, un certain nombre de garanties constitutionnelles, les unes applicables à tout le pays, les autres intéressant spécialement soit la bourgeoisie de Neuchâtel, soit celle de Valangin. Ratifiées en 1708 par le roi de Prusse, devenu prince de Neuchâtel, elles formèrent ce qu'on a appelé: 1° *Les articles généraux*; 2° *Les articles particuliers pour la ville et bourgeoisie de Neuchâtel*; 3° *Les articles particuliers pour la bourgeoisie de Valangin*.

Les premiers, en neuf articles, contiennent des garanties pour l'exercice de la religion, les prérogatives de la compagnie des pasteurs, les nominations aux emplois publics, sauf à celui de gouverneur, réservés aux réguloles et aux personnes nées sujettes de l'État; le droit de sortir du pays et de s'enrôler à l'étranger, sauf sous un prince en guerre avec le roi de Prusse; la garantie d'une bonne administration judiciaire, etc.

Dans les Articles particuliers, les bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin obtiennent des garanties pour leurs intérêts propres. En outre, à la demande de la bourgeoisie de Valangin, le titre de Comté fut substitué à celui de Seigneurie de Valangin. Les Articles généraux furent remplacés en 1814 par la Charte constitutionnelle. — *Recueil de pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin* 1. — Boyve: *Annales*, V, p. 232-240, 379. [L. M.]

**ARTICLES D'ILANZ.** Voir ILANZ.  
**ARTICULANS ou ARTICHAUX.** Noms donnés aux trois ambassadeurs de Genève, Aimo de Chappourge, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monod qui conclurent au nom des syndics genevois avec l'avoxyer et conseil de Berne, au mépris de leurs instructions, le traité du 30 mars 1539, par lequel la République de Genève se laissait dépouiller d'une grande partie de ses droits sur les terres de Saint-Victor et du Chapitre. Le traité fut rejeté par le Conseil général le 25 janvier 1540; les trois Articulans prirent la fuite et furent décrétés d'arrestation par le Conseil général le 22 avril suivant; le 5 juin, les syndics et Petit Conseil les condamnèrent à mort comme faussaires et rebelles. Les trois condamnés, eux-mêmes membres du Petit Conseil, avaient été d'entre les adversaires les plus déclarés de Farel et de Calvin; ils comptaient un grand nombre de partisans dans la ville, si bien que leur faction, dirigée par le capitaine-général Jean Philippe, provoqua, le 6 juin, un tumulte vite réprimé. Jean Philippe fut condamné à mort et exécuté le 10 juin malgré le mécontentement des Bernois. La dénonciation du traité de 1540 et les intrigues de la cabale des Articulans furent l'occasion de démolés sans fin entre Genève et Berne, de démarches et de conférences. Finalement, le débat relatif à la souveraineté sur les terres de Saint-Victor et Chapitre fut tranché par six arbitres du Conseil de Bâle,



admis par les deux parties en février 1544. Ce traité entraîna l'amnistie des fugitifs compromis dans le parti des Articulateurs qui rentrèrent à Genève le 29 février 1544. Le 7 mars suivant, les deux Articulateurs survivants, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon, soutenus par Berne, obtinrent de rentrer à leur tour dans la ville, sous la réserve de payer une amende de 200 écus et d'abandonner les prises de leurs fonds à la Seigneurie. — Voir Gautier: *Histoire de Genève* 3, p. 38-180 [P.-E. M.]

**ARTIKELBRIEF.** Nom de tout document dont le contenu est coupé en subdivisions ou articles. Cette dénomination, fréquente dans l'ancienne littérature historique, est employée au gré de l'auteur. Elle fut surtout usitée pour les *Actes de Capet* (voir cet article) des années 1531 et 1532, par lesquelles Berne et Zurich durent accorder certaines libertés à leurs sujets rebelles après la deuxième guerre de religion. L'expression *Capitulation* particulièrement courante dans les relations militaires et mercenaires avec l'étranger, possède à peu près la même signification; un document divisé en chapitres; elle a remplacé depuis environ 1650 l'ancienne dénomination d'Artikelbrief. Un des derniers emplois de ce mot dans l'allemand officiel fut probablement l'*Articles-Brieff* (intitulé dans l'édition française: *Articles nouveaux*) que Berne fit imprimer en 1708 et 1711, mais qui n'est pas autre chose que le règlement de service pour la garnison de Berne de ce temps. — *LL* 1, 353. — Dierauer. — Tiliher. [Az.]

**ARTILLERIE.** Voir ARMES.

**ARTOLPHUS,** HIERONYMUS, de Coire, maître es arts à Bâle, étudia plus tard la médecine, mais ne parvint qu'au grade de *candidate medicinae*, titre qu'il conserva lorsqu'il devint recteur de l'Université de Bâle en 1538, professeur de logique en 1541 et mourut de la peste l'année suivante. — A. Burekhardt: *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel*. [A. B.]

**ARTOPOEUS,** *Nirvatas*. Nom grecisé de NICOLAUS PEISERER, † 15 décembre 1553, de Balingen, dans la Forêt-Noire, appelé aussi pour cette raison BALING. En 1527, il était maître de l'école allemande de Coire, et refusa la même année un appel de Wessen, en 1528 un autre de Berne et en 1529 de Königsfelden. Appelé à Thoune en 1535, il retourna à Coire en 1539, y devint recteur de l'école latine nouvellement fondée, fut destitué en 1542 pour avoir été un des promoteurs des poursuites criminelles intentées aux partisans de la France. Il devint maître d'école à Brougg et succéda en 1546 à Grynaeus comme directeur du collège des Cordeliers à Berne, où il enseigna le grec et l'hébreu, et devint en 1553, peu avant sa mort, directeur de l'école latine. Ses publications ne nous sont pas parvenues. — Voir *QSG* 23, p. 38. — Fr. Haag: *Die hohen Schulen zu Bern*. [E. B.]

**ARTORE** (C. Tessin, D. et Com. Bellinzona, V. DGS). Au moyen âge, le chapitre de la collégiale de Bellinzona y possédait des droits de dime, dont il investit, le 3 juin 1383, l'archiprêtre de Bellinzona, Giovanni de Mazzo. Primitivement rattaché à la paroisse de Bellinzona, Artore en fut séparé, avec Daro et Pedemonte, pour former la paroisse de Daro, par décret de l'évêque de Côme, Lazaro Carafino, du 29 janvier 1631. Jusqu'en 1907 Artore faisait partie de la commune de Daro. Population en 1900: 163 hab. — Francini: *La Svizzera italiana*. — Monti: *Atti...* — Borroni: *Bellinzona e i suoi arripresi*. — *BStor*. 1909. [C. T.]

**ARTS (SOCIÉTÉ DES).** Société d'utilité publique fondée à Genève en 1776 par Horace-Bénédict de Saussure et Louis Faizan. Dès le début, elle est dirigée par trois comités: le comité général, qui s'occupe de l'entreprise elle-même; le comité des Arts, chargé du département de l'horlogerie, de la bijouterie ainsi que des autres professions mécaniques; le comité de l'économie rurale auquel est rattaché l'agriculture et l'économie domestique. En 1798, la Société s'organise en quatre comités: dessin, chimie, mécanique, agriculture. Après des jours critiques, elle connaît des temps meilleurs et, de 1820 à 1822, se constitue en trois classes définitives de vingt membres chacune: Beaux-Arts, Industrie, Agriculture. On doit à la Société des Arts la fondation d'écoles industrielles; l'ouverture de cours de méca-

nique, d'horlogerie, de dessin; des concours, des expositions de produits agricoles ou industriels. La classe d'agriculture publie un *Bulletin*; celle d'industrie en a édité un pendant longtemps, et la classe des beaux-arts organise annuellement deux concours de peinture, le concours Diday et le concours Calame. — Voir Jules Grosnier: *La Société des Arts* (avec bibliographie). [A. B.]

**ARTUS.** Famille originaire de Bobi (Pérou), génevoise par Jean-Pierre, l'auteur à Carouge, l'un des Genevois, le 25 avril 1823. — 1. JEAN-FRANÇOIS, fils de ses fils, \* à Carouge le 14 octobre 1823, fut un dessinateur-lithographe estimable. — 2. EMILE, 1861-1916, fils de ce dernier, fut peintre et cultiva le portrait avec un certain talent. — Voir SKL; dans ce ouvrage, la mention d'un Emile Artus, \* en 1823, doit être erronée et le lieu de naissance de François (Jean-François) inexact. [C. T.]

**AUFFENS,** d'. Nom sous lequel sont connus plusieurs membres de la famille vaudoise de Mestral de Mont, seigneur d'Auffens. Voir MESTRAL. [M. B.]

**ARVE.** Cette rivière torrentueuse qui prend sa source au col de Balme, est, après le Rhône, le cours d'eau le plus important de toute la région. Il n'emprunte le territoire genevois qu'à la fin de son parcours, à partir de Sierne. Les formes les plus connues du nom de l'Arve sont: *Arca* (1083), puis *Alca*, et aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., *Arar*. Il faut rapprocher l'origine de ce nom de celle de l'Aar, de l'Aire (Laire), dénominations extrêmement anciennes, déjà formulées à l'époque celtique. Le rôle historique de l'Arve a été considérable, surtout comme ligne de démarcation entre les États et les circonscriptions ecclésiastiques. Dans toute la première partie de son cours, l'Arve traverse l'ancien Faucigny. En aval de Bonneville, elle formait limite entre le Faucigny et le Genevois et, depuis le pont d'Éprembières, entre le Chablais et le Genevois. Dans sa partie inférieure, elle limitait sur sa rive droite le bailliage de Gaillard, sur la rive gauche, celui de Ternier; enfin, l'ancien territoire épiscopal de Genève; les Franchesises de Champal au Rhône, s'arrêtaient, au moyen âge, à l'Arve. Depuis 1815, la rive gauche de l'Arve a été cédée à Genève, de Sierne à Carouge; à la rive droite, du Forum à la Seimaz. Toute la partie française dépend du Département de Haute-Savoie.

L'Arve, qui avait son cours entier dans le diocèse de Genève, séparait aussi les décanats d'Annemasse et de Vuillonex.

Il y a, actuellement, six ponts et passerelles sur le parcours genevois de l'Arve. Ce sont: le pont de Sierne, établi en 1782; la passerelle de Vessy (1866); le pont de Carouge, le pont des Acacias (1596); le pont de Saint-Georges (1884) et la passerelle de la Jonction (1873).

Le pont de Carouge, autrefois dit le pont d'Arve, est le plus ancien de tous; il existait déjà à l'époque romaine. C'est par là que passait la grande voie antique de Yvernon à Genève. Par le fait de ce déplacement de l'Arve, ce premier pont ne se trouvait, actuellement, entièrement, sur la rive droite. On en a trouvé les substructions dans la campagne Prevost-Martin. Le pont du moyen âge, construit en bois, était en aval du pont actuel, en face de la rue du Cheval-Blanc. Il est cité pour la première fois en 1265. Le pontonnage se percevait au profit de l'évêque. Les bourgeois de Genève, de Cruseilles, de Rumilly et d'Aubonne étaient seuls exemptés de ce droit, à la condition de fournir un bœuf pour le transport des matériaux en cas de réparation. Nous connaissons ces péages par un acte de 1310. Souvent détruit par les inondations, ce pont fut remplacé par un bac ou « traîlle », ce qui souleva des difficultés en 1374 entre le châtelain de Ternier et l'évêque. Le pont fut rétabli en 1408 et fortifié en 1528. En 1596, on le démolit complètement et le transporta sur l'emplacement actuel du pont des Acacias. Ce ne fut qu'en 1818, qu'on l'eut construit le pont de pierre actuel, en amont de l'ancien passage.

L'évêque de Genève a, de tout temps, été considéré comme possesseur des rivages de l'Arve et de la pêche faite dans cette rivière. Cela nous est confirmé par une lettre de Guillaume de Gouffans (1292). L'évêque annulait le revenu de la pêche qui s'étendait spécialement





entre le pont de Garouge et le Rhône. En 1505 et 1512, il y eut des contestations à ce sujet entre le duc de Savoie et l'évêque. En 1527, l'évêque Pierre de la Baume inféoda cette pêche ainsi que celle du Rhône et du lac, à Besançon Hugues. Après la Réforme, ces droits revinrent à la Seigneurie, qui acquit aussi des Bernois, en 1538, leur droit de pêche dans l'Arve. La maison de Savoie contestait cependant ces droits et le roi de Sardaigne en revendiqua encore la souveraineté en 1787.

Le régime torrentiel de l'Arve a, pendant des siècles, causé de graves désagréments aux Genevois. Pendant les crues violentes, l'eau recouvrait fréquemment la Plaine de Plainpalais, altimant jardins et maisons. Au XIV<sup>e</sup> s., les eaux coulaient près du couvent des Dominicains, sous les murs de la ville et la jonction du Rhône et de l'Arve avait lieu en face de Sous-Terre. Les Dominicains établirent des digues et provoquèrent ainsi de violentes disputes avec les hommes de la Bâtie-Mellier. Une transaction intervint entre les deux parties en 1396. Les inondations les plus célèbres, depuis le XVI<sup>e</sup> s., sont celles de 1530, 1570-71, 1573, 1599, 1602, 1651, 1673, 1711, 1733, 1770, 1773, 1778, 1787. En 1570, 1651 et 1711 le courant des eaux fut si violent qu'il refoula le Rhône dans le lac et fit tourner les moulins de ce fleuve à rebours.

Une profession qui à longtempé fut pratiquée sur les rives de l'Arve était celle des *tireurs d'or*. Elle se développa après la Révocation de l'Édit de Nantes, où de nombreux ouvriers viurent se réfugier à Genève. Ce métier consistait à laver les sables de l'Arve pour en extraire les paillettes d'or, il était peu profitable et disparut au début du XIX<sup>e</sup> s. — Voir ARCH. d'Etat Genève : P. II. — *Hygiène*. — Gaillet, Genève, II et A. — *Rec. des lois*. — BIGNY. — *MDG V*, in-4. — Grillet. — *Dictionnaire hist. des Départements du Mont-Blanc*... — L.-E. Picard : *Hist. de Thonon et du Chablais*. — ASG 1917, p. 61. — Doumergue : *J. Genève III*. — A. Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève* (MDG XXXIII).

**ARWANGEN.** Voir ARWANGEN.

**ARX, von ou von ARGX.** Famille bourgeoise de Bâle, dont une branche alla se fixer à Soleure et une autre à Fribourg au XV<sup>e</sup> s. On les trouve à Soleure, Olten, Egerkingen, Neudorf, Walterswil, Stüsslingen, Dornach, Utzenstorf. *Armoiries* : A l'origine, un soc de charme (1372). Plus tard : taillé d'or et d'azur, à une fleur de lys d'azur mouvante du trait du taillé. Variantes : à deux fleurs de lys de l'un en l'autre. Branche de Fribourg : d'or aux trois lettres de sable A R X, mantelé de gueules à deux fers de lance d'or et trois monts de sinople en pointe.

**A. Branche de Bâle.** — 1. THUM, fut témoin en 1348 — 2. JOHANN, bailli de Fridau, porte dans son sceau un soc de charme, le 13 février 1372. Il fit partie en 1367 et 1368, ainsi que — 3. ERHARD, de Härkingen, du tribunal du Buchsgau. — 4. HENZMANN ou HERMANN, d'Egerkingen, bailli de Fridau,



Sceau de Johann v. Arx à Fridau en 1372.



Sceau du bailli Diebold v. Arx à Homberg en 1511.

fut membre du tribunal du Buchsgau en 1371. — 5. GONNY, était en 1529 membre de la corporation des métiers de Bâle. — 6. HILMANN, marchand à Bâle, fut bailli de Homberg en 1485. — 7. THOMAS, succéda au n° 6 comme bailli de Homberg en 1514. — 8. DIEMOLD, potier d'étain à Bâle, fut bailli de Homberg 1514-1522, † 1534.

**B. Branche de Soleure.** L'ancienne famille bourgeoise de Soleure s'est éteinte en 1718; sa nouvelle famille s'est fixée dans cette ville au XIX<sup>e</sup> s. — 1. *Ferdinand*, de Soleure, \* 1<sup>er</sup> novembre 1842 à Niederbuchsiten, étudia à Neuchâtel et à Munich, fut de 1888 à 1914 professeur à l'École cantonale de Soleure, inspecteur des écoles primaires et des écoles de district, membre de la Commission de rédaction du *Fortbildungsschüler*, président de la Société cantonale d'histoire. Ses principales publications, surtout historiques, sont : *Illustrierte Schweizergesch. für Schule und Haus* (6<sup>e</sup> édit.). — *Die Restauration im Kt. S.* — *Die Regeneration im Kanton S.*, 1830. — *Die Schlacht bei Dornach 1499.* — *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798.* — 2. *Rudolf*, \* 29 août 1851 à Erschwil, où son père était instituteur. Il devint maître d'école à Inkwil, secrétaire du Département de l'Instruction publique, substitut du greffier du tribunal cantonal en 1874. Il poursuivit en même temps ses études de droit et passa les examens de greffier de tribunal et de notaire. En 1879, il s'établit à Dornach comme avocat, et plus tard à Balsthal. En 1885, il devint membre du Grand Conseil et la même année entra au Conseil d'Etat après le krach de la Banque Cantonale qui coûta 2 millions et demi au canton. Comme chef du Département des finances, von Arx eut pour tâche de rétablir les finances cantonales. Le 1<sup>er</sup> janvier 1909, il passa vice-directeur de la Banque Cantonale soleuroise. Lieutenant-colonel, il a fait partie du Comité de la Société suisse des tireurs, dont il est membre honoraire. [A. L.]

**C. Branche d'Olten.** — 1. HEINRICH, était aubergiste à la Couronne et bourgeois d'Olten en 1470. — 2. CHRISTIAN, d'Egerkingen, teinturier, devint en 1632 nouveau bourgeois à Olten. — 3. JOHANN-ULRICH, \* 1764, menuisier, s'expatria en Hongrie où il doit avoir fait souche. — 4. *P. Ultenplattner*, (A. S. II., \* 3 octobre 1755 à Olten, sous le nom de UNS-JOSEF-NIKLAUS, † 16 octobre 1833 à Saint-Gall. Dès l'an 1773, il se voua à l'étude de la bibliothèque de Saint-Gall et des anciens manuscrits; devenu prêtre en 1781, il travailla à introduire la méthode de l'école normale d'Autriche, sur l'ordre de l'abbé Bêda. Adversaire de ce dernier, il fut nommé curé en 1788 à Hemberg, en 1789 à Ebringen, en Brisgau, mais rap-



Heide von Arx. D'après une lithographie contemporaine. Titre de l'ouvrage : *Der Kanton St. Gallen 1803-1903.*

appelé en 1796 à Saint-Gall par le successeur de Bêda pour le contrôle des archives de l'Etat. Lors de l'invasion française, il s'enfuit au couvent de Nottkersegg et après avoir été un moment lieutenant de Wil en 1799, il devint curé de Wasserburg, au bord du lac de Constance. Il employa son temps à classer les archives de sa ville d'origine, Olten, et à en préparer l'histoire. Il écrivit aussi l'histoire du canton de Saint-Gall, qui consacra son renom d'historien. En 1824, il fut appelé à l'administration de la *Stiftsbibliothek* de Saint-Gall, où il travailla à l'établissement d'un catalogue des manuscrits. En 1813, il avait été nommé directeur du Séminaire ecclésiastique, et était en outre membre du Conseil ecclésiastique et du Chapitre. Principales œuvres : *Geschichte der Stadt Olten.* — *Geschichte des Kts. St. Gallen.* — *Geschichte der Landgrafschaft Buchsgau.* — *Heimchronik des Appenzeller-Kriegs.* — 5. HEINRICH, \* 12 septembre 1802 et † 30 janvier 1858 à Berne, dessinateur et caricaturiste. Il avait un talent indiscutable et montra dans les sonnets et la satire. Il fournit des illustrations au *Cockhusten*, revue satirique, au *Neuer Berner Kalender*, de Jérémias Gotthelf, aux *Phantasien im Berner Kornhauskeller*.



d'Adrian von Arx, son cousin; il doit aussi avoir collaboré dès 1845 au *Postheiri*. — 6. **ADRIAN**, \* 28 février 1817 à Olten, † 17 mars 1859 à Valencia (Vénézuéla). Il fut successivement secrétaire d'Etat à Soleure en 1841, membre du Comité des Corps francs à Soleure, et prit part à leur expédition, capitaine d'artillerie, secrétaire du Conseil de guerre des Confédérés à Berne 1847, membre de la mission militaire suisse dans la guerre russo-turque 1854; il se rendit dans l'Amérique du Nord en 1856, collabora à la *New-Yorker Abendzeitung* et au *Journal de l'Etat de New-York*, passa en 1859 au Vénézuéla avec son ami le général Paez, rappelé par la révolution. Comme adjudant du général, devenu président du Vénézuéla, il devait en organiser l'armée, mais le climat le terrassa. Von Arx est l'auteur de plusieurs drames et poésies encore très populaires en Suisse — 7. **ADRIAN**, fils du n° 6, \* 15 nov. 1847 à Soleure, † 16. sept. 1919, étudia le droit à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Genève; fut secrétaire de ville à Olten, 1872-1876, où il pratiqua comme avocat et notaire; membre du Grand Conseil de 1881 à 1917, qu'il présida à plusieurs reprises, et du Conseil national de 1908 à 1917. Il publia en 1875 *Der Unabhängige* et en 1881 *Die Montagszeitung*. Il est l'auteur de: *Die Schlacht bei Dornach* et *Die Rutenbürger*. — 8. **URS**, \* 1849 à Olten, † 3 mai 1910, étudia le droit à Heidelberg, Vienne et Paris, et fut avocat et notaire.

Il fut pendant quelque temps suppléant du tribunal cantonal et président de la Cour d'assises. — 9. **CASIMIR**, \* 30 octobre 1852 à Olten, dés 1881 membre du Grand Conseil, provoqua la fusion des deux banques privées, la *Solothurnische Bank* et l'*Hypothekar-Kasse des Kts. Solothurn* en une banque d'Etat, la *Banque cantonale solotoise*, dont il fut président dès la fondation, 1886. Ammann de la ville d'Olten 1890-1902, membre du Conseil des Etats, il prit une part prépondérante à la nationalisation des chemins de fer suisses et fut, dès 1898



Casimir von Arx, conseiller aux Etats. D'après une photographie.

président du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux. Il fut aussi membre de la Commission de direction de la Société suisse de surveillance. — 10. **WALTHER**, \* à Olten le 4 déc. 1852, étudia à Leipzig, Genève et Paris de 1872 à 1875, devint en 1876 maître à l'école de district d'Olten et au printemps 1878 professeur de langue et littérature allemandes au gymnase de Soleure. Il publia en 1884 *Der deutsche Unterricht in unsern Bezirksschulen* et en 1902 *Alfred Hartmann, sein Leben und seine Schriften. Abrecht von Hallers erste Alpenreise*. — 11. **ANTON**, \* 1856 à Olten, † 3 mars 1912. Maître d'école à Siblingen et Föhren, il quitta l'enseignement pour cause de santé, étudia le droit, fut greffier à Dorneck-Thierstein de 1877 à 1886, puis membre du tribunal cantonal et de la Cour d'Assises, 1895-1907 président du tribunal du district de Soleure-Lebern. De 1887 à 1892, il rédigea le *Solothurner Volksfreund*, organe du parti radical. Il fut aussi président de la Commission scolaire du district de Dorneck, inspecteur de plusieurs écoles primaires et d'écoles de district. — 12. **MAX-JOHANN**, médecin, \* 12 mai 1857 à Olten, fils du médecin Alexander. Il étudia à Zurich, Leipzig, Heidelberg, Vienne et Paris, dés 1884 médecin en second et dès 1893 médecin chef de l'hôpital cantonal solotois. De 1904 à 1908, il fut médecin de la III<sup>e</sup> division. — 13. **ADRIAN**, fils du n° 7, avocat et notaire, 1919 membre du conseil national. [A. L. et M. von Arx.]

**D. Branche de Fribourg.** — 1. **HENSILINUS DE ARX**. d'Olten, boulanger, fut reçu bourgeois de Fribourg en 1422. Il habitait le quartier de l'Auge. — 2. **Son fils HENRI**, reçu bourgeois le 17 septembre 1467. Remplit

diverses fonctions publiques. Membre du Conseil des CC de 1466 à 1468 et de 1470 à 1487, du Conseil des Soixante de 1487 à 1494, banneret de l'Auge de 1489 à 1492, conseiller de 1494 à 1502, puis de nouveau du Conseil des Soixante et banneret de l'Auge de 1504 à 1505 et conseiller de 1505 à 1516, date de sa mort. — 3. **ULRICH**, reçu bourgeois le 21 décembre 1467, lit partie du Conseil des CC dès 1487, et mourut en 1502. — 4. **Son fils, NICOLAS**, reçu bourgeois le 11 octobre 1516, fut membre du Conseil des CC de 1519 à 1541. — 5. **JEAN**, fit partie du Conseil des CC de 1544 à 1561. Avec lui, les von Arx disparurent de Fribourg. — [Pierre de Zouche.] — *Zofinger Stifftszeitbuch*. — *Bas. C. VII*, p. 355. — *Solothurner Wochenblatt* 1813, p. 333. — *Bucher*: *Buster Merkur* 1786. — F. Haflner: *Schwauplatz* 1666. — *Tschudi*: *Wappenbuch*, F. 387. — P. J. von Arx: *Gesch. der Landgrafschaft Duchsau und Olten*. — *F. I. B.* — W. Merz: *Die Burgen des Sisgau*. — *Oberhessische Wappen und Siegel*, p. 78. — P. A. Schmid: *Familienbücher im Stadtbuch von Olten*. — F. Haflner: *Chronik*. — Vonwiller: *Jahrbücher der Stadt St. Gallen*. — P. F. Weidmann: *Gesch. der Bibliothek St. Gallen*. — Meyer von Knonau: P. *Helfens von Arx*. — *Inventory Schweiz*. *Archive* 1, 89, 11, 125. — *ADB* I, 615. — H. Dietschi: *Oltnier Biographien*, mms. — *SKL* I, 53. — J.-J. Honeger: *Nationalliteratur* IV, 260. — J.-J. Honeger: *Im Schweizerhaus* 1876. — *Solothurner Tagblatt* 1910, 103, 121, 53. — *St. Ursen Kalender* 1912, 80.

**ARZET**. Voir ARZEV.

**ARZIER** (C. Vaud, D. Nyon, V. DGS). Ce village paraît avoir été un domaine privé de l'époque mérovingienne. Il y subsista sans doute quelques habitants que la chartreuse d'Oujon groupa en 1304 en communauté, y attirant de nouveaux agriculteurs par la concession de vastes pâturages dans le Jura, jusqu'au lac des Roussets, et par l'affranchissement de toute servitude de taille et de mainmorte. Le 26 février 1306, l'évêque de Genève constitua la terre d'Arzier en paroisse, groupée autour d'une église, Saint-Nicolas. Il définit les droits et les obligations du prier de la chartreuse d'Oujon, du curé et des paroissiens. Après la Réforme, privés de l'appui de la chartreuse, les habitants d'Arzier laissèrent aller leurs terres en friche. Pour rentrer dans ses droits féodaux, le gouvernement bernois concéda en 1664 les droits seigneuriaux à la municipalité, à charge pour elle d'assumer toutes les charges légales. La nef de l'église actuelle est du XIV<sup>e</sup> s. Une famille noble d'Arzier est citée dans l'Armorial de Mandrot avec ces armes: de sable à trois alérions d'or. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1710 et ceux de décès de 1728. — Voir *DIII*. [M. R.]

**ARZILIERS** ou **ARZELIERS**, GASPARD PERRINER, marquis d'. 1645-1710. Issu d'une famille noble protestante du Dauphiné, il fut agent de Guillaume III d'Orange à Arau en 1690, enrôlant des troupes avec l'agent hollandais Conventon pour une expédition du Piémont en France. A Berne en 1691, il devint l'année suivante membre de la direction de la colonie française, puis s'établit, au début du XVIII<sup>e</sup> s., à Genève, où il fut l'homme de confiance de la France et de l'Angleterre. — Voir *France protestante*, art. Permet. — *Rott*: *Inventaire*. [E. B.]

**ARZO** (C. Tessin, D. Mendrisio, V. DGS). Com. et paroisse faisant partie de la *pièce* de Riva San Vitale, dont elle suivit les destinées politiques. Anciennes formes du nom: *Artio*, *Arzio*, *Artium*. Arzo fit partie du territoire de Lugano sous les Visconti et sous la domination suisse, et du district de Lugano jusqu'en 1814. En 1798, il était compris dans la république indépendante de Riva San Vitale et ses délégués participèrent le 23 février à l'élaboration de la constitution provisoire. Déjà connu au moyen âge par ses carrières de marbre, Arzo fournit les matériaux pour la construction du dôme de Côme, pour la restauration de la façade du « Broletto » de la même ville en 1435 et pour les parties en relief de la façade monumentale de la cathédrale de Lugano. Le village exerçait un droit de donaire sur les marbres que l'on extrayait de ses carrières. Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s., Arzo devait fournir aux



dues de Milan huit hommes d'armes. Au point de vue ecclésiastique, Arzo appartient à la paroisse de Riva San Vitale, dont il fut détaché le 15 octobre 1630 pour être constitué en paroisse indépendante. Au XVIII<sup>e</sup> s., il devait encore à l'église-mère de Riva San Vitale une redevance de 45 livres, qui fut rachetée plus tard. Aujourd'hui encore il fait partie du décanaat de Riva San Vitale. Arzo est le lieu de naissance de Salvatore Albo, de Antonio et Giovan Maria Bossi. — Population, 1593, environ 260 hab. ; 1801, 418 ; 1900, 703 ; 1910, 741. — Voir Barolotto: *Dell'Invasione francese in Svizzera*. — Monti, *Atti*. — Weiss: *Die tess. Landvoertreib.* — Vezeggi: *Esposizione storica*. — *BStur.* 1885 et 1890. [C. Tazara.]

**ASAM.** Famille de peintres de la haute Bavière. — 1. KOSMAM DAMIAN, \* 28 septembre 1686 à Benediktbeuren en haute Bavière, † 11 mai 1739 à Weltenburg, fils du peintre Hans Georg, étudia la peinture à Rome avec son frère Agidius, chez Giuseppe Ghezzi, de l'école de Pietro da Cortona. La décoration de l'église d'Einsiedeln, 1724-1726, est son œuvre maîtresse ; elle le place parmi les meilleurs artistes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. — 2. Agidius, frère du n° 1, s'occupa surtout de plastique ; \* 1<sup>er</sup> septembre 1692 à Tegernsee, † 1759. Il se forma à Rome chez Bernini. Tandis que son frère peignait les fresques de l'église d'Einsiedeln, Agidius en exécuta des décorations en stuc et se montra dans ce domaine aussi génial que son frère. — Voir P. Kuhn: *Der jetzige Stiftsbau Maria Einsiedeln*. — *SKL.* 1. [R.]

**ASCENSION** (en allemand: AUFFAHRT, HIMMELFAHRT). L'Église ne célèbre pas ce jour autrement que les autres grandes fêtes. Le missel romain prescrit seulement qu'après le chant de l'Évangile dans la messe ardente, les cierges de Pâques, consacrés le samedi saint, doivent être éteints. Dans quelques églises de la Suisse existe encore aujourd'hui l'usage d'élever une statue du Christ jusqu'au toit en symbole de ce jour, ainsi dans la Hofkirche de Lucerne. Il est de coutume, dans le district saint-gallois du Lac, de bénir des couronnes à l'église ; elles sont ensuite pendues dans la maison pour préserver des maladies. A Saas (Prätigau) les jeunes filles apparaissent couronnées à l'église. A Beromünster (Lucerne), à lieu le jour de l'Ascension une procession à cheval avec le saint sacrement ; en tête se tiennent le sautier et le chapitre portants la croix de saint Michel et un manteau portés de la croix et de la bannière en robes de chœur blanches, ainsi que le curé, le prédicateur et au moins quatre ecclésiastiques ; puis viennent quatre laques à cheval en manteaux rouges et une partie des suivants en manteaux noirs ; en chemin, la procession fait quatre haltes avec évangiles, répons et bénédictions ; dans les hameaux et dans les fermes sont dressés 14 arcs de triomphe et les maisons situées le long du chemin sont décorées ; tous les participants récitent le rosaire à haute voix. La cavalcade compte 250 à 350 cavaliers et toujours plusieurs milliers de piétons. Ce cortège est mentionné comme visite des terres vers 1420, comme procession en 1509 ; l'itinéraire est toujours resté le même à quelques exceptions près. — Voir *BLS*, fasc. V 5, cahier 4, 72. — Estermann: *Stiftsschule 196*, et *Topographie* 61. — Herzog: *Schweiz. Volksfeste* 243. — M. Schnyder: *Im Sonnenschein* 137. — *Sonntagsblatt* du Vaterland 1916, 172 (avec illustration). — *JS* 19, 30. — *ZT* 1918, 162. — P. Gröbel: *La ville Suisse*. [J. T.]

A côté des usages religieux de l'Ascension, les coutumes populaires sont assez nombreuses. Dans quelques régions de la Suisse (canton de Thurgovie), la course aux œufs à lieu ce jour-là, tandis qu'ailleurs elle se fait généralement à Pâques. L'antique coutume de faire le tour de ses terres tombe le plus souvent sur ce jour, en particulier à Sempach et dans le canton de Bâle-Campagne, tandis qu'elle a lieu à Liestal au *Bann-tag*, soit le lundi avant l'Ascension. Dans le canton de Lucerne, règne la croyance populaire que l'ordre de la nature détruit à Pâques se rétablit à l'Ascension et que les petits garçons auraient gagné au ciel dans l'inter valle. En Thurgovie, les œufs pondus ce jour protègent contre le mauvais temps ; dans le Knaueramt, le bonheur entre à l'écurie si le bétail boit ce matin-là.

La croyance est encore répandue en beaucoup de lieux que le soleil se lève en trois bonds à l'Ascension, comme on le dit ailleurs du soleil de Pâques. Dans le canton de Schwyz, les orages doivent venir en été de la région du ciel vers laquelle se tourne l'image du Christ élevée ce jour-là dans l'église. Les mets du jour de l'Ascension sont en particulier le beurre et le miel, à Zolingen le séret. — Voir O. Ringholz: *Waldfahrtsgeschichte U. L. F.*, von *Einsiedeln*. — *SH*, 1030. — E. Hoffmann-Krayer: *Feste und Bräuche*, p. 159. [G. M. et E. H.-K.]

**ASCHWANDEN** (am **SCHWANDEN**, an **SCHWANDEN**). Famille du canton d'Uri qui comptait, lors du recensement de 1910, 609 représentants dans le canton, dont 148 établis à Altdorf. Armoiries : d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent.



1. JAKOB, de Seelisberg, parut le 5 juillet 1436, premier de la bande. L'obituaire de l'église paroissiale de Seelisberg mentionne dès le XV<sup>e</sup> s. un grand nombre de personnes de cette famille, qui tire son nom d'une terre, Schwand, qu'elle y possédait. Au XVI<sup>e</sup> s., la famille se répandit à Altdorf et à Schattdorf, à Altdorf à Bauen, Fluelen, puis à Seedorf, Sischon, Erstfeld, à la fin du XVIII<sup>e</sup> à Paris et au XIX<sup>e</sup> à Zoug. — 2. ANDREAS, de Seelisberg, du Conseil, de 1514 à 1516 bailli de la Léventine ; il fit faire, le 6 février 1517, comme administrateur de l'église de Seelisberg, par Hans Sibener, de Zoug, un tableau pour 30 fl. ; il repré senta encore Uri le 27 mai 1538 à une conférence des trois cantons à Brunnen. — 3. MELCHIOR, de Seelisberg, du Conseil, second député le 5 mai 1555 à la reddition des comptes de Faido ; de 1559 à 1561 membre du tribunal des Quinze, † vers 1574. — 4. HANS, de Schattdorf, du Conseil, parut souvent dans les documents de 1552 à 1576 ; recteur d'une léproserie en 1562, il donna à Schattdorf un vase de baptême qui a été conservé. — 5. BERNHARD, de Seelisberg, du Conseil, le 1<sup>er</sup> décembre 1577 second député au tribunal d'appel de Stans ; bienfaiteur de la chapelle de Maria Sonnenberg, à Bauen, Fluelen, puis à Seedorf, Sischon, Erstfeld, le bailli en 1581 la grande cloche de Burglen.



Johann-Georg Aschwenden. D'après un portrait à l'huile de 1790 environ se trouvant à la cure d'Erstfeld.

— 6. JOSEF-ANTON, greffier, se distingua à la bataille de Villmergen. — 7. JOHANN-GEORG, de Bauen, notaire apostolique, \* 1759, † 20 juin 1829, étudia la philosophie et la théologie à Soleure ; de 1784 à 1788 curé chapelain et maître d'école à Bauen ; dès 1788 curé de Erstfeld, secrétaire du chapitre des Waldstätter, membre de la Commission scolaire uranaise et de la Commission de l'assistance publique ; l'un des plus ardens adversaires des Français et de la Constitution helvétique, en 1799 instigateur du malheureux soulèvement uranais contre le joug français. Philanthrope, il ne fut surpassé par aucun de ses contemporains dans son dévouement pour les pauvres et l'école. Son portrait est à la cure d'Erstfeld ; un calice à ses armes se trouve dans l'église du même lieu. — 8. SEBASTIAN-HEINRICH-ANTON, de Siskon, \* 1766, † 18 septembre 1834, sacristain et secrétaire de la municipalité, rédigea une description de l'éboulement de Siskon des 14 et 15 mai 1801, et un intéressant protocole de la période de la République Helvétique (publié par A. Schaller, dans *Hist. Nbl. Uri*, 1919). — 9. FRANZ-JOSEF, de Bauen, \* 1793, † 1848 à Seelisberg ; il étudia la philosophie et la théologie à Soleure, devint chapelain du chapitre des chanoines de Bischofszell où ses services rendus à la jeunesse étaient estimés ; 1820-1821 professeur de syntaxe à Altdorf, 1821-1825 curé à Attinghausen, puis



à Flums, Jouschwil, Sargans. — Voir Wymann : *Das Schachtelzeil von Uri*, p. 40. — *Hist. Nbl. Uri*, VI, XII, XIV, XXIII [Jos. Müller, E. W. et A. Sch.]

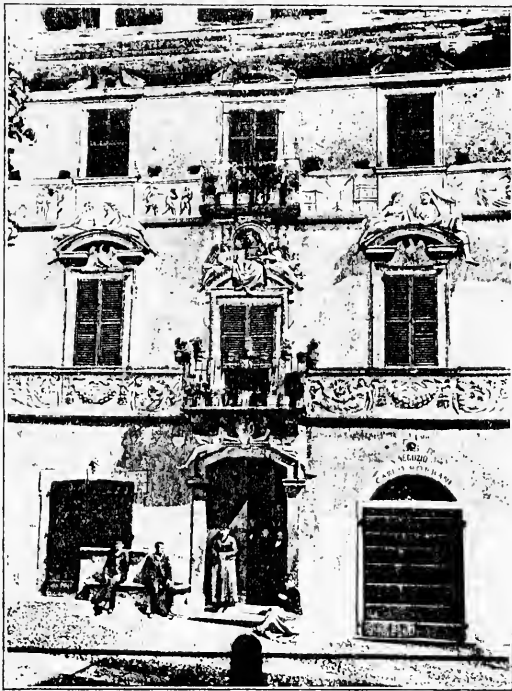
### ASCLEPIODOTUS. Voir PONTIUS ASCLFEP.

**ASCONA** (G. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. et paroisse, chef-lieu du cercle « delle Isole » et du décanat d'Ascona. Anciennes formes du nom à partir du XIII<sup>e</sup>s. : *Scana, Schemo, Ascona, Aschona*. On ne sait rien des origines du village, que Veggezzi fait remonter à l'époque

gauloise. En 754, un Guido, comte de Lamello et de Sparavaira, faisait donation à l'abbaye de Disentis de plusieurs terres dans l'insubrie, entre autres le domaine d'Ascona. Cette donation fut confirmée en 1154 par Frédéric Barbe-rousse et en 1181 par le pape Lucius III. D'après la tradition, le village s'étendait autrefois du côté de la colline de Castelletto. Ascona suivit les mêmes destinées politiques que Locarno jusqu'à l'érection du canton du Tessin. En 1497, il est mentionné, avec Locarno et plusieurs autres localités, dans la liste des terres du comté d'Angera, mais cette dépendance ne dura pas longtemps. Dès le moyen âge, il formait avec Ronco sur Ascona une *comunitas* ou *territorium* avec des biens communs (la *pieve* de Locarno était divisée en *territoria* ou *comunautés*). En 1368, Ascona, Ronco et Castelletto se donnaient des statuts particuliers. Vers la même époque, le premier de ces villages était le siège de la Cour de justice. Des familles nobles entre autres les Duni, l'évêque de Côme et l'église locale de Saint-Pierre jouissaient de droits féodaux à Ascona, relevant pour la plupart de l'empire. Le village avait droit de marché, conféré le 22 avril 1428 par Philippe-Marie Visconti et confirmé en 1720 par les Suisses. D'après les statuts généraux de 1365, Ascona avait 3 représentants dans le Conseil de la *pieve*; sous la domination suisse, il n'en eut plus que 2, alternativement tous les deux ans avec Ronco. Vers 1540, il nommait aussi deux membres du collège des *facultarii*, sorte de Commission fiscale de 14 à 15 membres qui fixait pour toute la *pieve* la quote-part d'impôt à payer par chaque commune. L'école d'Ascona existait déjà en 1512, ses maîtres venaient quelquefois de loin et elle recrutait des élèves jusqu'à Milan. Le 10 novembre 1798, les troupes françaises de Lecourbe occupèrent Ascona, mais elles durent céder la place aux Autrichiens au mois de mai de l'année suivante. A l'arrivée des impériaux dans le Tessin, tandis que les anciens bailliages tessinois renvoyaient les organes de la République Helvétique et proclamaient des gouvernements provisoires, Ascona se donna une régence et un tribunal autonomes qui subsistèrent jusqu'à la fin de l'occupation des impériaux. La paroisse d'Ascona existait déjà en 1332; primitivement le village dépendait de Locarno, mais on ne sait quand il s'en est séparé. Les curés étaient au nombre de trois; dès 1894, il n'y en a plus qu'un avec le titre d'archiprêtre. Le 2 juillet 1709, Ascona devint une paroisse prévôtale. Il est le chef-lieu du décanat du même nom, qui remonte probablement à saint Charles Borromée.

Le village eut à souffrir de nombreuses inondations, entre autres en 1177, 1566, 1570, 1640, 1705, 1868. Suivant Babin, il existait autrefois près du hameau de Mosira une carrière de marbre d'où, en 1639, on extraya les cinq paires de belles colonnes qui séparent les trois nefs de l'église de San Francesco de Locarno. Au début du XIX<sup>e</sup> s., Ascona était une station de douane et exerçait, malgré la loi du 22 novembre 1803, sur les péages et pontonnages, une régle de poids, sorte de droit d'en-

trée surtout sur le fromage, les graisses et le beurre. — *Personnages marquants*. Nous citerons : les Abundio, Giovanni Serodino, Della Gaia, Gaetano Matteo et Paolo Antonio Pisoni, Pier Francesco Pancaldi-Mola, tous artistes; le bienheureux Pietro Berno, les Cagliotti, Raffaele Pancaldi, etc. — *Population* : en 1591, environ 1000 hab.; 1801, 772; 1900, 942; 1910, 1153. — *Édifices remarquables* : le palais Serodino, aujourd'hui Borriani, dont la façade fut bâtie et décorée par le célèbre



La maison Borriani à Ascona, construite de 1505 à 1633. D'après une photographie.

artiste Giovanni Serodino; la maison de ville qui est l'ancien palais Bartolomeo Pappi.

**LES CHATEAUX.** Ils étaient au nombre de quatre : *Sau Michèle*. Il s'élevait à l'Occident du bourg, sur un rocher dominant le lac, et, d'après la tradition, remonterait à l'époque gauloise; il aurait été achevé par les Lombards. En 1186, l'évêque de Côme, Anselmo dei Raimondi, en investissait Pietro Duni; le château resta dès lors dans cette famille dont il porta le nom. En 1518, il fut démantelé par les Suisses, qui laissèrent subsister une partie des tours; actuellement quelques rares vestiges du château sont encore visibles, entre autres une grande muraille soutenant un terreplein. Le *château des Grillonis* s'élevait à l'Est du village et aurait été édifié vers 1250 par la famille Grillonis. Le dernier propriétaire de cette famille fut Giovanni-Antonio Grillonis. D'après Babin, le château se composait de trois édifices rectangulaires égaux; au XVIII<sup>e</sup> s., il en subsistait encore une bonne partie, entre autres deux des quadrilatères, une partie des fossés et la porte d'entrée Nord. La *Tour*





des *Carcani* (Torre des *Carcani*) se dressait à peu de distance du château Grilioni, près du palais Duni. Monté l'appelle aussi château de Saint-Georges à cause du voisinage de cette église. La tour fut démolie il y a environ un siècle. *San Martino*. Ce château s'élevait sur une colline au Nord-Est d'Ascona et dominait la route de Locarno et du Val Maggia. D'après la tradition, il remontait aux Lombards ; il appartenait à la famille de Castelletto, de Milan, puis aux Urdeli. La chapelle, encore ouverte au culte en 1619, est aujourd'hui désaffectée. Elle est à deux étages, dont le second constituait probablement seul la chapelle ; dans l'abside on voit les restes d'une *Majestas Domini*, qui date du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> s. Elle a été malheureusement mal restaurée en 1902.

LES ÉGLISES. *San Pietro e Paolo*. L'édifice actuel remonte à la première moitié du XVI<sup>e</sup> s., mais, quoi qu'en dise Rahm, il est hors de doute qu'une église de Saint-Pierre existait auparavant avec rang d'église collégiale. Cette église paroissiale renferme des peintures remarquables de Pier-Francesco Pancaldi-Mola et de Serodino. *San Sebastiano*. Cette chapelle fut celle de la famille Duni. On fixe la date de sa construction au XIII<sup>e</sup> s. ; au XVII<sup>e</sup>, elle subit des modifications importantes et fut agrandie. Les Duni y avaient fondé deux bénéfices en 1451 et 1687 ; le patronage passa plus tard à la famille Berno. Les vestiges de l'édifice roman ont été déposés au Musée historique de Locarno. *San Giorgio* était une chapelle qui fut démolie en 1897 ; elle dépendait du château des Carcani. D'autres disent que c'était l'édifice religieux le plus ancien d'Ascona. *San Michele*. L'édifice actuel fut bâti en 1626 par Cristoforo Simoni, d'Ascona, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne appartenant au château du même nom. La *Madonna della Fontana* existait déjà en 1428. D'après la tradition, une bergère maëtte aurait, en 1428, reçu la parole en priant près de la chapelle, et obtenu qu'une source jaillit pour abreuver ses moutons. De là vient la dénomination de *Madonna della Fontana Paltengorn* (qui fait parler) donnée par le peuple à ce sanctuaire. Ce serait en souvenir de ce fait miraculeux que les gens d'Ascona auraient décidé d'ériger une église en cet endroit. Le 12 mars 1617, le nonce Sarego posait la première pierre de l'édifice actuel, dont la dédicace eut lieu en 1677. On attribue généralement les plans à Giovanni Serodino qui y aurait exécuté aussi des travaux de peinture et de sculpture, entre autres la belle statue de pierre du maître-autel. L'église souffrit beaucoup d'un incendie en 1789, mais fut restaurée peu après. *Santa Maria della Misericordia*. C'est le nom de l'église annexée au collège pontifical. L'édifice primitif, construit probablement par les bénédictins, était de style gothique ; le bâtiment actuel fut commencé en 1399. Il présente un grand intérêt par ses peintures. A l'extérieur on voit la fresque d'une madone du miséricordieux, de la fin du XV<sup>e</sup> s. ou du commencement du XVI<sup>e</sup> ; dans le chœur, des fresques du XV<sup>e</sup> s. devaient représenter l'histoire de l'ancien et du nouveau testament. Sur les parois de la nef on a découvert un cycle de peintures qui, suivant Rahm, est le plus grand de toute la Suisse. En 1510, la chapellenie étant vacante, les habitants d'Ascona firent don de l'église aux dominicains à la condition d'y bâtir un couvent. De petites dimensions, ce dernier fut construit après 1514 au Sud du chœur de l'église et subsista jusqu'à la fondation du collège pontifical en 1581.

Le Collège pontifical. Cet établissement d'éducation, le premier qui ait été fondé au Tessin, est dû à la munificence du chevalier Bartolomeo Pappo. Le 20 août 1580, il légua sa maison d'Ascona et 25 000 écus d'or pour fonder un séminaire, dont la propriété était réservée au Saint-Siège. A cette somme virent s'ajouter 3000 écus d'or, que la population d'Ascona s'engageait à payer en douze ans, et 2000 écus d'or légués par Lorenzo Pancaldi. La maison Pappo étant peu propre à en faire un collège, on utilisa dans ce but l'église *Della Misericordia* et le couvent des dominicains. L'établissement fut canoniquement érigé par saint-Charles Borromée le 30 octobre 1581 ; dès sa fondation, il embrassa un intervalle avant étude des langues classiques, hébraïque et italienne, et une école élémentaire,

gratuite pour les enfants d'Ascona. Dès 1616, et pendant plus d'un siècle et demi, l'enseignement fut donné par des oblats du Saint-Sépulcre de Milan. En vertu de la loi de sécularisation de l'enseignement, du 28 mai 1852, le personnel enseignant ecclésiastique fut chassé, l'évêque de Côme privé du droit d'administration, et le canton du Tessin installé dans les bâtiments de l'école un pensionnat de jeunes filles. En 1879, le collège fut rendu à sa destination primitive et son administration, confiée à l'évêque de Côme, passa en 1885 à celui de Lugano. Depuis 1919, le collège est provisoirement fermé. Registres paroissiaux depuis 1800.

**Bibliographie.** Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Monti : *Atti*. — Ponetta : *Come il Ticino...* — AS I, — *BStor.* 1879, 1881, 1883, 1885, 1889, 1892, 1893, 1894. — Rahm : *Movimenti...* — Rahm : *Wanderungen im Tessin*. — Simona : *Note di arte antica del C. Ticino*. — Mazzaucchi : *Le chiese dell'attuale C. Ticino*. — Borrani : *Ticino Sacro*. — Buetti : *Note storiche religiose*. — Vegezzi : *Esposizione storica* — Cantù : *Storia della città ... di Como*. — Weiss : *Die tessinischen Landvoegteien*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Francini : *La Svizzera italiana*. — Tartini-Respini : *Storia politica del C. Ticino*. — Lavazzari : *Escursioni...* — *Hidder II*, n° 2013. — [Celestin Tazzetti.]

ASCORNO, P. Voir ARBONDO.

ASHER, LEON, \* 13 avril 1865 à Leipzig, étudia la médecine à Leipzig, fit son doctorat en 1896, fut médecin-assistant de la clinique de l'Université de Heidelberg 1891-1894, assistant à l'Institut physiologique de Berne 1894, privat-docent 1895, professeur titulaire 1901, extraordinaire 1906, professeur ordinaire de physiologie et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Berne depuis 1914. Il publia annuellement dès 1902 la revue : *Ergebnisse der Physiologie*. [E. B.]

ASILE (DROIT D'). I. Dans l'église. A. Définition, historique. Le droit d'asile de l'église est un droit réservé aux églises et à d'autres lieux sacrés, en vertu duquel ceux qui s'y réfugient ne peuvent en être enlevés de force et condamnés à mort ou à quelque autre peine corporelle, à moins qu'ils ne se soient rendus coupables d'un délit que les lois ecclésiastiques déclarent expressément incompatible avec le droit d'asile. Toutefois, il est permis aux autorités ecclésiastiques de livrer les délinquants indignes du droit d'asile si le juge s'engage à ne pas faire subir au coupable la peine de mort ou quelque autre peine corporelle.

Le droit d'asile de l'église chrétienne est fondé sur le fait que les lieux consacrés à la Divinité jouissent d'une vénération particulière. Comme institution légale, il remonte à l'époque romaine du christianisme et dérive du droit d'asile attaché aux temples grecs et romains et aux statues des empereurs romains. Dès le début, le droit d'asile fut très précieux à l'église chrétienne en lui procurant un moyen fort opportun d'intervenir dans l'exercice de la justice, surtout lorsqu'il s'agissait de mettre une sentence à exécution. L'église, déjà alors et plus tard, en opposant le droit d'asile à une application trop rigoureuse du droit pénal, a rempli sans aucun doute une mission civilisatrice de grande importance ; de même, il ne faut pas méconnaître que la protection des asiles a été d'un grand secours aux débiteurs en détresse et aux esclaves. Mais dès le début, l'église a aussi étendu sa protection à des personnes coupables de crimes prémédités, ce qui était dangereux au point de vue judiciaire et politique.

D'après le droit canon, le droit d'asile est attaché : 1. à toutes les églises, et aux bâtiments et places qui en dépendent ; 2. aux sinagogues ; 3. aux couvents ; 4. à la demeure de l'évêque et, à l'occasion, à d'autres lieux religieux. Les criminels exclus du droit d'asile sont : 1. les brigands ; 2. ceux qui dévasaient la campagne de nuit ; 3. les assassins ; 4. ceux qui ne craignent pas de commettre un homicide ou une mutilation dans des lieux sacrés ; 5. les hérétiques ; 6. les juifs convertis, qui reurent ensuite leur croyance. Les délits déclarés incompatibles avec le droit d'asile sont très importants à connaître, parce qu'à la suite des instances des gouvernements séculiers les papes furent obligés d'exclure un nombre toujours grandissant de crimes.



La violation du droit d'asile constituait un sacrilège et était punie de l'excommunication.

Au moyen âge et dans la suite, le droit d'asile, tel qu'il avait été institué par l'Église, ne fut jamais reconnu en Suisse ni dans d'autres pays. Au moyen âge, il fut constamment violé.

Les peines décrétées par la loi ecclésiastique, l'excommunication et l'interdit, ne suffisant pas à faire respecter le droit d'asile, les églises réclamèrent au moyen âge des privilèges impériaux, attendu que, suivant les notions juridiques du temps, c'était une prérogative de l'empereur de contraindre à un endroit le droit d'asile. Ces privilèges contenaient une sanction pénale et étaient, de cette manière, plus aptes à protéger le droit d'asile. D'autres églises et convents considéraient par contre le droit d'asile comme suffisamment garanti par des privilèges impériaux d'immunité.

Les convents, qui jouaient dans ce domaine un rôle plus important que les églises, fondaient leurs droits d'asile surtout sur les privilèges de l'empereur et se nommaient lieux de refuge impériaux ; leurs droits étaient délimités par le contenu du privilège ou bien d'après ceux des autres asiles impériaux séculiers. Outre les asiles d'églises, le moyen âge a eu des lieux de refuge séculiers, soit des endroits dont le droit d'asile reposait entièrement sur le droit séculier. Ces asiles connaissaient beaucoup plus de délits incompatibles avec le droit d'asile que ceux de l'église. Les lieux de refuge séculiers refusaient leur protection aux délits que l'on comprend sous la dénomination de crimes capitaux, soit le meurtre, l'incendie, la trahison, la sédition, le sacrilège, le vol avec effraction, etc., mais ils accordaient aux affaires d'honneur, telles que l'homicide involontaire, les blessures, etc. Dans les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s., le droit d'asile répondait à un véritable besoin, mais vers la fin u moyen âge, il s'opéra peu à peu un changement, surtout dans les villes, lorsqu'on joint de plus d'ordre et de tranquillité et qu'on fut convaincu qu'il était dans l'intérêt de tous que la justice s'exerçât d'une manière régulière et sûre. C'est pourquoi de fréquents conflits éclatèrent à ce sujet entre les autorités séculières et ecclésiastiques.

B. *Le droit d'asile dans la Suisse protestante.* Dans les contrées protestantes de la Suisse, le droit d'asile de l'église disparut avec l'introduction de la Réforme. Mais quoique celle-ci eût mis fin à la vénération et au caractère suranné des lieux de refuge, les asiles purement séculiers continuèrent non seulement à exister, mais le droit d'asile se maintint aussi sur un certain nombre de convents, de maisons religieuses, de prieurés et d'établissements de ce genre, qui avaient été sécularisés et remis à un administrateur laïque. Cela s'explique parce que peu à peu le droit d'asile avait pris corps et s'était tellement enraciné dans les sentiments du peuple, que les autorités séculières furent obligées d'en tenir compte, même après le changement de religion. Avec le temps, ces lieux de refuge tombèrent en désuétude, de même que les asiles séculiers, dont ils subirent le sort ; toutefois, il est possible que quelques-uns d'entre eux aient continué à exister jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s.

C. *Le droit d'asile dans la Suisse catholique et la Constitution de Grégoire XIV<sup>e</sup> Cum alias.* Une première fois commença pour le droit d'asile comme institution de droit canonique et, partant, pour les cantons restés catholiques, avec l'édit concernant la constitution de Grégoire XIV<sup>e</sup> *Cum alias*, du 24 mai 1591, et son application. Cette Constitution, la *Gregoriana*, contenait la codification du droit d'asile formel et matériel, telle que le concile de Trente n'avait pas réussi à l'élaborer. Elle avait d'abord pour but de mettre le droit d'asile en harmonie avec les besoins d'une époque nouvelle, à laquelle elle fait d'importantes concessions, en augmentant le nombre des délits incompatibles avec le droit d'asile, puis elle voulait maintenir l'autorité de l'église relativement à cette institution, surtout en précisant exactement la procédure d'extradition des délinquants indignes du droit d'asile. Au sujet de la procédure à suivre, la *Gregoriana* déclare qu'un délinquant, indigne du droit d'asile, ne peut être saisi qu'en vertu d'une

autorisation formelle de l'autorité ecclésiastique compétente. Ces innovations, apportées au droit d'asile par Grégoire XIV<sup>e</sup>, rencontrèrent une vive opposition dans le monde séculier, surtout à cause des conditions auxquelles l'extradition devait avoir lieu. On acceptait volontiers l'augmentation du nombre des délits indignes de l'asile, mais on n'approuvait pas que Grégoire réservât au juge ecclésiastique de décider dans chaque cas de cette indignité, et partant de la livraison de l'arresté au tribunal séculier. Les papes qui lui succédèrent n'ont fait de concessions au pouvoir temporel qu'en déclarant que, d'autres délits et crimes incompatibles avec le droit d'asile, mais jamais satisfaisant d'une manière sensible les principes fondamentaux de l'extradition telle que les prése la *Gregoriana*.

La *Gregoriana*, dans son ensemble, ne fut admise que peu à peu dans la Suisse catholique et d'une manière définitive seulement à la fin du XVII<sup>e</sup> ou au commencement du XVIII<sup>e</sup> s.

Les conflits relatifs au droit d'asile, qui eurent lieu dès le second quart du XVIII<sup>e</sup> s. dans les bailliages communs où, à l'exception des bailliages italiens, la parité confessionnelle existait et où les cantons protestants et catholiques avaient part au gouvernement, sont plus importants que ceux qui surgirent dans les contrées entièrement catholiques. La lutte concernant le droit d'asile ecclésiastique atteint son apogée en 1751 et dans les années suivantes. Pendant 30 ans des négociations eurent lieu pour la limitation de l'immunité ecclésiastique entre les cantons administrant les bailliages communs, d'une part, et les cantons catholiques, de l'autre ou la curie, d'autre part, qui n'aboutirent à aucun résultat. En 1785, on passa de s'occuper de la question de l'immunité dans les Diètes.

Les tentatives faites par les Etats confédérés pour restreindre le droit d'asile ecclésiastique dans les pays sujets n'ayant pas eu de résultats, ce droit resta en vigueur dans ceux-ci et dans les cantons catholiques, de fait et de droit. De même que d'autres institutions qui s'étaient survécues, le droit d'asile de l'église et quelques refuges séculiers encore existant furent balayés sans miséricorde par le mouvement helvétique de 1798. On ne jugea pas même nécessaire d'en ordonner la suppression. Il contrastait si fort avec les idées nouvelles, qu'il ne pouvait être question de le tolérer plus longtemps.

Dès le premier quart du XIX<sup>e</sup> s., le droit d'asile de l'église a presque entièrement perdu son importance pratique dans les autres Etats de l'Europe. Conformément à sa politique traditionnelle, qui ne renonce jamais définitivement à ses prétentions, même lorsque les circonstances ont changé et qu'il n'y a pas de succès à espérer pratiquement, l'Église catholique maintient encore en principe le droit d'asile, ainsi qu'en témoigne le *corpus juris canonici*, entré en vigueur en 1918, à Pontécôte. — Voir R.-G. Bindschedler: *Kirchliches Asylrecht (Immunitas exsolvium localis) und Freistätten der Schweiz* (avec bibliographie).

II. *Droit public. A. Signification et histoire.* L'asile est le lieu d'où personne ne peut être enlevé. A notre époque de civilisation, le droit d'asile fait partie du droit des peuples. Il n'y a que les étrangers, non les indigènes, qui cherchent asile dans un Etat ; ces derniers possèdent le droit d'entrer et de demeurer dans leur patrie. Le bannissement de citoyens ne saurait avoir lieu que par le moyen d'une loi, et ne paraît pas, pour la Suisse du moins, légalement admissible. L'Etat donne asile sur son territoire à deux catégories de personnes, à certaines conditions et sans y être tenu juridiquement : aux délinquants en fuite, à la condition qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une loi d'extradition, et aux personnes qui ne possèdent pas de parents suffisants. Les exilés politiques, auxquels le droit d'asile est garanti en tout premier lieu, mais pas d'une manière exclusive, ne sont pas toujours poursuivis pour délits politiques ; au contraire, ils ont été, pour la plupart, abandonner leur patrie à cause de leurs opinions politiques et trouver l'hospitalité (asile) à l'étranger, sans être en possession de passeports réguliers, que les autorités de leur pays leur ont refusés. Abstract-



tion faite du droit d'asile des ambassadeurs, qui ressort au droit international d'extraterritorialité, et qui consiste en une immunité locale très réduite (franchise de l'hôtel), le droit d'asile qui comprend l'ensemble des dispositions juridiques concernant les lieux de refuge, appartient à l'histoire du droit. Ce droit d'asile, qui n'est plus en pratique, a son origine dans l'église et se développa surtout dans le droit canon. Le droit d'asile moderne n'est pas un droit à l'asile; l'individu ne peut exiger juridiquement que celui-ci lui soit accordé. Le droit d'asile moderne n'est ainsi pas un droit de l'individu, mais au contraire un droit souverain de l'Etat qui donne ou refuse asile, qui reçoit des étrangers à titre d'hôtes et les tolère; il l'exerce sous sa responsabilité, en considérant d'un côté son autonomie et son indépendance vis-à-vis des autres Etats, de l'autre ses devoirs de membre d'une communauté internationale d'Etats.

b. *Le droit d'asile en Suisse.* a. Les compétences des autorités fédérales. La police des étrangers, comme la police des personnes, est tout d'abord une affaire cantonale, aussi en ce qui concerne la police politique des étrangers. C'est donc le canton qui décide s'il admettra un réfugié étranger sur son territoire, ou s'il lui en interdira l'accès et sur quelles présomptions. Les expériences faites en Suisse dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. démontrèrent qu'il était souhaitable d'accorder aussi à la Confédération une certaine compétence dans ce domaine, et c'est pourquoi l'article 57 de la Constitution de 1848, maintenant article 70 de la Constitution de 1874, dit : La Confédération a le droit de renvoyer les étrangers qui compromettent la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. La sanction de cette prescription de la Constitution est la peine pour rupture de banissement, article 63 lit. a. du Code pénal fédéral.

b. *Les rapports entre la Confédération et les cantons* peuvent être exprimés ainsi : Le droit d'asile est avant tout une compétence cantonale; dans la règle, la Confédération ne saurait y obliger un canton, mais elle peut restreindre ce droit dans la mesure où le lui permet l'article 70 de la Constitution fédérale. Dans l'intérieur supérieur de l'ordre et de la sécurité publiques, il faut cependant s'écarter de ces principes dans certains cas. En 1849, entre autres, lorsque le nombre des réfugiés d'Allemagne et d'Italie dépassa dix mille. A cette occasion, la Confédération prescrivit exceptionnellement de leur accorder asile, organisa une direction centrale et astreignit les cantons à tolérer un certain nombre de réfugiés en prenant à sa charge une partie des dépenses. Quand il s'agit par contre de l'internement de fugitifs isolés, la Confédération ne les adresse jamais à de certains cantons, mais leur ordonne simplement de se rendre dans l'intérieur de la Suisse et non dans les cantons frontières.

Les événements politiques des années 1880 démontrèrent clairement ce qu'avait alors d'inadmissible l'absence d'organisation en matière de police des étrangers et conduisirent l'opinion publique à demander la création d'un bureau fédéral spécial chargé de la police des étrangers et de surveiller les agissements menaçant la sécurité intérieure ou extérieure du pays. Ce bureau, créé le 28 juin 1889, ne remplaça pas les autorités cantonales, mais s'occupa de la police des étrangers à côté d'elles et en relation avec elles.

c. L'exercice du droit d'asile repose sur le principe que la Suisse accorde asile aux réfugiés politiques de tous les partis, s'ils s'en montrent dignes en se tenant tranquilles, mais non s'ils poursuivent leurs agissements et leurs attaques contre l'existence et la sécurité légale d'autres Etats. Purent renvoyés entre autres des réfugiés qui protestèrent publiquement contre leur internement, des espions et des agents provocateurs; ceux qui par un abus du droit de presse mirent en danger les bonnes relations de la Suisse avec les Etats voisins, ceux qui cherchèrent à préparer sur le sol suisse une révolution politique dans leur pays. Dans ces trente dernières années en particulier, des anarchistes, en premier lieu ceux qui excitaient à la propagande par le fait ou la pratiquaient, puis tous ceux qui se rendaient coupables de propagande anarchiste par leurs discours

ou leurs écrits ou qui devaient être surveillés comme anarchistes dangereux. Avant la guerre mondiale, les déserteurs et les réfractaires étrangers trouvaient aussi asile en Suisse, car ils ne pouvaient être extradés pour des délits militaires. Pendant la guerre, leur nombre augmenta extraordinairement et plusieurs ordonnances durent être édictées à leur sujet. Pendant un certain temps un décret du Conseil fédéral, du 1er mai 1918, interdit aux déserteurs et réfractaires l'accès du territoire suisse; d'après un autre, du 20 octobre 1918, c'est le Département fédéral de police qui décide si les déserteurs ou réfractaires entrant en Suisse doivent être internés dans un établissement ou s'il y a lieu de leur accorder le droit d'établissement à la condition de se conduire correctement. Il est à regretter que l'asile ne soit pas refusé aux spéculateurs et aux usuriers dépourvus de passeports, qui vivent en grand nombre depuis la guerre dans nos grandes villes et dans nos stations climatiques. Le fait que la Suisse accorde aux mêmes conditions qu'autrefois un asile hospitalier aux exilés politiques, parmi lesquels se trouvent les princes détrônés et leur suite, résulte de sa mission historique, et elle ne devrait jamais y manquer. La question de l'ouverture de la frontière suisse aux étrangers, devenue actuelle avec la fin de la guerre, n'a pas de rapport avec le droit d'asile; elle touche à la question alimentaire et au problème de l'envasement de la Suisse par l'étranger. — Voir Lammash: *Auslieferungsrecht u. Asylrecht.* — J. Langhard: *Das Recht der politischen Fremdenausweisung.* — *Salis: Droit féd. suisse* 1903, IV, nos 1943-1951, 2035-2088. [DUSCHIEDLER et L. B. V. SAUS.]

**ASIMO.** Premier évêque de Coire connu. En 452, Abundantius, évêque de Côme, signa et approuva une pièce au nom de son frère Asimo, évêque de Coire. — *Mayer: Gesch. des Bistums Chur* 1, 41; II, 373. — *L. L.* 1, 363. [L. J.]

**ASINARI, ARSINARI, ASINERI, ASINERI.** Famille originaire d'Asi, dont plusieurs membres s'établirent dans certaines villes de Suisse, où ils firent le commerce d'argent. Comme la plupart des marchands et changeurs italiens du moyen âge, ils sont généralement appelés *Lombards*. — C'est à Fribourg que les Asinari ont eu leur établissement *casaral* le plus important. On y constate leur présence dès la fin du XIII<sup>e</sup> s., et par un acte de 1303, on voit que Georges Asinari avait été reçu bourgeois de la ville. Au milieu du XIV<sup>e</sup> s., cette famille est, avec les Thoma, les Saliceto et les Medici, à la tête d'une banque importante. Ils prêtent de l'argent non seulement aux Fribourgeois, mais aux villes et seigneurs du pays, notamment aux comtes de Gruyère et de Neuchâtel. — En 1397, un **ODDINO ASINERI**, qualifié de *domicellus*, était châtelain de Morat. Son fils qui portait le même nom fut, en 1411, nommé châtelain d'Yvonand et de Coppet — Sur leur situation juridique dans les villes, voir art. *Lombards*. — Bibliographie: Amiot: *Gebäudeverder des Mittelalters*, JSG I-II. — *Codex Astenis* 1, 230. —

Schulte: *Gesch. des mitt. Handels...* — *Matile: Monuments...* — [L. K.] — A Genève, un **AMONET ASINARI** est mentionné en 1358 comme banquier et associé avec un Medici. Son petit-fils, **BARBETEAU**, fut syndic en 1435 et 1438. *Armes*: d'azur à la tour d'or, à la bordure composée de grenades (ou d'azur) et d'argent. — Voir Galliffe: *Not. gen.* II, 32 ss. — *Foras* 1, 76. — Galliffe et Gautier: *Armorial.* — *RC I* et II. — Borel: *Les foires de Genève*, p. 109 et 135. — *Arch. cant. vaudoises.* — *JSG* I-II. [F. G.]

**ASKETISCHE GESELLSCHAFT** (depuis 1913: **PEARVEREIN**) du canton de Zurich. En 1768 les exécutants d'alors, c'est-à-dire les candidats en théologie attendant une nomination de pasteur, et parmi eux J.-C. Lavater, fondèrent une société qu'ils appelèrent *Theologisch-nordisch-kasnistische Gesellschaft*, et depuis 1771 *Asketische Gesellschaft*. Leur but était de s'exercer à préparer à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. Leurs premiers présidents furent Johann Jakob Brettinger et J. J. Stümmler. Au début, la société





se réunissait le premier jeudi de chaque mois, plus tard une fois par an dans la deuxième semaine après Pentecôte. Dès 1864, elle publia chaque année ses *Verhandlungen*. La présidence changea tous les trois ans dès 1837. Depuis 1913 son nom officiel est: *Zürcher Verein (Asiatische Gesellschaft) des Kantons Zürich*. — W. Wührmann: *Verhandlungen des Zürcher Vereins (Asiatische Gesellschaft) des Kts Zürich*, 1918, p. 20. [W.-L. W.]

**ASSENS** ou **AGNENS** (C. Fribourg, D. Broye. Voir 1438 sous DELLEY). Village et seigneurie situés autrefois entre Saint-Aubin et Delley. La première mention d'Assens est de 1185; un nommé Willenens donna un chesal et des terres, si dans ce village, à l'abbaye de Payerne. Le 22 août 1239, Pierre d'Assens prête hommage au chapitre de Lausanne pour sa seigneurie d'Assens. Au XIV<sup>e</sup> s., celle-ci passa aux barons de Grandson. Pierre de Grandson donna en accensement perpétuel en 1335, aux habitants d'Assens, toute la messellerie et les pâquiers du village. Le duc de Savoie eut à son tour la seigneurie d'Assens, mais il la remit, avec celle de Saint-Aubin, à Antoine Angles, au XV<sup>e</sup> s. Ce dernier demanda en 1447 au Conseil d'Estavayer son admission et celle de ses sujets au ressort militaire de cette ville, sous certaines réserves. A la fin du XVI<sup>e</sup> s., de longues difficultés surgirent entre les cantons de Berne et de Fribourg au sujet de la métairie, de la messellerie et de la dime d'Assens. Cette dernière fut délimitée en 1719 à la demande de Berne. La dernière mention d'Assens est de 1759 et a encore trait à la dime de ce village. — Voir *Haber Schwyz*. — *Erkandeneister* 1, 385. — M. de Diesbach: *Regeste Fribourgeoise*. — *Grangier: Annales d'Estavayer*. — *Dellion: Dictionnaire*, XI, p. 10 et 16. — *ASPER* VI, 344. — Arch. d'Etat Fribourg: *Bailliage de Montigny et de Saint-Jubin*. [G. CORFATAUX.]

**ASSENS**. Famille de seigneurs du village de ce nom, ministériaux des comtes de Neuchâtel en 1215, connus déjà au XII<sup>e</sup> s. — GISELHARDUS d'Assens et son fils Guillaume sont témoins dans des actes, passés en 1162, 1184 et 1195 en faveur du comte d'Hauteville (Fribourg). En 1268, les d'Assens éurent devenus seigneurs de Delley, réunirent leurs deux noms dans leurs titres



et bientôt ne gardèrent que celui de DELLEY. *Armoiries*: d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à deux cotées d'or brochant sur le tout. — FRANÇOIS, aurait pris part à la croisade de 1217 et serait mort en 1219 devant Damiette. Son écusson se trouve à la salle des croisades du château de Versailles. — PIERRE, presta hommage au chapitre de Lausanne, en 1239, pour sa seigneurie d'Assens. — HENRI, fils d'AYMON, donna en août 1322, au comte de dominiens situés près de la terre de son frère Renaud. — Au XVI<sup>e</sup> s., la famille passa en France où elle existe encore sous le nom d'Assens de Delley. — Voir *HS* 1895, p. 9. — P. Justin Gmy: *Regeste d'Hauteville*. — *Maflet: Diesbach: Regeste Fribourgeoise*. — *Grangier: Annales d'Estavayer*. [G. CORFATAUX.]

**ASPERI**, DOMENICO, d'Olivone, peintre et graveur sur cuivre, \* à Milan le 4 août 1745, † le 8 avril 1831. Sous les auspices de P. Venini, il suivit pendant huit ans à Parme les leçons du peintre et professeur Boldrighi. Pendant cette période, il fit plusieurs travaux de décoration au palais ducal. De retour à Milan, il se mit à la gravure sur cuivre, et pendant plus de trente ans fut professeur à l'Académie de la Brea, à Milan. Entre autres tableaux, on a de lui une maïone et des saints dans l'église d'Osazno (Italie) et son auto-portrait à la Brea; parmi les gravures, 23 vues d'églises de Milan (1786-1792), la *Cène*, de Léonard de Vinci, et la *Païte en Egypte* attribuée au Corrège. — *CALVO-ASTORRA*. Bils du précédent, \* à Milan, † 1834, s'adonna à l'architecture; après un prix extraordinaire au concours de l'Académie de la Brea, il fut nommé professeur-adjoint à l'Académie royale de Bologne où il resta plusieurs années. Il construisit dans cette ville le théâtre de *L'Arca del Sole*, qui fut ouvert en juillet 1810. — Voir Bianchi: *Artisti ticinesi*. — *SKL.* — *ALBK.* — *BSOR*, 1904. [C. T.]

**ASPELT**, Peter von, \* à Appel près de Luxembourg, fut d'abord médecin du roi Rodolphe de Habsbourg, ensuite prévôt de la cathédrale de Trèves et en 1296 chancelier du roi Wenecès II de Bohême. De 1296 à 1306, il fut évêque de Bâle, et de 1306 à sa mort, en 1320, archevêque de Mayence. Comme tel, il fut le chef de la politique allemande. Sa pierre tombale dans la cathédrale de Mayence le montre couronnant trois rois. Comme évêque de Bâle, il fit mettre par écrit les statuts du synode de 1297 et de 1299 et créa la collection de documents et de titres juridiques de l'évêché connue sous le nom de *Collectio Basiliensis*. C'est aussi lui qui acheta en 1305, pour l'évêché, de la comtesse Ha von Toggenburg, née comtesse de Homberg, dernière de sa famille, les seigneuries de Liestal et Homberg pour 2100 florins. Il était connu comme grand adversaire du roi Albert — *Bas C. VI*. [A. B.]

**ASPER**. Famille d'artistes zuricois, mentionnée déjà avant 1500 avec HANS, père et fils, tous deux orfèvres. Le plus célèbre représentant de la famille est: — I. HANS, \* 1499, † 21 mars 1571, peut-être élève de Hans Leu, attesté par ses œuvres de 1524 à sa mort, grand conseiller de sa corporation, la *Mreise*, en 1545. Il resta pauvre et fut même assisté dans ses dernières années: c'est un de nos meilleurs portraitistes, dont on possède 24 portraits. Son Zwingli (1549), son capitaine Fröhlich (1549), Froschauer (1556), Bullinger (vers 1559), et son autoportrait (1571) sont célèbres; presque toutes ses œuvres sont à Zurich. — 2. RUDOLF, \* le 12 janvier 1552, † de la peste en 1611, fils du n° 1, entra à la *Mreise* en 1570, peintre comme son père; plus artisan, il n'a pas laissé d'œuvres dignes de mention. — 3. ANTOINE, \* le 18 août 1551, † 1638, fils du n° 2, peintre, entra à la *Mreise* en 1600; il fut un grand portraitiste. — [A.] — HANS-KONRAD, bourgeois de Courstanz, peintre, sculpteur et architecte. Il travailla en Suisse à Einsiedeln de 1630 à 1633 où il termina le revêtement de marbre noir de la chapelle de la grâce, et l'orna de statues pour le comte Kaspar von Hoheneim. Il est aussi l'auteur de 37 planches sur cuivre dans *Helvetia sancta* de Heinrich Murser. — *SKL.* [R. E.]

**ASPER, ASPERLIN, ESPERLIN, ESER.**

Famille originaire du val Balmuccia. Au XIII<sup>e</sup> s., elle avait des propriétés de Turig à Möril dans la vallée du Rhône, et occupa toute une dynastie de majors de Barogne, d'où le nom de Barogne qu'on lui donne quelquefois. *Armoiries*: d'or au lion d'azur lampassé et couronné de gueules. — I. HENRI, fils du major Rodolphe, chanoine de Sion dès 1436, doyen l'année suivante, fut désigné par le chapitre le 15 janvier 1451, pour succéder à Guillaume VI de Barogne sur le siège épiscopal de Sion. Le pape Nicolas V refusa de confirmer cette élection et chargea, le 3 mars 1452, le cardinal français Guillaume d'Estaing de l'administration pénitentielle de l'église de Sion. Les Valaisans n'abandonnèrent point leur candidat, et à la suite de négociations à Rome, l'élection d'Asperlin fut confirmée le 11 septembre 1454. Asperlin renouva l'ancien traité avec les Sforza de Milan en 1454, et adhéra à l'alliance du duc François avec Venise et Florence. Il mourut le 15 décembre 1457 à peine âgé de 50 ans. — 2. *Rodolphe*, frère du n° 1, s'établit à Sion dont il devint bourgeois. Sous l'épiscopat de son frère Henri, il revêtit les premières charges du pays. En 1464, il était établi à Bex, où une bande de Bernois mit sa maison à sac le 11 oct. Ayant à faire reconnaître ses droits sur le vicomté d'Anveniers, dont s'était emparé l'évêché, Rodolphe recourut à la Savoie. Après la victoire de la Planta, il fut cité, avec ses fils, à comparaître devant le tribunal de Sion, pour répondre du crime de lèse-majesté. Sur leur refus, ils furent condamnés publiquement et leurs biens confisqués, le 8 février 1482. — 3. *Rodolphe*, fils du n° 2, chanoine de Sion 1445, doyen de Valère en 1459, de Sion en 1466, échange sa charge contre une prébende de chanoine de Sion en 1478, pour laquelle il est en procès en 1481, † en 1496 à Rome. — 4. *PETERMAN*, petit-fils du n° 2, major de Barogne épousa en 1505 Catherine de Giffers.







filles unique de Jacques de Gléresse, seigneur de Bavois au pays de Vault, qui lui apporta cette seigneurie. Son fils — 5. LAURENT (1540-1590) acquit les seigneuries de Ballaigues et de Lignerolles par son mariage, le 3 janvier 1520, avec Marie Champion, fille de Benoît Champion, seigneur de Cheseaux, Ballaigues et Lignerolles. — La descendance mâle de cette branche s'éteignit en 1738 par la mort de JEAN-SAMOUY Asperlin. — Voir Grouaud. — Hameau : *Le Vallais historique*. — Gungis : *Indulgence du Haut-Hautais*. — Furer : *Gesch. über Wallis*. — *DIIV* — Collection Dumont. — *AHS* 1906, p. 30 ss. — *LL*. — *Wiz* : *Hegesten*. [Ta. et M. R.]

**ASPERMONT, von.** Ministériaux de l'évêque de

Coire, appelés quelquefois chevaliers, l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Rhétie. Elle tire son nom de deux châteaux-forts près de Zizers et de Jenins. Au milieu du XIV<sup>e</sup> s., elle disparut du pays pour apparaître encore quelque temps dans la campagne zuricoise, dans la Marche de Schwyz et dans le Vorarlberg. *Armoiries* : de sable à la fasces d'argent. — 1. SIGISMUND I, 1120, envoyé en 1153 de la campagne zuricoise, à Milan. Dans les guerres qui suivirent contre Milan, il rendit d'importants services à l'empereur comme général en chef. — 2. ULDRICUS, jura en 1219, pour l'évêque Arnold de Coire, la paix avec la ville de Côme — 3. EBERHARD II, fils d'Eberhard I, fut capitaine au service de l'évêque Friedrich I, de Coire, et tomba en 1288 à la bataille de Balzers. — 4. EGOLF II, frère du n° 3, et — 5. ULRICH VIII, fils du n° 4, furent excommuniés en 1300 pour avoir commis de grands dommages au détriment du chapitre de la cathédrale de Coire. Une des branches de la famille s'éteignit en 1333 avec — 6. ULRICH VI. Ses cousins — 7. EBERHARD III et — 8. ULRICH IX furent ses héritiers ; ils vendirent leur part du Prätigau en 1338 au comte Friedrich von Toggenbourg, et au bailli Ulrich von Matsch. — 9. ULRICH X, en 1318 commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Feldkirch, fut le dernier de la lignée qui s'était établie au Vorarlberg. — 10. ULRICH XII, alla habiter Grumingen (Zurich) vers 1350. Avec son fils — 11. ULRICH XIII, il habita un château qu'on appelle Aspermont. En 1368, ils vendirent le village de Bickenburg dans la Marche. — 12. EBERHARD IV épousa Elisabeth von Biet qui lui apporta les châteaux de Biet près de Tettmang, de Blichach près d'Immenstadt et plusieurs autres lieux seigneuriaux. Ayant été ruiné, probablement dans le démêlé Montfort-Verdenberg, il dut vendre la dot de sa femme. — 13. ULRICH XI, fils du n° 12, renonça en 1376 à tous ses droits au tombeau de ses pères dans la cathédrale de Coire et se servit désormais du nom germanisé BAUENBERG. Son père avait déjà renoncé à ses armoiries familiales et adopté celles de sa femme. Les Rhodéens du Vorarlberg et de Bavière sont considérés comme les descendants des Aspermont. — Voir *AHS* 1889, 311. — Mohr : *Coier*. — Regestes de Pfäfers. — Wartmann et Thommen : *Urkunden*. — Jerckin : *Burgen und Schlösser*. [A. Mooser.]

**ASPERMONT (ALT)** (C. Grisons, D. Fünf-Dörler, Com. Trimmis, V. DGS). Château appelé aussi BAUENBERG. — RUCI-ASPERMONT, dont la tour est d'origine romaine. En 1258, Johann Peter von Sax, à Mosax, vendit le château « que ses ancêtres avaient hérité des von Belmont » pour 3500 fl. à l'évêque Heinrich III de Coire, après quoi Ulrich von Aspermont le recut en fief viager de l'évêque. En 1275, Walther IV von Vaz en fut inféodé. L'évêque Johann I hypothéqua le château à Ulrich von Aspermont en 1328, pour 800 marks, et l'évêque Ulrich IV en 1347 aux deux frères Walther et Ludwig von Stadion. Dès que l'évêché exerça la juridiction temporelle dans les IV villages (Zizers, Igis, Trimmis et Untervaz), il la confia à des administrateurs qui habitèrent le château ; ceux-ci furent, de 1319 à 1526 : Ulrich von Aspermont, Marquard, vicomte de Sargans, Johann von Phanta, Hans von Marmels, Otto von Gaupl, et le dernier : Jörg Rink von Baldesten. Quand les droits et l'administration épiscopale sur les IV vil-

lages prirent fin, Alt-Aspermont resta inhabité et marcha à sa ruine ; cependant la tour était encore bien conservée du temps de Stumpf (1548) et de Gaupel (1570). Lors des troubles des Grisons, au commencement du XVII<sup>e</sup> s., le colonel autrichien Baldiron installa une garnison et de l'artillerie dans le château et fit établir un retranchement depuis le rocher du château jusqu'au Rhin, mais les gens des Liges, conduits par Stephan This, l'eurent bientôt délogé. Le 11 avril 1878, la tour s'écroula dans les profondeurs du Hagtobel. — Voir Kraneck : *Hitterburgen*. — D. Jerckin : *Burgen und Schlösser*. — *AHS* 1889, p. 311 [A. Mooser.]

**ASPERMONT (NEU)** (C. Grisons, D. Maiefeld, Com. Jenins, V. DGS) Second château familial des nobles von Aspermont, mentionné la première fois en 1299. Après leur départ, vers 1350, le château passa successivement à chevalier Rudi von Hunkwil, de Feldkirch, au bourgeois de Coire Straiff, puis aux chevaliers von Sieberg. Par Ursula, fille du dernier chevalier von Sieberg, le château et la seigneurie d'Aspermont passèrent entre 1465 et 1473 à Diebold von Schländersberg du Tyrol. En 1499, les gens des Liges et les Confédérés s'emparèrent du château et l'incendèrent, mais il fut bientôt rebâti. Ulrich von Schländersberg le vendit pour 10 000 fl., en 1522, à son cousin, Josua von Beroldingen, qui le revendit en 1536 à Valentin Compar, d'Uri, grellier et bourgeois de Maiefeld ; à la même année, le château changea trois fois de propriétaire. Finalement les III Liges l'obtinrent pour 10 000 fl. et le cédèrent avec la collation de l'église de Jenins à la commune de Jenins, à laquelle Hans von Marmels racheta de nouveau le tout pour 4578 fl. En 1538, il revendit le château et les terres attenantes à Peter Finer, bailli autrichien des 8 juridictions à Castels. De celui-ci, l'ensemble passa finalement en 1540 à Gregor-Karl von Hohenbalken et par la fille de ce dernier, Margaretha, à Andreas von Salis, de Jenins, vers 1600. Violanda von Salis l'apporta en dot à son mari, le chevalier Anton von Molma qui fut le dernier habitant de ce château. — Voir Kraneck : *Hitterburgen*. — D. Jerckin : *Burgen und Schlösser*. — Reg. de Jenins. [A. Mooser.]

**ASPERMONT.** Voir SAUX D'ASPERMONT.

**ASSEMBLÉES NATIONALES.** La chute de l'ancienne Confédération, en 1798, a vu surgir dans la plupart des cantons et pays sujets des assemblées de députés qui, sous le nom d'assemblées provisoires, assemblées primaires, etc., eurent à s'occuper de la nouvelle organisation à donner à leur pays, et des élections aux *assemblées nationales*. — Voir HELVÉTIQUE, RÉPUBLIQUE.

**ASSENS** (C. Vaud, D. Echallens, V. DGS). Assens en 1153 et *Huscens* en 1269. On a trouvé dans ce village en 1901 un tumulus de l'âge du fer, et en 1880-1881 et 1914 près de la gare, des tombes burgondes. Au moyen âge, cette localité appartenait à plusieurs seigneurs, entre autres celui de Cheseaux. L'église paroissiale dédiée à saint Germain appartenait en 1154 déjà à l'abbaye d'Abbondance en Savoie. Un de ses cures, Jean Barre, prieur de Bpaille (1400-1473) reconstruisit l'église et l'orna de peintures très intéressantes qui subsistent encore. Un autre cure, Jean Musard, devint prévôt de la collégiale de Fribourg (1539-1549). Sous son administration, les protestants tentèrent pas la majorité, de telle sorte que la messe y a été maintenue jusqu'à nos jours. Un pasteur y fut cependant établi et jusqu'en 1845, l'église servit aux deux cultes. En 1845, une nouvelle église catholique a été construite. On y voit les tombeaux de la princesse russe Marie Plescheyoff († 1807) et de la baronne d'Oleap († 1815), fondatrice de la paroisse catholique de Lausanne. Assens est en outre le lieu d'origine d'un ingénieur H.-S. Bernoud (1823-1870), réputé pour ses travaux hydrauliques en France et en Italie. — *DIIV*. — *Echo vaudois* 1919, [M. B.]

**ASSENTI.** Surnom d'une des branches de la famille noble vaudoise de Cheseaux au XIV<sup>e</sup> s. Nom d'une famille bourgeoise d'Estavayer éteinte à la fin du XV<sup>e</sup> s. — 1. HUGUENOT, fut député en 1454 auprès du bailli de Vaud pour protester, au nom d'Estavayer, contre l'ordre donné de venir au secours du duc de Savoie attaqué



en Bresse par le Dauphin. Gouverneur d'Estavayer 1457-1459; capitaine dans le contingent 1465. — 2. JEAN, chapelain à Estavayer puis à la cathédrale de Lausanne en 1454; recteur de l'hôpital de Notre-Dame à Lausanne de 1458 à 1466; curé de Corcelles sur Chavornay 1458 à 1463; chanoine de Lausanne 1467; doyen de Valère 1468; curé de Saint-Prex et en 1472 de Chexbres. En 1487, il fit rebâter et agrandir à ses frais la chapelle de Rivoz à Estavayer et mourut le 21 mars 1492. Comme chanoine, Assenti siégea au Conseil de ville de Lausanne en 1484, après la fusion de la Cité et du Bourg. — Voir Grangier; *Annales d'Estavayer*. — Wirz; *Regesten*. — Reymond; *Les dignitaires de l'église de Lausanne*. [M. R. et II. V.]

**ASSERANS.** Le prieuré rural d'Asserans, paroisse de Farges dans le Pays de Gex, relevant de l'Abbaye de Saint-Pierre de Nantua. Les biens de ce prieuré, qui fut détruit par les Bernois à la fin du XVII<sup>e</sup> s., s'étendaient sur une partie du territoire genevois, en particulier à Malval, Essertines et Russin. En 1300, le prieuré d'Asserans et celui de Malval furent unis, semble-t-il, et dès le XIV<sup>e</sup> s., ces deux prieurés bénédictins sont toujours mentionnés ensemble. La Seigneurie de Genève racheta en 1759 leurs droits aux religieux. — Voir Arch. d'Etat Genève; *Registres de la Chambre des fiefs*. — RC. — *Regeste*. — Guigüe; *Topographie historique du Département de l'Ain*. — Gallié; *Genève II. et A.*, supp. [Louis BLONDEL]

**ASSESSORE.** Pendant la domination des Suisses sur le Tessin, les *assessori* composaient avec les *abati* dans chaque bailliage la Commission chargée d'examiner les candidats au notariat sous la présidence du chancelier du bailliage. Ils étaient nommés par le Collège des notaires. Lugano nommait deux *assessori*, Mendrisio de même, Locarno en nommait trois qui s'appelaient *peviti*. — Voir Weiss; *Die tessinischen Landvogteien*. [C. T.]

**ASSIGNAC, PIERRE DE.** Voir ROVÉRE.

**ASSINARE, Henri.** Architecte vaudois, \* à Lausanne en 1826, † le 22 août 1899. Il étudia à Genève chez Blavignac, ouvrit un bureau à Lausanne, puis fut nommé en 1870 inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud. Il construisit les casernes de la Pontaise (1882) et l'hôpital cantonal (1883), et quitta, en 1896, la direction du Service cantonal des bâtiments. Assinare avait été nommé en 1872 suppléant de Viollet-le-Duc pour la restauration de la cathédrale de Lausanne. Il le remplaça à sa mort en 1879, et dirigea spécialement les travaux de restauration du grand portail et de la rose. En 1891, il prit le titre officiel d'architecte de la cathédrale qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir SKL. — L. Gauthier; *La cathédrale de Lausanne*. [M. R.]



Henri Assinare. Tiré de L. Gauthier; *La cathédrale de Lausanne*.

**ASSIS.** Monnaie frappée par les cantons de Bâle, Obwald et Zoug. Le nom signifie en bas-latin généralement monnaie ou argent; il est dérivé de l'ancienne unité monétaire romaine, l'As. Strasbourg fut la première à frapper, vers 1500, des *assis* qui correspondaient au sol de 12 deniers; le demi-assis se nommait *sonzévis*. Bâle employa en 1623 le terme d'*assis* pour le sol de 12 heller = 24 deniers = 6 rappen; elle frappa des doubles *assis* datés de 1623, 1624, 1634 et 1638, à la taille de 72 au marc et à 6 lots de fin. En 1638, elle frappa aussi, sur le conseil de son maître monnayeur J.-J. Schultheis, une quantité de doubles *assis*, non datés, au même titre, mais d'1,36<sup>e</sup> à 1/24<sup>e</sup> plus légers (74 à 75 au marc) et qui de ce fait furent bientôt décriés partout. Le monnayeur Georg Wessensburger fit un se-

cond essai d'*assis* simple en 1663, à la taille de 168 au marc et à 5 lots de fin; la frappe en fut reprise en 1695, 1697, 1698 et 1708 puis abandonnée définitivement en



1. Double Assis = 2 sols de la ville de Bâle (1623).  
2. Assis = 1 sol de la ville de Bâle (1663).

partie à cause du décri général de cette monnaie et de sa dépréciation hors de la ville de Bâle. Obwald frappa également, en 1728, un *assis* à titre d'essai, de la valeur d'un sol. Zoug, par contre, appela dès 1650 ses *angster* non datés 1/6 d'*assis*; il en émit aussi datés de 1746 à 1782.



Essai d'Assis d'Obwald (1728).

Le maître monnayeur zougais, Fridolin Wessensbacher, frappa en 1714, à Fribourg-en-Brigau, pour 1000 florins d'1/6 *assis* pour le compte de son canton. — Voir Coraggioni. — Archives d'Etat Bâle. [E. H. et A. Buzon.]



Assis = 4 Angster de Zoug (sans date).

**ASSISTANCE PUBLIQUE.** Au moyen âge, l'assistance fut avant tout exercée par l'église, en particulier par les couvents et les ordres hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean, Lazaristes, Antonins. Le développement pris par les bourgeoisies et les cités permit à ces dernières de construire des hôpitaux ou des léproseries. Après la Réformation, les couvents, dans les cantons protestants, furent sécularisés; quelques-uns d'entre eux transformés en hôpitaux, par exemple à Berne, et parfois leurs biens servirent à constituer les fonds des pauvres.

La mendicité avait pris à cette époque un grand développement. Aux vrais indigents se joignaient les rôdeurs, les vagabonds, les anciens soldats désœuvrés, rentrés de l'étranger. Ces gueux, comme on les appelait, menaçaient la sécurité des routes; à différentes reprises, la Diète et les cantons prirent des décisions à leur égard; ils organisèrent même de véritables chasses aux gueux qui duraient jusqu'à trois jours et qui avaient lieu simultanément dans plusieurs cantons. Cette façon de débarrasser le pays des rôdeurs ne s'appliquait pas aux indigents récents, auxquels les communes accordaient des attestations ou des *marques* pour pauvres, leur permettant de se livrer à la mendicité.

L'entretien des indigents incombait aux communes, mais elles n'y pouvaient suffire malgré les impôts spéciaux prélevés à cet effet. L'assistance privée est alors venue en aide à l'assistance officielle sous des formes multiples: fonds spéciaux, chambres de charité, con-







et sur l'établissement, de 1897, n'a rien changé à ces principes.

**Lucerne.** Une ordonnance régla l'assistance d'une façon générale en 1590. Chaque commune devait établir une liste de ses pauvres et leur remettre une plaquette de laiton en signe de leur droit à être assistés. Les sommes nécessaires étaient fournies par le produit annuel des dons, des annués des églises, les contributions libres, etc. Le soin des pauvres fut confié au curé et à deux laïques. En 1665, l'assistance passa des paroisses aux communes. Une ordonnance de 1718 préconisa les impôts pour subvenir à l'entretien des pauvres. Une autre de 1783 dispensa les familles de remplir leur devoir d'assistance, renvoya à leur commune les mendiants vagabonds et institua dans chaque commune un commissaire des orphelins chargé du soin des ayants droit à l'assistance, mais qui n'était lui-même soumis à aucune surveillance. Les conséquences de cette ordonnance furent que les pauvres se rassemblèrent dans leurs communes et qu'en bien des endroits ils assiégerent les maisons des riches pour obtenir des secours. La réorganisation de l'administration communale de 1803, conserva le commissaire des orphelins; la mendicité fut interdite et les enfants pauvres durent fréquenter l'école comme les autres. Les impôts communaux d'assistance étaient déjà alors obligatoires. Une loi de 1804 autorisa le partage des pâturages de l'Allmend entre les ayants droit et leur mise en culture, ce qui donna de l'occupation à beaucoup d'indigents. Une nouvelle ordonnance, en 1818, institua dans chaque commune une chambre des orphelins, et pour le canton, un conseil d'assistance et de tutelle. La loi de 1819 défendit la mendicité et classa les nécessiteux en trois catégories : les malades, les personnes âgées et les infirmes, les enfants. La loi de 1857 préconisait la répartition des indigents et leur mise en condition. Vers 1850 existaient un grand nombre de sociétés d'assistance privée dans les communes, et aujourd'hui encore, le canton en possède beaucoup. La loi en vigueur date de 1889.

Dans le canton d'Uri, il ne fut jamais question de véritable paupérisme. La cause en est l'existence des biens communaux et des *Hausred*, qui sont propriété indivise des communes et auxquels ont part les plus pauvres bourgeois. Des hôpitaux d'étrangers existaient déjà aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>s, à Andermatt, Erstfeld, Wassen et Altdorf pour les voyageurs pauvres traversant le Gotthard. La Landsgemeinde résolut en 1805 d'organiser l'assistance publique. En 1812, il fut établi que les bourgeois du district d'Uri avaient droit à être assistés dans une commune du district après 15 ans de domicile. La haute surveillance était confiée à une autorité centrale d'assistance. De 1810 à 1815 furent dressées des listes d'impôts pour les familles chargées de l'entretien d'un des leurs. La loi de 1843 prévoyait l'assistance par les communes de tous les indigents qui y étaient domiciliés depuis plus de 15 ans. La Constitution de 1888 contient des prévisions au sujet de l'assistance; la loi actuelle date de 1897.

**Schwytz.** L'assistance obligatoire par la famille fut décidée déjà en 1671 et précisée en 1685. Le Landtag ordonna en 1808 que chaque commune prit elle-même soin de ses pauvres. Cette décision souleva des difficultés dans les districts à plusieurs communes, car il n'existait aucun droit de bourgeoisie communale. Le Landtag de 1818 renouvela sa décision de 1808 en ajoutant que dans les districts à plusieurs communes, les pauvres originaires du district auraient droit à l'assistance dans la commune où ils auraient habité 25 ans sans interruption. Le gouvernement schwyzois introduisit en 1825 des loteries en faveur des pauvres de tout le canton. La loi organique des conseils de district, de 1835, leur confia l'assistance. La Constitution de 1848 en fit une compétence communale. Seule la loi sur l'assistance de 1851, encore en vigueur, introduisit le droit de bourgeoisie communale.

**Obwald.** L'assistance obligatoire par la famille fut introduite en 1578 déjà. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s., l'assistance tirait ses ressources des fonds des pauvres, assez riches dans quelques communes, et du produit de

l'impôt sur les familles. La mendicité dans les rues était florissante quoique théoriquement interdite. Le gouvernement décida en 1838 que chaque commune eût à créer un service d'assistance pour que les pauvres ne fussent plus obligés de vivre de la mendicité. La loi de 1851 supprima l'impôt sur les familles et obligea les communes à prélever un impôt sur la fortune des particuliers et des corporations pour l'entretien de leurs pauvres, et à leur fournir davantage de travail que jusqu'alors.

**Nidwald.** L'assistance obligatoire par la famille exista depuis 1623 et fut renforcée encore en 1703 et 1731. La loi de 1811 supprima l'assistance par la famille et introduisit l'assistance par la paroisse. Les Nidwaldiens habitant en 1811 hors du canton et qui ne pouvaient plus prouver les droits de bourgeoisie de leurs ancêtres, ainsi que les personnes tolérées dans le Nidwald, furent soumis à une administration cantonale des pauvres. La loi actuelle de l'assistance a été adoptée par la Landsgemeinde de 1912.

**Glaris.** Le Landtag de 1338 contient une disposition concernant le retour à l'état de ses frans d'assistance et le Landtag de 1629 contient l'assistance par la famille et les amis. La Landsgemeinde évangélique de 1770 institua l'assistance des pauvres victimes d'accident et des malades par les soins du trésor de la partie évangélique du pays; celle des hommes étrangers pauvres devait être confiée dans chaque commune à un homme ou à un curateur spécial. En 1806 le Conseil évangélique ordonna aux paroisses de nommer des commissions d'assistance et institua une caisse nationale évangélique pour l'assistance des indigents. Il fut décidé la même année que les personnes aisées qui ne donnaient pas de contribution volontaire en faveur des pauvres pourraient être astreintes au paiement d'impôts proportionnés. La première loi sur l'assistance date de 1850. Elle confia l'assistance dans les paroisses au *Stiftsraad* (curateur d'église), dans les communes civiles au Conseil communal. Les révisions de la loi en 1849 et 1877 limitèrent les obligations de la famille et augmentèrent la part de l'Etat. La loi de 1903 est encore en vigueur.

**Zoug.** L'assistance fut d'abord une affaire d'église; peu à peu elle passa aux mains de l'administration civile. A côté de l'assistance par la famille, déjà mentionnée en 1645, l'autorité civile pratiquait le système du placement des indigents. L'ordonnance du Grand Conseil de 1845 sur la mendicité et l'assistance tenta la première organisation de l'assistance. C'est en première ligne à la famille, puis à la commune d'origine qu'incombait l'assistance. Les communes développaient encore le système du placement et soignèrent aussi les pauvres dans les établissements communaux créés à leur intention entre 1812 et 1877. La Constitution de 1848 plaça l'assistance sous le contrôle de l'Etat. La loi de 1880 marqua un progrès important; sa révision, en 1918, déchargea les communes pauvres et apporta quelques améliorations à l'assistance.

**Fribourg.** Une ordonnance de 1580 prescrivit aux paroisses et communes de chasser de leur territoire tous les mendiants et pauvres ne leur appartenant pas, afin de pouvoir plus facilement entretenir les leurs. Deux ordonnances de 1630 invitaient les communes à remplir leurs devoirs envers les pauvres et à employer les intérêts de leurs biens à l'entretien de ceux qui y ont véritablement droit. Outre ces intérêts, l'assistance disposait encore du revenu bourgeois et des dons en nature provenant de la dîme sur la propriété foncière. Un règlement de 1749 interdit l'entrée des cabarets aux près de famille oubliés de leurs devoirs, et ordonna de faire une liste des personnes autorisées à mendier, et de les munir d'un insigne. En 1747, la confrérie de Saint-Martin fut chargée de l'entretien de tous les mendiants de la ville de Fribourg. Elle édicta un règlement pour les visiteurs des pauvres et les ménétriers. La première loi, de 1811, confia l'assistance aux paroisses pour les bourgeois respectifs; une Commission spéciale présidée par le curé était instituée à cet effet. La loi de 1850 sur le paupérisme fut un progrès; elle renouvela l'interdiction de la mendicité et admit la réunion de plusieurs communes en





matière d'assistance. La loi actuelle, de 1869, n'a rien changé à ces principes.

**Soleure.** La première tentative d'organiser l'assistance est la décision du Grand Conseil, du 17 décembre 1813; elle posait les principes suivants: 1. Interdiction de mendier dans les rues; 2. Obligation pour les communes d'administrer des fonds des pauvres; 3. Nomination de l'instuteur des communes; 4. Participation pour l'entretien des indigents; 5. Participation proportionnée de l'Etat à l'entretien des fous, des idiots, des infirmes et des incurables pauvres. La première loi concernant l'assistance fut votée par le peuple en 1912.

**Bâle.** Dans la ville un office de l'assistance fut fondé lors de l'introduction de la Réforme en 1527; diverses recettes lui furent attribuées ainsi que le droit de percevoir des collectes à l'église. Des administrateurs furent appelés à la direction et à la surveillance des aumônes journalières. Au bout de quelques années déjà, pour éviter les abus, on décida que seuls les pauvres habitant en ville auraient part aux aumônes et que pour les distinguer des autres, ils porteraient un œuf au bras. Les aumônes devaient être limitées aux bourgeois de la ville. Une réorganisation eut lieu en 1758. Quatre classes furent instituées d'après l'âge, les besoins et la situation, en vue des distributions d'argent. L'office actuel de l'assistance s'occupe, d'après la loi de 1897 et le statut de 1898 des bourgeois adultes pauvres; l'orphelinat bourgeois s'intéresse aux enfants et aux familles à enfants mineurs.

Dans la campagne, 17 mandements furent publiés aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. pour lutter contre la mendicité. Les ordonnances de 1608, 1679 et 1711 prescrivaient que chaque commune eût à prendre soin de ses pauvres. Celle de 1727 obligea les communes à créer des fonds des sachets. En 1728 et 1730 des contributions volontaires furent recueillies en leur faveur et on leur donna comme recette: les offrandes d'églises, les taxes d'héritages, une part de la finance de réception des nouveaux bourgeois, le tiers des impôts payés par les bourgeois externes. Ainsi se formèrent dans toutes les communes des biens des pauvres, parfois considérables. Le fonds des pauvres du pays fut constitué en 1816 et l'impôt en sa faveur décidé en 1818. La loi actuelle, de 1850, introduisit une nouvelle organisation dans le canton de Bâle-Campagne.

**Schaffhouse.** Le Conseil décida, déjà en 1491, que les secours ne devaient pas être réservés aux bourgeois de la ville, mais accordés aussi aux habitants pauvres qui avaient payé l'impôt de l'année. Une ordonnance de 1524 interdit la mendicité. Les mendiants étrangers étaient logés et entretenus à l'*Elendenherberge*, mais deux fois seulement par an. Le fonds des sachets, fondé au XIV<sup>e</sup> s., avait tellement grossi lors de l'entrée de Schaffhouse dans la Confédération que le droit de juridiction de Beringen put être acheté par son moyen. L'ordonnance de 1542 introduisit pour la première fois les communes de la campagne dans l'organisation de l'assistance publique. Le soin des pauvres reposait en premier lieu sur les communes. En 1609, l'assistance fut réorganisée; elle pouvait se faire par la commune ou par l'Etat, dans ce dernier cas, la commune avait à payer une contribution annuelle au fonds des pauvres de la ville. La distribution aux pauvres sans distinction de bourgeois et d'habitants se faisait dans chaque endroit par les pasteurs et les autorités. Une loi de 1693 obligea les communes à prendre soin de leurs pauvres. En 1851, le canton se donna une nouvelle loi sur l'assistance qui est encore en vigueur.

**Appenzel.** Le *Landbuch* de 1409 contenait déjà des indications sur l'assistance. Au XVI<sup>e</sup> s., les décisions suivantes furent prises: 1579, les riches doivent assister les pauvres et surtout ceux de leur parenté; 1571, interdiction à ceux qui reçoivent des aumônes de fréquenter les auberges; 1579, décret sur les impôts pour le sachet des pauvres dans les paroisses et pour celui de tout le pays. Il existait déjà alors un trésorier de l'assistance. Une ordonnance de 1592 posa en principe que chaque Rhode eût à prendre soin elle-même de ses pauvres et il fut décidé en 1594 que seuls les indigents mineurs d'une attestation des autorités pourraient avoir

droit aux secours des sachets. Appenzel conclut en 1580 une convention avec le prince-abbé de Saint-Gall pour une action commune contre la mendicité. Diverses mesures furent prises aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. pour améliorer le sort des pauvres; plus tard, pour empêcher l'accès du pays aux étrangers, l'obtention de la bourgeoisie fut rendue plus difficile. D'après la Constitution de 1829, la laïcusation avait à élire un trésorier et un curateur de l'assistance. Hirschberg et Obereg reçurent leurs fonds des pauvres particuliers et leurs propres curateurs. Lors de la revision de 1852, des commissions d'assistance communales ou de district furent aussi instituées. Le règlement de 1897 est encore en vigueur.

**Saint-Gall.** Le service mercenaire et les guerres de Bourgogne augmentèrent le nombre des pauvres. La Réforme provoqua la suppression de l'assistance par l'église et sa remise aux autorités laïques. En 1580, le gouvernement du prince-abbé conclut avec Appenzel et la ville de Saint-Gall une convention pour la lutte contre la mendicité. Les pauvres indigènes devaient être entretenus par des aumônes basées sur une liste des pauvres établie quatre fois par an. Lorsqu'en 1681 la Diète décida à nouveau que chaque autorité devait prendre soin de ses propres pauvres, le gouvernement du prince-abbé ordonna que chaque commune devait entretenir ses pauvres et ne pas les laisser mendier dans les autres communes. En 1795 existaient déjà toute une série de fonds communaux d'assistance. Dans la ville de Saint-Gall existait déjà vers 1530, dans l'église de Saint-Laurent, un tronç des pauvres. La loi d'organisation de 1803 obligea les communes civiles à secourir leurs pauvres, soit au moyen du bien des pauvres, soit par une contribution des biens communaux, soit par des impôts d'assistance. La loi de 1816 attribua l'assistance aux Conseils communaux. La loi encore en vigueur, de 1835, ne reconnaît l'obligation d'assistance qu'aux bourgeois nécessiteux et parle pour la première fois d'asiles pour indigents.

**Grisons.** L'assistance était confiée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. aux communes. La Constitution de 1839 limita leur autonomie et introduisit une autorité cantonale d'assistance. Le Grand Conseil décida en 1847 que les communes devaient séparer le bien des pauvres de leurs autres biens. La dernière ordonnance est de 1857.

**Argovie.** La loi de 1801 sur l'assistance est encore en vigueur malgré les nombreuses tentatives de réorganisation. Un fonds cantonal d'assistance fut institué et alimenté par des taxes d'établissement, des amendes, etc. D'après une loi de 1809, les impôts d'assistance ne pouvaient être perçus à l'extérieur et dans le canton que sur les ayants droit au bien des pauvres. En 1826 le Petit Conseil dicta un règlement communal sur l'assistance.

**Thurgovie.** La première paix générale (*Landfriede*) et l'édit de Brunner de 1530 chargèrent l'église du soin des pauvres. Dès la Réformation, ce furent donc les paroisses qui s'en occupèrent et leurs biens subvirent en même temps à l'assistance, à l'église et à l'école. Une loi de 1817 prescrivit que si les ressources de l'assistance ne suffisaient pas, elles seraient complétées par des collectes. Les fonds des pauvres ne furent fondés qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. par des impôts d'église, des legs et des taxes de mariage. La première organisation de l'assistance thurgovienne date de 1819. Elle oblige les communes d'origine à donner un asile à leurs pauvres. Le reste de l'assistance incombe à la paroisse d'origine et si ses finances n'y suffisent pas, c'est à la commune de contribuer à couvrir le déficit. L'ordonnance de 1833 remit le soin de l'assistance aux paroisses. La loi actuelle date de 1861 et se base sur le principe de l'assistance par la commune d'origine, et, seul canton où le cas se présente, sur la confession.

**Tessin.** Il possédait déjà dans sa première Constitution de 1803 le principe de l'assistance publique obligatoire par la commune d'origine. Plus tard, des caisses communales d'assistance furent créées aux communes les bourgeois du canton qui n'étaient membres d'aucun patriat avaient à payer une redevance. Aux patriens appauvris et à ceux qui avaient payé cette



redevance ou une certaine somme était assurée l'aide des communes. La caisse des pauvres devait être administrée par la municipalité. La loi de 1811 institua un fonds de secours cantonal. La loi sur l'organisation des communes de 1854 désigna comme autorités communales d'assistance les Conseils communaux, régla le droit à l'assistance, la forme de celle-ci et ses ressources. D'après la loi du 27 novembre 1855, la commune de domicile était chargée du soin des non-bourgeois malades qui ne pouvaient être transportés dans leur commune d'origine et elle pouvait se faire rembourser par cette dernière. La loi actuelle fut édictée en 1903 et un règlement y fut ajouté en 1904.

**Vaut.** Un règlement de 1817 ordonnait aux communes de prendre soin de leurs pauvres. Des fonds des pauvres existaient dans presque toutes les communes, et les impôts d'assistance étaient interdits. Le soin des indigents, des orphelins et des enfants abandonnés a été réglé par la loi de 1888. La charge de l'assistance incombe d'abord à la famille, puis à la commune d'origine, puis à l'Etat.

**Valais.** Le Landrat décida en 1714 que l'assistance dépendrait des lazarets, éventuellement des communes. Une loi sur la mendicité fut publiée en 1803. Une autre loi sur la suppression de la mendicité, en 1827, obligea en premier lieu la famille à l'assistance; si la commune de domicile n'accordait pas volontairement des secours, ceux-ci incombait à la commune d'origine. Chaque commune dut créer une chambre de charité, chargée d'établir un état et un budget des pauvres pour chaque année. La loi de 1827 fut complétée par un décret de 1850, dans lequel l'obligation d'assistance par la famille fut accentuée. Un Comité de bienfaisance devait remplacer la chambre de charité. La loi de 1898, encore en vigueur, réorganisa l'assistance.

**Neuchâtel.** Plusieurs communes constituèrent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. des fonds des sachets en faveur des indigents. En 1773, l'autorité ordonna aux communes de pratiquer l'assistance. Les communes ne furent tenues à secourir leurs pauvres que dans la mesure où le revenu du bien des pauvres le leur permettait. La plupart des communes constituèrent des fonds des pauvres et des chambres de charité. Le canton institua l'assistance par la commune de domicile pour les Neuchâtelois établis dans le canton, par la loi de 1889, encore en vigueur. Les biens des ressortissants durent subvenir aux frais d'assistance des communes d'habitants. L'Etat accorde des subventions aux communes, tirées du fonds de réserve cantonal.

**Genève.** Calvin institua à côté de l'assistance par le Conseil de la ville, une assistance par l'église. Toutes deux existent encore aujourd'hui. La dernière sous forme de *diacónies* ou comités de bienfaisance, qui utilisent en faveur des pauvres le produit des trônes et des collectes d'église, et qui sont des organisations libres; la première, dans l'Hospice général, qui remonte à l'ancien hôpital de Genève fondé en 1535, et que les lois de 1868 et de 1869 ont chargé de l'assistance publique des malades, vieillards, orphelins, invalides et en général de tous ceux qui y ont droit.

La décision de la Diète de 1591 mentionnée plus haut, eut une influence certaine sur l'organisation de l'assistance cantonale. 21 cantons ont basé leur assistance sur le principe de l'indigénat (entretien des pauvres par leur commune d'origine) et 4 seulement (Berne, Appenzel Rh.-Int., Tessin et Neuchâtel) sur le principe du domicile (entretien des habitants par la commune de domicile). Dans divers cantons, des efforts ont lieu depuis des années dans le but de tenir compte des circonstances actuelles et de passer au principe du domicile. Des 25 cantons, Appenzel Rh.-Ext. seul n'a pas de loi sur l'assistance. La plus ancienne est celle d'Argovie (1804 et 1826), la dernière en date, celle de Zoug. L'assistance est confiée dans tous les cantons à des administrateurs; dans quelques-uns se sont des magistrats supérieurs, dans d'autres des Conseils communaux ou bourgeois, dans le canton de Genève l'Hospice général. Les cantons sont unanimes à classer les ayants droit à l'assistance dans les catégories suivantes: 1. les orphelins pauvres et les enfants abandonnés; 2. les adultes incapables de tra-

vailler par suite de l'âge ou d'autres infirmités; 3. les malades incurables. Dans la plupart des cantons s'y ajoute un quatrième groupe: les chômeurs involontaires et les familles tombées dans le besoin par suite d'accident survenu à leur chef ou de son décès. Des impôts directs en faveur des pauvres existent dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall et Thurgovie. L'Etat participe à l'assistance par des subventions aux communes dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Glaris, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel.

Voir W. Köhler: *Armenpflege und Wohltätigkeit in Zürich zur Zeit Ulrich Zwingli.* — Uhlhorn: *Die christliche Liebestätigkeit.* — W. Roscher: *System der Armenpflege und Armenpolitik.* — A. Weber: *Armenwesen und Armenfürsorge.* — J. Beck: *Die kirchliche Armenpflege.* — J. Conrad: *Handwörterbuch der Staatswissenschaften.* — G.-W. Kamblé: *Das Verhältnis von bürgerlicher und territorialer Armenpflege.* — H. Anderegg: *Geschichte des Armenwesens, dans Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft.* — C.-A. Schmid: *L'assistance légitime des indigents en Suisse.* Trad. par John Jaques. — A. Wild: *L'assistance volontaire organisée.* Trad. par Paul Monnerot. — Le même: *Soziale Fürsorge in der Schweiz.* — E. et H. Anderegg: *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde, Armenwesen und Wohltätigkeit.* — *Statistique suisse de l'assistance officielle.* — G. Finster: *Zürich in der 2. Hälfte des XVIII. Jahrh.* — *Kulturhistorische Skizzen aus dem Gebiete des Zürcher Armenwesens.* dans *Zürcher Jahrbuch für Gemeinnützigkeit.* — A. Wild: *50 Jahre zürcherisches Armenwesen.* — K. Geiser: *Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern.* — J. Krauer: *Das Armenwesen im Kt. Luzern.* — G. Heer: *Das Armenwesen des Kts. Glarus.* — L. Genoud: *L'Assistance dans le canton de Fribourg.* — Heitz: *Armen- und Armenerschulungsanstalten der Stadt Basel.* — E. et H. Anderegg: *Die Schweizerische Philanthropie anfangs des XX. Jahrh.* Appenzel et Wallis. — Hungerbühler: *Geschichtliches über das St. Gallische Armenwesen.* — E. Näf: *Das Armenwesen im Kt. Aargau und die Reformbestrebungen.* — U. Dickmann: *Die Praxis des thurg. Armenwesens.* — Pour l'assistance dans les cantons de Lucerne, Uri, Nidwald, Obwald, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, voir SZG XVI, 433, XXXIII, 345, XXVI, 399, II, 7, XIX, 682, XXXIX, 401, XXVII, 352, II, 453. — Schmid et Wild: *L'assistance en Suisse.* — Les lois cantonales sur l'assistance. — Paul Flückiger: *Die bürgerliche Armenpflege im Kanton Bern.*

**ASSOCIATION DES CORPS ET COMMUNAUTÉS.** Groupement des quatre bourgeoisies, des communes et de la Compagnie des pasteurs de la principauté de Neuchâtel, constitué à la fin du XVII<sup>e</sup> s. Il avait pour but de maintenir les droits de la duchesse de Nemours à la principauté contre les menées du prince de Conti. Le premier acte d'association fut signé le 24 avril 1699, puis renouvelé en 1703. A la mort de la duchesse de Nemours, les corps et communautés renouvelèrent, le 11 août 1707, leur association et décidèrent: 1. de veiller à la conservation des lois et constitutions de l'Etat, des libertés et franchises de l'Etat et de chacun des corps en particulier; 2. de travailler à obtenir les articles généraux et particuliers, soumis à l'approbation des prétendants; 3. de prêter assistance à tous ceux, corps ou même particuliers, qui pourraient être inquiétés du fait de l'association.

Le roi de Prusse devenu prince de Neuchâtel, les articles généraux furent ratifiés, et les bourgeoisies et communautés décidèrent, en 1709, vouloir continuer leur association pour le maintien de la conservation de la domination du roi de Prusse. Véritable fédération nationale, l'association a joué un rôle considérable dans le XVIII<sup>e</sup> s. neuchâtelois, en particulier lors des troubles de 1767-1768 et à la mort de Frédéric II, en obtenant de son successeur une nouvelle prestation de serment.

Elle était composée de députés des corps intéressés à sa composition, chacun de ceux-ci n'ayant droit qu'à une voix. Elle était présidée par le maître-bourgeois en chef de Neuchâtel. L'association se réunissait, au début,



lorsque les circonstances l'exigeaient, mais, en 1761, il fut convoqué d'assemblées périodiques entre les délégués des quatre bourgeoisies et de la compagnie des pasteurs. Quoique les premiers actes d'association eussent été sanctionnés par le Conseil d'Etat, l'existence du groupement des corps et communautés ne fut officiellement reconnu qu'après les troubles de 1767-1768. — Voir Archives d'Etat Neuchâtel. — Boyce : *Annales*. — Borel : *Le conflit ... sur la question de la forme des impôts*. — Trubolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. [L. M.]

**ASSURANCES EN SUISSE (LES).** Le besoin de se prémunir contre les conséquences économiques du décès, de la maladie, des accidents, de l'incendie, — pour ne citer que les principaux risques assurables — s'est surtout fait sentir, en Suisse comme à l'étranger, dans le cours du XIX<sup>e</sup> s. Seule l'assurance contre les risques de transport (assurance maritime) remonte à une époque beaucoup plus reculée. On a coutume de diviser les assurances en deux catégories principales : Les assurances privées d'une part et les assurances sociales d'autre part. Cette division n'est cependant pas rigoureusement exacte, certains types d'assurances participant à la fois des assurances privées et des assurances sociales.

**1. Assurances privées.** Le droit de légiférer en matière d'assurance privée a été donné à la Confédération par l'art. 34, al. 2 (côté administratif) et par l'art. 64 (droit privé) de la Constitution fédérale.

En exécution de l'art. 34 précité a été édictée la loi fédérale du 25 juin 1885 concernant la surveillance des entreprises privées en matière d'assurance, qui assujettit les sociétés privées au contrôle de la Confédération.

Cette surveillance est exercée par le Conseil fédéral et, plus spécialement, par le *Bureau fédéral des assurances*. Les entreprises désireuses de travailler en Suisse doivent en demander l'autorisation au Conseil fédéral et satisfaire aux exigences de la législation sur les assurances privées. Les Sociétés autorisées à opérer sont ou des compagnies anonymes ou des sociétés à forme mutuelle. 112 entreprises se trouvaient, à fin 1919, soumises à la surveillance du Conseil fédéral. 14 d'entre elles ont renoncé à la concession. Les 98 sociétés restantes, dont 33 sont suisses et 65 étrangères, opèrent dans les branches suivantes : vie, accidents et responsabilité civile, incendie, chômage, pertes de loyer, bris de glaces, dégâts d'eau, inondations, vol, avarie et effraction, cautionnement, crédit, machines, automobiles, mortalité du bétail, grêle, transport, réassurances.

En dehors de ces sociétés soumises au contrôle de la Confédération, il y a de nombreuses sociétés mutuelles qui échappent à cette surveillance parce que leur champ d'activité est localement restreint (art. 1, al. 2, de la loi précitée). Ces mutualités (dont surtout l'assurance au décès, l'assurance individuelle contre les accidents et l'assurance du bétail).

Une loi récente, du 4 février 1919, qui a également pour base constitutionnelle l'art. 34 de la Charte fédérale, impose aux sociétés privées d'assurances l'obligation de constituer un *cautionnement*. Celui des sociétés étrangères d'assurance-vie doit correspondre au montant de la réserve mathématique de leur portefeuille suisse. Le cautionnement des sociétés étrangères autres que celles d'assurances-vie doit s'élever à la moitié au moins de leur encaissement annuel de primes en Suisse. Le cautionnement doit être constitué pour les trois quarts au moins en valeurs suisses.

Quant au *droit privé* en matière d'assurance, domaine où le souveraineté législative appartient à la Confédération en vertu de l'article 64 de la Constitution fédérale, il a fait l'objet d'une loi spéciale : *loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance*. Cette matière forme une partie intégrante du droit fédéral des obligations.

Chaque année, depuis 1886, le Conseil fédéral publie un rapport circonstancié sur la situation des entreprises d'assurances soumises à son contrôle. Cette publication paraît sous le titre de *Rapport du Bureau fédéral des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurance en Suisse*. En outre, le Bureau fédéral édite, dans la

régie tous les cinq ans, un recueil des arrêts de tribunaux civils suisses dans des contestations de droit privé en matière d'assurance.

**II. Assurances sociales.** Le 26 octobre 1890 le peuple suisse a accepté un art. 34<sup>bis</sup> de la Constitution fédérale permettant à la Confédération d'introduire, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie et de déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories de citoyens. En exécution de cet art. 34<sup>bis</sup> les Glarndes votèrent, le 5 octobre 1899, une loi sur l'assurance contre les maladies et les accidents et sur l'assurance militaire. Le referendum fut demandé et la votation populaire du 20 mai 1900, la loi en question fut rejetée. Une nouvelle loi, du 13 juin 1911, a été acceptée par le peuple le 4 février 1912. Elle est intitulée : loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents et a été complétée par une loi du 18 juin 1915 et deux ordonnances de 1916 et 1917. L'assurance militaire, qui n'a d'ailleurs pas été la cause du rejet de la loi de 1899, a été détachée de la loi de 1911 pour réserver cette matière à une réglementation spéciale. Il est question de procéder à une révision générale de la loi de 1911 et d'introduire aussi l'assurance-accidents volontaire.

Par arrêté fédéral du 19 décembre 1912, il a été créé un *Office fédéral des assurances sociales*, dont le siège est à Berne. Cet office est chargé de la surveillance des caisses-maladie et sert d'intermédiaire entre le Conseil fédéral et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne. Il est en outre autorisé de recourir contre les décisions de la Caisse nationale en matière de soumission à l'assurance-accidents obligatoire.

**ASSURANCE-MALADIE.** Le législateur de 1913 a abandonné le principe de l'assurance obligatoire contre les maladies, que consacrait le projet de 1899. Cette assurance continue à être pratiquée par les caisses déjà existantes, qui sont des caisses de secours mutuels, mais la Confédération leur alloue des subventions et encourage et favorise ainsi l'assurance-maladie volontaire. Ces caisses, pour avoir droit aux subsides fédéraux, doivent satisfaire aux exigences légales. Les caisses subventionnées sont dites « reconnues » et sont placées sous la surveillance de la Confédération.

L'art. 2 de la loi prévoit que les cantons peuvent rendre obligatoire l'assurance-maladie, en général ou pour certaines catégories de personnes, et créer aussi des caisses publiques d'assurance, en tenant compte des caisses de secours existantes. En application de cette disposition, plusieurs cantons de la Suisse allemande ont rendu l'assurance-maladie obligatoire. Dans la Suisse romande, Genève et Vaud ont introduit l'assurance infantile. Celle-ci est à l'étude dans le canton de Neuchâtel.

**ASSURANCE-ACCIDENTS.** La même loi du 13 juin 1911 a institué une *Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents* dont le siège est à Lucerne.

L'assurance est obligatoire pour tous les employés et ouvriers des exploitations soumises à la loi fédérale du 23 mars 1877 sur le travail dans les fabriques (loi remplacée par celle du 18 juin 1914), pour les employés et ouvriers des entreprises de transport et des postes, pour les ouvriers du bâtiment, etc. Suivant décision du Conseil fédéral du 30 novembre 1917, l'assurance obligatoire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1918.

Il a été créé en Lucerne, et auquel peuvent être délégués les prononcés de l'instance cantonale.

**ASSURANCE-INVALIDITÉ, VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS.** *Confédération.* En date du 21 juin 1919, le Conseil fédéral a soumis à l'assemblée fédérale un message concernant l'attribution à la Confédération du droit de légiférer en matière d'assurance-invalidité, vieillesse et survivants, et la création des ressources nécessaires pour les assurances sociales. Il y aura lieu de compléter la Constitution fédérale sur divers points.

Le 16 mai 1919, le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un projet de loi sur la *caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération*. L'Assemblée fédérale a adopté cette loi le 30 septembre 1919 et le délai référendaire qui expirait le 30 décembre 1919, n'a pas été utilisé. La caisse d'as-



surance du personnel fédéral doit entrer en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1921. Une première loi concernant les pensions de retraite aux fonctionnaires et employés fédéraux a été rejetée par le peuple le 15 mars 1891. Cet échec fut attribué au fait que la loi mettait toute la dépense à la charge de la Confédération, au lieu d'appeler le personnel à y participer par le paiement de cotisations.

**Les fonctionnaires et employés des chemins de fer fédéraux** sont au bénéfice d'une caisse spéciale de retraite et de secours. Les statuts qui régissent cette caisse datent du 19 octobre 1906 et ont été modifiés à plusieurs reprises.

**Cantons.** Le canton de **Neuchâtel** a, le premier, créé un établissement officiel d'assurance-vie appelé « Caisse cantonale d'assurance populaire » (loi du 29 mars 1898). La caisse est basée sur le principe de la mutualité ; elle est gérée avec le concours de l'État qui accorde des subsides. L'assurance est facultative. La loi du 15 mai 1906 prévoit l'assurance au décès, l'assurance mixte et l'assurance de rentes. — Dans le canton de **Vaud** la loi du 2 mars 1907 (modifiée par celle du 1<sup>er</sup> septembre 1910) a créé sous le nom de « Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires », une caisse d'assurance mutuelle en cas de vieillesse. L'assurance est facultative. — A **Glaris**, le 7 mai 1916, la Landsgemeinde a accepté la « Loi sur l'assurance-vieillesse et invalidité » par l'État, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1918. La Caisse jouit de la garantie de l'État. L'affiliation à la Caisse est obligatoire pour toutes les personnes domiciliées dans le canton, de 17 à 50 ans révolus.

Des fonds cantonaux d'assurance-vieillesse et invalidité existent dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext., Zurich et Soleure. En outre, dans plusieurs cantons, des caisses de retraite ont été créées en faveur des fonctionnaires et employés de l'État : Bâle-ville 1888 ; Genève 1893 ; Grisons 1902 ; Vaud 1906 ; Argovie 1908 ; Glaris 1909 ; Zoug 1916 ; Lucerne 1918 ; Neuchâtel 1920.

**Communes.** Les villes de Lausanne, Saint-Gall, Berne, Zurich et Lucerne ont fondé pour leurs fonctionnaires des institutions de prévoyance en cas de vieillesse et d'invalidité, ainsi que des caisses de veuves et d'orphelins.

**INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE CRÉÉES PAR L'EMPLOYEUR.** Comme la Confédération et les cantons mettent, faute de fonds, peu d'empressement à mener à chef les assurances sociales, un certain nombre d'établissements commerciaux et industriels, de leur propre mouvement, ont créé des caisses assurant leurs employés pour le cas de décès, de vieillesse et d'invalidité. Il résulte d'une enquête faite en 1916 que sur 82 entreprises de tous genres 41 possédaient des caisses d'assurances au profit de leur personnel. Dans 36 de ces 41 caisses, c'est exclusivement le chef de l'établissement qui fournit l'argent nécessaire aux secours et qui alimentent les fonds de prévoyance.

**ASSURANCE MILITAIRE.** Il y a lieu de mentionner aussi l'assurance militaire, qui n'est pas une assurance au sens technique du mot, mais une institution reposant sur le principe de la responsabilité civile de la Confédération. Cette assurance est régie par la loi fédérale du 28 juin 1901. La nouvelle loi sur le même objet, du 23 décembre 1913, n'a pas encore été promulguée. Quelques dispositions d'elle seulement sont entrées en vigueur.

**11. Assurance Immobilière et mobilière dans les cantons.** ASSURANCE IMMOBILIÈRE. L'assurance des immeubles contre l'incendie est, en principe, affaire des cantons. Elle y est obligatoire, sauf dans les cantons d'Uri, du Tessin, du Valais et de Genève. Dans ces quatre cantons, les propriétaires de bâtiments ont la liberté de ne pas conclure d'assurance, mais de fait, à peu d'exceptions près, ils assurent leurs immeubles auprès des entreprises privées, parce qu'ils en reconnaissent la nécessité. Cinq cantons (Uri, Schwyz, Tessin, Valais et Genève) et deux demi-cantons (Appenzell Rh.-Int. et l'Unterwald-le-Haut) ne possèdent pas d'établissement cantonal d'assurance immobilière contre l'incendie.

**ASSURANCE MOBILIÈRE.** L'assurance des biens mobi-

bles contre l'incendie est restée du domaine privé et facultative. Cependant, dans le canton de Vaud, l'assurance mobilière a été monopolisée (loi du 17 janvier 1905). Les entreprises privées ne sont pas admises, dans ce canton, à assurer le mobilier contre l'incendie. — Dans le canton de Glaris, l'État, sans avoir introduit un monopole exclusif, a cependant créé un établissement cantonal, mais les sociétés privées d'assurance-incendie sont admises à opérer concurremment avec l'établissement de l'État. — Dans les cantons de Fribourg et d'Argovie, l'assurance mobilière y est bien obligatoire, mais les sociétés privées sont seules à couvrir ce risque d'incendie. Ainsi l'assurance de biens meubles contre l'incendie a été déclarée obligatoire dans les cantons de Glaris, de Fribourg, d'Argovie et de Vaud. Tous les autres cantons ont laissé à l'initiative privée le soin de se garantir contre le risque d'incendie du mobilier.

En 1903 a été fondée l'Association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie. Au sein de cette Association s'est constituée en 1910 l'Union de réassurance d'établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie.

**Bibliographie :** *Rapports de gestion du Conseil fédéral. — Rapports du Bureau fédéral des Assurances.* — J.-J. Kummer dans le *Handwörterbuch der Schweiz. Volkswirtschaft* du D. Reichsg. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 1198. — O. von Waldkirch: *Die Staatsaufsicht über die privaten Versicherungsunternehmungen in der Schweiz.* — A. Dubois: *Du contrôle des entreprises privées d'assurances sur la vie d'après la législation suisse.* — Th. Buelin: *Les assurances agricoles.* — H. Röhl: *Kommentar zum Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag 1.* — F. Osterlag: *Das Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag.* — *Rapports de la Caisse nationale d'assurance.* — Th. von Dymowski: *Die Alters- und Invalidenversicherung in der Schweiz.* — A. Guise: *Die Alters- und Invalidenfürsorge im schweizerischen Handel und in der schweizerischen Industrie.* — Giorgio et Nahlolz: *Die schweizerische obligatorische Unfallversicherung.* — Gelpe et Schlatter: *Unfallkunde für Ärzte, Juristen und Versicherungsbeamte.* — A. Gutknecht: *Commentaire de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie.* I. — Ed. Niederer: *Das Krankenkassenwesen der Schweiz.* — *Revue suisse des accidents du travail.* — Rapports de gestion des gouvernements cantonaux. — Rapports des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie. [E. M.]

**ASTANO** (G. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Comm. et paroisse du décanat de Sessa. Anciennes formes : *Stano, Astanum*. En 1914, on a trouvé à Astano des monnaies romaines. L'abbaye de San Pietro in Gielo d'oro, de Pavie, y avait des biens avant 1244. Un couvent de l'ordre des Humiliés fut réuni en 1272 à la paroisse de Saint-Antoine de Lugano. Il continua à subsister jusqu'à la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s., où les religieux durent quitter Astano pour se rendre à Lugano. Leurs biens passèrent au couvent des Humiliés de Sainte-Catherine de Lugano, qui les garda jusqu'à sa suppression par le gouvernement tessinois en 1848. Astano fit d'abord partie de la paroisse et du décanat d'Agno ; il fut érigé en paroisse le 30 novembre 1612 et rattaché, en 1769, au décanat nouvellement fondé de Sessa. La paroisse comprend encore le hameau de la Costa, de la commune de Sessa. Une chapelle de Saint-Pierre est mentionnée à Astano le 2 juillet 1444. Elle fit place à l'église actuelle, achevée après 1654, qui fut restaurée en 1706. Le maître-autel, de 1706-1707, est dû au ciseau d'Andrea Manni, de Rovio. Registres de paroisse depuis 1685.

Le terrain des environs d'Astano contient de la pyrite de fer mélangée à d'autres minéraux. En 1785, Giovanni Battista Treccini demanda aux cantons l'autorisation d'y exploiter un minerai d'or, ce qui lui fut refusé pour des considérations d'ordre politique. Ce minerai fut exploité au XIX<sup>e</sup> s. jusque vers 1880. — Population : 1591, 200 habitants environ ; 1801 : 356 ; 1901 : 384 ; 1910 : 396. — Personnes marquantes : plusieurs membres de la famille de Marcellini, Domenico, Giuseppe et Angelo Trezzini ; Giacomo et Carlo Donati. — Voir Meyer : *Benio and Leventina.* — Maspoli : *La pieve d'Agno.* — *BSStor.* 1885, 1890, 1900. — *LS I.* — *Bortani :*





*Ticino sacro.* — Monti : *Atti...* — Lavizzari : *Excursion nel G. Ticino.* — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone.* — Francini : *La Svizzera italiana.* — Barolho : *Memorie storiche.* — *Revisita arch. comense 1917-1918.* [G. TREZZANI.]

**ASTE**, MARCELLO D', archevêque d'Albino, nonce papal en Suisse du 23 mars 1692 au 6 juin 1695. — Voir STEINER.

**ASTER**. Ministériaux de l'abbé de Saint-Gall et du comte de Toggenburg. *Armuriers* : une tête d'oiseau (d'après les sceaux). — 1. RUDOLF, 1347, bourgeois de Wil et caution de l'abbé Hermann. Il doit avoir été châtelain de Lutisburg pour le comte de Toggenburg en 1355. Son sceau se trouve dans un acte de 1365 et 1368. — 2. HANS, fils du n° 1, ministériel du couvent de Saint-Gall 1398, avoyer de Wil 1405. [B.]

**ASTHEIMER**, famille bourgeoise de Fribourg. — 1. JOSEPH-PROTAIS, \* 1727, chapelain d'Alterswil 1755, du clergé de Notre-Dame de Fribourg 1757-1781, curé-doyen d'Arcorcel 1781-1800. — 2. ROMAIN, frère du n° 1, \* 1728, jésuite 1746, lors de la suppression de l'ordre en 1775 il était professeur de théologie au collège de Fribourg et aumônier du couvent des Ursulines de cette ville. Il résigna ces dernières fonctions en 1784 et mourut à Munich le 15 mars 1791. Il a publié : *Maclina corporis humani* ; *Mircocosmus, commentatio physica* ; *Phytologia generalis*. — Voir DELHON : *Dictionnaire des paroisses*, I, p. 81, VI, p. 425. — X<sup>e</sup>, p. 199. — Mülinen : *Helvetia sacra* II, p. 55. — Holzhalb. — Arch. d'Etat Fribourg. [R.M.V.]

**ASTI**, von (ou de LAVAL), GAVIAN, marchand et cathosin mentionné à Lucerne de 1296 à 1333, année de sa mort. Il devint bourgeois de Lucerne en 1298, fut en conflit avec des négociants de Bâle, emprisonné à Zurich en 1308, et prêta aux ducs d'Autriche une somme d'argent garantie par des terres et des revenus à Malters et à Gersau. — Voir JSG I, 194, II, 144. [v. v.]

**ASTIE**, Jean-Frédéric, \* à Nérac en France 1822, † 1894, étudia la théologie à Genève, Berlin et Halle. Pasteur à New-York de 1848 à 1853, il devint en 1856 professeur à la Faculté de l'Église libre à Lausanne et y professa jusqu'à sa mort les histoires de la philosophie, de la théologie moderne, des religions et de la symbolique. Il adopta entre l'orthodoxie traditionnelle et le « libéralisme » une position intermédiaire, qu'il n'a jamais abandonnée. Deux principes qu'il proclamait avec prédilection étaient celui du spiritualisme absolu, à la façon des Quakers, et celui de l'individualisme, dont il faisait honneur à Vinet. Dès 1872, Astie dirigea avec Dandiran le *Compte-rendu*, plus tard intitulé *Revue de théologie et de philosophie*. Outre un grand nombre de brochures, souvent anonymes, on lui doit entre autres : *L'esprit d'Alexandre Vinet* ; *Histoire de la république des États-Unis* ; *Les deux théologies nouvelles dans le sein du protestantisme français*. [Ph. BRUEL.]

**ASUEL** (all. HASENBURG) (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Vge dominé par les ruines du château du même nom. Anciennes formes : *Hasuel* en 1260, *Asuel*, *Esuel*, *Hasenbruck* en 1279, *Haseburg*, *Haseburg*, *Asuel*. — *Armouriers* : celles des sires d'Asuel, d'argent à la bande de gueules. Asuel formait une des quatre grandes seigneuries du évêché de Bâle, avec le comté de Ferrette, Hibeaupierre et Zwingen. Le château, qui remonte probablement au X<sup>e</sup> s., fut détruit par le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356. Le dernier des sires d'Asuel fut don de ses propriétés à l'évêque et à l'église de Bâle en 1479. L'année suivante, Oswald, comte de Tierstein, éleva des prétentions à la seigneurie d'Asuel. En 1497, la seigneurie d'Asuel, avec ses vassaux et toutes ses dépendances, était toute entière dans les mains de l'évêque et de l'église de Bâle. L'église, dédiée à saint Etienne, a été construite en 1839, date de sa séparation de la paroisse de Charmoille. *Population* : 1818, 361 hab. ; 1846, 453 ; 1860, 446 ; 1900, 373 ; 1910, 342. — Voir Vautreay : *Notices historiques* — Daucourt : *Dictionnaire historique*. — Trouillet. [P.-O. B.]

**ASUEL**, d'. Famille de grands vassaux de l'évêque de Bâle à la fin du moyen âge. Ils portèrent aussi le nom germanisé de Hasenburg, qu'ils donnèrent, à Neu-Hasen-

burg, près Willisau, où la famille avait des terres dès la fin du XIII<sup>e</sup> s. On n'a apporté jusqu'ici aucune preuve des prétendues relations des Asuel avec la famille de



Barolho : *Memorie storiche.* — *Revisita arch. comense 1917-1918.* [G. TREZZANI.]

court, la dime de l'église de Bonfou, des droits sur l'église de Bôcourt, des terres dans la région de Willisau, etc. A la cour de l'évêque, les Asuel faisaient fonctions d'écuyers-tranchants (*Truchsess*). Les premiers connus sont les deux frères BOURCARD et HENRI, 1036, † avant 1159. Ce dernier eut plusieurs fils dont — 1. BOURCARD, avoué de Saint-Ursanne 1152, † avant 1175, et — 2. REGNIER, 1136-1175, fondateur de l'église de Glovelier. — 3. Un BOURCARD d'Asuel est cité en Franche-Comté de 1145-1175. A cette date, il était légal impérial en Bourgogne. — 4. HUGUES, chanoine de Saint-Ursanne 1146, prévôt 1173, évêque de Bâle 1179, † 15 mai 1180. — 5. HENRI, évêque de Strasbourg 1181, prit part à la troisième croisade, † 25 mars 1190. — 6. AYMON et — 7. THIÉBAUD, frères, font le mariage de leurs possessions le 18 juillet 1285. Aymon reçoit Neu-Hasenbourg, avec la collation de l'église et les terres en deçà du Hautenstein jusqu'à l'Aar, et 20 feux à Miécourt. — 8. HENRI, frère des n° 6 et 7, chanoine de Saint-Ursanne, recteur de l'église de Willisau 1285, chanoine de Moutier-Grandval 1296. — 9. HUGUES, écuyer, avait donné à l'abbaye de Cerlier des biens situés dans la paroisse de Willisau. Il les reprit de celle-ci en emphytéose le 5 décembre 1309. — 10. JEAN, dit de Charmoille, 21<sup>e</sup> abbé de Lucelle, † 1302. — 11. JEAN-BERNARD, tenait en fief de l'église de Bâle, en 1424, le village et le château d'Asuel, Montgremay, la Combe et Charmoille ; le château de Pleujoux, Miécourt, Vendincourt, la haute justice à Saint-Ursanne, la basse justice à Glovelier, et le village de Courtedoux. — 12. JEAN-LUTOLF, dernier de sa famille, chanoine de Besançon en 1438, avec ANTOINE et THIÉBAUD d'Asuel, et prévôt de Saint-Ursanne. En 1479, il donne tout ce qu'il possédait à Gaspar, évêque de Bâle, et à l'église de cette ville, et meurt en 1481. — Voir Trouillet. — Vautreay : *Histoire des évêques de Bâle* I. — *FHB*. — *AN* 1867, p. 139 et volume 33. — *AHS* 1916, p. 32. — Daucourt : *Dictionnaire historique*. — Le même : *Les derniers sires d'Asuel*. — *Mozz* : *Burgen des Sisgans*. — *Gfr.* 58 (v. Liebenau) : *Willisau*. [P.-O. B.]



Sceau de Walther d'Asuel 1255.

**ATAMES**, abbé de Disentis. D'après le *Synopsis*, il est le 19<sup>e</sup> abbé de Disentis et doit avoir été en fonctions de 1058 à 1083. Il ne paraît dans aucun document. — Eichhorn : *Episcopatus Curientis*, 228. — Schumacher : *Album Descriptivum*, 9. [E. C.]

**ATHENAZ**, **ATTENAZ** ou **ATINAZ** (C. Genève, Rive gauche, Com. Avusy, Voir DGS). Ce hameau appartient à la partie genevoise de la « Champagne ». Il est cité pour la première fois en 1302 comme propriété du prieuré de Saint-Victor près Genève. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s., se trouvait dans la paroisse de Chancy et ses destinées suivirent celles des villages d'Avusy et de Lacourneux. Outre Saint-Victor, la seigneurie de Hougemont et les barons de la Grate y possédèrent des terres et des maisons. Par lettres patentes du 10 mars 1756,



François Perrin obtint la vente du fief et de la juridiction d'Athenaz qui devint baronnie ; il en reçut l'investiture le 28 août suivant. En 1754, à la suite du traité de Turin, Athenaz, terre de Saint-Victor, fut cédée par Genève, en toute souveraineté, au roi de Sardaigne. En 1816, il redeint terre genevoise. A Athenaz se rattache le souvenir de vexations des gardes savoyards, vexations qui nécessitèrent, en 1688 entre autres, une mission du procureur général de la République à Chambéry pour protester. — Voir *Arch. d'Etat Genève : T et D. — Dégust. — Foras ; Arrial, art. Perrin. — Gaudy-Le Fort ; Promenades historiques dans le canton de Genève, II, p. 112.* [Louis BOSCHET.]

**ATLAS TOPOGRAPHIQUE.** Voir CARTOGRAPHIE. **ATTALENS** (C. Fribourg, D. Veveysse V. DGS).



*Armoiries* : d'argent au lion de gueules, à une bande de sinople brochante. En 1068 : *Attalengs* = auprès des *Attalings* (gens d'Illo ou *Attilo*) ; voir Förstemann I, 2<sup>e</sup> éd. p. 151. En 1829-1830, on découvrit à Attalens des tuiles, des monnaies et des plaques de marbre romaines ; plus tard des tombes burgondes. Le village se trouvait sur un rocher romain à Moudon. En 1068, Bourcard et Anselme, abbé et prévôt de Saint-Maurice, concédèrent la villa d'Attalengs à la femme d'Otton, avoué de la même abbaye. L'histoire d'Attalens est intimement liée à celle de Bossouens. En 1274, ces deux villages appartenaient à Amédée I d'Oron ; son fils Rodolphe devint seigneur d'Attalens, tandis qu'un autre fils, Guillaume V, le devint de Bossouens. En 1374, Amédée de Savoie, devenu seigneur d'Attalens, inféoda celui-ci à Aymon II d'Oron, de la branche de Bossouens, qui réunit ainsi les deux seigneuries dans sa main pour une année. En 1376, Amédée VI de Savoie, dit le Comte vert, obtint Attalens en vertu d'un jugement du bailli de Vaud, et l'inféoda en 1382 à Antoine de la Tour-Châtillon, pour 3000 li. d'or. Par alliance le village passa peu après dans la famille de la Baume. En 1376, à la suite des guerres de Bourgogne, il fut livré aux flammes par les Fribourgeois et fit retour à la Savoie lors de la conclusion de la paix. Les seigneurs de la Baume se qualifièrent de nouveau de seigneurs d'Attalens, et, en 1495, l'un d'eux porta plainte devant le Conseil de Fribourg contre Adrien de Bubenberg, qui s'était emparé de force du village. On ne sait quand ce dernier fit retour à la Savoie, mais, en 1523, Charles III le vendit au chapitre de Lausanne pour 9300 li. en se réservant le droit de rachat. Il transmit son droit de rachat en 1531 à Charles de Challant, qui, deux ans après, entra en possession d'Attalens. Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, 1536, Fribourg obtint entre autres de Berne Bossouens et Attalens, et érigea le premier en bailliage. La suzeraineté d'Attalens passait ainsi à Fribourg, mais Charles de Challant conservait la propriété de la seigneurie. En 1615, Fribourg acquit cette dernière pour 6000 écus bons ou 30 000 li. et l'érigea immédiatement en bailliage qui subsista jusqu'en 1798. En 1803, le château et le domaine cantonal d'Attalens furent vendus à la commune d'Attalens pour 6000 livres. Les registres de paroisse datent de 1821 (?). — Voir : *ASILE N. favor. bibliographique, 15. C. v. G. G. et, en*

abbé et prévôt de Saint-Maurice, concédèrent la villa d'Attalengs à la femme d'Otton, avoué de la même abbaye. L'histoire d'Attalens est intimement liée à celle de Bossouens. En 1274, ces deux villages appartenaient à Amédée I d'Oron ; son fils Rodolphe devint seigneur d'Attalens, tandis qu'un autre fils, Guillaume V, le devint de Bossouens. En 1374, Amédée de Savoie, devenu seigneur d'Attalens, inféoda celui-ci à Aymon II d'Oron, de la branche de Bossouens, qui réunit ainsi les deux seigneuries dans sa main pour une année. En 1376, Amédée VI de Savoie, dit le Comte vert, obtint Attalens en vertu d'un jugement du bailli de Vaud, et l'inféoda en 1382 à Antoine de la Tour-Châtillon, pour 3000 li. d'or. Par alliance le village passa peu après dans la famille de la Baume. En 1376, à la suite des guerres de Bourgogne, il fut livré aux flammes par les Fribourgeois et fit retour à la Savoie lors de la conclusion de la paix. Les seigneurs de la Baume se qualifièrent de nouveau de seigneurs d'Attalens, et, en 1495, l'un d'eux porta plainte devant le Conseil de Fribourg contre Adrien de Bubenberg, qui s'était emparé de force du village. On ne sait quand ce dernier fit retour à la Savoie, mais, en 1523, Charles III le vendit au chapitre de Lausanne pour 9300 li. en se réservant le droit de rachat. Il transmit son droit de rachat en 1531 à Charles de Challant, qui, deux ans après, entra en possession d'Attalens. Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, 1536, Fribourg obtint entre autres de Berne Bossouens et Attalens, et érigea le premier en bailliage. La suzeraineté d'Attalens passait ainsi à Fribourg, mais Charles de Challant conservait la propriété de la seigneurie. En 1615, Fribourg acquit cette dernière pour 6000 écus bons ou 30 000 li. et l'érigea immédiatement en bailliage qui subsista jusqu'en 1798. En 1803, le château et le domaine cantonal d'Attalens furent vendus à la commune d'Attalens pour 6000 livres. Les registres de paroisse datent de 1821 (?). — Voir : *ASILE N. favor. bibliographique, 15. C. v. G. G. et, en*

**ATTELWIL** (C. Argovie, D. Zolingen V. DGS). Cette commune fait depuis longtemps partie de la paroisse de Reintan. Elle est mentionnée dans le *Habsburger Urbar* de 1300 sous le nom d'Attelwile (= ferme d'Attilo) et appartenait à l'officeium *Willisove*. Les ducs d'Autriche y avaient les droits de ban et de corvée et exerçaient la justice. En 1415, devenue possession bernoise, elle fit partie de la juridiction de Kolliken dans le bailliage de Leuzbourg. *Armoiries* : d'or à une aigle de sable. — OSG 14. — AHS 1915, n° 3. (Gr.)

**ATTENHOFER**. Famille originaire des cantons d'Argovie, de Lucerne et de Zurich. — **A. Canton d'Argovie.** — 1. PETER, curé à Gerwil

dans la Forêt-Noire, chanoine 1492, doyen 1494 et prévôt du chapitre de Zurich en 1496. En 1502, il eut un différend très sérieux avec son chapitre, relativement à leurs droits réciproques, et vit encore triompher la réformation à Zurich le 17 octobre 1529. Il mourut le 19 février 1532 à Wolbshtan. La famille s'est éteinte de Zurich dans les cantons de Lucerne et de Zurich.

**B. Canton de Lucerne.** — 1. JOSEF-BLASSIS, de Zurich, médecin à Sursee, bourgeois en 1777, secrétaire communal de 1794 à 1798, médecin du district en 1804. — 2. HEINRICH-LUDWIG, fils du n° 1, \* le 2 avril 1783, † le 26 juin 1856 ; fit son doctorat à Vienne en 1803, médecin militaire en Autriche, dès 1808 médecin militaire à Saint-Petersbourg, conseiller impérial de la Cour en 1814, médecin et conseiller de commune à Sursee depuis 1815, conseiller d'Etat en 1820, préfet de 1831 à 1847, conseiller de santé de 1819-1840, auteur d'écrits sur la médecine et l'histoire. — 3. HEINRICH, fils du n° 2, juge criminel 1836, juge cantonal 1841, député à la Diète 1845, administrateur des domaines du couvent de Muri, dans le canton de Lucerne, de 1814 à 1842, grand-juge dans l'état-major de l'armée du Sonderbund. — 4. KAM, fils du n° 2, \* 1811, † le 21 mai 1891, médecin à Sursee, médecin du district en 1845, médecin division en 1847. — 5. AUGUST, \* le 8 août 1828, † le 18 septembre 1862 à Zurich, pasteur, étudia à Munich. On a de lui deux recueils, *Madone et saint Georges*, dans l'église d'Unterengden. — 6. KAM, fils du n° 4, \* le 28 février 1836, † le 10 octobre 1906, Dr en droit, étudia à Munich et à Heidelberg, avocat à Sursee en 1863, juge cantonal de 1871 à 1893, juge fédéral de 1893 à 1906, auteur de plusieurs ouvrages de droit historique. — 7. HEINRICH, fils du n° 4, \* le 13 juin 1837, † le 13 novembre 1911, médecin à Sursee en 1861, conseiller de santé de 1871 à 1911, dès 1896 à Lucerne, juge de district en 1897, conseiller de commune de 1899 à 1911. Il fut un des fondateurs de l'Asile d'enfants à Maria Zell. — Voir : *Luz. Volksblatt*, n° 135. — *Faterland* 1906, n° 235 ; 1908 n° 71, 73, 75 ; 1911 n° 266. — *Gfr.*, 3, 6, 14. — SKL. [P.-X.V. et O. M.]

**C. Canton de Zurich.** — 1. ADOLF, \* le 14 mai 1819 à Zurich, écrivain. — Voir *Schweiz. Schriftsteller-Lexikon* 1918. — *Krit.*, 4, en 1837 à Wettingen, † en 1914

à Zurich. Il montra très tôt des dispositions musicales ; à 17 ans, il dirigeait la section de chant de la Société du Grutli à Neuchâtel ; à 20 ans, il entra au Conservatoire de Leipzig et devint en 1859 maître de chant et de musique à Muri. En 1863, il s'établit à Rapperswil et fut appelé trois ans plus tard à Zurich où il dirigea le *Männerchor* de Zurich, celui d'Aussersihl et la Société de chant des étudiants. Attenhofer dirigea les chœurs d'ensemble aux fêtes fédérales de chant de Bâle 1875, Zurich, 1880, Winterthur 1887, Bâle 1893 et Zurich 1905. Sous son habile direction, le *Männerchor* de Zurich remporta de grands succès. De 1872 à 1900, il fut maître de chant à l'école secondaire des filles, dès 1875 à l'école supérieure et à l'école normale ; de 1876 à 1913, des classes de chant à l'école de musique fondée par Hegar ; de 1879 à 1885 organiste et directeur du chœur d'église *Melodia* à Zurich. En 1896, il devint deuxième directeur du Conservatoire de Zurich, où il passa, de 1898 à 1913, la classe d'orchestre. En 1904, il dirigea à V. Andraac la direction du *Männerchor*, et en 1913 celle de la Société de chant des étudiants, mais se chargea, en 1906, de celle du *Lehrer-Vereinchor*. Attenhofer fut le véritable fondateur du chant moderne pour chœurs d'hommes ; comme com-



Karl Attenhofer, d'après une photographie de 1905.



positeur, il atteignit la perfection dans le lied. — Voir E. Isler : *Karl Attenhofer (Nbl. der allgemeinen Musikgesellschaft in Zürich, 1915)*. — *Zürcher Freitagszeitung 1914*, n° 22 (avec portrait). — *Vereinsblatt des Männerchors Zürich 1914*, n° 6 (avec portrait). — [E. I.] — 3. EDUARD, \* 1852 à Wetzting, † 1912. Il fut jusqu'en 1885 rédacteur du *Linnat*, fonda cette année-là le *Stadtköten* qui parut jusqu'en 1902. — Voir *Zf.Chr.* 1912, n° 16. [F. H.]

**ATTIKON** (A.), et ville de Zürich, ancienne com. Oberstrass). Ancien nom des fermes d'Hinterhub et Hubacker à la frontière de Schwamendingen, dérive de *Atting-hovon* près des fermes des *Attinge*, c'est-à-dire des gens d'*Atto*. — Voir *UZ IV* et XI. — *Ortsnamen*, n° 1034. — *Vogelz. d. Winterthur, Com. Wiesen-dangen, V. DGS*. Petit village formant la commune civile d'Attikon-Wallikon, qui appartenait au XIV<sup>e</sup> s. aux Kibourg-Habsbourg. Une famille von Attikon apparaît dès 1317, elle aurait porté les armoiries des seigneurs von Altkon. — Voir *Habsburger Urbar*. — *Mem. Tig. I-IV*. — *MAGZ* XXIII, p. 298. [F. H.]

**ATTINGER**. Famille d'Attikon, ancienne Com. Oberstrass, de Dubendorf, Seebach, Winterthur et Zürich, et de Neuchâtel et Villiers; dérive de *Atting-hovon* comme *Zollinger* de *Zolling-hovon* = *Zollikon*. Armoiries de la famille neuchâteloise: d'or à la herse de sable soutenue de deux bras armés, mouvants des francs cantons, et à la terrasse de sinople. — La famille zuricoise est mentionnée à Attikon en 1325. — J. LEONHARD ATTINGER, en 1482 chanoine de Saint-Pierre à Embrach, fut excommunié. — 2. THOMAS ATTINGER, sous-bailli à Dubendorf en 1513. — 3. HANS, de la corporation des boucliers, de Dubendorf, devint bourgeois de Zürich le 23 janvier 1507. — 4. HANS-WILHELM, de Dubendorf, architecte de l'Hôpital de Zürich, bourgeois de cette ville le 9 septembre 1618. — La famille neuchâteloise est établie depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> s. à Neuchâtel où elle a fondé une imprimerie au début du siècle suivant et une maison d'édition en 1885. De Villiers en 1819; de Neuchâtel en 1869. — Voir *Wirz: S.II*, 1025. *Regesten IV*. — *Bürgerbuch Zürich II*. — *Hoppeler: Zürich. Offizanten*. [F. H.]

**ATTINGHAUSEN** (C. Uri, V. DGS). Com. et paroisse. Nom: près des maisons des *Attinge* (gens d'*Atto*). Le rôle des cens de l'abbaye de Fraumünster à Zürich est le premier à mentionner des habitations à Attinghausen. Ce village appartient au moyen âge à la paroisse d'Altldorf; en 1485, il est son propre prêtre, et un second bénéfice y fut fondé le 1809 à 1810. Attinghausen obtint le droit de baptême le 3 septembre 1547, mais sa complète séparation ne suivit que plus tard. Il existe encore une tour et une partie de la muraille de l'ancienne chapelle romane. Cette église, inaugurée le 15 mai 1540, brûla en 1769 avec la cure. Celle qui fut rebâtie a été complètement renouée en 1895 par le curé A. Denier. En 1546 fut inauguré l'ossuaire à côté de l'église paroissiale, et en 1729 la chapelle de saint Onoprio. L'obituaire commence en 1501; le registre des baptêmes en 1624. Le conseiller Jakob Pläteli fonda en 1608, dans sa propriété, un couvent de femmes du tiers ordre de saint François. Le bâtiment brûla le 20 décembre 1676 et l'établissement fut transféré à Altldorf. Les murs d'enceinte du domaine et la cure sont encore debout. Une école est mentionnée au XVIII<sup>e</sup> s., mais Attinghausen ne possède un collège que depuis 1909. En 1910: 596 habitants. — Voir *Gfr.* 17, 18, 37, 47. — *ASA* 1896, 1897. — *ZSK* 1919, p. 112. — *Historisches Nbl. von Uri* 1897, 1902, 1919, 1920. — *Zeller: Denkmäler aus der Feudalzeit im Land Uri*. [E. WYMAN.]

**ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG (von)** (DE



ATTINGENHUSEN, ATTINGHUSEN, DE SWEINSBERG). Cette famille, qui se rattache étroitement aux origines de la Confédération, n'est certainement pas originaire d'Uri, où elle joua son rôle historique. C'est peut-être une branche de la très ancienne famille des seigneurs de Sigman dans l'Emmental. Armoiries: coupé d'or à une

agle issante de sable et de sable à deux fasces d'or. Le berceau des Attinghausen est le château emmentalais de Schweinsberg près d'Eggwil dont les premiers membres ainsi qu'une branche collatérale prirent le nom; il resta en possession de la famille uranaise. D'anciennes notices du couvent de Saint-Urbain mentionnent un WERNHER VON SIGMAN dans les années 1212-1224, possédant des biens dans la région de la future seigneurie de Schweinsberg. Des raisons sérieuses font de ce personnage le constructeur du château de Schweinsberg et l'aïeule de la famille qui en prit le nom. Le baron ULRICH parait de 1240 à 1253, premier de cette famille; il se nommait alternativement, selon qu'il était en territoire burgonde ou dans les Waldstätten, VON ATTINGHAUSEN ou VON SCHWEINSBERG. Les possessions uranaises de la famille étaient ainsi contemporaines ou même un peu antérieures au château familial de l'Emmental. On a jusqu'ici attribué l'établissement de la noblesse burgonde dans le pays à la politique des Zähringen et on l'a placée entre 1173 et 1218, quand le duc Berchtold V, recteur de la Bourgogne, réunit, à l'extinction de la famille des Lenzbourg, l'avouerie de Zürich et le pays d'Uri à son pouvoir ducal. Mais peut-être cet établissement a-t-il une origine plus ancienne. Le château d'Attinghausen était certainement en 1240 le centre d'un important domaine, limité par les seigneuries d'autres nobles burgondes. — WERNHER I VON ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG est mentionné de 1248 à 1288; son frère RUDOLF en 1249. La famille se divisa à la troisième génération en deux branches principales dont l'une habita Uri, l'autre l'Emmental. — *Wernher II*, 1264-1321, seigneur d'ATTINGHAUSEN, portait aussi, sur son sceau, le nom de Swainsberg, tandis que son frère DIETHELM, à qui étaient échues les terres de l'Emmental laissa en conséquence tomber le nom d'Attinghausen dès 1299. Wernher II fut l'un des fondateurs historiques de la Confédération. Déjà, lors de la première alliance perpétuelle, en 1291, il conserva dans son château le sceau du pays d'Uri. Il fut le chef des représentants uranais au Conseil confédéré institué pour l'exécution de l'alliance d'Uri et Schwyz avec Zürich, le 16 octobre 1291. En 1294, il fut élu landamann par la landsgemeinde et conserva cette haute dignité toute sa vie; il est encore mentionné comme tel le 20 novembre 1321. Les premières manifestations de l'indépendance des Suisses eurent lieu pendant qu'il était au pouvoir; les assurances diplomatiques données par les privilèges du roi Adolphe en 1297, de l'empereur Henri VII en 1311, de Louis de Bavière en 1316; la sécurité militaire obtenue par la victoire du Morgarten, les démêlés avec Lucerne, le renouvellement de l'alliance des trois Waldstätten le 3 décembre 1315. Il fit passer la route du Gothard sous le pouvoir uranais en se faisant hypothéquer le péage impérial de Fluelen. On ne saurait assez estimer la valeur personnelle de cet homme de souche dynastique, pour son rôle dans la victoire de la démocratie dans la Suisse primitive. Son fils JOHANNES, connu comme landamann de 1351 à 1357 sans interruption, fut sans doute le successeur immédiat de son père. La position de Johannes, qui voulait étendre encore sa puissance sur le Haut-Vallais et avait été nommé recteur du Valais par l'empereur Louis, apparait clairement dans l'alliance perpétuelle avec Zürich le 1<sup>er</sup> mai 1351 où, seul avec Rodolphe Brun, de Zürich, il est mentionné personnellement parmi les contractants. Son pouvoir eut une fin tragique. Il fut élu landamann la dernière fois le 29 novembre 1357, mais dut tomber peu après victime d'un soulèvement populaire, et son château fut détruit. Ce dernier existait encore le 3 février 1357. Les fouilles exécutées en 1898 ont démontré qu'il fut démoli dans un siège. Le seul fils mineur du landamann, JAKOB, fut, selon la coutume de l'époque, nommé recteur paroissial d'Altldorf par l'abbé de Zürich, sans avoir reçu l'ordination; il disparut en 1359 dans un voyage à Avignon, auprès du pape. Les descendants des sœurs de Johannes, les seigneurs de Simplan, dans le Valais, et de Dubenz, dans l'Unterwald, ne purent sauver une partie de l'héritage que par des concessions et la reconnaissance expresse du préjudice que Johannes avait porté aux gens d'Uri.



La branche désignée alors comme cadette, retournée en 1299 au château familial de Schweinsberg, se maintint encore pendant un demi-siècle. Le personnage le plus important était THÜRING I, fils du surnommé Diethelm. Il fut moine à Einsiedeln dès 1314 et devint en 1349 abbé de Disentis. Comme tel, il résolut heureusement et définitivement le long démêlé entre Schwyz et Einsiedeln au sujet de la Marche. Il mourut en 1353, et la famille s'éteignit en 1415 avec THÜRING II. — JOHANN, 1443-1478, collateur d'Höchstetten, était probablement un rejeton illégitime. L'héritage des Schweinsberg de l'Emmental passa au mari de BENIGNA, fille de Thüring, soit à Ulrich von Balmsos qui prit les armoiries des Atinghausen-Schweinsberg et les conserva dans sa famille. — Voir Th. von Liechenu: *Gesch. der Freiherren von Atinghausen und Schweinsberg*. — Cfr. XXI, 145. (Tous deux vicilleis.) — *Bechli*: *Les origines de la Confédération suisse*. — *Durrer*: *Die Ältere Atinghausen*, dans *ASG* 1898. — Le même: *Opfelingen im Lande Uri*, dans *JSG* XXIV. — Le même: *Der letzte Atinghausen*, dans *ASG* 1913. (II, BRUNNEN.)

**ATTISHOLZ (BAINS D')** (C. Soleure, D. Lebern, Com. Riedholz, V. DGS). Ce nom vient de *Attines-holz* = bois d'Alu, diminutif de *Alto* (nom). On y trouvait une vaste construction romaine à l'Erbbüchli, et une fastueuse villa de la même époque dans la Scharlenmatte, non loin l'une de l'autre, qui avaient excitée la curiosité des dilettantes dès le XVIII<sup>e</sup> s. Une route très ancienne a certainement conduit de Soleure à Einsingen par Vögelsholz, Attisholz-Bad, Flumenthal, et le Sud d'Attiswil. Au moyen âge et jusqu'au XIX<sup>e</sup> s., la grande route de Soleure à Bâle n'avait pas le tracé actuel, mais passait par les bains. Les Villis romaines doivent avoir été bâties sous les Antonins. La région fut colonisée dès le haut moyen âge, mais il est impossible de savoir si les bains étaient déjà utilisés par les Romains. La première mention d'une concession pour la recherche de sources chaudes aux environs de la ville de Soleure date de 1395; ces recherches n'eurent aucun résultat, car la source d'Attisholz est froide (12,5° Réaumur). Les bains, connus depuis 1445, appartinrent à Soleure, qui les fit administrer en régie jusqu'en 1798; ils furent rebâties de 1508 à 1513. Les bains furent bientôt répétés, surtout chez les familles bourgeoises de Soleure. Léonhard Thurneisser les décrit dans *Von kalten, warmen, mineralischen und metallischen Wassern*. Bartolomäus Buttiker acquit en 1840 l'établissement, qui appartient aujourd'hui à Ernst Probst-Ott. — Voir *Moisterhaus*; *Älteste Gesch. von Solothurn*. — Tatarinoff: *Das Tüvingherrenschloss im Attisholzquell*. — Hallner: *Schauplatz*. — Strötmeyer: *Der Kl. Solothurn*. — Archives d'Etat Soleure. — Fürstmann I, 152. (E TATARINOFF.)

**ATTISWIL** (C. Berne, D. Wangen, V. DGS). Vge, Com. d'habitants et Com. bourgeoise, dépendant de la paroisse d'Oberbipp. En 1364, Arctand de Hurb (Hurb) (Hurb), mentionné en 1285, est le fondateur du C. d'Argovie. Armoiries: de grenules à trois monts de sinople d'oï croissent deux feuilles de trèfle du même surmontées d'une croix d'or ou d'argent accompagnée de deux étoiles du même. C'était un établissement allemand sur la route romaine Aventicum-Augusta

Baurica et Vindonissa. On a mis au jour à Attiswil plusieurs bâtiments romains d'une certaine étendue, le plus important est à la Scharlenmatte. A la Bettlerküche on a découvert des monnaies romaines. Non loin du cimetière se trouve le *Freistein*, un des rares menhirs du canton de Berne; des tessons d'un récipient romain et des fragments de silex furent trouvés auprès de cette pierre. Attiswil passa avec la seigneurie de Bipp en 1443 à Berne et Soleure, et, par le partage de 1463, à Berne seul. Des conflits au sujet de la frontière ayant éclaté entre Attiswil et les paysans des villages soleurois de Niederwil, Baur et Flumenthal, celle-ci fut fixée à nouveau en 1466 entre Attiswil et la seigneurie de Flumenthal. La haute justice de cette seigneurie soleuroise s'étendait à la Sigger sur le territoire de la commune d'Attiswil.

Par un accord du 11 décembre 1545, Soleure s'engageait à faire cesser cet état de choses. Le village dépendit jusqu'à la Réforme de la paroisse de Flumenthal; le



La pierre protégée d'Attiswil, bloc erratique.

curé de ce lieu percevait la dime; en outre, Attiswil payait des cens à Bipp et Berchburg. Les franchises des bourgeois d'Attiswil datent de 1500, 1575 et 1581 et concernent des droits de pâturage, liés au droit de domicile. La taxe d'établissement était au XVIII<sup>e</sup> s. de 40 couronnes, au XVII<sup>e</sup> s. de 30 couronnes. Le collège, bâti en 1707, sert aujourd'hui d'hôtel de ville, mais il était question d'une école déjà en 1633. La maison d'école actuelle date de 1879. Depuis 1918, le village est une station du chemin de fer électrique Soleure-Niederlipp. *Population*: 1558; 40 fens; 1653; 73; 1764; 115 et 563 hab.; 1800; 518 hab.; 1850; 965; 1910; 977. — A. Jahn: *Chronik*. — v. Mühlisen: *Heimatkunde: Der Oberaargau*. — J. Leuenberger: *Chronik des Amtes Bipp*. — H. Freuler: *Die politisch-wirtschaftliche Entwicklung des Amtes Bipp*. — *FHB*. — *AltbV* 3 et 17 — *Wiedmer-Stein*: *Archäologisches aus dem Oberaargau*, p. 327-334. (II M.)

**ATTISWILE, HEINRICH VON**. Avoyer de Soleure mentionné de février 1250 à novembre 1252. Il est le troisième avoyer de Soleure connu par son nom. — Voir *SH* 1823, 460. — *Urkantio* 255

**ATTO, OTHO** ou **OTHON**, évêque de Verceil de 925 à 960 environ, d'origine longobarde suivant les uns, d'origine franque ou burgonde suivant les autres. Par testament de 918, il fit don de trois vallées ambrosiennes tessinoises, qui étaient dans ses biens allodiaux — aux chanoines du dôme de Milan. On peut dire que cette donation fut l'origine de la domination temporelle et spirituelle des chanoines sur les vallées de la Leventine, Blenio et Riviera. Le testament d'Atto n'existe qu'en trois copies, dont deux sont évidemment apocryphes, et la plus ancienne, faite vers 1120, est fort discutée par les historiens. Gerolamo Biscaro publia dans le *BStor*. 1910 un travail où il refusait toute authenticité à la copie de 1120. Pour lui, le donateur des vallées ambrosiennes aux chanoines de Milan est Arnulf II, archevêque de Milan de 996 à 1018. Mais Karl Meyer, de Lucerne, par contre, dans *Blenio und Leventina*, défend l'authenticité du testament d'Atto. — Voir *BStor*. 1884 et 1910 (avec bibliographie). — Meyer: *Blenio und Leventina*. [C. TREZZANI.]

**ATZENHOLZ, VOR AZENHOLZ**. **AU** ou **AUGE** (aussi *AI, EU*). Ce mot, qui vient du *ahd. auga, ouwa*, latinisé en *augia*, est employé dans toute la Suisse tel quel ou en formes composées pour désigner des lieux-dits. Sa racine est le *ahd. aha* (ruisseau) et il s'applique à toute terre proche de l'eau, ainsi les îles d'Ufenau, Lützelau, Reichenau, Schwanau, les pres-







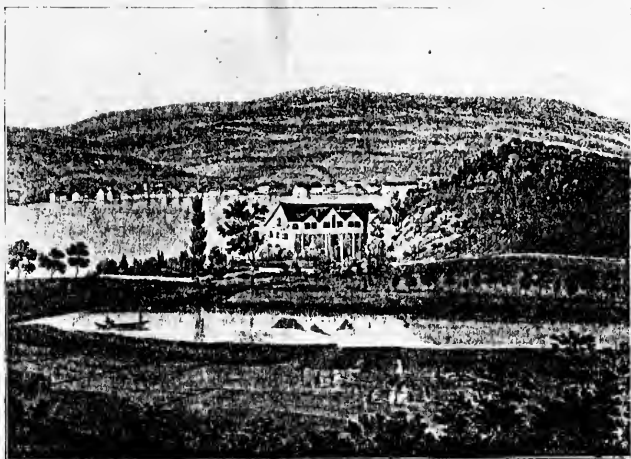
qu'elles d'Au près de Fribourg et près de Wädenswil, les innombrables lieux-dits terminés en -au qui désignent des terres riveraines de ruisseaux ou de cours d'eau et simplement des prairies humides. Dans le canton de Berne se rencontre isolément la forme modifiée *Oey, Eä* (ainsi Oey près de Dientigen). La forme *Ei, Ey* tient une grande place à côté de *Au* dans tous les cantons de l'Ouest (Eimatt près de Berne, Ramsey dans l'Emmental, les noms de famille Eymann, Eyer), elle ne se rencontre que dans des dénominations relativement récentes, jamais dans les noms de grandes localités ou de villes. La forme *Au*, au contraire, fait partie des dénominations alémaniques les plus anciennes. Les premières mentions sont entre autres : UFENAU (Au d'Uvo), en 741 *Hupinau*, en 965 *Uvinova*; ILTNAU (Au d'Ilo), en 745 *Hlenauvia*; LÜTZELAU (petite Au), en 745 *Lurcunauvia*, vers 1200 *Luzelnoue*; DEGENAU (grande Au), en 898 *Teyrunoua*; ALFNAU (Au d'Alto), en 787 *Albinoua*; GOSNAU (Au de Gös), en 824 *Coosoua*; HERISAU (Au d'Herwin), en 837 *Herinisoua*; RHEINAU (Au près du Rhin), en 834 *Hinangia*; SÖSSAU (Au avec Soss, maison d'habitation), en 841-872 *Sazoua*; LANGNAU (longue Au), en 850-876 *Langenoua*. Le dialecte a souvent modifié au en dans les mots de deux syllabes, forme qui se rencontre aussi dans la langue écrite, ainsi RAMSEN, en 1324 *Ramsouwe*; REIMSEN, vers 1200 *Ramisouwe*; WALEN, en 897 *Witouwa*; il n'y a cependant aucune règle dans cette formation qui doit pour chaque cas être attestée par des documents. — Voir *DZ I.* — *1<sup>re</sup> StG I-III.* — *FHB I.* — *STI G.* — Förstemann II 1, 3<sup>e</sup> éd. [K. St.]

**AU** (restaurant à Beyers). Voir AGNAS, ALLAS.  
**AU** (G. Saint-Gall, D. Unterenthal. V. DGS). En 1316 *Dirkenau*, et plus tard *Au*. Peu avant 1529, il n'existait encore aucune maison à Dickenu. Au appartenait avec Moustien, Zwingenstein, Haslach et quelques autres terres à l'ancien domaine royal de Widnau-Haslach. En 1775 les trois Rhodes de Widnau, Au-Haslach et Schönbühl se séparèrent pour des questions d'administration et de juridiction sans cesser d'appartenir à la seigneurie de Widnau-Haslach. En 1803, lors de l'érection des communes du canton de Saint-Gall, Au fut attribué à la commune politique de Berneck; il en fut séparé déjà en 1805 pour former une commune autonome. En 1832, lors de la division en communes politiques et civiles, Au resta commune civile.

Au point de vue religieux, Au faisait partie de la paroisse de Berneck. Lors de la Réformation, la population adopta les nouvelles croyances comme presque tout le Rhéantal, mais après la bataille de Cappel 1531, une réaction se produisit et seule une minorité resta réformée. En 1721 les catholiques d'Au et de Haslach élevèrent leur propre chapelle; la paroisse fut érigée en 1803 et l'église achevée et inaugurée en 1804. Les protestants d'Au dépendent aujourd'hui encore de Berneck. Daniel Schönbinger, de Saint-Gall, bâtit en 1595 un petit château au Moustien, qui lui fut remis en lieu par l'abbé de Saint-Gall. Plus tard, il passa à un *Zollhofer* puis à la famille *Salis-Soglio*; il brûla en 1853. *Population* : 1850, 875 hab.; 1910, 2437. Registres de la paroisse catholique : baptêmes, mariages et décès depuis

1802; ceux de la paroisse protestante sont les mêmes que ceux de Berneck. [M.]

**AU**. Couvent de religieuses OSB près d'Einsiedeln



Maison de campagne à l'Au près de Wädenswil en 1791. D'après un dessin de H. Füssli.

(*ordere Ob. Ab. Augia, zu Alenheiligen in der Au*) Il date probablement du XI<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> s. et faisant partie dans l'origine des quatre maisons de religieuses situées près d'Einsiedeln. Les trois autres s'appelaient *Alpegg*, *Hagerrüti* et *Hintere Au*. *Hagerrüti* et *Hintere Au* cessèrent peu à peu d'exister dans le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> s. De 1526 à 1536, les religieuses qui restaient furent transférées d'*Alpegg* à *Vordere Au*, qui subsistait seul de ces quatre couvents de religieuses. Ces dernières furent incorporées en 1703 à l'Ordre des Bénédictins. *Vordere Au*, nommée simplement *Au*, ou dans le langage populaire *Klösterli*, pour le distinguer du couvent d'Einsiedeln, prospéra et devint le couvent, encore florissant au nos jours, de *Alenheiligen*. L'édifice actuel a été érigé après l'incendie de 1684, et dès lors agrandi par diverses adjonctions. L'église, la troisième depuis le XV<sup>e</sup> s., fut reconstruite de 1880 à 1882 en style de basilique et décorée de peintures par le P. Rudolf Büttler du couvent d'Einsiedeln. — Voir Ringholz: *Geschichte des Benedictinerinnen Klosters zu Alen Heiligen in der Au bei Einsiedeln*. [P. odia Irseozoz.]

**AU**. Couvent de cisterciennes, puis de dominicaines près de Steinen (Schwyz), fondé vers 1250; à l'origine il suivait la règle de Saint-Benoît et était placé sous la direction spirituelle des religieux de Frienisberg; En 1262, l'évêque de Constance autorisa les religieuses à bâtir un couvent et une église avec cimetière. En 1267 il les libéra de la juridiction épiscopale et les autorisa à s'incorporer à l'Ordre de Cîteaux. La consécration de l'église eut lieu en 1277. Par des donations pieuses, le couvent acquit de grands biens, non seulement dans la contrée, mais aussi sur le territoire de Zurich et d'Unterwald. Toutefois, comme il dépendait du duc d'Autriche, il eut beaucoup à souffrir des Schwyzois. Au XIV<sup>e</sup> s., les couvents de Cappel, puis celui de Saint-Urbain, furent chargés de la direction des religieuses. A la suite d'une épidémie (1507-1510) les cinq religieuses qui restaient se rendirent auprès de l'abbé de Saint-Gall. Le couvent resta fermé pendant plus de 60 ans. En 1570 un y fit venir des dominicaines et en 1610 la maison fut incorporée à l'Ordre de Prêcheurs. En 1576,



un incendie avait détruit le couvent. La nouvelle église fut inaugurée en 1590, mais le couvent ne put être habité que plus tard. A la suite d'un second incendie en 1640, le Conseil de Schwyz décida que les religieuses eussent à se rendre au couvent de St. Peter au dem Bach, à Schwyz, auquel les biens du couvent d'Au furent aussi attribués. L'église, rebâtie en 1690, existe encore. — Voir *Gfr.* 7. — Mühlen: *Helv. svvra* II, 132. [P.-L. K.]

**AU** (C. Zurich, D. Horgen, Com. Wädenswil, V. DGS) Colline formant presqu'île dans le lac de Zurich. En 1832 on y découvrit des armes de l'âge du bronze. La presqu'île est mentionnée pour la première fois le 17 mars 1316. Une maison, *in der Au*, y fut érigée en fief héréditaire en 1484. Le colonel et futur général Johann-Rudolf Werdmüller acheta en 1651 pour 5000 fl. le domaine et la maison, et son frère transforma celle-ci en villa italienne. A la mort de Werdmüller le domaine passa en mains de son beau-fils Brian, puis de Heinrich Lavater, qui y recut Klopstock le 30 juillet 1750. — *L'Obere Au*, grande forêt de chênes de 27 ha., a fourni pendant des siècles le bois des palissades, fortifications et bateaux de guerre de Zurich. Le gouvernement se défit de ce domaine en 1835 pour 20 150 fl. — *Le Mittlere Augst*, comprenant 10 ha. et une villa, fut acquis en 1911 pour 171 000 fr. par un consortium qui en fit un restaurant. — Voir *MAGZ* I, 3. — Klopstock: *Der Zürchersee*. — K. F. Meyer: *Der Schuss von der Kuzel*. — E. Stauber: *Die Halbinsel Au im Zürchersee*. [E. SVAENR.]

**AU** (OWE), **Johannes von**, grellier de la ville de Zurich, 1358-75. Il figure en troisième rang sur le tableau armorié des grelliers de la ville de Zurich. Il acquit en 1370 la moitié d'un domaine à Glatfelden, ce qui fait penser qu'il a probablement tiré son nom d'Églisau (Owe), devenu percepteur d'impôts à Niederdorf en 1375. Il est peut-être identique à Johannes Binder qui était grellier de Zurich entre 1358 et 1400 et le même seigneur. — Voir *Zürcher Stadtbücher* I, p. X. — P. Schwyzler: *Original des ewigen Bündnisses von 1351*, p. 17. — Wäber: *Die Müller H.B.*, col. 223-225 (contient des erreurs). [P. H.]

**AU** (IN DER). Le plus ancien établissement provisoire de l'Ordre des Franciscains à Lucerne fut fondé en 1240; en 1269, il fut transféré à *in der Au* (Petit Lucerne). Le couvent lui-même est mentionné en 1272 et la construction de l'église fut entreprise en 1290. Parmi les hommes marquants de ce couvent, on trouve: Heinrich von Isni, Johannes von Blatten, Thomas Murner, frère illuminat Rosenberg, Franz Geiger et Gregor Girard. Il fut supprimé par le Grand Conseil lucernois en 1838. — P.-X. Weher dans *Gfr.* 1917. [P.-X. W.]

**AUBAINE** (DROIT D') (en allemand *Fremdlingrecht*, en latin *jus obnoxii*). L'aubaine, que l'on confond quelquefois avec la Traite foraine (en all. *Außen*), est le droit en vertu duquel le souverain recueille la succession d'un étranger qui meurt dans ses Etats. On contestait autrefois aux étrangers le droit de disposer de leurs biens par testament, de sorte que ils devenaient sans enfants légitimes, leur succession revenait, en tout ou partie, à l'Etat. Le terme d'étranger n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui; de canton à canton, l'un était étranger. Cependant, les cantons entre eux avaient renoncé par des traités spéciaux au droit d'aubaine. Ce dernier fut supprimé graduellement dès le XVIII<sup>e</sup> s. Le 7 décembre 1771, les IV cantons protestants, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne, signèrent un traité avec la France pour la suppression du droit d'aubaine et de la Traite foraine. Ces deux droits furent abolis par l'Acte de médiation de 1803, et par le Pacte Fédéral de 1815. Au XIX<sup>e</sup> s., des traités spéciaux avec les Etats étrangers mirent fin au droit d'aubaine. Voir aussi *TRAITE FORAINE*. [L. M.]

**AUBANEL**, Famille de Marsillargues (Languedoc) venue à Genève au XVII<sup>e</sup> s., en la personne de Jacob, reçu habitant le 31 juillet 1680. Elle a donné à Genève plusieurs fonctionnaires, dont CHRISTOPHE, 1789-1874, commissaire de police en 1813. — Voir Ed. Clapusot: *La municipalité de Genève*. [B. B.]

**AUBERES**, d'. Famille originaire de Sallanches (Haute-Savoie). — PIERRE, danois, fut notaire à Genève en 1389; lieutenant du vidomane 1405, syndic en

1428 et 1441, conseiller en 1429, 1439, 1440, 1442. Son fils était grellier du vidomane en 1430. Famille éteinte au XV<sup>e</sup> s. — Voir Arch. d'Etat Genève, inventaires. — Galiffe et Gautier: *Armorial*. [Th. FOK.]

**AUBERJONAIS, AUBERJONAY**, Famille d'Yverdon dès le XIV<sup>e</sup> s. *Armories*: de gueules à un éperon d'argent, la pointe en haut. — 1. HENRI, notaire à Lausanne et à Yverdon au XVI<sup>e</sup> s. — 2. ISAM-LOUIS, \* 1741, passa en Pologne avec P.-M. Glayre, où il devint lieutenant-colonel d'artillerie. Rentré au pays, il fut conseiller puis banerier d'Yverdon. En 1798, député d'Yverdon à la représentation des villes puis membre de la Glaubre administrative du canton



du Léman. Il acheta en 1799 l'ancien château seigneurial de Montagny-le-Gorbaz. — 3. ANTOINE-FRANÇOIS-LOUIS, 1787-1837, fut capitaine au service de la Compagnie anglaise des Indes orientales dès 1809. — 4. VICTOR-WILHEM-LOUIS, 1805-1871, préfet du district de Lausanne de 1837 à 1845. — 5. GUSTAVE, 1837-1917, député au Grand Conseil et agronome. Il fut président de la Société d'agriculture de la Suisse romande et de la Société vaudoise d'horticulture, président d'honneur de l'exposition nationale d'agriculture, 1910. Ses constructions rurales et sa ferme modèle de Beau-Gédre ont acquis un renom même à l'étranger. Il fut un des fondateurs du théâtre de Lausanne en 1871. — 6. RENÉ-VICTOR, fils du n° 5, \* 1872, artiste-peintre. — 7. MAURICE, 1875-1902, s'occupa d'entomologie, de sériciculture et d'agronomie. Il avait résolu le problème de produire une belle qualité de soie en nourrissant les vers à soie avec des feuilles de chêne, et obtint une médaille d'or à Nevers en 1900. [G.-A. BOWEL.]

**AUBERT**, Nom de famille très répandu dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Plusieurs de ses familles sont autochtones; d'autres, par contre, sont venues de France. Derive du nom germanique *Ala-bercht*.

**A. Canton de Neuchâtel** Famille bourgeoise de Neuchâtel au XV<sup>e</sup> s., vers la même époque on trouve des Aubert à Savagnier, Fontaines, Engollon, Cortaillod et Saint-Aubin. *Armories*: de gueules à une cotte de maille (haubert) d'argent. — JACQUES, curé du Locle en 1496. — ANTOINE, notaire en 1555, des Quatre-Ministres de Neuchâtel en 1560, nommé maire de Neuchâtel pour deux ans en 1572, roi des merciers en 1578. — LOUIS, \* 1856, pasteur de l'Eglise indépendante au Plainchettes 1880-1894, à Bôle-Colombier 1895-1904, professeur à la faculté indépendante de théologie, bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, auteur du dernier catalogue de cette bibliothèque (1919). Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]

**B. Canton de Vaud**, Famille d'horlogers très réputés de la vallée de Joux. *Armories*: parti, au 1<sup>er</sup> coupé de deux traits; au 1<sup>er</sup> d'azur à une étoile d'or; au 2<sup>e</sup> de gueules; au 3<sup>e</sup> d'argent à 4 cotices en barre de sinople; au second d'or à une chancelle d'argent en pal, la pavoillon ouvert contre le chef. — 1. JEAN et — 2. PIERRE sont un nombre des hommes du Lieu qui, le 13 décembre 1382 se reconnurent hommes taillables de l'abbaye du Lac de Joux. — 3. ETIENNE est, le 9 juillet 1458, syndic et gouverneur du Lieu. — 4. DANIEL, général au collège de Lausanne, professeur honoraire de poésie au début du XVIII<sup>e</sup> s. Auteur de: *Trois lettres ... contre la découverte de la ville d'Entre en Franche-Comté*. — Au moment de la séparation de la commune du Chenit de celle du Lieu, en 1466, les Aubert furent répartis entre les deux communes. La branche du Lieu, qui remonte à Vancher en 1570, subsiste encore, ainsi que plusieurs branches du Chenit. L'une de ces dernières s'est fixée à Genève. — Voir *Annales de l'abbaye de Joux*. — H. Golay: *Armories des anciennes familles de la vallée de Joux*. — Gimroz: *Histoire de l'inscription publique dans le canton de Vaud*. — De Montet: *Dictionnaire*. — E. Aubert: *Ligue généalogique*. [M. B.]

**C. Canton de Genève**, Trois familles d'origines diverses joignirent un rôle intéressant à Genève:

1. Les Aubert, de Langres, genevois par la réception



de Jean à la bourgeoisie en 1493. *Armoiries* : de sable à la colonne d'or surmontée d'une flamme et accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, deux d'argent et une d'or. — 1. HENRI, fils de Jean, du Conseil des Deux-Cents en 1536, conseiller 1537 et de 1542 à 1556, syndic 1549, 1555, 1563, 1567 et 1571. — 2. JEAN, fils du n° 1, du Conseil des Deux-Cents 1560, auditeur 1562 et 1573, procureur général 1568, conseiller 1588. Il commandait la garnison genevoise du fort de Bonne lors de la reprise par les Savoyards en 1589; blessé, il parvint à s'enfuir mais mourut peu de temps après. — 3. PIERRE, fils du n° 2, † 1636. Imprimeur dès 1598. Il fut notaire imprimeur de la République en 1626; du Conseil des Deux-Cents en 1613. — Voir Gallife : *Not. Gen.* I, 137-139 — Arch. d'Etat Genève.

II. Les Aubert, originaires du Chenil et du Lieu, vallée de Joux, venus à Genève aux XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s. — 1. LAURENT-MARCEL, \* 1836, du Grand Conseil 1876-1878 et 1880-1884, maire de Chêne-Bougeries 1882-1885. — 2. EMILE-AUGUSTE, \* 1839, imprimeur à Genève et auteur de : *Lignée généalogique de Guillaume Aubert*. — Voir Aubert-Schuclard : *Lignée généalogique de Moïse Aubert*. [Th. F.]

III. Les Aubert, de Crest en Dauphiné. Famille de robe connue à Crest dès le XVI<sup>e</sup> s. L'ancêtre auquel remonte la filiation ininterrompue en est VINCENT I (\* avant 1530, † vers 1604), qui habitait Manas près Crest. Une partie de la famille embrassa la Réforme. Des branches se répandirent à Londres, Turin, Genève, etc. *Armoiries* : d'or à trois têtes de lions (mâles chiens braques) de sable, armoiries de grandes A des branches actuellement éteintes se rattachent



PIERRE II et JEAN LOUIS. — 1. PIERRE II, \* à Genève le 29 juillet 1714, † à Genève le 9 avril 1784, négociant en cette ville puis à Gènes, membre du Conseil des Deux-Cents (1752-1753 et 1771-1784) et Secrétaire de la Chambre des comptes (1760-1769) à Genève. — 2. JEAN-LOUIS, l'un de ses fils, \* à Genève le 20 juin 1756, banquier et membre du Conseil des Deux-Cents. — 3. JACQUES II, arrière-petit-fils de VINCENT I<sup>er</sup>, \*



J<sup>e</sup> Aubert, d'après une miniature de M<sup>lle</sup> Rath, 1801.

† à Crest en 1677, réfugié pour cause de religion à Genève vers 1699-1700, reçu bourgeois le 4 décembre 1708, † à Genève le 26 octobre 1743, est l'ancêtre commun des deux branches genevoises qui représentent actuellement la famille Aubert issue de VINCENT I<sup>er</sup>. — 4. GUILLAUME-LOUIS, petit-fils du n° 3, \* à Turin le 5 octobre 1759, † à Genève le 8 juillet 1847. Banquier à Turin puis à Genève, il fit partie du Bureau des finances en l'an VI, après l'annexion de Genève. Il devint membre et président (30 mai 1799), de l'Administration municipale de Genève. Il fut le nombre des négociants ou banquiers appelés à seconder l'Administration préfectorale et fit partie du Tribunal de commerce et du Conseil Représentatif, dès la Restauration de la République; membre du Consistoire. — 5. ANTOINE, dit TOXIN, frère du n° 4, \* à Turin le 14 juin 1772, † à Genève le 15 décembre 1820, docteur en médecine à Gollingue en 1797. Agrégé à la Faculté de Genève en 1799, il se rendit la même année à Paris, et s'intéressa à la découverte de la vaccine. Traduisit en français l'ouvrage de Woodville (*Rapport sur la cow-pox...*, 1799). Il entra ensuite comme élève à l'hospice des varioloux de Londres, sous la direction du Dr. Woodville, et rédigea en l'an IX (1800) un *Rapport sur la vaccine...* Rentré à Genève, il se voua

spécialement à la pratique des maladies mentales, et fut nommé en 1808 médecin des aliénés. Fut médecin de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. — 6. JEAN-LOUIS-HIPPOLYTE, neveu du n° 4, \* à Turin le 15 octobre 1813, † à Genève le 11 novembre 1888, fit une belle carrière militaire. Collaborateur du général Dufour dans l'œuvre de réorganisation de l'Ecole Centrale de Thionne et de l'arme du génie. Capitaine et instructeur du génie en 1842, il donna sa démission de major lors du Sonderbund. Rentré dans l'armée en 1855 avec le grade de lieutenant-colonel, il passa colonel et inspecteur du génie en 1858. Lors de la campagne du Rhin, 1856, il dirigeait le bureau d'état-major du génie installé à Zurich. En 1860, chargé par le Conseil fédéral d'étudier les routes militaires des Alpes dans la Suisse centrale, il dirigea la construction des routes de l'Axenstrasse, de la Furca et de l'Oberalp. Il dirigea le rassemblement de troupes de 1861. Nommé commandant de la 9<sup>e</sup> division en 1866, puis de la 3<sup>e</sup> en 1870, il participa à l'occupation des frontières de 1870-1871. Colonel divisionnaire en 1875, prit son retraite l'année suivante. Aubert, qui avait fait un doctorat en mathématiques, est l'auteur de *Leçons sur le calcul des probabilités et ses principales applications* (1830). Il fut appelé vers 1848 à occuper la chaire de mathématiques du gymnase libre (Institution d'enseignement littéraire et scientifique). Vers la même époque, il fonda une institution préparatoire pour l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, qui acquit une réputation européenne. En 1852, il devint administrateur, et en 1856 directeur de la compagnie de chemins de fer l'Ouest-Suisse, plus tard Suisse-Occidentale. Démentissaire en 1872, il passa l'année suivante administrateur-délégué de la compagnie d'assurances *La Genevoise*, dont il fut président du conseil d'administration de 1880 à sa mort. En 1862, le duc d'Anjou, Henri d'Orléans, lui avait confié l'éducation militaire de son fils aîné Louis. — 7. ANTOINE-EDOUARD, arrière-petit-fils du n° 3, \* à Marseille le 10 septembre 1820, † au Petit-Saconnex (Genève) le 15 août 1877, avocat, juge à la Cour des 1804, puis président de la Cour de Justice 1875 à 1876; de 1838 à 1860 et de 1862 à 1872 député au Grand Conseil qui présida en 1865 et 1866. Membre du Consistoire (1855-1859). Président de la Commission d'organisation du cinquantenaire, projeté d'abord pour 1865, de l'entrée de Genève dans la Confédération; administrateur de plusieurs sociétés financières. Au Grand Conseil, il appartenait à l'opposition libérale et soutint la cause d'une politique modérée; il combattit les méthodes financières du régime laissez-faire, et fut un des premiers partisans de la représentation proportionnelle. Membre de la Commission de la Constituante de 1862. Parmi ses fils, n° 8 à 10. — 8. CHARLES-HIPPOLYTE, \* le 28 janvier 1848 † le 12 novembre 1910, avocat à Genève 1872-1892, juge au tribunal de première instance 1892-1900, puis juge d'instruction 1900-1910. Membre du Consistoire etc. Activité artistique et philanthropique. — 9. ALFRED-ALBERT, \* 24 août 1853, † 31 août 1891. L'un des architectes de la nouvelle Sorbonne, etc. — 10. HIPOLYTE-VICTOR, \* le 31 mai 1865, archiviste-paléographe à Paris, directeur de la Bibliothèque de Genève 1900-1906, auteur de travaux et publications historiques (descriptions de manuscrits, études sur la réforme calvinienne etc.). — 11. PIERRE-ANTOINE, fils du n° 8, \* 30 août 1879. Bibliothécaire à la Bibliothèque de Genève. Parmi ses travaux en collab. avec le Dr Charles Julliard : *Catalogue des ouvrages... publ. par les prof. et priv.-doc.*



Louis Aubert, colonel fédéral. (Collection Maillart).



de l'Union de Genève... 1896 à 1907. — 12. HENRI-LOUIS, fils du n° 6, \* 1849 agent de change (1876-1902), administrateur, puis directeur (902-1913) de *La Genevoise*; membre du consistoire etc. Parmi ses fils n° 13 et 14: — 13. LOUIS-HENRI-GUSTAVE, \* le 10 janvier 1877, médecin-chirurgien à Genève. Publications médicales, dont la traduction de la 6<sup>e</sup> éd du *Trécis d'opérations obstétricales*, d'A. Döderlein. — 14. THÉODORE-WILLIAM, \* le 8 septembre 1878, avocat à Genève. Délégué du gouvernement suisse en France, 1917-1918, et par le comité international de la Croix-Rouge à Berlin en 1918, dans les régions dévastées en 1919, et à Paris en 1919 pour visiter les prisonniers et internés. — *Bibliographie*: JGS IV. — Notes sur la famille Aubert de Genève, originaire de Crest en Dauphiné (par Hippolyte-V. Aubert). — F. BARLEY; *Félic Desportes*. — Ed. JAECKY: *L'occupation des frontières suisses en 1870-1871*. — Gallifé: *L'occupation des frontières...* 1870-1871. [F. A.]

**AUBERY, Claude**, originaire de Triancourt en Champagne, étudia dès 1563 à Genève et à Bâle. En 1576, il fut nommé *professor artium* à l'Académie de Lausanne. Il y défendit avec ardeur la philosophie d'Aristote et publia un *Orayon* en 1583. Son livre, *De Fide catholica*, qui parut en 1587, fit scandale dans les milieux protestants; et il cherchait, par le moyen de sa doctrine de la justice inhérente, un compromis entre les deux religions catholique et protestante. Cet ouvrage fut condamné par le colloque de Berne en 1588, et son auteur dut se rétracter. L'albérisme recrutait néanmoins de nombreux adhérents dans la Suisse romande. Aubery retourna en France en 1593 et retourna dans le giron du catholicisme. Il semble être mort à Dijon en 1594. — Voir *France protestante*, 2<sup>e</sup> éd., — A. Bernus: *Antoine de Chaulden*. — Heulli: *L'Académie de Lausanne*. [J. W. H. C. J.]

**AUBIGNÉ, d'**. Famille éteinte de réfugiés français établie dans la Suisse romande dès le XVII<sup>e</sup> s.



Théodore Agrippa d'Aubigné, d'après le portrait à la Bibliothèque publique de Genève.

cette ville et fit ajouter de nouvelles fortifications du côté de Saint-Victor et de Saint-Jean. Il avait formé le projet de « faire des cités hélicétiques un camp protestant au service d'une fédération des puissances réformées ». Berne l'appela et le recut avec de grands honneurs, Bâle le consulta à son tour et sur son avis construisit quatre nouveaux bastions. D'Aubigné acquit en 1620 la terre du Crest et sur l'emplacement de l'antique manoir des de Royvère, il bâtit le château actuel. Là, il recevait l'éclat de la société genevoise et l'on a comparé le Crest de ce temps à un Ferney protestant. D'Aubigné est l'auteur des *Traiques* et d'une *Histoire universelle*, etc. Il fut inhumé dans le chœur de Saint-Pierre. — 2. NATHAN, fils légitime d'Agrippa, médecin, astrologue et géomètre, seigneur de la Fusse, \* le 16 janvier 1601 à Nanray en Gâtinais, † le 11 avril 1669 à Genève. Il est la souche de la famille MEULE D'AUBIGNÉ. — 3. TITE, fils du n° 2, \* le 31 janvier 1634 à Genève, médecin de la princesse à Neuchâtel dès 1666;

bourgeois de cette ville en 1678, et y mourut en novembre 1688. — 4. SAMUEL, frère du n° 3, \* à Genève en 1657, pasteur à Renan 1679-1695, puis à Bévillard, † à Renan en 1710. — Voir d'Aubigné: *Vie à ses enfants*. — S. ROCHLEBAVE: *La vie d'un héros*. — Gallifé: *Not. gén. III*. — Heyer: *Théodore Agrippa d'Aubigné à Genève*. — MDG XVII, 153-327. — Arch. d'Etat Genève. [A. Goumaz et E. K. J.]

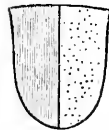
**AUBIN**. Famille genevoise établie à Chêne dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> s. — 1. NAPOLEON, \* 1813, † 1890, comte général de Suisse au Canada et journaliste; il fonda en 1837 le *Fantasioque* et collabora plus tard au *Pays* et au *National*, journaux canadiens. — 2. LOUIS, \* 1837, † 1902, nouveau président, fut pasteur au Bulet, à Brenles et Chesalles (Vaud), puis à Avully (Genève) de 1875 à 1900. — Voir Arch. d'Etat Genève: *Etat-civil*. — JG 7 août 1890. [Th. F.]

**AUBONNE**. Bailliage du pays de Vaud à l'époque bernoise. Il fut constitué le 2 février 1701 à la suite du rachat de la baronnie d'Aubonne par le gouvernement bernois du dernier seigneur Henri du Quesne. Il comprenait le district actuel moins les villages d'Apples, Béroilles, Bière, Mollens, Saint-Georges, Saint-Oyens et Bougy-Villars; en plus Burtigny, Chardonnay, Etoy, Lavigny et Yens. — Voir DHI. [M. R.]

**AUBONNE** (C. Vaud). Découvert du diocèse de Genève, comprenant toute la partie occidentale du canton de Vaud, des d'Aubonne, la rive droite du Rhône en canton de Genève et le Pays de Gex. En 1443, le siège du doyenné fut transféré d'Aubonne à Gex. — Voir Regeste genevois. — Reynoud: *Dignitaires*. — DHI. [M. R.]

**AUBONNE** (C. Vaud). District constitué en 1803 et formé de 17 communes réparties dans les trois cercles d'Aubonne, Gimet et Ballens. Voir DHI et DG. [M. R.]

**AUBONNE** (C. Vaud, D. Aubonne, V. DGS). *Armoiries*: parti de gueules et d'or. On y a trouvé un tombeau de l'époque de Hallstatt, des vestiges romains et des tombes burgondes. La ville actuelle paraît avoir été édifiée au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> s. par les seigneurs d'Aubonne à l'ombre de leur château. Ils y attirèrent notamment les habitants des deux localités voisines de Trévelin et de Bougy-Saint-Martin qui furent désertées à tel point qu'il ne restait plus



que trois familles dans cette dernière paroisse en 1276. Les seigneurs d'Aubonne donnèrent au nouveau bourg des franchises importantes en avril 1234. Dès le XIV<sup>e</sup> s., la ville fut administrée par deux syndics ou gouverneurs et par un conseil qui finit par être fixé à 12 membres. En 1479, les gens d'Aubonne prirent le parti des Suisses par le fait qu'ils étaient sujets du comte de Gruyère allié des Confédérés. Pour ce motif, ces derniers les expulsèrent de leurs incursions au Pays de Vaud. L'histoire de la ville se confond au surplus avec celle de ses seigneurs. Aubonne avait été construit sur le territoire de la paroisse de Trévelin. L'église de Trévelin, dédiée à Notre-Dame, quoique désertée par les voisins immédiats, resta occupant le centre paroissial d'Aubonne; elle fut démolie en 1577. L'église de Saint-Etienne, construite au XIII<sup>e</sup> s. près du château, sert maintenant encore d'église paroissiale. Elle est de style gothique avec des stalles du XIV<sup>e</sup> s. et des restes intéressants de chapelles latérales dédiées à Sainte-Catherine et à Saint-François (celle-ci fondée par les Bégots). Aubonne avait en outre un vieil hôpital fondé avant 1225 et un hôpital du Saint-Esprit fondé en 1314 par le curé Jacques Marchand et administré par la ville. Cet hôpital fut reconstruit en 1600. Les habitants d'Aubonne accueillirent avec joie la révolution et on brûla solennellement en 1802 les titres féodaux. Les monuments principaux d'Aubonne sont: le château formé de deux corps de bâtiments qui sont plus tard réunis. Le seigneur habitait le côté ouest, le coseigneur la partie antérieure. Au XVII<sup>e</sup> s., Tavernier, puis du Quesne, transformèrent l'intérieur de l'église. Tavernier fit construire la grande tour actuelle qui a 23 mètres de circonférence. Le château appartient de









des châtelains, des notaires, des juges, des conseillers, puis des professeurs et des commerçants. [M. R.]

**AUBRY.** Très ancienne famille des Franches-Montagnes (Jura bernois) qui a donné des hommes marquants dans la magistrature, l'armée et le clergé. Nom dérivé d'un prénom germanique: *Albe-rieh* = seigneur des elfes. — 1. **PIERRE**, surnommé le grand curé, \* en 1598, † en février 1636, fut le premier curé résidant à Montfalcon; il avait fait ses études à Porrentruy. — 2. **AUGUSTIN** \* à Montfalcon en 1741, entra au service de France en 1759. Lors de la visite du prince de Wagram aux Franches-Montagnes (1760), il fut un des trois cavaliers auxquels échoit l'honneur d'accompagner cet hôte illustre. Lieutenant en 1767, il fut tué à Morsaglia en Corse en 1768 lorsque les Français s'emparèrent de cette île. — 3. **ETIENNE-JUSTIN**, \* en 1801, fit ses études au collège Saint-Michel à Fribourg, puis à Home où il obtint les grades de D<sup>r</sup> en philosophie et en théologie; nommé curé aux Bois, il y bâtit la belle église actuelle; de 1833 à 1835, il professe au séminaire de Porrentruy, revient en 1836 dans sa première paroisse où il meurt en 1853 — 4. **Pierre-Ignace**, \* le 16 décembre 1796 au Prâselslet, Com. du Bémont (Franches-Montagnes), † à Saignelégier le 10 avril 1878. Étudia à Soleure, à Berne et à Vienne, fut précepteur en Pologne. Revenu au pays il fut tour à tour maire de Saignelégier, député à la Constituante de 1830, juge à la Cour d'appel du canton de Berne, membre du conseil d'Etat et député au Conseil national. Il négocia avec l'ancien landammann Blüsch et le landammann Näf de Saint-Gall, député de la Diète, le rachat des corps-francs prisonniers à Lucerne. Il se retira à Saignelégier en 1850, où il s'occupa d'affaires juridiques comme procureur en droit, prit part à la fondation de la Caisse d'épargne et de Porchepin du district. — Voir *SHIBI*, p. 64. [E. K. et G. A.]

**AUDANGER.** Famille neuchâtelaise. Voir *GLY D'ADANGLER*.

**AUDEMARS, HODMAR, ORDEMARS.** Famille vaudoise de la vallée de Joux. Nom dérivé du prénom germanique *Audamari* = Otmar (*aud* = riche, *mari* = cèlèbre). *Jrmoiries*: parti d'azur à une colombe et trois étoiles d'argent, et d'argent à une tour de... sur un mont de sinople. — 1. **JACOB**, figure en 1609 parmi les chefs de famille qui ont contribué à la construction de l'église du Ghent. Dans la seconde moitié du siècle, le chef de cette famille paraît être un Pierre Ordemar, dont les enfants Pierre, Joseph et David sont appelés de 1699 à 1710 Hodmar et Ordemars. L'orthographe Audemars apparaît en 1711, celle Audemars au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. — 2. **LOUIS-BENJAMIN**, 1781-1833, réforma la construction mécanique des montres dans la vallée de Joux et fonda en 1811 la maison Es Audemars, au Brassus, qui a introduit à La Vallée la fabrication complète de la montre. — 3. **LOUIS**, \* en 1815, † à Lausanne en 1906, consacré en 1838, pasteur de l'église suisse de Lund, 1839-1846, puis à Lausanne 1848-1891. Adhérent convaincu et militant du christianisme libéral, il collabora à l'Alliance libérale de Genève. [M. B., G.-A. E., et H. V.]

**AUDEOUD.** Famille originaire de Saint-Laurent du Crus en Champaur (Dauphiné), dont deux membres, Pierre-Frédéric et son frère Charles vinrent en Suisse en 1685 à la révocation de l'Édit de Nantes. Ils séjournèrent d'abord à Lausanne, à Moudon puis à Payerne, dont ils furent bourgeois le 12 mars 1701. — *Ancêtres*: d'azur à l'ancre d'or flanquée de deux besants du même. — 1. **PIERRE-FRÉDÉRIC**, \* 1664 à Saint-Bonnet, devint bourgeois de Genève le 22 mars

1701, puis bourgeois de Genève le 13 février 1704. — 2. **MICHEL**, \* à Genève le 3 décembre 1743, membre du Conseil des Deux-Cents 1782-1784, auditeur dès 1785. Avant de changer pour banquier et aux quelques temps de Necker, il passa pour avoir été l'inventeur du système des *billets solidaires* qui consistait tant de ruines à Genève à la suite de la baisse des assignats. En 1788, étant auditeur, il obtint du gouvernement l'expulsion d'une actrice, M<sup>lle</sup> Dulac, qui avait une

liaison avec son fils, et devint ainsi la cause des troubles de cette année-là au théâtre, qui furent le prétexte de la révolution de 1792. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 9 août 1794. — 3. **LOUIS**, fils du n<sup>o</sup> 2, \* 1771. Il s'établit en France, retourna au catholicisme, et fit une carrière comme inspecteur général des contributions indirectes dans le Département du Gers et à Strasbourg. — 4. **THÉODORE**, frère du n<sup>o</sup> 3, \* 1770, fut successivement officier de l'état-major du comte d'Artois, membre du Conseil de préfecture du Bas-Rhin et employé à diverses missions par les princes émigrés jusqu'au moment où il fut arrêté et détenu au Temple, à Paris, puis déporté en Hollande par ordre de Bonaparte. — 5. **JEAN-FRANÇOIS**, plus connu sous le nom de **JAMES**, \* à Genève le 3 octobre 1793, † le 12 mars 1857, peintre sur émail. Il est l'auteur d'un *Traité de la peinture sur émail* qui ne fut pas publié parce qu'il contenait une description détaillée des procédés de l'émallerie genevoise. Il s'occupa longtemps de l'administration du Musée Rath, des expositions et concours de peinture, présida la classe des Beaux-Arts de la Société des Arts, et passa pour avoir exercé un certain influence sur le mouvement artistique de son époque. — 6. **THÉODORE**, \* le 25 février 1824, † le 18 février 1892, avocat de 1847 à 1857, puis notaire. Il fut l'exécuteur testamentaire du prince Napoléon. On lui doit un certain nombre de brochures sur des questions morales, politiques ou religieuses, entre autres la liberté de conscience et la séparation de l'Église et de l'État. — 7.

**Alfred**, \* le 16 août 1853, † le 1<sup>er</sup> novembre 1917. Après avoir fait des études de droit, il entra dans l'armée. Lieutenant en 1876, il était chef d'état-major de la 11<sup>e</sup> division et instructeur en chef de la 1<sup>re</sup> en 1896. Trois ans plus tard, il succédait au colonel E. de la Rive comme directeur des Ecoles centrales de Thonon. En 1908, il devint commandant de la 1<sup>re</sup> division, puis de la 1<sup>re</sup> en 1912, et la même année, était placé à la tête du 1<sup>er</sup> corps d'armée. Dans la guerre russo-japonaise de 1904-1905, il fut délégué pour

suivre les opérations de l'armée russe en Mandchourie. Audéoud fut également professeur à la section des sciences militaires de l'École polytechnique fédérale. Il collabora à la *Revue militaire suisse*, publia *Nature armée*, et traduisit l'ouvrage de Feis: *L'Armée suisse*. Le colonel Audéoud a laissé le souvenir d'un conducteur d'hommes, un caractère ferme et bienveillant, en même temps que d'un excellent tacticien et d'un grand professeur militaire. — Voir *Gallie*: *Nat. gen. IV*. — Cornuand: *Mémoires*. — Thurol: *Hist. de Genève*. — H. Pavy: *Genève, de 1788 à 1792*. — *SKL*. — *JG* 23 février 1892-2 novembre 1917. — *RAIS* 1917. [J. BOUYER.]

**AUDÉTAT.** Famille originaire des Verrières (Suisse). Le 30 juillet 1357, Louis, comte de Neuchâtel, all'franchit de la taille plusieurs de ses sujets des Verrières, parmi lesquels « Estevenin fil Perrin Audeta ». — *Matile*. [M.]

**AUDIBERT**, d<sup>r</sup>, **JEAN-PIERRE**, de Montpelier, réfugié à Vevey, \* 1689, † 10 octobre 1763. Ingénieur distingué, travailla à l'établissement de fortresses au Piémont, devint lieutenant-général dans l'armée sarde en 1745. Se fixa en 1745 à Vevey, mourut à Bémont, où il avait acquis des droits seigneuriaux. Voir de Moutet: *Dictionnaire*. [M. H.]

**AUDIENCES**, appelées aussi *Plaits de mai*, *Grands Etats*, *Grands jours* ou *Trois Etats*, ancien tribunal Sou-



Le colonel Alfred Audéoud.





verain et Corps législatif du Comté de Neuchâtel. Elles étaient formées de représentants, en nombre varié, de chamois, de vassaux et de bourgeois. Après la Réformation, les représentants du clergé furent remplacés par des officiers civils. Les Audiences composaient alors de 15 à 16 nobles pour le premier Etat, de 4 à 7 officiers pour le deuxième Etat et de 4 conseillers de Neuchâtel, auxquels se joignaient pendant quelques années les bannerets des quatre bourgeois, pour le tiers Etat. En 1565, les 4 bannerets furent éliminés des Audiences. Dans la Seigneurie de Valangin, il y eut aussi des Audiences, calquées sur celles de Neuchâtel. A partir de 1618, les Audiences cessèrent d'être convoquées. — Voir G.-A. Matile : *Travaux législatifs des Plais de mai, Etats et Audiences*. — Le même : *Hist. des Institutions judiciaires*. [A. P.]

**AUDIENCES GÉNÉRALES.** On désigne sous ce nom le Corps législatif institué en 1814 dans la Principauté de Neuchâtel. Elles étaient formées de 48 membres (10 conseillers d'Etat, 14 notables et 24 chefs de juridiction) nommés par le Prince, et de 30 députés nommés par les districts. La composition des Audiences générales donna naissance de 1814 à 1816 à un conflit aigu entre le Conseil d'Etat et les Quatre bourgeois, ces derniers estimant que le peuple neuchâtelois n'était pas suffisamment représenté dans ce « Conseil de nation ». Les *Procès-verbaux des Audiences générales* (1816-1830) ont été publiés en 1903 dans les *Livretaires et Documents publiés par les archives de l'Etat de Neuchâtel* — Voir A. Piquet : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* II, p. 18-44. [A. P.]

**AUDOIN.** Evêque de Constance de 708 (?) à 736. Il est connu par des renseignements sur sa mort. — Voir *Regesta episcoporum Constantiensium* I, n° 22-23. [F. H.]

**AUE, Hartmann von.** Poète du moyen âge dont l'origine est encore discutée parce que dans les pays de langue allemande les lieux appelés *Aue, Oue*, ainsi que les familles du même nom sont nombreux. On peut cependant rattacher avec vraisemblance Hartmann, qui se disait ministral d'Ouwe, à la famille Westerspuhl établie près d'Égliseau, autrefois *Ouwe, Uouiries* ; de sable à trois têtes de cantour d'argent, posées 2 et 1, languées de guules. La vie d'Hartmann

est peu connue. On peut conclure de ses œuvres qu'il fréquenta l'école d'un curvet vers 1180, et que par des études personnelles, il atteignit une culture rare pour son temps. Il connaissait le droit et était familiarisé avec les littératures latine, française et allemande. Il fut créé chevalier vers 1195. Son œuvre principale *Der arne Heinrich*, fut écrite entre 1194 et 1197. Cette dernière œuvre, il partit en croisade. Apparaissant, il avait écrit *Erec* (1190), puis *Gregorius*, et termina, en 1202, *Iwein*. Ces quatre poèmes narratifs sont plus ou moins des remaniements libres d'originaux étrangers ; *Erec*, *Gregorius* et *Iwein* du français ; *Der arne Heinrich*, d'un modèle latin disparu. *Erec* et *Iwein* sont des romans du cycle d'Artus d'après le roman de Chrétien de Troyes. Hartmann a débüté par quelques lieder et un petit livre, sorte de lettre d'amour rimée à une dame, rédigée sous forme de dialogue entre le corps et le cœur. Hartmann a été célébré par ses contemporains pour la beauté de sa langue, et déclaré un modèle insurpassable. Toute l'épopée qui lui succéda fut sous son influence directe ou indirecte. — Voir Schönbach : *Féher. Hartmann von Aue*. — Piquet : *Etude sur Hartmann d'Aue*. — *ZP* 1897. — *Zeitschr. für deutsche Philologie* 41, p. 261, et 44, p. 303. — *GH* 111, 154. — Dictionnaires spéciaux de *Iwein* par Benecke, nouv. éd. par Borchling, et de *Arner Heinrich*, par Biemer. [S. STROUJ.]

**AUENSTEIN**, aussi **GAUENSTEIN** (C. Argovie, D. Buzg. V. DGS). Age patrisial : 1212-1226 et 1300 *Gauenstein*, 1317-1327 *Gauenstein*. Armurires (à l'enquerre) : d'argent à un mont de simple surmonté d'un sapin du même. Auenstein doit avoir possédé sa propre noblesse dont les armoiries étaient : parti de guules à deux roses d'argent, et d'argent. En 1300, le

château avec la contrée environnante, y compris tous les droits sauf la juridiction criminelle, était l'allen des nobles von Hinach. Après la guerre de Sempach, en 1389, les Bernois assignèrent et détruisirent le château. Il ne fut jamais rebâti, mais les notes ainsi que les droits de juridiction existèrent aussi Hinach. Après avoir passé entre diverses mains, Auenstein fut acquis en 1491 par les von Mühlisen et en 1644, avec Wildenstein et Kastelen, par Hans-Ludwig von Erlach. Ses héritiers vendirent en 1732 toute la seigneurie de Kastelen à Berne qui en fit un bailliage



avec Auenstein. En 1803, Auenstein passa au nouveau canton d'Argovie. Le château devint propriété privée et fut rendu habitable. L'église, du XIII<sup>e</sup> siècle, a un chœur gothique. La nef fut refaite en 1676. Registres paroissiaux depuis 1636. — Voir W. Merz : *Burgund und Wehrbauten im Aargau*. — W. Merz : *Die Gemeindevappen des Kts Aargau* — Argovie XXIIII. [F. W.]

**AUER.** Familles des cantons d'Appenzell, Saint-Gall et Schaffhouse.

**A. Canton d'Appenzell.** Nom de famille répandu à Gais, Teufen et Hérisau ; d'après Eugster, les Auer seraient originaires de Gais ; en 1409 existait aussi à Biottli, près de Gais, un KONRAD IN DER AU, d'où le nom d'Auer pourrait provenir. Un ULI IN DER AU, d'Appenzell, où la famille existe encore aujourd'hui, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall (voir plus bas). A Hérisau, des Auer originaires de Gais ne sont bourgeois que depuis 1835 ; d'autres, de l'Allemagne du Sud, ont acquis la bourgeoisie de Teufen. — Voir A. Eugster : *Die Gemeinde Hérisau* — Appenzeller Monatsblatt 1840. — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*. [A. M.]

**B. Canton de Saint-Gall.** — 1. ULI IN DER AU, d'Appenzell, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall. — 2. Joss, originaire du Sennwald, devint bourgeois en 1597. Les bourgeois actuels de cette famille à Saint-Gall viennent également du Sennwald et furent recus en 1844. — 3. *Hans Wilhelm*, \* 1857 à Wiltschwil, † Constance le 29 août 1906, étudia à l'École polytechnique de Zurich de 1864 à 1867, et dès 1869 à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, où il fut élève de Théophile Hansen, 1874-1884 assistant de Hansen, 1885-1888 professeur d'architecture et de construction à la K. K. Staatsgewerbeschule. A Berne, il construisit de 1882 à 1892 Faïte Est et de 1893 à 1901 le bâtiment central du Palais fédéral. En 1890, il devint professeur d'histoire de l'architecture et de la plastique à l'Université de Berne et quitta définitivement en 1891 son poste en Autriche. Il fit les projets des hôtels des postes de Soleure et de Liestal, du bâtiment du chemin de fer du Gotthard à Lucerne et des constructions pour les fêtes de 1891. Dès 1890, il fut membre et président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, en 1891 vice-président de la fondation Gottfried Keller, en 1892 président du comité des Beaux-Arts de Berne, et président de l'école d'art de cette ville ; en 1877, titulaire de la croix d'or du mérite, en 1884 de l'Ordre de François-Joseph, en 1902 docteur honoraire de l'Université de Bâle et bourgeois d'honneur de la ville de Berne. — SKL. — SB 1902. — ASG 10 1907, 4., 218 avec Bibliographie. — PJ 18. — [H. et E. B.] — 4. GRETTE, fille du n° 3, \* le 25 juin 1871 à Vienne, fréquenta les écoles de cette ville, puis l'Université de Berne. Après un séjour de plusieurs années à Casablanca



Hans Auer, Professeur.  
D'après une photographie  
de 1902.



elle épousa le Dr Bruno Güterbock à Berlin. Oeuvres : *Marokkanische Erzählungen* 1905; *Marokkanische Sittenbilder* 1906; *Djennschid*, poème dramatique 1906; *Beiträge aus den Memoiren des Chevalier von Boquemont*, roman 1907; *Marrakesch* 1910. Collaboratrice de divers journaux. [G. T.]

**C. Canton de Schaffhouse.** — 1. HANS, originaire de Schaffhouse, bourgeois de Bâle en 1440, puis messager de la ville de Lucerne. Il est l'auteur d'un lied sur la bataille de Ragaz du 6 mars 1476. — 2. PÄML, \*



Johann-Konrad Auer. D'après une photographie de 1900 environ.

gation de Wädenswil, puis chef des services de l'exploitation de la compagnie franco-algérienne, 1899 directeur des chemins de fer romains et de la navigation sur les lacs de Thoune et de Branz. — *SP* 1912. — 3. *Johann-Konrad*, \* le 19 mars 1863 à Haffau, † le 28 décembre 1911 à Schwanden, devint en 1885 maître secondaire à Schwanden, 1889-1911 président de la société pédagogique glaronnaise. Il fonda en 1895 la conférence des maîtres secondaires glaronnais et en 1900 la société cantonale des professeurs de gymnastique. En 1895, il fit le recensement des faibles d'esprit du canton de Glaris. Son rapport présenté en 1896 à Lucerne aux délégués de la société pédagogique suisse provoqua un dénombrement des enfants anormaux de la Suisse. Dès lors, il s'occupa indéfectuellement et avec succès des faibles d'esprit, et pendant de longues années présida la conférence suisse pour les anormaux. A sa demande, la société d'utilité publique du canton de Glaris ouvrit au « Haffli » à Mollis un Asile pour anormaux — *Oberländisches Volksblatt* 1912, 33. — *Büchertid.* — *ASG* 1873, 279. — *Tobler*; *Schweizer Volkslieder* 41, 36. — *Lilienkron*; *Die historischen Volkslieder der Deutschen I*, 398. — *SKL*, I, 61 — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — A. *Boegster*; *Die Gemeinde Herisau*. — *SZG* 1912, 33-35. — *SKL* 1913, 157-153. — *SL*, 1912, 1. — *A. Tobler*; *Johann-Konrad Auer*. — *IB*, II, 107.

**AUFDEREGGEN, uf der EGGEN, SUPRA CRISTAM.** Famille mentionnée en 1322 à Obergesteln et à Biel (Valais). — ANSELM, de Biel, prit part à la bataille de la Planta en 1475 comme chef des gens de Conches. En sa qualité de grand-juilli, il eut une part dans l'alliance entre l'évêque Walther Supersaxo et Berne le 7 septembre 1475 et reçut le 16 mars 1476 le serment de fidélité du Bas-Valais conquis. En 1484 et 1485, il joua au même titre un rôle important dans les conflits entre l'évêque Jost de Sinen et le duc de Milan. Il fut député par l'évêque et le pays à la journée de Zurich de 1486 chargée de prononcer sur ces démêlés. Dans les années suivantes, jusqu'au 14 décembre 1490, il fut plusieurs fois député du pays ou du dîzain de Conches au Landrat. — Voir FÜRER; *HG* II et III — *Blf* G. [D. 1.]

**AUF DER MAUR, uf der MUR, AUFDER MAUR, super MURUM.** Famille des cantons de Schwyz, Unterwald et Lucerne.

**A. Canton de Schwyz.** Ancienne famille bourgeoise que l'on rencontre déjà au XIII<sup>e</sup> siècle à Oberschönenbuch, dans la commune de Schwyz. De là, elle

s'est répandue à Schwyz, Unterschönenbuch, Feld, Ingenbühl et Brunnen. Oberschönenbuch se trouva encore le domaine de *Mur. Armoiries*: de sable à un mur crénelé d'argent. —



1. ULRICH, de Ingenbühl, bailli d'Uznach 1478-1480, landammann 1486-1490 et 1492-1494. En 1490, il conduisit 1300 Schwyzois au secours de l'abbé de Saint-Gall contre la ville de Saint-Gall et les Appenzellois. † vers 1511. — 2. MARTIN, bailli de Bellinzzone en 1520, 1524-1526, vice-landammann en 1533. — 3. ULRICH, vice-landammann en 1543 et 1550 — 4. JOSEF, vice-landammann en 1569. — 5. ULRICH, de Ingenbühl, *Landeshauptmann* (capitaine commandant) à Wil 1584-1586, vice-landammann

1592-1594, landammann 1598-1600, † 1627. — 6. BALTHASAR, bailli d'Uznach en 1600 et du Freiamt en 1611; vice-landammann de 1613 à 1615. — 7. HANS-GLIG, \* vers 1585, fils du n° 5, secrétaire d'Etat 1612-1616, bailli de Baden 1623-1625 *landshauptmann* de 1632 à 1634. Comme tel, il fut à la tête de 1200 Schwyzois en 1632, pour protéger les frontières contre les incursions des Suédois. — 8. GEORG, de Ingenbühl, \* vers 1590, † 1673, fils du n° 6, bailli d'Uznach de 1630 à 1632 et de 1638 à 1640, vice-landammann 1646-1648.

— 9. BALTHASAR, bailli de Baden 1623 et de Bellinzzone 1652. — 10. JOSEF-AUGUSTIN, vice-landammann 1779 1781. — 11. *Ludwig*, \*

\* 1779 à Naples, † 1836, fils du capitaine JOSEF-FRANZ au service de Naples, fut capitaine au Piémont. Il était au pays sous la République helvétique et fut envoyé, avec Alois Reding, comme otage à Aarbourg. En 1802, il entra avec 1600 hommes dans le canton de Berne pour renverser le gouvernement helvétique. Auf der Maur remplit les fonctions de vice-landammann en 1813, 1814 et 1824; et de 1815 à 1820 il prit du service en Hollande en qualité de général et en 1822 obtint de la landsgemeinde l'autorisation de lever deux compagnies pour le roi de Naples. Léon XII fit de lui un comte palatin. Auf der Maur ayant acquis en 1808 l'île de Schwanau dans le lac de Lowzer, se fit appeler chevalier de Schwanau et ajouta un cygne à ses armoiries. — 12. FRANZ, \* 1807, curé de Sisikon 1831-1851, professeur à Schwyz 1851-1854, aumônier du 3<sup>e</sup> régiment suisse à Naples 1854-1859, puis curé de Riemenstalden. — 13. *Naver*, \* 30 juin 1822, † 18 février 1904, membre du Conseil de guerre des sept cantons en 1844, capitaine en 1845, membre du Conseil de guerre du Sonderbund, participa au combat de Schmidliegg; lieutenant-colonel en 1851, prit part à l'occupation des frontières de 1856-1857, comme commandant de bataillon. Il fut président de commune 1846-1848 et 1852-1854, membre du Grand Conseil pendant 44 ans, conseiller d'Etat en 1854, et



L'Inch Aufdermaur. D'après un portrait à l'huile de 1690 environ.



Ludwig Auf der Maur. D'après un portrait à l'huile de 1820 environ.

1913

1913



comme tel vice-landammann 1856-1858 et landammann 1858-1860, conseiller aux États 1854-1862. Il participa à la construction de la route de l'Axenstrasse, fut un des fondateurs de la filature de coton de Hinterbach, et le promoteur de l'industrie des étrangers à Brunnen, propriétaire de l'Hôtel Adler dans cette localité. — H. FÜRST, fils du n° 11, prit du service à Naples puis fut colonel schwyzois ; lors du Sonderbund, il commandait un bataillon de landsturm et fut assassiné dans la Marche en 1847. — L. KAUL, \* 21 novembre 1845, † 1<sup>er</sup> juillet 1900, ingénieur, prit part à la construction du chemin de fer du Gothard et fut landammann de 1886 à 1888. — Voir F.-D. KYLL : *Genealogie der Familie Aufdemaur* (nms). — M. DRETLING : *Schweizerische Chronik*. — J.-H. KÄLIN : *Die Landammänner von Schwyz* (Cfr. 32 et *Mitteilungen des hist. Vereins des Kts Schwyz* 1918) — SKL. — Renseignements de P. Auf der Maur à Brunnen et de A. Auf der Maur à Bâle. [H.-r.]

**B. Canton d'Unterwald.** UF DER AUER, MI BER. Ancienne famille de l'Obwald, des communes de Kerns, Sarnen et Sächseln. Le hérau de la famille est le domaine de Mur dans le Melchtal. — 1. ULRICH, témoin en 1408, bailli de la Léventine 1415, député à la Diète, tomba à Arbedo en 1422. — 2. VOLFGANG, construisit à ses fratri, en 1738, la chapelle de Schilt dans le Melchtal. — Voir KÄLIN : *Chronik von Kerns*. — R. DURRER : *Etliche Unterwaldens*. [H.-r.]

**C. Canton de Lucerne.** A Lucerne, la famille AUF DER MAUR, SI PERMUO, UF DER MURE, est mentionnée de 1238 à 1344. Le droit de bourgeoisie de la famille actuelle de ce nom remonte à la République helvétique. [P.-X.W.]

**AUFEGG.** Voir AEGEG.

**AUFERSTEHUNGSEKTE.** Secte religieuse fondée dans la Suisse allemande au XIX<sup>e</sup> s. par DOROTHEA BOLLE, voir ce nom.

**AUFFENBERG, Franz-Xaver von.** Général autrichien, commandant des troupes autrichiennes dans les Grisons à la suite du traité du 17 octobre 1798, par lequel l'Autriche s'engageait à occuper les passages et frontières des Lignes et à protéger l'ancien gouvernement contre toute agression. Dès le lendemain, 4000 Autrichiens entrèrent par le Luziensteig et occupèrent Mäntfeld et la région du Rhin. Le 13 octobre, Zschokke demanda à Lucerne, alors siège du gouvernement helvétique, l'intervention des Français dans les Grisons, en faveur des patriotes et amis de la Révolution à la Suisse-Neuve. Le 6 mars 1799, Masséna, qui avait remplacé Schauenbourg, fit sa célèbre attaque stratégique du Luziensteig, qui réussit pleinement. Auffenberg dut se retirer sur Coire où il fut pris avec toute son armée. Dans la campagne de 1799, Auffenberg combattit sous les ordres de l'archiduc Charles. — Voir *Bünd. Monatsblatt* 1914, p. 231. — Hieronym V. 1. [L. J.]

**AUFGAU, UFGAU.** Partie de la Suisse entre l'Aar et la Sarine. Voir OEOZ.

**AUF BERG.** Famille de Schwyz. Voir AB YBERG.

**AUFNAU.** Voir UPENAU.

**AUFRANC.** Famille bourgeoise d'Orvin, mentionnée pour la première fois en 1447. Elle a donné les notaires PÉLRIE (1568), PÉLRIEMANN, 1666-1694, et JEAN-HEINRICH, reçu notaire en 1699. [M. M.]

**AUFRITT.** Cérémonie de l'entrée en fonctions des baillis en particulier, et aussi d'autres fonctionnaires temporels ou ecclésiastiques ; elle se faisait à cheval à l'origine, et plus tard en voiture, mais toujours avec une suite plus ou moins nombreuse et une fête de réception. L'installation des baillis dans les cantons et leurs bailliages était d'une importance particulière, car elle était accompagnée d'une revue de la milice et de toutes sortes de festivités. L'Aufritt prit fin avec l'ancien régime.

**1. Canton de Zurich.** Les élections des baillis avaient lieu à l'assemblée du printemps avant la Saint-Jean (21 juin) ; l'entrée en fonctions, dès 1536, dans la première moitié de l'année suivante, le plus souvent en mai. Un des trésoriers participait à la cérémonie comme représentant du gouvernement et installait le nouveau bailli. A l'origine, celui-ci devait porter dans ses comptes les frais de l'Aufritt, mais comme la suite devenait tou-

jours plus nombreuse et les dépenses plus grandes, celles-ci furent mises à la charge du nouvel élu. L'Aufritt pouvait devenir fort cher ; Ludwig Meiss, de Zurich, ne paya pas moins de 1500 florins en 1781 pour son entrée à Kilbourg. L'événement, qui se reproduisait tous les six ans, n'était pas non plus une petite charge pour les sujets à cause des diverses dépenses qu'il leur occasionnait, car partout on était tenu de recevoir le nouveau fonctionnaire en armes et de lui prêter ensuite le serment de fidélité. — Voir *LL.* — Pupikofer : *Gesch. der Stadt Frauenfeld* — Stauber : *Schlöss Widen* (E. S. et Ar.).

**2. Canton de Berne.** Les élections des baillis avaient lieu à la Saint-Jacques, c'est-à-dire dans les semaines autour du 25 juillet, jusqu'à ce que, le 28 mars 1690, le second jeudi de mai fût désigné à cet usage. L'Aufritt par contre n'avait lieu qu'en automne, le jour des saints Simon et Jude (28 octobre), et il fut déjà établi le 21 septembre 1512, que le magistrat entrant en fonctions devait être accompagné de deux conseillers aux frais du gouvernement, chargés de presider à la remise des affaires. Le nouveau titulaire avait le droit de prendre 2 à 4 hommes de ses ans avec lui, mais à ses propres frais. Les sujets étaient tenus de se présenter à l'Aufritt complètement armés et de prêter serment de fidélité. En 1501 la suite du nouveau bailli fut limitée à 16 personnes. En 1502, le trésorier allemand dut rembourser au bailli les frais du cortège, sur terre ou sur l'eau, d'après un tarif déterminé. La ville de Murz édicta en 1714 un règlement particulier, confirmé en 1735, pour la réception des baillis de Berne ou de Fribourg, d'après lequel un certain nombre de conseillers devait chevaucher à sa rencontre, tandis que le reste de la bourgeoisie le recevait en armes près des portes et que trois salves étaient tirées.

Une particularité bernoise est l'Aufritt de l'*Aeusserer Stand* (État extérieur) (voir cet article). Un cortège des *jeunen Gesellen* est déjà mentionné le 15 avril 1551, le nom d'Aufritt de l'*Usseren Regiment*, le 11 juin 1569. C'était un cortège plus ou moins pompieux à travers la ville de Berne suivi d'un simulacre de combat sur le Kirchenfeld ou d'une cavalcade jusqu'à un village voisin. Jusqu'en 1626, il se célébrait tous les deux ans avec l'autorisation du gouvernement et une subvention du trésor de la ville ; à l'origine, le plus souvent un dimanche, dès 1579, un jour de la semaine. Le 10 avril 1626, le Conseil défendit l'Aufritt, mais autorisa le cortège de l'État extérieur le lundi de Pâques. Le Conseil fit le dernier pas le 10 avril 1673 en déclarant obligatoire le cortège de l'État extérieur pour tous les hommes d'armes, et en décidant qu'il aurait lieu chaque année. Il se faisait d'habitude un mercredi dès 1716 un jeudi d'avril ou de mai, et devint peu à peu une véritable fête populaire à laquelle participaient jeunes et vieux. 80 Soleurois y furent invités en 1683 ; en 1690, l'envoyé anglais Philibert Herward, qui donna en souvenir deux coupes d'argent sur l'ordre de son souverain ; en 1695, 1776 hommes de toutes armes et 18 canons y prirent part, en 1711, 2406 hommes. A partir de 1716 apparaît la dénomination de *Schützenmattierung* et le magnifique Aufritt de 1758 fut appelé *Schützenkrieg* par les contemporains. En 1782, les autorités cherchèrent à former un corps-franc de l'État extérieur afin de ranimer un peu le zèle pour l'Aufritt. Mais les temps étaient peu favorables et l'orage de 1798 emporta l'État extérieur et son Aufritt. — Voir Haller et Müslin : *Chronik* (nms. à la bibliothèque de la ville de Berne) — *Manuels* du Conseil et registres de police aux archives d'État de Berne. — Archive des 13 abbayes. — K.-J. Burkhard : *Beschreibung der Stadt Bern*, p. 103. — BT, 1862, p. 50. — H.-E. V. Rodt : *Kriegsgeschichte* III, 293 — J.-R. Gruner : *Deliciae*, p. 582. [A. J.]

**3. Canton de Lucerne.** Dans ce canton, il n'y avait d'Aufritt que pour les baillis de Willisau, de Mykon et de Sempach qui seules habitaient dans leur district administratif, tandis que les autres habitaient à Lucerne et ne se rendaient dans leurs bailliages que tous les deux ans quand il leur convenait pour recevoir la prestation du serment (voir l'article SI WUERG). Par contre, le prévôt de Beromünster, élu ou plutôt présenté



par le Conseil lucernois, faisait son entrée peu après son élection. Accompagné d'une nombreuse cavalcade, il entrait dans le district de Saint-Michel où il était reçu par les hommes en armes. Le 6 novembre 1611, 127 cavaliers de la ville prirent part à l'entrée du prévôt Ludwig Bircher; les frais se montèrent à plus de 1250 florins (environ 10 000 francs de monnaie actuelle), à la charge du prévôt. Le Conseil lucernois diminua en 1707 le nombre des participants de la ville de 150 à 60 cavaliers. — Voir *Verlaufs* 1911, 294. — Actes concernant Beromünster aux Arch. d'Etat Lucerne. — LL.

4. **Canton de Glaris.** Il n'avait de baillifs, en dehors des baillages communs, qu'à Werdenberg, et avec Schwyz à Uznach et Gaster. Le premier avait son installation tous les trois ans peu après son élection par la landsgemeinde de mai, le second tous les deux ans à la Saint-Antoine (17 janvier), le troisième aussi tous les deux ans à la Sainte-Véronique (1<sup>er</sup> septembre). L'expression Aufritt n'était pas en usage pour les autres fonctionnaires. — LL. [A. Nz.]

5. **Canton de Zoug.** L'expression Aufritt n'était usitée que pour les baillages communs. (Voir plus bas.)

6. **Canton de Fribourg.** L'Etat de Fribourg nommait ses baillifs à la Saint-Jean (24 juin) et la cérémonie d'installation avait lieu à la Saint-Michel (le 29 septembre).

7. **Canton d'Appenzell.** Les deux landsgemeinde élisaient l'unique bailli du Rhodant tous les 16 ans pour deux années, en mai, il entrait en fonctions immédiatement après. (R.B.)

8. **Canton de Soleure.** Les baillifs des sept baillages extérieurs étaient nommés de coutume tous les six ans, le 26 juin, et l'entrée en fonctions avait lieu en décembre. — LL. [Az.]

9. **Baillages communs.** Les 16 baillages communs, qui changeaient de baillifs tous les deux ans, souffraient beaucoup des cérémonies si fréquentes de l'Aufritt qui avaient généralement lieu en juin. Pour les baillages de Baden, du Fréiant et la Thurgovie, la Diète recevait le serment du nouveau bailli, de sorte qu'une installation officielle n'était pas été nécessaire; à Sargans, elle avait lieu huit jours après l'ouverture de la Diète par des envoyés spéciaux. Le bailli entrant en charge à Frauenfeld reçut encore en 1698 et 1716 le droit de recevoir l'hospitalité pour lui, les conseillers de sa suite et 8 chevaux chez l'abbé de Wettingen. L'installation du bailli de Baden était une lourde charge pour les cantons aussi bien que pour leurs sujets et les baillifs eux-mêmes, et provoquait de nombreuses plaintes. Aussi décida-t-on, en 1729, de le nommer pour sept ans au lieu de deux. Le 8 nov. 1739, un accord fut conclu

entre les quatre cantons protecteurs Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris et le couvent de Saint-Gall, d'après lequel les premiers envoyaient tous les deux ans un landeshaupmann à Wil, pour les représenter auprès de l'abbé et aider ce dernier dans le gouvernement territorial de son pays. Ce fonctionnaire était installé en mai, et à cette occasion, l'abbé lui prêtait serment de combourgeoisie, puis les sujets le *Falte Landtschaft* le serment de fidélité. Cette cérémonie fut appelée plus tard



Carton de vitrail de 1640 avec le bailli Vinzenz Wagner arrivant à cheval dans son bailliage de Moudon. (Collection Wyss au Musée historique de Berne.)

la prestation du serment et avait lieu à Gossau aux frais de l'abbé.

Le bailli du couvent d'Engelberg, nommé par les IV Waldstätten, protecteurs de ce dernier, eut son installation jusqu'à ce qu'en 1642 Schwyz et Unterwald proposassent de le supprimer. L'abbaye fut vraisemblablement délivrée de cette obligation à partir de ce moment. — LL. — *Abschiede*. — P. Kasser: *Aurwangen*. — Tillier — Actes dans les diverses archives cantonales. [Az.]

**AUGE.** Voir AV.  
**AUGSBOURG (CONFESSION, INTÉRIM et PAIX D').** Les dissensions provoquées dans l'Empire par l'introduction de la Réforme ont donné naissance à trois actes importants, datés d'Augsbourg, qui inté-



ressent indirectement la Suisse. — I. CONFESION D'AUGSBURG. Rédigée par les théologiens luthériens Mélancton, Agricola, Jonas et Spalatin, elle fut lue devant la Diète à Augsbourg le 25 juin 1530. La Confession d'Augsbourg n'a jamais été admise en Suisse; Zwingli l'avait repoussée dans sa *Fidei ratio ad Carolum imperatorem*. — II. INTÉRIM D'AUGSBURG. Il fut décrété à la Diète d'Augsbourg par l'empereur, en mai 1548, après la guerre de Smalkalde rédigée par les catholiques Pilg et Hellingard avec la collaboration du protestant Agricola, il représente la doctrine catholique sur la justification, l'église, les sacrements, la messe, le carême, les excommunications, et concède aux protestants l'usage de la coupe de communion et le mariage des pasteurs. Il fut vivement combattu par Bullinger et Calvin, mais, ayant été imposé aux villes de l'Allemagne du Sud, quantité d'ecclésiastiques et de laïques de ces régions se réfugièrent en Suisse. Dans le nombre nous trouvons Ambré Blarer, Jakob Funkli, Wolfgang Musculus (Muslin), etc. — III. PAIX D'AUGSBURG. La paix religieuse, conclue dans cette ville en septembre 1555 ne proclama pas la liberté religieuse moderne, mais donna aux souverains le droit d'embrasser l'une des deux confessions, et les populations devaient se conformer à la foi de leurs princes (*cujus regio ejus religio*). Comme la paix d'Augsbourg ne comprenait pas les adhérents de Zwingli, elle contribua à relâcher les liens qui unissaient les églises protestantes de l'Allemagne aux églises réformées suisses. [E. B.]

**AUGSBURGER.** Famille patricienne de Berne. Voir OUEST-NEUCHÂTEL.

**AUGSBURGER, Niklaus,** de Grosshöchstetten, devint président de sa commune pendant la Révolution française, dont il partageait les idées. Le 17 décembre 1797 il réunit une assemblée de commune dans le but de demander au gouvernement pourquoi il levait des troupes. Aucune décision ne fut prise, mais Augsburger et quelques autres furent arrêtés le 22 janvier 1798 et condamnés à six ans de réclusion. Cette condamnation en fit un martyr, et Mengaud exigea son élargissement avec menaces. Relâché le 4 mars, il devint huit jours après président de la municipalité provisoire de Grosshöchstetten et le 24, député au Grand Conseil helvétique. Il appartient à ce corps jusqu'au 7 août 1800 sans y jouer un rôle important. Augsburger termina sa carrière comme hôtelier de l'Ours à Konolfingen. — Voir H. Türlér; *Beiträge zur Berner Revolutionsgeschichte* dans *Helvetia* (*Monatschrift der Studentenverbindung Helvetia*) 1894, 240. — F. Bühlmann; *Das Landrecht Konolfingen zur Zeit des Übergangs und der helvet. Republik*, dans *AHV* 1919 et *J.A.* [H. T.]

**AUGST.** Voir AUGUSTA RAURICORUM, BASELSTADT et KAISER AUGST.

**AUGSTGAU.** La première mention concernant l'Augstgau date de 752. Il s'était formé autour de l'ancienne *Colonia Augusta Raurica* lorsque les Alamannes se furent définitivement établis vers 450 sur la rive gauche du Rhin après la ruine de l'empire romain. Nous ne possédons pas de témoignages contemporains de l'ancien Augstgau. A cause de l'importance que l'Ar eut de tout temps comme rivière frontière, entre autres entre la Rauracie et l'Helvétie, l'on peut être certain que l'Augstgau ne doit pas son existence à une séparation d'avec l'Argau, comme on l'a cru, mais qu'il s'est formé d'une manière indépendante. Par contre, il s'est lui-même divisé avec le temps en *Gau* plus petits durant l'époque carolingienne. Les documents attestent en 835 l'existence du Sigau, en 926 du Fricgau, en 1080 du Buchsgau. L'on a mis en doute que ce dernier ait fait partie de l'Augstgau; à notre avis c'est à tort et cela en considération de sa dépendance du diocèse de Bâle et de l'habituelle coïncidence des frontières des diocèses avec celles des anciens *Gau*. L'étendue de l'Augstgau peut être déterminée grâce aux descriptions postérieures des *Gau* qui en résultent. Sa forme était celle d'un triangle limité à l'Ouest par la Birse, la Lucelle et la Sigern, au Sud-Est par l'Ar et au Nord par le Rhin. On ne peut admettre à notre avis que l'Augstgau se soit étendu à l'Ouest jusqu'à Birsig. Le document d'Henri II, de

1004, sur lequel repose cette hypothèse, concerne la Hardt d'Alsace (*in Alsatia saltus*). Deux descriptions de la frontière, du XIV<sup>e</sup> s., font passer celle-ci par la Birse aussi bien pour le Sigau que pour le landgraviat de



L'Augstgau au XVIII<sup>e</sup> siècle et ses subdivisions: le Sigau, le Fricgau et le Buchsgau depuis l'an 1000 environ. (D'après Merz; *Burgas des Sigauers*.)

Haute-Alsace. Quand les Francs eurent rejeté les Alamannes vers la fin du V<sup>e</sup> s., ils introduisirent dans le pays conquis leur organisation en comtés, en plaçant à la tête de chaque *Gau* un comte, juge et administrateur royal, dont la charge devint avec le temps héréditaire. Il y a de fortes raisons de croire que les comtes de Homburg furent les successeurs des anciens comtes de l'Augstgau. La division de l'ancien *Gau* aurait eu pour conséquence celle de la première famille comtale en plusieurs branches. Celle qui avait son siège à Homburg aurait possédé le Sigau et le Fricgau, celle de Froburg le Buchsgau. — Voir A. Heuser; *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — A. Burckhardt-Finsler; *Die Gaverhältnisse im alten Bistum Basel* dans *BVG* Bas. XI. — Th. Burckhardt-Biedermann; *Die Kolonie Augusta Raurica*. — Le même; *Gaukarte* dans *OSG* III. — Merz; *Sissgau IV*. [C. R. Rom.]

**AUGST-WYHLEN,** usine électrique de 15 à 20 000 HP construite de 1908 à 1912 par Bâle-ville sur la rive gauche du Rhin en aval de l'embouchure de l'Ergolz. Elle utilise la chute du fleuve entre Baselaugst et Rheinfelden, en commun avec l'usine de Wyhlen édifiée à la même époque par les usines de transmissions de Rheinfelden et fournit l'énergie électrique à Bâle-ville et à Bâle-campagne. [C. Rom.]

**AUGUSTA,** de (D'AGSTA). Ces seigneurs étaient une branche vicieuse d'Alsace (Habsbourg); ils acquirent des biens importants notamment à Naters où ils sont mentionnés pour la première fois en 1249. Leur résidence était la tour près du cimetière actuel, et qui passa plus tard par héritage aux d'Ornavas. Entre 1249 et 1275, ils ont possédé le vidonnat de Naters. — 1. GUILLAUME chevalier, 1249-1256. — 2. NORMAND, fils du n° 1, parut le 15 janvier au 6 mai 1285 comme chancelier et chantre du chapitre cathédral de Sion. — 3. PIERRE I<sup>er</sup>, fils du n° 1, 1249-1275 chevalier et vidomme de Naters. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, vidomme de Naters. Pour raison d'inceste, puis de félonie envers son suzerain, l'évêque Boniface de Challant, il fut emprisonné et en 1312 privé de son fief. — Voir BIVG II. — Imesch; *Gesch. von Naters*. [D. L.]

**AUGUSTA RAURICORUM** ou **RAURICA (COLONIA)**. 1. Histoire. En 43 avant notre ère, Munatius Plancus, nommé par César, quelque temps avant sa mort, au poste de gouverneur de la Gaule nouvellement conquise, fonda deux colonies: celle de *Implantaria* (Lyons) et celle de *Raurica* (Baselaugst). Cette dernière s'étendait sur le territoire d'un petit peuple celtique de 23 000 âmes, les *Raurici* ou *Rauravi* établis entre le Rhin et le Jura. Quelques années plus tard, la nouvelle colonie reçut d'Auguste le nom d'*Augusta Rauricorum*,



lors d'une réorganisation entreprise par ordre de l'empereur.

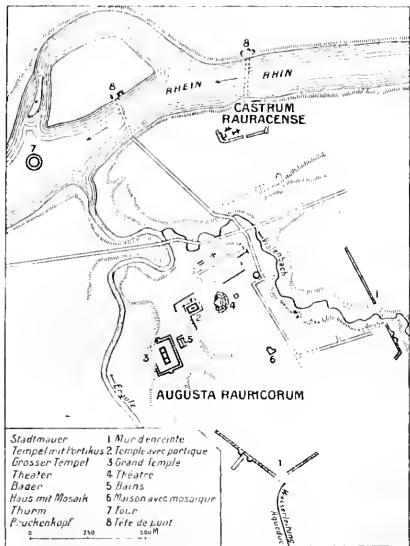
Nous ignorons tout de l'histoire de cette colonie : les inscriptions, rares et fragmentaires, ne nous fournissent

Très tôt déjà, les ruines d'Augusta attirèrent l'attention des savants, et en 1544, Sébastien Munster en donna la première description dans sa *Cosmographie*. Le chroniqueur et commerçant bâlois, Andreas Hylf, fit faire des fouilles au théâtre et au Castel de 1582 à 1586, et en 1590 Basilius Amerbach publia une dissertation illustrée sur Augst. Pour empêcher des fouilles clandestines, le gouvernement de Bâle interdit en 1700 de faire des recherches dans les ruines d'Augusta Raurica. Cet état de choses dura jusqu'à la reprise des travaux, en 1850. Depuis 1877 la Société des antiquaires de Bâle a entrepris de nouvelles fouilles, mais elle dispose de ressources insuffisantes pour les mener à cheif.

Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica, ihre Verfassung u. ihr Territorium*, Basel 1910.

II. **Topographie.** Nous n'avons que des renseignements assez sommaires sur la topographie de la ville. La ville paraît avoir été entourée d'un mur d'enceinte dont on ne connaît pas encore exactement tout le tracé et qui peut-être même ne fut jamais construit en entier. Le plateau sur lequel s'élevait la colonie se termine au Nord près du confluent de l'Ergolz et du Violenhach par un promontoire élevé qui porte le nom de Castel. On a voulu y voir la *citadelle* de la colonie, car suivant d'anciens rapports, il aurait été séparé de la ville par un double fossé aujourd'hui comblé. Il est possible que ce point, d'où l'on domine toute la vallée, ait été fortifié à l'origine, mais il est certain que de bonne heure il perdit son caractère militaire et se couvrit d'habitations : on y a en effet trouvé les ruines de plusieurs demeures, entre autres d'une maison avec hypocaustes et planchers en mosaïques. En arrière du Castel s'élevaient les deux plus importants monuments de la cité, ceux dont les ruines attirèrent plus spécialement l'attention des visiteurs.

Situé dans un pli de terrain, le théâtre était la masse imposante de ses murailles sur un front de 162 m. et sur plus de 20 m d'élevation. La partie réservée au public (*la cavea*), formait un demi-cercle soutenu au puitsants massifs de maçonnerie sur lesquels s'élevaient les gradins couronnés par une galerie ouverte. Des bâtiments de la scène, il ne reste que deux couloirs latéraux, limités par des murs de 3 m. d'épaisseur. Ce théâtre n'est pas le premier élevé en ce lieu : les fouilles ont mis à découvert les restes d'un théâtre plus ancien,



Plan de situation d'Augusta Rauricorum (Baselstangst) et de Castrum Rauricense (Kaisersangst).

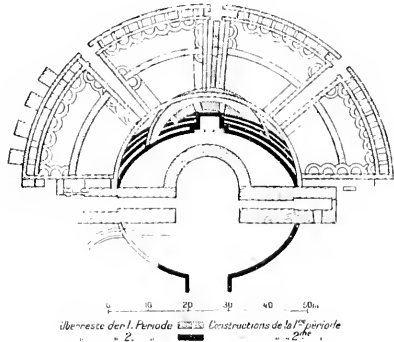
que l'indication de quelques magistratures et fonctions religieuses. Il est probable que, comme ceux de *Lugdunum*, ses habitants jouirent du droit de cité romain; les nouveaux citoyens furent inscrits dans la tribu *Quirina*. Mais nous ne pouvons dire avec certitude si la colonie comprenait tout le territoire des Raurici, ou seulement celui de la ville. Cette dernière hypothèse est cependant la plus vraisemblable.

Nous ignorons aussi si des troupes y furent cantonnées, tout ce que nous savons, c'est que, vers la fin du 1<sup>er</sup> s.; sous Vespasien ou ses successeurs, quelques détachements des légions I *Adriaticæ* et VII *Gemina Felix*, établies à Mayence, y séjournerent, sans doute dans le but d'exécuter quelques grands travaux d'édilité.

Durant près de trois siècles, la ville se développa en paix. On admet qu'au temps de sa prospérité, elle devait compter 30 à 40 000 âmes; mais ce chiffre est des plus hypothétiques, basé seulement sur le nombre de places que devait contenir le théâtre.

Augusta fut détruite une première fois lors de la grande invasion germanique de 260; elle se releva cependant de ses ruines sans retrouver toutefois son ancienne prospérité.

Vers 300, Dioclétien, ayant fortifié la ligne du Rhin, éleva une forteresse sur le bord du fleuve, le *Castrum Rauricense* (Kaisersangst), destiné à protéger les habitants contre les hordes d'outre-Rhin, et en 370 Valentinien compléta ce système de fortifications. Néanmoins au début du Ve s., les Romains furent contraints d'abandonner la région aux Alamans. L'une de leurs bandes s'établit dans les ruines de la colonie. Leur principal sanctuaire se trouvant sur un plateau à l'Est du castrum; il comptait plus de 1300 sépultures; la plupart sont construites avec des matériaux empruntés aux ruines de la ville voisine.



Plan du théâtre romain d'Augst. D'après le DGS I, 103.

et de dimensions nous imposantes, qui avait lui-même cédé la place à un amphithéâtre dont une partie des gradins n'ont été de bois. Le plan de ces deux édifices est encore très nettement reconnaissable sur le sol.

En face du théâtre s'élevait un temple dont il ne reste que le soubassement recouvert de buissons. Des fouilles





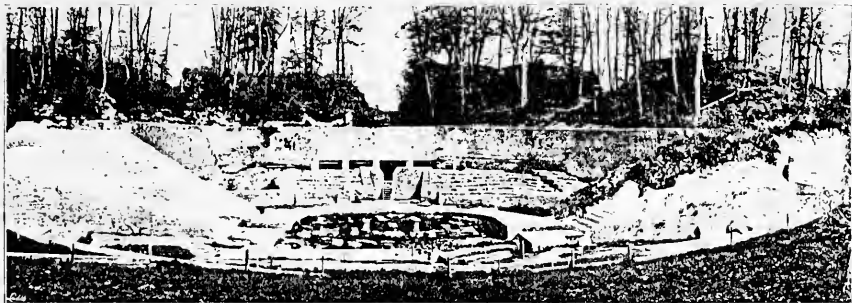
partielles ont permis de se rendre compte des dispositions générales de cet édifice qui présentait 6 colonnes de face et 9 sur les côtés. Des fouilles récentes ont démontré que les ruines du Heidenloch sont celles d'un temple de mêmes dimensions que celui du Schaubühl, avec 6 colonnes de face.

Non loin de là, la muraille dominant le Violentbach est flanquée d'une grosse tour ronde à l'intérieur de laquelle on trouva, au niveau du sol de la ville, une construction dont l'usage est encore inexpliqué: le long des parois s'étagent en amphithéâtre quatre gradins revêtus de marbre blanc, en face desquels est placé un petit podium; c'était évidemment une *salle de réunion* pour un corps de 80 à 100 personnes.

Tout le plateau au Nord du théâtre, jusqu'au mur d'enceinte, est couvert de constructions diverses, formant des îlots rectangulaires entre lesquels courent des rues; sous celles-ci sont établis des égouts fort soigneusement construits. Une maison située au bord du plateau, à côté de la tour ronde, communiquait avec la vallée par un escalier fort bien conservé, sur les parois

taçes par d'autres tours plus petites. La porte d'entrée de ce castrum se trouvait à l'endroit où, aujourd'hui, la rue du village franchit la muraille. — Voir: *Basler Zeitschrift*, II (1903), p. 81-105. — F. Frei: *Augusta Raurica*, Laestl 1907. — La bibliographie concernant Augst a été dressée par K. Stehlin *Basler Zeitschrift*, N (1911), p. 38-179. Sur les dernières feuilles, on consultera les rapports de la Soc. suisse de préhistoire, I-NI (1908-1918). — Th. Burckhardt-Biedermann: *Die Kolonie Augusta Raurica*. [D. V.]

**AUGUSTINI DE ANTON, Maria-Félix**, \* à Macugnana (Piémont) le 4 août 1742, fut naturalisé Valaisan dans sa jeunesse et prit du service au régiment de Courten en France, puis au régiment Erlher, en Espagne, comme commandant de la légion Schweswig-Holstein. Rentré au Valais, il devint notaire, avocat, puis mayor d'Ardon-Chamosson, et en 1786-1787 gouverneur de Monthey. Il brigua la charge de capitaine du dîzain de Brigue, ce qui provoqua un véritable soulèvement à Naters à fin janvier 1793, et obligea Augustini à se cacher dans la sacristie de Mœrel. Pendant la période de



Théâtre romain d'Augst. D'après une photographie du *Guide* de F. Frei (1907).

duquel on a découvert une peinture murale représentant deux hommes portant, suspendue à une perche, une grande amphore; cette peinture est aujourd'hui transportée au musée de Bâle.

Tous les grands édifices ne se trouvaient pas réunis sur le plateau. Au pied du temple, dans la plaine de l'Ergolz, les fouilles ont révélé de *grands thermes*. Cet imposant édifice comprend un vestibule, deux chambres de chauffe et cinq salles de bains, dont trois chauffables. Toutes ces pièces étaient recouvertes de voûtes faites de tubes de terre cuite emboîtés les uns dans les autres. Un système d'égouts fort bien compris servait à l'écoulement des eaux. A côté de ces thermes s'élève un édifice dont les ruines ont longtemps intrigué les archéologues. Des fouilles récentes ont démontré qu'il avait existé en cet endroit un *temple à trois cellae*, précédé d'une cour ornée de portiques, qui, sous les Flaviens, fut transformé en un château d'eau ou *nymphe*: au centre d'un bassin rectangulaire s'élevait une construction ornée de colonnes et de douze niches d'où jaillissaient des jets d'eau. Pour fournir de l'eau en abondance à une population nombreuse, les Romains avaient construit des aqueducs amenant de loin le précieux liquide. Un de ces aqueducs suivait la vallée de l'Ergolz sur plusieurs heures jusqu'aux environs de Bökten.

La route venant du Hauenstein traversait la colonie et franchissait le Rhin sur un pont à l'île de Gewert, où l'on a découvert une tête de pont en maçonnerie.

Le *castrum Rauracense*, dans les ruines duquel est horti le village de Kaiser-Augst, s'élève au bord du Rhin. C'était un rectangle irrégulier de 231 m. sur 142 m. entouré de murs de 3 à 4 m. d'épaisseur, flanqué aux angles de grosses tours polygonales et défendu sur les

l'occupation française, il joua un rôle politique important. Au printemps 1798, il faisait partie de la députation chargée de négocier avec le résident français Mangourit et le général Brune l'admission du Valais dans la République helvétique. Il appartenait également au Directoire valaisan provisoire et entra le 14 mai dans le Sénat helvétique comme représentant de son canton. Comme secrétaire, puis président de cette autorité, il acquit une grande influence, et plus d'une fois son nom fut mis en avant pour le Directoire helvétique. Augustini prit aussi une grande part aux négociations qui aboutirent à la proclamation de la république du Valais, le 30 août 1802. Le 5 septembre, il devint grand-bailli et en 1803 fut placé à la tête du nouvel Etat en qualité de général, charge qu'il occupa jusqu'en 1807. Pendant l'incorporation du Valais à la France, 1810-1814, il fut juge à Sion et conseiller général du Département du Simplon. De 1817 à 1821, il fut premier représentant de son canton à la Diète, et travailla avec l'ancien grand bailli L. de Sepibus et A. de Courten à l'élaboration du code civil et du code pénal du Valais. Le 2 mai 1821, il fut élu de nouveau grand bailli pour deux ans, et mourut le 18 juin 1823 à Louèche. Son portrait est au Musée historique de Brigue. — Voir Kämpfen: *Freiheitskämpfe der Walliser*. — Grenat: *Hist. du Valais*. — de Rivaz: *Mémoires historiques*. — ASL.

**AUGUSTINS (AUX)** (G. Feibourg, D. Glâne, Com. et paroisse Rue, V. DGS). Ce hameau dut son nom à l'acquisition qu'en avait faite les Ermites de Saint-Augustin en 1585-1588. Cette propriété fut revendue par les religieux en 1629; elle passa en différentes mains et finalement fut acquise par la famille Maillardoz à qui elle appartient encore. Le château et la chapelle ont été construits par Jules de Maillardoz (1829-



1009) et sa femme — Voir Arch. d'Etat Fribourg.

— *Dellion : Dictionnaire des paroisses* IX, 267. [Razzy.]

**AUGUSTINS** Ordre religieux des frères ermites de saint Augustin, un des quatre ordres mendiants.

La règle dite de saint Augustin, fut constamment employée au moyen âge par toutes sortes de groupements. C'est pourquoi il faut distinguer soigneusement cet ordre des *chanoines réguliers* de saint Augustin (v. au mot CHANOINE) et ne pas lui rattacher les nombreuses maisons d'*Augustines* qui étaient soumises à l'évêque du diocèse dans lequel elles étaient situées. Les ermites de saint Augustin vécurent tout d'abord à l'état isolé, puis en groupements. Ils formèrent des congrégations érémitiques suivant, dans des couvents indépendants les uns des autres, la règle de saint Augustin. La diversité de leurs observances engendrait de la confusion. Pour y remédier, Alexandre IV, par bulle du 13 avril 1256, réunit définitivement la plupart de ces groupements en un seul ordre dépendant directement du Saint-Siège et ayant à sa tête un général nommé par le chapitre général, assisté de quatre définiteurs et des représentants des provinces. Chaque établissement était dirigé par un prieur. Les religieux portaient un habit noir avec une ceinture de cuir. La Suisse appartenait à la Province rhénane-souabe de l'ordre.

A Fribourg, des frères ermites de saint Augustin s'établirent un peu avant 1255 dans le quartier de l'Auge. En 1274, ils commencèrent à construire une nouvelle église, placée, comme la première, sous le vocable de Saint Maurice. Ils prirent une grande part à la vie urbaine. Parmi les religieux de cette maison, il faut mentionner le P. Conrad Tornare qui intervint dans la dispute de Berne (1528). Le couvent fut supprimé en 1818.

Les Augustins arrivèrent à Zurich vers 1270. Ils construisirent leur couvent de 1274 à 1284, dans la

ractère plus ou moins officiel. Dans le réfectoire se tenaient des séances du Grand Conseil. Il fut également supprimé lors de l'introduction de la Réforme.

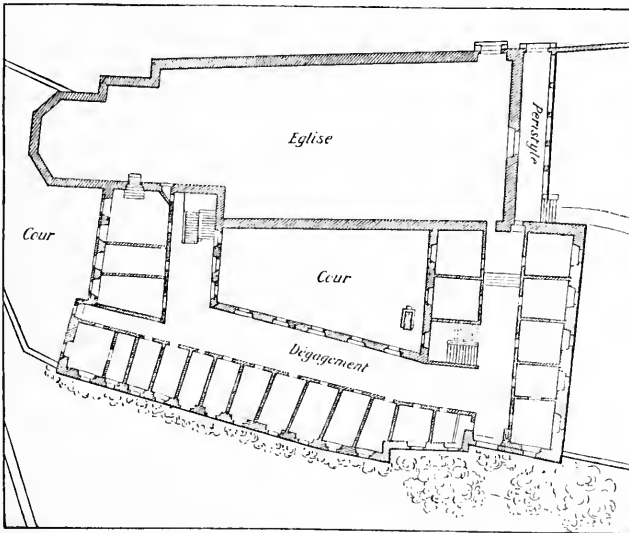
Vers le milieu du XV<sup>e</sup> s., des Augustins furent appelés à Bellinzone et installés dans un hôpital dédié à saint Jean-Baptiste. Ce couvent fut supprimé en 1812.

Un couvent d'Augustins aurait également existé à Berne; on ne possède sur son compte que deux documents de 1287 (FRB111,435 et 438).

Un couvent fut fondé près de Genève en 1480 sur l'emplacement d'un ermitage mentionné en 1461, à l'extrémité de l'ancien faubourg de Saint-Léger, tout près du pont de l'Arve. Il paraît avoir joui de la faveur des princes de Savoie; les libéralités du bâtard René permirent aux religieux d'élever dès 1498 une chapelle



Ermitte Augustin. Gravure sur bois de Jost Ammann en 1855 dans son *Recueil des estampes Ecclésiastiques catholiques*.



Plan du couvent des Augustins à Fribourg vers 1750.

ruo conduisant au Kützistorli. Celui-ci fut supprimé lors de la Réformation.

A Bâle, les frères ermites s'établirent au centre de la ville, entre la cathédrale et l'église de saint Martin (1276). Leur couvent, agrandi au XIV<sup>e</sup> s., avait un car-

neuve dans laquelle ils placèrent un tableau de la Vierge qui acquit une grande renommée. On lui attribua des guérisons miraculeuses. La démolition générale des faubourgs de Genève, entreprise dès 1530, et bientôt après — la Réformation, portèrent le coup de mort au dernier couvent fondé à Genève. Le 9 août 1535 une troupe de citoyens se rendit à l'église du couvent, Notre-Dame de grâce, pour achever la destruction des images. La peinture de la Vierge fut livrée aux flammes, trois ans plus tard, la grande cloche fondue et les objets d'orfèvrerie sacrée vendus pour subvenir aux nécessités de la ville. — Voir FG 111, 79.

— AF 1917, 23. — Dandlker : *Gesch. Zürich* 1. — Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel* I et II, 2. — Borroni : *Il Ticino sacro*, 320. — L. Blondel : *Les faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> s.* — Hühn : *Chronologia provinciae Iherosolimitanae ordinis FF. Eremitarum S. P. Augustini*. — Wetzler et Welte : *Kathol. Kirchenlexikon* I.

— Buchberger : *Kirchl. Handlexikon* I, 409 — Mulinen : *Helvetia sacra* II. — Buchi : *Die kathol. Kirche in der Schweiz*. [I K. et V. v. B.]

**AUGUSTINES**, Religieuses suivant la règle de saint Augustin, vivant dans des couvents indépendants les



uns des autres et placés sous la juridiction de l'évêque du diocèse. Voir aux mots ABBAYE, FRAUENKAPPELEN, INTERLAKEN, LOCARNO, LUGANO, MONTE CARASSO, POSCHIAVO, SCLANENS et FELSCH. [L. K.]

**AUMONT** (C. Fribourg, D. Broye, V. DGS). Primitivement, Aumont formait une seigneurie du ressort d'Estavayer ; en 1385 ses habitants durent participer aux frais occasionnés par l'entretien des fortifications de cette ville. Aumont appartenait aux sires d'Estavayer. En 1321, Canon d'Estavayer, coseigneur du dit lieu, vendit à l'église de Saint-Laurent d'Estavayer, pour le prix de 90 livres lausannoises, la moitié des terres d'Aumont et lieux circonvoisins. Dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s., cette seigneurie passa, par héritages, en mains diverses. Rattachée anciennement à la paroisse de Cury, le village d'Aumont en fut séparé en 1586 déjà, ainsi qu'il fut lui-même érigé en paroisse. Registres paroissiaux depuis 1761. Population : 453 hab. en 1832 ; 496 en 1900 ; 462 en 1918. — Voir Delliou : *Dictionnaire des paroisses*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. [H. V.]

**AURELIO**. Voir ORELLI.

**AURELIUS PROCULUS**. Il ne nous est connu que par une inscription provenant de Vitodurum (Ober Winterthur), aujourd'hui à Constance, et disant que les Augustes Dioclétien et Maximin, ainsi que les Césars Constance (Chlore) et Galère, en l'an 294 ont fait construire, ou reconstruire, le mur de Vitodurum, sous la surveillance de Aurelius Proculus, lequel était alors *praeses* (gouverneur civil) de la province (probablement de l'Italie), avec le titre de *vir perfectissimus*. — Voir Mommsen : *Inscr. Helv.*, 239. [William Carr.]

**AURELIUS**. Voir PARACELIUS.

**AURESSIO** (C. Tessin, D. Locarno, V. DGS). Com. et paroisse du décanat de l'Onsernone depuis le 25 juin 1803. Anciennes formes : *Auressium*, *Orès*, *Oressio*, *Oressio*. Auressio comprend aussi les deux hameaux de Giardino et Balogno. Dès le moyen âge, il formait avec Verscio, Cavignatio et jusqu'en 1464, avec Tegna, la commune de Pedemonte. Il avait cependant une certaine autonomie. Au XVIII<sup>e</sup> s., Auressio envoyait tous les sept ans un représentant au Conseil de la pieve de Locarno. En septembre 1800, c'est d'Auressio que partit le signal du soulèvement de l'Onsernone contre le régime helvétique et contre les troupes françaises d'occupation au Tessin. Le préfet de Lugano, ordonna l'occupation militaire d'Auressio et la livraison de huit citoyens. Un détachement de 50 hommes, parti pour exécuter cet ordre, fut reçu par une pluie de grosses pierres que les villageois faisaient rouler de la montagne. Un deuxième échoua à cause des grandes pluies, et quand le premier occupa enfin le village, les auteurs de la révolte étaient en lieu sûr.

Auressio faisait partie de la paroisse de San Fedele de Pedemonte (Verscio), mais on ignore quand il en a été détaché. L'église paroissiale a été consacrée en 1526; elle fut restaurée et peut-être agrandie, dans le XVIII<sup>e</sup> s. Population : 1801, 272 hab. ; 1900, 1644 ; 1910, 139 — Voir *BStor.*, 1893, 1808, 1901, 1909, 1910, 1911. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Monti : *Atl.*. — Franchini-Peri : *Storia della Svizzera Italiana*. — Barollio :  *Dell'Invasione francese in Svizzera*. — Buetli : *Note storiche religiose*. [C. Truzzi.]

**AURIGENO** (C. Tessin, D. Locarno, V. DGS). Com. du cercle de Maggia et paroisse du décanat de Valmaggia. Anciennes formes du nom : *Aurigenum*, *Urigeno*, *Orrigeno*, *Aurizzono*, *Aurigano*, *Aurigene*. Au moyen âge, Aurigeno faisait partie de la commune de Lodano-Moghlegno. La *vicinanza* est connue depuis 1431 ; le 15 juin de cette année, elle envoyait un représentant au Conseil général de la vallée à Cevio. Au début du XV<sup>e</sup> s., Aurigeno prit une part active aux luttes qui déchirèrent le Val Maggia vers cette époque. Un traité de paix fut signé le 20 novembre 1404 entre Aurigeno et les communes de la vallée, et Cevio et Bosco. Sous la domination suisse, Aurigeno désignait le bailli ; il envoyait trois députés au Conseil de la vallée inférieure, et nommait à tour de rôle un des sept juges,

*conjurades*, élus par les communes et chargés d'assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle. Les gens d'Aurigeno émigrèrent très volontiers à Rome, où ils fondèrent une confrérie le 1<sup>er</sup> février 1695, à laquelle l'église paroissiale doit ses plus beaux ornements, la chapelle du Rosaire et le maître-autel. Aurigeno faisait primitivement partie de la paroisse de Locarno. On ne sait quand il en fut séparé pour constituer, avec Lodano et Moghlegno, la paroisse de Saint-Barthélemy ; cette dernière existait en 1591. La tradition fait remonter la construction de l'église au XII<sup>e</sup> s. Elle fut transformée et agrandie au XVII<sup>e</sup> s., et Pancaldi-Mola, d'Ascona, y exécuta la fresque représentant la gloire de Saint-Barthélemy ; les autres peintures sont de Jean-Antoine Vanoni. Registres de paroisse depuis 1691. Population : 1591, environ 325 hab. ; 1900, 219 ; 1910, 211. — Voir *BStor.* 1880 et 1911. — Monti : *Atl.*. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Buetli : *Note storiche religiose*. — Pometta : *Come il Ticino...* [C. Truzzi.]

**AURIOL**, d'. Famille originaire du Languedoc établie à Genève (1738) en la personne de Jean-Louis. — PERRIE-BLIZÉE, écuyer, colonel au service de Sardaigne, bourgeois de Genève en 1770. Son fils, CHARLES-JOSEPH, 1778-1834, fut un peintre de talent. *Armoiries* : d'argent au ligier planté, de sinople, chargé en chef d'un ferrol et sur deux lacs d'or suspendus. — Voir Arch. d'Etat Genève. — SKL. — Galiffe : *Not. gen.*, t. IV, 2<sup>e</sup> éd., p. 436-443. [H. d'A.]

**AUSBUND**. Recueil de chants des anabaptistes suisses, imprimé avant 1571 ; deuxième édition en 1583, d'autres suivirent. Certains chants sont d'origine suisse et spécialement zuricoise. — Voir R. Wolkan : *Die Lieder der Wiedertäufer*. — NZZ 1911, n<sup>o</sup> 33. — C. Bergmann : *Die Täuferbewegung im Kt. Zürich bis 1660*. [F. H.]

**AUSLIKON** (C. Zurich, D. et Com. Pfäffikon, V. DGS). Vge. com. civile et scolaire. En 1310 : *Auslinkon*. L'abbaye de Saint-Gall y possédait des biens en 1392, Einsiedeln paraît aussi y avoir eu des serfs. Le bailliage appartenait aux seigneurs von Landenberg et fut vendu en 1369 aux comtes de Toggenbourg. Sous la domination de Zurich, Auslikon faisait partie de la seigneurie de Greifensee et sous la République Helvétique, du district de Fehraltorf. La maison d'école date de 1817. — Voir UZ VIII. — Hoppeler : *Zürcher Offnungen II*. — *Habsburger Vrbar*. — *Memorbilia Tig.* I, 111-IV. [F. H.]

**AUSICIENSIS PAGUS**. Voir OGOG.

**AUSSAYS** (C. Valais, D. Saint-Maurice, V. DGS). Vge principal de la com. et paroisse de Vérossaz, où le roi Sigismond de Bourgogne se serait retiré vers 523, fuyant les soldats vainqueurs du franc Clodovic. Aussays relevait sans doute primitivement de l'abbaye de Saint-Maurice, puis au XI<sup>e</sup> s., des de Cor, possesseurs nés à la tête du Lac Pierre de Lutr, chanoine d'Avançon, racheta en 1295 de Rodolphe de Cor tous ses droits à Vérossaz, au Haut (Aussays) et au Plan, tant sur les hommes que sur les terres. Au XIV<sup>e</sup> s., la Savoie éleva des prétentions sur Aussays, mais une sentence du juge du Chablais l'adjugea définitivement à l'abbaye, ainsi que Basseys et Miéville. Aussays resta dès lors à l'abbaye jusqu'en 1798. Pour administrer la justice sur le mont de Vérossaz, le prince-abbé nommait un châtelain amovible à volonté. Quand 1798 eut supprimé les titres et droits seigneuriaux, Aussays fit partie de Saint-Maurice jusqu'en 1822, où tout le mont s'en détacha pour former la commune de Vérossaz. Au spirituel, ce village releva d'abord de l'église de Saint-Maurice, et il n'y eut longtemps à Aussays que la chapelle de Saint-Sigismond, qui fut reconstruite en 1470 en l'honneur de saint Sigismond et de sainte Marguerite. Après 1840, Vérossaz fut érigé en paroisse, avec un chanoine de Saint-Maurice pour la desservir. — Voir de Rivaz : *Hist. du Valais*. — Grenat : *Hist. du Valais*. — Gremaud I. — Hoppeler — Archives locales. [Ta.]

**AUSSERAMT**. Nom du district d'Andelfingen. Voir cet article.

**AUSSERRHODEN**. Voir APPENZELL.

**AUSSERSIHL**. Voir ZÜRICH.

**AUSSET**. Nom de plusieurs familles valdoises, de



Vevey et d'Yverdon, mentionnées dès le XIII<sup>e</sup> s. — Voir Heurioud : *Livre d'Or*. [M. R.]

**AUTAFOND** (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). En 1236 déjà, l'église de Lausanne possédait la dime d'Autafond qui, plus tard, fut détenue par la Grande Confrérie de Fribourg; cette dernière la vendit en 1678 à François Carrel contre un cens annuel. La juridiction d'Autafond fut donnée, le 24 septembre 1453, au comte de Payerne qui la posséda jusqu'en 1538, année où elle fut définitivement adjugée à l'Etat de Fribourg. De tout temps Autafond fit partie de la paroisse catholique de Belfaux. *Population* : 1870, 98 hab.; 1885, 92; 1900, 98; 1918, 112. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg*. [H. V.]

**AUTAN** (C. Valais, D. Martigny). Autan (*Octanis, Autanis*) situé au-dessous de Martigny, est mentionné pour la première fois en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. Ce village servit dès le X<sup>e</sup> s. de limite entre le comté de Valais, cédé à l'évêque de Sion par Rodolphe III en 909, et le comté du Vieux-Chablais, possédé d'abord par les princes-abbés de Saint-Maurice. C'était à la croix d'Autan que commençaient les droits régaliers de l'évêché sur la route d'Italie jusqu'au Simplon. Autan appartient primitivement à l'abbaye, puis, sous le régime savoyard, fit partie de la châtellenie de Saint-Maurice. Les d'Arbignon y avaient plusieurs fiefs que Henri et Pierre d'Arbignon cédèrent, en 1200, aux de Martigny pour 1050 sols. Au XV<sup>e</sup> s., Autan fut détruit par une inondation. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Hoppeler, 2, 43. — Grenat : *Hist. du Valais*, — Bonard, Gibrario et Promis : *Docum. ant.*, 48. [Ta.]

**AUTANELLE (PETIT AUTAN)** (C. Valais, D. Martigny). Cette localité, qui était située à l'endroit où s'élevait aujourd'hui Vernayaz et Miéville, est mentionnée en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. L'abbaye semble en avoir réservé la possession jusqu'à ce que, dans le cours du XI<sup>e</sup> s., les d'Albige s'en emparèrent à la suite d'un démêlé. Il fallut l'arbitrage des évêques de Tarentaise, de Sion et d'Aoste, et toute l'autorité de la Savoie pour faire restituer cet ancien domaine à l'abbaye, 1138. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Grenat : *Hist. du Valais*. [Ta.]

**AUTAVAUX** (C. Fribourg, D. Broye. V. DGS). Village cité pour la première fois en 1350 dans les franchises d'Estavayer, dont il dépendait. Au début du XVI<sup>e</sup> s., la dime appartenait à la famille de Treytorrens, d'Estavayer. Le 3 mars 1505, François de Treytorrens la vendit au clergé d'Estavayer pour 473 fl. et un cens annuel, sous réserve du droit de rachat. Les deux tiers des communiens d'Autavaux relevaient de la paroisse d'Estavayer; l'autre tiers de celle de Morens. En 1711, une supplique d'une partie des habitants d'Autavaux à l'évêque de Lausanne demandant de rattacher le village à la paroisse d'Estavayer échoua devant l'opposition des paroissiens de Morens. Une nouvelle supplique, en 1716, eut plus de succès. La séparation se fit le 7 septembre 1719; une indemnité de 80 écus fut versée à la paroisse de Morens par les paroissiens qu'on lui enlevait. En 1907, Autavaux fut rattaché à la paroisse de Monthérellos. *Population* : 1711, 26 hab.; 1832, 93; 1900, 167; 1918, 139. — Voir Graugier : *Annales d'Estavayer*. — Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg*. — Delion : *Dictionnaire des paroisses*. — *La Liberté*, numéros des 10 au 27 avril 1909. [H. V.]

**AUTIER, HAUTIER, AUTHIER**. Famille vaudoise originaire de l'abbaye (Vallée de Joux) au XVI<sup>e</sup> s., dont un rameau se fixa à Saint-Livres au XVIII<sup>e</sup> s. [M. R.]

**AUTIER**, JOSEPH. Pseudonyme de Louise Cornaz, femme de lettres. Voir cette famille.

**AUTIGNY** (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Ce nom dérive probablement d'un ancien *fundus Altinivius*; anciennes formes du nom; au XII<sup>e</sup> s. : *Altiniet, Altinie, Altignei*; au XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. : *Autignye, Autinie*; formes allemandes : *Auttenichen, Ottonachen, Autenach*. La contrée d'Autigny est très riche en ruines romaines, lumbali, etc., et certains lieux dits sont d'origine romaine : *Montjorin, Sani*, etc. D'après les constitutions synodales de 1665, l'église aurait été bâtie ou

consacrée déjà en 510, mais il n'existe aucune preuve authentique de ce fait. Par contre, la paroisse existait en 1228 et appartenait au décanat d'Ogo. En 1545, un incendie détruisit une partie du village; l'église souffrit aussi probablement du désastre, car en 1555 on en construisit une nouvelle qui fut remplacée au XIX<sup>e</sup> s. par l'église actuelle, bâtie de 1816 à 1831. En 1437, le droit de collature fut revendiqué par le chevalier Guillaume d'Avanches et d'autres, mais dans la suite les droits de l'évêque ne furent plus contestés jusqu'en 1513, où la cure d'Autigny fut incorporée au Chapitre de Saint-Nicolas de Fribourg. Registres paroissiaux depuis 1659 — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg*. — Delion : *Dictionnaire des paroisses*, 1. — Stadelmann : *Etude de toponymie romande*. — ASHF XII. [Aug. Scu.]

**AUTIGNY**. Famille des seigneurs du village de ce nom, connue en 1171 par Uldricus de Atiniet. Elle était probablement une branche de la maison de Bonnewitz. Voir *Brennes fribourgeoises*, 1806. — Delion : *Dictionnaire des paroisses*, 1. [Aug. Scu.]

**AUTIMARUS**. Voir OTIMAR.

**AUTOMOBILISME**. Le moteur à benzine, inventé par Lenoir, de Paris, en 1863, trouva son application en Suisse quelques années plus tard. Deux jeunes mécaniciens de Genève, R. Thury et J. Nussberger, construisirent en 1878-1879 un tricycle à vapeur, qui circula pendant plusieurs années. Il a été exposé à Berne en 1914, puis déposé au musée de Genève. Lors de l'exposition de Genève, 1896, la Société Helvétique, de Genève, exposa trois voitures automobiles; l'année suivante, la Société Martini présenta au public sa première voiture automobile. Puis les frères H. et A. Dufaux créent la bicyclette à moteur, dénommée par la suite motosacoche; la fabrique Saurer, d'Arbon, se spécialise dans la construction des camions, suivie de près par la maison Orion, de Zurich, par Dufour et Tissot, à Nyon, et la maison Picher-Mocand, à Genève. Le premier salon suisse de l'automobile a été ouvert à Genève en 1905; le deuxième a lieu aussi dans cette ville en 1906 et le troisième à Zurich. L'exposition nationale de Berne en 1914 accorda à l'industrie de l'automobile un bâtiment entier.

L'*Automobile Club de Suisse*, fondé en novembre 1898, compte en 1920 15 sections et 2350 membres. Son organe officiel est le *Journal ACS*. On lui doit la création en 1907 du Corps des automobilistes volontaires de l'armée, qui rendit de grands services pendant la période de mobilisation 1914-1918. Fin 1920 il circule en Suisse 9050 voitures, 3430 camions, et 8346 motos, soit un véhicule à moteur par 180 habitants. La Chambre syndicale suisse de l'automobile, du cycle, etc., a été fondée en 1904 à Genève. Elle groupe tous les fabricants d'automobiles, de motosacoches et de pièces détachées. [MAGEVEY.]

**AUTOUR ou AUTORT**, ETIENNE, seigneur de Beauregard en Bourbonnais et natif de Saint-Fiailt en la Haute-Marche (Saint-Fiel, Creuse), fut reçu habitant de Genève le 2 décembre 1550. En 1565, il fut chargé d'une mission par la Seigneurie de Genève auprès de l'ambassadeur de Coligny. Il obtint de lui et de la reine de Navarre l'assurance de secours en argent pour la défense de la ville. Il apporta également une lettre de la reine à Théodore de Bèze remplie de plaintes contre Jacques Spifame. — Voir *Franse protestant*, 2<sup>e</sup> éd., t. I. — Gautier : *Hist. de Genève*, IV, p. 517-519, 550. [P.-E. M.]

**AUTRAN**. Nom de plusieurs familles du Dauphiné venues à Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. *Armoiries*: écartelé, aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, aux 2 et 3, coupé d'azur et de gueules à l'arbre arraché d'argent, brochant. — A la plus ancienne se rattachent : AMI-JULES-GUILAUME, puis WILLIAM-LOUIS, ingénieur et architecte. \* le 23 janvier 1806 à Naples, † au Petit-Saconnex le 21 mars 1882, à Naples, il s'occupa de travaux d'assèchement. Rentré à Genève, il se consacra à des œuvres de philan-







thropie et d'économie sociale, fut entre autres un des fondateurs de la Société coopérative suisse de consommation. Il appartient au Grand Conseil de 1854 à 1856. — GEORGES, son fils, \* à Genève le 19 juin 1857, ingénieur. Sorti de l'École polytechnique de Zurich en 1880, il se partagea entre les travaux géodésiques, la construction des ponts et celle des usines. Il est un des initiateurs du mouvement en faveur de la navigation fluviale en Suisse, et à ce titre, a été nommé en 1909 directeur du syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin. Il fit partie du Grand Conseil de Genève de 1916 à 1919, et a siégé au Conseil municipal de cette ville de 1898 à 1902. — EUGÈNE-JOHN-HENRI-BENJAMIN, frère aîné du précédent, 1855-1912, s'est fait un nom comme botaniste. — AUX autres appartenant : ABRAHAM, dit CAPABLE, horloger, \* à Genève le 27 février 1763, † le 23 mars 1808. En 1793, il faisait partie du Club des Marseillais et fut mêlé à tous les troubles provoqués par cette association remuante. Pendant l'insurrection de 1794, il fut membre du premier tribunal révolutionnaire genevois. — DANIEL-EUGÈNE, \* à Genève le 19 avril 1838, peintre sur émail, élève de Menn et de Glardon. Il a obtenu des récompenses à divers salons de Paris, aux expositions universelles de 1878, 1889 et 1900 et à l'Exposition nationale de Genève en 1896. Le Musée des Arts décoratifs de Genève possède quatre émaux de lui, entre autres un portrait de James Pazy. — Voir J.G. 23 mars 1882. — *Procès-verbaux de la Soc. des Arts, 1882.* — SKL. — J. Lupold: *Le problème de la navigation intérieure en Suisse.* — Rapports du Syndicat pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin, et du Comité franco-suisse du Haut-Rhin. (E.-L. BURNET.)

**AUTRICHE.** Seules les relations de la Suisse avec le duché, depuis 1804, après d'Autriche, sont étudiées dans cet article ; celles avec la maison de Habsbourg et avec l'Empire se trouveront sous HABSBOURG et EMPIRE GERMANIQUE.

**Relations politiques.** Elles commencèrent en 1278 et 1282 lorsque le roi Rodolphe de Habsbourg fut élu duc en chef héréditaire à ses fils, Albert et Rodolphe, l'Autriche qu'il avait obtenue après la bataille du Marchfeld. Les tentatives incessantes des Habsbourg d'étendre leurs possessions dans l'Argovie et la Thurgovie d'abord devaient les mettre aux prises avec la confédération naissante dès qu'ils chercheraient à faire valoir leurs droits dans les trois cantons. La lutte commença en 1291, à la mort de Rodolphe ; elle eut son apogée à la bataille de Morgarten et pour conséquence l'entrée de Lucerne dans la Confédération en 1332. Cette première défaite de l'Autriche suscita de nouveaux combats lorsque la réunion de la puissance autrichienne en une seule main, en 1339, eut donné une nouvelle impulsion aux vives expansionnistes des Habsbourg. Un contrepois à ces tentatives fut l'accession de Zurich, Glaris, Zoug et Berne, 1351-1353, dans la Confédération. Celle-ci fut reconnue, non par les paux de Brandebourg 1352 ou de Regensburg 1355, mais par celle de Torberg 1368. Le partage de l'Autriche de 1379 n'aurait pas intéressé les Confédérés, si seulement l'ambitieux duc Léopold III n'avait obtenu pour sa part le territoire de l'Autriche dans la Suisse actuelle. Il reprit immédiatement les anciens plans d'expansion territoriale. La décision intervint à Sempach 1386 et à Naefels 1388 ; ces batailles furent suivies d'un armistice maintes fois prolongé et l'existence des VIII cantons fut reconnue. Dès lors la situation des Confédérés changea complètement : ils devinrent agresseurs. En 1415, malgré l'armistice renouvelé en 1412, ils conquièrent l'Argovie, et, en 1460, la Thurgovie, la ville de Rapperswil et le Rheintal. Entre temps, dans les journées de Saint-Jacques, ils avaient rompu l'alliance conclue en 1442 entre Zurich et l'Autriche et obligé le duc à une reconnaissance tacite de la situation. Les deux pays ne vivaient pas sur un pied de paix parfaite, mais continuèrent le régime des armistices temporaires ; encore en 1501, ils en renouvelèrent un dans lequel entrèrent non seulement les VIII cantons, mais aussi les alliés : Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Fribourg et Appenzel,

Mais sept ans plus tard déjà, les deux contractants se retrouvaient en présence dans la guerre de Waldshut. En 1474 seulement, la diplomatie française parvint, après de longues négociations, à faire aboutir entre l'Autriche et les Suisses la *Paix perpétuelle*, arrêtée le 30 mars à France Louis XI en sa qualité de médiateur. Cette première paix, dans le sens actuel du mot, apportait la reconnaissance réciproque et complète des territoires des deux parties contractantes ; le duc Sigismond renonçait pour lui et ses successeurs à reconquérir les territoires appartenant autrefois à l'*Autriche antérieure* situés au Sud du Rhin, et les Confédérés promettaient de ne pas conclure de nouvelles combinaisons avec des sujets autrichiens. Schaffhouse et Mulhouse conservaient leurs relations avec la Confédération ; en outre les sujets autrichiens de la Forêt-Noire devaient jurer le traité de paix, et les quatre villes de Waldshut, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden rester en tout temps ouvertes aux Confédérés.

Un obstacle se dressait cependant entre les deux signataires de la paix perpétuelle : l'Empire germanique où la maison d'Autriche revêtit de nouveau en 1436 et en 1496 la dignité royale. Cette réunion de deux pouvoirs sur la même tête fut pour la Confédération le germe de nouveaux conflits tant que, contre son gré, elle fut considérée comme partie intégrante de l'Empire. La difficulté ne pouvait être tranchée que par l'épée, car les deux parties prétendaient avoir le droit et la force pour elles. La guerre de Souabe de 1499 fut la conséquence immédiate des efforts du roi Maximilien, de la maison d'Autriche, pour obliger les Suisses à lui obéir comme ressortissant à l'empire. Cette campagne apporta en même temps une décision au sujet des droits de territoires en contestation : la Ligue grise et celle de la Maison-Dieu dans les Grisons, alliées des confédérés depuis 1497 et 1498. La guerre éclata lorsque le gouvernement d'Innsbruck, en janvier 1499, eut fait occuper le couvent de Münster. Après les défaites de la Hard, de Schwaderloo, de Frastenz, de Calven et enfin de Dornach, Maximilien dut admettre tacitement, dans la paix de Bâle du 22 septembre 1499, la séparation de la Suisse d'avec l'Empire. Il dut également reconnaître l'alliance de ces Grisons avec les confédérés et se contenter de certains droits dans la Ligue des Dix-Juridictions. Deux ans plus tard, il ne put empêcher l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération.

Le 7 février 1511 fut conclue l'*Alliance héréditaire*, qui stipulait la reconnaissance des territoires des parties contractantes et l'obligation pour elles de se porter secours réciproquement. Cette stipulation, étendue à la Bourgogne, fut importante par les droits qu'elle donnait aux Suisses sur cette région, et la possibilité qu'elle accordait à l'Autriche de pouvoir compter sur le secours de cantons pour défendre une contrée menacée par la France. Jusqu'en 1557, l'Alliance héréditaire fut confirmée quatre fois expressément par l'Autriche, puis elle passa à l'arrière-plan, remplacée par les alliances séparées des cantons catholiques, les *capitulations de Milan*. Après la Réformation, la Paix perpétuelle resta la seule alliance de l'Autriche avec tous les confédérés, et conserva son importance jusqu'en 1678, où la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV lui enleva tout son valeur pratique.

À la Réformation, la maison d'Autriche devint la principale puissance catholique de l'Empire ; aussi les cantons catholiques cherchèrent-ils du secours auprès d'elle, quoique depuis 1499, la Suisse prétendit ne plus appartenir à l'Empire. Le 22 avril 1529, les V cantons conclurent avec Ferdinand d'Autriche, en opposition à la « Combourgeoisie chrétienne », l'*Alliance chrétienne* \* qui fut à la vérité déjà rompue par la *Paix nationale* du 26 juin suivant. Mais c'était néanmoins le début de relations étroites avec la maison de Habsbourg, d'un caractère purement confessionnel et politique, dans lesquelles l'Autriche traitait seulement avec les cantons catholiques favorables à l'Empire, soit les cinq cantons, l'abbé de Saint-Gall et un peu avec le Valais, cependant que l'Alliance héréditaire avec tous les cantons était encore offi-



ciellement en vigueur. Avec la crise religieuse, l'intérêt de l'Autriche et de l'Espagne fut de pousser de plus en plus à une rupture entre protestants et catholiques, tandis que celui de la France, à cause des besoins de son recrutement, demandait le maintien de la Confédération. La Suisse fut ainsi, pendant le XVI<sup>m</sup> siècle, un théâtre des plus importants de la lutte diplomatique conduite par la France contre la puissance des Habsbourg, dans laquelle la première triompha par l'alliance de 1602.

La situation la plus critique était dans les Grisons, où, depuis 1499, l'Autriche avait gardé la suzeraineté dans les huit juridictions des vallées du Prätigau, de Davos, Alvanen, Churwalden et Schanfigg, de la Ligue des Dix-Juridictions, et dans celles de la Basse-Engadine et de Münster, de la Ligue de la Maison-Dieu. Depuis que Milan avait passé à l'Espagne, en 1535, la Valléeine grisonne formait le seul passage neutre entre les possessions espagnoles et autrichiennes. Au Sud, la *Terra ferma* de la République de Venise avec son territoire bergamasque formait un obstacle qu'il n'était pas facile d'écarter. Lorsque commença en 1618, en Allemagne, la lutte décisive sur la question religieuse, l'Autriche, d'accord avec l'Espagne, mit tout en œuvre pour s'emparer des passages grisons. Le massacre des protestants dans la Valléeine en juillet 1620 en fut le premier acte, suivi des articles de Milan et du traité de Lindau en 1622. Le résultat fut la séparation des huit juridictions de Seewis, Schöers, Kastels, Klosters, Davos, Belfort, Churwalden et Schanfigg l'avec la Ligue des Dix-Juridictions, et de celles de la Basse-Engadine et de Münster d'avec la Ligue de la Maison-Dieu, et la répartition au Tyrol autrichien. Pendant les troubles des années 1629-1630, les Grisons appartinrent tantôt à l'Autriche et à l'Espagne, tantôt à la France, ou bien restèrent autonomes. En 1639 eut lieu l'accord avec l'Espagne, suivi de celui avec l'Autriche en 1649 et 1652. Ce dernier fut rendu possible par le besoin d'argent de la cour d'Innsbruck, qui préféra la vente de ses droits sur les Dix-Juridictions et la Maison-Dieu à une solution par les armes. Le 27 juin 1652, l'Autriche renoua pour 100 000 fl. à ses droits sur les Dix-Juridictions; peu après, à ceux qu'elle avait sur la Basse-Engadine pour 26 000 fl. en faveur des juridictions intéressées; pour la vallée de Münster, elle ne prétendit à aucune indemnité. De toutes les possessions de l'Autriche en 1499, seul Tarasp dans la Basse-Engadine et le Frickthal lui restèrent jusqu'à la paix de Lunéville du 9 février 1801, qui les donna à la France, puis à la République Helvétique. La seigneurie de Rätzens, désignée souvent comme autrichienne, appartenait de droit à la Ligue grise, mais fut jusqu'en 1815 propriété privée de la maison de Habsbourg.

D'une façon générale on peut dire que les relations des Confédérés avec l'Autriche ont été bonnes à partir de 1650. A la vérité, il y eut encore des frotements; ainsi pendant les guerres contre Louis XIV à cause des troupes suisses au service de France. Les ministres et envoyés autrichiens firent à ce propos le reproche à la Diète d'avoir rompu les conditions de la capitulation. Mais ce reproche cessa, quand les XIII cantons et l'abbé de Saint-Gall accordèrent en 1691 à l'empereur, pour protéger ses pays de la Forêt-Noire, le régiment Burkli, qui resta à son service jusqu'en 1698. De 1702 à 1717 il y eut même deux régiments capitulés au service de l'Autriche; le régiment protestant d'Erlach, plus tard Willier, et le régiment catholique Niederöst, plus tard Diesbach. En outre, de nombreux Suisses des deux confessions prirent du service en Autriche à titre de capitaines libres ou occupèrent de hautes charges. On ne peut cependant pas ignorer que sous le comte von Trauttmansdorff, envoyé autrichien de 1701 à 1715, les relations furent plusieurs fois tendues, parce que celui-ci poussait ses intérêts à élever toutes sortes de prétentions surannées. L'alliance néfaste avec l'abbé de Saint-Gall, du 28 juillet 1702, les prétentions des années 1702, sur Hamsen, et 1709, sur la Thurgovie, et un autre sa très imprudente intervention dans la deuxième guerre de Villmergen en faveur de l'abbé de Saint-Gall fugitif, furent autant de défaites

diplomatiques pour l'Autriche. Les relations s'améliorèrent avec le rappel de Trauttmansdorff et ne furent plus troublées jusqu'à la fin de l'ancienne Confédération. En 1802, la République Helvétique saisit avec plaisir l'occasion d'acquiescer le Frickthal, et en 1815, la nouvelle Confédération celle d'incorporer la seigneurie de Rätzens. C'était une consolation de la perte de la Valléeine, Bormio et Chiavenna, rattachés en 1797 à la République Lombarde, et dont l'Autriche s'empara en 1814.

La République Helvétique ayant violé sa neutralité par son alliance avec la France, la guerre fut portée en 1799 sur son territoire. La première bataille de Zurich, gagnée par l'archiduc Charles sur Masséna, détacha pour un moment la Suisse orientale de la République Helvétique. Mais la séparation fut courte, puisque, la même année, la seconde bataille de Zurich donna la victoire à la France.

A la chute de Napoléon, et pendant toute la première moitié du XIX<sup>m</sup> siècle, la Suisse aura à lutter contre la tutelle des puissances étrangères, de l'Autriche en particulier. Déjà sous la République Helvétique et pendant la période de médiation, l'Autriche soutint de sa diplomatie les partisans du retour à l'ancien régime. Vienne fut le séjour, en 1798 comme en 1818, de nombreux réactionnaires suisses. Après la bataille de Leipzig, 1813, la Suisse dut en bonne partie à Metternich de voir passer sur son territoire 130 000 Autrichiens. En 1815 encore, ayant adhéré au «système» des alliés, elle devra accéder à une demande de l'Autriche de laisser passer de nouvelles troupes. Le 18 juin 1815, 60 000 hommes pénétrèrent dans le Valais, et huit jours plus tard, 100 000 Autrichiens passaient par Rheinfelden et Bâle. Metternich travailla de tout son pouvoir à abolir l'acte de médiation et à restaurer l'ancienne. Pendant le Congrès de Vienne, 1815, la politique autrichienne réactionnaire ne fut pas modifiée. Le manque de cohésion entre les diverses députations, de la Diète et des cantons, obligea le Congrès à prononcer sur des questions territoriales. L'Autriche en profita pour s'assurer de la Valléeine, de Bormio et de Chiavenna. Au mois d'août 1815, les troupes suisses coopérèrent au siège et à la prise d'Iluninge sur les ordres de l'archiduc Jean. Au mois d'octobre suivant, l'empereur François visita Bâle, la Habsbourg, Zurich et Saint-Gall. Pendant le long parlement de Zurich, 1815, le manque d'entente entre confédérés les fit tomber sous la tutelle des puissances. L'Autriche était représentée en Suisse par le baron de Schraut, mais toute la politique réactionnaire de l'Europe jusqu'en 1848 était inspirée par Metternich. Metternich, qui reprochait à la Suisse de protéger les éléments révolutionnaires auxquels elle donnait asile, chercha constamment, à l'aide de nombreux espions et agents provocateurs, à s'ingérer dans les affaires du pays; entre autres lors des tentatives de révision du pacte fédéral et dans l'affaire des réfugiés politiques, allemands ou italiens, 1830-1831. Pendant le Sonderbund, l'Autriche favorisa les cantons catholiques, et leur prouva même du secours armé. Cependant, la Suisse resta neutre dans la lutte du Piémont contre l'Autriche en 1848, malgré la demande du roi Charles-Albert de coopérer par l'envoi de 30 000 hommes à la libération de l'Italie. Les menées des réfugiés politiques faillirent amener une rupture en 1853 entre la Suisse et l'Autriche. Mazzini ayant cherché à provoquer, du Tessin, le soulèvement de la garnison de Milan, l'Autriche répliqua en expulsant 5 000 Tessinois de la Lombardie. La situation fut un moment très tendue, puis en 1855, les Tessinois furent de nouveau autorisés à rentrer en Lombardie. En 1856, la position que prit l'Autriche dans le conflit avec la Prusse lui valut bien des sympathies en Suisse; cependant, elle ne joua pas le rôle prépondérant qu'on lui a quelquefois attribué. En 1859, la délimitation de la frontière du Saonnois, vallée de Münster, pur être menée à chef. Cette même année, le 10 novembre, la paix entre l'Autriche et la Sardaigne et la France était signée à Zurich. Pendant la guerre que terminait la paix de Zurich et pendant celle de 1866, la Suisse observa la plus stricte neutralité et fit border ses frontières. Cette attitude loyale ne fit que renforcer les dispositions amicales du gouvernement



de François-Joseph. Les bonnes relations des deux pays ne furent pas rompues par l'assassinat de l'impératrice Elisabeth, à Genève, le 10 septembre 1898. Le 31 août 1909, François-Joseph vint rendre visite au Conseil fédéral à Borschach. Après la chute des Habsbourg, en novembre 1918, rien ne fut changé dans les relations avec les Etats de la couronne. La légation de Vienne, installée en 1802, continua à subsister sous la république de l'Autriche allemande. L'empereur Charles I<sup>er</sup> vint chercher un asile en Suisse.

**Empereurs d'Autriche :** FRANÇOIS I<sup>er</sup>, \* 12 février 1768, † 2 mars 1835, empereur germanique 5 juillet 1792, empereur d'Autriche, 11 août 1804, renonce à l'Empire germanique, 6 août 1806. — FERDINAND, \* 19 avril 1793, † 29 juin 1875, empereur, 2 mars 1835-2 décembre 1848. — FRANÇOIS-JOSEPH I<sup>er</sup>, \* 18 août 1830, † 21 novembre 1916, empereur dès le 2 décembre 1848. — CHARLES I<sup>er</sup>, \* 17 août 1887, empereur 21 novembre 1916-20 novembre 1918 (Proclamation de la République).

**Services autrichiens.** Les premiers mercenaires au service des Habsbourg durent être ceux qu'enrôla l'empereur Maximilien pour les campagnes de Bourgogne, des Pays-Bas et d'Italie. En 1620 fut constitué un grand contingent suisse que les Suédois anéantirent en 1631. Pendant les années 1690-1750, les catholiques comme les protestants conclurent diverses capitulations pour la formation de huit régiments. En 1704 commença le recrutement de troupes grisonnes pour le service d'Autriche. Un bataillon de chasseur volontaires était au XIX<sup>e</sup> s. le seul corps de troupes suisses au service de l'Autriche.

**Relations commerciales.** Les routes militaires et commerciales reliant la Suisse à l'Autriche étaient déjà fréquentées de temps des Romains. Au moyen âge on rencontre souvent des commerçants suisses dans l'Arberg. En 1773, le gouvernement de Vienne s'occupait d'une grande route commerciale dans l'Engadine, pour le trafic direct avec la Lombardie. Le trafic de montagne comprenait surtout un commerce de frontière, tandis que le gros trafic passait par Lindau et Bregenz. A Lindau se trouvait aussi le dépôt des salines de Hall qui fournissait la Suisse et sé depuis le moyen âge. Des mines du Tyrol la Suisse tirait le minerai, du Tyrol du Sud, la pierre. L'importation de cette dernière prit une certaine importance avec l'ouverture du chemin de fer de l'Arberg. Au XVIII<sup>e</sup> s., la Suisse exporta du vin par le Vorarlberg, et plus tard de la soie, de la toile et des montres. A cette époque, de nombreux Tyroliens étaient occupés dans l'industrie textile à Saint-Gall et à Glaris. Les prescriptions douanières ne furent pas rares. En 1501, 1587, 1654, la « paix perpétuelle » fut complétée par des dispositions concernant la douane. Au début du XIX<sup>e</sup> s., le trafic subit un arrêt, conséquence de la guerre, qui fit sentir ses effets pendant toute la première moitié du siècle. Le commerce suisse avec l'Autriche souffrit alors des nouvelles prohibitions du système douanier. Le premier traité de commerce avec l'Autriche fut conclu en 1868. D'autres suivirent en 1891 et 1906. Ces traités avaient un avantage restreint pour notre pays par suite des tendances protectionnistes du gouvernement de Vienne. Les relations commerciales entre les deux pays se développèrent beaucoup à la suite de l'Exposition de Vienne 1873, et de l'ouverture du chemin de fer de l'Arberg 1884. Dans ces dernières années, la Suisse a engagé de gros capitaux en Autriche : banque, industrie du bois, chemins de fer.

**Relations littéraires et artistiques.** Les relations littéraires durent débuter avec la belle période du couvent de Saint-Gall. Plus tard on trouve des troubadours de même que des chroniqueurs suisses en relations avec l'Autriche : Albert de Bonstetten, l'auteur de l'*Historia domus Austriae*, et le chanoine zuricois Félix Hemmerli. Depuis un certain nombre d'années, il se fait un échange de professeurs entre les Universités autrichiennes et suisses, entre autres avec l'École polytechnique de Zurich et l'Université de Fribourg.

Les relations artistiques remontent au XVIII<sup>e</sup> s., au temps de l'épanouissement du style baroque. De nombreux artistes ont exercé leurs talents dans le pays voisin. C'est au Tessinois Gian-Baptista Ricci que les

Autrichiens doivent le château de Schönbrunn ; par contre, maints Tyroliens et Vorarlbergeois, architectes ou stucateurs, ont construit ou orné chez nous des églises et des couvents : Saint-Gall, Einsiedeln, Pfäfers, etc. Enfin, rappelons que le peintre Segantini, natif d'Arco en Tyrol, a trouvé dans les Grisons une seconde patrie.

**Relations diplomatiques.** — A. *Envoies et chargés d'affaires suisses à Vienne.* Dans les siècles passés, la Suisse envoyait à la cour de Vienne des agents particuliers. Les principaux sont : 1566, B. von Ghim, bourgmestre, et Christoph Schorno, landammann; 1650, Johann-Rudolf Wettstein, bourgmestre, et Seb. Peregrin Zwayer von Eytbach; 1700, Johann Ludwig-Werdmüller, et Johann Anton Puntiner; 1712, Johann-Heinrich Hirtzel, bourgmestre, et Christof von Steiger.

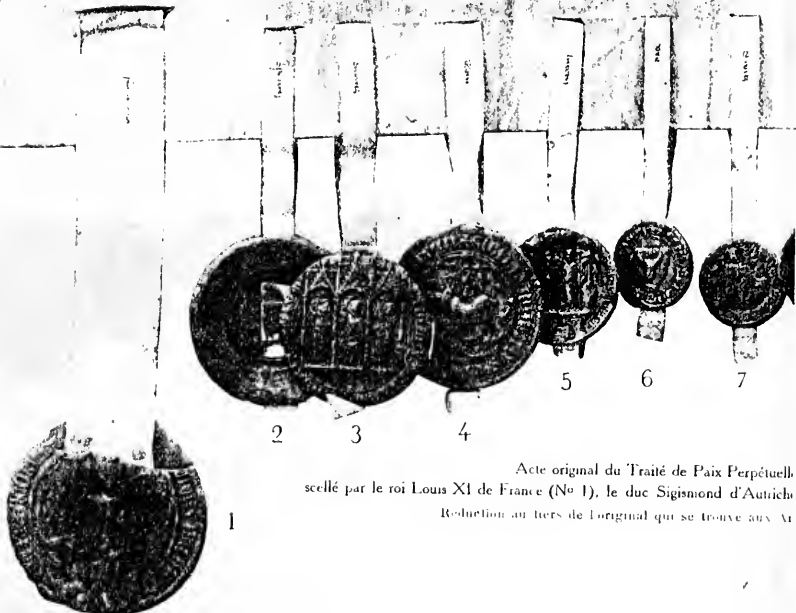
Une légation permanente fut installée en 1802 : Bernhard G.-J. von Diesbach, ministre, 1802 dont les lettres de créance ne furent pas acceptées. — Ferd. von Muller-Muhlegg, chargé d'affaires, 1802-1824. — Johann-Heinrich von Geymuller, chargé d'affaires, 1824-1826. — Alb. von Ellinger-Wildegg, chargé d'affaires, 1826-1848. — Johann-Konrad Kern, chargé d'affaires, 1848. — J.-Edouard Steiger, chargé d'affaires, 1848-1866. — Arnold-Otto Aeppli, ministre plénipotentiaire, 1866 et 1883-1893. — Johann-Jakob von Tschudi, ministre plénipotentiaire, 1866-1883. — Alfred de Claparède, ministre plénipotentiaire, 1894-1904. — Ferdinand Du Marteray, ministre plénipotentiaire, 1904-1910. — Joseph Choffat, ministre plénipotentiaire, 1910-1915. — Charles-D. Bourcart, ministre depuis 1915.

**B. Envoies, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires autrichiens.** L'Autriche a également envoyé autrefois des missions spéciales auprès de la Diète ou des cantons, tantôt en son nom propre, tantôt au nom de l'empereur. (Voir aussi *EMPIRE GERMANIQUE* pour les envoies qui ne se trouvent pas dans la liste ci-dessous). Une représentation permanente, qui résida d'abord à Baden, puis à Bâle et depuis 1848 à Berne, servait presque exclusivement les intérêts autrichiens. Outre ces missions auprès de la Diète ou des cantons, l'Autriche eut des envoyés spéciaux dans les Liges Grises jusqu'à leur entrée dans la Confédération. La plupart d'entre eux appartenaient à la famille Salis.

Johann-Melchior Heggenger, 1557-1584. — Gall Hager, janvier 1584. — Hans-Christoph Schnabel et Georg von Altmannshausen, 11 mars 1584. — Hans-Rudolf von Schönaa, 1619. — Christian Schmidlin, 1619, 1620, 1623, 1624. — Johann-Christoph von Stadion, 1620. — Johann Reinhard von Schauenburg, 1620, 1621, 1622, 1627. — Johann Locher, 1624. — Isaak Volmar, 1630-1640. — Ulrich von Ranschwag, envoyé de l'archiduchesse Claudia aux Grisons, 30 mars 1641. — Leo-Marquard Schaller, plénipotentiaire 1642, envoyé 1643. — Humprecht von Vessenberg, accrédité 2 janvier 1653. — 1<sup>er</sup> septembre 1654. — Theobald Zeller, 2 janvier 1653 et 1<sup>er</sup> septembre 1654. — Reinprecht Thurner, 2 janvier 1653. — Johann-Gandev von Host, 18 juin 1658. — Georg-Wilhelm von Gollen, 1666. — Johann-Philipp Sömmervogel, 1678, 1683. — Johann-Franz von Landsee, 1688-1691. — Franz-Josef Herrmann, chargé d'affaires, 1716-1725. — Blasius Bender, abbé de Saint-Blaise, chargé d'affaires, 1725-1727. — Paul von Reichenstein, 1727-1732. — Jean-Antoine Turinetti, marquis de Prié, 1733-1746. — Karl von Marschall, ministre résident, 1746-1767. — Josef von Nagel, 1767-1783. — Emmanuel von Tassara, 1783-1791. — Karl von Buol-Schauenstein, 1792-1794. — Ignaz von Degenmann, 1794-1797. — Hermann von Greifenegg, chargé d'affaires, 1797-1798. — Immoenz von Steinberg, chargé d'affaires, 1798-1799. — Heinrich von Crumppien, 1803-1806. — Franz Alban von Scharut, 1806-1825. — Franz Binder von Kriegenstein, 1826-1837. — Ludwig von Bondhelles, 1837-1843. — Eug. von Phillipsberg, chargé d'affaires, 1843-1846. — Max von Kaiserfeld, 1846-1849. — Ludwig B. von Thoma, 1849-1852. — Ludwig Karunki, chargé d'affaires, 1852-1854. — Alois von Killeck, 1854-1856. — Ferdinand von Mensshengen, 1856-1867. — Niklaus Zulauf



Text of the original treaty document, written in French, detailing the terms of the perpetual peace between France and Austria.

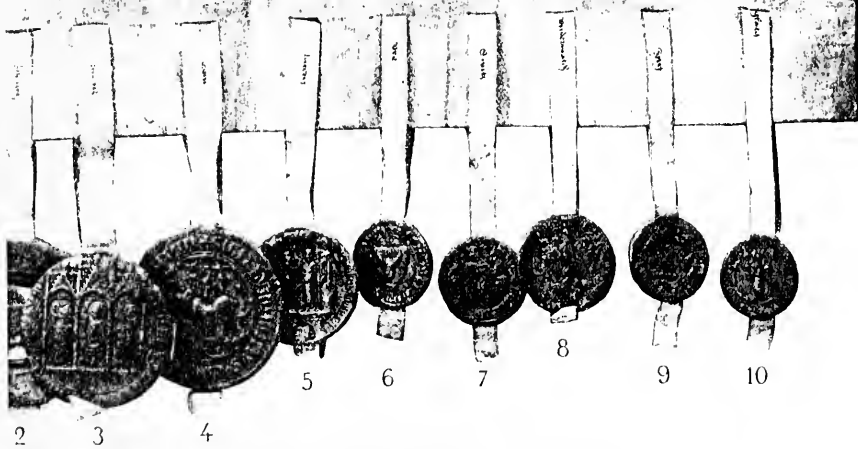


Acte original du Traite de Paix Perpetuelle  
scelle par le roi Louis XI de France (No 1), le duc Sigismond d'Autriche  
Reproduction au tiers de l'original qui se trouve aux Ar





Acte original du Traité de Paix Perpétuelle de 1474, scellé par le roi Louis XI de France (N° 1), le duc Sigismond d'Autriche (N° 2), et les VIII Cantons (N°s 3-10).



1 Acte original du Traité de Paix Perpétuelle de 1474, scellé par le roi Louis XI de France (N° 1), le duc Sigismond d'Autriche (N° 2), et les VIII Cantons (N°s 3-10).  
Réduction au tiers de l'original qui se trouve aux Archives d'Etat, Zurich.



von Pottenburg, chargé d'affaires, 1867-1868. — Moritz von Ottenfels, 1868-1887. — Konstantin von Trauttenberg, 1887-1888. — Alois von Seiller, 1888-1895. — Karl von Kuefstein, 1895-1903. — Karl von Heidler, 1903-1909. — Max von Gager, 1909-1917. — Alex. Musulin von Gornje, 1917-1918. — Stefan von Haupt Buchenrode, chargé d'affaires, 1918. — Léon de Vaux, chargé d'affaires, 1919. — République d'Autriche : Jean de Seidler, chargé d'affaires 1920. [BESZENA.]

**AUVERGNE.** Famille originnaire de Ravel (Drôme), devenue genevoise par Claude (1776-1852), le 25 avril 1823. — LINA, peintre sur émail, \* À Genève le 29 novembre 1871. Elle a exposé et obtenu des récompenses aux concours Galland en 1895 et 1896, aux expositions de Genève 1896, de Bruxelles 1898 (médaillon d'or) et à celle de Paris (1900) où elle fut déléguée par l'Etat de Genève ; le compte-rendu de sa mission a été publié dans les *Rapports professionnels* sur la dite exposition. — Voir SKL. (R. B.)

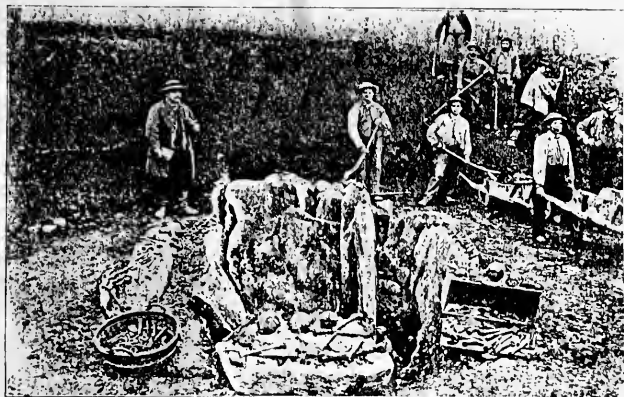
**AUVERNIER** (all. AVERNACH) (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. DGS). *Armoiries* : d'azur à un poisson (perche) d'argent posé en ascu



**Préhistoire.** La baie d'Auvernier, où occupée dès le début de la période néolithique et jusqu'aux dernières phases de l'âge du bronze. Les fouilles, opérées dès 1860 d'abord par Edouard Desor puis par de nombreux particuliers, ont livré quantité d'objets que se disputent les musées de l'Europe. Exonécée par les travaux de correction des eaux du Jura, la station d'Auvernier est en partie couverte par une ligne de tramway et des jardins. Depuis 1919, de nouvelles fouilles y ont été entreprises systé-

matiquement par la Commission neuchâtoise d'archéologie. Elles ont permis de constater quatre occupations successives du même emplacement, caractérisées chacune par un mobilier typique qui permet de distinguer quatre phases dans la civilisation lacustre néolithique. C'est immédiatement après la plus

récente de ces phases que se place le fameux tombeau découvert le 21 janvier 1876 près des bains de Colombier. Ed. Desor avait signalé alors l'intérêt archéologique



Sépultures préhistoriques découvertes à Auvernier, d'après une photographie faite au moment de l'exhumation, le 21 janvier 1876.

qu'il présentait au point de vue de la construction, des caractères anthropologiques des squelettes et du mobilier qu'il renfermait. C'est un coffre de pierre formé de dalles verticales recouvertes d'une grande pierre plate, à l'instar des dolmens de la Bretagne. Le mobilier funéraire est peu abondant mais significatif par le fait qu'il compte à la fois des objets de l'époque néolithique et de l'âge du bronze. Tandis qu'Edouard Desor voyait dans ce monument la sépulture des populations habitant sur les pilotis voisins, il semble plus juste d'y reconnaître un ossuaire où l'on déposait des os décharnés. Ce tombeau a été reconstruit dans les jardins du Musée des Beaux-Arts à Neuchâtel. (P. V.)

**Histoire.** La première mention d'Auvernier date de 1011. Cette année-là, Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à sa fiancée Irmeugarde Neuchâtel, Avernier



La station lacustre d'Auvernier en 1875, d'après un dessin de Maurice Borel.

matiquement par la Commission neuchâtoise d'archéologie. Elles ont permis de constater quatre occupations successives du même emplacement, caractérisées chacune par un mobilier typique qui permet de distinguer quatre phases dans la civilisation lacustre néolithique. C'est immédiatement après la plus

matiquement par la Commission neuchâtoise d'archéologie. Elles ont permis de constater quatre occupations successives du même emplacement, caractérisées chacune par un mobilier typique qui permet de distinguer quatre phases dans la civilisation lacustre néolithique. C'est immédiatement après la plus



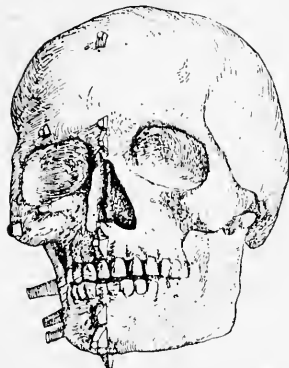
Au point de vue spirituel, Auvénier se rattachait à la paroisse de Colombier et cela jusqu'en 1878; il avait cependant une chapelle, érigée en 1477, et transformée



Reconstitution d'un buste de femme lacustre par le prof. Kollmann d'après le crâne d'Auvénier en 1898. L'original se trouve au Musée d'histoire naturelle de Berne, une copie au Musée historique de Neuchâtel.

en temple en 1709. Depuis la République, Auvénier formait une Justice de paix et un Collège électoral

pour le Grand Conseil; la première fut supprimée en 1910 et le second deux ans plus tard, fusionnés tous deux avec les autres Justices de paix et Collèges électoraux du district. Auvénier compte comme bâtiments intéressants: La maison de Soleure, appartenant autrefois à l'hôpital de cette ville, et le château, construit au XVI<sup>e</sup> s. par Blaise Junod, commissaire de la seigneurie de Valangin. — *Monuments*.



Crâne de femme lacustre d'Auvénier avec les repères établis par le prof. Kollmann indiquant l'épaisseur des parties molles.

**AUW** (C. Argovie, D. Muri. V. DGS). En 893 *Owa*, *Howa*. En 1300, *Owe* appartenait au bailliage de Meienberg; conquis par les Confédérés en 1415, il fut

incorporé au Freiamt supérieur, bailliage de Meienberg, paroisse de Sins. Le couvent de Muri y possédait déjà des propriétés en 1064. La chapelle de Saint-Nicolas est mentionnée en 1331. En 1637, Auw, ainsi que Rüstenschwil se sépara de la paroisse de Sins, et, avec l'assentiment de l'abbé d'Engelberg, construisit son église qui fut remplacée en 1705 par une nouvelle construction. Pendant le combat de Sins, 20 juillet 1712, 800 Neuchâtelois hivonnèrent à Auw sous les ordres du colonel Petitpierre et se retirèrent ensuite sur Wohlen. Le 24 juillet se réunit à Auw un conseil de guerre des catholiques qui décida d'attaquer les Bernois le 25. En 1715, un incendie détruisit 43 bâtiments. Auw forme une commune politique, et depuis 1908 une commune civile avec Rüstenschwil. La commune n'a pas d'armoiries. Les registres de paroisse datent de 1638 — Voir P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*, I, 28, 148. — *UZ* I, 71. — *Gfr.*, 26, 287. — A. Nüscherl: *Die Aarg. Gotteshäuser*, 13. — G. Wiederkehr: *Denkwürdigkeiten aus der Gesch. des Freiamts*, 88, 91. — F. X. Bronner: *Der Kant. Aargau*, I, 234. [G. W.]

**AUW**, JOHANN-KONRAD von, \* 21 septembre 1796, † 12 janvier 1854, étudia à Lucerne, Landshut, Heidenberg et Coire. Chapelain à Birnensdorf et Sarmensdorf, puis en 1834 curé de Wohlenschwil; inspecteur des écoles du district de Baden, membre du Conseil d'église catholique argovien. Son ouvrage principal est *Christliche Philosophie*. — Voir A. Keller: *Joh. Konr. von Auw*. [G. W.]

**AUX**, d'. Famille lausannoise. Voir DAUX.

**AUZIÈRE**, *Grogryes*, d'une famille de Saint-Laurent en Languedoc, reçue habitante à Genève en 1697, \* le 4 février 1735, † à une date et un lieu encore inconnus. Il joua un rôle très marqué dans la lutte des Natifs dont il fut un des principaux chefs. C'est lui qui rédigea la requête demandant l'entrée de son groupe dans le Conseil général. Il fut arrêté à cette occasion en avril 1766, puis de nouveau lors de la prise d'armes du 15 février 1770, et banni à perpétuité. Après l'édit de 1781, il revint à Genève et fut reçu bourgeois le 10 juin 1783, gratuitement. Membre dès 1790 du cercle du Tiers-Etat, cercle d'égaliseurs, il fut emprisonné le 4 avril 1791 sous l'accusation d'avoir excité à la révolte les habitants du mandement de Peney et condamné à la perte de la bourgeoisie et à un bannissement de vingt ans. Il était monteur de boîtes de son métier. Très actif, très intelligent, il fut en relation avec Voltaire et travailla avec Grenus qui, dans une brochure, a écrit son histoire. — Voir *GP.*, vol. 80, 82, 162. — Arch. d'Etat Genève. *R. C.*, P. C. — Sordet, mss. — *Hivroire: Bi-Miographie*, I, nos 1226, 1232, 2313, 3622; II, 3831, 4099, 4147, 4167. — *Mémoires d'Isaac Cornaud*. — Fazy: *Genève de 1788 à 1792*. [C. R.]

**AVANZINI**, de VANZINO, de AVANZINO, de AVANZINI. Famille de Curio connue dès le XV<sup>e</sup> s.

Ses armoiries portent une triangle abaissée sous une croix pattée. Une famille du même nom est fixée à Meride depuis le XVIII<sup>e</sup> s. — 1. ADAM, de Lugano, maître-maçon à Milan de 1453 à 1480. — 2. PIETRO, médecin. \* à Curio le 25 juin 1807. † le 21 février 1891, étudia à Côme et à Pavie. Il fut député au Grand Conseil de 1839 à 1845, de 1860 à 1867 et de 1887 à 1891; lors des élections de 1859, il fut emprisonné par ses adversaires politiques. Catholique convaincu, il fut un des meilleurs soutiens du *Credente cattolico* et de la Société Pie X. Promoteur zélé de l'instruction publique, Avanzini fut un des fondateurs de la première école secondaire du Tessin, insinuée à Curio en 1850; il contribua aussi à la fondation du



Pietro Avanzini, d'après une photographie.



collège Saint-Joseph à Locarno et aide beaucoup d'ecclésiastiques dans leurs études. — 3. ACHILLE. \* à Bombinaco en 1843, † à Astano le 12 septembre 1890. Il fut élève de Don Bosco à Turin, de 1809 à 1877, directeur de l'école normale de l'ollegio et de Locarno, puis professeur de belles-lettres italiennes et latines au lycée de Lugano jusqu'en 1880. Correspondant de revues italiennes, il publia entre autres *Francesco Socrate e la sua scuola*, qui obtint en 1881 la médaille d'or de la Société pédagogique italienne. — 4. JOSEPH, fils du n° 2, \* à Turin le 16 mars 1848, † le 15 mai 1896, avocat et notaire 1878, député au Grand Conseil 1891-1895, président de ce corps 1891, membre de la Constituante de 1891. — Voir *BStor*. 1889, 1890, 1891. — Maspi: *La Pierre d'Aguo*. — Galli-Tamburini: *Guida Malcantonese*. — *Educatore* 1890. — *Dotta: I Ticinesi*... — Mondada: *Il Dr° Pietro Avanzini di Curio. — Il Dovero*, 1898 n° 41. [C. THEZZANI.]

**AVARAY**, CLAUDE-THÉOPHILE DE BEZIADÉ, marquis d'. Fut nommé en 1714 par Louis XIV comme ambassadeur et successeur de du Luc auprès des cantons suisses. La mort du roi, 1<sup>er</sup> septembre 1715, retarda son départ et après que le régent eut ratifié sa nomination, le nouvel ambassadeur arriva enfin à Soleure le 3 novembre 1716. Il y resta jusqu'au 30 octobre 1726 et fut remplacé en 1727 par le marquis de Bonnac. — Voir Saint-Simon: *Mém.* XI, chap. XVI, XI, chap. XXV, XIV, chap. II. — Dörflinger: *Franz. Politik in Solothurn zur Zeit des Schwabenbundes*, p. 311. [H. D.]

**AVEGNO** (C. TESSIN), Val de Maggia, Val de Vige et Com. Anciennes fornes: *Avengno, Tegna, Arigno ralis Madie*. Au moyen âge les *capitanei*, ou nobles de Locarno, y jouissaient de droits féodaux, ainsi que l'évêque de Côme. Le 1<sup>er</sup> janvier 1284, Avegno et Tegna achetèrent de la bourgeoisie de Locarno des terrains et des moulins dans le voisinage de Ponte Brolla. Au début du XV<sup>e</sup> s., le village devait une redevance annuelle au célèbre sanctuaire de la *Madonna del Monte*, au-dessus de Varese. En janvier 1412, Avegno fut une des communes qui prêtèrent serment de fidélité au capitaine savoyard Pierre de Chevron, après la descente des Suisses dans le val d'Ossola. En 1484, il envoya aussi des hommes à la défense des passages conduisant dans le val d'Ossola, contre une éventuelle incursion des gens de l'évêque de Sion descendus pour combattre les comtes d'Arona. Sous la domination suisse, Avegno nommait le chancelier du bailliage lorsque le bailli était désigné par Zoug; il choisit à tour de rôle un des sept juges qui, dans le Val Maggia inférieur, devaient assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle; il en avait aussi trois députés au Conseil général de la vallée inférieure. En 1747 le village fut presque entièrement enseveli et détruit par l'inondation de la Maggia. Au spirituel, Avegno dépendit primitivement de Locarno, mais il dut s'en détacher assez tôt pour former une paroisse avec Gordevio. Ces deux villages se séparèrent à leur tour, mais en conservant un même curé jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., à cause de leur pauvreté et du peu de distance des deux églises. En 1333, l'évêque Benedetto degli Asinari octroya à Avegno et Gordevio le droit d'ôtre leur recteur. L'église existait déjà au XI<sup>e</sup> s. D'abord à une seule nef à plafond de bois, on lui ajouta deux nefs latérales voûtées en 1591, et en 1857, on rebâssa la nef centrale et remplaça le plafond par une voûte. L'ancien édifice fut consacré le 27 novembre 1516 sous le patronage de Sant'Abondio, auquel on ajouta peu après celui de Saint-Luc. L'église renferme une croix de procession du XV<sup>e</sup> s. et un tabernacle à face et bas-reliefs en pierre, qui peut remonter, suivant Buetti, à l'époque de la construction de l'église primitive. Le clocher est daté de 1527 et fut rebâissé en 1852. La paroisse a encore deux chapelles: celle de la Trinité, construite en 1727, et Notre-Dame du Basaire, bâtie dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. *Population*: 1591, env. 400 hab.; 1801, 400; 1900, 322; 1910, 253. — Voir *BStor*. 1880, 1885, 1886, 1911. — Monti: *Att.*... — Buetti: *Note storiche religiose*. — Weiss: *Die tessin. Landrechtchen*. — Meyer: *Die Captivität von Locarno*. — Meyer, dans *Hist. militaire suisse III*. — *Pometta*: *Come il Ticino*...

[C. THEZZANI.]

**AVENARIUS**, RICHARD-HEINRICH-LUDWIG, allemand, \* à Paris le 19 novembre 1843, † le 18 août 1896, professeur de philosophie inductive à l'Université de Zurich, de 1877 jusqu'à sa mort. — *ADB XLVI*. — *Auenarische Chronik*, édit. par Ludwig Avenarius 1912. [F. H.]

**AVENCHES** (AL. WIFELSBERG) (C. Vaud, D. Avenches. V. DGS).

De l'écluse de Yvette et romaine. Le nom Aventicum est celtique, dérivé de celui d'*Avonia*, probablement d'esse protectrice d'une source. Le premier historien qui mentionne Aventicum est Tacite, dans son récit des événements de l'an 69 ap. J.-C. Strabon, qui emprunte la plupart de ses récits à Posidonius († 51 av. J. C.) parle des Helvètes à plusieurs reprises, mais sans nommer leur chef-lieu. De même César. Comme Tacite qualifie Aventicum de *gentis caput* ou capitale de tribu, on peut être sûr qu'elle était du nombre des 18 villes que les Helvètes incendièrent lors de leur départ pour la Gaule et qu'ils furent obligés de reconstruire après leur retour. Nous savons en outre que Aventicum était la capitale des Tigurins, dont le *pagus* comprenait en tout cas les vallées de la Broye et de l'Aar moyen et Aventicum en était la ville principale. Mais de la cité gauloise d'Aventicum, rien ne subsiste; on n'en connaît pas même la situation exacte. Le Musée d'Avenches possède en grande quantité des poteries de provenance locale aisément reconnaissables à leur couleur grisâtre ou noirâtre, dont quelques-unes remontent à l'époque de l'indépendance celtique. Le même Musée possède une pièce datant sans conteste de cette période et bien autrement rare; c'est le fameux coin monétaire qui se compose d'un disque de fer dans lequel est incrustée une rondelle de bronze. A Avenches même, on n'a pas retrouvé de monnaies frappées sur ce coin, mais il en existe ailleurs notamment à Zurich. Le revers présente un char attelé de deux chevaux. Des premiers temps de l'Aventicum romain, il nous reste, outre de nombreuses monnaies, quelques inscriptions. La plus ancienne est certainement celle qui mentionne un esclave d'Auguste, collecteur des impôts. Avenches courut un grave danger au moment des troubles de l'an 69. Les Helvètes, ignorant la mort de Galba, lui restaient fidèles et refusaient de reconnaître Vitellius. Ils arrêtèrent des soldats qui portaient un message des légions de Germanie à celles de Pannonie; Cocina, le principal lieutenant de Vitellius, se vengea en pillant la ville florissante de Baden et, secouru par les Rhétiens, battit complètement les Helvètes, dont des milliers furent égorgés ou vendus comme esclaves. Le vainqueur marcha droit sur Aventicum, qui capitula pour éviter les horreurs d'un assaut. Cocina se contenta de faire mettre à mort Iulianus Alpinus comme principal auteur de la révolte et abandonna la cité à la merci de Vitellius. Celui-ci se laissa lécher par l'éloquence de Claudius Cossus, l'un des délégués d'Aventicum, et accorda à ses prières « le salut et l'impunité de sa ville ». Avec l'avènement de T. Flavius Vespasianus, la situation d'Aventicum changera complètement; dorénavant elle ne sera plus une *civitas* pégrine plus ou moins allice ou sujette, elle deviendra une *colonia*. Le nouvel empereur avait de bonnes raisons pour porter un intérêt spécial à la cité des Helvètes; son père y avait exercé la profession de banquier et y était mort; lui-même doit y avoir passé une partie de son jeune âge; il n'y est pas né, quand même on le répète souvent; Suétone nous dit expressément que Vespasian naquit dans un petit bourg du pays Sabin et fut élevé chez son aïeule dans son domaine en Etrurie. Mais le futur souverain doit avoir vécu dans son enfance à Aventicum, car une modeste inscription trouvée dans les fouilles de l'Association *Pro Aventico*, et qui ne peut se rapporter qu'à lui, mentionne les « éducatrices de notre Auguste ». En raison de ses souvenirs, et sans doute aussi pour dédommager les Helvètes des souffrances que leur avaient infligées les troupes de Cocina, Vespasian donna à la *civitas* des Helvètes le rang de *colonia*. Elle eut donc son organisation autonome comme les municipes et les colonies sur toute l'étendue de l'Empire.

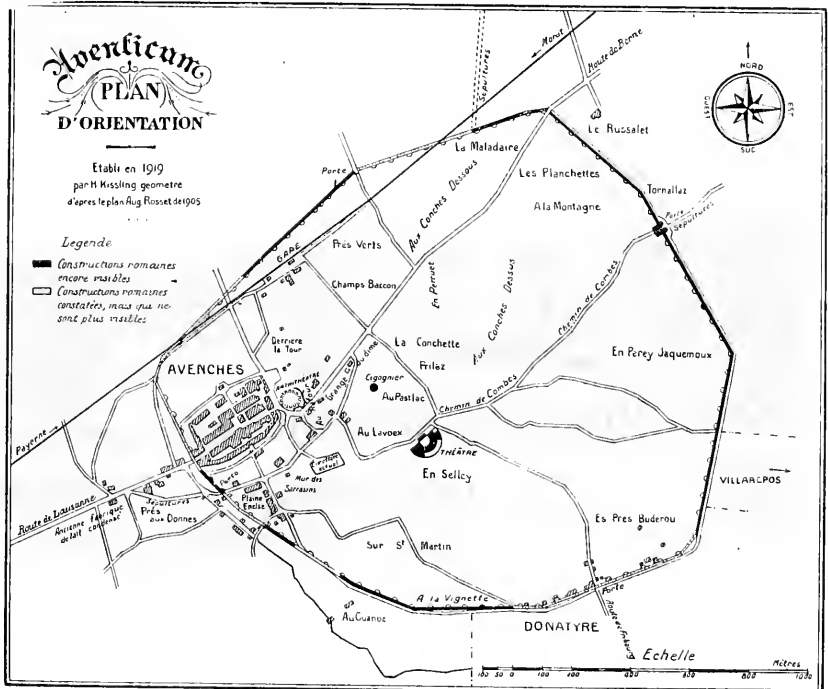
INSTITUTIONS. L'autorité appartenait à l'*ordo decur-*





rioum, correspondant à peu près à ce que le Sénat était à Rome A la tête de ce conseil fonctionnaient les *duumviri*, préposés à la direction de l'administration et spécialement à la justice. Comme les inscriptions nous font connaître des personnages *omnibus honoribus functi*, il est évident que d'autres magistratures devaient mener au grade suprême du *duumvirat*. Mais quelles étaient ces magistratures ? Contrairement à ce qui était l'habitude, Aventicum n'eut pas d'éclésiastiques. Les fonctions étaient remplies par le *praefectus operum publicorum* que mentionnent les inscriptions, lequel était inférieur en

vêtus des plus hautes fonctions impériales, qui évidemment durent représenter les intérêts d'Aventicum auprès du souverain. Le premier de ces illustres *patrons* fut, comme de juste, le fondateur de la colonie : Vespasien. La longue nomenclature qui désigne la colonie est caractéristique ; elle s'appelle officiellement *Colonia pia Flavia constantis emerita Helvetiorum federata* ; *Flavia* puisqu'elle doit son élévation à Flavius Vespasianus ; *pia constantis* à cause de sa fidélité envers Galba ; *emerita* parce qu'elle reçut comme colons d'anciens soldats. Le dernier des noms, *federata*, est plus difficile à ex-



Plan d'Avenches d'après le Guide d'Eugène Secrétan (1919).

rang aux *duumviri* (*iuri dicundo*) et en revanche supérieur aux derniers ; mais il est vrai qu'aucun document ne mentionne ces derniers ; mais il est plus probable qu'ils n'ont pas fait défaut. Ces trois fonctions étaient donc les honneurs auxquels pouvaient aspirer ceux d'entre les décurions qui présidaient à l'administration de la colonie. Les décurions étaient une sorte d'aristocratie régionale héréditaire qui se recrutait parmi les grands propriétaires. Au-dessous de ces « riches » nous voyons, comme intermédiaire entre eux et les « petites gens », les *seviri Augustales*, voués spécialement au culte des empereurs et souvent d'origine libertine. Une fois devenu colonie, la ville eut son *flamen*, son prêtre local, assisté de sa *flaminica* ; auparavant, ce grand prêtre d'Auguste portait simplement le titre de *sacerdos*. Mais il se peut que ces deux désignations, de même que celle de *magister*, aient été employées indifféremment. En outre, la colonie a eu, mais non pas d'une manière constante, des *patrons*. Ce titre était en général porté par de hauts dignitaires, re-

pliquer ; on s'accorde à y voir un souvenir de l'ancienne alliance imposée aux Helvètes après la victoire par César. Depuis qu'Aventicum est devenu colonie, il n'est plus fait mention des *pagi*, on ne trouve plus que des *viri*. Les habitants s'appellent *Aventicensis* ou *Helvetii*. Ceux d'entre eux qui devinrent citoyens romains, après l'érection en colonie, furent inscrits dans la tribu Quirina qui était celle de Vespasien. C'est à son élévation au rang de colonie que la ville d'Aventicum dut d'avoir gardé son nom individuel au lieu de prendre celui du peuple dont elle était le chef-lieu. Si Aventicum n'était pas devenue colonie, elle aurait certainement pris le nom d'Helvètes ou d'Helvétiers. Aventicum est-il devenu colonie romaine ou colonie latine ? Est-ce tout le territoire des Helvètes qui est devenu colonie ou seulement la ville d'Aventicum ? Ces deux problèmes sont connexes et ont été résolus de façon bien différentes si ce n'est contrairement. Mommson se prononce carrément pour la colonie latine comprenant tout le territoire des



Helvètes; Pomot, au contraire, après Kornemann, admet qu'Aventicum a été colonie romaine et restreint cette application à la ville seule. Charles Morel plaide pour la latinité de la colonie, mais ne l'applique qu'à la ville et non à tout le territoire. C'est aussi à peu près l'opinion de Holder qui admet le droit latin pour la ville seule d'Aventicum, laquelle devenant colonie, cessa de faire partie de la *civitas*. Pour nous, nous voyons les *duumviri* de la colonie exercer leurs fonctions en dehors d'Aventicum, c'est un *duumvir* de la colonie des Helvètes qui a dirigé les travaux du fameux tunnel de la Pierre Pertuis; le nom du même Dunius Paternus se retrouve sur des tuiles à Niedergösgen (entre Olten et Aarau). Puis nous voyons les *vicani* d'Yverdon, élever un monument en récompense de services rendus, à un *duumvir* de la colonie. Nous ne comprenons guère ce

nom de *coloni* désigne les nouveaux venus à Aventicum, celui d'*incolæ* les anciens habitants; Mommsen identifie les deux catégories.

La SITUATION GÉOGRAPHIQUE d'Aventicum en fit une place importante à tous égards. Il était sur la grande voie militaire qui, venant d'Italie par le Grand Saint-Bernard, le Bas Valais, Vevey, les collines au-dessus de la vallée de la Broye, conduisait par Soleure à Yndonissa, ainsi qu'à Augst et de là descendait le Rhin; deux routes partant de Genève, l'une par le pied du Jura, l'autre par le bord du Léman et Lousonium, la rejoignaient à Aventicum même. Une autre voie menait à Yverdon et franchissait le Jura pour aller chez les Séquanais à Vesontio, devenu également colonie. Les itinéraires de la carte de Peutinger mentionnent quelques-unes de ces voies, mais pas toutes, dont les plus im-



Le théâtre romain d'Avenches. D'après la photographie du Bulletin de l'Association pro Aventico (N).

que les magistrats d'Aventicum auraient eu à voir à Yverdon et à Pierre Pertuis si ces régions n'avaient pas fait partie de la colonie. D'autre part, nous rencontrons plusieurs fois des personnages qualifiés de *Curatores civium Romanorum conventus Helvetii*. Si la colonie avait possédé le droit romain complet, il est difficile de comprendre pourquoi des citoyens romains, habitant son territoire, auraient eu besoin de curateurs spéciaux, alors que les magistrats de la colonie auraient certainement suffi. Il est à remarquer qu'aucun de ces curateurs n'est Helvète. Nous arrivons à conclure que tout le territoire des Helvètes formait la colonie et que celle-ci était de droit latin et non romain. Les magistrats sont naturellement citoyens romains, quand même ils n'ajoutent pas toujours à leurs noms la mention de leur tribu; juristes et historiens sont d'accord pour dire qu'en pays de droit latin quiconque revêtait une magistrature devenait par le fait même citoyen romain. D'autres problèmes encore se posent. Que sont les *curatores coloniarum* qui n'apparaissent qu'à Avenches? D'après Julien ces curateurs auraient été, non pas des magistrats municipaux, mais les anciens curateurs du groupe des citoyens Romains domiciliés à Aventicum et transformés en colons sous Vespasien. Enfin les *incolæ* et les *coloni* sont-ils identiques? Et s'ils sont différents, en quoi consiste cette différence? Ch. Morel admet que le

portantes étaient desservies par les postes impériales. Les communications par eau, c'est-à-dire par un canal et par les lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienné ainsi que par l'Aar, avaient une importance considérable, si bien que les bateliers de la région étaient constitués en corporation puissante et avaient un centre de réunion, une *schola*, à eux au chef-lieu.

Depuis Vespasien jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> s., Aventicum a joui d'une paix profonde et d'une longue prospérité. C'est certainement pendant cette période paisible que furent construits les monuments dont les restes subsistent aujourd'hui font d'Avenches la place la plus riche de toute la Suisse en antiquités romaines. Vers 260 les Alamannes réussirent une première fois à envahir le territoire romain; ils traversèrent le pays des Helvètes, pour se rendre en Italie, ravageant et détruisant tout sur leur passage, entre autres Aventicum. Il est intéressant de suivre le long retentissement de cette expédition dévastatrice dans les traditions locales. Le chroniqueur connu sous le nom de Frédégaire (vers 610) la rappelle, à moins qu'il ne la confonde avec la destruction finale et parait, pour autant que son latin barbare et le texte corrompu soient compréhensibles, attribuer aux Alamannes comme chef le Wibihis duquel dériverait le nom allemand d'Avenches, Wilsburg; *Alamani eastatum Aventicum precentiore Wibili cui mo-*



*mento et plurima parte Galliarum in Aetalia transierunt.* Aventicum doit avoir cruellement souffert de cette première invasion barbare, car les monuments subsistant encore portent généralement les traces d'une destruction voulue. Cette destruction fut suivie d'une réparation qui a dû commencer déjà sous Dioclétien et continuer sous Constantin. Sous Dioclétien le territoire helvète fut réuni avec celui des Séquanes (Franche-Comté) et forma la province appelée d'abord *Sequania* puis *Maxima Sequanorum*, avec Vesontio comme chef-lieu. Ainsi s'explique le fait qu'au moyen âge le diocèse épiscopal d'Avenches-Lausanne relevait de l'archevêché de Besançon. Le nom même des Helvètes disparaît alors. Sous Constantin et ses premiers successeurs, Aventicum dut, à juger d'après les nombreuses monnaies de cette époque, avoir joué d'un moment de nouvelle vie. Mais une seconde invasion, vers 354, vint mettre fin à cette renaissance éphémère. Pour la première fois, après une longue interruption, le nom d'Aventicum revient sous la plume d'un historien, Ammien Marcellin qui, vers 355, traversa notre pays : *Aventicum, desertum quidem cretulum, sed non ignobilem quondam, ut adfecta somnia ante quoque demonstrant.* Avec le V<sup>e</sup> s. vient la débâcle définitive : les Alamans, les Burgondes occupent tout le pays des Helvètes et c'est alors qu'Aventicum est détruit, consciencieusement et systématiquement, avec une fureur telle qu'il ne reste pas un seul monument entier au-dessus du sol et qu'il est rare qu'on trouve aujourd'hui un objet qui ne soit pas brisé. Les dernières monnaies romaines que se trouvent à Avenches sont de Magnus Maxime, l'usurpateur d'Occident, de Théodose I et de son fils Arcadius. Il y a bien encore au Musée un triens d'or de Justinien ; mais il n'est pas du grand Empereur d'Orient ; c'est une de ces pièces que frappèrent les rois francs, alors qu'ils n'osaient pas encore mettre leur propre effigie sur leurs monnaies.

**MONUMENTS.** Il n'en reste plus que quatre au-dessus du sol : le mur d'enceinte, avec ses portes et ses tours ; le Cigognier, le Théâtre et l'Amphithéâtre.

**LE MUR D'ENCEINTE.** En transformant la cité des Helvètes en colonie, Vespasien a dû évidemment la fortifier. Le mur d'enceinte dont il la munir existe encore aujourd'hui sur presque tout son pourtour. Ce rempart forme un polygone irrégulier de 6 à 7 kilomètres de tour, englobant un espace dont la ville actuelle n'occupe qu'environ un dixième. Le mur d'enceinte d'Aventicum est un des mieux conservés de toutes les Gaules, et offre de ce chef un intérêt tout particulier. Du côté de la plaine marécageuse, il est par places construit sur pilotis de chêne ; ailleurs il est fondé sur un épais lit de pierrailles. Son épaisseur devait être d'environ 3 mètres ; l'intérieur est un blocage consistant en pierres de toutes espèces et de toutes formes, noyées dans le ciment, dont la réputation ne date pas d'aujourd'hui. Sur les deux faces, du côté de la ville comme à l'extérieur, on constate au contraire un parement des plus soignés, composé de moellons régulièrement taillés, sensiblement de même grandeur, et soigneusement jointoyés. Aujourd'hui l'épaisseur n'est plus guère que de 2 mètres. Sa hauteur primitive a été de 5,60 m. D'après M. Naef, archéologue cantonal, et M. Bosset, architecte à Payerne, on a dû le commencer un peu partout à la fois, jusqu'à ce qu'il eut atteint une certaine hauteur, la même sur toute la ligne. Puis on a repris de la même façon une seconde et une troisième fois. C'est ce que montrent les couches horizontales qui se sont succédé, encore aujourd'hui différentes d'aspect et de matériaux. Quant à l'époque de la construction, une découverte précieuse est venue donner un renseignement aussi précis qu'inattendu : dans les fondations d'une tour, entre la Tornallaz et la Porte de l'Est, on a trouvé une monnaie de bronze de Vespasien presque à fleur de coin. C'est donc, sinon sous le règne de cet empereur même, en tout cas sous celui d'un de ses successeurs immédiats, qu'a eu lieu la construction. Un chemin de ronde, auquel donnaient accès des escaliers de bois, régnait sur tout le pourtour du mur. A l'extérieur, le rempart était couronné de puissants merlons taillés en retour d'équerre dans de gros blocs de grès et derrière lesquels les dé-

fenseurs pouvaient s'abriter. Ces merlons étaient recouverts de dalles bombées. Les fortifications du bois de Châtel sont venues, probablement du temps de Dioclétien, compléter l'ensemble de la défense.

**LES PORTES.** Sur toute cette immense enceinte, on n'a pu reconnaître que peu de portes : une dans le village de Donatrye, une seconde un peu au Sud de l'entrée de la ville moderne, une ou peut-être deux dans la direction des marais ; les routes sortant de ces trois dernières étaient, suivant l'habitude romaine, bordées de sépultures. La porte la plus importante est celle de l'Est, appelée Porte des Combats ou simplement Porte de l'Est. Si un assaillant avait réussi à forcer la herse ou la porte extérieure, il se trouvait engagé dans une sorte de cour circulaire fermée, mais non couverte, qui formait un véritable *propugnaculum* ; il pouvait y être pris comme dans un piège, criblé de projectiles lancés du haut des galeries qui entouraient cette cour. A droite et à gauche des larges voies, il y a des couloirs pour les picéons. En dehors de la porte, de chaque côté, s'élève une tour polygonale à l'extérieur, circulaire à l'intérieur, en fortes saillies sur le rempart. Selon M. Naef ces deux tours, semblables à celles du palais de Dioclétien à Spalato, auraient été ajoutées à l'époque de cet empereur au plan primitif. Le long de la route aboutissant à cette porte, on a découvert en 1904 des tombes renfermant des squelettes de grandeur au-dessus de la normale, probablement des Barbares, avec quelques débris de boucles de ceinturons.

**LES TOURS.** Le rempart était flanqué sur tout son pourtour d'épaises tourelles, disposées à distance inégale les unes des autres. On a calculé qu'il y a dû en avoir au moins 80, mais il s'en faut de beaucoup qu'elles aient été toutes dûment constatées. Ce qui est certain, c'est que beaucoup ont disparu depuis le commence-



La Tornallaz, tour d'enceinte romaine à Avenches.

D'après une photographie.

ment du XVIII<sup>e</sup> s. Ces tours sont édifiées sur plan semi-circulaire, et font saillie sur le rempart du côté intérieur, comme cela se voit dans d'autres places romaines. Une seule de ces tours est encore assez bien conservée, la *Tornallaz*, à environ 140 m. au Nord de



la Porte de l'Est, et visible de loin, dominant tout le paysage. Elle s'élève d'environ 12 m. et dépasse ainsi considérablement le rempart. Toute la partie qui dépasse le



Le Cigognier à Avenches. D'après une photographie.

rempart date du moyen âge, ainsi que la porte et la fenêtre qui ont été percés. Le crénelage actuel date d'une restauration exécutée vers 1855 ; il a cependant remplacé un crénelage médiéval attesté par les anciennes gravures. Le contrefort qui se voit extérieurement à la base de la tour, dissimulant l'angle du rempart, est également du moyen âge. Quant à l'intérieur, on n'y voit pas trace d'escaliers, la maçonnerie romaine ne présentant aucun vestige de jointoyage, tandis que tous les murs d'Avenches destinés à être vus sont régulièrement jointoyés. La conclusion s'impose que cette maçonnerie ne devait pas être vue et que par conséquent l'intérieur de la tour devait être rempli de terre jusqu'à la hauteur du rempart que la tour ne dépassait pas. C'était ainsi un emplacement, une plateforme pour les machines de guerre.

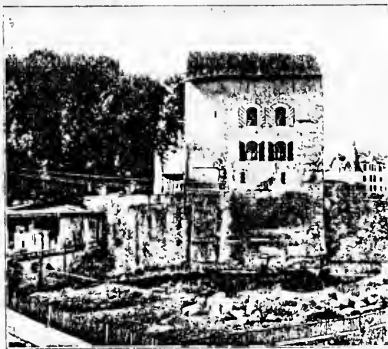
Il y a quelques années déjà un consortium, présidé par M. Nœf, a entrepris, avec des subsides de la Confédération, du canton et de la commune, de reconstruire une partie du rempart entre la Porte de l'Est et la Tornallaz. Ce travail est bien près d'être terminé.

**LE CIGOGNIER.** De tous les monuments d'Avenches, le plus célèbre, le plus souvent reproduit, par la gravure, est le Cigognier. Ce nom populaire lui a été donné parce que pendant des siècles, des cigognes y avaient établi leur nid ; il doit être extrêmement ancien, car en 1336, il y avait à Avenches deux ou trois familles s'appelant du Cigognier. C'est un puissant pilier, d'environ 12 m. de haut, composé de plusieurs tambours de calcaire du Jura. En 1919, l'Etat de Vaud et l'Association *Pro Aventico* ont pu commencer des fouilles qui ont déjà donné d'importants résultats. D'abord le Cigognier n'a fait partie ni d'un arc de triomphe, ni d'un temple, comme on l'avait imaginé. Nous avons devant nous, selon toute vraisemblance, un portique, ou un aéroportique dont le Cigognier est un des piliers d'angle ; de là ses énormes dimensions. L'entrée se trou-

vait au Nord et se voit encore bien. La façade méridionale regardait le Forum que l'on s'accorde sans preuves positives à placer dans la dépression qui s'étend dans la direction du théâtre. On y descendait par un escalier monumental de trois marches, qui règne sur toute la longueur du mur, bien conservé, sauf que son dallage a disparu. De nombreux fragments sculptés et les morceaux de marbre rouge foncé et vert attestent la richesse de la décoration architecturale dans laquelle la polychromie devait avoir un rôle important.

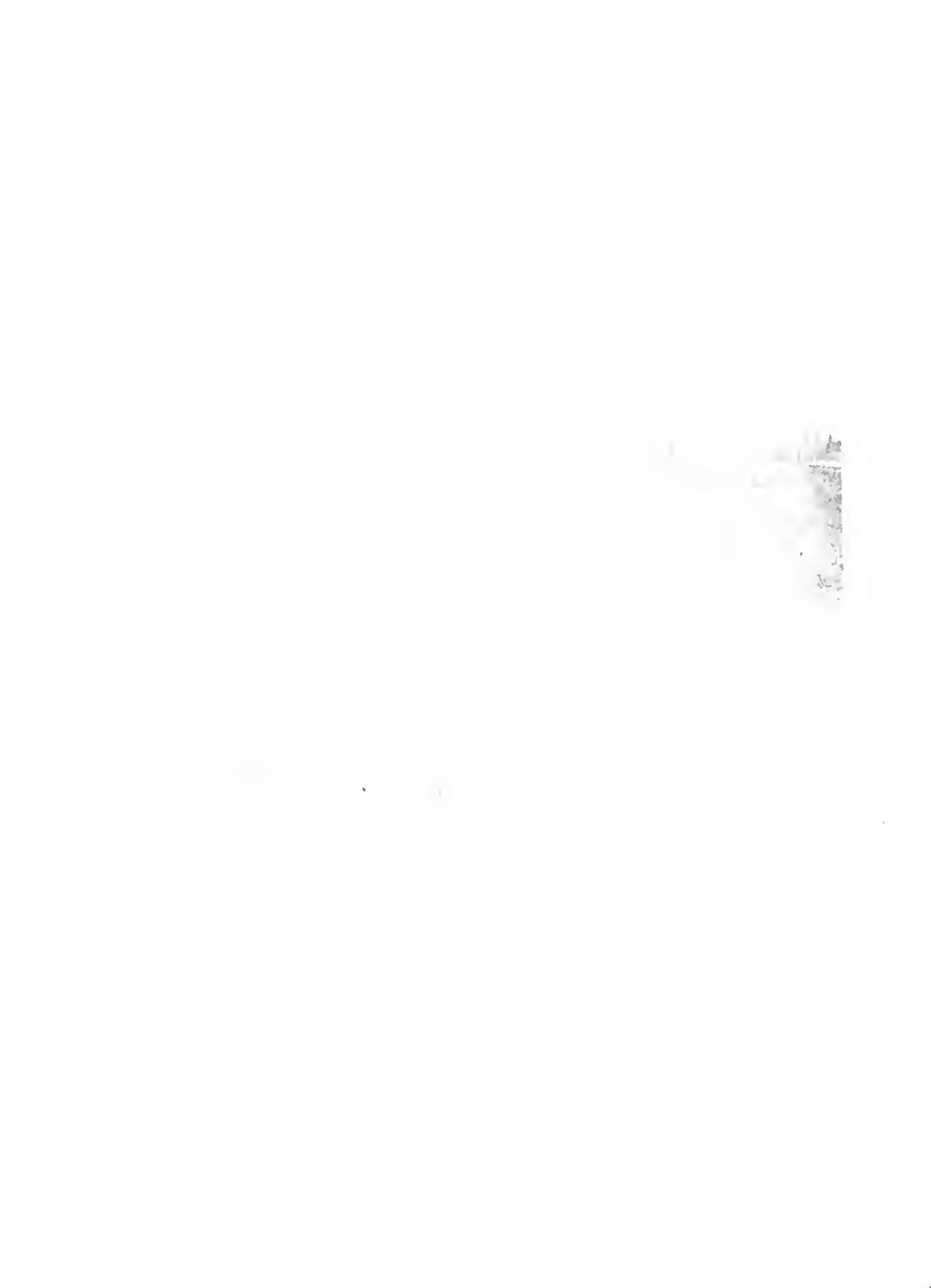
**LE THÉÂTRE.** En partie enfouï sous des amas de terre, en partie exploité comme carrière, il a été longtemps lamentablement traité. Dès sa fondation, l'Association *Pro Aventico* a eu à cœur de remettre en honneur cet infortuné monument ; elle a pu acheter la partie centrale, et la commune lui a fait don des deux pourtours. L'ensemble du théâtre a la forme d'un hémicycle, de 106 m. de diamètre total, y compris les murs extérieurs. Notre théâtre est au-dessus de la moyenne ; on estime à 10 ou 12000 le nombre des spectateurs qui pouvaient y trouver place ; mais ces chiffres n'ont rien de certain. La scène est large de 15 m. ; quatre bornes en marquent aujourd'hui la place. L'*orchestra* mesure un diamètre de 20,60 m. Au centre de la large *proedria* réfectionnée sur presque toute son étendue s'ouvre une niche voûtée (profondeur 3 m. largeur 2,50 m.) ouverte et accessible servant de support à la loge des magistrats.

**L'AMPHITHÉÂTRE.** Situé à l'entrée même de la ville, à côté de la route de Murat, il a été aussi maltraité que le théâtre ; son exploration systématique n'a commencé que tout récemment. La première chose qu'on y voit, c'est un empiètement gazonné, en forme d'ellipse (103 m. sur 93), à l'extrémité duquel se dresse la tour du Musée. La tour même passa jusqu'à nos jours pour être un grenier élevé par les Bernois au milieu du XVII<sup>e</sup>s. Mais en mars 1907, on découvrit *in situ*, reposant sur un dallage bien authentiquement romain, un piédestal formé de trois rangées de blocs, qu'on reconnut d'emblée comme ayant fait partie d'une entrée monumentale des arènes. Dès octobre 1911, on constata que jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, la tour était de l'époque romaine, peut-être du temps de l'évêque Bourcard d'Ollingen vers 1070, le reste de l'époque ogivale, comme le prouve la différence de maçonnerie et encore mieux la jolie porte près de l'angle Sud-Est. Le percement de



Musée d'Avenches établi dans une tour ayant servi de grenier sous la domination bernoise, de Musée depuis 1838. D'après une photographie du *Bulletin de l'Association Pro Aventico* (XII).

quelques fenêtres, l'aménagement intérieur, la toiture, c'est tout ce qui peut être attribué aux baillifs bernois. Les matériaux sont presque partout les moellons bien connus, enlevés à des constructions antiques. Des fouilles au Nord du «caveau de la pirogue» existant





sous la tour ont mis au jour une seconde arcade, puis non loin une troisième arcade, et enfin la grande entrée orientale de l'amphithéâtre à trois portes. Un examen attentif a permis de conclure que l'amphithéâtre a subi des transformations considérables dès les temps anciens. A un moment qu'on ne peut que supposer, peut-être lors de la première invasion de 260, les arènes ont dû être fortement endommagées. Quand on a voulu les réparer, peut-être sous Dioclétien, peut-être aussi seulement sous Constantin, les abords de l'édifice à l'Est avaient changé; les trois portails étaient détruits, les gros blocs qui les avaient formés étaient entassés pêle-mêle devant les entrées, et ces débris avaient notablement haussé tout le terrain. C'est alors probablement que fut établie, en guise de contrefort, la rangée d'hémicycles dont la fondation est à un niveau bien supérieur au dallage primitif et peut-être aussi le mur d'appui de maçonnerie irrégulière, qui a été découvert entre la tour et le piédestal monumental. Les portes primitives étant obstruées, l'entrée principale fut reportée à un emplacement moins

dite en Perruet et près de Prilaz. Enfin, des fouilles exécutées non loin de là, en Prilaz, dans les hivers de 1913 à 1917, ont amené la découverte d'un ensemble considérable de bâtiments trop vastes et trop dépourvus de moyen de chauffage pour qu'ils aient pu être des maisons particulières. Cet édifice est orné de colonnes, de balustrades sculptées, d'un piédestal maçonné, portant ou une colonne milliaire monumentale ou une statue d'empereur; en effet, tout près de là, a été extraite une inscription, portant le nom de Septime Sévère, accompagnant un monument élevé par les Helvètes en l'honneur de ce souverain, ainsi que plusieurs fragments où reviennent les noms des princes de sa famille.

**LE MUSÉE.** Le Musée a été installé en 1838 dans la tour qui domine les Arènes; il est propriété cantonale. Le commandant de Dompière, aux méritoires instances duquel est due cette création, en fut le premier conservateur. En 1844, il eut pour successeur Em. Doleys. Mais à la mort de celui-ci, en 1852, le Musée resta sans direction, soi-disant surveillé par un concierge; ce fut



Vue d'Avenches vers 1610. (Gravure sur cuivre de la Topographie de Merian, de 1612).

endommagé, probablement au Sud en face de l'endroit où débouche le « chemin de Saint-Etienne ». L'amphithéâtre a passé par une dernière tribulation quand, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> s., a été construite la route actuelle de Morat. Toute la partie méridionale fut alors cruellement écornée.

Dans l'hiver 1905-1906, des fouilles opérées en face de la Grange du Dime, sur la route de Morat, ont, en partant au-dessous du Rafour, ent amené la découverte d'un temple, présentant un intérêt spécial, puisque, au lieu du plan ordinaire allongé usité chez les Romains, il est élevé sur plan carré, le sanctuaire lui-même, la *cella*, étant entourée d'un mur d'enceinte également carré. A quelle divinité était-il dédié? Était-ce à Aventa, la déesse éponyme de la ville? C'est possible, car il y a une source non loin de là; il est toutefois plus prudent de ne rien affirmer. C'est sur les ruines de ce temple gallo-romain, et en partie avec ses matériaux, qu'a été érigée la chapelle de Saint-Symphorien. On peut admettre sans autre qu'Aventicum a possédé des Thermes. Mais jusqu'ici on n'en a pas retrouvés. On a bien reconnu des bains dans des maisons particulières, peut-être même de simples bains publics, mais non pas de Thermes proprement dits. Les habitants d'Aventicum semblent avoir eu un goût spécial pour les *scholæ*, sorte de maisons de confrères ou de casinos, élevées par une corporation (ainsi celle des bateliers) ou par des particuliers, ou en l'honneur des bienfaiteurs de la colonie. Les inscriptions attestent la présence de plusieurs de ces *scholæ*, groupées dans la même région,

une triste déchéance. Heureusement en 1862 le Conseil d'État appela comme conservateur Auguste Caspari auquel succédèrent Louis Martin (1880), François Jonini (1900) et F. Grau (1913). Un inventaire sommaire du Musée a été publié par L. Martin dans les *Bulletins Pro Aventicum; un Guide illustré* par E. Dünant (1900).

**Il. Période moderne.** L'assertion d'Ammon Marcellin disant qu'Avenches était déserte, et que seules ses ruines attestaient sa splendeur passée, doit être comprise dans un sens large, celui d'une grande diminution de l'activité d'autrefois puisque l'on a retrouvé dans cette ville viele des monnaies de presque tous les empereurs romains du V<sup>e</sup> s. et même du VI<sup>e</sup>. C'est de cette époque apparemment que date le verre avec l'inscription *Vivas in Deo*, trouvé en 1873 dans la tombe d'une jeune fille, verre qui est le seul témoin matériel de l'ancienneté du culte chrétien à Avenches. La question a été souvent discutée de savoir s'il y a eu un évêché à Avenches et dans quelles conditions il a fonctionné. Son existence est formellement attestée par des textes du VI<sup>e</sup> s. Gratianus est qualifié d'évêque d'Avenches en 535; Marius l'est de même en 585. Entre ces deux dates il semble que l'évêché ait été transporté à Windisch d'où il est venu à Lausanne; c'est à cette dernière solution que s'arrête Mgr Duchesne. Mais Gratianus n'est probablement pas le premier évêque d'Avenches. Il y avait des évêques à Besançon et à Augst en 346 à l'octobre en 381, à Genève en 400. Il est donc vraisemblable qu'il y en avait aussi à Avenches à cette





1.



2.



3.



4.



5.



7.



6.

QUELQUES OBJETS ROMAINS TROUVÉS A AVENCHES

1 et 2. Statue de Silène en bronze trouvée en 1896 (d'après une photographie du Musée national suisse à Zurich). — 3. Statue de Minerve en bronze trouvée en 1916, d'après une photographie tirée du *Bulletin de l'Association pro Arcetico XI*. — 4 et 5. Main 1910 (d'après une photographie du *Bulletin de l'Association pro Arcetico XI*). — 6. Sarcophage en bronze, trouvé en pierre calcaire trouvé en 1892 (d'après une photographie du *Guide illustré*.)



époque, malgré l'état de délabrement de la ville. Après les invasions du IV<sup>e</sup> s., les habitants d'Avenches paraissent s'être concentrés au pied de la colline où se trouve la ville actuelle, sur l'Étraz autour de l'église Saint-Martin qui devint paroissiale et plus au Sud, autour de l'église Saint-Symphorien sous la tour du Musée. Au moyen âge, cette église jouissait de privilèges particuliers, et la tradition rapporte que la furent enterrés de nombreux évêques, vingt-deux au dire du vieillard Matllien dont on rapporte le témoignage en 1228, sept suivant une supplique au pape de 1447. Ces évêques étaient-ils antérieurs ou postérieurs à Grammatius et à Marius ? On n'en sait rien. Toute trace de leurs



Château d'Avenches, rebâti en 1567. (D'après une photographie.)

tombeaux avait déjà disparu en 1228, et les documents écrits font totalement défaut. Il n'y a cependant pas de raison suffisante pour mettre en doute le principe même de l'inhumation d'évêques dans l'église Saint-Symphorien. Cette église a reçu son nom de l'évêque Marius qui venait d'Autun et probablement du monastère de Saint-Symphorien de cette ville. Mais les fouilles opérées de 1905 à 1906 sur son emplacement (la grange du Dime) ont permis d'établir que ce n'était qu'un temple gallo-romain carré et à double enceinte qui avait été transformé en sanctuaire chrétien. Cette transformation est sûrement postérieure au milieu du IV<sup>e</sup> s., soit au triomphe définitif du christianisme. Date-t-elle de ce siècle et Marius n'aurait-il fait que donner un nouveau vocable à une église existante ou la transformation date-t-elle de lui-même ? C'est ce que ni l'état des ruines ni les documents ne permettent de discerner.

**L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE SEIGNEUR D'AVENCHES.** — La ville même d'Avenches paraît être demeurée la propriété personnelle de l'évêque alors même que celui-ci eût transféré sa résidence à Lausanne, car il semble bien qu'Avenches avec Bulle et Curtelle compte parmi les biens primitifs de l'évêché. C'est ce qui ressort des franchises

de Lausanne qui, quoique datées du temps de l'évêque Amédée au milieu du XII<sup>e</sup> s., sont vraisemblablement d'un siècle plus anciennes. L'évêque Bourcard d'Oltingen de Lausanne agit vers 1070 comme souverain d'Avenches, lorsqu'il déplaça la ville jusqu'alors massée autour des églises Saint-Martin et Saint-Symphorien pour la transférer sur la colline qu'il ceignit d'un rempart. Comme souverain temporel, l'évêque avait à Avenches la haute juridiction, il percevait le cens, les corvées, le pacage, le fenestral et le fourrage, il percevait en outre toute la dime de la ville et du territoire d'Avenches, y compris celle de l'église paroissiale, sauf celle de la chapelle Saint-Symphorien. L'évêque gouvernait Avenches au moyen d'un mayor dont l'office, devenu héréditaire, fut racheté en 1279 et 1339, puis par l'intermédiaire d'un châtelain amovible. Il accorda de très bonne heure des libertés aux bourgeois puisque l'on voit ceux-ci s'allier en 1239 à ceux de Fribourg. Le plus ancien texte connu des franchises particulières d'Avenches est du 6 octobre 1259 et il s'inspire visiblement des franchises de Lausanne. Il se termine par ces mots : « Et sous ces droits et conditions nous (l'évêque) avons fondé et faite la ville d'Avenches ». Cette phrase peut se rapporter à la reconstruction d'Avenches par Bourcard d'Oltingen et l'on peut se demander si les franchises primitives ne datent pas de cette époque, soit de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. Un nouveau texte de franchises, complètement remanié et développé fut donné à la ville d'Avenches par l'évêque Jean de Rössillon le 20 mars 1338. Elles furent reconnues par les évêques postérieurs jusqu'à Sébastien de Montfalcon le 24 juillet 1528. En 1349 les habitants d'Avenches se soulevèrent contre l'autorité de l'évêque se plaignant de l'observation des franchises par ce dernier et se donnant de nouveaux statuts. Ils furent traduits devant le tribunal séculier de l'évêque qui condamna quelques mutins à mort, d'autres à la confiscation de leurs biens et à l'interdit. Cependant les dames de Vaud (princesses de Savoie) et les villes de Berne et de Fribourg intervinrent, et rendirent le 12 mars 1351 une sentence arbitrale suivant laquelle les bourgeois se soumettaient et voyaient d'autre part leurs peines commuées. Les gens d'Avenches demeurèrent dès lors de fidèles sujets de l'évêque. Cependant en 1511, lorsqu'il fut question de renouveler le traité de combourgeoisie entre Avenches et Fribourg, Aymon de Montfalcon s'inquiéta. Mais le conseil de Fribourg lui répondit que cette alliance ne lui était point hostile, qu'elle avait pour but « dans les dangereux cours qui sont à présent de lui conserver des fidèles sujets ».

**AVENCHES AU MOYEN ÂGE.** — La construction de la ville haute au XI<sup>e</sup> s. modifia profondément la physiologie de la région. La ville romaine et le vieux bourg chrétien massés autour des deux anciennes églises furent à peu près complètement abandonnés, ainsi qu'en témoignent les textes du XIV<sup>e</sup> s. Les monuments antiques déjà aux trois quarts renversés achevèrent de s'effriter. De nombreuses pierres servirent à élever de nouveaux édifices au loin jusqu'à Payerne et Yverdon ; d'autres marbres servirent à faire de la chaux. Les deux églises, un vieil hôpital, avec deux reclusages et le cigognier restaient seuls debout.

La ville haute était dominée par trois monuments : l'église Sainte-Marie-Madeleine, la tour et le château. Celui-ci, d'après M. Naef, a été construit au XV<sup>e</sup> s., peut-être sur l'emplacement d'une maison achetée par l'évêque en 1362 et presque entièrement réédifiée à partir de 1565. La tour du Musée, qualifiée de tour de l'évêque en 1336 et en 1481, a été édifée sur les bases de l'amphithéâtre romain. Quant à l'église, l'abside et le gros œuvre du clocher roman peuvent être de la fin du XI<sup>e</sup> s.; elle a été remaniée au XV<sup>e</sup> s. et au XVI<sup>e</sup> s. et décorée alors de fresques, dont le seul fragment conservé représente le martyr de sainte Apolline. Non loin, la tour octogonale du Montauban, ancienne résidence probable des nobles d'Avenches, puis la maison des nobles de Bennenwill qui fut transformée en hôtel de ville de 1438 à 1618. Les dessins du XVII<sup>e</sup> s. montrent encore les remparts et les tours dont deux seulement, celles du Vully et celle de Ben-



neuvyl subsistent. Un hôpital neuf fut construit en 1323 près des remparts. On signale l'existence d'écoles à Avenches dès 1336.

La population d'Avenches paraît avoir été un surplus assez bellemeuse. Nous la voyons assez souvent en guerre avec les voisins immédiats. En 1344, Berne et Fribourg avaient déjà eu à profuser un conflit entre elle et les gens de Bienne. En 1381, à la suite d'hostilités entre la ville d'Avenches et le seigneur de Montagny, des arbitres l'obligèrent à payer 3000 ll. de dommages-intérêts à ce dernier. Avenches paraît avoir eu ses écoles propres dès le début du XIV<sup>e</sup> s. ce qui diminue d'autant les compétences des fonctionnaires de l'évêque et spécialement du mayor, dont l'office fut d'ailleurs aboli à cette époque. En 1363 l'évêque Aymon de Cossonay établit à Avenches quatorze conseillers qui siégeaient sous la présidence du châtelain. En 1402 il leur concéda le droit, qu'il s'était réservé jusque-lors, de nommer les 12 membres de la cour seigneuriale. Le doyen d'Avenches jugeait au nom de l'évêque les causes ecclésiastiques du ressort de l'officialité, entre autres les causes matrimoniales. Une disposition intéressante des franchises de 1259, est que les gens d'Avenches devaient aider à défrayer l'évêque s'il se rendait outre-mer, à Rome, ou en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle ou aux Trois-Bois de Cologne.

**La Réforme.** — Les gens d'Avenches paraît pas avoir souffert en 1476 au cours de la guerre de Bourgogne. En 1536, elle se soumit sans difficulté à l'armée bernoise. Elle avait réservé sa fidélité à la foi catholique et malgré les prédications de Farel en 1531 deux bourgeois seulement étaient protestants, mais Berne ne l'entendit pas ainsi et invita les autorités à laisser prêcher librement la réforme. Au mois de novembre suivant le culte catholique fut complètement aboli. Une partie des biens du clergé furent cédés à la ville en 1539; la majeure partie demeura aux mains de Leurs Excellences qui en tiraient en 1540 un revenu de 322 livres. Le premier prédicant fut Georges Grivat, d'Orbe, qui mourut de la peste en 1550. L'église paroissiale de Saint-Martin fut démolie de 1658 à 1659, et l'église Sainte-Marie-Madeleine, à l'intérieur de la ville, demeura seule affectée au culte.

**L'intérêt aux recherches historiques.** — La première personne qui se soit intéressée aux anciens monuments d'Avenches est le chroniqueur Tschudi qui a relevé nombre d'inscriptions; Stumpf vient ensuite; Sebastian Munster dans la *Cosmographia* (1559, p. 382) mentionne le cigognier. A la fin du XVIII<sup>e</sup> s. (1697) un jésuite bourguignon, le P. Dunod, ayant prétendu qu'Aventicum était la ville d'Autre en Franche-Comté, la réplique lui fut victorieusement donnée par un régent lausannois David Aubert, en 1709, puis par Marquard Wild, 1710. Leurs écrits attirèrent l'attention sur les antiquités d'Avenches, qui furent dès lors étudiées par de nombreux auteurs; Schmidt de Rossens 1760, Ritter 1780, etc.

**Les armoiries d'Avenches.** — Les armoiries d'Avenches, une tête de Maure à bandeau blanc, sur fond de gueules, ont beaucoup intrigué les érudits. Le plus ancien sceau, du XV<sup>e</sup> s., représente, au centre d'un trilobe, une tête aux traits anguleux, cointe d'un bandeau; au bas du cou se distinguent les plis d'un vêtement. Cette figure archaïque rappelle les bulles de Charles le Chauve, ou celle du sceau de Conrad I. Le buste noir apparaît pour la première fois sur un sceau de 1540. L'opinion de M. A. Kohler est qu'il s'agit d'une déformation d'un sceau primitif, représentant non pas l'empereur Vespasien, comme on l'a dit, mais un évêque de Lausanne.



**ASSOCIATION PRO AVENTICUM.** Fondée le 3 septembre 1885 à Fribourg sous les auspices de la Société d'histoire de la Suisse romande, cette association a pour but de déterminer par des fouilles la topographie de la ville romaine d'Avenches, et de maintenir et de restaurer les vestiges d'Aventicum subsistant encore. Elle a été dirigée dès sa fondation jusqu'en 1918 par Eugène Secre-

tan, avec le concours du professeur William Cart. L'association a consacré le résultat de ses fouilles dans treize *Bulletins*, de 1886 à 1918; elle a publié en 1888 un plan d'Aventicum et inspiré le *Guide d'Avenches*, de Eug. Secretan (3 éditions), le *Guide du Musée*, d'Emile Dumont, le *Catologue du Médaillier*, de L. Martin. — Voir DHV (avec l'abbé Dumont).

**AVENCHES, d'** Famille issue des mayors d'Avenches. **Armoiries:** de gueules à un sanglier passant d'or, ou d'or à un sanglier de sable.



à 1325. — BURCARD, mayor, 1329-1357, tige des Bocardard. — JEAN, frère du n° 3, 1334-1364, tige des Chastellain. — PIERRE, d'une ligne collatérale des Chastellain, châtelain de Lucens et de Villarzel; 1370-1403, acquit par mariage la seigneurie de Combremont-le-Grand. — GUILLAUME, d'une branche cadette des Chastellain, reçu à la bourgeoisie de Fribourg au XIV<sup>e</sup> s., membre du Conseil de cette ville en 1429, fit un pèlerinage à Jérusalem de 1437 à 1438, où il fut créé chevalier du Saint-Sépulchre. Du 16 avril au 11 mai 1443 il commanda les 400 Fribourgeois qui marchèrent contre les Armagnacs en Bresse. Avoyer de Fribourg, 24 juin 1445-20 avril 1446, vassal et conseiller du duc de Savoie, il fut l'un des plus opulents bourgeois de Fribourg. Déposé et emprisonné pour concussion et oubli des devoirs de sa charge, il fut remis en liberté après six jours de détention et se retira auprès du duc de Savoie qui le nomma châtelain d'Yverdon. Avec son aide et celle de bourgeois et de seigneurs, Guillaume d'Avenches entreprit une guerre de partisans acharnée contre Fribourg de 1446 à 1450. Grâce à la médiation de l'évêque de Lausanne, il se réconcilia avec cette ville après l'arbitrage du 3 décembre 1450, en vertu duquel ses biens confisqués lui furent rendus avec une indemnité de 600 florins. De son côté, il s'engageait par écrit à cesser les hostilités. Il mourut à Fribourg en 1476.

ANTOINE, gentils de Guillaume, 1530-1475, seigneur de Villarepos, lieutenant-général du pays de Val et trésorier pour le comte de Romont 1473-1475. La famille s'est éteinte au début du XVII<sup>e</sup> s. — GONRAD d'Avenches, avoyer de Fribourg de 1295 à 1305, appartenait à une famille bourgeoise différente. — Voir Fr. Girard dans *Etranges Fribourgeois*, 1802. — *Chronique de du Chastel et de Hans Greierz*, dans ASG 1920, Indicateur XVIII et FGB X. — A. Buchi: *Freiburgs Bruch mit Esterreich*. — DHV I, 139. — Arch. d'Etat Lausanne. — *Catologue d'Avenches* dressée par M. R. [A. Buchi et M. R.]

**AVENIÈRES, des.** Nom d'une famille et d'un fief au XV<sup>e</sup> s. à Genève. **Armes:** de gueules à l'écu d'argent chargé d'hermines, accompagné de trois gerbes de blé. — JEAN DES AVENIÈRES, originaire d'Aix en Provence, bourgeois de Genève, secrétaire ducaul au XV<sup>e</sup> s., était possesseur de nombreuses terres et judicatures. En 1467, il acheta des frères « de Cruse » la judicature de toute la terre et baronnie de Gex, pour quatre ans. En 1441, lors du partage du fief de la famille Leubard, il eut une part, qui porta son nom, par Guillemette Leubard sa femme. Ces droits concernaient des maisons et terres dans les franchises de Genève, à Coitrin, Fernex, Genthod et Corsinge. — Voir Arch. d'Etat Genève; E. et D. — Galiffe: *Mss.* — Galiffe: *Not. Gen.* I, art. *Lombard*. [Louis BLOCHET.]

**AVENNIER, LOUIS,** \* à Genève le 10 avril 1872, étudié dans cette ville et à Paris, enseigna à Hreslan et à Lausanne où il dirigea l'École Ferrer. Il fit de nombreuses conférences en Suisse et en Allemagne et collabora à plusieurs journaux et revues. Auteur d'études littéraires et de romans. [O. K.]

**AVENT (ADVENTUS DOMINI),** désigne, dans l'écriture

1. The first of these is the fact that the  
2. second is the fact that the  
3. third is the fact that the  
4. fourth is the fact that the  
5. fifth is the fact that the  
6. sixth is the fact that the  
7. seventh is the fact that the  
8. eighth is the fact that the  
9. ninth is the fact that the  
10. tenth is the fact that the  
11. eleventh is the fact that the  
12. twelfth is the fact that the  
13. thirteenth is the fact that the  
14. fourteenth is the fact that the  
15. fifteenth is the fact that the  
16. sixteenth is the fact that the  
17. seventeenth is the fact that the  
18. eighteenth is the fact that the  
19. nineteenth is the fact that the  
20. twentieth is the fact that the  
21. twenty-first is the fact that the  
22. twenty-second is the fact that the  
23. twenty-third is the fact that the  
24. twenty-fourth is the fact that the  
25. twenty-fifth is the fact that the  
26. twenty-sixth is the fact that the  
27. twenty-seventh is the fact that the  
28. twenty-eighth is the fact that the  
29. twenty-ninth is the fact that the  
30. thirtieth is the fact that the  
31. thirty-first is the fact that the  
32. thirty-second is the fact that the  
33. thirty-third is the fact that the  
34. thirty-fourth is the fact that the  
35. thirty-fifth is the fact that the  
36. thirty-sixth is the fact that the  
37. thirty-seventh is the fact that the  
38. thirty-eighth is the fact that the  
39. thirty-ninth is the fact that the  
40. fortieth is the fact that the  
41. forty-first is the fact that the  
42. forty-second is the fact that the  
43. forty-third is the fact that the  
44. forty-fourth is the fact that the  
45. forty-fifth is the fact that the  
46. forty-sixth is the fact that the  
47. forty-seventh is the fact that the  
48. forty-eighth is the fact that the  
49. forty-ninth is the fact that the  
50. fiftieth is the fact that the





catholique, les quatre dimanches et les quatre semaines qui précèdent Noël. Il est connu depuis l'an 380 et commence chez nous à la *Saint-André*, 30 novembre. Pendant cette période religieuse, certains jours comme la *Sainte-Barbe*, 4 décembre; *Nicolas*, 6 décembre; *Conception* de N.-D., 8 décembre; *Thomas*, 21 décembre, et le *Jeûne des Quatre-Temps*, ont un caractère populaire. Il y a les coutumes caractéristiques de l'Avent, surtout pendant les trois jeûnes précédant Noël, il faut citer les cortèges bruyants et burlesques, les charivaris, les claquements de foyers pour chasser les démons de l'hiver, le frapement aux portes, les cortèges d'hommes ou d'animaux travestis en démons. A l'Avent se rattache aussi la croyance superstitieuse que durant cette période, de même qu'après Noël, les démons sauvages parcourent la terre et hantent les hommes. Enfin, selon un usage religieux, des enfants et des adultes se promènent en échange des chants.

— Voir SV 1, 89.

[A. W. et E. H.-K.]

**AVENTIA**, déesse gauloise, probablement protectrice d'une source, qui a donné son nom à Aventicum. On ignore la forme celtique du nom *Aventia* ou si les Romains l'ont emprunté aux Helvètes sans le modifier. Le culte de cette déesse est attesté à Avenches par trois inscriptions lapidaires au musée de cette ville. En outre, une quatrièm<sup>e</sup> a été découverte le 30 novembre 1920 dans les fondations de l'église abbatiale de Payenne. C'est une pierre votive élevée à la *Dea Aventia* par Gnaeus Julius Marcellinus, chevalier. — Voir Dunant: *Guide du Musée d'Avenches*, n° 41, 45-46.

— Renseignements de M. A. Burneister. [L. M.]

**AVENTICENSIS PAGUS**. Après la chute de l'empire romain, l'unité administrative de la cité des Helvètes fut rompue par l'établissement des Alamannes dans la partie orientale du pays. La *ciuitas aventici* devint le *pagus Aventicensis* (ou *Ultrajuranus*), avec des limites plus restreintes : au Nord, à l'Ouest et au Sud, l'établissement des diocèses de Bâle, Besançon, Nyon (?), Octodure montre que les limites ne varient pas. Il en fut autrement dans l'Est, du côté de l'Alémanie. On peut inférer de la présence de l'évêque de Windisch-Avenches, Bubulus, au concile d'Epaone en 517, et de Grammatius au concile d'Orléans en 549, que Vindonissa faisait encore partie de la Burgondie et par là même que le *pagus Aventicensis* s'étendait jusqu'à la Reuss, comprenant ainsi une partie des cantons actuels d'Argovie et de Lucerne. Plus tard, en 610-611, d'après Frédégaire, les Alamannes envahirent ce *pagus* et le ravagèrent. Les comtes Abbelenus et Herpinus tentèrent de les arrêter à Wangas, mais ils furent battus. Les Alamannes dévastèrent la majeure partie du territoire d'Avenches, l'incendèrent et se retirèrent librement chargés de captifs et de butin. Wangas est Wangen, la localité soleuroise de ce nom, ou l'une des localités bernoises. Elle est en tout cas sur la rive droite de l'Aar, et P.-E. Martin en tire la conclusion que cette rive était restée rattachée au pays d'Avenches; il croit que ce n'est qu'après cette déprédation qu'un évêché nouveau fut constitué à Constance; toutefois, le texte de Frédégaire n'implique pas nécessairement que Wangen fût en Burgondie. Les comtes susnommés auraient tenté d'arrêter l'invasion à la frontière du pays. On pourrait alors maintenir que la séparation de l'évêché de Constance de celui d'Avenches eut lieu au lendemain de l'avènement du roi Contran. Au surplus, il est fort possible que pendant toute cette période tourmentée le territoire entre l'Aar et la Reuss soit devenu un champ clos entre les deux races qui se le disputaient. Les Alamannes finirent par triompher, et les textes de 762 et de 778, qui mentionnent pour la première fois l'Argovie (*Argowe*), prouvent que le reu de la Burgondie à l'Ouest de l'Aar était alors devenu définitif. L'expression de *pagus Aventicensis* ne se retrouve d'ailleurs plus dans les textes; elle est remplacée par celle de *pagus Lausannensis* ou de *comitatus Waldensis*, et le territoire plus restreint encore ainsi dénommé ne s'oriente plus vers Avenches, mais vers Lausanne.

[M. R.]

**AVENTICUM**. Voir AVENCHES.

**AVERS** (C. Grisons, D. Hinterrhein. V. DGS). En

1372 *vallis Averi* (du romanche *ava* = eau). Cette vallée comprend dans sa partie inférieure les villages d'Ausser- et Innerferrera (Canièul), Campsit et Cresta. La vallée proprement dite d'Avers forme une commune de dix hameaux dont Cresta est le centre politique. Juff ou Giuf à 2133 m. est l'endroit des Alpes le plus élevé qui soit habité toute l'année. On sait peu de chose sur l'histoire de la vallée pendant le moyen âge. La vallée fut colonisée par des Walsers au XIV<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> s., à l'exception de Ferrera. Les von Marmels dans l'Oberhalbstein, et les Sals du Val Bregaglia les premiers tenaient en fief de l'évêque bailliage de cette vallée. L'hospice de St. Peter en avait à Ausser- et Inner-Cresta et à Juff. Comme ce fut le cas ailleurs, les Walsers conservèrent leurs usages et leur organisation juridique. Ils nommaient librement leur ammann et leurs juges; peu à peu la haute justice devint aussi une compétence de l'ammann. Ce dernier était choisi parmi les délégués des communautés et de la famille von Marmels. Le bailli épiscopal était nommé sur une triple présentation. En 1396, Avers avait déjà son propre sceau. En 1525, il passa à la réforme, à l'instigation de son curé Joh.-Rudolf Sals. En 1607, les habitants d'Avers furent condamnés par le tribunal de Coire et Ilanz à payer trente couronnes d'amende parce qu'ils avaient, avec quelques autres juridictions, signé la convention de Milan à l'insu et sans l'autorisation des trois Ligues.

La landsgemeinde se réunissait à l'origine le premier dimanche de septembre. Elle élisait un landammann, un vice-landammann, dix jurés et douze suppléants, qui étaient appelés les vingt-quatre lorsqu'ils fonctionnaient comme tribunal (*Appelz*). Pour les affaires criminelles, le tribunal ne se composait que du landammann et de douze jurés. Après la conquête de la Valtelline, Avers et Stalva furent rattachés à la juridiction de Rumus, mais seulement en matière de vote, d'impôts et d'émoluments. Depuis la loi du 1<sup>er</sup> avril 1851, Avers forme un cercle autonome. — Voir Caviezol: *Landschaft Avers*. — *Neuer Sammler* 1872, p. 184. — Planta: *Herrschaften*, p. 370. — Muoth: *Aemterbücher*. — JS. 10 XXXIV. — Sprecher: *Chronik*. — Nüscher: *Gotteshäuser*, p. 115-116. — Sererhard, p. 43. — Mohr: *Coeler III*, n° 163. — Gatschet: *Orts-etymologische Forschungen*. — Lemnius: *Reiseit.* — A. Porta: *HR I*, p. 77. — Branger: *Walsertrecht*, p. 36-37. — JHGG 1914, p. 246. — Anhorn, 190. — *Statuten von Avers*. — *Der Freie Rätler* 1914, n° 100-103. [L. J.]

**AVIANO**, P. *Maur*, \* à Aviano (Italie), le 17 novembre 1831, † à Vienne, le 31 août 1899, capucin, prédicateur d'une très grande renommée. En 1681 il traversa la Suisse, visita l'abbaye de Muri et passa trois jours à Lucerne. Il revint en Suisse en 1686, visita Lucerne et se rendit à Fribourg, où son passage, le 28 octobre, prit les proportions d'un véritable événement. La bibliothèque cantonale de Fribourg possède deux portraits et deux vies d'Aviano. Le convent des capucins d'Altdorf a un portrait. — Voir AF 1916. — J. Gumy de Matran: *Le P. Al. d'A. à Frib* dans *Rev. des St. Fidéles Glöcklein*, 1915-1916. — Heyrot: *P. M. von A.* — *Le palmier strophique ou Vie des Saints et des hommes et femmes illustres des Ordres de Saint-François*, VIII. — AS I VI, 2. — ZSK 1914, p. 44. — *Hist. Nbl. von Uri*, 1914, p. 9. — *Chronica Provinciae helv. capucinarum*, 1883, p. 425, 741. — Kiechler: *Chronik von Sarnen* 441.

[COMPTON-S.]

**AVIATION**. A. Avant le 1<sup>er</sup> août 1914. L'homme-ger Jakob Degen, mentionné si souvent comme Viennois et qui, en 1808 à Vienne et 1812 à Paris, donna le monde par ses tentatives de vol, serait originaire



Sceau de la commune d'Avers de 1650 environ.



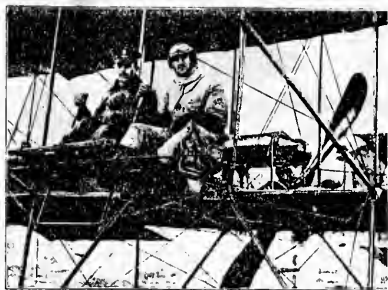
d'Oberwil (Hâle-Campagne). Il serait ainsi le premier Suisse qui se soit occupé pratiquement du problème de l'aviation. Après lui, nous trouvons notamment les peintres Bocklin et Steiger, l'architecte Chiodera et les frères Dufaux qui ont cherché la solution du problème. Ces derniers en particulier exposèrent en 1904 à l'Aéro-club de France un modèle d'appareil à hélice qui doit avoir donné à Santos-Dumont l'idée de ses essais. Les fameux vols libres de 60 et 220 m. exécutés par Santos-Dumont les 23 octobre et 12 novembre 1906 ne rencontrèrent aucune confiance dans notre pays. Seuls les succès de W. Wright, en août 1908, éveillèrent un intérêt général pour l'aviation et, le 22 novembre, fut fondée une Association suisse pour la navigation aérienne. En janvier 1909, Aullin Ort lit un vif des essais de vol sur le lac gelé de Saint-Moritz avec un monoplane monté sur des skis au lieu de roues. En mars, Riedweg et Döflner cherchèrent à installer à Lucerne des aéroplanes pour la saison des étrangers. Du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 1909, Jaboulin exposa un biplan français d'une surface portante de 55 m<sup>2</sup> avec moteur Gnome de 35 HP, mais ne vola pas. Le 14 octobre 1909, dans le but de développer l'aviation, il se fonda un Club suisse d'aviation qui n'obtint cependant pas plus de succès que l'Association fondée l'année précédente, car l'argent manqua aux deux sociétés. Le sport de l'aviation resta à l'initiative privée, car l'Etat ne fit à peu près rien pour le soutenir. A la vérité, A. Follet, à l'Ecole polytechnique de Zurich et L. Weintal à l'Université de Lausanne firent un cours sur la théorie de la navigation aérienne. Du 9 au 11 janvier 1910 eut lieu, à Planeyse près de Colombier, le premier meeting d'aviation suisse; trois machines y furent détruites, mais aucun aviateur ne réussit à s'élever. Par contre, le Suisse Audemars fit parler de lui avec ses vols en France sur son appareil « Demousselle ». Pour stimuler les constructeurs suisses, le Genevois Eynard fonda la « Coupe Eynard » de 10000 fr., en faveur du premier qui survolerait le Léman dans le sens de la longueur sur une machine entièrement suisse. Deux ans après, René Grandjean gagna le prix. Le premier vol réussi dans notre pays était effectué à Saint-Moritz le 25 fév. 1910 par le capitaine Engelhardt qui avait utilisé une sorte de skis au lieu des roues ordinaires. De même en février 1910 se fonda à Lucerne la Société Aero qui ouvrit le 24 juillet suivant la première station suisse d'aviation et de navigation aérienne. Le 28 août 1910 A. Dufaux survola le Léman et gagna ainsi le prix de 5000 fr. des industriels Perrot et Duval. Dès lors, les meetings d'aviation rencontrèrent plus de succès. Dans celui du 8 au 10 octobre 1910, près de Berne, Failloubaz obtint le premier brevet suisse d'aviateur. On créa aussi des places d'aviation. Ainsi l'aérodrome de Dubendorf fut inauguré fin octobre 1910 par une grande semaine d'aviation, mais déjà à fin décembre 1911 eut lieu la liquidation de cette place d'aviation sur laquelle on avait fondé tant d'espérances. Le terrain de Collex près de Genève n'eut pas plus de succès. Une école de navigation aérienne, que Schneck projetait de fonder à Fribourg, n'éveilla aucun intérêt et manqua aussitôt d'argent; les premières délibérations restèrent sans lendemain. L'Etat, qui jusqu'alors n'avait rien fait pour l'avia-



L'Avion de Degen en 1808.

tion, accorda exceptionnellement de modestes subventions à des officiers qui se rendaient à l'étranger pour leur instruction ou qui allaient s'y spécialiser en service commandé. C'est ainsi que le premier lieutenant de cavalerie Réal étudia l'aviation à Darmstadt et le lieutenant du génie Santschi la navigation aérienne l'année

suivante également en Allemagne. Le 9 mai 1911, Réal entreprit un vol de Darmstadt à Berne par Hâle; près de Läufelfingen, dans un atterrissage forcé, il brisa son appareil mais s'en tira indemne. L'année 1912 fut une



Type d'avion utilisé en Suisse en 1911.

période de stagnation. Cependant grâce à l'initiative de l'Aéro-Club suisse, la Société suisse des Officiers et l'Association de la presse suisse proposèrent au Département militaire fédéral d'instaurer une collecte nationale à l'instar de ce qui s'était fait dans les Etats voisins. Parmi les records de 1912 mentionnons: Hauteur, 1200 m. par Maffei à Lugano; durée, 1 h. 7' par Blanc à Dubendorf; distance, 110 km. par Duraufour, trajet Avenches-Genève; distance et durée avec un passager, 80 km. en 48' par Burri à Bienne.

L'année 1913 devint celle de la Collecte nationale, aussi les aviateurs rivalisèrent-ils à l'envi. Les principales performances furent celles d'Oscar Bider, breveté le 8 décembre 1912 à Pau. Il acquit une célébrité universelle par sa traversée des Pyrénées et des Alpes. Ses records sont: Hauteur, 3050 m. le 13 juillet; durée, 3 h. 9' le 26 juillet; distance, 250 km., Milan-Liestal. La collecte produisit vers la fin de l'année plus d'un million et demi de francs, somme qui fut portée le 30 juin 1914, clôture de la collecte, à un million sept cent mille francs.

B. Du 1<sup>er</sup> août 1914 à la fin de 1918. Au moment où éclata la guerre européenne, le capitaine Réal, qui peu de jours auparavant avait été chargé d'organiser un corps d'aviateurs militaires, saisit aussitôt d'office tout le matériel privé d'aviation se trouvant dans le pays; ainsi toute activité civile dans ce domaine fut arrêtée sauf à l'Ecole supérieure aéronautique de Lausanne, ouverte à la suite d'une permission spéciale au printemps 1915, et dont l'activité fut très modeste. Notre aviation militaire profita heureusement du fait que plusieurs maisons étrangères renommées avaient envoyé leurs produits à notre Exposition nationale ouverte en mai 1914. L'élite des aviateurs volontaires comprenait les noms de Bider, Audemars, Burri, Cuendet, Parmelin, Duraufour, pendant que les officiers aéroliers observateurs comprenaient notamment Messmer, Santschi et d'autres. La troupe se composait d'engagés volontaires de toutes les armes et d'hommes des services auxiliaires. Des étrangers furent aussitôt engagés avec de hauts traitements comme mécaniciens spécialistes. Néanmoins le tout gardait un caractère bien modeste et provisoire, et n'eut suffi que pendant peu de jours en cas de combat. Les rapports de service adressés à l'état-major général et au département militaire insistèrent de diverses manières sur le fait que le moment était venu d'utiliser la somme de 1 700 000 fr. produit de la collecte en faveur de l'aviation. Avec beaucoup de peine cependant on se mit enfin à construire des avions dans les ateliers fédéraux de Thoune vers la fin de 1915. Des tentatives privées pour introduire une industrie suisse des aéroplanes furent



contrecarrées de toute manière par les établissements de l'Etat. Ceux-ci durent mettre hors de service en juin 1918 une série de 30 appareils sortis des ateliers de Thoune, des vices de construction tout à fait inattendus ayant été constatés, de sorte que les aviateurs refusèrent de s'en servir. Malgré d'énormes efforts et la dépense de nombreux millions, on ne disposait, le 1<sup>er</sup> novembre 1918, que de 20 avions d'école et d'entraînement nullement équipés pour la guerre. Comme appareils de guerre, nous possédions 5 avions d'observation de construction suisse et 5 Nieuport de chasse achetés en France et considérés depuis longtemps comme vieillissants dans les armées belligérantes. Le reste de notre parc d'aviation, en tout 36 machines, était en réparation dans les ateliers fédéraux. Les capitaux engagés à ce moment-là dans l'aviation militaire s'élevaient à plus de 7 millions de francs.

C. Du commencement de 1919 au milieu de 1920. Le 1<sup>er</sup> janvier 1919 on institua, pour remplacer le commandement militaire de la place de Dubendorf, une direction fédérale avec un caractère plus civil. Par raison d'économie, on avait déjà licencié vers la fin de 1918 trente-deux aviateurs militaires sur les 62 dont on disposait. Les trente qui restaient formèrent dès lors, avec un certain nombre d'auxiliaires, en tout 128 hommes, et le personnel subordonné à la nouvelle direction. Le corps des officiers observateurs comptait alors à peine une douzaine d'hommes. Ils restèrent attachés à la division d'aviation et se virent astreints à exécuter huit heures de vol par mois pour lesquelles ils recevaient une indemnité de 50 fr. par heure. Pour susciter un trafic aérien civil, on institua à Dubendorf la poste aérienne entre cette place et Berne. Elle ne fit pas ses frais, le trajet étant trop court; prolongé jusqu'à Lausanne, il ne produisit pas de meilleurs résultats, de sorte que la poste aérienne fut supprimée le 1<sup>er</sup> novembre 1919; le déficit mensuel s'élevait à environ 5000 fr. Le licenciement de tous ces aviateurs militaires eut pour conséquence immédiate la fondation d'une série de petites et de grandes sociétés d'aviation. Citons entre autres : l'*Aéro S.-A.*, fondée à Zurich en janvier 1919 au capital de 200 000 fr.; elle se proposait comme but de créer des communications aériennes entre l'Engadine et les plus grandes villes du pays et la vente de vues photographiques aériennes. Le 15 décembre 1919 la société aérienne *Ad Astra S.-A.*, au capital de 300 000 fr., avec siège à Zurich, vit le jour. Elle fusionna le 24 février 1920, avec l'*Avion tourisme*, fondée à Genève, qui se proposait de relier par les airs au moyen d'hy-

droavions toutes les grandes villes suisses situées au bord de l'eau. Le 1<sup>er</sup> mars 1919 une commission fut nommée et sur la base de ses travaux on essaya, durant cette année-là, de réglementer quelque peu la circulation aérienne. Par décision du Conseil fédéral, les ordonnances du Département militaire des 18 juillet et 1<sup>er</sup>



Type d'avion utilisé en Suisse en 1920.

terre et la France furent réglées. Le 1<sup>er</sup> avril 1920, on institua un Office aérien fédéral adjoint au Département fédéral des Postes et Chemins de fer; le major Isler, de Dubendorf, fut appelé à le diriger. Le 20 septembre 1920 une convention aérienne entre la Suisse et l'Allemagne entra aussitôt en vigueur. A la suite des critiques publiques qui s'élevaient fait jour lors de la mise hors de service d'une série d'appareils fabriqués à Thoune, la fabrique de moteurs de Schliengen entreprit à titre d'essai la construction des avions en automne 1918. Le premier appareil sortit des ateliers au milieu de mars 1919. Malheureusement il arriyait trop tard; la cessation des hostilités fit supprimer la fabrication des avions en série par la fabrique de Schliengen; on n'en avait plus besoin et les crédits accordés furent attribués aux ateliers fédéraux pour la construction des nouveaux aéroplanes. Par contre la fabrique suisse de locomotives à Winterthur et la fabrique de moteurs Saurer à Arbon, à la demande de la division de l'aviation, entreprirent dès 1915 la construction de moteurs d'aéroplanes. Parmi les proesses accomplies après la guerre, il faut mentionner surtout le vol de Bider qui, le 22 juin 1919, fit une double traversée des Alpes. Cette performance est la plus belle qui ait été accomplie dans notre pays jusqu'au milieu de 1920. Le 7 juillet 1919, Bider fit une chute mortelle à Dubendorf. [E.-T. SANTSCHI.]

**AVICULA MONS.** Voir SAINT-BERNARDIN.

**AVIOLAT.** Famille vaudoise originaire d'Aigle où elle est citée dès 1426. Elle s'est ramifiée dans toute la région et a fourni plusieurs fonctionnaires locaux. *Armoiries* : d'argent à trois fleurs de violettes au naturel, tigées et feuillées de sinople, mouvant d'un mont à trois coupeaux de même. — Voir Henriot : *Liere d'or*. [M. R.]

**AVISE.** Famille originaire d'Aoste, dont plusieurs membres s'établirent dans le Valais, alliés aux familles de Collombey, de Mar, de Leytron, etc. — ANSELME, chanoine de Sion 1290. — VIGNIN, seigneur de la Motte, notaire, stipula en 1348 un arrangement entre l'évêque Guichard Tavelli et la commune de Sion. — Voir Tillier : *Le duché d'Aoste*. — Gremaud I-IV. — Rameau : *Châteaux*. [Ta.]

**AVITUS, Avinnus-Fedicius**, issu d'une famille notable de la Province romaine, évêque de Vienne vers 434, à vers 526. Il fut propagateur du catholicisme dans le royaume-arien des Burgondes sous Gondauld et exerça une grande influence sur le fils et successeur de ce roi, Sigismond, qui embrassa le catholicisme. Il laissa des lettres, des poésies et des homélies; quelques-unes de ces dernières, prononcées lors de la consécration des basiliques de Genève et de Saint-Maurice, sont importantes pour l'histoire de ces villes; de même, quelques



Biplan Wild de 1915, jusqu'en 1918 la meilleure construction de provenance suisse.

droavions toutes les grandes villes suisses situées au bord de l'eau. Le 1<sup>er</sup> mars 1919 une commission fut nommée et sur la base de ses travaux on essaya, durant cette année-là, de réglementer quelque peu la circulation aérienne. Par décision du Conseil fédéral, les ordonnances du Département militaire des 18 juillet et 1<sup>er</sup>



lettres se rapportent sûrement ou vraisemblablement à Genève ou à ses environs. — Voir *MDG XV*, 265-284; *XVI*, 1-64. — H. Pazy: *Revue archéologique* 1867, 377. — *IX*, 111, 60. — *ASA* 11, 369. — *ASC* 11, 275-287. — Bgh: *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, p. 15-17. [C. B.]

**AVOCAT** (du latin *ADVOCATUS*). Le terme d'*advocatus* a donné naissance à : I. *AVOYER*, qui désignait le premier magistrat de certains cantons suisses, et, dans le droit coutumier, le tuteur, le curateur, celui qui détenait la puissance paternelle; II. à *AVOUÉ*; III. à *AVOCAT*.

Dans le droit germanique, comme chez les Romains, l'on ne connaissait pas à l'origine l'avocat, soit le représentant d'une des parties devant le tribunal. Au contraire, les parties devant se présenter elles-mêmes devant la cour de justice, elles choisissaient un *avant-parlier* ou *pouparlier* parmi les juges; celui-ci, après avoir pris connaissance de la cause, portait la parole, puis reprenait sa place au tribunal et participait à l'élaboration du verdict. Toutefois les discours de l'*avant-parlier* n'avaient de valeur que pour autant que la partie le reconnaissait pour sien; elle pouvait toujours refuser son assentiment à ce qu'il avait dit et même demander un autre porte-parole. Cette procédure, contenue dans le *Miroir de Souabe*, était également appliquée en Suisse, où l'institution du porte-parole se maintint longtemps encore. Aujourd'hui, dans les cantons de Berne, Solzure, Argovie et Uri, l'expression *Pärsprecher* obtint encore la préférence sur celle d'avocat. A Zurich, les assesseurs au tribunal baillival portèrent le titre de *Pärsprecher* jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Schaffhouse, par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1849, enleva aux parties en matière civile le droit de se choisir un porte-parole parmi les juges. Cette mission de porte-parole devint par la suite une profession. Dans les villes commencèrent à paraître au XV<sup>e</sup> s. les « orateurs du conseil » qui faisaient métier de représenter des tiers devant les conseils, alors la plus haute autorité judiciaire. A Lucerne on en trouve en 1431, à Zurich en 1495, à Berne à partir de la Réforme. Aucune étude ni connaissance spéciale n'était exigée en Suisse pour pouvoir être juge ou avocat. Afin de réprimer les abus, en particulier les honoraires exagérés des avocats, l'on prit des mesures protectrices. Lucerne ordonna, en 1431, que quatre personnes honorables de la ville seraient seules chargées de porter la parole, moyennant un salaire modeste. A Zurich, les « orateurs du conseil » devaient subir un examen et prêter serment; leur nombre était limité de 5 à 7, et en 1544 ils furent soumis à un règlement et leurs honoraires fixés. Avec l'introduction du droit romain en Suisse, vers la fin du XVII<sup>e</sup> s., les termes de « procureur » et d'avocat devinrent toujours plus usuels. Ce dernier paraît pour la première fois dans le *Miroir de Souabe*. Dans les statuts de Bellinzzone, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., le procureur a déjà les attributions de son confrère moderne. En 1697 Berne édicta une loi sur les avocats réglant leur situation, leurs droits et leurs devoirs. Les procureurs furent soumis à un examen par ordonnance de 1711. Dans le canton de Vaud les avocats sont mentionnés au XIII<sup>e</sup> s., dans les statuts de Pierre de Savoie. On posséda les statuts de la corporation des avocats de la curie de Lausanne en 1375. Sous le régime bernois diverses mesures furent prises à leur égard par les ordonnances de 1613, 1615, 1645, 1666, 1673, 1703, 1706. Pendant la République helvétique l'ordonnance du 24 septembre 1798 prescrivit un examen pour les avocats en matière civile. Le 21 décembre suivant le Sénat prit même la résolution de ne plus admettre d'avocat pour les causes civiles, ce que le Grand Conseil n'accepta pas.

Sous l'acte de Médiation, les cantons tentèrent de faire dépendre la profession d'avocat de la réussite d'un examen (Zurich et Argovie 1804, Lucerne 1814). La nature de leur activité et le tarif des honoraires furent de même définis dans les trois cantons précités, et dans celui de Saint-Gall en 1813. A fin de relever la profession d'avocat, Zurich, Argovie et Lucerne séparèrent les avocats, qui pouvaient plaider devant tous les tribunaux, des

procureurs, limités aux tribunaux de première instance. Zurich limita les avocats à 6 et les procureurs à 20. L'introduction de la liberté de commerce dans la Constitution de 1848 fit tomber la plupart des restrictions. Toutefois presque tous les cantons firent de la profession d'avocat une profession soumise à un examen de capacité. La liberté du barreau n'existe que pour la Confédération et pour les cantons de Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzel Rhodes-Extérieures et Grisons. Le brevet d'avocat est accordé dans la règle par l'autorité judiciaire supérieure (Haute Cour, tribunal cantonal, cour d'appel) ou par le Conseil d'Etat; dans Uri par la landsgemeinde. La principale restriction imposée aux avocats concerne le tarif, qui ne peut être dépassé sous peine de sanction par l'autorité surveillante à Zurich, Berne, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzel Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie. La loi, les statuts du barreau, la coutume condamnent les mêmes abus que le droit romain, soit le *quota litis*, ou honoraires fixés en proportion de l'objet en litige, et le *patrimium*, prime en sus des honoraires. Les moyens disciplinaires sont le blâme, l'amende, et la suspension momentanée ou la révocation. Le barreau exerce en outre une surveillance sur ses membres. Les détails sur l'organisation actuelle se trouveront dans les travaux ci-dessous mentionnés d'Oll, Wäber et Zürcher.

**Bibliographie** : J.-C. Bluntschli: *Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich I*, 201, 392. — J.-J. Blumer: *Staats- und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien*, 293, 377, 209, 543, 549, 533. — H. Brunner: *Deutsche Rechtsgeschichte* 340. — T. Lindogger: *Die Anwaltschaft im Gebiete des Kts. Aargau*. — G.-A. Matile: *De l'autorité du Droit romain dans la Principauté de Neuchâtel* 43, 66. — F. Oll I.: *Die Rechtsverfolgung in der Schweiz*. — Gas. Pfylfer: *Kurze historische Darstellung des Advokatenstandes* dans *Zeitschrift der juristischen Gesellschaft des Kts. Luzern* 1860. — A.-M. Segesser: *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern I*, 76, II, 206. — A. Tüllier: *Gesch.* Bern II, 496, IV, 448. — P. Wäber: *Advokatur*, dans *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*. — A. Weissler: *Gesch. der Rechtsanwaltschaft*. — E. Zürcher dans *Festgabe der Universität Zürich für den Schweizerischen Juristenverein* 1908. — *DIIV*. — E. Zürcher: *Grundriss zur Vorlesungen über das schweizerische Anwaltsrecht*. — Le même: *Schweizerisches Anwaltsrecht*. [L. M. d'après des notes de H. Wüst-Löf.]

**AVOCATS (PROCES DIES)**. Procès intenté en 1839-1840 à C. Siegwart-Müller, à Lucerne, qui avait adressé différents reproches aux avocats lucernois dans la *Schweizer. Bundeszeitung* de 1839, n° 30. Acquitté sur un des chefs d'accusation, mais condamné pour diffamation, Siegwart-Müller publia en 1840: *Der Advokaten-Prozess, ein Beitrag zur Gesch. der Pressfreiheit*. [P.-X. W.]

**AVOGADRO, AVVOCATO, ADVOCATUS**. Avocat spécial aux trois vallées ambrosiennes, et qui ne se rencontrait pas dans la partie du Tessin dépendant de Côme. Il y avait deux sortes d'avogadori; ceux du temps des premiers Hohenstaufen, et ceux des chanoines de Milan. Les premiers ne différaient pas des baillis du Nord des Alpes, tandis que les derniers avaient des compétences beaucoup plus limitées. L'avogadro des chanoines n'avait pas, au début surtout, dans les vallées ambrosiennes, le droit de rendre la justice, qui était réservé aux vicaires ou podestats. Il n'était d'ordinaire que l'assistant juridique des chanoines auxquels il prêtait serment et dont il défendait les intérêts. Lorsque les chanoines perdirent la seigneurie foncière dans les trois vallées, la charge de l'avogadori ou advocatus perdit de sa importance. Son titulaire, cependant, continua à faire fonction d'avocat général et à jouer un grand rôle dans les *placita dunogallia* ou tribunaux bis-annuels de Blenio et de la Léventine. Vers 1230, lorsque les chanoines notamérent un podestat pour chacune des vallées ambrosiennes, celui de Blenio renvoya en même temps la charge d'avogadro. Voici la liste des avogadori connus : LÉVENTINE : Bernard de Giornico, env. 1162-1168; Loterius, 1168-1198, le premier des





avogadro des chanoines; Carnelvarius de Busnengo, près Guido, 1198-1223; Werner I de Chiggiogna, 1223-1262; Jacques, son fils, 1262-1270; Albert Cerro, probablement 1270-1290; Werner II de Chiggiogna, 1290-1331; Johannes, son fils, v. av. 1371; Werner III, fils de Johannes. — BLENIO: Aicherius de Torre, avant et sous les Hohenstaufen; Guilford Orello, vers 1190; Guido, son fils, 1205-1219; Heon, fils de Guido, 1214-1227; Matteo, fils probable d'Henri, 1250-1273; Guido, fils du précédent, 1282-1313; Gruo, fils de Guido, 1316-1325; Matteo II, veuve de Guido, 1329-1342; Giovanni Visconti d'Oleg, 1343. L'avogadria passa ensuite aux Pepoli, de Bologne, et resta dans cette famille jusqu'en 1402. — BIASCA. Sont connus seulement: Stramadecius de Magistro, 1292-1300; Petracius de Florio, 1317-1326; Zifredus, 1365. — Aucun avogadro n'est connu ni pour la Riviera ni pour Claro. — Voir Meyer: *Blenio und Leventina*. — Le même: *Die Capitanei von Lorarno*.

**AVOUERIE** (latin *advocacia*, all. *Vogtei*). L'avouerie désigne en Allemagne le droit de domination qui, dès le début du IX<sup>e</sup> s., appartenait au roi sur les évêchés, les couvents, les églises et les territoires relevant de l'empire. Ce droit était fondé sur le *mundbarium*, c. à d. la tutelle qu'exerçait autrefois le roi sur ses territoires et ces institutions, et qui faisait de lui leur seigneur. A ce droit était liée l'obligation pour le roi de leur accorder sa protection. Mais comme le roi ne pouvait exercer lui-même son autorité, il désigna des comtes pour le remplacer; chacun de ceux-ci avait la faculté de désigner un sous-avoué. Les droits royaux furent très tôt contestés par la papauté et diminués, notamment à la suite de la querelle des Investitures; de même les évêques en guerre avec les avoués l'emportèrent peu à peu. — Le droit d'avouerie appartenait aussi au propriétaire ou fondateur d'un couvent ou d'une église. Il se composait à l'origine de l'autorité complète sur l'établissement, du droit de justice dans les propriétés de celui-ci et de la représentation devant les tribunaux. Dès le XI<sup>e</sup> s., les couvents arrivèrent peu à peu à s'émanciper dans une large mesure de la tutelle de leurs avoués et les propriétaires d'églises ne furent plus par la suite que les patrons de celles-ci, avec quelques droits seulement. Le roi plaça également des avoués pour le représenter dans les territoires de l'empire comme le Oberhase et la vallée d'Ursereu. Dans le Sud de la France, le droit d'avouerie précède des *defensores* et du patron romain. — Voir Ad. Waas: *Vogtei und Hede in der deutschen Kaiserzeit*, dans *Arbeiten zur deutschen Aichts- und Verfassungsgesch.* de Haller, Heek et Schmidt, 1919. — Luchaire: *Manuel des institutions françaises. Période des Capitaines directs*, p. 285. — F. Senu: *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, 1903. — Arch. SG XV, 3 et XVI, 37.

[H. T.]

**AVOUSON.** Le village d'Avouson, situé à 6 km. au Sud de Gex, ainsi que les terres voisines, appartenait à l'église de Genève, déjà au XII<sup>e</sup> s. Le prieuré de Saint-Victor y possédait aussi des droits. Un accord de 1258 entre Simon de Joinville, seigneur de Gex et le prieuré de Saint-Victor indique que chaque partie possédait une moitié de ce village, mais que la haute juridiction en appartenait au sire de Gex qui le tenait en fief de l'évêque de Genève. — Voir *Regeste*. — Gaillette: Genève II et A, supp. — Arch. d'Etat, Genève: T et D.

[L. B.]

**AVOYER** (du latin *advocatus*; en allemand *Schultheiss*, latinisé en *scultetus*). Titre de fonctionnaires politiques employés exclusivement en Suisse. Il était porté par le premier magistrat de l'Etat ou de la ville à Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, le président du Grand Conseil à Zoug, le président des villes municipales de Winterthour (Zürich), Aarau, Brugg, Lenzburg, Zofingue, Payerne, Hiltwil, Gerber (sous le régime bernois), Sempach, Sursée, Willisau (Lucerne), Liestal (Bâle), Baden, Bremgarten, Mellingen, Kaiserstuhl, Wallenstadt, Sargans, Frauenfeld, Diessenhofen (bailliages communs), Wil (Saint-Gall) et Bapperswil (ville sous le protectorat des cantons), les baillis de Huren, Berthoud, Thoune, Unterseen (Berne), Estavay-er (Fribourg), Olten (Soleure)

et Morat (Berne et Fribourg), Wil (abbé de Saint-Gall), enfin le président du tribunal de ville ou du tribunal de poursuites à Zurich, Kilbourg, Bulach, Regensberg, Stein et Bâle. Le terme de *Schultheiss* que l'on rencontre dans tous les dialectes germaniques occidentaux (ahd.: *scultheizo*, ancien saxon: *sculthedo*, ancien anglais: *scyltheta*, lombard: *scultibans*), désigne son sens (synonyme celui qui impose une obligation; *Schuld*, dans son sens primitif, est une obligation; *heiss*, celui qui commande. Les fonctions les plus anciennes de l'avoier étaient d'ordre exécutif et judiciaire, la première qualité ayant probablement la priorité. L'avoier est aussi souvent le fonctionnaire appelé (d'où *advocatus*) à veiller aux intérêts du fise, celui qui perçoit les amendes et redevances; c'était une charge se rapprochant apparemment de celle d'intendant seigneurial (*villicus, meier*). C'est en cette qualité du moins que l'avoier de Winterthour apparaît dans le terrier des Habsbourg vers 1305: « Les intérêts et revenus qui sont inscrits ici sont perçus par l'avoier. » Dans le droit municipal de Bulach de 1483 il est dit également: « L'avoier va de maison en maison pour toucher les redevances. » D'autre part, des fonctions judiciaires sont déjà attribuées au XIII<sup>e</sup> s. à l'avoier de l'évêque de Bâle dans le manuel des charges des ministériaux de Bâle: « L'avoier prononce sur les créances, les dettes et les torts. »

Le titre d'avoier est particulier aux villes à constitution aristocratique jusqu'en 1798, est-à-dire aux quatre premières des villes précitées où les Grand et Petit Conseils étaient élus par toute la bourgeoisie et n'étaient pas composés de députés des corporations comme à Bâle, Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall ou Coire. A Porzinge, l'avoier, ainsi que l'appellation latine *advocatus* — avoué l'indique, était nommé par le seigneur de la ville (empire ou une dynastie comme l'Autriche et la Savoie). Après que les communautés se furent constituées, il en resta le premier magistrat, comme le landammann dans les petits cantons. Des fonctions primitives, il ne conserva que la présidence du Conseil et du Tribunal de ville et fut toujours soumis à la réélection par le Grand Conseil; dès 1500 environ il porta le sceptre, comme insigne de sa charge, et eut la garde du sceau et de la baunerie. Jusqu'à une époque récente, il fut aussi le chef militaire en temps de guerre et représenta en tout temps l'Etat à l'extérieur. Dans les cantons aristocratiques le nom de consul lui fut aussi donné, et, à cause de sa charge, le titre d'Excellence (*Herr Gauden*). Dès le XVI<sup>e</sup> s., la durée de ses fonctions fut limitée dans les villes à un ou deux ans; en fait, elle était à vie, car il alternait simplement avec l'ancien avoier jusqu'à sa mort. Supprimé en 1798, le titre d'avoier, comme chef d'Etat, reparut sans autre en 1803 dans les quatre villes sus-mentionnées et ne fut supprimé à Berne qu'en 1846, à Fribourg en 1848, à Soleure en 1831; à Lucerne il est encore porté par le président du Conseil d'Etat.

Le titre d'avoier pour les chefs de villes municipales ainsi que pour les baillis et les présidents des Tribunaux de ville disparut définitivement en 1798. — Voir Grimm: *DWB IX* 1892. — *ST II*, 1683. — Hoops: *Reallexikon der germanischen Altertumskunde IX*, 144. — Du Cange I, 103.

[K. St. et A. Z.]

**AVRY-DEVANT-PONT** (C. Fribourg, D. Gruyère. V. DGS). Avry faisait partie de l'ancienne seigneurie de Pont. Dès le milieu du XV<sup>e</sup> s., un co-seigneur de Pont, Charles de Challant, partageait avec l'Etat de Fribourg les droits qu'il possédait à Avry. En 1482, Fribourg acheta d'Antoine de Monthon la plus grande partie de la seigneurie de Pont et l'Évêque en un bailliage dont Avry fit partie. En 1578, les statuts communaux furent confirmés. En 1798, Avry fut occupé par les gens de la Gruyère, soulevés contre le gouvernement fribourgeois, qui y établirent un petit camp retranché surnommé « le poste inviolable ». Le gouvernement, après une tentative de répression, s'engagea à ne pas inquiéter les insurgés qui avaient pactisé avec les Vaudois (février 1798). La paraisse est mentionnée dans un document du 18 juin 1777 par lequel le pape Alexandre III incorpore l'église d'Avry au Saint-Bernard. Le droit de collation appartient au Saint-Bernard jusqu'en 1522. Il fut revendiqué cette année-là par le



chapitre de Saint-Nicolas, de Fribourg, soutenu par le gouvernement. Les difficultés avec le Saint-Bernard durèrent jusqu'en 1602 et se terminèrent à l'avantage du chapitre. Registres des baptêmes depuis 1761, des mariages depuis 1705 et des décès depuis 1703. —

Voir Kuenlin: *Dictionnaire du canton de Fribourg*. — *Mémorial de Fribourg*, II (article POST en OGOZ).

— *Diction: Dictionnaire des paroisses*, I. [A. C.]

**AVRY-SUR-MATRAN** (C. Fribourg, D. Sarine, V. DGS). Com. politique dans la paroisse de Matran. — *Armoiries*: celles de la famille d'Alry, chevronné d'argent et de sable de six pièces. 1450 *Alri*; 1173 *Aprilis*; 1177 *Aerie*; vers 1200 *Arivic*, *Aeril*; 1202 *Aeril*; 1228 *April*; 1425 *Arvez*. Le nom dérive de *fundus Apricius*, domaine d'Apricus, gentilité romaine. D'après Kuenlin on a trouvé dans les tourbières d'Avry des antiquités romaines. Ce village est le berceau de la famille d'Alry, qui s'établit à Fribourg vers 1300 et deux siècles plus tard changea son nom Avry en Alry. Le couvent d'Hautrive possédait des biens à Avry qui lui avaient été donnés par différents membres de la famille d'Avry: en 1293 et 1294 par Jean d'Avry et en 1320 par Mariola d'Avry. Une chapelle, dédiée à sainte Anne y fut érigée. — Voir Jaccard: *Essai de toponymie*. — *MSHF* VII, XI. — Kuenlin: *Diet. du canton de Fribourg*.

**AVULLY** (C. Genève, Rive gauche, V. DGS). Com. et paroisse mentionnée pour la première fois en 1220. Anciennes formes du nom: *Audie* 1220, *Auyllie* 1302, *Auyllie* 1326; = (*fantus*) *Apulianus* « domaine d'Apulius ». Avully et les villages environnants de la Champagne furent cédés dès avant le XIII<sup>e</sup> s. au prieur de Saint-Victor de Genève, par les comtes de Genevois qui se réservèrent le droit de haute justice. A l'avènement de la Réforme, Avully prêta serment de fidélité à la seigneurie de Genève, 26 février 1536. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., ce village changea plusieurs fois de maître. De genevois il devint bernois et fut incorporé au bailliage de Ternier; en 1567, ce dernier passa au roi de Sardaigne, qui le céda, en 1601, par le traité de Lyon, à la France. Avully fut alors incorporé au bailliage français de Gex. Trois ans plus tard Henri IV le céda, avec deux autres villages à Genève, mais le parlement de Dijon refusa d'entériner l'acte de donation. Ce dernier ne fut confirmé que 145 ans plus tard. Avully redevint terre genevoise en 1749, et rimous plus tard la Savoie reconquit l'entière souveraineté de Genève sur ce village. A la Révolution, il forma une commune avec les hameaux d'Épesses et Eaux-Mortes.

Pendant le temps où Avully fut terre genevoise, Genève continua à y percevoir les dîmes, et il y eut de nombreux conflits à propos de religion. La Réformation y fut introduite en 1536. Lors de la contre-réforme du bailliage de Ternier, Avully conserva le culte réformé et se rattacha à la paroisse de Cartigny; il en fut détaché en 1738 et constitué en paroisse autonome. L'église a été bâtie en 1716. *Population*: 1914 309 hab. — Voir Arch. d'Etat, Genève: P. H. n° 4070; RG. — Gautier: *Traité historique des Terres de Saint-Victor et Chapitre* (mss.). — Duvall: *Ternier et Saint-Julien*. [A. C.]

**AVUSY** (C. Genève, Rive gauche, V. DGS). Vge composé de deux agglomérations distinctes, l'une sur la route d'Athenaz, l'autre près de l'ancienne route de Chaney, appelée Champlogn. Il est cité pour la première fois en 1302, comme terre de Saint-Victor. Le comte de Genevois n'y avait que le droit de haute justice. A la fin du XIV<sup>e</sup> s. les familles d'Avrey, de la Gravo et Mestral y avaient des biens. En 1758, Joseph-Alexis de la Gravo obtint investiture et érection d'Avusy et Sèzezin en baronnie. Le château a été en partie détruit par les habitants de Cartigny en 1564 et par les Bernois en 1590. Après la domination bernoise, Avusy suivit les mêmes destinées qu'Athenaz, Sèzezin et Lacomex comme terre de Saint-Victor. La république genevoise y avait des droits de juridiction importants, mais les ducs de Savoie se réservaient

encore l'exécution des criminels. De là une multitude de difficultés qui ne prirent fin qu'en 1754 par le Traité de Turin, qui remit Avusy en toute souveraineté à la Savoie. En 1816, Avusy redevint une commune genevoise avec les villages de Lacomex et Soral, qui en furent détachés en 1847. Au moyen âge, Avusy avait une chapelle sous le vocable de Saint-André, filiale de Chaney. La paroisse, catholique, fut fondée en 1754 et l'église consacrée en 1758. Registres de paroisse depuis 1759. — Voir Arch. d'Etat Genève: 7<sup>e</sup> et 17; Saint-Victor; *Visites épiscopales*; P. H. — Foras: *Armoirial*. [Louis Blondel.]

**AVY, Giv. Fehr-rigo** di MADRUZZO, comte d'Avy, marquis de Soriana et d'Ammeville, seigneur piémontais, neveu du cardinal Madruzzo. *Armoiries*: écartelé, au premier et quatrième bandé d'argent et d'azur de six pièces; aux deuxième et troisième, de sable à un mont à trois coupeaux d'argent chargé d'un chevron de gueules; sur le tout d'or à un gonfalon de gueules. Avy épousa à Milan, en 1557, Isabelle, fille cadette de René

de Chablant, seigneur de Valangin; il était alors gouverneur de Pavie. Par ce mariage, il fut mis aux prétentions de sa femme et de sa belle-sœur, Philiberte, femme du comte de Torniel, sur Valangin (voir art. LAMBIN). Il eut trois fils, dont Ferdinand d'Arberg de Madruz, comte d'Avy, qui émit des prétentions sur Valangin à la fin du XVI<sup>e</sup> s. et au commencement du suivant. Sa fille Christine épousa Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, dont le fils fut aussi prétendant à la souveraineté de Valangin au XVII<sup>e</sup> s. Avy mourut le 11 avril 1586 à Rome. — Voir Matile: *Hist. de la Seigneurie de Valangin*. — Chambrier: *Hist. de Neuchâtel et Valangin*. — MN 1901, p. 54, et 1904, p. 243. — Arch. d'Etat Neuchâtel. [L.M.]

**AYCARDIS** ou **AYCARD**, JEAN-BAPTISTE de. Pêtre du diocèse de Gènes, fut choisi par l'évêque de Lausanne, Benoît de Montferrand, pour son official et vicaire général en 1477. Il remplit ce dernier poste sous les évêques suivants d'Aimon et de Sébastien de Montfalcon, jusqu'à sa mort, causée par la peste, le 8 août 1517. Official de 1477 à 1491 et de 1508 à 1517. Chanoine de Lausanne, de Berne et de Fribourg, curé de Saint-Laurent à Lausanne, de Crissier et de Penezy, Vuitebeuf. Personnage fort considéré à son époque. — Voir Raymond: *Dignitaires de Lausanne*, 264. — Dupraz: *Cathédrale de Lausanne*. — Wirz: *Regesten IV à VI*. [M. B.]

**AYENT** (C. Valais, D. Hérens, V. DGS). Vge et ancienne seigneurie comprenant Arbaz et peut-être Grimisuat. Aux Places, on a découvert des tombeaux de l'âge du bronze et peut-être du premier âge du fer. Ancienne forme: *Aent*, *Agenta*, *Argenta*, *Aguntum*. Les comtes de Granges y possédèrent une seigneurie, dont une partie était encore en leurs mains vers 1200. Le reste aurait passé par alliance aux comtes de Lenzburg, puis aux comtes de Savoie. Ulrich, comte de Lenzburg, donna sa part d'ailu à son neveu Aymon de Savoie, évêque de Sion, qui à son tour en fit don à son chapitre cathédral en 1053, avec la part apportée à sa famille par sa mère, comtesse de Lenzburg. A la fin du XI<sup>e</sup> s. la seigneurie d'Ayent, de laquelle semble relever Hérens, était divisée en deux parties. L'une appartenait aux dynastes d'Ayent, l'autre à la Savoie et passa aux nobles de Bex. Par alliance, ce fief passa à la famille de la Tour. En 1249, Guillaume d'Ayent reprit sa terre en fief de l'évêché moyennant 100 sols de cense. En 1299, son neveu, Rodolphe, remit définitivement la part des sires d'Ayent à l'évêque Boniface de Challant. Ayent appartint alors à la messe épiscopale, représentée par un métral, et à titre de fief savoyard, aux de la Tour, qui y avaient un intendant appelé le métral de Bex. Il y avait deux châteaux: celui de l'évêque, près de l'église, et celui des de la Tour, appelé Hasenbourg, situé au village de la Place, construit après 1260. Ce dernier fut détruit en 1378, après le meurtre de l'évêque Guichard Tavelli,



perpétré, disait-on, à l'instigation d'Antoine de la Tour. Les biens des de la Tour ayant passé à Edouard de Savoie, successeur de Guichard Tavelli au siège de Sion, Ayent se trouva entièrement réuni à la messe épiscopale. Mais, lors de la nouvelle intervention de la Savoie dans les affaires du Valais à l'expulsion de l'évêque Edouard, le château de l'évêque à Ayent fut pris et démantelé par Amédée VII, le Comte Rouge, en 1384. Après la suppression des prérogatives seigneuriales, en 1798, les habitants d'Ayent rachetèrent les dîmes et les fiefs de l'évêque en 1806, et plus tard, les propriétés du chapitre. Ayent formait une commune avec Arbaz dans laquelle ce dernier village comptait pour un tiers. Des conflits ayant éclaté à propos de pâturages et de juridiction, une première division du territoire eut lieu en 1780, mais sans réussir à calmer les esprits. L'on revint à l'ancien état de choses en 1753, et, en 1877, eut lieu la séparation définitive. Au spirituel, la chapelle d'Arnon dut desservir primitivement Ayent, Arbaz et Grimsual. Au XI<sup>e</sup> s. fut fondé le prieuré bénédictin de Saint-Romain, dépendant de l'abbaye d'Anay près de Lyon. Ce prieuré fut réuni en 1378 à celui de Granges et vendu en 1620 au chapitre de Sion. L'église, située au Sud du clocher actuel, dont la partie inférieure, avec la date de 1143, lui servait de tour, était du commencement du XII<sup>e</sup> s. Elle fut reconstruite en 1514 et en 1802; cette dernière fois au Nord du clocher. Outre celle d'Arnon, il existait des chapelles dans les villages; celle de la Place, vouée à saint Michel, semble n'être que l'ancienne chapelle du château mentionnée en 1268. — Voir *Gremond II*, t. I, p. 1. — *MDR* XVIIII. — *Chartes séduisanoises*. — van Berchem: *Jean de la Tour*, 50, 59. — *Rameau: Les châteaux du Valais* 46 — *Gallia Christiana*. — Arch. locales.

**AYENT, d<sup>e</sup>**. Famille des seigneurs de ce village, dont elle a pris le nom; elle apparaît au début du XII<sup>e</sup> s. *Armoriaux*: d'azur au lion d'or et de gueules, lampassé de gueules, tenant un sabre d'or. — 1. GUILLAUME, fils d'Amédée, vassal des de la Tour, convertit en 1229 son alleu d'Ayent en fief de l'évêché, moyennant 100 sols de redevance. — 2. PIERRE, chevalier, fonda en 1268 la chapelle de Saint-Michel dans le château d'Ayent. — 3. RODOLPHE, remit en 1294 tous ses

droits sur Ayent à l'évêque Boniface de Challant. — 4. JACQUES, prince abbé de Saint-Maurice de 1292 à 1313, vendit au chapitre de Sion ses possessions du Val d'Hérens. — 5. PIERRE, chevalier, était au milieu du XIII<sup>e</sup> s. vassal du comte de Savoie pour plusieurs fiefs dans la vallée de Bagnes, au Levron, à Vol-Rège, à Elier, à Verney. — La famille d'Ayent, qui a compté aussi des chanoines du Grand Saint-Bernard et de Sion, s'est éteinte vers le milieu du XIV<sup>e</sup> s. Elle avait des biens à Granges, Bramois, Saxon, Bagnes, etc., et possédait la majorité d'Ayent vers 1260 et la souste de Loèche depuis 1336. — Voir *Gremond I-V*. — *Rameau: Le Valais historique*. — *Hoppeler: Beitraige*. — *Chartes séduisanoises*. — V. van Berchem: *J. de la Tour*. [Ta.]

**AYER** (C. Valais. D. Sierre. V. DGS). Com. politique composée des hameaux de Zinal, Mission, Quimet et Combaz. Monuments négalithiques, *Heidenschüsselchen*. Anciennes formes : Ayer, 1296; *Ayert*, 1300; *Ayers*, 1301; *Ayeir*, 1303. Les deux premières formes sont identiques avec l'ancienne orthographe d'Agarn et font supposer que ces deux noms ont même origine; ils auraient désigné des colonies d'une tribu allemande. Ayer avait un cours de justice au XII<sup>e</sup> s. et porta le nom de Quartier de la vallée. En 1916, la chapelle fut agrandie et un rectorat institué. Ayer est le lieu d'origine de la famille de Torrenté. *Population*: 1798, 443 hab.; 1850, 700; 1910, 536. — *Gremond II*. — *Beg. de Sed.* [L. M.]

**AYER**, Nicolas-Louis-(J.) prien, \* 1825 à Sorens, dans la Basse-Gruyère, commença à Fribourg des études juridiques auxquelles il dut renoncer pour se vouer à l'enseignement. Il fut d'abord précepteur à Cracovie,

puis maître de français à l'Institution Keller, à Zurich. Après un séjour en Allemagne, consacré presque exclusivement à l'étude du vieux français et de la littérature du moyen âge, Ayer revint en Suisse en 1847, comme rédacteur du *Patriote jurassien*, de Delémont. L'année suivante, dès la chute du gouvernement souderboudien, il est à Fribourg, à la fois rédacteur du journal radical *Le Confédéré* et professeur à l'École cantonale. Il collabore à *L'Émulation*. Radical fervent et militant, Ayer perd sa place de professeur lors de la restauration conservatrice de 1857; il s'occupe alors surtout de politique et de polémique. En 1859, il est appelé à la rédaction du journal *L'Union démocratique* de Neuchâtel, et vient se fixer dans cette ville où il reprend l'enseignement au Gymnase. En 1866, il est nommé professeur de géographie, de français et d'économie politique à l'Académie de Neuchâtel; il assume la charge de recteur de cette Académie en 1873 et en 1878 et meurt à Neuchâtel le 8 septembre 1884. Estimé comme géographe et comme grammairien, Ayer a laissé des travaux de valeur qui jouissent d'une grande considération: *Grammaire française*, — *Manuel de géographie statistique*, — *Cours gradué de langue française*, 1<sup>re</sup> partie, — *Phonologie de la langue française*, — *Grammaire comparée de la langue française*, — *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*. [Avg. S.]

**AYMON**. Voir AÏMON.

**AYMON IV**, abbé de Saint-Maurice 1204-23. Il renoua les relations de l'abbaye avec Notre-Dame de Châtillon de Langres et fit un arrangement avec le comte Thomas I de Savoie au sujet de Bagnes en 1219. Le prélat fut reconnu comme seigneur en temps ordinaire, mais si le comte se trouve entre le lie et le Saint-Bernard, les droits de juridiction lui sont réservés. — Voir Aubert: *Trésor de Saint-Maurice*. — Cibrario: *Documenti*. — *Gremond*. — *Hoppeler: Beitraige*. [Ta.]

**AYMON**, JEAN, 1661-1720, prêtre et protonotaire apostolique originaire du Dauphiné, se rendit à Genève et à Berne, en 1696, et embrassa le protestantisme. A Berne, il écrivit, en réponse au cardinal Le Camus, évêque de Grenoble: *Métamorphoses de la religion romaine*, qui parut en 1700 à La Haye, où Aymon s'était établi. Aymon est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Église catholique grecque, le concile de Trente, etc. — Voir *France protestante*, 2<sup>e</sup> éd. [E. B.]

**AYMONIER**, JEAN-CHARLES, \* 1803, † 1892, d'une famille originaire de Bulle (Vaud) et liée à Genève depuis 1719. Élève de la classe de dessin de la Société des Arts, il obtint une bourse pour visiter l'Italie. De retour à Genève, il fit surtout du dessin architectural et collabora assidûment à l'Album pittoresque de la Suisse romande. Il fut pendant 36 ans dessinateur de l'Administration municipale, *Lithographes*: Intérieur de la porte de Rive; extérieur de la même porte; frontispice de l'ancien temple de Saint-Pierre; arcade du Bourg de Four. — Voir *SKL*. — *Brandstetter II*, 198. — *Arch. d'Etat de Genève*. — *Etat-civil*, [Tb. F.]

**AYMONOD**. Famille noble vaudoise, citée à Romamontier dès 1350 et qui disparut à la fin du XVI<sup>e</sup> s. [M. B.]

**AZELINE**. Voir BOVET, ALBERT.

**AZEMAR**. Famille originaire de La Carrère, en Languedoc, venue à Genève en 1715. — JEAN-JACQUES, \* 1700, fut membre du Comité de sûreté en 1792 et de l'Assemblée nationale en 1793 et envoyé par le gouvernement genevois dans le Valais en 1794 pour obtenir des denrées. Il siégea au Conseil législatif en 1795-1796. — Voir Sordet, m. m. — *Breviers: Bibliographie*, [Tb. F.]

**AZENHOLZ (AZENHOLZER)**. Famille de bourgeois de Constance qui s'enrichirent durant le Concile par le commerce du change, achetèrent ensuite des propriétés dans le pays de Saint-Gall et acquirent la bourgeoisie de la ville de Saint-Gall. *Aynoziers*: parti de sable et d'argent à une aigle de l'un en l'autre. — I. KONRAD, surnommé le changeur, reçut en fief en 1420, de l'abbé de Saint-Gall, la grande et la petite ferme de





cellérier d'Engishofen. — 2. JOHANN, est en 1420 bourgeois de Saint-Gall. — 3. KONRAD, fils de Jakob bourgmestre de Constance, commença, reçut la bourgeoisie en 1569 et devint en 1578 trésorier du Nutenstein. Il possédait le castel de Dottenwil; fort riche, il fit don en 1600 au Gymnase de Saint-Gall, fondé en 1598, de 2000 fl. — 4. JOHANN, possédait la juridiction de Dottenwil et était bourgeois de Saint-Gall et Zurich. — Voir W. Hartmann : *Stadt-St. gall Bürgergeschlechter* (unis. à la bibliothèque de Saint-Gall). — Naef : *Chronik*, p. 817. — *Kinder von Knobloch* : *Oberbad. Geschlechterbuch* sous *Azenholz*. [It.]

**AZMOOS** (C. Saint-Gall, D. Werdenberg, Com. Wartau, V. DGS). Vre et paroisse situé autrefois dans la seigneurie de Wartau. En 1466 : *Azmous* (ou = *o*) = marais fl. *Itzo*. Une armée des Confédérés y campa en 1499 pendant la guerre de Souabe, dans sa marche contre les troupes allemandes installées dans le château de Gutenberg; elle franchit alors le Rhin, le 11 février, près de

Triesen. Par suite de l'éloignement de l'église paroissiale de Gretschiins, Azmoos chercha plusieurs fois inutilement (1670 et 1715) à obtenir du gouvernement glaronnais et de la Diète l'autorisation de remettre en état la chapelle délabrée de Saint-Nicolas afin d'y célébrer le culte évangélique. Azmoos ne construisit son église qu'en 1734-1736 et conclut en 1743 un accord avec Glaris, d'après lequel le pasteur devait être Glaronnais, mais nommé par Azmoos. L'entrée des Français en Suisse en février 1798 fut saluée avec allégresse, et les arbres de liberté dressés jusqu'au moment où Hotze parut avec les Autrichiens le 8 mai 1799. Deux grands incendies sévirent le 4 mars 1819 et le 22 décembre 1831. Azmoos forma en 1803 avec Wartau, Malans, Oberschau, Fontinas, Trübbach, Gretschiins, Morris, Weite et Matug la commune politique, civile et scolaire de Wartau. Il existe par contre deux paroisses depuis 1736: Azmoos-Trübbach et Wartau-Gretschiins. Registres de paroisses depuis 1736. [Chr. Bascu et P. Bl.]

## B

**BAADER**. Voir **BADER**.

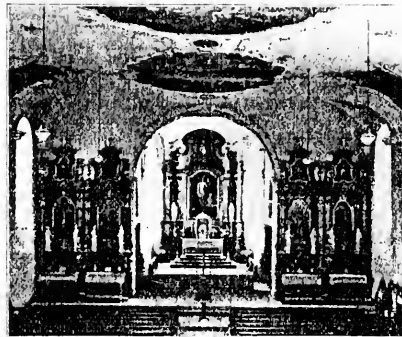
**BAAGUE**, P. CHARLES, Jésuite, \* à Berne 5 août 1809, prêtre en 1840, enseignant de 1836 à 1847 dans les classes inférieures des collèges d'Estavayer, Brigue, Notre-Dame d'AY (provinces de Lyon), Sion et Fribourg (Coll. Saint-Michel et pensionnat); classé de Fribourg en novembre 1847, missionnaire à Cincinnati, † à Washington, le 24 sept. 1877. — Voir *Catolog. Soc. Jesu prov. Germ. Supér.* — *Livre d'or pensionnat Frib.*, p. 111. [F. D.]

**BAAL**, J.-J. Chancelier épiscopal à Coire, \* en 1754 à Tschugguns. Ordonné prêtre le 19 septembre 1778, il entra à la chancellerie épiscopale le 3 janvier 1780 d'abord comme registrateur, puis comme fiscal; chancelier de 1802 à fin 1838; conseiller ecclésiastique de 1839 à sa mort, le 3 janvier 1844. [L. J.]

**BAALI (BALI, PALI)**, Ancienne famille de l'Unterwald. En 1537 HANS BALI est reconnu par le tribunal du Nidwald bourgeois (Certner) de Dallenwil. Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> s., la famille fait partie de la bourgeoisie de Buochs. — JON-MELCHIOR est bailli du Blenio en 1678, et vice-lieutnant 1687-1696. Ses fils JACQUES et THOMAS, \* en 1660, membre du Conseil, devint bailli du Blenio en 1725, mais se noya par accident dans le lac avant d'entrer en charge le 15 octobre 1725. — *Armoiries*: de gueules à une équerre d'argent à dextre enveloppant un croissant d'or surmonté d'une étoile du même. [R. Brunac.]

**BAAR** (C. Zoug, V. DGS). Une des trois communes du bailliage extérieur qui, en 1352, entra avec la ville de Zoug dans la Confédération. Anciennement *Bara*, non répandu dans le territoire souabe allemand dès le VIII<sup>e</sup> siècle et qui paraît signifier *Gau* (Fürstentum II 1, 358-359). *Armoiries*: d'argent à une fasces d'azur portant un B d'argent. Des pièces de monnaie et d'autres trouvailles prouvent que la contrée était déjà habitée à l'époque romaine. Sous la domination autrichienne, Baar possédait un siège de justice. Une tradition attribue à Charles-le-Chauve la construction de la première église en l'honneur de saint Martin. Nous ne possédons aucun document certifiant le fait; toutefois, pour le rappeler, on a gra-

vé sur le portail de l'église paroissiale, probablement vers 1500, la date de 876. La tour est plus ancienne et remonte, à en juger par ses formes romanes, au XIII<sup>e</sup> s., tandis que la nef a subi des transformations en 1600, 1750, 1771 et 1900. La première mention certaine de Baar se trouve dans un document du 30 janvier 1045.



Intérieur de l'église paroissiale de Baar, d'après une photographie.

Avec l'église, il passa à ce moment-là au couvent de Schünis; plus tard aux comtes de Habsbourg, puis au couvent de Gappel jusqu'en 1512; en 1513, la commune racheta tous les droits de Gappel. Les quatre corporations d'Allmend : Baar-village, Blikenstorf, Deimikon et Inwil, qui se sont conservées, avec leur administration indépendante, remontent sans aucun doute à l'époque allemande. Seule la localité voisine d'Altenwiden ne constitue point une communauté semblable. À l'origine, tous les habitants de Baar avaient droit à la jouissance des biens de l'allmend. La commune bourgeoise engloba jusqu'au XIX<sup>e</sup> s., tous les habitants de la commune sans exception. En 1850 les deux adminis-







trations, politique et corporative, furent séparées et devinrent des communes distinctes. En 1873, la séparation fut encore accentuée : la paroisse réunissant les catholiques et la commune d'habitants englobant tous les habitants de Baar. Le pacte d'admission dans la Confédération, de 1852, avait placé la ville de Zoug et le bailliage extérieur sur un pied d'égalité réciproque. Cependant, des différends devenant naître entre la campagne démocratique et la ville aux tendances aristocratiques, ils devinrent si vifs, qu'en 1804 la première guerre civile entre Confédérés fut évitée qu'à grand-peine grâce à la condescendance du bailliage extérieur. Baar qui avait été occupé, ainsi que les deux autres communes rurales, par les troupes confédérées, renonça à ses prétentions et se soumit d'avance au verdict des six cantons. Ceux-ci tranchèrent le différend en donnant en somme raison à la ville, puisqu'ils lui laissèrent la garde de la bannière et du sceau et s'accordèrent aux communes extérieures que le droit de participer à la charge d'ammann. Dans l'histoire locale, mentionnons que les relations entre Baar et le territoire zuricois voisin furent de tout temps les meilleures. La différence même des confessions ne les troubla point. La fameuse « soupe au lait » de Cappel fut mangée sur le territoire de Baar près de la frontière zuricoise ; et, après Cappel et le Gubel, ce fut aussi sur le terrain de Baar que fut conclue la paix de 1531. L'ammann fut choisi, depuis la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. jusqu'en 1815, alternativement dans les différentes communes suivant un ordre établi ; en 1549 l'ammann Utzgr. Baar envoyait aussi siéger au conseil et un tribunal un nombre déterminé d'assesseurs. Les prérogatives des trois communes extérieures disparurent avec la promulgation de la constitution cantonale de Zoug. La paroisse de Baar embrassait au début plusieurs communes zuricoises voisines, de même que nombre de communes et de localités zougises. Toutes se détachèrent avec le temps de Pégliemère. A côté de l'antique église paroissiale s'élevèrent en 1666 la chapelle de l'Ange gardien et en 1750 celle de la Sainte-Croix ; depuis 1865, Baar possède un temple protestant. Les écoles latines fondées en 1754 furent transformées en 1869 en écoles secondaires de l'Etat. Les écoles moyennes de Baar se sont aussi développées depuis lors par l'adjonction de classes professionnelles.

Depuis les temps les plus anciens, Baar participa au trafic qui empruntait le chemin muletier entre le lac de Zurich (pont de la Sihl) et le lac des Quatre-Cantons en passant par Baar où il bifurquait ; un chemin menait directement à Lucerne pendant que l'autre s'arrêtait d'abord à la souste de Zoug. Les plus anciennes traces d'activité industrielle à Baar remontent au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. En 1618, il y avait un moulin à papier qui existe encore aujourd'hui, mais transformé en une fabrique de carton. Le comte de Cappel possédait à Baar déjà en 1239 un moulin ; c'est l'Obermühle actuelle. En 1885, fut fondée la grande filature de coton au bord de la Lorze. Toutefois, la majeure partie de la population s'adonne encore à l'agriculture. *Population* : 1798 : 1757 hab. ; 1817 : 1855 ; 1836 : 2209 ; 1850 : 2339 ; 1870 : 3109 ; 1910 : 5240. — Voir *Stadtn. Gesch. v. Zug*, III. — *Staub* : *Kt. Zug Baar.* — G.-M. Widmer : *Gesch. d. Pfarrei Baar.* — A. Andermatt : *Patronatsrecht der Kirche Zug.* — Ch. Schumacher : *Was wüstliche Baar.* — Ph. Andermatt : *Korp. Bärger von Baar.* — Ruttimann : *Zug. Korporationen.* — A. Weber : *Horgener und Sihlstrasse.* — *ZNbl* 1886. [A. W.]

**BABAULT.** Famille de l'Orléans dont une branche s'est fixée à Genève et fut admise à la bourgeoisie en 1728 ; elle s'est éteinte à la fin du même siècle. *Armoiries* : un chevron chargé sur chaque bras d'une mouche d'hermine, accompagné en chef d'une pointe d'un crissant, à senestre, d'une étoile et en pointe d'une hure de sanglier. — *Arcoët*, fixé à Genève dès 1689, est l'auteur d'un journal nms. relatant les circonstances de son départ de France (publié par Louis Dufour dans *Etrennes religieuses*, 1880, p. 172-195). — Voir *Covellet* : *LB.* — Galleff et Gautier : *Armoiries.* — *France protestante.* [H. D.]

**BABEL.** Famille établie à Bardonnex (Genève) dès

le XV<sup>e</sup> s., et encore fortement représentée dans ce village. Plusieurs de ses membres vinrent s'établir à Genève, où ils acquirent la bourgeoisie dès le XV<sup>e</sup> s. — 1. PIERRE, fils de Claude. \* 1819, député au Grand Conseil de 1858 à 1867, date de sa mort. — 2. JEAN-ADRIEN, 1857-1907, conseiller administratif de 1899 à 1907. — 3. ANTONY, \* 1888, auteur de *l'Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes.* [P. B.]

**BABEL ou BABLE.** JOHANN-BAPTIST. Probablement d'origine française, il vint à Buisiedeln dans les années 1760 et fit seize statues en stuc pour le chœur, puis les sculptures de molasse de la Kramgasse. Il travailla de 1772 à 1775 à la décoration intérieure de l'église Saint-Urs à Soleure. — *NKL.* [A.]

**BABENBERG.** Famille éteinte de la ville de Soleure. *Armoiries* : une marque de maison (un pal croisé d'un bâton posé sur barre) à une épée en fasces, la poignée à droite, brochante, le tout sur trois monts en pointe, émaux inconnus. — 1. HEINRICH Bernhard von Babenberg, bourgeois de Soleure en 1451, du Conseil en 1457 sous le nom d'Heinrich BABENBERG. — 2. DANIEL, son fils, du Conseil en 1493, bailli de Göszen en 1497, trésorier en 1498, chef des Soleurois le 22 mars 1499 au Bruderholz, avoyer de 1500 à 1504 et de 1512 à 1517. † 1517, dernier de sa famille. — Voir *IL.* XVI, 305. — *Bestallungsbuch.* — Franz Haffner : *Chronik.* — Le même : *Geschlechtsbuch — Annet* : *St. Ursus-Pfarreibüch*, 381-385. — *Tatarinoff* : *Schlacht bei Dornach.* [A. V.]

**BABENBERG.** Voir SIEBERG.

**BABINCHOVA.** Voir BENKEN.

**BABST.** Famille fibougeoise. Voir BAPST.

**BACCÉ, BACCIUM, BACTIACUM.** Voir BAX.

**BACCIARINI.** *Armoiries* : évêque titulaire de Daulla et administrateur apostolique du Tessin. \* à Lavertozzo (Tessin), le 9 novembre 1873. Il étudia à Pollegio, Côme, Lugano et Milan, docteur en théologie à Milan 1897, et fut orléan prétre le 12 juin de la même année ; curé de Arzo 1897-1903, directeur spirituel du séminaire de Pollegio 1903-1906. En 1906, il entra dans la nouvelle Congrégation des Serviteurs de la charité, fondée par Don Luigi Guanella, à Côme, dont il devint le bras droit, et rempli pendant quelques années les fonctions de curé de l'importante paroisse de Saint-Joseph à Rome. Lors du tremblement de terre des Abruzzes, 1915, il se prodigua en faveur des sinistrés, au péril de sa propre vie. A la mort de Don Luigi Guanella, 24 octobre 1915, il fut nommé supérieur général de la Congrégation des Serviteurs de la charité, et le 12 janvier 1917, fut appelé au diocèse de Lugano pour remplacer Mgr. Permosini. Le sacre eut lieu à Rome le 21 janvier suivant. — *Armoiries* : Bacciarini a ajouté à ses armoiries celles de la Congrégation des Serviteurs de la charité, à senestre ; parti au 1 d'azur à la croix d'argent chargée d'un cœur de gueules et placée sur un mont d'or au 2 de gueules au pélican d'argent, en sa pièce ensablante du premier, dans son aire Devise : *In omnibus caritas.* [A. TOZZI.]



Aurelio Bacciarini, d'après une photographie.

**BACCUET, BAGGUET.** Famille originaire de Nangey en Faucigny, venue à la bourgeoisie genevoise en 1597 en la personne de CLAUDE, éteinte à Genève, mais un rameau subsiste à Marseille. *Armoiries* : coupé, au 1<sup>er</sup> d'azur à la bêche d'or en pal, la pointe en bas ; au 2<sup>e</sup> pallé de six pièces d'argent et de gueules à la corne d'abondance d'or posée en barre. — 1. AUGUSTIN, orfèvre, 1599-1664, fut maître de la Monnaie de 1638 à 1640, de 1643 à 1646, de 1651 à



1652. — 2. PAUL, frère du précédent, 1591-1669, pasteur à Hesse (Dauphiné) 1617, à Dyonne 1622-1626, pasteur à Genève et professeur de philosophie 1632-1641, pasteur à Lyon 1653-1654, puis à Delft. Il publia plusieurs opuscules de métaphysique : *Disputatio logica de causis*.

— *Disputatio physica de mundo*. — 3. OSÉE, 1636-1676, apothicaire, pharmacien de l'Hôpital, 1673, publia un petit traité intitulé : *Notas ou l'apothicaire charitable*. — Voir *France protestante*. — Cavalier ; Médecine. — Montet ; *Diét. des Vaudois et des Genevois*. — Hever ; *Hist. de l'église de Genève*.

**BACH**, nom de famille répandu dans plusieurs cantons de la Suisse.

A. Canton de Berne. *Armoiries* : de gueules à une



patte ailée d'argent. — 1. JOHANNES, né en 1808, d'une famille de Gessenay (Saanen), connue depuis 1559, notaire, greffier et président de justice de Gessenay, puis grand-conseiller et de 1862 à 1866, préfet de Schwarzenburg, de Konollingen membre de la Constituante en 1846, commandant de la landwehr dans le Haut-Simmenthal en 1847, député au Conseil national, 1851-1857, 4 le 15 juin 1860 à Gessenay.

— Voir *Berner Zeitung*, 1860, 147. — 2. MARIE-LOUISE-HEMERTTE, \* le 26 juin 1836, † le 26 août 1903, fille du professeur de théologie bernais Gelpke; elle épousa en 1860 Karl Hemrich-Andreas Bach, vécut dès 1871 à Bâle, dès 1886 à Berne où elle fonda une école privée et se vena aux lettres. — Voir *Reclam ; Lec. der deutsch. Dichter des 19. Jahrh.*. [R.M.-W.]

B. Canton de Zurich. — 1. CHRISTOPH-ERNEST, médecin à Zurich, \* le 15 mars 1810 à Schweinfurt (Bavière), depuis 1859 bourgeois de Zurich, apparavant de Pfungen. Il étudia à Wurzburg, Heidelberg et Zurich où il obtint son doctorat en 1834. Il s'établit à Zurich où, après plusieurs années d'activité dans la division des aliénés de l'ancien hôpital, il mourut le 11 décembre 1873. — Voir aussi art. ZUMBACH. [G. V.]

**BACH, vom** (DE RIVO, DE RIPA). Famille de ministériaux de la seigneurie d'Unspunnen. — GENIARD, chanoine et *magister* d'Ansoldingen de 1296 à 1309, patron de l'église de Balm en 1306, prévôt d'Ansoldingen de 1310 à 1318; il légua en 1306 ses biens au couvent d'Intralaken. — Voir *F.H.B.*, *St. Mülmen*; *Heretica sacra* I, 30. — Le même; *Peitrag* II, 379. — *Kirchen*, 125-181. — Stettler; *Genealogien*, Bibliothèque de la ville de Berne. [R.M.-W. et H.T.]

**BACH, Zum**. Voir ZUMBACH.

**BACHELARD**. Nom de plusieurs familles genevoises. L'une, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., a donné un syndic de Genève en 1389; les autres ont été recues bourgeoises aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. La famille actuelle était originaire de Pampigny (Vaud) et a été admise à la bourgeoisie en 1821. — Voir *Arch. d'Etat Genève*. — Goyelle ; *L.B.* [C. R.]



**BACHELIN**. Famille originaire d'Auvergnier, bourgeoise de Neuchâtel, connue dès le début du XV<sup>e</sup> s. *Armoiries* : d'or à un renouveau de bois de sable. — 1. Rodolphe-ANGUISSE, \* à Neuchâtel le 27 septembre 1830, fit ses classes à Neuchâtel, où il reçut les premiers principes du dessin de l'acquarolliste F.-W. Moritz. En 1850, il alla étudier à Paris; peintre à Paris d'abord dans l'atelier de Gleyre, puis, en 1852, dans celui de Couture. Il expose à Neuchâtel dès 1851, à Paris dès 1857. Il partage sa vie quelques années entre Paris et Marin près Saint-Blaise, où ses parents lui ont fait construire un atelier. Il peint de nombreux paysages, ainsi que des tableaux militaires inspirés par les événements (*La Suisse au bord du Rhin*, 1858; *F. Attaguà du cinquième de Nagenta*, 1861, etc.). Bataillé plus étroitement, avec les années, au pays natal, il fonda la Société d'histoire et le *Musée neuchâtelois*, revue dont il fut pendant longtemps le plus actif collaborateur; il participe à toutes les manifestations artistiques ou patriotiques, dont

il est l'âme et la cheville ouvrière. La guerre de 1870 fait de lui le peintre de la neutralité suisse. Il publie ses albums de croquis autographiés, expose d'importantes compositions militaires. Fixé complètement à Marin, il remplit les vingt dernières années de sa vie par ses travaux les plus divers, iconographiques, historiques, littéraires; il devient romancier, écrit *Jean-Louis*, donne diverses nouvelles villageoises à la *Bibliothèque Universelle* et au *Magasin pittoresque*, et un dernier roman, *Sarah Wemyss*, posthume. Il mourut à Berne le 3 août 1890, à la suite d'une grave opération. — Voir Philippe Godet ; *Art et Patrie*. — *HU*, 1889, III et IV. — *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. [Ph. G.] — 2. CH.-A.-LÉOPOLD, \* le 7 décembre 1837, professeur de latin et de grec au gymnase cantonal 1883-1888, de littérature française de langue et de littérature grecque à l'Académie de Neuchâtel pendant la même période, bibliothécaire du roi de Roumanie à Bucarest 1888-1893, professeur à Bucarest. Il est l'auteur de plusieurs poèmes et de publications d'art et d'histoire, dont *Hans Makart et ses cinq sens*. — Voir *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. [L. M.]



Auguste Bachelin, d'après une photographie.

**BACHENBÜLACH** (C. Zurich, D. Bulach, V. D.G.S.). Com. politique dont la première mention remonte à 1150 environ : *Bachenbudaclu*; 1278 : *Bachenbulach*, probablement « Büllach de Bacho ». Quelques tombes de la période de Hallstatt, découvertes sur le Höhragen, prouvent que la contrée était habitée à l'époque préhistorique. Parmi les propriétaires fonciers au moyen âge l'on trouve : vers 1150, la prévôté de Zurich; au XIII<sup>e</sup> s. et plus tard, les barons de Tengen et d'autres seigneurs; les dominicaux d'Obentbach et de Töss obtinrent de ces derniers, en partie comme fief féodal, certains fonds de terre. En 1306 le chevalier Wilhelm in Thurm possédait la dime qui fut partagée plus tard entre Zurich et Schaffhausen. Dès 1412, et jusqu'en 1798, *Bachenbulach* fut compris, avec Büllach et Nussbaumen, dans le haut-bailliage zuricois de Büllach. Il porta le titre de commune, et aussi de « commune extérieure » en opposition à Büllach qui était la « commune intérieure » et exerçait une sorte de souveraineté sur *Bachenbulach* et Nussbaumen. Ces deux dernières localités demandèrent en vain, en 1624, à être représentées dans l'administration des biens communs, et à avoir part à la nomination des fonctionnaires de Büllach. Les Allemands étaient possédés en commun, les uns par *Bachenbulach*, Rütli, Winkel et Oberglatt; les autres par Büllach, *Bachenbulach*, Niederolbachs, Ober-, Niders, et Endhöri. Dans un différend avec le haut-bailliage de Büllach, le comté de Kibourg fit valoir en vain des droits à *Bachenbulach* en 1708. De 1798 à 1814, *Bachenbulach* fut compris dans le district de Büllach; de 1814-1834 dans le bailliage d'Embrach, et depuis 1834 de nouveau dans le district de Büllach. Le village fut élevé au rang de commune politique en 1849. En 1860 ont lieu le rachat définitif des cens fonciers et des dîmes. *Population* : 1633 : 186 hab. ; 1711 : 314 ; 1850 : 569 ; 1910 : 535. — Voir : 184 : 241, 35. — *Archival. Karte Zürich*, p. 34. — *V.Z.* — *Urk. Reg. Schaffhausen*, n° 1323. — *Mém. Tig.* — *Zürcher Rats-manuale*. [C. BUCHS]

**BACHER, BACH, von, ZUMBACH, BACHMANN**. Ancienne famille d'Untervald. Le berceau de la famille semble être Lungern où l'on trouve les Bacher et les zum Bach déjà au commencement du XVI<sup>e</sup> s. Vers 1335, un WERNHER ZE DEM BACHE paraît comme propriétaire dans la vallée de Stans. En 1572 et 1639 des



membres de cette famille acquièrent la bourgeoisie de Stans ; en 1591 celle de Sachesoù où ils portèrent dans la suite et jusqu'à leur extinction vers 1755 le nom de BACHMANN. A Lungern, ils existent encore sous le nom de Bacher.

**BACHER**, Jacques-Augustin-*Thobald*, baron de, \* à Thum (Alsace), le 17 juin 1748, † le 15 novembre 1813 à Mayence. Secrétaire de l'ambassade de France à Soleure (avril 1777-mars 1792) puis agent de la République à Bâle jusqu'en janvier 1798. Cédant à la pression des émigrés, le gouvernement de Soleure prit contre lui un décret d'expulsion le 21 mars 1792, décret qui fut rapporté, avec l'appui d'autres cantons, en novembre de la même année, comme nul fondé. Un arrêté du Comité de salut public en date du 4 août 1795 le nomma commissaire pour négocier à Bâle l'échange des prisonniers de guerre autrichiens et français et celui de Madame Royale, fille de Louis XVI, contre les conventionnels retenus par l'Autriche. Fonctionnaire aux capacités étendues, Bacher sut se faire apprécier aussi bien de l'ambassadeur Barthélémy que des Suisses avec lesquels il avait à traiter. Chargé d'affaires à Ratisbonne en l'an VI, il s'enfuit lors de la retraite de l'armée française (1813) et mourut de fatigue dans un fossé entre Francfort et Strasbourg. — Voir *Papiers de Barthélémy 1 et VI*. — H. Strœhlin : *La mission de Barthélémy en Suisse*. — Francis de Gruce : *Barthélémy, ambassadeur en Suisse dans Pages d'histoire* (Mélanges Pierre Vaucher). [Ed. G.]

**BACHERACHT**, BASIL vgn, \* 13 avril 1851, † 18 octobre 1916, chambellan du czar Nicolas II. De 1893 à 1897 secrétaire de la légation russe à Berne, il fut nommé le 2 août 1906 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Russie près de la Confédération suisse, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir *Patrie suisse*, 1916. — *Biogr*, 1916. [E. M.]

**BACHER**, HUBERT, d'Yvonand, notaire impérial 1400-1421, secrétaire de Guillaume d'Arberg, seigneur de Valangin, a dressé les reconnaissances du Val-de-Luz en 1491 et du Locle en 1516. [L. M.]

**BACHMANN**. Nom de famille répandu dans presque tous les cantons de langue allemande, mais plus spécialement dans Argovie, Berne, Glaris, Lucerne, Thurgovie et Zurich.

A. **Canton d'Argovie**. — 1. **CHRISTOPH**, originaire de Schneisingen, fut abbé de Wettingen de 1633 à 1651 où il établit une discipline sévère et fit refondre les cloches ; il était connu pour sa bienfaisance. Sous sa direction le couvent reçut en donation les derniers vitraux du cloître. — 2. **SIEMON**, \* à Muri vers 1600, vénéra à Pétranger jusque peu avant 1650, reentra au pays et fut au service des trois abbés de Muri, Dominik Tschudi, Bonaventure Heidegger et Agredius von Waldkirch, pour lesquels il construisit en 1650 et 1651 dans l'église du couvent les magnifiques stalles du chœur qui ornent jusqu'en 1865 de réfectoires de bois. Parmi ses autres œuvres, on ne connaît que deux petites statues à Sarnenstorf. En 1662, il fit un don de 1800 li. au couvent où il mourut, à une date inconnue. — Voir *LL*. — *SKL*. — 1814, 1889. [Az. et G. W.]

B. **Canton de Berne**. *Armoriaires* : de sable à une rivière d'azur accompagnée de deux croissants d'or. La famille était représentée au Grand Conseil de 1629 à 1700 et existe encore. A citer : 1. **SAMUEL**, pasteur à Ferenbalm 1662, à Berthold 1669, vicaire 1672, en 1691 pasteur et en 1696 doyen de la collégiale de Berne. — 2. **FRAZS-LUDWIG**, frère du n° 1, pasteur à Schangnau 1663, à Seeburg 1671, à Sigriswil en 1696 et la même année doyen du chapitre de Thoune. Il se fit un renom littéraire en traduisant des auteurs anglais † 1704. — **ISIDOR**, \* 4 avril 1837 à Winklun (Lucerne), étudia à Bâle et à Zurich, devint en 1863 maître de sciences naturelles à l'école cantonale à Berne, en 1868 privat docent et en 1873 prof. opl. de géologie à l'Université. Il se maria dans l'Azur le 2 avril 1881. Bachmann a publié différents travaux géologiques. — *Bern, Schulblatt*, 17-73. [H. T.]

C. **Canton de Glaris**. Famille catholique venue de Benken (Gaster) à Nâfels en 1659 où elle s'éteignit en 1831 ; il en existe encore aujourd'hui un rameau à

Paris sous le nom français de PACQUEMENT, élevé à la dignité comtale en 1714. *Armoriaires* : d'argent à une rivière d'azur en bande, accompagnée en chef d'un croissant renversé d'or, surmonté d'une étoile du même à six rais et accompagné de deux autres du même également à six rais et trois copeaux de simple en pointe. — 1. **JOH. GEORG**, \* le 21 oct. 1621 à Benken, † 1703 à Nâfels, acquit le 15 mai 1651 la bourgeoisie glaronnaise et fut affranchi de la main morte le 25 déc. 1651 par le chapitre de Schänis. Il quitta en 1659



Wesen pour Nâfels, où il devint la même année vice-capitaine, puis banneret du pays, en 1672 bailli de Sargans, puis vice-landammann, et landammann de 1684 à 1686. — 2. **Karl-Leonhard**, fils du n° 1, \* le 25 févr. 1682, † le 15 oct. 1749. Il entra le 19 déc. 1701 au service de la France comme enseigne et monta dans les II<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> régiments et dans le régiment de la Garde jusqu'au grade de maréchal des camps. Il possédait l'ordre de Saint-Louis depuis 1719 et depuis 1743 n'avait pas moins de quatre compagnies, dans les II<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> régiments et dans le régiment de la Garde. Le 11 avril 1746, il reçut comme lieutenant-colonel le grade de maréchal des camps et une pension de 1000 livres à son départ. Il se rendit à Nâfels où il fut encore élu au Landrat catholique. Il avait pris part aux deux grandes batailles de Hamillies 1706 et de Denain 1712, ainsi qu'à six sièges. — Voir *May* : *Histoire militaire*, VI. — *LL*. — *Heer* : *Gesch. des Landes Glarus*. — *Garner Volksblatt*, 1915, 139. — 3. **Karl-Joseph-Anton-Leonhard**, fils du n° 2, \* le 12 mars 1734, † le 3 septembre 1792, entra en 1749 au service de France. Major au IV<sup>e</sup> régiment suisse en 1763, au régiment de la Garde en 1766, il reçut le 3 août 1778 la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et devint le 1<sup>er</sup> mai 1780 maréchal des camps. Il commandait aux Tuileries le 10 août 1792 et fut arrêté après la prise du château ; malgré les capitulations qui garantissaient à chaque régiment suisse son propre droit de juridiction, il fut peu après traduit devant un tribunal révolutionnaire et condamné à mort pour attente à la majesté du peuple. Le 3 septembre 1792, il gravit l'échafaud sur la place du Garrousel.

— 4. **Niklaus-Franz**, fils du n° 2, \* le 27 mars 1740, † le 11 février 1831, entra en 1758 au service de France, commanda une compagnie en 1759 et fut nommé en 1778 aide-major général de l'armée ; des 1779 à 1780, il commanda, avec distinction, le II<sup>e</sup> régiment. Après l'orage des Tuileries, l'Assemblée Nationale l'accusa d'inévisme ; son régiment fut dissous et lui-même put regagner la Suisse. En 1793, il reprit un régiment au service de la Sardaigne et devint le 11 avril 1794 général-major. Mais en 1797, ce régiment fut désarmé par Bonaparte et Bachmann fut emmené à Milan comme prisonnier de guerre et livré comme suspect au Directoire helvétique à Lucerne. Celui-ci lui rendit la liberté dans sa patrie, mais le mit sous la surveillance du préfet. Lorsque les Autrichiens entrèrent en 1799 dans le pays de Glaris, Bachmann se mit en relation avec le général Hotze et Bartholdus Charles, obtint le commandement suprême des Suisses au service de l'Autriche et forma la légion Bachmann qui fut dissoute après la paix de Lunéville le 24 mai 1801. Le 27 septembre 1802, la Diète de Schwyz lui confia l'organisation et le commandement suprême des troupes confédérées qu'elle levait contre le gouvernement de Berne. Il repoussa l'ennemi jusqu'à Lausanne lorsque survint la médiation de Napo-



Niklaus-Franz Bachmann-Anderebz, d'après une lithographie de Hassler de 1868.



l'éon. Il s'enfuit à Albany, et refusa décidément l'offre du landammann d'Alfry et du général Ney d'organiser les régiments suisses au service de la France. En 1803, il retourna à Nâfels où il vécut tranquille jusqu'à la chute de Napoléon. Louis XVIII lui fit offrir le commandement des nouvelles gardes suisses ainsi que de commander les troupes au service de la France. Le 1<sup>er</sup> juillet 1814, il fut fait général-lieutenant. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, la Diète fédérale leva des troupes pour couvrir la frontière et nomma Bachmann général en chef le 20 mars 1815, avec plénis pouvoirs pour franchir au besoin la frontière. Après que le général Barbanègre eut bombardé Bâle, Bachmann fit investir la Franche-Comté par les troupes fédérales le 3 juillet 1815. Les difficultés d'approvisionnement, des émeutes et des désordres dans l'armée lui firent bientôt retirer ses troupes sur le sol suisse, d'autant plus que la Diète s'était prononcée contre une offensive en France. A la suite de désaccords avec elle, il abandonna le commandement suprême le 26 juillet. Dans son rapport de clôture il insistait sur les défauts de l'armement et sur le manque de compétences du commandement de l'armée. La Diète lui décerna le 12 juillet 1816 une lettre de remerciements et une épée d'or. Il se retira à Nâfels, où il mourut âgé de 61 ans, dernier de sa famille. — Voir : *Graebshausen von Genève*, N. v. B. — E. FISCHER : *Zur Andenken des Freiherrn N. Fr. v. B.*, — *JHJG*, 40 et 44. — Heer : *Geschichte des Landes Glarus*, II, 174. — J. Hefli : *Gesch. des Kts. Glarus*, 1770-1708. — Oechslin : *Geschichte der Schweiz*, I, 256, 401. — Dierauer, V, p. 75, 141, 374. — Dändliker : *Schweiz. Gesch.* III, p. 445, 542. — *Glarner Volksblatt*, 1915, 142. — Blumer et Heer : *Gen. Kl. Glarus*, 342. — *Bürkli: Nbl. der Zürcher Feuerwerker*, 1882. [NANOUZ.]

**D. Canton de Lucerne.** — A. MÜSTER : Famille mentionnée dès le commencement du XVI<sup>e</sup> s. Armoiries : d'azur à une rivière d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais. — 1. JAKOB, ancêtre de la famille, était en 1544 ammann du chapitre. — 2. JOSEF, 1848-1820, capucin depuis 1866, fut le dernier rejeton mâle de sa famille. — Voir *Münster Zeitung*, 1912, n<sup>os</sup> 8 et 9. — A. RUSWIL : 1. JAKOB, juge cantonal 1799, membre de la Chambre d'administration 1801, grand conseiller 1814. — 2. JOHANN de Hunkler, fut un des chefs des insurgés en 1799 dans le *Katzenkrieg*; membre du conseil de guerre de Ruswil, condamné à mort et fusillé le 16 mai sur la Sentimatte à Lucerne. — Voir *Gfr.* 26, p. 155. — A. WINKON : 1. JOHANN, de Säckingen, peintre à Beromünster dans les années 1608, 1609 et 1633 ; il orna de peintures quelques parties de l'église. — 2. ENUARD, 1834-1907, premier directeur de l'établissement de relèvement pour garçons catholiques, fondé par la Société suisse d'utilité publique sur le Sonnenberg près de Lucerne, vice-président du *Schweiz. Armenvereiner* de 1892 à 1907. — 3. HANS, frère du précédent, 1852-1917, étudia à l'Académie de peintures internationales des beaux-arts de Londres 1887, Berlin 1896, Anvers 1894, fut professeur à l'École d'art industriel à Zurich. [P.-X. W.]

**E. Canton de Thurgovie.** Famille répandue dans les districts de Munchwilen, Frauenfeld et Steckborn. Armoiries : celles de la famille bernoise. — 1. JOHANN-ULRICH, de Stettfurt, membre du Comité d'indépendance 1798, suppléant à la Chambre d'administration 1802, grand conseiller 1803, \* 1804. — 2. JOHANN-JAKOB, fils du n<sup>o</sup> 1, 1833 capitaine et grand conseiller, 1846 juge criminel, 1866 juge cantonal. — 3. JOHANN-HULDREICH, fils du n<sup>o</sup> 2, \* 1843, docteur en droit 1872, président de tribunal de district et grand conseiller, conseiller national 1881, juge fédéral 1895-1904, \* 1915. Il a publié : *Grundzüge eines Betriebs- und Konkursgesetzes*. — [F. Ser.] — 4. ALBERT, de Huttwilen, \* 1863, germaniste. Professeur extraordinaire 1896 et 1900 professeur ordinaire de langue allemande à l'université de Zurich; collaborateur dès 1896 du *Schweiz. Idiotikon*; éditeur des 1910 des *Beiträge zur schweizerdeutschen Grammatik* Il a publié entre autres : *Deutsche Volkssprache* (avec S. Singer); *Morgant der Hiese*; *Die Halmhäuser*; *Mitteldeutsches Lesebuch*. [C. B.]

**F. Canton de Zoug.** Famille connue depuis 1473 à Menzingen, où, jusqu'en 1650, elle remplit les fonctions d'ammann pour le couvent d'Einsiedeln. Armoiries : de gueules à une rivière d'argent en barre accompagnée en chef et en pointe d'un croissant d'or. — 1. ADAM, dit le *Itzger*, secrétaire d'Etat à Zoug 1581, 1582-1584 bailli de Locarno, où la reddition de ses comptes traîna tant qu'il reçut un avertissement des cantons. De retour dans son canton, il sollicita la place de secrétaire de ville, et fut nommé par le Conseil. Cette nomination provoqua du tumulte dans la bourgeoisie qui prétendait que le droit d'élection lui appartenait. Cette affaire Bachmann \* souleva l'opinion publique à un tel point que la médiation des confédérés fut demandée. Les confédérés donnèrent raison à la bourgeoisie qui, aussitôt, nomma Adam secrétaire de ville. Il remplit cette



fonction jusqu'à sa mort, 1588. — 2. ADAM, peut-être fils du n<sup>o</sup> 1, connu dès 1602 comme premier peintre verrier zougais; sous-secrétaire en 1611. — 3. HANS-GEORG, \* 23 novembre 1628, maître d'école 1679, s'intéressa beaucoup à l'enseignement du chant, mais fut destitué en 1687 parce qu'à côté de son école il faisait le métier de boucher. — FRANZ-GEORG, \* 1<sup>er</sup> septembre 1685, \* 24 août 1737, orfèvre. — 5. KLEMENS-OSWALD, \* 1731, trésorier de Menzingen, du Conseil 1761, à plusieurs reprises député de Zoug à la Diète, dernier ammann pour Einsiedeln 1779-1798. — 6. JOHANN-PETER-JOSEF, \* 27 avril 1807, étudia à Einsiedeln et Soleure, 1830 vicaire, puis curé de Birsch, chanoine et cantor jusqu'à sa mort, le 28 septembre 1895. — 7. JOACHIM (nom de baptême JOHANN-KASPAR), frère du n<sup>o</sup> 6, \* 27 octobre 1810, enseigna l'histoire de l'église à Einsiedeln 1842-1846, curé de Friesbach 1846-1871, 1871-1879 confesseur au couvent de femmes de Sedorf, \* le 16 mai 1896 doyen des conventuels d'Einsiedeln. — Voir W.-J. Meyer : *Zuger Biographien*. — SKL. — R. Henggeler : *Zuger Konventualen in Einsiedeln*. — A. Weber : *Die Eigentuete des Gotteshausgerichtes am Menzingerberge*.

**G. Canton de Zurich.** — I. Ancienne famille d'Ilwyl, mentionnée déjà avant 1400; elle est actuellement représentée dans la plupart des communes du district de Ilwyl. — II. Famille de Richterswil, connue dès le milieu du XV<sup>e</sup> s. — III. Famille de Wiesendangen, originaire de Thurgovie; elle est connue à Wiesendangen depuis le milieu du XV<sup>e</sup> s. et est encore assez répandue dans la région. — Leurs armoiries portent une rivière. [J. Fiack.]

— 1. KASPAR, \* le 1<sup>er</sup> janvier 1800 à Zurich, apprit la peinture, et se voua finalement à la gravure sur bois. Il travailla spécialement aux calendriers de ce temps-là (de Distel, Ziegler et d'autres); ses œuvres firent longtemps concurrence à la lithographie naissante. Il acquit une certaine importance comme illustrateur de livres et dessinateur politique dans les années 1840. — SKL. — 2. GOTTLIEB, \* 20 juillet 1874, étudia à Zurich, Strasbourg, Berlin, Leipzig et Paris de 1893 à 1901. Docteur en droit 1898, professeur extraordinaire en 1906 et en 1910 professeur ordinaire à l'université de Zurich; de 1912 à 1919 membre du Conseil général de Winterthur, corps qu'il présida de 1918 à 1919, membre du Comité et président de la Chambre du commerce de Winterthur. En 1918, il entra à la direction de la Banque nationale suisse; il est en outre membre de la Cour de cassation zuricoise depuis 1909, de la Commission de la Bourse depuis 1913 et de la Commission du timbre fédéral. [H. M.]

**BACHMÜHLE** (C. Berne, D. Seltigen, Com. Obermuhlenen V. DGS). Moulin qui faisait partie des domaines de sainte Adélaïde donnés par le roi Otton III, à l'abbaye des bénédictins de Selz-en-Alsace. Il fut racheté par la ville de Berne, avec une partie de ces domaines, en 1479 et 1481, et remis à titre de fief masculin au noble Thuring de Ringoltingen. Ce fief était aux mains de la famille Willading dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> s.; plus tard il appartint à des paysans des villages voisins.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



Les droits féodaux du moulin furent rachetés en vertu de la Constitution bernoise du 31 juillet 1846. [K. G.]

**BACHOFEN, BACHOFNER.** Familles des cantons de Zurich, de Bâle, de Genève et de Lucerne.

A. Canton de Zurich. Famille mentionnée à Frensdwil avant 1400, répandue dès le XVI<sup>e</sup> s. dans les districts d'Uster, Pfäffikon et Hinwil. Elle tenait en fief du conseil de Zurich, des 1514 et en partie jusqu'en 1769, le bailliage de Frensdwil. On distingue trois branches de la famille Bachofen à Zurich. *Armoiries* des bourgeois de Zurich: tierce en bande, au 1 de gueules, au 2 d'azur à trois tours de sable flammés d'or, au 3 de gueules à deux cotées d'or.

I. — 1. KONRAD, de Greifensee, cordonnier, bourgeois de Zurich 1342, prévôt des cordonniers 1390, député à la Diète 1493, capitaine pour les cantons protecteurs à Saint-Gall 1503, du Petit Conseil 1503, intendant de Sion 1503, † 1517. — Voir AS I 3, 1 et 2 — US n° 3741. — *Nach-Turic*, 159, 163. — 2. NIKLAUS, chanoine du Grossmünster 1519, partisan zélé de la Réformation, † 19 juillet 1570. — Voir Egl: *Akten-sammlung*. — Le même: *Reformationsgesch.* 1. — Bullinger: *Reformationsgesch.*

II. (Branche éteinte en 1767). — 1. FÉLIX, de Wermatswil, bourgeois de Zurich en 1556. — 2. HANS-KASPAR, 1697-1755, V. D. M. chantre du Grossmünster, compositeur de musique religieuse, important au point de vue du chant figuré. — Voir *Biographisch-Bibliograph. Quellen Lexikon der Musiker I.* — Hunziker: *Gesch. der Schweiz. Volksschule* I, 278.

III (Branche éteinte à la fin du XIX<sup>e</sup> s.). — 1. BEAT, de Wermatswil, bourgeois de Zurich 1523, prévôt de la corporation du Chamrau, 1532-1536 et 1550, amman d'Erlenbach 1536-1540, bailli d'Eggenau 1542, député à la Diète 1536, 1541 et 1552, † 1557. — Voir Bullinger: *Reformationsgesch.* III. — AS I, 4, 1. — 2. MATTHIAS, 1543-1598, pasteur de Steckborn 1568, Glaris 1574, Jüri-sau 1580, Dielsdorf 1592. En 1589 il écrivit une histoire des troubles d'Appenzel de 1588, imprimée dans l'*Hebretische Bibliothek* IV, et en 1590 une chronique d'Appenzel. — Voir Haller: *Bibliothek der Schweiz. Gesch.* IV, V. — Wirtz: *Etat*.

3. JOHANN-ULMICH, 1598-1670, fabricant de talles et ingénieur, construit en 1627 un remarquable cadran solaire et publia la même année: *Beschreibung eines neuen Solaire et publiés durch welches man... Sonnen Uhren samt den 12 Himmlischen Zeichen aufreissen kan.* — Voir Wolf: *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz IV.* — SKL — 4. JOHANN-ULMICH, 1673-1700, V. D. M., membre de la *Deutschgesinnte Gesellschaft* de Philipp von Zesou, poète lauréat en 1669, pasteur à Burg près Stein 1674, Bischofszell 1678, Bickenbach 1691. Il publia des poésies, des sermons et autres écrits religieux. — Voir Wirtz: *Etat*. — Bachofel: *Gesch. der Deutsch. Lit. in der Schweiz*. — 5. HEINRICH, construisit vers 1730 la grande horloge de la tour du Traumannstorf pour 3600 fl.

IV. (Autre B.) — JOHANN-HEINRICH, de Nänikon, \* 1821, collabora en 1840 à la carte d'Argovie de E.-H. Michels, puis travailla à Genève au bureau Dufour, publia en 1848 une carte de Suisse et en 1849 une du pays de Genève. Il mourut dans cette ville comme entrepreneur. — HEINRICH \* le 19 mai 1828 à Pehraltorf, instituteur à Lausanne 1847, à l'orphelinat de Zurich en 1848, en 1850 à l'école secondaire de Pelraltorf, en 1862 à celle de Zurich; de 1869 à 1897 directeur de l'école normale évangélique d'Unterstrass, † le 15 juin 1897 à Zoog. — Voir ZT 1909. [C. B. et Az.]

**B. Canton de Bâle.** Famille originaire du canton de Zurich, dont HEINRICH BACHOFNER, tailleur, fut reçu bourgeois de Bâle en 1586. *Armoiries*: de gueules à un four à pain d'or flammé de gueules. — 1. JOHANN, \* 1587, orfèvre, reçu en 1614 de la corporation des *Hausjurgen*; † 1629. — 2. JOHANN-JAKOB, probablement petit-fils du n° 1; il fut le premier de sa famille à entrer au Grand Conseil, en 1669; † 1689. — 3. JOHANN-JAKOB, 1701-1784, associé dans la maison de son beau-père Martin Strub, devint



chef de la plus importante fabrique de soieries de Bâle. Celle-ci prit fin en 1909 après deux siècles d'existence. — 4. MARTIN, 1727-1814, fut le créateur de la célèbre collection de tableaux Barhofen.

— 5. JOHANN-JAKOB, \* vers 1720, devint instituteur en 1741, directeur (*Gymnasialrath*) du gymnase en 1750, pasteur à Pratteln en 1767, † 1796. — 6. JOHANN-JAKOB, fils du n° 5, \* vers 1745, précepteur au Gymnase en 1768, pasteur à Regoldswil 1778. — 7. MATTHIAS, \* 1776 à Regoldswil, peintre à Paris en 1803, puis professeur de dessin et paysagiste à Bâle, où il mourut en 1829. — 8. JOHANN-JAKOB, \* le 22 déc. 1815, étudia le droit à Bâle, Berlin et Göttingue, devint en 1841 professeur de droit romain et en 1843 juge d'appel à Bâle. Historien du droit, il inaugura les recherches sur le droit comparé (1861 *Matterrecht*); historien, il écrivit une *Gesch. der Römer* (1851) et des études archéologiques (*Römische Grabungen*); † le 25 nov. 1887. — Voir LL. — LIII.



Johann-Jakob Bachofen, d'après un dessin de Paul Deschamps de 1813.

— SKL, I et IV. — *ADB*. — *Chronik der Familie Buchofen.* [A. B. et Az.]

C. Canton de Genève. Famille originaire de Nänikon (Zurich), devenue bourgeoise de Genève. — GILLES, \* 1865 a été successivement pasteur à Ghancy, au Grand-Saconnex, à Livourne, puis secrétaire-adjoint du Consistoire; enfin depuis 1906, pasteur à Cartigny. — Voir Meyer: *Hist. de l'église de Genève.* [A. G.]

D. Canton de Lucerne. Elle est répandue à Beromünster, Gunzwil, Neudorf et Seupach. Elle descend de HANS, venu en 1551 d'Uster à Neudorf. — Voir *Monstere Zeitung*, 1912, n° 26. [P.-X. W.]

**BACHS** (C. Zurich, D. Dielsdorf, V. DGS). Com. politique et village. Le village de Bachs est séparé par le Fisbach en deux parties, l'une au Sud, Fisbachs ou Allbachs, et l'autre au Nord. Dans les plus anciens documents toujours appelé *Fisib* ou *Fisibach*, par exemple en 1100 Fisispach, l'adjonction de l'*s* final, comme à Niederflachs près de Balach (1521; n. *Niederun Flach*) n'est pas très compréhensible; la première partie du nom, qui est tombée pour le différencier du



Fisbach argovien, appartient peut-être à un nom aulc, *Fisio* (Forstmann II 1, 891). *Armoiries*: d'après Farnorial de Krauer, les armes sont celles de Zurich avec étoile de sable et d'argent à huit rais dans l'argent. Il existe près de Thalwil un refuge d'une époque indéterminée et sur la pente droite du vallon arrosé par le Fisbach une grotte, l'*Erdmännli*, qui présente des traces d'habitation.

Le lieu dit de *Piergarten*, au Sud de Bachs, ne doit se rapporter qu'à un ancien enclos pour le bétail. Bachs s'appelait autrefois toujours Fisbach, ou Ober-Fisbach pour le distinguer de Nieder-Fisbach situé en aval, en Argovie. Les premiers propriétaires fonciers connus sont les comtes von Regensberg (1281); les propriétaires ecclésiastiques furent le couvent de Sainte-Agnès à Schaffhouse, le prévôt de Zurich et l'abbaye de Saint-Blaise en Forêt-Noire. Bachs dépendait pour la haute juridiction de la seigneurie de Regensberg, qui passa en 1499 de l'Autriche à Zurich; la basse juridiction était partagée par moitié entre Zurich qui l'exerçait par un sous-bailli de Regensberg, et l'évêque de Constance à titre de propriétaire du château de Bülchlen. De 1798 à 1814, Bachs fit partie du district de Bülach, ensuite du haut bailliage (plus tard district) d.



Regensberg; depuis 1871 du district de Dietsdorf. Bâchls possède un rôle coutumier de 1509. Il dépendit jusqu'en 1730 de la paroisse de Steinmaur, et remplaça en 1715 l'ancienne chapelle par une église, la collation de la paroisse, attribuée au chapitre d'Églisau, dépendait du Petit Conseil de Zurich. Registres de paroisse depuis 1714. L'école étant à la cure ecclésiastique, sous la République helvétique, et n'eut son propre local qu'en 1821. Il existe actuellement deux communes scolaires primaires, Bâchls et Thal (avec Hägeli et Waldhausen); le bâtiment d'école date de 1833. En 1634 : 143 habitants ; à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. : 457 ; en 1836 : 595 ; en 1850 : 617 ; en 1910 : 491. — Voir UZ. — SSR I, 338. — QSG I, 239. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. — Vogel et Escher : *Memoriale Tigurina*. — Kluge : *Das Volksschulwesen des Kts Zürich zur Zeit der Helvetik*. [C. BRUN.]

**BACHSCHMID**, FERDINAND \* 21 mars 1848, à Kempton (Bavière), † 12 mars 1911, fabricant d'horlogerie à Bienne. Elève d'Inglold, de La Chaux-de-Fonds, il s'adonna, vers 1880, à la fabrication de la montre Roskopf. Ils'occupa également de la construction de chemins de fer de montagne et de divers industries. Il est l'auteur d'une notice sur Bienne et ses chemins de fer funiculaires. Hugu bourgeois de Bienne en 1895. [A. K.]

**BACHTEL**, von. Famille éteinte de Sachsen. Le baronwald. *Armories* : un ruisseau ondulé posé en bande. Le bateau de la famille est certainement la propriété de Bachtel qui doit être cherchée aujourd'hui dans le voisinage des propriétés de Dorn et de Hochliu près Melchi au pied du Sachslberg. — 1. HANS, bailli de la Léventine; c'est lui, ou son fils du même nom, qui paraît souvent jusqu'en 1445 comme conseiller. — 2. PETER, 1442-1462, représentant des paroissiens de Sachsen et conseiller. — 3. PETER, probablement fils du n° 2 ; 1482, premier chapelain de la prévôté fondée par Nicolas de Flue au Rauf; il paraît encore comme témoin en 1488 dans le premier procès de canonisation. Avant 1491, il avait échangé sa chapellenie contre la paroisse de Meiringen. — Le dernier du nom — 4. HANS, paraît encore en 1528 et 1547. — Voir Kitchler : *Gesch. von Sachsen*. — R. Durrer : *Bruder Klaus*.

**BACHTEL** (C. Zurich, V. DGS). Montagne dans la commune d'Hünwil. La carte de Gyger en 1643 donne : *Bachtelberg* : *Bachtal* = ravin. L'ancien nom de *Badachthal*, a été attribué à tort au Bachtel. Il y avait un signal à Oru sur la pente Sud ; un restaurant existe au sommet depuis 1853 avec une tour d'orientation rebâtie en fer en 1893. La section Bachtel du C. A. S. fondée en 1876 dans l'Oberland zuricois, tire son nom de cette montagne, ainsi que le *Folksblatt von Bachtel*, journal démocratique fondé en 1860. — Voir J. Heer : *Der Bachtel*. — Naf : *Gesch. der Kirchengemeinde Hünwil*, p. 89-96. — Hegi : *Tosstal*, p. 204. — Strickler : *Das Zürcher Oberland*, p. 32-36. [E. Hsr.]

**BACHTALEN (BAINS DE)** (C. Solère, D. Lebern, Com. Granges, V. DGS). Etablissement fondé en 1820 qui acquit un certain renom en 1834-1836 par le séjour de Joseph Mazzini et des frères Raffini. Il fut transformé en pensionnat de 1864 à 1889, puis rouvert jusqu'en 1904. Depuis 1916, les bâtiments abritent l'orphelinat Saint-Joseph de Granges. — Voir *Beschreibung des Bachtalen-oder Allerheiligenbades*. — Prospectus et rapports annuels.

**BACHTOBEL** (C. Thurgovie, Com. et D. Weinfelden, V. DGS). Propriété et château sur la pente Sud de l'Ofenberger, qui fut autrefois le siège des nobles de Bultshausen. L'ancien château fut remplacé au XVI<sup>e</sup> s. par une maison seigneuriale appartenant à un Guldli von Tüfenen, de Lucerne, avec droit de juridiction sur Elle fut plus tard en possession de la famille von Elbing et vendue en 1783 pour 33 000 fl. à la famille Kesselring, à qui elle appartient encore. [F. Sen.]

**BACILIERI**. Famille de Casale Monferrato, établie à Locarno au XVI<sup>e</sup> s. et bourgeoise de Bellinzona le 27 avril 1681. *Armories* : d'azur au griffon de sinople, becqué, langué, ailé et armé de guesles, barré d'une jumelle d'or. En 1439, BAZILEFFIUS DE FUEVALDIS est capitaine et commissaire du duc de Milan à Bellinzona,

mais il n'est pas l'ancêtre de la famille Bacilieri. — THOMAS, \* 16 nov. 1770, fit partie, en février 1798, de la délégation des Locarnais chargée de communiquer aux représentants des cantons de Lugarno la déclaration d'indépendance du peuple de Locarno. — Un membre de la famille Bacilieri de Locarno s'établit à Yverne, et de lui descend le cardinal Bacilieri, évêque de Yverne. Au début du XVI<sup>e</sup> s., des Bacilieri, des cousins de Varese, s'établirent à Lugarno. — Voir BStor. 1879, 1889, 1901, 1903. — Motta : *Nel primo centenario della indipendenza del Ticino*. — AHS. [C. THAZZINI.]

**BACIOCCIO** ou **BACCIOCCHI**, **BAGIOCCHI**, **BERGIOCCHIO**. Ancienne et puissante famille de Brissago venue de Canobio (Italie) au XIV<sup>e</sup> s. *Armories* : d'azur à un château à deux tours de guesles ouvert du champ, à une rivière sortant de la porte et s'écoulant en trois ramifications ; le château surmonté d'une cloche avec battant d'argent ; au chef d'azur chargé de trois lys d'or rangés en fasces. — ANGELO, acqui des dîmes dans la plaine de Magadino le 25 janvier 1538, et le 15 février 1547 céda son droit de dime sur le territoire de Tegna aux gens de ce village. — Le 29 janvier 1567, ANTONIO et GIOFFREDO devinrent bourgeois de Milan. — Vers la fin du XVI<sup>e</sup> s., les Baciochi formèrent une faction rivale des Rainaldi ou Rinaldi, aussi de Milan et Brissago. Aux deux familles s'étaient joints de nombreux bandits milanais, qui rendaient même dangereuse la navigation sur le lac Majeur. Il y eut des luttes longues et sanglantes qui amenèrent même l'intervention de l'ambassadeur espagnol du gouverneur de Milan à la Diète de Baden le 9 novembre 1597. A la suite de conflits entre la faction et Locarno, les cantons envoyèrent des commissaires et même une compagnie de 120 hommes. Pour payer les frais, la Diète de Baden du 15 novembre 1598 imposa une taille de 3000 couronnes à Lugarno, une de 1500 à Locarno, de 300 à Mendrisio et de 200 au Val Maggia. Bien que les pertes aient été considérables, il est exact de dire qu'elles ont coûté 400 morts à Brissago et 100 à Lugarno à Locarno. Les principaux membres de la famille Baciochi impliqués dans ces luttes furent JEAN, CÉSAR, BACIOCHI BAPTISTE, JEAN-PIERRE et OLIVIER. Ce dernier était depuis longtemps grellier de justice du bailli de Locarno et démissionna en 1598. En 1591, il fut créé chevalier de l'épéron d'or par Grégoire XIV et mourut en 1600. Chassés de Locarno, les deux familles Baciochi et Rainaldi s'établirent en 1598 à Bellinzona et en 1599 dans la vallée de Misox. La puissance des Baciochi aurait été détruite par César Rainaldi aidé du chancelier de Milan, Diego de Salazar. — Voir BStor. 1880, 1899, 1902, 1908 et 1911. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — AS I. — Baroffio : *Memorie*. AHS 3914, p. 14. [C. THAZZINI.]

**BACLE**, **BACLE**, **BASCLE**, **BACLOZ**. Famille genevoise originaire de Preully (Cher). *Armories* : Une épée en pal la pointe en chef, accompagnée de trois étoiles, une en chef, une à droite, une à senestre. — 1. JOSEPH, regu habitant de Genève en janvier 1698, chirurgien à Jussy, puis à Genève ; le 24 fév. 1725. Un de ses fils fut ami de J.-J. Rousseau pendant l'apogée de ce dernier (de 1725 à 1728) et à Turin (1729). Voir *Confessions*... — Ritter : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. — MIDGXN, 293, 502. — 2. Jean, petit-fils du n° 1, \* le 13 janv. 1732, soutint avec ardeur la cause des Natis, dont il était, dans leurs revendications politiques. Il fut l'auteur de brochures et de chansons contre les Représentants ; appelé à témoigner dans un procès civil, il clama la reconnaissance Natis dans sa déposition et réclama la dénomination de « Jean Bacle de Genève ». Le Conseil le condamna, le 13 mai 1768, à 10 ans de bannissement pour avoir voulu usurper la qualité de citoyen. Cette affaire et la publication de la procédure sous le titre de *Le Citoyen exilé*, exercèrent une certaine influence sur les troubles politiques du département de 1770. Bacle revint à Genève en 1794, mais l'Assemblée souveraine refusa par deux fois, en 1793 et 1795, la pension demandée en sa faveur. — J. Germain : *Mémoires*, 88-93. — *Revue des Deux Mondes*, 78, p. 886-887. — Biver : *Bibliographie*, nos 1198, 1131, 1184, 1233, 4926, 4935, 5090. — 3. Jacques, frère du n° 2, dit Bacle de Saint-Loop,



\* à Genève le 20 janvier 1733, reçu bourgeois le 20 mai 1771, maître horloger et marchand. Il acquit en 1776 le château et le domaine de Saint-Loup sur Versoix, prit, le 1<sup>er</sup> juin 1780, du service dans le régiment de Meiron de la compagnie hollandaise des Indes orientales ; capitaine 1785-1786, major 1790. † le 4 février 1814 à Champel. — *Régiment suisse de Meuron, Etat nominatif des officiers, 1781-1816.* — 4. CÉSAR-HENRI-YVES, fils du n° 3, \* à Versoix le 16 février 1791, établi à Intrales-Ayres, y publica en 1833: *Relation du naufrage de la Vigilance.* — Sa femme, ANTOINETTE-PAULINE, née Maire, 1796-1855, peintre miniaturiste. — SKL I. — 5. EPIENNE-AUGUSTE-ISAAC-CHARLES, fils du n° 4, \* à Genève le 24 février 1817, avocat du Sultan, † à Constantinople le 16 décembre 1873. — Notes nus. de M. Eug. Ritter. — Arch. d'Etat Genève. [P. E. M.]

**BACON, HUBERT**, serrurier, originaire de Delémont. Vers 1714, il confectionna la magnifique grille en fer forgé qui séparait le chœur du reste de l'église de Bellelay. Aujourd'hui, cette grille se voit à l'entrée du jardin de l'ancienne propriété Wildermatt à Bienna. — Voir Schwab : *L'art et les artistes du Jura bernois.* — SKL I. [G. A.]

**BACTOCHI.** Voir BACTOCHI.

**BADE.** Voir BABUIS.

**BADE. I. Bade-Durlach.** Vers 1530, le margraviat de Bade se divisa en deux : Bade-Bade, qui resta catholique, et Bade-Durlach, où le margrave Karl II introduisit la Réforme. Bade-Durlach touchait à la Suisse au Sud par les seigneuries de Rothelin, Badenweiler et Sausenberg. Lors de la guerre des paysans en 1525, Bâle servit de médiatrice entre le margrave Ernst, le fondateur de la branche Bade-Durlach, et ses sujets révoltés. En 1531, c'est le margrave qui était parmi les médiateurs dans la deuxième guerre de Cappel. Le 29 août 1612, Bâle et Zurich conclurent avec le margrave Georg-Friedrich une alliance défensive pour douze ans. Elle n'eut jamais à déployer ses effets. En 1667, une proposition du margrave Friedrich VI de renouer et d'étendre l'alliance aux autres cantons évangéliques fut repoussée. Dès 1677, pendant la guerre des Pays-Bas, les margraves s'efforcèrent de neutraliser leur territoire limitrophe de la Suisse, soit le haut margraviat, en le plaçant sous la protection des Confédérés. Ce projet donna lieu à des discussions entre Bade-Durlach, les Confédérés, la France et l'Autriche en 1678, pendant la guerre de succession du Palatinat en 1689 et 1691 ; et pendant la guerre de succession d'Espagne, où on aboutit à la nomination d'un « Représentant » des Confédérés, et à décider une « Salvegarde » d'un ou deux députés de chacun des XIII cantons. Elle fut reconnue par le général des impériaux et l'ambassadeur de France, ce qui n'empêcha pas Villars de dévaster le margraviat en 1702. Les négociations furent reprises vers 1720 et pendant la guerre de succession de Pologne. Un des motifs des margraves pour demander cette neutralisation était de libérer ces territoires de la dépendance de Bâle. Les margraves possédèrent des propriétés dans cette ville, entre autres, de 1618 au XIX<sup>e</sup> s., les hôtels Bärenfels et Eptingen. A plusieurs reprises les villes et cantons suisses servirent de parrains à des membres de la famille Bade-Durlach en 1658, en 1675, en 1701 et en 1728.

En 1771, Bade-Durlach et Bade-Bade formèrent un seul Etat sous Karl-Friedrich. Ce dernier eut quelques mé-intelligences avec la Suisse sous la République helvétique ; ainsi en 1799 à cause de menées révolutionnaires parties de Bâle. Parmi les Suisses qui furent en relations avec Karl-Friedrich de Bade, il faut citer Lavater.

**II. Electorat.** Par décret d'empire du 25 février 1803, une série de territoires d'empire furent incorporés à Bade et le margrave prit le titre d'Electeur. Parmi ces territoires se trouvait l'évêché de Constance. Par accord signé le 6 février 1804 à Schaffhouse entre la Confédération et l'Electeur, les cantons obtinrent les possessions et les droits que l'évêché de Constance avait en Suisse. Le 28 avril suivant, l'Electeur renouait également aux propriétés du prince-évêque de Bâle situées en Suisse. Par la paix de Presbourg, du 26 décembre 1805, le Brisgau fut cédé à l'Electeur de Bado, avec qui furent continuées les négociations de la part des Confé-

dérés au sujet de leurs prétentions sur les biens du clergé en Brisgau, entre autres sur le couvent de Saint-Blaise. Quelques cantons continuèrent de leurs côtés les pourparlers. En 1806, le gouvernement badois pensa sérieusement à s'agrandir aux dépens de la Suisse. Après que l'Electeur Karl eut épousé Stéphanie Beaularnais, la fille adoptive de Napoléon, il demanda à ce dernier la Suisse entière à titre de « Royaume d'Helvétie ».

**III. Grand-Duché.** Créé en 1806, le grand-duché de Bade fut en 1810 parmi les Etats auxquels Napoléon ordonna le départ commercial contre la Suisse. En 1818 survint un différend sérieux entre la Confédération et Bade au sujet des prétentions de ce dernier dans le Fricktal, qui avait été incorporé à l'Argovie, et du séquestre mis sur les biens des cantons dans le grand-duché. Une députation particulière de l'ancien bourgmestre Escher, de Zurich, ne parvint pas à obtenir la levée du séquestre, qui fut, cependant, accordée beaucoup plus tard. Un autre différend fut soulevé par une loi domaniale badoise en 1825 ; elle était contraire aux traités et fut remplacée l'année suivante par un traité provisoire, défavorable à la Suisse. Les 5 et 6 avril 1832, les troupes badoises violèrent le territoire badois ; l'incident fut liquidé à la suite des regrets exprimés par la Confédération. Après l'expédition de Savoie de 1834, Bade se joignit à la campagne diplomatique menée contre la Suisse pour exiger l'expulsion des fugitifs, et interdir aux ouvriers de se rendre en Suisse. En outre, il fit border de troupes sa frontière Sud. Les soulèvements badois de 1818 et 1849 obligèrent la Suisse à faire occuper la frontière. De nombreux insurgés trouvèrent asile en Suisse, ce qui provoqua un échange de notes avec le gouvernement badois au sujet des inquiétudes que lui causaient ces réfugiés. Bâle fut partie de la Confédération germanique de 1815 à 1866 et de l'empire allemand de 1871. A la suite de la révolution allemande de novembre 1918, la république fut proclamée dans le grand-duché, et le souverain abdiqua formellement le 22 novembre. — Vergl. Fr. von Weech: *Badische Gesch.* — Obser: *Die Reise einer eidg. Gesandtschaft nach Durlach und Strassburg 1612 dans ZGO nouv. série XXIX.* — Viermeisel: *Neutralitätspolitik unter Markgraf Karl Wilhelm von Baden-Durlach, dans ZGO nouv. série XXXIII-XXXV.* — Gehlsh. — Fr. von Wyss: *Leben des Bürgermeisters David von Wyss.* — Carl Roth: *Der chemulige Baster Besitz der Markgrafen von Baden, dans BJ 1912.* — Funk: *Die Schweizerreise des Markgrafen K. F. von Baden im Juli 1783.* dans ZGO nouv. série 29. — Gustav Steiner: *Rheinbund.* — *Königreich Helvetien dans BZ XVII.* [C. B.]

**BADEL.** Famille des cantons de Genève et Vaud. **A. Canton de Genève.** Famille originaire de Certoux, connue dès le XV<sup>e</sup> s. — 1. DENIS, du Conseil des L en 1457, conseiller en 1458. — 2. CHARLES, 1823-1905, député au Grand Conseil de 1876 à 1880 et de 1882 à 1884. — 3. FRANÇOIS, 1833-1900, aussi député au Grand Conseil de 1892 à sa mort. — Voir : Arch. d'Etat Genève. — *Recueil des Lois, Genève.* [C. B.]

**B. Canton de Vaud.** Famille originaire de Bassins, où elle est qualifiée de noble en 1484. Elle acquit au XVI<sup>e</sup> s. la seigneurie de Moinsel près Begnins, puis au XVII<sup>e</sup> s. celle du Marthey près Rolle. Cette famille essaima à Genève et en France. — Voir J.-L. Badel-Grau : *Les familles Badel.* [M. B.]

**BADEN** (latin AQUAE)

(C. Argovie, D. Baden, V. DGS).

Ville. Vient du ahd.

*Badon* (ancien datif du

pluriel de Bad) « près des bains ».

Baden se forma au XII<sup>e</sup> s.

entre les châteaux supérieur

et inférieur, où la Linna

couple la chaîne de la Lâgern,

et non sur l'emplacement de

l'ancienne Aquae près des

grands bains. *Scana* ; un

couple de baigneurs dans

une baignoire de pierre en-

tourée d'un cep de vigne.

*Armoiries* : des le commen-



Premier sceau de la ville de Baden.



ement du XVI<sup>e</sup> s., celles attribuées aux comtes de Baden, d'argent au chef de gueules soutenu d'un pal de sable.

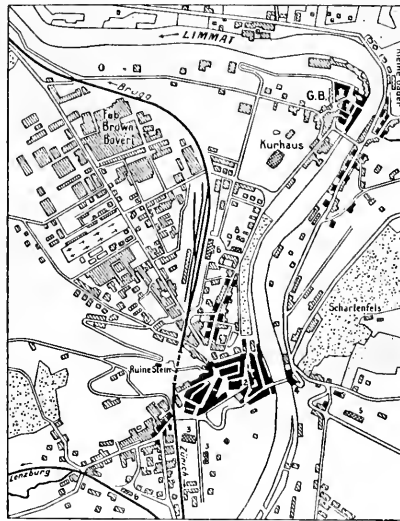
**Histoire jusqu'en 400.** Baden et ses environs furent sans doute l'une des premières contrées colonisées de la Suisse; partout aux environs se trouvent des tumulus et des débris d'ustensiles et d'armes. Nous ne pouvons savoir si les sources thermales étaient déjà connues dans la période préromaine. Tacite (*Historia*, I, chap. 67), dit qu'« Aquæ est comparabile à une ville et très fréquentée pour ses bains. Baden prit une grande importance par suite de la proximité de Vindonissa, dont elle devint le Embourg. Un grand pont de bois traversa l'Ua Limmat près des grands bains. Des petits bains, une route conduisait par Wettingen, Würenlos et Kloten à Winterthour. Différentes routes secondaires s'en détachaient encore. La participation des Héviètes au soulèvement contre



Vitellius (69 après J.-C.) leur fut fatal ainsi qu'à Baden. **VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.** — Durant les invasions Baden disparut complètement de l'histoire, et c'est seulement sous les carolingiens que ce nom réapparut. Après diverses périodes, sous les empereurs carolingiens, les Zähringer administraient l'Aargau et les Nellenbourg le Zurichgau. En 1077, ces derniers perdirent leurs droits de hauts-justices du Zurichgau par suite de la querelle des investitures, ces droits passèrent aux Lenzbourg. A l'extinction de cette famille et de la branche collatérale, les comtes de Baden, la ville passa aux-Kbourg qui y envoyèrent leurs avoués (procurateurs). Ceux-ci habitaient au *Niederlus*. Les avoués connus sont Ulrich († 1244), représentant des deux comtes Hartmann de Kibourg, et son successeur Rudol. de Heltingen; ils portaient les titres de *minister*, *procurator*, *officialis*. A l'extinction de l'ancienne branche des Kibourg par la mort de Hartmann l'Ancien (1264), les terres de sa maison passèrent à son neveu Rodolphe de Habsbourg. Par suite de l'extension des propriétés des Habsbourg vers l'Est, la Reuss cessa d'être la frontière entre l'Aargau et le Zurichgau et Baden passa dans l'Argovie habsbourgeoise. De cette époque, milieu du XIII<sup>e</sup> s., date la dénomination de *Baden im Aargau*. La ville de Baden jouit constamment de la faveur du pape roi. Quand Rodolphe alla habiter Vienne, ses fils administrèrent les « hauts pays », mais lui-même s'arrêta souvent encore à Baden; ainsi en mai 1288, lorsqu'il conclut la paix avec Berne.

**Baden sous la domination autrichienne (1291-1415).** — Mentionné encore comme village dans un rôle du roi Rodolphe en 1281, Baden est déjà nommé *notre nouvelle ville* dans un acte du 10 avril 1298. Il obtint peut-être ses franchises en cette année-là, en même temps que Mellingen, ou peu après, car les deux villes ont à peu près les mêmes franchises que Winterthour. Le successeur de Rodolphe, le roi Albert (1298-1308), soutenu par les Argoviens et les bourgeois de Baden dans sa lutte contre Adolphe de Nassau s'y arrêta souvent, y signa des actes encore le 25 avril 1308; c'est de là qu'il partit le 1<sup>er</sup> mai 1308. Le soulèvement général attendu contre la maison d'Autriche échoua, car les villes argoviennes, Baden la première, restèrent fidèles. La présence du jeune duc Léopold à Baden dans les années suivantes fut motivée par les luttes pour le trône et par les préparatifs contre les Waldstätten, qui eurent au Morgarten une si malheureuse fin. Le duc Léopold recourut souvent à l'aide financière de Baden. Pendant la guerre de Zurich, la ville fut la place d'armes et la porte de sortie de l'armée autrichienne; le duc y tenait 16 otages zuricois sous une étroite surveillance. Le 25 décembre 1351, Rodolphe Brun entreprit sa *razzia* dans le Siggental jusqu'à l'Aar; les Zuricois incendièrent les petits bains, mais furent entourés et violemment attaqués au retour près de Dättwil; le combat se termina à leur avantage devant la porte du haut de Baden, après le coucher du soleil; Baden déplorait la perte de 31 bourgeois. En 1366, un incendie détruisit beaucoup d'anciens documents, de chartes et de sceaux. Le duc confirma cependant les anciens droits de Baden dans la même année. La ville

cut, ainsi que Wettingen, beaucoup à soulfrir de l'invasion des Gugler en 1375 et 1376. En 1386, le duc Léopold y réunit sa puissante armée qui fut défaits près de Sempach le 9 juin 1386. La chanson d'Albert Suter parle aussi « de ceux de Baden »; la ville avait de nouveau à regretter la mort de quelques-uns des siens, comme aussi après Nâfels, mais sa bannière put être sauvée à Sempach. Après la trahison de Wesslen, la guerre prit un caractère sauvage. Les incursions des Schwyzois et des Zuricois causèrent de grands dommages à Baden; les grands et les petits bains furent incendiés en grande partie et les deux corps dévastèrent complètement la cam-



Baden 1712		Baden en 1712	
Baden 1820		Baden en 1920	
Grosse Baden		6 B. Grands bains	
Stadthaus	1 Hôtel de ville	Spital	5 Hôpital
Kath. Kirche	2 Egl. catholique	Behnhof	6 Gare
Schulhäuser	3 Ecoles	Post	7 Poste
Landvogtenshaus	4 Anc. château-buivall	Ref. Kirche	8 Egl. réformée

Plan de la ville de Baden.

pagne environnante. Baden soupçonnait en outre sous la charge croissante des impôts et des emprunts répétés de la maison d'Autriche épuisait ses finances. On ne peut donc pas accuser Baden d'infidélité si elle conclut avec le chevalier Hermann de Sulz et sept villes argoviennes une alliance de combourgeoisie avec Berne. Cette alliance n'empêcha pas, le 25 avril 1415, les troupes des VIII anciens cantons, moins Berne, de paraître sous les murs de la ville. Burkhardt de Munnberg était déterminé à défendre le *Stein* et la cité, bien que celle-ci eût préféré capituler à de bonnes conditions comme Mellingen et Bregarten. Une partie des murailles ayant été démolies, la ville et le fort du bas se rendirent le 8 mai à la condition que leurs anciens droits et franchises fussent confirmés. Munnberg s'enferma dans le *Stein* et repoussa toutes les demandes de reddition. Ce château ne put être pris que grâce à la grosse bombardement de Bernois, et fut incendié le 20 mai 1415. Les archives autrichiennes ainsi que l'important *Habsburger Urbar* de Burkhardt de Frick furent emportés à Lucerne. L'année suivante, l'empereur abandonna le territoire occupé à ti-

100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110



111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200



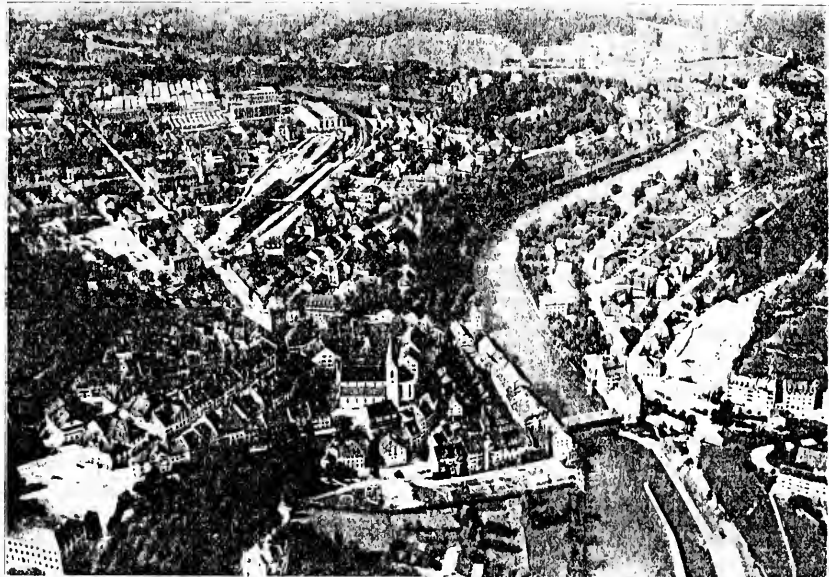




tre de gage d'empire, celui-ci ne pouvant être racheté par l'empereur qu'avec l'assentiment de Zurich et moyennant 10 500 fl. La ville de Baden fut l'objet d'un acte spécial qui lui restituait d'un anneau de 20 mètres d'argent rebtu qui la modestement dans ses droits et libertés. Le 2 décembre 1521, l'Autriche remit formellement aux Confédérés, à Aarau, les territoires qu'ils occupaient, Aarau, Baden, Mellingen, etc.

**Baden sous la domination des Confédérés (1415-1798).** — Le passage de Baden aux VIII cantons (Berne eut part à son administration en 1426 et l'ensemble en 1435) valut à la ville des avantages et des inconvénients. En 1425, les Confédérés décidèrent de tenir toutes les années à Baden, le jour de Pentecôte, une Diète pour la

en 1529, les cantons catholiques survillèrent attentivement Baden. Les gardes de la ville furent renforcées, en on craignait une attaque de la part des Zuricois. Une demande de Berne et Zurich de leur accorder un prédicant, à leurs frais, pendant la Diète de Baden, fut repoussée par le conseil. Après la deuxième paix nationale, 1531, la politique de Baden fut dirigée par les V cantons. Baden prit part à la guerre des paysans ; dans ses murs séjournait la Diète d'une façon presque ininterrompue ; 40 hommes accoururent au secours de Mellingen menacée par les paysans. Baden se tint également aux côtés des catholiques pendant la première guerre de Villmergen, et, malgré la protestation de Zurich, accepta une garnison de 300 hommes. C'est



Baden, vue prise en avion à l'altitude de 600 m. au dessus du sol par l'Aéro-Zurich, tante, Mittelholzer et Cie, en juillet 1919.

reddition des comptes. Les droits de la ville furent respectés, et même au début Baden fut intéressé par les cantons dans leurs conflits ; ainsi en 1437 dans la succession du Toggenburg. Baden fut souvent le siège de tribunaux arbitraux (en 1469 à l'écrasement de l'alliance des cantons avec l'évêque de Constance) et d'une façon permanente dans les conflits entre Bâle, Schaffhouse et Appenzell ; plus tard entre Rotwyed et les Confédérés. Pendant la guerre de Zurich, la ville recut une garnison et devint une place importante pour l'armée des cantons. La garnison répondit parfois courageusement aux incursions des Zuricois. Les conditions de paix, négociées à Baden en mars 1474, furent repoussées avec passion par Zurich. Seule la paix du 12 juin 1436 déchaîna Baden et la compagnie d'un lord bardeau. En 1499, pendant la guerre de Smalke, Baden servit de nouveau de place de rassemblement contre le Fribourgois richien.

Les progrès de la nouvelle religion à Zurich firent impression sur Baden. Une église fut provoquée par le curé Stähli à Weingarten ; puis survint par le bailli, il fut défendu vaillamment par les paysans de sa commune. Après la conversion de Bruggen en un protestantisme,

venue à Baden qui fut signée la troisième paix nationale des 26 février-7 mars 1654. Malgré la protestation de Berne et de Zurich à la Diète, la reconstruction du *Stein* fut poussée énergiquement et, en 1670, cette fière forteresse était de nouveau debout. Pendant la deuxième guerre de Villmergen, 1712, les Bernois et Zuricois commencèrent le 25 mai le siège de la ville et de la forteresse, défendues par plus de 1000 hommes des V cantons et du Fribourg et 63 canons. Le 1<sup>er</sup> juin, elles se rendirent ; la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, en conservant ses hambrées et ses armes, mais non l'artillerie. Baden fut occupée par 800 hommes sous les ordres du colonel Hackborth, de Berne. Après de longues négociations, Berne se rendit le 9 juin à la demande de Zurich de démolir le *Stein*, et le même mois déjà la forteresse était réduite en ruines. La ville protesta le 3 juin aux deux cantons et dut livrer son argentière. Le 5 juin eut lieu le premier service divin réformé. Après la défaite des catholiques à Villmergen, les V cantons furent renoués dans la quatrième paix nationale du 25 juin, à la ville et au comté de Baden en faveur des protestants. A la suite du refus des catholiques de séger

1871

1871

1871

1871

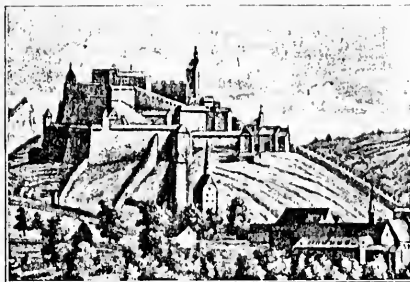
1871

1871

1871

1871

à Baden, la Diète fut transférée à Frauenfeld, ce qui causa un grand tort à la ville. Le 16-19 mars 1798, la souveraineté des cantons prit fin, Zurich, Berne et Glaris y



Le Stein de Baden d'après une gravure sur cuivre de 1700 environ. D'après W. Metz; *Burgundgen*.

ayant renoncé formellement. Baden cessa ainsi d'être pays sujet et devint, tôt après, la capitale du nouveau canton, qui exista jusqu'en 1803. L'Acte de médiation créa le canton d'Argovie dans ses limites actuelles. Baden, après qu'on lui eut enlevé les communes protestantes de Schlieren, Dietikon, Ötwill, devint le chef-lieu du district du même nom, et il l'est resté jusqu'à présent.

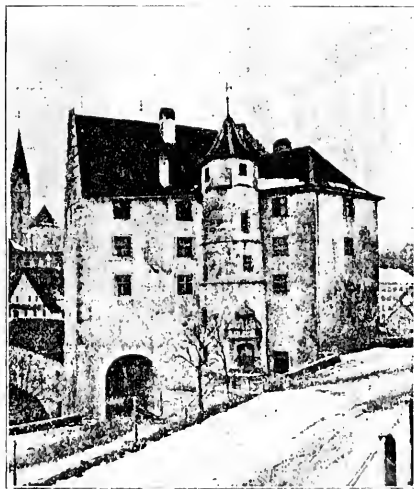
**Divers.** Le plus ancien document concernant l'église date de 1300; elle appartenait alors à l'archidiaconat de Zurich, diocèse de Rapperswil. En 1363, elle fut donnée par l'Autriche aux von Hwelen; en 1408, le couvent de Wettingen en obtint la collation. La cure date de 1617, et en 1624 fut décidée la construction d'une église collégiale, agréée par l'évêque en 1649. La paroisse fut détachée du chapitre de Regensberg, mais incorporée à nouveau en 1875. Cinq chapelles existent encore: la chapelle Saint-Nicolas, primitivement chapelle du château des Habsbourg, celles de Maria de Wyl, de Saint-Sébastien (autrefois ossuaire), des Trois Rois et de Sainte-Anne. Le couvent des capucins fut créé en 1593, reconstruit en 1654 et supprimé en 1841, il fut démolí peu après. Jusqu'en 1612 exista un couvent de femmes; en 1618 fut construit dans le faubourg une petite église et couvent du couronnement de Marie, agrandi en 1623, supprimé en 1841, réouvert l'année suivante et définitivement supprimé en 1876. C'est aujourd'hui un asile catholique privé pour enfants nécessiteux. L'église réformée a été bâtie en 1743 avec les matériaux du Stein, et la cure acquise en 1726. L'hôpital fut fondé par la reine Agnès, la fille du roi Albert, et en 1351 déclaré franc d'impôts. En 1677, il possédait toutes les dîmes du Rohrdorferberg. Sa fortune dépassait le million en 1810; en 1819, à l'occasion de la séparation de Baden et d'Ennetbaden, on en préleva près d'un demi-million en faveur de différents fonds. Un maître d'école est mentionné en 1400; en 1650 trois ecclésiastiques remplissent ces fonctions. Une nouvelle maison d'école fut construite en 1857 sur l'emplacement de l'ancien couvent des capucins; le nouveau collège primaire date de 1903. Les registres de paroisses datent pour les catholiques: naissances 1573, mariages 1586, décès 1588; pour les protestants: naissances 1718, mariages 1792, décès 1716.

**INSTITUTIONS.** La ville de Baden avait déjà de grandes franchises sous la domination autrichienne. Sa situation privilégiée lui fut confirmée par Zurich et Berne qui déclarèrent qu'elle conserverait tous ses droits de juridiction civile et criminelle ainsi que son administration. Les premiers étaient aussi applicables à Ennetbaden. L'organisation civile de Baden avait pris avec le temps un caractère aristocratique. A la tête de la ville il y avait un Petit Conseil de 12 membres et un Grand Conseil de 40 membres, chacun avec un avoyer

à la tête. Les fonctions de conseiller étaient à vie au XVIII<sup>e</sup> s.; le Petit Conseil se recrutait lui-même. L'avoyer du Petit Conseil était confirmé chaque année; cette confirmation, ou éventuellement nomination, avait lieu par le Grand Conseil et 60 représentants de la bourgeoisie. L'avoyer du Grand Conseil, dit avoyer des Quartiers, était désigné par le Grand Conseil lui-même. Le Petit Conseil détenait la plus grande partie des pouvoirs; c'est parmi ses membres que les deux conseils choisissaient les principaux fonctionnaires de Baden.

**TRIBUNAUX.** Baden avait trois sortes de tribunaux. 1. Le tribunal pour dettes (6 membres du Grand Conseil et 2 représentants de la bourgeoisie). 2. Le tribunal pénal, sous la présidence de l'avoyer. Les instances de recours étaient le Petit et le Grand Conseil, puis le « Syndicat » et enfin les cantons. 3. Le tribunal criminel, composé des deux conseils réunis. Dès 1712, la ville dut prêter serment tous les dix ans, le plus souvent avec Bremgarten et Mellingen, à Baden même. Dès cette époque aussi, les cantons exercèrent une certaine surveillance sur la ville, le bailli possédait un double de la clef de la tour et devait assister à toutes les séances du Grand et du Petit Conseil.

Le Niderhaus ou le château du bas (appelé aussi « Stein » plus tard château du bailli, était à l'origine un petit château sur la rive droite de la Limmat. Il commandait le passage du fleuve et fut le siège des baillis des Lenzbourg, des Kibourg et des Habsbourg. Il fut construit de 1363 à 1486, agrandi en 1579, et servit de bâtiment de l'école secondaire de 1807 à 1857. Il abrite aujourd'hui le musée historique. Sur l'emplacement du Stein, forteresse du haut ou ancien château, les Romains avaient déjà une tour d'observation. Le Stein fut brûlé le lundi de Pentecôte 1415, reconstruit de 1655 à 1670 et définitivement démantelé en 1712. La porte supérieure (*Obertor*), fut démolie en 1874; la porte inférieure, appelée aussi porte de Brugg, aujourd'hui Stadtturm, fut manifestement reconstruite en 1440 avec d'anciens matériaux, et renouvée en 1509, 1572, 1755, 1823 et 1899.



Le château baillival de Baden d'après une photographie.

Le pont près du château baillival était connu déjà en 1242; en 1649 fut élevé un pont suspendu, brûlé par les Français en 1799 et reconstruit en 1809-1910. Baden était relié à Ennetbaden au moyen d'un bac; le pont existe



depuis 1819 et a été remplacé en 1879 par un autre à tablier métallique. La Limmatt était autrefois une route commerciale très fréquentée à cause des foires de Zurich et des bains de Baden. Dans les années 1830 encore, le bateau des bains faisait tous les jours le trajet jusqu'à Zurich. En 1837, la ligne Baden-Zurich, la *Spanisch-Brädl-Bahn*, la première ligne de chemin de fer de Suisse, fut ouverte. Baden comptait en 1920 9600 habitants.

Voir Welti et Merz : *Die Stadtrechte von Baden und Bragg*. — J.-J. Hühle : *Gesch. der Reformation und Gegenreformation in... Baden*. — H.-K. Kreis : *Die Grafenschaft Baden im 18. Jahrh.* — K. Landolt : *Der Wiederaufbau des Steins zu Baden*. — J.-G. Guggenbühl : *Zürichs Anteil am zweiten Villmergerkrieg*. — A. Maurer : *Der Freiämtersturm, 1830-1831*. — *Festschrift zur Eröffnung des neuen Krankenhauses... Baden*. — W. Merz, pasteur : *1714-1914. Zur Gesch. der reformierten Kirche*. — W. Merz, Oberrichter : *Burganlagen und Wehrbauten des Argaus*. — Le même : *Wappenbuch der Stadt Baden*. — Fricker : *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden*. — Le même : *Gesch. der Badener Stadtschulen*. — Gebensdorfer : *Chronik*, III — Fritz Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder zu Baden im Argau*. — David Hess : *Die Badenerfahrt*, Zurich 1817. — *Badener Kalender*, 1916, 1918. — *Argovia* V, XIX. — *KSB* IV et 1898. — *AHS* 1889, 1895, 1900, 1902. [O. Z.]

**BADEN, von. I.** Famille de Baden qui remonte à l'amtman Ulrich mentionné en 1244 au *Niederbuch* ou château inférieur de Baden et s'éteint avant le XIV<sup>e</sup> s. Ses membres ne se rattachaient pas du tout aux « comtes » de Baden, mais étaient des ministériaux des Kibourg. L'avoué WERNER VON BADEN, dont le sceau de 1293 porte une tête de taureau, appartenait à la famille de Wolen, selon Merz, tandis que son successeur l'avoué Heinrich (1304) s'appelait Henricus Villicus (noire). [Az.]

**II.** Famille de ministériaux des Zähringen, puis des comtes de Fribourg, qui tiraient son nom du château de Badenweiler. *Armoiries* : échiqueté de sable et d'argent. Elle posséda pendant quelques années, avant 1384, le château de Wildenstein ; à la fin du XIV<sup>e</sup> s. ou au début du XV<sup>e</sup> s. elle devint bourgeoise de Bâle et le resta jusqu'en 1499. Elle s'éteignit en 1850 à Fribourg en Brisgau. — Voir Tableau généalogique dans Merz : *Sisgauer Burgen* IV, sous Wildenstein. [H.T.]

**III.** A Mellingen, Thoune et aussi ailleurs l'on trouve des familles bourgeoises VON BADEN ; leur nom est une désignation d'origine et n'a pas de rapport avec la famille des ministériaux. Il est possible que la forme BADEN dérive de von Baden, mais elle signifie plutôt tenancier de bains. — Voir Merz : *Burganlagen*. — *Wappenbuch der Stadt Baden*. — *FHB*. — *ZÜB*. [Az.]

**BADEN (ARTICLES DE).** Sur l'initiative de GALLUS-JAKOB BAUMGARTNER, de Saint-Gall, et de EDOUARD PRYFFER, de Lucerne, les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall se réunirent à Baden, du 20 au 27 janvier 1834, pour régler en commun les rapports de l'État et de l'Église. Le résultat de la conférence fut les 14 articles dits de Baden. Ils réclamèrent : la transformation de l'évêché de Bâle en archevêché ; éventuellement, le rattachement des évêchés suisses à un archevêché étranger ; des réunions synodales sous la surveillance de l'État pour permettre une inspection de l'État dans les affaires d'Église ; la protection des évêques dans leurs droits pastoraux (contre la papauté) ; le placet de l'État pour les mandements de l'Église ; le contrôle de l'État sur les séminaires de prêtres et sur les ordres religieux ; l'imposition des couvents ; la limitation de la juridiction ecclésiastique en matière de mariages ; l'établissement de faibles taxes de dispense de mariage ; la garantie des mariages mixtes et la limitation des jours de fête.

Les articles furent d'abord ratifiés par les Grands Conseils de Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie. Mais l'on ne parvint pas à les introduire dans les législations cantonales. Ils furent célébrés dans le camp radical comme « la barrière protégeant la liberté contre le despotisme de l'Église ». Le clergé

catholique libéral avait pris une grande part à l'établissement des Articles de Baden, mais lorsque l'encyclique papale du 17 mai 1835 prononça leur condamnation, un tempête générale s'éleva contre eux dans le camp catholique, et des associations catholiques dé-



Le Stadtturm de Baden, d'après une photographie.

fensives se constituèrent. L'Argovie dut employer les armes contre le Fribourg en 1835, Berne contre le Jura en 1836, ce qui mit en mouvement la diplomatie étrangère. Le Grand Conseil bernois chercha alors à nouer des relations avec le Saint-Siège au lieu d'appliquer les articles de Baden. Les autres cantons firent de même, de sorte que les Articles de Baden disparurent dans l'espace de quelques années. En 1841, l'Argovie dut aussi les abandonner. La papauté demeura victorieuse. — Voir Dierauer V. — Schnyder : *Gesch. der Badener-*





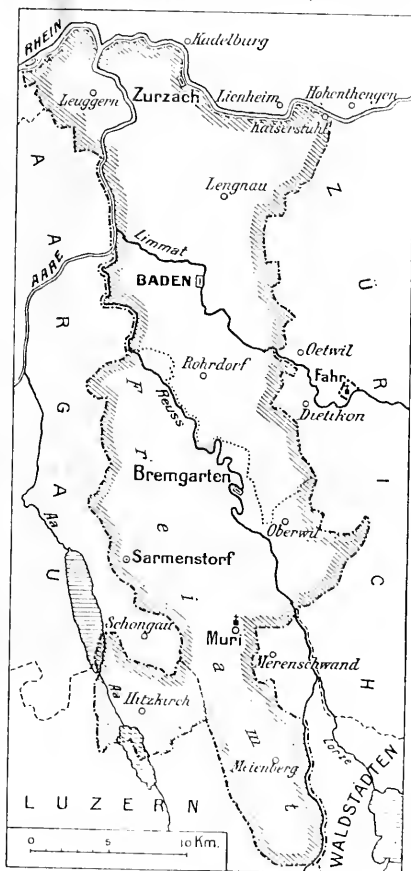
konferenzartikel — Baumgartner : *Die Schweiz in ihren Kämpfen* II, 55-57. — E. Zschokke : *Gesch. des Argau*, p. 249. — *Katholische Schweizer-Mittheil.* 1871, 1896, 1898. (1-3.)

**BADEN (BAILLAGE COMMUN DE).** Lors de la conquête de l'Argovie par les Confédérés, Baden fut la dernière place forte autrichienne qui tomba entre leurs mains. Le 22 juillet 1415, l'empereur Sigismond hypothéqua Baden et les terres conquises en commun aux Zurichois pour la somme de 4500 fl. en leur permettant de s'adjindre comme créanciers hypothécaires les autres cantons intéressés. Cette participation des Confédérés fut décidée le 18 décembre 1415. Ainsi fut instituée pour la première fois un bailliage commun, c'est-à-dire un territoire gouverné en commun par des baillis pris tous les deux ans dans l'un des VIII anciens cantons dans l'ordre suivant : Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Glaris et Berne. Uri, qui refusa en 1415 de prendre part au gouvernement, revint plus tard à d'autres soutiens et en envoya en 1445 son premier bailli à Baden ; pendant la première guerre de Zurich, le tour de ce canton fut omis en 1445 à part cela, l'ordre fut exactement observé de 1415 à 1712. La quatrième paix publique, de 1712, exclut les cantons catholiques du gouvernement commun et le bailliage ne fut plus dès lors soumis qu'à Zurich, Berne et Glaris, et même de telle façon que le tour de Glaris ne revenait que tous les 16 ans comme auparavant et pour deux ans. Berne et Zurich, par contre, se partagèrent les quatorze années restantes en périodes de 2-3 ans jusqu'en 1729, puis de 3-4 ans et dès 1747 en deux périodes de sept ans. Cette sujétion prit fin le 19 mars 1798 par la proclamation des anciens cantons cœsoignes qui déclarèrent Baden libre et affranchi de leur souveraineté.

Le bailliage de Baden se composait de la ville de ce nom et de onze districts, 8 intérieurs : Birnenstorf, Dietikon, Ehrendingen, Gebistorf, Leuggern, Rohrdorf, Siggental et Wettlingen, et 3 extérieurs : Kaiserstuhl, Klingnau et Zurzach. Dans les districts intérieurs, le bailli avait la haute et la basse juridiction ; dans les districts extérieurs, il n'avait que la haute juridiction, la basse revenant à l'évêque de Constance. Comparé à la division territoriale actuelle, le bailliage de Baden comprenait les districts de Baden et de Zurzach, les paroisses zuricoises de Dietikon-Urdorf, Schlieren et Utikon, et sur la rive droite du Rhin les paroisses badoises de Hohenthengen, Kadelburg et Lienheim. — Voir *Dieraner*. — LL. — LLL. (AZ.)

**BADEN (BAINS DE).** Les sources de presque 400 B. qui jaillissent au coude de la Limmat à Baden étaient déjà connues des Romains comme le prouve le nom d'*Aquæ Helvetiæ* ou de bains helvétiques. Ces sources étaient si proches du grand camp de Vindonissa que la visite en était facile, d'autant plus que la grande route militaire du lac de Constance à Vindonissa franchissait la Limmat à cet endroit. Tacite mentionne les bains de Baden pour la première fois en 68. Ils disparurent de l'histoire avec les Romains en 450, sans qu'ils aient été pour autant tout à fait oubliés. Grâce à la proximité des deux châteaux, le Stein et le Niederhus, et peut-être plus encore de Zurich, les bains prirent dès le XIII<sup>e</sup> s. un nouvel essor ainsi qu'en témoigne la décision de 1316 qui autorise les chanoines du Grossmünster de Zurich à y faire deux cures par an. Le curier pape, Francesco Poggio, au Concile de Constance (1414-1418) parle déjà du train très luxueux de la vie des bains. Le véritable développement ne date cependant que de l'année 1426, à partir de laquelle les Diètes pour la reddition des comptes annuels se tinrent régulièrement à Baden. L'image que nous en donnent les chroniqueurs est toujours la même : la ville d'eaux était chaque été le lieu de réunion de la meilleure société de toute la Suisse, et partant était connue aussi pour ses mœurs légères. C'étaient de nouveau les « bains suisses » comme au temps des Romains. En séjour aux bains était de bon ton pour les personnes en santé et le remède universel des maladies. Toute la ville vivait de ses hôtes qui rapportaient aux leurs les cadeaux traditionnels, *Badenkraut*, et recevaient de leur côté des *Badenschenken* de la maison ou de leurs amis pendant la

cure ; il en résultait un trafic constant qui ne diminuait un peu que pendant l'hiver. La décision prise en 1712 par les cantons catholiques de ne plus assister aux Diètes de Baden parce qu'ils n'avaient plus part à l'administration de ce bailliage, sembla devoir mettre fin à cette vie brillante. Mais l'usage était trop bien enraciné



Carte du canton de Baden.

de sorte que la mode d'aller aux eaux de Baden persista, comme le témoigne Hess dans sa *Badenfahrt* en 1618. La cure de bains s'est maintenue en général au cours du siècle passé et Baden compte encore aujourd'hui, en Suisse du moins, pour l'un des bains les plus à la mode et les plus fréquentés. — Voir B. Fricker : *Gesch. der Stadt und Bäder zu Baden*. — F.-E. Woltz : *Stadtrecht von Baden*. — F. Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder von Baden*. (D. FLEISCH et AZ.)

**BADEN (CANTON DE).** Ce canton doit son existence à une proclamation du général Brune, du 16 mars 1798. Le 19 mars Zurich et Berne affranchirent de la sujétion l'ancien bailliage commun de Baden. La constitution



hélicétique du 12 avril 1798 prévoyait à la vérité la fusion de ce nouvel État avec Zoug en un seul canton, mais le jour précédent déjà, le commissaire du gouvernement, Leracher, avait confirmé la première décision, Zoug s'étant joint aux cantons opposés à la République hélicétique. Les choses en restèrent là et le 19 et 20 avril, les électeurs réunis à Mellinger nommèrent leurs députés au Grand Conseil hélicétique, au Sénat et à la Cour suprême. Le 27 mai, sous la pression des baïonnettes françaises, le Prévôt fusionna avec le

1149-1169, est appelé une fois en 1155 frère du *marcbio* ou *comes Werner de Baden*. — 4. ANSOLD IV, 1127-1172, paraît en 1130 sous le nom de *Arnold de Baden*, et en 1169 de *comes de Baden*. Dernier des comtes de Baden, il eut pour héritier le comte Hartmann III de Kibourg. Sur leurs sceaux, les quatre frères portaient le château des Leuzbourg, mais la tradition, vieille du XV<sup>e</sup> s., leur attribua les armoiries actuelles de la ville.

Un comté de Baden n'a jamais existé; ce nom a été donné dès 1173 sous les Kibourg et plus tard sous la



Le Congrès de Baden, d'après un tableau de Huber se trouvant au Musée de Versailles.

1. Maréchal de Villars. — 2. de Saint-Contest. — 3. Le comte du Luc. — 4. Secrétaire d'ambassade Balthé. — 5. Secrétaire de légation Boudouvieth. — 6. Le comte de Seïlern. — 7. Le comte de Goës. — 8. Le prince Eugène de Savoie.

canton de Baden qui se trouva définitivement constitué en cinq districts : Baden, Breungarten, Muri, Sarnenstorf et Zurzach, avec Baden comme chef-lieu. Il comprenait l'ancien bailliage de Baden moins les villages de la rive droite du Rhin : Kadelburg, Lienheim et Hohenlhengen, auxquels on renouait facilement; mais il conservait l'ancienne frontière zuricoise et le district de l'ancien Freiamt, comme avant 1798. Le canton de Baden partagea le sort de la République hélicétique jusqu'à sa transformation. L'Acte de Médiation le réunit le 19 février 1803 au canton d'Argovie dont il fait partie depuis. [Az.]

**BADEN (COMTES DE).** Cette famille était une branche collatérale de la puissante famille des comtes de Leuzbourg; elle a porté ce nom à cause du château supérieur de Baden, le *Stein*. Ce sont les quatre fils du landgrave Arnold II du Zurichgau qui ont porté le titre de comtes de ou à Baden, soit : — 1. ULRICH V, 1127-1134, *comes de Baden* 1130. — 2. WERNER, 1127-vers 1165, *comes de Baden* 1127-1155, *marcbio de Baden* 1155, et en 1145 *Wernherus de Baden*. — 3. KUNO,

domination autrichienne à l'ancien bailliage de Baden. Depuis la conquête de 1415 par les Confédérés, l'expression comté a été seule employée. — Voir Merz: *Burganlagen* — FRB. — ZUB. [A. ZESTER.]

**BADEN (CONGRÈS DE).** Lors de la guerre de la succession d'Espagne, une coalition européenne s'était formée contre Louis XIV et les prétentions françaises. Elle commença à se disloquer après la mort de l'empereur Joseph I<sup>er</sup>, survenue le 17 avril 1711, lorsque Charles, le prétendant habsbourgeois, eut de nouveau réuni toutes les terres autrichiennes et espagnoles sous le même sceptre. L'Angleterre fut la première à se retirer les Pays-Bas, la Prusse, la Savoie et le Portugal suivirent son exemple (Paix d'Utrecht, 11 avril 1713) et même enfin l'empereur pour lui et sa maison (Paix de Rastatt, 7 mars 1714). Il ne restait en présence que la France et l'empire allemand. Ils envoyèrent le 3 juin 1713 leurs plénipotentiaires à Baden, pour y rétablir la paix de l'Europe. Le prince Eugène de Savoie, le comte de Seïlern, et le comte Goës représentaient l'Empire; le maréchal de Villars, le comte du Luc et le



sieur de Saint-Contest, la France. La paix qu'ils signèrent le 7 sept. 1714 ne fit que confirmer les résultats de la guerre, et remplaça par l'équilibre européen la domination devenue insupportable de Louis XIV. Pendant trois mois Baden fut un petit Paris; et les fêtes succédaient aux fêtes et les envoyés, du Luc en particulier avec sa suite de 300 personnes, dépensaient l'argent à pleines mains.

La paix de Baden a une certaine importance pour la Suisse, car les négociateurs s'entendirent pour reconnaître sa neutralité, comme ils l'avaient fait à Utrecht. Une seule difficulté surgit : à Utrecht, Louis XIV avait reconnu Neuchâtel parmi les pays alliés de la Suisse; à Baden, il se refusa absolument à une déclaration explicite et s'en tint à l'expression générale d'*alliés et coalisés du Corps helvétique*. Il se vengea à Utrecht et à Baden de la défaite diplomatique de 1707, mais n'en retira rien sinon que l'Angleterre reconnut expressément, déjà avant les négociations de Baden, dans une déclaration particulière du 20 août 1713, que la principauté de Neuchâtel faisait partie de la Suisse. — Voir Dierauer, IV. — Henry Mercier : *Le Congrès de Baden et la Suisse dans ASG*, 1917. [Az.]

**BADEN (DÉFENSIONAL DE)**. Organisation militaire fédérale. Voir DÉFENSIONAL.

**BADEN (DISPUTE DE)**. Dispute religieuse organisée par les adhérents à l'ancienne confession pour enligner les progrès croissants de la nouvelle foi dans la Confédération et pour réduire Zwingli au silence au moyen de la scolastique et de la théologie. L'initiative de cette réunion vint de Johann Faber, vicaire général de l'évêché de Constance, qui se présenta dans ce but à la Diète et se mit en Allemagne en relations avec le Dr Eck, d'Inngolstadt, le célèbre champion de la papauté en Allemagne. Elle devait avoir lieu à Bâle qui déclina cet honneur; Baden fut alors proposé. Les cantons et leurs alliés devaient y assister. Les évêques suisses et les universités des environs furent invités. La dispute ne devait pas s'occuper d'innovations ni de modifications, mais soumettre des vœux éventuels au prochain concile. Il ne fut pas possible d'obtenir la participation de Zurich et de Zwingli. L'invitation venait de la même Diète qui avait exclu Zurich des débats, et Zwingli, malgré un sauf-conduit, se refusa à paraître à Baden, et les V cantons catholiques étaient en force. La réunion perdit ainsi d'avance de son importance pour les deux partis.

Le lundi de Pentecôte, le 21 mai 1526, les débats furent ouverts; ils se prolongèrent jusqu'au 8 juin. Les adhérents de la nouvelle confession, peu nombreux, étaient naturellement dans une position difficile. Seul Oecolampade de Bâle, qui disputa sept jours durant sans résultat avec le Dr Eck au sujet de la première thèse de ce dernier, concernant la Sainte-Gène, gagna la considération des catholiques. La dispute tourna autour des sept thèses d'Eck, sur la Sainte-Gène, l'incarnation des saints, l'adoration des images, le purgatoire; les deux dernières thèses d'Eck sur le péché originel et le baptême ne furent pas discutées. Par contre, l'on ne permit pas à Oecolampade de présenter une thèse, tandis que le pamphlétaire Thomas Murner put le faire et clore la dispute par un discours injurieux pour Zwingli. Celui-ci était renseigné journellement à Zurich sur le cours des débats par de jeunes amis. Environ 90 auditeurs se prononcèrent en faveur des thèses d'Eck et 11 seulement, quelques-uns encore avec des restrictions, en faveur d'Oecolampade.

Le parti catholique croyait avoir définitivement vaincu; des rumeurs coururent en Allemagne sur la défaite de la nouvelle foi à Baden. La dispute excita pendant un certain temps le plus vif intérêt chez les Confédérés. Les cantons catholiques, dans l'assurance de leur victoire, allèrent trop loin; Zurich permit à la nouvelle foi, Berne et Bâle, eux, se fâchèrent car l'examen des protocoles officiels de la réunion ne leur fut pas permis et les rapports privés avaient été interdits pendant la durée des débats. Berne fut ainsi poussé à avoir ses propres discussions religieuses, qui furent par la suite de la plus grande importance. — Voir AS IV, l. a. — Wiedemann : *Joh. Eck* 1865 p. 206-48. — Fleisch-

lin : *Schweiz. Ref. Gesch.* III, 599-691. — Stähelin : *Zwingli* II, 1. Dierauer 111.

**BADEN (TRAITÉS DE PAIX DE)**. Trois traités de paix ont été signés dans cette ville et en portent le nom. —

1. La PAIX DE BADEN, ou troisième paix nationale, signée entre les deux cantons réformés de Zurich et Berne d'une part, et les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug, d'autre part, après la première guerre de Villmergen, le 26 février 7 mars 1636. Voir PAIX NATIONALE, TROISIÈME.

2. La PAIX DE BADEN, du 7 septembre 1714, conclue entre la France et l'empire allemand après la guerre de la succession d'Espagne. Voir BADEN, CONGRÈS DE.

3. La PAIX DE BADEN, le 15 juin 1718, conclue entre Zurich, Berne et l'abbé de Saint-Gall, dernière conséquence de la deuxième guerre de Villmergen ou guerre du Toggenburg de 1712. Cet important traité, dû surtout aux efforts de l'avoyer bernois Johann-Friedrich Willading, réglait avant tout les rapports entre l'abbé et le Toggenburg, accordant au premier la souveraineté sur ce pays, mais reconnaissant d'autre part au second la parité complète de 1707 qui lui donnait une autonomie presque complète avec son propre landrat et son propre tribunal. En outre, ce traité appliquait le principe de la parité confessionnelle prévu dans la quatrième paix nationale, non seulement au Toggenburg mais aussi à toutes les possessions de l'abbé en Thurgovie et dans le Rhodant, à l'exception de l'Alte Landschaft. Finalement les difficultés éventuelles entre l'abbé et les gens du Toggenburg devaient être soumises à un tribunal arbitral formé de trois cantons protestants et de trois cantons catholiques. Cette paix abrogea l'ancien *Bauernlandrecht* entre le Toggenburg et les cantons de Schwyz et Glaris. Zurich et Berne remplacèrent dès lors ces deux derniers cantons dans leur rôle de protecteurs du Toggenburg, jusqu'en 1795. — Voir Dierauer. — AS VII, 1381. [Az.]

**BADEN-HOCHBERG (COMTES DE)**. Voir HOCHBERG.

**BADER, BAADER**. Familles répandues dans les cantons de Bâle, Lucerne, Soleure et Zurich, encore actuellement florissantes.

1. Canton de Bâle (Bader, Baader). La famille Baader est mentionnée à Gelterkinden dès 1515, à Liestal vers 1600. — 1. SAMUEL, \* 1721, était chirurgien de campagne au service de la Hollande et rapporta quelques connaissances chirurgicales et médicales à Gelterkinden, où il acquit un certain renom de praticien. — 2. SAMUEL, 1780-1843, petit-fils du n° 1, médecin. Il étudia à Bâle, Genève et Würzburg, s'établit à Gelterkinden en 1800 où il acquit bientôt une grande pratique. Son fils — 3. JOHANN-JAKOB, 1810-1879, étudia la médecine à Bâle, Fribourg et Heidelberg, fit son doctorat à Zurich et pratiqua longtemps dans son village avec beaucoup de dévouement. Président de la société de médecine de Bâle-Campagne, il proposa le 27 décembre 1865 la fondation d'une société suisse des médecins et fut le fondateur de l'*Aerztlicher Zentralverein* et le promoteur du *Correspondenzblatt für Schweizerärzte*, publié plus tard par le professeur Klebs.

Il fut président de la Commission scolaire de son district, membre du Conseil sanitaire et du Grand Conseil, conseiller national. Comme président du Grand Conseil, il fit rebâtir un établissement pénitentiaire et un hôpital cantonal. On lui doit aussi la fondation d'une école secondaire de jeunes filles, de la société de lecture et de la Caisse d'épargne. — 4. ARNOLD, 1842-1888, fit son



Johann-Jakob Bader, d'après un dessin de L. Wagner en 1848.



docteur en médecine à Berne et dès 1872 rédigea avec Albert Burckhardt le *Korrespondenzblatt*. Il cessa de pratiquer à la campagne en 1879 pour raison de santé, et s'établit à Bâle, où il fonda avec Albert Burckhardt la caisse de secours pour les médecins suisses. [Werner Naef.]

**B. Canton de Lucerne.** Familles de Knutwil, Lucerne, Reiden, Ruswil, Willisau, etc. La branche lucernoise est mentionnée dès 1349. De 1396 à 1509 sept membres de la famille firent partie du Grand Conseil, dont NIKLAUS, excommunié le 25 septembre 1392 avec 25 autres Lucernois, pour avoir pris le parti des Uranaïns vis à vis l'interdit pour leurs démêlés avec le Fraumünster de Zurich. — Le peintre JOHANN, mentionné en 1774 à Beromünster, est d'origine bavaroise. — SKL. — Actes aux Archives d'État de Lucerne. [P.-X. W.]

**C. Canton de Soleure** (Baader et Bader). Famille encore existante. — 1. HUGO, de Winterthur, chanoine du chapitre de Schönenwerd dès 1365, et prévôt dès 1388 ; il rebâtit en 1386 l'église incendiée du chapitre. L'année de sa mort est inconnue. — 2. JOSEF, père, et — 3. JOSEF, fils, acheminèrent avant 1770 le modèle en bois de l'église de Saint-Urs dont ils avaient été chargés par le constructeur. — Tous deux habitèrent à Büttlau près de Soleure. — 4. URS-JOSEPH, de Holderbank, \* le 18 mai 1797 à Soleure, devint le 16 août 1819 professeur de français au collège de la ville, prêtre en 1821 et plus tard professeur au gymnase, puis à l'école cantonale du 8 juillet 1833 à sa mort, le 25 février 1861. Il écrivit des livres scolaires de français, de latin et d'histoire, ainsi que des brochures d'édification. — Voir Ferdinand von Arx : *Gesch. der höheren Lehranstalt in Solothurn*, 1911, 107. — SW, 182f, p. 458. — P. Strohmeier : *Der Kt. Solothurn*. [J. M.]

**D. Canton de Zurich.** 1. Famille mentionnée à Affoltern près Zurich vers 1430, mais originaire de Erlifon. Elle tenait du couvent d'Ofentbach une grande ferme à Affoltern. — 11. Famille bourgeoise d'Églisau, mentionnée dès 1560 ; elle a compté des bouchers et des conseillers de ville. [J. F.]

**BADI, BADDI, de BADIS, BADIO** Famille éteinte de Locarno. *Armoiries* : de gueules à une branche de simple accompagnement de deux lys l'or. — 1. GIOVANNI-PIETRO, dit Pietro de Badiis, maître verrier. En 1568, il tenta, avec un Venitien, d'introduire à Locarno l'industrie du verre ainsi que les procédés des fameuses verreries de Murano. Le 13 septembre 1568, il obtint du gouvernement d'Unterwald le privilège exclusif de la fabrication du verre dans le bailliage de Locarno pendant 15 à 20 ans. — 2. GIOVANNI-BATTISTA, chef de la députation de Locarno au congrès des bailliages des XII cantons, à Bironico en 1653, où l'on devait décider de l'aide en hommes et en argent des bailliages tessinois pour la guerre des paysans. — Voir BStor. 1884, 1890. — SKL. — Vezgezzi : *Esposizione storica*. — AHS 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

**BADIUS (BADE), CONRAD**, \* à Paris en 1510, imprimeur comme son père Jodocus Badius. Ayant embrassé la foi réformée, il se retira à Genève où il fut reçu habitant en 1550 et bourgeois en 1555. Il fut collaborateur de Jean Crespin et de Robert Estienne et travailla aussi pour son propre compte. Il fut un des imprimeurs de Calvin dont il traduisit du latin et imprima en 1555 le *Chant de victoire*. Polémiste religieux très ardent et parfois violent, il a traduit du latin et imprimé *L'Alcoran des Cardiers et Les vies des euesques et papes de Rome*. Il serait aussi l'auteur de la *Conédie du pape malade et tirant à sa fin*, publiée en 1561 sous le pseudonyme de Thrasibule Phénice, et dont le Conseil de Genève autorisa la représentation cette année-là. En mars 1562, Badius quitta Genève pour se rendre à Orléans où il mourut de la peste quelques mois plus tard. — Voir France protestante, 2<sup>e</sup> éd. I, 680. — Maittaire : *Annales typographici*, III, 437. — Senebier : *Hist. littéraire*, II, 50. [Frédéric GANDY.]

**BADOLLET.** Famille originaire de Serraval (Haute-Savoie) admise à la bourgeoisie de Genève en 1555, existant actuellement à Genève, Paris, Londres, Berlin, aux États-Unis. Elle a donné dès 1578 toute une dynastie d'horlogers. *Armoiries* : d'azur au lion d'argent tenant une badelaire de même. — 1. JEAN, 1635-1718,

ministre 1663, régent au collège de Genève 1678-1718. Il publia : *Le Harangue de Frédéric Spanheim à Geneva restituée*, De l'excellence de l'horlogerie, etc. — 2. JÉRÉMIE, 1746-1809, ministre de l'Hôpital 1769, pasteur de l'église française de Francfort s/M. 1779-1809. — 3. JEAN-LOUIS, émigré aux États-Unis en 1785. Il fonda avec son ami Albert Gallatin, sur le Potomac, une ville qu'ils nommèrent *New-Genève*. — 4. JEAN-MOÏSE, \* 1811, créateur en 1837 de la manufacture J.-M. Badollet et C<sup>e</sup> ; président du Grand Conseil en 1860. — Voir Gallatin : *Not. gen.* III, 20. — AGS IV, 763 — Senebier : *Hist. litt.* — France protestante. — Heyer : *L'église de Genève*, 421. — BIG IX — Montet : *Dictionnaire — Journal suisse d'horlogerie*, 1914. — Habel : *Les métiers dans l'ancienne Genève*. [H. D.]

**BADOUX.** Famille bourgeoise de Fribourg, Romont, Prévondyau, Sviriez, et d'autres localités des districts de la Broye et de la Glâne. — 1. P. MAXIMILIEN, capucin, supérieur à Romont 1745, f à Fribourg 1769. Prédicateur réputé, il séjourna plusieurs années en France. Il fit établir à l'église des Capucins de Romont en 1755, une de nos belles classes qu'on y voit encore, et publia en 1741 une vie de saint François d'Assise, en vers latins, composée par un Père Apollinaire. — 2. GEORGES, avocat, député de Fribourg au Sénat helvétique 1798-1800, membre du Conseil législatif de la République helvétique 1801, 1802, membre du tribunal du canton ; 24 août 1802, préfet national du canton de Fribourg. — [REMY.] — 3. ALOÏSE, \* 1837 à Romont, directeur de l'école secondaire d'Estavayer 1863-1866, professeur et préfet de discipline au collège de Schwyz pendant vingt-cinq ans, chapelain, puis curé de Tavel 1893-1899, chanoine à Saint-Nicolas de Fribourg, grand chantre 1902-1911, doyen de Fribourg 1911 à sa mort, 18 nov. 1916. — 4. ALFRED, \* à Romont 1<sup>er</sup> nov. 1842, prêtre 1867, vicaire à Sviriez et à Broc, prieur de Broc 1868, inaugura les pèlerinages à Notre-Dame des Marches, auteur d'une notice sur cette chapelle et d'une autre sur Saint-Othmar, f 27 janv. 1887. — 5. EMILE, médecin, étudiant à Fribourg-Brisgau, Wurzburg et Paris, s'établit à Romont, f les avril 1896. — Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1917. — Liberté, 18 nov. 1916. — Dellion : *Dictionnaire — Almanach catholique*, 1918. [F. D.]

**BADOUX, HENRI**, forestier, \* 22 mai 1871 à Cremin (Vaud), étudia à Zurich et Munich, inspecteur forestier à Montreux 1898-1915, professeur 1915, puis principal de l'École forestière de l'École polytechnique de Zurich 1919. Il a publié : *Les beaux arbres du canton de Vaud*, et rédige le *Journal forestier suisse* depuis 1915. [C. B.]

**BADRUTT.** Famille grisonne de Pagig dans le Schanfigg, répandue aussi à Coire-Masans et ailleurs sous le nom de PADIUTT, dérivé du prénom romanche *Padrutt* = Pierre. — 1. JOHANN vint en 1815 à Samaden, fut architecte et père de la famille d'hôteliers de Saint-Moritz. Ses fils aînés, CASPAR et PETER, étudièrent à l'École polytechnique de Paris et bâtirent plusieurs maisons remarquables en Engadine (Josty à Madulein et Sils, Lorsa et Frizzoni à Cresta-Scelerna) ; ils émigrèrent plus tard en Amérique où Peter devint professeur. — 2. JOHANN, fils du n<sup>o</sup> 1, fondateur de l'hôtellerie à Saint-Moritz, \* le 2 avril 1819 à Samaden, acheta à Saint-Moritz, en 1858, la pension Falter qui devint au cours des années le célèbre hôtel Kulm de Saint-Moritz-Dorf. Il est aussi l'initiateur des sports d'hiver et reçut les premiers hôtes d'hiver à Kulm déjà vers 1860. — 3. CASPAR, fils du n<sup>o</sup> 2, \* en 1846, ouvrit en 1878 une usine électrique au Kulm qui fut l'une des premières entreprises d'éclairage de ce genre ; il fonda également le tramway des bains et l'usine électrique communale, à la sortie du lac de Saint-Moritz. En 1883, il construisit l'hôtel Caspar Badrutt (Hôtel Bernet) et le Palace Hôtel (auparavant Beau-Rivage), notablement agrandi par son fils qui le dirigea après la mort du père (1904). Il écrivit un livre sur *l'Assunzione della Madonna*, qui fut transportée en 1887 de Feltre à l'hôtel Kulm, et en faveur de l'authenticité de laquelle il se prononça. — 4. PETER, fils du n<sup>o</sup> 2, \* le 24 janvier 1850 à Samaden, collaborateur de ses parents et plus tard directeur de





Hôtel Kufus. Président de commune, grand conseiller, et travailla en faveur d'une ligne de chemin de fer à voie normale dans l'Engadine. En 1896 il s'établit en Autriche; revint en Suisse, il mourut à Coire en 1905. [C. LAMBERTIN.]

**BADUEL, CLAUDE**, \* à Nîmes vers 1505, † à Genève en 1561, humaniste et pédagogue. Après avoir été professeur de philosophie à Paris en 1539 et professeur à Nîmes en 1540, il fut obligé de quitter la France à cause de ses tendances protestantes. Il se réfugia à Genève en 1553, fut reçu bourgeois en 1555 et devint professeur à l'Académie. Il publia de nombreux ouvrages de philosophie, de pédagogie et d'éducation. — Voir *France protestante* I. — Herminjard; *Correspondance des réformateurs*. [D. L.]

**BÄBLER**, Ancienne famille glaronnaise du Sernftal. — 1. JOHANN-JAKOB, \* le 7 avril 1807 à Schwanden, † le 25 mai 1874 à Glaris, dirigea de 1829 à 1853 l'école réelle de Schwanden, puis fut maître secondaire à Glaris 1853-1868. Professeur libéral, il prit une grande part à la régénération de son canton vers 1830; il était aussi poète et compositeur et écrivit une série de brochures historiques et pédagogiques. — Voir *Neue Glarner Zeitung*, 26 mai 1874. — Nabholz; *Gesch. der Höheren Stadtschule Glarus*, p. 31. — [N.] — 2. JOHANN-JAKOB, \* le 3 mai 1836 à Schwanden, fils du n° 1. fit son doctorat à Bâle, fut instituteur à Brugg, où il fonda la bibliothèque de la ville en 1864 avec le Dr Rohrer et le juge Wildy. A partir de 1866, maître au collège cantonal de Berne et à l'établissement de Bächtelen et privat-docent à l'université de Berne. En 1876, il entra au collège d'Aarau, fut de 1879 à 1882 inspecteur scolaire; il fut également bibliothécaire de la ville et du canton, à Aarau. \* à Baden, le 14 juillet 1900. — Voir: *Programm der Aargauer Kantonschule*, 1900-1901. — [F. W.] — 3. JOHANN, \* le 13 février 1845 à Matt, administrateur 1869 et président communal de Matt de 1872 à 1878 et de 1879 à 1917, et dès 1908 membre du tribunal cantonal. — Voir: *Staatskalender des Kts. Glarus*, 1887. [N.]

**BÄCH**. Voir BÄCHEN.

**BÄCH** (C. Schwyz, D. Hufe, Com. Freienbach, V. DGS). *Bachia* (= près du ruisseau) dans un document d'Otto I, en 972. D'importantes carrières y existent, autrefois propriété de la ville de Zurich. Une fabrique de papier s'y trouvait avant 1780, transférée plus tard à Wollerau. Une filature de laine existe depuis 1858, une fabrique de soieries 1852, une brasserie 1870 et une fabrique d'objets en ciment 1906. Le lieu, situé à la frontière de Schwyz et de Zurich, avait autrefois une certaine importance. Une famille de chevaliers vox BÄCH y est mentionnée au milieu du XIII<sup>e</sup> s. [R.-r.]

**BÄCH**, von (BECHHE). I. Famille de ministériaux des comtes de Rapperswil, originaire de Bäch, Haut-Lac de Zurich. — HÄRICH, devint en 1256 vassal du couvent d' Einsiedeln. — II. Famille bourgeoise de Zurich du XIV<sup>e</sup> s., peut-être originaire de Schwyz. — HÄRICH, domicilié à Dorf, près de la corporation des bateliers, 1336-1369. En 1358 le bateau qu'il conduisait à Bâle eut un accident et deux cents personnes y perdirent la vie. — La famille s'éteignit en 1373. — Voir *UZ. — Zürcher Staurbuch* I. — Dursteler; *Geschlechterbuch* (avec deux armoiries). [F. H.]

**BÄCHLI** (CHARFREUSK) (C. Berne, D. Thoune, Com. Hilterlingen, V. DGS). Propriété avec château et parc dont les premiers possesseurs connus sont les barons de Strätlingen. Elle fut léguée par Anna von Felschen aux chartreux de Thorberg et lors de la Réformation passa à l'État de Berne, qui la vendit en 1807 à l'avoyer Niklaus-Friedrich von Mulinen. Ce dernier fit construire une maison de campagne munie d'une tour qu'il appela la *Chartreuse*; dans la forêt de Bäch, il fit élever un banc de pierre à la mémoire du minnesänger Heinrich von Strätlingen. La Chartreuse fut acquise en 1831 par le Neuchâtelais Denis de Rougemont, et en 1900 elle passa au baron prussien von Zedwitz, qui la démolit et fit construire à la place un nouveau château. Le nom de Bächli, répandu dans toute la Suisse, vient du abd. *bachin*, ancien localité de Bäch et signifie « près du ruisseau ». — Voir J.-G. Schürli; *Chron. der Stadt-*

*und Kirchgemeinde Thun* (ms. 1837). — Egbert Fr. von Mulinen; *Beiträge zur Heimathkunde des Kts Bern I* (avec bibliographie). — W.-E. von Mulinen; *Die Chartreuse bei Thun*, dans *Die Schweiz* 1902. [D. HOLLER.]

**BÄCHLE**, JAKOB, de Buchs près d'Aarau, \* le 30 mai 1843, † le 12 novembre 1899, géomètre. Il travailla au bureau topographique fédéral sous les ordres du colonel Siegfried, fut chef de bureau de la société internationale pour les chemins de fer de montagne, et fit à ce titre les projets des lignes : Arth-Rigi, Schynige Platte, Monte Generoso. Après la dissolution de la société, il s'occupa surtout de constructions hydrauliques à Ruppoldingen et Rheinfelden, et fut membre du Grand Conseil, du tribunal de commerce cantonal et président de la société des architectes et ingénieurs argoviens. — *Schweizerische Bauzeitung* 1899. [F. W.]

**BÄCHLER**, Familles des cantons de Fribourg, de Lucerne et de Thurgovie.

**A. Canton de Fribourg** (franç. DURBAUX). Ancienne famille bourgeoise de nombreux communes des districts de Sarine, Singes et de la Broye; elle a fourni plusieurs religieux capucins, des prêtres et des agronomes distingués. A vitel Louis, député, † 1919.

**B. Canton de Lucerne**. Familles de Büttal (1352), Berghof (1456), Ruswil et Malters (des 1400, Nens, Noldorf, Oberkirch, etc. — 1. JENSI, et — 2. HANS, son fils, tombèrent au Büttschlog le 19 décembre 1375. — 3. SEBASTIAN, \* 1562, juge ecclésiastique à Ruswil en 1580. — 4. Père DEODAT, de Ruswil, \* 1796, supérieur du Higi-Klosterli en 1835. [P.-X. W.]

**C. Canton de Thurgovie**. — *Emil*, naturaliste, \* le 10 février 1868 à Frauenfeld. Instituteur primaire de 1890-1893, il étudia les sciences naturelles à Neuchâtel et Zurich de 1894 à 1897, fut de 1897 à 1902 assistant au musée d'histoire naturelle de Saint-Gall, puis conservateur et directeur scientifique dès 1902. Il publia de nombreux travaux zoologiques, minéralogiques, géologiques et botaniques, surtout en préhistoire paléolithique. Il découvrit en 1904 la station muséologique du Wildkirchli, et en 1918 la station préhistorique de l'*Ursus spelaeus* au Drachenloch sur Vällis. Il fit beaucoup de populariser les sciences naturelles et pour la protection de la nature. Il reçut en 1917 le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich. [H.]

**BÄCHLI**, HERMANN, \* le 4 février 1850 à Buchs (Argovie), fut instituteur à Zoug, puis à l'école réelle de Schaffhouse en 1875 et maître de gymnastique dans cette ville. Devenu inspecteur cantonal de gymnastique, membre du Comité et président, 1900-1903, de la Société fédérale de gymnastique, il écrivit une *Geschichte des Stadtturnvereins*. — Voir Wechsler; *Festschrift des Stadtturnvereins — Katalog der Stadtbibliothek Schaffhausen* II. [WANNIK-KELLER.]

**BÄCHLI**, PROCÈS. Voir BACHMANN, KASPAR.

**BÄCHTELEN** (C. et D. Berne, V. DGS). Domaine dans la Com. de Köniz. Jusqu'en 1821 propriété de Friedrich-Emanuel Jetter, caennier bavarois; il fut transformé à cette date en établissement privé d'éducation pour garçons sourds-muets, subventionné par l'État, puis repris par lui en 1836 et transféré dans l'ancien couvent de Friesenberg. La Société suisse d'utilité publique racheta le domaine en 1840 et y fonda le 1<sup>er</sup> avril un asile pour garçons, qui existe encore. On y a trouvé en 1916 des objets de l'âge du bronze. — Voir Durheim; *Beschreibung*, p. 342, 346 — Bapports annuels de l'établissement. — ASA 69 et s. [A.]

**BÆCHTIGER**, Famille saint-galloise, originaire des communes de Mosnang et Jonswil; le nom vient probablement de la ferme de Bechten, commune de Mosnang. En 1510 HANS et HEINI BÆCHTINGER sont mentionnés dans l'accord conclu à Lübingen au sujet de l'impôt du bailli. Dans la branche de Jonswil, mentionnés : — 1. FRYNZ-KVIL, \* 28 août 1831, † 3 mai 1897, Ordonné prêtre le 11 avril 1857, il devint maître à l'école réelle de Rapperswil, entré à Bütswil en 1860, à Thal en 1874, ecclésiaste de la cathédrale et chanoine de Saint-Gall en 1878. Il se retira en 1886, prit la cure de Magdenau et devint doyen du chapitre du Bas-Toggenbourg. — 2. JOSEPH, \* 1876, instituteur à Bazem-



heid en 1895, rédacteur du *Fürstentänder* en 1904, du *Wiler Bote* en 1919, de l'*Ostschweiz* en 1921 et homme de lettres — 3. AGUSTE-MEINRAD, \* 12 mai 1888, artiste-peintre et dessinateur. — Voir S. Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen* II, 286. — *St. Gall. Nbl.* 1919, p. 100 — *SKL* IV, p. 18. [J. M.]

**BÉCHTOLD.** Familles des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse.** Famille de Schleithelm connue dès le XV<sup>e</sup> s. De l'ancien prénom *Berecht-olt* (*berecht* = rayonnant, *olt* pour *ault* = celui qui gouverne). L'aïeule de la famille actuelle est 1. NIKLAUS, préposé au péage vers 1550, à la frontière du Fürstentberg. — 2. JOHANNES, \* le 27 sept. 1778 à Schleithelm, étudia à Zurich et s'établit comme médecin dans son village. Membre du Grand Conseil et juré, il travailla avec succès au progrès de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi qu'au développement de l'instruction populaire. Membre de la Constituante en 1831, plus tard président du tribunal de district de Schleithelm et membre de la Commission financière cantonale, il mourut en 1860 à Merisshausen. — 3. JOHANN-CASPAR, fils du n° 2. \* 1807 à Schleithelm, † 1896 à Schaffhouse, fut élevé chez les frères Moraves de Königfeld (Baden) et de Niesky, fréquenta les universités de Berlin, Bonn et Tubingue, administra la petite paroisse de Neuhausen 1832-1837, celle de Merisshausen-Bargen 1837-1883, 1834-1847 membre de la Commission scolaire cantonale,



Karl-August Bächtold, d'après une photographie.

de 1847 à 1872 inspecteur d'école des districts de Schaffhouse et de Hegau prit une part prépondérante à l'élaboration de la loi scolaire de 1851. — 4. KARL-ALBERT, fils du n° 3, \* 1838 à Merisshausen, étudia à Bâle, Tubingue et Zurich, pasteur de Gächlingen 1862, de la *Steingemeinde* à Schaffhouse 1869-1912 ; longtemps aussi chapelain d'un asile d'aliénés et temporairement maître de religion et d'histoire à l'école des garçons de la ville ; membre de la Commission scolaire pendant plusieurs années. En 1876, il devint bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs,

plus tard de celle de la ville et archiviste. Il se retira de toutes ses fonctions en 1918 pour cause de maladie. Parmi ses nombreux travaux d'histoire locale, citons : *Schaffhauser Urkundenregister* von 978-1336. Il reçut en 1903 le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de philosophie de l'Université de Zurich, † 5 fév. 1921. — Voir *Familienchronik* (noms). — Catalogue de la bibliothèque de la ville. — Wanner-Keller : *Pfarrer Dr. Bächtold*, *Intell. Blatt* 7 fév. 1921. — [WANNER-KELLER.] — 5. JAKOB, \* 27 janv. 1848 à Schleithelm, † 8 août 1897, étudia à Heidelberg, Munich et Tubingue. Pendant la guerre franco-allemande il fut correspondant de guerre de la *Neue Zürcher Zeitung*, et après un séjour à Paris et en Angleterre, devint en 1872 maître de langue allemande au gymnase de Soleure. En 1878 professeur d'allemand et d'histoire à l'école supérieure des jeunes filles de Zurich ; 1879-1884, rédacteur du feuilleton de la *Neue Zürcher Zeitung*. En 1880 il se fit agréger à l'université de Zurich, y devint en 1887, professeur extraordinaire et en 1888 ordinaire, d'histoire de la littérature allemande. Bächtold est surtout connu pour son œuvre de la littérature dans la Suisse allemande. Il collabora à l'*ADB*, sur laquelle il écrivit 30 articles. Ses principales publications sont : *Deutsche Handschriften aus dem Britischen Museum*, 1873 ; *Biographie und Ausgabe des Hans Salat*, 1876 ; dans la *Bibliothek alterer Schriftwerke der deutschen Schweiz* ; *Stretlinger Chronik* (1877), et *Niklaus A. Manuel* (1878) ; *Briefwechsel Mörikes mit Hermann*

*Kurz, Moritz von Schwand und Storm*, 1885, 1890, 1891 ; *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*, 1892 ; *Gottfried Kellers nachgelassene Schriften und Dichtungen*, 1892 ; *Gottfried Kellers Leben*, 1894-1896. — Voir *NZZ* 1897, n° 226-230. — *ADB* 47. [C. B.]

B. **Canton de Zurich.** I. Ancienne famille d'Uster, mentionnée vers 1450. Pendant trois siècles au moins elle resta fixée à Wil près Uster. — II. Famille de Wil sur le Raizerfeld, encore existante. [J. F.]

**BÉCHTOLD, HERMANN**, \* 3 fév. 1882, étudia à Neuchâtel, Bâle, Fribourg en Brisgau et Berlin, D<sup>r</sup> phil. 1909-1912 maître secondaire, 1912-1915 administrateur des Archives économiques à Bâle, 1912-1915 privat docent, 1915-1920 professeur extraordinaire et des 1920 professeur ordinaire d'histoire à l'université de Bâle. — Voir *Dictionnaire suisse des contemporains*.

**BECK,** THEONORICH, d'Ueberlingen, 1598-1676, jésuite, maître de mathématiques au collège de Lucerne, du 5 janvier 1633 au 23 janvier 1636. [P.-X. W.]

**BÉHLER.** Famille bourgeoise des communes de Blumenstein, Wattenwil, Längenbühl, Uebschi, Thome, Buchholzbühl, Winimis. — *Armories* : d'azur à une étoile à six rais d'or surmontée d'un croissant renversé du même et trois monts de sinople en pointe. — 1. BENOÛT, curé, chanoine à Interlaken. Fut pasteur à Thurnen en 1525, signa les actes de la dispute de 1528, † en 1558. Il est probablement identique à celui que mentionne en 1549 la correspondance de Bullinger. — 2. DAVID, fils du n° 1, suffragant à Interlaken en 1547 et pasteur à Bondgen, en 1550 à Bregenzberg, en 1558 à Thurnen, en 1573 à Ueberlingen des Béhlér de Brunstetten devint bourgeois de Thome en 1674. — 3. DAVID, 1766-1812, membre de la municipalité en 1800, du Petit Conseil en 1802, administrateur de l'hôpital en 1803. — 4. NIKOLAUS, de Winimis, président de commune, membre du Grand Conseil et préfet du Bas-Simmthal, rédigea en 1817 une chronique du Simmenthal. — 5. JAKOB-HERMANN, 1757-1837, de Längenbühl, établi à la Bâti près de Brengarten, lieutenant du tribunal de ce lieu de 1814 à 1832. — Voir *Bil* 1912. — 6. RUDOLF-ALBRECHT, \* le 3 mai 1795 à Brengarten, † le 27 novembre 1850 à Neuenegg, fils du n° 5, consacré en 1818, pasteur à Lauenen 1820, à Neuenegg 1822, d'où il prit soin des protestants dissimulés dans le district fribourgeois de la Singine ; on lui doit la fondation d'écoles protestantes dans le canton de Fribourg et celle de la paroisse protestante du chef-lieu. Il participa aux mouvements de 1831 et de 1846, et publia divers écrits. — Voir *SBH* 111, 43-48. — 7. KARL-WILHELM, \* le 8 juillet 1825 à Neuenegg, † le 25 janvier 1891 à Oberburg, fils du n° 6, consacré en 1848, pasteur de Murat en 1852, d'Oberburg en 1868. Il s'occupa de l'œuvre des protestants dissimulés, et fut depuis 1868 président de la société de secours de l'Emmenthal ; il prit part à la fondation des écoles de Gurnels,

Courtepin 1860 et de la paroisse de Gordast ; en 1883 premier président de la société de bienfaisance religieuse nouvellement fondée, inspecteur d'assistance publique, membre de la Commission du gymnase de Berthoud, député au Synode bernois. — Voir *Zur Erinnerung an Pfarrer K. W. B.* 1891. — *Kirchliches Jahrbuch für den Kt. Bern*, 1832. — *SBH* V. — 8. FRANZ, Philipp-EDUARD, \* le 12 mars 1832 à Neuenegg, † le 25 janvier 1910 à Bienne, fils du n° 6, étudia la médecine à Berne, Strasbourg et Paris, pratiqua



Edouard Béhlér, d'après une photographie.



depuis 1856 à Laupen, depuis 1866 à Bienne. Lieutenant du préfet 1867-1872, président de la ville 1869-1872, président du Conseil d'administration du progymnase 1869-1888 et membre du Conseil du technicum 1890-1905, député au Grand Conseil 1872-1879, membre de la Constituante 1883, du Conseil national 1887-1908, orateur populaire connu, collaborateur au *Seeländerbote* auteur de nombreuses monographies historiques dont la liste se trouve dans *Eduard Bähler, Lebenserinnerungen*. — 9. ARNOLD, \* le 6 avril 1859 à Laupen, † le 1<sup>er</sup> déc. 1918 à Bienne, fils du n° 8, pharmacien en 1883 à Bienne, professeur de chimie au technicum de cette ville, membre des autorités, administrateur de l'hôpital des enfants, conservateur du musée Schwab, président de la section bienneoise du G. A. S. de 1892-1910, auteur d'études de préhistoire, d'alpinisme et d'histoire de Bienne et de ses environs. — Voir JSAC. — SAGA. — *Biel vor 100 Jahren*. — 10. Albert-Edouard, \* le 14 juin 1870 à Bienne, fils du n° 8, étudia la théologie et l'histoire à Genève, Berne, Jena et Paris, fut consacré en 1892, pasteur à Thierachern en 1895, à Clampon (depuis 1914), reçut en 1893 la médaille de Haller, en 1914 le doctorat *honoris causa* de l'université de Lausanne; 1909 privat-docent et 1912 professeur extraordinaire d'histoire de l'Église à l'université de Berne. — Voir la liste de ses œuvres jusqu'en 1904 dans G. Grünau: *Die Haltermedaille*. Il a publié également: *Nikolaus Zuckinder* (JSG 36, 37); *Der Freischarenzug nach Savoyen 1698 und sein Anföhler J.-J. Bourgeois* (JSG, 42); *Eduard Bähler (1832-1910), Lebenserinnerungen*; *Das Tagebuch Johann Hallers 1548-1561* (AHV 23); il a collaboré à *NH*, *HT* 11, *BBG*, *JSA*, *Nbl. des historischen Vereins Bern*, 1908; *Bernische Kunstdenkmäler*, *DGS*, *DHBS*. — 11. ROMONFIE, \* 19 janvier 1851 à Thoune, † 17 septembre 1918 à Berne, petit-fils du n° 6, chef d'une maison de commerce et membre de commissions administratives, scolaires et ecclésiastiques de la ville de Berne. [E. B.]

**BÄHNI, JEAN**, \* 11 janvier 1863 à La Chaux-de-Fonds, fabricant d'horlogerie à Bienne dès 1883. Député au Grand Conseil des 1902 et la même année membre du Conseil municipal de Bienne où il siégea jusqu'en 1913. Il mourut le 13 juillet 1915. [E. K.]

**BÄLDI** (BÄLD). Ce nom vient d'un prénom nld. formé du préfixe Bald = téméraire, comme *Baldheri*, *Bald-wei* etc. — 1. FRIEDRICH, greffier et chroniqueur, † avant 1560. Il participa au *Gluckshafen* du tir de Zurich en 1504 et se rendit dans les États du pape en 1521 comme capitaine de mercenaires suisses. Il est l'auteur d'une chronique du pays de Glaris, de 1488 à juin 1529 (publ. dans ZSK 1907). — 2. JOACHIM, passa au protestantisme en 1529, devint en 1539 secrétaire d'État tout en exerçant le métier d'aubergiste, fut bailli de Locarno de 1542 à 1544. Il se défendit énergiquement de l'accusation d'avoir été acheté par Milan et la Diète de Baden de 1544 n'en releva complètement. Après avoir répandu de nombreuses billes dans les bailliages transalpins, il y provoqua un mouvement en faveur de la Réforme. Il fut landammann de 1548 à 1553, et mourut en 1571. — 3. MICHAEL, fils du n° 2, fut souvent député glaronois à la Diète et devint en 1582 bailli de la Valle Maggia. Il entra ensuite au service de France et devint capitaine au régiment Welscher. Quand Henri IV mourut sur le trône, la plupart des officiers suisses se déclarèrent en sa faveur et envoyèrent Bälldi à Berne, à la Diète d'automne 1589, pour en informer leurs supérieurs. Le roi l'envoya en 1597 à Berne et Zurich pour obtenir de l'argent et des hommes. Après son retour dans sa patrie, il fut landammann de 1601 à 1604 et de 1609 à 1611. En 1611, il fut l'un des quatre arbitres dans l'affaire de Gachnang; il mourut la même année. — Voir Triump; *Glerner-Chronik*. — J.-H. Tschudi; *Chronik*; — *HIVG* XVI, p. 33. — Rott; *Inventaire*. — J.-J. Müller-Kubly; *Gen. Sammlang*. — de Vallières; *Houmeur et Fiddéli*. [Nz.]

**BÄLI, JOHANNES**, \* à Berne vers 1400, fréquenta en 1433 l'université d'Heidelberg où il devint bachelier en 1435 et *magister* en 1437; notaire à Bremgarten (Argovie) en 1439, en même temps que greffier de la ville

et maître d'école. Il reçut les ordres mineurs et devint notaire impérial. Il s'établit à Thoune le 21 sept. 1444 en qualité de greffier de la ville et maître d'école, puis alla comme étudiant à Bâle en 1460. De là, il se rendit pour le compte des Bernois à Cologne, où il déroba la tête de saint Vincent, puis deux fois à Rome pour obtenir l'indulgence nécessaire, ce qui lui réussit. Sa situation ne fut cependant jamais brillante et il mourut le 14 mars 1465 dans le besoin. — Voir *Nbl. der Literarischen Gesellschaft Bern* 1892. [Az.]

**BÄLZINGER**. Voir BELZINGER.

**BÄNDLIKON**. Voir BENDLIKON.

**BÄNNINGER, BENNINGER**. Famille d'Embrach, mentionnée déjà au XIII<sup>e</sup> s., répandue actuellement dans plusieurs communes du district de Bulach. Elle tire son nom de la ferme Bänikon à Ober-Embrach. — Voir UZ VII, 421. — OSG XIV, XV. — 1. MICHAEL, premier pasteur de Niederlbael, participa au premier synode zuricois de 1528, † 1544. — Voir Egl: *Achtungsammlung*. — 2. JOHANN-JAKOB, instituteur, publia vers 1860-1870 plusieurs ouvrages pédagogiques, entre autres: *Der Schulreformer Doktor Thomas Scherr*. — 3. KONRAD, écrivain, \* 1850 à Zurich, publia trois petits volumes de poésies. — Voir *Dict. suisse des contemporains*. [J. F. et G. H.]

**BÄNZIGER**. Famille. Voir BENZIGER.

**BÆPPELT**. Famille bienneoise. Voir BEPETT.

**BÆR, BEER**. Nom de famille répandu certainement dans toute la Suisse aujourd'hui encore. Il faut mentionner particulièrement les familles des cantons d'Argovie, Bâle, Thurgovie et Zurich, ainsi qu'une famille d'artistes venue du Vorarlberg qui travailla dans diverses régions de la Suisse.

A. Canton d'Argovie. Famille de loudeurs à Aarau. — 1. FRIEDRICH-JAKOB, \* le 4 avril 1741, fondit en 1770 à Berthold, avec Samuel Imhof, la grande cloche de l'église; en 1783, il installa une fonderie de canons d'Aarau sous la raison sociale *Bær und Cevis*, en 1785 *Bær, Cevis und Sutermeister*, † vers 1790. — 2. FRIEDRICH-JAKOB, fils du n° 1, \* le 7 août 1770, fondit des cloches et en 1793 des canons pour Berne sous la raison sociale *Gerbüder Bær und Sutermeister*, † le 25 mars 1895. — 3. JOHANN-HEINRICH, fils du n° 1, \* le 11 octobre 1773, loudeur de cloches et de canons, † 9 février 1826. — 4. THIÉODOR, \* le 9 mai 1844, élève de Kaulbach en 1861 et peintre à Paris de 1864 à sa mort, le 29 janvier 1895. — Voir SKL I et IV. — v. Hott: *Gesch. des bernischen Kriegswesens* III, 404. — *Manuels du Conseil de guerre* au Arch. d'État Berne. [Az.] — A Zofingue, la famille Bær remonte à HEINRICH (1459) et à son fils LUDWIG (1465); elle a donné des bouchers et des tenanciers d'établissements de bains. — *Armoiries*: d'or à un ours rampant de sable. — 1. SAMUEL, 1749-1796, membre de la Corporation des teinturiers, du Petit Conseil des Douze en 1786. — 2. SAMUEL, fils du n° 1, 1781-1839, greffier du Conseil de guerre et lieutenant-colonel. — 3. JOHANN-JAKOB, 1792-1860. — 4. SAMUEL, 1818-1889, — 5. JAMES, 1820-1910 et — 6. JAKOB-AGUSTS, 1843-1893, furent tous fabricants dans l'industrie textile. — Voir archives de la ville de Zofingue. — SKL I. — LIJ. [Ch. G. G.]

B. Canton de Bâle. Famille de Saverne, dont: — 1. HANS, changeur, acquit la bourgeoisie de Bâle en 1468. Gérant, puis associé dans la maison de banque Zschegenburli, il acquit une grande fortune qu'il augmenta encore par d'heureuses spéculations et des relations de famille; sa deuxième femme était une fille du changeur Mathias Eberler zum Agetst. Il fit partie du Conseil et mourut en 1502. — 2. FRANZ, fils du n° 1, 1497-1543, drapier, membre du Conseil; avec son frère Ludwig et ses beaux-frères Meyer et Bischoff, il fut un des chefs du parti catholique, avec lesquels il se retira en 1529 à Fribourg-en-Brisgau. — 3. HANS, fils du n° 1, tomba à la bataille de Marignan, 1515, comme banneret de Bâle. — 4. LUDWIG, fils du n° 1, chanoine, docteur et professeur de théologie à l'université, représentant de la





scolastique à Bâle. † 1554 à Fribourg-en-Brigau. — 5. FRANZ, petit-fils du n° 2, † 1614 comme évêque suffragant de Bâle. — Voir A. Burekhardt : *Bister Biographien* I. — W. Staehelin : *Bister Wappenbûch* I, [A. B.]

**C. Canton de Zoug.** BÆR (BÆR, BEMO). Famille éteinte de la ville de Zoug. — 1. HANS, de Merenschwand, renouveau la bourgeoiserie en 1542. — 2. SEBASTIAN, d'Ipikon, est reçu habitant en 1657 pour 100 fl. Ses descendants ont quitté la ville vers 1768 et s'établirent à Cham. Parmi ceux-ci, mentionnés : — 3. FRANZ-MICHAEL, 4 février 1800-10 juin 1880, bon graveur de portraits. — Voir *Gfr.* XXIII, p. 297. — SKL I, 71. [W.-J. MEYER.]

**D. Canton de Thurgovie.** — FRIEDRICH, \* le 12 novembre 1852, pasteur d'Avers et de Castiel, en 1904 maître à l'Institut de Schiers, fut aussi historien, fut le 17 août 1912. — Voir *Jahresbericht Schiers*, 1912. [Seu.]

**E. Canton de Zurich.** — KASIMIR-HERMANN, \* 1870, rédacteur de la *Schweizer Bauzeitung* 1902-1908, éditeur du *Schweizer Kunstkalender* 1905 et 1906, depuis 1908 à Stuttgart. — JOHANN-JAKOB, écrivain populaire et poète, maître secondaire à Männedorf, † 1841. Il publia entre autres des calendriers et une biographie populaire de Pestalozzi. — Voir Meyer von Knonau : *Der K. Zurich*, 2<sup>e</sup> éd., II, 72, 105 et 427. — J.-P. Aebli : *Leichenrede bei der Beerdigung... Bær.* — AUGUST, \* 1853, † 1 janvier 1920, vétérinaire du district de Winterthur, lieutenant-colonel, vétérinaire de corps d'armée et officier de la remonte. — Voir *Oberst. A. Bær Bezirks-Tierarzt* (suppl. au *Zürcher Bauer* n° 4, 1920). — NZZ 1920, n° 4. [C. B.]

**F. Famille d'artistes issue du Vorarlberg** (Bregenzervald) et dont divers membres travaillèrent en Suisse. — Le plus important est — 1. FRANZ, souvent nommé VON BEZAU d'après le lieu de sa naissance, \* vers 1680, mentionné en Suisse de 1691 à 1719, construisit l'église de Rheinau, terminée en 1707, celles de St. Urban 1715, de Katharinaltal près de Diessenhofen 1719, les couvents de Münsterlingen 1716 et de Rheinau 1717 ; il fit les plans du grand ermitage (bâti de 1711-1716) et de l'hôpital de l'île (1718-1724) à Berne ; dès 1717 conseiller à Constance, anobli en 1722 sous le nom de BÆR VON BLEICHTEN, † le 20 janv. 1726 à Bezaun. Il fut l'un des plus grands architectes en style baroque en Suisse — 2. JOHANN-MICHAEL, \* vers 1696 à Au (Vorarlberg), peut-être neveu du n° 1, construisit de 1726 à 1753 divers bâtiments pour le couvent de Rheinau (bâtiment du Muhlesaal, hôtel pour femmes, église de Félix et Régula) ; travailla de 1760 à 1769 à l'église du couvent de Saint-Gall (chœur et façade Ouest), bâtit en 1765 l'église de Nieder-Büren, célébra en 1767 le cinquantième de son compagnonnage et mourut en 1780 à Bildstein (Vorarlberg). Il a donné à l'église de Saint-Gall sa façade à deux tours si caractéristique. — 3. JOHANN-FERDINAND, frère du n° 2, \* 1731, rejoignit en 1763 son frère à Saint-Gall où il construisit vers 1770 la *Pfalz*, aujourd'hui bâtiment du gouvernement, chef-d'œuvre de décoration intérieure. Il construisit en outre 13 églises de campagne dans les terres de l'abbé, parmi lesquelles celles de St. Piden (1776) et de Bernhardzell (1778) sont particulièrement réussies. — 4. JAKOB, originaire de Bregenzervald, fut sénéchal à Einsiedeln de 1741 à 1774, le dernier de sa famille en Suisse. — Voir SKL I et IV. [Az.]

**BÆR, OSWALD**, 1482-1567, originaire de Brixen, apothicaire. Il vint à Bâle en cette qualité avant 1507 ; 1512 docteur en médecine, 1523 professeur de médecine et quelques années plus tard médecin de la ville. Recteur de l'université 1529 et 1532. L'on ne sait rien de son activité scientifique, mais il était un praticien très estimé ; il donna le premier cours public d'anatomie à Bâle. — Voir A. Burekhardt : *Gesch. der medicin. Facultät*. — W. Staehelin : *Bister Wappenbûch* I, [A. B.]

**BÆR ou Z'BÆREN.** Famille éteinte de l'Unterwald, qui paraît être originaire de Dallenwil et s'être fixée à Sachseln. En 1408 paraissent dans les rôles d'impôts de Dallenwil CLAUD BÆR, ERNST et HENRI BÆR, Jakob étant domicilié en 1520 à St. Gallen, près Kerns. Son fils est ANDREAS Z'BÆREN (nom latinisé UNSTUS),

curé de Sachseln de 1559-1587, de Stans le 15 février 1587, où à cause d'une cécité progressive, il résigna ses fonctions en 1593. † 13 décembre 1613 Il est l'auteur d'une légende de Bruder Klaus, presque sans valeur. Son fils HANS devint en 1595 bourgeois de Sachseln où ses descendants vécurent jusque dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. — La famille Bær, de Schwändi, avait peut-être une autre origine ; elle compta, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., plusieurs de ses membres dans le Conseil. MELCHIOR fut reçu en 1609 membre de la corporation du village à Sarnen. La famille paraît s'être éteinte vers la fin du XVII<sup>e</sup> s. — Voir Durrer : *Bruder Klaus.* — *Kollektionen von Kaplan Odermatt.* — *Kuehler : Chroniken von Kerns und Sarnen et Gesch. von Sachseln.* [R. BERNER.]

**BÆRENBURG** (C. Grisons, D. Hinterrhein, Cercle Schams, Com. Anser, P. DIOS). En 1257 *Berenberch*, 1258 *Berenburg*, 1275 *Berenburg*, 1277 *Berenburg*, 1320 *Berenburck*. Ce nom doit venir de ce que l'endroit commande l'entrée de la route du Bärenberg-Ursler, nom qui portait au moyen âge le passage du Splügen. L'origine du château est inconnue ; il fut détruit en 1451. Sous les barons de Vaz et les comtes de Werdenberg-Sargans, Bärenburg était le centre de l'administration et aussi le siège de la justice pour les deux parties de la vallée. Les cens pour les biens des Werdenberg dans le Rheinwald, avant 1472 et après la destruction du château et la séparation de Bärenburg d'avec Schams, furent payés à Bärenburg où le comte Jürg von Werdenberg-Sargans possédait encore une ferme en 1492. La juridiction de Bärenburg comprenait surtout le fond de la vallée de Schams. Un amman de Bärenburg est nommé en 1322. — Voir Moor : *Regesten* I. — *Thommen : Regesten* I, 276. [J. C.]

**BÆRENBURG, von.** Famille de mini-érudits : Les Grisons. *Armories* : parti de sautois et d'herminette. — 1. BARTHOLOMÆUS, mentionné en 1257 et 1277 dans la suite des Sax et des Vaz, et — 2. KONRAD, son frère, témoin en 1257, sont les premiers membres connus de la famille. Celle-ci s'éteint ou s'expatrie avec — 3. SIMON, le troisième du nom, mentionné encore en 1424. Leur château fut détruit en 1451 et jamais rebâti. — Voir Th. Moor : *Coedex Diplomaticus*. — R. Thommen : *Regesten zur Schweizergeschichte* I. [J. C.]



**BÆRENFALLER, BÆRNFALLER, BÆRN-FALLER.** Ancien nom de famille du Brigelberg. Un ANGELINUS Berrofaller est aussi mentionné à Saas en 1461. Dans la commune de Saas-Fee se trouve encore un lieu dit portant le nom de Bärenfalle. La famille tire son nom de l'alpe Bärenfall dans le Gantertal. — Voir BIL<sup>6</sup>. — *Walt. Sagen*. [B.]

**BÆRENFELS.** Famille bâloise de ministériels dont l'ancêtre est *Albertus miles, vicarius in Brunnbach* (Brunnbach dans le Grand-duché de Bade), mentionné de 1259 à 1265. *Armories* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules sur trois monts de gueules. — 1. WERNER, paraît dès 1287 comme avoyer du Petit Bâle, fonction que la famille remplira d'une façon presque ininterrompue pendant près d'un siècle. — 2. JOHANNES, 1294-1311,



fils du n° 1, fut également avoyer ; chevalier et procureur évêiscopal pour les affaires temporelles. Il fut le premier à porter le nom de Bärenfels, qui provenait d'un petit château au-dessus d'Esch ; un deuxième château du même nom fut élevé au XIV<sup>e</sup> s. au-dessus de Wehr dans la vallée de la Wiesen (Grand-duché de Bade). A la place des fonctions d'avoyer, les von Bärenfels recurent en 1377 la charge d'échevins du chapitre de la cathédrale de Bâle, charge honorifique qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution française. Six membres de la famille revêtirent les fonctions de bourgeois, soit : — 3. KONRAD, 1321-1371, puis ses trois fils : — 4. WERNER, 1344-1386, tombé à Sempach, — 5. AR-





MOLD, 1371, † 1414, — 6. LUTOLD, 1364-1386, ton.bé à Sempach. — 7. ARNOLD, fils du n° 5, 1414-1451, fut d'abord chanoine, mais sans doute parce que la famille menaça de s'éteindre il quitta les ordres. Il fut l'aîné de tous les Bärenfels qui suivirent. — 8. JOHANNES, 1453-1495. — 9. LUTOLD, 1453-1512, fils du n° 7, lieutenant de l'archevêque Sigismond et seigneur d'Arnsdorf, Hegenheim et Grenzach. Au début du XVIII<sup>e</sup> s. la famille se sépara en deux branches, d'Hegenheim et de Grenzach, tandis que la branche d'Arnsdorf avait cédé ses biens à Bâle avant le milieu du XVI<sup>e</sup> s. La famille ne joua plus aucun rôle à Bâle où elle s'éteignit dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> s. — Voir Meitz : *Sigiswart Bärenbûch*, tableau généalogique, 7. [A. B.]

**BERENHOLD.** Voir KUNZ, Tom. I.

**BERENORDEN.** Voir DURS (ORDRE DE L.).

**BERENSTOSS, von.** Famille d'écuyers des barons von Wollhusen, mentionnée de 1273 à 1426 et connue par ses riches donations aux couvents du voisinage. *Armoiries* : d'argent à un demi-cours de sable. — Voir *AHS*, VIII, 47. [P.-X. W.]

**BÄRETSWIL** (C. Zurich, H. Hinwil, V. DGS). Com. et paroisse comprenant plus de 80 villages, hameaux et fermes isolées. *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules, 745 *Petal-fessuât* et *Berätschwyl*, 1239 *Berätschwyl*, 1279 *Berätschwyl*, 1321 *Berätschwyl*, 1438 *Berätschwyl*. La forme primitive *Berätschwyl* ou *Berätschwyl* signifie hameau de *Beräts*. En 741, Beata, propriétaire à Bärenswil, si l'identification est juste, donna un serf au couvent de Lutzelau sur le lac de Zurich. Son fils Lambert remit en 745 ses propriétés du village à l'abbaye de Saint-Gall. A côté de cette dernière, paraît également, comme propriétaire, plus tard, l'abbaye des prémontrés de Ruti. La plus grande partie de la paroisse appartenait à la seigneurie et bailliage de Gruningen; Adelswil et quelques hameaux au comté de Kibourg. La basse justice sur la commune, la plus grande partie de la paroisse de Baumst., et une partie de celle d'Hinwil, formant un bailliage avec le château de Greifenberg. Au XIX<sup>e</sup> s., les comtes de Hapsbourg le tenaient en fief de l'abbaye de Saint-Gall. Le pressoir se tenait en différentes mains jusqu'à sa suppression en 1798. De 1798 à 1803, Bärenswil appartenait au district de Wald, en 1803 à celui d'Uster, 1815 à Gruningen, 1821 à Hinwil. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s., la commune politique de Bärenswil comprenait sept communes civiles : Bärenswil, Adelswil, Bettswil, Berg, Hof, Thal et Wappenswil. Les cinq dernières ne furent pas reconnues comme telles.

D'après la tradition, Holdenstem, au-dessus des Wappenswil, était un lieu où se réunissaient autrefois les Anabaptistes. En 1799, les Français brûlèrent Lutpeterswil. Sous la conduite du prêtre-idiote J.-F. Schuch, le chef des « patriotes », Bärenswil prit une grande part au soulèvement de 1801.

Antérieur. Bärenswil appartenait primitivement au duc de Hohen dans l'évêché de Constance, plus tard à celui de Weizikon; depuis 1830 au chapitre de Hinwil. L'église est mentionnée pour la première fois en 1279; la collation, exercée d'abord par l'abbaye de Saint-Gall, passa successivement au même temps aux mains des Hohenlandenberg, Hinwil, von Elm, Mess et Breitenlandenberg. Le 30 déc. 1837, ces derniers la vendirent au gouvernement zuricois. Les deux villages inférieurs du clocher appartenant à l'évêché primitif qui était déchu à saint Denis; l'église a été reconstruite en 1492-1509, sous le vocable de Saint-Michel, et en 1825-1827. Un assaure existe au caractère jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> s. En 1651, Baumst. se sépara de Bärenswil pour former une paroisse autonome Bärenswil compte cinq communes scolaires; dans le village même l'ancienne maison d'école datant de 1633, la nouvelle de 1826.

Actuellement, Bärenswil compte trois communes de colon, une braderie métrique et une fabrique de machines. *Population* : 1634, 791 hab., 1639, 1273; 1670, 1110; 1836, 3562; 1840, 3237; 1900, 2668; 1920, 2667. — Voir

USG. — UZ. — SSK I, 1, 1. — Sinder : *Gesch. der Kirchgemeinde Bärenswil*. — Meyer : *Die Ortsnamen des Kts Zürich*, n° 1677. — *Atom. Tigur.* [C. Bus.]

**BÄRFISCHEN.** Voir BERLORCHER.

**BÄRI,** DOCTEUR. Pseudonyme de Wilhelm König, journaliste et écrivain satirique à Berne, 1833-1891. — Voir KUNIG, famille bernoise.

**BÄRISWIL** (C. Berne, D. Berthoud, Com. et paroisse Händelbank, V. DGS). En 861 *Perlesstrich* dans la Haute-Argovie; en 893 dans le comté d'*Huberhardus*; en 1318 *Beröswil*. Terme de *Ber-ald*, Bärtswid provient de quatre formes de l'époque de Hallstatt, avec bûchers, arc-en-ciel tombes en 1908. En 861, il faisait partie des possessions saint-galloises de la Haute-Argovie. Vers 1300, c'était une seigneurie de la famille bernoise Mûnzler, ensuite des von Ergow, puis elle passa en 1531 aux von Erlach d'Händelbank qui la transmittent par héritages en ligne féminine. En 1720, Bärtswid fut arquis par Theronymus von Erlach, et réuni à Händelbank; les droits seigneuriaux s'éteignirent en 1798. Avant 1850 existait à Bärtswil une véritable dynastie de notaires qui produisirent de nombreuses pièces de vaisselle artistique. En 1827, 120 habitants; en 1850, 462; en 1910, 565. — Voir Jahn : *Chronic*. — *HJMB* 1908, — *JSGI* 1909. [P. T. et V.]

**BÄRISWIL.** Famille bourgeoise, probablement originaire du petit hameau de ce nom dans la paroisse de Guin. — NAVIER, \* à Fribourg le 11 juil. 1861, entra à 16 ans au Crédit gnyérien à Bulle, dont il devint directeur en 1895. Il fit de cet établissement l'une des meilleures banques du pays. Il fut l'un des promoteurs des chemins de fer électriques gnyériens, et pendant plusieurs années fit partie du Conseil de direction, † 18 jan. 1911. — Voir *Fribourgeois*, 20 jan. 1911. — *Liberté*, 19 jan. 1911. [F. D.]

**BÄRLOCHER.** Famille des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, probablement originaire des trois hameaux de Barloch, Barlochen (Barlochel) dans le Vorarlberg d'Appenzell d'où elle s'est répandue à Thal (C. Saint-Gall) et à Rheingau. *Armoiries* : d'argent à un ours de sable sortant d'une caverne du même. [P. T. et V.]

**A. Branches catholiques de Thal.** — 1. JAKOB, † 1656, capitaine, de Buchen, s'occupa de politique. 2. JAKOB, capitaine, de Buchen, fils du n° 1, fut juge entre 1640 et 1670. — 3. JAKOB, fils du n° 2, greffier du tribunal 1663, et des 1666 ammann du tribunal, ancien d'église et juge, † 1697. — 4. SANKTUS-EMANUEL, à Buchen, petit-fils du n° 2, † 1693, fut en son temps l'homme le plus influent de Thal, lieutenant 1738, capitaine 1752, juge, receveur et administrateur du territoire des Gstaaldenbach de 1732 à 1768; remplit souvent les fonctions d'avocat. Un deses fils, JAKOB-FRANZISKI mourut en 1783, capitaine au service de Ferdinand IV à Baretta. — 5. JUST-FRANZ, conseiller de commune de 1792 à 1799, avoué 1790, conseiller de commune de 1799 à 1800. — 6. JUST-FRANZiskus ANDRÉS, petit-fils du n° 4, \* 1768, maître d'école, greffier du tribunal à Thal, membre du Grand Conseil 1809-1832. — 7. JOHANN-CHRISTOPH, benedictin à Einsiedeln sous le nom de P. STEPHAN, orateur sacré apprécié, directeur de plusieurs missions populaires, prêtre en 1878, professeur, économiste de Frédenfels, finalement prêtre du couvent de Fahr, † 1914. — 8. RICHARDS, \* 1848, titulaire de nombreuses fonctions communales, juge de district, commissaire cantonal pour les impôts, membre du Grand Conseil, homme de confiance de la commune et du district. — 9. JOSEF-FRANZ, fils de l'ammann communal Johann Anton, 1835-1914, médecin à Thal puis à Kirchberg, chef des conservateurs du canton de Saint-Gall; il émigra en 1882 en Autriche.

**B. Branches réformées de Thal.** — 10. HANS, passa à la mort de l'édification vers la fin du XVI<sup>e</sup> s. — 11. SILV-FRANZ, 1792-1879, devint en 1847 bourgeois de la ville de Saint-Gall. Il fut en 1843 pasteur à Grombach près de Altdorfingen, en 1847 professeur de philosophie et d'histoire à Saint-Gall, en 1855 pasteur à Rheingau. — 12. JOHANNES, médecin à Thal orthopédiste capable, devint ammann communal, juge de district, puis du canton et membre du Grand conseil.



† 1888 — 13. SEBASTIAN, 1838-1903, fut successivement membre du Conseil communal, remplaçant de l'ancien du district, membre de la Commission de l'École du district, en 1880 membre du Grand Conseil. Par son mariage, il entra en possession de la belle propriété du Löwenhof à Rheinegg.

**C. Branche réformée de Rheinegg.** — 14. LORENZ, secrétaire de la ville de 1641 à 1660. — 15. HANS-JAKOB, annamé de Rheinegg de 1717 à 1732, † en 1732. Il n'y a plus aujourd'hui de membres de cette famille établis à Rheinegg. Les Bärlocher de Rheinegg sont devenus bourgeois de Saint-Gall.

**D. Branche de Salat-Gall.** — 16. BARTHOLOMEUS, 1738-1812, fils du chirurgien George-Niklaus à Rheinegg, grand commerçant. Il vint en 1781 à Salat-Gall, fut reçu bourgeois et devint l'ancêtre d'une nombreuse lignée. Il fut bientôt conseiller municipal et communal et l'un des 21 membres du gouvernement intermédiaire nommé en 1799 par la bourgeoisie romane. Il demeura dans la maison sur *zur Fläsche* à la Spertengasse où il reçut pendant quelques jours le fédéral-major Friedrich von Hotze en mai 1799 et vers la fin de la même année le général français Loison. — 17. JOHANN-KONRAD, fils du n° 16, 1784-1856, fit partie des autorités de la ville de 1820 à 1839, membre, puis président du Directoire commercial. — 18. JOHANN-KONRAD, fils du n° 17, 1807-1877, fut aussi membre, puis président du Directoire commercial, conseiller scolaire et communal. Il dirigea le commerce paternel avec son frère — 19.

BARTHOLOMI, 1813-1897. Quand ce dernier se retira des affaires, de nombreuses fonctions communales lui furent attribuées. — 20. Bartholome-Friedrich-Albert \* le 28 mai 1831, † le 12 janvier 1903.

Député, il studia le droit en Allemagne et à Paris, revint à Salat-Gall en 1834, fut avocat jusqu'en 1867, annamé de sa commune de 1867 à 1873, membre du tribunal cantonal de 1873 à 1901, qu'il présida de 1883 à 1901, membre du Grand Conseil de 1873 à 1891 et président en 1885, plusieurs fois arbitre dans des questions de droit suisse. Il déploya une grande activité lors de l'élaboration des codes civil et pénal du canton de la loi sur les droits de mutations, fut arbitre entre les chemins de fer du Nord-Est et du Centre dans la question de l'utilisation de la gare de Bâle et entre le chemin de fer du Nord-Est et la ville de Zurich. Il elabora de 1877 à 1881 un projet de loi sur les poursuites et les faillites, et vint tout le Conseil fédéral l'avant chargé, et nommé à l'étranger, *après un Schweizerische Einreisenshandeln bei Nichterlösung der Schein; Befehl über die Zurückführung von Eisenbahnen aus schweizerischen Jurisdiktion in Basel*, 1879.



Bartholome-Friedrich Albert Bärlocher, d'après une photographie.

— 21. BARTHOLOME-KONRAD-KARL, 1824-1891, fut l'un des fondateurs et président de 1850 à 1891 de la Société d'assurance Helvétique de 1855 à 1880 membre et quelquefois vice-président du directoire commercial. [A. BÆRSCHLIN.]

**BÆRSCHIS, BERSCHIS** (C. Salat-Gall, D. Sargans, Gou Walenstadt V. DGS). Paroisse et com. civ. Anciennes formes du nom: *Bersanis, Bersiz* 1253. On y a trouvé des monnaies et des pièces de monnaie romaines qui laissent supposer l'existence d'un poste d'observation. Au *ll. Boverel*, on mit à jour en 1916 et 1917 plusieurs tombeaux de l'époque franque-allemandique. Le village est mentionné pour la première fois en 746 dans le testament de Tello, évêque de Coire, comme appartenant, sous le nom de *Bersanis*, à Plémas ou était l'église-mère. Mais il fut son propre curé en 1251, et un chapelain de la chapelle Saint-Georges y est

mentionné en 1391. Cette chapelle, à deux nef, qui existe encore, dut être élevée sur le Saint-Georgenberg au XII<sup>e</sup> s. À l'origine, elle était destinée aux seigneurs forestiers (*Waldschwestern*) qui se rendaient plus tard à Walenstadt. Bærshis eut plus tard sa propre église et deux chapelles. Il dépendait politiquement de Plémas et eut à plusieurs reprises des différends avec cette localité et avec Tschlerach au sujet des biens de l'alluvion et de la forêt de St. George et des obligations à l'endroit de la Sez et du Schalzbach, etc. La Réforme pénétra aussi à Berschis; les images et la messe furent supprimées le 21 juillet 1529, mais on revint en 1532 à l'ancienne foi. De nombreux petits dévôts éclatèrent par la suite avec les communes voisines ainsi qu'avec les propriétaires des mines de fer du Gonzen, au sujet de leurs droits sur les bois de bain. La séparation d'avec la paroisse de Plémas eut lieu en 1702, une double paroisse Berschis-Tschlerach fut érigée avec un seul prêtre desservant. Berschis et Tschlerach furent réunis en 1803 à la commune de Walenstadt. L'ancienne église fut détruite en 1870 et rebâtie en 1880. La chapelle de Saint-Georg fut restaurée en 1900 sous la direction de la Société suisse des monuments-historiques. — D'après le ms. du Dr A. Hardtgerger. — 1914.

**BÆRSCHWIL** (C. Soleure, D. Bernach-Thierstein V. DGS). En 1275 *Bersenswil, Bernesweiler* (français *Berneswiller*). On a découvert près du Fingeh des traces d'une exploitation préhistorique du fer. En 1341, Bærswil était un bénéfice du diocèse de Lenzbourg et appartint jusqu'en 1527 à l'évêque de Bâle, puis fut attribué à Soleure. Le Conseil de cette ville nomma un curé en 1528, mais de 1533 à 1619, la paroisse fut rattachée à Breitenbach par suite du manque de prêtres. Une fabrique de chaux et de gypse, à force hydraulique, est exploitée depuis 1887. Sur le territoire communal se trouve encore la nouvelle fabrique de ciment de la vallée de la Birse, fondée en 1908 et rachetée en 1918 par la Société des fûtes molaires hermannes. Personnages marquants: Amanz Gressly, géologue (1814-1865); Urs-Jos. Stegmüller, juriste, procureur général (1816-1888) — Registres de paroisses de 1741. [C. E.]

**BÆRTISWIL** (C. Lucerne). Voir BERTSWIL.

**BÆRTSCH**. Famille de l'Oberland saint-gallois. Voir BERTSCH.

**BÆRTSCHI**. Familles de divers cantons. Voir BERTSCHI.

**BÆRWART** ou **BERWART**. Ancienne famille de Schwandi dans l'Obwald. En 1484, KLAUS est propriétaire de la «Gwand». Dans le tribunal des Quinze siégent: en 1578, HELMI; 1590, BALZ; 1665, KLAUS; 1685 et 1694, BÄSCH; 1700 et 1701, JOS; 1721, KLAUS. — JOS, maître de poste à Schwandi, est élu en 1882 au Conseil communal et au Grand Conseil et en 1894 au tribunal cantonal. — Ecclésiastiques: — 1. JOHANN-FRANZ, 1674-1710, chapelain à Kagiswil. — 2. NIKLAUS, curé à Alpach, 1735, † 1753. — Voir Küchler: *Chronik von Sarnen*; *Genealogische Notizen*. — *Mannschiedtadel des Vilmger Krieges*. — *Gerichts- und Rathsprotokolle Obwalden*. — *Burier*; *Die Erbschaft*; *Lebensregeln*.

**BÆRWEGER** ou **BERWEGER**. Nom de famille répandu dans les deux Appenzel, mentionné la première fois à Appenzel en 1390. La famille était en 1850 bourgeoise de Hirsau, Hundwil et Sten. — BARTHOLOMEUS, d'Appenzel, capitaine, commanda les mercenaires appenzellois au service des papes Jules II et Léon X de 1512 à 1521 et participa à la bataille de Novare 1513. De zélé papiste, il devint chaud partisan de la Réforme et travailla à l'introduction de l'Appenzel. — Voir G. Walser: *Appenzeler Chronik* I. — *L.L. Schuler*: *Mutualisten*. — *App. Monatsbl.* 1890, [A. M.]

**BÆSCHLIN**. Ancienne famille bourgeoise de Schaffhouse dont on ne connaît pas l'origine. *Annuaire*: de gneules à une pointe playée d'or, chapeauté une marque de maison de sable, accompagnée en chef d'un croissant d'or à dextre et d'une étoile à six rais au même à senestre. — La corporation fut créée en 1323 pour 10 h. dans la commune *von Töden*. — L. B. WIG, membre de la même corporation, fonda en 1551 à la bataille du Zugerberg. — 3. BARTHASSAR, \* 1628



Grand Conseil 1672, juge baillival 1684, prévôt de corporation 1687, † 1689. — 4. MARTIN, fondeur de cloches, \* en 1665, vivait encore en 1708. — 5. EMANUEL, \* 1687, fut capitaine au service de Venise, amant du Paradis en 1718. — 6. JOHANN-CONRAD, marchand, \* 1727, conseiller 1754, juge baillival 1758, prévôt de corporation 1760, haut-bailli du Reiat 1762, juge matrimonial 1777, délégué dans les bailliages tessinois 1785, directeur de la chasse, directeur des signaux et du poids public, membre du Conseil de guerre, lieutenant-colonel 1776, † 1794. — 7. JOHANN-JAKOB, \* vers 1720, juge 1757, architecte de la ville et commissaire des guerres 1773, bailli impérial 1790, prévôt de corporation et membre du directoire commercial 1794, † 1800. — 8. ADAM, \* 1734 fit la généalogie de diverses familles de Schaffhouse ainsi qu'une chronique de la ville, † 1814. — 9. JOHANN, \* 1738, juge 1772, recteur de l'hôpital 1777, conseiller 1783, † 1819. — 10. JOHANN-JAKOB, peintre et graveur, \* 1745; il travailla quelque temps à Nuremberg, Augsbourg et finalement à Lyon. De là, il retourna dans sa patrie et mourut en 1789 à l'hôpital. — 11. JOHANN-HEINRICH, \* en 1840 à Bâle, 1859 maître d'école à Yverdon, en 1860 à Horgen, 1863-1908 à Schaffhouse, auteur de nombreuses études historiques et collectionneur de notices sur des familles de Schaffhouse; il tint les registres de la commune bourgeoise. — 12. LORENZ, \* 1851, vint en 1871 à Zurich comme peintre verrier, travailla de 1872 à 1875 à Vienne et des 1876 à Paris. — 13. JOHANN, devint bourgeois de Berne en 1889 et transpanta sa famille dans cette ville, où elle subsiste encore. — Voir SKL. — Magis : *Schaffhauser Schriftsteller*. — Catalogue de la collection de la Société des antiquaires. — R. Harder : *Gesch. der genev. Forsch. in Schaffhausen* (ms.). — J.-H. Bäschlin : *Selbstbiographie* (ms.). — Bartenschlager : *Genealogisches Register der Stadt Schaffhausen* (ms.). — H. Wanner : *J.-H. Bäschlin als Geschichtsforscher* (ms.). — A. Ziegler : *Mitteilungen*, p. 126. [H. W. et A. Z.]

**BETSCHI**, JOHANN, \* le 25 mai 1805 à Davos, sa patrie. Il étudia à Leipzig, Berlin et Zurich, devint avocat à Davos, membre du Grand Conseil de 1895 à 1899 et dès 1901; président en 1905. — Voir J. Robbi : *Die Ständes- u. Vizepräsidenten des Kts. Graubünden*. [L. J.]

**BETTERKINDEN** (C. Berne, D. Fraubrunnen, V. DGS). Com. et paroisse. En 1261 : *Betruchingen*; 1275 : *Beterchingen*; 1335 : *Betherkingen* près des gens de *Baturich* (*Batu-ric*, du nom de personne ahd. des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> s., de *badu* = combat et *rich* = puissant, voir Förstemann I, 229). Bätterkinden est une mauvaise formation du XVIII<sup>e</sup> s., semblable à Gelterkinden (Bâle-Campagne). Bätterkinden faisait partie en 1261 comme propriété des comtes de Kibourg du district (*officium*) d'Utzenstorf. En 1406 Heinrich von Ringoltingen acquit la seigneurie de Bätterkinden, hypothéqua par les comtes de Kibourg à Mathias Bogkes. Son fils Rudolf la réunit à l'Utzenstorf et le 1410 et 1417, et en forma la seigneurie de Landshut, qui passa en 1456 au petit-fils Thüring et en 1479 par celui au genre de celui-ci, Louis de Diesbach. Ce dernier vendit Bätterkinden en 1511 à la ville de Berne, qui, en 1514, acquit aussi Landshut et Utzenstorf, et les réunit de nouveau. De 1514 à 1798, Bätterkinden fit partie du bailliage de Landshut et dès 1803 du haut bailliage, puis district actuel de Fraubrunnen. L'église est mentionnée pour la première fois en 1275; le droit de collation était attaché au domaine de Gächliwil dans le Buchegg; il fut hypothéqué en 1365 par Burkart Seim, seigneur de Buchegg, au couvent de Fraubrunnen. Sa fille Elisabeth von Buchegg, vendit le dit domaine, en 1395, au cure de Bätterkinden, Christian Reinolt, et lui donna le droit de collation. Reinolt ceda ses droits en 1399 à la léproserie de Berne qui se libéra vis-à-vis de Fraubrunnen. En 1565 le gouvernement conféra le droit de collation au bailli de Landshut; la dime, par contre, resta à la léproserie jusqu'à ce que le gouvernement l'échangea contre d'autres dîmes, en 1687 et 1689, et la remit à la chapelle de grains.

L'église fut reconstruite en 1509 et par Abraham Dünz en 1664, la cure en 1728, et le clocher rénové en 1919. Bätterkinden était relié avec Utzenstorf dès 1550 environ par une passerelle jetée sur l'Emme; elle fut remplacée en 1747 par un pont que les hautes eaux emportèrent en 1831 et en 1910. En 1779, l'Urtenbach fut dérivé à son embouchure dans l'Emme et, pour l'utilité des habitants, conduit par le village dans le Limpbach. Dans la nuit du 21 au 22 août 1882, un incendie détruisit dix-huit maisons, parmi lesquelles les auberges de la Couronne et de la Croix. *Population* : 1838, paroisse, 1064 hab.; 1850, 1216; 1888, village, 629; commune 1293; 1910, 1432. — Voir FRB. — v. Aulinen : *Heimatkunde* V. — Jahn : *Chronik*. — LL. — Lohner : *Kirchen*. — GHS. — BBG XI V, 262. — BT<sup>11</sup>, 1920, p. 272. — SBB II, 174. — Haller : *Bern. Ratsmanuale*. [Az. et II. T.]

**BETTIG** ou **BATTING**. Famille lucernoise du district de Willisau et des environs de Hohenburg, qui paraît pour la première fois en 1370. Nom du ahd. *Batinga* descendant de *Batto* (nom de personne formé de *Badu* = combat). — 1. HANS, péager de la porte inférieure, recut la bourgeoisie de Lucerne en 1454. — 2. PETER, de Willisau, membre du Conseil 1514, gouverneur de Willisau 1526. — 3. HOSCH, d'Olmstal, 19 décembre 1825-24 septembre 1855, fit son noviciat au couvent de Wonenstein le 15 août 1849. Il bâtit de 1851 à 1853 l'église et le petit cloître « Leiden Christi » près Gunten (Appenzel), dont elle rédigea la règle et la constitution : professe sous le nom de sœur JOHANNA le 21 novembre 1853. — 4. NIKOLAUS, de Reiden, 1854-1903, curé de Vitznau depuis 1899, relata ses pèlerinages en Terre-Sainte. — 5. JOHANN, d'Olmstal, \* 1869, bibliothécaire cantonal à Lucerne depuis 1901; critique littéraire. [P.-X.W.]

**BEUMLER** aussi **BEUMLER** et **BEUMLER**. Famille zuricoise de Volketswil, mentionnée déjà en 1417; en 1611, un rameau s'établit à Aesch près de Birmsdorf. — MARXUS (Marx), \* 1555, recteur de l'école de Neuhausen dans le Palatinat 1587, 1592 pasteur de Aizey, en 1594, il fut appelé comme deuxième pasteur (archidiaque) au Grossmunster à Zurich. Il occupa plusieurs places de professeur à Zurich; de langue latine, théologie du Nouveau Testament, langue grecque. En 1609, il rénova le catéchisme zuricois de Leo Jud. Il publia de nombreux ouvrages de philologie et de théologie et mourut de la peste le 30 juillet 1611. — Voir LL et LLI. — Hottinger : *Schola Figur.* 70. — Sal. Iless : *Gesch. des Zürcher-Catechismus*, 84. — Wirz : *Etat des Zürcher Ministeriums*, 72. — Arch. d'Etat Zurich. [C. B. et J. F.]

**BEUMLI**, HEINRICH, fut nommé par le Conseil de Schwyz curé le 4 novembre 1519. Il était docteur en théologie et doyen du chapitre des quatre Waldstätten. Il resta fidèle à l'ancienne foi. En 1524, il fut député à une conférence religieuse des quatre cantons à Lucerne et prit part l'année suivante à la dispute de Baden, avec Gilg Reichmuth, comme député de Schwyz. † vers 1552. [H.-F.]

**BAGGE**, SELMAN, \* 30 juin 1823 à Cobourg, étudia à Prague et à Vienne. En 1868, il fut appelé pour diriger la nouvelle école de musique de Bâle, où il déploya une activité musicale féconde jusqu'à sa mort le 16 juillet 1896. Des 1876, il donna un cours sur la musique à l'Université de Bâle, et devint professeur extraordinaire en 1894; docteur *honoris causa* en 1880. — Voir Rapport de l'école de musique de Bâle 1897. — SAJ 1896. — Hiemann : *Musik-Lexikon*. — W. Merian : *Gedenkschrift für Musikschule und Konservatorium*. [M.]

**BAGGENSTOSS**. Ancienne famille de Gersau (Schwyz). *Armories* : de gueules à trois monts de sinople surmontés d'une pelle dressée au naturel accompagnée de deux dextres d'or. — MARTIN, fut cinq fois landammann de la république de Gersau de 1750 à 1766. — Son fils JOSEF-MARZELL, 1748-1818, entra dans l'Ordre des capucins sous le nom de P. Marzell, — MARZELL fut ammann de district de 1821 à 1825. [H.-F.] **BAGGENSTOS**, ADAM-RODOLPHE, peintre, \* à Stans le 31 mai 1863, † 28 octobre 1897. Il étudia à Munich de 1880 à 1885, et après un court séjour à Florence s'établit à Stans. — Voir SKL. [L. S.]

梅

**BAGGESEN**, JENS, poète danois. \* le 15 février 1764 à Korsør, † le 2 octobre 1820 à Hambourg. Il vint à plusieurs reprises en Suisse où il épousa en 1790 Sophie de Haller, petite-fille d'Albert de Haller, et en 1799 Fanny Reyblaz. Une course dans les Alpes lui fournit le sujet de *Parthenios*. — Voir Richard Petersen : *Jens Baggesen und Sophie von Haller*, traduit du danois par Elisabeth Rohr pour le feuilleton du *Bund*, 1905, nos 75-107. — *Die Berner Woche*, 1917, nos 17 et 38. — [A. LECHNER.] — KARL-ALBRECHT-REINBOLD, fils du précédent, \* 27 septembre 1793 à Berne, où il mourut le 10 mars 1873, étudia la théologie à Berne et à Göttingue. Consacré 1815, diacre 1825, pasteur à la Collégiale de Berne 1860. Pendant sa jeunesse, il fut un représentant du mouvement protestant religieux ; plus tard, il s'occupa des questions dissidentes, de philanthropie et de la formation de la jeunesse chrétienne. Il devint peu à peu le porte-parole du parti évangélique dans les luttes religieuses de 1840, 1860 et 1870. Il édita les œuvres de son père et publia quelques brochures de circonstance et des sermons. — Voir D.-A. Rytz : K. A. R. Baggesen. — [E. B.]

**BAGGI** ou **BAGGIO**. Famille de Malvaglia (Tessin), que l'on prétend originaire de Baggio près Milan, vge qu'elle aurait eu en chef dès l'époque des Langobards. Vers 1412, les Baggio se seraient dispersés en Italie et une branche s'établit à Malvaglia. De cette dernière, un rameau se fixa en France vers 1760. *Armoiries* : de ... à un lion rampant d'or tenant un bâton, à une fasces d'azur brochant chargée de trois étoiles de ... — J. ANTONIO, fut chef de l'Inquisition dans le val Blenio en 1750. — 2. GIACOMO-ANTONIO, nommé en 1798 au Grand Conseil helvétique comme représentant du canton de Bellinzone et du Grand Conseil tessinois de 1807 à 1814, un des députés qui, le 30 juillet 1811, votèrent la cession, demandée au roi de Sardaigne, de l'ancien royaume d'Italie. F. le 21 juin 1814. [C. FAZZANI.]

**BAGGWIL** (G. Berne, D. Aarberg, Com. Seedorf, V. DGS). Vge mentionné déjà en 1180. Dans le voisinage, on a découvert des traces d'établissement préhistorique ; ainsi des palafittes néolithiques sur le lac de Lobsingen et une pointe de lance en bronze. Jahn présume, sans raisons, qu'il y avait là un castel romain qui devint au moyen âge un établissement burgonde. Baggwil appartient à l'abbaye de Friesenberg jusqu'à la réforme et fit ensuite partie du bailliage de ce nom jusqu'en 1708 ; de 1798 à 1803 du district de Zollikofen et dès lors du district d'Aarberg. Le droit de justice fut vendu en 1380 par Friesenberg à la ville de Berne qui le fit exercer par le bailli d'Aarberg. — v. Müllner : *Heimatkunde* VI. — Voir Jahn : *Kt. Bern* 358. — [O. T. et H. T.]

**BAGNATO**, GIOVANNI-GASPARE, architecte. \* à Côme, † 1757 à l'île de Mainau. De 1744 à 1749, il construisit le bâtiment de la commanderie de l'Ordre Teutonique à Hitzkirch pour 8000 fl. L'ancien bâtiment fut transformé en 1780-1786 par son fils F. A. BAGNATO (1732-1810). En 1756, il fit les plans pour la nouvelle église de Saint-Gall, mais à l'exécution on s'en écarta beaucoup. Cependant, la façade Est peut être considérée comme son œuvre. — Voir SKL. [P.-X. W.]

**BAGNES** (C. Valais, D. Entremont, V. DGS). Commune comprenant plusieurs localités disséminées dont le siège administratif et paroissial est au Châble. Aucune d'elles ne porte le nom de Bagnes. Au moyen âge, l'abbaye de Saint-Maurice, seigneur de la vallée, avait pour la représenter à Bagnes un vidomme et un nétral. Chabert de Moreslet paraît revêtir la première de ces charges vers la fin du XIII<sup>e</sup> s. Vers 1200, sa fille l'aurait apportée en dot à Aymon de la Tour, famille où elle resta jusqu'en 1366. Son successeur dès lors dans la charge de vidomme : Chabert, Pierre, Guillaume, les frères Jean et Perrod de la Tour. Ce dernier étant mort sans postérité, sa veuve Antoinette Sarro, d'Aoste, vendit cet office à l'abbaye pour 300 fl. le 15 juillet 1366. Les nobles de Bagnes détenurent dès le X<sup>e</sup> s. la moitié en chef de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette charge et une partie de leurs biens passèrent au Montheolo, majors de Monthey ; en 1526, une branche de cette famille la vendit à Pierre Troillet, au siècle suivant elle fit retour

à l'abbaye. L'abbé de Saint-Maurice fit plusieurs concessions à ses sujets de Bagnes : en 1535, il s'en franchit de la main-morte ; il consentit ensuite à la suppression des lods, et, le 17 juin 1665, renonça à ses droits féodaux contre paiement de 8000 fl. et la livraison annuelle de 96 moutons gras. Au XV<sup>e</sup> s. surgit un conflit entre Bagnes et Aoste à propos de la Montagne de Durand, appelée depuis Charmontana. Après diverses voies de fait et négociations, les Valaisans adjugèrent définitivement l'Alpe à Bagnes, avec charge d'indemniser les tenants déboutés et de défendre la frontière en temps de guerre (1551). La paroisse de Bagnes existait déjà au XIII<sup>e</sup> s. L'édifice primitif au Châble fut remplacé vers 1500 par l'église actuelle en style gothique. Le clocher porte la date de 1488. L'abbé de Saint-Maurice nomme à trois bénéfices : à la cure, au vicariat, fondé en 1692, à la chapelle de la Vierge, grâce au 1278 par Nicolas de Bagnes, chanoine de Sion. Registres de paroisse depuis 1853. — Voir Librarian et Promis : *Documenti, storia di Savoia* — Ginchelin : *Hist. de Savoie* — Grenaud, — Charrier : *Les sires de la Tour*. — Hoppeler : *Beiträge* — Bameau : *Le Valais historique*. — Wirz : *Regesten* IV, 30 — Rivaz : *Topographie*. — Histoires du Valais par Boccard, Gay, Furrer et Grenat. — Arch. Bagnes. — Arch. locales. [T. A.]

**BAGNES (VALLÉE DE)** (C. Valais, D. Entremont, V. DGS). *Banias* 1150, *Banues* 1177, *Bagnii* 1177, *Bagnes* 1177 et 1208, *Banes* 1232, provenant du latin *banica* = bain. Ce nom proviendrait d'une source sulfureuse très fréquentée au moyen âge et détruite au XVI<sup>e</sup> s. par un éboulement. *Armoiries* : d'azur à la baignoire d'argent, de laquelle émergent deux baigneurs de carnation, homme et femme, surmontés d'un soleil d'or, deux étoiles du même en chef. La vallée de Bagnes est extraordinairement riche en sources à gué (Châble, Villette, Cotter, Paquier, Verrier et Lourtier). A Brusin on a trouvé des tombes de l'âge du fer avec de lourdes boucles de fer. En 1149, Humbert III de Savoie remit à plusieurs reprises à l'abbaye de Saint-Maurice divers avantages dans la vallée de Bagnes en reconnaissance d'une somme empruntée par son père, Amédée III, pour participer à la croisade. Ces cessions donnèrent lieu à des difficultés, tranchées en 1198 et 1219. Les droits de l'abbaye furent confirmés, mais le comte de Savoie conserva la juridiction seigneuriale quand il se trouvaient entre le pont de Brest et le Saint-Bernard, ainsi que la cavalcade et des prestations y relatives. La vallée de Bagnes proprement dite commence au pont de Senbraucher et s'étend au Midi jusqu'aux frontières de l'Italie. Elle comprenait au moyen âge la seigneurie d'Etiez, le vidomnat de Vollèges-Levtron et la communauté de Bagnes avec la petite seigneurie de Montagnin, dont le dernier détenteur, François de la Tour de Coloboury, fut dépossédé en 1402 comme hérétique et sorcier. Actuellement, elle renferme deux communes : Vollèges et Bagnes, où l'abbaye de Saint-Maurice se faisait autrefois représenter par un vidomme et un nétral.

La vallée de Bagnes était défendue au moyen âge par le château de Verrier, construit sur les crêts de Saint-Christophe, près duquel aurait existé un village qui fut enlevé par un éboulement. Après la conquête du Bas-Valais par les sept dizains, Bagnes, fidèle à la Savoie, essaya de résister et tenta un coup contre la maison abbatiale. L'abbé appela les dizains à son secours et les Bagnards firent leur soumission et payèrent un tribut, 1476. Mais l'abbé eut à défendre ensuite ses droits contre les Hauts-Valaisans. Il dut subir en 1501 les clauses d'un arrangement imposé par l'évêque Matthieu Schinner, dont voici les principales : 1. L'évêque jouit des droits régaliens, avec la cavalcade, et dispose des mines et cours d'eau. 2. L'abbé conserve la juridiction, qu'il peut faire exercer par ses officiers. 3. L'abbé réordonne son château au-dessus de la Morgé. L'évêque et les dizains conservèrent la vallée de 1476 à 1798. A ce moment, la révolution rendit l'indépendance au Bas-Valais et supprima les prérogatives seigneuriales. En







1807, une convention intervint entre la vallée et l'abbaye au sujet du rachat des fiefs et des dîmes. Des lors, Saint-Maurice ne conserva que la nomination aux cures de Bagnes et de Vollèges. La vallée fut incorporée au district d'Entremont.

Des gisements d'or, d'argent, de fer et de plomb existent à Vollèges et à la forêt de Peloz. Au XIV<sup>e</sup> siècle ces mines furent exploitées par un de Monthébo; vers 1490, elles furent données en fief par l'abbé de Saint-Maurice aux Bernois Peter Steiger et Werner Loubli. Vers 1497 l'évêque, en tant que suzerain, les leur enleva, ce qui provoqua une très vive dispute avec Berne au sujet des dédommagements. Assignés en 1499 aux dîzains, ils furent inféodés à Georges Supersaxo, capitaine général. Plus tard, Matthieu Schinner, moyennant une indemnité de 1000 li. servit annuellement à chaque dîzin assura à sa famille l'exploitation de ces mines pendant quelques années. Mais, à l'instigation de Georges Supersaxo, qui prit et brûla la Batiaz, on eut une telle entreprise au châtelain Pierre Schinner. Depuis, les mines mal dirigées rapportèrent peu à l'État, qui les abandonna au XVIII<sup>e</sup> s. La vallée de Bagnes subit plusieurs catastrophes: en 1545, un éboulement de montagne aurait détruit les bains; le 25 mai 1595, un glissement du glacier de Gétroz provoqua une inondation faisant 70 victimes; en 1818, nouvelle descente du même glacier, qui aurait occasionné la destruction de 500 habitations et la mort de 40 personnes. — Voir Gibrario et Promis: *Documenti*. — Grenaud. — Hoppeler: *Beitrag*. — BWG V. — Rameau: *Le Valais historique*. — RHV 1886. — Grenat: *Hist. du Valais*. — Boillard: *Hist. du Valais*. — Gay: *Hist. du Valais*. — SBB 1 85. — Anshelm 11. — Archives locales. [Ta.]

**BAGNÈS**, de. Famille noble, connue à Bagnes dès le XIV<sup>e</sup> s., où elle tenait la moitié en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. — 1. OUDON, ténancier en 1150. — 2. NICOLAS, chanoine de Sion, testa en 1278 en faveur du chapitre de Sion. Il fit un legs pour envoyer en Palestine trois habiles arbalétriers. Une branche de la famille s'établit avec Conon et Jacques, à Saint-Maurice, où elle acquit le droit de bourgeoisie en 1274. — 3. ETIENNE, écuyer, servit sous le comte de Savoie en Picardie. La famille s'éteignit dans la seconde partie du XIV<sup>e</sup> s. [Ta.]

**BAGNETTI**, LEONARDO, de Ronco, stucateur en Italie. Le 5 février 1592, il est à Rieti, où il s'engage avec le vénitien Andrea Torretto à faire pour 25 écus les stucs de la chapelle de Saint-François. — Voir *BStor*, 1885. — SKL. [C. T.]

**BAGNOUD, BAGNODA, BAGNYO, BAGNIOD**. Famille du village valaisan d'Icoigne où un nommé de la Bagnoda se reconut vassal des seigneurs Albi de Granges en 1339. Elle se répandit ensuite à Lens et dans les mandements de Bux et de Monthey au XV<sup>e</sup> s. *Armoiries*: d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, au chef de gueules chargé d'une croix tréflée accostée de deux roses d'argent. — 1. GUILLAUME, représentant du château de Sierre à Lens en 1449.

— 2. JEAN-CHRÉTIEN, colonel au service de l'Espagne, † 1822 à Lens. — 3. ETIENNE, \* à Icoigne le 8 janvier 1803, chanoine de Saint-Maurice 1826, professeur au collège 1829, élu en 1834 abbé mitré et croisé de Saint-Maurice, avec le titre de comte des SS. Maurice et Lazare, créé premier évêque titulaire de Belléme le 26 juil. 1840. Il célébra son jubilé d'abbé en 1884 et mourut le 2 nov. 1888. — 4. ABRIEN, cousin du n° 3, \* à Lens le 18 oct. 1847, étudia à Sion, Besançon et Innsbruck. Nommé curé de Mège, il construisit l'église actuelle en 1877, curé de Vissoye 1880, chanoine de Sion et procureur du chapitre 1886, professeur et directeur du séminaire épiscopal 1888, grand doyen 1902. † le 24 mars 1918. [Ta.]

**BAGNYON, BAIGNON**, Jean, bachelier en droits, citoyen de Lausanne et de Genève, originaire de Bretonnières (Vaud), notaire à Lausanne dès 1463. Pen-

dant quinze ans il n'y joua qu'un rôle effacé. En 1479, il se mit à la tête du mouvement ayant pour but de réunir la Cité de Lausanne à la Ville inférieure (Bourg, Palud) et de secourir l'autorité de l'évêque. Il fut nommé en 1481 syndic de Lausanne et parvint à obtenir l'union des deux villes. Pendant deux ans, il exerça à Lausanne les pouvoirs d'un véritable dictateur. Mais il avait chargé la ville de dettes et d'impôts et son égoïsme était vite. Il quitta Lausanne en mai ou juin 1484, et alla se fixer à Genève, où en 1487, il écrivit, à la demande du Conseil de Genève: *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum* (imprimé en 1493), qui lui valut, le 6 avril, la bourgeoisie gratuite. L'auteur s'attache à démontrer dans cet écrit que Genève est une ville libre qui n'est soumise ni au duc de Savoie, ni même à l'empereur. Bagnyon est également le compilateur du roman de *Pierabras le géant*. — Voir *Catalogue de la Bibl. Strahlén*, 253-254. — H. Boderer: *Jean Bagynon*, dans *MDG XXVII*. — *GL*, 19-20 mai 1881. — Gavelle: *LB*. — Montel: *Dictionnaire*. — E. Chavannes: *Manuale du conseil de Lausanne*. — Reynoud: *Lausanne*. [E. Tr. et M. R.]

**BAGRATION**, PIERRE-IVANOVITCH, général russe, 1765-1812. En septembre 1799 il commanda l'avant-garde de l'armée de Souwaroff dans sa campagne de Suisse. Lors de la retraite par le Gotthard il était à la tête de l'arrière-garde et rejoignit le gros de l'armée russe à Ilanz le 10 octobre. — Voir H. von Reding-Bibergg: *Der Zug Suwaroffs durch die Schweiz*. — E. Gachot: *La campagne d'Helvétie*. [Nz.]

**BAGUERET**. Famille originaire de Fontenay en Vosges, reçue à la bourgeoisie genevoise (1627) en la personne de PIERRE. Eteinte vers la fin du XVIII<sup>e</sup> s., elle compta plusieurs membres du Conseil des Deux-Centis. — 1. JEAN-PIERRE, 1630-1686, qui contribua à faire fleurir à Genève l'industrie de la soie. — 2. ISAAC, fils du précédent, qui développa cette industrie. *Armoiries*: d'or au treillis de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or. — Voir Gallie: *Not. qu.* III, 24. — Gallie et Gautier: *Armorial*. — Arch. d'Etat, Genève: *R. G.*; analyses des actes notaires. — Manuscris Rogel, à la Société d'Histoire. [H. Da.]

**BAGUTTI**. Famille de Rovio et de Medaglia (Tessin). *Armoiries*: chapé à trois étoiles posées 2 et 1; au chef chargé d'une aigle; d'après un sceau du XVIII<sup>e</sup> s. — 1. BERNARDO, de Medaglia, fut un des syndes et procureurs de la commune d'Isoine, qui signèrent l'acte d'annexion d'Isoine à la ville et au comté de Bellinzzone, le 14 avril 1500. — 2. GIOVANNI-BATTISTA, de Rovio, peintre, \* en 1744, † le 28 nov. 1823. On a de lui plusieurs tableaux d'église à Mendrisio et à Riva San Vitale. Il travailla aussi à la cour de Wurtemberg et reçut, le 26 juin 1768, le prix de l'Académie de Parme. En 1798, il devint membre du gouvernement provisoire de la république de la *Piece* de Riva San Vitale. — 3. PAOLO, de Rovio, médecin. Il fut impliqué dans les affaires de l'indépendance tessinoise en 1798 et l'un des deux députés de la république de Riva San Vitale auprès du Directoire de la



Mgr. Etienne Bagnoud, d'après une photographie.

Cisalpine à Milan pour traiter de l'annexion de la petite république à la Cisalpine. A la restauration de 1799 il figure sur la liste des Jacobins; la même année, il devint médecin-major du quartier militaire de Lugano. Député au Grand Conseil 1813-



1815, 1821-1830. — 4. GIUSEPPE, fils du n° 2, \* 15 décembre 1776, † 23 août 1837 à Rovio, prêtre et éducateur. Il fonda une école populaire à Gassano d'Adda, puis devint archiviste de la congrégation de la charité à Milan; ami du P. Girard de Fribourg, il publia en 1820 divers travaux de pédagogie, entre autres le *Saggio sulle scuole di mutuo insegnamento*, qui jouit d'une grande autorité en Italie. Bagutti fut le fondateur et le premier directeur de l'Institut de sourds-muets à Milan. Il avait été ordonné prêtre en 1799. — 5. ANONDO, fils du n° 2, \* 1788, † 4 octobre 1850, élève de son père et de l'Académie de Milan. Il a peint plusieurs fresques dans les églises de Mendrisio et de Rovio; à l'Académie de Milan, il a laissé un tableau représentant le héros Pietro Micca qui lui valut la médaille d'or. En 1836-1832, il décora la salle du Grand Conseil dans l'ancien palais du gouvernement à Locarno. — 6. GAETANO, ingénieur, fils du n° 2, \* 1791, † 1855, un des fondateurs de la typographie helvétique de Capolago. Ingénieur cantonal jusqu'en 1837, il prit une part très active à la construction des routes; premier auteur du projet de chemin de fer reliant le lac Majeur à celui de Constance par le Lukmanier, en 1845; fit en 1847 le projet de chemin de fer de la Camerlata (Côme) à Lugano. Il fut mêlé à la révolution tessinoise de 1839 et aux troubles qui suivirent, dont il eut beaucoup à souffrir. — 7. GIOVANNI, fils du n° 2, chirurgien dans l'armée de Napoléon, mourut à Vienne en 1805. — Voir *Histor.* 1886, 1893, 1898, 1900. — SKL. — ALBK. — Bianchi: *Artisti ticinesi*. — Pometta: *Come il Ticino...* — Barollio: *Storia del C. Ticino*. — Vagezzi: *Esposizione storica*. — Weiss: *Die tessin. Landvogteien*. — Curti: *Ravconti ticinesi*. — Gubler: *Gesch. des Kts. Tessin*. — Dotta: *I Ticinesi*. — AHS 19, p. 14. [G. TREZZANI.]

**BAHNMAIER, Joh.-Christoph.** Fils d'un libraire wurtembergeois, \* le 23 octobre 1836 à Bâle, fréquenta de 1852 à 1856 l'École polytechnique de Karlsruhe et de 1857 à 1858 l'Académie des arts de Munich. Il travailla ensuite comme architecte à la construction de la ligne ferrée Wallenstadt-Coire. De 1859 à 1860, il fit un voyage d'étude en Italie et s'établit ensuite comme architecte à Schaffhouse. En 1865, il fut nommé architecte cantonal, charge qu'il occupa pendant 53 ans. Pendant plusieurs décades il fut président de la Société des Arts, de la Société d'histoire et des antiquaires, de l'*Inthurneum*, membre zélé du Club alpin suisse, enfin membre fondateur et pendant plusieurs années président de la section Handen. Il mourut le 17 novembre 1918. — Voir: Nécrologie dans le *Tagblatt für den Kt. Schaffhausen* 1918, n° 271, et *Schaffhauser Intelligenzblatt* 1918, n° 271. — SKL. [WASSER-KELLER.]

**BAILLETS (LES)** (C. GENEVOIS, Rive droite, Com. Russin). Hamrau appelé quelquefois Desbaillets, faisant partie au X<sup>e</sup>s. du village de Malval, et plus tard, rattaché à Russin. C'est là que s'élevait le célèbre château de Malval dit le château de la Motte. — Voir Arch. d'Etat Genève: T et D: Ervick, *Dardagny et Château vieux, de Lugrin*. — *BHG* V. (L. B.)

**BAILLI, BAILLIAGE.** Sous le titre de bailli, on désignait sous l'ancien régime le représentant du souverain, au nom duquel il agissait et gouvernait. Le bailliage était le territoire dans lequel il exerçait ses fonctions.

1. BAILLI, en allemand *Vogt*. Tandis que *Vogt* dérive du latin (*adv.*) *vocatus*, bailli vient probablement du vieux français *baillif*, forme du verbe *baillier* = administrer. Le bailli était avant tout le gouverneur placé par la ville ou le canton souverain; il avait ainsi toute l'administration sous ses ordres. Il nommait les fonctionnaires, pour autant que les franchises locales ne s'y opposaient pas, percevait les redevances et les amendes, et en rendait compte aux cantons intéressés. Il était également le juge en première et même en dernière instance, dans la mesure des privilèges locaux; dans les *Landerichte* (plains généraux) jures, c'est-à-dire d'assesseurs assermentés, et comme juge unique sur les délits de peu d'importance. Il avait encore la charge de l'exécution des ordres du souverain et des sentences judiciaires. Cette dernière attribution lui valut

la plus grande partie de ses revenus, qui, dans bien des endroits, se composaient surtout du produit des amendes et pour une petite partie seulement de taxes fixes, foncières ou de métiers. L'on ne connaissait en général pas de traitement fixe pour les baillis, qui étaient ainsi laissés à eux-mêmes pour tirer de la répartition des impôts un salaire plus ou moins élevé. A ce point de vue, les baillis les plus mauvais furent ceux des Bailliages communs. Dans les deux années de leurs fonctions, ils prétendaient vouloir s'enrichir, lorsqu'ils n'avaient pas de traitement fixe, et ils exerçaient par conséquent les postes de baillis, même ceux des cantons-villes, passaient pour rémunérateurs et étaient réservés aux familles patriciennes. Les quelques exceptions où les sujets pouvaient être eux-mêmes leurs baillis concernaient les villes dites municipales et quelques territoires privilégiés, comme le Oberhasli bernois ou le Hunenberg zougçois.

Avec le temps, l'office de bailli acquit une réputation d'arbitraire et de mauvaise administration, de sorte qu'en 1798, on s'empressa de le supprimer. Lorsqu'on restaura l'ancien état de choses dans les années 1803-1815, l'on n'osa pas reprendre le terme de bailli. Il a donc disparu avec l'ancien régime, et sert aujourd'hui à caractériser l'époque où leurs Excellences régnaient en Suisse. A titre de curiosité, notons encore que les Confédérés désignaient au XV<sup>e</sup>s. le bailli de Vaud sous le nom de *Beli*. — Voir *LL*. — *Dierauer*.

II. BAILLIAGE. On appelait bailliage le district administré par un bailli. En opposition au district a géral, le bailliage n'était pas toujours une expression géographique. Outre un certain territoire, déterminé par des frontières politiques, il comprenait plusieurs autres droits situés parfois en dehors du territoire. D'autre part, les compétences du bailli étaient également limitées dans son propre district. L'on avait ainsi des bailliages « incomplets » portant des noms divers: à Zurich, bailliage; à Berne, bailliage sans juridiction; Lucerne avait une *Schlossvogtei* (Wikon) et une *Servogtei* (Sempach); Fribourg, les bailliages extérieurs (Illens, sans territoire); Soleure, le bailliage intérieur du Bucheggberg, où la haute juridiction, soit la souveraineté en propre, appartenait à Berne; enfin l'évêque de Bâle était le seigneur nominal de Biemme, et ses droits sur le Val de Moutier étaient limités.

Dans son district, le bailli devait tenir compte non seulement des droits de l'Etat, mais aussi des droits privés. Au premier rang de ceux-ci, il faut citer les couvents dans les cantons catholiques, et les barons, qui tous deux ne reconnaissaient que le suzerain au-dessus d'eux; ils possédaient la juridiction criminelle, le droit de lever les impôts et même l'armée. Ensuite venaient les détenteurs de droits judiciaires, qui avaient la basse-justice et quelquefois la moyenne, et des droits de chasse et de pêche, la perception de petites redevances et amendes, etc. Sur tous ces droits, seuls les *Terriers* (*Urbar*) ou les *Rôles* (du latin *rotulus*) tels que les dressaient autrefois tous les baillis, peuvent donner des renseignements exacts. Parmi les rotiers, les deux plus importants à nommer sont le *Kiburger Urbar*, de 1260 environ, et le *Habsburger Urbar*, de 1305 environ. Les rôles, par contre, sont très nombreux et remontent très haut, en particulier ceux des couvents. — Voir la *Bibliographie*, voir les articles des cantons. [A. ZSIGLER.]

**BAILLI DE VAUD.** Les comtes de Savoie acquirent la plus grande partie du pays de Vaud de 1150 à 1292. Ils procédèrent tout d'abord à la tête de l'administration des châtelains établis dans différentes villes. Puis, au milieu du XIII<sup>e</sup>s., Pierre de Savoie ayant réorganisé l'administration du comté sur le modèle anglais, institua à Moudon un bailli de Vaud pour l'ensemble du pays. Le plus ancien, Hugues de Palézieux, apparut en 1263. Vevey et la région à l'est de cette ville, jusqu'à Villeneuve et Bex, ne furent pas rattachés à ce bailliage, mais à celui du Chablais dont le titulaire s'installa au château de Chillon. Le premier bailli du Chablais connu est Guillaume de Septème en 1256. En outre, Lausanne, ville indépendante, sous la souveraineté de l'évêque, eut dès 1313 un bailli épiscopal spé-



cial ; le premier fut Pierre d'Estavayer. En 1475, les Bernois et les Fribourgeois enlevèrent à la Savoie : Morat, Grandson, Orbe et Echallens, puis Aigle et Cerlier furent pris par les Bernois seuls.

Au premier moment de la conquête bernoise, en 1536, les nouveaux souverains désignèrent à leur tour un bailli de Vaud dans la personne de Claude de Glâne. Mais quelques mois plus tard, ils divisèrent le pays en cinq baillages : Moudon, Lausanne, Chillon, Avenches et Yverdon, auxquels ils ajoutèrent en 1537 ceux de Romaniôtier, de Morges et de Nyon. Un bailli fut institué à Oron en 1553, et un autre à Anthonne en 1701 à la suite de l'achat des seigneuries particulières. Les baillis de Payerne, d'Aigle et de Bonmont portèrent le titre de gouverneur. Fribourg forma avec les territoires conquis par lui les baillages de Saint-Aubin, Bossensens, Bulle, Châtel-Saint-Vincent, Chères, Estavayer, Homont, Rne, Châtel-Neuf, Surpierre et Vauduz.

Les baillis avaient la haute direction militaire, administrative et judiciaire du pays, sous réserve d'appel au Conseil de Chaux-de-Fonds (pendant la régime savoyard), plus tard au Conseil de Berne (sous le régime bernois). Les titulaires des baillages furent choisis exclusivement dans le patriciat bernois, et l'on évalua à 50 000 francs par an les revenus que tiraient, à la veille de la révolution, les baillis de Lausanne et de Romaniôtier. En 1798, au moment de la proclamation de l'indépendance du pays de Vaud, aucun bailli ne résista par la force à l'installation du régime nouveau. La plupart se retirèrent gardant pour leur personne les sympathies de leurs sujets. — Voir *III* 152-157. [M. R.]

**BAILLI IMPÉRIAL.** Au moyen âge, l'empereur était représenté dans les territoires immédiats de l'empire par des fonctionnaires supérieurs, avoués ou baillis. Ils avaient, en général, pour mission d'administrer les villes, châteaux et domaines impériaux, avec pleins pouvoirs de nommer et destituer les fonctionnaires subalternes et d'exercer toutes les fonctions que le souverain, à cause de son absence, ne pouvait remplir lui-même ; exercer de la haute justice, perception des impôts d'empire, levée des hommes astreints au service impérial. En Suisse, on trouvait des baillis impériaux dans les petits cantons, les villes d'empire et dans la Suisse romande. A Zurich, les fonctions du bailli impérial furent réunies vers 880 à celles des avoués des maisons religieuses. Ce fut l'origine de l'avouerie de Zurich, qui fit de cette ville une ville d'empire, et dont les terres s'étendaient jusque dans les petits cantons, d'abord remplies, à titre héréditaire, par des nobles, les Lenzbourg, les Züringen, les fonctions de bailli impérial devinrent temporaires et furent attribuées à des bourgeois de Zurich. Ses compétences furent alors bien réduites ; aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., il n'était plus qu'un simple membre du Conseil auquel était confiée la haute justice. En 1400, le roi Wenceslas vendit à la ville de Zurich le droit de faire nommer le bailli impérial par le Conseil. Celui-ci devint un fonctionnaire de la ville, mais conserva son titre jusqu'en 1798.

Dans la Suisse centrale, les baillis impériaux ne paraissent pas avoir joué un rôle important. Uri, devenu terre immédiate de l'empire, en 1231, eut pour bailli Arnold von Aquis (von Au ?). Avant 1172, il avait eu des baillis de la famille de Lenzbourg. En même temps qu'Uri, Henri VI fit de la vallée du Hasli un bailliage impérial. Pendant la lutte des guelfes et des gibelins, la politique impériale tendit à placer sous son influence immédiate les terres au Nord et au Sud des passages des Alpes. Schwyz eut probablement, de 1211 à la mort de Frédéric II, 1250, le comte Hartmann de Fröburg comme bailli impérial.

Les trois Waldstätten furent réunies en 1309 par le roi Henri VII en un bailliage d'empire sous le comte Werner von Homberg. Après lui, vinrent comme baillis Jean d'Aarberg, 1323, et le comte Albert von Werdenberg, 1331-1332. Les trois cantons prêtèrent même serment de fidélité à ce dernier. Le bailli impérial disparut des cantons primitifs en 1332, dès lors, ils furent hissés à eux-mêmes, Louis de Bavière ayant formellement renoncé à eux dans sa réconciliation avec l'Autriche.

A Berne, la puissance royale fut exercée pendant tout

le XIII<sup>e</sup> s., par le bailli impérial de Bourgogne. En 1358, Rodolphe IV d'Autriche obtint sa nomination comme bailli de Berne, de Zurich et de Soleure, mais cette nomination ne fut pas maintenue. Avec lui disparaît le bailli et le tribut d'empire. La ville de Berne eut, en outre, son propre bailli impérial jusqu'en 1218. Cette année-là, les fonctions de bailli et d'avoyer furent réunies sur une même tête, celle de l'avoyer Kuno Munzer.

Soleure était aussi soumis au bailli de Bourgogne. Pendant que Berne s'en émancipait, Charles IV nomma en 1353 un bailli ou annuaire spécial pour Soleure en la personne du chevalier Bourcard Münch von Landskron. La charge consistait seulement dans la perception du tribut d'empire. A Bourcard Münch succéda en 1399 son fils du même nom. En 1409, Soleure se racheta de cette sujétion.

A Bâle, Rodolphe de Habsbourg substitua, peu après son avènement au trône, un bailli impérial au bailli de l'évêque. Cette nouvelle charge subsista jusqu'en 1386, où, après la bataille de Sempach, les Habsbourg héritiers du roi Wenceslas le droit de faire nommer le bailli impérial par leur Conseil.

Dans la Suisse romande, le roi Henri IV créa, en faveur de son beau-frère, Rodolphe de Rheinfelden, les fonctions de recteur de Bourgogne (plus tard bailli impérial, *procurator Burgundiae*). Cette charge prit fin en 1090, puis fut confiée aux Züringen de 1156 à 1218. Au XIV<sup>e</sup> s., le comte de Savoie obtint, de 1356 à 1376, d'être le représentant de l'empereur dans ses États avec le titre de vicaire impérial. A cette occasion, il entra en conflit avec l'évêque de Lausanne, comme l'avaient été déjà plus tôt les ducs de Züringen — Voir aussi l'art. *AVOYER* et les art. des cantons cités ici. — Voir (Echli : *Die Beziehungen der Schweiz, Eidgenossenschaft zum Riche*, dans *P. J. V.* — Le même ; *Les origines de la Confédération suisse*, 127. — Dändliker : *Gesch. der Stadt... Zürich*. — *Zürcher Stadtbücher* I. — K. Geiser : *Gesch. der bernischen Verfassung*, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier*. — R. Durrer, dans *Hist. militäire suisse* I. [H. Tr.]

**BAILLAGES COMMUNS.** On entend sous ce nom les baillages administrés en commun par les confédérés par opposition aux baillages appartenant à un canton seulement. Ils se distinguent des baillages ordinaires en ce qu'ils ont plusieurs souverains qui, à tour de rôle, désignent le bailli. Les premiers baillages communs furent créés le 18 décembre 1445 dans le Freiamt et à Baden (ci-devant possessions autrichiennes) ; les derniers en 1512 à Locarno, Lugano et Mendrisio et Val Maggia. Mendrisio ne devint définitivement bailliage qu'en 1521. Les premières tentatives d'administrer en commun certains territoires ne furent pas de longue durée et n'entraînent pas en ligne de compte ici : la Léventine de 1403 à 1422 ; le val d'Ossola de 1410 à 1414. Neuchâtel fut également occupé et administré en commun de 1512 à 1529 par les douze cantons.

D'après le nombre des cantons souverains, les baillages communs se divisent en baillages appartenant à la majorité des cantons et en baillages appartenant à quelques cantons seulement.

1. **Baillages communs appartenant à la majorité des cantons :** Locarno, Lugano, Mendrisio, Vallée Maggia (aux XIII cantons sauf Appenzel) ; Baden (aux VIII anciens cantons) ; Rheinfeld (aux VII cantons orientaux et Appenzel) ; Thurgovie (aux VII cantons orientaux, et pour la ville de Diessenhofen, aussi à Schaffhouse) ; Freiamt et Sargans (aux VII cantons orientaux).

II. **Baillages communs appartenant à quelques cantons :** Bellinzzone, Riviera, Val Blenio (aux 2 cantons et 1 demi-canton d'Uri, Schwyz et Nidwald). Echallens, Orbe, Grandson, Morat, Schwarzenbourg (à Berne et Fribourg), Gams, Gaster, Uznach (à Schwyz et Glaris).

La quatrième Paix nationale du 13 août 1712 changea la situation en ce sens que Berne eut part à l'administration du Rheinfeld, de Sargans et de la Thurgovie ; que Baden appartint désormais aux seuls cantons de Zurich, Berne et Glaris, et que le Freiamt fut divisé ; la partie supérieure devint un bailliage des VIII anciens



cantons, la partie inférieure resta à Zurich, Berne et Glaris. Comme curiosité, il faut encore mentionner que Zurich et Berne avaient fait du petit village de Hurden près de Rapperswil une sorte de bailliage commun administré par le bailli zuricois de Wädenswil.

Les baillis étaient chargés tous les deux ans, à l'exception de ceux des bailliages bernois-fribourgeois, dont la durée des fonctions était de cinq ans. Ils n'étaient pas élus par la Bole, mais par les cantons à tour de rôle. Le chapitre de l'administration des bailliages communs n'est malheureusement pas une des pages les plus glorieuses de l'histoire suisse; particulièrement pour les petits cantons, où la charge de bailli était adjugée au plus offrant. La situation resta sans changement jusqu'en 1798, où les cantons souverains donnèrent « volontairement » la liberté à leurs sujets. — Voir LL. — Dierauer.

[A. ZESIGER.]

**BAILLIFARD.** Famille de Bruson (Bagnes); elle existe encore nombreuse dans la commune et surtout dans ce village; une branche s'établit à Sion dont elle devint bourgeoise le 26 janvier 1641. Armoiries: d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'argent, accompagnée de deux étoiles à six rais d'or. — 1. ETIENNE, notaire et huissier de la ville, † 1635. — 2. JESUS GUNTIEN, fils du n° 1, notaire syndic de Sion, châtelain de Granges 1728.

3. JOSEPH, fils du n° 1, abbé, professeur au collège, † 13 janvier 1742. — 4. JOSEPH-ALDO, fils du n° 2, curé-doyen d'Ardon 1743, † chanoine de Sion en 1743. — Cette branche s'éteignit au début du XIX<sup>e</sup> s.; une autre, venue également de Bagnes, existe à Troistorrens. — Voir H. Furrer: *Statistique*. — Bivaz: *Hist. du Valais*.

[Ta.]

**BAILLOD, BAILLODS, BAILLOT.** Nom de trois familles neuchâteloises originaires de Travers, Bôle et Saint-Aubin. C'est à Travers que l'on trouve la plus ancienne mention de ce nom: WILLEMET, fils de BAILLOD des ouehes est reçu en commanderie par Louis de Neuchâtel en 1351. Cette famille, fixée à Môtiers au XV<sup>e</sup> s., s'est éteinte au XIX<sup>e</sup> s. Un rameau illégitime existe encore à Comet. Armoiries: de gueules aux deux chevrons entrelacés d'argent, dont l'un renversé. La tradition a enrichi la famille Baillod d'un personnage légendaire: un nommé Baillod, ou Hellenot, aurait défendu seul en 1476 le pont de Saint-Jean au Landeron contre une bande de pillards du comte de Romont. Créé chevalier après cet exploit, Baillod aurait reçu une médaille portant un porp-écy avec cette devise: *Vires aquinis unus habet*. Un tableau dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois illustre cet exploit. A citer dans la famille de Môtiers: — 1. PERRON, \* vers 1410 à Travers, receveur et châtelain du Val-de-Travers de 1458 à sa mort 1478. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, notaire impérial et receveur de Neuchâtel 1466, notaire de l'officalité de Lausanne 1467, commissaire de Rodolphe de Hochberg 1474, succéda à son père comme châtelain du Val-de-Travers en 1478. Secrétaire des comtes Rodolphe et Philippe de Hochberg, Baillod fut encore receveur de Neuchâtel jusqu'en 1481 et maire de cette ville de 1489 à 1501. En 1508, il était encore châtelain du Val-de-Travers, † 1509. En 1470, il avait fondé la chapelle Baillod dans l'église de Môtiers. Antoine Baillod n'avait qu'une fille, tandis que sa sœur Jeanne, femme de Girard Petitpierre, laissait un fils Claude, auquel son oncle laissa sa fortune et son nom. — 3. CLAUDE, neveu du n° 2, notaire dès 1512, secrétaire d'Etat pendant l'occupation de Neuchâtel par les Confédérés, châtelain du Val-de-Travers, conseiller d'Etat dès 1530, amobli en 1538, † 1558. — 4. JACQUES, fils du n° 3, maire de la Côte de 1554 à 1558, amobli de sa mort. Il est peut-être identique au chanoine du même nom cité en 1537, et qui aurait laissé, d'après l'auteur des Mémoires attribués au chancelier de Montmolin, un manuscrit sur l'histoire de Neuchâtel. — 5. BAL-



THASARD, fils du n° 3, notaire 1559, du Petit Conseil de Neuchâtel 1593, lieutenant de cette ville 1601, maître bourgeois 1605, maire 1607, conseiller d'Etat 1611, † 1621. — 6. JEAN, fils du n° 3, notaire 1577, greffier de la justice de Neuchâtel, capitaine au service de France, † avant 1598. — 7. JONAS, fils du n° 5, notaire, maire et greffier de Bevaix en 1595, † avant 1614. — 8. JAVIN, \* vers 1570, fils du n° 6, notaire 1587, greffier de Neuchâtel, du Petit Conseil 1601, maître bourgeois 1610, 1615, 1619, 1623, 1627, lieutenant 1630, † 16 avril 1632. Baillod est l'auteur d'un coutumier conservé à la Bibliothèque des pasteurs. On attribue en outre à un David Baillod, mais sans raison apparente, la chronique dite les *Entreprises du duc de Bourgogne*. — 9. ABHAM, du Conseil des Quarante 1623, du Petit Conseil 1635, maître bourgeois de Neuchâtel 1642, 1650, † 1<sup>er</sup> mars 1661. — 10. JEAN, maire de Lignières 1638-1645, procureur général de Valangin 1643, maire de Valangin 1655 à sa mort 1660. — 11. CLAUDE, major de la milice neuchâteloise, maire des Verrières 1671-1680 et 1682-1694, destitué. — 12. DANIEL, maire de Travers 1704-1731. — 13. HENRI, fils du n° 12, succéda à son père comme maire de Travers le 13 août 1731, démissionnaire 1742. — 14. CHARLES-HENRI, maire de Travers de 1742 à sa mort 1755. — Dans la famille de Bôle: 15. CHARLES-PHILIPPE, † 17 juillet 1821, † 18 avril 1897, notaire à Boudry dès 1845. — 16. JEAN-EMIL, fils du n° 15, \* 1<sup>er</sup> juin 1850, † 28 août 1891, étudia à Heidelberg, notaire à Boudry, député au Grand Conseil 1877-1883, membre de la Cour de cassation pénale 1879-1886, juge de paix de Boudry 1886-1891. Il appartenait également au Conseil municipal puis communal de Boudry de 1876 à sa mort. — Voir *Biographie neuchâteloise*. — Quartier-la-Tente: *Les familles bourgeoises de Neuchâtel* — Arch. d'Etat Neuchâtel. [M. L.]

**BAILLOD, JEAN.** Chapelain 1379, chanoine de Lausanne 1387, chanoine de Sion 1394, curé de Gressy 1419, † le 20 septembre 1419. — Voir Reynoud: *Dignitaires de Lausanne*. [M. L.]

**BAINS.** La Suisse doit à sa configuration géologique de posséder de nombreuses sources thermales. Les plus anciennement connues paraissent devoir être celles de Saint-Moritz en Engadine; des transformations faites en ce lieu en 1855 et 1897 amenèrent au jour de nombreux objets de l'âge du bronze. Des trouvailles préhistoriques ont été faites aussi à Louèche, Badren et Yverdon. Les Romains développèrent beaucoup les bains et en firent un usage méthodique; leurs principales stations, Baden, Louèche, Yverdon, Werben et Stabio, disparurent presque complètement lors des invasions, à tel point que certaines sources durent être redécouvertes plus tard (Baden et Ragaz). Les premiers documents du moyen âge datent de l'époque de Charlemagne. Le couvent de Saint-Gall possède dans ses archives le dessin d'une installation balnéaire avec hypocaustes. Les bains étaient employés dans le traitement de la lèpre et des épidémies. Leur usage se développa au point que l'Eglise dut interdire les bains à titre de punition ecclésiastique. La description que le Pègre donne des bains de Baden en 1417 montre la place qu'ils tenaient dans la vie de la société du temps. On trouve la première mention de Pfäfers en 1038 et 1382, Louèche 1345, Yverdon 1385, Lostof 1412, Fidoles 1464, Avenne 1474, Tarasp, Nulden et Le Prese avant 1550, Weng 1553, Bex source saline 1554, source sulfureuse 1717, Gurnig 1563, Tronchebad 1580, Vassensbourg 1604, Schinznach 1658, Rheinfelden, source minérale 1664, Mellingen 1666, Epfingen 1693, Stachelberg 1714, San-Bernardino 1717. Certains établissements autrefois célèbres ont disparu, tels celui d'Urdrorf près de Dietikon et celui de Brigue. Le développement des sciences, de l'analyse physique et chimique des eaux, eut la plus heureuse influence sur la balnéothérapie. La douceur du climat et la beauté des sites eurent aussi leur part dans le renom qui s'attacha aux bains suisses dans toute l'Europe au XIX<sup>e</sup> s. De nouvelles stations furent découvertes, Lavey 1819, Bex eaux-mères et Rheinfelden 1846, Val Sinestra 1853 (connue déjà dépendant au XV<sup>e</sup> s.), Passugg redécouverte en 1863, Surley 1873, Chasselas 1898, Ardez 1911. Des





sources gypseuses furent découvertes lors du percement du Simplon et en 1914 près de Zurich. La source de Rheinfelden décrite en 1664 a été utilisée au nouveau depuis 1918 sous le nom de « Source des Caprures ».

Les principales sources « indifférentes » sont : Aigle, Bex, Pfäfers et Ragaz ; Passugg, Tarasp et Remiez ou bourg des eaux sulfatées ; celles de Bex, Rheinfelden, Schwyzeral, sont chlorurées sodiques ; celles du Champery, Guringel, Henrich, La Lenk, Baden, Schinznach et Yverdon sont sulfureuses ; celles d'Acquasola, Blumensien, Gimmel, Rothbald, Rotenbrunn, Saint-Moritz, Schuls et Tarasp sont ferrugineuses. Les détails intéressants au point de vue historique seront donnés aux différents noms que nous venons de rappeler. — Voir H. Keller : *Zur Gesch. der Schweizer Heilquellen*. — Le même : *La Suisse balnéaire*. [L.S.]

**BAISSEY** ou **BESEY**, *Autour*, de, sieur de Longcourt, baron de Thil-Châtel, au milieu du XV<sup>e</sup> s. † 1508. Ecuyer de Charles-le-Téméraire, il passa, à la mort de celui-ci, au service de la couronne de France, devint bailli de Dijon, capitaine général des Suisses, gouverneur de Gênes. A plusieurs reprises, il fut ambassadeur extraordinaire auprès de la Confédération, et prit part aux négociations qui aboutirent à l'alliance de la France avec la Confédération, il revint en Suisse en 1498 et en 1499, où il recruta une armée de 12 000 Confédérés qu'il conduisit par le Gothard pour conquérir la Vallée. En 1510, il conclut avec les ducs de Valais le traité de Lyon (9-20 mai) et conduisit par le Saint-Bernard une nouvelle armée suisse à Novare. Il négocia en 1503, à Aroua, avec les représentants des Confédérés, la résignation de ses emplacements châtellains, les Suisses l'abandonnèrent peu après à Altdorf et lui interdirent formellement en 1507 l'entrée de la Confédération. — JEAN, baron de Beaumont, sieur de Charnes, gouverneur de Gênes, frère du précédent, \* au milieu du XV<sup>e</sup> s. † 1516. Il fut également chargé de plusieurs missions diplomatiques auprès des Confédérés. D'août à octobre 1510, il assista à la Diète de Lucerne, où sa proposition d'alliance fut écartée ; de même en janvier 1511. En février 1513, il retourna en Suisse pour conclure la paix entre son maître et les Confédérés, mais ne put réussir. Après la campagne de Dijon, lorsque les Confédérés contrainquirent Louis de La Trémouille, lieutenant-général du roi, au traité du 13 décembre, Baissey eut pour mission d'obtenir des conditions plus douces, mais il échoua dans ses négociations. — Voir : IS 1, 111, 2. — Rott : *Repräsentation diplomatique*. — Gagliardi : *Der Anteil der Schweizer an der Italienischen Krieg*. [A. R.]

**BAITER**, Famille originaire de Ehingen (Wurtemberg), bourgeoise de Stallkon (Zürich) en 1810 et de la ville de Zurich en 1852. — [L. F.] — *Jah XXX-Geogr. philolog.*, \* 31 mai 1801, † 10 oct. 1877 à Zurich, étudia à Tubingue, Munich, Göttingue et Königsberg. Vicairé au *Collegium Humanitatis* à Zurich en 1830 ; 1833-1876 professeur de grec à l'école cantonale, 1833-1849 professeur extraordinaire à l'université de Zurich. C'était un critique de textes distingué qui publia de bonnes éditions de classiques anciens. — Voir *ADB* 46 p. 190. [C.B.]

**BAJOIRE**. Terme de numismatique donné à des monnaies et médailles portant deux têtes accolées, c'est-à-dire deux têtes superposées, celle de dessous se profilant seulement, ou deux têtes affrontées, ce nom venant de l'ancien français *bajoreur*, corruption de *baisser* et signifierait baisser. Il a été employé pour désigner des monnaies hollandaises, françaises et savoyardes. En Italie, il a été donné à des écus de Genève d'une valeur de 13 ll. 1/2 sols. Dans les IS 1, on trouve la mention de *bachie* de 1667, trop légers, que quelques auteurs voulaient dériver. — Voir *Schmidler : Handwörterbuch*. — *Monet.*, I, V, 1, 2, p. 548.

**BAJOL**. Ancienne famille de Delémont. — 1. JEAN-HENRY, châtelain de Saint-Ursanne, † 1630. — 2. JACQUES-GISLÈPHE, chanoine et prévôt du chapitre de Montier-Grandval à Delémont de 1690 à sa mort 1692. — 3. GEORGES-JOACHIM, 1726-1800, major au régiment Eptingen au service de France. — 4. GERMAIN,

1726-1822, continuateur de la *Basilica sacra*. — 5. JEAN-GEORGES-JOSEPH, bourgmestre de Delémont 1748-1753. — 6. JOSEPH, grand bailli de Montier-Grandval 1763. — Un Bajol du XVIII<sup>e</sup> s. est l'auteur d'une carte de l'évêché de Bâle. — Voir Chèvre : *Hist. de Saint-Ursanne*. — Folletéte : *Régiment de l'évêché de Bâle au service de France*. [L.S.]

**BAKOUNINE**, MICHEL, 1814-1876, d'une famille noble russe. Il vint en Suisse vers 1840 et dans les années 1840-1870, il fut à la tête de la propagande anarchiste en Suisse. Il séjourna le plus souvent à Genève et à Locarno. — Voir art. ANARCHISME. — Voir Langhard : *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz*. [R.W.]

**BALANDRET**, CHARLES, jésuite, \* à Grandfontaine s/Creuse (Doubs) le 17 décembre 1782, professeur à Pétrougrade et à Polotsk, enseigna la philosophie, les mathématiques, la théologie et le droit canonique à Fribourg de 1828 à 1840. † à Lyon le 7 juillet 1861. — Voir *Sommervogel* 1, 700. [P. D.]

**BALARD**. Famille venue à la bourgeoisie de Genève en 1487. — 1. JEAN, \* à Genève vers 1460, marchand de fer, du Conseil des cinquante de 1515 à sa mort en 1555 ; il entra au Petit Conseil et fut syndic en 1525 et 1530. En 1527, il fut nommé trésorier ou contrôleur et en 1529 auditeur des comptes et assesseur du lieutenant et destiné à remplacer le vidomne. Balard écrivit un *Journal* qui offre un intérêt historique de premier ordre, en mentionnant pour la période d'avril à juillet 1526. Ce journal, qui comprend les années 1525 à 1531, a été publié par J.-J. Chaponnière. — 2. JEAN, fils du n° 1, marchand de fer ; auditeur en 1543, il fut chargé d'interdire dans le Dauphiné des lettres du roi de France supprimant la traite foraine. Élu au Conseil des Deux-Cents en 1549, nommé chaplain du chapitre, il devint en 1553 juge aux procès criminels et procureur de l'hôpital. Il mourut par un procès criminel et procureur de l'aveu de Savoie dans Genève. — 3. JEAN, fils du n° 2, périt en 1582 sur l'échaafaud, accusé d'avoir participé à un complot tendant à faire rentrer le duc de Savoie dans Genève. — 4. BALDASSAR, fils du n° 2, prit part à la prise du château d'Étrémébrières, 1589, et se fixa dans le pays de Vevins. Ses descendants restèrent en France. — Voir *Journal de MDCX*. [F. D.]

**BALASTER**, GIAN-P. Poète rhéto-romanche, 1833-1895. \* à Zoaz, sa commune d'origine, il partit pour l'Italie des l'âge de 16 ans, fut employé, puis directeur dans plusieurs commerces jusqu'en 1879, puis revint à Zoaz. Il se fit connaître comme poète lyrique et épique et a publié entre autres : *Avant 6 servas*, *o patria mia* ; *O mio chera Engiadina* ; *Bruch Fontana*. [L. J.]

**BALBANI**. Famille originaire de Luques, connue dès le XI<sup>e</sup> s., émigrée à Genève, éteinte au XVII<sup>e</sup> s.

— NICOLAS, 1521-1587, réfugié à Genève en 1557, reçu à la bourgeoisie en 1560, pasteur de l'église italienne à Genève de 1561 à 1587. Il est l'auteur d'une vie de Galeas Garacchio, écrite en italien, dont le Petit Conseil autorisa l'impression en 1587. Plusieurs membres de cette famille prirent part aux affaires publiques comme officiers, membres du Conseil des Deux-Cents, députés, etc. *Armoiries* : d'argent à trois bandes d'azur chargées chacune de deux aiglettes d'or. — Voir *Gallie* ; *Nat. gen.* 111, 26. — Heyer : *Eglise de Genève*, 421 — *Gallie* et *Gautier : Armoiries*. — *Gautier : Hist. de Genève*, III, Da.]

**BALBER**, ancienne famille de la ville de Zurich, éteinte en 1890. *Armoiries* : d'or à une croix potencée de sinople, le pied fourchu et terminé par des feuilles. La *Balb* furent originaire ou de Ufenau, dont quatre *ub* derperswil dont un *Balber* devint également bourgeois de Zurich en 1447. — 1. HENRI H, intendant de Küssnacht Zurich en 1447. — 2. HANS-HENRI, H, intendant de Küssnacht 1609-1614, et Obmann des convents 1625-1629. — 3. HANS-HENRI, H, H, bailli d'Églisau 1635-1640, d'Andelfingen 1651-1652. La famille a donné aussi toute une série de pasteurs. — Voir LL. — Keller-Escher : *Promtuarium unvologium*. [E. Hs.]

**BALCONUM ALTUM**. Voir HUBENBERG.

**BALCUS**. Auteur, aujourd'hui inconnu, d'une description de la Suisse de 1500 à 1504. Originaire de Milan, où il faisait partie du Sénat et devint chancelier en

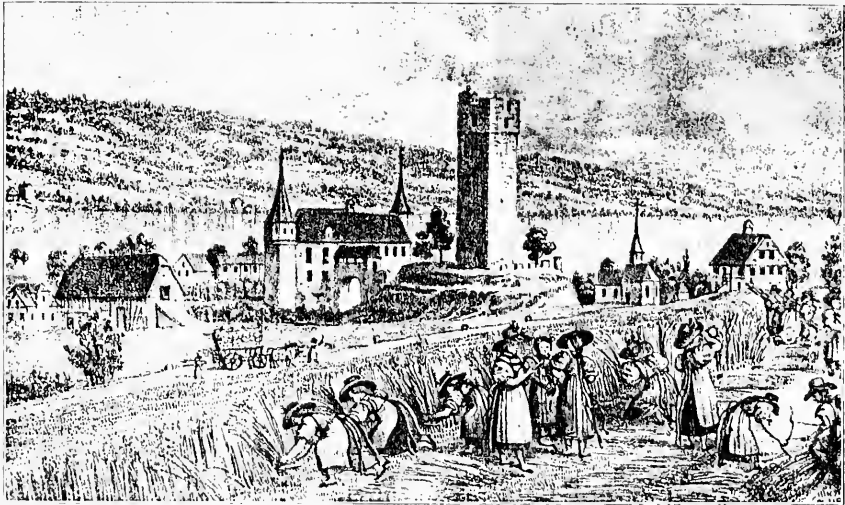


1504; il descendait vraisemblablement de la famille des Gali. Sa *Descriptio Helvetiae* suit de très près celle d'Albrecht von Bonstetten, qui porte le même titre, et avait visiblement pour but de renseigner son roi et son pays sur le caractère et la puissance des Confédérés en s'appuyant sur ses observations personnelles et les rapports des ambassadeurs milanais en Suisse. — Voir *OSG* VI, 73. [A. Buch.]

**BALDAMUS, GUSTAV.** Musicien, \* le 15 novembre 1862 à Brunswick, fréquenta le Conservatoire de Leipzig et devint en 1886 maître de piano et de théorie musicale à l'école de musique de Winterthour, et en 1889 à l'École cantonale de St.-Gall. Il est connu pour ses compositions chorales. Membre de la Commission fédérale de

trouve à Venise en 1463-1464 travaillant à l'église de Saint-Zacharie; en 1480, il achève, avec son compatriote Alberto di Pietro, la façade de l'église de Saint-Venance à Camerino; en 1492, il travaille à la basilique de Loreto avec son frère Bernardino et un Gasparino de Carona. — 5. BALDASSARE, de Lugano, stucateur. Il travailla à la chapelle de Saint-Grégoire dans Saint-Pierre de Rome; pour ses travaux, il est payé le 23 juin 1580. — Voir *HSar*. 1885. — Karl Meyer: *Die Capitanei von Lucarno*. — Barollio: *Memorie*. — Simona: *Note di arte antica*. — *Vogazzi: Esposizione storica*. [C. Trezzani.]

**BALDEGG** (C. Lucerne, D. Hochdorf, V. DGS). *Eck* = arête, crête depuis le XII<sup>e</sup> s., environ s'emploie comme nom de château; *bald* = téméraire. Le château,



Baldegg en 1832 (d'après un dessin de J. Schwegler).

musique, il est depuis 1905 bourgeois de St.-Gall. [P. Bl.]

**BALDAMUS, KARL,** Dr en droit, \* 1784 à Rossli dans le Harz, vint en novembre 1834 à Berne après avoir été employé d'administration et écrivain à Kassel, Hambourg, Leipzig, Vienne, Stuttgart et Munich. Il sollicita la place de professeur d'histoire à la nouvelle université de Berne, mais sans succès. En juin suivant, il dut quitter Berne et se vengea en publiant immédiatement après, à Leipzig, sous le pseudonyme de Eugen von St. Alban, un pamphlet intitulé *Berne, wie es ist*, qui souleva l'indignation des cercles gouvernementaux. Le nom véritable de l'auteur fut découvert immédiatement par le professeur Kortum. — Voir *ADB* I, 780. — Arch. d'Etat Berne. [H. T.]

**BALDASSARE ou BALDESSARE.** Nom de différents personnages tessinois, dont on ignore la famille. — 1. BALDASSARE, de Riva San Vitale, notaire et chancelier de l'évêque Lucchino de Côme; en 1397 il rédigea l'acte d'investiture aux Muralti des fiefs que l'évêque avait à Locarno et dans les alentours. — 2. BALDASSARE, de Bellinzona, fit partie de la conjuration qui aboutit à l'assassinat du duc Galeazzo-Marca Sforza dans l'église de Saint-Etienne à Milan, le 26 décembre 1476. — 3. Un BALDASSARE, peintre du XV<sup>e</sup> s., nous a laissé, avec Thomas, les fresques de l'abside de l'église de Croglino. Les deux artistes finirent leur œuvre le 24 juillet 1440. — 4. BALDASSARE, de Carona, sculpteur; on le

mentionné pour la première fois en 1236 sous le nom de *Baldecke*, était le berceau des nobles de Baldegg. En 1386, Rudolf von Hünenberg possédait le château principal, auquel il donna son nom; le Vorbourg, par contre, était en mains des Markwart von Baldegg. Les deux bâtiments furent détruits cette année-là. Les Baldegg vendirent probablement alors leurs biens à Hans von Wildberg, qui reconstruisit le château et la chapelle. En 1491, Balthasar von Hertenstein était propriétaire du château, puis ce fut l'avoyer Peter Thammann. Il passa dès lors en différentes mains jusqu'à ce qu'en 1719, Johann-Rudolf Mayr von Baldegg le vendit au duc Léopold I de Lorraine, qui le donna en 1725 au capitaine de sa garde, Johann-Kaspar au der Allmend. Un institut y fut installé en 1830 et en 1865, le reste des ruines fit place à de nouveaux bâtiments. La chapelle qui avait été bâtie en 1327, fut détruite en 1352, reconstruite en 1401 et 1511, transformée en 1680. — Voir Th. von Liebenau: *Urk. Gesch. der Bitter von B.* — Estermann: *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. — *Gfr.* 67, 118. [v. v.]

**BALDEGG.** Institut d'éducation et école normale d'institutrices, fondé en 1830 dans l'ancien château de Baldegg par les sœurs de Saint-Jost, du troisième ordre de Saint-François. Cet établissement, confirmé par le Petit Conseil de Lucerne en 1833 et par l'évêque de Bâle en 1844, fut supprimé en 1848 1849 et transféré



en 1853 à Cham. Il revint à Baldegg en 1864. En 1894, un asile pour la vieillesse fut fondé. Les nouveaux statuts de la congrégation furent agréés en 1877 par l'évêque de Bâle et en 1901 par le pape. — Voir Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *Cfr.* 67, 121. — Prospectus de l'asile de Baldegg, 1916. [v. V.]



**BALDEGG-VOM SEE**, von. Famille du ministère des Habsbourg, éteinte vers 1513, habitant le château du même nom à l'extrémité Sud du lac de Baldegg. Elle apparaît en 1199 avec HARTMANN MILES DE LACU. Son fils probable, HARTMANN VON BALDEGG, vivait en 1236; son sceau portait HARTMANN VOM SEE. Le château familial fut détruit pendant la guerre de Sempach en 1386 et ne fut plus habité. *Armoiries* : de gueules à deux demi-vols d'argent. — 1. HARTMANN, 1236-1256, fils de l'ancêtre sus-nommé, chevalier en 1238. — 2. MARKWART, 1238-1265, frère probable du n° 1, chanoine de Beromünster 1257, custode 1265, dut mourir au convent de Wettingen. — 3. HARTMANN, 1256-1292, fils du n° 1, chevalier 1256, fut au service des comtes de Kibourg et de Habsbourg, bailli d'Empire à Bâle, burgrave de Rheinfelden et administrateur des Pays supérieurs 1275-1289, bailli en Bourgogne 1282, dirigea en 1287 le siège de Hapsoldstein et la guerre contre l'abbé de Saint-Gall, † 1295. — 4. MARKWART, 1256, † 1287, frère du n° 3, chanoine de Munster 1257, quitta l'église en 1264 et devint chevalier en 1274. — 5. HARTMANN, 1264-1329, fils du n° 3; par son mariage avec Gopa von Elgg, il reprit le château d'Elgg qu'il tint en fief de l'Autriche en 1289, chancelier avant 1294, arbitre à Zurich en 1310, député du duc Léopold auprès du pape en 1324, en 1330 ou 1331. — 6. JOHANN, 1323-1360, chanoine de Beromünster 1323, curé de Neudorf et de Kirchberg, doyen du chapitre du Prickgau. — 7. MARKWART, 1338, † 1386, survivancier à Beromünster 1338, capitaine des *Stener* en 1371, chevalier, tomba à Sempach. — 8. MARKWART, 1440-1474, fils de Rudolf, créancier hypothécaire de Thana en 1445, prisonnier de Pierre de Hagenbach 1448, chevalier et seigneur de Schenkenberg en 1451, conseiller autrichien en 1453, créancier hypothécaire du château et du bailliage de Rheinfelden en 1455, de la ville de Rheinfelden et de la Furnsburg en 1457, † en 1476. — 9. HARTMANN, mentionné dès 1431, † 1462, frère du n° 8, professeur de droit canon et de droit impérial en 1452, chanoine de Constance en 1453, de Coire en 1454, de Bâle en 1462. — 10. JOHANN, 1457-1513, fils du n° 8, capitaine à Tungen pendant la guerre de Souabe, dernier de sa famille. — 11. JOHANN, fils de Johann, chanoine de Bâle en 1468 et de Beromünster en 1486. — Voir von Liebenau : *Urkundliche Geschichte der Ritter von Baldegg.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *GIS* 111, 293. — Merz : *Herren von Baldegg.* [v. V.]

**BALDEGGER**. Famille uranaise éteinte, établie à Altdorf et à Burglen du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. — 1. JAKOB, grand-sautier dès 1544, bailli de Lévantine en 1565. — 2. SEBASTIAN, fils du n° 1, prit part à l'expédition de Rome en 1557, bailli de la Lévantine 1567-1568, puis grand-sautier, bailli de Locarno 1580-1582 où il eut à lutter contre des bandits, fut membre du Conseil de guerre, député à la Diète dès 1583 — 3. WALTER, son fils, capitaine, bailli de Bellinzona 1608-1610, député à la Diète, banneret du pays, vice-landammann 1633; député au Valais en 1608, il fit un rapport aux cantons catholiques en 1609 sur les troubles religieux de ce pays. † 1634. — Voir Archives paroissiales d'Altdorf : *Nekrologium der Geygen und Straussengesellschaft.* — *Obituarzeit von Uri.* — *AS* 1. — Wymann : *Die Schlachtjahrzeit von Uri.* — *Historisches Nbl. von Uri*, 1910, 149; 1918, 10-11. [Joseph MÜLLER.]

**BALDENSTEIN** (C. Grisons, D. Heizenburg, Com. Sils, V. DGS). Château près du confluent de l'Albula et du Rhin postérieur, il commande les routes du Splügen et du Septimer. On ne sait rien de précis sur la date de sa construction ni sur celui qui le fit bâtir. Le nom permet de croire qu'il date de la fin du moyen âge; *stein* = château ne remonte pas au-delà du XI<sup>e</sup> s.;

*bald* (comme dans Baldegg) = hardi. EBO VON BALDENSTEIN paraît en 1246 dans un contrat entre l'évêque Volkard von Nuwiliurech (près d'Untervaz) et Walter



Le château de Baldeggstein, d'après une photographie.

von Vaz; en 1252, il remplaça l'évêque Hugo von Montfort dans ses négociations de paix avec Egon von Matsch. Baldeggstein fut en 1289 en possession du chevalier Hartwig von Luvenstein, et en 1349 de Wilhelm von Uebercastels qui dut l'avoir hérité du précédent. La haute juridiction de Baldeggstein, qui faisait partie du comté de Schams, appartenait aux Werdenberg-Sargans, tandis que les Uebercastels dépendaient de l'évêque. Cette situation fit, le 10 juillet 1349, l'objet d'une convention entre Wilhelm et le vicairé épiscopal Ulrich von Montfort, qui fit de Baldeggstein une maison ouverte de l'évêché. Le château passa ensuite par mariage au par veuve, dans les familles von Stein ou de Petra, Ringg (1412), Huinelli (1562), Rosenroll (1627), Salis-Sils (1730), Conrado (1782). Il est encore en possession de la famille Conrado. Un violent incendie détruisit à peu près tout en 1877, bâtiment, meubles et documents. — Voir Mohr : *Urbur des Domcapitels.* — Thommen : *Urk. aus österreich. Archiven.* — *QSG* X. — *LL.* — *LLH.* — Arch. épiscopales de Coire. [v. C. B.]

**BALDENSTEIN**, Thom., *Conrad von.* [v. C. B.] 28 janvier 1784 à Chiavenna, † à Baldeggstein le 14 septembre 1878. Il étudia à Reichenan et Erlangen, prit du service au régiment sarde Christ et y resta jusqu'au licenciement en 1818. A la mort de son père, il s'établit au château de Baldeggstein. Grand collectionneur des oiseaux des Alpes, il en réunit une riche collection et publia sur eux, entre autres dans la *Neue Alpina*, une série de monographies intéressantes. Il a laissé deux volumes manuscrits de notices illustrées sur nos oiseaux. — Voir *Jahrbuch der Naturforsch. Ges. Graubünden*, XXII, 13. [I. J.]

**BALDERN** (C. Zurich, F. Affoltern, Com. Stallikon, V. DGS). Ruines de château et commune civile Medikon-Baldern. Suivant la tradition, rapportée par la chronique de Brunswald, Louis-le-Germanique aurait résidé au château de Baldern; un cerf portant des cerces allemands entre ses bois aurait éclairé un jour la route devant ses deux filles. Cette légende est illustrée par un tableau du Fraumünster, et le cerf porteur de cerces figure sur le sceau du chapitre déjà en 1316. L'avoué impérial de Zurich, le comte Cuno de Lenzburg-Baden, est appelé dans l'obituaire de la prévôté, le 5 janvier 1268-1269, *comes Chanao de Baldern*. Les *Zürcher Geschlechterbücher* lui donnent pour armoiries d'azur à deux vols de cerf et une étoile d'or. On ne sait rien sur l'histoire ultérieure du château. Le *castellan in monte Albis* des barons de Regensberg, détruit en 1267 ou 1268, était d'après Vitoduran l'Uetliburg et non, comme l'ont cru les chroniqueurs zuricois postérieurs, le château de Baldern. — Voir F. Lisch : *Baldern und der weisse Hirsch.* — F. Kaufmann : *Baldern-Mythos.* —



A. Boissier : *Le culte de Diane en Suisse et l'origine du Fraumünster à Zurich.* — *MAGZ* XXV. — SAV 1913. — *Mon. germ. Neer.* 1. — ASG 1887, 3 et 43. — UZ 1,



Partie d'une fresque dans l'église du Fraumünster représentant la légende de Balder.

(D'après G. Wyss : *Gesch. der Abtei Zurich.*)

n° 301 — W. Merz : *Die Lenzburg.* — Le même : *Burgen des Argau.* [F. Hegr.]

**BALDESCHI**, FRÉDÉRIC, Archevêque de Césarée, nonce auprès de la Confédération du 15 juillet 1665 au 30 janvier 1668. Il intervint en 1666 pour éviter un conflit entre les Confédérés et le gouvernement milanais au sujet des baillages ultramontains. Il représenta et assista en 1669 les députés des cantons catholiques à Rome à la béatification de Nicolas de Flue. Il devint cardinal en 1674. — Voir Balthasar : *Helvetia* VIII, 150. — AS 1. [P.-X. W.]

**BALDINGEN** (C. Argovie, D. Zurzach, V. DGS). En 972 *Baldinga* = près des gens de *Balto* (diminutif formé de *bald* = andalécieux). La haute justice appartenait aux Landgraves du Zurichgau, c'est-à-dire aux comtes de Kibourg puis aux Habsbourg, et dès 1415 aux Confédérés. Baldingen fit partie du bailliage commun de Baden, district Ehrendingen. Les Habsbourg inféodèrent l'avouerie de Baldingen à leurs ministériaux, les seigneurs de Liebegg, qui en devinrent propriétaires par la suite ; en 1390 Henmann von Liebegg remit Baldingen à titre de fief masculin à Claus Eschlin, de Kaiserstuhl. En 1407, le fief était tenu par Hans et Kaspar Eschlin, de Klingnau, en 1418 par Hans Huser, de Klingnau. L'avouerie passa en 1486 à Ulrich von Sonnenberg et en 1506 au couvent Sion de Klingnau. Ce dernier l'acquit en 1600 pour 600 fl. du successeur des von Liebegg, Augustin von Luternau, et l'inféoda au haut bailli Zwyer de Klingnau. A sa mort, elle passa à des personnes de Bâle. L'église appartenait en 1275 au décanat de Kloten, évêché de Constance ; en 1365, elle était en possession du couvent de Mheimau qui la vendit cette année-là, avec les terres, le cimetière et le droit de patronat, au chapitre de Sainte-Vérgène à Zurzach pour 172 fl. d'or. Elle fut incorporée à la chapellenie des S. Martyrs. Depuis 1828, elle fait partie de l'évêché de Bâle et forme une paroisse depuis 1883. — Voir Merz : *Die Gemeindegewinn des Kts. Argau.* — Hüber : *Die Urkunden des Stiftes Zurzach.* [F. W.]

**BALDINGEN**, ALWIN von. Voir MEIER, P. GABRIEL.

**BALDINGER**, I. Famille éteinte de la ville de Zurich, de laquelle HANS von BALDINGER s'est distingué dans la guerre de Zurich. LL. — II. Famille de la ville de Baden (Argovie), dont DIEBOLT, chirurgien herminier, de Tägermoos (Langnau) acquit la bourgeoisie en 1580. Armoiries : d'or à 3 feuilles de tillon de simple, 2 et 1. — I. BENNHART, 1604-1672, docteur en théologie, chanoine et custode à Baden. Il est l'auteur de *Bielen tan Gethelica tan Aetholica resoluta* (1654). — 2. CARL, 1626-1678, frère du n° 1, docteur en théologie, curé, puis prévôt de Ba-



den, protonotaire apostolique. Auteur de deux dissertations latines. — 3. JOHANN-LUDWIG, 1661-1727, boursier et fidéicommissaire Baldinger en 1727. Le seul ayant droit à cette bourse est Joseph Baldinger, à Habsbourg, \* 1840, qui en 1889 renonça à la bourgeoisie de Baden. A sa mort, le fidéicommissaire prendra fin. — 4. CARL, auteur de la fondation *Carl Baldinger*, destinée à faciliter les études aux membres de la famille. Elle subsista jusqu'en 1866. — 5. HANS-LUDWIG, 1760, — 6. FRANZ-JOSEPH, 1772, et — 7. JOS. DOM. (1788), furent tous trois avoyers de la ville de Baden. — 8. JOHANN-LUDWIG-ALOYS, 1769-1860, juge à la Cour d'appel, membre du Sénat helvétique ; il fut envoyé en missions diplomatiques en Hollande et à Paris. — 9. CARL-LUDWIG, 1800-1881, fut pendant 55 ans juge cantonal et conseiller national pendant quelques années. — 10. WILHELM, 1810-1881, avocat et conseiller national. — 11.

EMIL-ALBERT, 1838-1907, ingénieur, puis forestier, chef forestier du canton d'Argovie dès 1887 et rédacteur du *Praktischer Schweiz. Forstwirt.* Vers 1880, le canton du Tessin fit appel à lui pour résoudre la question de la protection de ses forêts. Il déclina un appel de maître général des forêts royales à Athènes. En 1876 Baldinger succéda à Velti au Conseil national, auquel il appartint jusqu'à sa mort. En 1880, il devint colonel d'infanterie. — Voir Merz : *Wappenbuch der Stadt Baden.* — *Vaterland* 14-15 janv. 1907. [O. Z.]

**BALDIRON**, ALOIS, général autrichien. A la tête d'une forte armée, il envahit la Basse-Engadine le 26 octobre 1621 pendant que le colonel Brion attaquait Klosters et que les Espagnols sous les ordres du duc de Feria marchaient sur Chiavenna et le val Brigaglia. De l'Engadine, Baldiron traversa la Fluela et contraindit les gens de Davos et du Prätigau à livrer leurs armes. En avril 1622, ces derniers se soulevèrent et lui infligèrent une défaite le 26 mai, à la Molinara près Trümsli. Le 17 juin, Baldiron fut obligé de capituler avec ses troupes à Coire, mais obtint de pouvoir se retirer librement dans la Basse-Engadine. Le 8 juillet, les gens de Davos infligèrent encore une défaite à Baldiron à Sas, de sorte qu'il fut contraint de se retirer par l'Ofen dans la vallée de Münster ; mais il reçut là un renfort de vingt compagnies, et le 31 août il reprit l'offensive. La Basse-Engadine, Davos et le Prätigau furent reconquis, tous les villages pillés et réduits en cendres ; les vieillards, les femmes et les enfants même ne furent pas épargnés. Le traité de Lindau, du 30 septembre 1622, arrêta pour quelque temps les hostilités et mit un terme à l'activité de Baldiron. — Voir P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*, 3<sup>e</sup> éd., p. 238. — *Bienner* 111. [L. J.]

**BALDUF**, BALDAUF, BALELO, ALFRED, J. fondeur de cloches de 1574 à 1587. Originaire de Bern, il était cependant domicilié à Lucerne vers 1454, mais peu après, il revint dans sa ville natale. En 1471, il foudroya des cloches pour Gessenay et Rougemont, et en 1479 pour Auvverier ; en 1477, il entra au Grand Conseil. Le Conseil de Berne le recommanda en 1480 au gouvernement de Fribourg. En 1487, il fut chargé de livrer les deux petites cloches de l'église de Thoune. Ce fut probablement son dernier travail, car depuis l'on ne sait plus rien de son activité ni de sa vie. — Voir SKL — *MN* 1915, p. 163. [J. K.-R.]

**BALDUIN**. Famille bourgeoise éteinte de Zolingen, venue probablement de Hollande. A citer les peintres-verriers suivants : PETER, peintre, 1455-1602. — HENNHARD, 1578. — JOSTA, dès 1595 ; était mort en 1625. — PETER, le jeune, 1601-1602. — JURG, 1608. — HANS, 1702, membre du Petit Conseil de Zolingen, † 1713. — HENNRICH est mentionné en 1712 dans le livre de la corporation d'Alkerleuten. [GRÄSNER.]

**BALDWIN**, FRANZ. Voir BAUDOUIN.

**BALDUNG**, HIERONYMUS, D<sup>s</sup> ès-arts et en médecine.





cine. Mentionné comme médecin zuricois par Conrad Gessner et Leu, il vécut à la fin du XV<sup>e</sup> s. Il était probablement originaire de Gräund en Souabe et frère aîné du peintre Hans Baldung, dit Grien. Immatriculé en 1473 à Heidelberg, il séjourna aussi à Strasbourg et fut appelé à Berne en 1497 comme médecin de la ville. Il aurait composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Aphorismi compendiosis theologicis* et *De Podagra*, parus tous deux en 1497 à Strasbourg. — Voir G. Gessner : *Biblioth. universalis*, p. 328. — LL. — *Diction. des sciences médicales*, Paris 1820, p. 526. — V.-A. Fluckiger : *Beitrag zur älteren Geschichte der Pharmacie in Bern*, 15. — Meyer-Alrens, dans *Arch. für path. Anatom.* XXIV (2<sup>e</sup> série, IV), p. 477 — Ober-



Coupe et schéma d'habitations souterraines découvertes à Bâle dans le gravier près de l'usine à gaz. (D'après AS.1, 1913.)

bad. *Geschlechterbuch* 1, p. 38. — A. Tillier : *Gesch. des eidgen. Freistaates Bern* 11, 579. [G. W.]

**BALDWIL.** Voir BALLWIL.

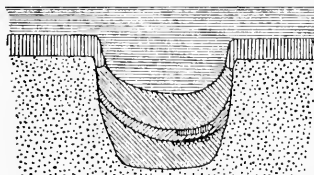
**BALE.** CANTON ET VILLE (V. D.G.S). Onzième canton de la Confédération depuis 1501, Bâle se réduisit primitivement à la ville et à son territoire immédiat qui, sous Charlenagne, s'étendait jusqu'à Buschweiler et Hagental (Alsace). A partir du XIV<sup>e</sup> s., elle s'agrandit aux dépens de l'évêque de Bâle, mais le territoire du canton ne fut définitivement constitué qu'en 1815. A ce moment, la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne lui valut l'incorporation, par le congrès de Vienne, de neuf communes des anciennes seigneuries de Birseck et de Pfefflingen. En 1833, la campagne se sépara de la ville, et dès lors existent les deux demi-cantons actuels.

2. 1. **Epoques préhistorique et romaine.** Bâle est situé sur une très ancienne voie de communication. Le Rhin qui fait ici un coude vers le Nord, a perdu son caractère sauvage et une coupure naturelle dans ses rives escarpées permet de le traverser facilement. Dès les temps les plus reculés un service de bac a dû exister pour relier les différentes routes du Jura, de la Bourgogne et de l'Alsace à celles de la Forêt-Noire. Le long d'une de ces anciennes routes commerciales, hors de ce qui sera plus tard la rue Sainte-Elisabeth, on découvrit en 1858, lors de la démolition du Hirtenturm, un dépôt d'objets de l'âge du bronze, outils, armes, objets de parure (au Musée historique de Bâle).

La concentration du trafic qui provoquait le passage du bac (à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont

central du Rhin), ainsi que les conditions naturelles de la contrée devaient inviter très tôt à habiter près de l'embarcadère. Une vallée flanquée de deux collines et dans laquelle coule le Birsig, débouche ici sur le Rhin. C'est dans l'espace entre le Birsig et la colline à droite (sur laquelle s'élève aujourd'hui la cathédrale) qu'il faut chercher les premières habitations des passeurs, des charretiers, des pêcheurs et des bateliers. Ce n'est certainement pas un hasard, si précisément dans le fond de cette vallée l'on a trouvé une inscription gallo-romaine dédiée à Epona, la déesse protectrice des chevaux et du trafic (au Musée historique de Bâle).

Un deuxième établissement se trouvait du II<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. plus en aval, près de la frontière d'Alsace. Les découvertes faites depuis 1911 sur l'emplacement de l'usine à gaz et des fabriques voisines ont fourni de précieux renseignements sur cette bourgade gallo-romaine. Cet établissement, placé près du Rhin, se composait d'habitations creusées dans le sol de graviers et recouvertes de toits. Tout autour courait une forte palissade de pilotis entourée d'un fossé. Près du village de vastes enclos contenaient le bétail : bœufs, porcs, brebis, chèvres et chevaux, tandis que les poules et les oies couraient autour des huttes. Les habitants s'adonnaient à l'agriculture, à la chasse et principalement à la pêche. L'importance de la localité résidait dans le fait qu'elle servait de lieu de transbordement aux vins rouges que la Gaule centrale expédiait dans des amphores ; celles-ci étaient chargées sur des bateaux et conduites à destination du Rhin moyen et inférieur. Parmi les industries, la poterie



venait en première ligne. Un gisement argileux exploitable fournissait la matière première pour la grossière vaisselle de cuisine confectionnée à la main, comme pour la poterie polie faite au tour. Ces vases les plus divers, de l'époque de la Tène III, témoignent d'une richesse de forme surpassée à peine par l'abondance de l'ornementation, obtenue cependant par des procédés les plus simples. A côté de la poterie indigène brillaient les vases peints importés de Séquanie, dont les fouguesux dessins géométriques sont inconnus ailleurs en Suisse. De nombreux objets de parure, retirés en partie des habitations, en partie, en 1917, du cimetière au Nord de l'établissement : bracelets et anneaux en verre de couleurs, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, fibules et pendants en bronze, ainsi qu'un joli couteau recourbé en bronze, dont la poignée se termine par une tête d'homme, attestent la richesse de la population. Comme toutes ces trouvailles appartiennent à l'époque de la Tène III, sans aucun mélange d'objets romains, et que diverses circonstances témoignent d'un abandon volontaire de l'établissement détruit par les flammes, après enlèvement de tout ce qui était utilisable, il est permis de supposer que ces habitants étaient une tribu des Raugriques qui en 58 av. J.-C. se joignirent aux Helvètes pour pénétrer en Gaule.

Lorsque les habitants revinrent après la bataille de Bibracte, diminués en hommes et en biens, ils ne s'établirent plus sur le terrain ouvert près de l'usine à gaz ; par contre, l'établissement qu'ils avaient probablement fondé eux-mêmes en face, sur la rive droite du Rhin, à Klybeck (Petit-Bâle), subsista jusque vers l'an 30 av.



J.-C. Mais comme leur nouvel emplacement devait leur offrir les mêmes conditions d'existence que le précédent, on est tenté d'admettre qu'ils se réunirent avec les restes de leurs compagnons d'armes liés entre le

terie qui y fut trouvée et les types des fibules appartenant aux dernières manifestations de la Tène III telles qu'elles apparaissent encore à côté des types romains pendant les premiers temps de l'époque impériale.



Couteau gaulois en bronze, trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. (Musée historique de Bâle.)

Birsig et la colline de la cathédrale. Là ils pouvaient se livrer à la pêche non seulement dans le Rhin, mais aussi dans le Birsig, ils trouvaient l'eau nécessaire à leur subsistance et à leur industrie, et, à la place nommée plus tard « Schiffflände » (débarrasseur), un excellent endroit pour amarrer leurs bateaux.

La pénétration continue des Romains ne manqua pas de faire naître une nouvelle colonie dans la vallée du Birsig. La grande route militaire menant d'*Augusta Raurica* à *Argentoratum* (Strasbourg) longeait le pied de la colline de la cathédrale, franchissait le Birsig non loin du Rhin, grimpait sur la colline à gauche et continuait droit son chemin par *Cambete* (Kombs). Bientôt la rive droite du Birsig se couvrit le long de la route de maisons romaines qui ne tardèrent pas à former une localité ; celle-ci s'étendit au pied de la colline de la cathédrale et peu à peu se mélangea avec l'ancien établissement

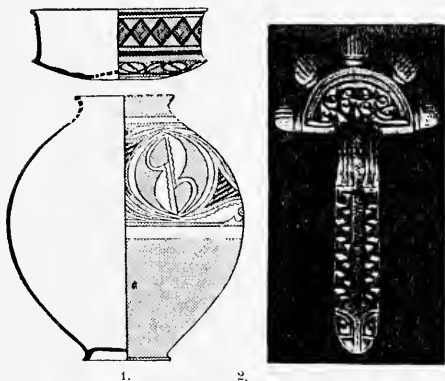
Celte fortification gauloise protégée au Sud-Est par un large fossé devint à l'époque gallo-romaine la résidence des magistrats, l'acropole de la nouvelle ville, et fut ornée de bâtiments publics dont quelques fragments nous sont parvenus. Cet établissement eut pour couronnement le castel de *Robur* que l'empereur Valentinien fit construire en 374 ap. J.-C. et qu'il habita temporairement. Rectangulaire comme les castels romains en général, celui-ci était bordé sur un côté par un mur longeant le sommet de la colline escarpée vers le Rhin ; du côté opposé deux portes s'ouvraient vers la bourgade, et les deux côtés étroits avaient chacun une porte par où passait le chemin traversant la colline.

Ce fort, dominant le passage du Rhin et servant de refuge à la population de *Basilia*, était très à sa place alors que, de l'autre côté du fleuve, une riche tribu allemandique, exercée à la guerre, avait fixé sa résidence, ainsi qu'on en peut juger par les magnifiques objets de parure en argent doré et les armes garnies d'argent et de pierres trouvées en 1916 dans les sépultures du *Gottesbarneweg* (Petit-Bâle). A ce moment, les Romains pouvaient encore braver les attaques des Germains. De plus en plus l'ancien établissement raurique se transformait en ville romaine, de sorte que vers 400 la *ciuitas Basiliensium* pouvait rivaliser avec *Arenicum*, *Nortodunum* et *Vesontio*.

Lorsque la domination romaine prit fin et que les Alamannes de la rive droite du Rhin et de l'Alsace eurent conquis le pays, les Rauriques romanisés de *Basilia* se mêlèrent aux conquérants, dans lesquels ils se fondirent lentement. De cette époque date le cimetière romain-alamannique qui s'étend sur la hauteur entre le faubourg d'Esch et l'Elisabethenstrasse.

**Bibliographie :** K. Stelhin : *Bibliographie von Augusta Raurica und Basilia*, dans *BZ N.* — R. Wacker-magel : *Gesch. der Stadt Basel I. — Die prähistor. (quell.) Ansiedelg. bei d. Gasfabrik Basel* dans *ASA XVI, XIX, XX, XXI, XXIII.* — E. Major : *Basel, dans Stätten der Kultur* n° 28. — Le même : *Im Gallischen Basel, dans Die Schweiz* 1918, p. 437. — Le même : *Auf den ältesten Spuren von Basel, dans Anz. für Schweiz. Gesch.* 1919, p. 144. — K. Schumacher dans *Prähistorische Zeitschrift* VI, p. 210. [E. MAJOR.]

II. **Histoire de 374-1501.** Bâle est mentionnée pour la première fois en 374, sous le nom de *Basilia*, à l'occasion d'un séjour qu'y faisait l'empereur Valentinien I. *Basilia* signifie probablement ville au bord de l'eau (*Wasserstadt*), de même que *Wesol*. Le transfert du siège de l'évêché, au VII<sup>e</sup> s., d'August, détruit par les Alamannes, à Bâle, fut important et décisif pour le développement ultérieur de la ville. Des lors, celle-ci prit le rang et l'aspect d'une cité. Mais auparavant déjà, Bâle comptait une population chrétienne ; la plus ancienne église, l'église paroissiale, dédiée à saint Martin, était située sur la colline vers le Rhin, où fut également placé le siège épiscopal. Au pied de la colline se trouvait la ville ; le tout fut entouré d'un mur et appelé *auf Burg*. De profondes ténèbres recouvrent les siècles suivants. Nous savons cependant qu'en 917 Bâle fut victime d'une *razzia* des Hongrois. La ville fut sacagée et l'évêché, avec une grande partie de la population, fut tué. C'est à l'empereur Henri II que l'on doit la reconstruction de l'église de Bâle. De même, c'est par lui que la domination temporelle de l'évêque sur la ville fut sinon fondée du moins rétablie dans ses principaux



1. Vase gaulois peint de l'époque de la Tène III trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. — 2. Objet de parure allemandique en argent du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. trouvé dans les sépultures du *Gottesbarneweg* au Petit-Bâle. — 3. Bas-relief romain en calcaire du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Musée historique de Bâle).

gaulois. La route militaire devint l'artère vivifiante de la florissante cité gallo-romaine *Basilia*.

Pour se protéger contre les incursions des ennemis, la population gauloise avait établi en son temps un refuge fortifié sur le sommet de la colline de la cathédrale. Dans la suite ce refuge porta le nom latin de *Robur*. Ses luttres subsistèrent jusqu'à l'époque romaine ; la po-



droits. Dès lors, l'évêque apparaît comme le seigneur de la ville ; il nomme les juges ; l'avoué pour la justice criminelle, l'avoyer pour la justice civile. Les ressources nécessaires à l'administration de la ville, il les tire du droit de monnayage et du produit des péages ; il perçoit l'impôt d'empire sur ceux des bourgeois qui ne sont plus astreints au service militaire de l'empire.

Le XI<sup>e</sup> s., particulièrement la deuxième moitié, fut une période d'agrandissements pour la ville. Dans tout l'empire, la guerre faisait rage entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII au sujet de la querelle des Investitures. L'évêque d'Alsace, Baurcard, prit le parti de l'empereur, attitude qui valut à la bourgeoisie de gros avantages. La ville s'était considérablement accrue à cette époque ; sous les murs du bourg une nouvelle ville de négociants et de marchands avait surgi dans la vallée du Birsig. Elle fut entourée d'un mur par l'évêque Baurcard. Peu après cette grosse entreprise, il fonda en 1083 le couvent de Saint-Alban, le premier de Bâle. Ce monastère, destiné à favoriser la vie spirituelle de la cité, devait en outre lui apporter de nouvelles forces au point de vue économique. En 1118 eut lieu la construction de l'église Saint-Léonard, avec maison de chanoines dans le voisinage, comme cela avait été le cas pour Saint-Alban. Ainsi se constitua un nouveau quartier de la ville, soumis tout d'abord à l'autorité du couvent, et habité primitivement par des artisans non libres.

A côté des négociants et marchands, d'une part, et des artisans de l'autre, la population de la ville comprenait encore deux catégories d'habitants, d'un côté le clergé ayant à sa tête le chapitre de la cathédrale, et de l'autre les ministériaux de l'évêque. Ce dernier groupe se mélangea très tôt aux riches et puissants commerçants, surtout depuis que ces derniers eurent obtenu du roi, en 1227, le privilège d'acquérir des terres en alleu. Bâle fut entraîné par ses évêques dans la vie politique allemande et apprit ainsi à jouer un rôle politique. Parmi les évêques du XI<sup>e</sup> s., deux sont importants, Adalbero et Ortlieb, 1137-1164, de la puissante maison des comtes de Frobourg. Ils acquirent une place en vue dans l'histoire politique de l'empire et jouirent d'une haute considération auprès du souverain à titre de conseillers fidèles et éprouvés.

En conséquence de cet enrichissement de l'horizon politique fut la création d'un conseil de ville et sa transformation lente en organe de l'administration bourgeoise autonome. Les origines de ce conseil sont entourées d'obscurité ; il n'est mentionné qu'occasionnellement. Le Conseil du XII<sup>e</sup> s. était un Conseil de l'évêque ; il était nommé par lui et consulté, à côté des chanoines et de la noblesse, sur les affaires du chapitre et de la ville. Et, au début du XIII<sup>e</sup> s., lorsque le Conseil voulut étendre ses compétences et gouverner par lui-même, il fut maîtrisé par l'évêque aidé de l'empereur et de l'empire. En 1218, l'évêque Henri de Thoune obtint de l'empereur Frédéric II et de l'assemblée des princes à la Diète d'Ulme, que le privilège accordé par ce même souverain six ans auparavant à la ville de Bâle d'avoir un Conseil indépendant de l'évêque, fut cassé. Il en fut de même de l'impôt, appelé *Ungold*, que la ville, en vertu de ce privilège, avait immédiatement levé à son usage exclusif. L'évêque laissa subsister le Conseil, mais comme Conseil épiscopal placé sous les fonctions du chapitre et présidé par l'avoué du chapitre et l'avoyer, qui tenaient tous deux leurs fonctions de l'évêque. Son activité était en conséquence limitée aux intérêts de l'évêque. Bâle dut à Henri de Thoune la construction du premier pont sur le Rhin et l'extension des murs de la ville englobant les faubourgs. Cet évêque enrichit encore la ville par la fondation d'une maison de chanoines à l'église de Saint-Pierre, par l'établissement des ordres des pénitents au couvent de Marie-Madeleine, des cordeliers et des dominicains. C'est par lui également que furent créées les premières corporations.

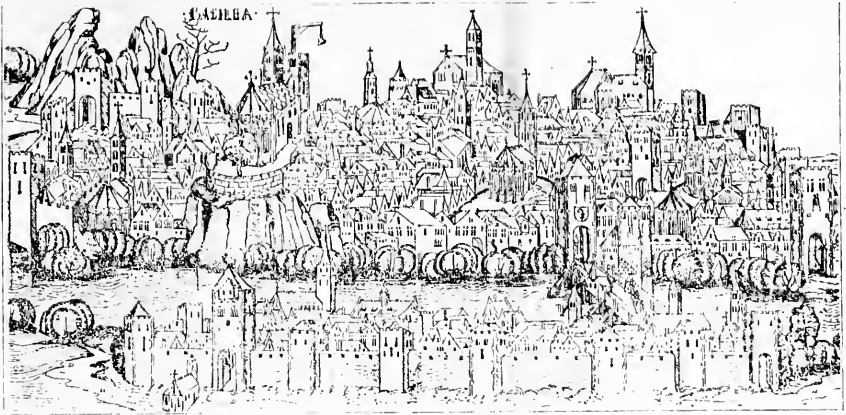
Un an après sa mort, 1239, éclata la lutte entre l'empereur et le pape. A Bâle, l'évêque Lutold de Rothelin prit le parti du pape ; la bourgeoisie, imitant celles d'autres villes, tenait pour l'empereur. Elle fut constamment menacée de ban et d'interdit et à l'occasion

entra en campagne contre les nobles du voisinage. En 1247, les bourgeois attaquèrent même l'hôtel de l'évêque et le détraquèrent. L'année suivante, la cause de l'empereur était perdue et la bourgeoisie, matée par un interdit, dut se soumettre. Le chapitre de son côté avait beaucoup souffert. C'est dans ces circonstances difficiles que, en 1262, Henri de Neuchâtel fut élevé à la dignité d'évêque. Il acquit au chapitre la seigneurie de Rheinfelden ainsi que de nombreuses possessions et droits, ce qui le fit entrer en conflit avec le comte de Habsbourg. La guerre qui s'alluma entre eux prit dès le début une mauvaise tournure pour l'évêque, car dans la ville même une scission se produisit parmi la noblesse, paralysant ainsi l'action de l'évêque. Ce fut la lutte entre les deux clans de l'*étoile* et du *perroquet*. Le premier, qui avait à sa tête les seigneurs von Eptingen, comprenait d'anciens nobles devenus ministériaux de l'évêque ; dans le second se rencontraient les familles des anciens fonctionnaires de la cour épiscopale, élevés à la noblesse. Les Schaller et les Munch étaient à leur tête. Les *Perroquets* vainquirent leurs adversaires et les classèrent de la ville ; ces derniers se réunirent à l'armée avec laquelle Rodolphe de Habsbourg menaçait l'évêque en 1268. Pendant le siège de la ville, Rodolphe de Habsbourg fut élu roi, sur quoi Bâle conclut immédiatement un armistice. Les proscrits rentrèrent en ville et dès lors, ses représentants des deux partis revêquirent alternativement la charge de bourgmestre.

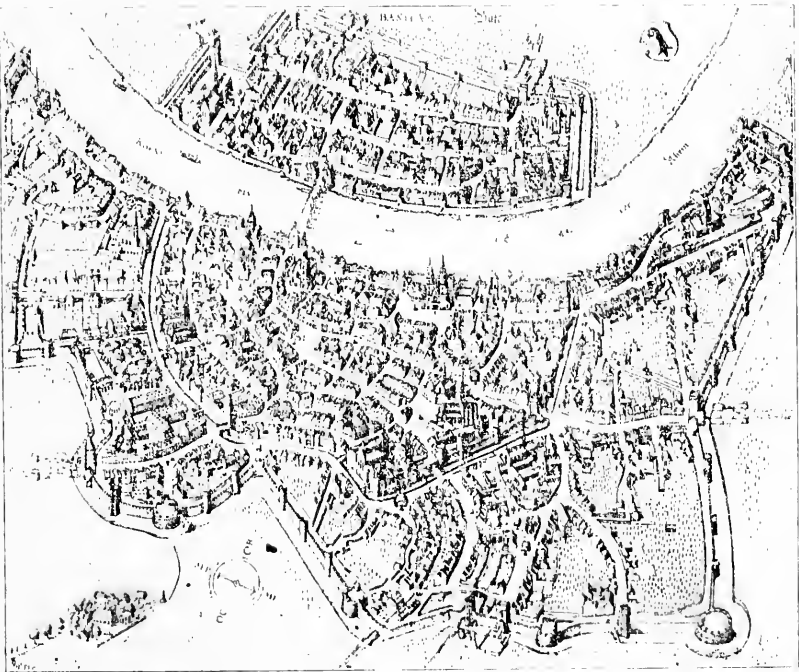
Bâle fit alors retour à l'empire, et le roi fit du bailli de l'évêque un bailli d'empire. Le règne de Rodolphe de Habsbourg fut pour la ville une période heureuse et brillante. Cependant, la bonne entente avec l'Autriche prit fin sous l'évêque Pierre d'Aspelt à l'occasion d'un différend avec le duc au sujet de la seigneurie de Frobourg-Homburg dans le Sissau, c'est-à-dire de Liestal et Homburg. Le roi Albert les convoitait pour relier ses terres d'Argovie à ses bailliages du Saugau, mais l'évêque le prévint et fit, à la dernière des Homburg, pour 2100 marks. Là-dessus, Albert acheta aussi des Homburg la seigneurie de Warteburg avec Muttenz et le Hardwald. La ville ne voyait pas sans appréhension l'Autriche s'établir dans son voisinage immédiat ; aussi se tint-elle délibérément aux côtés de l'évêque dans cette lutte. La nomination de l'évêque Pierre au siège archiepiscopal de Mayence et son remplacement par Otton de Grandson, nommé par le pape, eurent même le conflit. Les choses allèrent si loin que l'évêque, à qui le roi refusait l'investiture des droits régaliens, forma le projet d'assassiner Albert ; son interprète, grâce à sa présence d'esprit, l'empêcha d'en arriver aux actes. Après l'assassinat du roi Albert par son neveu, dans les environs de Brugg, la lutte continua de plus belle entre les partisans de l'évêque et la noblesse du parti de l'empereur. Dans les années suivantes, la ville commença à s'émanciper de la domination de l'évêque ; le mouvement fut encore accéléré par le fait qu'elle ne prit pas le même parti que celui-ci dans la lutte entre Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière pour la couronne royale. Finalement la ville qui avait pris le parti du duc de Bavière fut mise en interdit. Mais précisément ces temps troublés renforcèrent la bourgeoisie et lui valurent une grande prospérité, qui ne fut interrompue que par deux effroyables catastrophes, la peste du 18 octobre 1356 qui anéantit une grande partie de la ville.

Quelques années plus tard, la ville acquit les principaux droits souverains de l'évêque, soit le droit de péage et de monnayage et l'office d'avoyer, à l'exception de la charge de bailli qui, depuis Rodolphe de Habsbourg, dépendait de l'empire. En 1375, l'Autriche s'établit aux portes de la ville, l'évêque ayant dû hypothéquer Petit-Bâle au duc Léopold pour payer des dettes de guerre. La tension entre la bourgeoisie et la noblesse favorable à l'Autriche s'accrut encore, de sorte que la plus petite occasion pouvait servir de prétexte aux deux parties pour en venir aux mains. Cette occasion se trouva la veille de mercredi des cendres de l'année suivante. Le 26 janvier 1376, le duc et les siens firent un tournois sur la place de la Cathédrale ; après le





Bale en 1483 d'après Hartmann Schedel : *Weltchronik*.



Vue de Bale du Sud Ouest, à l'œil d'oiscan. (D'après une gravure de M. Merian entre 1615 et 1622).





tournois, ils se tourmentent, par plaisanterie, contre les spectateurs, lance en avant, dans le but de les effrayer. La bourgeoisie crut à une attaque sérieuse, courut aux armes et sonna le tocsin. Dans la mêlée, quelques nobles autrichiens furent tués. Le due exigea des peines sévères pour les coupables et de lourdes satisfactions; douze des principaux coupables furent exécutés, le Conseil dut s'humilier et s'obliger à le servir, lui payer l'impôt et en outre 10 000 fl. à titre d'amende et de dédommagements.

La ville devenue sujette de l'Autriche, les nobles expulsés y rentrèrent avec leurs anciens privilèges et usèrent de tout leur pouvoir pour faire exécuter et poursuivre les chefs du peuple. La noblesse gouverna de nouveau dans la ville, et se lia d'une étroite amitié avec les seigneurs autrichiens du voisinage.

Cependant, la bourgeoisie regagna peu à peu la confiance et en 1382, les prévôts des corporations furent admis dans le Conseil. Celui-ci se composa dès lors de quatre chevaliers, huit bourgeois, d'où l'expression *Achtbürger*, 15 membres et 15 prévôts de corporations. Le président du Collège des prévôts, appelé *Oberanzmeister*, était à côté du bourgmestre la deuxième tête de la ville. A la mort de Jean de Vienne, survenue à cette époque, le chapitre de la Cathédrale procéda à son remplacement. Une scission se produisit. Les partisans de l'Autriche choisirent l'archiprêtre Werner Schaler, tandis que leurs adversaires élisaient Imer de Ramstein, qui, après une lutte passionnée, obtint l'appui du pape et de la ville. Les conséquences de cette élection furent la reprise des relations avec les villes du Rhin; en 1384 une alliance fut conclue avec celles du Rhin et la Confédération releva la tête. Le bourgmestre ayant essuyé le reproche de trahir les intérêts des villes adressaient à l'Autriche, on voulut soumettre son activité publique à un contrôle sévère. Le Conseil craignit en 1385 la charge d'*Anmeister*, en présence de qui le bourgmestre devait ouvrir toutes les lettres. Tandis que ce dernier était très souvent un vassal de l'Autriche, l'*Anmeister* ne devait être vassal ni de cette puissance, ni de l'évêque, ni d'aucun autre noble, il était nommé pour une année par le Conseil et choisi soit dans le Conseil soit parmi les bourgeois ou les corporations; il avait la milice à sa disposition. Le premier *Anmeister* fut Heinrich Rosteg.

En juillet 1386, le duc Léopold d'Autriche rassembla au Petit-Bâle une brillante armée de chevaliers, venus du Brisgau, d'Alsace ou de Bourgogne, qui devait succomber à Sempach. Le Conseil de Bâle s'empressa de profiter de cette défaite. Au 1<sup>er</sup> août suivant, il obtint la concession de la charge de bailli impérial de Bâle, devenue vacante par la mort du duc, et en 1392 il acquit le Petit-Bâle.

Le Petit-Bâle appartenait à l'évêque de Bâle qui en était le seigneur foncier et le gouvernait avec droits de justice et de péages. Il les avait probablement reçus du roi. Après la fondation du couvent de Saint-Alban, l'évêque Bourcard céda à ce dernier ses droits fonciers sur le Petit-Bâle. Ceux-ci se composaient des cens et des prestations dus par les habitants. L'évêque était le maître de la ville; il lui donnait un avoyer pour l'exercice de la justice et l'administration locale. Un conseil, issu du tribunal de l'avoyer, s'empara peu à peu de l'administration et eut son propre sceau, au nom de *Muren Insul*. Après la mort de Léopold d'Autriche, à qui l'évêque avait hypothéqué le Petit-Bâle, le Conseil de Bâle racheta cette hypothèque des fils du duc pour 7000 fl. (13 octobre 1386). Cette transaction fut un sujet de regrets pour l'Autriche, qui, en 1393, lui avait encore des prétentions au sujet du carnaval de 1376; elle obtint du Conseil 10 000 fl. En 1392, l'évêque renoua à tous ses droits sur le Petit-Bâle moyennant une indemnité de 7300 fl. que lui paya la ville de Bâle. Les deux localités ne furent plus qu'une commune; le Conseil du Petit-Bâle cessa d'exister, mais non le tribunal de l'avoyer.

Quelques années plus tard, Bâle posa les fondements de son extension territoriale. Il acquit en 1400 de l'évêque Humbert, à titre d'hypothèque et pour 22 000 fl.,

la ville et le château de Waldenburg, la forteresse de Honnburg et la ville de Liestal. Depuis Jean de Vienne, les évêques de Bâle, écraés de dettes, marchaient à la banqueroute. La ville chercha à sauver du naufrage tout ce qui était possible, en faisant des prêts à l'évêque; en 1407, elle dégagea Olten de l'hypothèque du duc Frédéric d'Autriche, et recut le serment et l'hommage de ses habitants; la même année, elle admit au nombre de ses bourgeois externes les habitants de la ville et de la vallée de Delémont et du val de Moutier.

Le début du XV<sup>e</sup> s. fut une époque de conflits intérieurs. La noblesse et quelques riches familles bourgeoises étaient non seulement attachées de cœur, mais encore entretenaient des relations secrètes avec l'ennemi. Les corporations étaient inquiètes et méfiantes; elles prétendaient que la noblesse estimait trop bas les impôts, tandis que les artisans les trouvaient trop élevés; qu'elle soutenait le duc d'Autriche par des prêts d'argent, que le bourgmestre et l'*Oberanzmeister* terrorisaient le Conseil, etc. Une émeute s'ensuivit, dont le Conseil fut maître à grand-peine. Mais la situation devenait toujours plus tendue sous le régime autocratique du bourgmestre et de l'*Oberanzmeister*, qui s'étaient rendus odieux. En 1410, la charge d'*Anmeister* fut rétablie par les prévôts de corporation; immédiatement après, le tribunal prononça l'expulsion du bourgmestre et de l'*Oberanzmeister*.

Le rétablissement de la charge d'*Anmeister* provoqua le départ pour Biehlfelden de la noblesse et d'une partie de la bourgeoisie, qui renoncèrent à leur qualité de bourgeois jusqu'au rétablissement de leurs anciens droits. Sur la médiation de Strasbourg et de Rodolphe de Hochberg, un accord intervint et les exilés rentrèrent à Bâle. La charge d'*Anmeister* fut supprimée par l'empereur et disparut pour toujours en 1417.

En 1422, Jean de Fleckenstein fut nommé évêque par le pape Martin V; il devait être le restaurateur du chapitre de Bâle. Son premier soin fut de dégager les parties de l'évêché qui avaient été hypothéquées par Jean de Vienne. Parmi les créanciers se trouvait le comte Thibault de Neuchâtel en Bourgogne, qui détenait Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes. Sur son refus d'accepter le rachat de sa créance, l'évêque lui fit la guerre, aidé de la ville de Bâle qui lui fournit des troupes et de l'artillerie de siège. Héricourt fut pris et le château détruit, ainsi que les villages voisins (1423). Dans la paix qui suivit, Bâle n'obtint rien. Au contraire, en 1434 une sentence de la cour impériale annula sa combourgeoisie avec Delémont.

En 1431 s'ouvrit à Bâle un concile qui devait durer jusqu'en 1447. En 1439, il dut à la papauté Amédée, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Le 24 juin de l'année suivante, ce dernier fut couronné en grande pompe dans la cathédrale de Bâle. Pendant ce temps, une armée de mercenaires français, les Armagnacs, avaient pénétré en Alsace et la dévastait. Bâle menaçait fit alliance avec Berne en 1440; l'année suivante, l'alliance fut étendue à Soleure et renouvelée pour vingt ans. En 1444, les Armagnacs s'approchèrent de Bâle, et le 26 août eut lieu la bataille de Saint-Jacques sur la Birs. Les Français victorieux renoncèrent à poursuivre leur campagne contre les Confédérés, mais non à leurs visées sur Bâle. Le Conseil envoya au dauphin une députation à laquelle s'étaient joints les membres les plus influents du concile, mais les généraux français avaient des exigences que la ville ne pouvait admettre. Dans une deuxième conférence à Bâle même, ils parlèrent de soumettre la ville par la force; ils voulaient qu'elle rendit hommage au dauphin puisqu'elle avait toujours appartenu à la France. Les négociations furent reprises à Einsiedeln où s'était retiré le dauphin. Les députés de Bâle étaient entourés de ceux du concile, des ambassadeurs de Berne et de Soleure, et de l'évêque Frédéric sur Rhin. Leur attitude résolue, l'intervention de Louis de Savoie et du seigneur de Valengin, et le fait que le roi Frédéric ordonna au dauphin de quitter le pays, finirent par déterminer ce dernier à céder. Un armistice de vingt jours fut accordé le 20 sept., puis la paix fut signée le 21 oct. à Zolingen, mais acceptée par Bâle le 25 nov. seulement.

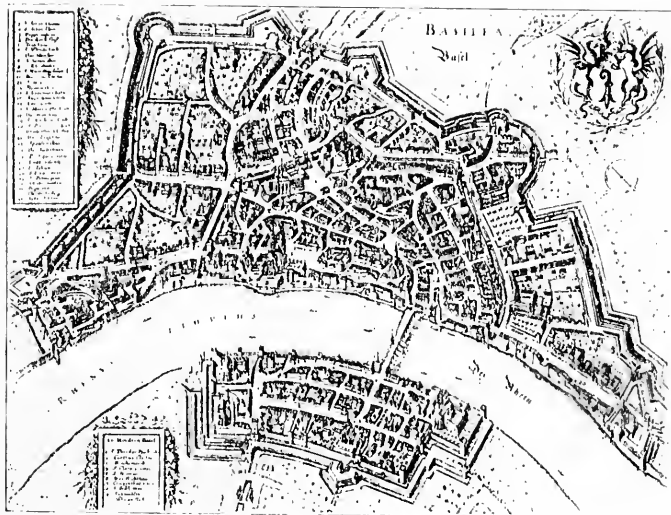








Vue perspective en 1775. (D'après une gravure sur cuivre de Braun et Hogenberg : *Cities Totius Universi*.)



Vue de Basle du Nord-Est, à vol d'oiseau, de 1632. (D'après une gravure de la Topographie de M. Merian.)



La lutte de la noblesse autrichienne contre Bâle reprit alors, plus violente que jamais. Une puissante coalition se forma, ayant à sa tête le duc Albert d'Autriche, et la guerre fut déclarée en 1455. Ce fut une guerre de razzia et de dévastations. Le seul fait d'armes important fut la prise du château de Rheinfelden, le *Stein*, par Bâle, Soleure et Berne. Mais les deux adversaires épuisés convinrent de se soumettre à un arbitrage. L'Autriche estimait ses pertes à 600 000 fl. et Bâle à un million de florins. Pendant que le tribunal arbitral siégeait à Colmar, le baron de Grünenberg s'empara de Rheinfelden par la violence. Ce fut le signal de la reprise des hostilités, pendant lesquelles Bâle détruisit le château de Hochmunt appartenant à Hermann von Eptingen. La paix put être définitivement conclue le 14 mai 1449 à Brisach et fut complétée par une alliance de dix ans entre Bâle et le duc d'Autriche.

La présence du concile à Bâle avait éveillé chez beaucoup d'habitants des besoins intellectuels et le goût des études supérieures. C'est alors que surgit la première idée de l'université de Bâle qui allait être inaugurée le 4 avril 1460, grâce à la persévérance et à l'énergie de quelques bourgeois et prélats. En même temps qu'il s'occupait de l'université, le conseil poursuivait une autre affaire politique, vitale pour la ville: l'acquisition de la seigneurie de Farnsbourg avec le comté du Sisgau. Ce comté avait été donné à l'évêque de Bâle en 1041 par l'empereur Henri III, avec tous les droits souverains. L'évêque avait fait exercer ses droits sur les comtes de Homburg, de la branche-aînée, aux mains desquels le comté était devenu un fief héréditaire; celui-ci passa aux comtes de Thierstein qui avaient formé la seigneurie de Farnsbourg de terres héritées des Homburg et des Fröbourg, et construit le château. Farnsbourg avait été un solide point d'appui pour toutes les attaques autrichiennes parties de Rheinfelden contre Bâle, aussi la ville désirait-elle en faire l'acquisition. Son propriétaire était en 1461 Thomas von Falkenstein qui, très endetté, vendit la seigneurie de Farnsbourg et le comté à Bâle, le 13 août, pour 10 000 florins.

Dans les années suivantes, Bâle acquit encore Zunzgen, Sissach, Bäckten et Tingen pour 6670 fl., et en 1470 et 1479, Münchenstein; mais il hésitait à se rendre possesseur du village et château de Dornach qui passa à Soleure.

Le milieu du XV<sup>e</sup> s. marque pour la ville de Bâle une époque de transition. De ville industrielle et commerçante qu'elle était, elle tendait à devenir aussi un centre intellectuel. Le concile n'y avait pas séjourné impunément 17 ans et l'université allait être créée. Dans son organisation intérieure, des changements profonds s'étaient introduits peu à peu. Au milieu du XIV<sup>e</sup> s., la noblesse et les bourgeois notables (*Archburger*) étaient prépondérants dans le Conseil. Mais les guerres que Bâle eut à soutenir contre l'Autriche nécessitèrent de gros sacrifices financiers; la ville commença alors à lever des impôts auxquels la noblesse, en vertu de ses privilèges, prétendit ne pas se soumettre. Les corporations répondirent que quiconque habitait la ville et jouissait de sa protection devait en supporter les charges. La méfiance s'éleva entre les deux parties de la population, d'autant plus que les nobles tenaient des liefs de l'Autriche. Les nobles quittèrent peu à peu Bâle et renoncèrent à leur bourgeoisie, de sorte que, vers 1450, la plupart de leurs sièges étaient vacants au Conseil. A ce moment-là, on peut dire que Bâle était devenue une ville à régime corporatif. Dans le domaine politique, la guerre contre l'Autriche eut encore pour conséquences une nouvelle orientation de Bâle dans ses relations et ses alliances. Jusqu'alors tournée vers les villes d'Alsace et du Rhin, elle se rapprocha dorénavant des Suisses, de Soleure et de Berne surtout, qui étaient devenus son voisin immédiat depuis la conquête de l'Argovie. A l'égard de l'évêque, la ville avait une tendance de plus en plus marquée à l'indépendance. La charge d'avoyer lui ayant été concédée, le tribunal de l'avoyer était devenu celui de la ville; dès lors un conflit avait surgi entre ce tribunal et celui de l'officier, au sujet de leurs compétences respec-

tives. En 1462, il entra à l'état aigu, et en 1466 fut soumis à un arbitrage. Entre autres motifs de plaintes, l'évêque voulait contester à Bâle le droit de lever des impôts. Mais les guerres de Bourgogne allaient régler toutes ces petites querelles à l'arrière-plan. Placée entre les deux adversaires, la ville de Bâle était très menacée; elle ne devait pas jouer un rôle en vue dans ce duel, mais son sort était lié à l'issue de la guerre.

Par le traité de Saint-Omer, 9 mai 1469, le duc Sigismond d'Autriche hypothéquait à Charles-le-Téméraire le Sud de la Forêt-Noire, Laufembourg, Rheinfelden, Säckingen et Brisach, le landgraviat de la Haute-Alsace et le comté de Ferrette pour 50 000 fl. Le voisinage immédiat de la Bourgogne suscita des difficultés à Bâle peu après l'occupation de l'Alsace par le bailli bourguignon, Pierre de Hagenbach. En vertu de la paix de Brisach, Bâle devait avancer à l'Autriche 26 000 fl., dont 4 000 étaient déjà payés. Le duc d'Autriche offrit alors à Bâle la ville de Rheinfelden en hypothèque pour le solde de 22 000 fl., mais à condition de rembourser encore 14 000 fl. à Marquard von Baldegg pour sa créance sur Rheinfelden.

Bâle déclina l'offre. L'Autriche offrit alors les villes de Säckingen, Laufembourg, Waldsbüt et Hauenstein avec la Forêt-Noire. La ville fut très désireuse, un moment, de s'agrandir par l'acquisition de ces territoires importants, mais au dernier moment elle y renonça. L'Autriche hypothéqua alors à la Bourgogne ces pays, ainsi que des droits sur Rheinfelden. Il fallut discuter à ce sujet avec Bâle, ce qui provoqua un conflit et, de la part de Pierre de Hagenbach, des menaces contre la ville.

Dans ces circonstances, le Conseil de Bâle projeta une grande coalition des villes d'Alsace, de l'Autriche et des Confédérés dans le but de libérer les territoires aliénés à la Bourgogne. Le 4 avril 1474 fut ainsi constituée la *Basse-Ligue* par opposition à la *Haute-Ligue* des Confédérés. Le 6 avril, le traité de Saint-Omer était dénoncé, et le duc de Bourgogne informé que la somme nécessaire au rachat de sa créance était déposée à Bâle. Cependant cette ville s'était préparée à la guerre. Pendant toute l'année 1473, elle avait fait de gros approvisionnements, remis en état son artillerie et ses armilles. Le 3 septembre, elle avait reçu l'empereur qui se rendait à Trèves pour une entrevue avec Charles-le-Téméraire; elle lui avait fait une magnifique réception, quoiqu'il eût hésité à venir et exigé que Bâle lui prêtât serment. La ville ne s'y était pas soumise, disant qu'elle était libre sous la suzeraineté de l'évêque. Pendant son séjour à Bâle, l'empereur eut une entrevue avec le duc d'Autriche et les députés des Confédérés. La paix ne fut pas encore signée, mais la bonne entente qui régna entre les deux adversaires fut sans doute le prélude de la « paix perpétuelle » signée un an plus tard.

Quelques jours après la dénonciation du traité de Saint-Omer, la population de Brisach se soulevait contre Pierre de Hagenbach et le faisait enfermer, 11 avril 1474. Sitôt la nouvelle connue à Bâle, le Conseil donna au comté des « Trêze » les pleins pouvoirs d'un Conseil de guerre. Le 20 avril, le duc Sigismond avec 400 Confédérés à sa suite entra à Bâle pour aller prendre possession de ses liefs engagés à la Bourgogne. Sa présence entraîna la décision du Conseil, qui, le 22 avril, déclara la guerre au duc de Bourgogne en qualité d'allié du duc Sigismond.

Les Confédérés ne déclarèrent la guerre que le 25 octobre 1474 et entrèrent aussitôt en campagne. Le 31 octobre et jours suivants leurs troupes, à l'exception de celles de Berne et Soleure qui passaient par l'Orrentruy, se réunirent à Bâle aux forces autrichiennes des villes du Rhin et de la Forêt-Noire. En tout 10 000 hommes, dont environ 2 000 Bâlois. Quelques jours plus tard eut lieu l'expédition d'Héricourt qui prit fin le 17 novembre par la reddition de la ville.

Le 11 avril 1475, Bâle envoya 200 hommes à l'empereur qui se préparait à libérer Neuss. Quelques jours plus tard, environ 500 Bâlois rejoignirent à Neuchâtel les Confédérés qui, le 28 avril, marchèrent sur le pays de Vaud savoyard. En juillet suivant était décidée l'expédition contre Blamont, à laquelle participèrent 600





hommes et l'artillerie de Bâle. Cette ville se rendit le 9 août, laissant un riche butin aux assiégeants qui la détruisirent. Le 6 octobre suivant, les Bâlois étaient de nouveau sur pied, 600 fantassins et 50 cavaliers, pour aller au secours de René de Lorraine.

Pendant les années 1376 et 1377, qui devaient être fatales au duc de Bourgogne, les troupes de Bâle se rencontrèrent dans toutes les batailles aux côtés des Confédérés. A Grandson, 800 Bâlois se trouvèrent dans l'arrière-garde ; à Morat, ils étaient 1500 fantassins et 100 cavaliers, et enfin à Nancy au nombre de 500.

Pendant les guerres de Bourgogne, le Conseil et la bourgeoisie de Bâle avaient montré beaucoup de décision à consentir les sacrifices en hommes et en argent qu'exigeaient les circonstances. Dans les années qui suivirent, ce bel entrain tomba, en même temps que disparaissaient les circonstances qui l'avaient fait naître. La grande coalition : villes du Rhin, Autriche et Confédération suisse, se disloqua et Bâle se retrouva isolée entre les villes du Rhin, avec lesquelles elle désirait rester en étroites relations, les Suisses qui étaient sur le point de se diviser, et l'Autriche. A la fin de 1478 mourut l'évêque Johann von Venningen, qui fut remplacé par Gaspar von Rhein. Celui-ci reprit immédiatement le procès que son prédécesseur avait engagé contre la ville et prétendit entre autres vouloir racheter la charge d'avoyer qui avait été aliénée pour 2000 fl. La question devenait importante pour Bâle qui non seulement aurait dû renoncer à nommer son avoyer, mais encore à légitimer en matière de basse justice. La ville refusa l'offre de l'évêque qui porta l'affaire devant l'empereur. Elle fit de même et accusa l'évêque d'avoir voulu la détourner de son devoir envers l'empereur.

Bâle était une des sept villes libres qui ne payaient point de tribut et ne devaient point de service à l'empire, excepté pour le couronnement du souverain et la guerre contre les infidèles. En 1488, l'empereur Frédéric II décréta une levée générale pour punir la ville de Bruges qui détenait son fils Maximilien prisonnier. Bâle refusa d'abord parce que elle libre, puis, se ravisa, envoya 150 hommes sous les ordres de Peter Offenbourg. Celui-ci reçut pour instruction d'obtenir de l'empereur qu'il garantît à la ville le droit d'imposer tous les habitants, et que le tribunal de l'avoyer ne fût plus soumis à l'appel de la Cour impériale. L'empereur se rendit aux desirs de la ville et lui accorda ce qu'elle demandait le 19 août 1488. A cette époque, Bâle, ainsi que la basse Ligue d'Alsace, s'éloigna de plus en plus des Confédérés. La cause de la séparation résidait dans leurs vues opposées sur les affaires de Bourgogne et leur situation à l'égard de la France. La ville souffrait d'un malaise général dû en partie aux forts contingents en hommes et en argent que réclamait l'empereur au nom de l'empire à toute occasion, à sa situation mal définie à l'égard des villes du haut Rhin et à son procès avec l'évêque. Il en résulta du mécontentement contre la direction des affaires publiques et contre la tendance oligarchique de quelques membres du Conseil. Un parti se forma qui, par opposition à ces derniers, était hostile à l'empire et poursuivait la reprise des bonnes relations avec les Confédérés. La guerre de Souabe (1499) mit les deux partis en présence. Bâle reçut l'ordre de se rallier à l'empire, et les Confédérés, après le combat du Bruderholz, lui offrirent l'entrée dans la Confédération avec des droits égaux à ceux des VIII anciens cantons. Entre les partisans de l'empire et ceux de la Confédération, un grand nombre de bourgeois restèrent neutres et attendaient de voir comment les choses tourneraient. Ils l'emportèrent, et le Conseil déclara la neutralité de la ville. Ses raisons furent les suivantes : l'empereur, elle déclara que si elle prenait le parti de l'empire son territoire serait la proie des Confédérés qui auraient ainsi une porte ouverte sur le Sundgau ; aux Suisses, que son honneur l'empêchait de prendre les armes contre l'empire dont la ville était membre, pour un parti envers qui elle n'avait aucune obligation. Après la victoire de Dornach, les Confédérés demandèrent encore à Bâle de prendre part à une expédition projetée dans le Sundgau, mais la ville conserva fidèlement sa neutralité. Au début de septembre commençaient à Bâle les pourparlers de

paix, et celle-ci fut signée le 22 septembre. Bâle y était comprise, mais les hostilités contre la ville et son territoire ne cessèrent pas cependant. La garnison autrichienne de Rheinfelden continuait ses déprédations aux environs de Bâle ; de nouveaux péages, très élevés, étaient prélevés aux frontières, la navigation sur le Rhin et l'importation des produits alimentaires entravées. La compagnie bâloise, à l'instigation de Soleure, menaçait pendant la guerre à se séparer de la ville et à s'affranchir de son autorité.

Grâce à ces circonstances et au sentiment d'isolement où se trouvait alors la ville, le parti suisse gagna du terrain. Les deux nobles qui siégeaient encore au Conseil furent éloignés ou s'en allèrent volontairement. Le bourgmestre Hans Imer von Gilgenberg, suspect de relations secrètes avec l'Autriche, fut déposé, et son collègue Hartung von Andlau résigna ses fonctions. Leurs charges furent remplies dès lors par des lieutenants : Leonhard Greb et Ludwig Kilchmann. Ces deux hommes avec Peter Offenbourg, *Oberstzunftmeister*, menèrent à bien les négociations pour l'entrée de Bâle dans la Confédération. Le 14 février 1501, les Confédérés entendirent en diète extraordinaire, les députés de Bâle leur exposer la situation critique de leur ville ; ils ne parlèrent pas d'entrer dans la Confédération, mais de conclure une alliance avec elle. A la Diète du 9 mars, la plupart des députés des cantons approuvèrent une réponse favorable à l'inclusion de Bâle, et le 17 mars une nouvelle Diète discuta des conditions de cette admission. Les Bâlois ne voulaient pas, en effet, entrer sans autre dans la Confédération ; ils demandaient à être mis sur le même pied que les anciens cantons, ce qui souleva de l'opposition de la part de Soleure et de Fribourg qui ne jouissaient pas de pareils avantages. Les négociations se poursuivirent jusqu'en été, et le 13 juillet 1501 fut jurée l'entrée de Bâle dans la Confédération. [A. B.]

III. **HISTOIRE DE 1501 À 1921.** — I. XVI<sup>SIÈCLE.</sup> L'entrée de Bâle dans la Confédération marque une date importante de son histoire. Dès lors la ville, limitée dans sa politique extérieure, par suite de sa nouvelle alliance, concentra son activité sur le développement de sa vie intérieure. Celle-ci, à la vérité, avait atteint au milieu du XV<sup>e</sup> un degré que la ville ne devait plus guère connaître dans la suite. La profonde influence du Concile et de la fondation de l'Université à déjà été mentionnée. Elle valut à la ville le renom d'une cité intellectuelle et d'un centre de haute civilisation, et fit de Bâle le rendez-vous de savants et de représentants des arts industriels, surtout de l'imprimerie. Tout après la mort de Gutenberg, si ce n'est auparavant déjà, des adeptes du nouvel art s'établirent à Bâle, et dans l'espace de quelques années leurs produits atteignirent un degré de perfection qui les mettaient de pair avec ceux des plus célèbres imprimeurs. Bâle subit fortement l'influence de l'humanisme. Un grand nombre de savants remarquables, porteurs de idées nouvelles, s'y rencontrèrent dans des séjours plus ou moins longs : l'helléniste Johannes Reuchlin, le réorganisateur de la faculté des Arts de Bâle et futur recteur de l'Université de Paris Johannes Heynlin, le Strasbourgeois Sebastian Brant, le poète de la *Nef des fous*, et le plus illustre de tous, Erasme de Rotterdam, autour de qui s'était formé tout un cercle d'admirateurs parmi la bourgeoisie de Bâle. Au premier rang de ces derniers figuraient Johannes Amerbach et ses fils Bonifacé et Basile.

Le culte des beaux-arts, les arts industriels et l'architecture reçurent également une impulsion féconde de cette riche vie intellectuelle.

Par suite de son entrée dans la Confédération, Bâle put s'occuper de la question toujours plus urgente du règlement de ses affaires intérieures. Les bases de la constitution du Conseil étaient depuis longtemps reconnues insuffisantes, et le procès avec l'évêque au sujet de son droit de souveraineté devait arriver à sa fin. Tout d'abord de longues négociations avec l'évêque Christoph von Uttenheim, élu en 1502, aboutirent en 1506 à la confirmation provisoire des franchises. Puis ce fut la suppression du privilège de la « Chambre Haute » (*hohe Stube*), c'est-à-dire des familles des *Arthaber*, pour



la nomination des fonctionnaires. En 1521, la ville s'affranchit de l'obligation de prêter serment à l'évêque et lui enleva toute participation dans la nomination du Conseil. Ce fut en vain que l'évêque s'opposa à ces mesures. La Réformation qui s'annonçait allait bientôt reléguer à l'arrière-plan ces questions litigieuses, en présence d'un danger autrement plus grand. Lors des discussions soulevées par la Réforme, le Conseil agit avec prudence et circonspection, car il n'y avait pas que des intérêts spirituels en jeu, mais aussi beaucoup d'intérêts matériels, entre autres la liquidation des biens des convents et des chapitres. Le parti des modérés eut d'abord la haute main, et obtint une déclaration de tolérance dans les deux mandements des 21 octobre 1527 et 28 février 1528. Mais les partisans de la Réforme l'emportèrent. Un mandement du 5 janvier 1529 renvía la décision sur l'introduction de la nouvelle foi à une dispute publique et à un vote des corporations. Mais le 8 février déjà, une assemblée des bourgeois au couvent des Cordeliers imposa la Réformation par des menaces et voies de fait : la foule se livra à une sauvage destruction d'images à la cathédrale et dans les églises de Saint-Urich et de Saint-Alban, puis dans toute la ville. Une quantité d'œuvres d'art, bâloises ou du haut-Rhin, d'une valeur inestimable, furent ainsi anéanties. Le chapitre de la Cathédrale se transporta à Fribourg-en-Brisgau, où Erasme et quelques professeurs de l'Université le rejoignirent. L'ordonnance de Jean Grödelapade du 1<sup>er</sup> avril 1529 fixa la forme et l'organisation de la nouvelle fêlesse. A la demande de Zurich, Bâle fournit un contingent de 100 hommes lors des hostilités religieuses entre Confédérés ; 14 jours après la bataille de Gappel, il perdit le 24 octobre 1531 sur le Zugerberg 110 hommes et 4 pièces d'artillerie.

Par suite du départ de la plus grande partie des professeurs, restés attachés à l'ancienne foi, une réorganisation de l'Université s'imposait. Elle fut dirigée par Boniface Amerbach. Le 15 septembre 1532, l'Université recut de nouveaux statuts et son corps enseignant fut complété par des hommes comme Sebastian Munster, Simon Grynaeus, Oswald Myconius. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. l'Université posséda encore le célèbre juriste français François Hofmann, le Lombard Cælius Secundus Curio, le chroniqueur Wurstisen, le médecin Félix Platter, ainsi que les premiers représentants des célèbres familles de savants Baulhin et Zwinger.

Pendant les rapports avec l'évêque ne s'étaient pas éclaircis. De nouveaux griefs s'étaient ajoutés aux anciens. Le grand soulèvement des paysans allemands eut aussi sa répercussion sur le territoire bâlois, mais le Conseil de Bâle s'entendit aussitôt avec ses sujets. Il chercha aussi à conclure un traité de combourgeoisie avec les bailliages épiscopaux de Birsbeck et de la vallée de la Birsle, favorables à la Réforme, et obtint d'eux, le 27 septembre 1525, malgré les protestations de l'évêque, un serment de fidélité, qui fut immédiatement suivi du passage à la nouvelle foi. Les négociations avec l'évêque, occasionnées par cette affaire, traînèrent jusqu'au 15 août 1547 où fut conclu un accord appelé nouvelle charte. Ce dernier cependant ne dura pas. L'évêque, Jakob-Christoph Blarer von Wartensee, ordonna à ses sujets réformés de retourner à l'ancienne foi. A ce propos et au sujet d'autres exigences démesurées de la part de l'évêque, un tribunal arbitral composé de six arbitres désignés moitié par Bâle et moitié par l'évêque fut convoqué sur l'ordre de la Diète. La sentence, sévère et humiliante, rendue le 11 avril 1585, fut acceptée par le Grand Conseil de Bâle dans le sentiment que la continuation de la lutte serait sans profit. La ville dut rompre sa combourgeoisie avec les communes du Birsbeck, et partant abandonner entièrement leur administration à l'évêque. L'évêque promit de laisser les habitants dans la foi réformée, et dès lors toutes les tentatives de la ville pour modifier cette situation demeurèrent infructueuses.

Le payement des indemnités dues à l'évêque pour le rachat de ses droits, imposé par la sentence, obligea la ville à élever ses impôts. Invités à se soumettre à cette mesure, qui concernait les seuls intérêts de la ville, les campagnards s'y refusèrent. Une émeute, le *Rappen-*

*krieg*, eut lieu lorsqu'on leur augmenta de un rappen, l'ancien ohgeld du vin (1594). Ce n'est que grâce à la sage intervention d'Andreas Ryf que le danger d'un soulèvement général put être écarté.

Le long différend entre le Conseil et l'évêque exerçait de fâcheux contre-coups sur la politique de la ville et sa position dans la Confédération. La faiblesse de Bâle se manifesta particulièrement dans ses relations avec la France et à propos du traité d'enrôlement conclu avec cette puissance. La ville n'osa pas, à l'exemple de Zurich, rompre ce traité, de peur des cantons catholiques qui pouvaient devenir un danger pour elle dans son différend avec l'évêque. Elle oscilla ainsi constamment entre des perspectives et des défenses d'enrôler et renouvela finalement le traité, en 1564, avec la réserve que ses soldats ne pouvaient être astreints par le roi à servir contre les huguenots. Le passage constant de troupes que les princes allemands envoyaient au secours des huguenots par la Haute-Alsace obligeait Bâle d'être constamment sous les armes. Puis après la Saint-Barthélemy (24 août 1572) de nombreux réfugiés huguenots, parmi lesquels le prince Henri de Condé, affluèrent à Bâle. Par leurs menées et leur conduite, ils mirent la ville dans une situation désagréable ; mais à d'autres égards, ces réfugiés furent un bienfait pour Bâle. Des représentants de la haute culture et d'hâbles artisans s'établirent ainsi dans la ville et l'enrichirent au point de vue intellectuel et économique. Il est vrai que les corporations, à qui la concurrence d'éléments étrangers était très désagréable, commençaient à se fermer et qu'elles avaient obtenu du Conseil, en 1543, que seuls les personnes riches ou exerçant un art seraient reçues à la bourgeoisie. Aux pauvres gens on n'accordait qu'un séjour de courte durée. Mais après les atrocités de la Saint-Barthélemy, la bourgeoisie fit bon accueil aux réfugiés. Elle leur accorda l'exercice du culte dans leur langue maternelle et leur céda en 1614 l'église des Prêcheurs. Les réfugiés n'étaient pas tous Français ; il y avait parmi eux des Hollandais, des Italiens, des Locarnais. Ils donnèrent à l'industrie de la soie un grand essor.

2. XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. L'histoire de Bâle au XVII<sup>e</sup> s. est dominée par la guerre de Trente Ans. La ville même ne connut pas les horreurs de la guerre, mais sa campagne eut à souffrir du passage et des interruptions des différentes armées. C'est pourquoi Bâle, dans sa situation exposée entre aux confins de la Confédération, vécut dans le souci constant de maintenir sincèrement sa neutralité entre ses voisins en guerre. De la Confédération divisée par la religion, elle ne pouvait guère espérer de secours. L'intérêt propre de Bâle, en même temps que son devoir de confédéré, était de ne pas pousser à la division entre cantons protestants et catholiques. C'est dans ce sens que travaillèrent à la Diète après 1630 le conseiller Johann-Rudolf Fâsch et le directeur de l'arsenal Johann-Rudolf Wettstein ; ce dernier allait bientôt prendre une grande influence comme homme d'État. Afin d'augmenter la sécurité, les fortifications de la ville furent renforcées et étendues ; mais on renonça à la reconstruction projetée des fortifications, par manque d'argent et aussi parce que des experts n'étaient en doute son utilité. Lorsque dans la deuxième partie de la guerre, le théâtre des opérations se rapprocha et que les belligérants se disputèrent violemment Brisack et Rheinfelden, la ville de Bâle courut un très grand danger. Il est vrai qu'elle put échapper au péril, mais les souffrances et les privations, conséquence des réquisitions opérées dans le voisinage, furent très sensibles à la bourgeoisie. En outre, après la défaite des Suédois à Nordlingen, 1634, de nombreux fugitifs apportèrent dans Bâle des épidémies qui causèrent, avec la famine, de grands ravages parmi la population. La ville, qui avait rempli loyalement ses devoirs d'humanité, se vit alors dans la nécessité d'exercer un contrôle sévère sur les étrangers.

Lorsque les pourparlers de paix commencèrent à Munster et à Osnabruck, Bâle engagea la Confédération, quoique n'étant pas belligérant, à envoyer une députation à Munster afin de régler la situation du pays vis-à-vis de l'Empire et de la Chambre impériale. Car



Bâle et les Confédérés devaient se considérer comme partie de l'Empire, suivant la réserve expresse du pacte de 1501. Pour la Suisse primitive, cette dépendance de l'Empire n'avait, en pratique, qu'une importance minime : pour Bâle, au contraire, elle était la source de maintes difficultés. La ville et la bourgeoisie entretenaient avec l'Alsace et le Brisgau des relations économiques très suivies, d'où résultaient des assignations devant la Chambre et le Conseil impérial et devant le tribunal royal de Rotweid.

Le Conseil de Bâle foudroya sa demande sur la nécessité d'obtenir dans le traité de paix la séparation de la Suisse d'avec l'Empire et particulièrement la Chambre impériale. Les cantons évangéliques consentirent à l'envoi d'une députation et légèrent à la ville de Bâle le soin de désigner le délégué. Celui-ci choisit son bourgmestre, Johann-Rudolf Wettstein, dont les efforts furent couronnés d'un plein succès. Même la Chambre impériale, récalcitrante au premier abord, dut finalement cesser son opposition.

Le malaise économique continuant après la guerre et même augmentant par suite de l'élevation des impôts, un soulèvement des paysans suisses se produisit en 1653. La campagne bâloise fut entraînée dans le mouvement, mais il n'y eut pas à regretter de rencontres entre gouvernement et paysans, ces derniers s'étant soumis volontairement après la défaite des Lucernois et des Bernois. Le gouvernement, cependant, estima qu'il ne fallait pas user de clémence envers les chefs du mouvement et confirma sept condamnations à mort.

Depuis la Réformation, l'organisation du Conseil reposait uniquement sur les corporations. En fait, mais non légalement, il se renouvelait par moitié chaque année, par simple confirmation. Il comptait en tout 30 conseillers (*Ratsherren*) et 30 prévôts de corporations, et nommait quatre magistrats, les deux bourg-mestres et les deux *Oberstzunftmeister*. Chaque corporation avait à sa tête des *Sechser*, nommés non par elle, mais par les deux conseillers et les deux prévôts qui la représentaient au Conseil, et par douze *Sechser* (six anciens et six nouveaux). Les *Sechser* formaient le Grand Conseil, qui, à cause de son effectif de 180 membres, était très rarement convoqué. Le Petit Conseil avec ses 24 membres ne s'occupait que de questions pour l'expédition des affaires courantes et ces deux corps, qui les branches les plus importantes de l'administration étaient confiées à des commissions et des collèges. Le plus important de ceux-ci était au XVII<sup>e</sup> s. celui qu'on appelait les *Trize* ou Conseil secret, le véritable gouvernement, sous la présidence des quatre magistrats. Il possédait un pouvoir presque autocratique. Le Petit Conseil avait, à ses côtés, peu d'importance, et le Grand Conseil, grâce à son système d'élection, manquait tout d'indépendance pour avoir une opinion. Dans les nominations des conseillers, le choix des magistrats et des *Trize*, les quatre corporations de la Clef (grands négociants), de l'Ours (banquiers), de la Cuve (négociants en vin) et du Safran (grands commerçants en denrées alimentaires) acquirent peu à peu une influence prépondérante. Sur les 73 magistrats nommés de 1529 à 1798, plus des deux tiers appartenaient à ces quatre corporations, et sur ces deux tiers, presque la moitié à la seule corporation de la Clef.

Ces tendances oligarchiques devinrent un danger lorsque, au milieu du XVII<sup>e</sup> s., le pouvoir public fut concentré en mains de quelques familles, entre autres les Burekhardt et les Sorin. L'un en était arrivé, en effet, à considérer toute élection et toute nomination de fonctionnaire du point de vue de l'intérêt des familles, ce qui conduisit à la corruption et à d'autres pratiques illicites.

Le clergé ne manqua pas d'attaquer violemment ce système, et contribua par là à provoquer les troubles de 1691 qui avaient pour but d'y mettre fin. Des comités particuliers de *Sechser*, sous la direction de Jakob Heinrich Petri et de Johann Fatio exigèrent non seulement des modifications à la Constitution, mais encore l'expulsion d'un grand nombre de conseillers impopulaires. Ils retirèrent le Conseil prisonnier à l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'il eut fait droit à leurs demandes. Mais dans les comités mêmes se produisit une scission ; on trouvant

que les nouveaux conseillers n'étaient pas meilleurs que les anciens. La déshillusion provoqua un revirement de l'opinion ; Fatio, son beau-frère Johann-Konrad Moser, et le mézigier Johann Müller, furent exécutés ; d'autres condamnés à des amendes, au bannissement ou aux travaux forcés. Le résultat de tout ce mouvement fut négatif. Le Congrès du 23 juillet 1691 apporta il est vrai quelques modifications à la Constitution ; il spécifiait que dans les affaires de grande importance, les alliés, les traités avec d'autres États, les lois nouvelles, le Grand Conseil devait être l'autorité suprême. Mais ces concessions, arrachées pendant la période de trouble, furent bientôt annulées et même retirées. D'une manière générale, tout resta sur l'ancien pied.

On chercha à remédier au scandale des corruptions par l'« ordonnance des ballotages » de 1718, renforcée en 1740, qui rendait les nominations dépendantes du sort. On obtint un certain succès qui fut considéré comme une amélioration sur la situation antérieure.

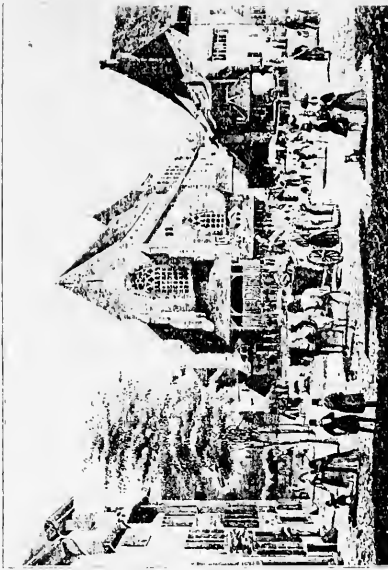
Si la bourgeoisie n'offre à ce moment qu'un spectacle peu réjouissant, il n'en est pas de même de l'immigration des familles de réfugiés qui donneront à la vie économique et intellectuelle de la cité une nouvelle impulsion. Parmi les étrangers reçus au XVII<sup>e</sup> s. se trouvent les fondateurs de nombreuses familles encore existantes de commerçants, d'industriels ou de savants : les Miville, Sarasin, Vischer, de Barry, Bernoulli, Buxtorf.

3. XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. L'issue des troubles de 1691 paraît avoir complètement paralysé les derniers ressorts de la bourgeoisie. La vie publique, et même la vie privée, présentera peu d'intérêt au XVIII<sup>e</sup> s. ; il est vrai que la situation extérieure y contribua beaucoup. La guerre de succession d'Espagne se déroula aux environs de Bâle et interrompit complètement, au début du siècle, les relations que la ville entretenait avec le Sudgau. Celle-ci d'ailleurs avait déjà passablement souffert de l'incorporation de l'Alsace à la France. A l'intérieur de la Confédération, la tension entre catholiques et protestants, même après la paix d'Aarau conclue sur la médiation de Bâle, offrait un spectacle peu réjouissant. Bâle ne pouvait trouver un grand secours dans la Confédération, et ne pouvait d'autre part en qualité de canton poursuivre une politique propre. L'intérêt pour la chose publique et les grandes questions disparut de plus en plus pour faire place à un esprit corporatif très étroit, qui cherchait à conserver leur situation aux bourgeois de la ville, en éloignant non seulement les étrangers mais aussi les bourgeois de la campagne ou en ne leur accordant aucun droit. Les tribunaux, l'Université et l'église témoignaient également de l'influence de cette baisse de l'esprit public.

Dans quelques petits cercles cependant, riches et instruits, subsistait, encore vivaces, des besoins supérieurs. Ils trouvèrent leur expression dans un nouvel essor de l'architecture. Dans les autres arts, la musique avait la préférence, mais la poésie et la littérature n'étaient pas complètement négligées. Elles avaient trouvé dans la maison de Jakob Sarasin, au Rheinsprung, un centre de ralliement. Le représentant le plus remarquable de cet état d'esprit fut au XVIII<sup>e</sup> s. Isaac Iselin. Par son exposé sincère des défauts de la vie publique et de l'absence d'esprit civique, par ses propositions d'améliorer les institutions publiques et son attitude en faveur d'une bourgeoisie rendue plus accessible, mais surtout par la fondation de la Société d'utilité publique et sa participation à celle de la Société helvétique, il a été l'instigateur d'une nouvelle vie intellectuelle de Bâle.

4. RÉVOLUTION FRANÇAISE. ET RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. Dès le début, la Révolution française secoua les esprits. Grâce à l'influence que s'était acquise la France au XVIII<sup>e</sup> s., les nouvelles idées venues de ce pays trouvèrent également à Bâle un terrain propice. Lorsque la campagne commença à s'agiter, le Grand Conseil proclama, le 20 décembre 1790, la suppression de la main-morte. Comme le servage n'existait plus, il faut entendre par là que les finances de sortie et d'établissements imposés aux sujets qui passaient d'un ballage dans un autre étaient supprimées. D'une manière





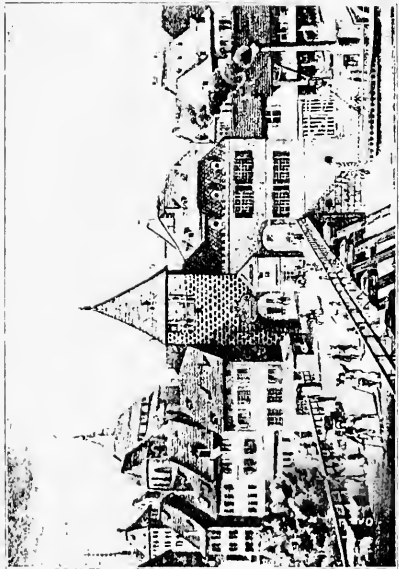
L'Eglise des Cordeliers à Bale, d'après une lithographie d'un dessin de Guise de 1815 environ.



Bale. Le «Steinthur» et ses environs en 1865 d'après une copie d'une aquarelle de Winterlin.



La place de Saint-Pierre à Bale, d'après un dessin de Em. Bachel, 1761.



Le « Rheinthur » à Bale, d'après une lithographie d'un dessin de P. Toussaint, 1839.





de droits entre sujets et bourgeois de la ville il n'était pas encore question. A la tête des hommes qui cherchaient à réaliser à Bâle les idées de la révolution, il faut citer Pierre Ochs qui les pourparla avec la France à propos d'anciennes réclamations de Bâle et en 1794-1795 les préliminaires de la paix de Bâle entre la France et la Prusse avaient mis en vedette. Le long séjour à Bâle de diplomates français et pendant les préparatifs de cette paix, et en 1795 lors de l'échange de la duchesse d'Angoulême contre des conventionnels contribua beaucoup à renforcer l'influence française dans la ville. A la vérité, le Directoire français n'était pas bien disposé en sa faveur; il lui faisait de violents reproches pour son accueil aux émigrés et pour la violation de frontières commise par les Autrichiens, de sorte que son autonomie même courut un grand danger. Le passage de Bonaparte en novembre 1797 fut important pour Bâle; il fut reçu dans la campagne avec un grand enthousiasme et en ville par la bourgeoisie avec les honneurs militaires. Sur une allusion de Bonaparte qu'il, avec le Directoire, paraissait disposé à négocier pour Bâle l'acquisition du Fricktal, le gouvernement députa Pierre Ochs à Paris. Dans une entrevue qui eut lieu le 8 décembre entre Ochs, Reubell et Bonaparte, ce dernier exigea que les patriotes de Suisse fissent une révolution. Après avoir d'abord refusé, Ochs promit de tenter une révolution par des moyens pacifiques. Il entraîna son beau-frère, le conseiller Peter Vischer, à faire au Grand Conseil la proposition d'accorder aux sujets les mêmes droits qu'aux bourgeois de la ville. Le Grand Conseil refusa avec indignation de discuter cette proposition.

Les amis de la liberté ne se calmèrent toutefois pas. Ils formèrent le club du Rheineck, et trouvèrent en ville et à la campagne de nombreux partisans, entre autres Hans-Georg Stehlin, de Benken, qui fut le chef prudent et avisé du mouvement. Liestal érigea un arbre de liberté et dans la crainte que Berne et Soleure n'occupassent les bateaux des baillis pour protéger la ville, les paysans brûlèrent Waldenburg, Farnsbourg et Hombourg. Le 20 janvier 1798 le Grand Conseil adopta une nouvelle constitution tenant compte des vœux des paysans. Cet événement fut célébré par une grande fête. Pour mettre à exécution les principes généraux de la Constitution, une Commission composée de 15 citoyens et 15 campagnards fut chargée d'établir un projet. Elle fut remplacée par une assemblée populaire de 60 membres de la ville et de la campagne. Mais avant que cette assemblée nationale eût commencé son activité l'Ancienne Confédération tombait sous les coups des Français et la nouvelle Constitution helvétique mettait fin à l'autonomie des cantons. Bâle devint un district administratif de la République une et indivisible et eut l'honneur d'être représenté au Directoire en la personne de Johannes-Lukas Legrand, Pierre Ochs, qui se considérait avec raison comme le créateur de la nouvelle république, entra plus tard, avec Latharpe, dans le Directoire.

Bâle devait avoir sa part des maux que la République Helvétique apportait au pays. De petits soulèvements dans le territoire bâlois, dus à une fausse interprétation des nouvelles libertés et égalités, furent promptement étouffés. Mais les plus gros désagréments étaient provoqués par les passages répétés des troupes françaises, surtout depuis la conclusion de l'alliance offensive et défensive avec la France, en 4798. En octobre suivant Bâle recut une garnison française. Au printemps 1799 la ville fut mise en état de siège après la bataille de Stockach et les fortifications de la rive droite du Rhin augmentées de nouvelles installations. Une importante armée française fut réunie dans Bâle et quantité de blessés y furent transportés pour être soignés. De nombreux Bâlois eurent aussi à souffrir des mesures de rigueur que eut devoir prendre le Directoire pour assurer le maintien du nouvel état de choses. Lorsque le général Masséna exigea des villes commerçantes de Suisse des sommes importantes pour son armée épuisée, Bâle dut payer 1 400 000 fr. sous menace de déportation de ses plus riches bourgeois. Puis la crainte que la ville ne fut incorporée à la France pesa

lourdement sur les esprits jusqu'à la paix de Lunéville, février 1801. Les troubles constitutionnels et les coups d'Etat qui remplirent les dernières années de la République Helvétique eurent également leur contre-coup à Bâle, jusqu'à ce qu'enfin Napoléon imposât son Acte de Médiation par lequel le canton de Bâle fut aussi rétabli.

5. SOUS L'ACTE DE MÉDIATION. Le canton de Bâle, divisé en trois districts : la ville, Waldenburg et Liestal, fut doté d'un Grand Conseil de 135 membres nommés suivant un système mixte de vote direct et indirect. Ce Conseil nommait à son tour un Petit Conseil, le gouvernement et deux bourgmestres alternant chaque année comme présidents du Grand et du Petit Conseil. Suivant les prescriptions de l'Acte de Médiation, une fortune particulière de la ville fut constituée sur la fortune de l'Etat; elle se composait : des bâtiments nécessaires à l'administration de la ville, de certains revenus du montant de 60 000 fr., et des fondations de l'Hôpital, de l'Assistance publique et de l'orphelinat. La période de médiation fut pour Bâle comme pour la Suisse une époque de tranquillité et de rétablissement pendant laquelle le commerce et l'industrie recommencèrent à fleurir. Mais l'Ancienne indépendance était passée et la main de Napoléon, qui levait toujours de nouveaux soldats, pesait lourdement sur le pays, particulièrement sur les villes commerçantes, comme Bâle, dont le florissant trafic avec l'Angleterre eut beaucoup à souffrir du blocus continental.

La chute de Napoléon entraîna celle de l'Acte de Médiation. Lorsque à la fin de 1813 les Alliés se présentèrent devant Bâle et exigèrent le passage sur territoire suisse, la résistance était impossible. Le 21 décembre, les Alliés passèrent le pont du Rhin et 20 000 hommes prirent leurs quartiers en ville. Le 13 janvier 1814, les souverains alliés, les empereurs Alexandre de Russie et François d'Autriche, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, entrèrent dans Bâle; Alexandre se logea au Segerlof, François à la Maison Bleue, et Frédéric-Guillaume à la Maison de l'Ordre Teutonique. De lourdes réquisitions accompagnèrent ces événements, puis une épidémie de typhus, apportée par les troupes, régna dans la ville. Cependant le Congrès de Vienne renouait la carte de l'Europe et décidait du sort de la Suisse. Les intérêts de Bâle y étaient défendus par le bourgmestre Johann-Henrich Weiland. L'espoir, causé par les Bâlois, qu'à cette occasion l'évêché de Bâle serait réuni au canton ne fut pas réalisé. Seules neuf communes du Birsack rejoindront à la ville.

Les efforts faits en faveur de la cause libérale rencontrèrent également l'opposition de la France et de l'Autriche qui avaient pris le parti des aristocrates. Au milieu des négociations de paix se répandit tout à coup la nouvelle de la rentrée en scène de Napoléon. Pour Bâle ce fut le signal d'une nouvelle période agitée. En vertu du traité d'alliance, la ville était tenue de participer au siège de la forteresse française de Huningue située à ses portes. A titre de représailles, celle-ci fit pleuvoir sur la ville des bombes et des grenades, mais dut capituler le 24 août 1815 après une vaillante défense. La deuxième paix de Paris apportait à Bâle la nouvelle rassurante que Huningue serait rasé et qu'aucune autre forteresse ne devait être élevée dans un rayon de trois heures de la ville.

6. DE 1815 A 1833. Avant que l'Acte de Médiation eût été remplacé par un acte fédéral, qui recontra de grosses difficultés et ne fut adopté que le 7 août 1815 sous la pression des puissances étrangères, Bâle avait déjà mis la main à une constitution cantonale qu'elle arçhiva assez rapidement. Afin de prévenir une forte réaction, le chef du mouvement libéral de la campagne, Hans-Georg Stehlin, avait proposé lui-même de maintenir la révision dans des limites très précises. Ainsi la nouvelle constitution, du 4 mars 1814, modifia la composition du Grand Conseil en fixant le nombre des représentants de la ville à 90 et ceux de la campagne à 60. De ces députés, 30 de la ville et 30 de la campagne étaient élus directement, les 90 autres par contre étaient nommés par le Grand Conseil sur un nombre triple de candidats présentés par une commission. La campagne



accepta la constitution sans conteste; en ville, elle souleva une opposition, qui fut bientôt apaisée, et Bâle put alors passer pour un des cantons libéraux, comme il le demeurera par opposition aux anciens cantons aristocratiques, Berne en particulier.

Dans la période tranquille, qui débutait alors, toute une génération de jeunes hommes capables chercha à ranimer la vie publique dans tous les domaines. Il faut citer en particulier le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland, qui eut tant à cœur la réorganisation de l'École et de l'Université. Cette dernière, qui avait fait appel à des savants étrangers, comme le théologien Lehencht De Wette, le zénoniste Wilhelm Wachter, le philologue classique Franz-Dorotheus Gerlach et d'autres, et qui avait su attirer les foras du pays, le théologien Karl-Rudolf Hagenbach, le juriste Andreas Heusler, le naturaliste Peter Merian, connut une nouvelle ère de prospérité. Le président du tribunal civil et futur bourgmestre, Karl Burckhardt, réforma l'administration de la justice, et la vie spirituelle reçut une nouvelle impulsion de la Société chrétienne du Wurtemberg. Ainsi s'affermir peu à peu la situation intérieure et se fortifia le civisme des habitants qui purent s'opposer avec succès aux exigences insupportables de l'étranger, entre autres de la Prusse qui demandait l'expulsion, soi-disant pour cause de menées démagogiques, des deux professeurs allemands Wilhelm Snell et Karl Follen. Il est vrai que, d'autre part, en matière d'industrie, les corporations manifestaient de nouveau une étroitesse d'esprit qui provoqua toutes sortes de plaintes de la part des libéraux, comme la campagne et de nombreux bourgeois de ville. Il s'forma ainsi, vers 1829, une opposition libérale qui tendit à obtenir une réforme du droit de suffrage dans le sens de l'égalité entre la ville et la campagne, plus d'autonomie du grand Conseil vis-à-vis du Petit Conseil, la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, une plus grande publicité des finances de l'Etat et la liberté de la presse. La discussion parut tout d'abord rester sur un terrain pacifique, mais, sous l'influence de la révolution française de juillet 1830, la situation devint rapidement critique. Une proposition de la campagne, d'octobre 1830, d'accorder l'égalité des droits fut rejetée par une constituante, composée par moitié de bourgeois de la ville et de la campagne. Cette dernière s'insurgea en janvier 1831 et nomma un gouvernement provisoire ayant à sa tête Stephan Gutzwiller. Le mouvement fut cependant rapidement étouffé et la nouvelle Constitution acceptée le 28 février, à l'unanimité dans la ville et à une majorité des deux tiers dans le reste du pays. Mais le refus d'accorder une amnistie aux chefs de la révolution provoqua de nouveaux conflits. L'idée de la séparation fut lancée, mais elle fut repoussée dans une votation populaire de la ville et de la campagne. Toutefois les troubles continuèrent, et lorsque, le 15 mars 1832, le Grand Conseil suspendit l'administration de 46 communes des districts inférieurs et moyens pour les obliger à céder, celles-ci se constituèrent en canton autonome, tandis que le territoire supérieur tenait encore pour la ville. Elles obtinrent à la Diète, où l'on n'était pas plus favorable à la ville que dans la presse libérale de la Suisse, la reconnaissance de leur décision. La ville protesta vainement et chercha, par une alliance avec les trois cantons primitifs, Valais et Neuchâtel, conclue dans la conférence dite de Sarnon, à faire triompher son point de vue. La tension entre les communes séparatistes et les communes fidèles ne fit qu'augmenter, de sorte que la ville tenta finalement de trancher la question par les armes. Le 3 août 1833 ses troupes subirent une défaite lamentable. La Diète intervint alors. Le canton fut occupé par 10 000 hommes de troupes fédérales; la séparation définitive de Bâle en deux demi-cantons fut prononcée. La ville ne conserva que les trois communes de Petit-Muningue, Riehen et Bettingen sur la rive droite du Rhin; la fortune de l'Etat fut partagée et le 64 % attribué à Bâle-Campagne.

7. DE 1833 A 1848. Après l'insupportable du conflit avec la campagne, la question se posa pour la ville de savoir si elle aurait la force morale nécessaire pour surmonter son malheur. Tout d'abord, en lutte aux mo-

queries de la plupart des cantons, elle se replia sur elle-même dans le sentiment d'avoir subi une injustice. Mais les événements ayant eu pour conséquence de grouper la bourgeoisie, les circonstances virent encore favoriser Bâle. Dans les conseils entra une nouvelle génération d'hommes aux aspirations libérales comme Karl Burckhardt, Peter et Rudolf Merian, H.-G. Fürstemberger, Felix Sarasin, Andreas Heusler, et d'autres, dont les efforts en vue d'affermir l'esprit public et d'améliorer les institutions de la ville purent être soutenus financièrement grâce à la prospérité du commerce et de l'industrie.

Leur programme était le suivant : avec Bâle-Campagne, relations empreintes de dignité, exemptes de toutes tracasseries; dans les affaires fédérales, respect constant du droit. A la Diète, leur attitude inflexible était peu goûtée. Dans la bourgeoisie, l'accomplissement de ce programme était rendu très difficile par la haine que nourrissaient certains cercles de population à l'égard de la campagne victorieuse. Quelques années après la séparation, quelques communes, apparemment favorables à la ville, formulèrent le vœu d'une nouvelle réunion à celle-ci, mais elles ne trouvèrent pas d'écho à Bâle. Dans la question importante de la révision du pacte fédéral de 1815, Bâle fut adversaire des idées nouvelles. Il voulait tout au plus consentir à une révision partielle, mais lorsqu'en 1830, on perdit l'espoir d'aboutir à une réforme légale, il proposa de recourir entièrement à la révision. Il s'opposa aussi fermement à la publicité des délibérations de la Diète, à laquelle s'était ralliée la majorité des cantons en 1834. Bâle prit part contre une part active aux affaires non politiques comme le concordat sur les monnaies et les délibérations sur l'ordonnance concernant les poids et mesures. A l'intérieur, la séparation avait rendu nécessaire une révision de la constitution de Bâle-Ville. Celle du 3 octobre 1833 donnait à l'Etat la forme d'une démocratie représentative avec égalité des droits politiques pour tous les citoyens, la liberté de la presse (avec de sévères dispositions pénales contre les abus) et le droit de pétition. Les droits électoraux n'étaient accordés toutefois qu'aux bourgeois âgés de plus de 24 ans et répartis dans les corporations, mais non aux domestiques, aux condamnés, aux faillis et aux indigents. Seuls les prestataires pouvaient devenir bourgeois; on faisait l'établissement des catholiques, mais, à quelques exceptions près, on le refusa aux Juifs jusqu'en 1864, où, à la suite du traité d'établissement avec la France, ce droit fut leur être concédé. Les élections n'étaient directes que partiellement; les 119 membres du Grand Conseil étaient élus en partie dans les corporations, en partie dans six cercles électoraux. Un coin électoral privait du droit de vote environ un sixième des bourgeois. Le Petit Conseil, un comité issu du Grand Conseil, était composé de 15 membres qui touchaient un traitement dérisoire; ils revêtaient plutôt des fonctions honorifiques. A la tête se trouvaient deux bourgmestres, dont l'un, en charge pour une année, présidait les deux conseils. Une grande influence du Petit sur le Grand Conseil était assurée par le fait que beaucoup de conseillers faisaient en même temps partie des collèges gouvernementaux. Une séparation nette des pouvoirs juridique et exécutif n'existait pas encore. Les partis politiques n'étaient pas encore constitués vers 1840 et les luttes électorales ne datent que de 1843.

Une opposition libérale s'était formée, fondée sur le mécontentement de beaucoup de bourgeois, des artisans et des employés entre autres, à cause de leur dépendance politique des « Messieurs ». On était mécontent aussi du népotisme qui régnait dans les nominations aux emplois, de l'influence des *Tugendbänder* (membres de la ligne de la vertu), des nouveaux messieurs et des pédistes. En 1840 on entendit pour la première fois au Grand Conseil un discours dans la note radicale prononcé par Karl Bœmer, le futur rédacteur de la *Nationalzeitung*. De leur côté, les conseillers Oswald et Minder travaillèrent à rapprocher leur ville des cantons libéraux. Minder conduisit, pour la première fois depuis 1830, les carabiniers bâlois, au nombre de 200, au tir fédéral de Soleure. Ils furent re-



rus avec enthousiasme et une joie sincère. A cette occasion une tentative de réconciliation avec la campagne fut esquissée, et continuée en 1844 lors du tir fédéral qui eut lieu à Bâle à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques.

Durant toute cette période le gouvernement bâlois conserva le caractère d'une aristocratie modérée, cultivée et riche. Lorsque par la suite la proportion des bourgeois et des habitants se fut déplacée au désavantage des premiers, ceux-ci conservèrent néanmoins une prépondérance importante dans les relations politiques et sociales. Les habitants étaient presque exclusivement des ouvriers de fabrique, des employés de commerce, des domestiques, des journaliers et des ouvrières. Ils ne pouvaient exercer aucune industrie ; les métiers étaient réservés aux seuls bourgeois, et c'est avec un soin jaloux que les membres des corporations veillaient au maintien de leurs privilèges. Ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen pour y arriver que d'établir un blocus industriel contre l'étranger et contre Bâle-Campagne. Cette tracasserie douanière, et l'interdiction d'importer et d'exporter rallumèrent la haine entre la ville et la campagne. Après de longues négociations qui ne purent aboutir à un accord, Bâle-Campagne prit des mesures de représailles. La contrebande qui en résulta eut pour conséquence la fondation de Birsfelden aux portes de Bâle et son rapide développement. A partir de 1840 régnaient chez les jeunes artisans une opposition toujours plus forte contre l'attribution d'impôt dans les corporations. La révision de la Constitution, en 1846-1847, donna lieu à une lutte violente, dans laquelle, cependant, l'on osa à peine demander dans la presse, et encore moins au Grand Conseil, la liberté complète d'industrie. Cette dernière fut écartée définitivement en 1847. Mais les principes de la Constitution fédérale de 1848 concernant le commerce et le droit d'établissement préparèrent l'opinion à la décision du Grand Conseil de 1854 qui facilitait l'obtention de la maîtrise et supprimait entre autres la limitation du nombre des compagnons.

La diminution du crédit de la ville, prônée par les pessimistes, ne se produisit pas. Il est vrai que pour l'assèchement des frais provoqués par la séparation et l'occupation fédérale, elle dut contracter des emprunts qui, à la fin des années 1830, s'élevaient à 1 600 000 fr. Avant 1830, le canton n'avait point de dettes. Mais à partir de 1835, les recettes excédèrent les dépenses et la situation s'améliora d'année en année. En 1850 furent introduits l'impôt progressif sur les revenus et l'impôt sur les successions.

Dans le domaine de la justice et de la police d'importantes réformes furent opérées. Les anciens mandements sur les murs restèrent encore en vigueur sur plusieurs points, notamment en ce qui concernait l'observation du dimanche. Le repos de ce jour-là n'était pas envisagé comme un bienfait social, mais comme une occasion de faire une profession de foi extérieure ; les portes de la ville étaient en conséquence fermées le dimanche. Ces dispositions et le fait que la plupart des bourgeois de Bâle allaient une plus grande piété qu'ailleurs, contribua à donner à la ville la réputation d'être la plus dévote des villes de la Suisse allemande. Cependant la tradition et les formes extérieures y étaient pour beaucoup. Dès 1830 la société des Missions prit un grand essor sous l'inspecteur Wilhelm Hoffmann.

L'Université parut un moment menacée par la sentence de séparation du canton, qui prévoyait aussi le partage de sa fortune. Mais un arrangement financier eut lieu qui exigea cependant des sacrifices considérables. Le découragement fut surmonté et en 1835 l'Université réorganisa. Une société académique, fondée par Andreas Henzler, permit à l'Université d'enrichir ses collections et lui facilita le recrutement de son corps professoral (voir ACADEMIQUES, SOCIÉTÉS). L'Université avait toutefois à lutter constamment contre deux adversaires : un esprit public étroit qui ne voyait aucune utilité pratique immédiate dans cette institution, et le parti d'opposition auquel les opinions conservatrices de la plupart des professeurs déplaçaient

En 1850, un radical osa même proposer au Grand Conseil la suppression de l'Université.

Les changements les plus remarquables de ces années-là se produisirent dans les domaines de l'industrie, du commerce et des moyens de transport. En 1832 arriva le premier bateau à vapeur au débarcadere de Bâle ; le 1<sup>er</sup> septembre 1838, baptême de deux nouveaux vapeurs ; en 1840 la société *Adler des Oberberchtes* vint faire concurrence à la Société de Navigation, mais toutes deux cessèrent d'exister en 1843. Entre temps un nouveau concurrent s'était présenté dans une ligne de chemin de fer français, qui, au début, se terminait à Saint-Louis. Bâle, grâce à sa situation exceptionnelle, devait bientôt devenir un nœud de voies ferrées des plus importants. En 1845 se constitua à Bâle la Société du chemin de fer du Central qui, par le tunnel du Hauenstein, devait relier la ville à Olten et au centre de la Suisse. Mais la crise économique et les événements politiques ne permirent pas d'exécuter le projet. Une nouvelle société du Central fut fondée, et le 19 décembre 1854 circula le premier train régulier de Bâle à Liestal ; deux mois après, le tronçon Halltingen-Bâle, permettant le raccordement avec la ligne badoise du Rhin, fut ouvert à la circulation. Le moment avait sonné pour Bâle de sortir de son isolement. Dans le mouvement social il faut mentionner la fondation de l'*Allgemeine Arbeitergesellschaft* en 1847, qui paraît avoir été la première société coopérative de consommation de Bâle, et le premier emploi de la grève et du boycottage comme moyen de combat entre les passagers et les fabricants en 1848.

Dans les combats confessionnels qui aboutirent au Sonderbund et à la guerre civile, Bâle chercha en vain à défendre le point de vue du droit vis-à-vis des intérêts politiques. Lorsqu'il renoua à son attitude pour tenter un rapprochement entre des adversaires irréconciliables, sa position en Diète n'en fut pas renforcée. Lorsque la guerre fut devenue inévitable, Bâle obtint que seule sa batterie d'artillerie y prendrait une part active — elle n'eut pas à tirer un seul coup de feu — et que le contingent d'infanterie resterait dans la ville pour la garde de la frontière. Bâle chercha à alléger le sort des vaincus en s'opposant à ce qu'on leur imposât les frais de guerre de la Confédération. Il ne fut pas suivi, mais en 1852 l'Assemblée fédérale fit abandon du reste des frais aux cantons du Sonderbund, quoique la moitié n'eût pas encore été payée.

Lorsque la révolution de 1848 ébranla l'Europe, de nombreux proscrits se réfugièrent en Suisse et notamment à Bâle ; ils causèrent de graves soucis aux autorités fédérales et cantonales. Puis des soulèvements dans le grand-duché de Bade avec des combats dans le voisinage de la ville et des violations de frontières provoquèrent beaucoup d'inquiétude à Bâle.

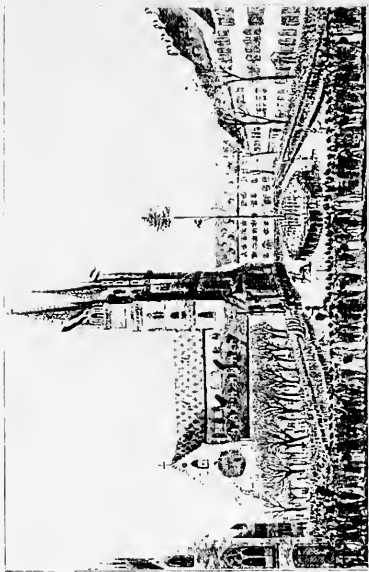
Le projet de constitution fédérale fut accepté par le Grand Conseil le 7 août 1848 en l'absence de presque la moitié de ses membres par 66 voix contre 5, et par le peuple le 17 août par 1364 voix contre 168. Que la nouvelle constitution n'ait pas plu aux conservateurs bâlois, il n'y a rien de surprenant, les radicaux eux-mêmes n'en étaient pas enthousiasmés. Ils auraient voulu une plus grande centralisation, un droit et une armée uniques et que l'instruction fût remise à la Confédération. A première vue, la position de Bâle dans la nouvelle Confédération, avec sa députation composée d'un conseiller national et d'un conseiller aux États, n'était pas des plus impuissantes. Mais si l'on considère le rôle qu'ont joué plusieurs Bâlois dans le domaine fédéral, l'opinion se modifie. Il faut citer entre autres : H. La Roche-Stäfelin et Achille Bischoff dans la réorganisation des douanes fédérales ; Geigy, Aug. Stäfelin et Speiser pour les constructions de chemins de fer ; Speiser a rendu de grands services en matière de finances fédérales et lors de la réforme monétaire ; Hans Wieland à l'instruction militaire fédérale.

8. DE 1848 A 1875. Avec la Constitution fédérale de 1848 commença une nouvelle période de l'histoire de Bâle. L'assimilation des Suisses aux bourgeois de Bâle dans les affaires cantonales provoqua une immigration favorisée par la situation de la ville au centre d'un réseau de chemins de fer. La population, trop à l'étroit dans





Le marché aux grains à Bâle, d'après une gravure sur cuivre de Jakob Meyer de 1654.



Cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté sur la place de la cathédrale à Bâle le 22 janvier 1798, d'après une gravure coloriée de F. Kaiser de 1798.



Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Alban, d'après un dessin de Jan. Buerdel, 1774.



Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Jean, publiée par Ch. de Meinel dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.





ses murs du XVIII<sup>e</sup>s., augmenta rapidement. Afin de pouvoir donner plus facilement satisfaction aux besoins les plus urgents de la ville, le Grand Conseil décida, le 24 janvier 1859, de charger l'Etat des travaux publics qui incombait encore à la ville, à l'exception des fontaines, moyennant une subvention annuelle de la ville de 150 000 fr. Une loi sur l'extension de la ville, du 27 juin 1859, autorisa le remplissage des fossés, l'aménagement de nouvelles voies d'accès, et la démolition totale ou partielle des murs et des remparts. La démolition des murs commença en 1861 entre la porte Saint-Alban et le Präsehbollwerk (Schützenmatstrasse); les autres murailles disparurent dans les années suivantes. Il ne subsista que trois portes; celles de Saint-Alban, de Saint-Jean et du Spalen. Les remparts et les fossés firent place à de belles promenades. Bâle-Campagne, se basant sur le traité de séparation, émit des prétentions sur le produit de la vente des terrains des fortifications. La ville n'admettant pas cette réclamation, il s'ensuivit un long procès, le *Schanzprozess*, qui prit fin par un accord ratifié le 2 mars-20 avril 1863.

D'autres institutions désuètes furent également supprimées. Déjà en 1833, la milice de Bâle dut être licenciée sur un ordre de la Confédération. Mais tout après une nouvelle milice, la *Stadestruppe*, forte de 201 hommes, fut reconstituée avec une partie de l'ancienne et placée sous les ordres du lieutenant-colonel Joh. Burckhardt. Elle avait en particulier à faire le service de police. Elle jouissait de peu de considération dans la population et fut supprimée en 1856; ses attributions furent remises à un corps de police mieux organisé.

Le brillant essor du commerce et de l'industrie et partant l'accroissement et l'extension de la ville furent interrompus quelquefois par des événements extérieurs. En 1855 une épidémie de choléra fit de nombreuses victimes. Puis vint l'affaire de Neuchâtel; la ville fut occupée par les troupes fédérales du 26 décembre 1856 au 2 février 1857. L'un chômage prolongé dans l'industrie bâloise de la soie, causé par la guerre de sécession en Amérique, provoqua l'émigration de nombreux rubaniers. Mais la plus grande perturbation fut apportée par la guerre franco-allemande de 1870-1871. Les fréquents arrêts du trafic sur les lignes de chemins de fer, françaises ou allemandes, débouchant à Bâle, ne faisaient pas seulement obstacle au commerce en général, mais rendaient plus difficile le ravitaillement de la ville en denrées alimentaires et en combustible. Le passage de nombreux Allemands chassés du midi et du centre de la France, l'immigration en masse des habitants de Strasbourg, l'arrivée de milliers de blessés français à peine guéris et enfin l'internement à Bâle d'une partie de l'armée de Bourbaki, tout cela causa une pénurie de logements très sensible. Mais le commerce et l'industrie débarrassés de la concurrence de Saint-Etienne et, pendant plusieurs mois du cordon danois à la frontière de la haute Alsace fleurirent bientôt. La conclusion de la paix fut suivie d'une nouvelle immigration assez importante, composée surtout d'Alsaciens fortunés.

Les modifications qui se produisirent peu à peu dans la composition de la population eurent pour résultat de renforcer le parti radical. Dès 1850 il eut pour chef, à côté de Karl Breuner, Wilhelm Klein, qui en 1863 fut élu au Conseil national et en 1867, avec Nikolaus Halter et Samuel Bachofen, au Petit Conseil. Le premier grand succès du parti radical fut obtenu sur le terrain religieux. Le point de départ du mouvement de réforme de l'Eglise fut l'entrée en scène de Johann-Wilhelm Rumpf, dont le nom fut biffé, le 26 mai 1857, de la liste des pasteurs candidats à cause de ses opinions anticléricales. Le conflit provoqua la fondation d'une Société pour la réforme de l'Eglise qui, en 1873, obtint une modification de la liturgie du baptême. La loi du 5 janvier 1874 sur l'organisation de l'Eglise nationale évangélique tint compte des vœux des radicaux.

9. Du 1875 à 1921. Le parti radical arriva à ses fins politiques par suite de l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale du 29 mai 1874. Celle-ci assure l'égalité des droits aux habitants suisses comme aux ressortis-

sants du canton, non seulement en matière cantonale, mais aussi en matière communale, à l'exception des affaires purement bourgeoises; elle accorde également la liberté complète d'industrie. La Constitution bâloise de 1817, revisée en 1858, dut être mise en harmonie avec la nouvelle Constitution fédérale. De profondes modifications y furent apportées touchant le système électoral, la formation du gouvernement et la participation du peuple à la direction des affaires de l'Etat. Pour l'élection du Grand Conseil, on adopta le vote direct et secret, par quartiers, et au lieu du renouvellement partiel un renouvellement total. Les deux bourgmestres, le Petit Conseil de 15 membres et les divers collèges gouvernementaux furent remplacés par un Conseil d'Etat de sept membres, responsables de leurs départements. Les droits populaires furent étendus par l'introduction du referendum et du droit d'initiative. La nouvelle constitution fut adoptée par le peuple le 9 mai 1875. En vertu de celle-ci, ce qui subsistait de l'administration communale passa, le 1<sup>er</sup> octobre 1876 à l'Etat; seules les trois communes rurales conservèrent encore provisoirement leur propre administration. La commune d'habitants prévue par la Constitution fédérale ne fut pas instituée, mais les autorités de la ville remirent leurs compétences en matière municipale à l'Etat pour ne plus conserver que les attributions d'une commune bourgeoise. En conséquence, un Grand Conseil de bourgeois fut institué le 9 octobre 1876. La séparation de la fortune de la bourgeoisie avec celle de l'Etat fut réglée par un accord le 6 juin 1876.

L'élection du Grand Conseil, le 30 mai 1875, faite sur les bases de la nouvelle constitution, donna pour la première fois une majorité radicale et une représentation correspondante au Conseil d'Etat. Le parti radical conserva dès lors la majorité sauf dans la période 1878-1881. Avec l'appui des conservateurs, il a apporté d'importantes réformes et améliorations: gratuité de l'enseignement et du matériel scolaire, corrections de rues et canalisations d'eau, installations de bains publics, d'une polyclinique générale, d'une caisse cantonale de maladie, réforme de l'impôt progressif. La loi du 19 juin 1902 ouvrit largement les portes de la bourgeoisie, mais elle eut peu de succès auprès des étrangers domiciliés à Bâle; jusqu'en 1914, un petit nombre d'entre eux seulement avait profité des nouvelles facilités d'acquiescer la bourgeoisie.

Vers 1870, le parti socialiste, recruté uniquement dans la classe ouvrière, entra en scène aux côtés du parti radical; il commença à prendre un candidat socialiste fut admis pour la première fois sur la liste radicale lors de l'élection du Grand Conseil, mais sans succès. L'année suivante, une élection partielle permit à un représentant ouvrier de prendre place dans cette autorité. L'Union ouvrière, fondée le 29 avril 1886, eut tout d'abord un programme limité; encouragement à former des syndicats professionnels et création d'un journal ouvrier. Dans la suite, le parti socialiste s'efforça principalement de mettre fin au régime dit patriarcal, enlevant à l'initiative privée et à la bonne volonté des patrons, pour le remettre aux mains de l'Etat et des grandes associations ouvrières, le soin de pourvoir aux besoins intellectuels et matériels des ouvriers. Son programme portait encore: extension de la protection légale à toutes les catégories de travailleurs; lutte contre le chômage; prise en considération des intérêts des ouvriers dans les soumissions; création d'un office permanent de conciliation; institution de comités d'employés et d'ouvriers; création d'asiles de vieillards; augmentation de la propriété foncière de l'Etat afin de lutter contre la spéculation sur les terrains; construction de logements à bon marché.

Les droits populaires furent encore étendus: La loi du 2 mars 1890 remit au peuple la nomination directe du Conseil d'Etat et du député au Conseil des Etats, jusqu'alors élus par le Grand Conseil. Le 10 mai 1891 une initiative demandant l'élection des juges par le peuple fut acceptée. Une première initiative concernant l'introduction du système proportionnel pour la nomination du Grand Conseil fut re-



poussé les 22-23 novembre 1890 ; une deuxième abouit les 25-26 février 1905. Le système proportionnel n'a pas encore été appliqué à l'élection du Conseil d'Etat.

À la suite de la forte augmentation de la population catholique, un parti catholique populaire put être créé. Les catholiques se plaignaient avec raison du traitement dont leur école avait été l'objet dans les années 1883-1884. Sur la proposition de la majorité du gouvernement, le Grand Conseil avait décidé, le 22 janvier 1883, la suppression de cette école ; le 5 février 1883, il adopta par 66 voix contre 50 une loi excluant de l'enseignement tout nombre d'un ordre religieux ou d'une congrégation, c'est-à-dire la presque totalité du corps enseignant de l'école catholique. Cette loi fut confirmée par le peuple le 24 février suivant. La loi d'organisation de l'église catholique nationale ne s'appliquait qu'aux catholiques-chrétiens; les catholiques romains, n'ayant pas voulu se soumettre à ses dispositions, avaient préféré se constituer en communauté libre. L'Etat subvenait aux frais des cultes protestant et catholique-chrétien, tandis que l'église catholique romaine n'avait que les contributions des adhérents. En 1906 le Conseil d'Etat fut invité par le parti socialiste à présenter un rapport sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La votation eut lieu les 5-6 mars 1910 ; la séparation fut acceptée par 7413 voix contre 1036. Une loi, du 9 février 1911, règle la haute surveillance de l'Etat sur les églises officielles. Les églises protestante et catholique chrétienne reurent chacune une nouvelle constitution, adoptées en votations populaires en décembre 1910 et février 1911. La communauté catholique romaine reste une institution privée.

L'introduction de la représentation proportionnelle et la réduction des circonscriptions électorales de 9 à 3 (loi du 27 novembre 1913) modifièrent toujours davantage la composition du Grand Conseil. Le parti socialiste progressa tout particulièrement ; de 43 représentants en 1908, il passa à 67 (avec les Cruttiens) sur 130 sièges, en 1920. Les radicaux et les libéraux perdirent du terrain au profit des partis catholique et bourgeois-progressiste ; les premiers tombèrent de 40 (1908) à 18 (1920), et les seconds de 25 (1908) à 17 (1921). En vue de défendre l'organisation sociale actuelle, les partis non socialistes se sont groupés, à l'occasion des grèves de novembre 1918 et août 1919, en un bloc national. En 1921 une divergence d'opinions au sujet de la révolution russe s'est manifestée dans le parti socialiste, aboutissant à une scission entre socialistes démocrates et communistes.

De grandes simplifications furent apportées dans l'administration de l'Etat : les territoires des communes de Riehen et de Bollingen furent incorporés au domaine de l'Etat (11 mai 1891) ; l'administration de la municipalité de Petit-Huningue, fut remise aux autorités du canton (21 avril 1892). Cette localité fusionna avec la ville de Bâle le 10 octobre 1907. Bâle ne peut songer, comme d'autres grandes villes, à absorber les localités voisines, parce qu'elles appartiennent soit à Bâle-Campagne, soit à l'Allemagne ou à la France. Les difficultés résultant de cet état de choses sont nombreuses et ne feront que grandir à l'avenir. Elles ont, entre autres, ramené sur le tapis l'idée d'une fusion avec Bâle-Campagne. En attendant, des conventions sur quelques points spéciaux ont été passées avec ces communes. Ainsi Binningen est alimenté d'eau par la ville depuis 1896, et dès 1902 rattaché à son réseau de canalisation ; en 1910 Birsfelden, Milschwil, Bollingen et Oberwil furent reliés au service du gaz de Bâle. L'énergie électrique nécessaire à la ville est fournie par une usine construite sur le Rhin près d'August. Les tramways de Aesch, de la vallée du Birsig, de Dornach et Muttenz, utilisent les lignes et les installations appartenant à la ville. Les tramways bâlois passent la frontière jusqu'à Saint-Louis et Hunningue en Alsace, et Lorrach dans le pays de Bade.

L'accroissement de la ville repose sur la prospérité du commerce et de l'industrie. Celle-ci subit des atteintes sensibles pendant la guerre européenne. La ville eut à souffrir plus qu'en 1870, et plus qu'aucune autre cité suisse. Les maux de 1870 se répétèrent, mais consi-

dérablement grossis. Il est vrai que quelques industries bénéficièrent de l'absence de concurrence, mais cela ne compensa pas les pertes occasionnées par le ralentissement des affaires et la dépréciation des valeurs allemandes. La navigation naissante sur le Rhin reçut un coup sensible du fait de l'interruption du trafic pendant la guerre et le traité de Versailles a remis son avenir en question. Mais Bâle ne s'est pas découragé et pendant la guerre encore, elle a su donner une forte impulsion à la vie économique en instituant la foire annuelle d'échanfilons. — *Population*: Canton : 4775, 17 537 (ville 15 720, com. rurales 1817) ; 1815 : 18 357 (ville 16 674, com. 1683) ; 1850, 29 555 (ville 27 170, com. 2385) ; 1880, 64 207 (ville 60 500, com. 3657) ; 1900, 112 227 (ville 109 161, com. 3066) ; 1910, 135 918, (ville 132 276, com. 3642) ; 1920, 140 708 (ville 135 980, com. 4728), dont 102 200 Suisses et 38 344 étrangers. — Voir pour l'époque depuis 1779, les publications sur les recensements.

*Bibliographie*: Rud. Hotz: *Basels Lage und ihr Einfluss auf die Entwicklung...* der Stadt (prog. du gymnase de Bâle 1891). — Alb. Burckhardt: *Gesch. der Stadt Basel, dans Die Stadt Basel und ihre Umgebung*. — R. Wackernagel: *Gesch. der Stadt Basel*. — A. Heuser: *Gesch. der Stadt Basel*. — *Festschrift z. 400. Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen*. — *Neujahrsblätter* (publ. par la Société d'utilité publique spécialement en l'honneur de *Basel in der Zeit der Restauration 1814-1830*. — Eug. Bernoulli: *Basel in den Dreissigerjahren*. — Paul Burckhardt: *Gesch. der Stadt Basel von der Trennung... 1833-1848*. — Karl Weber: *Die Revolution im Kanton Basel 1830-1832*. — Alfred Wieland: *Die militärischen Massnahmen von Basel-Stadt in den Dreissigerjahren des 19. Jahrh.*. — Karl Meyer: *Die Stadt Basel von 1848-1858*, dans B.J. 1906 et 1908. — R. Wackernagel: *Denkschrift z. Feier der Enthüllung des Strass. Denkmals*. — Fritz Baur: *100 Jahre (1870-1871)*, dans B.J. 1896. — Adolf Im Hof: *Verfassung und Verwaltung der Stadt Basel, dans Schriften des Vereins f. Sozialpolitik* 121. — Eugen Wullschlegler: *Die Stadt Basel*. — Eug. Wullschlegler: *Aus der Geschichte der Arbeiterbewegung in Basel*. — Fried. Speiser: *Statut. Neuordnung des Verhältnisses von Kirche und Staat in... Genf und Basel, dans Archiv für Kath. Kirchenrecht* 93. — Heimr. Reuss: *Die baltische Entwicklung Basels 1851-1897*. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte 1839-1901*. — *Basler Zeitschr. f. Gesch. u. Altertumskunde*. — B.J. 1875 ss. — *Ratschlag der Regierung an den Grossen Rath*. — O. H. Jenny: *Die Entwicklung des Kts. Basel-Stadt am 1. XII. 1910* (Mitt. des Statist. Amtes). — Alb. Burckhardt: *Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel*. (J.G. Binsz.)

IV. Armoiries. L'évêque de Bâle portait d'argent à la croise de gueules ; la ville adopta cette armoire au



XIV<sup>e</sup> s., mais avec la croise de sable. En 1512 le pape Jules II concéda à Bâle une croise d'or qui fut portée jusqu'à la Réformation. Le sceau de la ville paraît dès 1256 ; il représentait le clocher de la cathédrale avec les deux tours qui tombèrent lors du tremblement de terre. En 1778, le graveur Sanson en exécuta un autre aux armes de la ville ; sous la République helvétique, le sceau portait Tell et son fils. En 1904 un nouveau sceau fut gravé aux armes de la ville. Le sceau secret représentait des 1307 le couronnement de la Vierge Marie. (E.-A. St.)

V. Bourgmestre et Oberstadtmmeister. Dès que l'évêque de Bâle eut, comme suzerain de la ville, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> s., conféré à la bourgeoisie, par la charte de franchises, le droit de former des corporations on vit apparaître à leur tête un bourgmestre. Jusqu'au premier tiers du XVI<sup>e</sup> s., il fut désigné par l'évêque lui-même (par l'intermédiaire de son représentant) ; il devait avoir rang de chevalier et était choisi presque exclusivement parmi les ministères de l'évêché. Le premier bourgmestre, choisi au sein des corporations, et qui n'était donc pas chevalier, fut Jakob Meyer zum Hasen ; toutefois, c'est encore



Févèque qui le nomma. Son successeur, Adalbert Meyer zum Pfeil, fut élu par les corporations elles-mêmes. Comme ailleurs, on distinguait aussi à Bâle entre le bourgeois en charge et son prédécesseur l'ancien bourgeois, tous deux alternant dans cette charge. Quant aux Oberstzunfmeister, que l'on voit apparaître pour la première fois au commencement du

XIV<sup>e</sup> s., et qui au début étaient choisis parmi les *Achtbürger*, ils étaient les magistrats de la ville. Nous donnons ci-après la liste des bourgeois et des Oberstzunfmeister; cette dernière charge fut supprimée en 1798 tandis que la dignité de bourgeois resta maintin, sauf une interruption de 1798 à 1803, jusqu'en 1875, où l'on nomma un Conseil d'Etat.

#### A. Bourgmestres :

1252 et 1257 : Heinrich Steindlin.  
1254 : Peter Schaler.  
1256 et 1258 : Heinrich Reich.  
1260 : Rudolf von Kornmerkte.  
1262 et 1265 : Rudolf Reich.  
1263 : Werner von Strassburg.  
1267 et 1268-1280, 1281 et 1282 : Heinrich Münch.  
1269, 1273-1278, 1281, 1288, 1298, 1304 et 1307 : Peter Schaler le Jeune.  
1270 et 1272 : Jakob Marschalk.  
1271, 1273 et 1294 : Konrad Münch.  
1274-1275 : Matthias von Eppingen.  
1276 et 1289 : Günther Marschalk.  
1277 : Burkhard von Strassburg.  
1279, 1293 et 1295 : Burkhard Vitzmann.  
1285, 1306, 1308 et 1310 : Matthias Reich.  
1286, 1290, 1292 et 1299 : Johannes zer Rhein.  
1291 et 1297 : Hugo von Lorchach.  
1300 et 1302 : Konrad Schaler, surnommé Kummelcher.  
1301 : Johannes Maerel.  
1305 : Konrad Schaler de Benken.  
1309 et 1321 : Thüring Marschalk.  
1313 et 1325 : Burkhard Münch.  
1314, 1318, 1320, 1324, 1326, 1328, 1330 et 1332 : Burkhard Werner von Hamstein.  
1315 : Konrad Münch von Münchberg.  
1316 et 1317 : Konrad Münch von Landskron.  
1319 et 1323 : Götzmann Münch.  
1322 : Ulrich von Hamstein.  
1327 : Konrad Münch dit Schlegel.  
1329 et 1331 : Hartmann Münch.  
1334 et 1338-1364, dans les années paires, Konrad von Bärenfels.  
1335, 1337, 1355, 1359 et 1368 : Peter Schaler.  
1336 : Peter Reich.  
1339-1349, dans les années impaires : Konrad Münch.  
1357, 1361 et 1363 : Burkhard Münch.  
1365 et 1367 : Ottmann Schaler.  
1366, 1370, 1372 et 1384 : Henman von Hamstein.  
1369, 1373 et 1381 : Henman von Rothberg.  
1374 : Hartmann Rot.  
1375, 1379, 1383, 1385 et 1389-1397, dans les années impaires : Joh. Pulfant von Eppingen.  
1376, 1378 et 1382 : Werner von Bärenfels.  
1380 : Lütbold von Bärenfels.  
1386, 1390 et 1392 : Heinrich Hensch.  
1387 : Konrad zer Sonnen.  
1388 : Burkhard Ziboll.  
1394-1408, 1411 et 1413 : Arnold von Bärenfels.  
1399 et 1401, 1410 et 1412 : Günther Marschalk.  
1403-1411, 1418 et 1420 : Hans Ludmann von Rothberg.

1414 et 1416, 1422-1432 : Burkhard zer Rhein.  
1415-1419 : Gunzmann von Hamstein.  
1421-1425, 1429 et 1433 : Hans Reich.  
1427 et 1431 : Henman von Hamstein.  
1434-1442, 1445 et 1447 : Arnold von Rothberg.  
1444-1450 : Hans Rot.  
1449-1453 : Bernhard von Rotberg.  
1452 : Jakob zer Rhein.  
1453-1462 : Hans von Flaehslanden.  
1457-1463 : Hans von Bärenfels.  
1464-1480 : Peter Rot.  
1488-1495 et 1497-1499 : Hartung von Andlau.  
1496 et 1498 : Hans Imer von Gillingenberg.  
1500 : Ludwig Kilehmann.  
1501, 1502-1514 : Peter Offenbourg.  
1503-1519 : Wilhelm Zeigler.  
1516-1520 : Jakob Meyer zum Hasen.  
1521-1547 : Adelberg Meyer zum Pfeil.  
1522-1528 : Heinrich Meltinger.  
1530-1542 : Jakob Meyer zum Hirzen.  
1542-1545 : Henman Offenbourg.  
1544-1558 : Theodor Brand.  
1549-1558 : Bernhard Meyer zum Pfeil.  
1559-1579 : Kaspar Krug.  
1560-1562 : Franz Oberriet.  
1563-1570 : Sebastian Doppenstein.  
1570-1591 : Bonaventura von Brunn.  
1579-1595 : Ulrich Schultheiss.  
1592-1593 : Lukas Gebhard.  
1594-1601 : Hans-Rudolf Huber.  
1601-1608 : Jakob Oberriet.  
1602-1610 : Remigius Faesch.  
1609-1619 : Melchior Hornlocher.  
1612-1614 : Jakob Götz.  
1615-1630 : Joh.-Wernhard Bingler.  
1620-1634 : Sebastian Spörlin.  
1630-1634 : Johann-Friedrich Ryhiner.  
1635-1655 : Johann-Rudolf Faesch.  
1655-1666 : Joh.-Rudolf Wettstein.  
1660-1666 : Niklaus Rippel.  
1666-1683 : Joh.-Rudolf Burekhardt.  
1667 : Andreas Burekhardt.  
1668-1683 : Johann-Ludwig Krug.  
1667-1717 : Emanuel Socin.  
1684-1690 : Joh.-Jakob Burekhardt.  
1690 : Franz-Robert Branschweiler.  
1691-1705 : Lux Burekhardt.  
1705-1722 : Joh.-Balthasar Burekhardt.  
1717-1724 : Joh.-Jakob Merian.  
1722-1731 : Andreas Burekhardt.  
1724-1734 : Johann-Rudolf Wettstein.  
1731-1760 : Samuel Merian.  
1734-1760 : Emanuel Falkner.  
1760-1767 : Felix Battler.  
1760-1762 : Joh.-Rudolf Faesch.  
1762-1777 : Isaak Hagenbuch.  
1767-1796 : Johannes De Bary.  
1777-1789 : Daniel Mitz.

1789 : Johannes Ryhiner.  
1790-1798 et 1811-1815 : Peter Burekhardt.  
1796-1798 : Andreas Buxtorf.  
1803-1811 : Andreas Merian.  
1803-1812 : Bernhard Sorasin.  
1812-1832 : Joh.-Heinrich Wieland.  
1815-1818 : Christoph Ehinger.  
1818-1830 : Martin Wenk.  
1830-1849 : Johann-Rudolf Frey.  
1832-1847 : Karl Burekhardt.  
1847-1862 : Felix Surasin.  
1849-1858 : Joh.-Jakob Burekhardt.  
1858-1868 : Joh.-Jakob Stehlin.  
1862-1875 : Karl-Felix Burekhardt.  
1868-1875 : Karl Burekhardt.  
— Voir Bas. G. VI, 554 ; VII, 475. — Schönbreg, p. 774, et les différents registres officiels.

#### B. Oberstzunfmeister.

1305 : Conrad zer Sonnen.  
1331 : Kuno zer Sonnen.  
1359 : Conrad von Efringen.  
1365 : Henman Rot.  
1366 et 1374 : Hartmann Froweler.  
1367, 1369, 1371, 1373, 1383 et 1385 : Werner Erimann.  
1368 : Jakob Froweler.  
1372, 1394 et 1396 : Konrad zer Sonnen (plus tard bourgeois-estre).  
1375, 1391-1401, dans les années impaires : Jakob Ziboll.  
1380, 1382 et 1384 : Peter von Laufen.  
1386 : Heinrich Rosegg, ancien *Ammeister*.  
1388 : Burkhard zum Haupte.  
1389 : Dietrich Sürbin.  
1398 et 1400-1408 : Henman von Erenfels.  
1402 : Gundin von Laufen.  
1403-1409 : Peter zum Uttingen.  
1410 : Volmar von Uttingen.  
1411 : Oswald Wartenberg (en 1412 *Ammeister*).  
1412 : Henman Spitz.  
1413, 1415, 1417 et 1421 : Henman Offenbourg.  
1414 et 1416 : Klaus Murer.  
1418 et 1424 : Werner Murrhart.  
1419, 1423 et 1425 : Hug zer Sonnen.  
1422 : Götzmann Rot.  
1426 : Johann Wiler, ancien *Ammeister*.  
1427 et 1429 : Burkhardt Ziboll.  
1428, 1430 et 1432 : Henman von Tausel.  
1431-1443, dans les années impaires et en 1447 : Hans Sürbin.  
1434 et 1438 : Peter von Heggenheim.  
1436 et 1440, 1442 et 1444 : Andreas Osernell.  
1445 : Eberhard von Hiltalingen.  
1446-1454, dans les années paires : Werner Erimann.  
1449, 1451-1453 : Heinrich Zeigler.  
1455 : Friedrich Tichterler.  
1456, 1458, 1460 et 1461 : Balthasar Schilling.



1457, 1459, 1461 : Hans Bremenstein.  
 1462 : Bernhard von Laufen.  
 1463, 1465 et 1467 : Kaspar von Regesheim.  
 1469-1474, dans les années paires : Heinrich Iselin.  
 1469, 1471 et 1473 : Hans Zschegggenhürin.  
 1475, 1477 et 1479, 1485-1493 : Heinrich Rieher.  
 1476 et 1478, 1488 et 1490 : Thomas Sürin.  
 1480 : Anton von Laufen.  
 1481 : Oswald Holzach.  
 1482 : Bernhard Schilling.  
 1483 et 1486 : Leonhard Grieb.  
 1492 et 1494 : Jakob Iselin.  
 1495 : Hans Jüngermann.  
 1496, 1498 et 1500 : Peter Offenburg (plus tard bourgmestre).  
 1497, 1499, 1503 et 1505 : Niklaus Büschli.  
 1501 : Friedrich Hartmann.  
 1502 : Lorenz Sürin.  
 1504-1514 : Leonhard Grieb, le jeune.  
 1507-1517 : Hans Trutmann.  
 1516-1520 : Heinrich Mellinger (plus tard bourgmestre).  
 1519 et 1521 : Ulrich Falkner.  
 1522-1528 : Jakob Meyer zum Hiltzen (plus tard bourgmestre).  
 1525-1527 : Lux Zeigler.  
 1529-1533 et 1545-1553 : Marx Heidelein.  
 1530-1533 : Balthasar Hiltbrand.  
 1533-1544 : Theodor Brand (plus tard bourgmestre).  
 1545-1555 : Bläsi Schölli.  
 1554-1558 : Andreas Keller.  
 1556-1560 : Franz Oberriet (plus tard bourgmestre).  
 1557-1559 : Kaspar Krug (plus tard bourgmestre).  
 1559-1573 : Jakob Rüdlin.  
 1560-1564 : Sebastian Dopperstein (plus tard bourgmestre).  
 1564-1570 : Bonaventura von Brunn (plus tard bourgmestre).

1570-1577 et 1591-1594 : Bernhard Brand.  
 1573-1579 : Ulrich Schultheiss (plus tard bourgmestre).  
 1578-1592 : Lukas Gebhard (plus tard bourgmestre).  
 1579-1589 : Franz Rechburger.  
 1592-1595 : Hans - Rudolf Huber (plus tard bourgmestre).  
 1594-1602 : Remigius Faesch (plus tard bourgmestre).  
 1595-1601 : Jakob Oberriet (plus tard bourgmestre).  
 1601-1609 : Melchior Hornlocher (plus tard bourgmestre).  
 1602 : Christian Furfelder.  
 1604-1612 : Jakob Götz (plus tard bourgmestre).  
 1609-1611 : Sebastian Beck.  
 1611-1616 : Hieronymus Mentelin.  
 1612-1616 : Joh. Wernhard Ringer (plus tard bourgmestre).  
 1616-1628 : Johann Heer.  
 1617-1618 : Bonaventura von Brunn.  
 1619-1621 : Sebastian Spölin (plus tard bourgmestre).  
 1621-1624 : Hans-Heinrich Steiger.  
 1625-1629 : Joh.-Jakob Burckhardt.  
 1628-1630 : Joh.-Friedrich Ryhiner (plus tard bourgmestre).  
 1630-1636 : Joh. - Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).  
 1631-1634 : Leonhard Lutzhmann.  
 1635-1645 : Joh. - Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).  
 1636-1643 : Joseph Socin.  
 1644-1650 : Bernhard Brand.  
 1645-1654 : Joh.-Jakob Hummel.  
 1650-1655 : Leonhard Wentz.  
 1655-1661 : Hans-Heinrich Falkner.  
 1656-1663 : Joh.-Rudolf Burckhardt (plus tard bourgmestre).  
 1658-1660 : Niklaus Rippel (plus tard bourgmestre).  
 1660-1664 : Benedikt Socin.  
 1663-1667 : Andreas Burckhardt (plus tard bourgmestre).  
 1666-1684 : Joh.-Jakob Burckhardt (plus tard bourgmestre).

1667-1669 : Joh.-Ludwig Krug (plus tard bourgmestre).  
 1669-1683 : Emanuel Socin (plus tard bourgmestre).  
 1683-1691 et 1691-1705 : Christoph Burckhardt.  
 1684-1690 : Franz-Robert Brunschweiler (plus tard bourgmestre).  
 1690-1691 et 1695-1705 : Johann-Balthasar Burckhardt (plus tard bourgmestre).  
 1691 : Hans-Heinrich Zäsin.  
 1691 : Martin Staehelin.  
 1705-1722 : Andreas Burckhardt.  
 1705-1717 : Joh.-Jakob Merian (plus tard bourgmestre).  
 1717-1724 : Joh.-Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).  
 1722-1730 : Niklaus Harder.  
 1727-1734 : Emanuel Falkner (plus tard bourgmestre).  
 1730-1731 : Samuel Merian (plus tard bourgmestre).  
 1731-1740 : Dietrich Forcart.  
 1734-1745 : Joh.-Heinrich Beck.  
 1735-1760 : Joh. - Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).  
 1740-1760 : Felix Battier (plus tard bourgmestre).  
 1760-1767 : Johannes De Bary (plus tard bourgmestre).  
 1760-1762 : Isaak Hagenbach (plus tard bourgmestre).  
 1762-1777 : Johannes Faesch.  
 1767-1784 : Achilles Leissler.  
 1777 : Daniel Mitz (plus tard bourgmestre).  
 1777-1789 : Johannes Ryhiner (plus tard bourgmestre).  
 1784-1796 : Andreas Buxtorf (plus tard bourgmestre).  
 1789-1790 : Peter Burckhardt (plus tard bourgmestre).  
 1790-1798 : Andreas Merian (plus tard bourgmestre).  
 1796-1798 : Peter Ochs.  
 Voir *Bas. C. VI, 534 ; VII, 481.* — Schönberg. p. 774, et les registres officiels. [A. B.]

VI. Développement de la civilisation. — 1. COMMERCE, INDUSTRIE ET TRAFIC. Le point où le Rhin abandonnait sa direction vers le centre de la France pour aller vers le Nord, point où fut fondée la ville de Bâle, devint rapidement un carrefour important des routes de l'Europe centrale. Cette place prit particulièrement de l'importance avec la conquête romaine. Deux routes militaires y passaient : l'une venant de Vindonissa par le Botzberg, l'autre d'Avienticum et Soloure à Argentoratum (Strasbourg) se rencontrant à Augusta Raurica. La politique chairovante des évêques contribua beaucoup au développement de la ville de Bâle : Henri de Thonne construisit, dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> s., l'un des n'y avait alors aucun autre pont fixe sur le fleuve. Cette circonstance donna à Bâle le monopole du trafic transrhénan.

Le même évêque érige le marché aux grains de Bâle en jetant un pont sur le Hirsig. Pont du Rhin et marché furent le trait d'union commercial entre le Brisgau riche en vins, et le Sundgau aux abondantes récoltes. Bâle devint aussi un entrepôt de transport sur le Rhin, une étape importante sur la route des Alpes. Vers la fin du moyen âge, elle joua un rôle prépondérant dans le trafic de l'Italie avec les pays rhénans, la Hollande, les Flandres et le Brabant, ainsi que dans le grand commerce de l'Allemagne du Sud avec la France et l'Espagne. Le concile tenu dans ses murs de 1531 à 1548 lui traîna une activité et un luxe macrotomiques qui se traduisirent par un commerce plus intense et un grand

développement dans la construction. L'industrie prospéra aussi. Heinrich Halybsen introduisit la fabrication du papier, afin de répondre aux besoins extraordinaires du concile. Une période critique pour l'œuvre de Halybsen suivit la clôture de cette assemblée, mais l'inauguration de l'Université, après 1460, par le pape Pie II, et l'introduction de l'imprimerie la sauvèrent. L'imprimerie fit probablement son apparition vers 1460 et, dès 1470, Bâle devint la plus importante place d'imprimerie de l'Allemagne jusqu'à la fin du moyen âge, et au delà. Ces deux industries, non soumises aux obligations corporatives, donnèrent à la ville le bien-être et une culture plus raffinée. Le moment décisif du développement économique de Bâle fut la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. lorsque les fugitifs de la contre-réformation quittèrent Chavenna, Lucarno, la Lorraine, le Brabant et même l'Angleterre pour y chercher asile. Le Grand Conseil accorda alors l'hospitalité à plusieurs savants illustres, à de grands commerçants et industriels dont les descendants forment aujourd'hui une grande partie du patriciat de la ville. Ils introduisirent le commerce et la teinture de la soie, la fabrication des satins et passementeries et posèrent ainsi les bases de la principale industrie actuelle : la fabrication des rubans. La bonneterie, déjà pratiquée à domicile dans la campagne durant la guerre de Trente Ans, acquit aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. une impulsion à peu près aussi grande. Une très forte impulsion fut donnée à la rubannerie par l'introduction, vers les années 1660-1670, du métier à seize trames, qui rendit Bâle sans rivale. La révo-





cation de l'Édit de Nantes, en 1685, provoqua l'émigration d'un certain nombre d'industriels français en pays allemands, ne parvint pas à ôter à la ville sa suprématie.

Outre les soieries, d'autres industries prospèrent à Bâle aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s., le tissage de la laine, tannerie, laiterie et impression des indiennes. Cette dernière industrie s'étendit après la révocation de l'Édit de Nantes à Genève, Nuchâtel, dans le Nord et l'Est de la Suisse, dans les cantons de Zurich, Argovie et Bâle ; entre 1740 et 1745 aussi à Mulhouse. Bâle y joua un rôle prépondérant et ce ne fut point un hasard si l'ouvrage publié en 1766 sur les procédés de cette fabrication est pour auteur un représentant de la principale famille bâloise d'imprimeurs d'indiennes, Jean Hühner.

Ces grandes industries d'exportation ont créé en grande partie la base solide de la richesse actuelle de Bâle. Lors de la chute du système corporatif, elles assurèrent l'existence et le développement des petites industries telles que la joaillerie et la poterie d'émail. Certaines de ces industries ont complètement disparu ; ainsi la bonneterie, le tissage de la laine et les toiles peintes. Il en est de même pour le tissage des soieries et des velours, branche où la maison bâloise Bischoff tenait les premiers rangs dans l'exportation aux États-Unis au milieu du XIX<sup>e</sup> s., seule la rubanerie est restée prospère à Bâle.

Une série d'industries nouvelles sont nées au XIX<sup>e</sup> s. : sans l'industrie textile : la filature de la schappe, la fabrication du crêpe ; pendant un certain temps aussi la filature et le tissage du coton. La première, fondée vers 1820, a pris un tel essor que Bâle tient le premier rang en Europe avec Lyon et Novare. La construction des machines s'est développée parallèlement à l'industrie textile et s'est maintenue active malgré quelques crises. L'électrotechnique prit une grande importance dès son origine par l'invention de la dynamo Burgin en 1875 et la fondation de la société d'électricité Burgin & Althoff en 1881, aujourd'hui fusionnée avec Brown Boveri & Co à Baden. En outre une série de fabriques spéciales et de maisons d'installation ont été créées. La chimie des colorants, elle aussi en rapport étroit avec l'industrie textile, s'est développée beaucoup depuis 1850 et a atteint son épanouissement depuis la guerre européenne qui a supprimé la concurrence allemande chez les Allemands. Elle dut son origine à la transformation de la droguerie Geigy & Co en établissement pour la préparation de l'indigo et l'extraction des couleurs de bois, en 1856. En 1859-1860, un an après la première fabrique anglaise de couleurs d'aniline, il en fut installé une à Bâle. Une conséquence de cette industrie fut la fabrication de produits pharmaceutiques, tels que les remèdes contre la fièvre dès 1889 (phénacétine, antipyrine, antifebrine), les calmants, anesthésiques, antiseptiques (salol, lysol, airol, etc.), de la saccharine et de la vanilline. La plus grande entreprise de Suisse pour la préparation des alcaloïdes purs de plantes se trouve à Bâle. La guerre européenne a exigé de nombreux produits antiseptiques et galvaniques : sels d'argent, préparations à l'ichtyol, sels de quinine et autres remèdes contre la fièvre, reconstituants, toniques ou antituberculeux. Les sables de Schweizerhalle, forcés en 1836, ont fait naître la fabrique de soude de Zurich et celle d'acide de Schweizerhalle.

La Suisse n'a besoin que du 5 à 10 % de la production de ces industries. L'exportation, qui absorbe le reste, a produit en millions de francs :

Années	Rubans de soie	Schappe	Couleurs d'aniline	Indigo	Produits pharmaceutiques	Saccharine	Alcaloïdes	Alexandrites
1912	41.47	27.7	25.75	1.51	4.83	0.7	1.1	—
1913	42.06	28.3	24.84	3.91	5.08	0.8	1.1	—
1914	47.55	22.92	26.55	5.07	4.66	0.9	1.59	—
1915	60.02	29. —	29. —	2.25	8.82	1.5	1.52	—
1916	73.11	61. —	52. —	5.82	13.27	1.1	1.4	—
1917	54.78	52.72	86.67	10.93	18.56	2.1	1.75	—
1918	52.88	38.74	91.18	6.86	13.28	3.55	1.41	—
1919	103.06	55.36	123.66	12.18	11.1	3.1	4.8	—
1920	135.14	57.1	195.52	15.39	11.1	4.65	11.75	—

Ces chiffres concernent l'exportation de toute la Suisse, non de Bâle seul, mais pour les produits pharmaceutiques et la schappe la production du reste du pays est insignifiante. L'indigo ne se fabrique qu'à Monthey,

par la Société bâloise d'industrie chimique. L'exportation du ruban est aussi très réduite dans le reste du pays. Les couleurs d'aniline et la saccharine se fabriquent uniquement et entièrement à Bâle. Pour juger des chiffres, il faut tenir compte de l'augmentation des prix durant la guerre ; les quantités de marchandises exportées n'ont que peu ou pas augmenté. Quoi qu'il en soit, ces chiffres témoignent de l'intensité de la vie industrielle et commerciale de Bâle.

Les industries d'exportation dans lesquelles la ville n'occupe pas la place prépondérante sont la fabrication du crêpe, la construction des machines, certaines branches de l'électrotechnique moderne : la fabrication des dynamos, compteurs, interrupteurs, bobinages, isolateurs, lampes à incandescence, etc. D'autres industries produisent uniquement pour le pays : tuilerie, poterie, confection de blouses et tabliers, menuiserie, manufacture du tabac. La brasserie a ses principaux centres en Suisse à Bâle et à Rheinfelden. La guerre a développé un grand nombre d'industries et en a fait naître beaucoup ; toutes ne sont pas destinées à durer.

La situation de Bâle au point de vue du transit s'affermi au XIX<sup>e</sup> s., par la construction des grandes routes alpines et celles du Hauenstein supérieur et inférieur. Le chemin de fer les remplaça bientôt et fit de Bâle un des centres du trafic avec l'Europe centrale. La guerre mondiale lui fit beaucoup de tort à cause de sa proximité de la frontière et, de sa situation excentrique par rapport au commerce intérieur. Le trafic international reprit un peu depuis l'armistice ; la gare alsacienne fut rouverte aux voyageurs le 3 mars 1919 et la gare bâloise le 14 septembre de la même année. Le transfert des douanes françaises de Saint-Louis à la gare des C. F. P. et allemandes à la gare badoise, le 1<sup>er</sup> juin 1921, fut un nouveau progrès important.

La situation actuelle de la ville sur la frontière de trois pays, recouverte après une interruption de cinquante ans, est pleine de promesses pour l'avenir. Les maisons internationales d'expédition et de transport ont augmenté ; deux banques de commerce importantes, une de Suisse romande, l'autre de Suisse allemande, se sont établies. Toutes les grandes banques du pays s'y sont représentées, sauf la maison Lutz & Co de Zurich.

La navigation sur le Rhin fut arrêtée entièrement durant la guerre européenne, jusqu'à fin avril 1919, date à laquelle elle fut de nouveau libre. Elle ne put, depuis, se développer que peu et passe actuellement par un moment critique, la France désirant accaparer le fleuve en vue d'en utiliser l'énergie. La construction du nouveau port, sur la rive droite, entre l'embouchure de la Wiese et la frontière près du Petit-Huningue, progresse rapidement et doit être terminée en 1921. Seule la régularisation du Rhin entre Strasbourg et Bâle permettra le développement de la navigation fluviale suisse, en reliant directement le pays à la mer. (P. GELBERG.)

Le réseau des tramways bâlois, construit par l'État, a été inauguré le 6 mai 1895. Il mesure 55,6 km et a franchi la frontière en plusieurs endroits : Saint-Louis 1899, Alsdorff 1904, Richen 1907-1908, Grand-Huningue 1910, Ruederholz 1915, Lärach 1919. Mut (en 1921). (P. M.)

2. ÉCOLES. Nous sommes peu renseignés sur les écoles de la ville de Bâle au moyen-âge. D'après ce que l'on sait, elles ne devaient que peu différer de celles d'ailleurs. Il existait des écoles de chapitre, de couvent et de paroisse dans la Cathédrale, à St. Pierre, St. Leonhard, chez les cordeliers, les dominicains, à St. Martin, St. Theodore et peut-être aussi à St. Alban. Elles préparaient au service de l'église, mais recevaient aussi des élèves laïques externes. Plus tard, ce fut la ville qui dut s'occuper de ces derniers. Au XV<sup>e</sup> s., il y eut des écoles allemandes privées à côté de ces écoles latines ; elles recevaient les enfants d'ouvriers et de bourgeois, garçons et filles, moyennant un écolage fixe. Les écoliers étrangers, ou bacheliers, doivent parfois avoir été très nombreux, surtout quand ils trouvaient des maîtres capables, comme Garenin et Myconius.

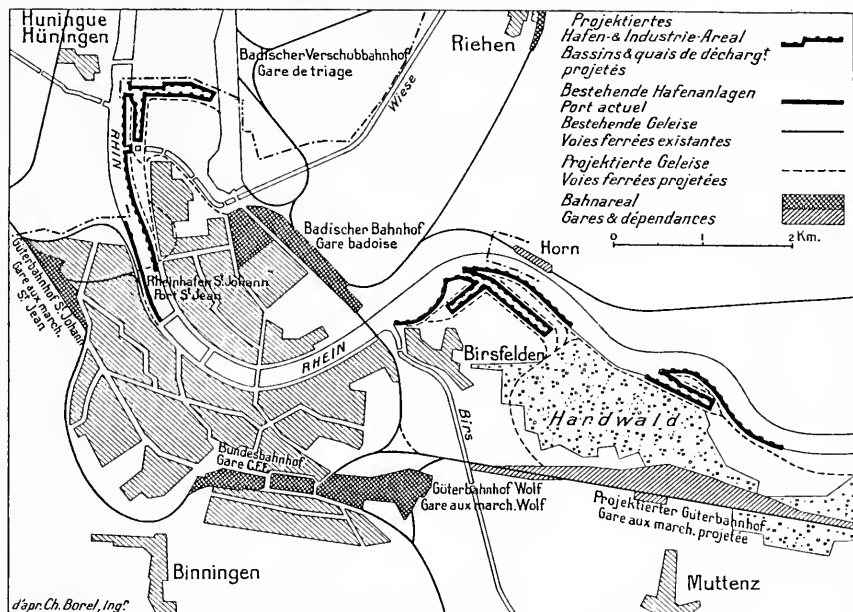
La situation changea après la Réforme, quand la direction des écoles, des églises et de l'assistance eût



à l'Etat. Trois membres du Petit Conseil et le secrétaire de la ville furent désignés en 1529 pour exercer la haute surveillance des églises et des écoles de la ville et de la campagne; ils étaient dénommés députés (*Deputaten*). Au XVIII<sup>e</sup> s., ils eurent à leur tête le nouveau ou l'ancien bourgeois comme haut inspecteur. Des commissions ou des conseils scolaires furent en outre institués pour l'étude des questions d'école; la surveillance des diverses écoles fut confiée à des inspecteurs.

Les écoles latines furent à l'origine celles de la cathédrale, de Saint-Pierre et de Saint-Théodore. Ces deux dernières devinrent en 1589 des écoles communales

dehors, de Saint-Théodore, et les écoles de filles de Saint-Martin (transférées en 1604 aux cordeliers) et du Lindenbergl dans le Petit-Bâle. Les écoles de garçons et l'école de filles du Grand-Bâle étaient desservies par un précepteur et un proviseur travaillant dans la même salle; l'école de filles du Petit-Bâle n'avait qu'un maître. Pendant la troisième heure de classe du matin, les enfants d'ouvriers, qui ne payaient pas d'écolage recevaient un enseignement gratuit (école des pauvres ou école libre). Dans les deux classes, l'enseignement comprenait la lecture, l'écriture et la religion. L'âge d'entrée et de sortie n'était pas fixé.



Projet du port de Bâle.

et seule la *Schule auf Burg* ou gymnase, comme elle s'appela dès lors, resta une école latine sans cesser de donner l'enseignement élémentaire aux enfants de la paroisse de la Cathédrale. Les élèves de latin furent séparés des autres en 1600 et une école allemande ou école d'arithmétique fut instituée et confiée au calligraphe d.-J. Spring. Dans le gymnase proprement dit, on enseignait le latin, le grec, la dialectique, la rhétorique, la religion et le chant; l'histoire, la géographie et les mathématiques s'y ajoutèrent en 1715; l'allemand, le français et les sciences naturelles en 1796. Au XVI<sup>e</sup> s., il n'y avait que 19 heures obligatoires par semaine; de 7 à 9 heures ou de 8 à 10 heures le matin et de 1 à 3 heures l'après-midi, avec jeudi et samedi après-midi libre. La loi scolaire de 1796 fut la première à prévoir 32 à 34 heures de leçons par semaine. Les meilleurs pédagogues de ce temps furent : l'organisateur de l'école de la Cathédrale, Thomas Platter, † 1582, Beatus Helius, † 1620, Johannes Bernoulli, inspecteur en 1725 et en 1726 enfin, promoteurs d'une nouvelle tendance, Isaac Iselin et Pierre Glets.

En dehors de l'école de la Cathédrale qui se composait du gymnase et de l'école primaire, il exista jusqu'en 1817 les écoles de garçons de St. Pierre, des cor-

A l'origine, au temps de la Riforme, la jeunesse de la campagne était réunie par les pasteurs trois ou quatre fois l'an, puis une fois par mois à l'église. Les écoles officielles succédèrent à ces leçons, puis les écoles de second ordre (*Nebenschulen*) instituées et soutenues par les gens de la campagne. Quand, en 1790, Stapfer, ministre de l'instruction publique, fit une enquête générale sur les écoles, Riehen n'avait pour instituteur qu'un ex-vicaire; Bettingen n'avait qu'un ancien soldat qui tenait la classe dans une chambre à coucher, et Petit-Huogingue qu'un imprimeur d'indiennes.

La législation scolaire du XIX<sup>e</sup> s. connaît des écoles de garçons, de filles, et de campagne. Par la loi de 1817, celle de la Cathédrale conserva ses deux classes, celles des paroisses en reçurent trois et deux divisions, formant six années de fréquentation obligatoire. Le *paragogium* fut rattaché au gymnase, avec trois classes, l'obligation d'apprendre le latin fut supprimée, l'école réelle devint une section réelle, puis en 1841 une école autonome nommée, dès 1880, école secondaire de garçons.

En 1852 fut créé le gymnase réel, l'école réelle actuelle, continuée en 1858 par l'école des arts et mé-



tiers, aujourd'hui école réelle supérieure, divisée en sections réelle et commerciale. Cette dernière porte depuis 1918 le titre d'école de commerce cantonale.

Le développement des écoles de jeunes filles se fit plus lentement. Les deux établissements de la ville reçurent chacun en 1822 une division élémentaire et une division réelle, chacune de trois années d'études. La loi de 1840 prévoyait quatre écoles communales chacune de quatre ans, auxquelles s'ajoutait une école réelle de deux ans. Cette dernière forma en 1870 l'école secondaire des jeunes filles avec trois ans d'études. Pour la population des fabriques exista de 1838 à 1861 l'école de Klingental, école municipale de répétition pour garçons et filles. Elle fut remplacée en 1862 par une école des pauvres ou école libre, un Silberberg, complète, destinée aux enfants des deux sexes. Ils ne payaient pas d'écolage et recevaient en outre du pain le soir, des habits, et, de janvier à mars, la soupe à midi. En 1869, ces enfants furent transférés dans les écoles publiques.

L'école des jeunes filles, fondée par la Société d'utilité publique, fut ouverte en 1813 après quelques essais malheureux au cours du XVIII<sup>e</sup> s., pour les classes aisées qui n'envoyaient ordinairement pas leurs enfants à l'école publique; elle fut reprise par l'Etat en 1818. Elle fut constituée en 1825 en cinq classes faisant suite aux quatre années primaires.

Les trois écoles de campagne étaient en 1817, comme celles du district inférieur, sous l'inspection du pasteur Bischoff à Muttenz. Des 1829, elles comprenaient toutes trois une division élémentaire de six ans, une classe de répétition durant jusqu'à l'instruction religieuse, une école d'ouvrages féminins et une section facultative de perfectionnement. La classe de répétition dura deux ans. Dès 1860, les leçons ne durant qu'une demi-journée. Le village de Riehen la remplaça partiellement en 1875, par une école secondaire. Bettingen n'eut son école secondaire qu'en 1896. Depuis la fusion du Petit-Huningue avec Bâle en 1893, les écoles de campagne sont soumises à un inspecteur spécial. Les caisses scolaires créées en 1860 pour les communes rurales existent encore comme fonds scolaires.

Depuis la loi de 1880, trois autres institutions privées furent reprises par l'Etat: l'école enfantine, l'école des arts et métiers et l'école de travaux féminins; en outre, des cours spéciaux furent institués pour la formation de maîtres primaires.

La loi du 18 avril 1895 règle l'organisation et la conduite des classes enfantines officielles et le contrôle des écoles privées. En 1919, il y en avait 104 de la première catégorie et 10 de la seconde.

Le 27 juin 1884 parut le décret fédéral sur l'enseignement professionnel et en décembre 1886, le Grand Conseil créa une école des arts et métiers. Elle se subdivise depuis 1918 en cinq sections: 1. classes générales de dessin et de peinture; 2. construction; 3. arts industriels; 4. mécanique et technique; 5. alimentation et vêtement. Des 200 classes de 1919, 262 étaient des cours d'apprentis. Cette institution comme l'école de dessin fondée en 1796 par la Société d'utilité publique et à laquelle était attachée depuis 1851 une école de modelage, que la Société recra en 1887 à l'Etat.

Par la loi du 11 octobre 1894, l'Etat acquit aussi l'école de travaux féminins fondée par la même Société en 1878. Elle comprenait en 1919 317 classes avec 5127 élèves. Les cours spéciaux pour le perfectionnement des maîtres primaires commencèrent en automne 1892; ils comprennent trois semestres. Toute la formation des instituteurs doit être réglée par une loi spéciale.

Depuis la publication de la loi scolaire actuelle, des classes complémentaires ont été ajoutées à l'école secondaire; elles sont libres et gratuites, et subventionnées par la Confédération pour le développement de l'enseignement commercial et économique; c'est ainsi que l'école supérieure des jeunes filles possède une section générale de commerce de quatre classes, une section pédagogique et de gymnase de cinq années, enfin un cours fröbelien. Les écoles secondaires de garçons et de filles ont une cinquième et une sixième année, qui

dans l'école des filles sont divisées en classes de commerce, de ménage et de vendues.

La loi scolaire de 1830 recommandait déjà les écoles complémentaires libres, qui acquièrent une grande importance avec l'introduction des examens de brevets. Il fut décidé en 1882 d'organiser ces écoles, facultatives en ville et, à titre d'essai, obligatoires dans la campagne. Toutefois, un enseignement complémentaire obligatoire n'a pas encore pu être créé. D'ailleurs, des cours commerciaux populaires doivent être institués par la ville en faveur des jeunes gens ayant quitté les écoles. La plupart de ceux qui existent déjà sont soutenus par la Société d'utilité publique.

L'écolage a été supprimé partout, sauf à l'université. Dans les classes inférieures et moyennes, le matériel de dessin et d'écriture a été distribué gratuitement depuis 1881 et les manuels imprimés depuis 1888. Un administrateur du matériel scolaire fonctionne depuis 1914.

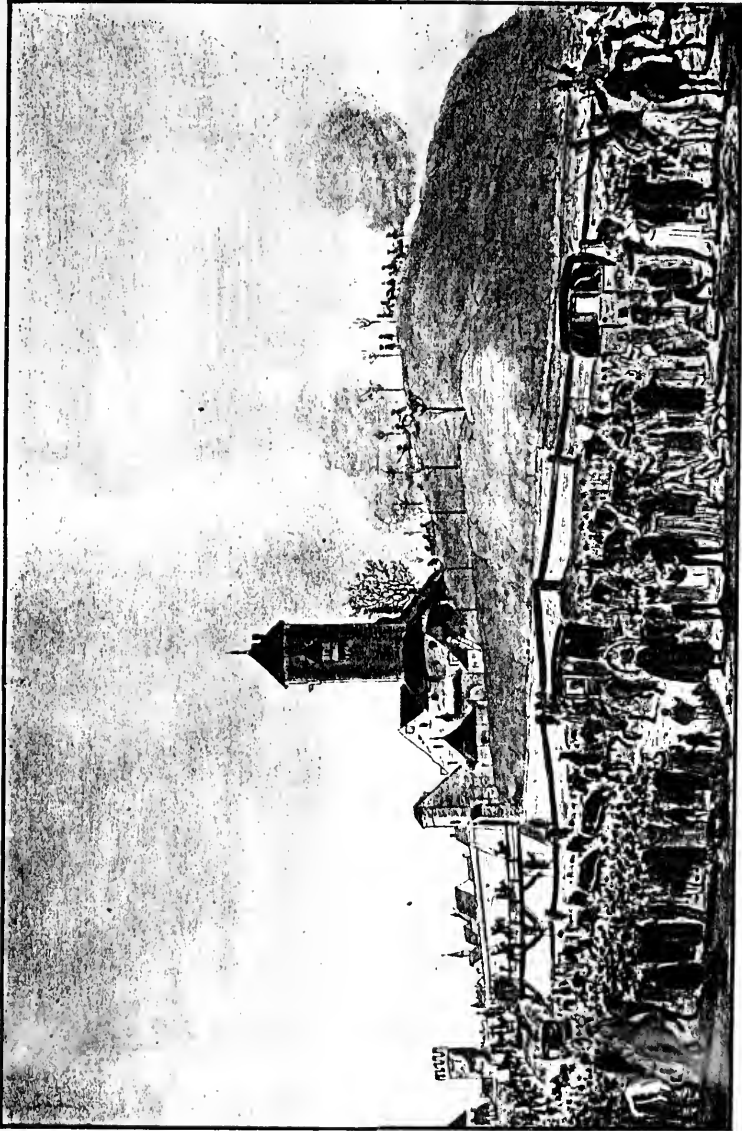
Tout ce qui concerne l'éducation fut confié de 1798 à 1832 à un Conseil d'éducation, de 1832 à 1874 à un Collège d'éducation, et depuis, à un département auquel est adjoind un Conseil d'éducation de 9 membres. A la tête de chaque établissement se trouve une commission d'inspection et un directeur d'école nommé aussi recteur, inspecteur ou préposé. Les organes du personnel enseignant sont les conférences officielles et les synodes scolaires libres. Les maîtres ont droit à une pension et sont tenu depuis 1918 de faire partie de la Caisse des veuves et des orphelins des employés de l'Etat bâlois. Une caisse centrale de remplacement existe depuis 1920.

La nouvelle loi scolaire, qui va être présentée sous peu au Grand Conseil (1921), prévoit les modifications suivantes: l'école primaire, de quatre années, est suivie d'une école générale moyenne de deux ans, puis le gymnase classique et moderne, les écoles réelles, de jeunes filles, de jeunes gens, l'école secondaire des filles, l'école primaire prolongée et les classes de perfectionnement. Une école de commerce cantonale, inférieure et supérieure, réunira tous les jeunes gens des deux sexes étudiant actuellement cette branche dans les écoles réelles de filles, et à l'école secondaire des garçons et des jeunes filles. Alors que les deux gymnases, l'école réelle, celle des jeunes filles et l'école de commerce auront leurs inspecteurs particuliers, les classes populaires de garçons et de filles, les degrés primaire, moyen et secondaire des trois cercles de Grand-Bâle Est, Grand-Bâle Ouest et Petit-Bâle dépendront d'inspecteurs locaux; la direction des écoles de ces cercles sera confiée à six recteurs dont l'un aura, en outre, la responsabilité des écoles de la campagne. Des délégués du personnel enseignant siègeront à l'inspecteur avec le droit de vote, les compétences des conférences seront augmentées, le synode scolaire deviendra institution officielle. De grandes sommes sont dépensées chaque année pour l'éducation (plus de 6 millions et demi de francs en 1919).

La bienfaisance en faveur des écoliers indigents consacra chaque année des sommes importantes pour des distributions de soupe, de pain, de lait, de chaussures, de drap scolaire, pour des séjours de vacances, etc.

Voir Fechter: *Gesch. des Schulwesens in Basel.* — Hess: *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*, dans *BVG Bas.* 1896. — Burkhard-Biedermann: *Gesch. des Gymnasiums in Basel.* — Zingg: *Das Schulwesen auf der Landschaft Basel nach den amtlichen Berichten an das Erziehungs-Comité im März 1798.* — Le même: *Das Schulwesen der Stadt Basel bis Ende des 18. Jahrhunderts*, dans *Bericht der Töchterschule in Basel* 1899. — P. Burkhardt: *Gesch. der Töchterschule in Basel*, annexe au *Bericht der Töchterschule* 1906. — *Gesch. der oberen Realschule in Basel*, dans *Schulbericht* 1905. — H. Frey: *Die Knaben- und Mädchenschule in Basel.* — K. Schneider: *Unsere Schulen vor 100 Jahren*, dans *Bericht der Realschule* 1869. — *Klein- und Vorklein- und der Prob- oder Kindergarten*, dans *Grenzpost* 1878. — *Entstehung und Entwicklung der staatlichen Klein- und Vorklein- in Basel.* — Larginier: *Das Schulwesen von Baselstadt, 1880-1895.* — X. Wetterwald: *Die freiwillige Schulschule.* — Muskowski: *Die Gesell-*





Entrée du Général Bonaparte dans la ville de Bâle, le 24 novembre 1797, arrivant d'Italie pour se rendre au Congrès de Rastatt.  
*Publié par Chr. de Meisler, à Bâle.*







Costumes de Bâle-Campagne.  
J.-C. Althaus de Bolchen et Maria Mohler de Diegten,  
peints par J. Reinhard en 1792. Mus. hist., Berne.



Costumes de Bâle-Campagne.  
Hans Jacob Mohler d'Eptingen et Verena Schaub de Rumligen,  
peints par J. Reinhard, Mus. hist., Berne.



Costumes de Bâle-Campagne.  
J. Schaler et Salomé Moller de Diegten,  
peints par J. Reinhard en 1792. Mus. hist., Berne.



Uniformes bâlois de 1830.  
Flanquem, grenadier, traillieur, infanterie.  
D'après la collection de L. Eschou Dezame, Berne.







stein de Karlstadt, y mourut en 1541 comme pasteur et professeur; c'est de là que Sébastien Castellion adressa à l'humanité cette question: *De hæreticis, an sint persecuendi*. Après le massacre de la Saint-Barthélemy eut lieu la fondation de la paroisse française de Bâle.

Pendant que ces hommes et d'autres comme Sébastien Franck, Jakob Acontius, Fausto Sozzini et David Joris jouissaient de l'hospitalité de Bâle, l'Église avait à subir une violente tourmente. Le troisième antistes, Simon Sulzer, qui était en même temps superintendant de la partie supérieure du margraviat de Bade, chercha à rapprocher Bâle des luthériens. Il fit échouer l'adhésion de Bâle à la deuxième confession helvétique, mais travailla en faveur du concordat de Wittenberg. Le successeur de Sulzer, Grynau, fit rentrer l'Église dans sa tradition réformée et la consolida définitivement en rééditant, en 1590, la confession de Bâle.

b) *Période orthodoxe.* Dans les cent vingt années suivantes, on s'efforça de conserver rigoureusement les fruits de la Réformation. En 1610 Amundus Polanus de Polansdorf, écrivit son célèbre *Synagoga theologiae christianæ* et prit la défense de l'orthodoxie de la Faculté de théologie. En 1618-1619, Wolfgang Meyer et Sébastien Beck contribuèrent à préciser le dogme calviniste au synode de Dordrecht. L'antistes Gerler lutta avec le professeur Johannes Buxtorf contre l'universalisme de Saumur et de Sedan. Le premier dota l'Église de Bâle d'une liturgie qui fut employée jusqu'en 1826; il prit en outre part aux travaux préparatoires de la *Formula consensus*. Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes, Bâle s'efforça de venir en aide de toutes manières aux coreligionnaires de France. A l'intérieur, l'Église s'efforça de dénoncer la corruption du haut de la chaire, ce qui provoqua le soulèvement de 1691.

c) *Piétisme et influence philosophique.* Dès 1686, l'Église de Bâle n'exigea plus l'adhésion à la *Formula consensus*. Un esprit nouveau se faisait jour parmi les théologiens à l'instar de ce qui se passait à Neuchâtel et à Genève. Les efforts des piétistes, qui voulaient pour eux la plus grande part des biens célestes, conquièrent les Bâlois, de sorte que Joh.-Friedrich Beck, qui se disait inspiré, trouva en 1736 un groupe d'adhérents prédisposés. Dans la suite, le mouvement s'accrut sous l'influence de deux hommes, le comte de Zinzendorf, le fondateur des Frères moraves en 1740, et Hieronymus Annoni, pasteur à Muttenz en 1749. Dans leur entourage, Joh. Aug. Urspieger trouva des partisans, de sorte que Bâle, après la fondation de la *Deutsche Christentumsgesellschaft*, en 1780, devint le véritable centre piétiste du continent. Mais la ville d'Isaac Iselin, le fondateur de la société d'utilité publique, ne pouvait se fermer à l'influence de l'esprit philosophique. Cette tendance nouvelle atteignit son point culminant au moment de la République Helvétique.

d) *1802-1821.* Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. sont dominés par la lutte entre les tendances de régénération et de destruction qui avaient pris naissance dans les périodes précédentes. A Bâle, on se libéra de l'étroussée dogmatique et rompt les liens qui unissaient l'Église et l'État en même temps que se manifeste une vie et une foi chrétienne plus intense.

La confession de foi fut battue en brèche par Joh.-Wilhelm Rumpf et Franz Hürler, et malgré de puissants défenseurs tels que le professeur Christoph-Johann Riggenbach, l'antistes Emmanuel Stockmeyer, les pasteurs S. Preiswerk, E. Stähelin et Jacob Riggenbach, elle cessa d'être obligatoire en 1873. L'année suivante, le premier pasteur réformiste fut installé. Trente ans plus tard, la question de la séparation de l'Église et de l'État fut posée à l'occasion d'une demande de subvention annuelle par les catholiques romains. Après sept ans de luttes pénibles, la séparation fut acceptée. Elle n'est pas complète en ce sens que, en vertu de la constitution de 1910, l'État conserve la haute surveillance de l'Église, qui s'administre elle-même. La nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1911.

La vie religieuse prit un grand essor pendant le

XIX<sup>e</sup> s. En 1804 fut fondée la Société biblique de Bâle; en 1815, la Société des Missions de Bâle. Différents instituts furent également créés: celui de Beuggen en 1820; de Rielen, pour sourds-muets, 1830; de Christona, 1840; la maison des diaconesses de Rielen, 1852; la Société évangélique de la ville, 1859; Pécole de prédicateurs, 1876.

De nombreuses sectes ont fait leur apparition à Bâle: les Nazaréens, à la suite des révélations de Johann-Jakob Wirz; les Mennonites en 1847, successeurs des anabaptistes du temps de la Réforme; les Darbystes, les Fröhllichianer, les Baptistes, les Adventistes, les Sabbatistes et d'autres. Le séjour à Bâle de William Caird en 1849 donna naissance à la communauté catholico-apostolique des Irvingiens, actuellement existe encore à côté de cette dernière une communauté neo-apostolique; puis on trouve encore l'Église des saints des derniers jours, l'Église méthodiste, fondée en 1860, l'Armée du salut, les Scientistes, 1911, et les Étudiants de la Bible. — Voir: Ed. Bloch: *Gesch. der Schweiz. reformierten Kirchen*. — Willh. Hadorn: *Kirchengesch. der reformierten Schweiz*. — Herm. Heurici: *Die Entstehung der Basler Kirchenverfassung*, dans *STZ* 1918. [E. H. S. RAMMUS.]

2. *Église catholique romaine* (après la Réformation). La paroisse catholique romaine compte dans la ville de Bâle environ 41 000 membres dépendant de l'évêché de Bâle-Luzarno (siège épiscopal à Soleure). Le libre établissement dans la ville fut interdit aux catholiques depuis la Réformation jusqu'en 1848 et le droit de bourgeoisie leur fut refusé jusqu'en 1860 s'ils ne s'engageaient pas à faire baptiser leurs enfants protestants. Un culte catholique eut lieu pour la première fois de nouveau en 1706 dans la chapelle particulière du résident impérial. On toléra par la suite tacitement que les 400 catholiques établis en ville y assistassent. Les sacrements pouvaient également y être administrés; le premier baptême eut lieu en 1768, le premier mariage en 1784, le premier enterrement en 1798. Le Conseil céda en 1792 l'église de Saint-Martin au culte catholique; le service était fait par les capucins de Dornach. La jeune communauté s'accrut de nombreux émigrés lors de la Révolution française, et parmi les troupes suisses complétant la garnison se trouvaient aussi nombre de catholiques des petits cantons. En 1798, le nouveau gouvernement assigna comme lieu de culte le magasin du Clarahof, local contenant environ cent personnes. La même année encore, les catholiques eurent part à l'église de Sainte-Claire (*Clarachirche*) qui leur fut définitivement abandonnée en 1817. Les protestants y tinrent cependant leurs cultes hebdomadaires jusqu'en 1853. De 1814 à 1817, cette église ayant servi de magasin militaire, les catholiques durent retourner à l'église de Saint-Martin. A la suite de deux agrandissements, il devint possible en 1859 de reprendre Sainte-Claire, après avoir utilisé en 1858 la *Predigerkirche*. La paroisse s'organisa en 1707, avec Roman Heer, comme premier curé. Elle constitua trois églises avec leurs curés: Sainte-Marie, à la Holtheinstrasse, 1885; Saint-Joseph, dans l'Amerbachstrasse, 1901; l'église du Saint-Esprit, dans la Thiersteinerallee, 1912.

La paroisse avait décidé en 1875 de demeurer libre et indépendante de l'État. Elle a constitué ainsi une société privée au sens de l'article 28 du Code fédéral des obligations, sous le nom de Paroisse catholique romaine de Bâle. Les statuts et leurs modifications datent de 1876, 1903, 1919. Le comité est formé de 12 à 20 membres élus en nombre à peu près égal par les diverses paroisses.

La paroisse a fondé des asiles, des homes, des orphelinats, ainsi qu'une école privée catholique qui comptait lors de sa suppression en 1888: 792 garçons, 929 filles, 40 maîtres et maîtresses. L'hôpital catholique, 1880-1909, fut être fermé pour des raisons sanitaires et financières. *Journaux: Basler Volksblatt* (1873), *Urbau* (1913). [L. A. H.]

3. *Église catholico-chrétienne.* Les décrets du concile du Vatican du 18 juillet 1870 au sujet de l'infaillibilité du pape et de sa haute autorité épiscopale provoquèrent dans la paroisse catholique de Bâle, comme en d'autres



lieux, une forte opposition. Les opposants se groupèrent en Union des catholiques libéraux ; ils organisèrent des conférences et entrèrent en relations avec leurs coreligionnaires du reste de la Suisse. Ils crurent tout d'abord pouvoir s'opposer au nouveau dogme avec l'appui de l'État. Quand cet espoir dut être abandonné, ils émirèrent des prétentions sur l'église et la fortune de la paroisse catholique afin de célébrer un culte régulier. Mais exclus des services religieux et des sacrements, ils se décidèrent à s'organiser pour leur propre compte. 350 signatures des deux sexes ayant été réunies, la paroisse fut constituée le 18 octobre 1873, et le 1<sup>er</sup> mars 1874 eut lieu le premier culte, à l'église de Saint-Martin, cédée dans ce but par le gouvernement pour trois ans. Le 14 octobre de la même année, le Dr Watterlich en fut élu curé. Quelques réformes furent introduites dans le service et dans la vie religieuse ; la langue allemande fut employée pour la messe et toutes les cérémonies cultuelles, la confession obligatoire remplacée par une contrition commune, le célibat des prêtres supprimé. La paroisse prit une part très active à la constitution de l'église catholique-chrétienne suisse et se rattacha à l'évêché constitué par cette église. En 1877, la paroisse obtint son propre lieu de culte ; la *Predigerkirche* restaurée par l'État. Elle fut inaugurée le 23 décembre par un service solennel célébré par l'évêque E. Herzog. La loi du 24 juillet 1878 reconnut officiellement à la paroisse la qualité d'église nationale-catholique. L'État se chargea des frais du culte. Dès 1879, le curé Otto Hassler s'occupa avec tant de zèle de l'extension de la paroisse que bientôt un second curé devint nécessaire ; à sa mort, en 1896, Karl Wecklé lui succéda, puis Adolf Küry. La réorganisation des relations entre l'église et l'État bâlois, en 1911, fut d'une importance capitale. La suppression du budget des cultes fut compensée par la munificence de l'État qui payait 150 000 francs à la paroisse. L'église et la cure devinrent sa propriété. Les quelque 3000 membres de la paroisse payent en 1920, 18 394 francs de contributions et la fortune, non compris l'église et la cure, se montait à 209 910 francs.

[A. K.]

4. *Juifs. Communauté israélite.* La présence des Juifs à Bâle est signalée dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> s. Il est cependant probable qu'ils s'établirent dès la fin du XI<sup>e</sup> s., lors des émigrations qui conduisirent les Juifs vers le haut Rhin après les premières croisades.

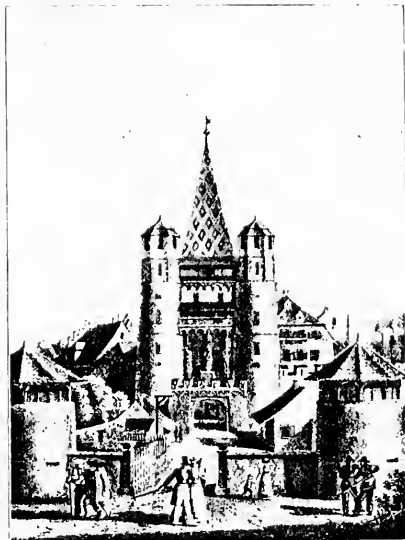
L'histoire des Juifs à Bâle se divise en quatre périodes nettement délimitées : — I. Des origines aux persécutions de 1348-1349. — II. De 1362 à 1397. — III. Période de séjours temporaires, 1397-1800. — IV. De 1800 à nos jours.

I. Les Juifs habitent presque tous des maisons dépendant du chapitre de Saint-Léonard, au *Rindernark* (actuellement *Untere Gerbergasse*) et aux environs ; quelques-uns étaient établis même au Petit-Bâle. Il n'existait pas de quartier juif (*ghetto*). La synagogue se trouvait dans la maison *Zum alten Safran* ou dans la *Kürsnertalbe*, au *Rindernark*. Le cimetière était situé hors de la ville ; *Judenarten zu Spolten*, sur une partie du futur *Werkhof*, près de la place de Saint-Pierre. Les Juifs étaient alors prêteurs d'argent, mais s'occupaient aussi du trafic des terres. En droit public, ils étaient sous la protection, non de l'évêque, mais de l'empire. La communauté fut victime des persécutions suscitées par l'accusation d'avoir empoisonné les fontaines lors de l'épidémie de peste qui ravagea l'Europe en 1348 et 1349. Le 16 janvier 1349, les Juifs furent livrés au feu sur une île du Rhin près de l'embarcadere du Birsig.

II. Quoique les bourgeois et le Conseil eussent juré de ne plus recevoir de Juifs durant des siècles, ceux-ci furent admis à nouveau dès 1362 et on ne s'opposa pas à leur établissement jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> s. Ainsi se constitua la seconde communauté. Ses membres habitaient les mêmes lieux que précédemment et leur situation sociale et juridique resta la même. La synagogue était dans la maison qui s'appelle encore longtemps *Juden-schule*, au *Grünpflügelslein* (où se trouve actuellement la Banque populaire suisse. La communauté ne put recouvrer son ancien cimetière. Pendant que temps, elle enterra probablement dans une autre ville ; dans la der-

nière décade du XIV<sup>e</sup> s., un nouveau cimetière fut créé hors des murs, à *Spiltuscherren*, entre *Eschenyabuen* et *Sternengässlein*. Plusieurs Juifs furent médecins, ainsi maître Gutleben qui devint médecin de la ville. En 1397, accusés à nouveau d'avoir empoisonné les fontaines, les Juifs quittèrent spontanément la ville.

III. De 1397 au commencement du XIX<sup>e</sup> s., il n'y eut plus de Juifs établis à Bâle. Des textes qui semblaient affirmer le contraire ont été reconnus inexacts. Quelques personnes furent parfois tolérées temporairement ; mais il n'est pas fait mention d'établissements durables. Au XVII<sup>e</sup> s., de nouvelles colonies juives se formèrent dans le Sundgau, probablement comme conséquence de la guerre de Trente ans. Par la suite, Bâle entra avec elles en relations étroites qui durèrent sans interruption pour



Le Spalentor à Bâle.  
D'après une lithographie de A. Merian.

ainsi dire jusqu'à la dissolution de ces communautés. La ville leur servit en quelque sorte de centre commercial et plus tard aussi d'asile, surtout en 1789, lors des persécutions en Alsace. La Révolution française provoqua de grands changements ; le péage personnel, en particulier, imposé aux Juifs, fut supprimé en 1797.

IV. Le droit de libre établissement reconnu aux Juifs par la constitution helvétique ne provoqua d'abord à Bâle que l'arrivée de quelques personnes isolées. Les arrivées devinrent plus nombreuses sous l'acte de Médiation, qui ne connaissait pourtant plus ce droit, mais on n'osait s'y opposer à cause des accords conclus avec la France. 41 familles s'établirent ainsi dans la ville jusqu'en 1814, et la troisième communauté se fonda en 1803 ou 1804. Le culte eut lieu successivement dans la maison *Zum Vredlich* au *Schlüsselberg* et à la *Lys* ; puis dans une maison de l'*Untere Heuberg*, et enfin, dans la synagogue de la même rue. La communauté dut lutter dès 1815 contre de nombreuses difficultés ; elle fut menacée d'expulsi-on totale ou d'extinction. Même sous les gouvernements réactionnaires de Louis XVIII et Charles X, la France intervint en sa faveur et exigea que les Israélites français établis fussent tolérés ; mais elle renouça pour le moment à exiger l'ad-

1900



mission de nouveaux établissements. Dans ces circonstances, la communauté d'innua sans cesse. Elle ne comptait plus, en 1817, que 11 familles et 104 personnes. Les tentatives faites pour faciliter l'émancipation des Juifs demeurèrent d'abord sans résultat visible et ne trouvèrent aucun appui dans la Constitution fédérale de 1838. La France, et après elle l'Amérique du Nord et l'Angleterre, intervinrent activement en leur faveur. En 1863, lors de la conclusion du traité de commerce avec la France, la liberté d'établissement fut accordée aux Juifs Alsaciens-Français, et en 1865, lors de la révision partielle de la Constitution fédérale, également à ceux d'Argovie. Depuis lors, la population israélite a constamment augmenté.



Le Spaltenischribogen à Bâle. D'après un dessin de Genève.

Après la paix de 1871, la communauté composée jusqu'alors d'éléments exclusivement alsaciens augmenta par l'arrivée d'émigrants argoviens et allemands. En 1872, les Juifs furent pour la première fois recrus bourgeois. La communauté occupa en 1868 une synagogue nouvellement construite, au coin des rues Balzer et de Leimen; elle fut notablement agrandie en 1893. L'élément russo-polonais qui augmenta beaucoup dans la dernière décennie, forma des communautés religieuses séparées. Le rabbin de Hezenheim en Alsace fonctionna à Bâle jusqu'en 1883; un rabbinat fut institué en 1886. Actuellement la communauté israélite de Bâle forme une association au sens du Code civil suisse. — Voir M. Günzburger: *Die Juden in Basel*, dans *BZ* 111, 315. — A. Nordmann: *Geschichte der Juden in Basel 1397-1875*, dans *BZ* XI, 1. [A. SOMMERSON.]

4. ARTS ET ARCHITECTURE. — C'est avec la reconstruction de la cathédrale, de 1006 à 1019, par l'empereur Henri II qui la dota d'un trésor magnifique que commence l'histoire artistique de Bâle. Les restes de l'église de cette époque sont la base de la tour de Saint-Georges; le « retable d'or », un devant d'autel avec figures en lamelles d'or et décorations de filigrane (aujourd'hui au musée de Cluny à Paris); une superbe croix d'autel (au musée des Arts industriels de Berlin), ainsi que

deux intéressantes plaques sculptées provenant de la décoration des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Après l'incendie de 1185, l'aménagement intérieur dut avoir lieu jusqu'en 1220; de cette époque, datent le chœur, le portail en style gothique (la partie supérieure a été reconstruite en style gothique après le tremblement de terre de 1576); du début du XIV<sup>e</sup> s., les chapelles des nef latérales, le jubé, aujourd'hui galerie de l'orgue, de 1361; la voûte de la nef centrale du commencement du XV<sup>e</sup> s. Celle-ci, avec ses lourds faisceaux de piliers et ses tribunes, rappelle les constructions lombardes. L'ancien portail principal, la porte de Saint-Gall, d'influence lombarde et française méridionale, est avec la « porte d'or » de Freiberg (Saxe) le plus important portail d'église romane de l'Allemagne. Il faut encore signaler parmi les parties intéressantes: les figures d'une Rome de la Fortune ornant une fenêtre ronde, les reliefs des chapiteaux et des frises, les portraits en ronde bosse de deux architectes, et quelques figures fantaisistes d'animaux destinées primitivement dans l'art de la haute Italie, à supporter les colonnades d'un portail (Musée historique).

De la première période gothique, vers 1260-1280, datent notamment les deux églises des ordres mendiants; celle des cordeliers possède un chœur d'un caractère inusité. Un des plus beaux morceaux de sculpture de l'époque, la pierre tombale de la reine Anna à la cathédrale, est postérieure à 1281; peu après apparurent les quatre statues du portail et les chevaliers de la façade de Saint-Georges à été restauré au XIV<sup>e</sup> s.), ainsi que de nombreuses pierres tombales et autres sculptures du XIV<sup>e</sup> s.) à la cathédrale et à Saint-Léonard.

L'architecture et la sculpture ont connu au XV<sup>e</sup> s., particulièrement pendant le concile, de 1433 à 1447, et au début du siècle suivant, un magnifique épanouissement. A citer notamment: les églises de Saint-Thodore (1420); de Saint-Léonard (1489 par Hans Nissenberger); l'achèvement de la cathédrale: élévation de la voûte de la nef centrale, construction des tours de Saint-Georges (1420-1430), de Saint-Martin (1488-1500) par Hans von Nusdorf; transformation du cloître roman (1430-1460) et de la petite cour à côté (1470-1480); en outre, comme travaux décoratifs, signons les stalles du chœur (vers 1430), les fonts baptismaux (1465) et la chaire en pierre (1486). Jacob Sarbach construisit la jolie fontaine du marché aux poissons (1486) et l'avant-cour du Spalenter (1473, la tour elle-même date de 1400 environ). Parmi les maisons d'habitation ont été conservés, au moins en grande partie: l'hôtel de l'évêque (1450-1460) et celui de la corporation de la Clef (1480-1483) par Ruman Fäsch.

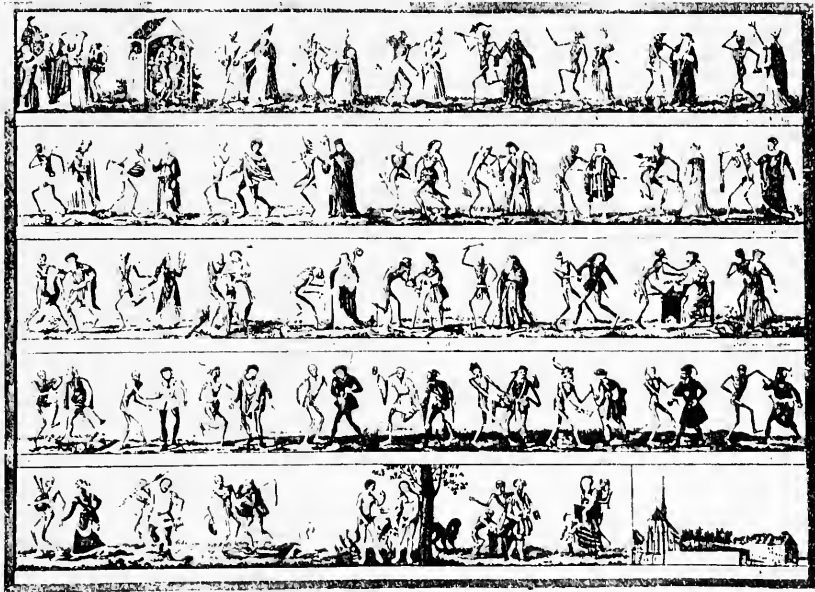
Le début du XVI<sup>e</sup> s. est marqué par la construction de l'hôtel de ville de 1501 à 1512. Le hall ouvert du rez-de-chaussée est d'un type qui se rencontre ailleurs qu'en Italie. La décoration, commencée en gothique tardif, fut terminée après 1530 en charmante renaissance allemande. Deux portails et en outre quelques fontaines de cette époque, et en outre quelques, notamment celle dite de Holben, furent les premières applications du style nouveau à des monuments de pierre. Un superbe spécimen de gothique tardif est la chambre dite *Zscheckenburli* de l'ancien couvent des Chartreux (1509). La « destruction des images » par les réformés a laissé subsister peu de sculptures: des statues à la fontaine du marché au poisson (1380 environ), au Spalenter (1440 environ), et quelques bonnes sculptures sur bois aujourd'hui au Musée historique. Dans le domaine de la peinture monumentale du XV<sup>e</sup> s., les principales œuvres ne nous sont connues que par des mentions dans les documents ou de rares copies. Ainsi les célèbres Danses des morts; l'une se trouvait au couvent de Klingental (fin du XIV<sup>e</sup> s.), l'autre, la plus connue, était peinte sur les murs du cimetière des dominicains (1430 environ). En revanche, l'on possède d'un des premiers de la peinture réaliste, Konrad Witz, qui devint 1530s, pendant le Concile, plusieurs tableaux, fragments importants de décoration d'autel; des spécimens des ateliers de miniaturistes de cette époque. La tapisserie dont Bâle était un centre important de production au XV<sup>e</sup> s. est fort-



ment représentée au musée historique de cette ville. Signalons enfin parmi les illustrations de livres imprimés à Bâle la gravure d'un saint Jérôme, premier travail de ce genre qu'on connaisse d'Alb. Durer, qui vint à Bâle en 1491, dans son voyage d'apprentissage. Vingt-cinq ans plus tard arrivait dans la même ville le jeune Augshourgeois Hans Holbein, qui devait y passer la période la plus fructueuse de sa vie de 1513 à 1531. Il y déploya une activité artistique des plus variées et des plus intenses, dont on peut se rendre compte encore aujourd'hui grâce au zèle collectionneur de quelques bâlois du XVI<sup>e</sup> s. Gravures sur bois au nombre de plus de 1200, cartons pour

peintures de Hans Bock (qui travailla de 1572 à 1623) entre autres la décoration de la façade de l'Hôtel de Ville. Au XVII<sup>e</sup> s., Bâle produisit de nouveau un artiste de grande renommée, Matthæus Merian (1534-1650).

Le XVIII<sup>e</sup> s. fut une époque particulièrement florissante pour l'architecture bâloise. On lui doit entre autres l'Hôtel du Margrave (Hôpital bourgeois), de nombreuses maisons patriciennes et des maisons de campagne. A ces édifices en style rococo, dont les plus importants sont l'Hôtel Raustein (1730), le « Delphin », la Maison Blanche et la Maison Bleue, et l'Hôtel His sur la place Saint-Pierre (vers 1765), succéderent



La Danse des Morts, d'après une aquarelle de Rod. Feyerabend, 1805, reproduisant une fresque du XV<sup>e</sup> s. se trouvant sur les murs du cimetière du couvent des dominicains (Musée hist. de Bâle).

vitraux à sujets profanes et religieux, projets de pièces d'orfèvrerie et peinture, peinture dans tous les genres, depuis l'enseignement d'un maître d'écriture jusqu'aux portraits d'un Erasme, d'un Boniface Amerbach, au retable de la passion et de la madone pour le bourgmestre Meyer zum Hasen, aux peintures murales (malheureusement détruites) de la salle de l'Hôtel de Ville et de la façade de la maison *zum Tanz*, et au buffet d'orgue de la cathédrale. Après la Réformation les commandes se firent plus rares, de sorte que Holbein, après mi séjour momentané en Angleterre, se fixa définitivement dans ce pays. Son départ paralysa longtemps le développement de la vie artistique de Bâle, d'autant plus que le seul artiste de valeur parmi ses contemporains, l'orfèvre et dessinateur Urs Graf, était mort en 1527. Ce n'est que vers la fin du siècle que reparurent des travaux importants d'architecture : les façades de la maison de la *Geltzerantli* (1573) et du Spieshof, qui sont des modèles intéressants de la haute Renaissance, du même époque et du même style l'on posséde de magnifiques travaux en bois (chambre au musée historique, encadrements de portes à l'Hôtel de Ville), ainsi que les

en style Louis XVI, la maison « zum Kirschgarten » (1782) et tôt après le « Sommerkasino » en pur style classique. Parmi les peintres du XVIII<sup>e</sup> s. citons : H. Huber, Esperlin, J.-H. Keller, M. Neustück, et Emanuel Büchel. Peter Birmanu et son fils Samuel, Nahl et Hieronymus Hess († 1850) furent leurs successeurs au XIX<sup>e</sup> s. Puis Bâle a produit en même temps que son meilleur critique d'art, Jacob Burckhardt, un des plus grands peintres de l'époque moderne, Arnold Böcklin. Quoique celui-ci n'ait passé, pendant l'âge mûr, que quelques années à Bâle, la ville peut se flatter de posséder ses peintures murales du musée et du pavillon Sarasin et d'avoir rassemblé au musée une collection de ses tableaux qui, comme celle de Holbein, n'a sa pareille nulle part. Deux collègues plus jeunes que Böcklin, H. Sandreuter et E. Stückelberg, ont également connu une renommée au delà des frontières de Bâle. L'on peut dire d'eux et du très grand nombre des artistes bâlois actuels que malgré leur dépendance inévitable des grands centres artistiques, de Paris notamment, ils ont su se créer un art bien à eux où domine la note du pays. [M. W.]



5. LITTÉRATURE. Le goût de la poésie paraît avoir existé à Bâle très anciennement. Les noms des héros et les reproductions de scènes tirées des légendes héroïques, qui se trouvent dans le chœur et dans la crypte de la cathédrale, en font foi. À l'époque des Minnesänger on rencontre entre autres *Walther von Klingenp*, le fondateur du convent de Klingenberg. Le premier poète important est *Konrad von Wurzburg*, qui 1287; parmi ses œuvres, les légendes d'*Ulrich*, de *Sylvestre* et de *Pantaleon* ont été composées à l'instigation de mécènes bâlois haut placés. Il a habité longtemps la Spiegelgasse, actuellement Augustinerstrasse. Le coloris et le ton de ses brillants tableaux de la vie des chevaliers ont probablement été empruntés à la vie de Bâle au temps de l'empereur Rodolphe. Jusqu'à la Réformation on ne voit plus à Bâle de poète de quelque importance. Le premier littérateur de renom au début des temps nouveaux est *Sébastien Brant*, qui 1521; son *Narrenschiff* parut à Bâle en 1541. Cet auteur satirique, venu de Strasbourg, avec près de 30 ans à Bâle où il entretenait des relations avec les humanistes les plus célèbres. On peut citer après lui *Pamphilus Gegenbach*, imprimeur et auteur dramatique de l'époque de la Réformation; il était originaire de Narrenburg et fut le seul bon poète Bâle et les *Meistersinger*. L'auteur satirique *Valentin Balz*, qui 1568; de Rulach (Alsace), était praticien à l'Hôtel de l'Hôpital et à celle des Cordeliers. Ses pièces nous font connaître la civilisation de Bâle à cette époque. Le *Cluckhafft* *Schiff* de *Joh. Fischart* est rempli d'allusions à la région des environs de Bâle et à des faits locaux. La guerre de Trente ans manqua une époque de silence et de stérilité qui dura presque sans interruption jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s., où l'on peut citer le professeur *J. Spreng* (1639-1768) qui fut couronné comme poète par l'empereur Charles VI pour ses brillantes traductions des poésies. Son *Hilfion Hilarion* est son œuvre maîtresse. Le jeune *Pierre Ochs* (1752-1821) fit bientôt oublier ses poésies de jeunesse par son histoire de *Bâle*. Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> s. que Bâle eut ses propres poètes. *J.-P. Hebel* traça une nouvelle voie en faisant usage du dialecte indigène. Le développement intellectuel fut favorisé bientôt par une renaissance de la vie scolaire et universitaire, par la poésie classique d'Allemagne, par la poésie et les théâtres allemands et surtout par les travaux de *Wilhelm Meißner*, germaniste et premier professeur de littérature allemande. *Philippe Maderna*, instituteur primaire, se fit le poète chroniqueur plein d'humour de son lieu d'origine, le Petit-Bâle. Le poète lyrique, *K.-B. Hagenbach* occupa un rang plus élevé. *Rith Riber* composa des tableaux historiques. Avec *Meckernzel*, qui appartient à la littérature de l'Allemagne, on voit se former une véritable école de poètes bâlois. Th. Meyer-Merian, Jonas Breitenstein et Fr. Oser lui doivent beaucoup. En premier lieu il faut citer *Jacob Barchtheldt*, le plus grand historien et historien de l'art, de Bâle, qui a publié deux petits volumes de poésies lyriques. *Jacob Mikly* a publié des ouvrages en dialecte et en haut allemand. Les ouvrages de *Th. Meyer-Merian* (1818-1867) sont fortement influencés par Jérôme Götthelf; il excelle surtout dans l'épique et dans les courts morceaux épiques, peintre hors ligne des scènes de la vie bâloise *Jonas Breitenstein*, pasteur à Birmensdorf, est, de tous les poètes bâlois, celui qui a le plus de clarté et de sentiment. Cependant quant au succès, ils sont tous surpassés par *Fr. Oser*, pasteur-chanoine, le préféré de tous les compositeurs de chœurs pour voix d'hommes et de chœurs mixtes. A côté de lui on peut citer les poètes lyriques et dramatiques *Inmannuel Stokmeier*, *Joh. Pröbst* et *Arnold von Salis*. Un élément épique s'intro lui dans la littérature bâloise avec trois noms féminins: *Selma* (pseudonyme d'une Bâloise), *Emma Kron* (m<sup>me</sup> C. Bremner), et *Elis. Hetszel* qui cultiva le roman historique local. Tous ces auteurs furent influencés par Goethe et Hebel. C'est le cas aussi pour H. Keltnerhorn qui publia des pièces bouffonnes de couleur locale et une idylle. Cette préférence pour la poésie idyllique s'explique par le caractère bâlois qui est en général contemplatif. On a tenté de donner un aperçu de l'activité des poètes bâlois dans une collection de poésies lyriques, la

*Basilea poetica* (parue pour la première fois en 1874).

Le développement général de la ville donna naissance à un nouvel essor littéraire favorisé par les représentations théâtrales, la vie scientifique, un commerce de librairie florissant et de fécondes relations avec l'étranger. Dans les cours des vingt ou trente dernières années, nous voyons surgir un grand nombre de poètes de talent. *Hudolf Wackerhaff*, l'historien de la ville, \* en 1855, montre qu'il a hérité du talent de son père en composant des festivals. *C.-A. Bernoulli*, \* 1868, ouvre la série des écrivains plus jeunes; il cultive à la fois les genres dramatique et épique et le roman. *Jacob Schaffner*, \* 1878, *Hermann Kurz*, \* 1880 et *Felix Möslein*, \* 1882, ont écrit des romans locaux. Parmi les contemporains, on peut encore citer: *Albert Gessler*, *Emile Bearmann*, le peintre, *Alfred Sarasin*, *Emanuel Stäckelberger*, *Rud. Schwarz*, *Ruth Waldstätter*, *Peter Kaezi*, *Fritz Liebrich*, *Theobald Bieriwart*, *Willy Schälch*, *Franziska Stäcklin*, *Paul Siegfried* et avant tout *Dominik Malter*, l'écrivain satirique bâlois par excellence. La Société d'utilité publique et la Société *Quodlibet* travaillent actuellement à répandre la culture littéraire. — Voir pour plus de détails les articles consacrés aux noms ci-dessus mentionnés. (Ernst Jeser.)

6. MUSIQUE. Les plus anciens renseignements sur la musique à Bâle concernent l'exercice du chant sacré par le clergé, les œuvres chorales du convent des dominicains et des chartreux, l'introduction de l'orgue à la cathédrale (Pentecôte 1303). Plus tard sont mentionnés des constructeurs d'orgues, ainsi Hans Tugi; puis les fibres de la ville, petit orchestre d'instruments à vent subventionné par le Conseil, chargé de fournir les héros, de jouer à ses banquets et de donner des sérénades, l'été, sur le pont du Rhin. Ces fibres furent dans la suite des musiciens employés comme *Turmbläser* jusque dans le XVIII<sup>e</sup> s. — Au XVI<sup>e</sup> s., la musique fit son apparition dans les grands spectacles populaires et dans des réunions privées, chez Félix Platter, Bon. Amerbach, Ludwig Iselin. (Partitions à la bibliothèque publique.) Le chant protestant se développa; Samuel Mareschall, organiste de la cathédrale, publia un recueil de cantiques. Au XVIII<sup>e</sup> s. appurent les concerts privés. Un *Collegium musicum* organisa des concerts pour ses membres et ses invités, dans lesquels chantèrent de cantatrices italiennes un orchestre d'amateurs et de professionnels y puis les nouvelles symphonies. Les directeurs furent Pfaff, Dominelli, Kachel, etc. La musique instrumentale était aussi appréciée dans la vie privée. Lukas Sarasin, à la «Maison Bleue», possédait des collections d'instruments et d'œuvres musicales et donnait des concerts dans sa salle de concert. Au XIX<sup>e</sup> s. les amateurs furent peu à peu remplacés dans l'orchestre par des professionnels. La société des concerts, plus tard *Allgemeine Musikgesellschaft*, donna au casino, et dès 1876 à la salle de musique, des concerts d'abonnement, aujourd'hui accessibles à chacun. Les directeurs furent: Tollmann, Wassermann, Reiter, Volkland, Suter. Les trois derniers dirigèrent aussi le *Gesangverein* fondé en 1824 et la *Liedertafel* fondée 1852. Des auditions régulières de musique de chambre eurent aussi lieu et des chœurs d'hommes furent constitués; le plus ancien est le *Basler Männerchor* (1825). Les exécutions des œuvres de Bach ou Beethoven à la cathédrale sont répétées. (Première exécution de la Passion de saint Jean 1861; Jubilé de Beethoven 1894.) Il faut mentionner encore le chœur populaire de la société d'utilité publique, très nombreux, ainsi que le *Bachchor* qui exécute des cantates à la cathédrale. De grandes fêtes musicales eurent lieu en 1820, 1840, 1860 (Société suisse de musique), 1852, 1875, 1893 (Fête fédérale de chant), 1903 (Allgemeiner Deutscher Musikverein), 1917 (Société des musiciens suisses).

L'opéra (théâtre de la ville) n'acquît que tardivement une réelle valeur, le système du fermage usité jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s. s'y opposant. Sous la direction du maître de chapelle Gottfried Becker, les exécutions sont devenues irréprochables.

L'école de musique, fondée en 1867 par J.-J. Schüblin, et le conservatoire (1905), autrefois dirigé par S. Bagge, ont surtout été développés par Hans Huber,



directeur de 1896 à 1918 ; puis par son successeur, Hermann Suter et depuis l'automne 1921, par Willy Rehberg. L'école comptait 1256 élèves en 1920, elle réunit tout l'enseignement musical et théâtral. Il existe, en outre, nombre d'écoles de musique privées.

L'Université possède une chaire de musique (prof. Nef) ; cette branche figure aussi au programme de l'université populaire.

Les principaux compositeurs bâlois sont Hans Huber et Hermann Suter, au XIX<sup>e</sup> s. Auguste Walter. — Voir K. Nef : *Die Musik in Basel*. — W. Merian : *Basels Musikleben im 19. Jahrh.* ; *Gedenkschrift der Allgemeinen Musikschule*. — Remoulin, dans *Schweizerische Musikzeitung*, 1905. — Riggenbach et Wöllflin, dans *Basler Beiträge*, vol. 7 et 9. — Meyer, Probst, Refardt, dans *BJ* 1884, 1890, 1905, 1920, 1921. — Publications jubilaires du Männerchor, de la Liedertafel et du Gesangverein. [E. REFARDT.]

7. ORGANISATION MILITAIRE. A Bâle, comme dans d'autres villes, le service militaire reposait au moyen âge essentiellement sur la bourgeoisie. Les unités de troupes étaient formées par les quinze corporations et la Chambre haute (*Hohe Stube*), collège des chevaliers et Aechtburger, auxquelles vinrent s'ajouter en 1392 les trois sociétés du Petit-Bâle. Jusqu'à la suppression de la Chambre haute en 1515, celle-ci fournissait la cavalerie tandis que l'infanterie était recrutée dans les corporations, auxquelles incombait aussi le service de garde dans la ville. L'obligation de porter les armes commença à 14 ans révolus, au XVI<sup>e</sup> siècle à 16 ans. Dans les expéditions, les quinze corporations étaient divisées en quatre corps, bannières, auxquels s'ajoutèrent dès 1392 les trois bannières de la bourgeoisie du Petit-Bâle. Dans chacun de ces corps, les corporations et sociétés conservaient leurs emblèmes particuliers tandis que l'emblème général était la bannière de la ville. Dans le service impérial, celle-ci était accompagnée de la bannière d'empire. Pour la défense de la ville, les corporations étaient également divisées en quatre corps, dès 1411 en cinq corps, qui avaient chacun la garde d'un secteur de murailles. Le lieu de rassemblement de toute la milice était le marché aux grains. Dès 1400, par suite de l'accroissement territorial de Bâle, les contingents des bailliages vinrent s'ajouter à ceux de la ville. Vers 1460, les troupes bâloises comptaient environ 2000 h. de pied fournis par les corporations (dont environ 200 arbalétriers et 50 coulevrinières) et 80 cavaliers ; en outre 600 h. d'infanterie pris dans les quatre bailliages. Peu à peu on fit appel à des mercenaires, notamment des archers et des cavaliers. Chaque bourgeois devait s'équiper à ses frais. L'artillerie de défense de la ville se composait à l'origine de *Springgölfe* (arbalètes montées sur un banc) ; celle de siège, de balistes. Le premier canon employé par la ville fut fondu en 1378 ; les pièces de campagne, *Tarrasbüchsen*, firent leur apparition dans l'expédition de 1425. Le soin de l'artillerie incombait au maître canonnier. La direction des affaires militaires était en mains du Conseil, dès 1373 d'une commission du Conseil. Toutes les affaires importantes de la ville étaient confiées à une sorte de Conseil secret, appelé d'abord *Heimlicher*, puis dès 1406 les *Neuf* et à partir de 1445 les *Trêze*.

Tandis qu'à l'origine chaque bourgeois, à l'exception des conseillers, devait personnellement accomplir ses devoirs militaires, l'usage s'implanta peu à peu dans la suite de se trouver des remplaçants rétribués. Ce qui était exception d'abord devint la règle au XVII<sup>e</sup> s., pour tous les bourgeois aisés. On abusait ainsi de plus en plus à la troupe soldée, lorsque la guerre de Trente ans fournit l'occasion d'arrêter sur une plus grande échelle. Cette troupe soldée atteignit en 1622 le chiffre de 400 h. divisés en quatre compagnies de 100 h. ; à la conclusion de la paix son effectif fut considérablement diminué. De cette troupe sortit la première garnison de la ville de Bâle, qui avait pour principal service la garde des portes. La caserne était au *Blimlein*, un bâtiment de l'ancien couvent de Steinen. Les soldats ne devaient pas être Bâlois ; seules les places de sergents et d'officiers étaient confiées à des bourgeois. La garnison subsista jusqu'à la fin du

XVIII<sup>e</sup> s. L'entrée d'une garnison française, en octobre 1798, qui prit immédiatement le service de garde des portes, dépourvut la garnison de la ville de ses principales fonctions. Un an après elle fut dissoute. Pendant la République Helvétique Bâle fut ainsi sans garnison. En 1804, la garnison fut rétablie sous une autre forme et sous le nom de *Standescompagnie*. Son effectif légal était de 200 h., et son principal devoir était de monter la garde sous les portes de la ville. La garnison était également au *Blimlein*. La compagnie était sous les ordres d'un commandant qui était en même temps commandant de place. Elle prit part aux actions militaires de 1831 à 1833 et dans la journée du 3 août 1833 elle couvrit, comme arrière-garde, la retraite de la milice bâloise. La conséquence de cette défaite fut l'occupation du canton par les troupes fédérales et la dissolution de la *Standescompagnie*. Après la constitution du canton de Bâle-Ville, les autorités militaires s'occupèrent à fin 1834 de reconstituer une nouvelle garnison. Elle reçut le nom de *Standestruppe*. Elle fut bientôt cependant au-dessous de sa tâche. Les désertions ne faisaient que se multiplier, provoquées surtout par le bureau d'enrôlement français de Saint-Louis. Le service de place devenait plus difficile d'année en année. La mauvaise discipline obligea même en 1848 à un licenciement partiel de la troupe. On pensait de plus en plus à la supprimer, lorsque, après maintes désertions, toute la garde de la porte Saint-Jean abandonna son poste dans un nuit de décembre 1855 pour aller s'enrôler pour la guerre de Crimée au bureau anglais de Huningue. En conséquence le Grand Conseil, dans une séance extraordinaire de janvier 1856, supprima la garnison de Bâle. Avec elle disparaissait aussi la dernière troupe permanente de Suisse.

Dans la campagne les hommes étaient aussi astreints au service de 16 à 60 ans ; les rôles étaient tenus par le bailli. Chacun avait à se procurer les armes et l'équipement ; on en faisait même une condition pour l'autorisation de mariage. Dès 1619, on fit annuellement des inspections. Jusqu'en 1700 environ la troupe se composa de deux divisions ; 600 hommes, l'élite, devaient se tenir toujours prêts ; les autres seulement en cas de besoin. Toutefois une organisation militaire plus complète fit défaut jusqu'à la conclusion du défensif de 1688. Tous les hommes des XIII cantons astreints au service, furent divisés en trois contingents et chaque canton eut à fournir un nombre d'hommes déterminé. Pour le premier contingent, Bâle dut fournir 500 hommes et une pièce de six livres ; pour le second et le troisième, le double. De cette manière, Bâle fut aussi forcée d'introduire une discipline plus sévère. La division en compagnies date de 1688 ; ensuite on partagea la campagne en huit districts militaires, chacun de deux compagnies. Le recrutement et la répartition eurent lieu par le bailli. En 1713 et en 1714 on forma deux régiments d'infanterie, chacun de neuf compagnies. En 1735, on ajouta une compagnie de grenadiers par régiment. Ce n'est qu'en 1795 environ qu'on adjoignit à chaque régiment une compagnie de chasseurs. Chaque régiment était commandé par un colonel, un lieutenant-colonel et un major ; chaque compagnie avait trois officiers ; on les choisissait tous sans exception parmi les bourgeois de la ville. Dès le début, l'artillerie fut complètement négligée ; ce n'est qu'en 1781 qu'on créa un parc d'artillerie de deux compagnies de 60 hommes et deux canons. L'effectif d'un régiment d'infanterie était peut-être de 2100 à 2200 hommes en moyenne. Comme instructeurs, on employait des soldats d'élite, mais qui n'étaient pas officiers. Un officier, le *Landmajor*, était commandant en chef. On faisait l'exercice le dimanche après le service divin, ce qui occasionna des conflits avec le clergé. Deux inspections avaient lieu annuellement, sur lesquelles on possédait des rapports lamentables.

Pour terminer, citons encore la Compagnie de volontaires de la ville de Bâle, créée par le major Nicolas Miville et composée de 80 jeunes gens. En 1746 on porta l'effectif à 250 hommes, de sorte qu'on fut à même de former une section d'artillerie et une de cavalerie. Dès 1745 la compagnie porta l'uniforme. Dans la suite, sa





tâche consista surtout à fonctionner lorsqu'il y avait des fêtes ou des revues. Elle survécut à la Révolution et ne fut dissoute que lorsque tous les bourgeois furent astreints au service militaire en vertu de l'organisation militaire adoptée sous l'Acte de Médiation. — Voir Auguste Bernoulli dans *BZ* 1918. — Paul Köhler dans *BZ* 1907 et 1909. — Carl Wieland : *Ueber die baskische Militärwesen*. — L.-A. Buechlerd : *Geschichte der Schweiz XI : Der Kanton Basel*. — A. Heusler : *Mittelalter aus dem Basler Baslerbüchern 2. Z. des 30jah Keigen*, dans *BVG Bas.* VIII. — Le même : *Der Bauernkrieg*. — Hans Wieland : *Einiges über die... Militärgesellschaft von Basel*, dans *Schweiz. Militärzeitung*, 1854. — Barth. — Rud. Wackerleg : *Geschichte der Stadt Basel* II, 1, p. 291-313. [C. R. et H. C.]

8. ORGANISATION JUDICIAIRE. Deux faits sont particulièrement importants dans l'histoire de l'organisation judiciaire de la ville de Bâle : 1° Que la ville comme place de marché formait un district judiciaire spécial. 2° Que dès le XII<sup>e</sup> s. la juridiction sur la ville n'était pas remise à l'évêque, mais à un bailli épiscopal spécial. Cette fonction était exercée par des ministériaux de l'évêque. Le tribunal du bailli de Bâle était en concurrence avec celui de l'évêque, dont il dépendait et à qui revenait une part des amendes qu'il infligeait. Cependant le tribunal de l'évêque a rarement fonctionné à côté de celui du bailli. Ce dernier, sous la présidence du bailli, prononçait sur les crimes graves, particulièrement sur ceux qui demandaient des peines sévères, et sur les procès en matière immobilière. Quelquefois des contrats de vente d'immeubles étaient passés devant le bailli.

En 1273, Rodolphe de Habsbourg transforma, contre tout droit, le bailliage de la ville en un bailliage impérial, c'est-à-dire que dès lors le bailli fut nommé par lui, avec l'arrière-pensée de pouvoir un jour incorporer la ville aux biens que sa maison possédait en Alsace et en Argovie. Mais en 1386, c'est la ville elle-même qui acquit, à titre d'hypothèque, la charge de bailli. Le tribunal du bailli perdit de plus en plus d'importance ; comme tribunal criminel il ne siégea plus que rarement, en 1468 par exemple. Il était devenu surtout un tribunal de police sous la présidence d'un sous-bailli.

À côté du tribunal du bailli existait celui de l'avooyer, dont la charge dépendait de l'évêque. L'avooyer, à l'origine, probablement l'administrateur des biens d'empire remis à l'évêque à Bâle et autour de la ville, siégeait d'abord au tribunal du bailli et présidait en outre celui qui portait son nom. Il prononçait sur les causes civiles, particulièrement sur les conflits nés des transactions du marché, et, dans les premiers temps, aussi sur les délits de peu d'importance. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> s., les contrats de vente d'immeubles étaient passés devant lui. En 1385, la ville acquit la charge d'avooyer, qui devint ainsi le centre de son administration judiciaire. Tous les jours l'avooyer tenait séance avec ses dix jurés à l'hôtel de ville, et quatre fonctionnaires spéciaux qui avaient seuls le droit de parler pour les parties devant le tribunal. Ceux-ci étaient instruits avant la séance des affaires de leurs clients. La procédure se réduisait à une plainte et réponse dans les cas compliqués avec réplique et duplique. Les jurés pouvaient également poser des questions. Puis le tribunal délibérait et le jugement était prononcé, après un court exposé de l'affaire, mais sans considérants.

À côté des tribunaux de l'avooyer et du bailli, le conseil de ville obtint aussi un droit de justice. Le conseil n'était d'abord qu'une délégation de la communauté, mais ses membres eurent à fonctionner dans les deux tribunaux créés. De la suite, il entra très tôt déjà en contact avec l'administration judiciaire. Vers 1270 il obtint que les contrats immobiliers seules étaient passés devant lui, à l'exclusion du tribunal du bailli ou de celui de l'avooyer. En 1286 Rodolphe de Habsbourg érigea le conseil en tribunal spécial pour juger des délits contre la tranquillité publique. Les compétences furent étendues lors du

deuxième *Stadtfriede*, du milieu du XIV<sup>e</sup> s. Une nouveauté était introduite, c'est que le conseil pouvait poursuivre d'office les délits soumis à sa compétence. La juridiction du conseil entra naturellement en conflit avec celle du bailli, mais un arrangement de 1360 régla leurs compétences respectives. Il y avait en outre l'*Unsüchtiger-Gericht*, choisi parmi les membres du tribunal du conseil qui, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> s., punissait les délits de police. Les droits de juridiction de la ville furent complétés, surtout dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> s. par divers privilèges qui interdisaient de recourir à des tribunaux étrangers.

Le Petit-Bâle, incorporé à la ville en 1392, avait son organisation judiciaire particulière. Les causes importantes étaient jugées par le tribunal de l'avooyer, qui subsista après 1392. La communauté des sujets du couvent de Saint-Alban, comprise dans les murs de Bâle dès la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> s., resta soumise à la juridiction particulière du prieur de ce monastère jusqu'en 1383. Il faut encore mentionner : tribunal de l'official de l'évêque, qui punissait les délits ecclésiastiques (parjure, usure), et prononçait sur les conflits matrimoniaux et les testaments ; après la Réformation, ce tribunal fut remplacé en partie par une Cour matrimoniale. On lui soumettait parfois des poursuites pour dettes pour obtenir plus facilement satisfaction, ce qui n'était pas sans porter préjudice aux compétences de l'avooyer ; les compétences aux compétences et disciplinaires des organes des corporations judiciaires en particulier en matière professionnelle ; les tribunaux du doyen de la cathédrale et de l'archiprêtre ; la cour féodale des ministériaux de l'évêque, présidée par le comte palatin baïois ; le tribunal dit du *Kohlenberg* des gens sans aveu, et le tribunal rural appelé *Gescheid*.

Dans la suite, différentes instances judiciaires furent créées, correspondant aux diverses branches du trafic, entre autres, pour les négociants et les marchands de céréales, les marchés au bois, aux poissons, aux légumes et aux fruits. Tout cela témoigne d'une grande activité dans le domaine judiciaire, mais ainsi qu'ailleurs, l'exercice de la justice tomba dans l'engourdissement dès le XVII<sup>e</sup> s. On ne soutenait plus un procès civil jusqu'au bout, la routine plus commode s'étant introduite, d'amener les parties à conclure un compromis, sans qu'il défendeur avait toujours l'occasion, par le renvoi de délai en délai, de faire traîner le procès en longueur. Une nouvelle organisation judiciaire de 1719 n'apporta pas de grandes améliorations, mais bien celle de 1848, après que de sérieuses modifications eurent été introduites à la fin du XVIII<sup>e</sup> s.

En matière pénale, l'introduction successive de l'ordonnance criminelle de Charles-Quint, la Caroline, apporta plusieurs innovations, entre autres l'application de la torture dans la production de la preuve. Ce fut dès lors une pratique constante de recevoir des juristes au conseil, notamment de la Faculté de droit. La législation de la République Helvétique et de la période de Médiation introduisit également des changements. La torture ayant été supprimée par le Code pénal fédéral de 1799, la procédure criminelle fut rendue plus humaine et reçut une forme moderne dans le Code de procédure pénale de 1824. L'organisation des tribunaux fut également modernisée au début du XIX<sup>e</sup> s. [J. W.]

VI. Corporations. La population laïque de Bâle se divisait au moyen âge en trois groupes sociaux : les chevaliers, les bourgeois et les artisans. Si les chevaliers et les artisans étaient issus des sujets de l'évêque, les bourgeois descendaient des commerçants libres venus s'établir, dans le haut moyen âge, proche de la ville, sous la protection de la paix et de la liberté impériales. Cependant les chevaliers qui, primitivement n'étaient pas libres, pendant que les marchands l'avaient été de tout temps, s'élevèrent bientôt au-dessus de ces derniers au point de vue social par le noble service des armes, tandis que les artisans à côté d'eux demeurent dans leur servitude et forment la classe sociale inférieure. Au point de vue corporatif, les chevaliers et les bourgeois consti-



taient la Chambre haute (Hohe Stube). Les artisans de leur côté, en leur qualité de sujets, furent groupés à l'origine en corporations féodales, mais se réunirent dans la suite en corporations de métiers. L'activité des artisans bâlois s'exerça d'abord dans le cercle étroit des services journaliers de la seigneurie, ainsi que ce fut le cas partout, mais il en fut autrement dès le XIV<sup>e</sup> s., lorsque par suite du développement de la ville et de l'accroissement du nombre des artisans venus en grand nombre, la production commença à dépasser les besoins de la cour épiscopale. A la suite de cette évolution, les artisans se virent obligés de chercher des débouchés à leurs produits, et ils se présentèrent ainsi au marché dont le maître était l'évêque. Tous deux, évêque et artisans, avaient intérêt à organiser les transactions au marché. Le premier veilla au bon ordre au moyen de la police du marché, pendant que les artisans prirent leurs mesures pour former des corporations de métiers dont les statuts, sanctionnés par l'évêque, réglaient leur travail, les achats et les ventes. C'est ainsi que naquirent les corporations dans la période de 1100 à 1200. Elles avaient d'abord pour but l'organisation religieuse, et, en outre, aussi le caractère de confrères religieux pratiquant la solidarité chrétienne. D'autre part, quoiqu'elles se fussent complètement séparées des anciens groupements féodaux, elles conservèrent cependant diverses obligations seigneuriales. Comme dans les associations primitives, les nouvelles corporations, dans les premiers temps de leur existence, eurent à leur tête un prévôt choisi parmi les ministériaux. La ville comptait quinze corporations : celles de la *Clef* (marchands), de l'*Ours* (monnayeurs, changeurs, orfèvres, potiers d'étain), de la *Cave* (marchands de vin), du *Saffran* (épiciers), des *Vignerons* (laboureurs et vignerons) ; les *Boutaniers*, les *Forgeurs*, les *Cordonniers*, les *Tanneurs*, les *Tailleurs*, les *Pourcours*, les *Jardiniers* (gardiens, arboriculteurs, vendeurs, charretiers, cordiers), les *Bûcherons*, et celles du *Spenneler* (constructeurs et ouvriers du bois), de l'*Étoile* (tondeurs), du *Ciel* (peintres), les *Tisserands*, les *Pêcheurs*, les *Bateliers*. A la tête de chaque corporation se trouvaient le prévôt et le comité, appelé les « Six » (*Sachsen*). Au XV<sup>e</sup> s., chaque corporation choisit encore son prévôt. En 1404, elles perdirent ce droit par décision du Conseil qui rendait cette nomination exclusivement aux Six. Dès 1521, ces derniers firent les nominations avec les deux représentants de la corporation au Conseil. Les Six eux-mêmes, élus à l'origine par la corporation entière, le furent depuis le XV<sup>e</sup> s., par le collège des Six ; les Six sortant de charge désignèrent les nouveaux ; ainsi, en définitive, ils se nommèrent alternativement les uns les autres. Les représentants au Conseil, étaient élus aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., par les corporations et dès 1521 par le Conseil lui-même ; le conseiller sortant choisit le nouveau.

A l'origine, les deux classes supérieures, chevaliers et bourgeois, étaient seules représentées dans le Conseil de ville. Après la formation des corporations et leur accroissement, on appela les prévôts à participer aux délibérations dans des proportions importantes. Les corporations en profitèrent pour revendiquer toujours plus vivement le droit d'avoir une représentation permanente dans le Conseil ; ce mouvement dura jusqu'à la révolution de Brun à Zurich. En 1347, entrèrent définitivement au Conseil, à côté des quatre chevaliers et des huit bourgeois, quinze représentants des corporations, auxquels s'ajoutèrent en 1382 encore les quinze prévôts. Avec l'entrée des prévôts des corporations au Conseil, le président des prévôts, l'*Oberstzunftmeister*, fut le second magistrat de la ville après le bourgmestre. A côté du Petit Conseil, on institua, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., un Grand Conseil à la suite du fait que l'appel, d'abord purement accidentel, des chefs de corporations (*Schesser*) au Conseil, devint à la fin une institution permanente. Les quatre corporations des marchands, des banquiers et des commerçants, les *Herrnzunft*, s'élevèrent bientôt au-dessus des Corps d'artisans, de telle sorte qu'elles prirent une position intermédiaire entre les corporations et la Chambre Haute. Il fut dès lors possible à l'artisan de s'élever de sa condition à celle du patricien et de la chevalerie ; car, devenu riche, il pouvait se livrer au

commerce où, après avoir réussi, il entrait dans la Chambre Haute comme « rentier ». Dès lors, suivant les circonstances, il pouvait être créé chevalier. Cependant, même après l'entrée des corporations dans le Conseil, les chefs de métiers et les bourgeois conservèrent la prépondérance dans l'administration de la ville. Une fois, formation se produisit toutefois dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., lorsque la lutte ayant éclaté entre la ville et l'Autriche, les chevaliers et le patricien entrèrent en conflit avec les corporations, conflit qui fut aggravé par le fait que les membres des classes aristocratiques déléguèrent pour la plupart des fiéfs de l'Autriche. La conséquence fut que durant le XV<sup>e</sup> s., les familles dignes quittèrent Bâle en nombre toujours croissant. En 1380, la Chambre Haute était presque déserte et ceux qui restaient encore furent totalement écartés du gouvernement par la Réformation en 1529. Déjà en 1516, Jacob Meyer zum Hasen, fut le premier bourgmestre choisi parmi les corporations, mais élu encore par l'évêque ; puis en 1521, d'après la nouvelle constitution du Conseil, l'élection du bourgmestre et de l'*Oberstzunftmeister* fut de la compétence du Conseil. Le premier bourgmestre élu selon le nouveau principe fut Adalberg Meyer zum Pfäl. Les *Oberstzunftmeister* n'étaient déjà plus choisis au XV<sup>e</sup> s., exclusivement dans la Chambre Haute.

La Constitution de 1521 servit de base pour l'élection du Conseil jusqu'à la Révolution de 1798. Les corporations furent aussi victimes des troubles de la Confédération. Elles se reconstituèrent avec la restauration de la ville de Bâle en 1803, en vertu de l'Acte de Médiation, mais n'eurent plus aucun privilège politique ; il leur resta toutefois l'administration de leurs biens, la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décedés, la protection des intérêts professionnels, en leur qualité de Corps de métiers régulièrement organisés. Enfin, on leur laissa la surveillance de la conduite morale et économique de leurs membres, domaine dans lequel à la vérité l'ancienne juridiction des maîtrises et des jurandes n'a plus à intervenir, les différends étant aujourd'hui tranchés par les autorités judiciaires ordinaires.

Tous les bourgeois qui avaient vingt-quatre ans révolus, qui étaient mariés ou exerçaient un métier, devaient entrer dans une corporation. Au point de vue politique, les corporations constituaient des corps électoraux. C'est pour cette raison qu'en vertu de la Constitution de 1803 on vit naître à côté des quinze anciennes corporations de la ville, quinze nouvelles corporations électORALES dans les dix districts de la campagne. Ces dernières n'avaient aucun caractère professionnel. La Constitution de 1814 conserva ce mode d'élection, avec la différence que les corporations d'électeurs se divisaient dans la campagne en quatre districts. La séparation de 1833 supprima les électeurs de la campagne, et la nouvelle Constitution établit, comme Corps électORAUX, pour la ville, seize corporations et pour la banlieue, deux. La seizième corporation était composée des bourgeois appartenant aux professions libérales et reçut son organisation par la loi de 1836.

Abstraction faite de modifications apportées en 1855, 1860 et 1868 en vertu de la Constitution fédérale de 1848, les corporations conservèrent à Bâle leur importance comme Corps de métiers et Corps électORAUX jusqu'en 1874. La nouvelle Constitution cantonale de cette année-la supprima l'obligation de faire partie de ces associations, qui cessèrent aussi de fonctionner comme Corps électORAUX. Dès lors, les élections se font par quartiers et par communes. On laissa encore quelques années aux corporations la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décedés jusqu'au moment où cette attribution leur fut aussi enlevée pour être confiée par la loi de 1880 à la Chambre des orphelins.

Les corporations de Bâle subsistent toutefois comme abbayes. Elles conservent encore pour la plupart leurs belles maisons de société. Leur activité s'est bornée depuis 1850 à l'administration de leur importante fortune, dont les revenus sont donnés chaque année en grande partie à des œuvres de bienfaisance et à des institutions de la ville. En outre, les confrères s'assemblent chaque année pour le repas tradi-



tionnel de la corporation, puis pour les élections triennales des autorités de l'association, ainsi que pour les grandes festivités où elles paraissent en corps. L'organisation actuelle des corporations repose sur un décret du Conseil de la bourgeoisie de 1881, autorité à laquelle elles sont soumises.

Il ne faut pas confondre avec les corporations les sociétés des faubourgs du grand-Bâle et les trois *Ehrensellschaften* du Petit-Bâle. Les premières remontent à l'époque où les faubourgs n'étaient pas encore compris dans l'enceinte des fortifications, donc avant le XIV<sup>e</sup> s. Ils avaient, par rapport à la ville, une situation spéciale que l'on retrouve bien dans les mesures prises par le Conseil en temps de guerre et d'incendie. Les habitants des faubourgs n'étaient pas astreints au service de garde générale, mais devaient veiller à leur propre sécurité. Telle est la raison de la fondation de ces sociétés des faubourgs, qui n'avaient donc qu'un caractère militaire et de police, pendant que pour tout ce qui concernait les métiers, les faubourgiens devaient entrer dans les corporations. Lorsque les faubourgs furent compris dans l'enceinte des fortifications, on laissa aux sociétés de ces quartiers, chacune sous sa bannière, le soin de veiller à la sécurité de son faubourg. Ces associations subsistent encore, chacune avec son immeuble sis dans les faubourgs : à Saint-Alban la société *zum Hohen Dolder*, dans l'Écluse *die zum Rappf*, dans les Steinen celle *zu den drei Eidenössen*, dans le Spalen celle *zur Kräthe*, à Saint-Jean celle *zur Mähel*.

Les trois *Ehrensellschaften* du Petit-Bâle eurent une plus grande importance et rempèrent probablement à 1300 environ. Leur origine est une conséquence de la transformation du Petit-Bâle en villeau XIV<sup>e</sup> s. Si elles ne furent pas essentiellement des corporations de métier, elles formaient cependant au début des associations d'intérêts des bourgeois du Petit-Bâle. La société *zum Hähren* (tenant de l'écu : un sauvage) groupait les propriétaires fonciers, les chasseurs et les pêcheurs, celle *zum Hebbaus* (tenant : un lion) réunissait les vigneronniers, celle *zum Greifen* (tenant : un griffon), les anciens artisans des couvents du Petit-Bâle : menuisiers, tanneurs et tisserands. A l'instar des corporations, ces associations avaient aussi leur immeuble et obéissaient à un comité et à un prévôt. La réunion du Petit-Bâle à la ville de Bâle, en 1392, plaça, au point de vue politique, ces sociétés sur le même plan que les corporations. Les habitants du Petit-Bâle prêtèrent serment de bourgeois à leurs sociétés qui, comme les corporations, agissaient en qualité d'autorités tutélaires. Elles maintinrent en guerre sous leur propre bannière ; au point de vue militaire, elles jouaient au Petit-Bâle le même rôle que les sociétés des faubourgs à Bâle. Cependant comme elles ne formaient pas de véritables corporations, tout artisan du Petit-Bâle devait entrer dans un corps de métier de Bâle. Elles furent supprimées aussi par la République helvétique en 1798, mais se reconstituèrent en 1803. En 1833 les trois *Ehrensellschaften* acquiescèrent collectivement à l'État l'ancienne maison du tribunal du Petit-Bâle et la transformèrent en maison de société, laquelle fut encore agrandie en 1857. Les anciennes maisons corporatives *zum Lowen*, *zum Greifen* et *zum Hähren* furent vendues. Une loi de 1874 enleva aux trois sociétés leurs droits en matière de tutelle. Actuellement encore un repas, combiné avec un cortège, où sont portés les trois insignes d'honneur, les tenants de l'écu des trois sociétés, réunit chaque année en janvier les membres de ces confréries. De même que les corporations de métier et les associations des faubourgs, les trois sociétés du Petit-Bâle disposent d'une fortune importante dont les intérêts annuels servent à faire des dons à des institutions d'utilité publique de la ville. — Voir Andreas Heuser : *Ferfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — Traugott Geering : *Handel und Industrie der Stadt Basel*. — Ed.-Fritz Kauchel : *Die Umzüge der Klein-Basler Ehrenzeichen*. — *Basler Gesellschaftsanalyse*, 1803 ss. (Carl Horn.)

VIII. Monnayage. A Bâle neuf souverains ou États différents ont frappé monnaie.

1. Les monnayeurs des trois néo-rhénans y ont frappé des triens d'or.

2. Les roi et empereur Louis le Pieux et Conrad II, des deniers d'argent.

3. Le roi de Bourgogne Conrad, des deniers d'argent.

4. Le roi de Bourgogne et l'évêché au X<sup>e</sup> siècle, des deniers d'argent.

5. Les évêques de Bâle, du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> s. : Adalbero III, Udalrich, Théodoric, Berenger, Rodolphe de Hombourg, Lutold de Rothen, Pierre de Thoune, Henri de Neuchâtel, Henri d'Isay, Henri Reuch de Heichenstein ou Pierre d'Isay, Gérard de Vulpens, Jean de Chalou, Jean Seun de Munsingen, ou Jean de Vienne, des demi-bractées et des bractées d'argent.

6. La ville de Bâle de 1373 à 1826, argent, or, billon.

7. Le pape Félix V, 1440 ; or et argent.

8. Les empereurs Sigismond, Albert II, Frédéric III et Maximilien I, or.

9. La République Helvétique de 1798 à 1803. Durant cinq siècles et demi, la ville n'a pas émis moins de 45 sortes de monnaie, dont 16 étaient encore en circulation en 1851. On y relève les types suivants : la crose de Bâle, l'écu seul ou supporté par un ou deux basilies ; la patronne de la cathédrale, la madone ; une vue de la ville, avec le Rhin ; l'aigle impériale ; l'aigle à deux têtes ; plus rarement l'écu entouré des armoiries des huit bailliages. Du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. la ville a frappé des bractées, carrées d'abord, puis rondes. Dès le XV<sup>e</sup> s. l'écu de Bâle est entouré d'un cordon perlé ; ce type existe à une centaine de variétés au moins. — Voir A. de Belfort : *Description générale des monnaies néo-rhénanes*. — Corazzoni : *Münzkunde des Schwabens*. (E.-A. St.)

IX. Historiographie. Bâle n'a pas eu, comme Bienne et Strasbourg, de chronique racontant tout l'histoire de la ville dans la période de transition du moyen-âge aux temps modernes. Ce qui concerne les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. se réduit à des récits partiels, à la narration de faits personnels. Des rudiments d'histoire officielle sont disséminés dans les livres du Conseil : *Rotes Buch*, *Leistungsbuch*, *Kleines Weissbuch*, *Rufbuch*, etc. Les registres des corporations contiennent aussi des notices historiques ; dans celui des boulangers Hans Brüglinger a raconté la guerre de Saint-Jacques, 1444-1446. Sur le XI<sup>e</sup> s., Bâle possède deux chroniques que, suivant leur étendue, on appelle les grandes annales de Bâle, 1380-1412, et les petites annales de Bâle, 1360-1388. Seuls parmi les religieux de Bâle, les chartreux ont décrit certains événements de leur temps. A côté des chroniques du couvent par le prieur Heinrich Arnold von Alved et Georg Carpentari, on possède de ce dernier un récit des événements locaux à l'époque de la Réformation.

Les plus importantes chroniques sont des récits privés de laïques ou d'ecclésiastiques contenant des renseignements précieux en raison de la situation de leurs auteurs. Le chapelain Erhard Appenwiler a laissé une chronique comprenant la période de 1444 à 1471 ; la chronique de Heinrich von Beinheim se rapporte également à la guerre de Zurich et aux années suivantes. D'Hermann Offenburg, l'on possède un récit de 1443 à 1445. Le chanoine Hans Knebel est l'auteur d'un journal (*diarium*) comprenant les années 1473 à 1479 et constituant une source importante de l'histoire des guerres de Bourgogne. Pour la période de la Réformation, il existe une chronique anonyme de 1514 à 1541, attribuée par erreur au conseiller Fridolin Ryff. Un pendant à cette chronique est celle du peintre et prévôt de la corporation *zum Hühnel*, Konrad Schmitt. Elle comprend les années 1518 à 1533 ; après la mort de son auteur, le Conseil la fit déposer aux archives de la ville. Le soulèvement des paysans de 1525 dans le territoire bâlois a été décrit par le secrétaire de ville Heinrich Ryhliner. Parmi les sources de l'histoire de la Réformation, il faut encore citer le journal du pasteur Johann Gast, le compagnon d'Œcolampade. (L'original n'existe plus, mais seulement les extraits dus au pasteur Tryphius, f. 1617.) Avec les autobiographies de Thomas Platter, 1499-1582, et de son fils Félix Platter, 1536-1614, les mémoires de caractère personnel font leur entrée dans l'historiographie. Elles sont toutes deux précieuses pour l'étude des mœurs du XVI<sup>e</sup> s. Le conseiller et maître tireur Andreas Ryff a également laissé un commencement d'autobiographie et un récit du



« Rappenkrieg », mais son œuvre principale est le *Circel der Eidgenossenschaft*, histoire illustrée des XIII cantons, bailliages et alliés, de 1597. Ce n'est qu'à la suite de l'impulsion donnée aux études historiques par l'humanisme et la Réformation, qu'un historien entreprit d'écrire une histoire de Bâle depuis les origines : ce fut Christian Wurstisen. Sa *Bâster Chronik*, richement documentée, parut en 1580 ; elle avait été précéedée en 1577 d'une petite chronique en latin *Epitome historie Basiliensis*. En 1624, parut encore la *Kurtze Bâster Chronik* de Johannes Gross, mais pendant le reste du XVII<sup>e</sup> s., l'on ne trouve plus à Bâle que des annales de moindre importance, sans grande valeur historique, présentant surtout de l'intérêt pour l'histoire des mœurs. Ce sont de petites peintures de la vie du temps. L'on peut citer entre autres, celles de Matthias Rippel († 1619), de Friedrich Linder (\* 1657) ; pour la période de la guerre de Trente ans celles de Nikolaus Bronnbach, de Rudolf Hotz et de son fils Johann Caspar. Du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., nous avons les chroniques de l'évêque Rudolf Schörendorf et de Samuel Von Brunn, beauca de l'Université ; pour le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> s., celle de Daniel Bachofen, fabricant de chapeaux bâlois ; pour les années 1760 à 1770, celle du bourgeois Johann Hühner ; pour tout le XVIII<sup>e</sup> s., une chronique de J.-J. Müller, secrétaire du Consistoire. La fin du XVIII<sup>e</sup> s. et le début du XIX<sup>e</sup> s., ont été racontés dans la *Hauschronik* de Johann Heinrich Munzinger († 1829) et dans la *Pack'sche Chronik*, du maître charpentier Jacob-Christoph Pack († 1841). La création d'une chaire d'histoire à l'Université, en 1659, eut peu d'influence sur l'historiographie ; la fondation de la *Deutsche Gesellschaft*, au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., en eut davantage. Elle avait pour programme de répandre le bon goût et entre autres de cultiver la langue allemande par la publication d'anciennes œuvres nationales. Dans cette intention Spreng publia en 1752 la chronique du Lucernois Petermann Etterlin ; la même année parurent aussi les *Scriptores rerum Basiliensium minores* de Johann Heinrich Brueker. Jacob-Christoph Beck dédia à la *Deutsche Gesellschaft* en 1757 un *kurtzer Begriff der Geschichte Basels*, traduction allemande de l'*Epitome historie Basiliensis* de Wurstisen, tandis que la grande chronique de cet auteur rééditée en 1765 par Daniel Brueker. En 1734-1736 délia J.-B. Reber, dans un but analogue, édité la chronique d'Aggudin Ptschadi. A Daniel Brueker l'on doit aussi un *Versuch einer Beschreibung historischer und natürlicher Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1748-1763, tandis que Jacob-Christoph Iselin publiait en 1726-1727 un encyclopédique *Historische und geographisches alpenines Lexicon*, complété par Jacob-Christoph Beck et August-Johann Buxtorf en 1742-1744. La fin du siècle fut signalée par l'apparition des huit volumes de la *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, 1788-1822, de Pierre Ochs, qui mettait en œuvre une quantité de documents d'archives jusque-là inconnus. Au début du XIX<sup>e</sup> s., l'historien le plus en vue est Marc Lutz, auquel on doit à côté de diverses descriptions du canton de Bâle : *Nene Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1805 ; *Chronik von Basel*, 1809 ; *Baslerisches Bürgerbuch*, 1819 et les *Moderne Biographien*, 1826. En 1836 fut fondée la société d'histoire de Bâle, qui fusionna en 1875 avec celle des Antiquaires. Ces sous les auspices de cette société que furent faites la plus grande partie des études et des recherches historiques du XIX<sup>e</sup> s. En 1839, elle entreprit la publication des *Beiträge zur vaterländischen Geschichte* et en 1901 celle de la *Bâster Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* ; la société des antiquaires a publié des *Mitteilungen* de 1843 à 1882. La société zur *Beförderung des Guten und Gemeinnützigen* donne chaque année, depuis 1821, un *Neujahrsblatt*. Les publications historiques se multiplient dès lors, il convient de ne citer que les principaux recueils de sources : *Bâster Chroniken*, dès 1872, 7 vol. ; *Urkundenbuch der Stadt Basel*, dès 1890, 11 vol. ; *Concilium Basiliense*, dès 1896, 6 vol. ; le périodique *Rückwärts*, publié par Lutz de 1826 à 1831, auquel succéda le *Bâster Taschenbuch*, 1850-1858 et 1862-1864, et

le *Bâster Jahrbuch* dès 1881 ; enfin trois ouvrages capitaux : la *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*, d'Andreas Heuser (1860), *Hawtel und Industrie der Stadt Basel bis zum Ende des 17. Jahrh.*, par Traugott Geering, et la monumentale *Geschichte der Stadt Basel*, publiée dès 1907 par Rudolf Wackernagel, résumé des recherches historiques bâloises au XIX<sup>e</sup> s. Voir Bâle.

**BALE (CONCILES DE).** En octobre 1061, se réunit à Bâle un concile ou synode, en présence du roi Henri IV et de sa mère, afin de désigner un successeur au pape Nicolas II († 27 juillet 1061), l'évêque de Parme, Cadalois, fut élu et prit le nom d'Honorius II ; mais l'année suivante, il fut condamné au concile d'Osor par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie. Le deuxième concile de Bâle fut provoqué par le célèbre décret *Frequens* du concile de Constance, suivant lequel la prochaine réunion devait avoir lieu dans l'espace de cinq ans et la suivante dans l'espace de sept après ce concile. Le concile de Sienna prit fin sous de futiles prétextes, mais le vœu fut émis d'en réunir un autre hors d'Italie afin de résoudre une série de problèmes relatifs à l'Eglise. Le pape Martin IV accéda à la demande générale et convoqua un concile à Bâle. Il mourut en 1313, et son successeur, Eugène IV, dut confirmer cette décision des son décret. Il adressa la bulle de convocations à Julien Cesarini, cardinal de Saint-Angelo ; celui-ci donna pleins pouvoirs aux prélats Jean Palomar et Jean de Raguse, qui ouvrirent le concile le 27 août 1431. Les princes de l'église ne parurent qu'avec Cesarini lui-même et l'empereur Sigismond envoya son protecteur à Bâle en promettant des sauf-conduits aux participants à l'assemblée. L'état des esprits fit d'abord entrevoir les plus belles espérances, mais à peine le pape Eugène, ennemi des réformes, connut-il le succès du concile, qu'il écrivit une bulle de dissolution au cardinal Cesarini. La lutte éclata entre Rome et l'assemblée, dont le principal but devait la défense de ses droits. Malgré l'ordre reçu, elle ne songea d'abord pas à se dissoudre. L'organisation du travail était très bonne. A l'ouverture de ce qui avait été fait à Constance, on évita le vote par nationalités. Les affaires furent remises à quatre députations chargées respectivement des questions de foi, de la paix temporaire, des réformes dans l'Eglise, et des questions générales. L'assentiment unanime fut donné pour valider les décisions et décrets. Mais dans sa lutte contre le pape, le concile éproua ses meilleures forces. Eugène IV ne reconnut ses édits qu'en 1433 ; le procès ouvert contre lui est déjà alors abouti à sa destitution si l'empereur Sigismond en personne ne fut intervenu à Bâle en sa faveur.

On s'occupa tout d'abord de faire la paix avec les Hussites. Prokopins et Jean Rokycana, députés de la Bohême, parurent le 4 janvier 1433. Après une série de disputes, les choses s'arrangèrent sur la base des *Compunctio* qui leur accordaient quelques-unes de leurs prétentions à la condition qu'ils rentrassent dans le sein de l'Eglise. Ce ne fut qu'une paix apparente, car aucune des deux parties ne tint ses engagements ; elle fut cependant considérée comme le plus beau résultat du concile.

Les décisions prises au sujet de la réforme de l'Eglise ne répondirent pas à l'attente du monde catholique, car elles étaient inspirées par la haine et la lutte contre Rome. Elles visaient surtout à diminuer la puissance temporelle du pape, à limiter ses bénéfices, elles s'occupèrent aussi des onéreuses appellations à Rome. Des décrets isolés de toutes sortes contre les désordres des moines et des prêtres furent considérés comme accessoires, ce qui n'augmenta pas la popularité de l'assemblée. Il se forma un parti d'opposition au Concile. Les orthodoxes se retirèrent laissant le champ aux radicaux. La scission interne du concile devint inévitable et s'accomplit quand fut agitée la question de l'union des Eglises d'Orient et d'Occident.

L'empereur byzantin Jean Paléologue, menacé par les Turcs, s'était adressé dans ce but en même temps au concile et au pape. Des deux côtés, on rivalisa pour aboutir à la fusion des églises, mais le concile se sépara





sur la question de savoir où seraient tenus les délégués byzantins, à Bâle, ou, comme le désirait le parti du pape, dans une ville de France ou d'Italie. Après bien des intrigues et des négociations, les séances devinrent si orageuses en mars 1437 que les bourgeois de la ville s'interposèrent afin d'éviter une effusion de sang. Des

carré, transféré bientôt à Florence où le pape s'entendit devant les Romains soulevés. Là l'arranga l'accord des délégués byzantins avec l'Église d'Occident. Ce fut une paix apparente, comme celle avec les Hussites.

Pendant ce temps, on procéda à Bâle à l'élection d'un nouveau pape, malgré l'opposition des députés de divers pays, et le duc Amédée de Savoie fut choisi. Il fut nommé par un conclave de 39 pères du concile, réunis dans la maison *Zur Mueke* à Bâle, et prit le nom de Félix V. Il éleva ses principaux électeurs au rang de cardinaux, mais n'ouvrit pas ses riches trésors comme on l'espérait. Il ne fut pas confirmé en reconnaissant l'Allemagne. Le trouble et l'incertitude régnaient à part une certaine combinaison politique du concile n'aboutit. Eugène IV avait depuis longtemps soumis la ville de Rome et il recut encore sur son lit de mort en 1437 le serment d'obéissance des princes allemands et du roi.

Le sauf-conduit fut retiré au concile en 1448; il décida de se transporter à Lausanne où Félix V siégeait. L'année précédente déjà, le concile avait obligé les cardinaux créés par Félix V à résister de leurs fonctions et de retourner le dernier à en faire autant. L'absence de ces luttes éternelles, le concile de Bâle donna enfin à Eugène IV un successeur en la personne de Martin V, d'accord avec les cardinaux romains. Il vota sa propre dissolution le 25 avril 1449. [L. S.]

#### BALE (CONFESSION DE FOI DE).

Elle fut rédigée en 1534 par Oswald Myconius, chef de l'église de cette ville après la mort de Jean de Colampade. On pensait autrefois que le dernier en était le véritable auteur, mais Kirchlhofer démontra le contraire dans sa biographie de Myconius (Zurich 1813).

La confession de foi de Bâle tendait surtout à définir le credo de l'église bâloise, vers-à-vis des adhérents secrets du catholicisme, encore nombreux, et des anabaptistes. L'acte fut publié le 21 janvier au nom du Conseil et proposé à l'adoption de la bourgeoisie de la ville et de la campagne.

La confession ne fut pas acceptée sans difficultés. Le point de vue radical et antihérétique adopté au sujet de la Saint-Gême souleva une forte opposition; le maître imprimeur Bonifacius Amerbach opposa même un veto de sa main à la confession proposée. Les réformés strasbourgeois soutinrent les Bâlois dans leurs critiques. Cependant, malgré l'opposition, la bourgeoisie porta la



deux côtés, on avait armé des tiers aux assemblées afin d'augmenter le nombre des voix. Le schisme était complet. Gesarini et son groupe quittèrent le concile dans lequel les éléments radicaux purent prendre contre Rome toutes les mesures qu'ils voulurent. Ludovic, archevêque d'Arles, était à leur tête.

Le procès contre Eugène IV fut repris en 1437 et 1438 et sa suspension et destitution décidées. Mais plus les décisions du concile contre Rome étaient énergiques et unanimes, plus elles lui élevaient de partisans et d'autorité chez les chrétiens d'Occident. L'empereur Sigismond mourut et ses tentatives de rapprochement cessèrent. Eugène IV qualifia le concile de bande de Satan et convoqua un contre-concile à Fer-



confession, qui parut en plusieurs éditions accompagnées de glosses et de citations de la Bible. Jusqu'en 1826, elle fut lue chaque année du haut de la chaire, le mercredi avant Pâques; dès cette époque, elle ne fut imposée qu'au seul clergé. Le parti de la Réforme de l'église, né vers 1860, réussit en 1873 à obtenir du Grand Conseil la suppression définitive de la confession. Un fort parti, adversaire d'une église sans confession, existe cependant encore. — Voir Hagendach: *Kritische Gesch. der ersten Basler Confession*. — Le même: *Johannes Oecolampadi und Oswald Alconicus*. — Nœmeyer: *Coll. Conf. in veritas reform.* — Burekhardt-Biedermann: *Basiliensis Aemulorum und die Basler Reformation*. — Le même: *Zur Publikation des ersten Basler Glaubensbekenntnisses*, dans *ISG* 896, 1359. — E.-F.-K. Müller: *Synopolik*. — Pour la polémique des années 1860 et 1870, voir Brandstetter et Barth.

**BALE (DIOCESE DE)**. Le siège épiscopal de Bâle remonte à l'époque romaine; il paraît avoir alterné entre cette ville et Augst, Augusta Baurica fut probablement la résidence primitive, mais Bâle est cependant mentionnée la première comme résidence vers l'an 500. Le castrum d'Augst (Kaiserstätt) abrita l'évêque au commencement du VIII<sup>e</sup> s., pour peu de temps; dès 618 au plus tard, ce dernier s'établit de nouveau et définitivement à Bâle. L'ancien diocèse, relevant de l'archevêché de Besançon, comprenait avant la Réforme onze chapitres ruraux, dont six en Haute-Alsace, les autres dans les cantons actuels de Berne, Soleure et Bâle, et dans le Pricktal (v. Deffort); il est à remarquer que l'Éguol, Bienne et la Neuchâle faisaient partie non pas du diocèse de Bâle, mais de celui de Lausanne; il faut donc corriger dans ce sens la carte de la page 556).

Après la Réforme, introduite à Bâle en 1529, Porrentruy devint la résidence permanente de l'évêque, tandis que le chapitre s'établit à Neuenburg sur le Rhin, puis à fin 1529 à Fribourg-en-Brigau et enfin en 1679 à Arlesheim. Altkirch devint le siège de l'officialité. La Réforme s'était étendue de Bâle au Birsack et au val de Lanfen, mais l'évêque Christophe Blarer von Wartensee réussit à y rétablir le catholicisme, de sorte que le diocèse ne fut diminué que des terres protestantes bâloises et bernaises. La résidence de Porrentruy était bien dans les limites des terres du prince-évêque, mais hors de son diocèse, de sorte qu'il n'y jouissait que du pouvoir temporel, la ville et l'Ajoie environnante relevant de l'archevêché de Besançon. Pour faire cesser cet état de choses, les deux prélats convinrent d'échanger en 1779 les paroisses des districts de Belle et Deffort, relevant de l'évêché de Bâle, contre Porrentruy et l'Ajoie et le prince-évêque acquit ainsi le pouvoir spirituel. L'ancien diocèse prit fin avec la Révolution française. Le prince-évêque perdit une partie de sa principauté temporelle en 1792 et le reste en 1797. Joseph-Sigismond de Roggenbach, prince-évêque, s'enfuit en 1792 à Bienne, puis à Constance sous la protection de l'empire. A sa mort, le chapitre de la cathédrale, réuni en 1793 à Fribourg-en-Brigau, choisit pour son successeur François-Xavier de Neveu, dernier prince-évêque. Prévê de tout pouvoir temporel et de la meilleure partie de son pouvoir spirituel, celui-ci vint successivement à Constance, Saint-Urbain, Passau, Rheinfelden, et enfin dès 1805 à Offenbourg, résidence de sa famille. En vertu de la Constitution civile du clergé, de 1790, un évêché

du Haut-Rhin fut créé; il comprenait toutes les paroisses du diocèse de Bâle situées dans ce département, de sorte qu'après l'annexion complète de la principauté de Bâle à la France en 1797 il ne resta au diocèse de Bâle que les paroisses situées dans le Birsack, dans le Siggau et le Prickgau. Le diocèse de Bâle perdit définitivement la Haute-Alsace lorsque celle-ci fut réunie au diocèse de Strasbourg par le concordat de 1802. Dès lors, l'évêché de Bâle fut définitivement supprimé. Les tentatives de rétablir l'ancien état de choses, en 1814 et 1815, ayant échoué, de Neveu se résolut en 1827 à renoncer à l'épiscopat. Durant l'Acte de Médiation déjà, il avait été question de créer un archevêché-suisse réunissant aux régions catholiques les décastrats suisses de l'évêché de Bâle. Le projet n'ayant pas réussi, Lucerne entra en pourparlers d'abord avec Berne, puis avec Soleure et Argovie en vue de la création d'un nouvel évêché de Bâle. Les bases d'un accord furent signées les 1-3 mars 1820. L'entente avec Rome ne s'établit que le 26 mars 1828 (Zoug avait remplacé Argovie). Après la publication de la bulle papale du 7 mai, Argovie en décembre 1828, Bâle en 1829, Thurgovie en 1830 et Schaffhouse entrèrent dans le concordat. Ses principales dispositions étaient: transfert de la résidence épiscopale et du chapitre à Soleure; élévation de l'église Saint-Urs au rang de cathédrale. Le nouveau chapitre se composera de 12 chanoines résidents et 5 non-résidents. Berne et Lucerne fourniront chacun trois chanoines et Zoug un. Avec le prévôt de la cathédrale et deux chanoines soléurois, ils formeront le sénat épiscopal ayant le droit d'élire l'évêque. Les cantons diocésains se chargeront des dépenses et des honoraires de l'évêque à raison de leur population.

Le premier évêque du nouveau diocèse fut Joseph-Antoine Salzmann, prévôt de Saint-Leodegard à Lucerne. Une crise éclata de 1872 à 1873 sous l'évêque Eugène Lachat, un grand nombre de catholiques s'étant rattachés à l'église catholique-chrétienne. Le 29 janvier 1873, l'évêque lui-même fut déposé par tous les cantons de son diocèse sauf Lucerne et Zoug. Le chapitre fut dissous le 21 décembre 1874. Une période d'interim commença; elle dura jusqu'à la retraite de Lachat qui devint vicaire apostolique du Tessin. Le Dr Fiala, prévôt de la cathédrale, lui succéda en 1885, mais mourut déjà en 1888.

Le Tessin s'étant détaché de son alliance diocésaine avec Gênes et Milan, un évêché de Lugano fut créé par la bulle de circonscription du 7 septembre 1888, et rattaché à celui de Bâle. Ce lien n'est qu'apparent. L'évêque porte le titre d'évêque de Bâle et de Lugano, mais ne possède aucun droit de juridiction dans le Tessin. Le droit est exercé par un administrateur apostolique nommé par le pape d'entente avec l'évêque. Léonard Haas fut le premier évêque du nouveau diocèse, auquel il donna de nouveaux statuts synodaux en 1896.

Le chapitre est formé actuellement de cinq chanoines résidents et neuf non-résidents ayant à leur tête un prévôt élu par le gouvernement soléurois et un doyen nommé par le pape. Le diocèse bâlois se divise en 21 chapitres ruraux: 6 dans le canton de Berne, 3 dans celui de Soleure, 4 dans Lucerne et dans Argovie, 2 dans Thurgovie, 1 dans Zoug et 1 dans Bâle-Gampagne. L'évêché est de tous ceux de la Suisse celui qui a la plus grande superficie et comprend le plus grand nombre de catholiques, environ la moitié.

*Liste des évêques de Bâle :*

[Justinien, 356.]

Raynchaire, vers 615-620.

Valanus, 751-754.

Haldebertus, 754-778.

Haito, 802-823, † 836.

Udalric I, 823-843.

Richard I, 847.

Frodebert, 858-860.

Adalwin, vers 870.

Hartwig.

Rodolphe I, 872.

Irminge, 883-898.

Adalbero I, 900-915.

Rodolphe II, † 917 (?)

Richard II, 930-948.

Landelaus, 961.

Adalbero II, 999, † 1025.

Udalric III, élu 1025, † 1050.

Thierry, élu 1050 († 1056 ?)

Berenger, élu 1057, † 1072.

Bourcard de Fenis-Neuchâtel, élu

1072, † 1107.

Rodolphe III de Hombourg, élu

1107, † 1122.

Berthold de Neuchâtel, élu 1123. se

retire 1133, † 1137.

Henri I, élu 1133, déposé 1133

Adalbero III, élu 1133, † 1137.

Othlieb de Fribourg, élu 1137, se

retire 1163, † 1167.

Louis de Fribourg, élu 1164, sus-

pendu 1179.

Hugues d'Asoul, élu 1179, † 1180.

Henri II de Hornberg, élu 1180,

† 1190.

Lotold I d'Arbourg, élu 1192,

† 1213.

Walthor de Roteln, élu 1213, déposé

1215.

Henri III de Thonne, élu 1216, † 1238.



Lütold II de Röteln, élu 1238, † 1249.  
 Berthold II de Ferrette, élu 1249, † 1262.  
 Henri III de Neuchâtel, élu 1262, † 1274.  
 Henri IV d'Isny, élu 1275, nommé archevêque de Mayence 1286, † 1288.  
 Pierre I Reich de Reichenstein, élu 1286, † 1290.  
 Pierre II d'Aspelt, élu 1297, archevêque de Mayence 1296, † 1320.  
 Othon de Grandson, élu 1306, † 1309.  
 Lütold de Röteln, nommé par les chanoines, élu 1309, se retire 1311, † 1316.  
 Gérard de Vuipens, nommé par Avignon, élu 1309, † 1325.  
 Hattung Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1325, se retire 1326, † 1332.  
 Jean I de Chalou-Arlay, nommé par Avignon, élu 1325, † 1335.  
 Jean II Sem de Munsingen, élu 1335, † 1365.  
 Jean III de Vienne, élu 1365, † 1382.  
 Wolfhard von Erenfels, nommé par Rome, élu 1381, se retire 1385.  
 Werner Schuler, nommé par les chanoines, confirmé par Avignon, élu 1382, † 1391.  
 Guier de Ramstein, nommé par les chanoines, confirmé par Rome, élu 1382, se retire 1391, † 1395.

Frédéric I de Blankenheim, élu 1391, nommé évêque d'Utrecht 1393, † 1423.  
 Conrad Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1393, se retire 1395, † 1402.  
 Guillaume de Froidefont, nommé par Rome, élu 1393, élu évêque de Tournay en 1399.  
 Humbert de Neuchâtel-Bourgogne, élu 1395, † 1417.  
 Hartmann Munch von Munchenstein, nommé par les chanoines, élu 1417, se retire 1422, † 1424.  
 Kourad Hel, nommé par Rome, élu 1417, se retire 1418, † 1423.  
 Jean IV de Fleckenstein, élu 1423, † 1436.  
 Frédéric II ze Rim, élu 1437, † 1451.  
 Bernhard von Ratsamhausen, élu 1437, se retire 1440, † 1450.  
 Arnold von Rotberg, élu 1451, † 1458.  
 Jean V de Vemmingen, élu 1458, † 1478.  
 Gaspard ze Rim, élu 1479, † 1502.  
 Christophe von Uttenheim, élu 1502, † 1527.  
 Jacques-Philippe von Gundelsheim, élu 1527, † 1553.  
 Melchior de Lichtenfels, élu 1554, † 1575.  
 Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, élu 1575, † 1608.  
 Guillaume Rinek de Baldenstein, élu 1608, † 1628.

Jean-Henri d'Ostein, élu 1628, † 1646.  
 Béat-Albert de Ramstein, élu 1646, † 1651.  
 Jean-François de Schönau, élu 1651, † 1656.  
 Jean-Conrad I de Roggenbach, élu 1656, † 1693.  
 Guillaume-Jacques Rinek de Baldenstein, élu 1693, † 1705.  
 Jean-Conrad II de Remnach-Hirtzbach, élu 1705, † 1737.  
 Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, élu 1737, † 1743.  
 Joseph-Guillaume Rinek de Baldenstein, élu 1743, † 1762.  
 Simon-Nicolas de Montjoie, élu 1762, † 1776.  
 Frédéric de Wangen de Géroldseck, élu 1775, † 1782.  
 Joseph-Sigismond de Roggenbach, élu 1782, † 1794.  
 François-Xavier de Neveu, élu 1794, se retire 1827, † 1828.  
*Nouveau diocèse de Bâle réorganisé*  
 Joseph-Antoine Salzmann, élu 1828, † 1854.  
 Charles Arnold, élu 1854, † 1862.  
 Eugène Lechat, élu 1863, déposé 1873, † 1884.  
 Frédéric Fiala, élu 1885, † 1888.  
*Diocèse de Bâle-Lugano*  
 Léonard Haas, élu 1888, † 1906.  
 Dr Jacques Staumler, élu 1906.

Voir August Bernoulli : *Verzeichniss der Basler Bischöfe bis Ende 16. Jahrh.* dans *Bas. C. VII*, p. 463 ff. — E.-P. v. Müllinen : *Helvetia sacra* I p. 1. — Besnon : *Les premiers évêques de Bâle* dans *ZSK* 12. — Troullat. — A. Büchi : *Die katholische Kirche in der Schweiz*. — Vautrey : *Histoire des évêques de Bâle*. — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta-Taurica*. [C. R. et al. Tr.]

**BALE (ÉVÊCHÉ DE).** La principauté temporelle des évêques de Bâle commence en fait en 999 par le don de l'abbaye de Moutier-Grandval qui fit le roi de Bourgogne Rodolphe III à l'évêque Adalbert II. Elle prit fin en 1815, quand le congrès de Vienne attribua le territoire de l'évêché au canton de Berne. Cette période seule est étudiée ici. Tout ce qui précède l'an 999, périodes préhistorique, romaine et burgonde, se trouve sous **RATACIE** ; l'époque moderne, des 1815, sous **BERNE**.

**I. Formation du territoire et constitution de l'évêché.** L'évêque de Bâle était le suzerain de la ville du même nom ; il nommait au début le conseil, ainsi que tous les fonctionnaires civils. La donation de 999, confirmée en 1032, jeta les bases d'une principauté temporelle qui s'accrut rapidement dans les siècles suivants, soit par dons, soit par achats. L'évêque devint un prince relevant de l'Empire, mais les territoires soumis à son autorité ne l'étaient pas tous au même titre. Dans certains cas il possédait tous les droits, souverains et seigneuriaux, dans d'autres une partie d'entre eux étaient exercés par des seigneurs auxquels il les avait remis en fiefs.

Les possessions des évêques de Bâles s'étendaient, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., dans les cantons actuels de Bâle-Campagne, Soleure et Berne, ainsi qu'en Alsace et dans le Grand-Duché de Bade. Des domaines situés sur la rive droite du Rhin, seule la seigneurie de Schliengen (comportant le bourg de ce nom, les villages de Mauthen, Steinmetstadt, Istein, Hattlingen et des droits de juridiction à Binzen) ne fut séparée de l'église de Bâle qu'en 1803. Ceux d'Alsace, par contre, furent perdus beaucoup plus tôt, les derniers lors de l'incorporation de cette province à la France en 1648. Dans le territoire suisse, les évêques durent hypothéquer successivement à la ville de Bâle plusieurs des seigneuries qui formaient actuellement le canton de Bâle-Campagne. Les prin-

cipaux agrandissements territoriaux de la principauté furent les suivants :

**A. EN SUISSE. I. L'abbaye de Moutier-Grandval**, donnée en 999, avait de grandes possessions et territoires. Avec elle passèrent à l'évêque : Le Sornegau, dans lequel se trouvait la dite abbaye, la Courmeire de Bellelay, comprenant quelques fermes et hameaux autour de l'abbaye du même nom, la Prévôté de Saint-Ursanne. Dépendante primitivement de l'archevêché de Besançon, cette dernière passa sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle en 1139. L'Érguel et Orvin, et enfin quelques localités au bord du lac de Bienna. Ces territoires forment les districts actuels de Moutier, des Franches-Montagnes, de Courtenay, de La Neuveville et une partie du district de Porrentruy.

**II. Le château de Pfeflingen**, donné probablement dans le cours du XII<sup>e</sup> s. à l'église de Bâle par l'empereur Henri II.

**III. Le comté d'Augusta**, donné en 1041 par le roi Henri III. Ce fut l'origine du droit de souveraineté des évêques sur le Sigau, comprenant les seigneuries de Hombourg, Liestal et Waldenburg. En 1400, celles-ci furent hypothéquées à la ville de Bâle pour 22 000 fl.

**IV. Le Buchgau (comté d'Herkingen)**, fut donné en 1080 par l'empereur Henri IV à l'église de Bâle.

**V. La ville de Bienna**, dont le droit d'avouerie parvint à la même église, sans doute au XII<sup>e</sup> s., par l'évêque Bourcard de la maison de Fenis-Neuchâtel.

**VI. La Montagne de Diess**, où les trois souverains étaient partagés entre l'évêque et les comtes de Neuchâtel. Ceux des Neuchâtel passèrent à la branche de Nidau et plus tard à Berne.

**VII. La seigneurie de Laufon.** Le 13 avril 1141, l'évêque Orthlieb de Froburg renonça à ses prétentions sur l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, dont l'avouerie appartenait à l'église de Bâle depuis le XI<sup>e</sup> s. Innocent II l'en avait détaché en 1130. L'évêque revint en retour de celle-ci les domaines de Laufon, Sirentz, Ollingen et Vilmhern.

**VIII. La seigneurie de Girssek.** En 1339, la courtoise d'Arlesheim fut acquise par Lütold d'Arburg pour 80 mares d'argent. Les deux châteaux de Girssek, sur lesquels les comtes de Froburg émettaient des prétentions, furent reconnus à l'évêque en 1245.









passa à la Maison d'Autriche et y resta jusqu'à l'annexion du Sundgau à la France en 1648.

VI. *La seigneurie de Florimont*. Elle parvint à l'église de Bâle en 1309 et fut incorporée à la France en 1648.

C. SUR LA RIVE ORIENTALE DU RHIN. 1. *Brisach*. Les évêques de Bâle exerçaient un droit de propriété sur cette ville en 1139 déjà, mais la souveraineté ne leur fut dévolue qu'en 1185, de moitié avec l'empire. Brisach retourna à l'empire au XIV<sup>e</sup> s.

II. *Le Petit-Bâle*, donné aux évêques au XI<sup>e</sup> s., fut vendu à la bourgeoisie de Bâle en 1392 pour 20 800 fl.

III. *La seigneurie de Schliengen*, appartient à l'évêché dès le XI<sup>e</sup> s.

Avant la Réformation, la principauté-évêché n'a dans son ensemble qu'une histoire que celle de ses évêques. Ceux-ci, préoccupés tout d'abord du soin d'étendre leurs possessions, eurent ensuite à lutter contre la bourgeoisie de Bâle et contre des difficultés financières toujours croissantes. Dominée avec les siècles de la presque totalité des domaines sis hors de la Suisse, l'évêché formait une mosaïque d'États, aux constitutions et aux franchises très diverses, dont l'histoire sera étudiée sous le nom de chacun d'eux. Il se divisait en deux parties, l'une relevant de l'empire et l'autre rattachée à la Suisse par des traités de combourgeoisie avec l'un ou l'autre des cantons.

A. *Partie germanique*, comprenant : 1. L'Ajoie (Els-gau), 29 communes. 2. La seigneurie de Delémont (Salsgau), avec 13 francs villages et 20 mairies. 3. La prévôté et seigneurie de Saint-Ursanne, 7 communes. 4. Les Franches-Montagnes, 5 paroisses. 5. L'abbaye de Bellelay et sa Courtime, combourgeoise de Soleure, 4 com. 6. Les bailliages allemands de Zwingen, 10 communes, de Heflingen, 5 com., de Birsack, 7 com., et les enclaves de Schliengen etc., sur la rive droite du Rhin, 6 com. 7. La Prévôté de Montier-Grandval divisée en prévôté Sur-les-Roches, protestante, et Sous-les-Roches, catholique, combourgeoise de Berne, 22 mairies. Elle était dans une situation politique singulière, relevant de la neutralité helvétique, mais tenue à payer une contribution à l'empire.

B. *Partie helvétique*. 8. La seigneurie d'Érguel, sur laquelle Bienne possédait le droit de banrière, 8 mairies. 9. La mairie de Bienne, combourgeoise de Berne et de Soleure, sur laquelle les évêques n'avaient qu'une faible autorité (nomination du maire), 5 com. 10. La seigneurie de La Neuveville, combourgeoise de Berne, dont l'évêque nommait le châtelain, 2 com. 11. La Montagne de Duesse, 4 com. 12. La seigneurie d'Orvin, où les Bernois possédaient la justice criminelle et ecclésiastique, tandis que l'évêque n'avait que la juridiction civile et quelques revenus, 1 com. 13. Les petites seigneuries de Franquemont, de Chauviller et de La Bourg.

D. *Histoire*. De la Réformation à 1792. La Réforme ayant été introduite à Bâle, l'évêque Philippe de Gundelshemua se retira le 10 juillet 1528 à Porrentruy qui devint ainsi la capitale de la principauté. Son prédécesseur, Christoph d'Uttenheim, avait déjà quitté son antique résidence pour aller mourir à Delémont (16 mars 1527). Quant au chapitre, il s'établit d'abord à Neuchâtel-sur-le-Rhin, puis à Fribourg-en-Brisgau (8 novembre 1529) et revint en 1678 à Arlesheim ; l'officialité alla habiter Altkirch qui appartenait alors à l'évêché. Bienne fut évangélisée par Thomas Wytenbach et adopta la Réforme en 1528 ; en 1530, ce fut le tour de la vallée de Laufen, combourgeoise de Bâle. Guillaume Farel prêcha la nouvelle doctrine dans la prévôté de Montier-Grandval, Sur-les-Roches (1530-1531), en Erguel et à La Neuveville en 1533. Le chapitre de Montier se réfugia à Delémont en 1534. A Porrentruy, aux Franches-Montagnes, à Delémont eurent lieu en vain diverses tentatives de conversion. Aux disputes religieuses s'ajoutèrent des difficultés financières. A la mort de Ph. de Gundelshemua (1553), une vacance d'une année se produisit ; Melchior de Lichtenfels lui succéda, mais il ne fut sacré évêque qu'en 1559. En 1554, il confirma les franchises de Porrentruy. La vallée de Delémont et les Franches-Montagnes demandèrent à être reçues dans la combourgeoisie de

Bâle et l'évêque ne put l'empêcher. Le chapitre de Bâle avait hypothéqué la seigneurie d'Érguel aux Bernois pour 7000 couronnes d'or, parce que les Erguolais avaient formé, l'année précédente, une alliance de combourgeoisie avec Soleure. En 1555, l'évêque dégagea l'Érguel et signa en 1556, avec les habitants de ce pays, sous la médiation de Soleure, un traité dénommé *Franchises d'Érguel*. A la mort de Melchior de Lichtenfels, 17 mai 1575, la principauté était dans une situation très critique ; divisions entre catholiques et protestants, revenus de l'État absorbés par les dettes, indécision du peuple devant les nouvelles doctrines, éloignement du chapitre, ruine de la résidence épiscopale, placée sous la juridiction spirituelle de l'archevêque de Besançon.

C'est dans ces conjonctures que fut élu, le 22 juin 1575, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, « le restaurateur de l'évêché ». A peine nommé, il se mit à l'œuvre avec ardeur : en 1579 déjà, il conclut, à Laurene, une alliance avec les VII cantons catholiques, afin de s'assurer un appui dans la lutte qu'il allait entreprendre contre la Réforme. En 1581, il publia les décrets du concile de Trente et les nouveaux statuts diocésains qui lui donnaient l'autorité nécessaire pour combattre le protestantisme. Il s'attaqua d'abord aux Réformés de sa capitale et, après quelque temporisation, il les expulsa. Puis il s'occupa de faire rompre les alliances particulières de Delémont, des Franches-Montagnes et des bailliages allemands avec Bâle, ainsi que de l'Érguel, de la Neuveville et de Montier-Grandval avec Berne. Au traité de Baden, en 1585, il obtint une indemnité de 200 000 fl. en dédommagement des droits qu'il supprimait encore sur la ville de Bâle, ainsi que la suppression des traités de combourgeoisie de cette ville avec les diverses contrées de ses États. Puis il réussit, à force d'énergie et de ténacité, grâce aussi aux missionnaires jésuites, à ramener au catholicisme les habitants du Lauffonnis (1595). Il fit les mêmes tentatives dans les vallées de Montier et de Tavannes et proposa à Berne d'abandonner ses droits sur Bienne, si l'État bernois renouçait à sa combourgeoisie. Un traité d'échange connu sous le nom de *Bieler Tauschhandel* fut signé en 1598.

Mais Bienne ne l'entendait pas ainsi, car elle aurait été privée de son droit de députation à la Diète. Elle s'adressa donc à ses combourgeois, Fribourg et Soleure, qui intervinrent et le traité d'échange resta sans effet. Pour assoir plus solidement encore la religion catholique dans ses États, Christophe Blarer installa un couvent de Jésuites à Porrentruy en 1591 et construisit un collège à leur usage en 1604. Puis il fit rebâtir et fortifier son château. En 1592, une imprimerie fut établie à Porrentruy, afin d'aider à la lutte contre le protestantisme en imprimant surtout des ouvrages liturgiques ou classiques. Le château de Roche d'Or, sur le Lomont, qui pouvait devenir une menace pour sa sûreté, fut démolí en 1595. Pour fortifier son autorité, il refonda la constitution de la ville de Porrentruy et détermina exactement les droits de tous ; prince et sujets, magistrats et bourgeois. Enfin il n'oublia pas les finances : il fallut payer les dettes de la principauté et les dépenses causées par ses institutions nouvelles ; avec bien des difficultés, il fit rentrer dans la mense épiscopale tous les liefs de l'évêché menacés de caducité et dont, jusque-là, les bénéfices étaient perdus pour le trésor de l'État. Il reprit un privilège vendu au XIV<sup>e</sup> s. à la ville de Bâle, celui du monnayage, et mourut en 1608. Sous son successeur, Guillaume Rinck de Baldenstein, la peste sévissait à Porrentruy et dans la vallée de Delémont, et elle fit une centaine de victimes. Un nouveau traité fut signé avec Bienne qui reconnut l'autorité du prince comme seigneur territorial et qui dut renoncer à toutes ses prétentions sur l'Érguel, sauf le droit de banrière. Un couvent de sœurs jésuites fut établi à Delémont (1609) et un pareil à Porrentruy (1619).

Mais une catastrophe vint fondre sur l'évêché : la guerre de Trente ans. Le prince de Baldenstein adhéra à la Ligue catholique et renouça ainsi à sa neutralité. C'est dans ces circonstances que Henri d'Orsini monta sur le trône (1628). L'empire imposa à l'évêque



une contribution de guerre de 30 000 fl. et une conscription de 3000 hommes (1629). Les impositions accablèrent la principauté : 4000 fl. durent être versés chaque mois. Réunis en 1629 et en 1636, les États du pays procédèrent à la répartition de ces charges énormes pour l'époque et surtout pour une contrée si pauvre. La famine et d'autres calamités s'ajoutèrent à la guerre ; l'évêché lui-même devint le théâtre des opérations, et le d'Allemans Othon-Louis, venant de Belfort, assiégea Porrentruy. Le 20 mars 1634, il réclama la reddition de la ville. Grâce à l'intervention de la France, l'armée se retira enfin, sans avoir mis le feu à quelques villages : Alle, Fontenais et Courtedoux.

Le marquis de Bourbonnès soupçonnait le prince-évêque d'être favorable aux Espagnols et il l'obligea à entretenir une garnison française. Enfin des bandes pillardes de Hongrois, de Lorrains, de Groates, d'Écossais et d'Allemands ravagèrent le pays. En 1635, le marquis de la Force, général des armées françaises du Rhin, assiégea Porrentruy avec 20 000 hommes. La ville se rendit au bout de deux jours. On évalua les frais de l'occupation qui s'ensuivit à plus de 80 000 lb. bâloises. Les habitants des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont souffrirent aussi de cette guerre. Quant à ceux de la partie helvétique, ils furent moins atteints. Bernard de Saxe-Weimar avait établi son quartier-général au château d'Angenstein. En 1646, le prince Henri d'Orléans, qui avait erré de Dornach à Birsbeck et à Delémont, mourut ; il avait assisté impuissant à la ruine de ses États. Son successeur Béat-Albert de Ramstein ne put prendre possession de sa résidence qu'en 1650, après que le capitaine de Vignancourt eut abandonné Porrentruy, conformément au traité de paix ; cette ville avait été occupée par l'ennemi pendant seize ans.

Le prince de Ramstein ne régna que deux ans et il fut remplacé par Jean-François de Schönau, à qui incombait le soin de relever l'évêché. Le château de Porrentruy fut restauré et un couvent de capucins construit en 1655 à Porrentruy. Delémont en possédait un depuis 1628, et, non sans difficultés, il en bâtit un autre pour les sœurs Annonciades en 1666. Pour couvrir les dettes de l'évêché provenant de la guerre de Trente ans, une assemblée des États décida, en 1659, d'instituer un impôt extraordinaire, l'*parcise*, perçu sur certaines denrées, qui fut supprimé déjà en 1668, grâce à l'administration sage et prévoyante du prince Jean-Conrad de Roggenbach, élu en 1659. Un autre impôt, celui des *petits maïs*, fut aussi établi ; il devait servir à l'entretien de la garnison suisse du prince. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1666 et 1675, ramena les Français dans l'évêché. Ils traversèrent le pays en y faisant de nouvelles réquisitions et en y commettant des déprédations de toutes sortes. Lors de la réouverture de l'Édit de Nantes, de nombreux réfugiés traversèrent le Sud de la principauté et l'une ou l'autre famille s'établit à la Neuveville, à Biemme, dans l'Érguel ou la Prévôté.

Pour renouveler l'alliance avec les VII cantons catholiques, le prince Guillaume-Jacques Rinck de Balldenstem, élu en 1693, fit voter 30 000 fl. et des fêtes brillantes furent célébrées à Porrentruy en l'honneur des délégués suisses. L'évêché envoya deux délégués à la paix de Hyswick (1697), afin d'obtenir la restitution des biens de Hilsompierre et de Perrette, retenus illégalement par Louis XIV. Le premier seulement lui fut rendu. Une contestation s'éleva en 1705 entre l'évêque et ses sujets de Moutier-Grandval. Le bandelier Wisard ayant réservé d'un ton hautain le serment de fidélité, le nouvel évêque, Jean-Conrad de Heimsach, refusa d'accepter le serment et Wisard fut révoqué ; il recourut alors à Berne qui envoya 4000 hommes aux frontières. On négocia à Nidau (1706) ; l'ancien édit de choses fut reconnu et le bandelier dut s'humbleter devant le prince. Peu de temps après (1711) fut conclu le traité d'Arberg qui sépara la prévôté en deux régions bien distinctes pour éviter tout nouveau conflit religieux : celle de Sous-les-Roches fut attribuée aux catholiques et celle de Sur-les-Roches aux protestants.

L'évêque Jacques-Sigismond de Heimsach fit construire à Porrentruy (1716) le séminaire du diocèse avec une pagerie pour les jeunes nobles. Il fit aussi édifier le vaste château de Delémont (1719-1728) dont les plans sont dus à l'architecte Racine, de Besançon. C'est ce prince qui édicta l'ordonnance de 1724, cause des troubles de l'évêché (1730-1740) (voir Ajoie). L'agitation commença en Ajoie s'étendit partout, dans la Vallée de Delémont, aux Franches-Montagnes, à Lauton et dans l'Érguel. Les habitants de l'Ajoie furent soutenus par ceux des bailliages de Delémont et de Zwingen, par les abbés de Saint-Ursanne et de Bellelay. Le dénouement de cette lutte de dix ans eut lieu le 26 octobre 1740 ; les *commis* d'Ajoie furent décapités et écartelés et de nombreuses condamnations prononcées. C'est ainsi que les fils de Pierre Péquignat, Étienne et Laurent, furent condamnés à quinze et cinq ans de galères, Jean-Georges Brunat, secrétaire de la ville, eut le poing coupé et la tête tranchée. Le maître bourgeois Pierre-François Choudat, convaincu d'avoir été favorable aux rebelles, ne dut la vie sauve qu'à de nombreuses interventions, entre autres à celle de l'archevêque de Besançon. Le clergé ne fut pas plus épargné : dix-huit prêtres de l'Ajoie subirent différentes peines, l'abbé de Bellelay, Sénon fut destitué de sa charge de président des États de l'évêché. Ces condamnations impitoyables ont fait sur le peuple une impression profonde et qui n'est pas étrangère au mauvais souvenir laissé dans le pays par les princes-évêques en général. A ces châtiements s'ajouta le payement des frais de l'occupation française ; 230 000 lb. bâloises furent mises à la charge des États plaignants. L'*arceise* fut rétablie et il fallut près d'un quart de siècle pour rembourser cette dette.

Le règne de Joseph-Guillaume Rinck de Balldenstem fit oublier le précédent. Prince doux et pacifique, il établit à Porrentruy une manufacture de coton et une de fer à Bellefontaine et rendit d'excellentes ordonnances de police et d'administration, fit construire des routes, rebâtit l'hôtel de ville et l'hôpital de Porrentruy. Simon-Nicolas de Montjoie fut un homme lettré et ami des arts ; il fit construire l'hôtel de ville de Porrentruy, et c'est à cette époque que fut institué le régiment de l'évêque de Bâle au service de la France (1768-1792). En 1770, la principauté comptait 55 235 hab., 87 paroisses, 333 villes, villages et hameaux. Devenu vieux, l'évêque de Montjoie se choisit comme coadjuteur J.-B. Gobel qui devait jouer un si grand rôle dans la suite. Le prince Frédéric de Wangen de Géroldseck le remplaça et sut se faire aimer comme lui. Mais une grande disette causa d'innombrables misères en Ajoie, de 1770 à 1775. En 1776, Frédéric de Wangen fit une tournée triomphale dans ses États où il fut accueilli avec enthousiasme. A cette époque, la cour de Porrentruy reçut à diverses reprises la visite de la princesse Christine de Saxe, sœur de la dauphine de France, mère de Louis XVIII. C'est à Frédéric de Wangen qu'on dut l'échange des paroisses dépendant de l'archevêché de Besançon contre celles d'Alsace (voir Ajoie). Le prince Joseph-Sigismond de Roggenbach fut moins heureux. Il promulgua diverses ordonnances concernant les incendies, les écoles, la vente du blé et il établit un orphelinat à Delémont, mais ces mesures n'apaisèrent pas le mécontentement du peuple. En 1790 déjà, à l'instar de ce qui s'était passé en France, les syndicats et députés des États de l'évêché rédigèrent un mémoire de doléances, dû à la plume de l'abbé Lémann, dans lequel étaient exposés les griefs et réclamations du pays. Ce mémoire fut transmis aux États généraux de France le 19 avril 1791. Le mouvement révolutionnaire prenait corps. En fête se trouvait l'évêque Gobel, élu député aux États généraux de 1789 par le clergé de la Haute-Alsace, d'où il était originaire, et son neveu Joseph-Antoine Benguerel, ancien membre du Conseil aulique et syndic des États de l'évêché depuis 1784. Le 20 mars 1791, 500 Autrichiens, appelés par le prince, arrivaient à Porrentruy. Les États se réunirent le 16 mai et critiquèrent ouvertement Joseph-Sigismond pour avoir fait venir des troupes étrangères à son service. La mort de Léopold I<sup>er</sup> d'Autriche (1<sup>er</sup> mars 1792) précipita les événements. La France déclara la guerre à l'Autriche et fit occuper



la partie germanique de l'évêché par 2000 soldats, sous les ordres du général Custine. Les Autrichiens se retirèrent et le prince-évêque s'enfuit à Bienne (nuit du 28 au 29 avril 1792), après avoir institué un Conseil de régence pour expédier les affaires. Rengguer qui s'était sauvé en France, revint aussitôt à Porrentruy, protégé par les soldats français. Il tenta vainement de s'emparer du château (17 mai) et se réfugia de nouveau en France d'où il lança une proclamation au peuple d'Ajoie. Des arbres de liberté furent plantés partout (21 octobre). Le 27 octobre arrivèrent trois commissaires de la Convention qui déclarèrent que la troupe apporterait le vœu des habitants, libres de se donner une constitution. Le lieutenant-colonel Delmas, appelé à Porrentruy, y arriva le 27 et se fit le complice des intrigues de Rengguer et de Gobel devenu archevêque constitutionnel de Paris.

III. **La République rauracienne** (27 novembre 1792-23 mars 1793). Ne se sentant plus en sûreté à Bienne, l'évêque Roggenbach alla se fixer le 3 décembre à Constance où il mourut en 1794. Le 27 novembre, Rengguer et les anciens députés s'érigèrent en assemblée constituante au château de Porrentruy. Le 9 décembre, proclamation du général Biron, annonçant au peuple qu'il pouvait destituer ses anciens maîtres et se choisir telle forme de gouvernement qu'il lui paraîtrait. Des simulacres d'élections eurent lieu le 16 décembre et l'Assemblée des États se réunit pour la première fois le lendemain. Le 18, on proclama de fait l'établissement de la République rauracienne qui comprenait 4 communes de Saint-Ursanne, la vallée de Delémont et Laufon. On vota une constitution copiée sur celle de la France. Mais des rivalités mesquines et des jalousies provoquèrent des discussions au sein de la jeune république. On en voulut surtout au Triumvirat qui exerçait sa tyrannie, soit à Rengguer, Gobel et Demars. Une députation de leurs amis fut envoyée à Paris, soi-disant pour remercier la république de sa protection, en réalité pour lui demander une alliance et des subsides. Dès lors, on organisa la république; on imita toutes les institutions de la grande sœur voisine, on réduisit à 48 les membres de l'Assemblée nationale devenue la Convention. Bref, Rengguer et Gobel régnaient en maîtres. Mais, le 7 janvier 1793, Gobel fut rappelé à Paris. Les luttes continuèrent à Porrentruy et bientôt un club des patriotes soutenus par les volontaires nationaux, mit les triumvirs en accusation. Demars proclama alors l'état de siège dans le pays et laissa les nouvelles élections qui eurent lieu, en privant du droit de vote les trois quarts des citoyens. Ses excès le firent rappeler (4 février) et il fut remplacé par le général Desprez-Lasserre et plus tard par Mieskowski. Le 7 février, trois commissaires de la Convention française arrivèrent en Ajoie pour informer au sujet de la réunion de Porrentruy à la France. Un vote fut organisé; sur 115 députés, 77 en furent exclus et 38 seulement admis à voter. Avec 3 autres qui se rallièrent à la France, la réunion fut votée par 41 voix. Là-dessus, la Convention rendit un décret acceptant le vœu librement émis par le peuple souverain de Porrentruy (23 mars).

IV. **Le Département du Mont-Terrible** (23 mars 1793-17 février 1800). Le pays forma le 85<sup>e</sup> département français sous le nom de Département du Mont-Terrible. L'Ajoie, réunie à la prévôté de Saint-Ursanne et aux Franches-Montagnes, forma le district de Porrentruy avec 8 cantons : Porrentruy, Cornol, Chevèze, Cauve, Saint-Ursanne, Epanvillers, Saint-Bras et Saingelégier, tandis que la vallée de Delémont et celle de la Burse formèrent le district de Delémont comprenant 5 cantons : Delémont, Vignes, Gléviérier, Laufon et Bieznach. Le nouveau département fut occupé par des volontaires de la Drôme sous les ordres du général Ferrières et la Convention envoya trois commissaires : Laurent Monnot et Hiltzer, qui, le 4 avril, lancèrent une proclamation prescrivant d'organiser des élections en assemblées primaires, des autorités municipales, administratives et judiciaires et rendant obligatoires pour le pays les lois de la république française. Les élections eurent lieu le 23 avril et donnèrent une majorité aux partisans de Rengguer qui devint procureur-général-syndic. Des fêtes furent organisées pour animer le zèle

des patriotes; un Comité de salut public et un club jacobin furent créés à Porrentruy; enfin, la guillotine arriva elle aussi. Mais la rareté des vivres et une réglementation du commerce causèrent un grand mécontentement. Bientôt la lutte éclata entre le Directoire départemental et la municipalité de Porrentruy; Delémont appuya les jacobins ajoulois.

Dans la vallée de Laufon, éclata une insurrection, de même qu'à Delémont; elles furent durement réprimées. La Constitution de 1793 fut acceptée par 1597 oui contre 1007 non. Ignace Rougemont et Antoine Lémane furent élus députés à la Convention. Un bataillon de 1000 volontaires devait être constitué, mais les Rauraciens préférèrent désertir et l'on n'arriva pas à trouver un nombre suffisant de soldats. De nombreux émigrés comptaient un coup d'état à la frontière pour rétablir le prince-évêque, mais celui-ci refusa d'y prêter la main. Bientôt Rengguer et Lémane, suspects aux commissaires français, furent mis en accusation. Ils triomphèrent cependant et Rengguer obtint une indemnité. De nouveaux événements se produisirent; c'est d'abord la Terreur avec son cortège de persécutions, d'intrigues et de condamnations à mort. Le culte de la déesse Raison est introduit partout, les biens du clergé et les objets du culte sont confisqués et vendus comme bien de la nation. Mais Gobel tomba à son tour, entraînant son neveu avec lui; il fut exécuté à Paris le 25 avril 1794. Le représentant Bernard fut le tribunal révolutionnaire qui jugea sans pitié les gens prévenus de crime public. Rengguer voulut imposer sa domination au Comité de surveillance. Il ne réussit pas et se fit nommer commissaire des grains. Comme il avait touché 133 000 lb. sans rendre aucun compte, il prit le parti de s'enfuir. Il mourut dans la misère en 1818.

L'évêque Xavier de Neveu, successeur de J.-S. de Roggenbach dès le 2 juin 1794, recut une indemnité pour la perte de ses États. Le rôle politique des évêques de Bâle était fini! Le 9 thermidor marque aussi la fin du Comité de Porrentruy. Le Directoire réussit à rétablir l'ordre et la paix religieuse, puis il reforma l'administration. Les déserteurs furent amnistiés, les églises rouvertes, les prisons vidées ou presque. Enfin, le 23 mars 1795, le bataillon du Mont-Terrible fut dissous. Le département s'accrut, le 29 février 1797, du pays de Montbéliard avec trois arrondissements : Montbéliard, Audincourt et Dessenans, au total 47 communes.

Jusqu'à cette époque, le reste de l'ancien évêché était resté dans une situation politique assez incertaine; compris dans la neutralité helvétique, les différentes régions formèrent des républiques assez indépendantes. Le traité de Campo-Formio (17 oct. 1797) eut pour conséquence l'annexion de ces différentes contrées au Mont-Terrible: Erguel, La Neuveville, Bienne, Montier-Grandval, Bellelay, Orvin et la Montagne de Diesse formant cinq cantons: Montier, Malleray, Courclary, Bienne et Neuveville, en tout 22 communes, et 27 000 âmes. Le département entier comprenait 210 communes, 21 cantons et 77 000 hab. Une nouvelle administration fut imposée; on supprima les droits féodaux, on accorda la liberté civile, la liberté du commerce et de l'industrie, on abolit les corporations d'artisans, on reforma l'enseignement, le pays fut compris dans le concordat, les communes municipalisées et enfin les bourgeoisies supprimées. A Porrentruy, l'école centrale remplaça l'ancien collège des Jésuites et un jardin botanique fut créé. Mais les impôts directs et indirects accablèrent le peuple; des emprunts forcés furent émis, les frais d'administration étaient élevés, le papier-monnaie déprécié. Malgré les agrandissements de 1797, le département était considéré comme trop peu étendu. Le commissaire Perrot envoyé à Porrentruy en 1799 fit un rapport très défavorable sur l'état d'esprit de la population, si bien que le premier consul supprima le département par une loi du 17 février 1800 et le réunit au département du Haut-Rhin.

V. **Le Département du Haut-Rhin** (17 février 1800-27 janvier 1814). Chef-lieu: Colmar; Porrentruy, devenu sous-préfecture, forma le 2<sup>e</sup> arrondissement (4 cantons : Ajoie, Saint-Ursanne, Franches-Montagnes et



Montbéliard et Delémont le 4<sup>e</sup> arrondissement (5 cantons : Delémont, Laufon, Montier, Courtévry et Biemme). L'histoire de cette période comporte peu d'événements politiques et se réduit à des conscriptions et à des réquisitions. Le pays donna à Napoléon les généraux et officiers : Vorol, de Tavannes, Comman, de Gourgney, Hollmeyer, de Bassecourt, Gressot, Theubet et Jaquet, de Porrentruy, Samuel-Gottlieb Grass, de la Neuveville qui servit aussi en Prusse et à Naples. En 1813-1814, il connut le passage des Alliés. Napoléon tombé, une nouvelle destinée attendait l'ancien évêché : le 27 janvier 1814, le baron d'Andlau-Birseck en prit possession au nom des puissances alliées, en attendant que le sort en fût fixé.

**VI. Gouvernement du baron d'Andlau-Birseck.** (27 janvier 1814-23 août 1815). L'évêque Xavier de Noyen eut pouvoir à ce moment reprendre possession de l'ancien évêché, appelé le plus souvent pendant cette période l'ancien évêché de Porrentruy. Il eut, en même temps, aux puissances alliées pour revendiquer ses droits sur les bailliages protestants ; on ne l'écouta point. On attribua au baron d'Andlau l'ambition de garder ce pays pour lui. Quoiqu'il en soit, il en transforma complètement l'administration, bouleversa la législation civile et pénale et fit rentrer les impôts avec une grande dureté. Dans la partie catholique, son gouvernement fut accepté sans trop de récriminations, mais dans la Prévôté, dans l'Erguel, à Biemme et à La Neuveville, il fut très combattu. Du reste, Berne cherchait à rétablir ses droits sur ses anciens bourgeoises. Dans le pays même, de grosses divergences existaient au sujet du sort futur de l'ancien évêché ; les uns demandaient à rester unis à la France, d'autres voulaient former un nouveau canton suisse ; d'autres enfin demandaient sa réunion à Berne ou à Bâle. Sans consulter la population, le Congrès de Vienne décida, le 23 mars 1815, de réunir la plus grande partie de l'ancien évêché principalis épiscopal au canton de Berne. Le nouveau territoire fut donné à Neuchâtel et un district d'environ trois lieues à Bâle (Birseck). Le 23 août 1815, le commissaire fédéral Jean-Conrad Escher, de Zurich, en prit possession au nom de la Diète fédérale. L'acte de réunion fut discuté et signé à Biemme, le 14 novembre et le 21 décembre de la même année, à Delémont, Berne prenant possession de son nouveau territoire.

**VII. Institutions.** Les institutions de ce pays étaient aussi compliquées que ses États étaient bigarrés. Les princes-évêques possédaient le droit de souveraineté sur toute la principauté, mais les coutumiers de chaque région y apportaient bien des restrictions. L'évêché relevant de l'Empire, la nomination de l'évêque devait être agréée par l'empereur. Le prince recevait de l'empereur l'investiture féodale pour les « liefs ecclésiastiques, les mines et minerais, les pays, les gens, bourgeois, châteaux, villes, villages, hameaux, haute et basse justice, le droit de prononcer dans le cas de peine capitale, les droits de chasse et pacage », etc. L'engagement à respecter les coutumes, privilèges, libertés de même que les biens et les personnes. Du reste, de tout temps, mais surtout depuis Christophe Blarer, les évêques cherchèrent à concentrer le pouvoir entre leurs mains et à se détacher le plus possible de l'Empire. Ils avaient le droit de faire la paix, de déclarer la guerre, de conclure des alliances, de lever des troupes, de décréter les droits d'entrée, de sortie et de transit, de s'attribuer la régle de la chasse, de la pêche, de battre monnaie, du sel, etc. Les lois, ordonnances, règlements de police administrative émanaient du prince, ou des conseils ou officiers. Les lois financières étaient préparées en collaboration avec ses États ; mais elles devaient respecter les privilèges et constitutions de chaque région. Les lois civiles étaient, en général, basées sur le droit romain ; pour celles qui régissaient la partie germanique, il y avait droit d'appel devant la cour d'empire à Weizlar ou celle de l'empereur à Vienne. Les bailliages avaient à leur tête des barlles, des châtelains ou des maires. Quant à l'administration même du pays, elle comprenait le haut Chapitre qui comptait 25 membres avant la Réformation et 18 après. Les titulaires en étaient nommés par le pape lorsque la vacance

se produisait dans les mois impairs et par le chapitre lui-même dans les autres cas. L'évêque était choisi parmi les chanoines en présence d'un commissaire impérial. Les candidats devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse. Le haut Chapitre formait la cour du prince ; les dignitaires en étaient le prévôt, le doyen, le chantre, le gardien et l'archidiacre. Sans l'assentiment du Chapitre, l'évêque ne pouvait aliéner les domaines et les droits de l'Église par vente ou engagement hypothécaire. Après le haut Chapitre venaient les grands officiers héréditaires ; c'étaient des nobles qui remplaçaient dans la maison du prince les fonctions d'eunuchs trauchants, chambellans, échansons. La principauté avait en outre quatre conseils : 1<sup>o</sup> *Le Conseil intime* ou Conseil des ministres de 4 ou 5 membres ecclésiastiques ou séculiers, choisis parmi les trente-deux familles nobles encore vassales de l'évêché et dont l'un présidait le Conseil ecclésiastique, un autre le Consistoire et un troisième le Conseil d'État ; 2<sup>o</sup> *La Cour consulaire* ou Tribunal consistorial, composé de 19 membres dont le président était le suffragant de l'évêque ; 3<sup>o</sup> *Le Conseil aulique* ou Conseil de justice, de 18 membres, dont le nombre fut réduit plus tard à 7, et formé d'hommes de loi, bourgeois pour la plupart ; 4<sup>o</sup> *Le Conseil de la Chambre des comptes* ou des finances. Le président ou le secrétaire de ces conseils ainsi que les autres fonctionnaires étaient nommés et rétribués par le prince. De nombreuses commissions étaient rattachées à ces conseils (par ex. celles des liefs, du commerce et des péages, des limites territoriales, des tabellions et des notaires, des eaux et forêts, de la classe, de la pêche, des forges, de police, etc.). Le siège de ces différents conseils ou commissions était à Porrentruy.

**ÉTATS DE L'ÉVÊCHÉ.** L'origine de cette Assemblée n'est pas connue ; les États de l'Évêché datent probablement de la fin de la féodalité et ils se sont constitués à travers les siècles. La présidence en venait d'habitude à l'abbé de Belvalley. Ils furent réunis assez régulièrement pour discuter des affaires importantes de l'évêché, en particulier pour voter les impôts et autres charges. A la suite de contestations entre le prince et ses États, la cour impériale de Vienne décida le 18 janvier 1730 que ceux-ci ne pouvaient s'assembler ni formuler aucune proposition sans l'autorisation du souverain, que l'évêque avait seul le droit de convoquer les États et de fixer les objets à traiter. Des statuts furent élaborés de 1734 à 1752 pour en régler l'organisation intérieure. En voici quelques dispositions : le prince nomme le président, choisi dans le haut clergé, mais il est libre dans son choix ; il peut ratifier ou rejeter les décisions de l'Assemblée ; les États ecclésiastiques, ceux de la noblesse et du tiers-état, les villes et les bailliages ne peuvent nommer chacun qu'un ou deux députés. Les États de l'Évêché furent réunis pour la dernière fois le 25 avril 1791.

**COMPOSITION ET ORDRÉ DE PRÉSENCE.** — I. *État ecclésiastique* : 1<sup>o</sup> Chapitre de Moutier-Grandval, un député occupant la première place ; Chapitre de Saint-Ursanne ; 2<sup>o</sup> Chapitre de Saint-Imier (avant la Réformation) ; 3<sup>o</sup> Abbaye de Belvalley ; 4<sup>o</sup> Chapitre ou Chapitre de saint Michel à Porrentruy ; 5<sup>o</sup> Prévôt d'Isleau ; 7<sup>o</sup> Chapitre de Salginon, district du val de Delémont. — II. *Noblesse* : Toutes les familles nobles possédant des terres dans la principauté nommaient un député qui ne devait pas être un des officiers assermentés du prince. — III. *Ville-États* : 1<sup>o</sup> Ville de Biemme ; 2<sup>o</sup> La Neuveville ; 3<sup>o</sup> Ville de Delémont ; son député votait indépendamment de celui des treize francs villages ; 4<sup>o</sup> Porrentruy ; 5<sup>o</sup> Saint-Ursanne (rien de commun avec la Prévôté de ce nom) ; 6<sup>o</sup> Laufon (indépendant de celui de Zwingen) ; 7<sup>o</sup> Château et seigneurie de Pöflingen ; 8<sup>o</sup> Château et seigneurie de Birseck ; 9<sup>o</sup> Château et seigneurie d'Erguel ; 10<sup>o</sup> Seigneurie d'Ajoie ; 11<sup>o</sup> Vallée de Delémont ; 12<sup>o</sup> Prévôté de Moutier-Grandval (Sur-les-Roches et Sous-les-Roches) ; 13<sup>o</sup> Francelles-Schönbogen La Montagne de Bresse et la petite seigneurie d'Orvin (aujourd'hui pas un État. Quand ceux-ci ne comprenaient pas la partie helvétique, ils comptaient seulement 18 députés.









datées de cette troisième période sont des grès-chen de 1595. Après lui frappèrent encore monnaies : Guillaume Rinek de Baldenstein, Jean-François de Schönau, Jean-Conrad de Bogenbach, Jean-Conrad de Reinach et Joseph-Sigismond de Bogenbach, dont les dernières pièces furent frappées à Solerne et à Porrentruy en 1786 et 1788.

*Bibliographie* : Fronlat. — Quinquerez : *Institutions*. — H. Meyer : *Die Deuare und Bräuteren der Schweiz*. — Berstett : *Münzgesch. des Zähringen-Büscheln Fürstenthums*. — H. Dannenberg : *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sachs. und frank. Kaiser*. — A. Michaud : *Les monnaies des princes-évêques de Bâle*. — Eng. Demole : *Les débits probables du monnaie-épiscopat bâlois*, dans *HSN XXII*. [AB.M.]

**BALE (HEURE DE)**. Du moyen âge à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., l'heure de Bâle était de 60 minutes sur l'heure généralement employée. Sur les causes de cette singularité, Stumpf et Wurstsen jusqu'à Pierre Orfs et Jean de Müller entre autres, ont émis deux hypothèses. Les uns faisant remonter l'origine de l'heure de Bâle à une mesure prise autrefois pour déjouer une attaque de l'ennemi ; les autres l'attribuaient à un événement du Concile de Bâle. Elles ne sont pas plus satisfaisantes l'une que l'autre. L'explication des savants du XVIII<sup>e</sup> s., de Jacob-Christoph Beck et Daniel Bernoulli notamment, est plus fondée quoique également fautive : le premier cadran solaire avançait d'une heure, avance qui se répérait sur les autres cadrans, puis sur les horloges calculées d'après ceux-ci. En réalité, l'heure de Bâle procédait de la façon de compter et de frapper les heures au moyen âge.

Au début de l'année 1779, on tenta vainement de supprimer l'heure bâloise, mais elle subsista jusqu'à la Révolution. Lorsque, le 5 février 1798, le Grand Conseil de l'ancien Bâle se réunit pour la dernière fois, il déclara l'introduction de l'heure générale dans la ville. — Voir M. Fallet-Scheurer : *Die Zeitmessung im alten Basel*, dans *BZ XX*. [C. R.]

**BALE (MISSIONS DE)**. (Société évangélique des missions de Bâle.) La Société évangélique des missions fut fondée le 25 septembre 1815 à la cure de Saint-Martin, à Bâle, par un comité de six membres sous la direction du pasteur von Brunn et à l'instigation de Christian-Friedrich Spittler, alors secrétaire de la *deutsche Christentums-gesellschaft*. On songea d'abord à instituer seulement une école missionnaire, destinée à former des missionnaires pour d'autres sociétés. Elle fut ouverte le 26 août 1816, avec sept élèves sous la direction de l'inspecteur Blumhard. Les premiers qui en sortirent furent envoyés à la société néerlandaise des missions, à Rotterdam, et un plus grand nombre à la mission anglicane à Londres. Dès 1821 cependant, la mission de Bâle envoya elle-même ses missionnaires chez les Amérindiens et Parbars de *Transcaucasie*, puis en Perse jusqu'à ce qu'un missionnaire, Nicolas P<sup>r</sup>, le lui interdît, en 1835. Une mission envoyée dans la république de *Liberia* en 1827 fut supprimée en 1832. Malgré des pertes importantes, la mission de la *Côte d'Or* eut de meilleurs résultats ; commencée en 1828 sur les territoires alors dans, elle fut reprise en 1843 après une courte interruption. On pénétra de proche en proche dans l'intérieur du pays jusque chez les *Achantis* ; de grandes communautés furent créées au cours des années, des écoles s'ouvrirent, deux dialectes du pays furent étudiés, ceux d'Akra et des Achantis, dans lesquels les missionnaires Zimmermann et Christaller traduisirent la Bible et publièrent des ouvrages scolaires et religieux. L'enseignement fut systématiquement organisé : depuis l'école primaire à l'école normale pour instituteurs et évangélistes, et un excellent personnel indigène fut aussi constitué. Le pays fut développé par l'agriculture, l'élevage du bétail et l'industrie. Les ateliers de menuisiers, charpentiers et serruriers édifiés sur la côte, et dirigés par des maîtres européens, permirent de former un grand nombre d'ouvriers dont la renommée s'étendit le long de l'Ouest africain. Des routes commerciales furent même ouvertes par la mission entre la côte et l'intérieur. La mission lutta également contre les misères sociales du peuple, la paresse et l'immoralité paenne, et chercha à élever le niveau écono-

mique du pays. Pendant plusieurs dizaines d'années, avant que le gouvernement anglais introduisît une administration régulière, elle fut ainsi le seul élément de civilisation de la Côte d'Or. En 1885 fut encore ajoutée une mission médicale. Lorsqu'éclata la guerre européenne, l'église missionnaire bâloise de la Côte d'Or comptait plus de 25 000 fidèles répartis en 11 stations principales et 185 stations annexes. Les écoles et établissements d'éducation étaient fréquentés par 7800 élèves. Les 55 membres européens de la mission étaient secondés par 206 indigènes dont 21 évangélistes. La mission, malgré la reconnaissance officielle du gouvernement anglais, vit en 1918, à la suite de la guerre européenne, ses missionnaires purement et simplement chassés du pays, et son œuvre eut ainsi une fin lamentable.

Dès 1834, la mission de Bâle ouvrit un champ d'activité sur les côtes Sud-Ouest de l'Inde, où elle occupa avec les années les territoires de *Malabar, Canara, les Malabates du Sud, Coorg* et les *Malabars Bleues*. Parmi les nombreux ouvriers de la mission, il faut citer le prédicateur Hebiel, les linguistes Gunderl, Weigl et Mogling. En 1914 existaient 26 stations principales et 128 stations secondaires ; le nombre des chrétiens était de 20 000. La mission bâloise s'intéressa ici aussi beaucoup aux écoles. La même année, 211 établissements d'instruction étaient fréquentés par plus de 21 000 élèves. A côté des écoles élémentaires, il y avait 6 instituts pour jeunes filles, 6 pour jeunes gens, 4 écoles supérieures, 3 écoles normales d'instituteurs et 2 pour évangélistes. Le Collège de Calicut était fréquenté par environ 300 élèves. La mission bâloise en Inde est caractérisée par ses grandes entreprises industrielles qui ont fourni du travail et une existence assurée aux Indous chrétiens exclus de leurs castes et de leurs familles. Il faut mentionner d'importantes tanneries, une fabrique de tuyaux, des filatures, un atelier de mécanique, une imprimerie et une teinturerie. Les produits de ces industries sont connus et recherchés dans l'Inde entière ; les tuyaux ont même été utilisés pour la couverture des bâtiments du chemin de fer de l'Ouganda en Afrique orientale. La mission a encore atteint de beaux résultats par ses publications en langue indigène. Des vocabulaires, grammaires, traductions de la Bible, livres d'école et de piété ont été rédigés en dialectes canara, malayalam et en tulu ; la publication et la diffusion en sont assurées par une librairie missionnaire. Deux hôpitaux missionnaires sont en rapport avec la mission de Bâle, et desservent généralement chacun par un de ses médecins. Au commencement de 1914, 53 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 1 médecin missionnaire, 43 ouvriers de la mission, 53 dames missionnaires, 15 sœurs pour la mission parmi les femmes, en tout 157 européens travaillant dans l'Inde. Ils étaient secondés par 112 collaborateurs indous. Quand éclata la guerre européenne, tous les ouvriers de la mission de nationalité allemande furent faits prisonniers de guerre ; les Suisses purent continuer le travail, mais non plus sous la direction de la mission bâloise pour laquelle ce champ d'activité est dès lors resté fermé.

La mission de Bâle s'établit en *Chine* en 1846, dans la province de Ganton, parmi les Hakka. L'île de Hong-Kong forma la base et le point de départ des postes dans l'intérieur et sur la côte Nord-Est. 19 stations principales furent fondées au cours des années, et 115 stations annexes. Le nombre des Bibles se montait au 1<sup>er</sup> janvier 1920 à 14 355. Les écoles furent aussi beaucoup développées. A la même date, on en comptait 94, réunissant 3786 élèves. Il existe en outre 12 instituts pour jeunes gens et 9 pour jeunes filles, 7 établissements supérieurs d'instruction, une école normale d'instituteurs et une de prédicateurs. Deux stations furent chacune un hôpital missionnaire. La mission étudia le dialecte hakka et enrichit la littérature chinoise de livres d'école et de piété, enfin d'une excellente traduction de la Bible. Le missionnaire H. Schaun, originaire de Bâle, s'est acquis de réels mérites par son activité littéraire. La mission comptait en Chine, au début de la guerre européenne, 52 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 2 médecins missionnaires, 1 missionnaire non



consacré et 3 sœurs; en outre 318 indigènes dont 11 pasteurs. La décision prise pendant la guerre par le gouvernement chinois d'expulser les missionnaires allemands et suisses ne fut pas exécutée à la suite des protestations qu'elle souleva dans le peuple.

En relation avec son œuvre en Chine, la mission bâloise exerça son activité dans le *Bornéo britannique* du Nord, où 2 missionnaires allèrent s'installer à Kudat parmi les Iakkas chrétiens qui y avaient émigré. Cette œuvre fut supprimée par la guerre européenne; elle comptait le 1<sup>er</sup> janvier 1918 une station principale, 9 annexes, avec en tout 1631 chrétiens.

En 1886, la mission de Bâle s'établit au *Cameroun*. Du port de Duala, elle étendit rapidement son champ d'activité sur les côtes et à l'intérieur jusqu'au haut plateau. La statistique mentionne la 1<sup>re</sup> janvier 1914 à l'époque de la guerre 16 stations principales, 388 annexes avec plus de 15 000 chrétiens réunis en communautés plus ou moins grandes. Les 388 écoles étaient suivies par 23 000 élèves environ. Tout en travaillant à l'évangélisation des peuplades païennes, la mission cherchait à introduire la civilisation. Elle installa des ateliers et développa les plantations. Un hôpital pour les indigènes fut bâti à Duala. Les bases d'une littérature indigène furent posées et le Nouveau Testament fut traduit en langue duala. Une grammaire était en préparation. Le personnel européen, qui fut fait prisonnier par les Français et les Anglais et conduit hors du pays peu après le commencement de la guerre, comptait au 1<sup>er</sup> janvier 1914 : 61 missionnaires consacrés, 8 non consacrés et 10 sœurs. Ils étaient aidés par 370 collaborateurs indigènes. Ce champ d'activité est aussi perdue pour la mission de Bâle.

Une nouvelle œuvre fut fondée en 1912 dans le *Togo* du Nord, et deux missionnaires s'y rendirent. Durant leur séjour à la station de *Yendi*, à 21 jours de la côte, ils apprirent la langue du pays et rendirent des services médicaux aux indigènes. Le gouvernement anglais les fit interner en Angleterre en août 1915.

Pour remplacer la perte de tous ses anciens champs d'activité en Inde et en Afrique, la mission de Bâle entreprit en 1921 une nouvelle œuvre parmi les Dajaks dans le Sud-Est de *Borneo*.

La direction de la mission de Bâle appartient à un comité qui se recrute lui-même. L'Institut missionnaire est desservi par un personnel enseignant sous les ordres d'un directeur. Parmi les anciens directeurs, tous théologiens wurtembergeois, Josephans, qui fonctionna de 1849 à 1879, eut une grande influence par la solide organisation qu'il donna à la mission tant à Bâle que sur les champs d'activité. Le président du comité directeur, formé en partie de théologiens, en partie de laïques, est toujours un Suisse, actuellement le pasteur W. Burckhardt, de et à Bâle. Parmi les anciens présidents, il faut mentionner le conseiller bâlois Adolf Christ. Les cercles missionnaires soutenant la mission de Bâle ne se recrutent pas seulement en Suisse, mais encore dans l'Allemagne du Sud et en Alsace, en Hesse et en Thuringe, car Bâle n'est depuis son origine une fédération suisse et allemande pour l'évangélisation parmi les païens. Au point de vue religieux, elle réalise une union pittoresque entre réformés et luthériens. Parmi les journaux périodiques servant à la propagande, il faut citer le *Evangelischer Herald* et le *Evang. Mission-Magazin*. [P. St.]

**BALE (PAIX DE).** La ville de Bâle a donné son nom à trois traités de paix, les 22 septembre 1499, 5 avril 1795 et 22 juillet 1795.

1. La paix de 1499 mit fin au sanglant conflit entre l'empereur Maximilien et la Confédération des X cantons, dénommée guerre de Souabe. Les Suisses luttaient pour obtenir de fait leur indépendance vis-à-vis de l'empire, qu'aucun acte ne reconnaissait encore. Ludovic de More, duc de Milan, fut un des grands artisans de la paix, car il désirait obtenir l'appui militaire des Suisses et de son neveu par alliance, Maximilien, contre le roi de France Louis XII. Les efforts du duc eurent pour résultat de mener à l'ouverture des négociations, et augmentèrent dans la mesure où la France devenait plus menaçante pour lui. Les premiers pour-

parlers à Schaffhouse au commencement d'août demeurèrent sans résultat à cause des propositions inacceptables de l'empereur. Les Suisses, quoique aussi lassés de la guerre que leurs ennemis, se préparèrent à continuer la lutte dans laquelle ils avaient jusqu'alors été vainqueurs. Galeazzo Visconti, l'envoyé milanais, sut provoquer de nouvelles conversations à Bâle et comme les préliminaires de paix ne lui suffisaient pas, il parvint par son habileté à mener les choses à bonne fin. La guerre de Souabe n'avait été pour la Suisse qu'une lutte défensive; aussi la paix ne leur apporta-t-elle aucun gain territorial, mais par contre la juridiction de la Thurgovie et la reconnaissance tacite de leur complète indépendance de l'empire et de l'empereur. — Voir Dietscher II. — Le traité de paix est reproduit dans AS I, 3, 4, 758. [R. THOMAS.]

II. La deuxième paix de Bâle, conclue le 5 avril 1795 entre la Prusse et la France, mit fin pour la Prusse à la première guerre de la Révolution, commencée en 1792.

III. Le 22 juillet suivant une troisième paix de Bâle fut signée entre l'Espagne et la France. [A. B.]

**BALE-CAMPAGNE.** Demi-canton de la Confédération des 1833.

1. **Armoiries:** d'argent à une crocse d'évêque de gueules, la volute tournée à gauche et entourée de guirlandes, la volute tournée à gauche et entourée de guirlandes du même. Pour le peuple, ces tourteraux rappellent les anciens baliages bâlois ou même les sept héros de la guerre des paysans de 1653. En réalité, ce n'était à l'origine que les ornements de la courbe, telles qu'on les voit sur le sceau de Liestal en 1507 et 1539. Bâle-Campagne a adopté pour armoiries celles de Liestal.

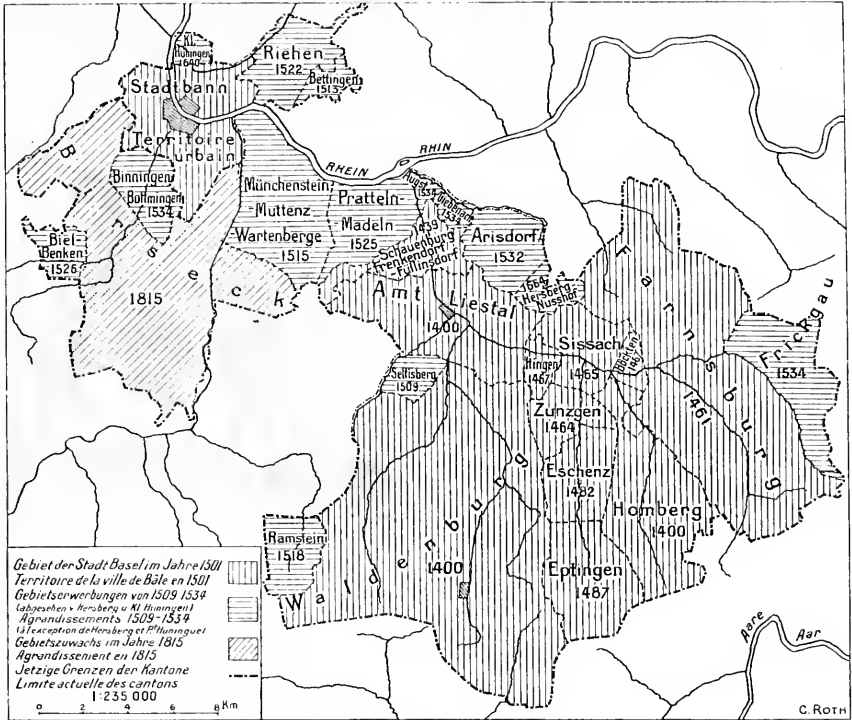


II. **Histoire depuis 1798.** Le canton de Bâle-Campagne est né de la division du canton de Bâle en ville et campagne. Le canton, comme plusieurs autres États suisses avant 1798, connut les luttes entre la ville et la campagne, celle-ci gouvernée par celle-là. Une révolution sans effusion de sang suivit immédiatement la chute de l'ancien régime en 1798. Sous l'influence de la Révolution française, le peuple bâlois demanda la liberté, l'égalité et une constitution accordant au peuple une représentation. La ville s'y étant montrée favorable, la tension disparut; le 20 janvier, le Grand Conseil décida de rédiger une charte de liberté. L'assemblée nationale qui succéda au Grand Conseil cessa ses travaux peu après, à la suite de la fondation de la République helvétique. L'année 1815 ramena pour Bâle aussi la restauration de l'ancien état de choses. La situation des sujets ne fut pas rétablie, mais les droits politiques accordés à la population de la campagne ne répondirent ni à son attente ni aux espérances des années de révolution. La constitution de 1814 disposait que sur les 150 sièges du Grand Conseil, 90 étaient à la nomination du Conseil lui-même. Il en résultait une prépondérance de la ville au détriment de la campagne. Cette dernière ne consentit pas à admettre une limitation de la liberté d'industrie et de fabrication des artisans de la ville. L'ordonnance forestière de 1818 lui refusa aussi le droit d'utiliser les forêts de l'État; elle était en outre mécontente de divers impôts. Le mécontentement grandit peu à peu et il suivit de la révolution de juillet 1830 en France pour mettre le feu aux poudres. Les assemblées populaires aux bains de Bubendorf les 18 octobre et 29 novembre 1830 demandèrent une prompte révision de la constitution. Le Grand Conseil la préparait déjà, mais son projet ne fut pas agréé par la campagne, parce qu'il écartait le principe de la représentation basée sur le chiffre de population. La ville prit des mesures militaires et de police. La campagne s'impatienta, ne comprenant pas qu'un projet de constitution ne pouvait combler d'avance les vœux de chacun, de sorte que l'irritation grandit des deux côtés. La feuille officielle indiqua à la fin de l'année les impôts pour 1831, mais les campagneards y ayant eu trop de les alignement espérés, une série de réunions populaires commença dès le 20 novembre. Les délégués de la ville à une conférence tenue à Liestal ne purent parvenir à calmer les esprits. Stefan Gutwiler, le chef des campagneards, quitta Bâle qu'il habitait,



et sans songer d'abord à une séparation, fonda à Liestal un gouvernement provisoire de 13 personnes soutenu par la majorité des communes de la campagne. Heigoldswil et la vallée de Gelterkinden, dépendant des fabricants de rubans de la ville par l'industrie de la passementerie, firent exception. La Diète envoya des commissaires, la ville de Bâle prit des mesures militaires. Après l'occupation des localités proches de la ville, les opérations militaires commencèrent. Le 16 jan-

gouvernement provisoire en étaient exclus ; ainsi Stefan Gutzwiller fut condamné à 6 ans de prison. Le peuple de la campagne était soutenu moralement par les radicaux suisses. 32 grands-conseillers de la campagne démissionnèrent et le soulèvement reprit en août sous la conduite de Emile Frey, de Münchenstein. Une propagande fut faite en faveur de la séparation de la ville et de la campagne ; un projet de constitution imprimé à Mulhouse. Une déclaration à la Diète fit connaître



Carte historique du Canton de Bâle.

vier les troupes de la ville, commandées par le colonel Wieland, entrèrent à Liestal. La tranquillité et l'ordre furent rétablis, mais les chefs du soulèvement ne purent être saisis.

La révision de la constitution cantonale se poursuivit. Le projet du Grand Conseil ne préconisait pas la représentation basée sur le nombre d'habitants ; il fixait le nombre des représentants de la ville à 74 et ceux de la campagne à 79. Le droit de vote était subordonné à un certain chiffre de fortune. Le projet prévoyait à dessein que toute révision constitutionnelle devait être demandée par une majorité de la ville aussi bien que de la campagne. Cette constitution fut adoptée par 6197 voix contre 2583 ; 4994 bourgeois de la campagne votèrent pour et 2579 contre. Les élections qui suivirent furent assez mouvementées, elles ne réussirent cependant pas de troubles. Ceux-ci reprirent lors de l'exécution de la loi d'amnistie du 8 février 1831, concernant les troubles de janvier. Les membres du

les prétentions de la campagne ; complète égalité de droits, transfert des autorités au centre du canton (c'est-à-dire dans la campagne), démolition des murs et remparts de la ville, suppression de sa garnison. On ne voulait pas laisser à la ville le moyen d'entreprendre des opérations militaires, auxquelles la présence de ses députés à la campagne n'eût pas manqué de fournir un motif. Une nouvelle expédition eut lieu sous les ordres du colonel Wieland ; les citadins perdirent 2 morts et 27 blessés ; les campagnards 9 morts et 10 blessés. Les troupes de la ville se retirèrent tôt après sans avoir pu rétablir l'ordre. Les chefs de la campagne formèrent une organisation indépendante sous le nom de Commission administrative. Ni les résolutions ni l'intervention armée de la Diète ne purent relâcher la situation. Le 23 novembre, le gouvernement bâlois organisa une votation populaire sur la séparation. Elle ne fut pas le reflet fidèle de l'opinion : 802 voix votèrent pour et 4667 contre ; la plupart de ceux qui





la désiraient s'abstenir. Les autorités cantonales et fédérales ne savaient que faire. Le Grand Conseil décida le 22 février 1832 que dans toutes les communes où la majorité des votants ne s'était pas prononcée contre la séparation, l'administration publique serait supprimée provisoirement au 15 mars. A cette date, les communes « séparatistes » s'administrèrent elles-mêmes et s'unirent sous le nom de canton de Bâle-Campagne. Le 4 mai, elles adoptèrent une constitution comportant : liberté de la presse, de conscience, d'enseignement et d'établissement, et remettant le pouvoir législatif à un *Landrat*, composé d'un député pour 500 habitants. Ce canton ne formait pas encore un tout géographique et dans les mois suivants les deux partis, ville et campagne, travaillèrent activement à augmenter le nombre de leurs adhérents et à les protéger. La vallée de Gelterkinden formait une enclave favorable à la ville, aussi celle-ci voulut-elle, au début d'août, lui porter secours. Faisant le tour par Baden et le Pricktal, sa petite



Bannière peinte de 1525, des paysans de Liestal.

armée descendit de la Schalmatt sur Gelterkinden. Les troupes d'intervention fédérales étaient au repos et ne purent s'opposer à la fusillade autour du village, qui coûta la vie à 3 hommes de la ville et 4 de la campagne. Quand les citoyens furent repartis sans avoir pu ramener le calme, les campagnards se vengèrent en se livrant à des attaques sur Gelterkinden, ce qui augmenta la haine réciproque.

Au 14 septembre, la Diète prononça la séparation partielle tout en réservant la possibilité d'une nouvelle fusion des deux parties du canton. Dans 12 localités dont l'opinion était douteuse, une votation populaire fut ordonnée. La fortune de l'Etat devait être partagée et les contingents en hommes et en argent (prévus par le pacte de 1815) répartis entre les deux partis. Une demi-voix fut attribuée en Diète à chaque demi-canton.

Bâle-Ville déclara ne pas se considérer comme engagée par ces décisions. Les cantons conservateurs l'appuyaient, étant eux aussi adversaires d'une révision de la constitution fédérale, alors en discussion. Bâle-Campagne en revanche travaillait à la séparation complète. Durant l'hiver 1832-1833, les sentiments s'exacerbèrent ; des deux côtés on vivait sous les armes. La situation en Suisse en étant d'autant plus tendue ; les cantons qui avaient formé le *Sonderbund* n'envoyaient plus de députés à la Diète et tenaient des conférences séparées.

Le gouvernement zuricois chercha à s'entremettre entre la ville et la campagne, et provoqua une confé-

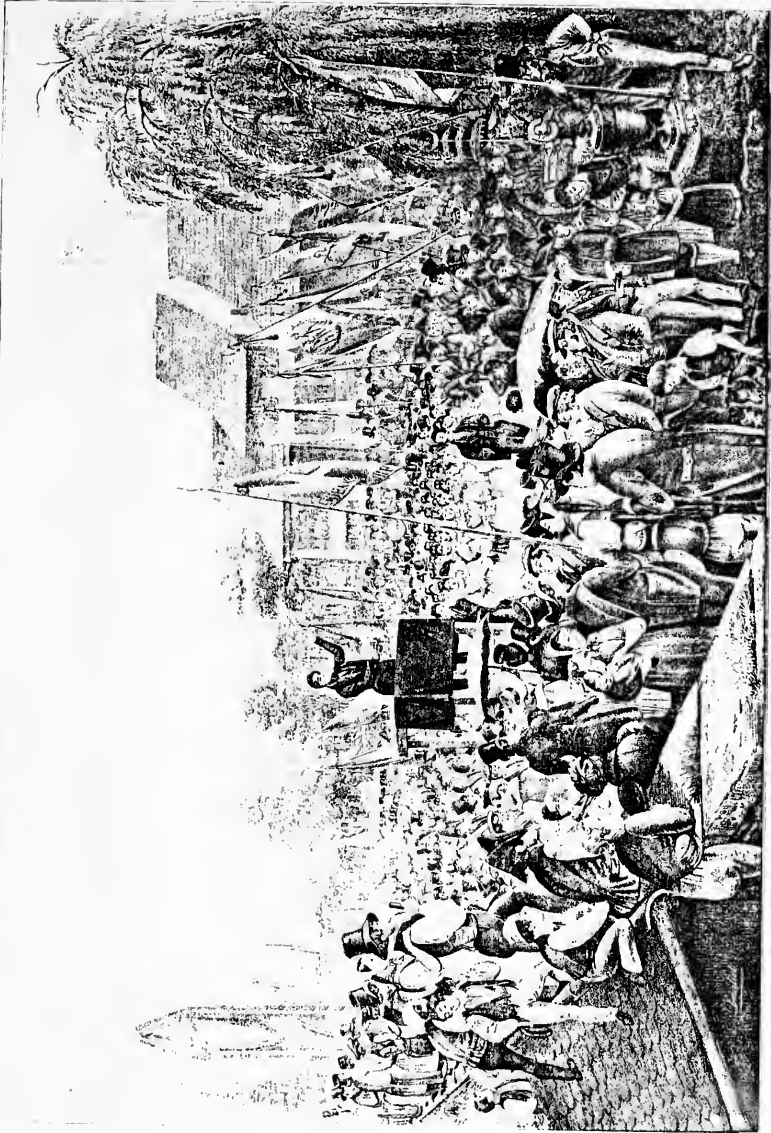
rence pour le 5 août 1833. Les gouvernements des deux parties étaient prêts à y envoyer des délégués quand un revirement se produisit peu avant le jour fixé. Les troubles et les chicanes tourmentèrent subitement en guerre ouverte. Le canton de Schwyz, en proie aux mêmes difficultés, avait fait occuper militairement Küssnacht le 31 juillet par le colonel Adbert et cette nouvelle fit craindre à Bâle-Campagne une tentative pareille de la ville. Chaque parti craignit une agression de la part de l'autre. La situation très tendue dans la vallée de Reigoldswil poussa le Petit Conseil de Bâle à accorder aux communes restées fidèles la protection qu'elles demandaient. Au matin du 3 août 1833, environ 800 hommes, et 6 canons, sous les ordres du colonel Benedikt Vischer, marchèrent par Muttetz et Pratteln sur Liestal. Un combat s'engagea près de la sablière entre Pratteln et Prenkendorf. Il se termina par la retraite des troupes de la ville dans la forêt de la Harl, poursuivies par les gens de la campagne. Alors que ceux-ci n'avaient que 4 morts, les premiers en laissèrent 63, dont plusieurs officiers. A la suite de cette défaite, les communes jusqu'alors fidèles, se voyant sans protection, se rallièrent à Bâle-Campagne. La Diète prononça le 26 août la séparation complète sous la réserve d'une réunion volontaire. La ville et la campagne eurent à nommer une Commission pour opérer le partage des biens de l'Etat. L'arbitrage en attribua les deux tiers à la seconde et le tiers à la première.

Bâle-Campagne eut encore bien des difficultés à vaincre. Il manquait d'hommes capables pour le gouvernement, l'administration et l'école, la bourgeoisie n'avait aucune expérience politique ; pourtant ce canton parvint à faire un excellent usage de ses droits démocratiques nouvellement acquis. Quelques chefs du pays comme Stefan Gutzwiller et Emil Frey, ainsi que des réfugiés politiques exercèrent une grande influence. Les troubles révolutionnaires auxquels le pays devait son existence exercèrent leur influence encore bien des années sur la vie publique. Les libéraux et les radicaux se livrèrent à de violentes polémiques, mais il s'agissait au fond plutôt de personnalités que d'opinions.

Une première révision constitutionnelle en 1838 se passa assez calmement. Peu après, quelques radicaux, inspirés par le *putsch* zuricois de 1839 et agoullonnés par des mécontentements personnels, provoquèrent un mouvement populaire qui obligea le Landrat à faire occuper militairement, en avril 1840, le village de Gelterkinden. Quelques meneurs insignifiants parmi lesquels l'ancien greffier de district Martin et Jakob Fritvogel, de Gelterkinden (appelé *Comindjoggeli*, d'où le nom du *putsch*), se servirent des critiques adressées à l'administration cantonale, des sentiments hostiles aux étrangers, et de quelques tendances à une réunion avec la ville, pour provoquer des assemblées populaires et faire nommer des comités dans les communes. Six de ces chefs furent punis de 6 mois à 6 ans de prison.

Dans les années suivantes relâchèrent les troubles suisses : les expéditions de corps francs auxquelles le canton participa, et le *Sonderbund*, suivi d'une refonte de la Confédération en 1848. Après une période calme de 1850 à 1860 consacrée à des œuvres législatives, un mouvement démocratique ramena la vie politique vers 1860 au sujet de la révision de la constitution qui donna au canton, le premier en Suisse, le referendum obligatoire. Ce mouvement fut dirigé par Christoph Rolle, huissier et ancien instituteur à Lausen. Son mot d'ordre : *Plus de liberté, une justice bienveillante, et des économies*. Lui cria un grand parti. Profitant habilement de toutes les causes de mécontentement, Rolle recueillit des signatures en 1861 en vue d'obtenir une révision constitutionnelle. Le Landrat prit les devants et fit voter, le 23 mars 1862, sur la nécessité de cette révision. Le résultat en fut négatif, car ceux qui la désiraient, les *Hetz*, s'abstinrent de voter. Ils atteignirent leur but plus tard grâce à leur initiative, et le 18 mai, le peuple décida la révision. L'élection de la Constituante suivit aussitôt. Les révisionnistes obtinrent une forte majorité. Leurs adversaires, qui avaient presque tout Liestal pour eux, réussirent pourtant à faire tomber en automne 1862 le premier projet de constitution, rédigé





Fête commémorative du 21 août 1832 donnée à Liège en l'honneur des victimes tuées en combattant le 21 août 1831. D'après une lithographie de A. Doullet.



entièrement selon les vœux des révisionnistes. Un second projet fut adopté le 24 mars 1863 ; il stipulait le referendum obligatoire et l'élection du gouvernement par le peuple. Les élections au Landrat et au gouvernement eurent lieu peu après. Les anciens conseillers d'Etat furent tous remplacés par des partisans de Rolfe qui prit lui-même la direction de l'exécutif.

Le régime de Rolfe ne dura qu'une période législative. Dès 1866 la réaction se fit et les révisionnistes et Rolfe surtout ayant abusé de leur situation. Plusieurs fois les autorités fédérales avaient dû intervenir dans ces années agitées, tant le peuple était excité. Le referendum obligatoire et le referendum financier survécurent à Rolfe, sous le régime duquel avait été fondée la banque cantonale.

Vers 1890, les luttes pour la révision de la constitution ranimèrent les passions. Une constitution fut adoptée en 1892, instituant l'impôt direct comme ressource principale de l'Etat. L'administration resta sur ces bases jusqu'à la guerre européenne.

Les principales occupations des habitants de Bâle-Campagne sont l'agriculture et la fabrication des rubans de soie (industrie à domicile). Diverses industries s'introduisirent avec les années dans les grandes localités de la partie basse du canton et l'horlogerie dans la vallée de Waldenburg. Cette orientation économique modifia l'organisation politique. Les élections du printemps 1920, basées pour la première fois sur la représentation proportionnelle et l'unionisme. Le Landrat fut composé de 55 représentants du parti démocratique progressiste (radicaux), 7 conservateurs catholiques, 24 socialistes, 7 grütewens et 3 communistes. (Karl Wehrli.)

**II. Développement de la civilisation.** — I. AGRICULTURE, CHASSE, PÊCHE. Dans la partie plate du canton, on pratiquait depuis un millier d'années l'assolement triennal et cela jusqu'en plein XIX<sup>e</sup> s., ainsi du reste que dans toute la Suisse du Nord-Ouest. Les céréales constituaient le produit principal. Dans les régions montagneuses, par contre, les prés et les pâturages dominèrent de tout temps. Le tiers de la surface du canton était couvert de forêts, et cette proportion s'est peu modifiée depuis les défrichements du moyen âge. Des changements profonds se produisirent dans l'exploitation agricole au XVIII<sup>e</sup> s. par l'introduction de la culture de la pomme de terre, du trèfle et de la luzerne, qui firent disparaître les terres en friche. En 1795, une Société économique fut fondée à Bâle dans le but de développer l'agriculture, mais elle disparut bientôt au milieu des troubles de la Révolution. La transformation des conditions politiques depuis 1798 et l'émancipation des paysans par le rachat des anciennes redevances provoquèrent une transformation de l'agriculture. En 1818, grâce à la Société d'utilité publique de Bâle, fut fondée une Société d'agriculture, qui introduisit nombre d'innovations et réalisa maints progrès. L'agriculture cependant traversa les mêmes phases que dans les autres cantons. Depuis le milieu du siècle passé, c'est la culture des fourrages qui s'accroît sans cesse. L'élevage du bétail fut constamment développé et amélioré et la production du lait occupa peu à peu la première place. De tout temps, la vigne fut activement cultivée dans les districts d'Arlesheim, Liestal et Sisach ; en 1808 le vignoble couvrait 650 hectares, mais depuis lors il s'est considérablement réduit. La culture des fruits, notamment des cerises, a toujours eu une grande importance dans Bâle-Campagne.

L'Etat favorise l'agriculture en encourageant l'élevage du bétail, la régularisation des terres et l'amélioration du sol, en subventionnant l'assurance du bétail et en développant l'instruction professionnelle ; pour atteindre ce dernier but, il a fondé en 1918 une Ecole d'agriculture ouverte l'hiver seulement. Voici les lois les plus importantes : sur l'élevage du bétail, du 18 février 1895, la régularisation des champs, du 2 septembre 1895, et l'assurance du bétail, du 25 avril 1903.

La chasse et la pêche, constituées en districts, sont affermées par les communes ; la première est régiee par l'ordonnance d'exécution du 23 avril 1906 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux. La pêche est soumise à la loi fédérale du 21 décembre

1888 et au règlement cantonal d'exécution du 5 octobre 1889.

**2. EGLISES.** La Réformation fut le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'Eglise de Bâle-Campagne, mais non une rupture complète avec le passé. Les anciens usages furent adaptés simplement aux circonstances nouvelles. L'organisation du chapitre du Sisgau servit de base à la nouvelle. Les communes solenoises de Bären, Stewen, Nuglar et Wisen, ainsi que celles de la seigneurie de Rheinfelden (Rheinthal, Magden, Müllli, Leuggen) sortirent du chapitre du Sisgau. D'autres s'y joignirent : Rotenfluh, du chapitre du Frickgau, Ollingen déjà réunie au chapitre de Bâle, Munchenstein, Moltzen et Pratteln qui avaient antérieurement fait partie de celui du Sisgau ; Henken-Biel de celui du Leimental, Rehen du diocèse de Constance. En 1529, toute l'Eglise de la campagne fut de nouveau placée sous l'autorité d'un doyen, et divisée l'année suivante en trois chapitres : Liestal-Munchenstein, Waldenburg-Baumstein et Farnsbourg, dirigés chacun par un superintendant. Le décanat fut vacant de 1541 à 1562. De 1562 à 1582 le doyen du chapitre de Waldenburg fut aussi premier doyen. La fonction fut transférée en 1588 à l'antistes de Bâle qui s'appela archevêque du pays. Les doyens exerçaient la surveillance sur leurs chapitres. Cette organisation dura jusqu'à la séparation en 1833. Le Conseil de Bâle succéda à l'évêque dans ses droits. Il s'adjugea les collations, qui dépendaient de ce dernier (Arisold, Biel, Binningen, Bubendorf, la moitié de Langenolten et de Liestal, Munchenstein, Ollingen, la seconde moitié de Pratteln, Reigoldswil, la moitié de Rotenfluh). Il acquit dans les années suivantes les patronages de Ziefen (1535), la seconde moitié de Rotenfluh (1575), et Muzzach, c'est-à-dire Fullinsdorf et Frenkendorf (commencement du XVII<sup>e</sup> s.). Six églises conservèrent des collateurs catholiques : Sankt Hilarius de Lauwil, Soleure, Diegten, le couvent d'Olsberg ; Kiltberg, le chapitre de chanoines de Rheinfelden ; Wintersingen, Baus et Gelterkinden, la maison de l'Ordre teutonique de Beuggen. Elles ne s'en rachetèrent que beaucoup plus tard (Diegten et Kiltberg en 1807 ; Wintersingen, Baus et Gelterkinden en 1821). Les biens des églises furent gérés par des administrateurs et plus tard réunis en biens ecclésiastiques et secolaires. Des paroisses ont été fusionnées pour des raisons financières : Diegten et Epitingen 1529, Baus et Maispach 1534, Bubendorf et Ziefen de 1535 à 1810, Bretwil et Reigoldswil de 1555 à 1765. Les paroisses suivantes devinrent indépendantes : Baumgarten 1604, par séparation d'avec Sainte-Elisabeth à Bâle, Ormingen 1740, détachée de Gelterkinden, Petit-Huningue 1809.

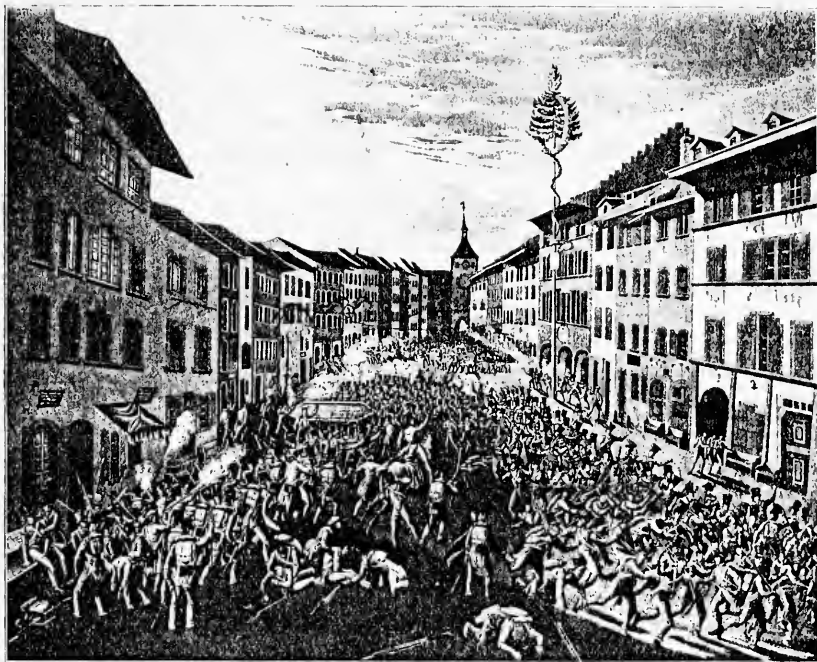
Par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1529, le Conseil de Bâle remplaça officiellement l'ancienne foi par le protestantisme. La Confession, de 1534, fut la base dogmatique de l'Eglise bâloise. L'ordonnance ecclésiastique, faite surtout au point de vue de la ville, fut souvent complétée par des mandements. Deux *Bannbrüder* furent élus dans chaque paroisse, chargés de surveiller et d'admonester au besoin leurs concitoyens. Le second avertissement était donné par le haut-bailli, le pasteur et les deux *Bannbrüder*. En cas de récidive, l'inculpé comparait devant les quatre pasteurs principaux, à Bâle, et devant les *Bannbrüder* de la cathédrale. En 1540, les hauts-baillis, avoyers et prédicants de la campagne réunirent et unifièrent les divers mandements et ordonnances. Ce furent les *Acta Diechstadiensia*, renouvelés en 1582, 1595, 1660 et 1725. Ils servirent de base aux ordonnances de 1659 et 1809 ; celle dernière fut en vigueur jusqu'à la séparation de 1833. Sous le couvert de la confession de Bâle, l'antistes Simon Sulzer construisa l'Eglise de la campagne, au milieu du XVI<sup>e</sup> s., vers le luthéranisme, mais en 1597, Johann-Jakob Gryniens ramena l'Eglise à la foi réformée et à la confession susdite ; celle-ci fut lu au haut de la chaire les dimanches ayant Pentecôte et Noel jusqu'en 1826. Les synodes généraux de la ville maintenaient l'ordre dans l'Eglise et entretenaient la vie religieuse des paroisses. D'abord réguliers, ils cessèrent de l'être par la suite. Les réunions de chapitre et les visites reprises de temps à autre après



de longues interruptions, servaient au même but.

La séparation de la ville et de la campagne abrogea l'ancienne ordonnance. La Constitution de 1832 en prévoyait une nouvelle. Malgré divers projets (1839, 1858), elle ne vit pas le jour. Encore actuellement, l'Église de Bâle-Campagne n'est régie par aucune constitution ou ordonnance. Seule, la Constitution cantonale de 1892 confère à l'État le droit d'exercer la haute surveillance sur les églises dans la même mesure que précédemment. L'Église de Bâle-Campagne ne possède pas non plus de confession de foi. La formule officielle d'as-

tophe Blarer von Wartensee les ramena à l'Église catholique : Arlesheim en 1581, Pfellingen en 1588, Therwil et Ettingen en 1590, Oberwil en 1591, Reinach en 1598. Altschwil suivit en 1627 sous l'évêque Guillaume Rinck de Baldestein. L'ancienne d'Altschwil forma en 1837 une paroisse autonome. Des paroisses catholiques ont encore été créées à Liestal 1835, Birsfelden, 1869, Binningen 1890, Sissach 1898 et Münchenstein (station missionnaire depuis 1906). Un vicaire s'occupe depuis 1918 des paroissiens disséminés de Liestal. L'ensemble des curés du canton forme le chapitre du Bisceck.



Goubat du 21 août 1831 à Liestal. D'après une aquarelle du Cabinet des Estampes, à Berne.

sermentation des pasteurs, de 1832, les oblige uniquement à prêcher l'Évangile de Jésus-Christ (cel qui est contenu dans les saintes Écritures). La nomination des pasteurs au scrutin secret fut confiée aux communes le 21 septembre 1832. De ceux qui fonctionnaient avant la révolution, deux seuls restèrent : Marens Lutz à Läuflingen, et Wilhelm Hoch qui passa du Petit-Huningue à Ormlingen. Richen et Petit-Huningue sortirent à cette époque de l'Église de la campagne. De nouvelles paroisses se formèrent : Birsfelden, 1867, qui se détacha de Muttenz ; Arlesheim 1866 et Altschwil 1878. De nouveaux postes de pasteurs furent créés à Liestal, 1858, pour les établissements cantonaux (hôpitaux, pénitencier), à Binningen 1899 et 1914, à Sissach 1910.

Une Église catholique existe depuis le Congrès de Vienne 1815 qui attribua au canton de Bâle les anciennes seigneuries de Pfellingen et Bisceck (Arlesheim, Pfellingen, Altschwil, Oberwil, Therwil, Ettingen et Reinach). Elles avaient adopté la Réforme en 1529 au même temps que Bâle-Ville. L'évêque Jakob-Chris-

Une communauté catholique chrétienne se forma en 1871 à Altschwil. Disposant de la majorité, elle occupa l'ancienne église du village. Une autre naquit en 1899 dans le Birsigal, et fut reconnue par l'État en 1906. L'église de Sainte-Marguerite lui fut attribuée. — Voir K. Gauss: *Gesch. des Kantonsgrünes der reformierten Landpfarrer des ehemaligen Gesamtkantons Basel*. — *Reformierte Baselpfarrer Kirchen unter katholischem Patronat*, dans *BJ* 1913. — *Die Pfarrer im Baselpfarrer in der Zeit der Trennung von Basel-Stadt*, dans *BJ* 1916. [K. GAUSS.]

3. ÉCOLES. Les origines des écoles de Bâle-Campagne remontent au moyen âge. Celle de Liestal est mentionnée en 1492 à propos d'un différend entre le maître et la bourgeoisie, mais elle devait exister depuis longtemps déjà. L'enseignement avait surtout un caractère religieux. Quelques jeunes garçons particulièrement doués trouvaient en outre l'occasion de se développer dans les cours, ainsi que la chose est attestée pour Sissach en 1591. Une nouvelle période commença avec la Réforme. L'école de Liestal





ne fut cependant d'abord suivie que par les garçons ; elle fut ouverte aux filles dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> s. L'idée qu'on se faisait de l'éducation changea assez. J. Bas, ancien moine dominicain de Bâle, fut envoyé en 1527 à Muttlenz pour y instruire la jeunesse des classes chrétiennes, de l'écriture et de la lecture. L'école de Biechen naquit peu après ; celles de Buckten en 1583 et 1624, Waldenburg 1589, Sissach 1589 et 1624, Bubendorf 1626 ; elles sont dites *Deputationschulen* parce que le collège des députés fut pour beaucoup dans leur création et leur entretien. Puis vinrent les écoles de Benken 1627, Munchenstein 1639, où un maître avait fonctionné dès 1609 sans traitement fixe, et celle d'Arisdorf. D'autres communes organisèrent elles-mêmes leurs écoles, recevant une contribution du fonds d'église pour payer le maître ; ainsi Gelterkinden en 1583, Buis 1607, Frenkendorf et Pratteln 1619, Oltingen 1621, Brelzwill avant 1624, Wintersingen 1629, Aawil 1633, Kitchberg 1635, Diegten, Röttenbach et Ormalingen 1637. La première école du Birsack fut fondée à Therwil par testament de Hans Gschwind-Spöcklin, en 1572, et ouverte en 1579. A la même époque, une autre eut à Pfeflingen ; bientôt formée, elle fut rouverte en 1617. Oberwil eut son école en 1601, Altschwil en 1613. Toutes avaient pour but d'affermir la jeunesse dans la foi catholique adoptée à l'époque.

L'organisation scolaire était fort diverse, les maîtres étant très indépendamment préparés. A Liestal, où l'école dépendait administrativement de la paroisse de Lauen, des religieux étaient chargés de l'enseignement ; ailleurs, c'étaient parfois de simples ouvriers. Dans certains endroits, la salle était louée, ailleurs l'école possédait sa propre maison. Les salaires étaient très variés, ils n'avaient en commun que leur insuffisance ; même le maître d'école de Liestal devait à l'occasion aller demander du pain à Bâle. Liestal édicta en 1614 la première ordonnance scolaire, fixant clairement le programme d'études. L'installation d'un proviseur à côté du maître d'école nécessita une nouvelle organisation, promulguée en 1622.

Après la guerre des paysans, en 1653, le Conseil de Bâle sentit le besoin de renforcer chez ses sujets le sentiment de leurs devoirs envers Dieu et les autorités. Il le fit par l'ordonnance sur les églises, de 1660, qui dans le chapitre *Von Einflüssung der wahren Religion und Gottesfurcht*, contenait déjà le plan d'une législation scolaire complète. L'école dépendait entièrement de l'église. Sa seule tâche était de procurer à la jeunesse le moyen de connaître Dieu. Le maître était serviteur de l'église, c'est pourquoi les fonctions de sacristain lui étaient dévolues, on bien on choisissait comme sacristains des hommes sachant lire, écrire, et capables de tenir une école. Les pasteurs avaient le contrôle des classes à titre de visiteurs. Les communes édictèrent des ordonnances scolaires particulières basées sur celles de l'État, à Liestal en 1670, peu après à Sissach, au Petit-Humigny en 1682.

La reorganisation de l'école d'Arisdorf en 1670 eut une importance particulière. Le pasteur d'alors, Jakob-Maximilien Meyer, obtint que le salaire du maître fût payé non plus à la semaine mais à l'année, qu'un impôt scolaire fût levé et que la commune prit la location de la salle d'école à sa charge. Benken et Heigoldswil suivirent cet exemple.

L'ordonnance scolaire de 1759 apporta de nouveaux progrès. Elle différait nettement de l'ancienne par son degré indépendante à l'égard de l'ordonnance générale sur les églises. Elle définît le but de l'école : faire des enfants non seulement de bons chrétiens, mais aussi des hommes honnêtes et de fidèles sujets ; elle fixait aussi, du moins en principe, le rôle civique de l'école.

La République Helvétique renouva l'enseignement. La Commission d'éducation était arrivée à la conviction que, pour régénérer l'État et élever le niveau des citoyens, il était indispensable de vouer des sommes plus importantes à l'éducation nationale et surtout à l'insstruction publique dans les campagnes. Les sousscriptions ne firent que renforcer cette idée. Les bâtiments scolaires et la préparation des maîtres faisaient encore

beaucoup à désirer. A côté des théologiens, on trouvait dans le corps enseignant des paysans, pos-sonnentiers, journaliers, potiers, cloutiers, boulangers, tailleurs, fabricants d'indiennes, etc. A la même époque se fit sentir l'influence de Pestalozzi. Plusieurs maîtres furent envoyés auprès du grand pédagogue, pour apprendre à connaître sa méthode. L'an 1808 vit paraître l'Ordonnance scolaire des districts campagnards du canton de Bâle, première loi scolaire entièrement indépendante de l'église, rédigée par Pierre Ochs ; elle préconisait l'insstruction non seulement religieuse mais encore rationnelle de la jeunesse. Une école normale s'ouvrit la même année, le 18 avril 1808, à Sissach. Sebastian Spörlin la dirigea comme pasteur et Erhard Schneider de Thurmen, élève de Pestalozzi, y enseigna comme maître. Les éléments incapables ou bornés furent ainsi être exclus de l'enseignement. Une école réelle s'ouvrit à Liestal au commencement du siècle, mais se ferma en 1804 pour être rouverte en 1820.

L'Institut de Sissach s'étant fermé après la mort de Spörlin et la retraite de Schneider, un autre s'ouvrit en 1824 à Muttlenz pour maîtres d'écoles de campagne, dirigé par le pasteur J.-J. Bischof. Deux ans après fut édictée une nouvelle loi scolaire pour la campagne, à laquelle collabora le père Girard de Erlbourg. Le Birsack catholique avait obtenu une ordonnance spéciale le 15 avril 1820 déjà. Elle posait en principe pour la première fois qu'un enfant doit fréquenter l'école au moins de 6 à 12 ans, s'occupait de la formation professionnelle des maîtres, et renouvelait enfin l'organisation de l'inspectoral. L'inspecteur scolaire Keltiger put ainsi décrire qu'en 1830 aucun canton n'était aussi avancé que Bâle en législation scolaire et dans l'organisation moderne de l'école.

Après le 3 août 1833, le jour où l'État dut s'occuper lui-même de ses affaires scolaires. La loi sur l'organisation des écoles dans le canton de Bâle-Campagne, du 6 avril 1835, fut un pas vers la démocratisation de l'école ; le maître, dont on exigeait seulement une préparation suffisante, fut nommé par les communes. L'école devint laïque, indépendante de l'église, et le maître cessa d'être le subordonné du pasteur, la surveillance de l'école et du maître fut confiée à une Commission scolaire nommée par la commune, et à l'inspectoral scolaire. Cependant l'enseignement public devait comprendre les principes du christianisme. La constitution assumant l'obligation de créer et d'entretenir des écoles publiques et des écoles normales. Des écoles de district furent ouvertes à Liestal, Waldenburg, Biechten et Therwil. L'école réelle de Liestal fut fermée et remplacée par l'école de district. On ne put créer une école cantonale. Des écoles d'ouvrages féminins furent ouvertes pour les jeunes filles (loi du 8 décembre 1834). La première école secondaire de jeunes filles à Liestal dut son existence à l'initiative privée (1856). Gelterkinden suivit bientôt. Trois autres furent encore créées : Sissach 1894, Oberwil et Waldenburg 1900. Des écoles secondaires mixtes furent ouvertes : Binningen et Birsfelden 1897, Pratteln 1898, Muttlenz 1900, Arlesheim 1901, Sissach 1906 et Altschwil 1910. Les écoles complémentaires furent introduites en 1882, la constitution de 1892 prescrivait la gratuité du matériel scolaire.

La nouvelle loi scolaire, du 8 mai 1911, qui remplaça celle de 1835, introduisit une septième et une huitième année à la place des mauvaises classes de répétition ; elle améliora la situation du personnel enseignant, répartit les charges financières de façon plus adéquate aux circonstances, incorpora et organisa les écoles secondaires, organisa de même nettement toute l'administration scolaire. Les communes eurent le droit d'introduire une neuvième année d'école, de créer des classes spéciales pour enfants faibles, de créer des travaux manuels pour jeunes filles et des cours de travaux manuels pour garçons, éventuellement obligatoires. Les autorités scolaires furent chargées de développer les écoles enfantines et de les surveiller ; il en existait un grand nombre depuis 1851. — Voir J.-W. Hess : *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*. — K. Gauss : *Schulgeschichte der Stadt Liestal*. — Kad. (1888.)

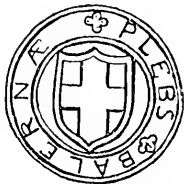
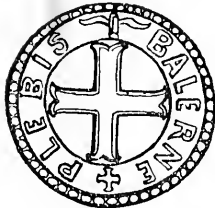


**BALEN** (C. Valais, D. Viège, V. DGS). En 1304 *Baln*; forme dialectale suisse-allemande dérivée de *Baba*. Balen était vers 1250 une commune bourgeoise sur un quartier de la vallée de Saas, au XVI<sup>e</sup> s., une petite chapelle de l'Assomption y fut érigée; elle fut remplacée en 1710-1712 par une église, ornée en 1753 d'autels très riches. Gravement endommagée par des chutes de pierres, elle était presque tombée en ruine en 1796, et fut démolie en 1809. On construisit alors sur un emplacement mieux protégé, sur le : Lehn, l'église actuelle, dont les travaux furent dirigés par J.-J. Audenmatten, de Balen, bourgeois et architecte de Sten. L'église fut consacrée le 13 septembre 1812. Détaché de Saas-Grand, Balen devint paroisse en 1907. — Voir Saas : *Chronik des Thales Saas* et Archives de l'Etat à Sion. [1. Me.]

**BALENA** (G. Tessin, D. Mendrisio, A. DGS). Vige et paroisse. Anciennes formes : *Barerna* et *Barerna*. Les premières mentions sont de 786 et 843; au IX<sup>e</sup> s., Balerna était une possession du monastère de Saint-Ambroise de Milan. Les *decimani* (probablement une classe du clergé de Côme) y avaient des terres et des droits fonciers en 1190 et 1275, de même que le couvent de Sant'Abondio de Côme en 1115. Balerna eut un château à Castellazzo, près de Pontegna, dont il reste les traces d'une tour. Ce château, que Ballarini fait remonter aux Gaulois, fut probablement restauré par Boniface, évêque de Côme 1340-1352. D'après Cantù, il existait encore en 1403. L'église collégiale actuelle remonte au XVII<sup>e</sup> s., mais son abside est probablement du XIII<sup>e</sup> s. Elle contient des fresques attribuées à Morazzone; la façade date de 1709. D'après un projet de Agostino Silva; le clocher est de 1658-1661. Le palais épiscopal fut construit par l'évêque Francesco Bossana († 1709). D'après le plan de Carlo Silva, de 1803 à 1905, il abrita un collège de garçons et dès 1910 une école professionnelle de jeunes filles. C'est dans le bâtiment de la nonciature que les nonces étaient reçus par les autorités suisses. La paroisse est administrée par un archevêque nommé directement par le pape. Le chapitre comptait déjà 8 chanoines en 1501. En 1804, plusieurs syndics et curés de la *pieve* demandèrent, sans l'obtenir, la suppression ou la réduction du chapitre. La Confrérie du Saint-Sacrement remonte à 1575. *Population* : 1643, 766 hab.; 1801, 518; 1840, 762; 1870, 972; 1900, 1612; 1910, 1906; 1920, 2067. — *Bibliographie* des art. *pieve* et *vige* : *BStor*, 1879, 1882, 1883, 1889, 1893, 1895, 1917. — *Witz*, 1878. — 18 1. — *Pometta* : *Com. il Ticino*. — *Pometta* : *Santo di Storia Ticinese*. — *C. Meyer* : *Die Capitulari von Lucarno*. — *Barollo* : *Memorie*. — *Barollo* : *Dell'incursione francese*. — *Weiss* : *Die tess. Landverthein*. — *Venezzi* : *Esposizione Storica*. — *Francini-Pori* : *Storia della Svizzera Italiana*. — *Cantù* : *Storia della città e diversi di Corno*. — *Francini* : *La Svizzera italiana*. — *Simona* : *Note d'Arte*. — *Monti* : *Atl.*. — *Rahn* : *I monumenti artistici*. — *Burani* : *Ticino Sacro*. [C. Trezzani.]

**BALENA (PIEVE DI)** (C. Tessin, D. Mendrisio). Elle embrassait, au point de vue ecclésiastique, tout le district actuel de Mendrisio, à l'exception de Chiasso, qui n'en fit partie que depuis la constitution du Tessin en diocèse, et des paroisses de Riva San Vitale, Rancate, Besazio, Arzo, Meride et Tremona, qui appartiennent à la *pieve* de Riva San Vitale. Politiquement, la *pieve* de Balerna ne comprenait que Baleina, Chiasso avec Bullafora, Pedrinato, Novazzano, Golderio avec Villa, Castel San Pietro, la vallée de Muggio, Caneeggio, Morbio Superiore, Morbio Inferiore, Vacallo et Sagno. La circonscription de Mendrisio fut gouvernée avec Balerna dès le XIV<sup>e</sup> s., par un seul podestat et plus tard par un seul bailli. La *pieve*, comme circonscription ecclésiastique, a une origine très ancienne qui remonte sans doute à l'établissement des paroisses rurales. Dans son ressort se sont formées dix paroisses et six sous-paroisses, et dans le décanat de Mendrisio sept paroisses. Avec les *pievi* de Riva San Vitale et d'Uggiate (Italie), Balerna formait un consortium qui possédait des biens en commun au XII<sup>e</sup> s. Au point de vue politique, la *pieve* de Balerna appartenait dès le IX<sup>e</sup> s., aux comtes de Seprio; au XIII<sup>e</sup>, elle dépendait de Côme (Quartier de Porta-Sala). Dans

le cours de ce siècle, Balerna, avec Mendrisio, se fit reconnaître l'immédiateté impériale, et dans les luttes des guelfes et des gibelins, prit le parti de l'empereur Lo-

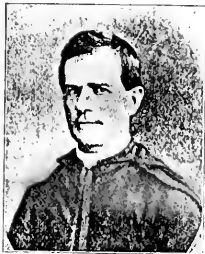


Deux de la *pieve* de Balerna.

*pieve* devint un fief des évêques de Côme, qui fut confirmé en 1311 par Henri VII de Luxembourg. En 1335, tout le territoire de Côme, avec Balerna, tombe au pouvoir des Visconti, mais deux ans plus tard Franchino Rusca, seigneur de Côme, fit valoir ses droits sur la *pieve* qui, en 1412, rebomba sous la domination des ducs de Milan. Balerna fut alors gouvernée par un podestat résidant à Mendrisio, mais tenant une cour de justice à Balerna. La séparation d'avec Mendrisio eut lieu en 1477. De 1412 à la domination suisse, Balerna eut toute une série de seigneurs : les Rusca, de 1416 à 1432; les Sansseverino, de Lugano, de 1432 à 1437; en 1437 la république ambrosienne qui, le 24 août, cède Balerna à Côme, puis de nouveau les Rusca. Le 5 octobre 1438, Franchino Rusca, pour se rendre indépendant de Milan, se fit donner Balerna et d'autres territoires en fief par l'empereur Frédéric III. Ce furent ensuite les Sansseverino, les Bologna, de Locarno, en 1467; les Sansseverino en 1475; Ottaviano Sforza en 1477; les Sansseverino en 1479; Ascamo Sforza en 1482; les Sansseverino en 1483. Ils furent déposés la même année ou l'année suivante par Ludovic Sforza, qui, le 5 août 1499, investit le comte Bartolomeo Crivelli de Balerna. La même année, la *pieve* est occupée par l'armée française, et en 1512 par les Suisses. En 1521, Balerna est constitué en bailliage avec Mendrisio.

Sous la domination suisse, Balerna conserva ses franchises qui furent confirmées en 1513, 1653, 1677, 1718 et 1782. Le bailli tint Cour de justice à Balerna jusqu'en 1573. Balerna nommait deux *plebani* et Mendrisio deux *régent*s, qui étaient les charges les plus hautes de l'administration intérieure. Lors de la révolution française, Balerna et Mendrisio finirent être incorporés à la République cisalpine. Une requête fut même envoyée dans ce but à Milan le 25 février 1798, mais la votation qui suivit se prononça unanimement pour la Suisse. Le décret d'Anran du 30 mai 1798, incorpora Balerna et Mendrisio à la Suisse. — Pour la bibliographie, voir Part **BALENA**, *vige*. [C. Trezzani.]

**BALESTRA**. Famille du Gambastro, dont une branche se transporta, il y a environ 150 ans, à Bioggio. — 1. ANTONIO, architecte. En 1634, il fit le projet du maître-autel de l'église de San Giorgio à Losone. — 2. *Serafino*, \* 1831 à Bioggio, † 26 octobre 1886 à Bienesio-Ayres. D'abord apprenti tailleur, il étudia ensuite à Lugano et Côme; pré-



Serafino Balestra, d'après une photographie.



au collège Gallia à Gène, puis au séminaire de Saint-Abondio à Gène. Archéologue, on lui doit, entre autres, la découverte d'un autel romain à Garasso, la restauration de la basilique de Saint-Abondio (1863), de l'église de San Fedele à Gène. Il était membre de plusieurs sociétés d'archéologie d'Italie et d'autres pays, et reçut la grande médaille d'or de la Soc. d'archéologie de France et une médaille spéciale de Napoléon III. Des 1871, il collabora à la *Revista archeologica della provincia... di Genova*. Copeland, sa plus grande gloire fut d'avoir été l'apôtre de la méthode phonétique dans l'éducation des sourds-muets. Après de longs voyages d'études, il fonda en 1865 un institut pour sourds-muets à Gène et un autre pour sourds-muets à Bergame. Il fit accepter sa méthode par l'Institut national de Milan en 1870, puis par les instituts de Rome, Pavie, Gènes, etc. Il voyagea ensuite en France, en Angleterre, en Amérique, en Espagne et en Autriche, et partout sa méthode fut acceptée. C'est sur son initiative que furent tenus les Congrès de Chartres, Châlons, Poitiers et Paris. Au Congrès international de Milan en faveur des sourds-muets, en 1880, elle fut universellement admise. En 1885, Balestra fut appelé par le gouvernement argentin, et fonda l'Institut argentin des sourds-muets à Buenos-Ayres où il mourut. Balestra avait été fait chevalier des SS. Maurice et Lazare, et en 1882, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. — 3. LUIGI, neveu du n° 2, \* 18 juillet 1873, avocat, membre des 1897 du Grand Conseil, qu'il présida en 1920; conseiller national depuis 1919. Il fut un des promoteurs du chemin de fer Lagano-Ponte-Tresa et de l'assainissement de la plaine du Vedeggio, président de ces deux administrations. — Voir SKL. — *BSOR*. 1886, 1887, 1890, 1893, 1915. — *Simona* : *Nata d'Ute antica*. — *Vanon* : *All'apostolo della parola*. *Carlo*. *Serafino*. *Balestra*. — *Borram* : *Giorno Sacro*. — *Dotta* : *Veracità*. [C. Traversi.]

**BALET, BALLET, BAULET.** Familles des cantons du Valais et de Genève.

**A. Canton du Valais.** Famille connue au XIV<sup>e</sup> s. à Sion et à Loèche, où elle est éteinte, et plus tard à Grinnsuat. *Armaires* : coupé d'azur à deux étoiles d'or et trois roses d'argent, et barre de gueules et d'or de six pièces. — 1. ETIENNE, à Loèche, est donné comme otage au comte de Savoie en 1393. — 2. TUFODULE, bourgeois et châtelain de Sion, recut en fief de l'administrateur André de Gualdo, le 13 août 1423, la salière de Sion, qu'il vendit le 26 juillet

1426. — 3. JEAN, de Grinnsuat, chanoine de Sion en 1607, curé d'Ayen et prieur de Granges 1610, † 1638.

— 4. BARTHÉLEMY, à Grinnsuat, professeur au collège de Sion 1714, curé de Grinnsuat, † à Bône 1730. — 5. JEAN-BAPTISTE, capitaine de dragons à Loèche de 1725 à 1738. — 6. FAVRETTI-INSARTI, de Loèche, grand bailli de Loèche en 1740. — 7. JEAN-ADRIEN, de Grinnsuat, curé de Saint-Léonard 1742, de Savasè 1743, de Gonthey 1761, † 1766 chanoine de Sion. — Voir Gremaud — LL. [Ta.]

**B. Canton de Genève.** Famille genevoise des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., dont GUILLAUME, regu bourgeois le 27 janvier 1464, conseiller de 1483 à 1500. — Voir Gallie : *Not Gen.* II, 39-40. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (mss). [C. R.]

**BALEXERT.** Famille originaire du Pays de Gex, dont le nom primitif était Bellecerfs, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1471 en la personne de Guillaume; éteinte à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. *Armaires* : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople. La famille Balexert a compté plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents : PIERRE 1561; GABRIEL 1563; FRANÇOIS 1587; PIERRE 1589. — 1. DAVID, 1698-1778, représentant, fut emprisonné avec Jacques Massé le 13 décembre 1730 parce qu'ils avaient parlé dans des assemblées contre les



nouveaux règlements militaires et les impôts et refus de prêter serment. Avant leur interrogatoire, le peuple força le Conseil à leur remettre un libéré. Du Conseil des Deux-Cents en 1752. — 2. JACQUES, 1726, † à Paris 1774, médecin. Il disputa à Rousseau, qui l'accusa de plagiat dans ses *Confessions*, l'avantage d'instruire les hommes sur les moyens d'avoir une postérité vigoureuse. Il a publié : *Dissertation sur l'éducation physique des enfants...* qui fut émise en 1762 par la Société des sciences de Harlem et imprimée l'année suivante à Yverdon. *Dissertation sur cette question : Quelles sont les causes principales de la mort d'un aussi grand nombre d'enfants...* couronné en 1772 par l'Académie de Mantoue, imprimée en italien en 1773 et traduit en français deux ans plus tard. — Voir Senebier : *Hist. littéraire de Genève* III, 226, 227. — Rousseau : *Confessions*, part. II, livre IX. — Gallie : *Not gen.* II, 48. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (mss). — Gallie et Gautier : *Armorial*. [H. Va.]

**BALGACH (C. Saint-Gall, D. Unter-Rheinthal, V. 1165).** Village, paroisse et commune. En 890 *Palgach*. En 1304, on découvrit près de Balgach une hache de bronze et des monnaies romaines, de 259 à Dioclétien. Le domaine royal y possédait des forêts et le comte de Saint-Gall des droits de jouissance. En 1160 un certain Wetzel von Balgach et ses fils Heinrich et Eberhard, et en 1210 un Eberhard von Balgach sont mentionnés. De ces personnages descendant peut-être les nobles von GRÜNENSTEIN, qui paraissent peu de temps avant 1266. Balgach devint, on ne sait comment, propriété du couvent de femmes de Lindau et l'avouerie passa aux barons de Sax qui toutefois la renrent en 1347 à cette maison religieuse. L'abbé installa à Balgach un celtier, appelé plus tard annuaire. En 1405, Balgach entra dans la « Ligue au-dessus du lac »; il fit en 1410, avec les von Grünenstein, auxquels l'abbé avait remis l'avouerie de Balgach, un traité de condominium avec la ville de Saint-Gall, et en 1469 se plaignit sous la protection du pays d'Appenzel. En 1510, le couvent de Lindau vendit ses droits de haute et basse justice sur Balgach, avec tous les revenus qui en dépendaient, au couvent de Saint-Gall et n'y conserva guère que ses biens-fonds. A l'origine, Balgach était compris dans la paroisse de Marbach; il eut une chapelle en 1419, et un chapelain en 1437; paroisse autonome en 1521. En 1527, Balgach embrassa la réforme, mais après la bataille de Cappel le tiers de la population retourna à l'ancienne foi. En 1787, les catholiques y sont en majorité; l'église paroissiale servit alors aux deux cultes jusqu'en 1825 où les catholiques édifièrent leur église; la collation des deux cultes appartint jusqu'en 1798 à l'abbé de Saint-Gall. Les droits d'avouerie de Balgach furent soustraits, au XV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., la cause de graves difficultés. En 1558, les gens de Balgach rachetèrent ces droits avec de nombreuses propriétés en devenant, et ils furent cependant bannis de La Pléide, la souveraineté judiciaire et le droit d'indiger les amandes. En 1803, Balgach devint une commune du canton de Saint-Gall, comprenant grünenstein et la moitié de Herbrugg. — Registres de paroisse de 1836. [D. Bonin.]

**BALISTERIUS, JON.** Voir ARMBURSTER, JON.

**BALISTERII ou BALISTIER.** Famille. Voir ARMBURSTER.

**BALL, JOHN,** 1818-1889, alpiniste. En 1845, il séjourna à Zermatt pour y étudier les glaciers; il fut le premier président du Club alpin anglais, 1858-1860. Le résultat de ses nombreuses explorations fut l'ouvrage classique : *The Alpine Guide*, 3 vol. 1863-1868. — Voir *Alpine Journal* XIV, 409; XV, 16, avec portrait. — *Dictionary of National Biography*, 1<sup>er</sup> supplément I, 115. [G. S. G.]

**BALLAIGUES (C. Vaud, D. Orbe, V. 1165S, Ballica)** en 1228, *Bella aqua* en 1358, nom probablement tiré de la source de Fontamasson, qui jaillit près du village. Ce village relevant du fief des Clères et fut inféodé en 1302 par Louis II de Savoie à Nicolas, mayor de Lignerolles. Les Champinon dès 1325, les Asperin dès 1526, les de Gingins en 1739, puis les de Sinier possédèrent ensuite cette seigneurie jusqu'à la Révolution.



Il y avait en outre à Ballaigues, sur la route des Gléves en France, un piége de quelque importance qu'en 1358 l'empereur Charles IV inféoda au comte de Neuchâtel et qui devint plus tard la propriété des Asperlin. Le château de Ballaigues fut vendu en 1788; c'est aujourd'hui l'auberge de la Croix-d'Or. L'église actuelle date de 1711. — Voir *DIII*.

**BALLAMAN.** Famille fribourgeoise, originaire de Vallon et de Wallendin, répandue surtout dans la Broye, à Estavayer, Gletterens, etc. [F. D.]

**BALLANCHE.** Famille neuchâteloise, mentionnée en 1425, originaire d'Auverner et Peseux, bourgeoise de Neuchâtel au XVI<sup>e</sup> s. — 1. ANTOINE, maître maçon. Il fut appelé à Avenches où il entreprit la reconstruction partielle du château de 1565 à 1568. Son œuvre peut être considérée parmi les plus remarquables monuments suisses de cette époque. Son buste, sculpté en ronde bosse, a été conservé sur la façade, ainsi que celui de son frère J(ACOM). Ballanche fut chargé de la réfection du vieux moulin de Colombier en 1571; en 1579, il travaillait encore pour la ville de Neuchâtel, mais était mort en 1582. — 2. SIMON, probablement fils du n° 1, capitaine au service de France, acquit le fief de Bellevaux en 1594 et fut anobli l'année suivante. † 1596. Ses armoiries étaient d'azur au chevron (alias à la fasce) d'argent accompagné en chef d'une molette d'or, en pointe d'un croissant du second. — Voir A. NAF: *Le château d'Avenches*. — MN 1904, p. 120. — *Biographie neuchâteloise I*. — AHS 1897, p. 16 [L. M.]

**BALLARINI, BALLARINO ou BALLERINI.** Ancienne famille de Gôme. — 1. GIOVANN-BATTISTA, avocat, gouverneur de la vallée de Lugano en 1477 pour le comte Pietro Rusca. — 2. GIOVANN-BATTISTA, petit-fils du précédent, † 1480 et † 1585; participa avec les Français à la prise de Lugano, à la prise du château de Capolago et défendit le château de Locarno attaqué par les Suisses. — 3. FRANCESCO, petit-fils du n° 2, † 1546 ou 1569 à Gôme. † à Locarno 1627; doyen et l'un des plus illustres archevêques de Locarno, docteur en droit, dès 26 mars 1611 protonotaire apostolique, comte palatin, abbé-commandeur de S. Marie de Prozero, vicaire général de l'inquination à Locarno. Il laissa un *Compendio delle cronache della città di Como*. — Voir Ballarini; *Compendio*. — Cantù: *Storia della città e diocesi di Como*. — Borrani: *Ticino Sacro*. — *Bstor*, 1880, 1901 et 1911. [C. Trezzini.]

**BALLEI.** Voir ORDRE TECTONIQUE.

**BALLENHERREN.** Voir LUCERNE.

**BALLENS** (C. Vaud, D. Aulonne, V. DGS), *Barleus* en 1139; origine du nom controversée à rapprocher de Berlens (Fribourg). On a trouvé à Ballens des ruines romaines ainsi que des sépultures du moyen âge. Le village dépendait du couvent de Romantmûler. Son église, dédiée à saint Maurice, était dès 1158 filiale de l'église de Mollens. Un pasteur y fut installé en 1592, puis de 1597 à 1849, Ballens fut annexé de Bière. Une partie du village appartenait aux seigneurs d'Aulonne d'où elle passa en diverses mains; en 1694 un Monod se qualifiait de seigneur de Ballens. Ballens forme un des trois cercles du district d'Aulonne et comprend les communes de Ballens, Apples, Bière, Berolle et Mollens. Les registres de paroisse datent de 1834. — Voir *DIII*. [M. B.]

**BALLET.** Famille. Voir BALET.

**BALLETTA.** Ancienne famille libre du village de Brigels (rom. Bred). — 1. GLEUXARD (Leonard), auteur de nombreuses poésies en romanche, dont la satire politique *Is guts* (les chats). — 2. JAKOB, † 1756, prêtre 1779, docteur en théologie, chanoine 1784, curé à Brigels 1783-1800, à Schaan (Liechtenstein) 1800-1810; † 1814. Il composa un bréviaire: *Gudisch de orazioni per la comunità*. — 3. LEONWIG, † 1852, frère du n° 1, prit du service en France au régiment d'Alfey. Il est l'auteur d'intéressantes relations sur le retrait des troupes suisses du service de France et sur la déportation des otages grisons en France, à Salins, en 1799; elles ont été publiées dans l'ouvrage de son petit-fils Alexandre: *Aux mines Grosswaters Tagbâcher* — 4. ALEXANDRE, † le 19 août 1842 à Bologne où son père était en garnison, † 13 mai 1877 à Coire.

Il étudia le droit à Lausanne, Munich, Heidelberg et Zurich. Il sympathisa avec le mouvement libéral qui s'était produit dans l'Oberland grison et entra



Alexandre Balletta, d'après une lithographie.

en conflit avec la population. Il s'établit alors à Coire où il revêtit diverses fonctions cantonales et communales et collabora à plusieurs journaux allemands et romanches et rédigea de 1809 à 1871 le journal *Ligia grischca*, à Ilanz. Ses *Novellen und Aufsätze* ont été recueillis par J. B. Derungs. On trouve un certain nombre de ses publications en romanche dans les *Annalas*. — Voir: *Die Amtleute in den bündnerischen Untertanenlanden* dans *JHGG* 1890. — Gh.-M. Tmor: *Heihenfolge der residierenden Donderrn* dans *JHGG* 1901. — *Fr. Bâtor* 1887, n° 1131. [L. J.]

**BALLEXERT.** Famille. Voir BALEXERT.

**BALLEYS.** BASILE, 6 mars 1770-6 mars 1837. Né à Bourg-Saint-Pierre, docteur en théologie, curé à Evolène de 1797 à 1811, à Ardon de 1811 à 1823, chanoine titulaire de Sion le 13 décembre 1802 et chanoine résident le 26 novembre 1822, grand chantre le 26 juillet 1830 et doyen de Valère le 6 décembre 1833. Il donna en 1822 20 000 fr. pour un fonds en faveur des pauvres de sa commune d'origine et pour faciliter les études aux membres de sa famille. — Voir Archives de Valère. — Registres de paroisse de Bourg-Saint-Pierre, Evolène et Ardon. — GASPARD, 5 mars 1837-avril 1912, médecin à Bourg-Saint-Pierre, étudia à Lyon, Strasbourg et Munich, puis s'établit dans son village et fut doyen du Grand Conseil. Il fit aussi de l'adipinisme et servit de guide à de nombreux touristes. — DANIEL et EMILE guides. [D. L.]

**BALLI.** Famille de Gavigno, peut-être originaire de la Toscane; en 1500 on trouve la famille Balli à Fusio; elle s'établit dans la suite à Locarno où elle jouissait avec la famille Rusca du patronage de l'église de l'Assomption (*Chiesa nuova*), droit qui lui venait de la famille Orelli. A Leimeritz (Tchéco-Slovaquie), on trouve au XV<sup>e</sup> s. une famille Balli qui se rattachait probablement à celle du Tessin. Elle a donné plusieurs architectes, entre autres M-



MOGATO, † assassiné le 7 mai 1576 à Leimeritz, où il avait construit le Kelkhaus. *Armoiries*: tiercé en fasce; d'argent à une aigle de sable, de gueules à deux besants d'argent et d'argent à un tourteau de gueules. — 1. VALENTINO, de Gavigno, 1764-1825, fondateur de la maison de commerce Balli à Gromping (Hollande). — 2. GIACOMO-MARIA, de Gavigno, membre de la Diète du Tessin en 1801, où il représentait le canton de Lugano. — 3. GIACOMO-ANTONIO, de Gavigno, député au Grand Conseil 1808-1815, vota en 1811 pour la cession du Sud du Tessin à Naples. — 4. ALESSANDRO-VALENTINO, neveu du n° 1, † 1796 † 8 sept. 1863, député au Grand Conseil 1839-1848, au Conseil national 1852-1854. — 5. FRANCESCO, fils du n° 4, † 20 septembre 1852 à Locarno, étudia à Monza et Turin. Membre de la municipalité de Locarno 1879-1913, syndic de la ville 1890-1913; député au Grand Conseil 1879-1881 et 1905-1912; député au Conseil des Etats 1885-1893, au Conseil national 1911-1917, membre du Conseil d'administration des C. F. P. 1909-1914; promoteur des lignes de chemin de fer du Val Maggia; de Locarno-Intra, de Locarno-Domodossola en construction; dès 1909 président de la Société tessinoise des chemins de fer régionaux. Auteur de nombreuses brochures, entre autres de *Documenti per servire alla storia delle ferrovie lucarnesi*. — 6. FEDERICO, fils du n° 5, † 1854, † 21 août 1889.





député au Grand Conseil 1879-1889, président 1883. Il a écrit entre autres : *La valle Maggia a volo d'uccello*; *Valle Barona*; *L'Inq.*; *Antonio Zanini*. — 7. EMILIO, fils du n° 4, \* 27 avril 1855, député au Grand Conseil 1889-1890, 1891-1892, membre de la première Constitution tessinoise de 1891; un des fondateurs de la Société cantonale d'agriculture, dont il fut président pendant douze ans; fondateur du musée de Locarno. — 8. ATTILIO, de Locarno, \* 1852, † 27 janvier 1896, ingénieur, député au Grand Conseil 1893-1896, a relevé le mouvement des hêtres à Locarno. — 9. GIACOMO, fils du n° 8, \* 1882, professeur de droit à l'Université de Berne, secrétaire de la légation suisse à Bruxelles. — Voir *Histor* 1896 — *Dotta* 1 *Ticino*... — Barolli : *Dell'Incauzione francese*. — Barolli : *Storia del cantone Ticino*. — *Monatsschr.*, 24. — *AHS*, 1914. [C. TROZZI.]

**BALLIF**. Famille de La Neuveville et depuis 1810 de Berne, qui compte du XVII<sup>e</sup> s. au XIX<sup>e</sup> s. plusieurs médecins, pasteurs et notaires. — AUGUSTE, 1833-1899, grand conseiller et fabricant à Bolligen. — Germiquet : *Neuchâtel*. [H. T.]

**BALLIF, JEAN-FRANÇOIS-LOUIS**, de Lucens, \* en 1726, vicaire du collège de Lausanne en 1765, professeur de grec et de morale à l'Académie 1785, Partisan zélé du mysticisme de M<sup>lle</sup> Guyon, il se lia avec Dutoit-Membrini et fut avec lui l'un des chefs de la petite congrégation lausannoise des « Ames-Intérieures ». C'est dans sa maison à la Cité que se trouvait la chambre de Dutoit qui servit longtemps d'oratoire aux mystiques. Après sa mort, en 1790, on a publié de lui : *La religion chrétienne. Instructions pour connaître les principes du christianisme*. — Son fils, M. J. B. X.



Jean-François Ballif, d'après une miniature de A. Gillet.

Bègue (1775-1833), fut secrétaire du duc de Richelieu et gouverneur de la Russie méridionale. — A. de M. et G.-A. B. I.

**BALLOUFF, HANS**, peintre, du Conseil de Bâle, 1451, † 1492. Il venait probablement d'Isny et fut roter bourgeois de Bâle en 1461 — Voir W. Staehelin : *Bâster Wappenbuch* I, 31. [A. B.]

**BALLWIL (C. Lucerne, D. Hochdorf, V. DGS)**. En 893 *Publswilare*, plus tard *Publindwilare* « ferme de Baldo ». Siège de la famille du même nom, qui y possédait un château dans le voisinage de l'église actuelle. A l'extinction de cette famille, le château dut avoir passé au XV<sup>e</sup> s. à la famille Sonnenberg de Lucerne; il a aujourd'hui complètement disparu. La paroisse remonte au XIII<sup>e</sup> s.; un curé y est mentionné en 1246. En 1453, elle était réunie à la paroisse de la sainte Croix à Hochdorf et redevint paroisse autonome en 1671. La collation appartenait à l'origine au chapitre de Beromünster et depuis 1678 à la famille von Sonnenberg. Une nouvelle église fut bâtie en 1711, l'actuelle date de 1847. Registres de décès dès 1712. — Voir *Gfr* 57, 119. — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. [V. V.]

**BALLWIL, BALDWILE, von**. Famille éteinte de ministériaux des Kibourg qui tirait son nom du château dans le village du même nom. Elle apparaît avec *HARTMANN* en 1210 et s'éteint avec *BRENO*, 1373-1381. *Annuaire* : d'azur à une hermine d'argent. — 1. *HARTMANN*, 1210-1240, chevalier en 1236. — 2. *WALTER*, 1238-1271, fils du n° 1, chevalier en 1269. — 3. *HARTMANN*, 1259-1281, frère du n° 2, chevalier, avoyer de Soleure 1271. — 4. *ULRICH*, probablement frère du n° 2, clerc 1245, *scholast* 1246, peut-être chanoine de Beromünster, † en 1260. — 5. *BRENO*, 1269-1311, fils du n° 2, chevalier, acquit à la fin du XIII<sup>e</sup> s. le château de Hedingen. — 6. *HARTMANN*, 1331-1355, chevalier de l'Ordre teutonique, commandeur de Hutzkreh en

1331, de Fribourg en 1333, de Kœtz en 1345, de Lorraine en 1354. — 7. *JOHANNES*, 1323-1346, chanoine de Beromünster en 1323. — 8. *PETER*, 1359-1389, fils du n° 6, héraut de Beromünster en 1359, chapelain de St. Gallarum et cure de Farnvil, curé d'Ennen, doyen du chapitre des quatre Vahl-Gotten en 1367. — Voir *Merz* : *CHS* 111. — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. — Riedweg : *Gesch. des Kollegialstiftes von Beromünster*. [V. V.]

**BALLY**. Famille Fribourgeoise établie à Bosigen, Montboyon et Cheyres; elle serait originaire de La Joux (Glâne) — Voir *Etat des noms de famille*. [E. D.]

**BALLY**. Famille d'industriels, établie à Schönenwerd (Soleure), venue du Vorarlberg au XVIII<sup>e</sup> s. — 1. *FRANZ-ULRICH*, \* en 1748 à Uehersachsen, près de Rankwil (Vorarlberg), se rendit à Aarau en 1778 comme maçon. Le fabricant Joh.-Rud. Meyer et l'engagèrent à rester l'entrepreneur la vente de rubans et d'articles de mercerie produits par ce dernier et s'établi à Schönenwerd où il mourut en 1810. — 2. *EDUARD*, fils du précédent, 1783-1849, travailla d'abord dans la fabrique Meyer. Il introduisit en 1823 la fabrication des rubans à Schönenwerd et y joignit en 1841 celle des bretelles élastiques. Lors de la constitution du Zollverein, en 1836, il fonda une succursale à Säckingen, devint plus tard une grande manufacture de rubans de soie. Il s'intéressa beaucoup aux affaires scolaires de Schönenwerd. — 3.



Carl-Franz Bally, d'après une photographie.

**Carl-Franz**, \* le 24 octobre 1821, † le 5 août 1899, un des 11 fils du n° 2. Il repart en 1847 le commerce de son père avec son frère Fritz. Un voyage à Paris, en 1850, lui suggéra l'idée de fonder une fabrique de souliers dont les débuts furent difficiles. Il parvint aussi à produire les tissus élastiques venus jusqu'alors d'Angleterre, et donna une grande extension à ses affaires. Il fut grand conseiller et conseiller national, et joua un rôle important lors du Kulturkampf, vers 1870. Il contribua à fonder l'église catholique-chrétienne, dont il fut membre du synode, et à ériger une paroisse de cette confession à Schönenwerd. Il restaura à ses frais l'ancienne église collégiale. — 4. *EDUARD*, \* le 11 août 1847 à Schönenwerd, fils du n° 3, se forma chez son père, puis à Genève, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il prit la direction technique de la fabrique de souliers où il introduisit des machines et des méthodes de travail américaines, ouvrit des succursales à Aarau et aux environs, devint président du Conseil d'administration quand la maison fut transformée en société par actions. Il fut président de la Commission scolaire du district de Schönenwerd, de la Société industrielle et commerciale de Soleure et de l'Association des fabricants suisses de chaussures; conseiller national de 1902 à 1917. Collationneur et commissaire, surtout en géologie, il possédait une musée privé, ouvert au public. — 5. *ARTHUR*, 4



Arthur Bally, d'après une photographie.

le 6 décembre 1849, † le 31 déc. 1912, second fils du n° 3, reprit la fabrication des tissus élastiques. Il fut grand conseiller, fondateur de la Société d'Utilité



publique d'Olten-Gösgen, contribua à la lutte contre la tuberculose et à la construction du sanatorium d'Alberhöligen. Il laissa par testament au Musée national une riche collection de monnaies et un million de francs pour des buts d'utilité publique et pour l'assurance-invalidité de sa fabrique. — G. Furtz, \* le 10 octobre 1858 à Aarau, † le 30 mars 1913 à Berlin. Il travailla quelque temps dans la succursale de son frère à Pesing près de Vicence, se rendit ensuite à Bâle pour terminer ses études, et fut médecin à Ragaz de 1891 à 1911. — Voir A. Furrer : *Historische Gedenkbücher der Familie Bally*. — *50 Jahre der Firma C.-F. Bally Schaan*. — *Worte der Erinnerung*, 1899 et 1913. — B.J.N. A. — *Fils de leurs aïeux*. — SZG 1913, 52, p. 56. — H. Keller : *Annalen der schweiz. baltologischen Gesellschaft* 10, 1914.

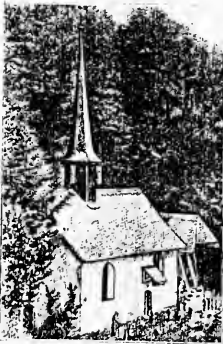
[A. FÜRGER.]

**BALM** (C. Berne, D. Oberhasli, Com. Meiringen, V. DGS). Ancien village dans le voisinage du groupe de maisons de ce nom à 30 m. au N. de Meiringen. Il fut emporté par une avalanche le 5 avril 1650 avec le village voisin de Falcheren — Voir Andr. Willi : *Vereschwandene Ortschaft im Oberhasli*.

[H. T.]

**BALM** (C. Berne, D. Thoune, Com. Oberhofen). Ruines de château-fort près Oberhofen à la Burghalde. Il appartient aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., avec Oberhofen, Unterseen et Unspinnen, aux seigneurs d'Eschenbach, puis aux ducs d'Autriche ; enfin, successivement par hypothèque, aux seigneurs de Weissenburg, au comte d'Interlaken, au comte Hartmann von Kiburk, à sa fille, femme de Thüring von Brandis, à la nièce de cette dernière, la comtesse Sophie von Zolleru. La ville de Berne ayant obtenu la souveraineté de l'Oberland par la paix de 1389, racheta l'Alpachtèque en 1397. Des for, ce château, situé dans l'évêché de Constance, tomba complètement en ruines. — Voir Jahn : *Chronik*. [H. T.]

**BALM** (C. Soleure, D. Bucheggberg-Kriegstetten, V. DGS). Anciennes formes : *Balmoa, Palm*, Com. protestante dans la paroisse de Messen ; c'était autrefois une paroisse fondée par les comtes de Buchegg. Ruines romaines. La collation passa en 1395 par Elisabeth von Buchegg à Matthias von Altrou, en 1419 à Saint-Urbain, plus tard à Soleure. A mi-hauteur de la montagne existe une très ancienne chapelle, qui a une inscription datée de l'an 800, mais relative en 1522 et dédiée à la Trinité. Une des cloches est de 1514. Cette église est actuellement une filiale de Messen ; elle possède ses biens propres et un Conseil de paroisse ancien Oberamern et



Chapelle de Balm d'après une photographie.

Gächliwi, de la même paroisse, envoient chacun un représentant. Au sommet de la montagne était le château des von Balmegg. — H. DE BALMEGGE *miles* est mentionné en 1241. Gertraud, veuve, entra en 1266 au couvent de Fruttbunnen. Le château et la seigneurie retournèrent aux comtes de Buchegg. Le comte Heinrich donna en 1276 cette possession à sa femme Adelheid von Strassberg en bien propre. Par sa fille, elle passa au chevalier Burkard Senn, de Münsingen. Les Soleurois et les Bernois brûlèrent le château en novembre 1311 parce que Burkard avait pris sous sa protection Kuz Hugi. Il retourna cependant en possession de ses biens par la paix du 13 avril 1314, et rebâtit sa demeure. En 1347, tous les biens des Buchegg, dont Balmegg, passèrent par héritage au Senn. Le château fut détruit une seconde fois durant la guerre des Kiburk en 1383, et en 1391. Balm

et Buchegg furent vendus à Soleure. Il ne reste presque rien du château. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn*, p. 85. [F. E.]

**BALM** (C. Soleure, D. Soleure-Jobourg, V. DGS).

Vge et commune. Balm formait un moyen âge une seigneurie appartenant à une famille du même nom et comprenant Balm, Günsberg, Niederwil, Hubersdorf et Flumental. *Itinéraires* de la seigneurie ; parti de gueules et d'argent. On a trouvé à Balm des ruines et des monnaies romaines et sons la Baluhald dans les rochers une muraille des païens. En 1308, Rodolphe de Balm ayant participé à l'assassinat

d'Albert I à Windisch, ses biens furent confisqués. La seigneurie passa comme fief impérial à Otto von Strassberg, en 1336 à Rodolphe de Nidau, en 1374 à Peter Schriber, de Soleure, et par ses héritiers en 1411 à la ville de Soleure. La haute justice passa en 1309 à Hugo von Buchegg, avoyer de Soleure, qui la remit en 1344 avec sa charge à la ville. Le village de Balm subsista jusqu'en 1487, puis fit partie de celui de Flumental jusqu'en 1798. L'église paroissiale, fondée par ses nobles de Balm, était à Flumental. Le haut et moyen Balmberg sont des stations climatiques. La Sigger qui descend de cette montagne formait autrefois la limite entre le comté de Bârgen et le Buchsgau, entre les évêchés de Lausanne et de Bâle. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kantons Solothurn*. [F. E.]

**BALM, von.** Nom de trois familles des cantons de Berne, Schaffhouse et Soleure.

A. Canton de Berne. Famille éteinte d'Oberbalm dans l'ancienne juridiction de Sternenberg. *Armoiries* : d'argent à une branche de houx de simple fruitée de gueules. — PETER était en 1336

du Grand Conseil de Berne, 1339 banerier à la bataille de Laupen, 1348 arbitre entre Berne et Eberhard de Kiburk, avoyer de Berne 1350-1352, 1353-1354, 1357-1358, 1361-1362, représentant de Zurich en 1351 avec Philipp von Kien dans l'arbitrage entre cette ville et le duc Albert d'Autriche, avoyé du couvent d'Interlaken 1356, bailli d'Aarberg 1359 et 1362. Il est encore arbitre dans l'alliance de dix ans de Berne avec l'Autriche en 1363. Il était seigneur d'Utzigen et possédait une part de la dime de Wabern et de Beitenwil. Il testa en 1358 et mourut en 1364. — Voir LL. — AS I. — FRB. — Fetscherin : *Gemeindeverhältnisse von Bern im 13. und 14. Jahrh.*, dans *MHV* 28. — v. Wattenwyl : *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*. — Zsigler : *Bernische Schultheissen*. — Dierauer. — Arch. d'Etat Berne : *Testamentbücher et Besatzungsbücher*. [E. MEYER.]

B. Canton de Schaffhouse. Balm ou Balm, von. Ancienne famille noble, bourgeoise de Schaffhouse ; elle tire son nom du château de Balm, dans la paroisse de Lottstetten. Elle paraît au commencement du XIII<sup>e</sup> s. et s'éteint 200 ans après. — J. Ulrich fut en 1239 arbitre au partage des biens entre les comtes Albert et Rodolphe de Habsbourg ; témoin en 1243 et 1257. — 2. Otto, 1285-1331, caution pour le comte Mangold von Nellenburg, conseiller suprême de l'abbesse de Paradis et avoyé d'Adelheid, veuve de Berthold von Obfertshofen, dans son acte de renonciation à un héritage en faveur du couvent de Katharimental. — 3. Liérolb, 1286, appelé aussi von Regensberg, vend en 1293 le château de Balm au comte Rodolphe de Habsbourg pour 624 marcs d'argent. — Voir Hügler : *Chronik*. — Harder : *Beträge* II. — Kirchhofer : *Neujahrs-geschenke für die Jugend des Kts. Schaffhausen*. — Van der Meer : *Geschichte von Ob- und Nid-Schaffhausen*. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. [WASSERKLEBER.]

C. Canton de Soleure. Famille des seigneurs du village soleurois de ce nom, *Armoiries* : palé d'argent et d'azur de six pièces à un lion contourné de guenles brochant. — L. BURKHARD, était en 1291 collateur



de Buchsiten et fit de grands dons à Saint-Urbain. — 2. Ulrich, chevalier, 1266-1299, et — 3. RUDOLF, tous deux petits-fils du n° 1, fondèrent en 1274 le couvent d'Erbersecken dans la paroisse d'Altshofen; leur sœur MEGATHILDE en fut la première abbesse. — 4. RUDOLF, participa à l'assassinat d'Albert 1<sup>er</sup> à Windisch en 1308. Il s'enfuit à Altshofen, Falkenstein, puis à Bâle, où il mourut dans un couvent en 1314. — Les seigneurs de Balm avaient construit au XIII<sup>e</sup> s. leur château près de la Balmluh et une demeure plus simple dans une grotte difficilement accessible de la montagne; cette dernière était, croit-on, un poste de retraite. Plus tard, ils quittèrent leur château pour de meilleures résidences à Altshofen et Altshofen, où ils possédaient de grandes terres et forêts, le droit de pêche dans les eaux de la vallée de la Wigger, des cens féodaux dans de nombreuses communes, ainsi que la basse justice. Ils furent les bienfaiteurs des couvents et églises de Saint-Urbain, Interlaken et Erbersecken. — Voir F. Eggen-schwiler: *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn*. [F. H. T.]

**BALM (LA)** (C. Berne, D. Interlaken), à Roten-luh, château mentionné aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., près de Wilderswil (Interlaken), mais dont toute trace a disparu. [H. T.]

**BALMAT**, Famille fribourgeoise établie à Fribourg, La Tour, Sembranchon. [F. D.]

**BALMBERG**, Voir BALEM (D. Solothurn-Leubourg).

**BALME, BAULMES, BALMAZ** (allém. BALM) Nom de lieu répandu dans la Suisse centrale et occidentale, dérivée d'une racine celtique *balm* = rocher, abri sous roche. [K. St.]

**BALMER**, Nom de famille répandu à Adbühl (Argovie) ainsi que dans les cantons de Bâle, Berne et Lucerne.

A. Canton de Bâle. — Famille mentionnée depuis 1532 à Lausen (Bâle-Campagne). — 1. J.-J. BALMER-IRZÉ, mathématicien et physicien. \* 1<sup>er</sup> mai 1825 à Lausen, † 12 mars 1838 à Bâle. Il étudia à Bâle, Carlsruhe et Berlin, et fut reçu docteur à Bâle; maître à l'école des filles et privat-docent à l'université. Il est l'auteur de recherches et de découvertes dans les domaines de la physique et des mathématiques (calculs de nouvelles formules d'analyse spectrale). Membre du Grand Conseil et du synode de l'église; auteur d'écrits apologétiques. Bourgeois d'honneur de Bâle. — 2. CHRISTOPH, constructeur de routes et de ponts. \* 13 janvier 1830 à Lausen, † 6 février 1911 à Liestal; conseiller d'Etat de Bâle-Campagne 1874-1876, directeur des travaux publics. — 3. WILHELM, maître de dessin à Bâle. \* 12 juin 1837 à Lausen. — 4. ULMANN, fils du n° 1, pasteur. \* 2 juin 1853 à Bâle, † 14 décembre 1898. Pasteur à Waldenburg 1877-1884, à Bâretswil (Zürich) 1884-1896, deuxième pasteur de la maison des diaconesses de Richen 1896-1898. Il a publié les cours du professeur Steffensen sur l'histoire de la philosophie. — 5. Paul-Friedrich-Wilhelm, peintre portraitiste. \* 18 juin 1865 à Bâle, étudia à Munich puis voyagea à Paris, en Angleterre, en Hollande et en Italie, vécut à Munich 1897-1902, à Florence 1902-1908 et de cette date à Hirswil (Berne). Outre de nombreux portraits, on lui doit la restauration des peintures de la façade de l'hôtel de ville de Bâle 1900-1901 et de l'hôtel de ville de Liestal en 1902. Il travailla également à la décoration de la salle du Conseil des États à Berne, où il exécuta notamment la Landsgemeinde de Wetz. Il est encore connu comme graveur à Peau forte. Vice-président de la commission fédérale des Beaux-Arts. — 6. WILHELM, maître de dessin et céramiste. \* 5 mars 1872 à Lausen (Bâle-Campagne). Il a exposé dans diverses expositions suisses d'art et d'art industriel, entre autres aux expositions bâloises de Noël 1907, 1910, 1911 et 1912. — Voir SKL 1 et IV. — *Dict. suisse des contemporains*. [C. R.]

B. Canton de Berne. — 1. Famille éteinte de la ville de Berne, représentée au Conseil en 1348. — 1. PETER, premier bailli de Buren 1383 et 1388. — 2. BERNHARD, du Petit Conseil 1412, trésorier 1428. Il avait part à l'acte et à la seigneurie de Burgstœn. — II. Familles encore existantes, originaires de Muhleberg et de Laupen. Voir LL. [L. S.]

C. Canton de Lucerne. — I. JOSEF, 27 novembre 1828-21 janvier 1918, peintre d'histoire. Il étudia à Lucerne et Düsseldorf, 1850-1853, travailla alternativement à Stans et à Karlsruhe jusqu'en 1865, s'établit à Lucerne en 1865. En 1878, il obtint



Josef Balmer, d'après une photographie.

la deuxième prix pour la décoration de la chapelle de Tell, et des lors il occupa surtout de peintures d'église. Il fit également des gravures sur bois pour la *Schweizergeschichte in Bildern*, 1872. En 1914, il devint bourgeois d'honneur de Lucerne. — Voir la liste de ses œuvres dans SKL. — *Gfr.* 73. — 2. JOSEF-ANTON, \* 25 avril 1859 à Schupfheim, négociant, député au Grand Conseil 1887, président de ce corps 1902, 1907 conseiller national; président du tribunal de district de l'Entlebuch 1888-1909 et de la Commission cantonale des comptes 1891-1911. — 3. ALDOUS, fils du n° 1. \* le 28 novembre 1866 à Lucerne, peintre-héraldiste. Il étudia à Munich et Paris, vécut à Florence, puis à Munich et dès 1914 à Lucerne. — Voir SKL. [P.-X. W.]

**BALMES, Des**, Famille noble ayant donné plusieurs magistrats à Genève dont un syndic, HENRI DE BALMES (1391-1399). — Voir Gallie, mss. [C. R.]

**BALMFLUH (GROTTE DE LA)** (C. Berne, D. Interlaken). Elle est située au-dessus des grottes de Saint-Béat au bord du lac de Thoune. Lorsqu'on la redécouvrit, en 1911, on trouva un tesson qui doit être contemporain des tombes de l'époque glaciaire de Oberhofen. — Voir G. Buchmüller: *St. Beatenberg. Gesch. einer Berggemeinde* 26, 593. — *Bund* 1911, n° 412. [G. R.]

**BALMOOS, BANMOOS, von**, Ministériaux des comtes de Kiburg; plus tard bourgeois de Berthoud, de Solothurn, de Berne et de Thoune. Ils tirèrent leur nom du hameau de Balmoos (Berne). *Armoriaux*; voir art. ATTINGHAUSEN, voy. — 1. HEINRICH, 1270-1274. — 2. Ulrich, châtelain de Wangen 1390, maître de la monnaie de Wangen 1388-1425; il porta les armoiries de sa femme Benigna de Schwabensberg. — 3. HANS-HEINRICH, fils du n° 2, gentilhomme 1443, du Conseil de Berne 1451-1478, seigneur de Wartenstein et de Wilderg. — 4. HANS, fils du n° 3, seigneur de Wartenstein, Lauperswil et Ruederswil, bailli d'Aarburg 1475; † 1493. Il avait un fils illégitime du nom de HANS, qui est peut-être l'ancêtre de la famille actuelle de Balmoos, à moins qu'elle ne tire son nom du hameau du même nom Voir l'art. ATTINGHAUSEN-SCHWEINSEBERG. — von Mülenen: *Heimatkunde* 2, p. 9. — *AltvV* 17. — SKL IV, p. 19. [R. W.]

**BALP**, Château encore mal localisé dans la région de Küssnacht (Zürich), situé selon la tradition entre le château de Wulp et le village, ou, selon la carte de K. Gyger, Zürich 1667, au-dessus d'Erlenbach, *im Kapp*. Une famille de ministériaux de Tegensberg en avait pris le nom. *Armoriaux*; d'après Stumpf; d'or à un perroquet de simple collette, armé et membre de queues, accompagné de deux fleurs du même. — Voir J. C. Füssli: *Stadts- und Erbschreibung* 1, 321. — Johannes Vitodurants (édition Wass), p. 106. — Lutz: *Beschreibung des Schweizerlandes* V, 38. — J.-J. Balthard: *Gesch. und Sagen aus der Schweiz*, p. 49. [O. F.]

**BALSAMO**, JOSEPH, VITO CAGLIOSTRO.  
**BALSIGER**, EDUARD, \* 8 déc. 1845, dès 1891 directeur de l'école des filles à Berne, dès 1908 docteur de pédagogie pratique à la *Lehrmittelschule*. — Voir la liste de ses œuvres dans *Dict. suisse des contemporains*. — [L. S.] — HERMANN, \* 1876 à Munchenbuchsee, depuis 1909 bourgeois de Zürich, secrétaire au département des travaux publics de la ville de Zürich 1905-



1910, avocat 1910-1917, depuis 1917 président du tribunal. Député socialiste au Grand Conseil 1908-1918 et au Conseil de la ville de Zurich. (E. H.)

**BALSTHAL** (G. Solenne, D. Halsthal v. DGS) Com. politique avec Klus et St. Wolfgang. *Armoiries* : d'azur à deux serpents entrelacés et affrontés d'argent. On a trouvé à Balsthal des objets des âges de la pierre et du bronze, des monnaies gauloises, des ruines, des briques et des monnaies romaines, des tombeaux allemands. La route militaire pour Augusta Tauricorum y passait. Balsthal était le siège du tribunal de la seigneurie et

de 1420 à 1738 bailliage de Falkenstein. C'est là que fut conclue en 1368 la paix entre Berne et l'évêque de Bâle, et en 1531 entre Solenne et Bâle (Gulgenkrieg). Des assemblées populaires s'y réunirent aussi : le 3 août 1513 pour demander la punition des « Kronenfresser », pensionnaires de la France, et l'affranchissement des mairies-morables ; le 22 décembre 1830 cet lieu une « landsgemeinde » sous la présidence de Josef Munzinger, d'Olten, une des plus importantes assises du libéralisme suisse. La paroisse de Balsthal est une fondation des comtes de Brechburg ; en 1402 le patronat passa par Hans von Blauenstein à Solenne. Un vicaire y est établi depuis 1901, et le culte réformé a été introduit en 1869. Balsthal eut à souffrir d'un gros incendie en 1461, et d'inondations en 1830, 1831 et 1910. Deux marchés lui furent concédés en 1580. Une mine de fer, connue depuis 1330, fut remise en exploitation au début du XIX<sup>e</sup> s., puis une longue interruption. Le minerai était conduit au haut fourneau de la Klus, érigé en 1812. Une fabrique de cellulose et de papier fut fondée en 1870. La ligne Günsingen-Balsthal fut ouverte le 16 juillet 1899. (E. H.)

**BALTENBERGER**. Ancienne famille de la commune zuricoise de Brütten, qui apparaît déjà vers 1540; aujourd'hui elle se trouve dans diverses communes du canton de Zurich. — J. F. — JOHANN-JAKOB, de Schwamendingen, et de Zurich depuis 1875. \* 30 avril 1831, † 13 janvier 1901. Député au Grand Conseil 1862-1868 et 1874-1893, secrétaire 1881-1893 ; 1874-1892 Conseiller communal de Zurich où il remplit les fonctions de président de la chambre pupillaire. Il entra en 1892 au Conseil fédéral de Zurich, mais l'année suivante un accident l'obligea à renoncer à toutes fonctions publiques. Président de la paroisse réformée de St. Peter 1877-1895. — EMIL, facteur de violons, de Schwamendingen, \* 18 février 1859. Il fut d'abord peintre, puis vers 1900 il fabriqua des violons à Coire; actuellement à Malans. Il travailla suivant les procédés de Stradivarius et de Guarneri. (E. H.)

**BALTENSCHWEILER**. Famille bourgeoise de la ville de Zurich depuis 1468, originaire de Baltenswil (Argovie), réintégré au XIX<sup>e</sup> s. Elle a donné toute une série de pasteurs. — I. SCHIEDER, premier pasteur de Brütten près Winterthur, † 1599. Son fils HUNDWIG, † 1590, lui succéda ainsi que son petit-fils SCHIEDER, † 1590. — 2. HANS-LUDWIG, fils de ce dernier, pasteur à Hundwil 1599, à Scherzingen 1601, à Brütten 1611, † 1626. — 3. LUDWIG, fils du n° 2, 1609-1676, pasteur à Basingden 1631, à Zurich 1636, à Dielsdorf 1668. — Voir Egli : *Aetensammlung zur Gesch. der Zürich-Reformation*. — LL. — WIRZ ; ESTAT. — H. G. SULZBERGER : *Biogr. Verzeichniss der Geistlichen des Kl. Thurgau*. (J. F. et W.-L. W.)

**BALTHASAR**. Une des familles autrefois dirigeantes de la ville de Lucerne, et qui remonte à JORG (Georges), négociant, originaire de Pecchia dans le val Maggia, probablement fils de Théodore, Jürg fut reçu habitant à Lucerne en 1554 et bourgeois en 1547. *Armoiries* : d'azur à un triangle d'or chargé de quatre petits triangles d'azur, les trois extérieurs à une étoile du second. — I. WITHELM, † 1620, fils de Jürg, du Grand

Conseil 1580, du Petit Conseil et bailli de Habsbourg 1589, de l'Enlilburh 1599, capitaine de la garde-paie à Avignon. — 2. JOHANN-KYLL, 1652-1703, du Grand Conseil 1669, greffier bailli 1671, sous-secrétaire 1673, secrétaire de la ville 1689, fut cause des dénonciés au sujet de l'impôt en 1692, membre du Petit Conseil 1699, intendunt des bâtiments en 1700, avoyer 1702. Il rédigea des mémoires au sujet des impôts d'Etat en 1690, des troubles géronnais et des affaires avec l'Espagne, la France et Neuchâtel. — 3. JAKOB, 1658-1733, du Grand Conseil 1678, greffier bailli 1685, bailli de Baden 1699, du Petit Conseil 1704, général-major dans la guerre de Villmergen 1712, avoue des convents de Bruch, Saint-Urbain, Beromünster et Balthasar, directeur du sel 1713, banneret et avoyer 1714, se retira en 1731. Il fut d'abord partisan de la France, puis de l'Empereur. — 4. ANNA-MARIA-SIBILLA, 1660-1737, sœur du n° 3, religieuse à Eschenbach sous le nom de S. MARIA-BARBARA-FRANZISKA, abbesse en 1712. — 5. DEUT-FRANZ, 1673-1730, du Grand Conseil 1693, du Petit Conseil 1702, receveur du péage 1714, député à Solenne pour l'alliance avec la France en 1715, intendunt du grenier, banneret, receveur de l'hôpital de St. Jakob 1725. — 6. IGNAZ, 1674-1751 (en religion P. ROBERT), frère du n° 3, cistercien de Saint-Urbain, curé de Knutwil 1698, vicaire à Herdern en 1718, abbé en 1726, reconstruisit l'abbaye et enrichit la bibliothèque et le cabinet des monnaies. — 7. FRANZ-URS, 1689-1763, évêque à Lucerne et en Italie, du Grand Conseil 1713, greffier de Willisau 1718, de Lucerne 1725, prit part à l'alliance d'Udliggen-Schwilz en 1725, du Petit Conseil 1727, intendunt des bâtiments 1735, avoyer du convent de Bruch 1743, député à Bâle, recteur de l'hôpital 1745, fondateur en 1761 et président en 1762 de la Société Helvétique ; auteur de *Patriotische Träume eines Eidgenossen* et de divers écrits sur le droit public et sur le service mercenaire. — 8. JOHANN-ANTON, 1692, † 1763 à Mexico, frère du n° 7, jésuite-missionnaire en 1720, puis recteur à Mexico ; supérieur de la province mexicaine de l'Ordre. — 9. FRANZ-LEONZ-NIKLAUS, 1701-1775, fils du n° 5, du Grand Conseil 1723, bailli de Knutwil, du Petit Conseil, bailli de Beromünster 1730, député aux bailliages tessinois 1746, intendunt des bâtiments 1746, intendunt du grenier 1758, banneret de la ville 1762, avoyer 1767, démissionnaire en 1772, bailli de Sempach, Grundsdiel et Wangen. — 10. JOSEF-LEONHARD, 1706-1784, chanoine de Beromünster 1732, seigneur de Tannenfels, Gattwil et Göslikon. — 11. JAKOB-KARL-MARTIN, † 1790, frère du n° 10, curé à Neudorf en 1750, à Zell, curier, chanoine à Beromünster. — (S. V.) — 12. FRANZ-JAKOB, en religion P. BASILIUS, fils du n° 5, \* 22 juil. 1709, † 20 nov. 1776. Aide aux archives et à la bibliothèque de Saint-Gall de 1733 à 1735, prof. de rhétorique, préfet des écoles de Saint-Gall 1735, archiviste du chapitre et notaire apostolique 1735 ; maître des novices à l'école des frères laïques 1751, sous-prieur de 1761 à sa mort. Il fut également vice-secrétaire 1748 et de 1754 à 1776 secrétaire de la congrégation suisse des Bénédictins et comme tel rédigea le tome V des *Actes*. Ce fut le plus fécond des écrivains du convent de Saint-Gall en son temps. — Voir *Verhandlungen der st. gallischen Congregations-Gesellschaft*, p. 67. — Habler : *Abth. III* n° 8-12 et 13 et Scherrer : *Kanton der Stiftsbibliothek*. — Archives du chapitre. — (J. M.) — 13. JOSEF-ADAM-JOSEF-ANTON, 1736-1792, en religion P. MARTIN, à Saint-Urbain ; sous-bibliothécaire, sous-prieur, adjoint à



Franz-Urs von Balthasar, d'après une lithographie de Robert Wallis, 1810 environ.







Herderen, prieur 1777, abbé 1781, se retira en 1787.  
— 14. JOSEF-ANTON-FÉLIX, 1736-1810, fils du



Josef Anton Félix  
von Balthazar, 1736-1810,  
d'après un tableau à l'huile.

canton à Auran, puis de la Bibliothèque bourgeoise à Lucerne, du Grand Conseil 1824, du Petit Conseil 1826. Il a fondé en 1823 une revue historique intitulée *Helvetia*, qui a paru jusqu'en 1833. Sa bibliothèque, cédée en 1832 au canton de Lucerne, fut l'origine de la bibliothèque cantonale. — 16. ALOUERT-ALDOIS, 1832-1910, étudia à Fribourg et Lucerne. Lieutenant au premier régiment suisse au service de la Sicile 1852, co-rédacteur à l'*Eidgenössische Zeitung* à Berne 1859, chancelier de la nonciature à Lucerne, collectionneur d'antiquités. — Voir LL. — LLI. — Cf. — Von Vivis, dans *AHS* 1908. — *SGR* 1907. — *ADB*. — *Riedweg* : *Gesch. des Kollegiatstifts Herzmünster. Besatzungsbuch*. — von Müllner : *Helvetia sacra*. — *SKL*. — *Familienschriften*. — *Zürcher Nbl.* 1832. — A. Saxer : *J. A. F. Balthazar als Staatsmann und Geschichtschreiber*. — *Wintersäsenrodel* 1, 4. [v. Y.]

**BALTHAZAR, de.** Famille de Transylvanie fixée à Genève et dans le Pays de Vaud dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> s.; elle se continue actuellement en France. *Armoiries* : coupé d'or à un lion naissant de gaucules et d'azur à deux guivres entrelacées et adossées d'argent. — 1. JEAN, 1600-1668, major dans l'armée suédoise 1625, puis colonel, il passa au service de France 1634 avec le grade de général-major, servit en Catalogne et devint ambassadeur extraordinaire auprès des cours de Brunswick et Lunebourg. Mécontent de n'avoir pu obtenir le bâton de maréchal, il quitta le service de France en 1655 pour accepter les offres de l'Electeur palatin, qui le nomma généralissime de ses troupes et ministre d'Etat en 1657. Le 15 juillet 1657, il fut reçu bourgeois de Genève et

l'année suivante, il acquit la baronnie de Prangins où il mourut. — 2. ISAAC-GENÈVE, baron de Prangins, 1657-1735, fils du n° 1, filleul de la république de Genève, capitaine dans la garde à cheval du roi de Danemark 1683, colonel au service de Venise, colonel de dragons en Piémont, commandant général de la cavalerie anglaise sous le roi Guillaume. — 3. ISAAC-GENÈVE, fils du n° 2, baron de Prangins, du Conseil des Deux-Cents 1728, capitaine au régiment Diesbach, tué à Claus en 1735. — 4. ANTOINE, oncle du n° 3, seigneur de Vesancy, lieutenant-colonel au service de Venise, capitaine aux Suisses pour le roi de France, commandant du roi dans le pays de Gex. — 5. MAINE-LOUIS-ISAAC, fils du n° 4, 1688, † 1742 à Dunkerque, seigneur de Vesancy, colonel, commandant le régiment Diesbach 1732, chevalier de Saint-Louis. — 6. SYDILLE-BERNARD-ÉTIENNE, frère du n° 5, † 1712 à 25 ans au siège de Quénoy, commandant les grenadiers du régiment de Hesse-Suisse. — 7. JEAN-ALEXANDRE, frère du n° 6, 1689-1754, seigneur de Vesancy, officier au service de



France; capitaine 1711, colonel 1742, brigadier 1744, se couvrit de gloire à la bataille de Plasance (10 juin 1746), maréchal de camp 1748, la même année propriétaire du régiment de Grandvillars. — Voir *Her. gen. suisse* II, 10. — May : *Hist. militaire de la Suisse*. — Zurlauben : *Hist. militaire des Suisses*. — *Armoriaux genevois et vaudois*. — III. D.

**BALTISCHWEILER, WILHELM**, de Lanfenbourg (Argovie), depuis 1889 bourgeois de Zurich, \* en 1850 à Saint-Gall. Commissaire des guerres du canton de Zurich de 1876 à 1917 et colonel dès 1900, † 1918. — Voir *ZfCh.* 1918.

**BALTRAM**, duc de Leuzbourg, d'après une légende, rapportée pour la première fois par le chroniqueur bernois Justinger, il aurait fondé Herthodun avec son frère Sintram, à l'endroit où tous deux auraient tué un dragon. Johann-Léopold Gysat donne une variante de cette légende vers 1645, d'après Jar. Man. (Jacobus Manhus ?), dans son *Est. History*. — Voir Singer : *Schweizer Märchen*, nouv. série, p. 459. [S. SINGER.]

**BALZER, Richard-Armin**, géologue, \* le 16 janvier 1842 à Zwochen (Prusse) et le 4 novembre 1913 à Berne, étudia à Bonn et à Zurich. De 1864 à 1884 il fut successivement assistant, professeur, puis recteur de la section industrielle à l'école cantonale de Zurich; dès 1873 privat-docent de géologie à l'Université. Bourgeois de Zurich en 1880. De 1884 à sa mort, il fut professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Berne. Il publia un grand nombre de travaux scientifiques, entre autres dans les *Mémoires de la carte géologique de la Suisse*, livr. 20, 24, 30 et dans le 1, 33

des *Nouveaux Mémoires de la Soc. helvétique des sciences naturelles*. — Son fils FRIEDRICH, professeur extraordinaire à Fribourg en Brisgau, fut nommé professeur ordinaire de zoologie à Berne en février 1921. [A. ST-É.]



Richard-Armin Balzer,  
d'après une photographie.

**BALZAR** ou **BALTZAR**. Voir *GABALZAR*.

**BALZENWIL** (C. Argovie, D. Zofingue, Com. Murgental, V. DGS). Hameau *Armoiries* : parti de sable et d'azur. En 1209 *Balzeiler*, s. formes de Balzo s. On y a trouvé des objets de la période préromaine. Balzenwil passa en 1415 à Berne et fit partie du bailliage d'Aarwangen. Il formait alors une commune, qui le 14 mars 1803 fut réunie à Ryken, jusqu'au 2 août suivant. Depuis 1900, Balzenwil forme avec Ryken et Murgental la commune de Murgental. Jusqu'en 1817 il dépendit de la paroisse de Roggwil et des lurs, avec Ryken et Murgental, de celle de Ryken (Rothrist). — Voir Henrich : *Archäologische Karte*. — *FRB*. [G.]

**BALZER.** Famille établie dans l'Albuze, peut-être à Schmitten d'abord. — PETER, de Schmitten, acquit en 1707 la bourgeoisie d'Alvaneu. Les Balzer se répandirent ensuite à Mühlen, Alvaschein et Schamis dans le cours du XIX<sup>e</sup> s. *Armoiries* : d'azur à une étoile d'argent à six rais. — 1. GIUSTINA-ANTON, hautbanquier d'Alvaneu, acheta en 1806 l'établissement de bains, du commissaire Anton-Herodes Sprecher von Bernegg à Davos, pour 13 000 fl. Sa famille est aussi bourgeoise de Lenz. — 2. JOSEPH-ANTON, préfet, fils du n° 1, 1815-1868. A la mort de ses frères, il reprit les bains d'Alvaneu, l'auberge qui existait depuis 1838, et la poste de Mühlen. Il fonda le Kurhaus de Tarasp avec A. Planta et Peterheli; acquit et capta en 1860 la source minérale de Tiefenestel et afferma plus tard la source isolée





de Solis, transforma en 1866 et 1867 les bains d'Alvanen et l'hôtel de Mühlen. — 3. JOHANN, hôtelier, émigra à Buenos-Ayres. — 4. PETER, médecin, frère du n° 3, 1856-1911, pratiqua à P. Alvanen, Elggolberg, Fallanza et Ajaccio; grand connaisseur de l'histoire des Lignes. — Voir *Freier Blattler* 1911, 305. — (L. J.)



Jos. Anton Balzer.  
D'après un portrait à l'huile de  
J. Rizza du 1860 environ.

1809, doyen du chapitre de Schyn, rédacteur du calendrier religieux, le *Directorium*, depuis 30 ans, chanoine 1907, secrétaire épiscopal en 1909, coseur. — [S.] — 7. SIMON, d'Alvaschein, \* 1812, prêtre 1837, professeur au séminaire de St. Luzi à Grice, trois ans et demi vicaire à Benden, curé de Triesenberg 1843, chapelain de la cour à Vaduz 1862, curé de Triesen 1864, où il mourut le 2 mai 1887. Il fut l'un des premiers champions de l'apiculture rationnelle, et publia en 1859 et 1860, avec les célèbres apiculteurs H.-C. Hermann et le curé Burr, de Ravensburg, le *Bäitschschönwätscher Bienenfreund*. Il inventa les ruches qui portent son nom. — Voir *Schweizerische Hirtenzeitung* 1911, p. 457-458. — (L. J.)

**BAMATTER, BANTWÄTTER**, Voir JOSSEN.

**BAMBERGER, EUGEN**, chimiste, \* 19 juillet 1857 à Berlin, professeur de chimie à l'École polytechnique fédérale de 1893 à 1905, auteur de nombreuses publications scientifiques. — Voir Poggendorf, *Biographisch-literar. Handwörterbuch IV. — Festschrift eidg. Polytechn.* I, 354. — (C. B.)

**BAMERT, BAMMERT, BANNWART**. Ancienne famille de Tuggen (Schwyz) où elle est encore très répandue. Elle se divise en deux branches, les Weingarten, dont les *armoiries* sont une grappe de raisin, et les Höleneich, dont les *armoiries* sont trois petits sapins. Forme primitive du nom *Bannwart* = forestier. — 1. HANS BANNWART, 1577 greffier dans la Marche. — 2. SEBASTIAN, 1657 curé à Tuggen. — 3. GEORG, 1830 landamann de la Marche. — 4. LEONZ, conseiller d'État. (R.-r.)

**BAN, BANNISSEMENT** (all. ACHT, OBERACHT). Aussi longtemps que la Confédération fut un membre de l'Empire germanique, les dispositions, grosses de conséquences, du ban de l'empire le concernaient aussi. Mettre quelqu'un au ban de l'empire, c'était le placer hors de la protection des lois sur tout le territoire impérial. Il en résultait immédiatement pour le banni la privation de tout droit, la destruction totale de la personnalité juridique et la perte du corps et des biens. Parfois cependant la perte de la protection légale se produisait au début à un moindre degré; mais lorsque le banni persistait dans sa désobéissance, après un laps de temps déterminé, la mise hors la loi complète lui était notifiée et il tombait sous le ban aggravé. De tout temps, le roi s'est servi de ce moyen efficace de punition et de contrainte; cependant la mise au ban de l'empire ne fut régulièrement appliquée qu'à partir de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. L'expression latine est *proscriptio regia* ou *proscriptio regis*; on trouve cependant aussi le mot *bannum*. La notification du ban s'appelait *forbannire*. A côté de l'empereur, la cour ou tribunal de l'empire, et quelques tribunaux royaux avaient aussi le droit de bannir, ainsi la cour de justice de Rotweil et celle de Nuremberg. En 1362, l'empereur Charles IV institua à Zurich, sur le modèle de la cour de Rotweil, une cour royale de justice et mit à sa tête Rudolf von

Aarburg. De nombreux verdicts de ce tribunal se trouvent dans les recueils de jugements, *Achtbücher*, aux Arch. d'État de Zurich. Ce tribunal fut supprimé au début du XV<sup>e</sup> s., mais la ville se fit confirmer son privilège impérial encore par l'empereur Charles-Quint en 1521.

Après l'assassinat d'Albert I<sup>er</sup>, le roi Henri d'Orléans, le 18 septembre 1309, le ban de l'empire contre Jean de Souabe, Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm, Walter d'Eschenbach, le chevalier Conrad de Tegervelt, ainsi que contre tous ceux qui logeront ou hébergeront les meurtriers. De même, pour lèse-majesté, les conseillers de l'archiduc Sigismond d'Autriche furent bannis le 1<sup>er</sup> octobre 1487; quelques-uns étaient en relations de droits avec les Confédérés ou entrèrent en relation avec eux par suite de leur opposition à l'empire; ainsi le comte Jörg von Werdenberg-Sargans, le bailli Gaudenz von Matsch, seigneur du Prattigau, le comte Oswald von Thierstein. Leur protection par les Confédérés et les Grisons a été une des causes de la guerre de Souabe et de la séparation effective de la Suisse d'avec l'empire. Plus tard encore, la Suisse a accueilli souvent des bannis, ainsi les paysans révoltés et proscrits du pauvre Conrad en 1514, et en 1517, le duc Ulrich de Wurtemberg.

Il ne faut pas confondre la mise au ban de l'empire avec le bannissement que prononçaient de simples tribunaux, et qui n'avait d'effet que sur le territoire de leur juridiction. Ainsi en 1318 à Rifferswil, dans le Freiamt, un verdict semblable fut prononcé. Après le moyen âge, il n'y eut plus que le tribunal thorgoven qui fit usage de ces méthodes judiciaires et le recueil de ses jugements, de 1463-1498, est conservé aux archives de la ville de Constance. Le privilège de recevoir des bannis, tel qu'il fut concédé en grand nombre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. par les empereurs luxembourgeois à des villes et à des seigneuries ecclésiastiques de Suisse, ne créa nullement un droit d'asile sans restriction. — Voir Eberh. v. Künzberg: *Acht. Eine Studie zur älteren deutschen Rechtssprache.* — Joseph Patsch: *Die Reichsacht im Mittelalter (Untersuchungen z. Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, von Gierke, 105, 1911).* — A. Meier: *Die Geltung der peinl. Gerichtsordnung Kaiser Karls V. in der Schweiz*, 230. — F. Hegl: *Die geächteten Teile des Erbschwertes S. von Oesterreich.* — [R. Heu.]

**BAN, BAN, BAN**. Famille de peintres et de peintres-verriers, d'origine inconnue — 1. ULRICH, reçu bourgeois de Zurich 1513, travailla comme peintre-verrier pour le gouvernement zuricois. — 2. ULRICH, fils du n° 1, \* vers 1510, livra plus de 100 vitraux dès 1532; en 1566, il travailla pour l'abbé de Wettingen. Du Grand Conseil 1571, † avant 1576. — 3. HEINRICH, \* avant 1525, se rendit jeune à Berne; bourgeois et peintre-verrier de la ville de Fribourg en 1541, retourna à Zurich vers 1550 où il décora des édifices et fit des tableaux. Orateur du Conseil 1576, huissier du tribunal matrimonial 1592, † 1599. — 4. HANS-HEINRICH, \* 1536, livra 18 vitraux au gouvernement zuricois de 1569 à 1582 † après 1583. — 5. CHRISTOFFEL, \* 17 décembre 1554, peintre et graveur sur bois, à Francfort s/Mein en 1596. — Voir SKL. — (C. B.)

**BANALITÉ**. La banalité était le droit qu'avait un seigneur d'interdire à ses sujets, en sa faveur, l'exercice de certaines industries dans un territoire déterminé. Les moulins, les fours à pain, ainsi que les boucheries pouvaient être soumis à la banalité. — [R. Heu.]

La banalité des moulins avait pour effet: 1. de contraindre les habitants d'un certain district de venir moulin leur grain au moulin du seigneur, appelé moulin banal; 2. d'interdire à toutes personnes de construire des moulins particuliers dans l'enclave de la banalité; 3. d'empêcher l'entrée de la farine étrangère, autrement qu'en transit, dans ce même territoire.

La banalité des fours comportait également interdiction de cuire le pain ailleurs qu'au four banal. Des concessions permettant l'érection de fours particuliers furent peu à peu accordées et dans bien des endroits la banalité des fours fut remplacée par un droit de *fournage*. Les boucheries banales étaient en mains des communes qui les affermèrent périodiquement aux meilleurs conditions.



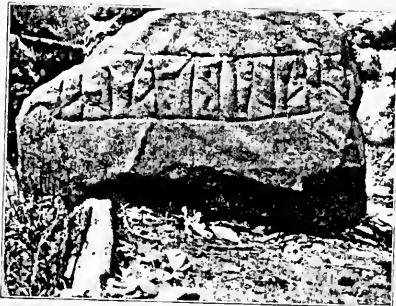
Indépendamment de ces trois banalités, la vente du vin était aussi soumise, dans certains endroits, à des restrictions : Le seigneur pouvait interdire aux aubergistes la vente de vins autres que le sien pendant un laps de temps déterminé, ordinairement un mois, ou six semaines. C'était ce que l'on appelait le *banvin*. Il était appliqué dans les évêchés de Coire et de Bâle, et à la fin du moyen âge par les comtes de Neuchâtel.

L'origine de la banalité est controversée. Des uns l'attribuent aux seigneurs fonciers qui, étant maîtres du sol, ont obligé leurs paysans à se servir uniquement du moulin ou du four domaniaux, moyennant un droit à payer en argent ou en nature. D'autres, par contre, font du four et du moulin des établissements créés par les communautés d'habitants sur lesquels les seigneurs auraient mis la main.

En Suisse les seules banalités qui subsistaient encore, celles du four et du moulin, furent supprimées avec les autres droits féodaux en 1798. Mais quelques années plus tard, elles réapparurent dans les cantons de Berne et de Soleure où elles se maintinrent jusqu'en 1834. A Neuchâtel, un arrêt du 30 juin 1828 abolit la banalité des moulins tandis que la redevance du fournage n'était supprimée qu'en 1831. — Voir E. Eichholzer : *Geber Zwangs- und Banrecht*. — A. Ribaud : *Le moulin féodal*. — H.-F. Calame : *Droit privé d'après la routine neuchâteloise*. — *DMV*. [L. M.]

**BANCHINI**, Famille de Curio et Neggio. *Armoiries* : coupé, au premier d'argent à une aigle de gueules ; au deuxième d'azur à un bœuf d'or — **FRANCESCO**, de Neggio, ingénieur, \* 1823, † 26 juillet 1893. Étudia au collège des Bénédictins à Bellinzone et aux universités de Pise et Pavie ; député au Grand Conseil de 1863 à 1867 ; travailla aux études préparatoires de la ligne du Gothard ; de 1877 à sa mort, ingénieur cantonal. — Voir *BSor*, 1908. — *SKL*. — *ATS* 1918. [C. T.]

**BANCO** (G. Tessin, D. Lugano, Com. Bedigliora,



La pierre de Banco avec l'inscription étrusque, d'après une photographie.

V. DGS). Anciennes formes : *Bancho* 1416, *Bango* 1421. En 1852 et 1886, on y découvrit des tombes préhistoriques (époque du fer) avec une inscription nord-étrusque, et en 1913 une hache de l'âge de la pierre. Banco fut le chef-lieu de la circonscription ecclésiastique (plus tard paroisse de Bedigliora) jusqu'en 1599. Suivant Tamburini, le village fut ravagé par la peste en 1335. L'ancienne église a disparu et l'édifice actuel remonte au XVI<sup>e</sup> s. ; il a été restauré en 1757 et 1841. Banco faisait partie avec Bedigliora, Curio et Novaggio de la *castellanza*, c'est-à-dire bourgeoisie ou *vicinanza* générale du même nom. Population : 1900, 174 hab. — Voir : *Rivista archeol. della città e antica diocesi di Como*, 1916. — Maspoli : *La pieve d'Agno* — Tamburini-Galli : *Guida del Abruzzese*. [C. T.]

**BANCO**, ALBERTUS de, prêtre, connu plus tard sous le nom de ALBERTUS de Toggnis de Pura. Le 11 mai

1479, Sixte IV ordonna de lui confier les églises de Vezio, Aranno, Migliaglia, Novaggio, Saint-Sauveur de Bedigliora, Caslano, Curio, Pura et Mugena. En 1509, il était titulaire de l'église de Saint-Martin de Sessa. — Voir *Witz* : *Hesperia*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. [C. T.]

**BAND** dit **BANDINELLI**, **FRANCULLI**, professeur de arts et du dessin à l'École centrale de Porrentruy de 1795 à 1802. C'est en 1792 qu'il changea son nom en Bandinelli, à la fermeture de l'École centrale, 1802, il fut occupé à la restauration de l'église Saint-Pierre à Porrentruy ; c'est lui qui reconstruisit les deux autels latéraux et remit en état plusieurs peintures abîmées pendant la révolution. Bandinelli fut le premier maître de Negelen et de Léopold Robert, dont il a laissé un portrait. On lui doit en outre une remarquable galerie d'oiseaux peints, à Porrentruy, et la reproduction par le dessin des châteaux et ruines du Jura helvétiques de des anciens costumes de la contrée. Il mourut en 1813. — Voir *SKL*. [E. K.]

**BANDELIER**, Famille de Sornetan (Berne). — 1. Simon-Pierre-ALPHONSE, \* 1800, † 20 juin 1860 à Berne. Il fut pasteur à Gênes de 1823 à 1831, à Bière (diocèse) de 1831 à 1834, à Saint-Imier de 1834 à 1848, à Gorgémond de 1848 à 1853. En 1853 et 1854 il fut élu membre du Conseil d'État de Berne et puis du conseil communal de Berne. — 2. ADOLPHE-ENGÈNE, \* 1813, † 10 févr. 1897. Conseiller d'État du canton de Berne de 1844 à 1846, puis conseil suisse à Highland aux États-Unis, où il fonda un institut de crédit. — [H. T.] — 3. ADOLPHE-FRANÇOIS-ALPHONSE, son fils, ethnologue et archéologue, \* 6 août 1840 à Berne, † 7 mars 1914 à Séville (Espagne). Il fut emmené encore jeune en Amérique où il fit une brillante carrière scientifique. En 1877, il se rendit à Mexico et dans l'Amérique centrale pour l'étude des indigènes de l'Amérique du Vieux-Mexique ; de 1881 à 1883, il fit partie de l'expédition Lorillard dans les mêmes contrées. En 1892, il se rendit avec l'expédition Villard au Pérou et en Bolivie, et en 1913, il fut chargé par l'Institut Carnegie des études préliminaires d'une *Spanish documentary history of the Pueblo Indians*. — Voir sa biographie, par Hodger, dans *American Anthropologist* 16, n° 2, 1914. [B. ZELTZER.]

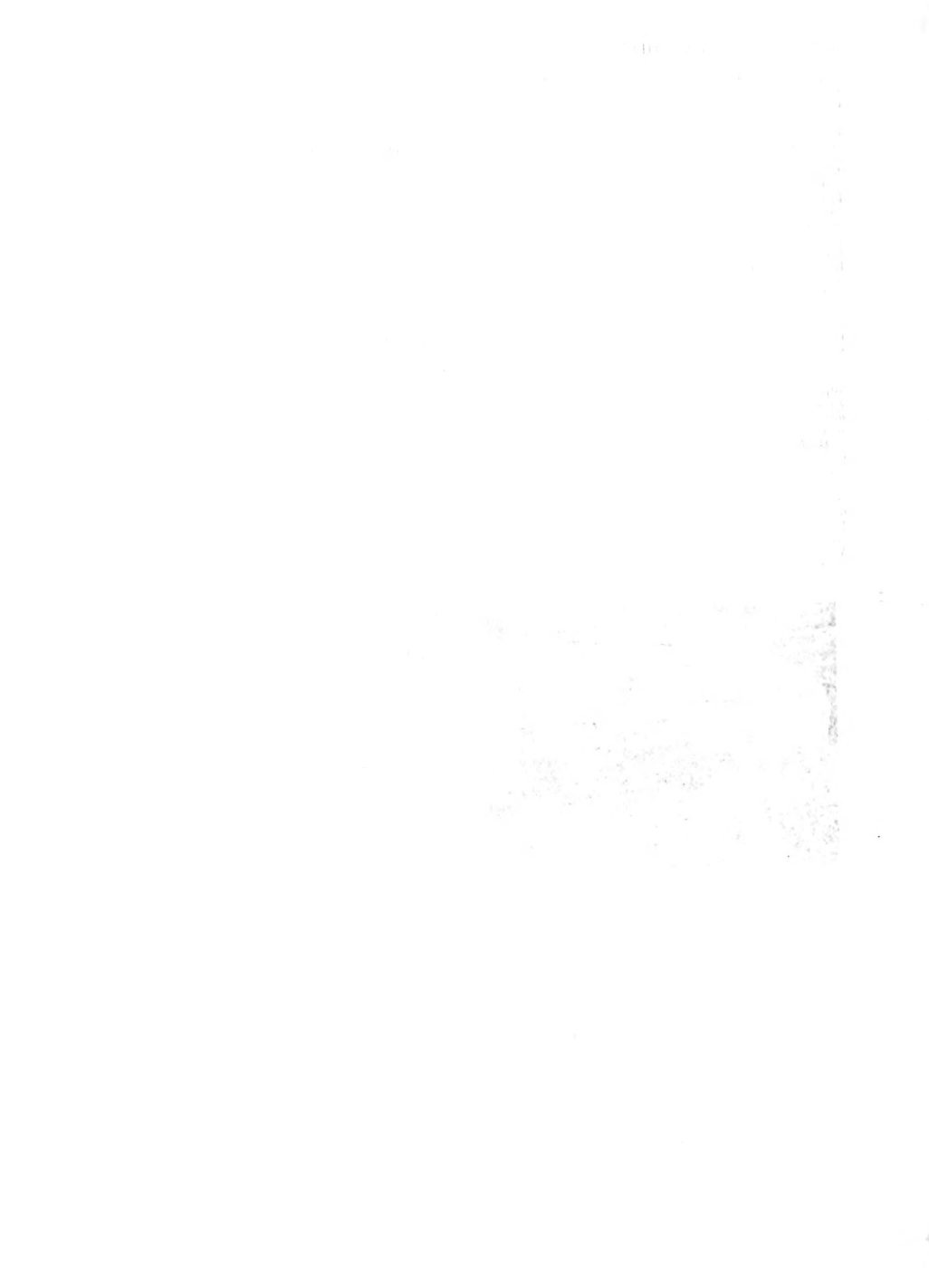
**BANDERA**, ANTONIO, prêtre. D'abord curé dans la Léventine, probablement à Aiolo ou à Quinto, puis banni de la vallée pour avoir travaillé à la réforme des mœurs du peuple et du clergé, il dut se retirer à Atdorf. En 1567, on le trouve à Bellinzone. En 1572, il est à Giromonte comme visiteur, c'est-à-dire vicaire général de Saint-Charles Borromée pour les trois vallées abrossiennes. — D'Alessandri : *Atti di San Carlo*. [C. T.]

**BANDERET**, Familles des cantons de Fribourg et Neuchâtel.

A. Canton de Fribourg. A Fribourg, une branche, originaire de Montagny, a été reçue bourgeoise en 1409 ; une autre, originaire de Vuissens, en 1693. [R. MAY.]

B. Canton de Neuchâtel. Famille de Fressus (Neuchâtel), issue de Abraham Gacon dit Banderet, juré à Saint-Aubin en 1662. — 1. PILLEUR, notaire 1674-1708, greffier de Vaumarcus. — 2. JEAN-JACQUES, fils du n° 1, notaire 1709-1762, lieutenant de Vaumarcus. [L. M.]

**BANDIÈRES**, Famille originaire de Corly en Faucigny, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1445 en la personne d'Étienne. Elle s'éteignit au début du XVII<sup>e</sup> s. — 1. JEAN, En 1525, à la tête d'une centaine de citoyens, il protesta devant le Conseil de Genève en faveur des exilés Edigeuots et le força à reconnaître leur innocence. Il protesta aussi contre le Conseil des Hallebardes (ou la même année, Conseil 1527-1528. — 2. AMI, fils du n° 1, Edigeuot zélé, il travailla contre les intérêts du duc de Savoie en 1525 lors de l'affaire du trésorier Boudet et fut obligé de quitter Genève. Il se réfugia à Fribourg où, avec ses compagnons d'exil, il travailla à renouer l'alliance entre Fribourg et Genève. Revenu dans sa patrie, il fut envoyé à la prière de Berne les 22 et 23 août 1527 à Corraissin des banamis mandés. Il fut envoyé encore deux fois en mission à Berne en 1536. En 1529, il fut blessé dans l'arrestation de M. de Pont-verre, chef des gentilshommes de la Guillier. Capitaine de quartier et conseiller 1532, syndic 1535 et 1541 ; capitaine général 1540, † 1544. — 3. HUGUES, du









La Société s'est intéressée à plusieurs trusts financiers, etc. : Société Fiduciaire Suisse (1906), Société Suisse pour Valeurs de Placement (1907), Banque Suisse de Chemins de fer, Bâle, et Société d'Applications Industrielles, Paris, Crédit Foncier de Bâle (1909), Société Suisse pour Valeurs de Métaux (1910), Société Suisse pour Valeurs de l'Amérique du Nord (1912).

**CAPITAL-ACTIONS.** Parallèlement au développement des affaires, la Société accrut ses moyens d'action en portant graduellement son capital social de 6 à 120 millions de francs. [SROCKI.]

**BANMOOS ou BANMOOS.** Voir BALMOOS.

**BANNERET.** Le terme de banneret, ou banderlet (en all. *Feener*), désignait à l'origine le porte-drapeau dans la milice (*Bahartler*). A cette charge d'honneur était attaché le contrôle des affaires militaires et de la troupe, ainsi qu'un siège au conseil de guerre. Dans la suite les compétences du banneret furent étendues, et ses fonctions devinrent parmi les plus importantes de l'administration civile.

A Berne, les quatre bannerets furent probablement introduits lors de la révision de la constitution en 1295. Chacun d'eux avait dans l'un des quatre quartiers de la ville ayant bannerie, le contrôle de la milice, la perception de l'impôt et la direction de la police du feu. Ils formaient jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle une sorte de commission militaire permanente. Au conseil ils prenaient place immédiatement après l'avoyer, plus tard après les trésoriers et jouissaient dans les anciens temps de compétences en matière de finances et de construction. Les bannerets étaient nommés pour quatre ans ; chaque année, le lundi de Pentecôte, ils devaient toutefois être reconfirmés comme les autres hauts fonctionnaires. Plus tard ils furent choisis exclusivement dans les quatre corporations des boulangers, des bouchers, des frangeons et des tanneurs. Après la conquête du pays de Vaud les compétences financières des bannerets furent augmentées. Avec les trésoriers des pays allemands et français ils formaient la chambre des bannerets (*Feenerkammer*), une commission financière permanente. Enfin les bannerets étaient chargés chacun de l'administration d'un des quatre *Landgerichte* de Kollnigen, Seftigen, Sternenberg et Zollikofen. — Voir LL. — *Festschrift zur VII. Säcularfeier Berns.* [H. Tr.]

Dans l'ancien EVÊCHÉ DE BALE, Porrentruy, Delémont, Saint-Ursanne et La Neuveville avaient des bannerets dont les fonctions étaient purement militaires. Dans la Prévôté de MOUTIER-GRANDVAL, par contre, le banderlet était le chef militaire du pays. C'est lui qui levait les troupes, convoquait et présidait l'assemblée des députés du pays où l'on traitait des intérêts généraux de la Prévôté. Mais il était surtout chargé de veiller à la conservation des droits du peuple, de ses coutumes, franchises et libertés, de faire respecter les traités et de repousser les empiètements des fonctionnaires de l'évêque. Dans l'exercice de ses fonctions, il était indépendant du prince-évêque. Il était nommé à vie.

A BIENNE, le banneret, nommé par la bourgeoisie réunie, était le commandant des milices de la ville et de celles de l'Erquel. Il était le gardien des clefs de l'arsenal, recevait le serment des milices et prêtait, de son côté, celui de défendre les droits du peuple dont il était le tribun. — Voir *Quiquerez : Institutions.* — Bridel : *Course de Bâle à Bienna.* [G. A.]

**Fribourg** avait également quatre bannerets placés à la tête de chacun des quartiers du Bourg, de l'Augue, des Hôpitaux et de la Neuveville. Ils furent nommés dès 1347 par la communauté, dès 1553 par le Grand Conseil et choisis parmi les membres du Petit Conseil, puis dès 1566 parmi les Suixante. Ils assistaient aux séances du Petit Conseil, exerçaient la police de la ville et présidaient la chambre secrète ; mais un seul d'entre eux siégeait au conseil de guerre. — Voir AF 419 et 1920.

**ESTAVAYER-LE-LAC** avait trois bannerets, institués par Fribourg en 1576. Ils étaient les représentants de la Communauté au sein des Conseils et de la Justice ; ils devaient faire serment d'avoir égard et soin sur

les revenus, finances et affaires de la ditte Ville et Comité, procurer le bonheur et le profit d'icelle, et ne permettre rien être au dit Conseil passé, ny fait à son désavantage et sans son consentement. Les bannerets devaient être choisis dans la Grande Bourgeoisie et étaient nommés pour trois ans et rééligibles. [H. V.]

**Glaris.** La charge de banneret, mentionnée pour la première fois en 1456, était à vie ; dès le traité de 1623 elle dut être occupée alternativement par un protestant et un catholique. Chez les protestants depuis 1638 et chez les catholiques depuis 1646, ce fut le sort qui décida entre les concurrents. Le nouvel élu devait acquiescer diverses taxes envers l'arsenal et envers chacun des habitants. La bannerie lui était remise en une fête particulière appelée *Pannertag*. Le banneret venait le troisième en rang des fonctionnaires, immédiatement après le landammann et le vice-landammann, et siégeait au Conseil ainsi que dans le comité appelé *Schranken*. La charge de banneret fut supprimée par la constitution de 1837. — Voir *JHYG*, cahier. [Nz.]

**Grisons.** Voir l'art. BANDIÈRES.

Lucerne avait deux bannerets, dont les attributions étaient purement militaires. [H. Tr.]

A Neuchâtel, le banneret était le chef de la milice et le chef des bourgeois. *Honneur du peuple*, il exerçait un droit de veto lorsque les droits des bourgeois étaient attaqués ou menacés dans les conseils. Il fut le conseil des Quatre-Ministres et présidait le Petit Conseil dans certains cas ; c'était également un des juges aux audiences. La durée de ses fonctions, de trois ans au XVI<sup>e</sup> s., fut fixée à six ans dès 1690. Le banneret présidait encore la chambre des orphelins. — Voir *Chambrier : Mairie de Neuchâtel.* [L. M.]

**Schwyz.** Le banneret était toujours le landammann en charge ou un ancien landammann. Il avait la garde de la bannerie du pays et la portait au combat. — Voir A. v. Reding-Bibergg : *Die Landesämter Schwyz.* [R-r.]

**Soleure** avait un banneret de la ville qui prenait rang immédiatement après l'avoyer. Il siégeait au conseil de guerre, présidait le conseil de l'orphelinat, la direction du sel et la chambre du commerce. Il exerçait la surveillance des pauvres, de l'hôpital, du Thuringerhaus, et avec le secrétaire de ville, celle des écoles. En temps de guerre, il portait la bannerie de la ville. — Voir LL. [H. Tr.]

**Valais.** Chaque diocèse avait son banneret, qui siégeait au conseil et au tribunal du diocèse.

**Vaud.** LAUSANNE était aussi divisé en cinq quartiers ayant un banneret à la tête de chacun d'eux. Ceux-ci, désignés en 1483 sous le nom de *capitaines*, devaient porter la bannerie de leur quartier et tenir un contrôle des habitants. En 1529, ils obtinrent de siéger au conseil des 24 avec voix consultative, et en 1592 ils firent partie de la Cour des soixante pour les extrêmes appellations. Pendant la première partie du XVII<sup>e</sup> s. les bannerets étaient nommés à vie, dès 1774 pour douze ans.

A PAYERNE, le banneret était à la tête du Conseil de ville et fonctionnait comme syndic, tandis que l'avoyer, nommé par le gouvernement bernois, représentait celui-ci.

A VEVEY, le banneret, jusqu'à lors simple chef militaire, devint au XVI<sup>e</sup> siècle le chef de l'administration communale. De même à NYON et dans plusieurs autres villes du Pays de Vaud. — Voir *JHYG*. [M. R.]

A ZURICH, le banneret, sorte de chef d'état-major, avait siège au conseil de guerre. Il ne devait porter la bannerie que dans les cas très importants. [E. It.]

**BANNERHANDEL.** Voir PANNERHANDEL.

**BANNEVILLE.** GASTON-ROBERT MOHN, marquis de. Diplonate français, \* 26 avril 1818, † 13 juin 1881. Il prit part, comme deuxième plénipotentiaire, aux négociations de Zurich en 1859, entre la France, la Sardaigne et l'Autriche, et fut ambassadeur de France en Suisse du 2 décembre 1866 au 16 septembre 1868. [A. R.]

**BANNHOLZER.** Ancienne famille éteinte de l'Obwald, paroissienne de Lungern et mentionnée dans les documents du XV<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. — Voir



Kuchler : Manuscrit. — *Gerichts- und Rathsprotokolle von Obwalden.* [AL. T.]

**BANNWART.** Ancienne famille bourgeoise établie dans plusieurs cantons de la Suisse allemande et dont diverses branches sont éteintes. Ce nom signifie forestier.



A. **Canton de Lucerne.** Cette famille fut répandue aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. à Lucerne, Willisau, Sursee, Reiden et dans les villages voisins.

B. **Canton de Soleure.** Famille bourgeoise de Soleure depuis 1688. *Armoiries* : d'ur à trois monts de sinople surmontés de trois sapins du même, à une fasces d'argent brisant. — I. PETER, 1798-1871, étudia à Soleure et Fribourg, préteur et professeur à Zoug 1824, Lucerne 1841, chapelain dans le Mouttatal 1818, professeur à Baar 1851, chapelain de l'hôpital de Soleure, auteur de *Die St. Oswaldskirche in Zug*, *Gfr.* 1845 ; *Geschichte der Schweiz*, 1837 ; *Maruzum Schuce auf dem Rührberg*, *Gfr.* 1859 ; en collaboration avec Ficki et Scherrer-Bocard ; *Salats Chronik*, dans *Archiv für Schweiz. Reform. Gesch.* 1868 ; membre fondateur de l'*Historischer Verein der V. Orte.* — 2. HEINRICH, 1827-1881, conseiller communal 1864, du Grand Conseil 1866, major à l'état-major du commissariat helvétique, fabricant de blouses. — Voir P. *Prot. Schindlirz : Bürgergeschlechter* — P. Alex. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchenratze* 1857 et 1908. — *Gfr.* [v. V.]

G. **Canton de Schwyz.** Arrienne famille éteinte de Küssnacht. — HANS, ammann de Küssnacht 1473 ; il conclut le 20 déc. 1473 le rachat de toutes les redensaires et dîmes dues au couvent de Lucerne pour 820 H. — Voir *Kuenerantsold St. Leodegar*, à Lucerne. — Rôle d'impôts de la ville de Lucerne. — Archives du district de Küssnacht. — Bergleite Küssnacht. — *Gfr.* 21, 35. [AL. T.]

D. **Canton d'Unterwald.** Famille de l'Obwald, à Schwändi. La famille a donné jusqu'à nos jours six conseillers et trois religieux. — JOHANN, prieur de Klingnau 1622-1631, puis maître d'école et sacristain à Sarnen, curé de ce lieu 1637-1638, \* 1644. — Voir Kuchler ; *Chronik von Sarnen*. — *Obituaire de Sarnen.* — *Gerichts- und Rathsprotokolle Obwalden.* — Durrer : *Die Einheit Unterwaldens.* [AL. T.]

E. **Cantons de Thurgovie et de Saint-Gall.** Diverses familles, les uns de Kirchberg in Toggenbourg, les autres de Bichelsau in Thurgovie. Les Bannwart sont mentionnés au XIV<sup>e</sup> s. comme sujets saint-gallois à Rohrbach (Berne) et à Schwänberg (Com. Hérisau) ; nombreux dans le Toggenbourg au XV<sup>e</sup> s. dans l'Alte Landschaft, surtout à Uzwil, ainsi qu'à Amtzell (Heltigkreuz, C. Thurgovie). — JOSEF-SEBASTIAN, \* 20 janvier 1840, † 6 août 1916, avocat en 1866 à Wil, plus tard ammann de cette ville, membre du tribunal du district, qu'il présida de 1891 à 1899, membre du collège catholique. — Voir *St. natl. Nbl.* 1917, 75. [BL.]

**BANNWART (AFFAIRE).** Émeute survenue en 1803 à Aarwangen parce que le *bannwart* (= garde-champêtre ou forestier) nommé par cette commune ne fut pas confirmé par le nouveau grand bailli Suisse. Em. Hartmann. La commune décida de refuser le serment de fidélité. Le gouvernement envoya immédiatement le conseiller réactionnaire Mutach en qualité de commissaire investi de pleins pouvoirs. Les chefs du mouvement furent arrêtés et conduits à Berne ; ils durent faire une rétractation publique et furent exilés. — Voir Paul Kasser : *Gesch. des Antes und des Schlusses Aarwangen*, dans *AD 1909*, p. 337-339. — Emil Guder : *Die Kirche von Aarwangen*, dans *BBG* 1916, p. 231-233. [H. Br.]

**BANNWIL** (C. Berne, D. Aarwangen, V. LGS)



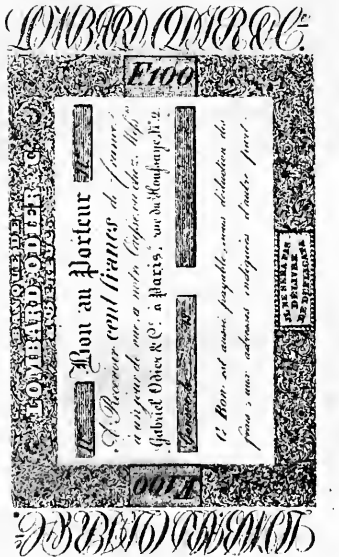
Vge et com. politique. *Armoiries* : de gueules à une étoile d'or surmontant une feuille de trèfle de sinople. Riechhölzli, Mousbann et Bännhiwald sont particulièrement riches en tumuli de la période de Hallstatt. Vers 1850, Albert Jahn et G. de Bonstetten y avaient déjà entrepris des fouilles, poursuivies en 1893 et 1900 par Edmond de Fellenberg. Les tumuli ren-

fermaient des foyers d'incinération et des objets typiques de l'époque de Hallstatt, tels des armes, bracelets de bronze et quelques épées et poignards en fer. La juridiction de Bannwil passa par succession de Johann von Aarwangen aus Grünberg, et, par suite de l'achat de la seigneurie d'Aarwangen, à Berne en 1432. Le patronage de l'église, donné en 1320 par les comtes Johann et Hermann von Froburg au couvent de Schöndal, passa, probablement peu avant la 16<sup>e</sup> formation, à Berne, qui avait déjà des droits sur elle Bannwil devint en 1577 une annexe d'Aarwangen ; l'église fut reconstruite en 1494, 1528 et 1678-1679. Le maître d'école Ulrich Marti, à Bannwil, a laissé une petite chronique des années 1659 à 1707. *Population* : 1653, 25 ménages ; 1761, 333 hab. ; 1800, 402 ; 1818, 485 ; 1850, 686 ; 1880, 643 ; 1920, 593. — Voir A. Jahn : *Grabhügel bei Langnau und Bannwil*, dans *AHF* 1. — *Bericht aus Museum Bern* 1893. — *Jahresbericht Historisches Museum Bern* 1900. — *BBG* XI. — v. Müllinen : *Heimatkunde V. Jahn : Chronik, Lohmer : Kirchen.* — *HHV* XI. — *BBG* XI (*Chronik v. B.*). [L. T. et H. M.]

**BANQUE (MONOPOLE DES BILLETS DE).** Provoquée par un mouvement économique déjà intense, l'apparition des billets de banque en Suisse remonte à la 3<sup>e</sup> et à la 4<sup>e</sup> décade du XIX<sup>e</sup> s. Le premier billet de banque suisse fut émis en 1826 par la *Depositkasse* de la ville de Berne. Dans la suite, à côté de quelques banques officielles nouvellement fondées, des banquiers privés éurent également des billets (bons au porteur). Alors que la *Depositkasse* cherchait à faciliter la circulation de l'argent sur la place grâce à son émission, les banquiers privés, avec leurs billets, visaient plutôt la facilité des paiements d'une place à l'autre. Les émissions de billets furent au début des essais timides qui se limitaient à de petites coupures et à des sommes tout à fait modestes. Les billets jouissaient du reste d'un crédit également fort restreint, d'une circulation toute locale et d'une durée très courte. Les premières banques d'émission (*Zettelbanken*) donnèrent quelque essor à l'émission des billets. La Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834, fut en Suisse le premier établissement public qui émit des billets. En 1836 l'exemple fut suivi par la Banque de Zurich, 1837 par la Banque de Saint-Gall, 1844 par la Banque de Bâle, etc. Malgré l'apparition de ces institutions, la circulation fiduciaire resta relativement faible ; il faut en rechercher la raison surtout dans la confusion monétaire de cette époque. En 1850, avec huit banques d'émission, la circulation du papier ne dépassa pas encore le montant de 7 1/2 millions de francs. On ne vit pas encore une amélioration après l'unification des monnaies 1851-1852, quoique la Suisse économique fut déjà régie par la Constitution de 1848 et travaillât vigoureusement au développement de son réseau de voies ferrées. En 1861, vingt banques avaient une circulation fiduciaire de 15,7 millions seulement. Mais avec l'essor du commerce et de l'industrie qui suivit la guerre franco-allemande, la circulation du papier s'accrut en Suisse. Elle était en 1870, avec 24 banques, de 18,1 millions (soit 6 fr. 90 par tête de population), en 1881, avec 36 banques, de 99,4 millions (34 fr. 85 par tête).

Depuis l'apparition des billets de banque en Suisse jusqu'en 1881, date de la promulgation de la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque, l'émission ne fut soumise à aucune prescription spéciale de la part de l'État. Au reste, les cantons n'y voyaient qu'un intérêt fiscal. Et quand on prenait des dispositions légales en la matière, elles étaient généralement diverses et insuffisantes. Elles visaient la limitation de l'émission, la quantité et la nature de la couverture métallique, le non-remboursement des billets, les impôts sur ceux-ci, la participation de l'État aux bénéfices de la banque, etc. Jusqu'en 1881, dans aucun canton, l'émission des billets ne dépendit de l'assentiment de l'État. Et faute d'unité dans les dispositions légales, les prescriptions sur les billets étaient aussi diverses que le formulaire et le texte de ces papiers de valeur. Avant l'unification monétaire, on voyait circuler en Suisse des billets représentant toutes les mon-





*Lombard, Odier & Co.*



*Banque Nationale Suisse*



*Schweizerische Nationalbank*

Spécimens de billets de banque suisses. — 1. Billet de 100 fr. de la Banque Lombard, Odier & Co. au Porteur, 115, rue de la Harpe, au Palais National, le 1er Octobre 1862. — 2. Billet de 1000 fr. de la Banque Nationale Suisse. — 3. Billet de 1000 francs (500 fr.) de la « Deposito-Cassa » de la ville de Berne. — 4. Billet de 1000 fr. de la Banque Nationale Suisse.

3

4

1

2





5



6



10



7



11



8



12

Specimens d'anciens billets de banque.

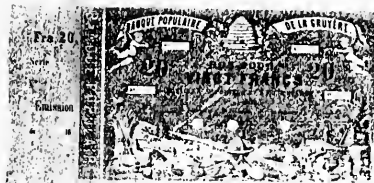
5. Billet de 500 fr. de la Banque Cantonale Neuchâtelaise. — 6. Billet de 100 fr. de la Banque Cantonale du Valais. — 7. Billet de 100 fr. de la Caisse d'épargne du Canton d'Uri. — 8. Billet de 50 fr. de la Banque du Commerce de Genève. — 9. Billet de 50 fr. de la Banque de Bâle. — 10. Billet de 50 fr. de la Caisse d'épargne et de Prêt du Canton d'Argovie. — 11. Billet de 50 fr. du Crédit Agricole et Industriel de la Broye. — 12. Billet de 25 fr. de la Banque Cantonale Fribourgeoise.



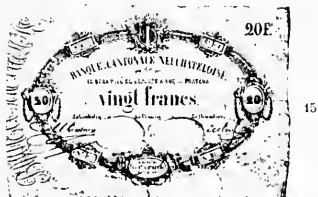




13 16



14 17



15



18

## Spécimens de billets de banque suisses.

13. Billet de 20 fr. de la Banque Populaire de la Broye. — 14. Billet de 20 fr. de la Caisse de Prêt de Glaris. — 15. Billet de 20 fr. de la Banque Cantonale Neuchâtelaise. — 16. Billet de 20 fr. de la Banque populaire de la Gruyère. — 17. Billet de 10 fr. de la Banque du Toggenbourg. — 18. Billet de 1 Thaler de la Banque Cantonale Berneise.

naies ayant cours. On voit d'ici la difficulté de leur rembourcement. Au pressé dès l'origine des voix s'élèverent pour demander une transformation systématique de cet état de choses bigarré.

A la Diète de mai-juin 1848, la députation du canton de Fribourg proposa d'introduire dans la nouvelle Constitution fédérale l'article suivant : La Confédération est autorisée à fonder une Banque nationale. La proposition n'obtint pas la majorité. Vers 1850 et 1860 l'idée d'une réforme fut vivement discutée, car on s'efforçait de donner en Suisse au billet de banque sa véritable fonction économique. La discussion porta sur les trois points suivants : 1. la réforme que les banques d'émission elles-mêmes cherchaient à réaliser en écartant toute inimitié de l'État ; 2. la demande d'une surveillance de l'État sur les billets de banque ; 3. la création d'une banque centrale d'émission. Au sein des Conseils de la Confédération, c'est en 1865 que fut discutée pour la première fois la question d'une législation fédérale sur les billets de banque ; mais la proposition fut rejetée

par le Conseil des États en 1869. Il fallut la crise de 1870 pour faire voir aux cercles jusqu'alors indifférents l'insuffisance de la loi suisse en matière de banque et de monnaie. Depuis lors, la question des billets de banque forma constamment l'objet de discussions dans les autorités et les partis politiques. Le projet de constitution fédérale révisé, rejeté par le peuple en 1872, permettait à la Confédération d'édicter des prescriptions générales sur l'émission et la circulation des billets de banque. Ces dispositions ont été acceptées en 1874 avec la nouvelle Constitution, dont elles forment l'art. 39. La Confédération ne devait toutefois créer aucun monopole d'émission, ni assumer aucune obligation légale touchant l'acceptation des billets. En 1876 la première loi sur les billets de banque fut rejetée par le vote populaire. Aussitôt les banques d'émission se rallièrent à un premier concordat proprement dit qui chercha à réaliser les progrès visés par certaines dispositions de la loi récemment repoussée. Ce concordat, fondé en 1876, amélioré en 1879, dura jusqu'en 1881. Des 36



banques d'émission, 41 n'étaient pas entrées dans le concordat, qui ne pouvait ainsi apporter une amélioration fondamentale à la situation. En 1879, le Département fédéral des finances prépara un second projet de loi. En même temps, une nouvelle offensive des partisans du monopole, mené par Joos et Th. Curti, aboutit à une initiative populaire tendant à réviser l'art. 39 de la C. F., mais elle fut repoussée à fin octobre 1880 lorsque le peuple se prononça contre une révision de la Constitution. En 1882 entra en vigueur la loi fédérale du 8 mars 1881, sur l'émission et le remboursement des billets de banque. Cette loi n'apportait pas une solution radicale, mais elle mit fin à l'autonomie des cantons en matière de billets de banques, plaça l'émission sous la surveillance fédérale, unifia le formulaire des billets, imposa aux banques d'émission le remboursement réciproque de leurs billets, augmentant ainsi leur facilité de circulation, supprima les coupures inférieures à 50 fr. et posa des règles uniformes sur l'imposition de ces billets de banque. Toutefois, la nouvelle loi ne diminua pas le nombre des banques d'émission. Cet état de choses dura jusqu'en 1900, moment où les banques d'émission dans leur ensemble compriment qu'en face de la circulation monétaire du pays, elles devaient admettre une certaine solidarité de leurs obligations. Cette conception s'affirma dans les nouveaux concordats. Cependant, après comme avant, la circulation fiduciaire des anciennes banques d'émission présentait deux côtés angoissants : le manque d'élasticité et la faiblesse de la couverture métallique moyenne. D'autre part, une politique uniforme en matière d'escompte et de change dans l'intérêt du pays faisait complètement défaut. A la fin de 1906, 36 banques d'émission avaient lancé dans la circulation des billets pour un total de 252 millions de francs.

Aussitôt après l'entrée en vigueur de la loi de 1881 la campagne contre la multiplicité des billets de banque recommença. La crise de 1887 donna un argument nouveau aux partisans d'une banque centrale, car l'on vit clairement que les conditions de la circulation fiduciaire en Suisse n'étaient guère meilleures qu'en 1870, surtout en ce qui concernait le paiement à vue des billets. Deux propositions faites à l'Assemblée fédérale, motions Cramer-Frey, 1885, et Keller, 1888, n'eurent aucun succès jusqu'au moment où, sous la forte pression d'un mouvement populaire provoqué par Joos, l'article 39 de la Constitution fédérale fut révisé à la suite de la votation populaire du 18 octobre 1891. Le nouvel article concédait à la Confédération le droit exclusif de l'émission des billets de banque. Elle pouvait exercer ce droit au moyen d'une banque d'État placée sous une administration spéciale ou le remettre à une banque centrale par actions, administrée avec sa collaboration et sous sa surveillance. Les deux tiers du bénéfice net seraient attribués aux cantons. La Confédération ne pouvait cependant s'engager légalement à l'acceptation des billets, sauf en cas de fort de majeure en temps de guerre. La banque d'émission ne devait être soumise à aucun impôt dans les cantons. L'exécution de l'art. 39 ne se fit pas sans vives oppositions. Le 28 février 1897, la loi sur la création d'une banque d'État pure fut rejetée par le peuple. Le 24 mars 1899, le Conseil fédéral présenta un projet de loi créant une banque nationale. C'était un compromis entre une banque d'État et une banque privée. Les conseils n'ayant pu s'entendre au sujet du siège du nouvel établissement, le projet sombra. Le 13 juin 1904, le Conseil fédéral présenta à l'Assemblée fédérale un nouveau projet de loi en faveur d'une banque nationale. La question du siège fut enfin réglée par un compromis et les cantons obtinrent de nouvelles concessions financières. Il n'y eut pas de referendum, et le 16 janvier 1906 la *loi fédérale sur la Banque nationale suisse*, du 6 octobre 1905, fut promulguée.

La *Banque nationale suisse* est une société par actions au capital de 50 millions de francs, dont la moitié a été versée. La Confédération n'a eu aucune part à la formation du capital, qui a été fourni 2/5 par les cantons, 2/5 par les anciennes banques d'émission, et le reste par les particuliers. Le privilège d'émission est de 20 ans et

devera être renouvelé par une loi fédérale. La Confédération peut reprendre la banque à l'expiration du privilège. En compensation de l'abandon à la Banque nationale du monopole de leurs billets, les cantons reçoivent la plus grosse part du bénéfice net.

La Banque nationale ouvrit ses guichets le 20 juin 1907. Les trois premières années constituèrent la période transitoire vers le monopole des billets, durant laquelle les anciennes banques d'émission renoncèrent successivement à leur droit d'émission en faveur de la Banque nationale. La circulation fiduciaire moyenne annuelle de notre établissement central s'élevait en 1907 à 89 millions de francs sur un total général de 211 millions ; en 1911 (première année du monopole complet) à 254 millions ; en 1915 (premier exercice complet de la guerre) à 410 millions ; en 1919 (première année transitoire) à 906 millions. Durant ces mêmes années, la couverture, constituée par l'encaisse métallique légale, fut en lingots et les monnaies d'or étrangères, était en moyenne de 65,74 ; 68,35 ; 70,57 et 57 %. Durant toute son existence, de 1907 à fin 1920, la banque réalisa un bénéfice net de 64 millions de francs ; de cette somme, 4,94 millions furent versés au fonds de réserve, 13,8 millions aux actionnaires, et 45,68 à la Confédération. De ce dernier montant, conformément aux dispositions de la loi sur la banque, 40,06 millions ont été remis aux cantons.

Le nouveau régime fiduciaire fut incontestablement un bienfait pour le pays. Durant les années 1910-1914 où, à la suite d'une série de faillites bancaires, un profond mécontentement s'était manifesté contre les banques, la Banque nationale contribua puissamment à sauver les finances et le crédit du pays d'une panique financière. Son utilité s'affirma tout spécialement au moment où éclata la guerre européenne et pendant toute sa durée. Il est impossible de se représenter comment le pays aurait pu traverser cette période sous le régime fiduciaire ancien, car la Banque nationale se trouva en face des problèmes les plus arduis qui soient.

Abstraction faite des mesures particulières de politique fiduciaire prises par notre établissement central en 1914 quand éclata la guerre et encore durant la configuration, il a été démontré au cours de son activité qu'il était nécessaire de réviser la loi sur la banque. En 1911, son cercle d'opérations fut quelque peu élargi et les sévères prescriptions concernant sa couverture métallique adoucies ; ces dernières subirent en 1918 une nouvelle transformation. Durant les années 1920-1921, les Chambres fédérales ont procédé à une révision totale de la loi sur la Banque nationale. — *Bibliographie* : Messages du Conseil fédéral. — Procès-verbaux et rapports des Commissions des Chambres fédérales. — *Bulletin sténographique des Commissions fédérales*. — *Lois fédérales*. — Ernst : *Banknotenwesen und Fiskalpolitik*, dans *Reichsberg, Handwörterbuch der Schweiz. Volksw.* — Landmann : *Das schweizerische Bankwesen*. — Jähr : *Die Schweiz. Notenbank* 1826-1913 (avec bibliographie). Voir aussi les monographies sur quelques banques d'émission et quelques travaux sur la Banque nationale.

Année de fondation. *Banques d'émission autorisées depuis 1881 :*

- 1834 Kantonallbank von Bern, Berne
- 1836 Bank in Zurich, Zurich.
- 1837 Bank in St. Gallen, Saint-Gall.
- 1837 Ersparniskasse des Kantons Uri, Altdorf.
- 1844 Bank in Basel, Bâle.
- 1845 Banque du commerce de Genève, Genève.
- 1845 Banque cantonale vaudoise, Lausanne.
- 1848 Banque de Genève, Genève.
- 1850 Kantonale Spar- und Leihkasse Luzern (Kantonalbank depuis 1891), Lucerne.
- 1850 Banque cantonale fribourgeoise, Fribourg.
- 1851 Thurgauische Hypothekbank, Frauenfeld
- 1853 Banque populaire de la Gruyère, Bulle.
- 1854 Aargauerche Bank, Aarau.
- 1856 Bank in Luzern, Lucerne.
- 1857 Solothurnische Bank (depuis 1882 Solothurn-cantonale Kantonallbank), Solothurn.
- 1860 Banca cantonale ticinese, Bellinzona



- 1862 Bank in Schaffhausen, Schaffhouse.  
 1863 Togggenburger Bank, Lichtensteig.  
 1864 Basellandschaftliche Kantonbank, Liestal.  
 1866 Créd. agric. et indust. de la Broye, Estavayer.  
 1867 St. Gallische Kantonbank, Saint-Gall.  
 1867 Caisse d'amortissement de la dette publique, Fribourg (depuis 1893 Banque de l'Etat de Fribourg).  
 1870 Thurgauische Kantonbank, Weinfelden.  
 1870 Graubündner Kantonbank, Coire.  
 1870 Zürcher Kantonbank, Zurich.  
 1873 Banca della Svizzera Italiana, Lugano.  
 1873 Crédit gruyérien, Bulle.  
 1876 Appenzel A.-Rh. Kantonbank, Hérisau.  
 1879 Kantonale Spar- und Leihkasse von Nidwalden, Stans.  
 1883 Banque cantonale neuchâteloise, Neuchâtel.  
 1883 Banque commerciale neuchâteloise, Neuchâtel.  
 1883 Schaffhauser Kantonbank.  
 1884 Glarner Kantonbank, Glaris.  
 1887 Obwaldner Kantonbank, Sarnen.  
 1888 Banca popolare di Lugano, Lugano.  
 1889 Kantonbank Schwyz, Schwyz.  
 1890 Credito ticinese, Locarno.  
 1892 Zuger Kantonbank, Zoug.  
 1899 Basler Kantonbank, Bâle.  
 1900 Appenzel I.-Rh. Kantonbank, Appenzell.

*Banques dont l'émission a été supprimée en 1881-1882 :*

- Bank für Graubünden, Coire.  
 Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, Fribourg.  
 Banque cantonale neuchâteloise (ancienne), Neuchâtel.  
 Bank in Glaris, Glaris.  
 Banque populaire de la Broye, Payerne.  
 Banque fédérale, Bâle.  
 Leihkasse Glarus, Glaris.

[H. SCHNEBELL.]

**BANQUES EN SUISSE (LES).** Les banques suisses ont cela de caractéristique qu'elles se sont développées relativement tard. La cause en est que l'industrie et les autres branches de l'économie nationale n'ont commencé à fleurir et à prendre de l'essor qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s. Ce n'est que depuis la constitution de la Confédération, en 1848, que le commerce et l'industrie furent affranchis des innombrables péages et octrois. A partir de 1850 les principales voies ferrées furent construites dans notre pays, qui de cette manière s'unifia plus étroitement au trafic mondial. Il est vrai qu'en Suisse on connaissait déjà au moyen âge le commerce d'exportation, surtout dans les soieries ; les transactions en argent et en billets de change s'effectuaient au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> s. par ce qu'on appelait « les banques de change » (à Zurich et à Bâle). Elles disparurent au XVIII<sup>e</sup> s., parce que le commerce privé n'en voulait pas. On les remplaça par des banques de prêts, établies par les villes, lesquelles accordaient des crédits à l'industrie et au commerce, ou bien par des banques concessionnées par l'Etat, telle que la maison Len & C<sup>ie</sup> à Zurich, qui s'occupait spécialement de prêter l'argent des particuliers soit à des souverains, soit à des Etats étrangers. Les capitalistes se faisaient une telle concurrence que le taux des placements ordinaires sur hypothèques du pays avait considérablement baissé et n'était plus profitable. Au XVIII<sup>e</sup> s. et au commencement du XIX<sup>e</sup>, des banques privées s'établirent en grand nombre dans toutes les villes commerçantes ; dans la plupart des cas, elles avaient leur origine dans des maisons de commerce, d'expédition ou même des fabriques. Le commerce d'exportation nécessitait une section de banque, qui devenait peu à peu une institution indépendante de l'entreprise. Jusqu'à la fin des années 1830, ces banques privées effectuèrent pour la Suisse toutes les transactions relatives aux paiements et aux crédits.

Au début du XIX<sup>e</sup> s. furent fondées des caisses d'épargne dans un grand nombre de localités situées surtout dans des contrées industrielles. La transition de l'agriculture à l'industrie avait fait naître un prolétariat auquel on voulait fournir l'occasion d'économiser un petit pécule pour les temps difficiles ; la plupart des caisses d'épargne fondées dans cette période sont dues à un but philanthropique. Dans bien des cas,

la fondation eut lieu par des sociétés d'utilité publique, et dans les commencements, les fonctions d'administrateurs étaient des postes honorifiques. Avec le temps, la plupart des caisses d'épargne se transformèrent en établissements à but lucratif.

Dependant, l'origine de la banque moderne en Suisse doit être cherchée dans la création des banques d'émission. Abstraction faite de quelques émissions de billets par des banques privées, la première banque d'émission fut la Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834. En 1836 fut créée la banque de Zurich, société par actions au capital d'un million de florins, s'occupant d'émission et de virements. Un an plus tard eut lieu l'ouverture de la banque de Saint-Gall, et en 1844 celle de la banque de Bâle. A partir du milieu du siècle passé, le commerce et l'industrie prirent en Suisse un essor inattendu auquel les banques existantes ne purent plus suffire. Il manquait le type du crédit mobilier, qui a pour but de créer de nouvelles entreprises et de les soutenir dans leur développement en leur accordant des crédits à décauver plus ou moins considérables. Cette lacune fut comblée par l'établissement des grandes banques de crédit dont la fondation fut en partie favorisée par des groupes de banques allemandes et françaises. Le premier établissement de ce genre fut l'Institut de Crédit suisse ; viennent ensuite la Banque de Crédit suisse-allemande à Saint-Gall, la Banque de Winterthur, la Banque Commerciale à Bâle, la Banque Fédérale et beaucoup d'autres. Tout cela ne se passa pas sans une certaine fièvre de spéculation, sans crises et réorganisations.

L'agriculture vint aussi réclamer des conditions de crédit plus favorables, parce que les hypothèques, comme placement de capital, avaient perdu beaucoup de terrain en raison des emprunts considérables émis par les Etats suisses et l'industrie. En créant des banques cantonales, on s'efforça de parer aux difficultés du crédit agricole. Ces établissements devaient aussi fonctionner comme caisses d'épargne garanties par l'Etat, en offrant une sécurité plus grande à la petite épargne. Au début, les banques cantonales furent des sociétés par actions avec participation et même garantie de l'Etat. Dès 1860 environ, on tendit à faire des banques cantonales des banques d'Etat pures, ce qui est actuellement le cas pour toutes, à l'exception de deux d'entre elles. Dans tous les cantons, sauf à Genève, existent des banques cantonales. Quoique les banques cantonales s'occupent aussi de crédit sur hypothèques, on fonda cependant des banques hypothécaires, dont plusieurs précédèrent les banques cantonales. A peu d'exceptions près, comme par exemple les Caisses hypothécaires de Berne et de Genève, ce sont des établissements privés. Leur champ d'activité consistait principalement en prêts sur des immeubles urbains. On fonda aussi des établissements spéciaux destinés à fournir des crédits aux artisans et aux petits commerçants, soit des caisses de prêt. Lors des crises des années 1860 et 1870, elles poussèrent comme des champignons. De 1861 à 1870, on fonda 71 caisses d'épargne et de prêts, les unes dans un but d'utilité publique, en connexion avec les caisses d'épargne ; d'autres par des sociétés coopératives d'artisans ou d'industriels ; ou enfin comme sociétés par actions à but lucratif ; ce dernier genre a prévalu de plus en plus, et les coopératives ne sont plus qu'en nombre très restreint. Les petites banques locales, de même que celles de moyenne importance, ont de la peine à soutenir de nos jours la concurrence des grandes banques. C'est pourquoi il y en a beaucoup qui cherchent à s'allier à une grande banque, soit en mettant leurs intérêts en commun, soit en fusionnant entièrement avec elle. C'est surtout dans ces dernières années qu'un grand nombre d'établissements locaux ont été transformés en succursales de grandes banques. Le dernier genre de banque en Suisse sont les banques financières ; elles ont été fondées pour soutenir d'importantes entreprises industrielles situées en grande partie à l'étranger. Depuis le commencement du siècle, toute une série d'établissements de ce genre a pris naissance.

La grande concurrence que se faisaient les grandes banques commerciales les a engagés à se coaliser. Les



premiers essais de ce genre datent des années 1860, mais ce n'est qu'à partir du XIX<sup>e</sup> s. que surgit le *cartel des Banques Suisses*. En 1907, les banques cantonales se coalisèrent de même en *Association des Banques Cantonales Suisses*, et en 1911 les deux associations en vinrent à une union. Le cartel a pour but, tout en stipulant un tarif minimum pour commissions et taxes, de placer les grands emprunts de la Confédération, des cantons, des villes et des grandes entreprises privées. Jusqu'à présent, on a tenté sans succès de fonder un *Spülcartel de Banques Suisses* des petites et moyennes banques, destiné à servir de bureau de renseignements et à négocier des émissions.

Quoiqu'il existe différents types de banques, la division du travail parmi les banques suisses est relativement peu développée. Outre l'émission de billets, laquelle, en vertu de la loi fédérale de 1905, est un monopole de la Banque Nationale, fondée en 1907, et le prêt sur hypothèques, qui est surtout du ressort des banques cantonales et des banques hypothécaires, les grandes banques commerciales font tous les genres d'affaires de banque. La table suivante fournit des renseignements sur le développement actuel des banques suisses (d'après la statistique de la Banque Nationale Suisse) :

ETAT DES BANQUES SUISSES A FIN 1919 (SANS LA BANQUE NATIONALE).

	Établissements officiels avec dotation	Sociétés par actions	Banques coopératives	Autres établissements	Total	Capital nominal de chaque groupe (en milliers de francs)
1. Banques cantonales . . . . .	22	2	—	—	24	337 500
2. Grandes banques . . . . .	—	8	1	—	9	539 184
3. Banques locales et moyennes . . . . .	—	76	8	—	48	196 563
4. Caisses d'épargne et de prêts . . . . .	—	52	6	9	67	24 236
5. Banques Raiffeisen . . . . .	—	—	1	—	1	1 251
6. Banques hypothécaires . . . . .	3	14	—	—	17	174 500
7. Caisses d'épargne . . . . .	1	23	77	14	115	22 654
8. Banques financières . . . . .	—	24	—	—	24	424 850
9. Banques transatlantiques . . . . .	—	1	—	—	1	10 000
Totaux . . . . .	26	200	93	23	342	1 730 138

Voir Jéhr: *Die Schweiz. Notenbanken*. — Stämpfli: *Die Schweiz. Kantonalbanken*. — Welter-Schurter: *Die Schweiz. Hypothekenbanken*. — Welter: *Die Lokals- und Mittelbanken der Schweiz*. — Jenne: *Die Spar- und Leihkassen der Schweiz*. — Burekhardt: *Zur Geschichte der Privatbankiers in der Schweiz*. [MAX WERNER.]

**BANQUES SUISSES (UNION DES)** (all. SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT). Le 1<sup>er</sup> janv. 1912, après cinquante ans d'existence, la banque de Winterthour et la banque du Toggenbourg fusionnèrent sous le nom de Union des Banques suisses. Le capital-action fut porté à cinquante millions. D'autres banques furent peu à peu absorbées par cette nouvelle institution, ainsi: la maison *Ch. Masson & Co*, à Lausanne, 1916; l'*Argovische Credit-Anstalt*, 1918; la maison *William Cäselod & Co S. A.*, à Vevey et Montreux, 1919; le *Comptoir d'escompte du Val-de-Travers* (Weibel & Co), à Fleurier, 1919; la banque *H. Riechel & Co*, à La Chaux-de-Fonds, 1919; l'*Unionbank*, à Genève, 1919. En 1920, l'Union fonda une succursale à Bâle, et créa des sièges à Lugano et Locarno par sa fusion avec la *Banca Svizzera Lombarda*. A cette date, le capital-action était de 70 millions de francs. L'Union des banques suisses a des succursales à Zurich, Winterthour, Saint-Gall, Aarau, Liechtensteig; des agences à Bâle, Baden, La Chaux-de-Fonds, Flawil, Fleurier, Genève, Laufenbourg, Lausanne, Liestal, Montreux, Rapperswil, Rorschach, Vevey, Wil, Wohlen, des caisses de dépôts à Aadorf, Couvel, Gossau, St. Fiden, Rotli (Zurich) et Zurich — Voir E. Welter: *Die Bank in Winterthour, 1863-1912*. — E. Walder: *Die Toggenburger Bank 1861-1912*. — E. Welter: *Die Bank in Baden 1863-1912* — Rapports financiers de l'Union des Banques suisses. [KERN.]

**BANQUET**. Famille originaire de Bourg d'Angles près Gasteres (Tarn) éteinte à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., venue à la bourgeoisie genevoise en 1710. *Armorial*: d'azur à une banquette d'argent. — 1. ETIENNE, 1661-1732, reçu bourgeois en 1710, du Conseil des Deux-Cents 1721. En 1713, il acquit le château construit par Michel Roset entre Sécheron et les Pâquis. — 2. JACQUES, fils du n<sup>o</sup> 1, 1715-1787, lieutenant-colonel au régiment de Diesbach, du Conseil des Deux-Cents 1764. — Voir Gallié: *Not. gen.*, IV, 40. — *Armorial genevois*. [H. DA.]

**BANQUETTE** ou **BANQUETTAZ**, famille bourgeoise de Payerne citée en 1437, éteinte en 1756. Elle a fourni deux banquerets de Payerne, dont l'un CLAUDE en 1572, légal à la ville en 1578 une somme de 3000 fl., dont l'intérêt annuel devait être partagé entre trois descendants mâles de sa famille, ou à leur défaut, entre trois jeunes bourgeois de Payerne, étudiants à l'Académie de Lausanne ou dans d'autres écoles supérieures. Ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui. Une fontaine de Payerne porte une statue qui serait celle de Claude Banquette. [B.]

**BANSI**, *Heinrich* (rom. ANDRY), \* le 19 mars 1754 à Camogask, succéda en 1776 à son père comme pasteur de Fläsch. En 1778, il entra en relation avec les Zuricois Lavater, Pestalozzi, Salomon Gess-

ner, Füssli, etc. En 1782 il écrivit une notice contre Schiller, qui avait touché aux Grisons dans les Br-

gands. Pasteur à Haldenstein en 1786. Ayant combattu l'influence et la domination de la famille Sallis, il fut congédié à Haldenstein, puis le rôle qu'il joua dans la question de l'émigration des protestants de la Vallée lui rendit impossible l'exercice du pastoral dans les Grisons. Lorsque les Autrichiens occupèrent les Grisons en 1798, il dut s'enfuir, avec 600 compatriotes, et entra au service de France. Il a publié: *Der Grundriss der Geschichte geneveur drey Bündner Lande*. Il laissa aussi une collection d'actes d'Haldenstein de 1618 à 1797, qui se trouve dans les archives de Tscharnern à Coire. Il est également l'auteur de: *Geschichtliche Nachrichten über den Julier und seine Altortner*, dans *Jahrbuch der Neuen Bündner Zeitung* 1906. Il collabora à la fondation de la Société d'histoire et d'archéologie des Grisons. — Voir Martin Trepp: *Heinrich Bansi*. [M.S.]



Heinrich Bansi, d'après un portrait à l'huile de Wilhelm Tischbein en 1780.

**BANTLI**. Ce nom dérive de Pantaleon, famille de la campagne zuricoise, originaire de Seegraben, répandue dans de nombreuses communes des districts





de Uster et Hinwil. Elle portait à l'origine le nom de STADMANX. En 1470 PANTALEON Stadmann reçut en fief du comte de Ruti le moulin d'Aathal. Sa descendance porta le nom de BANTLI.

**BANVIN.** Voir BANVILLE. [J. F.]

**BANZ.** Famille licentieuse établie dans diverses communes de l'Emmenthal et du centre, mentionnée dès 1583 à Russwil dont elle est ressortissante depuis 1636. Ce nom dérive du nom de *Banzo*, apparenté à Hildisrieden dès 1824. — Voir *Erinnerungen an J. E. Banz, Seclar und Pfarrer in Hildisrieden*. — 2. JOHANN-BAPTIST, de Russwil, 1804-1847, curé à Hildisrieden depuis 1839. — 3. PETER, de Hasle, 1847-1918, vicaire à Willerzell 1874-1888, puis curé à Schüpbach, 1863, avocat 1888, procureur général du canton de Lucerne depuis 1901. — 5. ROMUALD, de Russwil, \* 26 juin 1866, Dr phil., conventuel d'Einsiedeln, où il est recteur du gymnase depuis 1916. [P.-X. W.]

**BAPST.** Famille de Pont-la-Ville (Fribourg). — 1. JOSEPH, \* à La Roche le 11 février 1813, jésuite, le 29 sept. 1836, professeur au collège Saint-Michel à Fribourg 1841-1847. Exilé par le gouvernement radical en 1847, il se rendit à Lyon où il fut précepteur et professeur. Rappelé en 1856 par le gouvernement conservateur, Bapst fut nommé professeur de philosophie et de littérature comparée, et, en septembre 1859, recteur du collège Saint-Michel. Il donna sa démission de recteur en 1873 et de professeur en 1878. † 6 avril 1879. — Voir Jacoud : *Notice sur le collège Saint-Michel*, p. 97. —  *Ami du peuple*. — *Liberté*. — *Chroniqueur*, 9-18 avril 1879. — 2. P. JEAN, frère du n° 1, \* à La Roche le 7 décembre 1815, jésuite, professeur à Fribourg de ses supérieurs l'ordre de se rendre aux États-Unis. Il est placé à Oldtown à la tête d'une mission d'Indiens Abanakies, dont il se met à étudier la langue. En 1854 il passe à Ellsworth où il subit le cruel supplice du *tering and feathering* : on lui enduit le corps d'une couche de goudron bouillant pour le rouler ensuite sur un tas de plume ; il est promené ainsi, à cheval sur un poteau, à travers la ville jusqu'à une mare dans laquelle il est jeté. Le P. Bapst est à Boston en 1862 et sept ans plus tard à la tête des missions de l'ordre, à New-York et au Canada. † 2 novembre 1877. — Voir *Liberté*, 30 déc. 1887. — *Strea* : *Hist. des missions indiennes* (avec portrait de Bapst). — *Saints*. — *Annuaire de la Compagnie de Jésus* 1, 875. — *Libre d'or du pensionnat de Fribourg*, 1827-1847, 2<sup>e</sup> éd., p. 411. — 3. PIERRE-LOUIS, \* 11 décembre 1828, prêtre 1853, vicaire à Geriaz 1853, à Châtel-Saint-Denis 1854-1857, curé de 1857-1880, aumônier du collège Saint-Michel 1880-1882, curé de Vuisternens-en-Ogoz 1882-1886. † 7 novembre 1886. [F. D.]

**BAPTÈME.** Le baptême a lieu, encore dans plusieurs cantons, si possible peu de temps après la naissance, soit le lendemain, soit au moins le dimanche suivant à la raison en est la croyance très répandue que l'enfant non baptisé est exposé aux influences de démons maléfiques. D'après l'opinion générale, les enfants morts avant le baptême n'entrent pas dans la béatitude complète ; ils vont dans un lieu où il n'y a ni joie ni peine, et sont appelés « enfants sans joie ». Selon les enfants sont soignés par « Dame Zalti », un génie bienfaisant ; d'après celle de Sargans, ils sont changés en sont enterrés de nuit et non en terre béate. Les membres de ces enfants possèdent un pouvoir magique. — Le chrétien parmi les proches parents ; pour les premiers-nés, ce sont de préférence les grands-parents. Souvent l'on attend, voir s'épouser. Les pauvres, pour des raisons pour remplir ces charges. Le nombre des parrains et marraines varie beaucoup. Autrefois il était très grand ; ainsi à Oberglatt il s'élevait jusqu'à 16 ; et aujourd'hui

## BAPTÈME

encore dans le canton de Vaud le nombre en est illimité. Le minimum est une marraine, cas très rare que l'on rencontre seulement dans la Suisse romande ; le plus souvent l'on a un parrain et une marraine ; le plus trouve aussi fréquemment pour un garçon, deux parrains et une marraine ; pour une fille, deux marraines et un parrain ; parfois même, ces proportions sont renversées. Dans plusieurs endroits, on adjoint à la mar-



Certificat de baptême de 1816 d'après un dessin de la Collection des traditions populaires à Bâle.

raîne une jeune assistante, ou bien elle se fait remplacer par une suppléante (dans le Jura bernois la *licentienne*). — Les vœux de baptême sont généralement formés par le père dans un discours solennel composé d'ordinaire par l'instituteur. Les parrains et marraines doivent donner à l'enfant un cadeau consistant souvent encore aujourd'hui en une grande pièce d'or (autrefois une tôte en argent) enveloppée dans un certificat de baptême artistiquement exécuté. Ces dernières années, le cadeau consiste ordinairement en objets pratiques. La mère reçoit également un cadeau de la part des parrains et marraines. Sur le chemin de l'église, l'enfant, revêtu d'un costume et coiffé d'un bonnet de circonstance, couvert d'un voile richement brodé, est porté par la marraine, parfois par la garde ou la sage-femme, et, à berceau, par le parrain ; il est rarement placé dans un cercueil en cette circonstance. Dans le Bas-Valais, on marque d'un garçon est fixé un bonnet, sur celui d'une fille, une couronne. De même, on place à côté de l'enfant du pain et du fromage pour qu'il n'en manque jamais du-



rant sa vie. En plusieurs endroits pendant que le cortège se rend à l'église, on tire avec des armes à feu et l'on sonne les cloches de l'église; souvent des cloches différentes désignent le sexe du nouveau-né. Dans le canton de Zoug, la route est balayée avant le passage du cortège; dans le Prätigau, on se découvre devant le parrain. Quelquefois le baptême ne se fait pas dans, mais devant l'église, ou bien le prêtre asperge l'enfant d'eau béate avant son entrée dans l'église. Ce cortège

fortunés font présenter l'enfant baptisé à leurs parents et amis, lesquels offrent des cadeaux à la garde. — Voir E. Hoffmann-Krayer: *Feste und Brauche*. — Gauchat, dans *Bulletin du Glossaire*, 9, 7.

**BAPTISTA, de**, Famille originaire de Messine en Sicile, recue à la bourgeoisie de Genève en 1537, éteinte à la fin du XVII<sup>e</sup> s. *Armoiries*: un cœur en abîme accompagné de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe (émaux incunus). — 1. AMÉ, 1545-1590, librair-



Un baptême au canton de Berne, d'après un tableau de R. König (1765-1832).

baptismal a donné lieu à de nombreuses superstitions. On marche d'un pas alerte afin que l'enfant ne devienne pas paresseux; on ne doit prendre aucun chemin de traverse, sans cela il deviendra voleur; si le porteur se retourne, l'enfant louchera. Pendant la cérémonie, il faudra tenir le nouveau-né haut au-dessus des fonts baptismaux, et il deviendra grand. S'il neige, il sera bon chanteur ou mourra prématurément. La mère de l'enfant, si elle s'est déjà relevée de ses couches, n'assistera pas, en plusieurs endroits, au baptême; ailleurs, il lui est interdit de franchir le seuil de l'église avant six semaines à partir de ses couches ou de sortir de la maison avant le baptême. Lorsque plusieurs enfants sont présentés au baptême, les garçons sont baptisés les premiers; si cette coutume n'est pas observée, ils n'auront point de herbe. — Après la cérémonie à l'église, mais les samedis ou les dimanches seulement, on célèbre, dans plusieurs endroits, chez le père, le parrain ou à l'auberge, le repas de baptême où certains mets doivent être servis. Dans le Kurzenberg (Appenzel), les parents

re, du Conseil des Deux Cents, 1576, 1582, auditeur 1583; il périt d'un coup d'arquebuse à la prise du fort de l'Écluse par les Genevois. — 2. AUBRYMAM, 1562-1602, neveu du précédent, capitaine commandant des Genevois à la prise du château de Monthoux (1589), fut tué à l'Escalade en cherchant à empêcher les Savoyards de pénétrer dans la ville par la maison Piaget. — 3. JAYQUES, 1570-1589, frère du précédent, tué d'un coup d'arquebuse au combat de Pinedat. — Voir Gallie: *Nol. gen.* V, 331. — Gallie et Gautier: *Armorial*, [11.Da.]

**BAPTISTES**. Communauté religieuse libre, soumise à une stricte discipline et admettant le baptême des adultes, fondée en 1630 à Londres et répandue en Amérique. Les baptistes allemands (une paroisse fut fondée à Hambourg en 1833) firent des adeptes dans les pays voisins, un million environ en Suisse. Dans tout le continent, les baptistes, qu'il ne faut pas confondre avec les anabaptistes, comptent 71 509 communicants, 47 937 prédicants et 6 995 929 adhérents. — Voir: *Die Religion in Geschichte und Gegenwart* 1, 910-911.

[E. B.]



**BARA**, JÉRÔME de, peintre et vitrier, \* à Paris vers 1540, réfugié à Genève dès 1569. Il a publié à Lyon, en 1579, un *Blason des armoiries* qui a eu au moins six éditions. Il a collaboré à la peinture de monuments destinés à célébrer l'alliance de Genève avec Zurich et Berne. — Voir SKL I et IV. [A. Ch.]

**BARABAN**. Famille originaire d'Anbusson rucée à la bourgeoisie genevoise en 1636, éteinte au XIX<sup>e</sup> s. *Armoiries*: d'azur à la barre d'or, chargée de deux compans de sinople, accompagnée de deux étoiles d'argent. — 1. FRANÇOIS, du Conseil des Deux-Gents 1677. — 2. LOUIS, fils du n° 1, des Deux-Gents 1704. — 3. ANDRÉ-JACQUES, fils du n° 2, des Deux-Gents 1752, syndic 1774, 1778, 1782, 1786, grand forestier de la République, chargé de l'entretien des plantations et des boulevards. — Voir Gallifé: *Not. gen.* 111, 30. — *Armoirial genevois*. — Sordet: *Dict. des familles genevoises* (ms.). [H. Da.]

**BARAGIOLA**. Famille établie au Tessin depuis 1852. — 1. JOSEPH, professeur de langue italienne au gymnase de Mendrisio 1852; de 1863 à 1877 il dirigea cet établissement en même temps qu'un collège à Côme. — 2. EMILIO, 1852-6 août 1916, fils du n° 1, professeur à Mendrisio jusqu'en 1877; il fonda ensuite, avec son frère Paul, le collège international pour garçons qui porte son nom à Riva San Vitale. Il fut un des fondateurs de l'Association Dante Alighieri. — Voir BStor. 1902. — NZZ, 11 août 1916. [C. T.]

**BARAGIOLA**, WILHELM-ITALO, Chimiste, \* 23 juillet 1879 à Strasbourg d'un père italien, bourgeois de Zurich en 1912. Des 1908 directeur de la division de chimie à la station d'essais viticoles et horticoles à Wädenswil, 1917 secrétaire de l'Association suisse des marchands de vin, 1919 chimiste cantonal zuricois. [C. B.]

**BARANDIN**, JOHANNES, \* en 1787 à Feldis, pasteur en 1817 à Orthesien au Berg. Il écrivit *Le giuramento dipl. J. Barandin*, contenant des souvenirs de jeunesse; il a aussi écrit sur Guillaume Tell dans la *Chrestomathie* de Decurlins, vol. 1. [P.]

**BARAZETTI**, CÉSAR, \* à Mannheim 1844 d'une famille italienne, avocat à Mannheim, professeur à Heidelberg, puis professeur de droit romain à l'Université de Fribourg dès 1898. † à Fribourg le 5 juillet 1907. Il avait acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Nierlet-les-Bois (Fribourg). — Voir *Biographisches Jahrbuch* XII, 230. [F. D.]

**BARBANÈGRE**, JOSEPH, général français, \* à Pontacq (Basses-Pyrénées) le 22 août 1772, † à Paris le 9 novembre 1830. Pendant les Cent-Jours, il reçut de Napoléon le commandement de la forteresse d'Huningue aux portes de Bâle. Le 28 juin 1815 ce fort fut investi par les Autrichiens sous les ordres de l'archiduc Jean; Barbanègre répondit en bombardant Bâle. Il lança de nouveau 40 à 50 projectiles sur la ville le 26 juillet, et le 30, il somma les autorités de Bâle de lui remettre 30 000 fr., s'engageant à ce prix à essai le bombardement. Le 24 août l'Huningue capitula et le 27 Barbanègre en sortit avec les honneurs de la guerre. — Voir Dierauer V. — Muret et Crévenville: *La Suisse en 1815*. [L. M.]

**BARBARIGO**, GIACOMO, diplomate vénitien, \* 27 mars 1579, † 1616. Après avoir représenté Venise à Turin, de 1608 à 1612, il fut chargé, d'octobre 1613 au 17 août 1615, d'une mission diplomatique près des Lignes Grises et de la Confédération. Il chercha à renouer l'alliance de 1603 avec les III Lignes, qui avait été dénoncée par elles en 1602, mais celles-ci lui interdirent toute activité. De retour en Suisse, Barbarigo réussit à conclure une alliance avec Zurich et Berne, mais ses efforts pour y faire entrer Glaris échouèrent. Les Grisons, de leur côté, refusèrent d'accorder le passage aux troupes de Zurich et de Berne. — Voir LL. — Cérésolo: *La République de Venise et les Suisses*. — AS I. — Rot: *Représentation diplomatique* 111. [A. R.]

**BARBARIN**, THOMAS DE LA PLANCHE dit BARBARIN. Pasteur et réformateur, natif de la Coste, en Dauphiné, † à Boudry (Neuchâtel) après le mois de mai 1551. Il fit ses études à Paris et à Bâle, puis devint le premier pasteur de Boudry, en 1536, après avoir prêché la réforme dans le Chablais et dans les bailliages

de Ternier et de Gex. En 1539, il fut élu doyen de la Compagnie des pasteurs du Comté de Neuchâtel, et présida la conférence qui eut lieu à la Neuveville, en cette année, entre Farel, Viret et d'autres et Pierre Caroli. Il fut sans doute réélu doyen en 1543. Ses tentatives d'introduire la réforme à Gressier (Neuchâtel) échouèrent, et l'on raconte même qu'il mourut des suites des blessures qu'il avait reçues dans cette localité en 1546. — DANIEL, son fils, pasteur à Engollon et Boudevillers 1561-1561, à Valangin 1563-1574 et à Fontaines 1574-1587, année de sa mort. Des descendants de Thomas Barbarin ont subsisté à Boudry jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. — Voir Herminjard: *Correspondance des réformateurs*. — *Diaget: Documents inédits sur la Réformation*. — MN, 1875, p. 123; 1880, p. 285; 1881, p. 15 et 43. [L. T.]

**BARBARO**, GIACOMO DEL, fut en 1517 nonce du pape en Suisse et aux Grisons, séjourna quelque temps auprès de l'évêque Paul Ziegler à Coire. — J.-G. Mayer: *Gesch. des Bistums Chur*, p. 14. [L. J.]

**BARBE**, **BARBA**, **BARBAZ**. Nom porté par des familles bourgeoises de Genève originaires de pays différents. 1<sup>o</sup> du Pays de Gex; c'est des Barbe gessiens que descend la lignée d'orfrères citée dans le SKL et à laquelle il faut ajouter ABRAHAM ORFÈVE, au milieu du XVII<sup>e</sup> s.; 2<sup>o</sup> de Provence; 3<sup>o</sup> d'Italie: les Barbe dit CAILLATE (voir ce nom). — JOSEPH-MAUR, 1835-1910, qui fit une carrière de dessinateur et de peintre aux États-Unis, était originaire de Presinges. — Voir SKL I et IV. [C. B.]

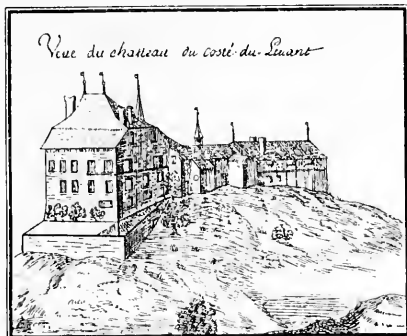
**BARBEN**. Famille éteinte de Gessenay, mentionnée en 1574. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. NIKLAUS était *Obmann* à Aigle et JOHANNES notaire et chapelain à Orbe. [R. M.-W.]

**BARBENGO** (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et sous-paroisse du décanat de Lugano. Ancienne forme: *Barbengo* 1591. Au début du X<sup>e</sup> s., on a découvert des tombes romaines à Casoro et Certesio, deux hameaux de Barbengo. La chapelle de Saint-Ambroise est mentionnée au XV<sup>e</sup> s. En 1472, Barbengo qu'il dépendait au spirituel de Lugano, en fut détaché avec San Pietro Pambio pour former une paroisse autonome; on ne sait pas quand il se sépara de ce dernier village. En 1591, Barbengo était une sous-paroisse comprenant aussi la paroisse actuelle de Agra. *Population*: 1591, environ 120 hab.; 1653, 302 (avec Agra); 1801, 425; 1870, 475; 1900, 481; 1910, 496. *Archives* de paroisse dès 1749. — Voir Magni: *Notizie archeologiche della Provincia di Como*. — Monti: *Atti...* — BStor. 1896. [C. T.]

**BARBERÈCHE** (alem. BEIFISCHEN) (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Commune et paroisse. Anciennes formes: *Barberesche*, *Barbereschi*, *Barbarochem* (XII<sup>e</sup> s.), *Barbarica* (XIII<sup>e</sup> s.), *Barbarche* (XIV<sup>e</sup> s.), *Berberschen* (XIII<sup>e</sup> s.), *Berberschin* (XIV<sup>e</sup> s.), *Berberschen* (XV<sup>e</sup> s.), *Berfischen* (XVI<sup>e</sup> s.). *Armoiries*: Barberèche avait pour emblème au XV<sup>e</sup> s. une croix rouge; les armoiries, adoptées en 1915, portent: de gueules à la fasce onlée d'argent, chargée d'un poisson au naturel et abaissée sous une croix de Saint-Maurice du second. On a trouvé à Barberèche des tumuli de l'époque de Hallstatt et de la Tène. A l'origine, c'était une villa gallo-romaine dont le nom paraît dériver, avec le suffixe localif gaulois *isca* du gentile *Bar, baris* ou du cognomen *barbarus* (Jaccard: *Toponymie*). Au XIII<sup>e</sup> s., le village appartenait à une famille de Barberèche; il passa à la famille de Mettlen puis, au milieu du XIV<sup>e</sup> s., à Lyonon de Chastonay. A ce moment, 1342, Barberèche était pour les trois quarts terre allodiale et pour un quart fief des comtes de Tierstein. La propriété passa ensuite successivement à Huguet Chinuz, aux Mossu, Diesbach, Arsent, Falk et Praroman. De 1662 à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. elle appartenait à la famille d'Estavayer-Mollondin; en 1799, elle fut vendue à David et Jacob Burmann, puis acquise en 1829 par Emmanuel-Alexis-Charles Hartmann, de Berne, qui la revendit le 15 juin 1836, à Alexis de Zurich, dont les descendants la possèdent actuellement. Le château, construit entre 1522-1528 par Petermann de Praroman et restauré au début du XIX<sup>e</sup> s., a remplacé une ancienne maison forte mentionnée en 1507 et 1519. Après



avoir été compris dans les Anciennes Terres, Barberèche fut incorporé dans le district allemand de Fribourg, et à partir de 1818 dans celui du Lac. La commune ne date que du début du XIX<sup>e</sup> s. La paroisse est



Le château de Barberèche d'après un ancien plan de 1715 (propriété de M. P. de Zurich).

mentionnée pour la première fois en 1228 dans le décanat de Fribourg, mais l'existence d'un curé est prouvée dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. L'église, placée sous le vocable de saint Maurice, date des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.; elle possède une abside romane et de beaux vitraux aux armes de Fribourg, Arsenal, Falk, Praroman, Gêresse, Biesbach et Tschertmann. La collation, au début un fief des comtes de Trosselin, fut vendue en 1506 à l'Évêque de Fribourg par Oddet de Trey. Fribourg fut collateur jusqu'en 1815, moment où ce droit passa à l'évêque de Lausanne. Registres de naissances depuis 1797, de mariages 1626, de décès 1761. — Voir Dellion: *Dictionnaire des paroisses* II, 9. — Haiser: *Courte notice sur Barberèche*. — Kuellen: *Dictionnaire*. — ASHF IX, 261. — FA 1914, XI. — AF 1914. — Pierre de Zurich: *Les fiefs Tierstein et le Terrier de 1442* (ASHF XI, 1). — P. de Zurich: *Barberèche, histoire d'une terre et de ses propriétaires* (en préparation). [Pierre de Zruent.]

**BARBERINI.** Famille des cantons du Tessin et du Valais.



**A. Canton du Tessin.** HAIBERINI, BARBERINO, famille de Mendrisio, très influente au XVI<sup>e</sup> s., dont une branche s'est fixée à Lugano. Dans ces deux localités, les Barberini ont joui pendant plusieurs siècles, et jusqu'en 1827, de la régale des poids et mesures. *Armoiries*: d'or à trois pals de gueules, à une fasce d'argent abaissée sous un chef d'azur chargé de trois abeilles d'or. — I. ANDREA, \* vers 1561, docteur en théologie, religieux des Serviteurs de Marie au couvent de Mendrisio; sous-prieur 1599, prieur jusqu'en 1631. Sa mort survenant à la suite de blessures vers 1631 occasionna l'intervention des cantons souverains et du nonce apostolique. — 2. GIOV. BATTISTA, de Mendrisio, probablement neveu du n° 1, sculpteur et stucateur, † à Crémone 1666. Il travailla à Mantoue au palais des Sordi, à Bologne à l'église de San Petronio et à Crémone à l'église de Saint-Augustin. — Voir AHS 1914. — *Atti del Gran Consiglio*. — ZSK 1917. — BStor 1890. — SKL. [C. Trezzini.]

**B. Canton du Valais.** BARBERINI, BARBERINI, BARBERLINT. Famille connue dans la vallée de Salvan au XIV<sup>e</sup> s.; elle tirait sans doute son nom du banneau de Barberini au Nord de Salvan. Une autre famille, peut-être, est originaire de Viornaz d'où elle s'est répandue à Vouvry (XVI<sup>e</sup> s.), à Sion (XVII<sup>e</sup> s.), à Bramois

(XIX<sup>e</sup> s.) et à Brigue. A citer dans la famille de Viornaz: — 1. et 2. ÉTIENNE et JACQUES, successivement curés de Saxon de 1531 à 1548. — 3. PIERRE I, adjoint du châtelain de Viornaz et Bouveret en 1630. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, s'établit à Sion où il acquit la bourgeoisie en 1643. — 5. PIERRE III, fils du n° 4, fut grand-châtelain de Sion en 1672, de même que PIERRE IV, † 1704, et PIERRE V, † 1786. — 6. JACQUES-EMMANUEL, grand-châtelain 1786, fit souche à Bramois. — Voir Furrer: *Statistik*. — Itz: *Etats de service du clergé*. — A. de Rivaz: *Topographie. — Généalogie* (aux Arch. de Sion). [Ta.]

**BARBEY.** Nom de famille répandu dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, ainsi qu'à l'étranger.



**A. Canton de Vaud.** Famille mentionnée à Vuarrens en 1405 et un siècle plus tard à Chexbres. Elle se subdivise en de nombreuses branches établies notamment à Vuarrens, Chexbres, Chardonne et Valleyres-sous-Rances. Une autre s'est fixée à Neuchâtel en 1825. *Armoiries*: écartelé aux 1 et 4 d'azur, aux 2 et 3 d'or, à la croix onnée d'argent. Variante: coupé, de gueules au barbeau denté et ailé d'argent, et d'argent aux quatre cours d'eau ondoiyants d'azur. — 1. GEORGES, 1750-1822, pasteur à Hégnins et à Bolle. — 2. WILLIAM, petit-fils du n° 1, \* 23 Gentilly 14 juillet 1842, † à Chambésy 18 novembre 1914, fit des études d'ingénieur à Genève et Paris. Après avoir séjourné de 1862 à 1869 à New-York et travaillé avec son frère Henri, il rentra à Genève où il épousa le 3 juillet 1869 Caroline, fille du botaniste Edmond Boissier. Le mariage décida de la carrière de William Barbey. Initié à la botanique par son beau-père, il s'adonna avec passion à cette science et fit des voyages scientifiques en Espagne, en Palestine, en Grèce et en Asie Mineure. A la mort de son beau-père en 1885, il transféra l'herbier de ce dernier à Chambésy et en fit un centre d'études et de consultation visité par les botanistes du monde entier. A Valleyres-sous-Rances, il cultiva et développa le jardin botanique fondé en 1850 par Edmond Boissier. Barbey fonda et publia à ses frais le *Bulletin de l'Herbier Boissier*, 1893-1908, dont la collection forme 16 gros volumes. L'herbier Barbey-Boissier, complété par une importante bibliothèque, fut donné par les héritiers de William Barbey à l'Institut botanique de l'Université de Genève. Membre zélé de l'Église libre vaudoise, il voua une grande sollicitude à l'œuvre des missions, des écoles du dimanche et des bibliothèques publiques. Il soutint presque entièrement à ses frais, en 1893, la construction du chemin de fer Yverdon - Sainte-Croix, dont le trafic fut complètement suspendu le di-



William Barbey, d'après une photographie.

William Barbey. Initié à la botanique par son beau-père, il s'adonna avec passion à cette science et fit des voyages scientifiques en Espagne, en Palestine, en Grèce et en Asie Mineure. A la mort de son beau-père en 1885, il transféra l'herbier de ce dernier à Chambésy et en fit un centre d'études et de consultation visité par les botanistes du monde entier. A Valleyres-sous-Rances, il cultiva et développa le jardin botanique fondé en 1850 par Edmond Boissier. Barbey fonda et publia à ses frais le *Bulletin de l'Herbier Boissier*, 1893-1908, dont la collection forme 16 gros volumes. L'herbier Barbey-Boissier, complété par une importante bibliothèque, fut donné par les héritiers de William Barbey à l'Institut botanique de l'Université de Genève. Membre zélé de l'Église libre vaudoise, il voua une grande sollicitude à l'œuvre des missions, des écoles du dimanche et des bibliothèques publiques. Il soutint presque entièrement à ses frais, en 1893, la construction du chemin de fer Yverdon - Sainte-Croix, dont le trafic fut complètement suspendu le di-



Caroline Barbey-Boissier, d'après une photographie.





manche pendant les 25 premières années d'exploitation. Barbey représenta Baulmes au Grand Conseil vaudois de 1885 à 1909; il fut nommé bourgeoise d'honneur de Valleyres-sous-Rances et de Sainte-Croix. Il a publié de nombreux et importants ouvrages botaniques, entre autres; *Theorisation au Levant*, 1882; *Flora Sardoue compendium*, 1884; *Lydie, Lycie, Cécile*, 1890; *Sauus*, 1892. — Voir R. Chodat; *William Barbey-Baillier*. — JG 19 nov. 1914. — GL 19 nov. 1914. — Bull. Soc. botanique Genève, 1914. — Bull. Soc. Helv. sc. nat., 1915. — Semaine Religieuse de Genève, 20 fév. 1915. — 3. CAROLINE, née Boissier, femme du n° 2. \* 4 août 1817 à Genève. † à Chambésy 18 janvier 1918. Élevée par sa tante, la comtesse Agénor de Gasparin, elle a écrit ou traduit divers ouvrages littéraires et scientifiques, notamment; *La comtesse J. de Gasparin et sa famille*. Elle collabora aux revues botaniques et philanthropiques de son mari et s'intéressa spécialement à l'œuvre de l'Amie de la jeune fille. — 4. CAMILLE-Adrien, fils du n° 2. \* à Chambésy 21 septembre 1870, ingénieur, fut directeur de la compagnie Yverdon-Sainte-Croix — 5. AUGUSTE-Agénor fils du n° 2. \* à Chambésy 11 mars 1872, docteur ès sciences, expert forestier. Il s'est spécialisé dans les études d'entomologie forestière et a publié; *Les scolytes de l'Europe centrale*, et un *Manuel d'entomologie forestière*. — 6. MAURICE-Isaac, fils du n° 2. \* 21 juin 1874 à Chambésy, avocat, président de l'Union des chemins de fer secondaires suisses 1917-1919. — 7. FÉDÉRIC-William, fils du n° 2. \* 18 juin 1879 à Chambésy, archviste-paléographe, depuis 1918 chargé d'affaires de Suisse à Bruxelles, ministre d'empotenceur depuis le 18 décembre 1920. Il a publié divers travaux historiques, dont; *Essai sur Louis de Chalon, prince d'Orange*, 1903; *Félix Desportes et l'union de Genève* † la France, 1916. [J. H.]

**B. Canton de Fribourg.** Famille très répandue dans les districts de la Gruyère et de la Glâne, mentionnée à Bulle au XIV<sup>e</sup> s. — 1. JEAN, curé de Gruyère 1492. — 2. PIERRE, recteur de la chapelle Saint-Jacques à Bulle 1514. — 3. PIERRE, curé de Vaulruz 1540. — 4. CLAUDE, curé de Bulle 1590. — 5. BLAISE, maîtres-artels, doyen de Bulle 1590.

**C. Canton de Neuchâtel.** — 1. JACQUES, \* à Lausanne le 3 juin 1806, † 11 avril 1866, se fixa à Neuchâtel en 1825, souche de la branche neuchâteloise. — 2. LOUIS, fils du n° 1. \* à Neuchâtel le 20 mai 1839, † 6 février 1913, membre du Grand Conseil et du Conseil général de Neuchâtel pendant plusieurs années. — 3. ALBERT, fils du n° 1. \* à Neuchâtel le 16 mars 1852, se fixa à Lausanne en 1878. Président puis membre d'honneur de la section des Diablierts du G.A.S., il publia en 1896 la carte de la chaîne du Mont-Blanc, avec la collaboration de N. Imfeld et de Louis Krue. Membre fondateur et président de la première société suisse d'aérostation, fondée à Lausanne en 1900, président de la commission sportive de l'Aéro Club suisse et de la section romande de cette association; membre d'honneur de l'Aéro Club suisse 1921. Il obtint le premier brevet civil de pilote-aéronaute de F.A.G.S. et fit de nombreuses ascensions en ballon libre avec passagers. [J. H.]

**D. A l'étranger.** — JACQUES-HENRI, \* à Lausanne le 31 décembre 1801, se rendit vers 1825 en Russie où il fonda à Sézân une fabrique de couleurs; † 29 juin 1865. Sa descendance a acquis la nationalité russe. — TIMOTHÉE-ÉMILE, \* à Lausanne en 1801, † 1874, fonda une blature de laine à Mazamet (Tarn). Son fils, EDOUARD, \* à Mazamet le 28 août 1831, officier de marine, puis sénateur 1882 et ministre de la marine 1887 et 1890-1891. [J. H.]

**BARBEYRAC, Jean**, 1674-1744, d'une famille noble de Saint-Martin de Castellon (Languedoc), réfugié à Lausanne à la suppression de l'édit de Nantes. Né à Béziers, studia à Lausanne, puis à Francfort-sur-Oder; professeur au Collège des Belugues de Berlin. Se vouta à la jurisprudence et y acquit une réputation européenne. Professeur de droit à l'Académie de Lausanne dès 1714, recteur en 1714. Refusa de signer le Consensus et accepta en 1717 la chaire de droit public à Grougoue. Publia de nombreux ouvrages qui traitent

surtout du droit de la nature et des gens et font preuve d'une grande érudition; traduisit Puffendorf. *Son Traité du ser*, paru à Amsterdam en 1708, et sa *Préface de droit de la nature et des gens*, 1712, sont ses ouvrages les plus remarquables. — Voir *Fraser protestante*. — A. Girod; *Hist. de l'Institut Publ. dans le pays de Vaud*.

**BARBEZAT.** Famille des Bavauds (Neuchâtel), mentionnée en 1357. Armoiries: d'azur à une brebis d'argent passant et paissante sur une terrasse de sinople surmontée en chef de trois quintefeuilles d'or rangés en fasce. — 1. GUARLES-HENRI, 1809-1889, notaire 1850, juge de paix des Verrières, 1850-1860, secrétaire de commune du Grand Bayard 1840-1878. — 2. PAUL-ÉMILE, 1824-1905, directeur des écoles du Locle 1858-1878, de celles de Neuchâtel



1878-1896, professeur à l'École supérieure des jeunes filles 1896-1905. — Voir *Quartier-la-Tente: Le Val-de-Travers*, 251. — *Alex. Docteur de Neuchâtel*, 1907. [L. M.]

**BARBIER.** Familles de Genève et de Neuchâtel. **A. Canton de Genève.** Familles des XIV<sup>e</sup> s., il y eut des réceptions à la bourgeoisie genevoise de nombreuses personnes du nom de BARBIER, d'abord, venant de Savoie, du Pays de Gex, du Pays de Vaud, de France. On compte au moins vingt-deux familles, créées ainsi. Parmi les Barbier réfugiés à Genève au XVI<sup>e</sup> s., JEAUX de Baillecourt en Artois, fut reçu bourgeois « gratis » le 23 janvier 1561 parce qu'il était régent principal du collège. Parmi les familles autochtones, celle de VERNIER a donné un député au Grand Conseil: ANTOINE-ÉTIENNE, \* 1826, grand-conseiller de 1871 à 1874, et celle de SORAL un député aussi dans la personne de PIERRE-LOUIS, \* 1855, grand-conseiller de 1884 à 1889. — Voir *Covelle: LB*. — Rec. lois, Genève. [C.R.]

**B. Canton de Neuchâtel.** Famille bourgeoise de Boudry, mentionnée au XV<sup>e</sup> s. Armoiries: de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois croisettes de même. — AYMAL, maître-bourgeois de Boudry, s'enrichit dans le commerce à Paris et fut anobli par le roi de Prusse en 1727. — Voir *AHS* 1891, 430. — *Biographie neuchâteloise* 1. [L. M.]

**BARBIERI.** Famille des Grisons et du Tessin. **A. Canton des Grisons.** Famille de Boxvedo dans le Misox — 1. MARTIN, architecte, construit à partir de 1627 avec son frère Albrecht le chœur de l'église du couvent de Weissenau en Wurttemberg. — 2. ALBRECHT, frère du n° 1. D'après un acte de 1642, il construisit l'église du couvent de Neu-St. Johann dans le Toggenbourg. — 3. JULIUS, frère du n° 1, dirigea à partir de 1660 avec ses deux frères la reconstruction de l'église du couvent d'Isny dans l'Algäu. — 4. PIETRO, 1845-1900, prêtre en 1871, puis curé en divers lieux du Galanca. — Voir *SKL*. [L. J.]

**B. Canton du Tessin.** Famille de Meride. Armoiries: coupé, d'argent à un lion passant de gueules, et d'azur à un dextrochère de carnation vêtu de gueules et tenant du chef d'une étoile d'or à huit rais. — VINCENTIO, sculpteur, travailla dans la grande salle de la Loggia di Brescia, qui remonte à la première moitié du XVI<sup>e</sup> s. — Voir *AHS*, 1916. — *Vogazzi: Esposizione Storica*. [C. P.]

**BARBISCH, J.-GIL** on, premier imprimeur établi à Coire où il est mentionné de 1669 à 1675. Il a imprimé notamment la chronique du chevalier F. von Sprecher en 1672. — Voir J.-A. Sprecher; *Gesch. der Republik der 3 Bünde* II, 501. [L. J.]

**BARBLAN.** Ancienne famille de Manas-Hennus dans l'Engadine, actuellement aussi bourgeoise de Zuoz et de Sils-Maria, fixée à Scharnas et à Corve, à Genève et à Lausanne. — 1. OLTO, \* 1787, † 1870 à Manas, pasteur dans le Prätigau, à Zillis, à Hertenstein et à Scharnas de 1823 à 1869. — 2. FLOUNT, fils du n° 1, instituteur et forestier à Seewis, puis land inspecteur des écoles. En 1886, il publia avec son fils OTTO un recueil de 81 chants ladinis à trois voix (tombe dans Poulh aujourd'hui); *Vaschs della patria*. — 3.



DOMENIC, fils du n° 1, \* 1815 à Hintershein, consacré en 1840 à Ilanz, pasteur à Pontresina et en dernier lieu à Santa Maria dans la vallée de Münster.



Otto Barblan, d'après une photographie (coll. Maillard).

Il publia en 1855 un ouvrage pour catéchisme : *Succint intraguida maint nella religion cristiana per il püvel ladin*. — 4. *Otlo*, fils du n° 2, organisateur et directeur de musique, \* 22 mars 1860 à Seans. Il fit des études d'Instituteur à Coire, puis de musique à Stuttgart de 1878 à 1884; professeur de musique à Coire 1885-1887. — En 1887, il fut nommé organisateur de la Cathédrale de Saint-Pierre à Genève et professeur au Conservatoire de cette ville; directeur de la Société de chant sacré dès 1892. Il a composé notamment la cantate d'ouverture de l'Exposition de Genève en 1896, la musique pour les Fêtes de Calvein. 1899, la cantate *Post tenebras lux* pour le Jubilé de la Réformation à Genève en 1909. — [L. J.] — 5. GARDENZ, 1860-1916, instituteur à Sent et à l'école d'Agriculture de Plantahof. Il collabora au *Bündner Bauernblatt*, et aux *Annates*, et en 1908 publia des *Poesias ladinias*. — Voir 137 1916, p. 400. [Ch. B.]

**BARBLETTA**, JOH. SIMON, de Lavin, un des 36 otages que les impériaux emmenèrent à Moran après l'expédition de l'incendie de 2000 florins (46 000). Il y périt avec tous les autres otages qui furent mis à mort par les Tyroliens, furieux de leur défaite de Calvein (22 mai 1699). — Voir *L.L.* — Campell: *Zwei Bacher rätscher Geschichte II*, p. 187-188. [L. J.]

**BARCA ou BARCHI**, Famille d'Arosio, Gravesano et Bioggio. — 1. GIOV. ANTONIO, d'Arosio, archiprêtre de Montorio (Valtellino), fonda le bénéfice de la Madonna di Cimarono (Arosio) par testament du 16 octobre 1636. — 2. GIACOMO, de Bioggio, prit une part active à l'expédition des Cisalpins, le 15 février 1798, contre Lugano et Mendrisio. Il dut se réfugier à Milan où il entra au service du gouvernement français. Lors du soulèvement du district de Lugano contre la République Helvétique et de la constitution du gouvernement provisoire, 29 septembre 1802, il fut nommé commandant de la garde nationale; comme tel il négocia, avec le commandant de place contre la reddition de la ville et en prit possession le 5 octobre. — Voir Monti: *Atti...* — Maspoli: *La pierre d'Appo*. — Francini-Pori: *Storia della Svizzera italiana*. — Barolho: *Le Invasioni francesi*. [Ch. Fazzari.]

**BARCETTA**, GIOV. BATTISTA, de Barca (Pessoz), maître-constructeur, \* vers 1728, † à Milan le 15 avril 1807; bienfaiteur du grand hôpital de Milan, auquel il légua la moitié de sa fortune. — *IStar*, 1906. [Ch. F.]

**BARDE**, Famille genevoise originaire de Valence en Dauphiné. Le premier du nom établi à Genève est Pierre, \* 1656 à Valence, † 1731. Il dut quitter Valence en 1685 pour cause de religion et s'établit dans le pays de Vaud *Armoiries*; d'argent au château de trois tours crénelées de sable, accompagné en pointe de trois copeaux de sapin, au chef barré d'or et d'azur. Bourgeoisie genevoise le 22 août 1731 par François, fils de Pierre, reçu avec ses fils. — 1. JEAN, 1737-1819, l'un des vingt-quatre commissaires élus le 14 avril 1766 par les citoyens et bourgeois pour les représenter auprès des plénipotentiaires des puissances médiatrices, France, Zurich et Berne; membre du Conseil dit « illégal » de 1782. — 2. JEAN-FRANÇOIS, dit Barde-Jolivet, 1771-1842, avocat, secrétaire de la



Chambre des appellations en 1798, greffier du tribunal de commerce, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1824, juge puis président de la Cour suprême. — 3. FRANÇOIS, dit Barde-Bardier, 1775-1848, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1831-1841. — 4. CHARLES-PIERRE, dit Barde-Viollier, 1777-1862, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, maire de Vernier 1834-1839. — 5. PIERRE-AUGUSTE, 1800-1860, fils du n° 7, employé de commerce à Livourne 1819, entra au pays en 1830. Il fut successivement secrétaire de la Chambre des comptes 1832, membre du tribunal de commerce, conseiller municipal de Genève 1833, du Conseil Représentatif 1833, député à l'Assemblée constituante 1841, conseiller d'État 1842 et chargé des finances jusqu'en 1846. Deux fois syndic en 1844 et 1846, il déploya une grande activité. La révolution de 1846 l'éloigna des affaires publiques. De 1832 à 1839 il rédigea le journal le *Fédéral*. — Voir *JG du 11* septembre 1860. — 6. JEAN-CHARLES, 1803-1878, frère du n° 5, ministre du saint-Evangile, consacré en juillet 1827. Après divers séjours et souffrances en France et en Angleterre, il accepta en décembre 1831 la direction de la paroisse de la Fusterie. Démonstrateur en 1852, il reprit au bout de quelques mois un ministère non officiel non moins important qui dura plus d'un quart de siècle. Il se consacra plus spécialement à l'instruction religieuse de la jeunesse, au comité des Missions, qu'il présida pendant plus de 40 ans, à l'Alliance et à l'Union évangéliques, à l'Union chrétienne de jeunes gens, et à un grand nombre d'autres institutions religieuses. — Voir *Une jeunesse d'autrefois*. — F. Chaponnière: *Pastors et laïques de l'Eglise de Genève au XIX<sup>e</sup> s.* — 7. JEAN-ALPHONSE, dit Barde-Vernet, 1804-1848, fils du n° 4, du Conseil Représentatif 1839, maire de Vernier 1840-1847, député à l'Assemblée constituante en 1841 et au Grand Conseil, auteur d'un manuel à l'usage des maîtres, adjoints et conseillers municipaux (1845). — 8. HÉLÈNE, 1834-1907, fille du n° 6, s'est consacrée entièrement à l'école du dimanche de l'Eglise libre. Elle a publié: *Le culte du dimanche pour les enfants*. — 9. JEAN-EDOUARD, 1836-1904, fils du n° 6, pasteur et professeur. Il étudia la théologie à Genève, Berlin et Tubingue, et fut successivement rédacteur de la *Semaine religieuse*, de Genève, 1863-1865 et pasteur à Vandœuvre 1865-1879. En 1869, il prit une grande part à la défense du christianisme évangélique et soutint contre Ferdinand Passon une discussion publique et contradictoire restée fameuse. Dès juin 1879, il professa l'exégèse du Nouveau Testament à l'Ecole libre de théologie, et reprit en même temps le service d'études bibliques au « catéchisme supérieur » de l'Union nationale évangélique. Dès 1881, membre du comité central international des Unions chrétiennes de jeunes gens, vice-président puis président de 1895 à sa mort. Rédacteur du *Missionnaire*, organe du comité helvète des Missions, président du comité des Missions de Genève. Barde a publié une foule de sermons, traités, brochures de circonstances, ainsi que des études bibliques. Son ouvrage principal est son *Commentaire sur les Actes des Apôtres* (1898). — Voir F. Chaponnière: *Edouard Barde, pasteur et professeur*. — *Trait d'Union*, 20 novembre 1904. — *Le Missionnaire*, octobre 1904. — 10. JULES-ALBERT, 1841-1914, fils du n° 6, oculiste. Il étudia à Berlin et Paris et ouvrit à Genève la première clinique ophthalmologique, puis accepta la direction de l'hôpital ophthalmologique Rothschild à Genève. Privat-docent à l'Université, président de la Société médicale en 1882. Il fut

Chambre des appellations en 1798, greffier du tribunal de commerce, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1824, juge puis président de la Cour suprême. — 3. FRANÇOIS, dit Barde-Bardier, 1775-1848, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1831-1841. — 4. CHARLES-PIERRE, dit Barde-Viollier, 1777-1862, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, maire de Vernier 1834-1839. — 5. PIERRE-AUGUSTE, 1800-1860, fils du n° 7, employé de commerce à Livourne 1819, entra au pays en 1830. Il fut successivement secrétaire de la Chambre des comptes 1832, membre du tribunal de commerce, conseiller municipal de Genève 1833, du Conseil Représentatif 1833, député à l'Assemblée constituante 1841, conseiller d'État 1842 et chargé des finances jusqu'en 1846. Deux fois syndic en 1844 et 1846, il déploya une grande activité. La révolution de 1846 l'éloigna des affaires publiques. De 1832 à 1839 il rédigea le journal le *Fédéral*. — Voir *JG du 11* septembre 1860. — 6. JEAN-CHARLES, 1803-1878, frère du n° 5, ministre du saint-Evangile, consacré en juillet 1827. Après divers séjours et souffrances en France et en Angleterre, il accepta en décembre 1831 la direction de la paroisse de la Fusterie. Démonstrateur en 1852, il reprit au bout de quelques mois un ministère non officiel non moins important qui dura plus d'un quart de siècle. Il se consacra plus spécialement à l'instruction religieuse de la jeunesse, au comité des Missions, qu'il présida pendant plus de 40 ans, à l'Alliance et à l'Union évangéliques, à l'Union chrétienne de jeunes gens, et à un grand nombre d'autres institutions religieuses. — Voir *Une jeunesse d'autrefois*. — F. Chaponnière: *Pastors et laïques de l'Eglise de Genève au XIX<sup>e</sup> s.* — 7. JEAN-ALPHONSE, dit Barde-Vernet, 1804-1848, fils du n° 4, du Conseil Représentatif 1839, maire de Vernier 1840-1847, député à l'Assemblée constituante en 1841 et au Grand Conseil, auteur d'un manuel à l'usage des maîtres, adjoints et conseillers municipaux (1845). — 8. HÉLÈNE, 1834-1907, fille du n° 6, s'est consacrée entièrement à l'école du dimanche de l'Eglise libre. Elle a publié: *Le culte du dimanche pour les enfants*. — 9. JEAN-EDOUARD, 1836-1904, fils du n° 6, pasteur et professeur. Il étudia la théologie à Genève, Berlin et Tubingue, et fut successivement rédacteur de la *Semaine religieuse*, de Genève, 1863-1865 et pasteur à Vandœuvre 1865-1879. En 1869, il prit une grande part à la défense du christianisme évangélique et soutint contre Ferdinand Passon une discussion publique et contradictoire restée fameuse. Dès juin 1879, il professa l'exégèse du Nouveau Testament à l'Ecole libre de théologie, et reprit en même temps le service d'études bibliques au « catéchisme supérieur » de l'Union nationale évangélique. Dès 1881, membre du comité central international des Unions chrétiennes de jeunes gens, vice-président puis président de 1895 à sa mort. Rédacteur du *Missionnaire*, organe du comité helvète des Missions, président du comité des Missions de Genève. Barde a publié une foule de sermons, traités, brochures de circonstances, ainsi que des études bibliques. Son ouvrage principal est son *Commentaire sur les Actes des Apôtres* (1898). — Voir F. Chaponnière: *Edouard Barde, pasteur et professeur*. — *Trait d'Union*, 20 novembre 1904. — *Le Missionnaire*, octobre 1904. — 10. JULES-ALBERT, 1841-1914, fils du n° 6, oculiste. Il étudia à Berlin et Paris et ouvrit à Genève la première clinique ophthalmologique, puis accepta la direction de l'hôpital ophthalmologique Rothschild à Genève. Privat-docent à l'Université, président de la Société médicale en 1882. Il fut



Jean-Charles Barde, d'après une photographie (coll. Maillard).



président du Comité des « Concerts classiques » qui devinrent les « Concerts d'abonnement », de 1879 à 1884, puis de 1889 à sa mort. — Voir *JG* 28 novembre 1914. — *Revue médicale de la Suisse romande*. — 11. CHARLES, \* 1818, fils du n° 6, architecte et hygiéniste, député au Grand Conseil 1892-1895. Il a mené de vigoureuses campagnes pour la salubrité publique et l'amélioration des logements; a publié : *La salubrité des habitations et l'hygiène des villes*. — 12. PAUL-HENRI, \* 1806, fils du n° 9, étudia la théologie à Neuchâtel et Montauban. Pasteur suffragant à Audunès (Ardèche) 1891-1892, à Temin-Liébard (Pas-de-Calais), puis à Sin-le-Noble (Nord), dès 1901 directeur-adjoint puis directeur de la Société centrale d'évangélisation en France. — 13. CHARLES-LOUIS-EDMOND, \* 1874, fils du n° 10, avocat, rédacteur au *Journal de Genève* dès 1899. — Voir Galliffe : *Not. gen.* VI.

**BARDE DE RIVA.** Voir BERNOLD, F.-J.-B. [E. Be.]

**BARDET.** Nom de famille répandu dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

A. Canton de Fribourg. Famille d'origine bourgeoise, reçue bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac en la personne de JACQUES, le 1<sup>er</sup> août 1651, pour le prix de 50 écus; éteinte au XIX<sup>e</sup> s. — 1. JACQUES, prêtre, desservant de la cure de Garzagnan 1766-1677, membre du clergé d'Estavayer 1689. — 2. JACQUES, grand sautier, puis gouverneur d'Estavayer 1745. — Voir Graugier : *Annales d'Estavayer*. — Bellion : *Dictionnaire*. [H. V.]

H. Canton de Genève. Nom porté par des familles genevoises autochtones ou réfugiées. — 1. JEAN, originaire des environs de Genève, membre du Conseil des Cinquante en 1512. — 2. CLAUDE (ou Clément), orfèvre, de Lyon, bourgeois de Genève 1572, † 1627. — 3. ISAAC, orfèvre, \* 26 février 1616, † 16 janvier 1698. — Voir Covelle : *Lib.* — SKL. [C. R.]

C. Canton de Vaud. Familles de Villars-le-Grand et de Villeneuve, mentionnées en 1420, de Lausanne au XIX<sup>e</sup> s. [E. S.]

**BARDIN.** Famille originaire de Puisseux en Gâtinais (France), reçue à la bourgeoisie de Genève en 1583, éteinte au milieu du XIX<sup>e</sup> s. Elle s'est presque exclusivement vouée au commerce de la librairie. *Manoirs* : d'azur au chevron d'or arcompagné de trois têtes de daïms d'or. Variante : d'azur au daïm d'argent à la barre d'or bruchant. A citer parmi les libraires : 1. NOEL I, 1508-1588. — 2. NOEL II, son fils, 1556-1595. — 3. NOEL III, fils du précédent, 1590-1618. — 4. JACQUES, † 1659, frère du précédent. — 5. FRANÇOIS, 1607-1678, fils de Jacques. — 6. JACQUES-FRANÇOIS, 1653-1740, petit-fils de Jacques. — 7. ISAAC-MARC, 1688-1762, fils du précédent. Il éditait une gazette, paraissant deux fois par semaine, dont le résident d'Angleterre à Genève se plaignit en 1748. — 8. JACQUES, frère du précédent, docteur en médecine à Reims 1721, agrégé 1725, médecin de l'Hôpital de Genève 1730. Il collabora avec Manget à la *Bibliotheca medica-practica* et publia plusieurs poésies dans le *Mercure de France* et dans le *Journal helvétique* de 1735. — Une autre famille Bardin, venue de Seyssel, fut reçue à la bourgeoisie de Genève en 1487 et 1499; elle s'éteignit après deux générations. — Voir Galliffe : *Not. gen.* V, 242. — de Montet : *Dictionnaire*. — Gautier : *Médecine*, 323, 330, 435, 507. — *Journal helvétique*, mai 1747, p. 468. — Galliffe et Gautier : *Variorum*. [H. B.]



Caspar Bardola, d'après une photographie.

**BARDOLA.** — 1. CASPAR, poète populaire romanche \* 7 déc. 1831, † 16 juin 1919 à Mamas (Basse-Engadine) Il fut 30 ans instituteur dans son village natal et 10 ans à Sent; en outre agriculteur, juge, président du

cercele et député au Grand Conseil pour le cercele de Romis. Il a publié des poésies épiques et dramatiques, des drames, des contes, des circonstancés, des sonnets, des légendes, des contes, des morceaux en prose, etc. Quelques-unes se trouvent dans la *Floran. Chrestomathie* de Decurtius, vol. XI. — 2. CLAUDE TROFFEL, fils du n° 1, \* le 28 déc. 1867 à Mamas, instituteur à Sâs, à Angrî près de Naples, et à l'Institut de Schiers, à Davos-Platzel depuis 1900 à Samaden. Il publia dans les *Années*, vol. XXVII, un recueil de poésies et de chants ladiens sous le titre de *Dasper la via*; en outre des narrations et les biographies de Andrea Vital et de Gaudenz Barblan, ainsi qu'une étude historique sur la *Reformation in Engiadina*. [G. BARDOLA.]

**BARDONNEX** (C. Genève, Rive gauche, V. DGS). Com. et vge. Sa chapelle, qui dépendait du couvent de Saint-Jean près Genève est mentionnée en 1153 et 1250; elle était dans le décanat de Vuillonnex. A la fin du XV<sup>e</sup> s., l'église de Bardonnex possédait comme annexe une chapelle fondée par les nobles de Veyrier. Les restes en sont encore visibles au premier étage de la maison forte de Bardonnex. Celle-ci, construite au XV<sup>e</sup> s., fut vendue avec le comté de la Borne en 1536. Au XVIII<sup>e</sup> s., la maison forte appartenait aux nobles de Brune, Bardonnex, dès son retour à la Savoie, 1560, fit partie de la paroisse de Compesières. Au XVIII<sup>e</sup> s., ses habitants s'efforcèrent de rassembler des fonds pour reconstruire une église, en ayant obtenu l'autorisation de l'évêque d'Annecy. En 1816, Bardonnex était compris dans la commune de Compesières, réunie à Genève à cette date, mais s'en sépara en 1851. Registres de naissances depuis 1754, de mariage depuis 1755, de décès depuis 1754. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Grosse de Peney I* / *Tabellion de St. Julien*. [F. FOSSE.]

**BARENGO**, MICHELE, de Milan, nommé archiprêtre de la collégiale de Bellinzona en 1460. En 1476, il fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza à Milan, le 26 décembre. Emprisonné à Milan, il est probable qu'il réussit à se laver de cette accusation puisqu'on le trouve encore comme archiprêtre à Bellinzona jusqu'en 1483. — Voir *Bstor*, 1883, 1906, 1915. — Borrani : *Bellinzona e i suoi arcipreti*. — Wirz : *Questione*. [E. T.]

**BARETTLITCHTER.** La barettli était la confrérie officielle des membres du Conseil des Deux-Cités à Berne, dont il était indispensable de faire partie pour arriver aux hautes fonctions publiques. Tous les dix ans on procédait à des élections pour combler les vides, et cela sur présentation du Petit Conseil et des Seize. Ceux-ci faisaient naturellement nommer leurs fils ou leurs proches parents; mais lorsqu'il n'y avait pas de fils, leurs filles, les Barettlitchter, étaient très recherchées par les jeunes gens des familles patriciennes. Les mariages avec les filles des membres du Petit Conseil ou des Seize n'étaient pas rares avant les élections. Une Barettlitchter représentait une Baccée ayant 30 000 livres de dot. — Voir J. Bussart : *Die Barettlitchter*. — Gehlisch. [W.-J. M.]

**BARGEN** (G. Berne, D. Aarberg, V. DGS). Village, a donné son nom à l'ancien comté de Barga. Il est fait mention de l'église en 1228. Le droit de patronage appartenait au XIX<sup>e</sup> s. aux von der Pluh (de la Roche); en 1415 il passa à Friesenberg et, lors de la Reformation, à Berne. La paroisse de Barga fut réunie à celle d'Aarberg de 1806 à 1832 et de 1879 à 1897. On y a trouvé sur le Bargenfeld et dans la Bargenschanz des haches de l'âge du bronze moyen. Dans une grotte de la Rappenhülh, vis-à-vis de Barga, sur la rive droite de l'Ar, on a découvert des squelettes d'un âge indéterminé. A l'époque romaine, la route d'Aventicum à Petresca passait sur le Bargenfeld (en 1846, trouvaille de monnaies d'argent de Marc-Aurèle). La colonie romaine d'une certaine importance et la plus rapprochée se trouvait à Hadelfingen. Registres de naissances depuis 1627, de mariages 1638, de décès 1733. On y voit encore des vestiges des trois remparts qui y furent construits en 1831 et 1832. 1764 : 74 feux, 243 hab., 1818 : 95 mais., 488 hab., 1850 : 673 hab., 1920 : 692 hab. — Voir A. Jahn : *Kt. Bern*, p. 357.



— v. Müllinen : *Heimatkunde* VI, 69. [B. W. et O. T.]  
**BARGEN** (C. et D. Schaffhouse, V. DCS). Ce nom, comme le précédent, est d'origine romane (frato-roman *bargia*, dialecte français *barge* = loges à foin) et pourrait signifier cabane, abri (voir *SI IV* 1549; — Meyer-Lübke : *Etymol.-roman.* W B p. 66, n° 958). Bargaen était primitivement propriété du couvent de Saint-Gall, qui en 884 échangea avec le comte Pétringer ses propriétés à Paragen contre d'autres situées à Merishausen, ancien passage du Randen. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., les Hoten von Handenberg, les Wiercher Imthurn, Fulach et Winkelsheim furent également possesseurs à Bargaen. C'est d'eux que l'Hôpital du Saint-Esprit à Schaffhouse acheta peu à peu la localité tout entière avec prairies, forêts, revenus et dîmes. De la fin du moyen âge et jusque dans le cours du XIX<sup>e</sup> s., l'Hôpital fut le seigneur foncier de Oberbargaen et Niederbargaen. Il y possédait encore aujourd'hui de grandes propriétés, entre autres 300 hectares de forêts. L'avouerie (basse justice) d'Oberbargaen et d'Unterbargaen passa peu à peu, en 1375, 1378 et 1510, à l'Hôpital, et après la Réformation aux mains du Conseil de Schaffhouse. Jusque'en 1798 Bargaen fit partie du haut bailliage de Merishausen. Primitivement Bargaen faisait partie du comté du Hegau, puis landgraviat de Nellenburg; après la fondation du couvent de Allerheiligen à Schaffhouse, il fut compris dans le territoire de son immunité qui, au XV<sup>e</sup> s., passa à la ville de Schaffhouse. Au XVII<sup>e</sup> s., Bargaen était une paroisse indépendante. Le patronage en fut donné à l'Hôpital en 1373 par les Hoten von Handenberg; en même temps l'évêque de Constance incorpora l'église à l'Hôpital. Après la Réformation, la chapelle de Bargaen fut délaissée et dès lors le village dépendit de Merishausen au spirituel. Des questions de frontière concernant le « district en litige », au Nord et à l'Est de Bargaen, furent réglées en 1839 par une convention avec le Grand-Duché de Bade. On a trouvé à Bargaen des traces d'ancienne exploitation du fer. Le seau de la commune porte un niveau de maçon surmonté du chapeau de la liberté helvétique. — Voir Baumann : *Forsch. z. schwäb. Gesch.* 387. — *USG II*. — Rüeger : *Chronik. — Schaffhauser Festschriften* 1901. — Bächtold : *Schaffh. Pfarrfreunden. — Schaffh. Bauer* 1919, n° 74-76. — *Schaffh. Intelligenzblatt* 1902, 192-201. [H. Wiestler.]



**BARGEN (COMTÉ DE)**. Il s'étendait depuis le Jura moyen jusqu'à Stockhorn. En 965, Rodolphe II de Bourgogne confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval la possession de terres dans le comté de Bargaen (Nugeroi, Hilingen, Soubeval, Tavannes, Saint-Imier, Courtevaux, Péty, Reconwillers). En 1019, Künz est mentionné dans le comté de Bargaen, et en 1076 l'église de Rueggisberg, dans un acte de confirmation, qui est contesté. — Voir *FRB*. — v. Müllinen : *Heimatkunde* VI, 69. — Poupardin : *Royaume de Bourgogne*. [B. W.]  
**BARGEN, von**, f. Famille de la ville de Berne, mentionnée dès 1318. — Voir *FRB*. — v. Müllinen : *Heimatkunde* VI, 73. [B. W.]

**BARGENBRÜCK**. Prieuré claustral, fondé à Berne, près d'Arberg, par Bertold de Douanne, qui le remit en 1139 au Saint-Siège et en 1140 à l'abbaye de Cluny. Dans la suite, l'Hôpital, de même que celui de Leuzigen, fut réuni au prieuré de Hettiswil. — Voir *ART. AARBERG*. — v. Müllinen : *Helvetia sacra*, 135. — *BT* 1921, p. 174. — *ASG* 8, p. 425. [L. K.]  
**BARGETZI, OSWALD**, ingénieur, \* 15 mai 1856, † 27 mai 1914 à Soleure, travailla à l'École polytechnique de Zurich 1875-1879, participa à la construction de la ligne du Gotthard jusqu'en 1882, en Italie 1885-1890, à Arzac 1890-1908. Dès 1908 ingénieur à Soleure et conseiller de commune. — Voir *SB* 63, 1914, p. 34 (avec portrait). [L. K.]

**BARILLER, BARELLIER**. Famille bourgeoise de Neuchâtel, mentionnée au XV<sup>e</sup> s. et fixée à Corcelles au siècle suivant. *Armories* : d'azur au compas de tondeur d'or. — 1. PIERRE, † av. 1534, lieutenant du maire de Neuchâtel 1521-1522. — 2. PIERRE, banne-

ret de Neuchâtel 1530, châtelain du Landeron 1536, † aux Verrières le 21 mai 1537 au retour d'un voyage auprès de Jeanne de Hochberg. — 3. JEAN, frère du n° 2, notaire 1525, assiste aux Audiences générales de 1532 en qualité de commissaire général du comté, secrétaire d'Etat 1529-1553, receveur 1544 et châtelain de Boudry 1546-1550, conseiller d'Etat avant 1548, † 1553. Il fut anobli en 1550. — 4. LOUIS, fils du n° 3, maire de La Côte 1579, receveur de Colombier 1582, conseiller d'Etat 1582-1583, receveur 1588, des Quatre-Ministres de Neuchâtel 1599, maire de Corcelles la même année, maire de La Côte 1601, maître bourgeois de Neuchâtel 1610, conseiller d'Etat 1611, † 1620. Il a laissé un manuscrit sur les *Monnaies parlans de Neuchâtel*, dont on ne possède que quelques fragments qui ont été publiés dans *MIH* I-II, et dans *MN* 1899-1900. — 6. LOUIS, fils du n° 5, maire de Liguivères 1648-1684. La famille Barillier s'est éteinte au XVIII<sup>e</sup> s. — Voir *Biographie neuchâteloise*. — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises*. — *MN* 1904, p. 120. — Piguet : *Doc. inédits sur la Réformation*. [L. M.]



1583, † 1599. — 5. JONAS, fils du n° 4, notaire 1588, des Quatre-Ministres de Neuchâtel 1599, maire de Corcelles la même année, maire de La Côte 1601, maître bourgeois de Neuchâtel 1610, conseiller d'Etat 1611, † 1620. Il a laissé un manuscrit sur les *Monnaies parlans de Neuchâtel*, dont on ne possède que quelques fragments qui ont été publiés dans *MIH* I-II, et dans *MN* 1899-1900. — 6. LOUIS, fils du n° 5, maire de Liguivères 1648-1684. La famille Barillier s'est éteinte au XVIII<sup>e</sup> s. — Voir *Biographie neuchâteloise*. — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises*. — *MN* 1904, p. 120. — Piguet : *Doc. inédits sur la Réformation*. [L. M.]

**BARINE**, ANVÈDE. Pseudonyme de M<sup>me</sup> Ch. VINCENT. Voir ce nom.

**BARISCOURT, de**. Famille noble qui tirait son nom du village de Bariscourt, ancien nom de Bassecourt; elle porta aussi le nom de VON ALTDORF. *Armories* : d'or emmanché de sable à trois pièces mouvantes de dextre. — MANGOLD et GONO sont mentionnés en 1481. — HENRI, prieur puis abbé de Hölzlay de 1437 à sa mort 1550. — JEAN, châtelain de Hölzlay de 1437 à son décès en 1535. Une branche de la famille, les BLAYER de BARISCOURT, a joué un certain rôle dans le comté de Neuchâtel au XV<sup>e</sup> s. — V. ART. BLAYER. — Trouillat. — Notes de A. Daucourt, archiviste à Delémont. [L. M.]

**BARLATAY, BARLATHAY**. Famille d'Outre-Vieze dans la Châtellenie de Monthey (Valais). — CYPRIEN, \* 1827 à Monthey, juge de sa commune, président du tribunal de district, député au Grand Conseil, conseiller aux États, juge, puis président de la Cour d'appel du canton du Valais. Il prit part en qualité de capitaine à la campagne du Rhin en 1856. Dans l'industrie hôtelière, il contribua à faire connaître le vallon de Morgins, où il construisit le grand hôtel. † le 22 fév. 1891. [Pa.]

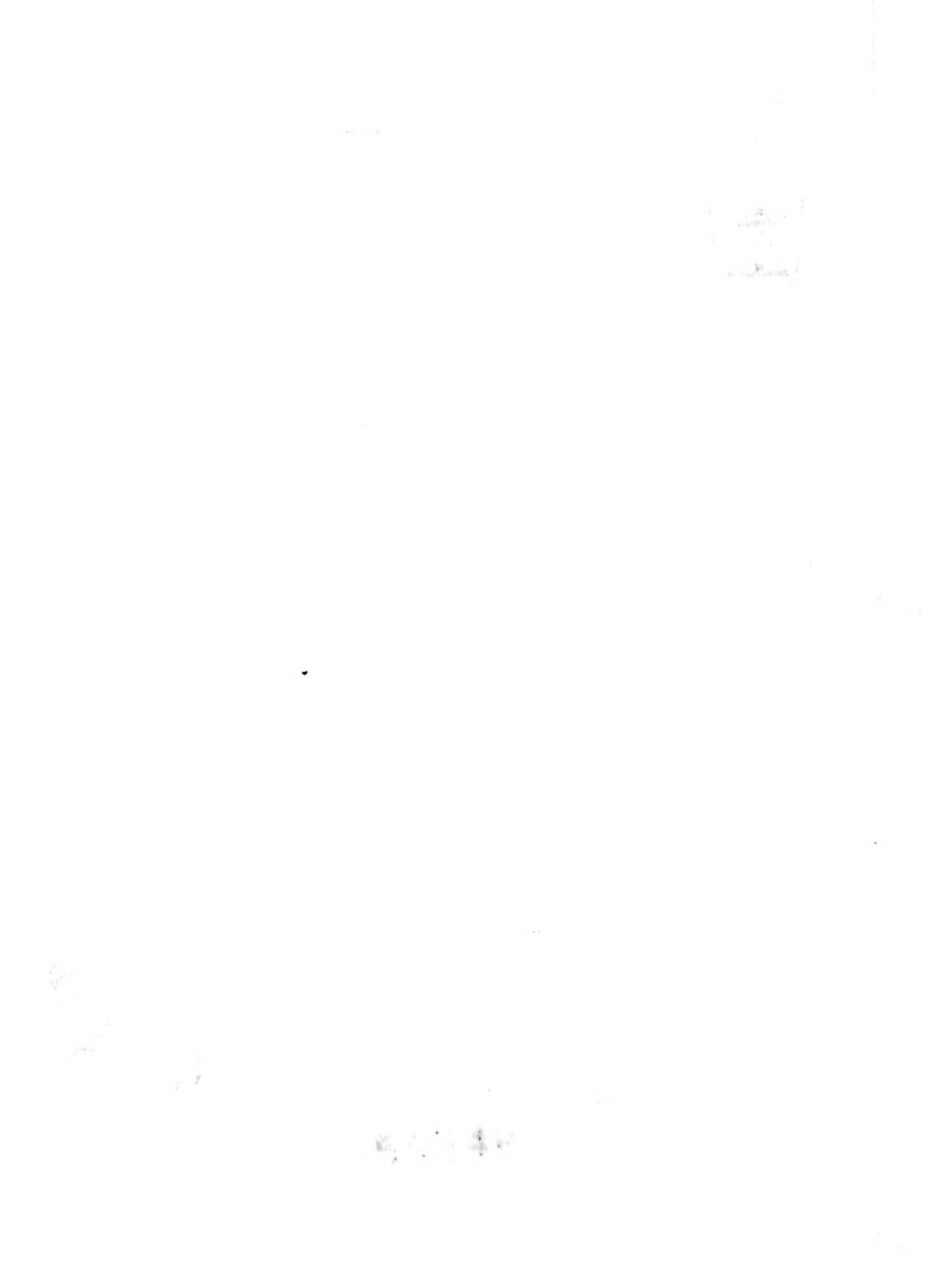
**BARMAN**. Famille de Saint-Maurice (Valais), Daviaz (Massongex) et Vérossaz, qui a compté plusieurs officiers au service étranger. — 1. MAURICE, chanoine de Saint-Maurice, \* à Saint-Maurice le 26 juillet 1785, curé de Bagnes 1815, puis de Chœx où il mourut en 1858. — 2. *Joseph - Hyacinthe*, \* 1800, docteur en droit à Turin, président du tribunal du district de Saint-Maurice et député au Grand Conseil. Après les événements de 1839-1840,



Cyprien Barlatay, d'après une photographie.



Joseph Barman, d'après une photographie.





il présida le nouveau corps législatif élu selon le système proportionnel. Mais après la défaite du Trient, de 1844, il fut forcé de s'exiler et se retira à Vevey puis à Lausanne, où il ouvrit un cours à l'Académie. Il se rendit ensuite à Paris où il entra en relations avec Lamartine et Thiers. Le 22 mai 1848, la Confédération suisse le nomma chargé d'affaires auprès de la République française et le désigna comme commissaire à l'Exposition universelle de 1855. Promu colonel fédéral le 31 janvier 1852; auteur d'un opuscule : *Les chemins de fer à bon marché*. En 1856, il publia un rapport sur l'affaire de Neuchâtel. Le 26 juin 1856 il devint ministre de la Confédération à Paris, mais fut rappelé le 23 septembre 1857 et remplacé par Kern. Il quitta Paris à la veille du siège de 1870. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. — 3. **LOUIS-GASPARI**, frère du n° 2, 1805-



Maurice Barman,  
d'après une photographie.

Valaisans jusqu'à Sierre après le combat de Saint-Léonard, ce qui entraîna la chute du gouvernement sécessionniste haut-valaisain de 1839 à 1840. Devenu, avec Joris, l'âme du soulèvement de 1844, il dut quitter le pays après la défaite du Trient et se retira à Vevey où il écrivit *La contre-révolution en Valais*. Rentré dans son canton en 1847, après la chute du Sonderbund, il ouvrit l'Assemblée populaire du 2 décembre 1847, fit partie du nouveau Conseil d'Etat dont il fut le chef autorisé jusqu'à 1853. Conseiller national de 1848 à 1857, colonel en 1851. Il mourut le 5 août 1878 à Saillon. [Ta.]

**BARMES, BARMASZ**. Famille genevoise originaire de la région de Vétraz (Haute-Savoie) ayant donné un membre du Conseil des cinquante en 1513, reçu à la bourgeoisie en 1487 et un membre du Conseil des GC en 1528, reçu à la bourgeoisie en 1525, tous deux nommés *Clau de*. — Voir Godelle : *LB.* — Gallité et Gautier : *Armorial*. [C. R.]

**BARMETTLER**, (an **BARMETTLEN**, an **PAR-METTLEN**). Famille du Nidwald, éteinte à Engelberg, originaire de Barmettlen, propriété dans la vallée d'Engelberg. La famille se répandit déjà au XV<sup>e</sup> s. dans le Nidwald; avant 1498 à Emmetmoos, dès 1537 à Stans, 1555 et 1580 à Wolfenschiessen, 1636 à Buochs. *Armoriaux* : d'or à un bouquetin rampant sur trois monts de sinople. — 1. **HEINRICH**, du Nidwald, représenté en 1498 Emmetmoos dans un différend avec le gouvernement; il est probablement l'ancêtre de la branche d'Engelberg en 1558 par les cantons protecteurs. — 3. **PHILIPP**, de Wolfenschiessen, trésorier du pays 1614-1623, bailli de Baden 1624, † de la peste le 14 décembre 1629. — 4. **MATHIAS**, d'Emmetmoos, chapelain à Stans 1605, curé à Gröss (Lucerne) 1607-1614, à Lötschen (Valais) 1615, vicaire 1620, puis curé à Stans 1626. Il entra en conflit avec les capucins pour avoir osé s'élever

contre les nombreuses persécutions infligées aux sorciers. Il dut résigner ses fonctions en 1632, mourut dans la vie privée en devenant le confesseur du nouveau couvent de femmes de Santa Klara et fonda de ses deniers la prébende du chapelain de cette maison en 1654. † le 8 janvier 1658. (Voir *Nidwaldner Kalender* 1882.) — 5. **KASPAR**, prêtre et chapelain à Beckenried 1661-1684, construisit la chapelle de Dallenwil et de ses propres ressources l'église du couvent de Seedorf, où il fut enterré; † le 19 juillet 1703. Son portrait est au couvent de Seedorf. — Voir Collections du chapelain A. Odermatt (an Musée hist. de Stans). — *Stamm-bücher von Nidwalden*. [R. DEBICQ.]

**BARMIS** von, de **BALMIS**, de **BAUMES**, **PETER**, d'abord moine à Ruggisberg, puis de 1383 env à 1429 pasteur du prieuré claustral de Hellsbühl. — Voir 1113 IV XI, 356. BT — KF II, 194. [H. P.]

**BARNAUD**, **BARDHELEMY**, 1692-1747, de La Mure en Dauphiné, d'une famille religieuse pour cause de religion à Lausanne. Pasteur à Rossinières 1725, à la Tour 1728-1747, il refusa de signer la formule du *Consensus*. Il a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, 1726, puis des commentaires sur le Nouv. Test. — **BARTHILEMY-ABRAM-LOUIS**, 1732-1775, neveu du précédent, chirurgien à Lausanne. Dans la descendance de celui-ci se trouvent trois pasteurs : **SAMUEL-LOUIS**, 1765-1845, past. à Bière, Gommugny et Eloy; **GL. FRANCOIS-LOUIS**, 1808-1864, past. à Apples, et **EUGÈNE**, 1840-1915, past. de l'Église libre à Coppet, Moudon, Yverdon; auteur de diverses brochures de circonstance. [G.-A. B.]

**BARNI**, **Jules-Romain**, \* à Lille le 30 mai 1818, fut nommé le 25 juin 1861 prof. d'histoire générale à l'Académie de Genève. L'année suivante il souffrit de violentes protestations pour avoir attaqué Galvin et fait l'apologie de Servet. Il démissionna de ses fonctions et fut nommé professeur honoraire le 2 juin 1868; il continua cependant ses conférences publiques très fréquentées, faites à l'Hôtel de Ville. En 1867, Barni fonda la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, et du 9 au 12 septembre 1868 il présida à Genève le Congrès international de la paix. Après la chute de Napléon III il retourna en France, devint inspecteur général de l'instruction publique et député, † le 4 juillet 1878 à Mers (Somme). De ses œuvres écrites à Genève, les principales sont : *Les martyrs de la Rév. prusie*; *Napoléon et son historien, M. Thiers*; *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIII<sup>e</sup> s.*; *La morale dans la démocratie*. — Voir A. Dide; Jules Barni. — Otto Karmin : *Jules Barni und seine Verdienste um die Ausbreitung der deutschen Philosophie in Frankreich* (avec bibliographie). [F. O. K.]

**BARNI**, **JEAN-BAPTISTE de**, de Lodi, archevêque d'Besenno, nonce du pape près la Confédération du 23 avril 1731 au 3 mars 1739. Il ramena d'abord le siège de la nomination d'Altdorf à Lucerne; ville qui avait été abandonnée par son prédécesseur le 28 octobre 1725 à la suite de l'affaire de l'Idligenswil. Le 27 octobre 1731, il obtint du Conseil de Lucerne la levée du banissement prononcé contre le curé d'Idligenswil six ans auparavant. En 1732, il prit part à la consécration des reliques de Nicolas de Flue à Sarselen. Il devint cardinal en 1743 et mourut à Ferrare le 26 janvier 1754. — Voir Balthasar : *Helvetia*. — Steiner : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz*. — [S. I.] [P.-X. W.]

**BARO** ou **BARRO**. Voir TORRICELLA.

**BAROCHE** (G. Berne, D. Porrentruy). Région comprenant le village de Charmoille, qui en était autrefois le chef-lieu, ainsi que ceux de Micoourt, Fregnécourt, Pleujouse et Asuel. Sous les évêques de Bâle elle formait une seule paroisse. Il est possible que ce fut l'évêque de Bourcard de Fenis qui, en sa qualité de souverain de la partie de l'Ajoie, en fit don à l'église de Bâle. Elle était la seule paroisse de l'Ajoie relevant du diocèse de Bâle et ne fut donc pas comprise dans l'échange de 1779. — Voir art. AJOIE et CHARMOILLE. — Vautrey : *Notices* I. [G.-A.]

F

F

r 914.9403

056

v.1

5954H







